



3 1761 07532977 1



PURCHASED FOR THE  
*UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY*  
FROM THE  
*CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT*  
FOR  
FRENCH HISTORY



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa







56

COLLECTION

DES

**INVENTAIRES-SOMMAIRES**

DES

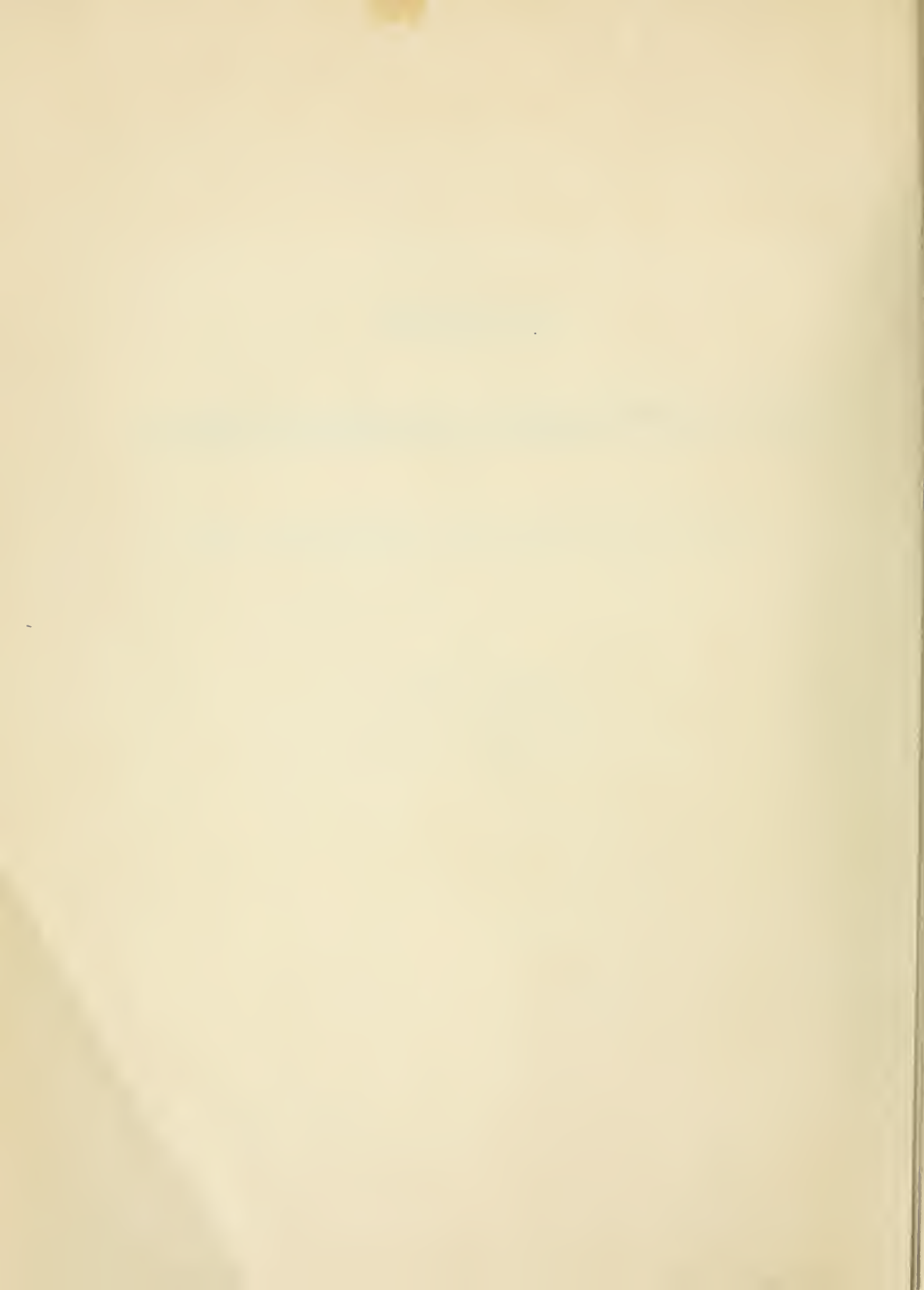
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

---

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES





INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR MM. ACHARD ET DUHAMEL, ARCHIVISTES.

---

## VAUCLUSE.

---

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE B.

Art. 1 à 1501

---

TOME PREMIER

---



PARIS,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES  
DE PAUL DUPONT

---

1878



CD  
1215  
V35A-4  
= 1

COLLECTION

DES

# INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE PAR ORDRE

DE SON EXCELLENCE M. LE COMTE DE PERSIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

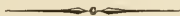
---

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.



# RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.



SIRE,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les deux premiers volumes de l'INVENTAIRE-SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

Votre Majesté regrettait, dans la Préface d'une de ses œuvres, que l'idée émise un jour par Napoléon I<sup>er</sup> n'eût pas été exécutée. Le fondateur de votre dynastie voulait que les savants créassent des catalogues, par ordre de matières, des sources authentiques où les auteurs écrivant sur une branche quelconque du savoir humain pourraient aller puiser leurs renseignements. « Aujourd'hui,

« ajoutiez-vous, Sire, l'homme désireux de s'instruire ressemble à un voyageur qui, pénétrant dans  
« un pays dont il n'a pas la carte topographique, est obligé de demander son chemin à tous ceux  
« qu'il rencontre. »

La publication dont j'ai l'honneur de soumettre la première partie à Votre Majesté est en voie de réaliser ce projet de l'Empereur.

Les Archives départementales, formées en 1790, dans les chefs-lieux des préfectures actuelles, par la réunion de tous les titres provenant des intendances, cours des comptes, bailliages, évêchés, monastères, châteaux, etc., constituent un vaste et magnifique ensemble de documents authentiques, comparable en richesse et de beaucoup supérieur en nombre à l'important dépôt des Archives centrales de l'Empire. — Si ce dernier dépôt renferme le Trésor des Chartes royales et les actes émanés des anciennes administrations établies au siège même du Gouvernement, les Archives départementales comprennent, de leur côté, toutes les collections de nature analogue que possédaient nos provinces, c'est-à-dire la France entière à l'exception de Paris. Elles contiennent donc d'abord, d'une manière spéciale et complète, ce qui se rapporte à l'histoire des provinces, des communes et des propriétés particulières, ainsi qu'aux intérêts des familles qui les ont habitées.

Elles offrent, en outre, un grand nombre de titres précieux pour l'histoire générale, et notamment les actes promulgués par les souverains dans le royaume pour notifier leur avènement, annoncer leurs plans de réforme, demander adhésion à leur politique, etc. Telles, par exemple, les lettres de Philippe le Bel réclamant l'appui de ses vassaux dans la lutte contre le Saint-Siège, organisant les élections générales des représentants du pays, prescrivant l'arrestation des Templiers et justifiant cette mesure; telles aussi ces circulaires dans lesquelles Charles IX décline la responsabilité de la Saint-Barthélemy, etc.

A un autre point de vue, les Archives départementales fournissent encore à l'étude de l'histoire générale et de l'administration publique d'innombrables matériaux. Avant l'organisation uniforme de la France en départements, chacune de nos provinces avait conservé plus ou moins son autonomie, et, à mesure qu'on remonte dans le passé, les individualités provinciales prennent un caractère plus indépendant de l'action du pouvoir central. — Ce ne sont plus alors des parties d'un empire, mais de véritables États souverains (Bourgogne, Provence, Lorraine, Bretagne, etc.), qui traitent parfois d'égal à égal avec le roi de France, possèdent une administration propre, une représentation en quelque sorte nationale, une cour princière protectrice des sciences et des arts et entretiennent des relations diplomatiques séparées, soit avec la France, soit avec l'étranger.

On comprend, dès lors, que les éléments de l'histoire générale et de l'administration publique de

notre pays soient aussi divisés que le pays l'était lui-même, et que l'étude de nos provinces dans leurs rapports entre elles et avec Paris puisse seule donner l'intelligence complète et la juste appréciation de l'ensemble des faits.

S'il était besoin de démontrer cette solidarité d'intérêt historique, il suffirait, Sire, de rappeler un exemple qui a déjà frappé l'attention de Votre Majesté. La précieuse correspondance de Charles le Téméraire, indiquant jour par jour la marche de ses armées et révélant ses projets (documents conservés aux archives de Dijon), n'intéresse-t-elle pas autant l'histoire du règne de Louis XI que celle de la Bourgogne elle-même? Et, pour descendre à une époque plus rapprochée de nous, comment se rendre compte de l'importance de la Ligue, sans en avoir étudié les nombreuses ramifications provinciales, dont les archives de nos départements nous livrent aujourd'hui le secret?

Enfin, si nous abordons l'histoire des sciences et des arts, de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de toutes les branches, en un mot, des connaissances humaines ou de l'administration, l'étude particulière des documents que recèlent nos provinces ne sera pas moins féconde. N'est-ce pas dans les archives de leur patrie ou des villes qu'ils ont habitées que l'on rencontre, sur nos grands hommes, le plus de renseignements? Peut-on faire l'histoire du droit, de la médecine, de la littérature, de la sculpture, de la peinture, etc., sans consulter les titres que nous ont conservés Valence et Toulouse sur Cujas, Montpellier sur Rabelais, Rouen sur Corneille, Marseille sur Puget, Nancy sur Callot, etc.; et, pour des questions que l'on pourrait croire toutes modernes, qui se douterait, par exemple, si les archives des Bouches-du-Rhône n'en fournissaient la preuve, que déjà au xv<sup>e</sup> siècle la France et le Piémont projetaient de concert le percement des Alpes?

En résumé, Sire, les Archives départementales contiennent l'histoire de nos provinces dans ses moindres détails, des éléments de tous genres pour l'histoire générale du pays et une quantité innombrable d'actes relatifs aux familles et aux propriétés particulières.

Il était donc désirable que ces riches dépôts, inexplorés et trop méconnus jusqu'à ce jour, fussent mis en valeur au profit des intérêts qui s'y rattachent.

La loi du 10 mai 1838, en classant parmi les dépenses ordinaires des départements les frais de garde et de conservation de leurs archives, avait permis d'en effectuer la mise en ordre et de réaliser successivement plusieurs améliorations. Mais il était réservé à l'initiative de Votre Majesté d'imprimer à cette partie de l'administration une impulsion décisive.

Le décret impérial du 22 juillet 1853, que j'avais préparé d'après vos ordres, donna aux Archives départementales une organisation plus large et plus régulière.

Habilement secondé par les chefs de service de mon ministère, et notamment par le personnel du Bureau des Archives, je confiai à l'expérience d'Inspecteurs généraux sortis de notre savante École des Chartes le soin de visiter les archives des départements, des communes et des hôpitaux, afin d'en surveiller la conservation et le classement, de diriger le personnel, d'après une méthode uniforme, et de relier entre eux les efforts jusque-là isolés des archivistes dans le but de les faire concourir à l'exécution de l'Inventaire que je voulais créer.

Les travaux antérieurs n'avaient eu pour résultat que la publication d'un Tableau général donnant, pour chaque dépôt d'Archives départementales, le titre et l'état numérique des fonds qu'il comprenait ; cela ne pouvait pas suffire. Il importait surtout de faire connaître le contenu même de ces fonds, de révéler les ressources qu'ils offrent pour tous les genres de recherches.

Dans ce but, Sire, je prescrivis, en 1853, une méthode d'*inventaire-sommaire* qui donne l'analyse de chacun des articles (cartons, liasses ou volumes) dont les archives sont composées. En même temps que ce travail assure la conservation des documents exposés jusques alors à de si regrettables dilapidations, en constatant publiquement leur nombre et leur état matériel, il en indique la date et le contenu par des citations de natures diverses, dont la réunion formera, pour ainsi dire, une table générale des matières.

L'établissement de cet inventaire-sommaire donna presque immédiatement d'importants résultats, et, dans un rapport adressé à Votre Majesté le 20 juin 1854, je pouvais déjà lui annoncer que cette opération, en pleine exécution dans toutes les préfectures, avait amené la découverte d'un grand nombre de titres précieux. Les archivistes départementaux, formés pour la plupart à l'enseignement de l'École des Chartes, ont secondé les vues de l'Administration centrale avec zèle et dévouement, et, grâce à leurs efforts, que je regarde comme un devoir de récompenser en faisant améliorer de plus en plus la position de ces fonctionnaires, les inventaires des archives civiles étaient, l'année dernière, après huit ans d'un travail assidu, généralement terminés. Il restait, pour mettre en lumière toute leur valeur, à en entreprendre la publication ; dès ma rentrée au ministère de l'intérieur, je me suis occupé d'en préparer les voies et moyens.

J'ai fait appel aux départements, plus intéressés que personne à publier le catalogue des richesses historiques qu'ils possèdent et des documents d'intérêt particulier dont la loi les autorise à délivrer des expéditions rétribuées. L'empressement à peu près unanime avec lequel les Conseils Généraux ont adopté ma proposition et voté les frais d'impression nécessaires montre que les avantages d'une œuvre aussi importante ont été appréciés.



Dès à présent, cette publication s'exécute simultanément dans toute la France, d'après un même modèle, dans un même format, et tirée à un nombre d'exemplaires suffisant pour assurer l'échange entre les préfectures et faire une large part à la publicité ; elle constituera dans chaque département un centre de recherches d'autant plus faciles que, par les soins de mon ministère, il sera dressé une table générale, résumé et complément de l'œuvre.

Les deux volumes que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté concernent 54 préfectures, renferment 1,683 pages de texte et présentent l'analyse de 12,000 volumes manuscrits, 5,670 plans, 10,978 liasses contenant un total de 732,946 pièces, dont la plus ancienne remonte au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle.

J'ose espérer que Votre Majesté trouvera ce travail digne de sa haute approbation, surtout si elle daigne considérer que la première feuille n'a été mise sous presse qu'au mois de janvier dernier. Elle peut ainsi prévoir la marche rapide que cette publication est destinée à suivre et l'importance des résultats qui s'ajouteront chaque jour à ceux que j'ai l'honneur de lui signaler.

A l'exemple des départements, et dans le même format, plusieurs administrations communales et hospitalières ont commencé à faire imprimer l'inventaire de leurs collections, et cette seconde opération, exécutée conjointement avec la première, permet, dès à présent, d'entrevoir le moment où l'ensemble de ces travaux, encouragés par votre auguste patronage, constituera un véritable monument national.

Je suis, avec un profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ

Le très-humble serviteur et fidèle sujet,

*Le Ministre de l'intérieur,*

F. DE PERSIGNY.

Approuvé :

NAPOLÉON.

---

Par décret impérial, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été promus ou nommés dans l'Ordre impérial de la Légion d'honneur :

*Au grade d'officier.* — M. Eugène de Stadler, inspecteur général des Archives départementales : services exceptionnels dans l'organisation de l'Inventaire.

*Au grade de chevalier.* — M. Aimé Champollion-Figeac, chef du bureau des Archives départementales, auteur d'ouvrages sur l'histoire de France.



## 2<sup>e</sup> RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.



SIRE,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de *l'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu encore être

constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complètement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et en 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Havre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine; endiguement du Rhin; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opé-

rations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du xvii<sup>e</sup> siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de *maintenue de noblesse*, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des sièges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat ; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient 50 pieds de long,* » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au xiii<sup>e</sup> siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du seizième siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ces institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scien-

tifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primateice, Nicolo dell' Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation de chacune de ses castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je vais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les

archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges. .

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

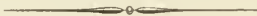
Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant  
et très-fidèle serviteur et sujet,

*Le ministre de l'intérieur,*

LA VALETTE.









INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTERIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements. Bailliages. Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides. Cours des Monnaies.)

CHAMBRE APOSTOLIQUE DE CARPENTRAS.

B. 1. (Registre.) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

**1342-1697.** — Inventaire des titres qui se trouvent dans la grande caisse appelée du Trésor, fermant à trois différentes clés, dont une est gardée par le recteur, la seconde par l'acteur et procureur général, et la troisième par le trésorier général de la Chambre, dressé par Gérésii, substitut de la Cour de la Chambre. — Second inventaire, sans date. — On y trouve les mentions suivantes : 116 registres des investitures de 1429 à 1562; 62 des nouveaux-baux de 1432 à 1568; 28 des reconnaissances de 1450 à 1539 et 5 des hommages. — Transaction entre les officiers du Pape et ceux du roi de France, relative au péage du sel; — sac rempli d'actes concernant les péages de Lapalud et de Mornas. — Droits de la Chambre : sur Richerenches, Bolboton, Roaix et autres fiefs provenant des Templiers; — sur Sainte-Cécile, Cairanne, Buisson, Villedieu, etc. — Restitution des revenus de Valréas, usurpés par les officiers du Dauphiné. — Vente par Agathe Des Baux, dame de Caromb, des eaux des fontaines des Alps, à l'église romaine, pour l'usage des curiaux résidant à Carpentras. — Vente des tasques de Cavaillon, faite en 1399, par Elzéar Cabassole à Pierre Ricani. — Hommage prêté au Pape par Humbert, Dauphin de Viennois, le 28 juin 1342, pour Rochegade, Piegon, Noveisan et autres lieux. — Traité entre le Pape et le Dauphin au sujet de la juridiction de Romans. — Ordre à Geoffroy Le Meingre, dit Boucicaut, de prêter hommage et serment de fidélité, pour les droits qui lui ont été donnés sur Valréas, en 1401. — Droits de la

Chambre apostolique sur l'Isle, Lagnes, Cabrières, Javon, Château-neuf-de-Gadagne, Villedieu, Vaison, Sorgue, Entraigues, Pernes et Laroque-sur-Pernes, Visan, Nyons, Mirabel, Vinsobres, Lapalud, Pierrelatte, Caderousse et Valréas.

B. 2. (Registre.) — Petit in-folio, 83 feuillets, papier.

**1590-1592.** — *Statuta comitatus Venaissini de novo reformata.* — *De iudicibus; de contractibus; de serritutibus; de ultimis voluntatibus; de rebus ad patriam generaliter pertinentibus; de hiis que ad singula loca comitatus pertinent; de diversis materiis.* — Ces statuts furent dressés en 1590, par Pompée Rocchi, recteur du comté Venaissin, conjointement avec le vice-recteur Meilleuret, les avocats André Benedicti, Labean d'Allemand, Etienne Raymondi et le syndic général du pays, Honoré d'Agard. — Une bulle de Clément VIII les sanctionna, le 5 juin 1592.

B. 3. (Registre.) — Petit in-8°, 47 feuillets, papier imprimé.

**1592-1644.** — Ordonnances, statuts et règlements concernant l'administration de la justice, l'abréviation des procès, le taux et la modération des dépens, les vacations et écritures tant judiciaires qu'extrajudiciaires, aux pays du comté Venaissin. — Réformations générales. — Taxes des dépens curiaux, concernant : les notaires des causes civiles; — les greffiers criminels. — Taxe et réformations concernant l'office de procureur fiscal. — Taxes : des dépens et adjonctions; — du salaire du procureur des parties plaidoyantes; — du salaire des juges,

— des écritures extrajudiciaires desquelles le notaire a été requis; — des contrats perpétuels; — des dépens judiciaires concernant le salaire des sergents. — Salaires : des géoliers; — du trompette et du crieur public. — Jours fériés. — Bulle *De bono regimine* « traduite en français pour la commodité du peuple. » — Règlements : du cardinal Barberin, concernant les injures verbales et les coups; — de Frédéric Sforze, sur les discussions.

B. 4. (Registre.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

**1284-1483.** — Livre des privilèges de la Chambre apostolique. — Droit que possède le camérier de déléguer le jugement des causes des habitants; — ceux-ci ne peuvent être jugés hors du Comtat; — le clergé est tenu à l'observation des statuts : municipaux; — des officiers pontificaux; — les barons, nobles et autres exempts, quelle que soit la dignité dont ils sont revêtus, sont tenus d'acquiescer les impositions; — l'évêque de Valence doit députer deux confesseurs ou pénitenciers; — les excommuniés seront absous et n'acquiesceront aucune partie de l'amende portée au statut; — les exécuteurs testamentaires ne peuvent être contraints à rendre compte après un délai de 20 ans; — les cleres, mariés ou non, sont tenus à l'observation des statuts locaux; en cas d'infraction, ils peuvent être punis par les juges séculiers; — exemptions conférées aux officiers pontificaux; — conservation des droits fiseaux; — l'interdit ne pourra être lancé à défaut du paiement d'une dette pécuniaire; — les officiers pontificaux ne peuvent être excommuniés par aucuns juges ordinaires; — les biens des personnes de tout état qui décéderont dans la ville d'Avignon, ou dans le comté Venaisin, sans héritiers légitimes et sans avoir fait de testament, seront employés à la réparation du palais d'Avignon; — commission pour percevoir le centième denier, concédé par le pape au Souverain Pontife; — révocation et réincorporation dans le patrimoine des biens de la Chambre apostolique qui avaient été aliénés; — révocation du bail emphytéotique de Richerenches, Visan et autres lieux; — tous les exempts sont tenus de contribuer aux subsides généraux et aux fortifications des villes et lieux; — les Céléstins et les Chartreux ne pourront, à l'avenir, acquérir aucun immeuble dans le Comtat; — les emphytéotes pourront retenir le cens imposé sur les biens vendus par eux, pourvu qu'il n'excède pas le prix de l'aliénation; — les habitants ne pourront être traduits en justice hors du Comtat par la Conservation des exempts; — malédiction lancée contre les envahisseurs des territoires d'Avignon et du Comtat; — transaction entre le recteur et les syndics de la noblesse de Pernes, au sujet des lods que celle-ci

doit payer au trésorier de la Chambre; — révocation de la concession qui a été faite des droits de la Chambre apostolique, et défense de les aliéner à l'avenir; — privilèges des étudiants de l'Université d'Avignon.

B. 5. (Registre.) — Petit in-folio, 210 feuillets, papier.

**1316-1362.** — Reconnaissances et anciens hommages en faveur de la Chambre apostolique du Comtat pour : Entraigues et Caderousse, par les hoirs de Raybaud d'Ancézune; — Valouse, Crillon et Saint-Jean-de-Vassols, par Jacques de Crillon; — Mormoiron, Urban, Bauvae, Villes, Modène et Laroque-Alric, par Latil-Eyroles, par Albert, Geoffroy et Bertrand d'Eyroles, Bertrand et Pierre Chaudobone; — Menerbe, par Pierre Bermondi; — Mazan et Velleron, par Guillaume d'Astouaud; — Maubec, par Pierre de Claret; — Olonne, par Hugues Scofini; — Saint-Romain-en-Viennois, par Bertrand de Saint-Romain; — Cadenet-sur-le-Rhône, par Bertrand Raybaudi de Mornas; — Cairanne et Saint-Roman-de-Malegarde, par Jacques Éliziarri; — Vaqueyras, par Hugues de Vassadel; — Montbrison, Valréas, Martignan, Montaignu, Noveisan, Arbous et autres lieux, par Raymond Des Baux, prince d'Orange; — Barroux, par Étienne de Videllac; — Aubignan, par Bertrand Corini; — Saint-Saturnin, par Isnard Hugonis; — Le Thor et Thouzon, par Giraud Ami; — Jonquerettes, par Bertrand de Sabran; — Pierrelatte, par Pierre de Sérignan; — Vedène, par Rostaing de Bos; — Caumont, par Pierre Ami; — Beaumont, par Raymond Filoti; — Frayssinet, par Foulques Radulphi, etc. — Échange, entre le Pape et le Dauphin, du lieu de Crillon, contre la moitié de Montélimat, etc.

B. 6. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

**1362-1379.** — Reconnaissances et hommages en faveur de la Chambre apostolique du Comtat, pour : Vaqueyras, par Hugues Vassadel; — Saint-Saturnin d'Avignon, par Jacques de Saint-Saturnin; — Les Taillades, par Amélius Vassadel; — Vedène, par Jean Cavalieri; — Mazan et Velleron, par Guillaume d'Astouaud; — Caderousse et Cadenet-sur-le-Rhône, par Jacques de Corsain; — Entraigues, par Peregrin Malvicini; — Caromb, Loriol et Bédoin, par Marguerite de Bedos, femme d'Astorg de Petra; — Saint-Hippolyte, par Hugues de Roger; — Méthamis et Beaumont, par Mabile d'Esparrons; — Aulan, par Raymond Staffini; — Mornas, par Bertrand et Jacques Lambert; — Pnymeras, par Pierre de Podio; — Modène, par Bertrand de Mormoiron; — Thouzon et Jonquières, par l'abbaye des Bénédictins de Villeneuve-lez-Avignon; — Camaret,

Travailan, Sérignan, Frigolet, Barbaras, Courtheson, les Bénézet, Talette, Lagarde-Paréol, Puyméras, Aubignan, Uchaux et Lamotte, par Jean Des Baux ; — Mazan, Velleron et Lafare, par Astouaud d'Astouaud ; — Taillades et Robion, par Rostaing de Sabran ; — Aubignan et Frigolet, par Guillaume d'Orange ; — Menerbe, par Philippe et Jacques d'Ansan ; — Saint-Saturnin d'Apt et Puyréal, par Elzéar de Puylobrière ; — Cavaillon, Vaucluse, Sorguette, Montalvernac et Saint-Phalet, par Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon ; — Saint-Roman de Malegarde, par Giraud d'Orange ; — Valréas, Montaigu et Grillon, par Jean de Grandis ; — Le Baucet, Saint-Didier, Venasque, Malemort, Monteux, Villes et divers fonds et droits à Carpentras, par l'évêque de Carpentras ; — Janson, par Fanète Achard, etc. — Reconnaissance de partie du péage de Lapalud, par Raymonde Canalle, héritière de Guillaume Chaberti, etc.

B. 7. (Registre.) — Grand in-folio, 125 feuillets, parchemin.

**1312-1478.** — Hommages en faveur de la Chambre apostolique du Comtat, précédés de la copie des lettres apostoliques délivrées sous la rectorie de Philippe de Cabassole et des statuts édictés par lui. — Bulle d'Urban V : concernant l'office de la rectorie ; — portant que les fonctions des officiers du comté Venaissin ne dureront qu'un an ; — prescrivant à l'évêque de Carpentras de remettre au recteur le nommé Jacques Maurelli, inculpé de divers crimes pendant qu'il remplissait la cliverie de Bedoin et qui, se disant clere, prétendait relever de la justice ecclésiastique. — Statuts édictés par Philippe de Cabassole et concernant : les juges, qui ne doivent avoir en vue que la justice dans leurs décisions ; la préséance des dignitaires et officiers ; l'obligation qu'il y a pour les juges de ne point empiéter sur la justice des vassaux, de ne pas faire d'innovations et de se rendre à leur auditoire lorsque la sonnerie des cloches annonce l'ouverture des audiences ; l'observation des jours fériés établis par l'usage, en ayant soin de ne pas en augmenter le nombre ; de ne donner des commissions qu'autant que les juges ne pourront agir par eux-mêmes ; les assises à tenir trimestriellement par les juges dans le lieu de leur résidence, et semestriellement dans les autres lieux de leur ressort, etc. — Bulle d'Urban V : portant que les contadins ne pourront être cités en justice hors du Comtat ; — établissant la Cour de la Conservation du comté Venaissin ; — commettant la juridiction des châteaux de Lagarde-Paréol et de Sainte-Cécile à Jean Des Baux ; — prohibant la sauvegarde donnée à certains particuliers par des habitants du Comtat ; — prescrivant à Philippe de Cabassole d'employer au besoin les censures ecclésiastiques pour remettre les filles de Philippe d'Astouaud

sous l'autorité de leur tuteur légitime. — Ligue et conventions entre les comtés de Provence, de Savoie, de Valence et le Dauphin de Viennois, pour résister à l'invasion de compagnies de gens de guerre. — Ratification de cet acte par le comte de Savoie. — Bulle d'Urban V, portant : que les prélats et les autres personnes ecclésiastiques des comtés et du Dauphiné ne sont point exempts des contributions frappées pour le soutien de la ligue ; — qu'ils contribueront aux fortifications des places. — Distribution du clergé des comtés de Provence, Forcalquier et Venaissin dans les plus fortes de ces places. — Bulle concédée au prince d'Orange pour faire concourir le clergé de ce diocèse aux fortifications. — Ordonnance concernant les régales. — Commission pour faire arborer le drapeau pontifical sur le château de Montélimar. — Les prélats et les autres personnes ecclésiastiques sont tenus au paiement des contributions levées pour acquitter la rançon exigée par les compagnies des gens de guerre. — Défense à toute autre personne qu'à Philippe de Cabassole de se mêler du gouvernement de la ville d'Avignon et du comté Venaissin. — Lettres apostoliques prescrivant la démolition du palais du cardinal de Bologne, qui se trouvait sur le tracé des remparts d'Avignon. — Bulle d'Urban V, portant que Catherine Des Baux, dame de Courtheson, sera remise en possession du château de ce lieu. — Pouvoirs donnés à Philippe de Cabassole de conférer les bénéfices existants dans le diocèse d'Avignon. — Autre bulle du même Pape : recommandant l'observation des anciens usages de l'Université d'Avignon ; — concernant les secours à donner aux Provençaux dans la guerre qu'ils soutiennent contre les troupes que Louis, comte d'Anjou et gouverneur du Languedoc, avait prises à sa solde à leur retour de Castille ; — défendant de fournir aux envahisseurs de la Provence des vivres et des machines de guerre ; — portant que les officiers pontificaux ne peuvent être excommuniés par l'ordinaire, et sont exempts, pour deux ans, de sa juridiction ; — qui confère à Philippe de Cabassole ou à ses délégués la décision en appel de toutes les causes tant civiles que criminelles d'Avignon et du Comtat ; — qui lui donne le pouvoir de frapper des impositions sur le clergé d'Avignon et du Comtat pour subvenir aux fortifications et à la défense du pays ; — réduisant à un nombre déterminé les notaires et les sergents de la Cour de l'Officialité d'Avignon ; — prescrivant à la ville d'Avignon et au Comtat d'acquitter la contribution imposée pour payer les garnisons des lieux les plus faibles et les plus mal munis. — Procédure contre les envahisseurs des terres de l'Église. — Bulle d'Urban V : exemptant de la juridiction métropolitaine d'Arles la ville d'Avignon et les ecclésiastiques de son diocèse ; — qui rejette la réclamation des citoyens de Carpentras contre

Philippe de Cabassole, qui n'avait pas voulu admettre les syndics élus par eux; — prescrivant d'exercer des contraintes contre ceux qui se refusaient au paiement des tailles imposées pour acquitter les 5,000 florins d'or promis et payés à Bertrand Dugeselin et à ses troupes. — Lettre close du camérier d'Urban V, autorisant Philippe de Cabassole à quitter le pays, en remettant le gouvernement supérieur du comté Venaissin à l'abbé de Saint-Victor de Marseille et celui de la ville d'Avignon à Jacques Albe. — Bulle d'Urban V : qui commet à Michel Baroncelli, changeur, le soin de faire frapper la monnaie à Avignon; — prescrivant d'avertir le prince d'Orange d'avoir à se conformer au traité concernant le château de Courtheson et de restituer celui-ci à la dame du lieu; — portant commission pour juger Etienne Vaeaprilis et Jacques Ruffi, Frères Mineurs, qui s'étaient livrés à des violences contre le procureur du prieuré de Beaucaire, à l'occasion du partage de la cire distribuée à un enterrement. — Bulle de Paul II, défendant à ses légats et gouverneurs de recevoir des présents, etc. — Lettres du cardinal Jean de Lagrange, légat du pape Clément VII (Robert de Genève), portant remise des amendes infligées par Talabard, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et les autres capitaines généraux du Comtat, chargés des fortifications et de la défense du pays. — Pouvoir donné au recteur de contraindre les ecclésiastiques et les monnaieurs à concourir à la fortification des lieux du Comtat. — Forme des concessions à faire par la Chambre. — Nomination d'Hubert de Foras en qualité de sous-viguier et gardien des prisons de Carpentras. — Donation de Malaucène à Bernard de La Sale. — Bulle de l'anti-pape Clément VII, déclarant les habitants de Carpentras francs du péage de Monteux. — Absolution du meurtre de Jaquemia Legros, vagabond de Valréas, accordée à André Perrelli qui l'avait tué dans une querelle. — Grâce accordée aux juifs des contraintes qu'ils ont encourues pour flagrant délit d'usure. — Ordonnance de Rodéric de Luna, recteur du Comtat, concernant la garde des lieux du pays. — Investiture de Robion et Taillades donnée à Hugues de La Merlie. — Lieux commis à la garde de François Du Barroux. — Reconnaissances : de Maubec, par Robert de La Roque; — de Brantes, Aulan, Saint-Léger et Caromb, par Alizette des Baux, comtesse d'Avellin; — d'Entraignes, par Jean Malvicini; — de Montdragon et Lagnes, par Rostaing de Sabran; — de Pierrelatte, par l'évêque de Viviers, etc.

B. (Registre.) — Grand in-folio, 146 feuillets, papier.

**1484-1546.** — Hommages prêtés à la Chambre apostolique durant le secrétariat de Raphaëlis et Veroli. — Hommage pour Saint-Hippolyte-lez-Caromb, prêté par

Etienne de Vaëse. — Bulle de Sixte IV, portant approbation de la vente de la juridiction de Richerenches et de Bouchet, faite au collège du Roure d'Avignon. — Bulle de Julien Du Roure, légat : portant révocation de l'union qui avait été faite du monastère des Cisterciennes de Bossets (commune de Larnage) à celui d'Aiguebelle; — portant dotation du collège du Roure à Avignon. — Hommage pour les terres de Baumes et du Barroux, prêté par Antoine de La Pierre de Saint-Saturnin par les hoirs de Jean de Sale. — Dénombrement des droits possédés par Jacques de Montaigut comme seigneur de Montdragon, Roque-maure, Lagarde-Paréol, Lamotte et Mornas. — Hommages prêtés : par Louis de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, pour les fiefs Aubres et d'Eyroles; — par Claude Gaudelin, pour les Pilles, Valouse et d'Eyroles; — par André Dalphini, pour Aubres; — par Guillaume Pellicier, pour le quart de la juridiction de Valouse et le dix-huitième de celle d'Eyroles; — par les frères Fer, pour la coseigneurie d'Eyroles; — par Spiuot Gardini, pour les coseigneuries de Vedène et de Saint-Saturnin; — par Jérôme de Guiramand, pour la coseigneurie d'Entrechaux; — par Gaucher de Braneas, pour les seigneuries de Robion, Beaumont, Maubec, Taillades et Lagnes; — par Jacques de Montdragon, pour Lapalud; — par Guillaume d'Ancezone, pour Saint-Roman-de-Malegarde et la coseigneurie de Caderousse; — par Olivier de Seytres, pour la coseigneurie de Caumont; — par Louis Vassadel, pour Vaqueyres et les Taillades; — par Louis Perussis, pour la coseigneurie de Caumont; — par Louise d'Agout, comme tutrice de Louis de Montauban, pour Saint-Saturnin d'Apt, Puyréal et Crochant; — par Melchion de Saumane, pour la coseigneurie de Jonquerettes; — par Louis et Claude Gasqui de Pernes, pour la coseigneurie de Saint-Saturnin d'Avignon. — Transaction entre le comte de Toulouse et l'évêque de Vaison, dans laquelle est inséré l'hommage prêté au comte par le fermier des droits de la messe épiscopale. — Hommages prêtés : par Pierre Gaudelin, pour la seigneurie des Pilles et les coseigneuries de Valouse, Eyroles et Aubres; — par Pierre de Valétariis, évêque de Carpentras, pour Bancet, Saint-Hidier, Venasque, Saint-Félix, Méthamis, Monteux, Villes, Blancae et Carpentras; — par Jean d'Astouand, pour les seigneuries de Crillon et Saint-Jean-de-Vassols et la coseigneurie de Mazan; — par Louis d'Astouand, pour la coseigneurie de Velleron; — par Nicolas, Michel, Othon et Allemand de Passis, pour Loriol; — par Guillaume de Guiramand, pour Entrechaux; — par Louis de Taulignan, pour Puynéras, etc.

B. 9. (Registre.) — Petit in-folio, 243 feuillets, papier.

**1550-1654.** — Reconnaissances et hommages en

faveur de la Chambre apostolique du Comtat. — Pouvoirs donnés par Jean XXIII à Jean de Poitiers, évêque et comte de Valence et de Die, pour administrer le Comtat. — Reconnaissance souscrite par l'évêque de Vaison, pour Vaison, Crestet, Entrechaux et Rasteau. — Hommages : par Bertrand de Vassadel, pour Vacqueyras ; — par Astouaud d'Astouaud, pour Mazan, Velleron et Lafare ; — par Étienne Bruni, pour Lagnes ; — par Bernarde Guitard et Béatrix Pallette, pour la coseigneurie de Caderousse ; — par Bertrand de Montricon, pour une des autres coseigneuries de Caderousse ; — par les hoirs de Raymond de Montdragon, pour Taillades, Cavaillon, Mornas, Lapalud et Lagnes ; — par les hoirs de Bertrand de Cadard, pour Buisson ; — par Jean et Guillaume Malivicini, pour Saint-Saturnin ; — par Pierre Fabre, prêtre, pour la coseigneurie d'Entraigues ; — par Giraud-Ami de Sabran, pour la coseigneurie de Caumont ; — par Philippe de Mormoiron, fille de Latilis de Mormoiron, pour Modène, Urban et Rochegude ; — par Guillaume Malbernard, pour la coseigneurie de Velleron ; — par l'abbé de la Chaise-Dieu, au diocèse de Clermont, pour Menamènes, au territoire de l'Isle, et Latour de Sabran, au territoire de Robion ; — par Bérenger de Simiane, pour Châteauneuf-de-Giraud-Ami, Jonquerettes et partie de Caumont ; — par Riean Corvi, pour la coseigneurie d'Aubignan ; — par Pierre de La Manchia, évêque d'Orange, pour la coseigneurie de Caderousse ; — par Guillaume d'Orange, pour Saint-Roman de Malegarde. — Ordonnance, rendue par Guy Fulcadi, pour régler les droits respectifs d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et de Faraud, évêque de Vaison, sur cette dernière ville. — Lettres de noblesse accordées par Jean de Poitiers, recteur du Comtat, à Jean Clonais et à Guillaume Ébrard, son neveu, d'Orange. — Hommage par Astorg de La Pierre, pour les seigneuries de Bedoin et de Loriol. — Brevet de procureur et avocat fiscal du Comtat, délivré par François de Couzié, archevêque de Narbonne et légat du Saint-Siège, à Pierre Rivette. — Commission donnée par Pierre de Tury, cardinal-légat, au recteur du Comtat, de faire réparer les fortifications et châteaux du pays. — Hommages : par Delphine Remusat, pour la coseigneurie de Valouse ; — de l'abbé des Cisterciens d'Aiguebelle, pour Bouchet et Stanhol ; — par Antoine et Bertrand de Mor-ton, pour Pierrelatte ; — par Théodore de Valperge, pour Caumont ; — par le prieur de Saint-Saturnin du Port, pour Sarran. — Bulle du pape Martin V, qui investit Pierre Cottini, évêque de Montauban, de la rectorie du Comtat. — Hommages prêtés à La Chambre : par Métheline, femme de Jean Lunet, pour Aubignan ; — par Barthélemy de Prohanis, pour Caumont. — Pouvoirs donnés par le pape Eugène IV à Mare Condolmerio, évêque

d'Avignon, pour remplir les fonctions de recteur du Comtat ; — formule du serment prêté par celui-ci. — Pouvoirs conférés : à Jean de Poitiers par Alphonse, cardinal de Saint-Enstache, légat nommé par le concile de Bâle ; — à Guillaume, abbé de Lesat, au pays de Foix, par le cardinal Pierre de Foix, légat d'Enguè IV. — Hommages prêtés au Pape, par Aymar de Poitiers, comte de Valentinois et Dois, pour tous les châteaux, villes et bourgs qu'il possède. — Enquête, sur le mode de perception des droits pour les péages par terre et par eau existants dans le Comtat, à Lapalud, Mornas et Piolen. — Bulles : du pape Jean XXIII, portant que, dans le Comtat, les exécuteurs testamentaires ne pourront, après un délai de 20 ans, être recherchés pour leurs comptes ; — concernant la contribution aux tailles ; — défendant de poursuivre les habitants du Venaissin devant d'autres tribunaux que ceux du pays. — Nominations successives de Pierre Rivette, Antoine Bertrandi et Elzéar Autardi, aux fonctions de procureur fiscal du pays. — Décision du cardinal de Foix qui maintient les habitants de l'Isle dans les exemptions et privilèges que leur avait conférés le comte de Toulouse, principalement au sujet de la leyde que l'évêque de Carpentras voulait exiger d'eux. — Lettres du vice-légat pour l'abréviation des procès, etc.

B. 10. (Registre.) — Petit in-folio, 928 feuillets, papier.

**1362-1614.** — Hommages à la Chambre apostolique pour les fiefs du Comtat. — Titres de la concession ou de l'érection de ces fiefs en duchés, marquisats, etc. — Nominations, décès, testaments, mariages, donations, ventes, etc., en vertu desquels les fiefs ont changé de mains. — Procurations pour prêter hommages, etc. — Dénombrement des biens et droits possédés à Mornas par Jacques de Montaign, seigneur de Montdragon, Rochegude, Lagarde-Paréol, Lamotte et Mornas. — Hommages prêtés : par Louis de Tholon, seigneur de Sainte-Jalle, pour ses coseigneuries d'Aubres et d'Eyroles ; — par Jean et Vincent Émenardi frères, pour la neuvième partie de la juridiction d'Eyroles ; — par Gaucher de Brancas, pour les seigneuries de Robion et Beaumont et les coseigneuries de Manbee, Taillades et Lagnes ; — par Olivier de Seytres, pour Caumont ; — par Pierre Veronis, pour la moitié de Velleron et le quart de Saint-Saturnin ; — par Étienne, Gabriel et Peyrot de Sade, pour Mazan ; — par Étienne et Gaucher de Vincent frères, pour Brantes ; — par Pierre Gauffridi, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par le collège du Roure, pour Bouchet, Stagnolis, Richerenches et Bolboton ; — par Louise de Ricci, pour les coseigneuries de Menerbe et d'Entraigues ; — par Annette Mayaude, veuve de Thomas

de Galiens, seigneur des Issarts, pour le fief de Fargues et la coseigneurie de Vedène ; — par Adrien de Châteauneuf, pour la coseigneurie d'Entraignes, et par Pierre de Châteauneuf, pour celle de Menerbe ; — par Boniface de Perussis, pour Laroque-sur-Pernes. — Lettres apostoliques concernant l'inféodation de Laroque à Boniface de Perussis. — Hommage prêté par Rostang de La Baume, abbé de La Mansiade, pour les seigneuries de Saint-Pantaléon et de Rousset. — Transaction, entre Rostang de La Baume, évêque d'Orange, prieur et seigneur de Saint-Pantaléon, et seigneur majeur de Rousset, au diocèse de Die, d'une part, et Pierre Alric, prieur d'Alanson, et Reignier Alric, son frère, coseigneurs de Rousset et Saint-Pantaléon, au sujet de la juridiction de ces lieux. — Hommages : par Jean-François Sadolet, pour la seigneurie de Lafare ; — par Guillaume Berengarii, pour la coseigneurie de Caderousse ; — par Rostaing d'Ancésune, pour Caderousse, Mornas et Saint-Roman de Malegarde ; — par Antoine de Cardalzac, pour Baumes et le Barroux ; — par François de Cambis, pour partie de Caderousse ; — par Louis Des Garrons, docteur, pour partie d'Entraignes. — Enlèvement et investiture du château du Barroux, au profit de Henry de Rovillase, qui avait acquis ce fief d'Antoine de Cardalzac, au prix de 8,800 livres. — Hommages : par Cathelin Choysselat, pour Roaix ; — par Pierre de Barocelli, pour Javon ; — par Jean Gaultier, comme procureur de Diane de Poitiers, pour la baronnie de Sérignan. — Bref du pape Clément VII, confirmant l'inféodation de la baronnie d'Oppède, faite au profit de Jean Meynier. — Testament de Claude de Guiramaud, seigneur d'Entrechaux. — Cession de la moitié de la juridiction de Laroque-Alric, faite par Truffemont de Raymond à Antoinette de Raymond, sa sœur, femme de Jean Chaza, dit Clerc de Morières. — Brefs : du pape Paul III, portant inféodation de Flassan à Jean Raxi, noble grec établi dans le Comtat ; — du pape Paul IV, inféodant au consulat de la ville de Carpentras le fief de Serres ; — du pape Pie V, portant inféodation de Mornas au profit de François Fabrice Serbelloni, son général dans le Comtat. — Testament de Guillaume de Vincens, seigneur de Causans et baron de Brantes. — Hommage prêté par Henri de Montmorency, seigneur de Dampville, pour la baronnie et la juridiction de Baumes. — Bulle du pape Pie IV, révoquant les aliénations de biens ecclésiastiques faites au préjudice du Saint-Siège. — Testament d'Esprit d'Astouard seigneur de Vaucluse. — Hommages prêtés : par Pompée Des Isnards, pour la coseigneurie de Brantes ; — par Guillaume-Louis de Montlor, pour Modène ; — par les consuls de Cavaillon, pour le fief de La Rôquette ; — par Robert de La March, pour la baronnie de Sérignan ; — par Gabriel de Pol, pour Saint-Tronquet. — Requête du procureur gé-

ral du Comtat contre François de Simiane, sur ce qu'il n'avait pas inscrit, dans l'hommage qu'il a prêté pour le fief de Châteauneuf, l'engagement de rendre ce fief à Sa Sainteté, s'il en était requis. — Hommage par Charles de Créqui, d'Agoult, de Vese, de Montlor et de Montauban, pour Caromb et Saint-Ippolyte, etc.

B. 11. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

**1611-1627.** — Hommages à la Chambre apostolique, pour les fiefs du Comtat. — Titres de la concession de ces fiefs, etc. — Hommages : par Philippe de Vincens de Causans, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Horace Capponi, évêque de Carpentras, pour le Baucet, Venasque, Malemort, Méthamis, Montoux, Villes et Saint-Pierre de Vassols ; — par Jean-Baptiste de Sade, pour Saumane et la moitié de Mazan ; — par Françoise de Châteauneuf, pour la coseigneurie d'Entraignes ; — par Vincent-Anne de Meynier, pour la baronnie d'Oppède ; — par Jeanne d'Agoult et de Vese, comtesse de Montrevel, pour Caromb et Saint-Ippolyte ; — par Louis de Cambis d'Orsan, pour la coseigneurie de Lagnes ; — par Esprit de Boutins, pour Valouse, suivi de l'achat de ce fief des hoirs de Claude Baron ; — par François de Raymond, pour Modène ; — par Charles de Galéan, pour Vedène et Saint-Saturnin ; — par Jean-Scipion de Pol, pour Saint-Tronquet et la coseigneurie de Lagnes ; — par Louis de Fortia, pour Urban et la coseigneurie de Caderousse ; — par Jean de Vassadel, pour Vaqueyras ; — Testament de Jean de Vassadel. — Hommages : par Nicolas de Seguin, sieur de Flese, pour la coseigneurie de Saint-Romain-en-Viennois ; — par Paul de Fortia, pour Baumes ; — par Joseph de Fortia, pour les Pilles et la coseigneurie d'Aubres ; — par Georges de Brancas, duc de Villars, pour Maubec et Beaumont ; — par Claude de Thezan, pour Méthamis ; — par Pierre de Taulignan, pour Payméras ; — par Louis de Beaumont, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Jean-Pierre de Rovillase, pour le Barroux ; — par Jean de Simiane, pour Châteauneuf-de-Giraud-Ami ; — par Philippe de Vincens, Sagnet Des Astouards, seigneur de Causans, pour la coseigneurie de Mazan ; — par Jacques Des Henriès, pour les coseigneuries de Rousset et de Saint-Pantaléon ; — par Pierre Des Astouards, pour la coseigneurie de Velleron ; — par les hoirs de Jacques de Marcel, pour la coseigneurie de Rousset ; — par Esprit de Boutins, pour Valouse, etc.

B. 12. (Registre.) — Petit in-folio, 332 feuillets, papier.

**1627-1655.** — Hommages à la Chambre apostolique pour les fiefs du Comtat. — Titres de la concession de ces



fiefs, etc. — Hommages : par Jean Vincens de Cadard d'Ancézune, pour Caderousse, le Tor, Cabrières, Velorgues, Saint-Étienne de Magol et Lagnes; — par Rostaing d'Ancézune, pour la coseigneurie de Caderousse. — Testament de Louise d'Ancézune, veuve de Christophe de Saint-Chamon, premier baron du Lyonnais. — Hommages : par Jacques Des Alries, pour la coseigneurie de Rousset et Saint-Pantaléon; — par Jean de Cambis, fils de Louis, pour la coseigneurie de Lagnes; — par Michel d'Alméras, évêque de Vaison, pour Vaison, le Crestet, Rasteau et Entrechaux; — par Fabrice de La Bourdaisière, évêque de Cavailon, pour Cavailon, Vancluse, Sorguettes, Montalvernie et La Roquette; — par Armand-Jean Duplessis, cardinal de Richelieu, abbé de la Chaise-Dieu, pour Latour de Sabran et Menamènes; — par Thomas de Berton, pour la moitié de Velleron; — par Paul-Aldonce de Thezan, pour Méthamis; — par Joseph Des Alries, pour la coseigneurie de Rousset et Saint-Pantaléon; — par Balthazar de Fougasses, pour Entrechaux; — par Henri de Maynier, pour la baronnie d'Oppède; — par François de Berton, pour Crillon et Saint-Jean de Vassols; — par Louis de Berton, seigneur de Monmoron, pour la coseigneurie de Velleron; — par Pierre-François de Tonduti, pour Saint-Léger; — par Louis de Galéan, pour Vedène; — par Louise de Gadagne, veuve de Georges de Galéan, pour Saint-Saturnin; — par Diane de Gérard d'Aubres, veuve de Gaspard de Brancas, seigneur d'Oise, pour Aubres; — par Henri de Massilian, pour Hauteville et Beauchamps; — par Louis de Fortia, pour la coseigneurie d'Aubres; — par Philippe d'Ancézune, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol; — par Henri d'Ancézune, pour la coseigneurie de Lagnes. — Donations de la coseigneurie de Lagarde-Paréol, faite par Vincent de Cadard d'Ancézune à Philippe, son fils, et de la coseigneurie de Lagnes, à Henri, son autre fils. — Hommages : par Esprit de Raymond, pour Modène; — par François Darnet, aumônier du roi de France, prieur du Pont-Saint-Esprit, pour Sarrian, Puyricard ou Piécart, dans la commune de Sarrian, et Lamotte; — par Joseph-Marie de Suarès, évêque de Vaison, pour Vaison, le Crestet, Rasteau et Entrechaux; — par Gabriel de Grillhetz, seigneur de Brissac, pour la coseigneurie d'Aubres; — par Jean de Ferron, pour la baronnie de Sérignan. — Achat de cette baronnie par Jean de Ferron, contre Henri-Robert de La Marek, duc de Bouillon. — Hommages : par Hector de Beaux, pour Roaix; — par Paul de Cambis, seigneur de La Falèche, pour Serres; — Par Louis de Berton, pour Crillon et Saint-Jean-de-Vassols; — par Paul de Cambis, pour la coseigneurie de Velleron; — par Louis de Seytres, pour la coseigneurie de Caumont; — par Catherine de Fortia, pour Saint-Tronquet; — par Jean Payen de Sainte-Cécile, pour

la coseigneurie de Lagarde-Paréol; — par Balthazar de Vincens, pour la coseigneurie de Savoillon. — Testament d'Esprit de Boutins, seigneur de Valouse. — Hommages : par Claude de Gigondas, pour Lagarde-Paréol; — par Pierre-Henri de Pelletier de Gigondas, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol; — par Chrétienne Catillina, pour Bedoin; — par Marguerite d'Urie de Paris, pour le Barroux. — Testament de Jean-Pierre de Rovilhac, seigneur du Barroux. — Hommages : par Antoine de Lopis, pour Lafare; — par Joseph Des Alries de Corneilban, pour la coseigneurie de Rousset. — Achat de cette coseigneurie par Joseph Des Alries, contre Louise de La Plane, veuve de Jacques de Marcel. — Hommages : pas Gaucher-Adhémar de Monteil, comte de Grignan, pour Saint-Roman de Malegarde; — par François de Labeau Bérard, pour Travaillon; — par Henri de Silveane, pour Camaret; — par Pierre Piellat, pour la baronnie de Sérignan; — par Maximilien-Robert Deschallart, pour Uchaux et Hauteville; — par Lucrèce de Bus de Gromelles, veuve et héritière d'Héctor de Beaux, pour le Roaix; — par Gabriel de Bosquet, pour Buisson; — par Alexandre de Siroque, pour Caromb et Saint-Hippolyte; — par François d'Honoraty, pour Jonquerettes. — Acte d'acquisition de la seigneurie de Jonquerettes, par François d'Honoraty, de l'abbé de Saint-André de Villeneuve. — Hommage par François de Marcel de Crochans, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol, etc.

B. 13. (Registre.) — Petit in-folio, 375 feuillets, papier.

**1656-1676.** — Hommages à la Chambre apostolique pour les fiefs du Comtat. — Titres de la concession de ces fiefs, etc. — Hommages : par Laurent de Silveane, receveur des gabelles du sel en Provence, pour Camaret; — par les consuls de Cavailon, pour La Roquette; — par les consuls de Bollène, pour Bauzon; — par le chapitre de la cathédrale de Saint-Paul-trois-Châteaux, pour Solérieu; — par Louis-François de Labaune, comte de Suze, marquis de Villars, pour Barbaras, près Tulette, et la coseigneurie de Lagarde-Paréol; — par Renée d'Oraison, baronne de Céreste, pour Robion; — par Jean-Baptiste Du Roure, abbé de Saint-André-de-Villeneuve, pour Thouzon; — par Jean-Pierre de Fougasses de Féléon, pour Taillades. — Testament de Marguerite de Guignonet, dame des Taillades. — Hommages : par les consuls de Carpentras, pour Serres; — par Etienne de Manty, pour Rochegude. — Testament d'Almaurie de Cavailon, seigneur de Rochegude et Saussac et coseigneur de Montdragon. — Hommages : par Louis-François de Brancas, duc de Villars, pair de France, pour Beaumont et Maubec; — par Louis de Fortia

d'Urban, pour Urban et Caderousse ; — par Esprit de Chaussande, pour Saint-Romain-en-Viennois ; — par Honoré de Brancas de Forcalquier, baron de Céreste, pour Robion ; — par François Du Hallier, évêque de Cavaiillon, pour Cavaiillon, Vaucluse, Sorguette, Montalvernier, La Roquette et Saint-Phalet ; — par Henry-Robert d'Eschallart de La Marek, pour la baronnie de Sérignan et les juridictions de Camaret, Travaillon et Lagarde-Paréol ; — par Charles-Joseph d'Orléans, pour Bedoin ; — par Joseph-François Cadard d'Ancézune, pour Caderousse, le Thor, Saint-Étienne-de-Magol, Velorgues, au territoire de l'Isle, Cabrières et Lagnes. — Testament de Jean-Vincent Cadard d'Ancézune. — Hommages : par Paul de Fortia de Montréal, pour Saint-Tronquet et Lagnes ; — par Jean de Tertulle, pour Laroque-Alric ; — par Jean de Glandèves de Bousquet, seigneur de Puymichel, pour Buisson ; — par Paul Barthélémy de Baroncelli, pour Javon ; — par Pierre-Antoine Lascaris de Castellar, pour Saint-Romain-en-Viennois. — Mariage entre Jean-François d'Honorat, seigneur de Jonquerettes, et Isabeau Dalmas. — Hommage par Jean-Joseph de Fogasses, pour La Batie-des-Raynards, située entre Bollène et Lapalud. — Transaction entre Paul de Cambis, baron de Brantes, seigneur de La Falèche, Velleron et autres places, et François de Cambis, baron de Brantes, son fils, au sujet du paiement des dettes du premier. — Hommages : par Pompée Libéral de La Forestie et Laurence du Pillon, mariés, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Jacques Blocard, receveur des gabelles du Dauphiné et de Provence, pour une autre des coseigneuries du même lieu. — Achat de cette coseigneurie par Blocard contre Marcel de Crochant. — Hommage par Jean-François de Blégiers d'Antelon, pour Pyméras. — Mariage de Joseph-François de Blégiers avec Françoise de Taulignan de Barre. — Testament de Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap et seigneur de Céreste. — Bulle d'érection de la terre d'Aubignan en marquisat au profit de Claude de Pazzis. — Hommage par Barthélémy de Mantin, pour Rochebude. — Bulle de l'érection de la moitié de Velleron en marquisat au profit de François de Cambis, d'Avignon. — Hommages : par François-Marie Mancini, abbé commendataire de La Chaise-Dieu, pour Latour de Sabran et Menamènes ; — par Arnulphe Gualtery, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Pierre de Pelletier de Gigondas, pour le Barroux. — Testament de François-Henri de Rovilbasse, seigneur d'Ursel et du Barroux. — Bulle d'érection de la terre de Caderousse en duché, au profit de Joseph-François-Just de Tournon Cadard d'Ancézune. — Hommage par François-Adhémar de Monteil, comte de Grignan, pour Saint-Roman-de-Malegarde. — Acte du décès de Louis-Gaucher-Adhémar de Monteil. —

Hommages : par Pierre-François Tonduti, pour Saint-Léger ; — par Balthazar et Louis-François de Merles, pour Beauchamp, au territoire de Monteux. — Création des officiers juridictionnels de Beauchamp. — Mariage de Cosme de Sade avec Élisabeth de Nogaret de Calvisson. — Hommages : par Claude-André Scot, pour Saint-Romain-en-Viennois ; — par Charles-Félix de Galéan, pour Château-neuf-de-Gadagne, appelé anciennement de Giraud-Ami. — Érection de cette terre en duché. — Hommages : par Georges-Dominique Des Laurents de l'Olive, pour Brantes ; — par Françoise de Soissans de Labedosse, femme d'Esprit de Raphaelis, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Jean-Baptiste de Meynier, pour la baronnie d'Oppède ; — par Pierre-Joseph de Fogasses, marquis de La Barthelasse, pour les Taillades. — Mariage entre Pierre-Joseph de Fogasses de Féclon de Guignonet, seigneur des Taillades et marquis de La Barthelasse, et Louise de Tonduti de Saint-Léger. — Hommage par Françoise de Castellane d'Ampus, marquise des Taillades, pour Beaumont. — Transaction entre Françoise de Castellane d'Ampus et Louis de Brancas, duc de Villars, en vertu de laquelle celui-ci a cédé la terre de Beaumont à cette dame pour 33,000 livres, à compte des 60,000 qu'il lui devait. — Hommage par Isabelle de Baron, héritière de François d'Urre, pour le château des Beaumettes, au territoire de Faucon. — Bulle de Clément X, par laquelle il confère l'abbaye de La Chaise-Dieu à Hyacinthe de Serroni, évêque de Mende. — Testament de François de Raymond, seigneur de Modène. — Hommage par François de Vincens, pour Savoillan. — Testament d'Étienne de Vincens. — Hommages : par le collège de Saint-Nicolas d'Ancey, établi à Avignon, pour Barry et la coseigneurie et juridiction de Bollène ; — par le collège de Roure, établi à Avignon, pour Richerenches, Bouchet et Bolboton ; — par le collège de Saint-Martial, établi à Avignon, pour Piolen, etc.

B. 14. (Registre.) — Petit in-folio, 585 feuillets, papier.

**1677-1694.** — Hommages à la Chambre apostolique pour les fiefs du Comtal. — Titres de la concession de ces fiefs, etc. — Hommage par Jeanne-Marie-Benoîte de Segnins, veuve de Louis de Galéan, pour Vedène et Saint-Saturnin. — Testament de Louis de Galéan. — Hommages : par Claude-Vincent d'Astonand, marquis de Causans, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Joseph de Véry de Canoves, fils de Rodolphe, pour Pyméras ; — par Julie de Cavaiillon, veuve de Philippe Des Bertrands de Pellissier, pour Eyrolles. — Testament de Philippe Des Bertrands de Pellissier. — Hommages : par Joseph-François de Blégiers d'Antelon, pour Pyméras ; — par l'abbé

François de Bonfils, pour les Taillades. — Bulle de Clément X, portant érection de la terre de Brantes en marquisat, au profit de Georges-Dominique de Laurens, seigneur de l'Olive. — Hommages : par Louis de Brancas, duc de Villars, pair de France, pour Maubec ; — par Joseph-Mathieu de Castellane de Lauris, marquis d'Ampus, et Marie-Caroline de Vassadel, pour Vaequeyras ; — par Louis de Thezan, marquis de Saint-Gervais, pour Méthamis. — Testament et acte de décès de Paul-Aldouce de Thezan. — Ordonnance portant que le président de la Chambre apostolique doit être présent aux prestations d'hommages et fixant les honoraires auxquels a droit l'avocat général. — Hommage par Charles-Bernard de Fortia, pour Baumes, les Pilles et Aubres. — Testament de Paul de Fortia Des Pilles, gouverneur du château d'If et îles de Marseille. — Hommages : par Benoît-Ambroise de Labeau Bérard, pour Saint-Roman-de-Malegarde ; — par Antoine de Piellat, comte palatin, pour Buisson ; — par Joseph-François de Tertulle, pour Laroque-Alric. — Testament de Jean de Payen de l'Hôtel, seigneur de Saint-Marcel d'Ardeche et coseigneur de Lagarde-Paréol. — Hommages : par Joseph de Grillels, baron de Brissac, pour Aubres ; — par Jean de Tertulle de Laroque, pour Aubignan. — Testaments de Claude de Passis, marquis d'Aubignan, et d'Allemand de Passis. — Hommage par Marguerite d'Artaud de Montauban, veuve de Pierre Pelletier de Gigondas, seigneur de Rovilhac, pour le Barroux et la coseigneurie de Lagarde-Paréol. — Testament de Henri de Gérard, seigneur d'Aubres. — Hommages : par Dominique Raffelis, pour Rochegude ; — par François de Lapis, pour Lafare ; — par Anne de Montaigu, veuve de Charles de Montmorency, pour la coseigneurie d'Entraigues. — Testament de Charles de Montmorency, seigneur d'Entraigues et de Trévouse. — Hommages : par Paul de Fortia, pour Urban ; — par Dominique-Paul de Passis de Seguis, pour Aubignan et Loriol. — Bulle du pape Innocent XI, portant promotion de François Genêt à l'évêché de Vaison. — Hommage par Joseph-François de Cartier de Turc, citoyen d'Avignon, pour la coseigneurie de Lagnes. — Vente de la première coseigneurie de Lagnes, faite à Joseph-François de Turc, par Marguerite de Simiane de Gordes, femme de François de Forbin. — Hommages au roi de France : par Antoine et Jacques de Blocard, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Louis-Vincent de Mauléon Saignet des Astouands, marquis de Causans, pour la moitié de Mazan. — Testament de ce gentilhomme. — Texte de l'inféodation de Mazan, faite en 1243, par le comte de Toulouse, à Pons d'Astouaud. — Hommages au Pape : par Lucrece de Joannis Verelos, veuve de Charles-Joseph d'Orléans, pour Bedoin ; — par Marie Cuchet,

veuve de François Des Aries de Cornilhan, pour Rousset et Saint-Pantaléon. — Testaments d'Esprit-Joseph et de François Des Aries, seigneurs de Rousset. — Hommages : par Joseph-Marie de Pelletier de Gigondas, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Mareel de Vanel, seigneur de l'Isleroy, pour les Barrenques, au territoire de Lamotte. — Mariage d'Esprit-Joseph de Pelletier de Gigondas avec Isabeau Du Lac. — Testament de Pierre de Pelletier de Gigondas. — Hommage par Pierre-Paul de Fouseca, pour les Taillades. — Bulle du pape Alexandre VII portant érection de Rousset et Saint-Pantaléon en marquisat, au profit de Jean-François Des Aries de Cornilhan. — Hommage par Charles-Antoine de Labaume de Montrevel, pour Caromb et Saint-Hippolyte. — Testament de Charles de Labaume de Montrevel. — Mariage de César de Vincent, seigneur de Savoillan, avec Françoise de Revière. — Hommages : par Louis-François Du Roure, abbé de Saint-André-de-Villeneuve-lez-Avignon, pour Thouzon ; — par Pierre d'Arnould, seigneur de La Tour-Ronde, pour la moitié de Rochegude et la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Thomas-Joseph de Merles, commandeur de Saint-Jean d'Aix, pour Beauchamp, au territoire de Monteux ; — par Gaspard-François de Sade, pour Saumane et la coseigneurie de Mazan ; — par Joseph de Labaume Pluvinal, pour Laroque-Alric, etc.

B. 15. (Registre.) — Petit in-folio, 962 feuillets, papier.

**1695-1786.** — Hommages à la Chambre apostolique pour les fiefs du Comtat et titres de la concession de ces fiefs, etc. — Hommage par Jean-Albert de Fallot, pour Beaumont. — Vente de ce fief, faite à Jean-Albert de Fallot, par Louise-Thérèse de Lauris, femme de Georges-Dominique de Laurens, seigneur de l'Olive. — Hommages : par Henri Des Bertrands de Pellissier, pour Eyroles ; — par Joseph de Martin, archiviste de la légation d'Avignon, pour Thouzon. — Procédure pour l'aliénation de Thouzon, par l'abbaye de Saint-André de Villeneuve. — Hommages : par le chapitre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour Solerieu ; — par Alexandre d'Armand, pour Lagarde-Paréol ; — par Pierre de Vesc et Lucrece-Thérèse de Beaux de Roaix, mariés, pour le Roaix ; — par Georges-Joseph de Baronecelli, pour la moitié de Javon. — Bulle de Balthazar Cenci, vicaire général du cardinal Cybo, légat d'Avignon, rétablissant Georges-Joseph de Baronecelli dans les biens confisqués sur Joseph-Barthélémy, son père, en 1665. — Hommages : par Joseph-Dominique-Nicolas de Balbes de Berton, pour Crillon, Saint-Jean-de-Vassols et la moitié de Vellerou ; — par Henri de Pelletier de Gigondas, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol. — Acte du décès de

Joseph-Marie de Lagarde de Goudas. — Donation par Catherine de Mathieu, veuve de Henri de Pelletier de Gigondas, et par Louis de Gabriel de Pelletier de Gigondas, à Henri de Pelletier de Gigondas, leur fils et frère, de la part leur revenant dans la coseigneurie de Lagarde-Paréol. — Hommage par Frédéric-Constantin de Latour-d'Auvergne, prieur du Saint-Esprit, pour Sarrian, Puyricard et Lamotte. — Bulle de provision du prieuré du Port-Saint-Esprit au profit de Frédéric-Constantin de Latour-d'Auvergne. — Acte de la prise de possession de ce prieuré. — Hommages : par Bernard-Marie de Seguins, seigneur du Flese, pour la coseigneurie de Saint-Romain-en-Viennois ; — par Balthazar de Fougasses, pour La Batie des Reynauds et partie d'Entrechaux. — Testaments : de Louis de Thesan-Venasque et acte de son décès ; — de Marie-Charlotte de Vassadel, dame de Vacqueyras et Montmirail. — Hommages : par Paul-Joseph de Fortia, pour Baumes, les Pilles et la coseigneurie d'Aubres ; — par Jeanne de Grave, veuve de Charles-Félix de Galean, pour Châteauneuf de Gadagne ; — par Jean-Baptiste-Henri de Forbin de Meynier, pour Oppède ; — par Joseph-Marie de Joannis de Rouvillasse, pour le Barroux ; — par Henri-Balthazar de Merles, pour les trois quarts du fief de Beauchamp, au territoire de Montoux. — Testament de Balthazar-François de Merles. — Hommages : par Laurent Buti, évêque de Carpentras, pour le Bancet, Saint-Diàler, Venasque, Malemort, Saint-Félix, Méthamis, Montoux, Villes, Saint-Pierre-de-Vassols, Blauvac et Cademet ; — par Joseph-François de Gualtery, évêque de Vaison, pour Vaison, Crestet, Rasteau et Entrechaux ; — par Paul de Fortia, pour la coseigneurie de Caderousse. — Testament de Louis de Fortia d'Urban. — Hommage par Gaspard de Lapis, pour Lafare. — Testament de Louis-François de Lapis et acte de son décès. — Hommage par les consuls de Bollène, pour le fief de Bauzon. — Bref du pape Clément XI, concernant la délimitation des lieux de Cabanes et de Caumont, et dans lequel ce dernier lieu est qualifié marquisat. — Testaments : de Marguerite Lenoir, veuve de Jean de Seguins de Flese ; — de Gaspard de Lapis. — Mariage entre François d'Honorat, seigneur de Jonquerettes, et Madeleine d'Orsel de Plesian. — Hommages : par François de Magnin de Montoux, veuve de François de Payen, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Louis-Hyacinthe de Remond de Mormoiron, pour Modène ; — par Gabrielle de Tertulle de Laroque, marquise de Cabanes, pour Loriol. — Testament de Jeanne de Tertulle et acte de son décès. — Hommages : par Jean-Joseph-François de Tertulle de Labaume, marquis de Ployviel, pour Laroque-Mrie et le quart de Loriol ; — par Georges-Marie de Serre, pour la coseigneurie d'Entraigues ; — par François-Louis-Anne-Marie de Lorraine d'Armagnac,

abbé commendataire de La Chaise-Dieu, pour Latour de Sabran, Montalvernier et Saint-Antoine de Menamènes ; — par Michel Rochette, religieux de Cluny, pour Piolen ; — par Claude Martin, prêtre, pour Thouzon ; — par Jean-François Des Aries de Cornillan, pour Rousset et Saint-Pantaléon ; — par Jean-Joseph-Dominique d'Urre, pour le château des Baumettes, au territoire de Faucon. — Mariage entre Jean-Joseph-Dominique d'Urre et Marie de Jardin. — Hommages : par Pierre de Vervins, pour Bedoin ; — par Pierre de Piellat, pour Buisson ; — par Louis-François-Alexis de Donodé de Campredon, pour Lagarde-Paréol ; — par Joachim de Balbany et Gabrielle de Thomas, pour Saint-Romain-en-Viennois ; — par Louis-François de Labaume, comte de Suze, pour Barbaras, près Tulette ; — par Procope-Marie-Antoin-Philippe-Charles-Antoine-Nicolas-Augustin d'Egmont Pignatelli et Henriette-Julie de Durfort de Duras, pour Sérignan, Camaret, Travailan, Hanteville et Lagarde-Paréol ; — par Joseph-Guillaume de Boutins, pour Valouse. — Testament de Jeanne de Grave, duchesse de Gadagne, et acte de son décès. — Hommages : par Guillaume de Fallot, pour Beaumont ; — par Jeanne de Pariselle, pour Saint-Roman-de-Malegarde et Loriol ; — par François-Pierre de Galéan, pour Vedène et Saint-Saturnin ; — par Jacques-Vincens de Mauléon, marquis de Causans, pour les coseigneuries de Mazan et de Lagarde-Paréol ; — par César de Lincil, seigneur de Lamotte, pour Saint-Roman-de-Malegarde et le quart de Loriol ; — par Claude-Dominique d'Audibert de La Villasse, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol. — Bref de l'érection de la terre de Crillon en duché au profit de François-Félix de Balhes de Berton et de ses successeurs. — Hommages : par Frédéric-Eugène de Labaume de Montrevet, pour Caromb et Saint-Hippolyte ; — par Pierre-Charles Arnoul, pour Rohegude et la coseigneurie de Lagarde-Paréol ; — par Joseph-Marie de Vincens, pour Savoillan. — Mariage entre Joseph-Marie de Vincens et Marie-Rose de Raphaëlis de Saint-Sauveur, etc.

B. 16. (Registre.) — Petit in-folio, 1183 feuillets, papier.

**1727-1756.** — Hommages souscrits en faveur de la Chambre apostolique du Comtat : par Joseph-Bernard de Remond de Mormoiron, pour Modène ; — par Simon de Fonseca de Felcon, pour Taillades ; — par Jacques-Louis d'Anrézume, duc de Caderousse, pour Caderousse, le Thor, Velorgues, Saint-Etienne-de-Magol, Gabrières-d'Avignon, Lagarde-Paréol et Frigolet ; — par Marguerite de Blanc, femme de Joseph de Merles de Beauchamp, pour Thouzon ; — par Louis-Charles de Cambis, marquis d'Orsan, pour deux des coseigneuries de Lagnes ; — par Joseph-Pierre-

François de Touduti, pour Saint-Léger; — par Benoît-Ambroise de Labeau-Bérard, marquis de Maclas, pour Saint-Roman-de-Malegarde; — par Armand de Rohan, comte de Ventalour, pour Sarrian, Puyciard et Lamotte; — par Claude Moret de Roffillac, pour le Barroux; — par Jean-François de Bertrand de Pellissier, pour Eyroles; — par Jacques de Gautier de Girenton, pour la douzième partie de Loriol; — par Joseph-François de Fortia, pour la coseigneurie de Caderousse; — par Joseph-Philippe de Montaigu, pour Entraigues; — par Charles-Joseph de Donodéi de Campredon, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol; — par Marie et Gabrielle-Madeleine de Vervins, pour Bedoin; — par Elisabeth d'Astier, veuve de Gaspard de Lapis, pour Lafare; — par Jean-Natal de Limojon de Saint-Dilier, pour Jonquerettes; — par Joseph-Ignace de Blanc, pour Brantes; — par Louis-Dominique de Cambis, pour Velleron, fief emportant le titre de marquis; — par Joseph-Roch-Louis-Charles-Palamède de Forbin, pour Oppède. — Mariage entre Joseph-André d'Ancézune d'Oraison et Françoise-Félicité Colbert de Torey, auquel assistent Louis XIV et sa cour. — Hommages: par Louis-Antoine de Brancas, duc de Villars, pour Maubec; — par Jean-Baptiste-François de Sade, pour Saumane et la coseigneurie de Mazan. — Testaments: de Gaspard-François de Sade de Simiane; — de Nicolas-Melchior de Fallot de Beaupré; — de Louis de Passis de Seguins. — Hommage par Jacques de Grillet, baron de Brissac, pour la moitié du fief d'Aubres, comprise dans le Comtat. — Vente de la terre d'Urban souscrite par François de Fortia au profit de Jean-Noël Limojon. — Hommages: par Paul-François d'Andrée, pour la seigneurie des Pilles et la coseigneurie d'Aubres; — par Pierre-Joseph-Jacques de Robert d'Aquéria, pour Rochegude et la moitié d'une des coseigneuries de Lagarde-Paréol; — par Joseph-Ignace de Blanc, marquis de Brantes pour Buisson. — Ordonnance du vice-légat accordant un délai de trois mois aux seigneurs qui n'ont pas prêté hommage, attendu l'absence du receveur pendant plusieurs années. — Mariage entre Benoît-Ambroise-Michel de Labeau-Bérard et Agathe-Marie-Madeleine de Seguins de Passis d'Aubignan. — Hommages: par Joseph-Séraphin de Tertulle de Labaume, marquis de Pluvinel, pour Laroque-Alic et la sixième partie de Loriol; — par Charles-François d'Inguibert, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol; — par Charles de Donodéi, pour le marquisat de Campredon, au territoire de l'Isle; — par Jean-Joseph de Vimeus de Mauléon de Causans, pour la coseigneurie de Mazan; — par Paul-Louis de Brancas, pour Robion; — par Jean-Joseph-Siffrein de Tillia, de Mot, de Scout, pour Olonne, au territoire de Vaison, et le Roan, au territoire d'Aubignan. — Échange concernat

la juridiction d'Olonne entre l'évêque de Vaison et M. de Tillia. — Hommage par François-Xavier de Seytres, pour Caumont. — Mariage entre Joseph-François-Xavier de Seytres, marquis de Caumont, seigneur de Verquières, et Marie-Anne-Genève de Moutboissier-Beaufort-Canillac. — Testament d'Anne de Moyroux, veuve de Pierre-Joseph-Jacques de Robert, marquis d'Aquéria, seigneur de Rochegude, etc. — Hommage pour le comté de Matteville, au territoire de Visan, par Antoine-Esprit, marquis d'Anglesy. — Bref du pape Benoît XIV portant érection en comté de la terre de Matteville. — Ordonnance du vice-légat d'Avignon portant que le trésorier général de la Chambre apostolique pourra à l'avenir assister aux prestations d'hommage comme les autres officiers canéraux. — Hommages: par Paul-Alexandre de Lapis de La Sale, pour Lafare; — par Louis-François de Vese de Briancourt, pour le Roaix. — Testament de Thérèse-Lucrece de Beaux, dame de Roaix, etc.

B. 17. (Registre.) — Petit in-folio, 755 feuillets, papier.

**1757-1759.** — Hommages souscrits en faveur de la Chambre apostolique du Comtat, par: les consuls de Cavailhon, pour le fief de La Roquette; — André-Henri Morel de Rovillac, pour le Barroux; — Louis-René-Édouard de Rohan, abbé commendataire de La Chaise-Dieu, pour Latour de Sabran et Ménamènes; — Guillaume de Tertulle Des Rollands, pour Loriol; — Paul-Denis d'Anselme, pour le comté de La Foulquette, au territoire de l'Isle; — Françoise-Barbe-Agnès de Pusco, veuve de Jean-Noël Limojon, pour Jonquières et Urban; — Pierre-François-Marie Brunon de Fonseca, pour les Tallades; — Joseph-Gaspard-Maurice de Lyméil de Lamotte, pour le quart de Loriol; — Louis de Brancas, pour Maubec; — Angélique-Madeleine de Cartier, femme de Dominique-Hyacinthe de Beauvois de Nogaret, pour la coseigneurie de Lagnes; — Louis d'Ailhaud, curé de Crillon, pour la coseigneurie d'Entrechaux; — François-Aldonee-Louis-Donatien de Sade, pour Saumane; — François-Valentin de Merles de Consantans, seigneur de Beauchamp, gouverneur de Sainte-Cécile, pour Thouzon; — Thomas-Louis-Siffrein de Blégiers de Taulignan, pour le Puyméras; — les consuls de Bollène, pour Bauzon; — Claude Roche, pour Lamotte; — Pierre-François de Chapuis de Veilles, pour Saint-Romain en Viennois. — Mariage entre Pierre-François de Chapuis de Veilles et Hélène de Balbany de Saint-Roman. — Rescrit accordant à Guillaume-Joseph-Alexis de Donéida un délai d'un an pour prêter l'hommage qu'il doit pour son marquisat de Campredon. — Hommages par: Jean-Etienne de Sallières de La Jardine, comte de Bonne, pour les Tallades;

— Crépin-Ignace-Alexandre de Cohoro, pour le Rocan, au territoire d'Aubignan; — Louis-Siffrein d'André de Renoard, pour le Val-Saint-Jean, au territoire d'Aubignan; — Gabriel-Angustin-Louis-Gaspard de Touduty Blauvac, pour Aubres; — Jean-Claude-François de Mourre de Saint-Martin, pour les Baumettes, au territoire de Faucon. — Testament d'André-Joseph d'Ancézone-Oraison. — Hommages par : le collège du Roure, établi à Avignon, pour Richerenches, Bolloton et Bouchet; — le collège de Saint-Nicolas d'Ancecy, aussi à Avignon, pour Bollène, Barry, Chabrières et partie de Thouzon; — Joseph-François Monier, pour les Taillades; — Joseph-Ignace de Vernety, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol. — Mariage entre Etienne-Joseph-François de Georges de Guilloimont, chevalier, citoyen de Carpentras, et Marie-Anne de Servan. — Hommages par : Françoise-Caroline-Gabrielle de Fortia de Pol, pour Saint-Tronquet et Lagnes; — les consuls de Carpentras, pour Serres; — Pons-Marthe de Thésan, époux d'Alix-Alix-Antoinette-Silvie de Thésan, pour Méthamis; — Françoise-Hélène de Caritat, pour les Pilles; — Louis de Vincens, pour Savoillan; — Anne-Marie-Joseph-Gabriel-Joannis-Jacques de Vidaud, pour le marquisat de Velleron. — Bulle de Pie VI érigeant la baronnie de Baumes en duché, pour Toussaint-Alphonse de Fortia, etc.

B. 18. (Registre.) — Petit in-folio, 337 feuillets, papier.

**1780-1790.** — Hommages souscrits en faveur de la Chambre apostolique du Comtat par : Madelaine de Calvière de Boucoiran, femme de Charles-Philippe d'Armand Des Forest de Blacon, pour le marquisat de Rousset et Saint-Pantaléon; — Joseph-Charles d'Ingnimbert de Pramiral, pour le Roaix; — Joseph-Pie-Joachim de Lagarde, pour Loriol; — Jean-Pierre-Gaspard d'Ailhaud, pour la coseigneurie d'Entrechaux; — Jean-Baptiste-Guillaume de l'Espine Dupuy, pour Beaumont; — Jacques-Vincens de Molén, marquis de Causan, pour la coseigneurie de Mazan; — Jean-Paul-François-Régis de Raoulx, pour la coseigneurie de Loriol; — Joseph de Brunon de Giry Du Thor, pour une autre des coseigneuries de Loriol; — Joseph-Antoine-Xavier Gentil, comte de Robin et marquis d'Entreven, pour le marquisat d'Entreven, situé au territoire de Villedieu, et pour une des coseigneuries de Loriol; — Joseph-François Bignan, pour le grand et le petit Frigolet, à Piolen. — Testament de Guillaume-Joseph-Alexis de Donadé, marquis de Campredon et seigneur de Monblan et Capdevère. — Hommages : par Jean-Marie-Louis-Hercule de Roche, pour Lamotte; — Marc-Louis de Blane, pour Brantes et Buisson; — François-Xavier de Revette, pour le comté de la Foulquette, au territoire de l'Isle; — Joseph-Siffrein-

Hyacinthe d'Aulibert de La Villasse, pour Baumettes, au territoire de Faucon; — Antoine-Guillaume Cazal de l'Isle, pour Buisson; — Louis-Joseph-Marie-André-Gabriel de Castellane de Lauris, pour Vaqueyras; — Philippe-Claude de Seytres, pour Caumont; — Charles-François de Guilhen de Clermont, pour la coseigneurie de Lagarde-Paréol; — Jean-Louis-Dominique Bignan, pour La Sigalière, membre de Frigolet, au territoire de Piolen; — Jean-Joseph-Antoine d'Anglèsy, pour le comté de Matteville, au territoire de Visan; — Alexandre-Amand de Granet de La Croix, pour Chabrières à Bollène; — Amédée-Jean-François-Prosper de Ripert, marquis d'Alauzier, pour Barry, au territoire de Bollène; — Guillaume-Joseph Vèran et Martin-Ignace-Guillaume de Brontet, pour une des coseigneuries de Loriol. — Érection de la terre de Barry en marquisat et de celle de Caumont en duché, etc.

B. 19. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

**1753-1772.** — Hommages : au pape Grégoire XI de la moitié de Montélimart, prêté par les frères et les héritiers d'Adhémar de Monteil; — par Raymond Des Baux, prince d'Orange, à Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, pour les fiefs de Camaret, Travaillan, Sérignan, Séguret, Uchaux, Frigolet, au terroir de Piolen, Barbaras près de Talette, Montaign, Montbrison (Drôme), Mastinae, Valréas, Lagarde-Paréol, Novéjan, Darboux, le tiers de Rochejude et le quart d'Albagnat; — au recteur de la Chambre du Comtat, par Bertrand Raybaud de Mornas, pour Cadenet-sur-le-Rhône; — par Jacques de Corsan de Moraas, héritier de Bertrand, pour une partie de Caderoasse et pour Cadenet-sur-le-Rhône; — par Pons de Cayranne, fils et héritier de Bertrande, pour Cadenet-sur-le-Rhône; — par Hugues de Mandagot, coseigneur de Mornas, pour une partie de Mornas, acquise de Jean de Corsan, et pour Cadenet-sur-le-Rhône.

B. 20. (Registre.) — Petit in-folio, 816 feuillets, papier.

**1721-1784.** — Règlement édicté par le vice-légat François Nicolini, le 29 octobre 1677, concernant les investitures et les reconnaissances et le paiement des lods et cens. — Ordonnance du 28 août 1663 prescrivant à tous possesseurs de châteaux, juridictions, péages, etc., de produire leurs titres dans le délai d'un mois. — Ordre à tous les emphytéotes ayant directes aux villes et lieux immédiatement sujets à la Chambre apostolique d'avoir à en justifier dans le délai de huit jours, à peine d'incorporation au domaine. — Délibération du Parlement des habitants de Robion, au sujet d'une contestation sur la fœodalité qu'avait la commune, contre M. de Brancas, son seigneur, et consul-

tation à ce sujet. — Arrêt du Conseil d'État déclarant que le franc-alleu roturier est naturel dans le duché de Bourgogne et dans les pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex. — Consultation délibérée à Aix, par Portalis, Pâzéry et Pascalis, portant que la Provence est pays de franc-alleu. — Transactions : entre la commune de Villes et l'évêque de Carpentras au sujet de la directe universelle prétendue par celui-ci ; — entre la commune du Thor et Catherine de Posse, veuve de Jean Cadard, au sujet du droit de crosse sur les grains vendus dans ce lieu et des droits de lods, etc. — Bail emphytéotique d'une terre à Beaumont, souscrit par l'hôpital de Malaucène au profit de François Chalvet. — Attestation de l'allodialité du territoire de Venasque délivrée par Tournefort et Capty, notaires. — Relevé des biens ecclésiastiques situés à Venasque. — Attestation par Blanc, notaire à l'Isle, portant que, dans un protocole de reconnaissances souscrites du 13 mai au 14 décembre 1748, M. de Sale n'a jamais pris la qualité de seigneur foncier de Saumane. — Sentence de l'auditeur général de la légation d'Avignon qui a débouté le seigneur de Baumes de sa prétention à la directe universelle. — Attestation portant que le prieur de Piolen n'est pas qualifié seigneur foncier dans les reconnaissances souscrites à son profit, de 1717 à 1732. — Déclaration des consuls des Taillades portant que les fonds de cette commune sont allodiaux et que le seigneur n'a d'autres directes que celles dont il prouve la possession par trois reconnaissances conformes. — Déclaration portant que le territoire de Lamotte contient mille salmées de terres labourables. — Transaction, en 1631, entre la commune et le seigneur d'Aubignan, concernant la fonderie, les fours, etc. — Consultation délibérée par Bayle et Gauthier portant qu'Orange est pays de droit écrit, et qu'on n'y reconnaît pas de seigneur sans titre. — Transaction entre les seigneurs feudataires et les trois États du Comtat, concernant la contribution aux tailles imposées pour la réparation et l'entretien des routes. — Compromis et sentence arbitrale, entre Cécile de Sabran et la commune de Robion, au sujet des directes féodales. — Vente du domaine de Caritat, situé entre Orange et Camaret. — Bref par lequel le pape Alexandre VII maintient les privilèges de la ville d'Avignon et du comté Venaissin. — Bref du pape Pie V portant que Mornas ne pourra être inféodé à l'avenir. — Transaction portant partage des pâtis entre Mornas et Piolen, etc.

B. 21. (Reg. stre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup> siècle.** — Liève des cens à percevoir pour la Chambre apostolique intitulée : *Liber dominorum, condominorum et vassallorum comitatus venaisini*. — Cens à

lever : à Monteux, dans les quartiers de Ratefarnouse, de La Rivière, de Ginihac ; à Robion ; à Aubignan, etc.

B. 22. (Regi-tre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** — Liève des cens à percevoir pour la Chambre apostolique ; — quels sont ceux qui doivent les cens ; — manière de les acquitter dans le Comtat ; — lieux compris dans la Val de Buire ; — cens dus par les vassaux ; — péages du Comtat ; — droit de leyde que la Chambre perçoit dans La Valmasque. — Honoraires assignés aux officiers de la Chambre apostolique : le recteur, 50 écus d'or d'Espagne par mois ; le trésorier, 10 ; le vice-recteur, 20 livres par an ; le président, 60 livres par an ; le juge des appels, 48 livres par an ; le juge ordinaire de l'Isle et celui de Valréas, 24 ; l'avocat général, 60 ; le capitaine de Vaison, 20 ; les viguiers de Pernes, Bonniueux et Malaucène, 14 livres 8 sous chacun par an ; le viguier de Mormoiron, 9 livres 12 sous par an ; les viguiers de Cairanne et de Lupalud et le châtelain de Monteux, 9 livres par an ; l'avocat des pauvres de Carpentras, 30 livres, etc.

B. 23. (Regi-tre.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

**1674.** — Rôles des mains-mortes remis par les consuls des communautés des lieux immédiatement sujets à la Chambre apostolique. — La commune d'Entraigues possède dans ce lieu : une maison proche l'église, une cimetière, un vacant devant la porte dite d'Avignon, une terre de 40 salmées, dite La Roehière, une autre terre de 110 salmées dite le Cancet, enfin une autre terre de 100 salmées, dite les Paluds et confignes ; les bâtiments de l'Hôpital des Pauvres, trois terres en divers lieux appartenant à l'œuvre de la Charité ; la chapelle de la confrérie des Pénitents blancs bâtie dans ce cimetière, etc. — La commune de Visan possède dans le lieu une maison, un château, un grand et un petit moulin avec terrains attenants, le devès de la Petite-Auzière, contenant 49 salmées 5 émines, la Grande-Auzière, contenant 12 salmées 3 émines. — A Grillon, la cure, dont Michel Clavel était titulaire, possédait une maison dite cloître, joignant les murs du lieu et contenant 6 pièces, plus une écurie et un grenier à foin ; elle avait en outre quatre petites pièces de terre situées en divers lieux. — La seigneurie de Visan, dont Nicolas Bottellier était titulaire, possédait une maison, neuf petites pièces de terre et enfin des directes aux quartiers de Saint-Martin, Moustialet et Croc. — A Grillon, la chapellenie de Notre-Dame-des-Anges, possédée par Antoine Julian, archidiacre de Vaison, avait trois petites terres. — La chapellenie de Saint-Jean, possédée par François Deunnes,

capiscop du chapitre de Notre-Dame-la-Principale à Avignon, avait une terre de 3 salmées à Moustial et une maison à la rue du château. — Le chapitre de Grignan possédait deux terres au chemin de Colonzelles. — Enfin, ladite commune de Grillon possédait trois maisons, un moulin à blé, une palud pour le pâturage des bêtes de labour, une garigue pour le pâturage du menu bétail et le chauffage du four, un bois de chênes blancs appelé les Combes et une garene. — Les possesseurs de biens de main-morte à Malancène étaient : François de Troncy, prieur du prieuré rural de Sainte-Madelaine; le chapitre métropolitain d'Avignon, prieur de Notre-Dame-du-Groseau; l'hôpital de Saint-Bénézet d'Avignon, les chapellenies de Saint-Julian et Saint-Roman, Saint-Antoine et Saint-Michel, Notre-Dame, Sainte-Madelaine, Saint-Michel et Saint-Jean-du-Groseau; les religieuses de Saint-Pierre-du-Puy et Notre-Dame-des-plans-d'Orange, comme prieures de Saint-Pierre-en-Vaux; l'abbé de Montréal, comme prieur de Saint-André-de-Rozans; l'hôpital, la confrérie du Saint-Sacrement et l'œuvre de la Charité de Malancène; la chapellenie de Saint-Nicolas du Crestet et l'archidiaconé de la cathédrale de Vaison. — A Villedieu, la commune possédait un moulin à blé, une tour, un four à pain, un moulin à huile, deux moulins à grignons, une fosse à fumier, une terre dite Horbous, dans laquelle se trouve une chapelle dédiée à Sainte-Aune, une chapelle dédiée à Saint-Laurens avec un cimetière contigu, etc. — Liève des décimes du diocèse de Vaison pour la partie située dans le Comtat.

B. 24. (Registre. — Petit in-folio, 250 feuillets, papier.

**1695.** — Verbal dressé à l'instance de François Dodos, vice-avocat et vice-procureur général de la Chambre apostolique du Comtat, au sujet de la prohibition légale de transférer en mains-mortes les biens emphytéotiques et de l'obligation qu'il y a pour les officiers caméraux, aussitôt qu'ils ont appris l'acquisition de biens serviles par les mains-mortes, de contraindre immédiatement celles-ci soit à revendre, soit à se soumettre au paiement du demi-lods. — Relevé sommaire de toutes les investitures données par la Chambre apostolique de 1405 à 1681, en ce qui concerne la défense d'aliéner en mains-mortes.

B. 25. (Registre. — Petit in-folio, 316 feuillets, papier.

**1644-1735.** — Livre d'état des demi-lods des biens en main-morte. — Rôle des recteurs des chapellenies et prieurés fondés dans les églises de Pernes et de Mormoiron. — Etat et rôles des neuvaains et demi-lods établis

en faveur de la Chambre apostolique. — Etat dressé par ordre du vice-légat des demi-lods non établis et qu'on est en droit d'exiger. — Abrégé des mains-mortes tiré sur les livres des nouveaux baux et investitures de la Chambre. — Etats des demi-lods et neuvaains qui se trouvent dus à la Chambre et éclus en 1673 et 1678. — Neuvaains de Bollène, Baumes-de-Transit (Drôme), Carpentras, Caderousse, Cavaillon, Entraigues, Faucon, Grillon, Lagarde-Paréol, l'Isle, Lapalu, Lagnes, Monteux, Mornas, Malancène, Mormoiron, le Pont-de-Sorgue, Pernes, Laroque-sur-Pernes, Sablet, Séguret, Sainte-Cécile, Villedieu, Valréas, Vaison, Visan, Robion, Rochegude, Saint-Romain-en-Viennois, le Thor et Oppède.

B. 26. (Registre. — Petit in-folio, 170 feuillets, papier.

**XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Mains-mortes : demi-lods érigés en cens annuels; — demi-lods fixes; — mains-mortes, lesquelles, sans paiement des demi-lods, sont simplement obligées de reconnaître de neuf en neuf ans. — La commune de Bollène sert 3 sous pour la permission de creuser dans un chemin public des eaux pour la fontaine du portail neuf; — l'hôpital de Saint-Bernard d'Avignon, 12 livres pour les biens qu'il possède à Cavaillon et à Monteux; — les Ursulines de Carpentras, 20 sous pour un terrain au plan de la rectorie; — les Cisterciennes de Cavaillon, 1 sou pour un arceau jeté sur la rue près la porte Saint-Michel; — la commune d'Entraigues, 7 écus pour le tènement de La Rouclière; — le collège des Jésuites d'Avignon, 4 livres pour la faculté de dériver les eaux de la Sorgue et de construire un moulin à Jonquerettes; — la Charité de l'Isle, 3 sous pour un terrain longeant le canal de la Sorgue; — la commune de Mornas, 5 livres pour un îlot contenant 100 salmées; — la commune de Sablet, pour la maison commune dans laquelle sont deux fours à pain, un moulin à grignons, la forge et la boucherie, 6 gros; — le chapitre de l'Isle, pour les cens et domaines directs qu'il possède à Bonnieux et à Lagnes, 4 écus; — la commune de Baumes-de-Transit, 12 sous, pour l'inféodation qui lui a été faite des eaux de la rivière de Corone; — la commune de Sorgue, 15 florins pour les îles appelées Malancou et Ramaude et le tènement de Moillarieux; — la commune de Bédarrides, 3 sous pour la prise d'eau à Entraigues des arrosages du Campsee, etc.

B. 27. (Registre.) — Petit in-folio, 309 feuillets, papier.

**1735.** — Rôle des demi-lods ou neuvaains que les mains-mortes de tout le pays du Comtat doivent payer à la Chambre apostolique. — Les mains-mortes sont obligées



de reconnaître de neuf en neuf ans et de payer demi-lods des biens soumis à la directe de la Chambre conformément à l'ordonnance du Conseil papal, en date de 21 mai 1487.

— Barroux sert 3 sous pour la permission de conduire les eaux de la fontaine du Tombadou de l'autre côté du fossé de ce nom, pour faire un abreuvoir et un lavoir; — Aubignan, 6 sous, pour la permission de ramasser les eaux qui naissent au quartier du Moulin-Neuf, afin d'en alimenter le béal de son moulin et d'arroser les fonds des particuliers; — l'hôpital de Carpentras, 12 sous, pour la permission qu'il a obtenue de dériver les eaux du Rientroid à Beaumont, afin de les faire servir à l'arrosage du tènement d'une grange qu'il y possède; — Lapalud, 2 florins, pour 50 saluées de terre aux Barrenques; — les Célestins de Sorgue ne payent rien pour une surface de 9 salmées 4 éminées, qu'ils possèdent aux Ramières de Monteux; — Saumane paye 3 sous pour le bail emphytéotique d'un petit terrain appelé La Gaudette, situé à la bourgade; — Vaison paye le demi-lods d'une maison acquise d'Honoré Proal, pour y transférer l'Hôtel-de-Ville; — Visan paye le demi-lods pour les maisonnements détruits pour l'agrandissement de l'église paroissiale; — Villes, 12 sous pour la concession de tous les dehors du lieu et d'un bâtiment appelé la Cabane, qui sert pour la tuerie des bœufs, etc. — Tarif des demi-lods en proportion de la valeur des biens.

B. 28. (Registre.) — In-folio, 1164 feuillets, papier.

**1580-1753.** — Déclarations, aveux et dénombrements fournis par les seigneurs directs en faveur de la Chambre apostolique de Carpentras pour les directes situées dans les territoires de Cavaillon, Grillon, Lagnes et Valréas. — Dénombrements: du prieuré de Notre-Dame-de-Nazareth et Saint-Vincent-de-Valréas, uni au collège du Roure d'Avignon; — des tièrs et directes de Charles et Pierre de Bellan, frères, de Valréas; — de la confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Valréas; — de Balthazar Bonnard, à Valréas; — de Bernardin de Vese et Alexandre Charpenel, cessionnaires de Pierre de Vese, à Valréas; — de Gabriel-Adhémar de Monteil de Grignan et Godefroy-Maurice de Conflans, successivement abbés d'Ayguebelle, à Valréas; — de Jean-Pierre de Seytres et de Louise-Françoise de Perussis, sa mère, à Cavaillon; — de Louis de Berton, baron de Crillon et Saint-Jean-de-Vassols, à Cavaillon; — d'Alexandre et Hercule de Bus, à Cavaillon; — de Pierre-Vincent de Camot, à Cavaillon; — de Vincent-Anne de Mexnier, baron d'Oppède, Lafare, Vitrolles, etc., à Cavaillon; — de la chapellenie de Saint-Blaise, à Cavaillon; — de la chapellenie de Saint-Eustache, à Cavaillon;

— de la chapellenie de Saint-Honoré, à Cavaillon; — de Jean-François de Perussis, à Cavaillon; — d'Étienne Seren, à Cavaillon; — des religieuses Bénédictines de la ville de Cavaillon; — de Claude Granier, à Cavaillon; — de Vêran Arnaud, à Cavaillon; — de Pierre de Prévost, à Cavaillon; — de Scipion de La Ceppede, à Cavaillon; — de Gaspard de Bruneas, à Cavaillon; — d'André Chapelier et des hoirs de Jacques Alphon, à Cavaillon; — de la prébende de Saint-Pierre de Maussang et de Saint-Michel de Cavaillon, dans cette ville; — de la chapellenie de la Sainte-Croix, à Cavaillon; — de la prébende de Saint-Sixt et Saint-Michel, à Cavaillon; — de la prébende de Saint-Julien de Lederon, à Cavaillon; — de la prébende de Saint-Pierre de Rozet, à Cavaillon; — de la chapellenie de Saint-Louis, dans l'église de Saint-Michel *extra muros*, à Cavaillon; — de la prébende de Saint-Pierre de Maussang, à Cavaillon; — de l'œuvre des anniversaires, à Cavaillon; — de Jean-François d'Agar, à Cavaillon; — de Catherine de La Salle, dame de Lagarde, à Cavaillon; — de Reynaudy, à Cavaillon; — de l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon, à Cavaillon; — d'Émeric de Rippert d'Alanzier, à Grillon; — du prieuré de Saint-Martin-du-Croc, à Grillon; — de la chapellenie du Saint-Esprit, dans l'église de l'Isle, à Lagnes; — de Fournier d'Aultane, à Grillon; — d'André Begon, à Grillon; — des Doctrinaires d'Avignon, à Cavaillon; — de Pierre d'Agard, à Cavaillon; — de l'hôpital des Pauvres de Cavaillon, dans la même ville; — de la chapellenie de Notre-Dame de la Réforsade de l'Isle, à Lagnes.

B. 29. (Registre.) — In-folio, 1399 feuillets, papier.

**1519-1760.** — Déclarations, aveux et dénombrements fournis par les seigneurs directs en faveur de la Chambre apostolique de Carpentras pour les directes situées dans les territoires de Vaison, Sablet, Séguret, Lapalud et Faucon. — Directes possédées: à Sablet par la Charité de Sablet et Jean-Scipion de Fougasses, seigneur de Sampson; — à Séguret, par le prieuré du lieu; — à Sablet et à Séguret, par Jean de Guirmand, seigneur d'Entrechaux, et par la cure de Séguret; — à Séguret, par la chapellenie de Saint-Denis de ce lieu; — à Sablet, par les chapellenies de Saint-Pierre et Saint-Antoine du même lieu; — à Vaison et à Sablet, par les chapellenies de Sainte-Marguerite et de Saint-Jacques et Saint-Jean, dite des Raybands au Crestet; — à Malancène et au Crestet, par la chapellenie de Saint-Nicolas dans l'église de Saint-Sauveur du Crestet; — à Sablet, par les dames de l'abbaye de Saint-André-des-Ramières; — à Vaison, par le chapitre de la cathédrale. Esprit de Blériers, seigneur de la Vil-

lasse, Quintin et Robert Ferez frères, Joseph-François de Blériers, seigneur d'Antelon; — à Séguret, Sablet et Vaison, par Esprit de Feret; — à Lapalud, par Nicolas de Brevillon, sieur de Combe, François de Roquart, la prévôté de Saint-Paul-Trois-Châteaux et la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon; — à Faucon, par Pierre de Taulignan, baron de Barre.

B. 30. (Registre.) — In-folio, 695 feuillets, papier.

**1533-1739.** — Déclarations, aveux et dénombrements fournis par les seigneurs directs en faveur de la Chambre apostolique de Carpentras pour les directes situées dans les territoires de Sorgue, Entraigues, Lagarde-Paréol et Visan: — à Sorgue, par Barthélemy Crivelli, les Bénédictins de Saint-Martial d'Avignon, la maison de la Charité et l'hôpital de Sorgue, le chapitre de Notre-Dame de Villeneuve-lez-Avignon et Antoine Genet; — à Monteux, Sorgue et Pernes, par les Céslestins de Gentilly. — Terrier des cens possédés par Arnaud Gêrente à Avignon, Sorgue, Entraigues, Gigognan, Saint-Saturnin d'Avignon, Morières, les Angles, Roquemare, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Geniès-de-Comolas et Château-neuf de Giraud-l'Ami. — Dénombrements: par Charles de Montmorency des possessions qu'il a à Entraigues et à Sorgue; — par le comte de Suze, de celles qu'il a à Lagarde-Paréol; — par le collège des Jésuites d'Avignon, comme prieur de Saint-Martin de Visan, des directes qu'il possède à Visan; — par le prieur de Notre-Dame de Nazareth de Pernes, pour ses biens au territoire de cette ville; — par Louis-Balthazar de Jarente, seigneur de Labryère, pour ses biens d'Entraigues; — par la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, pour ses biens de Sorgue. — Arpentage du bois du Hallier, appartenant à cette Chartreuse. — Dénombrement donné par Jean-François de Suarès d'Aulan, seigneur du Poët, pour les directes qu'il possède à Sorgue.

B. 31. (Registee.) — Petit in-folio, 225 feuillets, papier.

**1525-1665.** — Déclarations faites en exécution de l'ordonnance du vice-légat, en date du 2 octobre 1663, des biens tenus de la directe de la Chambre apostolique de Carpentras et des concessions obtenues d'elle. — Directes possédées à Carpentras: par le collège des Jésuites d'Avignon; — par Gabrielle Villet, veuve de Michel Bonet. — Bulle de Jules III, confirmant la concession de foires faite à la ville de Carpentras. — Bref du privilège de la franchise des marchés de Carpentras, concédée par le pape Paul III, le 1540. — Bulle du pape Clément VII

constituant, en 1525, deux juges pour les marchés de Carpentras. — Déclarations: par Jacques de Girenton, seigneur de Coste-Brune, de la concession qui lui a été faite du droit de dériver les eaux du Brégoux à Lorient; — par François Des Isnards, des prises d'eau sur l'Auzon, qui lui ont été concédées par la Chambre; — par Bernard, bedeau de l'Université d'Avignon, des différentes concessions qui ont été faites à ce corps enseignant; — par Henri de Villhardi, archidiaque de Saint-Siffrein de Carpentras, des concessions qui lui ont été faites au lit Carpentras. — Déclarations de biens et droits concédés: à Caderousse, faites par Joseph Bruñere, Mathieu Vallon, Antoine Gaultier, Claude Pontanier, Jean Blanchier, Christol Triat, Jean Garcin, Barthélemy Rouvil et Jean Bellon, Onoffre Chabrier, Esprit Forrège, Jean Alein, François Pechery, etc.; — à Entraigues, par la commune du lieu, Pierre Payen, d'Avignon, Laurent Boussier, de Saint-Saturnin d'Avignon, Jean Richier, Jean Chalan, Catherine Freydier, Etienne La Martinière, etc. — Déclarations: par François de Cambis, baron de Brantes, cosigneur de Velleron, au sujet de la vignerie perpétuelle de Cairanne à lui concédée; — de Paul Roubin, au sujet de la faculté qui lui a été concédée de construire un mur sur le parapet des murailles de Malaucène, etc.; — par la commune de Malaucène, pour les cens à elle acquis en vertu de la transaction du 1<sup>er</sup> août 1573; — par Fauchier de Podio de Griffiac et de Breduno, pour directes et cens à Malaucène; — par la confrérie du Saint-Sacrement de Malaucène et l'hôpital du Pont-Saint-Bénézet d'Avignon, pour des directes à Malaucène; — par M. de Galliffet, pour des directes à Cairanne; — par le chapitre de Notre-Dame-des-Doms, à Avignon, pour le prieuré du Groseau à Malaucène; — par François de Robin, pour le prieuré rural de Sainte-Madelaine, à Malaucène; — par Paul de Mostral, seigneur de Montdragon, pour des eréments à Mornas. — Brevet de capitaine vignier de Mornas délivré par Jean-Nicolas Conti, vice-légat, à Charles de Siffredy de Mornas, etc.

B. 32. (Registre.) — Petit in-folio, 351 feuillets, papier.

**1666.** — Déclarations faites en exécution de l'ordonnance du vice-légat en date des 2 octobre et 2 novembre 1663, des biens tenus de la Chambre apostolique de Carpentras et des concessions obtenues d'elle à Valréas par Pierre Mounier, Alix Turc, Antoine Lambrousin, Michel Raymond, Quentin Lannier, Michel Chalas, Jacques Borne, Imbert Bellon, Jean Dalbert de Cassillac, Jean Bellon, André Nicolas, Jean Bonot, Jean Bonnet, Etienne Péligrin, Pierre Peyronne, etc. — Claude Dat

possède une maison à la quarte Berteude, une terre de 6 émines au quartier de Saint-Pierre, une autre terre de 6 émines au quartier de Mourre-de-Broche, une vigne au chemin de Greglou, etc. — Huguet Rous possède une maison à la quarte Panouse. — Jean Darut, possède une maison à la quarte Marchande, une vigne de 5 émines au quartier de Vignarès, et une terre de 4 émines au quartier du Moulin-Neuf; — Étienne Duplan, possède une maison à la quarte Saunière, une terre de 7 émines au quartier de la font de l'Homme, une autre terre de 3 émines au quartier de Maumartel, une autre terre d'une émine au quartier de Saint-Antoine, une vigne de 3 émines au quartier de Saint-Vincent, etc.

B. 33. (Registre.) — Petit in-folio, 522 feuillets, papier.

**1666.** — Déclarations faites en exécution de l'ordonnance du vice-légat, en date des 2 octobre et 2 novembre 1665, des biens tenus de la Chambre apostolique et des concessions obtenues d'elle à Visan, par Jacques Vilhardy, Jean Bonnet, Alexandre Vianis, Melelior Orjas, André Aleron, Esprit Chastanier, Michel Favier, Jean Dalbert des Grillhets, Pierre Gleysaud, Raymond Chapoton, Isabeau Borelli, Barthélemy Rodde, Charles Chouvet de Saint-Maurin, Jean Estève, Jacques Deydier, Pierre Allard, Françoise Boisson, Mèlèlaine Marrel, Jean Rieu, Antoine Peyrot, Jean Léonard, Guillaume Gourion, Paul Charrensol, Philibert Malosse, etc. — Elzéar Pélissier possède une maison au quartier de Rechanssy, un pré et chènevier de 13 cosses au quartier de Dieulefit, une terre de 2 salmées au quartier de Frigoulet, un verger d'une émine 7 cosses au quartier de Lantaret, une terre de 2 salmées au quartier de Fontenieu, une terre de 5 émines 12 cosses au quartier de Peyre Blanche, une terre d'une salmée au quartier de La Matte, un hermas de 7 émines au quartier de Gimete, etc. — Étienne Boudon possède une maison au quartier de Pourtallet, une terre de 10 émines au Couillet, une vigne de 2 émines au quartier de Notre-Dame, une vigne de 2 émines au quartier des Combauches, un pré de 2 émines 1 2 au quartier de Dieulefit, une terre au quartier du Gibard, un jardin au quartier de La Condamine, etc. — L'agrégation des prêtres de Visan possède une maison au quartier du Château, en vertu de la donation entre-vifs qui lui en a été faite par Roland Chamorin, le 27 novembre 1535. — Jean-Laurent Chantemesse possède un pré de 4 salmées au quartier de Rousseton, une terre de 5 émines au quartier de Frigoulet, une terre de 6 émines au quartier de La Baume-Fumat, un verger de 3 émines au quartier de La Peyrière, une terre de 6 émines au quartier du Polin, un jardin dans l'enceinte des murailles

VACLUSE. — SÉRIE B.

vieilles, quartier de la porte du Martel, une maison au quartier de la fontaine du Marteau, etc.

B. 34. (Registre.) — Petit in-folio, 385 feuillets, papier.

**1665-1666.** — Déclarations faites en exécution de l'ordonnance du vice-légat, en date des 2 octobre et 2 novembre 1665, des biens tenus de la Chambre apostolique et des concessions obtenues d'elle à Bollène et à Lapalud, par Melelior de Tonduty, le recteur de la chapellenie de l'Admirable, à Lapalud, Gabriel Costodant, Marguerite de Mellet, veuve de Pierre-François de Panisses, baron de Malijay, Montfaucou et Oisellet, Gaspard Salignon, Étienne Guilliard, Louis Bouchon, Pierre Restaurand, Antoine Cullieyrié, etc. — François et Jean-Baptiste Granet, frères, ont la faculté de dériver l'eau de l'Auzon à Chabrières, au moyen d'une martelière composée de deux chanelles de pierre de taille et de trois ais. — François Guilhemier possède l'office de greffier de Bollène et produit la bulle qui l'en a investi. — Jean de Payen de Lagarde de l'Hostel possède un pré à Lapalud, dit Lauriol et le Platon, un autre pré au quartier de La Planière, une terre de 2 salmées au quartier des Combes, une terre de 13 salmées aux Barrenques. — Pierre Béringier possède au même lieu une vigne de 5 émines au quartier des Barrenques, une maison à la grande rue de Lapalud, un jardin au quartier du Riolet, une terre à La Veyrière. — Esprit Gerenton possède à Lapalud une maison à la grande rue, une terre de 3 émines au Grès de Soubeyran, une terre de 2 émines au Parquet, un jardin sous la ville, etc.

B. 35. (Registre.) — Petit in-folio, 99 feuillets, papier.

**1665-1666.** — Déclarations faites en exécution des ordonnances de la vice-légation, en date des 2 octobre et 2 novembre 1665, des biens tenus de la Chambre apostolique et des concessions obtenues d'elle à Vaison, Puymeras, Faucon et Séguret, par la chapellenie de Notre-Dame de Nazareth et Saint-Georges, Étienne Signoret, Antoine Aubéry, Guillaume de Cheysotme de Crombis, Gabriel Hommage, Antoine Juget, Lucie Lagier, veuve Aurie, Scipion de Blégies de La Villasse, Jacques Proal, Louis Barbeirassy, Jean-Jacques Vernet, Claude Brive, Antoine Duprat, Marguerite Dariéy, etc. — Pierre-Mathias Lagier possède une maison et un casal au quartier de Lacoste. — André Garcin de Vaison possède un écurie et un grenier à foin à La Bourriane, une maison à la grande rue, partie d'une autre maison au même lieu et un verger de 2 salmées au quartier de Roussillon. — Esprit Fazende possède une petite écurie et un grenier à foin, un pré de 20 émines

au quartier de Saint-Véran et une terre de 13 salmées et 5 émines au même quartier. — Noël Clary possède une maison à Vaison, un verger de 7 émines derrière le château, etc. — Pierre Clémens possède à Faucon 22 pièces de terre en labour, vigne, jardin ou hermas et une maison. — Elzéar Topenas possède 36 pièces de terre et une maison. — Guillaume Buffarden possède une maison à Faucon, quartier de Plangeroussier, deux terres à La Reinarde, un hermas à Bonpasset, un autre hermas aux Fontarages, le pré de la Combe, au verger aux Poux, etc. — Damien Arlaud possède à Faucon une maison, au quartier de Plangeroussier une vigne et une terre à l'Éiguette, un pré aux Beaux, une terre et une vigne devant le lieu, une terre au quartier Boumian, etc.

B. 36. (Registre.) — Petit in-folio, 240 feuillets, papier.

**1665-1666.** — Déclarations des biens tenus de la Chambre apostolique et des concessions obtenues d'elle à Sablet et à Séguret, par Claude Moutonnier, Joseph Barbier, Jeanne de Ceps, la chapellenie de Saint-Antoine de Sablet, Claude Raynaud, Jean Rebaïl, Antoine Ollier, Pierre Michel, Blaise Pascal, François Gandemar, Guillaume Alexandre, Joseph Roman, Jean Lambert, etc. — Nicolas Jourdan possède à Sablet une terre au quartier de Lilonne, deux autres terres au quartier du Mourre de Nonguier, l'herme de Réucyrol, etc. — Antoine Saneau possède à Sablet une terre et fruitage à Soulevéau, une vigne à Piogier, une autre vigne aux Combes, une terre à Lidolaire, un autre terre à La Fourneirete, une vigne aux Fournas, etc. — Jean Charles Raysse possède à Sablet une grange au quartier des Bessons, un verger au quartier de Maumartel, une maison sous la grande rue, etc. — Étienne Ramade possède à Séguret une maison à la grande rue, un verger le long du Rieu, une terre à la font du Jonquier, une terre et un verger sous La Garde, etc. — Jean Chave possède à Séguret une terre au Pillon, une vigne au Rieu de Saint-Jean, une terre à Ventepanis, etc. — Laurent Baile possède à Séguret une maison à la rue Basse, une terre à Ventepanis, un verger aux Perussières, etc.

B. 37. (Registre.) — Petit in-folio, 661 feuillets, papier.

**1665-1666.** — Déclarations des biens tenus de la Chambre apostolique et des concessions obtenues d'elle à Cavailon, par Jean-Antoine Effren, François de Labeau, baron de Maclas, Anne Payan, Henry Comte, Catherine Reynier, Barthélemy Doumergue, Benoît Monlard, Jean Renous, Antoine Cavallier, de Véras, Jean-Pierre Girard, Paul Sarnette, Jérôme Bourau, Antoine Savoullhan, Guillaume

Comin, Jaume Laugier, Jean Tasquier, Thomas Armittan, les religieuses Bénédictines de Cavailon, Jean-Baptiste Blanchetty, Anne Andrée, l'hôpital de Cavailon, etc. — Noël Gouniu possède à Cavailon une vigne à l'Isle du Temple, une autre vigne au quartier de Boscabrun. — Valentin Bruneau possède une vigne à La Pomette, une autre vigne aux Banquets, deux maisons au quartier de Saint-Laurent, une terre de 5 émines aux Ferrages, une vigne à l'Isle du Temple et une terre au quartier du Mas-des-Pores. — Laurent Chabran possède une maison à Saint-Laurent, une terre de 5 émines aux Ferrages, une autre terre de 3 émines au quartier de Boscabrun, etc. — Dominique de Lapierre possède une maison avec cour, jardin et grenier à foin, proche la grande place, une terre de 4 salmées au quartier de Lederon, une terre de 3 salmées aux Vignères et un pré de 2 salmées au quartier de Pont-de-Duron. — Louis Spérandieu possède une maison au quartier de La Rode ou du Fangas, deux vignes, l'une à l'Isle du Temple, et l'autre à Boscabrun. — Jean-Pierre de Féliçon de Fogasses de Guignonet, seigneur des Taillades, possède 13 directes imposées sur des maisons et des biens ruraux, deux maisons au quartier de la Saunerie, une grange appelée la Galice ou la Merletade, une terre joignant le chemin Romien, au quartier du Plan ou de la Justice, enfin une grange dite la Grande-Bastide, etc.

B. 38. Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

**1665-1666.** — Déclarations des biens tenus de la Chambre apostolique et des concessions obtenues d'elle à Bonnieux, par André Blanc, François Hodol, Jean François Vidal, le chapitre de l'Isle, François d'Audibert, Jean Vieuq, Jean Bossi, Esprit Raymond, Antoine Guérin, Antoine Caunille, Jean-Joseph Ginous, Elzéar Jauffret, Jean-Pierre Niel, Balthazar Brigas, Isnard Durand, etc. — Bernard Bonnaud possède une maison dans la rue de la Clastre, deux vignes l'une à La Vergeirade et l'autre à La Corneirède, une terre à La Peirière, une autre à La Mignauda, une autre au Blanchoy et une dernière au quartier de la font du Clos, deux vignes, l'une au quartier de l'Amarit, et l'autre au quartier de Trigaut, et enfin un verger à Saint-Vincent. — Jean et Jacques Brian frères possèdent une vigne à Saint-Victor, une terre à Lamizand, une vigne à Brigaud, une cave avec chambre au-dessus à la traverse des Bonnauds et une maison au quartier du Jeu de Paume. — Thomas Briegne possède une terre, vigne et verger aux Blaques et une vigne à Lavand, etc.

B. 39. (Registre.) — Petit in-folio, 394 feuillets, papier.

**1697-1666.** — Déclarations des biens tenus de la

Chambre apostolique et des concessions obtenues d'elle à l'Isle, Lagnes et Oppède, hommages et aveux des feudataires pour divers fiefs et autres actes. — Discussion des biens de Jean et Marius Requin père et fils, de l'Isle. — Rescrit pour l'investiture d'une maison acquise à l'Isle, à la bourgade de Villefranche, par Philippe Tiran, contre Pierre Luthon. — Déclaration des baylons de la juiverie pour la maison où se trouve l'école des juifs. — Déclaration des Minimes de l'Isle concernant la possession d'un jardin à la bourgade de Ville-Vieille, une roue sur la Sorgue, etc. — Reconnaissance emphytéotique du cimetière des juifs à l'Isle. — Transaction entre la commune de Maubec et Gaucher de Brancas, son seigneur, au sujet des droits et privilèges des habitants. — Aveu de Charles de Labaulme pour la baronnie de Caromb. — Prise de possession du prieuré de Saint-Romain-en-Viennois par Louis Camaret, prêtre de Caromb. — Réduction au dix-huitième de la dîme à percevoir à Richerenches, par l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, prieur de ce lieu dépeuplé par les guerres, afin d'y ramener des colons. — Aveu par Esprit Remond pour son fief de Modène. — Hommage, par Gaucher de Brancas, pour ses fiefs de Robion et Beaumont et pour ses coseigneureries de Maubec, Taillades et Lagnes. — Aveu par Philippe de Bertrands de Pellicier pour Eyrolles. — Dénombrement de Saint-Trouquet, Belfueil et Lagues, donné par Pierre de Paul, seigneur de ces lieux. — Confirmation par les papes Pie V et Sixte V des privilèges de la ville de Carpentras. — Concession, par le pape Pie IV, aux consuls de Carpentras de décider dans les contestations dont la valeur n'excède pas 4 ducats, et de frapper des amendes jusqu'à concurrence de cette somme contre les infrauteurs des règlements consulaires, du pouvoir de faire des règlements de police rurale, et enfin du fief de Serres. — Aveu par le collège Saint-Nicolas d'Avignon, concernant ses fiefs de Bouchet, Richerenches et Bolboton. — Dénombrement de la seigneurie de Rousset, donné par Esprit-Joseph des Alrics de Cornillhan. — Mainlevée, donnée par Jean de Grilliac, recteur du Venaissin, de la saisie du fief de Sarrián qu'il avait faite contre les Bénédictins de Cluny établis à Saint-Saturin-du-Port (le Pont-Saint-Esprit), en garantie de la démolition de deux forts qu'ils avaient élevés en avant du port, sur la rive gauche du Rhône. — Déclaration des droits et fiefs possédés dans le Comtat par le chapitre de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Concession du haut d'une tour des remparts de Malemort, faite par la Chambre apostolique à Jean Pezet, bourgeois d'Avignon, etc.

B. 40. (Registre.) — Petit in-folio, 206 feuillets, papier.

**1645-1679.** — Dénombrements des directes possédées par les fideicommissaires de la Chambre apostolique, d'après les recherches faites dans les protocoles des notaires exerçant dans les pays limitrophes du Comtat. — Antoine de Costeaugaud a acquis deux terres à Sainte-Cécile, quartier de l'étang de Perpignan. — Melchior Gens, vicaire, a acquis à Sorgue deux vignes, l'une au clos de Fournelet et l'autre à La Barrete et une terre au quartier des Safrannières. — Jacques Velie a acquis une terre à Caderousse, quartier des Moulrières. — Jean-Charles Raïsse, chanoine d'Orange, a acquis une maison à Sablet. — Jean Roland a acquis à Lagarde-Paréol une terre dite La Bachalarde. — Jean Meynier, notaire à Valréas, a acquis une grange au territoire de Visan, quartier de Font-Penehmat. — Échange entre Jacques Gravier, baile de Rochegude, et Guilhem Rozier, habitant du même lieu, d'une terre de 12 émines à Lagarde-Paréol, quartier de Bois-Soubeyran, donnée par Gravier, contre une terre d'environ 10 émines au terroir de Suze, donnée par Rozier. — Achat par Jean Restaurand, docteur en droit, du Pont-Saint-Esprit, contre Antoine de Piolen, d'une terre au territoire de Lanotte, appelée le camp du Pape ou La Prade. — Résultat des perquisitions faites dans les écritures de Trolhier, Jean et Barthélemy Chaubert, Vidal et Louis Rivier père et fils, André Bertrand et Guillaume Jaubert, tous, en leur vivant, notaires au Pont-Saint-Esprit, etc.

B. 41. (Registre.) — Petit in-folio, 454 feuillets, papier.

**1674-1789.** — Aveux et dénombrements fournis à la Chambre apostolique de Carpentras, par les seigneurs feudataires du Comtat. — Déclarations : du collège de Saint-Nicolas, établi à Avignon, pour la coseigneurie de Bollène et pour Barry et Chabrières ; — du collège du Roure, pour Richerenches, Bouchet et Bolboton ; — de Jacques de Vincens, pour Savoillan ; — de Louise-Madeline et Gabrielle de La Marek, pour la baronnie de Sérignan ; — de Julie de Cavaillon, veuve de Philippe de Bertrand de Pellissier, pour Eyroles ; — de Joseph-François de Blégiers d'Antelou, pour le Puyméras ; — de Louis de Thézan, marquis de Saint-Gervais, pour Méthamis ; — de Jean-Gabriel de Raymond, pour Modène ; — de l'abbé de Bonfils, pour les Taillades ; — de Joseph Mathias, marquis de Castellane de Lauris, pour Vacqueyras ; — de Charles-Bernard de Fortia, pour Baumès ; — de Joseph-François de Tertulles, pour Laroque-Alric ; — de M. de Pazzis, pour Aubignan ; — de Joseph-Antoine de Grilletts, pour Aubres ; — de la veuve de Pierre de Pelletier de Gigondas, pour le Barroux ; —

de Louis de Brancas, duc de Villars, pour Maubec et Robion; — de Joseph-François-Gabriel-Marie de Gallien, pour Vedène et Saint-Saturnin; — de Pierre-Gabriel de Labeau-Bérard de Maclas, pour Saint-Roman-de-Malegarde; — de Louis-François de Lopus, pour Lafare; — de Charles de Montmorency, pour Entraignes; — des hoirs d'Ignace de Cartier, pour Lagnes; — de François Des Alries de Cornilhan, pour Rousset et Saint-Pantaléon; — de Marrest de Vanel de l'Isleroy, pour la baronnie des Barenques; — de l'abbé de la Chaise-Dieu, pour la tour de Sabran; — de l'abbé de Saint-André-de-Villeneuve-lez-Avignon, pour Thouzou; — de Pierre de Vese, seigneur de Briancourt, pour le Roaix; — de Marie-Philippe-Guillaume de Gramont de Cadard, pour Caderousse; — du chapitre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour Solerieu; — de Henri-César-Hyacinthe-Denis de Tillia, pour le marquisat d'Olonne; — de Toussaint-Alphonse de Fortia des Pilles, pour le duché de Baumes; — de Jean-Baptiste-Guillaume de l'Espine, pour Beaumont et Montserrein; — de Pierre-Jean-Baptiste-Dominique de Vernety, pour Lagarde-Paréol; — de François-Xavier de Rivette des Baux-Orange, pour le comté de La Foulquette, au terroir de l'Isle; — de Philippe-Claude de Seytres, pour Caumont, etc.

B. 42. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

**1632-1672.** — Dénombrements fournis à la Chambre apostolique, par les emphytéotes de Pernes et de Laroque-sur-Pernes, savoir: le convent des Augustins de Pernes, François de Berton, seigneur de Crillon, Esprit d'Allemand, César Anglézy, la confrérie de Saint-Jean-Baptiste, établie à Pernes, la chapellenie de Saint-Pierre et Saint-André au territoire de Pernes, la chapellenie de Saint-Antoine de Pernes, les Chartreux de Bonpas, Thomas de Cheylus, seigneur de Saint-Jean, les Bénédictines de Sainte-Catherine d'Avignon, le corps des anniversaires de Pernes, Thomas de Tulle-Villefranche, Antoine Armandi, Gaspard de Rivière de Laval, les Carmes d'Avignon, Antoine de Tartule, seigneur de Laroque, le collège de Saint-Nicolas d'Avignon, César de Rivette de Villemiane, la chapellenie de Saint-Michel de Malaucène, les Dominicaines de Sainte-Praxède d'Avignon, Thomas de Quiguran de Ventabren, le prieuré de Saint-Véran de Vaucluse et Alexandre de Joannis.

B. 43. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

**1631-1705.** — Dénombrements fournis à la Chambre apostolique du Comtat, par les emphytéotes de Pernes et de Laroque-sur-Pernes, savoir: Charles de Seguin de Cabassole, Catherine d'Allemand, Esprit de Boutins de Va-

lorse, Paul d'Allemand de Saint-Amant, César Anglézy, Antoine Chapelon, Paul de Bombois, le prieur de Saint-Félix, les chapellenies de Saint-Étienne et des Onze-Mille-Vierges, fondées à Pernes, les Prêcheurs d'Avignon, la chapellenie du Saint-Sacrement, fondée à l'Isle, la chapellenie de Saint-Pierre des Durands, fondée à Laroque-sur-Pernes, la chapellenie de Saint-Pierre et de Saint-Paul des Durands, fondée à Laroque-sur-Pernes, la chapellenie de Saint-Quenin, fondée à Pernes, Pierre de Brassier de Jocas, la confrérie de la Bassine, fondée à Pernes, Gaspard de Fougasses, seigneur de Greugières, Joseph d'Augier, la Charité de Laroque-sur-Pernes, la chapellenie de Saint-Nicolas, fondée à Pernes, André de Cappellis, les Dominicaines de Sainte-Praxède d'Avignon, Gaspard de Tilles de Villefranche, Théode de Sainte-Marie, Paul de Fortia des Pilles, la chapellenie du Saint-Esprit, fondée à Pernes, la chapellenie de Notre-Dame de Nazareth, fondée à Pernes, François de Touduti, la chapellenie de Saint-Éloi, fondée à Pernes, la Charité de Pernes, Guillaume de Blégiers de Pierregrosse et noble César Teste, les Célestins de Saint-Martial de Gentilly, Alexandre de Joannis et l'abbaye des Bénédictins de Sénanque à Gordes.

B. 44. (Registre.) — In-folio, 396 feuillets, papier.

**1665-1668.** — Déclarations des personnes possédant des biens à Pernes et à Laroque-sur-Pernes, faites en vertu d'un règlement du vice-légat, en date du mois d'août 1663. — Barthélemy Armandy, Jacques de Méringol, sieur de Vaux, et Pierre Milhe ont le droit de dériver les eaux de la Nesque et de les conduire par des fossés à leurs granges. — Le collège des Jésuites d'Avignon, comme prieur de Notre-Dame de Nazareth de Pernes, possède la maison claustrale avec un jardin et enclos contenant sept éminées, une terre de 17 saluées au quartier des Hommers et diverses directes. — François Lientier, ménager de Carpentras, possède à Pernes une grange aux garrigues, plantée d'amandiers et contenant 20 salmées. — François Bourrel, ménager de Venasque, possède à Pernes, quartier de la Combe de Saint-Phelip, une vigne de trois journaux. — Jean de Tertulles, seigneur de Laroque, possède à Pernes une maison à la rue du Bois-Merdous, une grange aux Lones, une autre grange et un moulin dits de Régis, etc. — De Fortia de Pol, seigneur de Montréal, possède à Pernes une grange dite la Grand-Bastide, et un moulin sur la Sorgue dit le Cardinal. — Le chapitre de Notre-Dame du Grez de Carpentras possède à Pernes, comme prieur de Saint-Félix, une Grange où se trouve une chapelle dédiée à Saint-Félix, située aux garrigues de ce nom, plus différentes pièces de terre. — Paul-Aldonce de Thésan,

seigneur de Méthamis et Venasque et marquis de Saint-Gervais, possède une grange au territoire de Pernes, quartier des Terres-Mortes, etc. — Relevé des écritures existant chez les notaires de Pernes, dressé le 11 septembre 1668.

B. 43. (Registre.) — Petit in-folio, 462 feuillets, papier.

**1665-1666.** — Dénombrement des directes possédées par la Chambre du Comtat à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol. — Esprit Mazelier de Saint-Roman possède à Sainte-Cécile une terre de 9 salmées au quartier de l'Esclause, une autre terre de 20 émines au quartier de Charboneau, etc. — Charles Barret possède au même lieu une terre de 2 salmées au quartier de l'Esclause, une autre terre d'une salmée au quartier de Charboneau. — La maison des Doctrinaires d'Avignon possède à Lagarde-Paréol une grange de 156 salmées au quartier des fontaines d'Arcion. — Louis Gonjon possède une maison à la place de Sainte-Cécile, un pré de 3 émines au quartier du Cros de la Serre, une terre de 8 émines au quartier de Ribagnac, une autre terre de 4 émines au quartier de la Miane, une autre terre de 6 émines au quartier de Fournas, etc. — Antoine de Guillaumont, seigneur de La Baume, possède au territoire de Lagarde-Paréol une grange de 120 salmées. — Louise Gravié de Rochegude possède à Lagarde-Paréol une terre de trois émines au quartier de Bois-Soubeyran. — Jean de Payen, coseigneur de Lagarde, possède à Sainte-Cécile une maison à la grand'rue, une grange au chemin de Bollène, une terre et un colombier au quartier de Boyreynaud, un pré au chemin de Tulette, etc. — Jean et Pierre Auzat possèdent à Lagarde-Paréol une habitation au chemin de l'Église, une terre de 2 salmées à La Palud, une terre de 3 salmées à La Grosse-Canne, etc.

B. 46. (Registre.) — Petit in-folio, 326 feuillets, papier.

**1613.** — Dénombrements et aveux rémis par les possesseurs de directes à Sorgue. — Mandement fait par Philippe Philonardi, prolégat d'Avignon, par ordre du Pape et du cardinal Borghèse, légat, sur le dénombrement que doivent faire et donner les prétendus seigneurs directs du Comtat; — lettre du même au juge de la Chambre apostolique au sujet d'une prorogation de délai pour les dénombrements de censives; — commandement à tous les emphytéotes ayant directes aux villes et lieux immédiatement sujets à la Chambre de justifier de leur possession dans le délai de trois semaines par-devant le juge, sous peine de réduction et d'incorporation de ces directes au domaine de l'Église; — dénombrements remis par les Céclestins de Saint-Martial d'Avignon, la Charité du pont de Sorgue,

Charles de Montmorency, seigneur d'Entraignes, Lucrèce de Ceps, le chapitre de Notre-Dame de Villeneuve lez-Avignon, Antoine Genêt et Barthélemy Crivelli.

B. 47. (Registre.) — In-4°, 273 feuillets, papier.

**1425-1470.** — Manuel des brèves-notes de Richeri, de Jean et Bertrand Wariponte, notaires à Carpentras, formant le 1<sup>er</sup> registre des investitures et des nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique du Comtat. — Les lods perçus par la Chambre apostolique du Comtat variaient comme il suit : à Carpentras, Cavailon et Monteux, on payait 1 sou par florin; à l'Isle, 15 florins pour cent; à Pernes, 9 patars par livre de la Chambre ou 11 florins 3 sous pour cent; dans La Valmasque, comprenant Bonnieux, Ménerbe, Manbec, Oppède et accessoirement Saint-Saturnin d'Apt, dans La Valbueyre ou Val-de-Buire, comprenant Sainte-Cécile, Villedieu, Vaison, Sablet et Séguret et dans les autres lieux du Comtat, on payait 2 sous par florin ou 16 florins 8 sous pour 100. — Obligations : de  $\frac{1}{4}$  florin souscrite par Étienne de Porte, d'Oppède, au profit de Salues Avigdor, pour cinq annuités d'arrérages de cens; — de 28 florins par Jacques et Jean Sathiberti frères, de Cavailon, au profit de Contesse Vidal, femme de Jean de Beauna de Carpentras, comme héritière d'Étienne Yraque, son fils, pour le prix d'un mulet, d'une mule et de divers instruments aratoires. — Bail emphytéotique d'un pré à Monteux, quartier de La Bueyra, par Antoine Dubourg, au profit de Siffrein Angier. — Obligation de 2 francs par Étienne Pachéri, au profit de François Revroni, prêtre de Saint-Siffrein, pour le cautionnement qu'il lui a donné envers Luc Goutarelli, de Baumes. — Bail emphytéotique d'un hermas de 2 salmées à Monteux, quartier du Moulin du Comte, souscrit par la Chambre apostolique au profit de Jean de Wariponte. — Investitures : des biens dépendants de la commanderie de Saint-Antoine de Valréas, donnée par la Chambre apostolique à Mathieu Cornète, chanoine du même ordre; — des fiefs d'Aubignan et de Loriol, donnée par le recteur du Comtat à Alleman de Passis, citoyen d'Avignon, qui les tenait de Louis Bonnet, chevalier, seigneur de Calvisson et de Saint-Alban, en paiement d'une somme de 9,116 florins 8 gros; — d'une maison à Malau-cène acquise de Moyer de Valabrègue, par Pierre d'Asstaud; — de deux terres à Caromb, quartier de Fontenille, acquises de Jacques Dubarroux, par Salues d'Argenteria et Franquette, femme de Mossé d'Argenteria, juifs de Carpentras. — Reconnaissances souscrites au profit du couvent de Saint-Marcel (Martial) d'Avignon, pour des maisons à Carpentras et d'autres fonds en divers lieux. — Bail à loyer, moyennant 18 gros par an, d'une maison à Carpen-

ras, rue de Bonon, par Pierre Gobert, à Pierre Régis, de Gresse. — Bail emphytéotique de divers hermas au territoire de Buisson, donné par la Chambre apostolique du Comtat à Jean Ébrardi, dit Pasealis, de Buisson. — Obligation souscrite par Étienne, bâtard de Guillaume de Châtillon, prince d'Orange, d'acquitter dans trois mois les droits de lods revenant à la Chambre apostolique pour l'investiture du fief de Caromb, qui lui a été donné par son père. — Testament d'Urbain Clementi de Malemort. — Investiture donnée par la Chambre à Massé de Villebrame, capitaine d'Oppède, de la coseigneurie de Ménérbé, qu'il avait acquise de Jean de Bonpuy, de Maubec, etc.

B. 48. (Registre.) — In-4°, 228 feuillets, papier.

**1430-1457.** — Investitures données par la Chambre apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean Wariponte, notaire. — Investitures : d'un verger d'oliviers à Pernes, quartier du plan du Cannet, donnée à Monet-David; — de biens et droits à Mornas, donnée à Étienne de Mondragon; — des biens des chapellenies fondées dans l'église de Valréas, donnée à Jaques Borrelli; — d'un jardin, d'un vivier et d'une terre à Cayranne, donnée à Bertrand Patris, notaire; — d'une terre à Malaucène, quartier de Saint-Raphel, donnée à Pous Comitès; — d'une terre à Valréas, quartier du Plan, donnée à Olivier Caritat, d'Orange; — d'une maison à l'Isle, à la bourgade de Villefranche, donnée à Richard, de Cenas; — d'une maison et cour à Montoux, rue de la Boucherie, donnée à Jean Torneti; — de deux terres à Mormoiron, quartier du Buol, donnée à Siffrein et Bertrand Michel, dits Picarelli; — de la moitié de la bastide du Quin, donnée à la commune de Visau; — du moulin des toiles et de ses dépendances à Entraigues, donnée à Dominique Leboris; — du péage perçu à Mornas sur terre et sur eau, donné à Étienne de Mondragon; — d'une terre à Pernes, quartier du moulin des Rayanels, donnée à l'administrateur du luminaire de Notre-Dame de Nazareth de l'église de Pernes. — Reconnaissances : du moulin d'Entraigues, souscrite par Claudie, veuve de Louis de Ambrosiis, habitant d'Avignon; — d'une terre de 4 sabbées aux Jonquiers de Pernes, souscrite par Bertrand de Sainte-Marie; — du moulin des toiles et de ses dépendances à Entraigues, souscrite par Dominique Leboris, etc.

B. 49. (Registre.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

**1437-1444.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Jean Wariponte, notaire : d'une vigne au territoire de Montoux, quartier de Rubion,

donnée à Pierre Combe; — d'une terre à Mormoiron, quartier de Puy-Bertrand, donnée à Hugues Vachoni; — d'une habitation à Mormoiron, quartier de Coste-Froide, donnée à Jaques Fargani; — d'une ferraye au territoire de Cavaillon, quartier de la Croix du Moulin, donnée à Antoine Ruffi; — d'une maison à Sablet donnée à Jaquin Guilhet; — de biens à Caumont, donnés à Geoffroy de Venasque, seigneur de Modène; — d'une terre à Caderousse, près la porte du Pont, donnée à Jean Arpin; — d'une terre à Villedieu, quartier des Mollières, donnée à Jean Chabrol; — d'un jardin à Puyméras, quartier de la Font-Aucherie, donnée à Guillaume Placencie; — des biens que maître Jean, notaire à Avignon possédait à Sorgue, donnée au monastère des Célestins d'Avignon; — d'un pré à Entraigues, quartier d'Interluehéd, donnée à Agnès, femme d'Henry Tissot; — d'une terre à Valréas, quartier du Moulin-Neuf, donnée à Jaques Foraville; — d'un verger d'oliviers au territoire de Saumane, quartier de la Coste, donnée à Pierre Martin; — d'une terre et d'un pré à Malaucène, quartier de la Petite-Forelière, donnée au noble marquis de l'Espine; — des biens de deux chapellenies fondées dans l'église de Valréas, donnée à Nicolas Fremet, maître des écoles du lieu, etc.

B. 50. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

**1445-1450.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Jean Wariponte, notaire : — d'un pré à Malaucène, donnée à Bertet Astier; — d'un pré à Saumane, quartier de Molestre, donnée à Thomas de Bourgogne, prévôt de l'Isle; — d'une terre et vigne à Cayranne, quartier de la Fontaine-Neuve, donnée à Claude de Cornilhan; — d'une vigne à Valréas, quartier de la Quarte-Lanase, donnée à Guillaume Rodet; — de divers biens à Vaïson, donnée à Berthet, Antoine, Reynaud et Guillaume Astier, frères; — de deux terres à Cavaillon, quartier du Moulin-Premier, donnée à Alexis Milon, barbier; — d'une maison à Pernes, quartier de la porte de Villeneuve, donnée à Claude Cornet; — d'un jardin aux bourgades de Montoux, donnée à Pierre Blanchard; — d'une maison et de trois pièces de vigne à Séguret, donnée à Étienne Merle; — d'un bois à Laroque-sur-Pernes, quartier des Cassis, donnée à Thomas de Burgonlia, prévôt de l'église de Notre-Dame de l'Isle; — d'une maison sise au plan de Malsang, à Pernes, donnée à Philippe Servier; — d'une vigne à Mormoiron, quartier de Valpeyrière, donnée à Rippert de Rippert; — d'un hermas à Cavaillon, quartier du Jocas, donnée aux enfants de Pierre Castellani; — d'une terre à Serres-lez-Carpentras, donnée à Jean Berle; — d'une terre à Caderousse, quartier de La Ramière, don-



née à Antoine Tibaud, d'Orange. — Reconnaissance d'un pré au territoire de Venasque, quartier de Saint-Genet, souscrite au profit de la Chambre apostolique par Geoffroy Manate, etc.

B. 51. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

**1453-1473.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique du Comtat, et reconnaissances et autres actes souscrits à son profit, par-devant Jean Wariponte, notaire. — Baux emphytéotiques : d'une terre à Monteux, quartier de l'Espinasse, à Monet de Felino, dit Nurti; — d'un hermas de 5 salmées à Cayranne, quartier du Jonquier, à Pierre Rufi, prêtre; — d'un casal au-dessous de Saint-Paul-Trois-Châteaux, quartier de La Chevalerie, à Raymond Hugonis, savetier. — Investitures : de la palud des Rouillies et d'un pré à Monteux, quartier de la Rode, donnée aux syndics de Monteux, acquéreurs de ces immeubles, contre Christophe Botin et Arnaud Alphanti; — d'un hermas et d'un verger d'oliviers à Pernes, quartier de La Valbertrand, donnée à Germain Bocherii; — d'une maison à Grifon, donnée à Jacques Bonerii, de Saint-Martin; — de différents fonds à Visan, donnée à Eynard de Pradelle, secrétaire delphinal à Grenoble; — de différents fonds à Cavaillon, donnée à Jacques de Forecalquier, seigneur des lieux de Céreste et de Robion; — du moulin de Gromelle et de ses dépendances, situés à Entraigues, Saint-Saturnin et Vedène, donnée à Jean de Tullia; — d'une maison à Villedieu, donnée à Claude Julian; — d'une vigne à Sablet, quartier des Pèlerins, donnée à l'œuvre de la Charité du lieu; — d'un hermas à Serres-les-Carpentras, donnée à Pierre d'Olonne. — Reconnaissances des maisons, étables, tour, four, verger, vignes, terres, bois, pâturages, libertés, franchises, etc., acquis par la commune de Séguret contre les hoirs de Bertrand Giraudi, etc.

B. 52. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

**1458.** — Manuel des brèves-notes de Jean Wariponte, notaire à Carpentras, contenant des baux emphytéotiques donnés par la Chambre apostolique et d'autres actes la concernant. — Vente d'une vigne et d'un verger contigus, situés à Mormoiron, souscrite par Jean Arnaud, au profit de Barthélemy Bonerii. — Quittances : de la ferme des revenus pontificaux de Valcras, souscrite par le trésorier de la Chambre apostolique au profit de Salomon Bendich, juif; — de ceux d'Entraigues et de Sorgue, au profit de Bonafos Israël, juif d'Entraigues. — Bail emphytéotique d'un hermas de 12 salmées à Séguret, quartier de la Ramière du Pilon, par le trésorier de la Chambre, à Pierre

Fines. — Achat d'un petit bois au territoire de Pernes, quartier de la Font-Putègue, par Honoré Julian, de Carpentras, contre Jacques Massabonis. — Bail emphytéotique d'un hermas à Monteux, quartier des Faysses, souscrit par le trésorier de la Chambre, au profit de Jacques et de Guillaume Johannis, frères, de Monteux. — Obligation de neuf florins souscrite par Pierre Picardi, de Monteux, au profit de Jean Contat, boucher d'Avignon. — Bail à ferme du greffe des causes civiles et criminelles de Malaucène, souscrit par la Chambre apostolique, au profit de Lantelme Payani, notaire à Carpentras. — Bail emphytéotique d'un casal à l'Isle, quartier de Ville-Vieille, souscrit par la Chambre au profit d'Antoine Donadei, etc.

B. 53. (Registre.) — In-4°, 387 feuillets, papier.

**1459-1465.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Jean Wariponte notaire, et reconnaissances souscrites en faveur de cette même Chambre. — Investitures : d'une vigne à Pernes, quartier des Bauteries, donnée à Bertrand de Sainte-Marie; — d'un pré à Malaucène, au-dessus de la fontaine du Serre, donnée à Antoine Franconis, dit Liverii; — d'une terre à Mormoiron, quartier de Carbosson, donnée à Barthélemy Bonerii; — d'un moulin et d'un four à Vaison et d'une terre à Séguret, donnée à Pierre Velhieu, archidiaire de Saint-Paul, comme privée personne; — d'une terre de 4 salmées et d'un pré de 8 socheirées, situés au territoire de Monteux, celui-ci aux Mollières et celle-là aux Escampades, donnée à Christophe de Granilban, de Carpentras; — d'une terre de 4 salmées à Moruas, quartier de Velani, donnée à Jean Benegent, prêtre, et à Adhémar, son frère; — de deux terres à Entraigues, donnée à Étienne Ferrolbati, marchand, demeurant rue de la Saunerie, à Avignon; — de divers fonds et droits acquis à Roaix par Galliard Nicoloy, chaudronnier d'Avignon, etc.

B. 54. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

**1473-1475.** — Investitures données par la Chambre apostolique et reconnaissances souscrites à son profit par devant Jean et Siffrein Wariponte, notaires à Carpentras. — Investitures : d'un pré à Entraigues, quartier des Tons, donnée à Antoine de Damians, citoyen d'Avignon; — d'une vigne à Pernes, quartier des Mollières, donnée à Nicolas Maecellarii; — d'un pré et d'un jardin à Malaucène, quartier du Pont-Vieux, donnée à Guillaume Martinelli; — d'une terre de 4 salmées au territoire de Monteux, quartier de La Peyrousse, confrontant le chemin du moulin à papier, donnée à Jean Paulet; — d'une terre à Mormoiron, quartier

de Carbessane, donnée à Jean d'Arbana; — d'un pré et d'une terre contigus à Visan, quartier de Clermont, donnée à Antoine de Rouvilhase; — d'une terre au terroir de Serres-lez-Carpentras, donnée à Louis Ymbert, économiste des Cordeliers d'Orange; — du moulin de Ratenrouse, à Monteux, donnée à Catherine, femme de Pierre Albertat; — d'une vigne et ses dépendances, au territoire de Maubec, quartier d'Aloquet, donnée à Michel Talon et à Pierre Serres, etc.

B. 55. (Registre.) — In-4°, 241 feuillets, papier.

**1475-1478.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Siffrein de Wariponte, Albertin Lomet et François Scutifféri, notaires à Carpentras: — d'un jardin et d'une vigne à Sablet, quartier de Fontanille, donnée à Pierre de La Croix, tailleur; — d'une terre de 13 émines au territoire de Valréas, quartier de la porte Bertende, à Nicolas Galhard; — d'une vigne et d'un iscle contigu au territoire de Monteux, quartier de la Rivière, donnée à Jean Morelli et à Mennoti, son fils; — d'une terre à Pernes, quartier de la Grande-Fontaine, donnée à Geoffroy Quicti; — de dix pièces de terre à Malauène, donnée à Astruc de Beaucaire, juif; — d'une maison à Grilhon, près de l'église, donnée à la communauté de ce lieu; — d'une maison à Pernes, près la porte de Saint-Didier, donnée à Barthélemy Pujade; — d'une terre à Pernes, quartier de l'Argelose, donnée à Thomas Busaffi; — de deux moulins à Mormoiron, quartier de l'Auzon, donnée à Antoine Dedossi, maçon dudit lieu; — d'une partie de la seigneurie de Vedène, donnée à Jean Duchemin, seigneur des Ayssars, marchand d'Avignon; — de la seigneurie de Maubec, donnée à Gaucher de Brancas, seigneur de Beaumont, qui l'avait achetée de Jean de Taulignan; — d'une terre à Monteux, quartier de la Rivière, donnée aux Chartreux de Villeneuve-lez-Avignon, etc.

B. 56 (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

**1479.** — Manuel des brèves-notes de Siffrein de Wariponte et de François Scutifféri, son substitut, contenant de nouveaux baux, des investitures et d'autres actes concernant la Chambre apostolique du Comtat. — Baux emphytéotiques: d'un hermas de deux salmées situé au territoire de Saumane, quartier des Parties, donné par Pierre de Baroncelli, trésorier de la Chambre, à Honoré de Simiane; — d'un bois de 12 salmées à Visan, quartier du chemin de Crèvecœur, donné à Savini Arnaud; — d'une terre à Grilhon, quartier de Malinabrae, donné à Jean Rolet; — d'un hermas au territoire de Sablet, quartier des Com-

bes, donné à Jacques Mondoa. — Bon de 6 florins souscrit au nom de la commune du Rasteau au profit de Pierre de Baroncelli, banquier d'Avignon. — Bail à loyer de la maison dite le Sarrazin, située à l'Isle, et d'un jardin, entre deux eaux, à la porte dite d'Avignon, dans lequel se trouve une roue pour l'arrosage, souscrit par Elzéar Antardi, docteur ès lois de Carpentras, au profit de Constantin d'Entraigues et Marguerite sa femme, néophytes. — Achat, moyennant 4 florins, de 100 quintaux de bois de chêne portable à Carpentras, dans le contrat du mois d'avril, par Siffrein de Wariponte, notaire, contre Gonin de La Croix, laboureur. — Bail emphytéotique d'un hermas de 10 salmées au territoire de Cayranne, donné par la Chambre apostolique à Pochon-du-Puits. — Compromis entre Jean Rolandi, rentier des revenus pontificaux de la Valmasque, et Siffrein Rostagni, trésorier de ces mêmes revenus, au sujet des langues des bœufs abattus à la boucherie de Bonnieux, auxquelles prétendait ledit Rolandi. — Brevet de capitaine du bailliage d'Oppède délivré par Jean Rose, recteur du Comtat, à Louis de Vassadel, seigneur de Vaequeyras. — Réintégration de la Chambre dans la perception du péage de la barrière de Sorgue, et nomination de la dame de Trailla pour l'opérer. — Inventaire des meubles dépendant de la capitainerie d'Oppède. — Bail des greffes des Cours de Sorgue, Entraigues et Saint-Saturnin, souscrit par la Chambre du Comtat au profit de Barthélemy Molerie, notaire. — Testament de maître Siffrein de Wariponte. — Acquit de la dime d'Olone, souscrit par la Chambre au profit de Jean Gilibert, etc.

B. 57. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

**1479-1481.** — Investitures données par la Chambre apostolique par-devant les notaires François Scutifféri, Albertin Lomet et Philippe Morelli: — d'une vigne et d'un hermas contigus, situés au territoire de Pernes, quartier de Saint-Barthélemy, donné par la Chambre du Comtat à Jacques Basset; — d'une terre à Saumane, quartier du plan Sale, donnée à Jean Bellissande; — d'une terre à Lagarde-Paréol, quartier des Grenimiers, donnée à Pierre Guilhelmi; — d'une maison à Bonnieux, rue du Portail des Artauds, donnée à Jean Gaufridi; — d'un jardin à l'Isle, proche la porte de Gorland, donnée à Maurice Griffoni; — d'une terre de 6 salmées au territoire de Pernes, quartier du puits de Saint-Hilaire; — d'une maison à Bonnieux, quartier de Coste-Ubage, donnée à Benoît Galhard, prêtre-curé de Bonnieux; — de divers cens à Goult, donnée à Galéot, Nicolas et Jean Ferri, frères, verriers, habitants dudit Goult; — de deux petites vignes à Séguret, quartier du Ruisseau, donnée à Comprad, femme de Sa-

lonson de Vita, médecin d'Orange; — d'un pré au territoire de Mormoiron, quartier du Pas-des-Glands, donnée à Abraham Avigdor, juif de Mazan; — d'une terre à Monteux, quartier de La Combe, donnée à Raymond de Monferrat, marchand d'Avignon; — d'une maison et d'un jardin à Venasque, quartier des Tours, donnée à Jean de Loubières et à Marguerite, sa femme, etc.

B. 58. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

**1481-1485.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant les notaires Philippe Morel, Siffrein Durand et Jacques Salomet: — d'une terre à Bonnieux, quartier de Saint-Paul, près le château de Lacoste, donnée à Thomas Merindoli; — d'une maison, cour et autres dépendances située à Pernes, quartier du Puits-Neuf, donnée à Antoine Virgile, faiseur d'images, de Naples; — d'un verger d'oliviers à Séguret, quartier de Malchenet, donnée à Dominique Barberii; — d'un affar à Mormoiron, quartier de La Combe, donnée à Barthélemy Bonery; — d'une maison à Malaucène, quartier de la porte d'Isnard, donnée à Jacques Girousse, marchand, habitant le Buis, au diocèse de Vaison; — de divers fouds à Cavaillon, donnée à Mathieu Calvière, fustier; — d'un jardin à Monteux, quartier de La Fugent, donnée à Giraud, berger; — d'un bois à Mornas, quartier de La Belluste, donnée à Jacques Sadollet; — de maisons, moulins, vignes, terres, prés et autres biens à Visan, donnée à Jean de Vulperge; — d'un pré à Sablet, quartier de Pueguier, à Antoine de Serre; — d'une maison à Entraigues, dans laquelle se trouve un tinal et un puits, donnée à Pierre de Baroncelli, marchand d'Avignon; — d'un pré à Sablet, quartier des Cavaliers, donnée à Guillaume Chalvet; — d'une maison à Sablet, rue du Donjon, et d'autres immeubles, donnée à la commune de Sablet; — d'une terre au territoire de Monteux, en deçà de la Sorguette, donnée à Blaise Scutifferi, traceur de pierres de Carpentras, etc.

B. 59. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

**1485-1486.** — Investitures données par la Chambre apostolique, par-devant Jacques Salomet, notaire: — d'une maison à Cavaillon, au quartier de la Place, donnée à Benoît-Reynaud Barbier; — du lieu et de la juridiction de Caromb, donnée à noble Étienne de Vaëse, chevalier, chambellan du Roi; — d'une maison à Malaucène, près la fontaine du Toron, et d'un jardin, donnée à la chapellenie fondée à l'autel de Notre-Dame, dans l'église de Saint-Michel de Malaucène; — d'une vigne à Bonnieux, donnée aux syndics de l'Isle; — de divers cens à Cavaillon, donnée à

Gillette Galliane, veuve de Balthazar Espiffani; — d'une terre à Saumane, quartier de Vallegane, donnée aux syndics du lieu; — d'une terre aux pâtis de Montaux, donnée à Barthélemy Raymond dit Bosredon; — d'une maison à Villedieu, donnée à Siffrein et à André Vache, de Cayrane; — d'une maison à Monteux, donnée à Martin de Betore, médecin de Carpentras; — d'un hermas au truel de la garrigue de Serres, donnée à Jean Ancian, serrurier de Carpentras; — d'une maison à Cavaillon, rue de la Saunerie, donnée à Claude Raselet, berger; — d'un pré à Mormoiron, donnée à Cresque Astruc, juif de Carpentras; — d'une vigne à Saumane, quartier du Plan, donnée à Barthélemy de Riquety, Dominicain, professeur de théologie; — d'un pré au territoire de Venasque, quartier de Souelhas, donnée à Rolland Bernes, etc.

B. 60. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

**1487.** — Investitures données à la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Jacques Salomet, notaire, substitué de Barthélemy de Wariponte: — d'un pré à Séguret, quartier de la Rivière, donnée à Guillaume de Montbrun, notaire à Vaison; — d'une maison à Malaucène, rue de la Fontaine du Toron, donnée à Louis Astier, prêtre; — d'une vigne au territoire de Cairanne, quartier de la Croux, donnée à Boniface de Perussis; — d'une vigne à Sablet, quartier de Malmartel, donnée à Antoinette Floret, veuve de Pierre Autran; — d'une maison et d'un four à Oppède, près le portail Cavilhar, donnée à Jacques Anthonosii; — d'une terre à Pernes, quartier du chemin d'Avignon, donnée à Jacques Gasqui; — d'un verger d'oliviers et d'autres fouds à Villedieu, donnée à Étienne Chabroli, comme recteur d'une chapellenie fondée audit lieu; — d'une maison à Vaison, donnée à Mondon de Blégier, de Carpentras, etc.

B. 61. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

**1488.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Jacques Salomet, notaire: — d'un casal à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, donnée à Claude Rambaud; — d'une vigne à Cavaillon, quartier de Volguete, donnée à Guillaume Gilles; — d'un casal à Lagnes, quartier du Pâti, donnée à Raymond Deleuse; — d'une maison à Sablet, donnée à Jean Aboli; — d'une maison à Pernes, quartier de Porte-Aignière, donnée à Claude Pellisson et à Claude Ferraudi; — d'une maison à Monteux, rue du Vingtein, donnée à Martin Bethorne, médecin de Carpentras; — d'une maison et ses dépendances, situées hors des murs de Lagnes, quartier du Pâti, donnée à Étienne Mansardi; — d'une terre à Grillhon, au-

dessous de la Garrigue, donnée à Béatrix Costhone, femme de Jourdan Baudran; — d'une terre à Sainte-Cécile, quartier de Lendolena, donnée à Jacques Vigorous; — d'un pré à Saumane, quartier de l'Abrenvoir, donnée à Louis de Petri; — d'une maison à Saint-Saturnin, donnée à Jean Bernardi, dit Brûle-fer; — du prieuré de Saint-Romain-en-Viennois, donnée au collège du Roure, établi à Avignon; — d'un cens à percevoir sur le moulin d'Oppède, donnée à Jean Brunelli; — d'une vigne au territoire de Faucon, donnée à Pierre Bertrandi, dudit lieu; — d'une maison à Montoux, rue du Château, donnée à Bernard de Béard, bâtard de Cominges, habitant dudit Montoux; — d'une terre à Pernes, quartier des Crotoles, donnée à Marin Gérente, etc.

B. 62. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 149 feuillets, papier.

**1489.** — Investitures données par la Chambre apostolique, par-devant Jacques Salomet, notaire: — d'un pré au territoire de Montoux, donnée à Gernon, sacristain de la collégiale de Saint-Didier d'Avignon; — d'une terre à Cavaillon, quartier des Griffes, donnée à Hélie Dupuy; — d'un bois à Mazan, quartier de Combe-Merline, donnée à Siffrein Turrerii; — d'une terre à Lagnes, quartier de l'Hôpital, donnée à Antoine Ruffi; — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte du marché, donné à François Albert; — d'un hermas à Mormoiron, quartier des Oulmetes, donnée à Jacques et à Rostaing Bonot, frères; — d'une terre à Pernes, quartier de l'Argileuse, donnée aux Frères de Sainte-Marie; — d'un pré à Sablet, quartier de la Rivière, donnée à Guillaume Chalvet; — d'une terre à Buisson, donnée à Hubert Pinardi; — d'un verger d'oliviers à Villedieu, quartier du Rastellet, donnée à Mondon de Blégiers, notaire de Capentras; — d'une terre à Montoux, quartier de Robion, donnée à Martin Betoreci, medecin de Carpentras; — d'une terre à Montoux, quartier de Saint-Ferréol, donnée à Arnan l'Alphanti; — d'une maison à Malaucène, rue de la Porte-Filiole, donnée à Lancelotti, menuisier; — des fiefs possédés par les collèges de Saint-Nicolas et du Roure, établis à Avignon; — d'une terre à Montoux, quartier du chemin d'Avignon, donnée à Mauffredi Parpalhe, dit de Merles, habitant d'Avignon, etc.

B. 63. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 172 feuillets, papier.

**1490.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Jacques Salomet, notaire: — d'une maison à Cavaillon, quartier de la Place, donnée à noble Hélie Du Puy; — d'une maison à Mornas, au bref de la Combe, donnée à Colin Ganhe; — d'une terre à Saint-Saturnin d'Avignon, au moulin de Gromelle, donnée à

François Pater-Noster, barbier d'Avignon; — d'une terre au terroir de Sablet, quartier du Lavador, donnée à André Brossoni et à Claudie sa femme; — d'un hermas à Valréas, à la Combe-Ravianer, donnée à Étienne Combe; — d'un verger d'oliviers à Oppède, quartier de Codolet, donnée à Jacques Athénosy; — d'un pré à Bonnieux, sous le moulin du Pas, à Dominique Ferrerii, verrier; — de 20 saluées de terres cultes ou en garrigues à Serres-les-Carpentras, quartier de Fontenilhes, donnée à Laurent Laperre, notaire à Caromb; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chande, donnée à Bermond Goy, prêtre du diocèse d'Embrun; — de la moitié d'une tour, avec les cours qui y sont contiguës, situées à Pernes, rue de Villeneuve, donnée à Barthélemy Pujade de Velleron; — d'une vigne à Saumane, quartier de la Plaine, donnée à Jean Casaletti, abbé de Sénanque; — d'un pré à Villedieu, quartier du Vernet, donnée à Michel Pinard, etc.

B. 64. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 156 feuillets, papier.

**1491.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Jacques Salomet, notaire; — d'une terre de 12 émines à Cavaillon, au quartier de Trentemotes, donnée à Jacques Faranti de Robion; — d'un verger d'oliviers à Mormoiron, quartier d'Aloncie, donnée à Jean Chausande; — d'une terre à Saumane, donnée à Honoré Blanchard, chirurgien de l'Isle; — d'un pré à Entraignes, quartier de Pontifas, donnée à Étienne de Bose, notaire à Avignon; — d'une vigne à Laroque-sur-Pernes, quartier de la Font-Meyne, donnée à François Faneon; — d'un pré à Mormoiron, quartier de la Royère, donnée à Pierre de Baronecchi; — d'une isle à l'Isle, en tête de l'Épéluque, donnée à Antoine Boët, pêcheur; — de divers biens formant la dotation de la chapellenie de la messe de l'anrore, fondée dans l'église de Malaucène, donnée à Bertrand Guintrand, curé; — de deux terres au territoire de Serres, donnée à Rostaing de Chelus, juriconsulte de Carpentras, etc.

B. 65. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 158 feuillets, papier.

**1492-1493.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Jacques Salomet, notaire: — d'une maison et ses dépendances à Mormoiron, quartier du Plan des Verrières, donnée à Barthélemy de Trabucis; — d'une vigne à Lagarde-Paréol, quartier des Jardins, donnée à Jean Reynaudi; — d'un jardin à Mormoiron, sous le portalet, donnée à Claude Pellerin; — d'une vigne à Valréas, quartier de La Palud, donnée à Pierre Richardi; — d'une terre à Velleron, quartier de Syneyroffe

donnée à Prinète Germaine, veuve de Benoît Vallier, de Pernes; — d'un pré à Monteux, quartier des Albergues, donnée à Balthazar Acharidi; — d'une terre à Faucon, quartier d'Aiguémarse, donnée à Pierre Costolani; — d'un moulin en ruine, dit le moulin des Guignons, situé à Bonnieux, quartier de Combe-Despeilh, donnée à Pierre Francvoloir, maçon d'Apt; — de divers fouds à Lagnes, donnée à Astorg le Bourguignon, de l'Isle; — d'une vigne à Serres-les-Carpentras, quartier des Campagnoles, donnée à Guillaume Sérèze; — d'un bois à Oppède, quartier du Puy-Riquoin, donnée à Rostaing Agarni; — d'une route d'une salmée de blé, donnée à l'OEuvre de la Charité de Valréas; — d'un pré au territoire de Pernes, quartier de Maupas, donnée à Guillaume Robolli; — de deux moulins à blé avec leurs dépendances à Mormoiron, quartier de la Rivière, donnée à Simon de Trabucis, docteur ès lois; — de cours et caves sous le château papal de Malaucène, donnée à Barthélemy Gallaudi, barbier; — d'une vigne à Sorgue, quartier de Rieu-Molins, donnée à Antoine Moreti, parandier dudit lieu; — d'une terre à l'Isle, quartier de la Bourgade de Ville-Vieille, donnée à Geoffroy Ravanelli, etc.

B. 66. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 190 feuillets, papier.

**1495.** — Investitures données à la Chambre du Comtat, par-devant Jacques Salomet, notaire: — de biens-fonds situés à Pernes, donnée à Pierre Bonin, plâtrier, et à Pierre Boniverdi, labourenr de Carpentras; — d'une vigne au territoire de Sorgue, quartier des Plantades, donnée à Claude Odriel; — d'une autre vigne à Pernes, quartier du chemin du Baucet, donnée à Claude Dunet, savetier; — d'une étable à brebis, située à Malaucène, sous les brayes du château papal, donnée à Lanrent Bonneti; — d'un pré et d'un verger à La Combe de Saumanne, donnée à Guillaume Gardi; — d'un verger d'oliviers à Oppède, quartier dit sur le Puy, donnée à Jacques Masoer; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Froide, donnée à Rossel Cresque d'Arles, juif de Carpentras; — d'une terre à Maubec, quartier de Latibula ou de Carnes, donnée à Rollet Fornilher de Robion; — d'un chènevier au territoire de Ménerbe, quartier de Saint-Paul, donnée à Pierre Rivoyre, maçon; — de pensions cédées aux religieuses Dominicaines de Sainte-Praxède d'Avignon; — d'une terre et d'une vigne situées partie sur le territoire de Sainte-Cécile et partie sur celui de Lagarde-Paréol, donnée à Jean Gautier; — d'une terre à Monteux, quartier des Aubes, donnée à Pierre Plantet; — d'une vigne à Sablet, quartier des Lautières, donnée à Alasia, veuve d'Odol Bayllini; — d'une maison à l'Isle, bourgade de Villeneuve, donnée à Gaucher

de Brancas, seigneur de Céreste; — d'un hermas au territoire de Villedien, quartier des Roveyrolles, donnée à Jean Vache, etc.

B. 67. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 232 feuillets, papier.

**1494-1495.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Jacques Salomet, notaire: — d'une terre à Cavaillon, quartier des Trente-Mottes, donnée à Jacques Faraudi, de Robion; — d'un verger au territoire de Pernes, quartier des Puy, donnée à Léon Cassin, juif; — d'un logis à Cayranne, donnée à Étienne Dominique, prêtre; — d'une terre à Mornas, quartier du Carnève, donnée à Jean Pigeret; — d'une terre à Lagnes, quartier du Grès, donnée à Antoine Mosea; — d'une terre à Laroquesur-Pernes, quartier des Mollières, donnée à François Faucon; — d'un verger et d'une vigne à Pernes, donnée à Agnès de Sade, femme de Pierre de Barocelli; — d'une vigne à Malaucène, quartier de l'Oratoire, donnée à Antoine Niga, lépreux, habitant La Malaùtière, maison des pauvres lépreux dudit Malaucène; — d'une maison à Vaison, dans le bref du Pape, donnée à Antoine Verdier; — d'une terre à Monteux, quartier des Jouquiers, donnée à Louis Chiron; — de divers biens à Monteux, donnée à Isabelle de Perussis, femme de Pierre de Passis, seigneur d'Anbignan; — d'un tènement de 200 salmées au territoire de Ménerbe, quartier de la Veyrière, donnée à François Sobeyras, d'Avignon; — d'un moulin en ruine, appelé l'Espélouque, situé au territoire de Lagnes, donnée à Gaspard Signet, seigneur de Vaucluse et coseigneur de Lagnes, etc.

B. 68. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 138 feuillets, papier.

**1496.** — Investitures données par la Chambre apostolique, par-devant Jacques Salomet, notaire: — d'un pré à Cavaillon, quartier de la Croix-de-Passau, donnée à Claude Calet, savetier, habitant de Vaison; — d'un pré à Serres-les-Carpentras, quartier de la Font-Bolhardi, donnée à Jean Clausande; — d'une vigne à Pernes, quartier du Puy de l'hôpital, donnée à Samuël de Béziers, juif; — d'une terre à Cavaillon, au chemin des Vinières, donnée à Accurse de Meynier; — de divers fonds à Ménerbe, donnée à Bertrand d'Inguibert; — d'une terre à Montex, quartier du Papier, donnée à Bernard de Béarn, bâtard de Conings; — d'un casal à Pernes, quartier de Villeneuve, donnée à Antoine Charbonnier; — d'un chènevier à Ménerbe, quartier des Chèneviers, donnée à Jean Carbonel; — d'un verger à Villedien, quartier du Rastellet, donnée à Machassie de Couches, juif; — d'une plantation de chênes au territoire Lapalud, quartier de la Grande-Royère, donnée à Jean de

Salien, seigneur de Saint-Julien de Peyrolas, habitant du Saint-Esprit, etc.

B. 69. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

**1497.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Jacques Salomet, notaire : — de tout ce que possédait Jeanne de Venasque, femme d'Allemand de Beaucaire, dans les territoires de Bedoia et de Mormoiron, donnée à Jacques Burgondionis, de Sault; — d'un verger d'oliviers au territoire de Pernes, quartier de Puy-Rond, donnée à Samuël et à David de Bèzes, juifs dudit Pernes; — d'une vigne au territoire de Mormoiron, quartier du Lyon, donnée à Jacob Abraham, juif, habitant de Mormoiron; — d'une terre herme à Séguret, quartier de Darbous, donnée à Pierre Queuin du Rasteau; — d'une vigne à Cavaillon, quartier du Combe-Astruge, donnée à Jean Rostagni, tisseur; — d'une terre à Saumane, quartier du Plan; — d'une terre à Ménerbe, quartier de Mosceude, donnée à François Sobeyras; — d'une vigne à Serresles-Carpentras, quartier de Brégoux, donnée à Antoine Marcel et Andrinette, mariés; — d'une bastide à Malaucène, quartier de Saint-Baudile, donnée à Jean Augier, savetier; — d'un verger d'oliviers à Peraes, quartier de la Fontaine de Garnier, donnée à Pierre de Baroncelli; — d'un pré à Moraas, quartier de Gigoguan, donnée à Mathieu Vitalis de Piolen; — d'un jardin à Caderousse, quartier de la Porte-Capellan, donnée à Mathieu de Courthézon; — d'une maison à Oppède, rue d'Aurécote, donnée à Jacques Athenosy; — d'une vigne à Vaison, quartier de La Planchette, donnée à Étienne Morelli; — d'une vigne à Malaucène, quartier de La Bastide, donnée à Angelin Morelli, parandier; — d'une terre à Sorgue, quartier du Plan, donnée à Guillaume Valentin; — d'un pré à Cavaillon, quartier des Arcoules, donnée à Accurse Meynier; — d'un casal hors les murs de Buisson, sur le chemin de Pont-Vieux, donnée à Guillaume et à Antoine Brive et à Pierre Chanousse frères, de Buisson, etc.

B. 70. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

**1498.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Jacques Salomet, notaire : — d'un jardin à Cavaillon, quartier du Portail-Clos, donnée à Claude Garnier; — d'une terre et d'un hermas à Laroque-sur-Pernes, quartier de Villeculieriane, donnée à Guillaume et à Bertrand Rebolli, cousins, de Pernes; — d'une terre à Ménerbe, au delà du Caulon, donnée à François de Sobeyras; — d'un pré, aux aires de Sainte-Cécile, donnée à Claude

Berehat, barbier; — d'un pré à Valréas, quartier de la Font-d'Aureille, donnée à Étienne Salvan; — d'une terre à Oppède, quartier du chemin des Hermitanis, donnée à Jacques Athenosy; — d'une vigne à Mormoiron, quartier des Valetes, donnée à Claude Raymbaudi; — d'une vigne et d'une terre à Serresles-Carpentras, quartier des Pallières, donnée à Michel de Longros; — d'un pré et d'un hermas au territoire de Mormoiron, quartier de la Combe de Sault, donnée à Jean Sabatier; — d'une terre à Malaucène, quartier des Molières, donnée à Jean Astoaudi; — d'un hermas à Ménerbe, quartier de La Garde, donnée à François Sobeyras; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-Saunière, donnée à Guillaume Naturalis, de Vèrone; — d'un jardin et d'un chènevier à Malaucène, quartier du Marché, donnée à André Cordet; — d'une terre à Valréas, quartier du Pontet, donnée à Jean Murati, etc.

B. 71. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

**1499.** — Investitures données par la Chambre du Comtat par-devant Jacques Salomet et Pierre Bouchet, notaires : — d'un casal à Lagues, donnée à Claude Rosset; — d'une verger d'oliviers à Séguret, quartier de La Chaîne, donnée à Jean de Montbrun, de Vaison; — d'un jardin et d'un verger à Ménerbe, quartier du chemin de Saint-Alban, donnée à Antoine Philippi; — d'une vigne à Malaucène, quartier de l'Hôpital, donnée à Marin Bruysseti; — d'une terre à Sorgue, quartier du Perrier-Cavyn, donnée à Olivier de Cocils, dit Agaffin, d'Avignon; — d'une vigne à Pernes, quartier du Roret, donnée à Davin de Bèzes, juif; — d'une étable, d'un grenier à foin et d'une cour contigus à Visan, donnée à Radulphe Boniface, abbé de Saint-Sauveur, régent de la rectorie du Comtat, comme privée personne; — d'une vigne à Valréas, donnée à Jean Mayaudi, prêtre; — d'un jardin à Villedieu, donnée à Jean Breton, cardeur; — de tout ce qu'Adrien de Manso possédait à Cavaillon, donnée à Giraud d'Ancézune; — d'une terre à Pernes, quartier de Puyredon, donnée à Jean Armandi; — d'une terre à Valréas, quartier de Gruyère, donnée à François Vée, marchand; — d'une grange à Valréas, quartier de Matani, donnée au convent des Cordeliers de Valréas; — d'une vigne à Malaucène, quartier de Penchier, donnée à Barthélemy Sauret, de Beaumont; — d'une maison et ses dépendances à Caderousse, donnée à Laurent Roure, médecin; — d'une terre à Buisson, donnée à Étienne de Merle; — de cours à Pernes, rue de Villeneuve, donnée à Louise de Rochesauve; — d'une terre à Séguret, quartier de La Gayère, donnée à Antoine Gaudemaris, notaire à Sablet; — d'une vigne à Sainte-Cécile, quartier du Plan de Rib'et, donnée à Guillaume Gondrand, de Sainte-Cécile, etc.

B. 72. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, pap

**1500.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Jacques Salomet et Pierre Bouchet : — d'une vigne à Serres-les-Carpentras, quartier des Truhasses, donnée à Arnaud des Abriqs, notaire à Carpentras; — d'une maison à Oppède, quartier du Pas de La Figuière, donnée à Denis Momiât; — de deux terres à Cavaillon, quartier d'Édron, donnée à Richard Agarni; — d'une maison à Saumane, donnée à Jacques Monier, drapier de l'Isle; — d'une vigne à Monteux, quartier de Saint-Ferréol, donnée à Imbert de Laydenaut; — d'un pré à Pernes, quartier de La Fontaine de Saint-Paul, donnée à Martin Mujolani; — de différentes possessions à Villedieu, donnée à Guillaume Galli de Montlaur et à Mathieu et Pierre Galli frères, ses neveux; — d'un cens de deux gros à percevoir sur une vigne au territoire de Serres-les-Carpentras, donnée à Pierre Raysson, licencié en droit; — d'une vigne à Malaucène, quartier de La Boissière, donnée à Denis Gaudibert; — d'une terre à Mormoiron, quartier du clos des Moulins, donnée à Antoine de Blégier; — d'une terre à Malaucène, quartier de La Rochète, donnée à Simon de Syblerac, prêtre, et à François de Syblerac, chandronnier; — d'une terre au territoire de Sainte-Cécile, quartier des Serrières, donnée à Jean de Cumbis. — Reconnaissance emphytéotique du moulin de Gromelle et de ses dépendances, situés sur les territoires d'Entraigues, Saint-Saturnin et Vedène, souscrite au profit de la Chambre du Comtat par Julien de Baronecelli, acquéreur de Charles de Galiens, chanoine de Saint-Agricol d'Avignon, etc.

B. 73. (Registre.) — In-4°, 260 feuillets, papier.

**1505.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Pierre Bouchet, notaire : — d'une moitié de maison à Mormoiron, quartier de Coste-Froide, donnée à Siffrein Ruffe; — d'un jardin à Villedieu, quartier du chemin de Nyons, donnée à Mathieu Galli; — d'un pré à Monteux, quartier de l'Anbe, donnée à Jean Petit; — d'une terre à Pernes, quartier de Val-Guillaud, donnée à François de Laplace; — d'un pré à Valréas, sous le couvent des Frères Mineurs, donnée à Elzéar Borrelli; — d'une terre à Malaucène, quartier de l'Hôpital, donnée à Jacques Martinel; — d'une maison à Vaison, dans le bref du Pape, donnée à Pierre de Blégier, notaire; — d'un verger à Séguret, quartier dit à La Francée, donnée à Pierre Chabert; — d'un jardin à Malaucène, quartier de la porte Duron, donnée à Baudon Materon; — d'une terre et d'un hermas à Cayranne, quartier dit au delà d'Égues, donnée à Girardin Stepliani; — d'une vigne au territoire de Serres-

les-Carpentras, quartier du Puy, donnée à Jacques Saïomé; — d'un pré à Pernes, quartier de Colbias-Merdosas, donnée à Jacques Gasqui; — d'une maison à Monteux, rue du Vingtain, donnée à Jean Destorba, notaire; — d'un hermas à Malaucène, quartier de La Rochete, donnée à Simon de Sybleris; — d'un pré aux territoires de Sainte-Cécile et de Lagarde-Paréol, quartier du chemin d'Orange, donnée à Benoit Poncet; — d'une terre à Lagnes, quartier de Prat-Rond, donnée à Gaspard de Saignet, seigneur de Vaucluse et coseigneur de Lagnes; — d'un pré à Lapalud, quartier de La Planchière, donnée à Jacques Bezasse; — d'un pré à Malaucène, quartier de Prat-Bataillé, donnée à Pascal de Ramat, maître des écoles, etc.

B. 74. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

**1502.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pierre Bouchet, notaire, et Antoine de Terrenoire, son substitut. — Investiture d'une chambre située au-dessus de la porte d'entrée de la maison de Jacques Gasqui, donnée à Laurent de La Rivière, docteur en médecine; — d'une terre de 12 éminées à Pernes, quartier de Tellane, donnée à Guillaume, Pierre et Claude Baculard, de Pernes; — d'un verger d'une émine au territoire de Villedieu, quartier de La Draye, donnée à Jean Giraudi, dudit Villedieu; — d'un verger d'oliviers, contenant trois éminées, situé au territoire de Cavaillon, quartier de Saint-Véran, donnée à Bonjues de Valabrègne, juif; — d'une terre de 9 salmées au territoire de Cavaillon, quartier du chemin de l'Isle, donnée à Bernardin et Pierre de Bus frères; — d'une vigne de 18 journaux, située au territoire de Serres-les-Carpentras, quartier de Notre-Dame de Sarriane, donnée à Michel Vado, marchand de Carpentras; — d'une terre de 7 salmées 1 2, située au territoire d'Entraigues, quartier des Caléadas, donnée à François Baronecelli, florentin, citoyen d'Avignon; — d'une maison à Villedieu, donnée à Pierre Bouchet, notaire à Carpentras; — d'un pré de 2 socheyrées au territoire de Monteux, quartier de l'Escampade, donnée à Raymon et Bernardi, marchand de Carpentras; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, donnée à Pierre Barbier, médecin d'Avignon; — d'une terre de 3 salmées au territoire de Mormoiron, quartier des Pulvérieres, donnée à Antoine Marcellin et à Antoine Anfossy, prêtres; — d'un casal au territoire de Saumane, quartier de La Valrane, donnée à Arnaud de Montjoie, protonotaire apostolique, prieur de Cabrières, etc. — Répertoire.

B. 75. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

**1503.** — Investitures données par la Chambre du Com-

lat, par-devant Pierre Bouchet, notaire : — d'une vigne de 8 journaux, située à Serres-les-Carpentras, quartier du Puy, donnée à Raymonet Bernardi, marchand de Carpentras ; — d'un issard d'oliviers, contenant une émine, situé à Mornas, quartier de Riachin, donnée à Jean de Montaigu ; — d'un casal à Saint-Saturnin d'Avignon, donnée à Mernet Roberti, barbier d'Avignon ; — d'une terre de 3 salmées à Lagarde-Paréol, quartier des Archiennes, donnée à Imbert Boyssier, de Sainte-Cécile ; — d'une vigne de 3 journaux au territoire de Sablet, quartier du Rien, donnée à Antoine Coneti ; — de deux vignes à Mormoiron, quartier de La Val-Peyrière, donnée à Gabriel et à Donat Vilhon frères, habitants du prieuré de Notre-Dame de Flassan ; — de cours à Pernes, quartier de la porte de Villeneuve, donnée à Perrinette Vallerie, veuve de Benoit Vallerii ; — d'une terre de 12 émines à Séguret, quartier de la Croix-des-Frères, donnée à Antoine Gandemaris, notaire à Sablet ; — d'une vigne de 2 émines à Sorgue, quartier de Berret, donnée à Jacques Boyne, dit Gabet, savetier ; — d'une vigne de 4 journaux à Séguret, donnée à Barthélemy et à Jean Colombi frères, de Séguret ; — d'une terre et d'un hermas contenant ensemble 5 salmées à Valréas, quartier de Lapalud-Gondouin, donnée à Antoine Bonnet ; — d'un jardin à Valréas, quartier de la Quarte-Panosa, donnée à Étienne Sabolis, de Montbrison, habitant de Valréas ; — d'une terre d'une salmée à Grillon, quartier de Montaigu, donnée à Guillaume Lambert ; — d'une vigne et d'un bois contigus à Valréas, quartier de Lacoste, donnée à Guillaume Vichari, dit Gorhat, tailleur, de Valréas ; — d'une vigne et d'un hermas à Malaucène, quartier du Pont de l'Olivier, donnée à Gabriel et à Claude Borboni, père et fils ; — d'une place à Sainte-Cécile, contenant environ 6 émines, donnée aux syndics de cette commune ; — d'un cens annuel d'un boisseau et demi de seigle, donnée à Laurent Armandi, de Mormoiron ; — d'une maison située sous la forteresse de Lagnes, donnée à Giraud d'Ancézune, seigneur de Cabrières, etc. — Répertoire.

B. 76. (Registre. — In-4°, 121 feuillets, papier.)

**1504.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pierre Bouchet et Jacques Salomé, notaires : — d'un moulin à blé dit *du Pas*, situé à Bonnieux, donnée à Galés Ferri, verrier de la verrerie de Goult ; — d'un pré d'une socheirée et demie à Valréas, quartier des Toux, donnée à Jean de Bosquet, notaire ; — d'un pré à Faneon, quartier de La Fontête, donnée à Antoine Foljoni, prêtre ; — d'une terre de 2 salmées à Saint-Saturnin d'Avignon, quartier des Partides, donnée à Louis de Merle ; — d'une terre et d'un hermas contigus, contenant 4 salmées

situés dans les territoires de Sainte-Cécile et de Lagarde-Paréol, au quartier d'Arcion, donnée à Ymbert Boyssière ; — d'une maison à Séguret, donnée à Barthélemy et Jean Colombi frères ; — d'une vieille grange avec son tènement de 2 salmées de terre, à Mormoiron, quartier de Saint-Blaise, donnée à Alzarie Gassin, femme de Claude Bernard de Bedoin ; — d'une vigne de 4 journaux à Pernes, quartier de La Retrache, donnée à Paul de Savidox, parfumeur d'Avignon ; — d'une terre de 12 émines à Pernes, quartier de Noguier, donnée à Paulet Alphant ; — d'un jardin à Malaucène, quartier de La Lause, donnée à Jacques Martinnelli ; — d'une chambre et d'un tual à Vaison, dans le bref (domaine) du Pape, donnée à Antoine Garnier ; — d'une terre de 2 salmées 1/2, appelée le Plan-des-Amandiers, située à Cavaillon, quartier du chemin de Robion, donnée à Accurse de Maynier, baron d'Oppède ; — d'une terre de 10 émines à Mormoiron, quartier des Plans, donnée à Antoine Anfossi et à Antoine Richard, son gendre ; — d'une vigne de 4 émines au territoire de Ménéberbe, quartier de Saint-Paul, donnée à Marguerite, femme de Rostaug Guimet, serrurier de l'Isle ; — d'une vigne de 3 journaux à Sablet, quartier de l'Estre, donnée à l'œuvre de la Charité de ce lieu ; — d'une aire contenant 5 émines, située à Entraigues, proche le moulin à blé, donnée à Antoine Carrié ; — d'une vigne de 5 journaux 1/2 à Pernes, quartier de Saint-Sauveur, donnée à Antoine Liardi, prêtre ; — d'une maison et de cours à Entraigues, donnée à Pierre Dot, blanchisseur de toiles à Saint-Saturnin, etc. — Répertoire.

B. 77. (Registre. — In-4°, 202 feuillets, papier.)

**1505.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pierre Bouchet, Jacques Salomé et Pons Raymond, notaires ; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, donnée à Guillaume Seysallis ; — d'une terre de 6 émines à Cavaillon, quartier du Grès, donnée à Vital Régis ; — de divers biens à Lagarde-Paréol, donnée à Pierre Ganfridi, seigneur de Malijac ; — d'une terre de 4 salmées 1/2, située à Cavaillon, quartier du Puits-Neuf, donnée à Bonjues de Valabrègue ; — d'une grange dite Saint-Quenin, au territoire de Visan, donnée à Pierre de La Baume, seigneur de Suze-la-Rousse ; — d'un hermas de 7 salmées à Séguret, donnée à Raymond Jordani ; — d'une terre de 12 émines à Sainte-Cécile, quartier des Chauilières, donnée à Étienne et à Claude Yuperii, oncle et neveu ; — d'une chambre à Malaucène, quartier de l'Hôpital, donnée à Jean et à Guillaume Chabrier frères ; — d'une maison à Pernes, donnée à Jessé de Stella, juif ; — d'un pré de 4 socheyrées à Ménéberbe, quartier de Malbec,



donnée à François de Sobiras ; — d'une vigne et d'un verger contigus, contenant 4 journaux à Sablet, quartier de La Queryade, donnée à Guillaume Botillard, prêtre ; — d'une terre d'une salmée à Maube, quartier du Rae, donnée à Jean Martin ; — d'une terre de 7 émines à Faucon, quartier de Pegula, donnée à Huguet Taxil ; — d'une vigne de 8 journaux à Valréas, quartier des Marias, donnée à Louise de Véronne, femme d'Elzéar Bourelli ; — d'une terre de 8 salmées à Cavaillon, quartier de Vidauque, donnée à Étienne Mathieu ; — d'une chambre à Mormoiron, du côté de Coste-Barrelière, donnée à Louis Eschantier ; — d'une maison et de cours à Cavaillon, rue du Pont-Rolland, donnée à Accurse Maynier, docteur es droites ; — d'une maison avec un jardin à Malaucène, près la porte Filhole, donnée à Jean et à Pierre de Fonte ; — d'un affar de 30 salmées de terre à Bonnioux, quartier des clos de La Mate, donnée à noble Jean Dupuy ; — d'un verger d'oliviers, contenant 4 émines, à Buisson, quartier du Cros, donnée à Raynaud et à Pierre Medullionis frères ; — d'une maison à Grillon, près le château, donnée à Claudie Du Cros, femme de Jean Cognet ; — d'une vigne de 7 ou de 8 fosseyrées, située à Grillon, quartier de l'Eusièrre, donnée à Thomas Artaud, de Vinsobres ; — d'une terre de 7 salmées à Saumane, quartier de La Combe de Bèrenger, donnée à André et à Jean-Jacques de Saumane ; — d'un cens annuel de 3 salmées d'annone, donnée au corps des anniversaires de la cathédrale de Carpentras ; — d'un pré à Mormoiron, quartier des Salètes, donnée à Olivier Rolland, docteur es droites d'Avignon ; — d'un hermas de 5 émines à Laroque-sur-Pernes, quartier du Plan de Saint-Laugier, donnée à Louis Lagier ; — d'une terre de 3 salmées à Lagnes, quartier de l'Étang, donnée à Gaspard Seignet, seigneur de Vancluse ; — d'une vigne de 8 journaux à Serres-les-Carpentras, donnée à Jacques Martin, tisseur de draps de Carpentras, etc. — Répertoire.

B. 78. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>. 161 feuillets, papier.

**1506.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pierre Bouchet et Jacques Salomé, notaires : — d'une terre et d'un hermas contigus, contenant 6 salmées, situés à Mormoiron, quartier du plan des Villains, donnée à Barthélemy Jacques, habitant nouvellement arrivé à Mormoiron ; — d'une maison près le portail de Villedeu, donnée à Jean Pontii et à Jacques-André frères, de Villedeu ; — d'un pré contenant une socheyrée à Bonnioux, quartier du Clos, donnée à Galeot Ferri, verrier de Goult ; — d'une vigne de 10 journaux à Ménerbe, quartier du Grès, donnée à François Sobiras d'Avignon ; — d'une vigne de 3 journaux à Pernes, quartier de Crotoles, donnée à

Benoît Penet ; — des maison et château des Baumettes, au territoire de Faucon, donnée à Jean d'Urre, coseigneur de Molans en Dauphiné et seigneur des Baumettes. — Reconnaissance, au profit de la Chambre, du château des Baumettes et de ses dépendances par le dit Jean d'Urre. — Obligation souscrite à la Chambre par le même, pour le montant des lois qu'il doit. — Investitures : d'une aire à Mormoiron, quartier des Aires de Saint-Martin, donnée à Antoine Bedossi ; — d'une maison et d'un pré à Villedeu, donnée à Claude Alendi ; — d'une partie de maison à Cairanne, donnée à Pierre Turqui ; — d'un verger d'oliviers, contenant 2 émines, situé à Lagnes, quartier des Balives, donnée à Barthélemy Ruffi ; — d'un verger d'oliviers, contenant 4 émines, situé à Laroque-sur-Pernes, quartier de La Val-Bertrand, donnée à Laurent Du Roure, médecin d'Avignon ; — d'un pré de 24 socheyrées à Entraigues, quartier des Paluds, donnée à Guillaume de Féléon ; — de divers biens au territoire de Roaix, donnée à nobles Alexandre, Hector et Raymond de Guiramand frères, d'Entrechaux ; — d'un chènevier de 3 carterées au territoire de Malaucène, donnée à Gaucher de Beaumont ; — d'une terre de 6 émines à Faucon, quartier de Saint-Jaubert, donnée à Antoine Falhon de Puyméras ; — d'une terre de 9 émines à Sainte-Cécile, quartier de Molestre, donnée à Claude et Toussaint Amblard frères ; — d'une terre de 2 salmées à Valréas, quartier de la Mate, donnée à Étienne et Antoine Yralhi, père et fils ; — d'une terre de 3 salmées à Cairanne, donnée à Pierre Auvergne ; — d'une maison à la bourgade de Buisson, donnée à Rican Clémenson, etc. — Répertoire.

B. 79. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>. 168 feuillets, papier.

**1507.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Jacques Salomé et Pierre Bouchet, notaires : — d'une terre de 5 émines à Séguret, quartier de La Font du Jonquier, donnée à Antoine Gondrand ; — d'une terre et d'un hermas contenant une salmée, à Faucon, quartier du Serre-Jaubert, donnée à Jacques Radulphi ; — d'une maison à Montoux, donnée à Étienne Spale ; — d'une moitié de maison à Sainte-Cécile, rue tendant au Portail, donnée à Isaac Cassan, juif ; — d'une terre de 4 salmées à Montoux, quartier de Soleyran, donnée à Jacques Gauffredi ; — d'une vigne de 2 journaux à Cairanne, quartier de Floria, donnée à Pons et Nicolas Albret de Cairanne ; — d'une terre de 7 émines à Valréas, quartier des Eaux, donnée à Robert Fornier ; — d'une vigne d'une socheyrée à Sainte-Cécile, quartier des Ferrières, donnée à Jean, Pierre, Étienne Pons, frères ; — d'une maison à Grillon, joignant l'église, donnée à Jean Giraud ; — d'un

hermas de 22 salmées à Sablet, quartier de Caval-Long, donnée à Pierre et à Jacomin de Jmes; — d'un tènement de 25 salmées incultes à Saint-Marcellin, près Valréas, donnée à Pierre-Jacques de Visan; — d'une maison et d'un jardin contigus à Séguret, donnée à Louis Girardi, notaire à Vaison; — d'une vigne de 4 journaux à Pernes, quartier des Molières, donnée à Jean Rambaudi; — d'une terre de 6 salmées au territoire de Séguret, quartier de La Lause, donnée à Jean et à autre Jean Colonier, frères, de Sablet; — d'un verger d'oliviers à Pernes, quartier du Puy-de-l'Aure, donnée à noble Augustin de Sainte-Marie; — d'une maison à Vaison, rue Borriani, donnée à Barthélemy Boletengui, de Saint-Romain-en-Viennois; — d'une vigne de 8 fosseyrées à Faucon, quartier du Clos, donnée à Pierre Chambon; — d'un cens de 5 gros, donnée à Barthélemy Mélioris, habitant de Marseille; — d'un autre cens d'une émine de blé annone, donnée à Elzéar Gaufridi, de Bonnieux; — d'un verger d'oliviers contenant 7 émines, situé à Villedieu, quartier des Conches, donnée à Pierre Vache; — d'une vigne de 4 journaux à Ménerbe, quartier de Caverane, donnée à Dominique Fornasier; — d'une terre de 5 émines à Mormoiron, donnée à Siffrein Cuniculi; — d'une terre et d'un bois contigus, situés à Valréas, quartier de Château-Jean, donnée à Bertrand Chavaneti, de Soyans (Drôme); — d'une bastide avec son tènement de 12 salmées, à Mormoiron, quartier de Puy-Goy, donnée à Barthélemy Mélioris, de Marseille; — d'une terre de 7 salmées à Cavaillon, quartier du Rouret, donnée à Louis et Guillaume Marchi, de Salon; — d'un affar de 36 salmées de surface, situé à Cavaillon, quartier du chemin des Taillades, donnée à Louis Truchement, de Robion; — d'une terre de 2 salmées à Villedieu, quartier de la Croix-du-Chêne, donnée à Mathelin Juliani, prêtre; — d'une étable et de cours contigus à Monteux, quartier du Château, donnée à Michel Aquin, de Monteux; — d'une maison à Vaison, dans le bref commun, donnée à André Stormini, etc. — Répertoire.

B. 80. (Registre.) — In-4°, 247 feuillets, papier.

**1508.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pons Marcelli, Jacques Salomé et Pierre Bonchet, notaires: — d'un petit casal au lieu de Cairanne, donnée à Nicolas et à Pons Aubert; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Froide, donnée à Antoine Laurenti; — d'une vigne de 3 émines à Ménerbe, quartier du Clos, donnée à François de Sobiras, citoyen d'Avignon; — d'un pré au territoire de Sablet, quartier du Bressous, donnée à Guillaume de Fabre, tailleur. — Vente du premier lod à percevoir sur le domaine du Vallon-Court, à Cavaillon, souscrite par le trésorier de la Chambre à Bernardin de

Bus, citoyen d'Avignon; — sur la moitié d'un pré à Valréas, quartier de La Corone, sur un autre pré au même quartier et sur une vigne au quartier du Puy, souscrite par le même à Elzéar Borrelli. — Investitures: d'une chambre de la maison de Jean Carbonel, située à Cavaillon, donnée à François Michel, traceur de pierres, et à Jean Vialis, fustier; — d'un pré d'une socheyrée à Mormoiron, quartier de Breilhac, donnée à Barthélemy Trohi; — d'une grange à Séguret, quartier de la Font-du-Jonquier, donnée à Antoine Goudrand; — d'une terre à Lagarde-Paréol, quartier des Morres (cimes), donnée à Jean Goy, de Rochegude; — d'un pré de 2 socheyrées à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier des Aires, donnée à Aligra Colombe, veuve de Jean-Pierre Stephaui, et à Pons Godoni, son fils; — d'une terre herme de 10 émines à Malaucène, quartier du Puy, donnée à Jacques Martinelli et à ses frères; — de 16 salmées de terres hermes à Mormoiron, quartier des Vaquières, donnée à François d'Urre, de Molans, habitant de Carpentras; — des biens de la succession de Firmin Brunet, en son vivant prêtre à Malaucène, donnée à Michel de Pracomtat, de Montélimar, seigneur de Sablet; — d'une terre de 3 salmées à Bonnieux, quartier de Trigaud, donnée à Jean Biolès; — d'une vigne à Valréas, quartier du Tornail, donnée à André de Bus; — d'un chènevier contenant une émine à Valréas, quartier du Moulin-Neuf, donnée à François Fabri, dit Villeperdrix; — d'une roÿère, d'un hermas et d'un bois à Mormoiron, quartier d'Escampe-Gault, de la contenance de 6 salmées, donnée à Siffrein Cuniculi, etc. — Répertoire.

B. 81. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

**1509.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pons Marcelli, Jacques Salomé et Pierre Bonchet, notaires: — d'une salle haute de la maison de Pierre Joannis à Monteux, donnée à Jean Joannis; — d'une maison à Vaison, dans le bref du Pape, donnée à Jean Chamberani; — d'un pré à Sablet, quartier de la Grande-Fontaine, donnée à Nicolas Turqui, de Sablet; — d'une terre herme à Bonnieux, quartier de Roquemaure, contenant 4 salmées, donnée à Jean Prépositi, notaire de Cavaillon; — d'une vigne de 7 journaux à Séguret, quartier de Vente-Pain, donnée aux frères Jean Coloniey; — d'un pré d'environ trois socheyrées au territoire de Cairanne, quartier d'Auilhaut, donnée à Pierre Quenin, du Rasteau; — d'une terre de 9 émines à Monteux, quartier de Terre-Souberan, donnée à Guillaume de Félcon; — d'une terre de 2 salmées à Lagarde-Paréol, donnée à Baudile Thiband et à Jean Vigouroux, nourriguiers de Sainte-Cécile; — de la moitié d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-

Chaude, donnée à Astruc de Latas, juif de Carpentras; — d'une maison à Malaucène, rue des Pores, donnée à Beauchamp, marchand du Buis; — d'une vigne de 6 journaux à Pernes, donnée à Claude Hostacii; — d'un pré et d'une vigne, contenant ensemble 5 émines, donnée à François Girardi, mercier de Carpentras; — d'une vigne de 3 journaux à Mormoiron, quartier de Cabassan, donnée à Guillaume Folhaquer; — d'une terre de 10 émines, à Monteux, quartier des Staxes, donnée à André Mouton de Carpentras; — d'un bois de 5 salmées de surface à Mormoiron, quartier du Peyrolet, donnée à Thomin Falque, jardinier de Mazau; — d'une cave à Faucon, quartier du Portail-Neuf, donnée à François Bertrandi; — d'une maison et d'un ciel-ouvert à Monteux, quartier de La Tour-d'Artilles, donnée à Barthélémy et à Antoine de Pétra; — d'un pré de 2 émines 1/2, à Pernes, quartier du chemin d'Avignon, donnée à Guillaume-Pierre et Claude Baculard frères; — d'une vigne complantée d'oliviers, contenant un journal, à Pernes, quartier de Puy-Redon, donnée à Bonjuves et Mordacays, de Béziers, juifs; — d'une vigne de 4 journaux à Mormoiron, quartier de la Rivière, donnée à Antoine Brochery; — d'un pré de 4 émines à Lagnes, quartier des Gorgues, donnée à François et Raymond Deleuse frères; — d'une vigne de 6 journaux, complantée d'oliviers, à Laroque-sur-Pernes, quartier de La Retrache, donnée à Étienne Frumentii; — d'une terre de 2 salmées à Monteux, près la bâtée de Fé-léon, donnée à Guillaume de Fé-léon; — d'une maison à Monteux, rue du Portail-Neuf, donnée à Jean Donberti; — d'une maison à Sorgue, rue Droite, donnée à Claude Joly, verrier; — d'une maison, de cours et d'arrière-cours à Entraigues-sous-le-Château, donnée à Antoine Arrière, traceur de pierres; — d'un pré de 12 socheyrées à Mormoiron, quartier des Vacheries, donnée à Antoine Brochery; — d'un hermas de 4 salmées à Pernes, quartier de Saint-Jean, donnée à David de Berres, juif, etc. — Répertoire.

B. 82. (Registre.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

**1510.** — Investitures données par la Chambre apostolique du Comtat, par-devant Pierre Bouchet et Jacques Salomé, notaires: — d'une vigne complantée d'oliviers, contenant 14 journaux, située à Mormoiron, quartier du Serre, donnée à Pierre Ségaudi, marchand de Carpentras; — d'une terre de 12 émines, aux Saletes, d'une autre terre de 12 émines, à Clot-Bacon et d'un chènevier d'une quarterée, quartier de Conchet, tout au territoire de Vaison, donnée à Pierre Vache, laboureur; — d'une terre de 4 éminées, à Laroque-sur-Pernes, quartier du Passage, donnée à Antoine Palloni; — d'une vigne de 4 éminées, à l'Isle, quartier de l'Arenier, donnée à Vincent Blanqui; —

d'une terre de 2 salmées, au territoire de Saumane, donnée à Louis Petri, d'Avignon; — d'une vigne, à Cavaillon, quartier de Combe-Astrugue, donnée à Elzéar Faucon, notaire; — d'un pré de 12 éminées, à Mornas, quartier des Cros, donnée à Guillaume Périér; — de la moitié d'un pré, contenant en tout 6 socheyrées, situé à Bonnieux, quartier d'Aqueellas, donnée à François, Jean et Raphaël de Ferre frères, de Goult; — d'un hermas de 20 éminées à Pernes, quartier de la Fontaine de Saint-Paul, donnée à André, Claude et Richard de Sainte-Marie frères; — d'une terre de 6 salmées à Cavaillon, quartier de Cambeiron, donnée à Richard Agarni; — d'une salmée de terre à Mormoiron, quartier de La Rivière, donnée à Étienne Alamandi, plâtrier; — d'une maison à Monteux, quartier de La Tour de Troilhas, donnée à Flandrin Rodier; — d'un verger d'oliviers et d'un hermas attenant, contenant ensemble 6 éminées, situé à Mormoiron, quartier de La Roquette, et d'une étable dans le même lieu, quartier de Coste-Chaude, donnée à Astruc Debates, juif de Carpentras; — d'un chènevier à Malaucène, quartier du Prat-Batailler, donnée à Théofredi Castelli, notaire; — d'un hermas de 4 salmées au territoire de Séguret, quartier de Transana, donnée à Louis Auric; — d'un pré et d'une terre contigus, contenant 2 salmées, situés à Lagnes, quartier de La Gardiole, donnée à Elzéar et à Antoine Bernardi frères; — des moulins à blé et à parer les draps, situés à Mormoiron, sur la rivière de l'Auzon, donnée à noble Antoine Pascalis de Mazau; — d'une terre de 4 émines à Saint-Saturnin, quartier du chemin de Châteauneuf, donnée à François de Barocellis; — d'un grenier à foin à Entraigues, rue Formentale, donnée à Tristan de La Garde; — d'une terre d'une salmée et demie de contenance, au territoire de Lagnes, quartier du Grès, donnée à Bendich Cohen, etc. — Répertoire.

B. 83. (Registre.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

**1511.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pierre Bouchet et Jacques Salomé, notaires: — d'un plantier de vigne à Sainte-Cécile, quartier de Lagarde-Paréol, donnée à Antoine Coyras, d'Orange; — de la moitié d'une vigne de 7 journaux à Pernes, quartier de La Combe, donnée à Jacques Cornet, savetier; — d'une terre de 11 émines et 4 cosses à Monteux, quartier des Combes-Chaudes, donnée à Amédée de Paul, de Carpentras; — d'une terre de 7 émines à Pernes, quartier de La Ferraye de Laugier, donnée à Honoré Laugier; — d'une maison à Cavaillon, au canton de La Place, donnée à maître Jean de Curte, traceur de pierres de cette ville; — d'un hermas de 5 salmées à Séguret, quartier de Puylobier; — d'un verger d'oliviers de 6 éminées à Pernes, quartier

de La Val de Lyeys, donnée au seigneur de Brneys d'Avignon; — d'une terre de 9 émines à Mormoiron, quartier de Puy-Bertrand, donnée à Paulet Frugeris; — d'un tènement de 10 salmées à Mormoiron, quartier des Blaques ou des Fontaines-Droites, donnée à Christophe Parioti; — des Paluds de Saint-Saturnin d'Avignon, donnée à Étienne Arnaudet, laboureur, de Jonquières; — d'une maison à Malaucène, rue de l'Orme, donnée à Antoine Massis; — d'un pré de 2 socheyrées ou environ, donnée à Vital Giraud de Sainte-Cécile; — d'une terre de 3 éminées à Valréas, quartier des Torraches, donnée à Jean Molaris, dit Espagnol; — d'une terre de 6 éminées à Valréas, quartier de Camp-Rond, donnée à Colet Jaquetoni; — d'une vigne d'une fosseyrée à Valréas, quartier du Tournail, donnée à Pierre Arnien, lépreux, enfermé dans l'hôpital de Saint-Lazare de Valréas; — d'une vigne de 4 journaux à Montoux, quartier de Robion, donnée à Pierre Porcelli; — d'un cens annuel de 2 gros, donnée à Siffrein Tetarelli de Carpentras; — d'un pré de 2 éminées à Sablet, quartier de Contestina, donnée à Martin Joannis; — d'une vigne de 9 journaux, complantée d'oliviers et d'amandiers à Serres-les-Carpentras, quartier du chemin des Pranes, donnée à Sébastienne Jullian, femme de Jacques Salomé, notaire; — d'une vigne de 6 journaux à Pernes, quartier de Saint-Salvat, donnée à Charles Coste, notaire; — d'un tinal à Sablet, donnée à Jean de Saint-Loup, notaire; — de divers cens et services, donnée à la confrérie des étudiants de l'Université d'Avignon, instituée dans l'église du monastère des Prêcheurs de cette ville; — d'une terre et garrigue de 4 salmées à Serres-les-Carpentras, quartier de La Combe, donnée à Antoine Gonet; — d'un pré de 3 éminées à l'Isle, quartier du Petit-Paradis, donnée à Pons et à Bertrand Gaufridi frères; — d'une bastide avec son tènement de 8 salmées à Cavaillon, quartier du chemin de Notre-Dame-des-Vignères, donnée à Bernardin et à Pierre de Bus frères, marchands d'Avignon; — d'un jardin, contenant une carterée, situé à Cairanne, quartier du Serre, donnée à Giraud Gondrand, du Rasteau; — d'un hermas de 22 salmées à Sablet, quartier de Cheval-Long, donnée à Antoine Gaudemar, notaire; — d'un cens de 14 cannes d'huile d'olive, donnée aux Bénédictines de Sainte-Catherine d'Avignon, etc. — Répertoire.

B. 84. (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

**1512-1513.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pierre Bouchet et Théodorie Curchet, notaires : — d'un hermas à Mormoiron, quartier de La Fontaine, donnée à Vinson Bajuli, de Bédoin; — d'une terre de 6 émines à Mormoiron, quartier des

Planes, donnée à Jessé Abraham, juif de Carpentras; — d'une vigne de 6 journaux à Pernes, quartier de Saint-Sauveur, donnée à Imbert Fontayue; — d'une maison, d'un jardin, d'un plantier et d'une vigne à Ménerbe, donnée à François Sobiras, d'Avignon; — d'une maison et d'un jardin hors le bourg de Villedieu, donnée à Henry Volsoni; — d'une terre de 2 salmées à Lagarde-Paréol, donnée à Mondon Lent, tisserand de Tulette; — d'une maison à Vaison, dans le bref du Pape, donnée à Laurent de Strossi, florentin, habitant d'Avignon; — d'un pré de 2 socheyrées à Valréas, quartier de Saint-Vincent, donnée à Raymond Seguin et à ses frères, marchands; — d'une terre de 7 éminées à Mormoiron, quartier de la Rivière-d'Auson, donnée à Claude Salvat; — d'une terre à Valréas, quartier de Corone, donnée à Pierre Fezay, comme recteur d'une chapellenie perpétuelle, fondée dans l'église de Valréas; — d'une terre d'une éminée à Malaucène, quartier d'Arphentient, donnée à Claude Berton, prêtre de Caromb; — d'une terre de 2 salmées à Cavaillon, quartier des Ferrayes, donnée à Hélie Dupuy; — d'un verger d'oliviers de 3 éminées, situé à Lagnes, quartier des Plantiers, donnée à Jean Alhaud, le jeune; — d'une terre de 2 salmées à Montoux, quartier du chemin de Loriol, donnée à Vidal Claudat; — d'un plantier de 9 fosseyrées à Valréas, quartier de Vinaresque, donnée à Michel de Belone, médecin; — d'un jardin à Valréas, quartier de La Quarte-Panosas, donnée à Barthélemy Trimoletti; — d'une terre de 3 salmées à Roaix, quartier des Bossilhons, donnée à Michel Pinard, notaire à Villedieu; — de différentes terres contenant 5 salmées ou environ, situées sur le territoire de Sainte-Cécile, quartier de l'Arc, donnée à Barthélemy et Claude d'Auriae, frères; — d'un verger d'oliviers à Laroque-sur-Pernes, quartier du Fort-Ilome, donnée à Jean Benedieti, marchand d'Avignon; — d'une vigne d'un journal et demi à Pernes, quartier de La Condamine, donnée à Jacques Malenqui; — d'un jardin d'une demi-éminée à Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol, quartier des Ortons, donnée à Jean Chayssii, etc. — Répertoire.

B. 85. (Registre.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

**1513-1514.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pierre Bouchet et Jean de Gauda, notaires : — d'une vigne de 2 journaux au territoire de Montoux, quartier de La Rivière, donnée à Jean de La Roque; — d'une royère et d'une terre, contenant 7 salmées, à Mormoiron, quartier des Fontaines-Droites, donnée à Antoine Chivalier; — d'un bois de 5 salmées au territoire de Mormoiron, quartier des Blaques, donnée à Dominique et d'Airello Romain, père et fils; — d'une vigne de 8 jour-

naux au territoire de Serres-les-Carpentras, donnée à Claude et à André Rogers, frères; — d'un four à pain à Cairanne, donnée à Aymar d'Ancézune, seigneur de Saint-Roman, au diocèse de Vaison; — d'une terre à Séguret, quartier du Moulin-Neuf, donnée à Jean Rayssi de Sablet; — de la moitié d'une vigne de 20 journaux, située au territoire de Serres, donnée à Pierre Garcin, hôte du logis de la *Fleur-de-Lis*, à Carpentras; — d'une terre de 9 éminées à Malaucène, quartier de Camp-Royet, donnée à Gaucher Astier; — d'une terre et d'un hermas contenant ensemble 2 salmées à Sablet, quartier du Bagueriat, donnée à Pierre André, cultivateur; — d'une terre de 2 salmées à Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol, quartier du plan de Voluye, donnée à Pierre Gaudé; — d'un pré de 3 journaux à Cairanne, quartier de Melban, donnée à Bertrand, Jean et Antoine Gondran, frères; — d'une maison dans laquelle était un moulin-paroïr, à Cavaillon, quartier du chemin des Taillades, donnée à Georges Migoni, chanoine; — d'un pré à Montoux, quartier de l'Escampade, donnée à Étienne Bertrand, docteur en droit de Carpentras; — d'un pré de 3 éminées au territoire de Mornas, quartier de l'Espinouse, donnée à Gabriel Albi, prêtre; — d'une terre d'une salmée à Montoux, quartier de l'Escampade, donnée à Étienne Bertrandi; — de la moitié d'une maison à Lagnes, quartier des Partins, donnée à Jean Speroni; — d'une terre, d'une aire et d'un hermas, contenant ensemble 3 salmées, à Mormoiron, quartier des Blaques, donnée à Étienne Fanerri et à Marguerite sa femme; — d'une vigne de 12 journaux au territoire de Bonnioux, quartier du Merderic, donnée à Jean Darmande, barbier de Pernes; — d'une terre de 3 éminées à Villedieu, quartier du Puy-Aigu, donnée à Jean Monachi; — d'une carrière et d'un bois qui s'y trouve contigu, contenant 2 salmées, à Ménerbe, quartier de la Lause, donnée à Pierre Rivoyre, traceur de pierres; — d'un verger de 4 éminées à Pernes, quartier du Puy-Brigon, donnée à Michel Molin; — d'une terre de 12 éminées à Séguret, quartier du Pontilhar, donnée à Jean Jeanneti dit Dubourg, fournisseur d'Avignon; — d'une terre et d'un hermas contenant ensemble 3 salmées, situés à Saint-Marcelin, quartier de La Combe, donnée à Jean Porchoni, maçon de Visan; — d'une vigne de 6 journaux et d'un hermas de 2 émines à Cavaillon, quartier du Cognet de Saint-Véran, donnée à Benastrug Avigdor, médecin juif, de Cavaillon; — d'un verger de 6 éminées, dans lequel sont plantés 37 pieds d'oliviers, à Sablet, quartier de Mal-Martel, donnée à Pierre de Blégier le jeune, etc. — Répertoire.

B. 86. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

**1515.** — Investitures données par la Chambre du

Comtat par-devant Mathieu Gautier, Pierre Bonnefoy dit de Chavadel et Pierre Bouchet, notaires : d'une vigne de 4 éminées à Sorgue, quartier du Plan, donnée à Antoine Camby, chanoine d'Avignon; — d'une terre de 4 salmées, à Entraigues, quartier de Matebière, donnée à Jean Panice; — d'une terre de 12 éminées à Serres-les-Carpentras, quartier de Saint-Martin, donnée à Michel Bourda; — de deux chambres à Carpentras, rue de l'Hôtellerie de Sainte-Marthe, donnée à Cathelin Cheructi, maçon; — d'un plan tiers de 9 journaux et d'une terre en herme de 12 éminées, au territoire de Serres, quartier de Consenjasse, donnée à Mathurin Baucher, plâtrier; — d'une vigne de 2 journaux à Mormoiron, quartier de La Rivière, donnée à Pierre Cuniculi; — d'une terre d'une salmée à Entraigues, quartier de La Crosète, donnée à Martin de Guerre, chevalier, citoyen d'Avignon; — d'une maison à Malaucène, sous les brayes du château, donnée à Honoré Berardi; — d'un hermas de 2 journaux à Montoux, près le moulin de La Roque, donnée à Jean Raymond, dit Borredon; — d'une terre de 4 salmées à Ménerbe, quartier du Plan, près le moulin, donnée à Antoine Cathelany; — d'un verger d'oliviers de 4 émines à Pernes, quartier des Molières, donnée à Jean Banson et à Marguerite Riveyronne, mariés; — d'un casal sous les murs de Montoux, donnée à Pierre et Michel Perussoti, frères; — de 6 pièces de terre situées dans différents quartiers du territoire d'Entraigues, contenant ensemble 40 salmées et 6 éminées, donnée à Martin de Guerre, chevalier, conseiller du roi de France et habitant du Pont-de-Sorgue; — de divers biens à Montoux, donnée à Dominique Cambi, baron d'Alais; — d'une maison à Grilhon, à l'androne du Rocas-des-Sipières, donnée à Pierre Achardi, etc. — Répertoire.

B. 87. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

**1516.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Pierre Bouchet, Mathieu Gautier et Nicolas André, notaires : — d'une terre de 11 éminées à Pernes, quartier du Noyer de Mayne, donnée à Catherine Meneraude, femme de Paul de Sandre; — d'une maison et de cours qui y sont contiguës, à Sainte-Cécile, donnée à Jean Chabanerri; — d'un hermas de 3 éminées à Laroquesur-Pernes, quartier de Saint-Roman, donnée à Jean Petit-chat; — d'une bastide à Saumane, quartier du Plan, donnée à Gaucher de Brancas, seigneur de Céreste; — d'une terre de 4 éminées à Mornas, quartier dit *in Bordello*, donnée à Honoré Vodoyer; — d'une vigne de 4 émines à l'Isle, quartier des Dozelles, donnée à Jacques Mortenqui; — d'une terre de 4 éminées à Lapalet, quartier de Chabredie, donnée à Vital de Lobre; — d'un casal à Vaison, quartier

de Lacoste, donnée à Bertrand Juliani; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Froide, donnée à Pierre et à Jean Rosselli, frères; — d'une terre de 4 éminées à Saumane, quartier du Plan, donnée à Etienne Mathieu; — d'une maison à Cavillon, quartier de la Place, donnée à Bernardin de Bus, marchand d'Avignon; — d'une vigne de 3 journaux à Serres-les-Carpentras, quartier du Pieu, donnée à Germain Fabry et à Pierre Juvenis, frères utérins; — d'une vigne et d'un hermas contigus, contenant 3 éminées, à Malaucène, quartier d'Arphulunque, donnée à Jean Allardi de Saint-Laurent-du-Cros, au diocèse de Gap; — d'un verger d'oliviers de 2 éminées au territoire de Lagnes, quartier du Plantier, donnée à Barthélemy Macclarii; — d'une vigne de 7 éminées à Sorgue, quartier du Plan-des-Vignes, donnée à Claude Sabbatier; — d'une vigne de 2 journaux à Pernes, quartier de La Font-Mengo, donnée à Vincent Blancheti; — d'un pré de 2 sexteyrées à Roaix, quartier du Barnier, donnée à Guigue Baumenel; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier d'Alari, donnée à Poulet Frogerie, etc. — Répertoire.

B. 88. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 210 feuillets, papier.

**1520.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Balthazar Grossi et Nicolas Lombart, notaires: — d'un pré d'une sexteyrée à Sablet, quartier de Granholhet, donnée à Guillaume Roget; — d'une vigne de 5 journaux à Sablet, quartier des Pueys, donnée à Pierre Gorjoni; — d'une terre de 2 salmées à Cairanne, quartier de Piellasses, donnée à Jean Porterii; — d'une terre d'une salmée à Sablet, quartier de Cavalal, donnée à Pierre Tresquartes; — d'un plantier et d'un verger contigus, contenant ensemble 20 socheyrées, à Grilhon, quartier de La Font de La Lause, donnée à Jean Salvanhi; — d'une terre de 6 éminées à Lagarde-Paréol, quartier de La Palud, donnée à Antoine Panser; — d'un pré de 3 éminées, à Entraigues, quartier dit sur la Rue, donnée à François Biecheti; — d'un pré de 5 socheyrées à Monteux, quartier du Carnève, donnée à Antoine Nallis; — d'une terre de 3 salmées à Mornas, quartier du Croys, donnée à Guillaume Roquer; — d'une maison à Puyméras, donnée à Jean Armandi; — d'un verger d'oliviers de 14 éminées au territoire de Laroque-sur-Pernes, quartier du Passage, donnée à Israël Cassin, juif; — d'une terre de 3 éminées à Pernes, quartier de Combous, donnée à Antoine Rivière, fils de Claude Rivière, seigneur de Sainte-Marie; — d'une maison à Vaison, quartier du plan de Pascal, donnée Guibert et à Christophe Ilomage; — d'un chènevier d'une éminée à Malaucène, donnée à Etienne Gueydani, fustier; — d'une terre de 4 salmées à Mormoiron, quartier des Blaques, donnée à

Jean Belloni; — d'un cens de 6 gros, donnée à Claude Patris, banquier, de Carpentras; — d'un verger de 2 éminées à Gigondas, quartier du chemin de Sablet à Carpentras, donnée à Antoine Chayssi, hôte de l'anberge de *Sainte-Marthe*; — d'une terre de 4 salmées à Laroque-sur-Pernes, quartier du Costellar, donnée à Jacques Giraud, apothicaire de Carpentras; — d'un bâtiment commencé hors le lieu de Villedieu, donnée à Antoine et Claude Juliani, frères; — d'un pré de 2 socheyrées à Malaucène, quartier du Rieu-Froid, donnée à Olivier Valiffieri; — d'une terre de 6 éminées à Villes, quartier de La Riaille-de-Michel, donnée à Pierre Godemar; — d'une maison à Pernes, quartier du Bourg-Merdoux, donnée à Imbert, Claude et Antoine Macelli; — d'une portion de bastide à Saumane, quartier de Valleranc, donnée à Raphaël Recullati; — d'une vigne de 7 journaux à Ménerbe, quartier du Grès, donnée à Thomas Sermand, verrier; — d'une terre de 4 éminées à Sorgue, quartier de Méliorieu, donnée à Pierre de l'Église, etc. — Répertoire.

B. 89. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 159 feuillets, papier.

**1521.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Nicolas Lombart et Etienne Joannis, notaires: — de la moitié d'une vigne de 5 journaux à Pernes, quartier du Puy-Redon, donnée à Israël Cassin, juif; — d'une terre et d'un hermas contenant 3 éminées, à Malaucène, quartier du Clavet, donnée à Etienne Du Las; — d'une terre de 12 éminées à Séguret, quartier dit derrière le Moulin, donnée à Sifrein Granier; — d'un verger d'oliviers contenant 3 éminées à Bonmieux, quartier de Reboutes, donnée à Joachim Aydin; — d'un hermas d'une éminée à Cairanne, quartier du chemin d'Orange, donnée à Guillaume Amblard et à Barthélemy et Jean Reyre; — d'un hermas de 12 salmées, complanté en chênes, à Séguret, quartier dit les Planes-des-Pallières, donnée à Pierre Chouvet; — d'une vigne de 7 journaux à Laroque-sur-Pernes, quartier de la Montagne, donnée à Samuël de Bezes, juif; — d'une grange à Villedieu, dans le voisinage de l'hôtellerie communale, donnée à Jean Pellenec et à Victor Agier; — d'une maison à Sainte-Cécile, donnée à Marguerite Peyron et à Claudie Girand, héritières d'Etienne Giraud; — d'un verger de 2 éminées à Lagnes, quartier de Lesealhon, donnée à Jean Titan dit Tiblard; — d'un pré à Malaucène, quartier du Desbriit, donnée à Pierre Astier; — d'une terre de 4 éminées à Pernes, quartier de La Cabrière, donnée à Georges Santel; — d'un chènevier de 5 éminées à Faucon, quartier de Fontvieille, donnée à Blaise de Talximac, prêtre; — d'une bastide, avec un jas de 5 salmées attenant, à Lagnes, quartier du Rieurtort, donnée à Pierre

et à Baptiste de Bas, oncle et neveu ; — d'une vigne à Séguret, quartier de Cabasse, donnée à Pierre de Bléquier, notaire à Vaison ; — d'une terre de 6 éminées à Serres-les-Carpentras, quartier des Compagnoles, donnée à Sifrein Du Barroux ; — d'un pré, d'un chènevier et d'un jardin contigus, contenant 12 éminées, à Ménéber, quartier de Valimoince, donnée à Barthélemy Inguimberti, notaire ; — d'une bastide, avec son ténement de 36 salmées, à Montoux, quartier de La Font-de-Rodes, donnée à Antoine de Fontanille, etc. — Répertoire.

B. 90. (Registre.) — In-4°, 215 feuillets, papier.

**1522.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Nicolas Lombart, Pierre Charrière, Étienne Johannis et Jean de Gauda, notaires : — d'une maison avec un ciel ouvert à Pernes, rue Droite, donnée à François Montefie et à Jacques Bellerini, drapiers et marchands d'Avignon ; — d'une vigne de 2 journaux à Mormoiron, quartier des Valettes, donnée à Natan Vives, juif de Carpentras ; — d'un pré d'un quart d'éminée à Cairanne, quartier des Rochières, donnée à Jean, Mathieu et Guillaume Giraud, frères ; — d'une terre de 5 éminées à Mormoiron, quartier de La Rivière, donnée à Pierre Chaberti, prêtre ; — d'un pré d'une sexteyre et d'un chènevier qui s'y trouve contigu, situé à Malaucène, quartier de La Croix de Saint Martin, donnée à Gabriel de Pasquin, parfumeur ; — d'une terre de 2 salmées à Lagnes, près de La Tour-de-Sabran, donné à Mossé Choën, juif de l'Isle ; — d'une maison à la place publique de Malaucène, donnée à Bertrand et à Antoine de Malaucène ; — d'une terre de 2 salmées à Pernes, quartier du Bosc-de-Buisson, donnée à Guillaume Boysson ; — d'une vigne de 20 journaux à Laroque-sur-Pernes, quartier de Saint-Romain, donnée à Samuël et à David de Béziers, juifs de Pernes ; — d'une vigne et d'un verger de 9 journaux à Mormoiron, quartier du Limon, donnée à François et à Simon Dedossi, frères ; — d'une vigne de 5 journaux à Malaucène, quartier d'Anafalossi, donnée à Antoine Sapi, prêtre ; — d'une vigne complantée d'oliviers à Pernes, quartier de Landrassi, donnée à Isnard Jay, notaire ; — d'une terre de 5 éminées à Cavaillon, quartier du Grès, donnée à Toussaint Carbonelli ; — d'une terre et d'un hermas de 3 éminées à Buisson, quartier de La Ramière, donnée à Étienne Reyne ; — d'une terre de 7 salmées à Serres-les-Carpentras, quartier de La Font-de-Bolhasi, donnée à Pierre et Antoine Chaussande frères ; — d'une vigne et d'une terre contenant ensemble 13 éminées, à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, donnée à Claude Fèbre ; — d'une vigne et d'une terre contenant ensemble 2 salmées ou 14 journaux, à Villedieu, quartier

des vergers d'oliviers, donnée à Michel Bonnet ; — d'une terre de 2 éminées à Sablet, quartier de Vente-Pain, donnée à Pierre Chapoti, plâtrier ; — d'une maison à l'Isle, à la bourgade de Ville-Vieille, donnée à Antoine Mataud ; — d'une maison à Séguret, donnée à Jeanne Girente, femme de Pierre Dardallney d'Orange, etc. — Répertoire.

B. 91. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

**1523.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Gaspard de Gauda, Javelli, Nicolas Lombart et Étienne Johannis, notaires : — d'une vigne à Montoux, quartier de Carminhane, donnée à Davin Delates, juif de Carpentras ; — d'une vigne de 4 éminées à Entraigues, quartier du plan des Vignes, donnée à Autoinette, femme de Guy Guigardi et à Pierre et Julien Guigardi, frères, ses enfants ; — d'un pré d'une salmée à Ménéber, quartier de La Praderie, donnée à Pierre Masthier ; — d'une vigne de 8 journaux à Montoux, quartier de La Rivière, donnée à Jacques Courreyer, savetier ; — d'un moulin avec ses dépendances à Malaucène, quartier de La Porte-Filiole, donnée à la commune de ce lieu ; — d'un pré de 2 socheyrés à Sablet, quartier du Lavandou, donnée à Claude Garnier ; — d'un chènevier de 2 éminées à Malaucène, quartier du Pré-d'Auton, donnée à Gabriel de Pasquin ; — d'un verger d'oliviers à Pernes, quartier des Tires, donnée à Jean Lopis, professeur de droit à Avignon ; — d'une maison à Malaucène, près de la terre de Besinhan, donnée à Jean Dampène ; — d'une vigne de 2 journaux à Pernes, quartier de Borengolas, donnée à Aygline Orgerie, veuve de Rollet Combe, de Pernes ; — d'une terre de 4 salmées à Serres-les-Carpentras, quartier des Fontaines, donnée à Antoine de Falcon, prêtre ; — d'une maison avec écurie et grenier à foin à Malaucène, rue du Ruisseau, donnée à Antoine-Christophe et à Pierre Astrardi, de Malaucène ; — d'un chènevier à Malaucène, quartier de La Porte-Filiole, donnée aux syndics du lieu ; — d'une vigne de 6 journaux à Séguret, quartier des Quiers, donnée à Barthélemy Tissot ; — d'une maison à Entraigues, rue Basse-Droite, donnée à Pierre-Étienne et à Jean Bocheyroni ; — d'une maison à Villedieu, près le rempart, donnée aux syndics de ce lieu ; — d'un pré de 9 éminées à Cavaillon, quartier du chemin des Taillades, donnée à Abraham de La Roque, juif ; — d'une vigne de 4 journaux à Mornas, quartier de La Calade, donnée à Madelaine Alamand ; — d'une maison à Malaucène, quartier de la porte Sobeyrane, donnée à Pierre Astier, chandronnier ; — d'une terre de 5 éminées à Piolen, quartier d'Altona, donnée à Marguerite Mathète, femme Fabre, etc. — Répertoire.

B. 92. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

**1524.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Nicolas Lombart, notaire : — de différentes possessions à Ménéber, donnée à Jean Calmejane, savetier d'Avignon; — d'une terre de 12 éminées à Mormoiron, quartier des Blaques, donnée à Elzéar Bermundi; — d'une terre de 12 salmées à Cairanne, quartier du Tor, donnée à Cathelan Manescali et à Gabrielle Andoarde, mariés; — d'une vigne de 2 éminées à Sorgue, quartier du Plan-des-Vignes, donnée à Claude Sabateri, dit Merlant; — d'une terre de 2 éminées à Séguret, quartier de La Combe, donnée à Érig Valansau; — d'un pré de 2 éminées à Ménéber, quartier de La Garrigue, donnée à Barthélemy Inguimberti, notaire; — d'un verger de 3 éminées à Séguret, donnée à Pierre Dardailhan d'Orange; — de divers cens en nature, donné à Jean Maynier de Velleron; — d'une vigne d'une éminée à Entraignes, quartier des Clapiers, donnée à Albert et à François Colombini, frères; — d'une terre de 3 salmées à Monteux, quartier du Papier, donnée à Pierre et à Baptiste de Bus, oncle et neveu; — d'une maison à Pernes, quartier du Plan, donnée à Marguerite Revyroune, femme de Jean Bausson; — d'un pré d'une sexteyrée à Malaucène, quartier de Saint-Martin, donnée à Pierre Bonnet; — d'une terre de 3 salmées à l'Isle, quartier de Pierre-Blanche, donnée à Horan de La Roque, juif de Cavaillon; — d'un verger d'oliviers à Laroque-sur-Pernes, donnée à Antoine Du Val; — d'une terre de 12 éminées à Lagarde-Paréol, donnée à Vital Garnier, de Sainte-Cécile; — d'une vigne de 6 journaux à Manbec, quartier des Faisses, donnée à Gonet Audefroid, prêtre; — d'une grange et de son tènement de 4 salmées à Lagarde-Paréol, quartier d'Ar-sion, donnée à Florin Todin, de Saint-Paulet; — d'un verger de 2 éminées à Pernes, quartier de La Rochète, donnée à Jean Bressi; — d'une terre de 10 éminées à Bonnieux, quartier de La Nogarède, donnée à Joachim Aydin; — d'une vigne de 3 journaux à Séguret, quartier du Bosquet, donnée à Jacques et à Jessé Astruc de Vafabrègue, juifs de Carpentras; — d'un pré à Malaucène, quartier du Pré du Jardin, donnée à Jacques de Pracontal de Montélimart; — d'une oseraie avec un hermas contigus, contenant ensemble 3 salmées, à Caderousse, donnée à Gabriel Ranchet; — d'une maison à Valréas, à la quarte Saunière, donnée à Benoit Mathlin, prêtre; — d'une maison avec cour et jardin à Saumane, à la Bourgade-Orientale, donnée à Pierre Gervasi, fustier; — d'une terre de 10 éminées à Mormoiron, quartier de La Vallée-du-Maure, donnée à Elzéar Seysalis de Villes, etc. — Répertoire.

B. 93. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

**1525.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Nicolas Lombart, notaire : — d'étables et de magasins à fourrages contigus, situés à Visan, près du château, donnée à Claude Bastide, femme de Sutfrein Lombard; — d'une maison à Laroque-sur-Pernes quartier du Castellon, donnée à Marin Anglesi, de Pernes; — d'une maison à Monteux, quartier du Château, donnée à Philibert Blanchet; — d'un hermas de 7 salmées à Mormoiron, quartier du Cardel, donnée à Pierre Chabert et à Pantaléon Chamas; — d'une terre de 18 éminées à Pernes, quartier du Puits, donnée à Barthélemy Julliani; — d'un jardin dans le fossé de Malaucène, quartier du Mérat, donnée à Guillaume Martini; — d'une terre de 6 éminées à Pernes, quartier de Saint-Barthélemy ou de La Cabrète, donnée à Vinson Daubnoux; — d'une maison et de cours contigus à Sablet, donnée à Jacques Barutelli, de Gigondas; — d'un jardin à Vaison, quartier de Lacoste, donnée à Louis Pélegrin, fustier; — d'un jardin d'une éminée à Malaucène, près le portail Duron, donnée à Jacques Pelissana; — d'une maison et de cours à l'Isle, à la bourgade de Villeneuve, donnée à Poncet Gaufridi; — d'une terre à Caderousse, quartier de l'Isle des Noyers, donnée à Gabriel Ranchet; — d'un verger d'une éminée à Villedieu, dans lequel sont 9 pieds d'oliviers, donnée à Antoine Carpentras de Vaison; — d'un casal à Bonnieux, hors la porte de Saint-Sébastien, donnée à Jean Girardi; — d'une vigne de 6 journaux et d'un hermas de 3 salmées à Valréas, quartier de Lacoste, donnée à Blanchon Columbi; — de 100 salmées de terre à Entraignes, quartier du Cancet, donnée aux syndics de ce lieu; — d'une terre de 2 éminées à Mormoiron, quartier de Leyrat, donnée à Claude Aubert, de Villes; — d'une terre de 12 éminées à Mormoiron, quartier de La Val-du-Maure, donnée à François Bormiolis, vitrier de Simiane; — d'un pré de 2 socheyrées à Villedieu, quartier de Malbose, donnée à Bertrand Faucon; — d'un autre pré de demi-socheyrée, à Sainte-Cécile, quartier du Bose-Revart, donnée à Claude et à Bontoux Amblard; — d'un verger d'oliviers de 3 salmées à Saumane, quartier de Lacoste, donnée à Sermet Gaufridi; — d'une terre d'une salmée à Monteux, quartier de La Bueyre, donnée à Louis de Méry; — d'une terre de 4 éminées à Cairanne, quartier des Sablières, donnée à Rodolphe Reyre, etc. — Répertoire.

B. 94. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

**1526.** — Investitures données par la Chambre du



Comtat, par-devant Nicolas Lombart, notaire : — d'une terre de 3 éminées à Pernes, donnée à Jean Vialis; — d'une terre de 2 salmées à Montoux, quartier de La Sorguette, donnée à Jacob Bonjuis, de Carcassonne; — d'une vigne de 10 journaux à Lagnes, quartier des Baumes, donnée à Firmin Besson, papetier de Vaucluse; — d'un pré de 3 éminées et d'une vigne de 9 journaux à Mormoiron, quartier de La Rivière, donnée à Jean Uxoris; — d'une terre de 20 éminées à Serres-les-Carpentras, quartier de La Font de Boilhae, donnée à Pierre et Antoine Chaussande; — d'une terre de 3 journaux à Villedieu, quartier de La Royère, donnée à Alexandre Guiramand; — d'une vigne de 6 journaux à Malaucène, quartier du Clos, donnée à Antoine Doyreyrogès; — d'une vigne de 14 journaux à Serres-les-Carpentras, donnée à Pierre Chouvet, teinturier; — d'une vigne et d'un verger à Sablet, donnée à Jean Ardent; — d'un jardin d'une quarterée à Villedieu, quartier de La Fontaine-Neuve, donnée à Étienne Galli; — d'un chènevier d'une éminée et demie à Sablet, quartier de La Sauzaie, donnée à Claude André; — d'une maison et de terres à Grillon, donnée à Jean Vialis; — d'une terre d'une salmée à Ménerbe, quartier des Gorgolières, donnée à Antoine Berne, notaire; — d'une maison à Pernes, quartier de Saint-Pierre, donnée à Antoine Damedei; — d'une maison à Entraigues, près la place, donnée à Pierre Tonduti, notaire d'Avignon; — d'une bastide et d'une terre d'une salmée, donnée à Gabriel Méry; — d'un moulin et de ses dépendances consistant en 2 salmées de terre, pré et jardin, à Ménerbe, quartier de Roqueventrose, donnée à noble Pierre de Châteauneuf, coseigneur du lieu; — d'une maison avec une étable contiguës, à Faucon, quartier de La Posterle, donnée à Jean et à Marin Reynard; — de divers cens, donnée à Jean de Panisses, vignier d'Avignon; — de la moitié d'une tour nouvellement construite et de divers biens à Serres-les-Carpentras, donnée à Claude Patris, banquier; — d'une palud de 6 salmées à Saint-Saturnin d'Avignon, quartier des Paluds, donnée à Jean Malon; — d'un pré de 3 salmées à Pernes, quartier des Rambaus, donnée à Thurin de Auriota, parfumeur d'Avignon; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, donnée à Michel Vanelle; — d'une terre et d'un hermas contenant ensemble 3 salmées, à Séguret, quartier de Saint-Just, donnée à Jessé et à Jacob Astruc de Valabrègue, juifs de Carpentras; — d'une terre de 10 salmées à Valréas, quartier du Plan, donnée à Elzéar Borrelli, etc. — Répertoire.

B. 95. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1527. — Investitures données par Fontanilhès, vice-trésorier de la Chambre apostolique, au nom du seigneur

de Masis, trésorier, jusqu'au 9 mai 1527, jour où Gabriel Bellon fut nommé trésorier, par Nicolas Lombart et de Gaudra, son substitut, notaires : — autorisation de dédier le cimetière Bethsahaïm, dit de La Juiverie, situé à Pernes, quartier de la Condamine, et contenant 3 éminées. — Investitures : d'une terre de 4 éminées à Pernes, quartier du chemin de l'Isle, donnée à André Brassier; — d'une maison à Cairanne, quartier de la Porte-d'Autan, donnée à Laurent Sabateri; — d'une partie d'un moulin et de son affar en terre, pré, jardin et bois à Ménerbe, quartier de Roqueventrose, donnée à Pierre de Châteauneuf, coseigneur du lieu; — d'un chènevier de 3 quarterées à Malaucène, près la porte Filhole, donnée à Gabriel Pasqui; — d'une maison à Carpentras, au plan de La Fusterie, donnée à Michel Petri et à Anselme Bouerii; — de divers cens, donnée au corps des anniversaires de Notre-Dame-du-Grez, sous les murs de Carpentras; — d'une terre de 2 salmées à Mormoiron, quartier de Combe-Sault, donnée à Thomas de Aquilla; — d'une vigne de 3 journaux, plantée d'oliviers, à Carpentras, quartier de La Garde, donnée à Nicolas Lombart notaire; — d'une terre de 4 salmées à Mormoiron, quartier des Pradalets, donnée à Ynard de La Sonne, de Flassan; — d'une grange à Buisson, quartier de La Bourgade, donnée à Guillaume Bryne; — d'une terre de 12 éminées à Bonnieux, quartier des Seythes, donnée à Bertrand Beisson; — d'une terre de 2 salmées à Ménerbe, quartier des Valans, donnée à Antoine Antenosi; — d'une maison, d'une étable, de cours et ciel ouvert à Pernes, quartier de Villeneuve, donnée à Guillaume Girardi, chanoine de Vaison; — d'un jardin et de cours contiguës, à Valréas, à la quarte du Marché, donnée à Jean Albanhani; — d'un jardin d'une demi-éminée à Grillon, quartier du Béal, donnée à Antoine Achard, parandier; — d'une vigne de 3 journaux à Valréas, quartier de Rontochon, donnée à Nicolas de Villeneuve, docteur en médecine; — d'une terre de 4 salmées à Saint-Marcellin, joignant le territoire de Valréas, donnée à Nicolas Armand; — d'une maison à Valréas à La Quarterteude, donnée à François et à Pierre Solhis frères; — d'un pré de demi-socheyrée à Villedieu, quartier de Malbosc, donnée à Aymon Robert et à Nicolas Juliani, frères; — d'un jardin d'une éminée à Malaucène, quartier du Grand-Cimetière, donnée à Rolet Granier; — d'une maison à Cavailon, sur la place publique, donnée à Claude Guison; — d'une terre, d'une aire et d'une royère, à Mormoiron, quartier des Blaques, donnée à Giraud Juvenis, de Flassan; — d'une terre de 12 éminées à Faucon, quartier de Valauria, donnée à Girard Buffardench; — d'une maison à Mornas, au bref de Coste, donnée à Georges Morelli; — d'un hermas de 4 salmées à Mormoiron, quartier dit Simbert, donnée à Serrier, de Montoux; — d'une maison à l'Isle, à

la bourgade de Villeneuve, donnée à Amédée Combe ; — d'un verger d'oliviers de 2 éminées, quartier des Rochas, donnée à Claude et à Bernard Vache et à leurs frères ; — d'une terre de 4 éminées à Sérignan, quartier du chemin des Mulets, donnée à Jean Pascalis, etc. — Répertoire.

B. 96. (Registre.) — In-4°, 369 feuillets, papier.

**1528.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Nicolas Lombart notaire : — d'une terre d'une éminée à Séguret, quartier de Mal-Chanet, donnée à Pierre Blégier le jeune, notaire à Vaison ; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier de La Vori, donnée à Marguerite Buxe, femme de Jean Chaussande ; — d'une vigne de 7 journaux à Monteux, quartier de Guynhat, donnée à Astruc de Lates, juif de Carpentras ; — d'une terre de 2 salmées à Caderousse, quartier du Verger, donnée à Jean et à Gillet Simoneti ; — d'une terre de 12 éminées à Lagarde-Paréol, quartier de Larenim, donnée à Jean Galhard de Sainte-Cécile ; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier de Troyes, donnée à Antoine Bouorrii ; — d'une maison et de cours contiguës à Mornas, quartier du Breu-de-Combe, donnée à Jean Perays ; — d'une maison à Lagnes, donnée à Antoine André ; — d'une terre de 3 éminées à Pernes, quartier de l'Hôpital, donnée à Antoine Riperti ; — d'un verger d'amandiers et d'une terre contiguë, contenant ensemble 2 éminées, à Villedieu, quartier du chemin de Benoît, donnée à Claude Bernard Giraldi, et à Antoine Vache frères, de Villedieu ; — d'une terre de 3 éminées à Sorgue, quartier du Jeu de l'Arc, donnée à Jean Julhard ; — d'une terre de 5 éminées à Mormoiron, quartier du Clot-de-Sumbert ou de La Blaque, donnée à Elzéar Bernuadi, de Villes ; — d'un verger d'oliviers d'une éminée à Villedieu, quartier des Vergers, donnée à Jean Monachi ; — d'une terre de 3 éminées et d'une grange contiguë à Cairanne, quartier du Rozet, donnée à Esprit Alberti ; — d'une terre de 2 éminées à Mormoiron, quartier de La Rivière, donnée à Claude Salvati ; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Froide, donnée à Claude Patris ; — d'une vigne de 6 journaux à Cavaillon, quartier du Grès, donnée à Vides Avigdor, juif ; — d'un four à pain à Buisson, donnée à la communauté du lieu ; — d'une vigne et d'un hermas contigus, contenant 3 éminées, à Sorgue, quartier de La Berrète, donnée à Pierre Douzelli ; — d'une maison à Entraigues, sur la place, donnée à Georges Salazini ; — d'une maison avec cour, four et jardin contigus, à Valréas, quartier de La Quartepanose, donnée à Françoise Ducs, co-dame de Rousset ; — d'un jardin d'une quarterée à Villedieu, quartier de Conhet, donnée à Jean Juliani ; — d'une terre de 20 émi-

nées à Entraigues, quartier du Mas-du-Vert, donnée à François Baroncelli ; — d'une terre de 5 éminées à Mornas, quartier de Velan, donnée à Mathieu de La Plane ; — d'un pré de 2 éminées à Buisson, quartier de Balaran, donnée à Louise Monclar, femme de Michel Chanousse ; — d'un pré d'une demi socheyrée à Cairanne, quartier de La Font-Rotelhe, donnée à Quenin Gondran ; — d'un chènevier de 2 éminées à Valréas, quartier des Hommes, donnée à Jean Bernard ; — d'un pré de 5 éminées à Pernes, quartier du chemin d'Avignon, donnée à Georges Perroquet ; — d'une maison à Monteux, quartier du Portail-Neuf, donnée à Gaspard et à Jean de Ponte, frères ; — d'une coupière à l'Isle, au-dessus du pont du Gal, donnée à François de Basse et à Michel Rive, papetiers de Vacluse ; — d'une bastide, d'un moulin et d'un affar de 5 salmées de terre, à Bounieux, quartier de Saint-Pierre, donnée à Sibile de Castellane, femme de Girard de Simiane, seigneur et baron de Cazeneuve ; — d'un cens d'un florin sur une maison à Malaucène, donnée au corps des amiversaires de l'église de Carpentras ; etc. — Répertoire.

B. 97. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

**1529.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Nicolas Lombart et Jacques Javelli, notaires : — d'une terre à Villedieu, quartier du Puy, donnée à Pierre Boni ; — d'une terre de 3 salmées à Sablet, quartier du Moulin-Neuf, donnée à Pierre Serre, marchand de Carpentras ; — d'une maison à Villedieu, proche l'église, donnée à Florète Vache, femme de Jacques Blanchon ; — d'une terre et d'un verger contigus, contenant une demi-éminée, à Buisson, donnée à Imbert et à Jean Rapini ; — d'une terre de 6 éminées à Cairanne, quartier d'Anbrunion, donnée à Laurent Sabbatier ; — d'une terre de 4 éminées à Lagnes, quartier de Val-Julian, donnée à Jaumet Bessoni ; — d'une terre de 3 salmées à Cavaillon, quartier du Pré-Vieux, donnée à Bernardin Agarni ; — d'une terre de 9 éminées à Pernes, quartier de La Font-de-Saint-Paul, donnée à Turin Aurioli, épicier d'Avignon ; — d'une maison à Pernes, quartier de la Fontaine-de-Bos-Merdoux, donnée à Nicolas et à Antoine Tartuli ; — d'une maison, de cours et d'une vigne contenant environ une salmée, situés à Ménerbe, quartier du Beau-Fort, donnée à Jean Calmejane, savetier d'Avignon ; — d'un verger de 2 éminées à Pernes, quartier de La Roquette, donnée à Samuël et à Sauveur Bressi ; — d'une maison à l'Isle, donnée à François de Couffans, recteur du collège de Saint-Bernard de Sénanque ; — de la moitié d'une vigne de 16 journaux à Serres-les-Carpentras, quartier du Puy, donnée à Gaspard de Brunellis ; — d'une terre d'une émi-

née à Malaucène, quartier de Saint-Baudile, donnée à Jacques Charrasse; — d'une grange, d'une vigne et d'un jardin attenant, à Faucon, quartier d'Agronis, donnée à Philippe Latilis; — d'un jardin à Malaucène, proche la porte Duron et confrontant la raielle du Groseau, donnée à Antoine Mosterii; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier des Salètes, donnée à Antoine de La Croix; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier de la Nougueyrète, donnée à Pierre Cuniculi; — d'une maison à Monteux, quartier du Château, donnée à Claude Jacquemardi; — d'une vigne de 4 journaux à Sainte-Cécile, quartier de la Ferrière, donnée à Vincent de Fonte; — d'une terre de 3 salmées à Valréas, quartier de Branet, donnée à Jean Eney; — d'une terre de 4 salmées à Grillon, quartier de la Peyra-den-Granyer, donnée à Bertrand Seguin, etc. — Répertoire.

B. 98. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

**1530.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Jacques Javelli, notaire: — d'une terre de 3 salmées à Sainte-Cécile, quartier de Myana, donnée à Catherine Février; — d'un hermas de 3 salmées 1/2 à Séguret, quartier du Bramalour, donnée à Gaspar de Gaspar; — d'un pré de 6 éminées à Entraigues, quartier d'Alaustet, donnée à Isaac de Lunel, juif de Carpentras; — d'une vigne de 6 journaux à Valréas, quartier de Saint-Quenin, donnée à Nicolas de Villeneuve, médecin; — d'un pré à Valréas, quartier du Rieu-Bernard, près le moulin, donnée à l'économme de l'église de ce lieu; — d'une vigne et d'un verger contenant ensemble 4 éminées, située à Lagnes, quartier du chemin de la Tour-de-Sabran, donnée à Colin Lancelot et à Antoine Fornier, de Gabrières; — d'une terre de 6 éminées à Sorgue, donnée à Vincent André; — d'un verger de 2 éminées à Séguret, quartier de la Cheyne, donnée à Jacques Imbert; — d'une terre de 12 éminées à Caderousse, quartier des Vignes-Hermes, donnée à Gabrielle de Gani; — d'une terre de 2 éminées à Pernes, quartier de Font-Chaude, donnée à Etienne et à Antoine Pasturane; — d'un pré d'une éminée à Buisson, quartier de Paratou, donnée à Giraud Chanossi; — d'une terre de 2 salmées à Mènerbe, quartier d'Aparasae, donnée à Jean Calmejane, marchand d'Avignon; — d'une maison à Lagarde-Paréol près Saint-Antoine, donnée à Jacques de Manse et à Jean Ducros, de Sainte-Cécile; — d'une vigne et d'un hermas, contenant ensemble 6 éminées, à Lagnes, quartier de Capiana, donnée à Nicolas Brisoti; — d'une vigne de 6 journaux à Monteux, quartier de la Rivière, donnée à Nicolas Bellou; — d'une vigne de 6 journaux à Séguret, quartier de Saint-Jean, donnée à Blaise Laugier; — d'une maison et de cours

à Sainte-Cécile, quartier de l'Androne, donnée à Salanuël, de Lunel, juif; — d'une vigne de 4 journaux à Grillon, donnée à Anodée Ladoyre; — d'une terre de 6 salmées à Cavaillon, quartier du Jonquier, donnée à Georges Morinati, etc. — Répertoire.

B. 99. (Registre.) — In-4°. 172 feuillets, papier.

**1531.** — Investitures données par la Chambre du Comtat, par-devant Jacques Javelli, notaire: — d'une maison avec étable et grenier à foin à Entraigues, quartier de la Place, donnée à Geoffroy Pauli, d'Avignon; — d'une vigne de 10 journaux à Pernes, quartier des Molières, donnée à Paulet Ribot; — d'une terre de 3 salmées à Cavaillon, quartier du chemin de Robion, donnée à Guillaume Dalmassii; — d'une terre de 20 éminées à Sablet, quartier du Moulin-Neuf, donnée à Louis Boyssoni; — d'une vigne de 2 journaux à Sainte-Cécile, quartier des Ferrières, donnée à Cresque, de Lunel, juif; — d'une vigne de 5 journaux à Monteux, quartier de Caraminhano, donnée à Georges Matolarii; — d'une vigne de 4 journaux à Serres-les-Carpentras, quartier de la Fontaine-de-Serres, donnée à Claude Gervassy; — d'un pré d'une socheyrète et demie à Monteux, quartier de la Gravière, donnée à Antoine Salvacii; — d'une vigne de 4 éminées à Villedieu, quartier de Malboe, donnée à Etienne Galli; — d'une terre de 4 éminées à Séguret, quartier du Monli, donnée à Louis Charoli; — d'une terre et d'un pré à Mormoiron, quartier des Gorguetes, donnée à André Raymberti; — d'un pré de 18 éminées à Entraigues, quartier de la Roehière, donnée à Etienne et Jean Boucheyron; — d'un pré de 2 éminées à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier de la Baille, donnée à Raymond Rollandi; — d'une vigne de 4 journaux à Monteux, quartier de la rivière de l'Auson, donnée à Simon Brès; — d'une terre de 4 éminées à Mornas, quartier de La Ville, donnée à Fleuri Pachaud; — d'une vigne de 3 éminées à Séguret, quartier de la Font-du-Jonquier, donnée à Christophe Merle; — de la moitié d'un moulin à blé à l'Isle, quartier de la Place, donnée à Bernardin, Antoine, Pierre et Jean de Rode, frères, marchands d'Avignon; — d'une terre de 2 salmées à Sorgue, quartier des Marguerites, donnée à Charles de Chefus; — d'un verger d'oliviers de 3 éminées à Sablet, quartier de Mal-Martel, donnée à Pierre de Blégier, notaire à Vaison; — d'une vigne de 4 éminées à Sorgue, quartier de Gigonhan, donnée à Jean de Cocils, dit Agaffin; — d'un cens de 12 éminées d'Amoune, donnée à Gabriel Méri, de Bonnieux, etc. — Répertoire.

B. 101. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

**1532.** — Investitures données par la Chambre du Com-

tat, par-devant Jacques Javelli, notaire. — La Chambre apostolique percevait dans le Comtat les lods et trezains : à Carpentras, à Cavaillon et à Monteux, à raison d'un gros par florin ; à Pernes, à raison de 9 patats par livre ; à l'Isle, à raison de 15 florins pour cent ; dans La Valmasque et dans La Val-de-Buire, à raison de 2 gros par florin. — Investitures : — d'une bastide avec son affar de 2 salmées de terre et de 4 journaux de vigne à Bonniens, quartier du Trigaut, donnée à Jean Guyon ; — d'une maison et de jardins contigus à Lagarde-Paréol, donnée à Claude Brunel et à Barthélemy Merle ; — de terres à Mazan et de la moitié de la juridiction de ce lieu, donnée à Joachim de Sade, conseiller au Parlement de Provence ; — d'une terre de 4 éminées à Villedieu, quartier des Blaches, donnée à Bernard Grand et à Antoine Vaché ; — d'une terre d'une salmée et d'un pré configu à Valréas, quartier de Bonssabat, donnée à Reynaud Seguin ; — d'une terre de 18 éminées à Grillon, quartier de Jairige, donnée à Marin Richard ; — d'une vigne de 16 journaux à Visan, quartier de Notre-Dame, donnée à Philippe, veuve de Jean de Valperge ; — d'un pré de 5 quarterées, à Ménerbe, quartier des Ricus, donnée à Jean Guillaume, médecin à Avignon ; — d'une vigne de 4 journaux à Mormoiron, quartier du Valat, donnée à la femme de Durand Roger ; — de la moitié d'une terre à Mormoiron, quartier de Blaeas, donnée à Isnard de La Sonne, de Flassan ; — d'une vigne de 4 journaux à Pernes, quartier des Crotoles, donnée à Jean Fabri, dit Merle ; — d'une maison à Entraigues, quartier de la Place, donnée à François Richard ; — d'un jardin à Buisson, près le portail, donnée à André Colombet, maçon ; — d'une terre de 4 éminées à Monteux, quartier de l'Auzon, donnée à Jacques, Antoine et Jean Bornarel ; — d'un pré de 2 éminées à Ménerbe, quartier de la Praderie, donnée à Jean Charbonelli ; — d'une maison à Cavaillon, rue des Juifs, donnée à Jean Meynier d'Oppède ; — de cours à l'Isle, à la bourgade de la Bouquerie, donnée à Guillaume Audibert, hôte de l'hôtellerie du *Cheval-Blanc*, etc. — Répertoire.

B. 101. (Registre. — In-4°, 150 feuillets, papier.

**1533.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire : — d'une terre de 4 éminées à Cavaillon, quartier de Fugueyrolles, donnée à Asser, de Valabrègue, juif ; — d'une vigne de 6 journaux à Monteux, quartier de Caramignano, donnée à Jean Pascalis et à Claude Coste, mariés ; — d'une vigne et d'une terre, contenant ensemble 4 éminées, à Ménerbe, quartier dit derrière Briançon, donnée à Barthélemy Inguibert ; — d'une vigne de 6 journaux à Serres-les-Carpentras, quartier de Puy, donnée à Esprit Pellisse ; — d'une vigne et d'un hermas, contenant ensemble

2 salmées, à Mormoiron, quartier du Morro-de-Peyre, donnée à Robaud de Folhenquir ; — d'une terre de 10 salmées à Lagarde-Paréol, quartier de l'Étang-de-Saint-Martin, donnée à Antoine Gayardi ; — d'un verger d'une éminée et demie à Lagnes, quartier de Lacoste, donnée à Antoine Blanqui ; — d'une terre de 10 éminées à Malaucène, quartier des Espeyrusses, donnée à Hugues Albi ; — d'une maison avec cours à Valréas, quartier de La Quarte-Saumière, donnée à Philibert du Pont ; — d'une pension de 4 salmées de blé, donnée à Pierre Juliani, de Grillon ; — d'une vigne de 16 journaux, donnée à François Juvénié et à Jean Barralerii ; — d'une terre et d'un hermas, contenant ensemble 2 salmées, à Malaucène, quartier de la Boissière, donnée à Mathieu de Ponte ; — d'une vigne de 8 journaux à Serres-les-Carpentras, quartier des chemins des Innocents, donnée à Pons Reymundi, notaire ; — d'une vigne de 5 éminées à Sorgue, quartier de la Borrète, donnée à Francesquin Marenqui ; — d'une partie de maison à Vaison, quartier de la Coste, donnée à Antoine Flori ; — d'un hermas et d'un plantier d'oliviers, avec une cabane au milieu, à Mormoiron, quartier de Peyre-Fure, donnée à Vincent Daurelli ; — d'une maison à Séguret, dans la rue Droite, donnée à Antoine Michaëlis ; — d'une vigne de 6 journaux à Monteux, quartier de Saint-Ferréol, donnée à Vèran Trigaoni ; — d'une terre de 3 éminées à Malaucène, quartier de Ratabour, donnée à Raymond Juliani ; — d'un chènevier d'une éminée à Cairanne, quartier des Rochières, donnée à Antoine Clerici ; — d'une étable avec une cour à Lagnes, quartier des Bourgades, donnée à Vital Bruni ; — d'une terre de 7 éminées à Entraigues, quartier de la Vigne de Cugul, donnée à Arnaud Gèrente, etc. — Répertoire.

B. 102. (Registre. — In-4°, 144 feuillets, papier.

**1534.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire : — d'une vigne de 10 journaux à Cavaillon, quartier du Pont-Pessane, sur le chemin de Malemort, donnée à Pons, de Baux ; — d'un hermas de 3 salmées à Séguret, quartier de la Coste, donnée à Barthélemy Terrasse ; — d'un casal à Entraigues, au-dessous des murs du lieu, donnée à Jean et à Étienne Lomel ; — d'une terre de 3 éminées à Mormoiron, quartier de Carbossano, donnée à Antoine Tornatoris ; — d'une terre de 5 éminées à Monteux, quartier de la Buyère, donnée à Pierre Peliti ; — d'une terre de 7 éminées à Perles, quartier du chemin de Saint-Hilaire, donnée à Toinet et à Jacques Matonis ; — d'une maison à Caderousse, quartier du Cros de Bolegani, donnée à Étienne Sibuel ; — d'une terre de 2 salmées à Buisson, quartier du Champ, donnée à Marin-André Richard et à Mathieu

Mévothon; — d'une terre de 2 salmées et demie à Ménerbe, quartier du moulin de Palluet, donnée à François-Michel de Souheyra; — d'une terre de 6 éminées à Séguret, quartier de Saint-Jean, donnée à Guillaume Amic; — d'un pré de 2 socheyrées à Monteux, quartier des Mortillères, donnée à Rostaing Fabri; — d'une terre d'une salmée à Séguret, quartier du Pillon, donnée à Christophe de Merle; — d'une vigne de 6 journaux à Bonnioux, quartier de Raspaud, donnée à Jacques Parni; — d'une étable à Vaison, dans le Bref-Franc, donnée à Urbain Vacerot; — d'un verger d'oliviers d'une salmée, à Pernes, quartier du Puy-Bausson, donnée à Louis Noquier; — d'un pré d'une socheyrée à Monteux, quartier de Lespinat, donnée à la commune du lieu; — d'une maison à Entraigues, près la porte Royale, donnée à Jean Damiani; — d'un pré de 26 éminées à Cavailhon, quartier du chemin de la Tour-de-Sabran, donnée à Philippe Grilhet; — d'une terre de 3 salmées à Cairanne, quartier de la Garrigue, donnée à Jean de Roca; — d'une terre et d'un verger, contenant ensemble une salmée, à Mormoiron, quartier des Avaliers, donnée à Gaspard Bernardi; — d'une terre de 3 éminées à Lagnes, quartier des Planquiers, donnée à Jean Calyandre; — d'une terre de 4 salmées à Visan, dans le devès de Saint-Marcellin, donnée à Pous des Charbonnières, etc. — Répertoire.

B. 103. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

**1535.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire. — Teneur du pouvoir de donner des investitures au nom de la Chambre apostolique, conféré à Jean Gautier par François, cardinal de Clermont, légat. — Investiture: — d'une terre et d'un hermas d'une salmée à Pernes, quartier du Saut-des-Chevreux, donnée à Jacques Semeli, plâtrier; — d'une vigne de 2 éminées à Mormoiron, quartier de la Carbasse, donnée à Antoine Tornatorç, de Mazan; — d'une étable et de cours contiguës à Lagnes, quartier du Pali, donnée à Jean de Leuse; — d'une terre de 3 salmées à Sablet, quartier du Plan, donnée à Jacques Borjoni; — d'un verger de 12 éminées à Mormoiron, quartier de la Roquette, donnée à Étienne, Jean, Louis et Girard Camiculi; — d'une vigne de 6 journaux à Monteux, quartier de la Rivière, donnée à Michel Feutrier; — d'une maison avec une étable et un grenier à foin, à Villedieu, donnée à la commune de ce lieu; — d'un pré d'une socheyrée à Buisson, quartier de la Praderie, donnée à Alexandre Guiremandi; — d'une terre de 6 éminées à Malaucène, quartier du Pérussier donnée à François, Camaret; — d'une vigne d'un journal à Buisson, quartier de la Fontaine-des-Jardins, donnée à Pierre Payani; — d'un hermas de 6 éminées à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier du chemin de Tulette, donnée

à Pierre Maurice; — d'une terre de 10 éminées à Monteux, quartier de la Lone, donnée à Jérôme Bourne; — d'un verger d'oliviers de 12 éminées à Pernes, quartier de Landrasse, donnée à Cathelin et à Thomas Chossolet; — d'une terre de 3 salmées à Monteux, quartier de Sobeyrano, donnée à Jérôme Bourne; — d'un pré d'une socheyrée, sous le moulin à blé de Séguret, donnée à Claude Verani et à Antoine Chave, frères; — d'un pré de 3 éminées à Monteux, quartier des Escanpades, donnée à Pascal Guilhelmi; — d'une maison à l'Isle, à la bourgade de Ville-Vieille, donnée à Pierre Julian et à Peyrone Melhe mariés; — d'une ramière et d'un pré, contenant ensemble 6 salmées, à Monteux, quartier des Ramières, donnée à Gabriel Girardi; — d'une vigne de 4 journaux à Faucon, quartier du Gravelier, donnée à Étienne Leydier; — d'une terre de 4 salmées à Mormoiron, quartier de la dimerie de Flassan, donnée à Pierre Moyné et à Simon Boyssset; — d'une maison à la bourgade de Lagnes, donnée à Gaspard Monerii; — d'un pré de 2 éminées à Entraigues, quartier des Crosses, donnée à Claude Rouchaner; — d'une terre de 3 salmées à Bonnioux, quartier du Contrat, donnée à Gabriel Méry; — d'une terre d'une salmée à Faucon, quartier de Mernol, donnée à Giraud Bufardenqui; — d'une maison à Séguret, quartier de la Place, donnée à Léon Salamon, juif; — d'une maison et de deux cours contiguës, ayant 6 cannes de longueur sur 2 1/2 de largeur, à la Juiverie de l'Isle, donnée à la communauté des juifs de cette ville; — du tiers d'une vigne à Sorgue, quartier des Peyrières, donnée à Jean Soube, papetier; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-du-Marché, donnée à Jean Aubignau, dit Dagot; — d'une terre de 2 salmées à Buisson, quartier du Serre de Boulda, donnée à Florette Vache; — d'un pré de 12 éminées à Cavailhon, quartier du chemin des Taillades, donnée à Gancher de Brancas, seigneur de Céreste; — d'une terre et d'un hermas, contenant ensemble 12 éminées, à Lagnes, quartier des Pillars, donnée à Elzéar Roquebrune, etc. — Répertoire.

B. 104. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

**1536.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire et secrétaire de la Chambre apostolique: — d'un pré de 2 éminées à Ménerbe, quartier des Ribes, donnée à Jaçomet Catalani; — d'une terre de 8 salmées à Valréas, quartier d'Alisano, donnée à Gaspard Lambert; — d'une terre de 6 salmées à Pernes, quartier de la Sencheyrole, donnée à Jean Bertraud, notaire; — d'une terre de 6 éminées à Villedieu, quartier du Conhet, donnée à Alexandre Giramandi et à Jacques Mauhani; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-du-Marché, donnée à Jacques

de Villeneuve: — d'une terre de 10 éminées à Monteux, quartier de la Sorquette, donnée à Georges Blache; — d'une vigne à Malaucène, quartier de Saint-Raphaël, donnée à Pierre Bonnet; — d'un jardin à Malaucène, quartier du Moulin, donnée à Jean Rolland; — d'une vigne de 4 journaux à Monteux, quartier de la Rivière, donnée à Gaspard de Blégier; — d'une maison et de cours contiguës à Pernes, rue de l'Hôpital, donnée à Claude Flassani, notaire à l'Isle; — d'une terre de 20 éminées à Lagarde-Paréol, quartier de Ribanhani, donnée à Antoine Amblard; — d'une terre de 5 éminées à Mormoiron, quartier du Pontillat, donnée à Antoine Bernard, notaire à Avignon; — d'un jardin de 2 cosses à Villedieu, près de l'Aubergerie, donnée à Antoine Monachi; — d'une terre de 2 salmées à Monteux, quartier du chemin de Vaqueyras, donnée à Gabriel Girardi; — d'une vigne de 4 journaux à Ménerbe, quartier du Clos, donnée à Manald Guillelmi; — d'une vigne de 4 journaux à Villedieu, derrière le château, donnée à Mathieu et à Giraud André; — d'une terre et d'un pré, contenant ensemble 5 salmées, à Cairanne, quartier du Pas-de-Sainte-Cécile, donnée à Jean Simon et à Étienne Frenoni; — d'une vigne de 4 journaux à Mormoiron, quartier de la Confrérie, donnée à André et à Elzéar Rambert, de Vill's; — d'un hermas de 2 boisseaux à Mormoiron, quartier de la Breguerie, donnée à Arnulph Achard; — d'une vigne de 5 journaux à Valréas, quartier de la Mathe, donnée à Laurent Creston; — d'une maison à Grillon, rue Basse, donnée à Vinson Jayssy; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-Panose, donnée à Raymond Julian, Antoine Murat et Claude Clerici; — d'une terre de 3 salmées et demie à Valréas, quartier de Malpel, donnée à Louise Foraville; — d'un pré à Malaucène, quartier du Prat-des-Pares, donnée à Gaucher d'Astier; — d'une vigne de 4 éminées à Entraigues, quartier du Plan-des-Vignes, donnée à Étienne Boucheron; — d'une terre et d'un pré contigus, contenant ensemble 1 salmée, à Vaison, derrière le château, donnée à Thomas Reynier; — d'une vigne de 2 journaux à Malaucène, quartier de Notre-Dame-la-Recluse, donnée à Jean Eysioni; — d'un hermas d'une salmée à Bonnieux, quartier des Caparades, donnée à Antoine Roche, etc. — Répertoire.

B. 103. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

**1536-1537.** — Investitures données par-devant Jean Robaudi notaire: — d'une terre de 8 salmées à Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol, quartier du Plan-de-Sablet, donnée à Guillaume Perrays; — d'une terre de 3 salmées à Pernes, quartier de Pellodon, donnée à Louis et à Barthélémy Amelli, frères; — d'une terre et d'un hermas contigus,

contenant ensemble 7 salmées, à Séguret, quartier des Saulecs, donnée à Cathalan Inget; — de la bastie des Reynauds et des Armands, avec la juridiction haute et basse, à Bollène (aujourd'hui partie dans le territoire de Lamotte et partie dans celui de Lapalud), donnée à Arnaud Audoardi. — Lettre du cardinal de Clermont au trésorier de la Chambre du Comtat, portant qu'il a reçu les lods dus pour la vente de ce fief. — Investitures: — d'une vigne de 8 journaux à Sablet, quartier des Pueys, donnée à Pierre Salholis; — d'une terre de 2 éminées à Bonnieux, quartier du Camp-de-Barras, donnée à Pierre Rouerie; — d'une terre de 5 éminées à Visan, quartier de Clermont, donnée à Pierre Serre; — d'une maison à Grillon, au rocher de Sipières, donnée à Bernard Tortoni; — d'une terre de 6 éminées à Valréas, quartier de la Croix-des-Tores, donnée à Bernard Richardi; — d'un hermas de 10 éminées à Séguret, quartier de Puylobrier, donnée à Jacques Brocheri; — d'un pré de 2 éminées à Buisson, quartier de la Pra-lerie, donnée à Imbert Mesenqui. — Actes d'institution du baile de Lagarde-Paréol, de son lieutenant et de son greffier. — Investitures: — d'une terre de 2 salmées, à Malaucène, quartier Fornaches, donnée à Pierre Giraud; — d'une maison et de cours contiguës à Monteux, donnée à Gabriel Imbert, directeur des écoles du lieu. — Nouveau bail d'un hermas de 15 salmées à Cairanne, quartier de la Ramière, donné à Nicolas de Coclis; — d'un hermas de 6 éminées à Malaucène, quartier de Cocordier, donné à Antoine Provensal. — Investiture d'une maison à Malaucène, donnée à Guillaume de Beaumont, etc. — Répertoire.

B. 106. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

**1537.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire et secrétaire de la Chambre apostolique du Comtat: — d'une terre de 3 salmées à Séguret, quartier de la Blache, donnée à Rodolphe de Veri; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chande, donnée à Laurent Barri; — d'un pré d'une socheyrée à Mormoiron, quartier de Val-Peyrière, donnée à Boniac de Monteux, juif; — d'un pré de 2 socheyrés à Cavallon, quartier du Moulin-de-l'Aure, donnée à Asser, de Valabrègue, juif; — d'une terre de 12 éminées à Séguret, quartier de Vente-Pain, donnée à Louis Armandi; — d'une maison à Malaucène, rue du Puy, donnée à Guillaume Laurenti; — d'une vigne et d'une terre contenant ensemble 12 éminées, à Villedieu, quartier de Maupas, donnée à Antoine Feneyrol; — d'une vigne de 7 éminées à Monteux, quartier du chemin de la Combe, donnée à Louis des Garrons, docteur, d'Avignon; — d'une vigne de 5 journaux à Pernes, quartier des Puys,

donnée à Guillaume Cornelhon; — d'un pré dit la Ramière, avec une bastide et un jas attenants, à Monteux, donnée aux Céléstins de Sorgue; — d'un chènevier d'une éminée à Buisson, quartier du Moulin, donnée à Pierre Payani; — d'un pré de 3 éminées à Cavaillon, quartier du pont de la Levade, donnée à Mathieu Bosthoni; — d'un verger d'oliviers d'une éminée à Pernes, quartier du chemin de l'Isle, donnée à Louis et à Jean Laye; — d'une maison à Vaison, dans le bref commun, donnée à Jacques Augier; — d'une terre de 4 salmées à Sainte-Cécile, quartier de l'Esclause, donnée à Antoine et à Jacques Chouvet, frères, de Tulette; — d'un verger de 6 éminées à Sablet, quartier de Saint-Nazaire, donnée à Georges Ruffi; — d'une terre de 9 éminées à Pernes, quartier de la Font-du-Rasteau, donnée à Cathelin Choiselat; — d'un cens de 11 florins, donnée à Claude Guysoni, de Cavaillon; — d'une terre de 10 éminées à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier du Plan Riblet, donnée à Jean Fauquini; — d'une terre complantée d'oliviers, contenant 4 éminées, à Pernes, quartier du Puy-de-l'Hôpital, donnée à Sébastien Bederii, etc. — Répertoire.

B. 107. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

**1638.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire : — d'une vigne de 4 journaux à Cairanne, quartier de Chayrenetau, donnée à Noël Robert; — d'une vigne et d'une terre contiguës, contenant ensemble 3 éminées, à Villedieu, quartier des Forriers, donnée à Étienne et à Labert Boi-sy; — d'une terre de 10 éminées à Mormoiron, donnée à Jessé de Lates, juif de Carpentras; — d'une terre de 3 éminées à Séguret, quartier dit *sous lo barri*, donnée à Guillaume de Fabre, de Sablet; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-Panose, donnée à François Forneri; — de la moitié d'un moulin à blé à l'Isle, à la Place, donnée à Claude-Philippe Grillhet; — d'une roÿère de 2 éminées à Mormoiron, quartier de la Naya, donnée à Jean Galleroni, de Villes; — d'un pâtis d'une socheyrée à Sablet, quartier du Lavador, donnée à Pierre Janoti; — d'une tour, d'une bastide et d'un jas avec le tènement en dépendant, à Malaucène, quartier de la Gridoyre, donnée à Jean du Puy, de Caromb; — d'une vigne de 3 journaux à Faucon, quartier du Clos, donnée à Girard Bufardenqui; — d'un casal situé sous le fort de Ménerbe, donnée à Jean de Laplane; — d'une terre de 4 salmées à Lagnes, quartier des Termes, donnée à Peyronne Queyrade; — d'une terre de 4 éminées, plantée en amandiers, donnée à Thomas Reynier; — de cours à Monteux, donnée à Honoré de Laroque; — d'un petit jardin à Entraigues, près la porte du Rieu, donnée à Antoine Rigoti; — d'une partie de maison à Faucon, près la porte de Mirabelle, donnée à

Barthélemy Alendi; — d'un plantier d'oliviers de 2 salmées à Sablet, quartier de Saint-Nazaire, donnée à Baume Cresques et à Léon Salamon, juifs; — d'une maison à Sainte-Cécile, donnée à Guilhermete Grosse-tête, etc. — Répertoire.

B. 108. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

**1639.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire : — d'une terre de 6 éminées à Sainte-Cécile, quartier de l'Étang, donnée à Pierre Faucon; — d'un pré d'une sexteyrée et demie à Sainte-Cécile, quartier du Bois-Reynaud, donnée à Alysie Achard de Taulignan; — d'un jardin d'une éminée à Monteux, quartier de la Rivière, donné à Barthélemy de Petra; — d'une vigne de 4 journaux à Pernes, quartier du Rouret, donnée à Alysie Blaque; — d'une maison à Ménerbe, place Ginardi, donnée à Manaud Guillelmi, d'Avignon; — d'une maison et de cours contiguës à l'Isle, quartier des Cortes, donnée à François Berruti, meunier; — d'un pré de 2 socheyrées à Villedieu, quartier de Malhosc, donnée à Antoine Vache; — d'une grange, d'un jas (berceil) à bœufs et de cours contiguës, à Visan, quartier de Saint-Pierre, donnée à Jean Richard et à Raymond Hugues; — de la moitié d'une vigne à Lagnes, quartier de Chanteperdrix, donnée à Jean Deleuse; — d'une terre de 4 salmées à Serre-les-Carpentras, quartier des Plantiers, donnée à Antoine et à Roger Taton; — d'une terre et d'un pré, contenant ensemble 6 éminées, à Mormoiron, quartier des Vaquières, donnée à Guillaume Amphossi; — d'une vigne de 3 journaux à Mormoiron, quartier du Serre, donnée à Roland Laurentii; — d'un hermas de 3 salmées à Séguret, quartier des prés des Chaysses, donnée à Pascal Bermundi; — d'une terre de 4 éminées à Pernes, quartier de Thelhane, donnée à Claude Andreti; — d'un jardin de 2 éminées à Pernes, quartier des Ferrayes de Saint-Pierre, donnée à Honorade Choyssellet; — d'une vigne de 3 journaux à Bonnières, quartier de Terre-Blanche, donnée à Antoine Testanière; — d'une maison à Grillon, rue Basse, donnée à François Corrieri, prieur de Saint-Martin-du-Croc; — de la moitié du château de la Roquette et de la moitié de la bastide de Saint-Ferréol, à Cavaillon, donnée à Jacques et à Nicolas d'Aquéria, d'Arles; — d'un plantier de vigne d'un journal, à Sablet, quartier du Lavoir, donnée à Louis Reboli; — d'une vigne de 20 journaux à Visan, quartier du chemin de Tuletté, donnée à la commune du lieu; — d'un pré de 8 sexteyrées à Monteux, quartier de la Gravière, donnée à Pons Barthoquier; — d'une vigne de 4 journaux à Cairanne, quartier de Muelh-Veyssel, donnée à David de Rodés, de Carpentras; — d'une maison à Pernes, rue Droite, donnée à François Boudonier et à Jeanne Coste, etc. — Répertoire.

B. 109. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

**1510.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire et secrétaire de la Chambre apostolique : — d'une vigne de 35 journaux à Lapalud, quartier du Parquet, donnée à Jacques de Corbières ; — de divers fonds à Lapalud, donnée à la communauté de ce lieu ; — d'un hermas de 2 salmées à Sablet, quartier des Puys, donnée à Guillaume Mathé ; — d'une terre de 12 éminées à Sainte-Cécile, quartier des Ferrières, donnée à Simon Fornier ; — de divers cens, donnée à Pierre de Cocils, dit Agaffin, d'Avignon ; — d'une royère de 3 éminées à Mormoiron, quartier du Sablon, donnée à Jean Galleroni, de Villes ; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, donnée à François d'Orléans ; — d'une terre d'une salmée à Pernes, quartier du terralour, donnée à Sébastien et à Antoine Bodieu ; — d'une terre de 14 salmées à Montoux, quartier de la Sorquette, donnée à Pierre Vironis, seigneur de Velleron ; — d'une terre de 2 salmées à Lapalud, quartier du Gros-Soubeyran, donnée à Pierre Guilhemnier ; — d'un pré d'une socheyrée à Montoux, quartier de la Draye, donnée à Nardi Bornarel ; — d'un verger de 4 salmées à Mormoiron, quartier de Puy-Reynaud, donnée à Jean Veroti, notaire ; — d'un verger d'oliviers et d'un hermas à Ménerbe, quartier du Rocas, donnée à Barthélemy Inguimberty, notaire ; — d'une maison sous le fort de Villedieu, donnée à Jacques Vache ; — d'une maison à l'Isle, à la bourgade de Villefranche, donnée à Bendich, de Beaucaire, juif ; — d'un jardin d'une éminée à Grillon, quartier du Merdarit, donnée à Pierre Julliani ; — d'un plantier de vignes et d'un hermas, contenant ensemble 6 journaux, donnée à Honorade Gautier, d'Avignon ; — d'un verger de 15 journaux à Mormoiron, quartier du Limon ou de la Retrache, donnée à Samuël Cresque, juif, de Carpentras ; — d'une vigne de 4 journaux et demi à Pernes, quartier des Puys, donnée à Benvengude, femme de Davil de Bezes, juif ; — d'une terre à Valréas, quartier de Saint-Vincent, donnée à Pierre Peyrardi ; — d'une vigne et d'un hermas de 6 éminées à Grillon, donnée à Jacques Lordini ; — d'un pré de 2 socheyrées à Visan, quartier de Dieulefit, donnée à Guillaume Berbegier ; — d'une terre de 2 éminées à Entraigues, quartier des Ferrayes, donnée à Étienne Marin ; — d'un pré de 3 socheyrées à Villedieu, quartier de Malbose, donnée à Mathieu André, etc. — Répertoire.

B. 110. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

**1511.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, secrétaire de la Chambre du Comtat : — d'une maison à Villedieu, rue des Pies, donnée à Étienne et à Hubert Boissy ; — d'une terre de 30 salmées à Visan, donnée à André

Siffrein et à Claude des Charbonnières ; — d'une terre d'une salmée à Mormoiron, quartier de la Royère, donnée à l'ermite du lieu ; — d'une terre de 20 éminées à Pernes, quartier de la Croix-de-Renasque, donnée à Pierre Juliani ; — d'une terre de 2 salmées et d'un pré de demi socheyrée à Villedieu, quartier d'Affayno, donnée à Mathieu et à Giraud André ; — d'une terre de 12 éminées à Pernes, quartier de Saint-Paul, donnée à Claude Bonot ; — d'un pré à Lagarde-Paréol, quartier de Val-Long, donnée à Raymond Rollandi ; — d'une terre et d'un verger, contenant ensemble une salmée, à Ménerbe, quartier de Malbose, donnée à Richard Rebolin ; — d'une terre de 3 salmées à Ménerbe, quartier de Briansonet, donnée à Luc Mallacherit ; — d'une vigne de 20 journaux à Serres-les-Carpentras, quartier du Fonds, donnée à Antoine Chaberti ; — d'une terre d'une salmée à Cairanne, quartier de Musac, donnée à Quenin Gondran ; — d'une terre de 3 salmées à Sainte-Cécile, quartier des Molestres, donnée à Pierre Moris ; — d'une terre de 18 éminées à Pernes, quartier des Enfers, donnée à Gabriel Girardi ; — d'une vigne de 3 journaux à Montoux, quartier de Robion, donnée à Antoinette Sapin ; — d'une bastide, d'une aire et d'une terre de 4 éminées à Mormoiron, quartier de la Fontaine-du-Maure, donnée à Jean Gassin, de Villes ; — d'une vigne de 3 journaux à Pernes, quartier de la Condamine, donnée à Étienne et à Peyron Maurisi ; — d'une terre de 12 éminées à Lagarde-Paréol, quartier de la Gardiole, donnée à Claude Plantier. — Mention du décès du cardinal François-Guillaume de Clermont, cardinal et légat d'Avignon, survenu le 2 mars 1511. — Investitures : — d'un chénevier d'une éminée à Puy-méras, quartier des Auchières, donnée à Étienne Vieri ; — d'une terre de 3 salmées à Pernes, quartier des Hommes, donnée à Vidal de Lates, juif ; — d'une maison et de cours contiguës, à la place de Visan, donnée à Phillize Duché et à Guillaume de Valpègue, son fils ; — d'une vigne de 2 journaux à Faucon, quartier de Pontchart, donnée à Guigne Rabaessi ; — d'une terre de 4 éminées à Montoux, quartier du Moulin-Fract, donnée à Cyprien Baldoni ; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble 8 journaux, à Malaucène, quartier de Passeli, donnée à Fauquet Gaudibert ; — d'un bâtiment de moulin à Malaucène, quartier du Prat-Daumoys, donnée à Jacques Morelli, etc. — Répertoire.

B. 111. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

**1512.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, secrétaire de la Chambre apostolique : — d'une terre de 20 éminées à Villedieu, quartier de la Gardète, donnée à maître Hubert Mesenqui ; — d'un verger d'oliviers



de 17 éminées à Pernes, quartier du Puy-Bricon, donnée à Claude Alamand; — d'une vigne d'une éminée à Entraigues, quartier du Plan, donnée à Jacques Imbert; — d'une grange et d'un hermas, contenant 5 salmées, à Monteux, quartier de Marinbane, donnée à Elzéar Nalis; — d'une vigne de 8 journaux à Ménéber, quartier du Grès, donnée à Manald Guilhaubi, docteur en médecine à Avignon; — d'une maison et d'un jardin à la bourgade de Ville-Vieille, à l'Isle, donnée à Antoine Bonardel; — d'une vigne de 36 journaux à Serres-les-Carpentras, donnée à Claude Du Rieu; — d'un hermas de 6 salmées à Cavaillon, quartier de Cabedan, donnée à Honoré Biotès; — d'un hermas de 12 éminées à Sablet, quartier de Piorno, donnée à Claude Réal; — d'un pré de 2 socheyrées à Monteux, quartier des Escampades, donnée à Pascal Guillermi; — d'une maison hors les murs de Villedieu, quartier de Paitabas, donnée à André Berbigier; — d'une maison à Sainte-Cécile, rue Droite, donnée à Françoise de Varie, femme d'Esprit Tibaud; — d'une terre de 3 salmées à Lagnes, quartier de Campfol, donnée à Jean Garrigo; — d'une vigne et d'une terre, contenant ensemble 4 éminées, à Serres-les-Carpentras, quartier des Consenas, donnée à Pierre Gentillis, teinturier de Carpentras; — d'une maison à Carpentras, rue allant de Saint-Siffrein à la porte de Notre-Dame-du-Grez, donnée à François Blacheti; — d'une terre de 12 éminées à Sainte Cécile, quartier de Charbonel, donnée à Jean-Antoine et à Jacques Choivet, frères, de Tulette; — d'une terre de 7 éminées à Valréas, quartier des Alisses, donnée à Antoine Guymet et à Adrienne Chastanière, mariés; — d'une maison à Grillon, rue Basse, donnée à Étienne Eyraud et à Jeanne Lambert, mariés; — d'une terre de 6 éminées à Serres-les-Carpentras, quartier du Puy-Salé, donnée à Antoine Borrulli; — d'une terre de 3 éminées à Lagnes, quartier de la Gardiole, donnée à Raymond Capelli; — d'une maison et d'un jardin à Valréas, à la Quartie-Panose, donnée à la confrérie du Saint-Sacrement du lieu, etc. — Répertoire.

B. 112. (registre.) — In-4°, 173, feuillets, papier.

**1543.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, secrétaire de la Chambre du Comtat: — d'une vigne de 4 journaux à Lagarde-Paréol, quartier du Plan, donnée à Esprit Tibaud; — de la moitié d'un jardin d'une carteyrée à Villedieu, quartier de l'Aubergerie, donnée à Michel Moneri; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, donnée à Isaac Vitalis, médecin, juif, de Carpentras; — d'un verger d'oliviers de 6 éminées à Pernes, quartier de Curofol, donnée à Bertrand Fortis; — d'une calquière, avec un petit jardin contigu, à Bonnieux,

quartier de La Riaille, donnée à Mathurin Gaufridi et à ses frères; — d'une maison à Pernes, rue du Bourg-Merdoux, donnée à Nicolas Tartuli; — d'une vigne de 2 journaux à Sainte-Cécile, quartier des Ferrières, donnée à Guillaume Sauvage; — d'une terre de 12 éminées à Grillon, au Plan-de-tous-les-saints, donnée à Jacquet et à François Tortelli; — d'un pré d'une éminée à Sainte-Cécile, quartier de l'Espacier, donnée à Esprit, Claude et Pierre de Fonte-frères; — d'une maison à Visan, donnée à Barthélemy Guigonis; — d'une terre de 9 ou de 10 éminées à Monteux, proche le moulin, donnée à Antoine de Villeneuve; — d'un cens de 7 florins, donnée à Gabriel Girard, d'Avignon; — d'une terre et d'un pré contenant ensemble une salmée, à Cavaillon, quartier de Cabedan, donné à Marin Boléque; — d'une terre de 18 éminées à Séguret, quartier du Claux, donnée à Claude David; — de 2 moulins, l'un à blé et à deux tournants, et l'autre à parer les draps, avec un jardin contigu, situés hors les murs de la ville de l'Isle, près de la porte d'Avignon, donnée à Pons Orierère; — d'une maison à Entraigues, près l'hôpital, donnée à François Rose; — d'une grotte et de cours contiguës, proche le lieu de Cairanne, sur le chemin de Carpentras, donnée à Pons Gantier; — d'une vigne de 12 journaux à Serres-les-Carpentras, quartier de la Font-de-Serres, donnée à Jean Pastoli, chirurgien de Carpentras; — d'une terre d'une salmée à Vaison, quartier du Chinchayre, donnée à Antoine Nicolas; — d'une vigne de 10 éminées à Valréas, quartier du Pontet ou de la Font-du-Lanret, donnée à Labeau-Bérard, docteur ès lois; — d'un bastide avec son tènement, de 12 salmées et 2 éminées, à Monteux, quartier de Saint-Hilaire, donnée à Marquet Belli; — d'une terre de 3 éminées à Vaison, quartier dit Derrière-le-Château, donnée à Michel Copier; — d'un chènevier à Mormoiron, quartier des Vaquières, donnée à Antomette, femme d'Antoine Achard; — d'un hermas de 3 salmées à Sablet, quartier de Cheval-long, donnée à Roland Ganthier, etc. — Répertoire.

B. 113 (registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

**1544.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, secrétaire de la Chambre du Comtat: — d'une vigne d'un journal à Pernes, quartier de la Retrache, donnée à Claude Malton; — d'un pré ou isele de 4 éminées, à Monteux, quartier de la Sorgue, donnée à Antoine Agnel; — d'une terre de 20 éminées, à Villedieu, quartier de la Gardète, donnée à Imbert Meysenqui; — d'une terre de 4 éminées à Mormoiron, quartier de la Font-de-Mostito, donnée à Jean Valloni, de Villes; — d'une maison à Séguret, quartier de Castel-Malhot, donnée à Sébastien Ca-

mareti ; — d'une maison, cour et autres dépendances, à Valréas, quartier de la Place-du-Marché, donnée à Cresque de Lates, juif ; — d'une terre de 5 salmées, à Valréas, quartier dit Sous-le-Puy, donnée à François Fornéry ; — d'un chènevier de 2 éminées à Mormoiron, quartier des Vacquères, donnée à Étienne Cortosi ; — de divers cens, donnée à Jérôme et Louis de Merles, frères, qui les avaient acquis de Balthazar de Bus ; — d'un verger d'oliviers de 4 éminées à Mormoiron, quartier du Puy-de-Reynault, donnée à Antoine Thomassii, notaire ; — d'un petit pré à Grillon, quartier du chemin de Richerenches, donnée à Barthélemy Turjoni ; — d'un hermas de 3 salmées à Cavaillon, quartier de Cassoyer, donnée à Claude Bertet ; — d'une terre de 10 salmées à Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol, quartier de la Verdrière, donnée à Guigue-Manhani ; — de divers fonds à Monteux et à Pernes, donnée à Gabriel de Següms ; — d'une terre de 7 éminées à Valréas, quartier de Saint-Vincent, donnée à Jean Duchêne, notaire ; — d'une terre et d'une rouvière de 8 salmées à Mormoiron, quartier des Pulverières, donnée à Jacques Javelli ; — d'une maison à Villedieu, quartier de la Bourgade, donnée à Robert Blondet et à Gabrielle Julian, mariés ; — d'une vigne de 12 journaux à Bonnioux, quartier des Selles, donnée à Jacomin Steplani, Guillaume Petri, Pierre Mouton et Nicolas et Blaise Boissier ; — d'une vigne de 6 journaux à Monteux, quartier de Ginhae, donnée à Isaac de Lates, juif ; — d'une vigne de 10 journaux et d'une terre de 5 éminées à Serres-les-Carpentras, quartier du Puy, donnée à Michel Davin ; — d'un moulin avec un jardin à Valréas, près la porte reclusa, donnée à la communauté dudit lieu ; — d'une terre de 3 salmées à Pernes, quartier de la Nesquière, donnée à Ambal de Capellis, etc. — Répertoire.

B. 114. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 139 feuillets, papier.

**1545.** — Nouveaux baux et investitures souscrits par-devant Jean Robaud, notaire et secrétaire de la Chambre apostolique. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 2 salmées à Sablet, quartier de Cheval-Long, domé à Antoine de Carrière ; — d'un tènement de 8 salmées avec une bastide en ruine, au territoire de Carpentras, quartier de Saint-Just, donné à Jean de Montbrun, de Vaison ; — d'un castel vacant à Séguret, près de la place, donné à Louis Bruni, curé du Rasteau ; — d'un hermas de 3 salmées à Cairanne, quartier des Partides, donné à Guillaume Baudouin, du Rasteau, et à ses frères ; — d'une garrigue de 3 salmées à Visan, quartier du Garrigon, donné à Étienne Pellicier ; — du four de Visan avec toutes ses appartenances et d'une garrigue audit lieu, quartier du Devès, donné

à la commune du Visan ; — d'une cave, derrière l'auditoire de la Cour de Valréas, donné à la communauté de cette ville ; — d'un emplacement de 6 éminées hors Sainte-Cécile, près le moulin, donné à la commune de ce lieu. — Investitures : — d'une terre à Faucon, quartier de l'Arénier, donnée à Bertin Colomban et à Isabelle, sa femme ; — d'une maison à L'Isle, dans la bourgade de la Bouquerie, donnée à Louis Regis et à Marguerite Taxe, mariés ; — d'une terre de 4 salmées à Pernes, quartier des Momes, donnée à Cathelin Choyssellet ; — d'une terre de 2 salmées à Sorgue, quartier de Saint-Pierre, donnée à Antoine Belli ; — d'un coin de vigne d'une fosseyrée et demie à Valréas, quartier de la Coste, donnée à Jacques Brisoni ; — d'une maison à Grillon, rue des Bernards, donnée à Jean Moguet ; — d'une vigne de 6 journaux à Monteux, quartier de Marinbans, donnée à Clément Morelli, cordier, de Carpentras ; — d'une maison à Villedieu, près le portail, donnée à Guillaume Vachier ; — d'une étable à Vaison, quartier du Plan-de-Paseal, donnée à Pierre Hommage, notaire ; — d'une vigne à Malauçène, quartier des Males-Fesses, donnée à Gabriel de Conformier ; — d'un pré de 15 éminées à Cavaillon, quartier des Banquets, donnée à Jean Agarni ; — d'une maison à Monteux, proche la place, donnée à Louis de Merles, seigneur de Beauchamp ; — d'une terre de 12 éminées à Lagarde-Paréol, quartier d'Arcion, donnée à François Guillaume ; — d'un moulin à blé, avec son outillage et ses dépendances, à Menerbe, quartier de Bose-Venteux, donnée à Manald Guilhelmi, médecin, d'Avignon, etc. — Répertoire.

B. 115. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 80 feuillets, papier.

**1546.** — Investitures et nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique par-devant Jean Robaud, notaire. — Investitures : — d'une vigne de 5 journaux à Sarridan, donnée à Louise Bueysse, de Carpentras ; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier de Peyrollet, donnée à Gabrielle Fauque ; — d'un verger d'oliviers de 3 éminées au territoire de Mormoiron, quartier de la Roquette, donnée à Claude Arnaud ; — d'une partie d'un moulin à huile à Villedieu, près les remparts, donnée à Guillaume Broquin ; — d'une vigne de 4 éminées à Sorgue, quartier du Plantier, donnée à Claude Chaisalier, drapier, d'Avignon ; — d'une terre de 4 éminées à Faucon, quartier des Aires, donnée à Esprit Costolani ; — d'une terre de 12 salmées à Lagarde-Paréol, quartier du bois Soubeyras, donnée à Claude Granier et à ses frères ; — d'une terre d'une salmée à Pernes, quartier de la Gabelle, donnée à Jean et à Mathieu, frères, de Pernes ; — d'une maison à L'Isle, à la bourgade de

Villefranche, donnée à Honorade Monier, femme Parrelli, etc. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 10 éminées à Villedieu, quartier de La Gravière, donné à Esprit et Jean Manhan, frères ; — d'un emplacement pour faire une couprière dans la Sorgue, à Entraigues, quartier de la Plaine, à Étienne Bocheroni, etc. — Répertoire.

B. 116. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

**1545-1546.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire : — d'une garrigue de 2 salmées à Carpentras, quartier de La Justice, à Pierre Clerici ; — d'une vigne et d'une terre contenant 2 salmées, à Sorgue, quartier des Gormands, à Jean Vivet ; — d'une terre de 4 éminées à Monteux, quartier de La Lone, à Vital Vitalis ; — d'une vigne d'un journal à Cairanne, quartier de Florie, à Claude et Louis Boverii ; — d'une terre de 4 salmées à Pernes, quartier de La Garrigue, à Nicolas Tartuli ; — d'un moulin à blé avec ses dépendances à Mormoiron, quartier du Merderic, à Antoine Saurcl ; — d'un affar de 12 salmées, à Bonnieux, quartier du Bois-Sauvage, à Claude Provincialis ; — d'une terre de 4 salmées à Pernes, quartier de La Nesquière, donnée à Cathelin Chossolet ; — d'une maison à Malaucène, près le plan de Femoras, à Gabriel Borelli ; — d'une maison et d'une cour à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Pierre et à Michel Bressy ; — d'un plantier de 5 journaux à Sablet, quartier des Blachés, à Esprit Costollani ; — d'une terre de 3 salmées à Valréas, quartier de Font-Finète, à Simonet Pascalis ; — d'une vigne de 2 éminées à Entraigues, quartier du Plan, à Jean Mathieu ; — d'un verger d'oliviers de 2 éminées à Pernes, quartier de Saint-Sauveur, à Antoine de Sainte-Marie ; — d'une vigne avec hermas attenant, contenant en tout 6 journaux, située à Malaucène, quartier du Trébon, à Louis Astayci ; — d'une vigne de 3 journaux à Villedieu, quartier du Cheyron, à Bernard et à Antoine Vache ; — d'une vigne d'une éminée et d'une terre contiguë de 3 éminées à Sorgue, quartier de Berret, à Louis Chabrier ; — d'une terre de 2 éminées à Mormoiron ; quartier de La Font-du-Mostier, à Antoine Laurentii le jeune ; — d'une maison à Visan, quartier de la Grand'rue, à Pierre Aubert ; — d'une maison et d'une bastide avec une salmée de terre à Pentour, à Cairanne quartier de Donon, à Pierre Raphaël ; — d'une terre d'une salmée à Cavaillon, quartier des Ferrages, à Étienne Michelet, etc. — Répertoire.

B. 117. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

**1547.** — Investitures données par-devant Jacques Ja-

velli, notaire : — d'une vigne de 3 journaux à Monteux, quartier de Grate-Loup, à Honorat Masoni ; — d'une terre de 6 éminées à Grillon, quartier du Plan-de-tous-les-Saints, à Bertrand Signin ; — d'une maison appelée La Saganthe à Lagarde-Paréol, à Antoine Corrégie ; — d'une terre de 7 éminées à Mormoiron, quartier des Combes, à Bertraud Arnaud ; — d'une terre d'une salmée à Ménerbe, quartier du Castellar, à Peyrone Galice ; — d'une terre et d'une vigne contiguës à Entraigues, quartier de l'Androne, à Jean Sochière ; — d'une terre de 2 salmées à Sorgue, quartier des Moletz, à Pierre Molini ; — d'une vigne de 6 journaux à Malaucène, quartier de Longue-Feuille, à Michel de Sipières ; — d'une terre et d'un hermas contenant ensemble 14 éminées, à Séguret, quartier de Lusclade, à Louis Carroli ; — des château, territoire et juridiction de Javon, à Pierre de Barocelli ; — d'une vigne de 3 éminées à Ménerbe, quartier de La Coste-de-Notre-Dame, à Bertrand Chaberti ; — d'un quart du domaine, de la juridiction, et autres droits féodaux attachés au fief de La Roquette, entre les territoires de Cavaillon et de Méridol, à Claude-Philippe de Grillhet ; — d'un pré d'un demi journal, à Lapalud, quartier de La Plantière, à Jacques Bon-Varlet ; — d'un jardin d'une éminée à Lagnes, quartier de L'Hôpital, à Guillaume Alhandi ; — d'une vigne de 6 journaux au territoire de Lapalud, quartier du Conhet, à la confrérie de Saint-Crépin établie dans l'église paroissiale du Pont-Saint-Esprit, etc. — Répertoire.

B. 118. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

**1548.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire : — d'un pré et d'un cliènevier, contenant ensemble 4 éminées, à Mormoiron, quartier des Falètes, à Madelaine Cartel, femme de Laurent Frugerii ; — d'un pré de 2 journaux, à Cairanne, quartier d'Amelhaud, à Jean Bonerii ; — d'une terre de 3 salmées à Monteux, quartier de La Sorquette, à Sébastien Vache ; — du tiers de tous les biens laissés à Gigondas par Jean Vassadel, à Anne-Henri de Gigondas, femme d'Octavien Vassadel ; — de deux vignes, l'une de 3 et l'autre de 2 journaux, à Cairanne, quartier de La Sablière et de Florie, à Delphine Gueymar ; — d'une maison à Pernes, sous le château, à Claude Arnulphi. — Note portant que, le 2 janvier 1548, Pierre-François de Maresiis, camérier du vice-évéque, dépouilla le secrétaire de la Chambre de son office, que celui-ci s'adressa aux tribunaux, et qu'il fut réintégré par sentences soit de la Cour de Rome, soit de la Rote, le 2 août 1548, et que l'usurpateur fut condamné au paiement de tous les dépens et à la restitution de tous les émoluments qu'il avait perçus. — Investitures : — d'un casal et de

cours attenantes, à Pernes, quartier du Bois-Merdous, à Thomas Guilhemi; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, donnée à Jacques Guinard; — d'une terre de 3 salmées à Villedieu, quartier de Fayn, à Antoine Clavelli; — d'une terre de 5 salmées à Lagarde-Paréol, près Lagarde, à Antoine Corrège; — d'un hermas d'une salmée, à Sablet, quartier de Cheval-Long, à Catherine Costolane; — d'une vigne de 3 journaux à Serres-lez-Carpentras, quartier de La Font-de-Serres, à Damien de Rivo; — d'un pré de 5 éminées à Cavaillon, quartier d'Auriolles, à Bernardin Agarni, etc. — Répertoire.

B. 119. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

**1548.** — Investitures et nouveaux baux donnés par la Chambre Apostolique, par-devant Pierre de Cohorne et Jean Robaud, notaires. — Nouveaux baux: — d'un hermas de 2 salmées à Sablet, quartier du Cheval-Long, à Philibert Gagnet; — d'un hermas et d'une vigne contigus, contenant ensemble 4 éminées, au territoire de Séguret, quartier de Coste-Fine, donné à Claude et à Antoine Bermundi père et fils; — d'un hermas de 2 éminées à Pernes, quartier du Codolet, à Philippe Myolans; — de l'emplacement nécessaire pour construire des escaliers dans la rue droite de Sainte-Cécile, à Jean Pélissier; — du droit d'établir une roue sur la Sorgue à l'Isle, afin d'arroser un pré et un verger au quartier de Rebonas, à Étienne Albi, etc. — Investitures: — d'un chènevier à Malaucène, quartier de La Lause, à Esprit Martin; — d'un verger d'oliviers de 3 éminées à Pernes, quartier de La Crote, à Pierre Robaudi; — d'un plantier d'amandiers de 6 éminées à Villedieu, quartier de La Croix-de-Buisson, à Jean Garin; — d'une terre d'une salmée à Monteux, quartier de Gignac, à Honoré Massoni; — d'un verger et d'un hermas contigus, contenant 6 éminées, à Lagnes, quartier de Capiane, à Pierre Bertrand; — d'un casal, hors le lieu de Faucon, quartier de La Posterle, à Barthélemy et à May Clerici; — d'une terre de 2 salmées, d'un pré de 4 sesterées et d'un petit jardin, le tout contigu, situés aux territoires de Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol, quartier des Ferrières, à Isaac Samuel et à Vidal de Monteux frères, juifs; — d'un pré de 2 sesterées, à Valréas, quartier des Dencyriens, à Baponire, potier; — d'une terre de 12 éminées à Sainte-Cécile, quartier de L'Esclause, à Pierre Mauric, etc. — Répertoire.

B. 120. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

**1549.** — Investitures données par-devant Jacques Javelli, notaire: — d'une terre de 4 éminées à Mormoiron,

quartier de Lirac, à Laurence Brun, de Villes; — d'une terre de 10 éminées à Cavaillon, à Noël de Gabaston; — d'une vigne de 19 éminées à Sorgue, quartier de Barrête, à Claude Brotery; — d'une terre de 2 éminées à Mormoiron, quartier de La Peyronnière, à Gabriel et à Giraud Martin; — d'une terre de 3 éminées à Villedieu, quartier de Cheyron, à Michel Chabot; — d'une terre de 12 éminées à Pernes, quartier de Sorquette, à Amic Mouton; — d'une vigne et d'un hermas de 7 journaux, à Monteux, quartier de Gignac, à Michel Perussoli; — d'une maison sous le château de Ménerbe, à Claude Inguimberty; — d'une terre de 4 salmées à Bonnieux, quartier de La Royère, à François David, d'Apt; — d'un verger d'oliviers de 2 éminées à Pernes, quartier de La Crote, à Marguerite Valoppi; — d'un pré de demi-socheyrée à Malaucène, quartier du Pré-des-Murs, à Barthélemy Martinelli, etc. — Répertoire.

B. 121. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

**1549.** — Investitures et nouveaux baux donnés par la Chambre Apostolique, par-devant de Cohorne, notaire et secrétaire. — Nouveaux baux: — d'un hermas à Séguret, quartier du Derboux ou des Palières, à Guigne et Jean Fazende, père et fils; — de 4 salmées hermas à Cairanne, quartier du Pas-d'Aubarest, à Laurent Dalphini; — du droit de prendre l'eau au puy de Mostrie, à Ménerbe, et de la conduire audit lieu, en traversant les chemins publics et les autres régales pour faire couler une fontaine, à la commune de Ménerbe; — d'un hermas d'une salmée à Malaucène, quartier de Château-Goyon, à Amédée Dampène et à sa femme; — d'un hermas d'une salmée à Entraigues, quartier des Morres, à Pierre Ruffi; — d'un hermas d'une salmée au territoire de Séguret, quartier de Saumel, à Raymond Ausac; — du droit de construire une couprière dans la Sorgue, au territoire de Saumane, à la communauté des Frères Prêcheurs d'Avignon, etc. — Investitures: d'une vigne de 2 éminées à Sorgue, à maître Claude Chapus; d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-Panose, à Antoine Casalis; — d'une terre de 12 éminées à Cairanne, quartier des Sablières, à Claude et à Louis Bonerii, frères; — d'une terre de 5 éminées, 11 cosses et demie à Pernes, quartier du Terradour, à Jean Guichard; — d'un hermas de 11 éminées à Séguret, quartier de La Lardie, à Antoine de Saint-Mayan; — d'une terre de 4 éminées à Mormoiron, quartier du Valat Godonet, à Antoine Roland; — de différentes possessions contenant ensemble 14 salmées, à Mormoiron, quartier du Limon, à Antoine Rollandi; — d'une terre de 2 salmées à Mormoiron, quartier du Bourg de Saint-Martin, à Pierre Chaus-

sande; — d'une vigne de 8 journaux à Monteux, quartier de La Rivière, à François Testoni; — d'une terre de 5 éminées à Visan, quartier de Fonteynier, à François Brino, etc. — Répertoire.

B. 122. (Registre.) — In-4°, 381 feuillets, papier.

**1550.** — Investitures et nouveaux baux donnés par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant de Cohorne et Robaud, notaires. — Nouveaux baux : — de 4 éminées de garrigues à Sablet, quartier de Cheval-Long, à André Bayllieu; — d'une éminée d'hermas à Séguret, quartier de La Croix-d'Aupin, à Antoine Saint-Mayme; — d'une salmée hermas à Cairanne, quartier du Creux, à Martin Amblard; — d'une terre herme d'une salmée à Séguret, quartier du camp d'Audibrun, à Jean Turqui; — d'une place de la contenance d'un quart d'éminée à Sainte-Cécile et à la rue de l'Église, à Mathieu Clausier; — d'un emplacement de demi-éminée aux gravières de Cairanne, à Clément Chayssi; — du droit de percer des fenêtres à travers les remparts de Faucon, à Antoine Lieutaud, etc. — Investitures : d'une partie de maison à Valréas, quartier de La Quarte-Berteude, à Gaspard Imbert; — d'une terre de 3 éminées et d'une vigne contiguë de 2 fossyrées à Valréas, quartier de Lacoste, à Antoine Mondoni; — d'une terre d'une salmée à Visan, quartier du Collet, à Antoine Fer; — d'une vigne d'une salmée à Cavaillon, quartier du plan d'Anal, à Étienne Lamprin; — d'une petite vigne à Sablet, quartier de Primaville, à Jean Artaud; — d'une terre de 7 éminées à Serres-lez-Carpentras, quartier des Fontaniers, à Claude Darzalier; — d'une maison à Carpentras, dans les vieilles prisons, à Gervais Vaequelin; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier de l'Argilas, à Antoine Rollandi; — d'une terre de 12 éminées à Malanègne, quartier de Saint-Baudile, à Antoine Chanuci; — d'une vigne à Villedieu, quartier du Cheyron, à Jacques Petit; — d'un casal, sous les vieilles murailles de Séguret, quartier de Sarros, à Jacques Méruli; — d'une maison à Entraigues, rue Fromentalle, à Antoine Ruffi, etc. — Concession d'une prise d'eau sur la Sorgue, à Monteux, faite à M. de Coeils. — Répertoire.

B. 123. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

**1551.** — Investitures et nouveaux baux donnés par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant de Cohorne et Robaud, notaires. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 6 éminées à Sablet, quartier des Bréguères, à Louis Joannis; — du droit de percer des fenêtres à travers les remparts de Faucon, à Pierre Clerc; — d'un emplace-

ment de 10 pans de long sur 8 de large, à l'intérieur de Vaison, à Antoine Brinaeani; — d'un hermas de 2 salmées à Séguret, quartier de Lardie, à Jean Peyrat, etc. — Investitures : — d'une étable à Sablet, à Jean Teulet le Vieux; — d'une terre de 3 éminées à Cavaillon, quartier du Chemin de la Prise-Vieille, à Monet Michellet; — d'une terre de 3 salmées à Monteux, quartier de Puymanel, à Antoine Agnelli; — d'une vigne de 20 journaux à Monteux, quartier de Maragnane, à Raymonet Ruffi; — d'un chènevier d'une éminée à Mormoiron, quartier des Salètes, à Siffrein Charvin; — d'une terre de 4 éminées à Sablet, à Mathieu Charvet; — d'une petite grange avec son tènement de terres de 7 éminées, au territoire de Lapalud, quartier de La Croix de Rappaux, à Jeanne Arnosc; — de cours à Mormoiron, quartier de Saint-Jean, à Raymond Guichard; — d'une étable à Cairanne, rue de La Tour, à Rodolphe Reyre; — d'une vigne de 24 journaux à Lapalud, quartier du Pasquier, à Antoine Truchet; — d'un jardin de demi-éminée à Pernes, quartier du Poncet, à Thomas Bueysse; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Salves Avigdor; — d'une terre d'une salmée à Mormoiron, quartier de La Baume-Surge, etc. — Répertoire.

B. 124. (Registre.) — In-4°, 330 feuillets, papier.

**1552-1553.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Inguibert, Robaud, et de Cohorne, notaires; — d'une grange avec son tènement, dite le Devon, à Cairanne, quartier du Plan de Sainte-Cécile, à Pierre Raphaël, professeur ès droites, de Carpentras; — d'une terre de 9 éminées à Pernes, quartier de La Valette, à Arnaud Roche, notaire; — d'un verger d'oliviers à Mormoiron, quartier de la Roquette, à Romaine Liotard, femme d'Étienne Marcel; — d'un pré dit de La Clède, à Lagnes, quartier de La Bastide-Neuve, à Claude Bernard; — d'une terre et d'un verger contigus, à Mormoiron, quartier de La Coste, à Antoine Thomassi; — d'un hermas de 4 salmées à Vaison, à Michel de Gaspar; — d'un verger d'oliviers de 4 salmées à Villedieu, quartier de Cache-Loups, à Jacques Lat; — d'une terre de 8 salmées à Monteux, quartier de La Lone, à François de Lopis; — d'une vigne de 6 journaux à Visan, quartier des Vacaveant, à François Peage et à Guillaumette, mariés; — d'une terre de 12 éminées à Pernes, quartier des Jonquiers, à Pierre Raphaëllis le jeune; — d'une vigne de 3 journaux à Mormoiron, quartier de La Rivière, à Michel Sauvati; — d'une vigne de 4 journaux à Menerbe, quartier de La Malautière, à Louise Alexandre; — d'une terre à Caderousse, quartier de La Cadère contenant 9 éminées, à Antoine et à Frimond de Campis; — d'un hermas à Séguret, derrière le ch<sup>er</sup> au.

à Claude Sentenero; — d'une terre de 2 salmées à Montoux, quartier de La Vallète-de-la-Canal, à Pierre Pauli; — d'une partie de grange à Visan, quartier des Bordeaux, à Pierre Arnaud; — d'une terre de 9 éminées à Bonnieux, quartier du Camp des Arras, à André Constancii; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier des Baulmettes, à Claude Eyssarteri; — d'une terre d'une éminée à Faucon, quartier de Peyfisec, à Esprit Tapreis, notaire; — d'une maison et d'un verger à Valréas, à La Quarte-Saunière, donnée à Antoine Propositi; — d'une terre de 2 éminées à Ménerbe, quartier des Ferrayes, à Jacques Tempier; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Astruc de Montoux, etc. — Répertoire.

B. 125. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

**1554.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Antoine et Pierre Inguibert, notaires: — d'une terre d'une salmée à Ménerbe, quartier de La Royère, à Jean de Laye; — d'une plantade d'oliviers de 4 journaux et demi à Pernes, quartier des Puox, à Esprit Baculard; — d'une maison à Entraigues, à la place, à François Richard; — d'un jardin de 3 quarteyrées à Lagnes, quartier de La Lauzète, à Laurent de Leuze; — d'un pré de 4 socheyrées à Montoux, quartier de La Vinière, à Antoine Burgundi; — d'une vigne de 4 journaux à Serres-lez-Carpentras, à Georges Thomassy; — d'une grange à Villedieu, quartier de La Ferrière, à Hubert et Etienne Bressi; — d'une terre de 17 ou 18 salmées à Pernes, quartier du Terradour, à Jacques Jacobi; — d'une terre de 5 éminées à Faucon, quartier du Guet, à Guillaume Vareie; — d'une terre d'une éminée à Villedieu, quartier des Blaches, à Martin Bomenoy; — d'un plantier de vignes de 3 journaux à Pernes, quartier de La Combe, à Pélisson Bacular; — d'un pré et d'un rhènevier contigus, contenant une socheyrée, au territoire de Villedieu, quartier du Vêmet, à Jeanmet, Adrienne, Antoinette, Jeanne et Catherine Peyrone et à Bérèngère Alhaud, mère et sœurs; — d'une terre de 4 éminées à Sorgue, quartier de La Plantade, à Philippe Rochet; — d'une vigne de 10 journaux à Pernes, quartier de La Grande-Fontaine, à Catherine et à Jeanne Allamandi; — d'une terre de 12 éminées à Montoux, quartier des Faysses, ou du chemin de Vacarès, à Elzéard Nalis, etc. — Répertoire.

B. 126. (Registre.) — In-4°, 349 feuillets, papier.

**1555.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Pierre Inguibert, notaire: — d'une terre de 3 éminées à Ménerbe, quartier des Ferrayes,

à Manald Guilhelmi; — d'une terre de 5 éminées à Mormoiron, quartier des Roplans, à Guillaume et à Julian Bontous frères; — d'une vigne de 5 journaux et d'une terre d'une salmée à Malauègne, quartier du Clos, à Laurent Marsoni; — d'une terre de 4 éminées à Mormoiron, quartier de la Van-de-Morre, à Elzéar Seysalis; — d'une terre de 20 éminées à Montoux, quartier de Lhomet, à Clément Morelli; — d'une vigne de 4 journaux à Pernes, quartier des Veyrières, à Jaumet Ceutenier; — d'une terre d'une éminée à Mormoiron, quartier des Faysses, à Jacques Javelli; — d'une terre de 4 salmées à Sainte-Cécile, quartier des Chatières, à Esprit Imperii; — d'une terre de 2 salmées à Visan, quartier de La Baume-Fermée, à Jacques Chabrol et à Alix Montclar; — d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-du-Marché, à Abraham de Crota, juif; — d'un dessous de maison à Grillon, quartier de L'Androne-des-Bernards, à Jean Reynaud; — d'une étable à Valréas, quartier de La Quarte-Panose, à Guillaume Avon; — d'une terre et d'un jardin contigus, contenant ensemble une éminée, à Villedieu, quartier du Moulin de la commune, à Guillaume Brotin; — d'une terre de 15 éminées à Pernes, quartier d'Empealadau, à Jaumet Bressy; — d'une terre d'une éminée à Montoux, quartier de Chante-Merle, à Jean Bonard; — d'une maison à Malauègne, rue des Brayes-Casou, à Jean Naudoni; — d'une terre de 6 éminées à Cairanne, quartier des Dolhes, à Marc et à Étienne Michel, frères; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Philippe Vilhon; — d'un moulin à blé avec ses dépendances à Villedieu, à la commune dudit lieu; — d'une vigne d'une salmée au territoire de Serres-lez-Carpentras, à Antoine Népoti; — d'une aire et d'une terre contiguës, contenant ensemble une éminée, à Lagnes, quartier du chemin de La Sorgue, à Bernard Énoucrii, etc. — Répertoire.

B. 127. (Registre.) — In-4°, 227 feuillets, papier.

**1556.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Pierre et Jean Inguibert, notaires: — d'un pré de 10 socheyrées à Entraigues, quartier des Grands-Devens, à Pierre Ruffi; — d'une vigne de 5 journaux à Pernes, quartier de La Condamine, à Pierre Roua et à Clarète Langier, mariés; — d'une maison à Montoux, près la porte d'Avignon, à Antoine Alphanti; — d'un jardin d'une quarte dans les fossés de Malauègne, à Jean Pellier; — d'une terre de 5 éminées à Villedieu, quartier du Plan-de-Mirabel, à Benoît Bermundi; — d'une maison à la place publique d'Entraigues, à Étienne Ruffi, chanoine de la métropole d'Avignon; — d'une vigne de 2 éminées à Cavaillon, quartier de Pessano, à Vital Fabri,

Guillaume Blaise, Ange Athénosy et Jacques Arnaud ; — d'une terre et d'un verger contigus, contenant 2 éminées, à Mormoiron, quartier de La Roquette, à Benec Salomon, juif ; — d'une maison et boutique à Vaison, quartier de La Place, à Antoine Michel, prêtre, bénéficiaire de la cathédrale ; — d'une vigne de 3 éminées et demie à Sorgue, quartier de Remoulins, à Boujues de Noves, juif ; — d'un verger d'oliviers de 6 éminées à Mormoiron, quartier de Lensier, à Boudou Cresques, juif ; — d'une terre de 3 salmées à Montoux, quartier de Lhomet, à Guillaume et à Antoine de Félon, frères ; — d'un hermas de 2 salmées à Malaucène, quartier de Lieutard, à Théofred et à Jean Augier, frères ; — d'un petit chènevier à Mormoiron, quartier des Salètes, à Barthélemi Bertrand ; — d'une terre de 9 éminées à Mormoiron, quartier du Val-de-Mourrou, à Antoine, Elzéar et Louis Roqueyrolli, frères ; — d'une terre de 4 éminées à Lagnes, quartier du Grès, à Poncet Bernardi, notaire ; — d'une terre et d'un verger d'une salmée au territoire de Séguret, quartier de Saint-Quenin, à Rodolphe de Veü ; — d'un verger de 2 éminées à Cairanne, quartier du verger du Lombard, à André Goutrand ; — d'un jardin à Villedieu, quartier de La Fontaine-Neuve, à Esprit Gabriel ; — d'une terre de 2 salmées à Séguret, quartier de Gensane, à Siffrein Gresse ; — d'une terre de 9 éminées à Sorgue, quartier du Fornellet, à Giraud Roet ; — d'un cens de 2 éminées de seigle imposé sur un verger de 3 poguadières à Bonnieux, à Raymond Perraudi, prêtre ; — d'une terre de 6 salmées à Caderousse, quartier de Lapalud, à François Vesc, etc. — Répertoire.

B. 128. (Registre.) — In-4°. 124 feuillets, papier.

**1552.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Pierre et Jean Inguibert et Robaudi notaires : — d'un verger d'oliviers à Séguret, quartier du Pau-Parent, à Christophe Merle ; — d'une vigne de 3 journaux à Sainte-Cécile, quartier de L'Étang, à Barthélemy Guichard ; — d'une vigne et d'un petit hermas contigus, contenant ensemble 4 éminées, à Jeanne Mercier ; — d'un pré de 2 éminées à Entraignes, quartier dit Dessous-les-Jarjins, à Alaisie Mérite, veuve de Jean Chamoys ; — d'une terre de 7 éminées à Cairanne, quartier du Labourat, à Esprit Imperii ; — d'un pré de 6 éminées à Pernes, quartier de Fugueyrole, à Arnaud Roche ; — d'une vigne et d'un verger contigus contenant ensemble 5 salmées, situés à Malaucène, quartier de Saint-Baudile, à Théofredi et Jean Augier, frères ; — d'une vigne de 7 journaux à Ménerbe, quartier du Grès, à Manald Guillelmi ; — d'un verger d'oliviers d'une demi-éminée à Villedieu, quartier de La Gardète, à Honoré Argence ; — d'une terre de

17 éminées et demie à Sablet, à la commune dudit lieu ; — d'une terre de 10 éminées à Cairanne, quartier du Puy-Matlieu, à Antoine et Pierre Justet, frères ; — d'un pré de 2 éminées à Mormoiron, quartier de Prochavono, à Catherine et Anne, fille de Jean de Mormoiron ; — de la moitié d'un pré de 2 socheyrés à Visan, quartier de Rosseton, à Étienne, Guillaume, Jean et autre Jean Duprat, frères ; — d'un pré de 2 éminées à Meuerbe, quartier de La Prédarié, à Galiot Malacherii ; — d'un verger d'oliviers de 3 éminées à Malaucène, quartier de Coquerelier, à Laurent Marsoni ; — d'une terre de 4 éminées à Sorgue, quartier de La Morelle, à Vincent André ; — d'une terre de 5 salmées et 5 éminées à Lagnes, quartier du Jonquier, à Claude Bernardi, marchand d'Avignon, etc. — Répertoire.

B. 129. (Registre.) — In-4°, 465 feuillets, papier.

**1558.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Jean et Pierre Inguibert, et Héléus Bernundi, notaires : — d'une vigne de 2 journaux à Pernes, quartier de La Retrache, à Michel Morard ; — d'une vigne et de 2 hermas contigus, contenant ensemble 8 éminées, au territoire de Cavaillon, quartier de Bose-Brun, à Jeanne Genifredi ; — d'une vigne de 5 journaux à Mormoiron, quartier de La Rivière, à Jacques et Claude Silvestre père et fils ; — d'une terre d'une salmée à Montoux, quartier de Saint-Ferréol, à André Bénédicci ; — d'un pré de demi-socheyrée, à Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol, à André et Jean Morelli, frères ; — de l'eau venant de la fontaine du Thoron, au territoire de Villes, pour la conduire au territoire de Mormoiron, au Moulin-Neuf existant au lieu dit le Pas-de-Leyrat, à Antoine Caritous ; — de la moitié d'une bastide et du ténement qui en dépend au territoire de Sorgue, quartier du Joucas, à Vincent André ; — d'une vigne et d'une terre contiguës, contenant ensemble 20 éminées, à Sablet, quartier du Leneau, à Claude Chabert ; — d'une terre de 6 éminées à Sainte-Cécile, quartier de La Miane, à Claude d'Auriaç, fils d'Esprit ; — d'une maison à Valréas, à La Quarte-Panose, à Étienne Saget ; — d'une terre de 6 éminées au territoire de Grillon, quartier de Lestangon, à Jean Chabrol et à ses frères, etc. — Répertoire.

B. 130. (Registre.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

**1559-1560.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Antoine et Pierre Inguiberti, et Héléus Bernundi, notaires : — d'une vigne complantée d'oliviers contenant 5 journaux, à Pernes, quartier de

Saint-Simian, à Guillaume Frénon; — d'une vigne de 4 éminées à Sorgue, quartier du Grand-Cent, à Théodore Belli; — d'une terre de 2 éminées à Mormoiron, quartier des Deroes, à Gabriel Massan; — d'une terre d'une éminée et demie à Mormoiron, quartier de Prachanon, à Colomban Anfossi; — d'une vigne de 3 journaux à Monteux, quartier de La Rivière, à André Porcelli; — d'un verger de 4 éminées à Villedieu, quartier des Granges-des-Julian, à Étienne et Imbert Bressi; — d'une vigne de 2 journaux et demi à Séguret, quartier du Claux, à Jacques Merle; — d'une terre et d'un verger contenant 6 salmées, appelés La Ferraye, au territoire de Bonnieux, quartier de La Gardiolle, à Catherine Girarde, femme de Jean Carrère; — d'un pré de 2 éminées au territoire de L'Isle, quartier de Saint-Julian, à Barthélémy Boneti; — d'une étable, d'un grenier à foin et de cours contiguës, à la bourgade de Villedieu, à la communauté du lieu; — d'une bastide avec 10 salmées de terres, prés, vignes en dépendant, à Serre-lez-Carpentras, à Bertrand et à François de L'Homme, frères; — d'une vigne à Malaucène, quartier de L'Hôtelierie, à Laurent Marsoni; — d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-Panose, à Natal Creston; — d'une maison à Grillon, rue des Taulignan, à Laurent Simon; — d'une terre de 2 salmées à Visan, quartier de La Mate, à Henri Bernardi; — d'un jardin à Sablet, quartier de La Grande-Fontaine, à Pierre Laugier, etc. — Répertoire.

B. 131. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

**1561.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Pierre Inguibert et Hélénius Bermundi, notaires: — d'une maison à Sablet, rue Basse, à Guillaume-Claude et Étienne Albi, frères; — d'un verger d'oliviers de 10 éminées à Pernes, quartier de Puy-Redon, à Barthélémy Teulerii; — d'une terre de 9 salmées à Séguret, quartier du Barbier, à Sébastien Bermundi; — d'une aire d'une éminée et demie à Mormoiron, quartier de La Val-Péretz, à Pierre Bressi; — d'une terre de 3 éminées et d'une vigne contiguë de 2 journaux à Mormoiron, quartier de La Rivière, à Étienne Cartosy; — d'une terre de 3 salmées à Cavaillon, quartier du Grés, à Janon Gemiffredi; — d'une maison à Carpentras, rue des Aulignares, à Pierre Dalmassy; — d'une vigne de 3 éminées et demie à Sorgue, quartier du Rieu-Molan, à Jean Brochu; — d'une vigne d'un journal et demi à Monteux, quartier de Gignac, à Louis Urbe; — d'un verger d'oliviers d'une salmée à Séguret, quartier de Petronn, à Étienne Meffre; — d'une terre d'une salmée à Sablet, quartier de La Cayrade, au même; — d'une terre de 2 émi-

nées à Mormoiron, quartier de Pie-Bertrand, à Jean-Baptiste de Centeniers; — d'une terre de 6 éminées à Cavaillon, quartier des Banquets, à Matthieu Poncez; — d'une maison sur la place de Ménerbe, à Jean Martin; — d'un verger à Faucon, quartier du Pès, à Sauveur Buffardenqui; — d'une terre de 3 salmées à Entraigues, quartier des Paluds, à Joannin Fuzet; — d'une terre, d'un pré et d'un hermas de 12 salmées, à Mormoiron, quartier des Capelures, à Simon Vette, etc. — Répertoire.

B. 132. (Registre.) — In-4°, 502 feuillets, papier.

**1562-1565.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Pierre Inguibert, Hélénius Bermundi et Antoine Marcellin, notaires: — d'un pré d'une sexteyrée à Mormoiron, à Joachim et Alexandre Tasclerii, frères; — d'une vigne d'un journal et demi à Pernes, quartier de Vallon-Guilhaudi, à Claude Rebolli; — d'une terre de 3 éminées à Grillon, quartier de l'Arzallier, à François Appays; — d'une vigne de 4 journaux à Monteux, quartier de La Rivière, à Antoine Dalmassy; — d'un verger d'une éminée à Ménerbe, quartier de Catarousse, à Claude Malacherii; — d'une vigne et d'une terre à Villedieu, quartier de La Combe-de-Matarou, à Claude Mauchan; — d'une étable, de grottes, de cours, d'un jardin et d'une maison, sous le château de Ménerbe, proche la place publique, à Antoine Inguibert, notaire; — d'une terre de 3 salmées à Villedieu, quartier des Mollières, à Martin Bomenoy; — de cours à la bourgade de Villedieu, à Jacques Pétri; — d'un pré de 5 éminées à Monteux, quartier de La Buire, à François Chayssii; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Étienne Cartosii; — d'une couprière établie sur la Sorgue, à l'Isle, quartier du Moulin-Premier, à Pierre Galhardi, papetier; — d'une vigne de 12 journaux à Ménerbe, quartier de Saint-Alban, à Jacques Tempier; — d'une vigne de 2 journaux et demi à Pernes, quartier de Terre-Morte, à Joachim, Joseph et François Bruui, frères; — d'un plantier de vigne de 6 éminées, à Sorgue, à Mondon Savin; — d'un pré de 12 éminées à Monteux, quartier des Escampades, à François Villeneuve; — d'une des coseigneuries de Caderousse, à Marc de Fortia; — d'une vigne de 4 éminées à Cavaillon, quartier du Plan-d'Aval, à Jacques Vialis; — d'une terre de 4 éminées à Entraigues, quartier de Boysson, à André Gaguon; — d'une vigne de 7 journaux à Serres-lez-Carpentras, quartier de Peyrevau, à Esprit Calmot et à Philippine Copone, mariés; — d'une maison à L'Isle, à la bourgade de Villefranche, à Huguet Eiraud; — d'une terre d'une salmée à Bonnieux, quartier de Trigaud, à Barthélémy Chapotelli; — d'une maison à la bourgade de La



Bouquerie de L'Isle, à Gabriel Valentin, parandier; — d'un pré d'un quart de Socheyrée à Mormoiron, quartier des prés de Saint-Martin, à Mathieu Astier; — d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-du-Marché, à François Fornery; — d'une terre de 2 éminées à Valréas, quartier de Mirapaille, à Louise Deydier, femme de Vincent Marc; — d'un pâtis d'une éminée et demie à Visan, quartier de La Condamine, à Jaumet Martinel, etc. — Répertoire.

B. 133. (Registre.) — In-4°, 449 feuillets, papier.

**1566-1568.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Hélenus Bermundi, Pierre et Antoine Marcellin et Louis de La Granarie, notaires: — d'une terre de 14 éminées à Pernes, quartier du Lauron-Franquet, à Claude Baculard, dit Chamasson; — d'un verger d'oliviers de 3 éminées à Villedieu, quartier de La Garde, à Antoine Masenqui; — d'une terre de 10 éminées à Monteux, quartier de la Tour-de-Perreau, à André Benedicti; — d'une terre de 2 salmées et d'une vigne de 2 journaux contiguës à Cairanne, quartier de Lénos, à Bonjues de Lunel; — d'un verger de 2 éminées à Pernes, quartier de Landras, à Jean Pome, prêtre; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Jessé de Latil, juif, de Carpentras; — d'un pré et d'un élèvevier contigus à Valréas, quartier de La Font-Montessière, à Guillaume Durand; — d'une terre de 3 éminées 1/2 à Ménerbe, quartier de Vaumarnière, à Antoine Inguimbert; — d'une terre de 4 éminées à Mormoiron, quartier de Rau dorenus à Julian Bontosy; — d'une maison à Séguret, à Esprit Marniac; — d'une vigne de 4 journaux à Sainte-Cécile, donnée à André Bénésit; — d'un verger et d'une terre, contenant ensemble 18 éminées, à Pernes, quartier du Pur-Bassin, à Esprit Poussardi; — d'une terre de 4 éminées à Ménerbe, quartier des Crottes, à André Langier; — d'une maison avec jardin et étable à Pernes, quartier de Borian, à Thomas de Berton; — d'une vigne d'un journal à Ménerbe, quartier de la Porte-Eyguière, à Bernard de Prat; — d'une maison et de cours contiguës à Vaison, dans le bref de l'évêque, rue de la Grande-Carrière, à Isabelle Vache; — d'une vigne de 2 journaux à Cairanne, quartier de Saint-Génès, à Peyron Colomieu; — d'une vigne de 4 journaux et d'une terre de 2 éminées à Malaucène, quartier de Beteuin, à Béranger Des Plans; — d'une terre de 3 éminées à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier du chemin de Cairanne, à Jean Achardi; — d'un pré d'une salmée à Vaison, quartier de Blanchet, à César de Vincens de Causans et à Sibille de Glandèves, mariés; — d'une grange d'une aire et d'un verger contigus, au territoire de Sorgue, quartier du chemin de Caderousse,

à Louis Armandi; — d'une terre d'une salmée à Cairanne quartier de Chabrille, à Marc Michel; — d'un plantier de vignes de 4 journaux, dans lequel se trouvent plantés quelques pieds d'oliviers, à Pernes, quartier du Chemin de Laroque ou de Landras, à Sébastien Jay; — d'une terre d'une salmée 1/2 appelée la terre des Anéliers, à Pierre Laurie, de Valréas, etc. — Répertoire.

B. 134. (Registre.) — In-4°, 395 feuillets, papier.

**1569-1570.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Pierre Inguimbert, Antoine Marcellin, Louis de La Granarie et Mathelin Peyronis, notaires. — Procédures en révocation des nouveaux baux donnés à Bonnieux au préjudice des droits de la Chambre Apostolique. — Investitures: — d'un verger de 5 éminées à Pernes, quartier de Pueys-Errouyer, à Foulquet Chiron, — d'un pré d'une éminée 1/2 à Villedieu, quartier de Malbose, à Pierre Juliani; — d'une maison et d'une cour à Villedieu, près la maison claustrale, à Benoit et à Giraud Faure, oncle et neveu; — d'une bastide avec son tènement de 50 salmées de terre, plus cinq socheyrées de pré, deux jardins et chèneviers, etc., aux territoires de Valréas et de Visan, quartier de l'Euche, à Jean Durandi; — d'une terre de 10 éminées à Entraignes, quartier de Qua-Longue, à Joseph et Pierre Catallani, frères; — d'une vigne de 8 journaux à Monteux, quartier de La Rivière, à Jean Arnaud le Vieux; — de divers cens à Pernes, à Pierre de Rousset, seigneur de Saint-Sauveur, et à Catherine de Moreton; — d'une terre d'une salmée à Sorgue, quartier des Planes, à André Michel; — d'un pré de 2 socheyrées à Séguret, quartier des Anniversaires, à Jeanne Chave, veuve de Jean Merle; — de terres et d'hermas contigus, contenant ensemble 4 salmées, à Malaucène, quartier de Clariès, à Michel de Lobre; — d'une terre de 8 salmées à Monteux, quartier du chemin d'Avignon, à Dominique Voultre; — d'une vigne de 9 journaux 1/2 à Sorgue, quartier de Barrête, à Claude Genêt, papetier; — d'une terre à Faucon, quartier du Sablas, à Guigon Pascallis; — d'une vigne de 4 journaux à Laroque-sur-Pernes, quartier dit sous Saint-Romain, aux prieurs de la confrérie de Saint-Autoin; — d'une terre de 2 éminées à Lapalud, quartier des Prés Dessous-la-Ville, à Pierre de Lori; — d'une maison à Entraignes, rue Frumentale, à Antoine Lomelli; — d'une maison à Pernes, quartier de la Juiverie, à Guillaume Mare; — d'une terre de 2 éminées à Valréas, quartier des Faysses, à Jacques Gonin; — d'une maison à Valréas, à La Quarte-du-Marché, à Jacques Chardet, etc. — Répertoire.

B. 135. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

**1511-1512.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Pierre Inguibert, Antoine Marcellin et Louis de La Granarie, notaires : — d'une terre de 3 salmées, à Sorgue, quartier des Plantades, à Jean-Nicolaï, dit le Fondateur d'Avignon ; — d'un coin de terre de 2 éminées à Villedieu, à Bertrand et à Claude Bressy ; — d'un jardin d'une quarte à Malaucène, près la porte Filhole, à Fouquet Martinel ; — d'un pré de 4 éminées à Cavallon, quartier du moulin de Laure ou de la Pie de Castellan, à Pierre Regis ; — d'un cellier et d'une petite cuisine à Sablet, quartier du Poux, à Christophe Comte ; — d'un coin de vignes de 2 journaux à Villedieu, quartier de La Combe de Mataron, à Marguerite André ; — d'un cellier et de l'angle d'une tour à Sablet, à Jean Genoti ; — d'une terre et d'un verger contigus d'une salmée, à Villedieu, quartier des Blaches, à Pierre Magnani, carleur ; — d'une terre de 3 éminées à Malaucène, quartier de Pucyrosset, à Théoffredi et à Jean Angier, frères ; — d'une vigne de 2 éminées à Entraigues, quartier des Clapiers, à Christophe Guilhoti ; — d'une maison à Malaucène, quartier des Brays du château, à Pierre Martin ; — d'une vigne de 4 éminées à Cavallon, quartier de Bosc-Brun, à Philippe Chiriacqui ; — d'une terre de 4 éminées à Entraigues, quartier de La Rochière, à Jérôme de Pol ; — d'une terre de 6 éminées à Laroque-sur-Pernes, quartier du Bois, à Jacques Alardi ; — d'un pré de 4 socheyrées à Monteux, quartier du Traversier, à Monet Pulvinelli ; — d'une terre de 5 salmées et 2 éminées à Pernes, quartier de Pelladent, à Arnaud Pichoni ; — d'un pré et d'un chènevier contigus à Cavallon, quartier du Pont de la Levade, à Claude Rostrelli ; — d'une terre de 3 éminées à Pernes, quartier du Terradour, à Jean Julliani ; — d'une vigne de 2 éminées à Lagnes, quartier du Bois-Vieux, à Jacques Monier ; — d'une vigne d'une salmée à Cavallon, quartier de Bosc-Brun, à Guillaume Albi et à Claude Vercours ; — d'un pré de 3 éminées à Sablet, quartier de Lavadour, à Jean-Otavien et à Louis Raysse, frères, etc. — Répertoire.

B. 136. (Registre.) — In-4°, 624 feuillets, papier.

**1513-1516.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Pierre Inguibert, Jean de Cabanis et Louis de La Granarie, notaires : — d'une terre de 14 éminées à Séguret, quartier du Moulin ou du Chemin des Mulets, à Étienne Guilhermi et aux hoirs de Claude Albi ; — d'une terre de 2 salmées à Bonnieux, quartier de Saint-Pons, à Jean Albi ; — d'une terre de 20 éminées à Bonnieux, quartier du Roc Montagnet, à Baptiste Rosset ; — d'un pré

d'une socheyrée à Villedieu, quartier de La Chabre, à Thomas Pignardi ; — d'un jardin à Valréas, quartier de La Quarte-du-Marché, à Jean Challamandi ; — d'un pâtis de 2 éminées à Valréas, quartier du Clos-Confanon, à Étienne Bruni ; — d'un jardin de demi-éminée à Visan, quartier du chemin de Valréas, aux héritiers de Guillaume Bonnet ; — d'une terre de 4 éminées à Malaucène, quartier du Camp de Seignoret, à Antoine Eysseric ; — d'un coin de terre de 2 éminées à Villedieu, quartier du Jour-d'hier, à Thomas Pignardi ; — d'un pré de 6 éminées à Pernes, quartier de Malpasset, à Jean de Chaza ; — d'une vigne et d'un hermas contigus, contenant ensemble 16 éminées, à Sorgue, quartier de Saint-Martin, à Christophe Guillet d'Entraigues ; — d'une terre de 8 salmées à Valréas, quartier du Plan de Tossan ou de Sauvayre, à Raymond Melhuret ; — de tous les biens confisqués pour crime de lèse-majesté sur Antoine de Cavaillon et Jean-Gérard de Caromb, à François Dragonet de Fogasses, commandant d'infanterie ; — d'une étable, d'un grenier à foin et de cours contigus à Monteux, quartier du Château, à Pierre Giraudi et à Marguerite Luifrande, mariés ; — d'une vigne et d'une terre contiguës, contenant une salmée, à Cayranne, quartier de Chevarete, à Antoine Baratier ; — d'une maison à la bourgade de Villedieu, à Antoine Novelli ; — d'une grange et de son tènement de 20 salmées à Lapalud, quartier des Barrenques, à Jeanne Restarande ; — d'une terre de 3 éminées à Sorgue, quartier de La Batelière, à François Joli ; — d'une terre de 12 éminées à Lagarde-Paréol, quartier des Chapotières, à Claude Natalis ; — d'un pré d'une socheyrée à Sainte-Cécile, sous le béal du moulin, à Barthélémy Guichardy ; — d'une grange à Visan, quartier de la Grange des Damans, à Jean Bérenger le jeune ; — d'une terre d'une éminée à Visan, quartier de Notre-Dame, à André Salyeat ; — d'un coin de vigne de 2 journaux à Bonnieux, quartier de Bodault, à Gabriel Amberot, etc.

B. 137. (Registre.) — In-4°, 359 feuillets, papier.

**1517-1519.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Jean de Cabanis et Louis de La Granarie, notaires : — d'une terre d'une éminée à Monteux, quartier de Crevignano, à Claude Raymond ; — d'une terre de 4 salmées à Entraigues, quartier du chemin d'Orange, à Étienne Marsoti ; — d'une maison à Sablet, quartier du Puits, à Michel et à Alizie Voland, frère et sœur ; — d'un pré de 6 salmées et 9 cosses à Entraigues, quartier dit au-delà du Pont de la Pierre, à Gabriel Puputi ; — d'une terre de

3 éminées à Sorgue, quartier de La Barrète, à Jean Tournet; — d'une vigne de 9 éminées à Cavaillon, quartier du Bosc-Brun, à Accurse Noguét; — d'une terre de 13 éminées et 2 cosses à Sorgue, quartier du Jouguas, à Marquet Jolly; — d'un verger d'oliviers de 4 éminées à Pernes, quartier de Pieredon, à Annibal Comitis; — d'un verger d'une demi-éminée à Séguret, quartier des Aires, à Mathieu Centenalis; — d'un pré de 6 éminées à Pernes, quartier de Malpasset, à Thomas de Berton; — d'une maison et d'un jardin à Menerbe, quartier de Coste-Droite, à Pancrace Ollioni; — d'une étable, d'un grenier à foin et d'un cellier avec une grande cuve, à Sablet, rue du Puits, à Jean-Octavien et Louis Raysses frères; — d'une maison à Visan, quartier du Réclausi, à Pierre Payani et à sa femme; — d'une terre à Valréas, quartier de Mal-Martel, à François Charrentes; — d'une partie de maison à Grillon, quartier du Paradis, à Guillaume Heyraudi; — de partie d'un moulin à blé à L'Isle, quartier de la Porte de Boygas, à Marguerite Guyaril, femme d'Imbert Primaudier, libraire à Avignon; — d'un verger de 4 éminées à Cavaillon, quartier du Grès, à Étienne Gautier; — d'une maison à Monteux, rue du Portail d'Avignon, ou de la Fugent, à Allamand Du Roure et à Jacques Archerii; — d'un verger de 4 éminées, à Pernes, quartier de Saint-Sauveur, aux hoirs de Jeannette Borgeze; — d'une vigne et d'une terre contenant ensemble 5 éminées à Sablet, quartier de la Robine, à Guillaume Voland; — d'un plantier de 2 journaux à Sablet, quartier de Lolyveau, à Laurent Marnacii; — d'une grange, d'une terre et d'un jardin, contenant en tout 6 éminées, à Lapalud, quartier de La Tourache, à Philippe Claude et à Esprit Mellet, etc. — Reconnaissance emphytéotique souscrite par les Céléstins de Gentilly à Sorgue, au profit de la Chambre Apostolique de Carpentras, pour les biens qu'ils possèdent audit lieu, etc. — Répertoire.

B. 138. (Registre.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

**1580-1581.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Jean de Cabanis et Louis de La Granarie, notaires: — d'une terre de 5 éminées à Laroque-sur-Pernes, quartier de La Figuière, à Catherine Robert; — d'un plantier de vigne et d'une terre contiguë, contenant ensemble 5 éminées, à Sorgue, quartier de Fomelet, à Guillaume Colet; — d'une terre et d'un hermas, contenant ensemble 20 éminées, à Sorgue, quartier de Montelhet, à Arnaud Aubert; — d'une terre de 10 éminées à Sorgue, quartier de La Barrète, à Guillaume Crozet, parandier; — d'une terre d'une salmée à Valréas, quartier de Saint-Vincent, à Jean Durandi; d'une terre de

3 salmées à Pernes, quartier du Chemin-d'Avignon, à Simon Pasturane; — d'une vigne de 2 journaux à Sablet, quartier de Mal-Martel, à Thomas Garini, notaire; — d'une vigne d'un journal à Cairanne, quartier de Florie, à Claude Gogne; — d'une terre d'une salmée à Valréas, sous le Puy, à Charles Fornerii; — d'un chènevier de demi-éminée à Grillon, quartier de La Condamine, à François Fauchoni; — d'un coin de terre à Visan, quartier de Notre-Dame, à Jean Galioti; — d'une vigne de 5 journaux et d'une terre de 4 éminées à Villedieu, quartier de La Gardète, à Natal et à Pierre Roberti frères; — d'une vigne de 2 journaux et demi à Séguret, quartier de La Bueyre, à Georges Rigaudi; — d'une maison et de cours contiguës à Monteux, quartier de la Tour-du-Péage, à Siffrein Cabbissolle; — d'une terre de 14 éminées à Monteux, quartier de la Bastide de Tournet, à Mathieu de Villeneuve; — de la partie inférieure d'une maison à Cairanne, quartier de la Roue-du-Dauphin, à Laurent Monge; — d'un verger de 5 carteyrées au territoire de Faucon, quartier de la Malantière, donnée à Denis Brochery; — d'une maison à Bonnieux, quartier de Roque-Pagnole, à Antoine Girardi; — d'une vigne de 30 journaux à Pernes, quartier de Saint-Simian, à Alleman de Choisselat; — d'une maison à la bourgade de Villedieu, devant l'étable de la grande hôtellerie, à Antoine Novelli; — d'une étable et d'un grenier à foin à Visan, quartier du Portalet, à Louis Pellisserii, etc. — Reconnaissance, suivie du paiement des demi-lods souscrite par les syndics de Grillon au profit de la Chambre Apostolique de Carpentras, concernant les tènements de Lapalud, de la Garrigue, du moulin à blé, du four à pain, de la Garenne, etc. — Répertoire.

B. 139. (Registre.) — In-4°, 598 feuillets, papier.

**1582-1583.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras par-devant Louis de La Granarie, Christophe de Beaumont et Jean de Cabanis, notaires: — d'un vignoble de 14 fosseyrées à Valréas, quartier du Claux, à Pierre et à Elzéar de Bellane; — d'une terre de 11 éminées à Pernes, quartier de la Gravière, à Esprit Baucalar; — d'un plantier de 3 journaux à Sablet, quartier de Cheval-Long, à Pierre Roberti; — d'une terre d'une salmée à Mormoiron, quartier de la Val-de-Perrier, à Étienne Vialis; — d'un hermas d'une salmée à Cavaillon, quartier de l'Isle-du-Temple, à Jean Jausserandi; — d'une terre de 3 éminées 1/2 à Bonnieux, quartier de Trigault, à Thomas Morizet; — d'étables, grenier à foin, cours, celliers, etc., à Bonnieux, quartier de la maison australe, à Jean de Simiane; — d'une vigne de 5 éminées 1/2 à Sorgue, quartier du Fournellet, à Antoine Vermeti; — d'une maison à

Sablet, rue du Puits, à Octavien et Louis Raysses ; — d'un coin de jardin de demi-carterée à Séguret, quartier du Portail-Reynier, à Jeanne Bermonde ; — de la moitié d'une maison à Visan, près de l'hôpital à Antoine Michel ; — d'une terre d'une salmée et demie à Valréas, quartier du Plan ou de la Mine-d'Or, à Jacques Massoni ; — d'une grange entourée d'un verger d'amandiers d'une salmée et d'un pré d'une éminée, à Visan, quartier de la Cime-des-Combauches, à Philibert Chautardi ; — d'un chènevier d'une éminée et demie à Grillon, quartier dit *Sous-la-Ville*, à Jean Arnaud ; — d'une terre de 7 éminées à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier de Saint-Martin, à Claude Combaud ; — d'une vigne de 5 journaux à Monteux, quartier de Gignac, à Antoine Dalmassii ; — d'une terre de 2 salmées et d'un hermas qui s'y trouve contigu, à Mormoiron, quartier des Capolières, à Vincent Régis ; — d'une vigne de 3 éminées à Entraigues, quartier de la Levade, à Catherine Guigard ; — d'une terre de 4 éminées au Pontilhard, à Jeanne d'Alberte ; — d'un pré de 3 éminées à Cavaillon, quartier du chemin de la Tour, à Claude de La Pierre ; — d'une maison à la grand'rue de la bourgade de Villedieu, à Jacques Mermet ; — d'une terre de 4 éminées à Cairanne, quartier des Gresses, à Claude Chayssy ; — d'une maison à Grillon, rue Basse, à Barthélemi André ; — d'une vigne de 10 journaux à Lapalud, quartier du Grez de Sobeyran, à Ponso Serpolet, etc. — Répertoire.

B. 140. (Registre.) — In-4°, 431 feuillets, papier.

**1584-1585.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Louis de La Granarie et Jean de Cabanis. — Investitures : d'un verger d'oliviers de 10 éminées à Pernes, quartier du Peyros, à Guigone Chambaud ; — d'une terre de 3 éminées à Monteux, quartier de la Rivière, à Jacques Bornarelli ; — d'une terre et d'un hermas contenant ensemble 5 éminées, à Mormoiron, quartier du Buol, à Antoine Marcellin ; — d'un verger de 3 éminées à Pernes, quartier de l'Espagnole, à Bertrand Caritosii ; — du château et de la juridiction d'Urban, à Gilles de Fortia, coseigneur de Calderousse ; — d'une terre de 7 éminées à Grillon, quartier du Piboul, à Reynaud des Seguin ; — d'un pré de 16 pans de largeur sur 30 de longueur, à Sablet, quartier de la Ramière, à Claude Turqui ; — d'une vigne de 6 éminées à Cavaillon, quartier de Bose-Brun, à Gabriel Vabert ; — d'un angle de maison à Visan, quartier de Rechausid, à Raymond Roure ; — d'une terre de 12 éminées à Lapalud, quartier du Trou, à Antoine Gigoti ; — d'une terre de 5 éminées à Sorgue, quartier du Périer, à

Esprit Genoti ; — du moulin des Toiles avec son tènement de terres, prés, vignes, etc., à Entraigues, à Antoine Rovièrre, marchand d'Avignon ; — du moulin à blé de Cairanne, avec une terre contiguë d'une salmée, au colonel Pompée Catilina, etc. — Reconnaissances : — par la commune de Séguret de divers fonds consistant en la maison commune dans laquelle se trouve un moulin à huile, un moulin à Grignons et un four à pain, en un moulin à blé, une ranière de 20 salmées dite du Pontilhard, divers bois, etc. ; — par la commune de Valréas de deux moulins à blé, de la maison commune, de celle du poids de la farine, etc. ; — par Claude Audran, d'un jardin d'une quarte à Puyméras, quartier de la Font-Auchière, etc. — Répertoire.

B. 111. (Registre.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

**1586-1587.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Louis de La Granarie et Jean de Cabanis, notaires : — d'un pré dit Le Longas, contenant 32 éminées et 2 cosses, à Sorgue, derrière le clos des Céléstins de Gentilly, à François de Labeau-Bérard ; — d'une terre d'une salmée à Mormoiron, quartier du Plan, à Esprit et Claude Andrini ; — d'un verger de 4 éminées à Pernes, quartier du chemin de L'Isle, à Antoine Choyssi ; — de l'hôtellerie du Chapeau-Rouge et de ses dépendances à Pernes, près le portail de Notre-Dame, sur le chemin de Carpentras, à Esprit Perrier ; — d'une terre de 6 éminées à Monteux, quartier de Chante-Merle, à Guigone Grimaud ; — d'une maison à Mormoiron, rue Droite, à Jean Aymonis ; — d'une vigne d'un journal et d'une terre contiguë de 4 éminées, à Sablet, quartier des Fornasses, à Claude Lartie ; — d'une terre de 4 éminées à Séguret, quartier du Clos, à Jean, Octavien et Louis Raysses ; — d'une terre et d'un pré contigus, aux pasquiers de Sablet, à Jeanne Rognon, femme Vidil ; — d'une vigne de 4 journaux à Séguret, quartier du Clos, à Claude Rambaudi ; — d'un verger d'une éminée à Villedieu, quartier des vergers, à Antoine, Esprit et Pierre Garsin, frères ; — d'un jardin à Visan, quartier de la Condamine, à Jean Peyrol ; — d'une terre de 2 salmées à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier de la Ribague, à Huguet Goujon ; — d'une vigne de 3 éminées à Sorgue, quartier de Barrète, à Claude Sapin ; — d'une terre de 3 éminées 3 cosses à Mormoiron, quartier de Roussan, à Guillaume Camoti ; — d'une vigne d'une poignadière, à Bonnieux, quartier des Royères, à Thomas et à Jacques Illy, frères ; — d'un coin de terre de 2 éminées à Visan, quartier de Bosehet, à Jean France ; — d'une terre de 5 éminées à Mormoiron, quartier de la Nogueyrète, à Nicolas Massan, etc. — Répertoire.

B. 142. (Registre.) — In-4°, 595 feuillets, papier.

**1588-1589.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Louis de La Granarie et Jean de Cabanis, notaires ; — d'une maison à L'Isle à la bourgade de Villefranche, à Pierre Pinet. — Acquit de 26 jules donné à Josué de Bezes, juif étranger, nouvellement établi à Carpentras. — Investitures : — d'une terre d'une salmée à Mormoiron, quartier du Pingoin, à Vincent Morard ; — d'un cellier à Vaison, dans le bref du Pape, à Antoine Chiron ; — d'une vigne de 4 journaux à Cavaillon, dans l'Isle du Temple, à Barthélemi Marecalis ; — d'une maison à Cavaillon à la porte du Clos, à Christophe Salenqui ; — d'une maison à Bonnieux, à la bourgade de Notre-Dame-de-Grâce, à Guillaume Moge ; — d'un chènevier à Sablet, quartier de la Sauzaie, à François Paroti ; — d'un verger de 4 éminées à Séguret, quartier de La Francète, à Nicolas de Blégier ; — d'une maison à la bourgade de Visan, à Jean Genoni ; — d'une vigne de 10 journaux à Valréas, quartier de Mal-Martel, à Pierre Chaberti ; — d'une terre de 3 éminées à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, à Claude Amblard ; — d'une vigne de 6 éminées 13 cosses à Sorgue, quartier de l'Étang, à Claude de Pagan ; — d'un verger d'oliviers, d'une vigne et de terres contiguës avec un petit bâtiment en ruines au milieu, contenant en tout 7 salmées 1/2, à Pernes et à Laroque-sur-Pernes, quartier du Puy de Barro, à Anne de Crozet, femme Gardane ; — de deux vignes complantées d'oliviers, d'amandiers et de nœyers, et d'une terre contiguë, contenant ensemble 3 salmées, à Monteux, quartier de Margnane, à Charles Gaiguoni ; — d'un pré de 2 socheyrées à Monteux, quartier de la Tour-de-Perriau, à Louise de Tartulis, veuve Raphaëlis ; — d'une terre close de murs, contenant 1 salmée, à Bonnieux, quartier de Clapeyrole, à Peyron de Riès ; — d'une maison avec un jas contigu, à Cavaillon, quartier de la Tour-Neuve ou de Savoye, à Vêran Abentiq ; — d'une partie de maison à Laroque-sur-Pernes, près la porte de l'église paroissiale, à Claude Armandi, prieur des prieurés du Bancet et de Laroque, etc. — Répertoire.

B. 143. (Registre.) — In-4°, 341 feuillets, papier.

**1590-1591.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Louis de La Granarie et Jean de Cabanis, notaires : — d'une grange avec son tènement de 12 salmées à Lapalud, quartier des Contrats, à Jean Fancherii ; — d'une partie de maison à Pernes, quartier de Villeneuve, à Denis Nicolai ; — d'une terre de 9 éminées à Monteux, quartier de Peyreguys, à Antoine

Daumassii ; — d'une vigne de 2 éminées à Lagnes, quartier des Espessades ou du Puy de Timas, à Louis Granier ; — d'une terre de 2 salmées à Bonnieux, quartier de Peyre-Friau, à Gabrielle Amborelli ; — d'un pré de 2 éminées à Bonnieux, quartier de Trigault, à Peyron Jaumardi ; — d'une terre de 3 éminées 1/4 à Cavaillon, quartier du chemin de Sainte-Anne, à Gillibert Beyssièrre ; — d'une terre de 4 éminées à Sablet, quartier des Breguières, à Jean Sauvan ; — d'un verger d'une éminée et demie à Sablet, quartier des Pueys, à Jean Talabard ; — d'une terre de 3 éminées à Séguret, quartier du Clos, à Esprit Centenalis ; — d'une vigne de 4 journaux à Fancon, quartier du Gravelier, à Pierre Buffardengui ; — d'une terre de 2 salmées à Villedieu, quartier de la Croix-du-Chagne, à Étienne et à Jean Juliani ; — d'une maison à Visan, quartier du Réchausil, à Claude Pelissier, dit de Jallète ; — d'une terre de 3 éminées à Visan, quartier de Pomeyrol, à Mondon Chouliard ; — d'une vigne de 11 journaux 1/2 à Valréas, quartier de la Matte, à Elzéar de Bellnue, etc. — Répertoire.

B. 144. (Registre.) — In-4°, 506 feuillets, papier.

**1592-1593.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Louis de La Granarie, Jean de Cabanis et Toussaint de Cohorne, notaires : — d'une terre de 10 boisseaux à Mormoiron, à Antoinette Maholière, femme de François Laurentii ; — d'une terre de 6 éminées à Sainte-Cécile, quartier de Lagarde-Paréol ou du Bosquet, à Pierre de Fonte ; — d'un coin de terre de 2 pognadières, à Bonnieux, quartier de la Riailhe, à Jacques Perraudi ; — d'une maison à la bourgade de Saint-Sébastien de Bonnieux, à Cirice Fabri ; — d'une vigne de 2 éminées à Cavaillon, dans l'île du Temple, à Antoine Gissantici ; — d'un chènevier d'une demi-éminée à Sablet, quartier de la Salzie, à Roland Nicolai et à Esprite Autard ; — d'un hermas de 3 salmées à Sablet, quartier de Breguières, à Jean Girand et à Simon Chapoti père et fils ; — d'une vigne de 2 journaux à Séguret, quartier du Clos, à Jean Michel ; — d'une vigne de 6 journaux et d'un pré de demi-éminée contigus, à Vaison, quartier de la Plauchette, à Michel Arnaud ; — d'un verger de 2 journaux à Villedieu, quartier du Rastellet, à Isoard Masenqui ; — d'un coin de terre d'une éminée et demie à Visan, quartier de Puymon, à Peyron Arnaud ; — d'un pâtis de 3 éminées à Valréas, quartier du Clos, à Antoine Chapouni ; — d'une terre de 2 salmées à Visan, quartier de la Bastide, à Antoine de Faure ; — d'une terre de 2 salmées, au-dessous de laquelle passe le héal du moulin de Valréas, quartier du Pontilhon, à Elzéar de Bellano ; — d'une terre

de 7 éminées, à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier du Bois-Bastar, à Pierre et à Christophe Payani frères; — d'une vigne de 4 éminées à Sorgue, quartier du Chemin de Sebe, à Charles Bruni; — d'une partie de maison à la grand'rue de Vaison, à Joseph Juliani; — d'une terre de 12 éminées à Sorgue, quartier des Combes, à Jean Tourné; — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-du-Marehé, à Laurent Massoni, orfèvre; — d'une terre herme de 4 salmées à Cavaillon, à la montagne du Leberon, à Gorges Pego, etc. — Répertoire.

B. 143. (Registre.) — In-4°, 509 feuillets, papier.

**1594-1595.** — Investitures données par la Chambre Apostolique, par-devant Jean de Cabanis et Toussaint de Cohorne, notaires : — d'une grange avec son tènement de 30 salmées, en terres, vignes, jardin, pré, chènevier et hermas à Vaison, quartier de Barbanoti, à Jean Moti; — d'un pré de 7 éminées et d'une terre contiguë de 2 salmées et 3 éminées, à Monteux, quartier des Deux-Saules ou de Sobeciras, à François de Seguins, seigneur des Baumettes; — d'une vigne et d'un hermas contenant ensemble 2 éminées  $1\frac{1}{2}$ , à Pernes, quartier du Vau-de-Guilhau, à Jean Armandi; — d'une maison à Pernes, quartier de Borrian, à Fabrice de Pons; — d'une vigne et d'une terre de 7 journaux à Monteux, quartier de Gignac, à Arnaud Fossati; — d'une maison avec pré et jardin contigus, à Cavaillon, quartier de Saint-Michel, à Claude Brechet; — d'une grotte à Bonnieux, rue des Artauds, à Panerace Barbier; — d'une maison à Bonnieux, quartier de Coste-Dreche, à Jérôme Laugier; — d'une bastide avec ses dépendances à Flassan, quartier du Pié-Jullian ou Sinibert, à Jean d'Orléans, seigneur de Lamotte; — d'une vigne et d'un coin de terre à Sablet, quartier de Lidolayre, à Claude Marnaci; — d'une terre de 2 éminées et 14 cosses à Sablet, quartier des Faysses, à Jean Raysse; — d'une terre d'une éminée à Sablet, quartier de la Saulzie, à Jean et à Esprit Fezay, frères; — d'un chènevier d'une éminée à Séguret, quartier de Cabesse, à Blaise Bajuli; — d'une étale à Faucon, dans la traverse des Marots, à Antoine Toupenas; — d'un jardin d'une cosse à Faucon, quartier dit sous le Molinas, à Claude Vasserot; — d'une maison à la bourgade de Villedieu, à Jean Julliani; — d'une terre et d'un hermas contigus à Visan, quartier de Coste-Chaude, à Jean Maublanc; — d'une bastide à Visan, quartier de la Grange des Pelissiers, à Jean de Pelissier; — d'une terre de 3 éminées à Valréas, quartier de Montgoy, à André Michaëlis; — d'une maison à Lapalud, quartier du Canton, à André Bouschoni; — d'une terre de 10 salmées à Lapalud, quartier du Grès-Sobeyran, aux hoirs de Claude

Bruni; — d'une maison à Lagarde-Paréol, à Mathieu Baumette; — d'une terre d'une éminée à Cairanne, quartier de la Baye, donnée à Jean Bruni; — d'une éminée de jardin à Monteux, quartier du chemin d'Aubignan, à Laurent Petit, etc. — Répertoire.

B. 146. (Registre.) — In-4°, 503 feuillets, papier.

**1596-1597.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Jean de Cabanis et Toussaint de Cohorne, notaires : — d'une maison à Cavaillon, rue de Savoye, à Valentin de Grille, écuyer; — d'une vigne de 20 éminées à Sorgue, quartier de Sene, à Jean Monard; — d'un verger de 7 éminées à Laroque-sur-Pernes, quartier du Fort-Homme, à Pierre Centonier; — d'une terre d'une salmée à Entraignes, quartier de la Crozette, à Denis Miroyr, archidiaque; — d'une vigne de 6 éminées à Cavaillon, dans l'île du Temple, à Secundinus de Ulmo; — d'une terre de 7 éminées à Bonnieux, quartier de l'Étroit, à Louis Méry; — d'une maison avec un jardin hors les murs de Bonnieux, quartier du Porqueyrier, à André Arnaud; — d'un chènevier d'une éminée à Bonnieux, quartier de Saint-Jean, à Barthélemy de Rivère; — d'une terre de 12 éminées à Pernes, quartier du Terradour, à Claude Peirin; — d'un verger de 4 éminées à Pernes, quartier des Croutoules, à Jean Romani et à Claudette Dariane, mariés; — d'une vigne plantée d'oliviers, de 2 éminées, à Sablet, quartier du Cheval-Long, à Jean-Valentin et à Esprit Jordani, frères; — d'un verger et d'un coin de vigne contigus, contenant ensemble une salmée, à Sablet, quartier du Pellagrin, à André-Robert et à Louis Bonnevie; — d'une terre de 7 éminées à Sablet, quartier des Combes, à André Verdan; — d'un jardin et d'une terre contigus, contenant une éminée, à Séguret, quartier de la Riaille, à Georges Rigaudi; — de la moitié d'une grange à Faucon, quartier du Patalineuf, à Esprit Clémentis; — d'un verger de 2 éminées à Vaison, quartier des Bergiers, à Marc Granier; — d'un coin de pré d'une quarteyrée à Villedieu, quartier de Serestan, à Gaspard Mazenc; — d'une vigne et d'une terre de 2 éminées, à Villedieu, quartier des Grands-Vignes, à Antoine Garsin; — d'un petit jardin à Valréas, quartier de la Quarte-Berteude, à Charles Pelissier, etc. — Répertoire.

B. 147. (Registre.) — In-4°, 556 feuillets, papier.

**1598-1599.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean de Cabanis et Toussaint de Cohorne, notaires. — Investitures : — d'une maison.

cours, étables et grenier à foin à Visan, quartier de la Grand'rue, à Antoine Varnarènes, Claude Pelissier, Esprit Berbérier et Jean Peyrol; — d'une terre de 4 éminées à Sablet, à Jean Clementis; — d'un pré de 4 éminées à Sablet, quartier des Prés-Neufs, donnée à Octavien Raysse; — d'une vigne d'un journal à Séguret, quartier du Clos, à Michel Alixandre; — d'une terre de 6 salmées 4 éminées et 17 cosses, à Monteux, quartier du Papier, à Bernardin et Jean-Baptiste de Bus, Monet Turrelli, prêtre, Scipion de Brunellis, François Rafaëlis et Jacques Artillan; — d'une vigne de 3 éminées et 8 cosses et d'un hermas contigu de 4 éminées à Sorgue, quartier de Barrête, à Pierre Bruni; — d'une vigne de 3 carteyrées à Sorgue, quartier du Plan, à André Boysson; — d'une terre de 4 éminées et demie à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier des Chaptières, à Antoine Vigue; — d'un jardin à Lapalud, quartier du Portail-Rompu, à Raymond Nalis; — d'un moulin à huile avec tous ses accessoires à Visan, rue du Prieuré, sous le château, à Mathieu Sallière; — d'une maison à Visan, quartier du Rechausil, à Jean Eymieu; — d'un pré d'un demi-sextier à Faucon, quartier des Beaux, à Étienne Clementis; — d'une loge à cochons à Séguret, quartier de Casana, à Thomas Garsin; — d'une grange de 27 salmées à Pernes, quartier de l'Étang, à Gaspard Barressy, etc. — Reconnaissances emphytéotiques: — d'un moulin à blé avec ses dépendances, d'un tènement de paluds de 500 salmées, des terres dites des Confignes, etc., par la commune de Monteux; — d'un pré dit lou Prat de la Ramière, d'une terre de 26 salmées et 5 éminées au Clos, d'une terre de 3 salmées et 4 éminées, derrière le château, d'une chapellenie perpétuelle dite Notre-Dame de Bellevue, de divers cens, etc., le tout situé à Sorgue, par la communauté des religieux Célestins dits de Gentilly; — de divers cens à Cavailon par le chapitre de Saint-Genest d'Avignon, etc. — Répertoire.

B. 148. (Registre.) — In-4°, 653 feuillets, papier.

**1600-1601.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean de Cabanis et Toussaint de Cohorne, notaires. — Investitures: — d'une maison à Sablet, rue Droite, à François Cuneti; — d'une terre d'une éminée à Valréas, quartier des Coustoyes, à Barthélemy Cavalier; — d'une terre de 3 éminées à Sablet, quartier de la Pause, donnée à Jean Clementis; — d'une vigne de 5 journaux à Séguret, quartier du Clos, à Pierre Chaberti; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-Berteude, à Pierre Florentii; — d'une terre de 3 éminées à Valréas, quartier de Champ-Ferrier, à Antoine, Catherine, Marguerite et

Claudie Mathieu, frère et sœurs; — d'une maison à Grillon, quartier du Château, à Pierre Dumoulin; — d'une maison à Vaison, dans le bref du Pape, à Jaumete Charrasse, femme Clairon; — d'une terre d'une éminée à Faucon, quartier du Serre, à Pierre Leydier; — d'un coin de vigne et d'un hermas contigus, contenant ensemble une éminée et demie, à Villedien, à Ambroise Barreti; — d'une terre de 4 salmées à Sainte-Cécile, quartier des Chalières, à Richer Maurri; — d'un hermas de 6 éminées à Cavailon, quartier de la Voguete, à Michel Arrelli; — d'un pré de 7 éminées à Bonnieux, quartier de Melle, à Honoré Garsin; — d'un verger de 12 éminées à Pernes, quartier du Peyrar, à Jean Boyer, prêtre-chanoine de la cathédrale d'Orange et prieur de Saint-Geniès; — d'une terre d'une éminée et 16 cosses à Mormoiron, quartier de la Rivière, à Nicolas Masson, etc. — Reconnaissances: — de divers cens à Bonnieux, par le chapitre de la cathédrale d'Apt; — d'un jardin à Entraignes, près le moulin à blé de la commune, par Aubert; — de bois existants entre les territoires d'Apt et de Bonnieux, par la commune dudit Bonnieux; — du moulin à blé de Sablet, par la commune de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 149. (Registre.) — In-4°, 428 feuillets, papier.

**1602-1603.** — Investitures données par la chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit par-devant Jean de Cabanis, notaire. — Investitures: — d'un verger en deux pièces, contenant une salmée et 14 cosses, à La Roque-sur-Pernes, quartier de la Retrache, à Antoine et à Jean Autard, frères; — d'une grange avec son tènement de terres et d'un pré et d'un jardin en dépendants à Pernes, quartier de la Porcarié, à Jean de Tulle, évêque d'Orange, et à Pierre, seigneur de La Nerthe, son neveu; — d'une terre de 2 salmées à Entraignes, quartier du Plan, à Nicolas Lalevaigne; — d'une terre de neuf éminées à Pernes, quartier de l'Étang, à Esprit Pererei; — d'une maison à L'Isle, à la bourgade de Ville-Vieille, à Guillaume Giran; — d'une vigne de 2 éminées à Sorgue, quartier des Grimaux, à Esprite de La Chapelle et à Jean et Natal Valentin, mère et fils; — d'une vigne de 2 éminées à Entraignes, quartier des Clapiers, à Jean Gardet et à Antoinette Henrique, mariés; — d'une vigne de 12 journaux à Monteux, quartier du Bosc-de-Rau, à François Pontet; — d'une grange et de son tènement de 6 salmées au territoire de Saint-Pierre de Ravel, dans le mandement de Valréas, à Bernardin de Vesc et à Françoise de Noire-Fontaine, mariés; — du bois de Lagarde à Sorgue, à Jérôme Crivel, etc. — Reconnaissances: — d'une grange et de son tènement à Pernes, quartier de la Porcarié, par

Jean de Tulle, évêque d'Orange, et par Pierre, son neveu ; — de la maison commune de Séguret, dans laquelle se trouve un moulin à détriquer les olives, du moulin à noyaux existant dans la même commune, du four à pain, du moulin à blé, des Ramières du Pontilhard et du Pillon, de bois, etc., par la commune de Séguret ; — d'un bosquet d'une salmée à Menerbe, quartier du Gaujas, à Panerace Moucan et Lambert de Bruges, etc. — Répertoire.

B. 150. (Registre.) — In-4°, 587, feuillets, papier.

**1604-1605.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Jean de Cabanis, notaire : — d'une maison à Pernes, quartier du Planet de Pichoni, à Jean Rousson ; — d'une terre de 2 salmées à Monteux, quartier du Nogueyret, à Jaques Villhardi et à Marguerite de Blachet, mariés ; — d'une terre d'une éminée à Mormoiron, quartier des Blacques, à Antoine Anfous ; — d'une terre de 2 salmées complantée d'oliviers, à Sablet, quartier de Puigier, à Antoine Doyenc ; — d'un moulin à huile avec tous ses ustensiles et un cellier à Sablet, quartier du Planozier, à Giraud Janel ; — d'un verger d'une éminée et demie à Séguret, quartier des Carrêtes, à Pierre Chabrier ; — d'une maison à Vaison, à la Grand'-rue, à Jean Garnier ; — d'un verger de 4 éminées à Villedieu, quartier du Verger du Roi, à Antoine Bus ; — d'un verger d'une éminée à Faucon, à Esprit Topenas ; — d'une terre herme de 2 salmées à Visan, quartier du Clos d'Entrechaume, à Claude Rivoni ; — d'une terre de 7 salmées 4 éminées et 7 pognadières à Lapalud, quartier de la Figueryrasse, à Ambroise Pozol ; — d'une terre de 6 salmées dont partie en herme, à Sainte-Cécile, quartier de La Gardiolle, à Guillaume Baumes ; — de la juridiction de Saint-Tronquet, à Gabriel de Pol, écuyer ; — d'une terre de 4 éminées à Cavaillon, quartier de Bose-Brun, à Jacques Coulon ; — d'une vigne de 4 journaux à Bonnieux, quartier de Lamarot, à Barthélemy Bonard ; — du château et de la juridiction de Baumes, à Paul de Fortia, seigneur des Pilles ; — d'un coin de verger d'une éminée, à Sablet, quartier du Pueys, à Antoine Félix ; — d'une vigne et d'une terre de 5 éminées à Faucon, quartier des Sablières, à Julian Gautier ; — d'une terre à Visan, quartier du chemin des Baumes, à Raymond Roure ; — d'une terre de 5 éminées à Valréas, quartier de la Font de Lauriol, à Catherine Aniens ; — d'une terre de 6 éminées à Mornas, quartier du Carnève, à Jean Malcuit, etc. — Répertoire.

B. 151. (Registre.) — In-4°, 475 feuillets, papier.

**1606-1607.** — Investitures données par la Chambre

Apostolique de Carpentras et reconnaissances à son profit, par-devant Jean de Cabanis, notaire. — Investitures : — d'un verger de 3 éminées à Mormoiron, quartier de Castelline ou de la Plane, à Antoine Radisson ; — d'un verger de 2 éminées à Pernes, quartier du Peirard, à Restitut Leynier ; — d'une terre de 2 salmées 1 2 à Valréas, quartier de la Croupalière, à Delphine Dure, femme Eymeric ; — d'un moulin banal avec tous ses ustensiles et d'une terre contiguë à Entraigues, à Marie de Girard d'Aubres ; — d'une maison à Faucon, derrière l'église, et de divers fonds de terre, donnée à Julian Gautier ; — d'une terre d'une éminée à Faucon, quartier des Combes, à Pierre Leydier ; — d'un verger de 2 éminées à Sablet, quartier du Pelegrin, à Jean Turqui ; — d'une terre de 10 éminées à Sablet, quartier du Plan des Fabres, à Antoine Damian et à Giraud Rognon frères ; — d'un chènevier d'une éminée à Villedieu, quartier de Seaume, à Étienne Mazenc ; — d'une vigne et d'un hermas de 2 éminées à Villedieu, quartier de la Matbone, à Claude Mauchan ; — d'une étable et d'un grenier à foin à Visan, quartier du Plan-du-Four, à Claude Begigier ; — d'une terre de 14 éminées à Valréas, quartier du Plan, à Antoine André ; — d'une vigne de deux éminées à Cavaillon, quartier de l'Isle-du-Temple, à Guillaume Dumas ; — d'une terre de 3 éminées à Bonnieux, quartier de l'Arenier, à Jaumet Parraut, etc. — Reconnaissance de 2 fours à pain, d'un moulin à blé, de 100 salmées d'une montagne appelée Maumont, d'un péage et de divers autres droits, par la commune de Mornas. — Répertoire.

B. 152. (Registre.) — In-4°, 559 feuillets, papier.

**1608-1609.** — Investitures données par la Chambre Apostolique et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean de Cabanis et François Gerez, notaires. — Investitures : — d'une maison à L'Isle, à la bourgade de Villefranche, à Esprit Bartellier ; — d'une maison à la Grand'rue de Visan, près de l'église, à Simon Favier ; — d'un verger d'une éminée et demie à Mormoiron, à Antoine Troubat ; — d'une terre de 2 salmées 3 éminées 17 cosses à Pernes, quartier du Cappellet, à François Farnaud ; — d'une vigne de 3 éminées à Sorgue, quartier de la Barrète, à Jean Messin, dit de Bloys, ouvrier en fer d'Avignon ; — d'une vigne de 5 journaux à Monteux, quartier de Saint-Ferréal, à Honoré Petit ; — d'une terre de 4 éminées à Cavaillon, quartier des Cadenières, à Jean Chabrier ; — d'une partie de maison à la place de Bonnieux, à Pierre Chamboni ; — d'une vigne de 2 éminées à Sorgue, quartier de la Barrète, à Pierre d'Anigoard ; — d'une maison à Sorgue, quartier du plan de la Tour, à de



Neyron ; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Costefroide, à Jean Frugièrè ; — d'une terre de 12 éminées à Mormoiron, quartier de Bœuf, à Antoine Cartosii ; — d'une terre de 12 éminées à Valréas, quartier de la Maissonette, à Elzéar de Bellano ; — d'une maison joignant les remparts de Sablet, à Jean Clementis ; — d'une terre de 2 éminées à Séguret, quartier des Gravelles, aux hoirs de Claude Turè ; — d'un coin de verger à Visan, quartier de Voulabv, à Esprit Denjaume ; — d'un pré d'un demi-sextier à Grillon, quartier de la Royère, donnée à Jean Boudon, etc. — Reconnaissances : — d'une partie de maison à Séguret, par les syndics du lieu ; — de divers fonds et cens à Sorque, par les Céléstins de Gentilly. — Répertoire.

B. 153 (Registre.) — In-4°, 617 feuillets, papier.

**1610-1611.** — Investitures données par la Chambre Apostolique et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant François Gerez, notaire. — Investitures : — d'une terre de 2 éminées à Mormoiron, quartier du Valat Botiffar, à François Carbonelli ; — d'une vigne de 8 journaux au même lieu, quartier de la Breguière, à Gabriel Rampon ; — d'une terre de 4 salmées à Valréas, quartier de Saint-Sauvaire, à Charles Barniac ; — d'une terre et d'un verger de 3 éminées à Mormoiron, quartier de Limon, à Janmet d'Abriès ; — d'un pré de 2 éminées à Sainte-Cécile, quartier du Cros de la terre, à Claude Mauric ; — d'une terre d'une éminée à Lapalud, quartier de la Croix de Rappe, à Antoine Des Rouges ; — de 18 salmées de terre hermes à Lapalud, quartier de Lauriol, à la communauté dudit lieu ; — d'une vigne de 10 journaux à Valréas, quartier des Mollières, à Elzéar Fauchier ; — d'une terre de 2 salmées à Valréas, quartier de Corone, à Estève Bonnet, veuve du capitaine Simonet ; — d'une terre de 5 éminées et demie à Grillon, à Étienne Allançon ; — d'une terre d'une salmée, avec un petit coin de prairie à Visan, quartier du Ronssetton, à Claude Arnaud ; — d'une terre à Sablet, quartier des Saffras, à Guillaume Péage, etc. — Reconnaissances : — des château et juridiction de la Roquette, par les consuls de Cavaillon ; — d'une vigne de 4 éminées à Cavaillon, quartier de l'Isle-du-Temple, par Jean Ayasse ; — de trois fours à pain, de 2 moulins à blé et de divers cens, par les consuls de Malacène ; — de divers cens, possédés par la Charité de Sablet, etc. — Répertoire.

B. 154. (Registre.) — In-4°, 564 feuillets, papier.

**1612-1613.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à

son profit, par-devant François Gerez, notaire. — Investitures : — d'une vigne de 4 éminées à Entraigues, quartier du Plan, à Allemand Perrot ; — d'une terre d'une éminée à Valréas, quartier du Moulin-Neuf, à Jean Amblard ; — d'une terre de 2 éminées, complantée d'oliviers à Villedieu, quartier de la Blache, à Thomas Breton ; — d'une terre d'une salmée à Séguret, quartier de la Lauze, à Esprit Mathien ; — d'une partie de maison à Pernes, rue Gause, à Paul Gerente ; — d'une vigne de 8 journaux à Mormoiron, quartier de la Bréguière, à Pierre Gautier ; — d'une terre de 22 salmées, dite Lauriol, à Lapalud, à Denis Pagani ; — d'une vigne de 4 journaux à Montoux, quartier de Gignac, à Antoine Artillan, etc. — Reconnaissances : — d'un tènement de 90 salmées, dit les Ensièrs, d'une garrigue de 18 salmées, dite le Devès de N. S. Père, de 2 fours à pain, d'un moulin à blé, etc., par la commune de Visan ; — de 2 hermas contenant ensemble 24 salmées, d'un tènement de 50 salmées aux Barenques, sur les bords du Rhône, etc., par la commune de Lapalud ; — d'une terre de 6 éminées à Sainte-Cécile, quartier du Cros-de-la-Terre, d'une autre terre de 2 éminées au quartier de Larenier, d'un pré d'une socheyrée au quartier de Lapalud, par Guillaume Combe, recteur de la chapellenie de Notre-Dame fondée dans l'église de Sainte-Cécile ; — du droit de prendre les eaux de la rivière de Corone à Valréas et de les conduire au moulin communal, par les syndics de Richerenches, etc. — Répertoire.

B. 155. (Registre.) — In-4°, 628 feuillets, papier.

**1614-1615.** — Investitures données par la Chambre Apostolique par-devant François Gerez et Charles Pallerii, notaires : — d'un hermas de 4 éminées à Sainte-Cécile, quartier de Saint-Martin, à Barthélemy Morel ; — d'une maison à Lapalud, près de la place, à Nicolas Guilhard ; — d'une grange et de cours à Grillon, quartier de la Frache, à Henri Gontardi ; — d'une terre de 2 éminées à Valréas, quartier du Mirapas, à Jean Antelme ; — d'une terre de 12 éminées à Visan, quartier du Cubert, à Antoine Mouton ; — d'un pré d'un demi-sextier à Villedieu, quartier de la Piboule, à Thomas Breton ; — d'un verger d'oliviers d'une éminée à Villedieu, quartier du Tour, à Antoine Garcin ; — d'une maison à Sablet, quartier de Lantaret, à Eutrope Faravel ; — d'une terre de 12 éminées à Lagarde-Paréol, quartier de Font-Sallète, à Mathieu Roumet ; — d'une terre de 4 éminées à Bonnieux, quartier de Saint-Pierre en Vaux, donnée à Jean de Vaux ; — d'une terre de 20 éminées à Cavaillon, quartier du Leberon, à François Fayard ; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier de Pingouin, à Guillaume Richard ; — d'une

petite maison à Entraigues, rue du Collège, à Antoine Nouveau; — d'une terre de 6 éminées à Visan, quartier du Rosseton, à Pierre Savoye; — d'un hermas de 12 éminées à Villedieu, quartier du Combau, à Barthélemy André; — d'une étable et d'un grenier à foin à Monteux, à la traverse de l'hôpital, à Pierre Bonifaci; — d'une vigne et d'un hermas contigus, contenant ensemble 8 éminées 3 cosses, à Sorgue, quartier du Grand-Badaffier, à Annette Béraud. — Répertoire.

B. 156. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 621 feuillets, papier.

**1616-1617.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant François Gerès, Charles Pallerii et Toussaint de Cabanis, notaires : — d'une maison à Vaison, proche l'église, à Gabriel Brémont, prêtre et chanoine; — d'un tènement de terres, verger, vigne, pré, jardin et hermas, contenant ensemble 7 salmées, à Vaison, derrière le château, quartier de la Traille, à Louise de Lespine, veuve de Charles de Vincent, seigneur de Roussel; — d'une terre de 2 éminées à Visan, quartier des Molières, à Michel et à Bertrand Grumand, frères; — d'une terre de 6 éminées à Valréas quartier de Champ-Rasclet, à Bertrand Bernardi et à François Chaberti; — d'une terre de 4 éminées à Faucon, quartier des Boyges, à Jean Grelli; — d'un pré et d'un jardin contigus, contenant 2 éminées, à Sablet, quartier de la Sausie, à Michel Serveau; — d'une terre d'une salmée à Pernes, quartier du Terradour, à Guillaume Bressy et à Antoine et Claude Parot; — d'un jardin de 3 cosses et demie à Sorgue, quartier des Ramières du Pourtalet, à Antoine David; — d'un passage d'eau à Cavailon, quartier de la Vouluete, à Jean et à Pierre Mercier; — de terres et d'hermas, contenant ensemble 30 salmées, à Bonnieux, quartier de Roquemaure, à Michel, Jean, André et Gabriel Canibes, frères; — d'un pâtis d'une éminée à Grillon, quartier de Montagut, à Jacques Charbonel; — d'un verger de demi-éminée à Séguret, quartier de La Conbe, à Blaise, Simon et Jacques Turki, frères; — d'une partie de maison et de cours contiguës à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Pierre Fabre; — d'une terre et d'un verger contenant 2 éminées à Menerbe, quartier de La Croix de Cramejane, à Gilles Cramejane; — d'une terre de 6 éminées à Laroque-sur-Pernes, quartier du Mourre de La Mayre-de-Dieu, à Claude Moras, etc. — Répertoire.

B. 157. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 582 feuillets, papier.

**1618-1619.** — Investitures données par la Chambre

Apostolique de Carpentras, par-devant Toussaint de Canis, François Gerès et Claude Marcellin, notaires : — d'une grange avec son tènement de terres à Valréas, quartier de La Font-Aurelle, à François de Berton; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Pierre Crihet; — d'une terre de 3 éminées et 15 cosses à Mormoiron, quartier de Pontilhard, à François Bermond; — d'un plan tiers de 6 journaux à Lagarde-Paréol, quartier de l'Étang, à Jean Nouguier et à Antoine Damian; — d'une terre et d'une vigne hermes, contenant ensemble une salmée, à Grillon, quartier de Combe-Liman, à Claude Mazel; — d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-du-Marché, à Laurent Barbe; — d'une terre de 2 éminées 1/2 à Visan, quartier de La Frache, à Étienne Huguet; — d'une terre et d'un plan tiers de vignes, contenant ensemble 3 salmées, à Séguret, quartier de Franchière, à Pascal d'Aoud; — d'une terre d'une salmée à Montoux, quartier de Puinaveau, à Jean-Louis Petri; — d'un coin de terre de 3 éminées à Bonnieux, quartier de Saint-Pons, à Michel Augier; — d'un verger de 18 éminées à Lagnes, quartier de Valobière, à Antoine Joannis; — d'un verger de 2 salmées à Laroque-sur-Pernes, quartier de Val-Bertrand, à Laurent Fayard; — d'une petite grange tombant en ruines, avec son tènement de 50 salmées de terre tant arables qu'hermes, à Cavailon, quartier de Cassoyer, à Pierre André, etc. — Répertoire.

B. 158. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 698 feuillets, papier.

**1620-1621.** — Investitures donnée par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Toussaint de Cabanis, François Gerès et Claude Marcellin, notaires : — d'une vigne de 10 journaux à Laroque-sur-Pernes, quartier de Val-Bertrand, à Antoine et à Louis Thomassii; — d'une grange et de son tènement de 100 salmées de terres, paluds, vignes et luzernières, à Pernes, quartier des Paluds, à Thomas de Cohorne; — d'un jardin de 2 pognadières, sous les murs de Sainte-Cécile, à Claude Amblard; — de la moitié d'une étable et de cours attenantes à Valréas, quartier de La Quarte-Bertende, à Jean Sabolis; — d'une terre de 13 éminées à Visan, quartier du Rotard, à Jeannette et à André Andrieux; — de deux pièces de paluds de La Ferratière, à Pernes, à Cosme Bardi, évêque de Carpentras; — d'une grange avec son tènement de 20 salmées à Monteux, quartier du Pay-Maneau, à Étienne de Borredon; — d'un cens de 6 deniers, imposé sur une boutique et son arrière-boutique à Bonnieux, à Bartélemy Rivète; — d'une terre de 4 éminées à Mormoiron, quartier des Anmetes, donnée à Pascal Rougier; — d'une terre d'une

salmée à Sainte-Cécile, quartier de Charboneau, à Sébastien Giraud; — d'une vigne de 4 journaux à Valréas, quartier de Mau-Martel, donnée à Antoine Penable; — d'une terre d'un tiers d'éminée à Valréas, quartier des Tentières, à Antoine Charrent; — d'une maison à Visan, quartier du Reehansil, à Jaumet Bonet et à Jean Gautier; — de 50 salmées des confines de Monteux, à Paul de Fortia, seigneur de Montréal; — d'une terre de 4 éminées à Séguret, à Louise de Mare; — d'une terre complantée d'oliviers et d'amandiers à Bonnieux, quartier de Lamarot, à Jean Bedos, etc. — Répertoire.

B. 159. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 138 feuillets, papier.

**1522-1523.** — Investitures données par la Chambre Apostolique et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Toussaint de Cabanis, et Claude Marcellin, notaires. — Investitures : — d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-Saumière, à Louis Busso; — d'un pré de 5 éminées et 13 cosses à Monteux, quartier de l'Aube, à Paul de Seguin; — d'une maison à la bourgade de Villedieu, à Aymar André; — d'un verger de 2 éminées à Sablet, quartier du Panouveau, à Jeanne Chappot; — d'une étable, d'un grenier à foin et de cours contiguës, dans l'enceinte de Lagnes, rue du Château, à Louis de Cambis seigneur d'Orsan; — d'une terre de 17 éminées à Monteux, quartier du Bravoux, à Mathieu de Beauvois; — d'une maison à Bonnieux, quartier de La Juiverie, à Jean Piquet d'Oppède; — d'une grange avec son tènement de 11 salmées, complanté d'amandiers, à Pernes, quartier du Terradour, à Balthazar Lambert; — d'une partie de maison à Carpentras, située devant l'église de Saint-Siffrein, à Charles Ingumberti; — d'un pré d'un demi-sextier à Villedieu, quartier de Maubose, à Bertrand Garcin et Alix Vachière, mariés, etc. — Reconnaissances : — d'un bois dit de Marot au territoire de Séguret, de deux fours à pain, de la maison servant d'hospice pour les pauvres, de la place publique sur laquelle coule la fontaine, par les consuls de Vaison; — de trois fours à pain, de 2 moulins à blé, d'un chènevier et de divers cens, par la commune de Malaucène; — du droit de dériver l'eau de la rivière de Corone, à Valréas, et de la conduire au moulin de Richerenches, etc., par les syndics de Richerenches; — d'un moulin à blé d'une ramière et d'hermas, d'une tour ou forteresse, d'une gravière de 50 salmées, d'une maison, etc., par les consuls de Villedieu, etc. — Répertoire.

B. 160. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 508 feuillets, papier.

**1621-1625.** — Investitures données par la Chambre

Apostolique de Carpentras, par-devant Toussaint de Cabanis et Claude Marcellin, notaires : — d'une terre de 5 éminées à Pernes, quartier des Abeilliers, à Arnaud Fournier; — d'une terre de 4 éminées à Cavallon, quartier de Cabedan, à Anne Perrin; — d'un verger de 2 éminées et demie à Mormoiron, quartier de Carboussan, à Jean Conil; — d'une maison à la grand'rue de Bonnieux, à Pierre Laugier; — d'un verger d'une éminée et demie à Lagnes, quartier de Valoubière, à Pierre Barrière; — d'une terre de 12 éminées à Sablet, lieu dit de La Louvèze à La Pouchonnière, à Jean Clémens; — d'une terre de 2 éminées à Séguret, quartier du Dêloux, à Simon Valansan; — d'un jardin de 2 cosses à Faucon, quartier de La Font-Livan, à Étienne Clémens; — d'une vigne de 9 journaux à Valréas, quartier de Marmartel, à Jeanne Druas, veuve Bergier; — d'une terre de 2 éminées à Lapalud, quartier des Grès, à Louis Ricon; — d'une terre de 6 éminées à Lagarde-Paréol, quartier de Vaulouse; — d'une étable, d'un grenier à foin et de cours contiguës à Pernes, quartier de Bourrian, à Esprit et à Catherine Provençal, frère et sœur; — d'un pâtis de 3 éminées à Grillon, quartier de Montagut, à Guidon Ricon; — d'une vigne de 7 éminées et 12 cosses à Sorgue, quartier de Barète ou Cremade, à Jean Rencureau; — d'une vigne de 4 journaux à Faucon, quartier des Combes, à Nicolas Cornut, etc. — Répertoire.

B. 161. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 586 feuillets, papier.

**1626-1627.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Toussaint de Cabanis et Claude Marcellin, notaires : — d'une grange à Pernes, quartier de La Porquière, à Catherine, comtesse de Cabassole; — d'une terre de 5 éminées à Cavallon, quartier de La Foulquète, à Jacques Mayenq; — d'une terre de 3 salmées à Séguret, quartier du Jonquet, donnée à Justine Liotard, veuve Ramade; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier de La Valperier, à Gabriel Mouret, gendarme de la cavalerie italienne; — d'une vigne d'une éminée à Séguret, quartier de La Garde, à François Merle; — d'une terre d'une salmée au territoire de Sainte-Cécile, quartier de Saint-Martin, à André Barbarin; — d'une terre de 4 éminées à Valréas, quartier de La Combe-du-Sauze, à Honoré Simuey; — d'une terre de 21 éminées et 13 cosses à l'Isle, quartier de l'Espeluque, à Jean Fayard, notaire; — d'un coin de terre et d'un chènevier, contenant ensemble 2 éminées, à Bonnieux, quartier de Seilhart, à Barthélemy Boutet; — d'une terre de 3 éminées à Visan, quar-

tier de La Thuilière, à Louis Charras; — d'une terre de 4 éminées à Lapalud, quartier de l'Iston, à Antoine Massebeuf; — d'une maison à Cavaillon, quartier de La Vannière, à Pierre Guilhermet: — d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-Panose, à Jean Manyan; — d'une maison située à Villedieu, au-dessus du cimetière, aux hoirs de Jean Alix, etc. — Répertoire.

B. 162. (Registre.) — In-4°, 347 feuillets, papier.

**1628-1639.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, par-devant Toussaint Joanny et Claude Marcellin, notaires: — d'un pré de 5 éminées à Lagarde-Paréol, à Jean Roux; — d'une maison à Sorgue, quartier de La Grande-Terre, à Antoine Queyras; — d'une terre de 6 salmées 3 éminées 15 cosses à Pernes, quartier des Talhans, à Arnaud Fornillier; — d'une terre et d'un verger, contenant ensemble une éminée et demie, à Mormoiron, quartier de Sarboussas, à Huguet Armand; — d'une partie de maison à Cavaillon, à la porte de la Couronne, à Laurent Du Cler; — d'une vigne de 2 éminées à Entraignes, quartier du Plan, à Grégoire Pusen; — d'une terre de 7 salmées 1 éminée 6 cosses, à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, quartier des Endolences, à Claude de Guilhermi; — de la grange et du moulin d'Aiguilles à Vedène, Sorgue et Entraignes, à Louise de Gadagne, dame de Vedène et de Saint-Saturnin; — d'une terre d'une éminée et demie à Montoux, quartier du Peyseau, à Georges Joanier; — d'un angle de terre et d'un plantier de 3 éminées à Bonnieux, quartier de Trigault, à Antoine Lausier; — d'une terre de 3 éminées et demie à Mormoiron, quartier des Vaquières, à Jean et à Gabriel Michel frères; — d'un pasquier de 4 cosses à Sablet, quartier de Villeneuve, à Esprit Bressy; — d'un chènevier d'une éminée à Valréas, quartier du Moulin-Neuf, à Jean Bonet; — d'une terre de 2 éminées et demie à Visan, quartier du Prédau-davon, à Pierre Bernard; — d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-Marchande, à André Autard, etc. — Répertoire.

B. 163. (Registre.) — In-4°, 692 feuillets, papier.

**1630-1631.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Claude Marcellin, François Dedon et Toussaint de Cabanis, notaires. — Investitures: — d'une terre de 20 éminées à Grillon, quartier de Montagut, à Baptiste et à André Bernard, frères; — d'une terre de

20 éminées à Entraignes, quartier de Constez, à Thomas Anglesy, chanoine de la métropole d'Avignon; — d'une maison à Cavaillon, rue de Saint-Michel, à Jean Raymond; — d'un verger de 2 éminées à Vaucluse, quartier des Baumes, à Jean et à Claude Allibert; — d'un coin de terre de deux pognadières à Bonnieux, quartier de La Cournerède, à Jeanne Douzeau et à Jacques Callier; — d'une terre ou d'un hermas de 4 éminées à Vaison, derrière le château, à Vincent Beau; — d'une aire et d'un coin de grange de 8 cosses 1 2 à Faucon, quartier des Aires d'Aunan, à Jean Leydier; — d'une terre herme de 12 éminées à Villedieu, quartier de La Baude, à Antoine Blanc; — d'une terre de 6 éminées à Valréas, quartier de La Font-Chapeau, à Huguet Aubignan; — de 2 pièces de terre à Visan, l'une de 5 salmées, quartier de Granson, et l'autre de 14 salmées 1/2, au quartier du Plan, donnée à Bertrand Juvin et à Jean Charransol, etc. — Reconnaissance: — des château, juridiction et territoire de Laroquette par la commune de Cavaillon; — de divers cens à Vaison, par le chapitre de la cathédrale de cette ville; — de la forêt dite du Bois-Sauvage, par la commune de Bonnieux; — d'un moulin à blé, du bois des Ouveyrans, de la promenade dite La Ramade, d'un moulin à huile et de divers autres immeubles, par la commune de Mormoiron. — Répertoire.

B. 164. (Registre.) — In-4°, 590 feuillets, papier.

**1632-1633.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Toussaint de Cabanis et François Dedon, notaires. — Investitures: — d'une terre de 5 salmées à Visan, quartier des Rochetes, à Jean Guion; — d'une vigne de 10 journaux à Grillon, quartier des Tessoullasses, à Étienne Granet; — d'une maison à Montoux, rue de la Fugen, à Nicolas Petit; — d'un casal à Sorgue, quartier de la Muse, à Jacques Jausseran; — d'une terre herme à Villedieu, quartier des Ramières, à Jeanne Grangeon; — de 3 éminées de terre à Lapalud, quartier de la Greze, à Philippe Bernardin; — d'une maison à Pernes, sous le château, à Valentin Roux; — d'une vigne de 3 journaux à Montoux, quartier de Robion, à François Arnaud; — d'une terre d'une éminée et 2 cosses à Mormoiron, quartier du chemin de Carpentras, à Pascal Rogier; — d'un pré de 2 éminées 1/2 à Sablet, quartier de La Lauzière, à César Burec, vicaire de Sablet, etc. — Reconnaissances: — du droit de dériver à Villes l'eau des fossés de ce lieu et de la conduire par un fossé qui longe le chemin de Mormoiron à un pré possédé audit Villes par Alexandre de Thomassis, seigneur de Valiens; —

d'un moulin à blé, d'une ramière, d'une tour ou forteresse, d'un four à pain, etc., par la commune de Ville-dieu; — d'îles, de terres vacantes, d'hermas et de garrigues, par la commune de Sorgue, etc. — Répertoire.

B. 165. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

**1634-1635.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Toussaint de Cabanis et François Dedon. — Investitures : — d'une terre et vigne de 6 éminées à Visan, quartier de Rosseton, à Jean Bonnet; — d'une terre de 3 éminées à Ville-dieu, quartier de Lagardette, à Poncet Farnoux; — d'une terre de 6 salmées 7 éminées et 3 pognadières à Bonnieux, quartier de la Route, à Louis de Pontevès, seigneur de Buoux et baron le Saint-Martin de Castillon; — d'une vigne de 6 journaux à Pernes, quartier de Saint-Barthélemi, à Pierre Jean; — d'un coin de terre dit Bonnelle à Grillon, quartier de Château-Vieux, donnée à André Philibert; — d'une étable et d'un grenier à foin à Sablet, à la rue Basse, à Claude Dever; — d'une maison à Faucon, quartier du chemin des Lices, à Guillaume et à Jaumet Clément; — d'un pré d'une éminée à Valréas, quartier de la Meyssonette, à Jaumet Mounier; — d'une vigne de 6 éminées 4 cosses à Sorgue, quartier du Fournelet, à Jacques Jausseran; — d'une partie de maison à Faucon, rue Basse, à Marguerite Clère; — d'une maison en ruines à Bonnieux, quartier de Mougoud, à Jouffrès de Fonture; — d'une vigne de 2 éminées à Lagnes, quartier du Pré de Timas, à Isnard Du Rieu, etc. — Reconnaissances : — d'une maison à la place de l'Isle, joignant le sextier, par la commune de l'Isle; — de divers cens perçus dans les lieux de Lagnes et de Bonnieux, par le chapitre de Notre-Dame-des-Anges, à l'Isle; — de divers biens urbains et rustiques et de cens féodaux, par les Célestins de Gentilly établis à Sorgue, etc. — Répertoire.

B. 166. (Registre.) — In-4°, 533 feuillets, papier.

**1636-1637.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Toussaint de Cabanis, notaire. — Investitures : — d'une vigne de 3 éminées à Cavailon, quartier du Camps, à Louise Chabert; — d'une vigne de 7 journaux à Valréas, quartier de La Greze, à François Bouton; — d'un verger d'une éminée à Mormoiron, quartier du Valat des Rousses, à Pons Christol; — d'un ché-

nevier de 2 cosses à Sablet, quartier du chemin de la Saulhe, à Claudie Lagier; — d'un pré de 2 éminées 1/2 à Ville-dieu, quartier du Pont de la Chavelle, à Jean et à Claude Barrêt frères; — d'un verger de 4 éminées et une carterée à Pernes, quartier des Espou, à Jean Chivalier; — d'une maison à Bonnieux, quartier du Porjallet, à Jacques Callier; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble 12 éminées, quartier du Plan des Ribbles, à Jean Mounier, etc. — Reconnaissances : — de divers cens par l'œuvre de la Charité de Monteux; — de deux parties sur cinq du péage de Mornas, par M. de Siffredy; — du cimetière que les juifs ont sur le chemin de Caumont à l'Isle, par la communauté israélite de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 167. (Registre.) — In-4°, 451 feuillets, papier.

**1638-1640.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Toussaint de Cabanis, notaire. — Investitures : — d'une vigne de 2 journaux à Monteux, quartier de Saint-Martin, donnée à Claude Ayme; — d'une terre herme de 6 éminées à Visan, quartier de la Combe de Ruel, à Jean Lientier; — d'un verger d'oliviers de 2 salmées et 3 éminées, à Pernes, quartier du Peyrard, à Jacques de Merindol, seigneur de Vaulx; — d'une terre et d'un bois contigus, contenant ensemble 12 éminées, à Grillon, quartier d'Anthèze, à Pierre Barthélemi; — d'une terre de 6 éminées à Ville-dieu, quartier du Tournay du moulin à blé, à André Magnan; — d'une terre de 3 éminées et 2 carterées, à Visan, quartier des Moulrières, à Michel Aubert; — d'une grange et de son tènement à Valréas, quartier de Saint-Pierre de Ravel, à Huguet Falibert; — d'un hermas de 3 éminées à Cavailon, quartier des Banquets, à François Bouyer; — d'un coin de terre de 2 éminées à Bonnieux, quartier de Notre-Dame-de-Grâce, à Girard Royère, etc. — Reconnaissances : — du droit de dériver les eaux de la rivière de Corone à Valréas, proche le territoire de Richerenches, par la commune de Richerenches; — de la prairie appelée le Clos de Guilhestre, contenant 26 salmées, par la commune de Bollène; — d'un moulin à blé, par la commune de Sablet, etc. — Répertoire.

B. 168. (Registre.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

**1641-1642.** — Investitures données par la Chambre Apostolique et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Toussaint de Cabanis, notaire. — Investitures : —

d'une vigne de 6 journaux à Mormoiron, quartier de la Rebière, donnée à Gabriel Conil; — d'une vigne d'une salmée à Carpentras, quartier des Plantades, à Louis de Renoard de Vincens, seigneur de Propiac; — d'une vigne de 3 éminées à Sorgue, quartier du chemin d'Entraigues, à Jean Jousserand; — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Berteude, à Madeleine Giraud; — d'une terre de 9 éminées à Montoux, quartier du chemin de Velleron, à Giraud Chabran; — d'une vigne et d'un verger de 10 éminées à Sorgue, quartier des Planades, à Christophe Florens; — d'un pré et d'une terre contenant ensemble 5 salmées, à Pernes, quartier de Paladan, à Claude Perrin; — d'un verger de 4 éminées à Lagnets, quartier du Puy-Redon, à Guillaume Chouvet; — d'une maison à Bonnieux, rue allant de la fontaine à l'église, à Pierre Berthe, etc. — Reconnaissances: — des château, juridiction et territoire de la Roquette, par les consuls de Cavaillon; — de la maison commune, de deux moulins à blé, d'un four à pain, de bois et hermas, du Mazel, etc., par la commune de Faucon; — de divers cens et directes par l'œuvre de la Charité de Montoux, etc. — Répertoire.

B. 169. (Registre.) — In-4°, 351 feuillets, papier.

**1643-1644.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Toussaint de Cabanis, notaire. — Investitures: — d'un verger de 4 éminées à Pernes, quartier dit derrière le Fray, à Jacques de Vincens, écuyer; — d'un pré de 2 éminées à Visan, quartier de Dieu-le-Fit, à Anne Valayer; — d'une partie de maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Claude Achard; — d'une terre de 6 éminées à Montoux, quartier de Roubion, à Bernard Soumilhe; — d'une maison à Bonnieux, au faubourg de Pourqueynes, à Thomas Jaumard; — d'une partie de maison à Vaison, près la porte de la ville, à Mathieu Mayer; — d'un ilon d'une éminée et demie dans la Sorgue, à Entraigues, à Jean Lioutaud; — d'une terre de 3 éminées à Sablet, quartier des Puy, à Guillaume Colomnieu; — d'une terre de 5 éminées à Grillon, quartier de la Crau, à Antoine Parmafoy; — d'une terre de 10 éminées 1/2 à Visan, à Jean-François et à Claude Juvin; — d'une vigne de 3 journaux à Valréas, quartier de Camp-Ferrier, à Elzéar Fancher, etc. — Reconnaissances: — d'un casal à Vaison, sur les bords de la rivière d'Ouvèze, et d'un cens de 12 gros, par Joseph-Marie de Suarès, évêque de Vaison; — d'un moulin à blé, d'un four à pain, d'une garenne, d'un grenier, de garrigues et paluds par la commune de Grillon; — de cens, services et fonds par les Céléstins dits de Gentilly, établis à Sorgue, etc. — Répertoire.

B. 170. (Registre.) — In-4°, 351 feuillets, papier.

**1645-1646.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant François Dedon et Esprit Lablache, notaires. — Investitures: — d'une terre, d'un chènevier et d'une ramière, contenant ensemble 7 salmées, à Bonnieux, quartier de Raspaude, à Jean Vidal; — d'un chènevier d'une éminée à Valréas, quartier du Tournail, à Jean Monier; — d'un verger de 4 éminées à Visan, quartier de Volaby, à Michel Pusiou; — d'une vigne d'une éminée et demie à Séguret, quartier du Clos, à Esprit et à François Reboul, père et fils; — d'une terre d'une éminée à Grillon, lieu dit à la Reyné, à François Duprat; — d'un verger d'oliviers de 3 éminées à Pernes, quartier de la Font-de-Granier, à Jean Joubert; — d'un hermas de 2 éminées à Sainte-Cécile, quartier du plan de Riblet, à Gilles Biscarrat; — d'une terre de 2 salmées et 4 éminées à Montoux, quartier de Lhomot on des Faisses, à Claude Mormou; — d'une terre de 13 éminées à Valréas, quartier de Champ-Raslet, à Jean Juvin; — d'une terre de 8 éminées et 12 cosses à Mormoiron, quartier du Cardinau, à Pierre Brun; — d'un coin de jardin de 4 cosses à Sorgue, quartier dit au long des Jardins, à Jean Jousserand; — d'une terre de 8 éminées à Villedieu, quartier du Recous, à Charles Mazenq; — d'une maison à Cavaillon, quartier de la Grand-place, à Barthélemy de François dit Libertat; — d'une terre d'une salmée à Lapalud, quartier du Parquer, à Antoine Conston; — d'un pré de 4 éminées à Séguret, à Jean Berbegier; — d'une maison au faubourg de Villedieu, à Georges Pielat, etc. — Reconnaissances: — d'une terre de 6 éminées à Montoux, quartier de Ratemarnouse, d'une terre d'une salmée et 3 éminées, au même lieu, quartier des Gorgues, d'une autre terre d'une salmée et 4 éminées, au même lieu, quartier des Ormes, etc., par les religieux de Sainte-Marie-Madeleine de Carpentras; — d'un moulin à blé, d'une garrigue de 40 salmées, des ramières et eremens de l'Ouvèze, etc., par la commune et l'œuvre de la Charité de Sablet, etc. — Répertoire.

B. 171. (Registre.) — In-4°, 596 feuillets, papier.

**1647-1648.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Esprit Lablache, notaire. — Investitures: — d'une terre de 3 éminées à Grillon, quartier du Gayet, à Antoine Parmafoy; — d'une terre à Montoux, quartier du Valat-de-la-Caman, à Jeanne Rigand et à Bernardin Ribas; — d'une terre de 2 éminées 13 cosses à

Valréas, quartier de la Font-Fruette, à Jeanne Sabolys; — d'une grange et de son tènement, contenant environ 40 salmées, à Pernes, quartier de Font-Blanche, à Antoine Choisi; — d'une maison à Visan, quartier du Rechaussi, à Jean Masson; — d'un verger de 3 éminées et 11 cosses à Visan, quartier de Notre-Dame, à Balthazar Bouvet; — d'une grange dite Arson à Camaret, quartier des Fontaines, aux Doctrinaires d'Avignon; — d'une vigne de 7 éminées et 2 cosses à Sorgue, à Pierre Michel; — d'une terre de 5 éminées à Monteux, quartier de La Gaffe de Tournet, à Louis de Bus; — d'une grange et de son tènement à Valréas, quartier des Henche, à Jean Peillon; — d'une terre de 2 éminées 5 cosses, à Mormoiron, quartier de Prêcheau, à Georges Vian; — d'un pré et d'un jardin contigus, contenant ensemble 2 éminées et 5 pognadières, à Bonnioux, quartier de Saint-Pierre-en-Vaux, à Jean Blanc; — d'une terre de 3 éminées à Séguret, quartier du Moulin-Vieux, à César Burec; — d'un verger de 3 éminées à Pernes, quartier des Croutoules, à Claude Perrin, etc. — Reconnaissances: — de 71 cens à percevoir à Laroque-sur-Pernes, par les Caritadiers de ce lieu; — de la fontaine dite de *la Grave*, par la commune de Sarrian; — d'un tènement de paluds de 50 salmées, du tènement dit des *Confines*, contenant 50 socheyrées, d'une maison et de cours à la rue de la Tourraque, d'un four à la rue de la Fontaine et d'un moulin à huile avec une étable contiguë, au quartier de la Tour-du-Péage, par la commune de Monteux; — de deux fours à pain au bref de la Porqueyrade, d'une montagne de 100 salmées, de péages sur le Rhône, etc., par la commune de Mornas; — du tènement des *Ensiers*, contenant 90 salmées, d'une garrigue dite *Le Devès*, contenant 18 salmées, de deux fours à pain, de deux moulins à blé, d'une étable et d'un grenier à foin, à la traverse du Pan, par la commune de Visan, etc. — Répertoire.

B. 172. (Registre.) — In-4°, 679 feuillets, papier.

**1649-1650.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Toussaint de Cabanis, notaire. — Investitures: — d'un verger d'oliviers de 2 éminées à Pernes, quartier du Puy-Buiffin, à Claude Audibert; — d'une maison et d'une cour attenante, à Mormoiron, quartier de Coste-Froide, à Gabriel Fanque; — d'une vigne de 2 éminées 11 cosses 1/2 à Cavaillon, quartier du Camp, à Jean de Selles; — d'une terre de 6 éminées 1/2 à Bonnioux, quartier de Gajargues ou de La Riailhe, à Sébastien et à Jean-André Audibert frères; — d'une étable et d'un grenier à foin, hors les murs de Faucon, quartier du Portail-Neuf, à Noël Cornut; — d'une vigne de 2 éminées à Valréas, quartier

de Maumartel, à Françoise Jullian, veuve de Pierre Bonnet; — d'un pré de 4 éminées à Séguret, quartier d'Olonne, à Robert Barbeirassy; — d'une terre herme d'une salmée à Monteux, quartier de Ricauean, à Anne Clément, femme de Jean Ayne; — d'une terre de 6 éminées 1/2 à Grillon, quartier du Plan, à Mathieu Anjuvin; — d'une terre et d'une vigne de 2 éminées 1/2 à Monteux, quartier de Peyreguiet, à Jacques Aulphant; — d'un verger d'une salmée à Pernes, quartier de La Valette, à Jean Duret; — d'une étable et d'un grenier à foin au faubourg de Ville-dieu, quartier de Fontnouvelle, à Charles Marenq; — d'une vigne et d'un verger, contenant ensemble 9 éminées, à Sorgue, quartier du Mourre-de-Lamiel ou du Soleil, à Mathieu-André Isle; — d'une terre de 7 éminées à Monteux, quartier des Escampades, à Jean-Baptiste de Belly; — d'une terre de 9 salmées et 7 éminées à Pernes, quartier du chemin d'Avignon, à Charles de Remoud, de Modène; — d'un verger et d'un hermas, contenant ensemble 4 éminées, à Sablet, quartier de Cheval-Long, à Henry Colonieu et à Louis Blanc, de Sablet, etc. — Reconnaissances: — d'une île dans la rivière de la Sorgue, sous le fort du lieu, d'une ramière de 9 salmées sur les bords du Rhône, d'une île de la Sorgue, dite La Ramaude, contenant 8 salmées, d'un tènement de terres vagues et hermes touchant aux limites du territoire de Château-Neuf, des tènements dits des *Milharioux* et des *Maraudes*, joignant le territoire de Monteux, par la commune de Sorgue, etc. — Répertoire.

B. 173. (Registre.) — In-4°, 666 feuillets, papier.

**1651-1652.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit par-devant Jean-Pierre Legeorges, notaire. — Investitures: — d'une vigne et d'un verger, contenant ensemble 3 éminées à Pernes, quartier du Peyrard, à Jammet Girard; — d'une vigne de 3 éminées à Monteux, quartier de Robion, à Benoit Laget; — d'une terre de 4 éminées à Mormoiron, quartier du Claveaux, à Jérôme Bouyer; — d'une terre et d'une gravière contiguës, contenant 10 éminées, à Visan, quartier des Mollières, à Pierre Guigue; — d'une vigne de 7 journaux à Valréas, quartier de Saint-Pierre de Ravel, à Claude Mourric; — d'une maison à Vaison, sous le plan de l'Oulme, à Scipion de Bélières-de-la-Villasse; — d'une terre herme de 3 éminées à Faucon, quartier de La Coste, à Pons Topenas; — d'un chènevier de 9 boisseaux à Mormoiron, quartier de La Fregnier, à Pierre Cantelme des Rollands, seigneur de Réanville et de Reilhanete; — d'une étable à Séguret, quartier de La Place, à Louis Samayne et Catherine Goubrier, mariés; —

d'une terre de 4 éminées à Sablet, quartier du Camp-du-Christ, à Octavien Marniassy ; — d'une vigne et d'une terre contiguës, contenant 4 éminées à Cavaillon, quartier de Boscabœufs, à Jean Mille ; — d'une terre d'une éminée et demie à Lapalud, quartier de la Croix-du-Bord, à Laurent Gleyse, etc. — Reconnaissances : — de deux fours à pain, d'un moulin à huile, d'une montagne appelée Maumon, contenant 100 salmées, de péages, etc., par la commune de Mornas ; — d'une pièce de terre, partie en prairie, contenant 26 salmées, dite le Clos-de-Guilbestre, par la commune de Bollène ; — d'un tènement de forêt dit le Bois-Sauvage, par la commune de Bonnieux ; — du château, de la juridiction et du territoire de La Roquette, par la commune de Cavaillon, etc. — Répertoire.

B. 174. (Registre.) — In-4°, 529 feuillets, papier.

**1653-1654.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances emphytéotiques souscrites à son profit, par-devant Pierre Degeorges, notaire. — Investitures : — d'une terre de 4 éminées à Sainte-Cécile, quartier de Charbonnel ou de La Draye, à César Guinard ; — d'une terre d'une éminée à Sablet, quartier des Breguières, à François Chabert ; — d'une terre de 2 éminées à Pernes, quartier de La Garrigue, à Claude Bernard ; — d'une maison à Monteux, rue droite, à François Bermès ; — d'une vigne de 8 journaux à Valréas, quartier des Taulissons, à François Bontou ; — d'une maison à l'Isle, quartier de Boigas, à Pierre Raymond ; — d'un hermas de 4 éminées à Valréas, quartier de La Montagne ou de Grache, à Charles Mathieu ; — d'un jardin à Valréas, quartier de la Quarte-Berteude, à Jeanne Reynard ; — d'une terre de 2 salmées 3 éminées et 7 cosses à Visai, quartier du Plan, à Benoît Guigue ; — d'une terre herme de 12 éminées à Pernes, quartier du Ferigoulier, à Jean Vitalis ; — d'une maison d'habitation à Cavaillon, rue des FF. Prêcheurs, à Claudette Raymond ; — d'une maison et de cours à Bonnieux, joignant le moulin à huile, à Jean Amourdelieu ; — d'une vigne et d'un hermas, contenant ensemble 5 éminées, à Sorgue, quartier de Grimand, au collège des Jésuites d'Avignon ; — d'une étable à Mormoirou, quartier de Coste-Froide, à Pierre Goumet ; — d'une vigne d'une éminée à Séguret, quartier du Brusquet, à Évangéliste Maccabée ; — d'un moulin à blé avec son outillage, à Lapalud, quartier du moulin, à la communauté des habitants de ce lieu, etc. — Reconnaissances : — d'une vigne de 5 éminées à Sorgue, quartier de Grimand, par le collège des Jésuites d'Avignon ; — de divers cens à Lagnes et à Bonnieux, par le chapitre de Notre-Dame-des-Anges de l'Isle ; — de 2 éminées de terre à Pernes, quar-

tier de Malpasset, par Jean et Pierre Bajuli, frères, etc. — Répertoire.

B. 175. (Registre.) — In-4°, 637 feuillets, papier.

**1655-1656.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges, notaire. — Investitures : — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Berteude, à Philippe Merle ; — d'une terre de 2 salmées à Sainte-Cécile, quartier du Plan-de-Ribbet ou du Gros-Yeuse, à Jacques Serre ; — d'une vigne et d'un hermas contigus, contenant ensemble 5 éminées, à Cavaillon, quartier des Cadéniers ou du Bout-des-Vignes, à Claude Saliège ; — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Panose, à Mathieu et à Jean Estève, frères ; — d'une terre de 2 éminées à Grillon, quartier de l'Arzelier, à Esprit Appais ; — d'une étable et d'un grenier à foin à Pernes, quartier de la Porte-Eyguière, à Louis Vidau ; — d'une terre, d'une vigne et d'une royère contiguës, contenant ensemble 3 salmées, à Lapalud, quartier de Vaubrez, à Joseph Bertrandi ; — d'un jardin de 2 cosses à Visai, quartier de Dieuleit, à André de Seguin, coseigneur de Piegon ; — d'une terre de 5 salmées et 3 éminées à Monteux, quartier des Deux-Saules, à Henry-Guillaume Aoustin, Guillaume-Jean Fort et Thomas Imbert ; — d'une terre de 3 quarterées à Faucon, quartier de Fariscour, à Denis Buffardent ; — d'une terre et d'une vigne hermes, contenant ensemble 5 salmées, à Bedoin, quartier de Lautaret, à Jacques Blandin ; — d'une maison à Lapalud, quartier du Couton, à Pierre de Tonluty, seigneur de Montseren et Saint-Léger, baron de Malijee, etc. — Reconnaissances : — de divers cens, par l'œuvre de la Charité de Monteux ; — d'une vigne à Cavaillon, quartier de l'Isle-du-Temple, par la messe épiscopale de Cavaillon ; — d'une terre de 71 éminées et 7 cosses, à Cavaillon, d'un pré d'une salmée, 4 éminées et 3 cosses au même territoire, d'un moulin à blé à Monteux, quartier de La Fugen, d'un pré d'une salmée à Monteux, quartier de l'Aube, etc., par les recteurs de l'hôpital Saint-Bernard d'Avignon ; — de divers cens, par la commune de Malaucène ; — de la grange d'Arson, au territoire de Lagarde-Paréol, par les Doctrinaires d'Avignon, etc. — Répertoire.

B. 176. (Registre.) — In-4°, 619 feuillets, papier.

**1657-1658.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances emphytéotiques souscrites à son profit, par-devant de Colhorne et de Cabanis, notaires. — Investitures : — d'une terre de 4 éminées à Visai, quartier du Coulet, à Pierre Messon ; — d'une



terre et d'une vigne contenant ensemble 2 éminées à Villedieu, quartier de La Materonne, à Guillaume Mourier; — d'une terre de 7 éminées à Valréas, quartier de La Riaille de La Boujasse, à Barthélemy Mounier; — d'une terre de 6 éminées à Lapalud, quartier du Grez, à Claude Platon et à Françoise Bernardin, mariés; — d'une terre de 2 éminées à Pernes, quartier de La Vallete, à Anne Courage, veuve Mercier; — d'un jardin de 8 cosses à Grillon, quartier de La Condamine, à Antoinette Sibourd; — d'une maison à Monteux, quartier du château, à Antoine Arnaud; — d'un hermas d'une salmée à Visan, quartier du Serre-de-la-Mounine, à Pierre Grimaud; — d'une vigne herme de 2 éminées à Mormoiron, quartier de La Rivière, à Claude Roget; — d'une vigne de 5 éminées et une cosse à Cavailon, quartier du Gour, à Jeanne Sarnette; — d'une terre de 3 éminées à Lapalud, quartier des Barenques, à Pierre Lenoir; — d'un coin de verger d'une éminée à Vaison, quartier du Rastellet, à Esprit Bonnet; — d'une vigne complantée d'oliviers, contenant 4 éminées 12 cosses, à Sorgue, quartier des Planes, à Rostang Imbert; — d'une maison à Villedieu, à Jeanne Granier, femme de Georges Bernard; — d'un tènement de terres à Monteux, quartier de Lhoumet, à Jean-Emmanuel de Florans, etc. — Reconnaissances : — de divers cens emphytéotiques, assis sur des fonds à Bonnieux, à percevoir par le collège de la Croix-d'Avignon; — d'une maison à l'Isle, sur la place, par la communauté de ce lieu; — d'une prise d'eau sur la rivière du Caulon, par la commune de Robion; — de la grange du Rouret à Cavailon, par les Chartreux de Bonpas; — de divers cens à Vaison, par le chapitre de la cathédrale de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 177. (Registre.) — In-4°, 357 feuillets, papier.

**1659-1660.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant de Cabanis, Degeorges et François-de-Paule de Cohorne, notaires. — Investitures : — d'une terre d'une éminée à Fancon, quartier de Bonmian, à Claude Leydier; — d'une maison à Pernes, quartier de la Font-de-Guilhelmin, à Barthélemy Michellier; — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Sammière, à Laurent Bergier; — d'une terre et d'une vigne contiguës contenant 8 éminées, à Grillon, quartier du Serret, à Esprit Combe; — d'une terre de 8 éminées à Sorgue, quartier du Plan, à Antoine Rencurel; — d'une maison à Sablet, à Esprit Pélissier; — d'une terre d'une salmée, une éminée et 4 cosses à Visan, quartier de La Bastide, à Pierre Juvin; — d'une terre de 4 éminées à Monteux, quartier de La Fontette, à Jacques Blauvac; — d'une terre

de 4 éminées à Pernes, quartier de Férigoutier, à Guillaume Eyraud; — d'une vigne de 8 éminées à Monteux, quartier de Marignane, à Henry Lacour; — d'un plantier de vigne de 7 journaux, à Valréas, quartier de Foutfnette, à Pierre Monteillier, etc. — Reconnaissances : — d'une maison à Carpentras, près la place de la Rectorie, par Henri Vilhardy; — d'un chemin à Visan, par la communauté de ce lieu et par Jean et Pierre Hugues; — d'une vigne de 2 éminées à Sorgue, quartier des Grimaux, au collège des Jésuites d'Avignon; — de 7 salmées et une éminée de créments, à Mornas, situés sur les bords du Rhône, sous la tour des Maillet, par la commune de Mornas, — d'une maison et de cens à Pernes, par la communauté des Ursulines de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 178. (Registre.) — In-4°, 471 feuillets, papier.

**1661-1662.** — Investitures données par la Chambre Apostolique et reconnaissances souscrites à son profit par-devant Jean-Pierre Degeorges et de Cohorne, notaires. — Investitures : — d'une maison à Mormoiron, quartier de La Bonnefont, à Claude Vielle; — d'une terre de 8 éminées 15 cosses, à Sorgue, quartier de La Traille, à Claude Floren, archiviste; — d'une terre et d'une vigne contiguës, contenant ensemble 4 éminées, à Monteux, quartier de Pumaneux, à Claire Fossade; — d'une terre de 4 éminées à Sainte-Cécile, quartier du Cros-de-la-Terre, à Denis Imperi; — d'une terre de 2 éminées et 5 cosses à Sablet, quartier des Lautières, à Louis Gaudemar; — d'un coin de verger à Villedieu, quartier du Rochas, à Pierre Mounier; — d'une terre de 6 éminées 1/2 sur les bords du Rhône à Sorgue, quartier du Chemin-de-la-Traille, à Imbert Roustang; — d'un chènevier de 10 pogaudières, à Bonnieux, quartier de Saint-Jean, à Jean Artaud; — d'une vigne de 8 salmées à Mormoiron, quartier de La Garrigue, à Honoré Gilloux; — d'une maison à Monteux, quartier de La Tour-du-Péage, à Jean de Lagarde; — d'une maison aux faubourgs de Grillon, à Jean et à Jean-Richard Bausenas; — d'une terre de 9 éminées à Visan, quartier du Coulet, à François Girard; — d'une terre de 10 éminées à Pernes, quartier du Castellet, à Georges-Giraud Gasqui; — d'une terre de 6 éminées à Bonnieux, quartier de Baulme, à Raymond du Vaux; — d'un pré de 9 éminées et 3 cosses à Valréas, quartier des Foutourelles, à Charles de Simiane, seigneur Desparrot, etc. — Reconnaissances : — d'une terre de 4 éminées à Monteux, quartier de La Gaffe, par l'hôpital de Saint-Bernard d'Avignon; — de onze cens à percevoir dans la ville et le territoire de Valréas, par la confrérie du Saint-Sacrement de cette ville; — d'une terre de 3 éminées 15 cosses à Cavailon, quartier de La Rouquette,

par la communauté des Ursulines de cette ville ; — d'un coin de jardin d'une demi-éminée à l'Isle, à la bourgade de Ville-Vieille, par la communauté des Frères Mineurs de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 179. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 393 feuillets, papier.

**1663-1664.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit par-devant Jean-Pierre Degeorges et de Cabanis, notaires. — Investitures : — d'un pré de 2 éminées à Valréas, à Esprit Bruin ; — d'une terre d'une salmée 1/2 à Lapa-lud, quartier de la Combe, à Étienne Chapus ; — d'un verger de 2 éminées à Sablet, quartier de Cheval-Long, à Jacques de Ribiers ; — d'une terre de 3 éminées 1/2 à Grillon, quartier de Labonnelle, à Claude et à Pierre Marchiers père et fils ; — d'une terre et d'une vigne contiguës, contenant ensemble 2 éminées, à Cavailion, quartier de Boscabrun, à Esprit Brémont ; — d'une maison à Faucon, quartier du Plan-Garoussier, à Pierre Bully ; — d'une maison à Visau, rue allant de l'église au four à Claude de Pellissier ; — d'une terre de 11 éminées à Mormoiron, quartier du Peyroulet, à Antoine Marcellin ; — d'une terre de 5 éminées complantée d'oliviers, à Bonnioux, quartier de Reboutte, à Raymond de Vault ; — d'un cens de 15 gros, imposé sur la moitié d'un pré de 22 salmées à Monteux, aux Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon ; — d'une terre de 6 éminées, complantée d'oliviers, à Bonnioux, quartier de Saint-Martin, à Pompée de Jauffres ; — d'une terre de 6 éminées à Cavailion, quartier des Banquets, à Jacques et à Gaspard Verquins ; — d'une terre d'une salmée à Villedieu, quartier de la Gardeto, à Reynier Brez ; — d'une terre et vigne contenant 3 éminées à Séguret, quartier du Pontillard, à Louis Rian ; — d'une cour à Cavailion, quartier de la Place, à la confrérie des Pénitents-Noirs de cette ville ; — d'une terre de 2 éminées 3 cosses, à Sorgue, quartier du Plan, à Jacques Léotard, papetier, etc. — Reconnaissances : — d'un four à pain, d'une maison et de cours contiguës, par la commune de Sainte-Cécile ; — d'une terre et d'un gravier contenant ensemble 2 éminées, à Vaison, quartier du Lauson, par Marguerite Arieu, veuve de Gabriel Gravier ; — d'une terre de 3 salmées à Monteux, quartier de l'Intrant de la Breyre, par Claude de Passis, etc.

B. 180. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 370 feuillets, papier.

**1665-1666.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges, notaire. —

Investitures : — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Marchande, à Jean Tranchet ; — d'une terre de 5 éminées 7 cosses 1/2, à Monteux, quartier de la Palun, à André Bonmenel ; — d'une terre d'une salmée, 6 éminées, 6 cosses 1/2, à Visau, quartier de Combe-de-Vie, à Claude Roman ; — d'une maison à l'Isle, à la bourgade de Villefranche, dite aussi du Portail-d'Avignon, à Esprite Astier, veuve Pons, et à Jaume Pons, son fils ; — d'une vigne d'une éminée à Cavailion quartier de la Rouquette, à Pierre Demarche ; — d'une bastide avec son tènement de 2 éminées de terre à Bonnioux, quartier de Vandeloup, à Balthazar Jonet Méry ; — d'une terre de 5 éminées 6 cosses à Sablet, quartier du Chemin des Mulets, à Alexandre Duisse ; — d'une terre de 12 éminées à Valréas, quartier des Moulières, à Jean Gilles ; — d'une terre de 9 éminées à Mormoiron, quartier de Pingoin, à Jean et à Philippe Ravoux ; — d'un jardin de 3 cosses, à Sainte-Cécile, quartier de Paget, à Jean Paradis ; — d'une terre de 12 éminées à Grillon, quartier de Combe-Chaude, à Bertrand et à Barthélemy Muret, père et fils, etc. — Reconnaissances : — d'une maison à l'Isle, à la bourgade de Villefranche, par Esprite Astier et Jaume Pons, son fils ; — d'une terre de 10 éminées 1/2, sous le château de Vaison, par Marguerite Arieu ; — d'une grange avec son tènement à l'Isle, quartier de Saint-Julien, par Louis Blanc ; — d'une vigne d'une éminée à Cavailion, quartier de l'Isle du Temple, par Balthazar Balcheion, etc.

B. 181. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 383 feuillets, papier.

**1667-1668.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges, notaire. — Investitures : — d'une vigne à Cavailion, quartier de l'Isle du Temple, à Vêran-Perrinet ; — d'une terre à Villedieu, quartier de Lesparaud, à Antoine Gaud ; — d'une cour au faubourg de Bonnioux, quartier de Costebagne, à Jean-François Vidal ; — d'une terre de 9 éminées, à Visau, quartier de Gibard, à Christophe André ; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Fontfroide, à Hyacinthe Bouyae ; — d'un verger de 2 éminées à Bonnioux, quartier de Lamores, à Jean-Joseph Giberty ; — d'une partie de la maison dite le corps de garde, à Sainte-Cécile, à Pierre Pellissier ; — d'une terre de 3 éminées, à Sorgue, quartier du Cayre, aux mariés Boys et à François Gautier ; — d'une terre de 3 éminées à Séguret, quartier du Barry, à Victor Merle ; — d'une étable et d'un grenier à foin à Faucon, quartier de la Postelle, à Olivier Leydier ; — d'une demi-éminée de terre à Villedieu, quartier de la Ramière, à Pierre-Guillaume Debard ; — d'un verger de 6 éminées à

Faucon, quartier des Mourières, à Julian Topenas; etc. — Reconnaissances : — d'une terre de 9 éminées à Faucon, quartier du Champ-du-Temple, par Pierre Granier et Blaise Vincens; — d'une terre et d'une vigne de 6 éminées, à Cavaillon, quartier de Boscabrun, par Baptiste Serre; — d'une grotte et d'une cour à Villedieu, par la communauté de ce lieu; — d'une terre de 14 salmées à Sorgue, quartier de la Morelle ou de la Badesse, par Claude de Félix, prêtre; — d'un cellier à Bonnieux, quartier de la Juiverie, par Dominique Brian, etc. — (Répertoire.)

B. 182. (Registre.) — In-4°, 498 feuillets, papier.

**1669-1670.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges et Barjavel, notaires. — Investitures : — d'une terre de 2 éminées 1/2, complantée de châtaigniers, à Valréas, quartier des Mourasses, à Jean Venes; — de la moitié d'une étable et d'une fosse à fumier à Faucon, quartier des Crottes, à Esprit Cornu; — d'une terre herme de 4 éminées, à Mormoiron, quartier du Canadeau, à Gabriel Gourret; — d'une terre de 7 salmées et 2 éminées, à Monteux, quartier des Deux-Saules, à Jean-Pierre Daurel; — d'une terre de 6 éminées à Valréas, quartier de Maugouin, à Jacques Grosjean; — d'une terre d'une éminée à Villedieu, quartier de la Chabre, à Paul de Lopis; — d'une terre de 4 pognadières, à Bonnieux, quartier des Auganes, à Joseph Méry; — d'une terre de 2 éminées à Visan, quartier du Carcier, à André Bard; — d'une maison à la Grand'rue de Sablet, à Jacques Chabert; — d'un jardin de demi-éminée à Villedieu, quartier du Conquet, à Georges Lion; — d'une terre d'une salmée à Cavaillon, quartier du plan d'Aval, à Antoine Avid, jardinier; — d'une terre de 3 éminées 4 cosses à Visan, quartier de Saint-Estève, à Félix Fiance, etc. — Reconnaissances : — d'une terre herme d'une salmée à Valréas, quartier du Mandéque, par Jean Perrin; — d'une vigne de 3 éminées à Mormoiron, quartier des Annères, par Claude Gillous; — d'une vigne de 7 journaux à Valréas, quartier de Font-Finette, par Jacques Borne; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Froide, par Hyacinthe Bouyac; — d'une terre de 3 carteyrées à Villedieu, quartier du Vernes, par Jean Roman; — d'une terre de 3 éminées à Visan, quartier de Flacholles, par Louis Verneyson; — d'un chènevier de 3 cosses, à Visan, quartier de Dieulefit, par Antoine Meyssonnier, etc.

B. 183. (Registre.) — In-4°, 1,110 feuillets, papier.

**1671-1672.** — Investitures par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit,

par-devant Jean-Pierre Degeorges, notaire. — Investitures : — d'une boutique à Valréas, quartier de la Quarte-Marchande, à Guillaume Raillet; — d'une maison à Bonnieux, quartier du Jeu de Paume, à Jean-Esprit Blanchardy; — d'une terre herme de 13 à 14 éminées, à Cavaillon, quartier du Cabedan, à Pierre Villard et à Guillaume Richard; — d'une terre d'une éminée à Mormoiron, quartier de la Birgue, à Etienne Boyer et à Jean-Étienne Bruny; — d'une terre de 10 éminées à Visan, quartier du Cubert, à Pierre Brun; — d'une terre de 6 éminées à Mormoiron, quartier de la Boissière, à Pierre Frugière; — d'une étable avec un grenier à foin, à Cavaillon, quartier de la Bonne-Carrière, à Artus Dagart; — d'une terre de 2 éminées 4 cosses, à Séguret, quartier de la Font-de-Jonquier, à Esprit Cordonnier, etc. — Reconnaissances : — d'un verger de 3 éminées à Mormoiron, quartier de Bœuf, par François Cantelme de Roland; — d'une vigne et d'une terre contenant ensemble une salmée à Visan, quartier des Blacholles, par Ozias Icard; — d'un demi-journal de vigne à Bonnieux, quartier du Gest, par Joseph Méry; — d'une terre d'une éminée à Pernes, quartier de Saint-Sauvaire, par Georges Giraud de Gasqui; — d'une terre herme de 4 éminées, partie sur le territoire de Monteux et partie sur celui de Pernes, au quartier de Patris, par Gilles Chabran; — d'un coin de terre de 2 éminées à Valréas, quartier des Sablières, par François Pialla; etc.

B. 184. (Registre.) — In-4°, 999 feuillets, papier.

**1673-1674.** — Investitures données par la Chambre Apostolique et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges et Chambaud, notaires. — Investitures : — d'une partie de maison à Pernes, devant la boucherie, à Joseph Rou et à Louise Molinas, mariés; — d'une terre de 12 éminées à Valréas, quartier du Clos, à Deydier Dat; — d'une terre et d'un verger de 7 éminées, à Mormoiron, quartier de Saint-Auban, à Jean Marcellin; — d'une terre d'une éminée et demie à Visan, quartier de Dieulefit, à Étienne Laugier; — d'un hermas et d'un badafier (lieu couvert de broussailles), contenant ensemble 5 éminées, à Séguret, quartier de la Royère, à Pierre Pascau; — d'un coin de terre et régale de 3 cosses, à Faucon, quartier des Aïros-Hautes, à Claude Leydier; — d'un jardin de 8 cosses et demie, à Grillon, quartier de la Condamine, à Étienne Chapuis; — d'une terre de 2 éminées 7 cosses, à Villedieu, quartier de Maubois, à Jean, Charles et Pierre Bauchon; — d'une terre de 6 éminées 3 cosses, à Séguret, quartier de Saint-Troubat, à Laurent de Guiramaud, seigneur d'Entrechaux, etc. — Reconnaissances : — d'une terre d'une salmée à Monteux, quartier du Pignier,

par Antoine Tournefort; — d'une vigne de 4 éminées à Visan, quartier de Courtet, par Jean Ferriol; — d'une maison à Pernes, quartier de la Font-de-l'Âne, par Gaspard Farnaud; — d'une maison à Entraigues, quartier de la Place, par Bertrand Dauberte, etc.

B. 185. (Registre.) — In-4°, 663 feuillets, papier.

**1675.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Alexandre-Esprit Martin et Jean-Pierre Degeorges, notaires. — Investitures : — d'une terre de 3 éminées, environnée de mûriers, à Pernes, quartier de Saint-Barthélemy, à Jean Choisit; — d'une terre de 3 éminées à Lapalud, quartier du Parquet, à Étienne Chapuys; — d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-Bertende, à Lonis Sabaterii; — d'une terre et d'une vigne contiguës, contenant ensemble 4 éminées, à Sablet, quartier de La Bessaque, à Sévère Roux; — d'une terre de 4 éminées à Sainte-Cécile, quartier du Cros Deslièvres, à Madelaine Deydier, femme de Laurent Barbayron; — d'une vigne et d'un pré contigus, de 4 éminées, à Cavaillon, quartier du Cabedan, à Toussaint Jean; — d'un verger de 4 éminées à Faucon, quartier de La Coste, à Julian Flangière; — d'une terre de 6 salmées au territoire de Blauvac, quartier de Jean Guillaume, à Jean-Baptiste de Blauvac; — d'une terre d'une salmée à Monteux, quartier du Piguier, à Claude Grassi; — d'une maison à Cavaillon, quartier de La Bonne-Carrière, à Louis Viau; — d'une terre de 13 éminées 1/2, à Sainte-Cécile, quartier du Costias-de-Châtieres, à Antoine Toullet; — d'une étable à Sablet, rue de l'Androne de Gonine, donnée à Octavien Fabre; — d'une terre et d'un pré contigus, contenant ensemble 5 éminées 18 cosses, à Villedieu, quartier de La Chabre, à Pierre Dumas et à Jean Garcin, etc. — Reconnaissances : — d'une vigne de 4 éminées à Cavaillon, quartier de l'Isle-du-Temple, par Olivier Athenoux; — de directes à Bonnieux, par Jean de Gaillard, évêque d'Apt, comme prieur de Saint-Marcellin; — d'un verger de 6 éminées à Mormoiron, quartier de la Rouquette, par Jean Marcellin; — d'une vigne d'une éminée à Cavaillon, quartier de l'Isle-du-Temple, par Jean-Antoine et Pierre Richard, frères, etc. — Répertoire.

B. 186. (Registre.) — In-4°, 1.110 feuillets, papier.

**1676-1677.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit par-devant Jean-Pierre Degeorges et Joseph Langier, notaires. — Investitures : — d'une terre de 2 émi-

nées à Valréas, quartier de Turtaire, à Jaques Tardieu; — d'un verger d'oliviers de 3 éminées à Villedieu, quartier du Boy, à Jaques Marrouin; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble 12 éminées, à Bonnieux, quartier des Blaques, à Balthazar Vienq; — d'une terre de 10 éminées à Grillon, quartier des Gautières, à Étienne Feschet; — d'une terre de 2 salmées à Monteux, quartier de Ricanou ou Peguier, à Paul de Grandis; — d'une maison à Cavaillon, quartier de la porte de la Couronne, à François Hérouard, marchand teinturier, etc. — Reconnaissances : — d'une terre de 12 éminées à Valréas, sous la maladrerie, et des maison, jardin et cour constituant le monastère des religieuses de Saint-Augustin de cette ville, par les religieuses Augustines; — d'une terre de 6 salmées à Lapalud, quartier des Barrenques, par les recteurs de la chapellenie de Saint-André et de Saint-Crépin, fondée dans l'église paroissiale du Pont-Saint-Esprit; — d'une terre de 5 salmées 6 éminées, à Monteux, quartier de La Sorguette, d'une autre terre d'une salmée 7 éminées 18 cosses, au même territoire, quartier du chemin d'Avignon, d'une autre terre de 9 éminées, quartier du moulin de Chanque, d'une autre terre de 2 éminées, aux mêmes terroir et quartier, et enfin d'une autre terre de 4 éminées, aux mêmes terroir et quartier, par les Cisterciennes de Sainte-Madelaine de Carpentras; — d'une maison où se trouve un moulin à huile, d'un coin appelé la Crotte-du-Verre, et enfin d'une maison derrière l'église, par la commune de Faucon, etc. — Répertoire.

B. 187. (Registre.) — In-4°, 830 feuillets, papier.

**1678-1679.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges et Joseph Langier, notaires. — Investitures : — d'une étable et d'un grenier à foin à Visan, rue du Château, à Joseph Guigue, notaire; — d'un badaffier (terrain en broussailles) de 2 éminées 1/2, à Séguret, quartier du Pialon, à Antoine Barnier; — d'une terre d'une salmée, dont la moitié a été plantée en vigne, à Monteux, quartier des Escampades, à Claude Montau; — d'un hermas de 4 éminées à Villedieu, quartier de la Crote, à Jaques Chauvin; — d'un coin de terre de 7 cosses à Valréas, quartier du Moulin-Neuf, à Michel Sabolis; — d'une étable et d'un grenier à foin à Sainte-Cécile, quartier des Quatre-Cantons, à Jean Mourie, tisseur de toile; — d'une terre de 10 éminées à Bonnieux, quartier du Contras, à Gabriel Fauque; — d'une éminée de terre à Mormoiron, quartier de La Condamine, à Mermet Saurel; — d'une vigne et d'un verger d'oliviers, contenant 11 éminées, à

Pernes, quartier du Puoch, à Denis Sotron, etc. — Reconnaissances : — d'une maison avec cours, écurie et grenier à foin, à Carpentras, proche de l'église de Saint-Silfrein, par Jean Duchaisne; — d'une grange à Cavaillon, quartier de Saint-Ferréol, et de divers immeubles, provenant de la succession de Melchior de Bus, par l'œuvre de l'Aumône générale d'Avignon; — d'une maison à Valréas, quartier de La Quarte-Berteude, par les religieuses Ursulines de cette ville; — des fossés dits Barbustes qui environnent les murailles du lieu, par la commune de Caderousse; etc. — Répertoire.

B. 188. (Registre.) — In-4°, 839 feuillets, papier.

**1650-1651.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges, Étienne Trobaty et Charles-Toussaint de Prato, notaires. — Investitures : — d'une grange à Visan, quartier des Bordeaux, à Louis Clamençon; — d'une terre de 4 éminées à Montoux, quartier du Bravonx, donnée à Laurent Vial; — d'une terre d'une éminée à Montoux, quartier du Moulin, à Louis Bermès, fils de Gonnet; — d'un jardin de 2 pognadières à Bonnioux, quartier de Coste-Drèche, à Françoise Langier, veuve Bigue; — d'une terre de 6 éminées et demie, à Villedieu, quartier de la Gardette, donnée à Jean Gaud et à François Brun; — d'une terre de 3 éminées à Visan, quartier de Piollas, à Gabriel Soullierieu; — d'une vigne de  $\frac{1}{2}$  éminées à Montoux, quartier du Pumaneau, à Antoine Chevalier; — d'un verger d'une salmée à Sablet, quartier de Cheval-long, à Joseph Garcin, prêtre, etc. — Reconnaissances : — du cimetière des juifs de l'Isle, situé au quartier dit du chemin de Caumont, par la communauté des Juifs de l'Isle; — d'un moulin à blé et de ses dépendances à Grillon, par la communauté de ce lieu; — de divers cens à Pernes par le monastère des Dominicains d'Avignon; — d'une terre d'une salmée dite la Petite-Berre, d'un crément de 2 salmées, d'une maison à la rue droite et d'un hermas au quartier de Soubeyran, le tout situé à Lapalud, par la commune de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 189. (Registre.) — In-4°, 737 feuillets, papier.

**1652-1653.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles Toussaint de Prato, Jean-Pierre Degeorges et Joseph-Philippe-de-Neri de Cohorne, notaires. — Investitures : — d'un jardin d'une cosse à Valréas, quartier de la Quarte-Panose, à Joseph Guillaume;

— d'une maison à la bourgade de Villedieu, à Pierre Piloux; — d'une terre de 3 éminées à Valréas, quartier du Tournaill, à Charles Pays; — d'une terre de 2 éminées à Séguret, quartier de la Font-du-Jonquier, à Alexandre de Vely, seigneur de Renoard; — d'une terre d'une éminée 14 cosses, à Montoux, quartier de Gignac, à Pierre Ribas; — d'une vigne de 2 éminées à Cavaillon, quartier des Banquets, à Jean-Antoine Roy; — d'une terre de 3 éminées à Mormoiron, quartier des Lauses ou des Valettes, à Étienne Bontoux; — du fief et de la juridiction de Buisson, à Antoine Piellat; — d'une maison à Visan, quartier des Granges de Bourdeaux, à Jacques et Jean Arnaud, frères; — d'une terre de 12 pognadières à Bonnioux, quartier de Lautaret, à Jean-Antoine Terris, etc. — Reconnaissances : — d'une maison à Caderousse, rue de la Juiverie, par Esprit Marcellin; — d'une vigne d'une quarte, par Louis Germain; — d'une place dite la Calade, par la commune de Lapalud; — d'un moulin à blé à Caderousse, par la commune de ce lieu; — de la grange d'Arson à Lagarde-Paréol, par la communauté des Doctrinaires d'Avignon; — de la forêt de Mars, contenant 30 salmées, à Séguret, par la communauté des habitants de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 190. (Registre.) — In-4°, 581 feuillets, papier.

**1654-1655.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges et Joseph-Philippe-de-Neri de Cohorne, notaires. — Investitures : — d'un pré de 11 éminées 19 cosses à Séguret, quartier du Clos, à Joseph-Marie de Seguis; — d'une terre d'une salmée à Sainte-Cécile, quartier du Plan de Riblet, à Vincens Mielle; — d'une terre de 8 éminées 7 cosses à Villedieu, quartier du Chemin de Saint-Maurice, à François Mazain; — d'une vigne de 12 éminées à Visan, quartier de la Combe du Rien, à Jean Goudion; — d'une terre de 3 éminées  $\frac{1}{2}$ , à Cavaillon, quartier de la Roquette, à Jean-Joseph Boneau; — d'une terre de 2 salmées à Mormoiron, quartier de la Combe de Meyras, à Esprit Spérandieu; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Jean Trobat et à Jeanne Agard, mariés; — d'un pré de 2 éminées à Cavaillon, quartier du Chemin d'Orgou, à Charles de Gabrielis, etc. — Reconnaissances : — de divers cens tant en argent qu'en nature, à percevoir dans le territoire de Bonnioux, par l'évêque d'Apt; — d'une maison à Pernes, rue du Portail, par les Ursulines de cette ville; — d'une terre de 18 salmées, à Pernes, quartier des Hourmes, aux Jésuites d'Avignon; — d'un jardin, dépendant jadis de la rectorie, par les Ursulines de Carpentras; — d'une garrigue, dite des Combes, à Grillon, par la commune de ce lieu; — de divers cens

emphytéotiques à Pernes, par le collège de Saint-Nicolas d'Ancey, établi à Avignon ; — d'une place dite le pré Batailler, à Lagnes, par la commune de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 191. (Registre.) — In-4°, 524 feuillets, papier.

**1686-1697.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges, Gilles Bonnefoy et Joseph-Philippe-de-Neri de Cohorne, notaires. — Investitures : — d'une vigne de 12 éminées à Valréas, quartier de Saint-Pierre de Ravel, à Jacques Tardieu ; — d'une terre de 5 éminées à Pernes, quartier du Peyrar, à Joseph Allemand Bressy ; — d'un hermas à Villedieu, quartier de Chante-Duc, à Jean Alix ; — d'une étable et d'un grenier à foin à Sablet, quartier du Grand-Portail, et d'une autre étable dans la même commune, place de la Fontaine, à Joseph Bayle ; — d'une terre d'une éminée à Bonnieux, quartier de la Cornerède, à Joseph Blanqui ; — d'une terre et d'une vigne contiguës contenant une éminée et demie à Pernes, quartier de Terre-Morte, à François Flechaire ; — d'une vigne, d'un verger et d'un hermas, contenant ensemble 10 éminées, à Mormoiron, quartier de Piccareau, à Jean Bernus ; — d'une terre d'une éminée et demie à Cavaillon, quartier du Pont de Peffane, à Vêran Perrinet ; — d'une étable à la bourgade de Villedieu, rue des Esparraus, etc. — Reconnaissances : — de divers cens sur des fonds à Valréas, par l'abbé d'Ayguebelle ; — d'une maison et de 6 pièces de terre à Grillon, par Jean Vache, prieur de Saint-Martin du Croc et secondaire de l'église de Grillon ; — d'une grotte et d'une cour dans lesquelles doit être transféré le moulin communal à huile, par la commune de Villedieu ; — de divers cens par la commune de Malaucène ; — de divers cens à Bonnieux par le collège de la Croix fondé à Avignon, etc.

B. 192. (Registre.) — In-4°, 633 feuillets, papier.

**1688-1691.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges, Joseph-Philippe-de-Neri de Cohorne et Gilles Bonnefoy, notaires. — Investitures : — d'une terre de 5 éminées 6 cosses à Pernes, quartier de la Vallette, à Claude Bourges ; — d'une vigne de 12 éminées à Valréas, quartier de la Peyrière, à Joseph-François de Cartier ; — d'une maison à Visan, quartier du Pourtalet, à Claude Poucholon ; — d'une maison aux faubourgs de Bonnieux, quartier des Costasses, à Vincent Amourdedieu ; — d'un pré d'une éminée à Sablet, quartier

du Lucandon, à Joseph Beyle ; — d'une terre de 3 éminées à Mormoiron, quartier de Piechennu, à Jacques Acharl ; — d'une terre de 9 éminées 1/2, à Sainte-Cécile, quartier du Plan de Riblet, à Jean-François Jouve ; — d'une terre de 3 éminées à Mormoiron, quartier des Planes, à Pierre Leydier ; — d'une grange de 17 charges à Bonnieux, quartier des Fontaines, à Marguerite de Rhodes, etc. — Reconnaissances : — de divers cens imposés sur des fonds à Cavaillon, par le chapitre de Saint-Geniès d'Avignon ; — d'un gravier de 4 salmées à Faucon, quartier de Gonralhiaie, par la commune de ce lieu ; — d'une terre et d'un pré à Bollène, quartier du Clos de Guilhestre, par la commune de ce lieu ; — du cimetière des Juifs de l'Isle, par la communauté israélite existant dans cette ville ; — de cens à Monteux, par la communauté des Dominicains de Carpentras ; — de la grange du Rouret à Cavaillon, par les Chartreux de Bonpas ; — du sol de l'hôpital de Sorgue, près la porte de Ricaud, par la communauté des habitants de ce lieu ; — de la maison commune, du four à pain, d'un moulin à huile, d'un moulin à grignons, d'un moulin à blé, du bois des Royères, d'un autre bois au quartier de Servier, par la communauté des habitants de Faucon ; — du bois de Mars au territoire de Séguret, par la ville de Vaison, etc.

B. 193. (Registre.) — In-4°, 678 feuillets, papier.

**1691-1692.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit par-devant Jean-Pierre Degeorges, Joseph-Philippe-de-Neri de Cohorne et Gilles Bonnefoy, notaires. — Investitures : — d'une terre de 6 éminées, plantée de châtaigniers, à Valréas, quartier des Sablières, à Esprit Voultour ; — d'une terre de 5 éminées et 1 cosse, à Monteux, quartier de la Font-du-Rat, à Jean-Pierre Faïn ; — d'une vigne de 6 éminées à Séguret, quartier de Cheval-long, à Christophe Garcin ; — d'une terre de 6 éminées à Cavaillon, quartier de Cabedan, à Esprit Imbert et à Luerèce Martin, mariés ; — d'une terre de 4 éminées à Faucon, quartier de Gifouard, à Marguerite Candy, femme de Blaise Buffarden ; — d'une terre de 2 éminées à Pernes, quartier de la Garrigue, à Marin Vereveil ; — d'une terre de 12 éminées à Mormoiron, quartier des Plans, à Jeanne Michel, veuve Barthélémy ; — d'une maison à la grand-rue de Sablet, à Nicolas Trescartes ; — d'une terre d'une salmée 1/2 à Bonnieux, quartier de la Baumonnaire, à Jean-Barthélémy Parrand, etc. — Reconnaissances : — d'une terre d'une salmée à Entraigues, quartier du Plan, et d'une vigne d'une éminée dans la même commune, quartier du Clapier, par la chapellenie de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs d'En-

traignes ; — d'un verger de 4 éminées 12 cosses à Villedieu, quartier du Chastanet, d'un autre verger de 3 éminées 4 cosses audit Villedieu, quartier de la Draye, d'une terre de 6 éminées 6 cosses au même terroir, quartier de Pierre Prat, etc., par la chapellenie de Notre-Dame et Sainte-Catherine de Villedieu ; — du sol de la chapelle des Pénitents-Blancs de Villedieu, par cette confrérie ; — d'un moulin à blé au quartier du grand chemin d'Orange, par la commune de Caderousse, etc. — Répertoire.

B. 194. (Registre.) — In-4°, 694 feuillets, papier.

**1693-1694.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges, Joseph-Philippe-de-Neri de Cohorne et Joseph Laugier, notaires. — Investitures : — d'une terre de 4 éminées 11 cosses à Montoux, quartier du Pignier, à Appy Frizet ; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble 4 éminées, à Bonnieux, quartier de la Font-du-Preire, à Etienne Vienq ; — d'une vigne de demi-éminée à Grillon, quartier de la Condamine, à André Baudoin ; — d'un verger d'oliviers de 4 éminées 15 cosses à Pernes, quartier du Canet, à Gaspard de Sales ; — d'une terre de 6 éminées à Sorgue, quartier de la Traille, à Louis Massian ; — d'une salmée de terre à Montoux, quartier du Pignier, à Benoit Fromen ; — d'une terre de 5 éminées à Grillon, quartier du Plan, à André Baudoin ; — d'une terre de 3 éminées, plantée partie en vignes et partie en mûriers, à Pernes, quartier de la Grand-Font, à Joseph Milhe-Potignon ; — du quart d'une maison avec étable à Villedieu, près des murailles publiques, à Jean-Louis Rousset ; — d'un hermas de 3 salmées à Mormoiron, quartier du grand Peyroulet ou de la Naye, à Pierre Martin, etc. — Reconnaissances : — d'un four à pain, par la commune de Villedieu ; — de deux fours à pain, d'un moulin à blé, de la montagne dite de Malmont et de cens et péages acquis de M. de Luynes, par la commune de Morias ; — de cens à Pernes, par la maison des Jésuites d'Avignon ; — du tènement de la Palud, par la commune de Grillon ; — d'une place d'une éminée de surface, dite le Pré-Batalier, par la commune de Lagnes ; — d'une prise d'eau aux rivières de Corone et de Loubière, au territoire de Richerenches, par la commune de Baumes-de-Tran-sil, etc.

B. 195. (Registre.) — In-4°, 738 feuillets, papier.

**1695-1696.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à

son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges, Joseph-Philippe-de-Neri de Cohorne et Joseph Laugier, notaires. — Investitures : — d'une terre de 3 éminées à Pernes, quartier du Terradour, à Pierre Bouneau ; — d'une terre de 2 éminées à Visan, quartier de la Coste, à Joseph Teys-sier ; — d'un verger de 12 éminées à Mormoiron, quartier de la Breguière, à Pierre Frugière ; — d'une terre de 12 éminées 10 cosses, à Bonnieux, quartier de Saint-Gervais, donnée à Donseau, parandier ; — d'une terre d'une éminée à Sablet, quartier de Vente-Panis, à Octavien Cordonnier ; — d'un pré d'une éminée et 2 cosses à Sainte-Cécile, quartier du Paget, à Pierre Ribal ; — d'une grange avec son tènement de 3 salmées 3 éminées et 3 cosses à Sablet, quartier du Tignon, à Jérôme Faraud ; — d'une maison à la bourgade de Villedieu, au Jeu de paume, à Pierre Chauvin ; — d'une terre à Villedieu, quartier de la Gardette, à Thomas Tournefort ; — d'une boutique, d'une chambre et d'un grenier à Cavaillon, près la porte de la Couronne, à Sébastien Croix, etc. — Reconnaissances : — de l'emplacement d'un moulin à huile, par la commune de Villedieu ; — de prises d'eau pour l'arrosage du territoire, par la commune de Fancon ; — de divers cens à Pernes, par les Bénédictines dites de Saint-Jean-Baptiste, établies à Cavaillon ; — d'un jardin de 5 cosses à Valréas, par les religieuses Augustines établies dans cette ville ; — des fossés qui environnent les murailles du lieu de Sorgue, par cette commune ; — de l'emplacement de la chapelle des Pénitents-Blancs de Mormoiron, par cette confrérie, etc. — Répertoire.

B. 196. (Registre.) — In-4°, 954 feuillets, papier.

**1697-1699.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Pierre Degeorges et Gilles Bonnefoy, notaires. — Investitures : — de deux terres contenant ensemble 20 éminées, à Montoux, quartier de Lhomét, à François Gaignon et à Isabeau Vasse, mariés ; — d'une terre de 2 éminées à Visan, quartier du Coulet, à André Bontoux ; — d'une maison et d'une cour à Pernes, quartier de Porteyguères, à Thomas Poncier ; — d'un verger et d'un hermas de 2 salmées à Séguret, quartier du Teron, à Pierre-Ignace et à Étienne Miffre ; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chande, à Pierre Martin ; — d'une salmée de terre à Cavaillon, quartier des Cadenières, à Pierre Bartoye ; — d'une terre de 3 salmées à Entraigues, quartier du Cauan, à Jean-Martin Manobre ; — d'une vigne de 4 éminées à Pernes, quartier du Rouret, à Georges Ubassy ; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble 2 éminées, à Lapalud, quartier du Grez-Sambeyran, à Jae-

ques Richard ; — d'un pré de 2 éminées 1/2 à Faucon, quartier du Moulin-Blanc, à Jean Gely ; — d'une terre de 3 éminées à Bonnieux, quartier de Trigaud, à Sébastien Parraud, etc. — Reconnaissances : — d'une terre d'une éminée et 15 cosses, à Cavailon, quartier de la Vouguete, par les Ursulines de cette ville ; — de divers cens à Monteux, par le chapitre de Saint-Siffrein de Carpentras ; — de la terre et du pré de Guilhestre, par la commune de Bollène ; — d'une terre de 4 éminées 14 cosses à Monteux, quartier de la Gaffe du Tournet, par l'hôpital Saint-Bernard d'Avignon ; — d'une grange dite la Ramière, à Monteux, par Joseph Thomas ; — de directes à Cavailon, par le chapitre de Saint-Genest d'Avignon ; — de directes à Monteux, par les Dominicains de Carpentras, etc. — Répertoire.

B. 197. (Registre.) — In-4°, 833 feuillets, papier.

**1700-1702.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Gilles Bonnefoy et Charles-Joseph Barcelon, notaires. — Investitures : — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Panouse, à Jacques Bonnet ; — de deux terres contenant ensemble une salmée 2 éminées, à Entraigues, quartier de la Grassette, à Antoine Gros ; — d'une terre de 7 éminées 2 cosses 1/2 à Monteux, quartier du Bravoux, à Jean Lioutier ; — d'une terre de 5 éminées à Visan, quartier de Pounneyrol, à André Verneyson ; — d'une terre herme de 2 salmées 4 éminées 8 cosses, à Visan, quartier du Cagnet, à Antoine de Pellissier ; — d'une grange à Flassan, quartier des Blaques, à Claude Jouve, frères ; — d'un pré, d'un jardin et d'un verger attenants, contenant ensemble 12 salmées, à Bonnieux, quartier de la Combe d'Espeil, à Joseph Ollivier ; — d'une maison à la grand'rue de Lalapud, à Claude Combareu ; — d'une maison à Bonnieux, rue de la porte des Artauds, à Raymond Bonnaud ; — d'une terre herme de 18 éminées à Séguret, quartier de la Traverse, à Alexandre de Véry ; — d'une terre de 6 éminées 12 cosses, à Grillon, quartier de la Rouyne, à André Bernard, etc. — Reconnaissances : — d'un moulin à blé à Caderousse, quartier du grand chemin d'Orange, par la commune dudit lieu ; — de la montagne de Cheval-Long et d'une ramière de 30 salmées, par la commune de Sablet ; — d'une terre de 5 éminées 4 cosses, au quartier du Seau, d'une terre d'une salmée 6 éminées, au quartier de la Toulière, d'une terre de 3 éminées, au quartier de la Ramière, d'une terre de 4 éminées 10 cosses, au quartier de la Royère, d'une terre de 2 salmées 4 éminées 10 cosses, au quartier du Cagnet, etc., par le recteur de la chapellenie de Sainte-

Catherine existant à Villedieu ; — d'un moulin à blé, d'un moulin à huile, d'un moulin à grignons, d'un four à pain, de la montagne dite le Grand-Bois, des ramières dites du Pontillard et du Pialon, de la montagne dite la plaine du Teron, et de la montagne dite Barbe-Fourcade, par la commune de Séguret, etc.

B. 198. (Registre.) — In-4°, 637 feuillets, papier.

**1703-1704.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras, et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barcelon, Gilles Bonnefoy et François Martin, notaires. — Investitures : — d'une terre à Grillon, quartier du Pré-des-Champs, à Pierre Lauron ; — d'un chènevier de 4 cosses à Visan, quartier du Pontiliac, à Michel Guigou ; — d'une terre herme de 5 éminées à Valréas, quartier du Manègre ; — d'une terre de 2 éminées à Faucon, quartier des Vignes, à Joseph Gamet ; — d'une terre, d'une vigne et d'un verger, contenant ensemble 6 éminées, à Pernes, quartier des Barrades, à Jean Courbet et à Madeleine Roux, mariés ; — d'un verger d'une éminée et demie à Mormoiron, quartier du Valat-des-Rousses, à Jean Jouët, supérieur de la maison de l'Oratoire d'Avignon ; — d'une maison à Monteux, quartier du Puy-de-Couchoire, à Joseph Ulpat ; — d'un pré de 2 éminées à Caderousse, quartier du Devès, ou Prat-Roussset, à Michel Damour ; — d'une maison à Cavailon, quartier de la Coronne, à César Bertier, etc. — Reconnaissances : — de 8 pièces de terre à Monteux, par les Cisterciennes de Carpentras, dites de Sainte-Madeleine ; — de la maison commune de Sablet dans laquelle se trouvent deux fours à pain, un moulin à grignons et la boucherie, par cette commune ; — d'un jardin à Grillon, quartier de Larselier, par Joseph Julian, recteur de la chapellenie de Notre-Dame-des-Anges dudit lieu ; — d'une terrasse dite la Coutelière, avec son tènement de 2 éminées, par la commune de Lagnes, etc. — Répertoire.

B. 199. (Registre.) — In-4°, 703 feuillets, papier.

**1705-1707.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant François Martin, Gilles Bonnefoy et Charles-Joseph Barcelon, notaires. — Investitures : — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Bertende, à François Guillaume ; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble 4 éminées 1 1/2, à Bonnieux, quartier de la Font-du-Teule, à Jean Lientard ; — d'une terre d'une salmée à Entraigues, quartier du Cendrier, à Suzanne Boisset ; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble 2 éminées,



à Sablet, quartier de Trignon, à la veuve Marniacy et aux mariés Guillaume Serre et Claude Fesay ; — d'une terre de 4 éminées à Cavailon, quartier des Cadenières, à Barthélemy Gros ; — d'une terre d'une éminée à Visan, quartier de la Condamine, à Jean Roux ; — d'un jardin de 5 pognadières et demie avec un petit bâtiment, aux faubourgs de Bonnioux, rue de Notre-Dame-de-Grâce, à Jean-Joseph Amourdedieu, etc. — Reconnaissances : — d'un moulin à blé avec ses dépendances, d'une terre de 5 éminées au chemin de Malemort, de la forêt dite des Ouveyrans, de l'hermas de Peyrefure, d'un moulin à huile, de diverses autres pièces de terre et du droit de prendre les eaux, par la commune de Mormoiron ; — de divers cens à percevoir à Pernes et à Montoux, par les religieuses Dominicaines de Sainte-Praxède d'Avignon ; — du monastère des Augustines de Valréas, de 3 terres et d'une grange, par cette communauté, etc.

B. 200. (Registre.) — In-4°, 940 feuillets, papier.

**1708-1710.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barceilon, François Martin et Gilles Bonnefoy, notaires. — Investitures : — d'une maison avec cour à Cavailon, quartier de Saint-Étienne, à Jacques Parrelly ; — d'une terre de 3 éminées 1 crosse à Sorgue, quartier du Plan, à Louis Pochi ; — d'une terre de 4 éminées à Montoux, quartier de Peyreguis, à Pierre et à Elzéar U'pat ; — d'une maison à Villedieu, quartier de La Joubasse, à Jean Lati ; — d'une terre de 2 éminées à Cavailon, quartier de Cabedan, à Joseph Isoard ; — d'une maison à la bourgade de Sainte-Cécile, proche les portes publiques, à Lange Argaud ; — d'une terre de 3 éminées 1 crosse, à Mormoiron, quartier de Claveau, à Gaspard Courbon ; — d'une terre de 4 éminées à Bonnioux, quartier de Seillas, à Joseph de Sollyer, etc. — Reconnaissances : — d'une partie de maison à Montoux, rue de l'Hôpital, par l'hôpital de cette ville ; — d'une maison et d'un jardin à Valréas par la communauté des religieuses Augustines de cette ville ; — d'une terre de 5 éminées à Valréas, quartier des Tours, par la commanderie de Saint-Antoine de cette ville ; — d'un iscle dans la Sorgue, à l'Isle, par Esprit Martin ; — d'une écurie et d'un grenier à foin à Vaison, proche l'hôpital, par Esprit Meilleuret, etc. — Répertoire.

B. 201. (Registre.) — In-4°, 751 feuillets, papier.

**1711-1712.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à

son profit, par-devant Charles-Joseph Barceilon, François Martin, et Gilles Bonnefoy, notaires. — Investitures : — d'un pré et d'une vigne contenant ensemble 7 éminées, situés à Valréas, quartier des Moulières, à Louis Lurie ; — d'une terre de 4 éminées 8 cosses, à Montoux, quartier des Paluds, à Claude Pette ; — d'une maison à la place publique de Grillon, à Antoine Calaman ; — d'une terre d'une salmée à Mormoiron, quartier de La Bouissière, à Pierre Guibert ; — d'une terre de 2 éminées et demie à Séguret, quartier du Rieu, à Jean David ; — d'une vigne d'une éminée et demie, à Pernes, quartier du Traversier ou de l'Argilouse, à Françoise Creissant, femme de Jean Galet ; — d'une terre de 3 salmées 2 pognadières à Bonnioux, quartier des Dégouteaux, à Claude Reboulin, etc. — Reconnaissances : — d'une terre de 5 éminées 4 cosses, à Villedieu, quartier du Seaume, d'une terre d'une salmée 10 cosses, au quartier des Prés-Neufs, d'une terre d'une salmée 6 éminées, au quartier de La Tuilière ; — d'une terre de 3 éminées, au quartier de La Ramière et de cinq autres pièces de terre à Villedieu, par Jean Gasparin, recteur de la chapellenie fondée à Villedieu, sous le titre de Sainte-Catherine ; — de deux fours à pain, d'un moulin à blé, de la montagne de Malmont et de divers péages, par la commune de Mornas ; — d'un moulin à blé, par la commune de Caderousse ; — du droit de percer les remparts de Pernes pour l'écoulement des eaux de la fontaine de la place, etc. — Répertoire.

B. 202. (Registre.) — In-4°, 1,000 feuillets, papier.

**1713-1714.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barceilon, François-Martin et Gilles Bonnefoy, notaires. — Investitures : — d'un pré de 3 éminées 1 2 à Visan, quartier de Dieulefit, à Joseph-Louis et à Jean Julian, frères ; — d'une terre d'une salmée 2 éminées et 4 cosses, à Montoux, quartier des Mariurene, à Jean-Joseph Traverse ; — d'une maison à Bonnioux, rue de Coste-Dreche, à Mathieu Bouchard ; — d'une terre de 7 éminées à Valréas, quartier de Font-Finette, à Laurent-Gilles ; — d'un verger de 6 éminées à Sablet, quartier de Montmartel, à Esprit Geneves ; — d'une maison à la grand-rue de Montoux, à François Armitan ; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble 8 éminées, à Cavailon, quartier des Iles-du-Temple ; — d'une terre, d'une aire et d'une lande, contenant ensemble 6 salmées, à Bonnioux, quartier de Roquemaure, à Alexandre de Ferres, ingénieur ordinaire du roi de France, etc. — Reconnaissances : — de directes à Laroque-sur-Pernes, par le corps des prêtres anniversaires de Notre-Dame-du-Grez à Carpentras ; —

des fossés qui environnent les remparts de Sorgue, par la commune de ce lieu; — d'une maison à Pernes, rue du Bourgmerdoux, par les Ursulines de cette ville; — d'une terre de 3 salmées et 3 éminées, à Valréas, quartier du Puol, par l'hôpital général de cette ville; — de l'emplacement de la chapelle des Pénitents-Blancs de Mormoiron, par cette confrérie, etc. — Répertoire.

B. 203. (Registre.) — In-4°, 931 feuillets, papier.

**1715-1717.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barceilon et François Martin, notaires. — Investitures: — d'une terre d'une éminée 12 cosses à Villedieu, quartier des Prés-Neufs, à Pierre Chanet, maréchal; — d'une maison à Grillon, rue du Château, à Barthélémy Achard; — d'une terre de 4 éminées à Sainte-Cécile, quartier du Plan, à Antoine Fournier; — d'une terre de 5 éminées à Valréas, quartier de Champferrier, à Raymond Barthélémy; — d'une terre de 3 salmées 6 éminées à Visan, à Jean Isoard; — d'une terre de 7 éminées et demie à Monteux, quartier de Rameyreau, à Esprit-Joseph-Hyacinthe de Florans; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble une salmée, à Séguret, quartier de Piedehaud, à Esprit Fert; — d'une terre de 5 éminées 18 cosses à Pernes, quartier des Jonquiers, à François Bressy; — d'une terre de 12 éminées à Mormoiron, quartier de Clavel, à Catherine Bouyac; — d'une vigne de 9 éminées, à Séguret, quartier du Pontliar, à Joseph-Marie de Seguin, etc. — Reconnaissances: — du bois de la Garrenne par la commune de Grillon; — de divers cens par les Céléstins de Gentilly, comme chapelains de Notre-Dame de Beauvoir et de Sainte-Catherine à Sorgue; — d'une maison à Caderousse, rue de la Juiverie, par Jean Roux; — d'une maison à Monteux, rue de l'Hôpital, par les recteurs de cet établissement charitable; — de la grange du Rouret et de ses dépendances à Cavaillon, par les Chartreux de Bompas, etc.

B. 204. (Registre.) — In-4°, 943 feuillets, papier.

**1718-1719.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barceilon et François Martin, notaires. — Investitures: — d'une maison avec ses dépendances aux faubourgs de Bonnieux, quartier de Coste-Ûbaque, à Jean Dufour; — d'une vigne de 6 éminées 10 cosses, à Monteux, quartier de La Peyrouse, à Léonard Constan; — d'une terre de 5 éminées 1/2, à Sainte-Cécile, quartier de Charboneu, à Antoine de La Martinière; —

d'une vigne de 2 éminées à Entraigues, quartier du Plan, à Jean-Antoine Durand; — d'une terre de 2 éminées une cosse et demie, à Sainte-Cécile, quartier du Bousquet, à Mathieu Peyrillier; — d'une terre de 6 éminées à Lapalud, quartier de La Tournache, à Étienne Girardon; — d'une terre de 5 salmées 3 éminées 9 cosses, à Monteux, quartier des Rochières, à Pierre de Blanc, marquis de Brantes; — d'une terre de 8 éminées 5 cosses, à Cavaillon, quartier des Cadenières, à Pierre-Joseph Alphon, trésorier général de la Chambre d'Avignon, etc. — Reconnaissances: — d'un moulin à blé, d'un moulin à huile, d'un four à pain, des montagnes dites le Grand-Bois, le Pietibas, le Sumuey et Barbefoureade et des ramières appelées du Pontillard et du Pialon, par la commune de Séguret; — du sol de la chapelle des Pénitents-Blancs de Villedieu, par cette confrérie; — du moulin à blé de Caderousse, par cette commune; — de divers cens à percevoir à Pernes, par le corps des anniversaires de l'église paroissiale de cette ville; — de la grange d'Alsion à Lagarde-Paréol, par la communauté des Doctrinaires d'Avignon, etc. — Répertoire.

B. 205. (Registre.) — In-4°, 922 feuillets, papier.

**1720-1722.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barceilon et François Martin, notaires. — Investitures: — d'une vigne de 5 éminées à Valréas, quartier du Riussset, à Joseph de Prévost; — d'une terre dite la Rivale, à Cavaillon, contenant 46 éminées, à Pierre Trophe, marchand de soie d'Avignon; — d'une maison hors le lieu de Sainte-Cécile, quartier du Moulin-à-Blé, à Michel Descour; — d'une terre de 4 éminées, à Visan, quartier du Cognet-de-Mascon, à Claude Berbegier; — de deux terres, contenant ensemble 6 éminées 15 cosses 1/2, à Sainte-Cécile, quartier de Ribagnan, à François Valay; — d'une maison à Visan, rue du Soleil, à Pierre Duplan; — d'une terre de 4 éminées à Bonnieux, quartier des Combes ou de Saint-Martin, à Claude Amourdedieu; — d'une terre d'une éminée à Faucon, quartier du Clos, à Pierre Courru, etc. — Reconnaissances: — d'une maison à Cavaillon, au Bourg Neuf ou à la porte de la Reine, servant de sextier, par la communauté de cette ville; — de divers cens à Pernes, par la communauté des Jésuites d'Avignon; — d'une terre de 3 éminées 1/2 à Menerbe, quartier des Valats, par Joseph Robert; — d'un four à pain, par la commune de Villedieu; — des tenements de La Palud et de la Garrigue-des-Combes à Grillon, par la communauté des habitants de ce lieu; — d'une terre et d'un verger de 3 éminées 13 cosses 1/2, à Pernes, quartier de Puy-Buissin, par les Ursulines de cette ville; — de la place

dite le Pré-Batalier, au faubourg de Lagnes, par la commune de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 206. (Registre.) — In-4°, 1,449 feuillets, papier.

**1223-1224.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barceilon et François Martin, notaires. — Investitures : — de 4 éminées, vigne, bois et hermas à Visan, quartier du Devès, à Mathieu Milan; — d'une maison à Grillon, rue du Château, à Jean-François Mounier; — d'une maison à Mornoiron, quartier de Coste-Froide, à Marchon Vésian et Marguerite Achard, mariés; — d'une terre d'une éminée et demie à Villedieu, quartier de La Bioulonne, à Antoine Pliquet; — d'une terre d'une salmée à Pernes, quartier de Ravasseau, à Jean-Claude Boniser; — d'une maison à Sablet, quartier de La Pascarié, à Jacques Dixi; — d'une terre d'une salmée à Bonnieux, quartier de Piebaruet, à Jean-Joseph Boyeri; — d'une terre de 3 éminées à Valréas, quartier de la Coquette, à Charles Vigne; — d'une maison à Sainte-Cécile, quartier de Paget, à Esprit Michel; — de 2 éminées de terre herme à Sablet, quartier des Breguières, à Jacques Dixi, etc. — Reconnaissances : — d'une ouverture faite aux murailles publiques du Rasteau, du côté du Portalet, afin de donner du jour au moulin à huile, par la commune de ce lieu; — des fossés des murailles de Caderousse, appelés la Barbusse, par la commune de ce lieu; — de cens à Bonnieux, par le collège de la Croix, établi à Avignon; — d'un verger de 3 éminées à Mornoiron, quartier de Blaine, par le vicaire de la paroisse de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 207. (Registre.) — In-4°, 1,009 feuillets, papier.

**1225-1227.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barceilon et François Martin, notaires. — Investitures : — d'un grenier à foin à Séguret, quartier de la Marallerie, à Jean Bouyer, fils d'Elzéar; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble 2 éminées à Cavailton, quartier de Fugueirole, à Louis-Jacinte Bonaud; — d'une terre de 2 éminées à Lapalud, quartier des contrats, à Joseph Tabour; — d'une vigne de 3 éminées et demie à Mornoiron, quartier de Picareu, à Gabriel Creix; — d'une terre de 9 éminées 8 cosses, à Sainte-Cécile, quartier de la Matte, à François-Paul-Hyacinthe et à Élizabeth Soucheire, mariés, et à Louis-Hyacinthe,

leur fils; — d'une maison à Mornoiron, quartier de Coste-Chaude, à Quentin Imbert et à Rose Escalin, mariés; — d'une vigne de 2 éminées à Sablet, quartier d'au delà la rivière, à Michel Jean; — d'une maison avec un jardin à Valréas, quartier de la Quarte-Panose, à Jean-Joseph Bonnet et à Nicolas Roulet; — d'un verger de 3 éminées à Bonnieux, quartier du Mourre-des-Bouëttes, à Antoine Bonhomme, etc. — Reconnaissances : — de deux maisons à l'Isle, quartier de Villefranche, par Elzéar Peyronel; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble 6 salmées 4 éminées à Lapalud, quartier des Barrenques par l'œuvre de l'hôpital du Pont-Saint-Esprit; — d'un moulin à blé avec ses dépendances, d'un four à pain, etc., par la commune de Grillon; — de la grange de Sorquette où se trouve une fabrique à soie et où se trouvait jadis un moulin à papier, à l'Isle, près l'église rurale de Notre-Dame de Sorquette, par Françoise de Sassenage, veuve Fortia de Montréal, etc. — Répertoire.

B. 208. (Registre.) — In-4°, 1,057 feuillets, papier.

**1228-1230.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barceilon et François Martin, notaires. — Investitures : — d'une terre herme de 7 éminées à Séguret, quartier du Pont, à Jean-Pierre Teysier; — d'une cave à Bomieux, rue montant de la place à l'église, à Jean-Baptiste Terris; — de deux terres, contenant ensemble 10 éminées, à Sablet, quartier du Plan, à Joseph Chabert; — d'une terre de 4 éminées 4 cosses 1/3, à Pernes, quartier de la Garrigue, à Louis Brulat; — d'une maison au-dessus de l'église paroissiale de Villedieu, à Charles Giraudy; — d'une vigne de 4 éminées à Sainte-Cécile, quartier de Charboneau, à Jean Chabrol; — d'une terre de 9 éminées à Lagarde Paréol, quartier de Ribaysson, à André Tranchier; — d'une terre, vigne et verger de 6 éminées à Visan, quartier de la Petite-Auzidère, à Étienne Morel, etc. — Reconnaissances : — du droit de prendre les eaux de Corome et de l'Oulière à Richerenches (Vaucluse), par la commune de Baumes-de-Transit (Drôme); — d'une vigne de 3 éminées à Cavailton, quartier de l'Isle-du-Temple, par les Ursulines de cette ville; — de trois fours à pain, de deux moulins à blé et de divers cens par la commune de Malaucène; — de créments, graviers et limiers laissés par le Rhône, par la commune de Mornas; — d'une étable à l'Isle, quartier de la Place, par la communauté des habitants de cette ville; — de la captation des eaux de la fontaine du Portait-Neuf, par la commune de Bollène, etc. — Répertoire.

B. 200. (Registre.) — In-4°, 953 feuillets, papier.

**1331-1333.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barcion, François et Joseph-Siffrein Martin, notaires. — Investitures : — d'une terre d'une éminée et 2 cosses à Pernes, quartier du Terradour, à Pierre Bressy ; — d'une maison au Bref-du-Pape, dans la grand'rue de Vaison, à Antoine Veyret ; — d'une terre de 30 éminées à Lapalud, quartier de Lesparète, à Joachim Paccot ; — d'un hermas d'une salmée 2 éminées 13 cosses 1/2, à Visan, quartier des Costes, à Alexis Vigne ; — d'un jardin de 10 cannes à Valréas, quartier de la Quarte-Panouse, à Michel Eustache ; — d'une terre de 2 éminées à Mormoiron, quartier du Bœuf, à Laurence, veuve de Gabriel Rouget ; — d'une maison à la grand'rue de Sablet, à Joseph Reynaud ; — d'une vigne d'une salmée 6 cosses, à Monteux, quartier de Saint-Hilaire, à François Traverse ; — d'une terre de 14 éminées à Mormoiron, quartier de la Boissière, à Claude Vadon ; — d'une vigne de 3 éminées à Cavaillon, quartier de l'Isle-du-Temple, à Ange Belanger, etc. — Reconnaissances : — des bâtiments, jardins et église du monastère des Ursulines de Valréas, par cette communauté ; — de divers cens à Pernes, par les Augustins de cette ville ; — d'un moulin à blé, d'un moulin à huile, d'un moulin à grignons, de la montagne appelée Plane-Rouvière, d'un four à pain et du bâtiment de la boucherie, par la commune de Faucon ; — de divers cens à Lagnes, par le chapitre de l'église collégiale de l'Isle, etc. — Répertoire.

B. 210. (Registre.) — In-4°, 948 feuillets, papier.

**1334-1337.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-François Barcion, François et Joseph-Siffrein Martin, notaires. — Investitures : — d'une vigne, d'un bois et d'une terre herme contigus, contenant 6 salmées, à Lagarde-Paréol, quartier des Mouriers, à Elisabeth Jary ; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-Sumière, à Jacques Daudel ; — d'une maison à Cavaillon, quartier du Fangas, à Véran Croix ; — d'une terre en friche de 3 charges 1/2, à Bonniens, quartier de Banme-sur-Sorgue, à Jacques Garcin ; — d'une vigne de 2 éminées à Monteux, quartier de Peyreguis, à Jean Charbonier et à Madeleine Doujan, mariés ; — d'une terre d'une éminée à Séguret, quartier du Constant, à Jean Coulomb ; — d'une terre de 9 éminées et d'une autre terre de 3 éminées à Visan, la 1<sup>re</sup> au quartier des Mollières et la 2<sup>re</sup> au quartier de Pieulas, à Jean-François et Jean-Louis Roux, frères ; —

d'une terre de 4 éminées à Lapalud, quartier des Contrats, à Jean Bayle ; etc. — Reconnaissances : — de la grange de Taillole et de son tènement de 47 salmées 4 éminées 11 cosses, au territoire d'Entraigues, par le collège des Jésuites d'Avignon ; — d'un jardin à Visan, près la porte du Réchaussis, par la communauté des Dominicains du Saint-Sacrement, établie dans ce lieu ; — d'un bois de 15 salmées à Lagnes, quartier de Champlomb, par la commune de ce lieu ; — de la maison commune, des fossés des remparts, de divers créments, etc., par la commune de Lapalud, etc. — Répertoire.

B. 211. (Registre.) — In-4°, 1,416 feuillets, papier.

**1337-1339.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant François Martin, Joseph-Siffrein Martin et Joseph-François Barcion, notaires. — Investitures : — d'une terre de 6 éminées 18 cosses à Sainte-Cécile, quartier de Charbonneau, à François Taulier ; — d'une terre de 20 éminées à Monteux, quartier des Escampades, à Antoine Landun et à Joseph Vignon ; — d'une terre de 6 éminées 1 cosse à Sablet, quartier du chemin de Coste-Chaude, à Jean Jacquet ; — d'une terre de 2 éminées 7 pognadières, à Lapalud, quartier du Grès, à Delphine Nally ; — d'une terre de 3 éminées à Entraigues, quartier du Plan, à François Ferrier, etc. — Reconnaissances : — du château et du fief de la Roquette, par la commune de Cavaillon ; — d'une vigne de 3 éminées à Valréas, quartier de Saint-Quenin, par les prêtres de la congrégation du Saint-Sacrement de cette ville ; — d'une terre de 6 éminées à Vaison, proche les murailles publiques, d'une autre terre de 3 éminées au même terrain, quartier de La Planchette ; — de 3 cens, l'un de 2 éminées de blé, et les autres d'un sou 6 deniers et d'un sou, par la chapellenie de Notre-Dame de Nazareth, fondée à Vaison ; — d'une île appelée de Nalançon, contenant 9 salmées, à Sorgue, quartier du Rhône, d'une autre île dans la Sorgue, contenant 8 salmées, d'un tènement de terres hermes au chemin de La Maloutière, d'une ramade (oseraie), aux limites des territoires de Sorgue, Vedène et Entraigues et de Garrigues au béal du moulin de Beli, par la commune de Sorgue, etc. — Répertoire.

B. 212. (Registre.) — In-4°, 1,069 feuillets, papier.

**1340-1342.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant François Martin, Joseph-François Barcion et Joseph-Siffrein Martin, notaires. — Investitures

— d'une terre d'une salmée à Valréas, quartier d'Enche, à Jean Orgeas et à Marie Armand, mariés ; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble 6 éminées, à Mormoiron, quartier des Combes, à Jean-Joseph Michel et à Jeanne-Marie Constantin, mariés ; — d'une terre de deux éminées et 1/2 à Grillon, quartier du Plan, à Jean-Joseph Avias ; — d'une maison à Vaison, rue allant de la place à l'église, à Esprit-Joseph Dupré ; — d'une maison à Pernes, rue de Villeneuve, à César Duplan ; — d'une maison à Montoux, rue de La Porte d'Avignon, à Louis Boyer ; — d'un hermas de 5 charges 1/2, à Bonnieux, quartier de Tuly, à Jean-Joseph Briengue ; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble 6 éminées, à Mormoiron, quartier du Maupas, à Vérau Belle, etc. — Reconnaissances : — de divers cens à Pernes, par la communauté des Augustins de cette ville ; — d'autres cens à Lagnes et à Bonnieux, par la collégiale de l'Isle ; — d'un local de 50 cannes de long sur 12 pans de largeur, entre le canal de la Sorgue et les murailles de l'Isle, par les recteurs de la Charité de cette ville ; — de la faculté de dériver les eaux des rivières dites de Saint-Pantalès, Malefosse et le Pegue, par la commune de Richerenches ; — du droit de dériver les eaux tant de la rivière d'Egues que des sources d'Arson, par la commune de Camaret ; — du sol de la chapelle des Pénitents-Blancs de Mormoiron, par cette confrérie, etc. — Répertoire.

B. 213. (Registre.) — In-4°, 735 feuillets, papier.

**1743-1744.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Martin, François Martin et Joseph-François Barceilon, notaires. — Investitures : — d'une terre et d'un verger, contenant ensemble 12 éminées, à Sorgue, quartier de la Crémade, à François Mourre ; — d'une terre de 2 éminées à Visan, quartier de la Condamine, à Pierre Juvin et à Joseph et Guillaume Larmande ; — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Panouse, à Louise Argente, femme Buffardin ; — d'une vigne et d'un verger de 12 éminées 8 cosses, à Sorgue, quartier du Fournalet, à Jean-Louis Landrie ; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble 3 éminées, à Mormoiron, à Antoine Bony ; — d'une terre de 7 éminées à Montoux, quartier de la Fontette, à Jacques Imbert ; — d'une partie de maison à Sablet, quartier des Camatiers, à Joseph Bruneau ; — d'une terre de 21 éminées 13 cosses, à Cavaillon, quartier de Fugueirolle, à Pierre Viau, Michel Alliez et Esprit Demorthie ; — d'une vigne de 3 éminées à Pernes, quartier de Terre-Morte, à Pierre Inguimberty, etc. — Reconnaissances : — de divers cens à

Pernes, par la communauté des Dominicains d'Avignon ; — du droit de dériver les eaux de la rivière de Coronne à Valréas, par la commune de Richerenches ; — d'une terre de 6 éminées 10 cosses 1 2, à Montoux, quartier du Moulin, par les recteurs du grand hôpital d'Avignon ; — du bois de Mars, par la commune de Séguret ; — d'une partie du sol de l'église paroissiale, par la commune de Visan ; — de divers fonds de terre à Valréas, par la commanderie de Saint-Antoine de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 214. (Registre.) — In-4°, 809 feuillets, papier.

**1745-1746.** — Investitures données par la Chambre apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph Siffrein Martin, François Martin et Joseph-François Barceilon, notaires. — Investitures : — d'une terre de 4 éminées à Visan, quartier du Cognet, donnée à Pierre-Antoine Laurens ; — d'une terre de 11 éminées à Valréas, quartier de Lumian ou du chemin de Grillon, donnée à Pierre Delhardy et à Joseph Luquin ; — d'une salmée de terre à Pernes, quartier des Paluds à Joseph Frizet et à François Tiray ; — d'une moitié de maison à Montoux, proche la grande fontaine, à Jean-Baptiste Pons ; — d'une terre de 5 éminées 13 cosses, à Entraigues, à Pierre Gontard ; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble 7 éminées 1 2, à Cavaillon, quartier du Grès, à Vérau Espérandieu ; — d'un verger de 2 éminées 9 cosses, à Pernes, quartier du Puy-Curnier, à Joseph Mounier ; — d'une terre de 4 éminées 8 cosses, à Entraigues, quartier de Pericanier, à Nicolas Choisy ; — d'une terre de 2 salmées à Visan, quartier du Plan, à Mathieu Charransol ; — d'une terre de 3 éminées 8 cosses, à Pernes, quartier du terradour, à Joseph Langier ; — d'une terre en friche de 6 salmées à Menerbe, quartier du dernier Brianson, donnée à Jean-Joseph d'Inguimberty, etc. — Reconnaissances : — d'une maison à Cairanne, rue de la Porte d'Autane, par Jean-Joseph Delubac ; — d'une grange et de son tènement de 7 salmées de terre, à Valréas, quartier de Saint-Sauveur, par la communauté des Augustines de cette ville ; — du droit de dériver les eaux de la fontaine de Fontjoyense, à la montagne de Bollène, quartier de Saint-Eyrier, par la communauté des Ursulines de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 215. (Registre.) — In-4°, 815 feuillets, papier.

**1747-1748.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant François Martin, Joseph-Siffrein Martin et Joseph-François Barceilon, notaires. — Investi-

tures : — d'une terre de 3 éminées à Villedieu, quartier des Prés Neufs, à Jean-Louis Julian; — d'un verger de 5 éminées à Séguret, quartier des Lauzes, à Claude Arlaud; — d'une terre de 11 éminées et demie, à Pernes, quartier de Ravesseau, à Antoine de Sainte-Marie; — d'une vigne de 2 éminées 1/2 à Valréas, quartier de Saint-Vincent, à François Martinel; — des domaines et censives possédés à Lapalud, par Jean de Payen de l'Hôtel, à Jacques-Jean-Baptiste de Touduty, comte de Malijac; — d'une vigne de 7 éminées à Sablet, quartier du Plan, à Joseph Isnard; — d'une maison à Sainte-Cécile, rue Torte, à Guillaume-Antoine Cner; — d'une terre herme de 4 éminées à Visan, quartier du Cubert, à Claude Chambon; — d'un coin de terre de 4 cosses à Faucon, quartier du Clos, à Michel Faucon, etc. — Reconnaissances : — de cens en grains et en numéraire, à percevoir à Bonnieux, par l'évêque d'Apt, en qualité de prieur dudit Bonnieux; — de cens à Pernes, par la communauté de Jésuites d'Avignon; — de La Palud et du bois des Combes, par la commune de Grillon; — de cens à Montoux par le chapitre de Saint-Siffrein de Carpentras; — d'une partie du sol du monastère des Ursulines de Pernes, par cette communauté; — d'un four à pain, par la commune de Villedieu; — d'une maison à Vaison, par les Pénitents-Blancs de cette ville; — de divers fonds par la commune de Lagnes, etc. — Répertoire.

B. 216. (Registre.) — In-4°, 968 feuillets, papier.

**1749-1750.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Martin, Joseph-François Barcion et François Martin, notaires. — Investitures : — d'une terre de 3 éminées à Montoux, quartier de Saint-Ferréol, à Antoine Bressy; — d'une terre de 4 éminées à Mormoiron, quartier de Beuf, à Joseph Frugière; — d'une vigne de 9 éminées à Faucon, à Joseph Sauvaire du Puyméras; — d'une vigne de 2 éminées à Sainte-Cécile, quartier de Ribagnan, à Claude Bernard; — d'une maison au Faubourg de Vaison, près le pont, à Roche La Ramière; — d'un hermas de 10 éminées 4 pognadières, à Bonnieux, quartier de Louzière de Charrau, à Raimond Tissot; — d'une terre de 4 éminées 7 cosses, à Cavaillon, quartier du Plan, à Pierre Donat; — d'un atterrissement dans le lit de la Sorgue à l'Isle, quartier de Mallassagne, à Charles-Joseph de Donadei; — d'une terre de 7 éminées à Pernes, quartier de Saint-Roch, à Pierre Chabaud; — d'une terre d'une éminée 5 cosses, à Mormoiron, quartier de Roussan, à Louis-François de Grillhet de Brissac, etc. — Reconnaissances : — de cens à Pernes, par la

communauté des Augustins de cette ville; — d'un arecau jetté sur la rue de la Porte de Montoux à Carpentras, par la communauté des Cisterciennes de cette dernière ville; — de cens à Pernes et à Montoux, par la communauté des Dominicaines de Sainte-Praxède d'Avignon; — du sol du couvent et de l'église des religieuses Ursulines de Valréas, par cette communauté; — d'une maison à Pernes, rue de Senanque, par les recteurs de l'œuvre des Orphelins de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 217. (Registre.) — In-4°, 1,030 feuillets, papier.

**1751-1753.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Martin, François Martin, Joseph-François et Charles-Joseph Barcion, notaires. — Investitures : — d'une grange ruinée avec son tènement de 4 salmées à Mormoiron, quartier de Bœuf, donnée à Joseph Marcellin; — d'une terre de 12 salmées au Leberon, territoire de Cavaillon, quartier de Valencour, à Louis Véran Girard et à Joseph Favier; — d'une vigne de 10 éminées à Sainte-Cécile, quartier du Taulier, à Jean Sauzès; — d'une terre d'une salmée 4 pognadières à Lapalud, quartier des Contrats, à Jean-Paul Sarcelly de Cazeneuve; — d'une vigne de 2 éminées à Sorgue, quartier de la Montagne de Plas, à Pierre Perrin; — d'une vigne de 3 salmées et demie à Sainte-Cécile, quartier de Charbonel, à Joseph Salières; — d'une terre de 2 éminées 3 cosses, à Pernes, quartier du Terradour, à Antoine-Joseph de Buisson d'Armandy; — d'une terre de 3 éminées 18 cosses, à Entraigues, quartier des Paluds de Treyouse, à Jean-Joseph Douvergne; etc. — Reconnaissances : — du droit de dériver les eaux de l'Égènes et celles des sources d'Alcion, par la commune de Camaret; — d'une grange avec son tènement de 40 salmées à Valréas, quartier de Saint-Pierre de Ravel, et d'autres immeubles par les prêtres de la congrégation du Saint-Sacrement ou séminaire de Valréas; — des fonds appartenant aux chapellenies réunies de Notre-Dame de Beauvoir et de Sainte-Catherine, par les Céléstins de Gentyilly à Sorgue; — d'une terre et d'un pré contenant ensemble 26 salmées, à Bollène, clos de Guilhestre, par la commune de Bollène, etc. — Répertoire.

B. 218. (Registre.) — In-4°, 794 feuillets, papier.

**1753-1754.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Martin, Charles-Joseph Barcion, François Martin et Joseph-François Bar-

cion, notaires. — Investitures : — d'une terre de 21 éminées 10 cosses, à Entraigues, quartier des Ferrayes ou Caruche, à Joseph-Balthazar Bouillet-Bazin et à Jeanne Aymes, mariés; — d'une vigne de 9 éminées, à Valréas, quartier des Blagiers, à Antoine Delaye; — d'une terre de 4 éminées, à Pernes, quartier de la Garrigue, à Joseph Nourry et à Pierre Flandrin; — d'une vigne de 6 éminées à Séguret, quartier de Jansanne, à Antoine Baile; — d'un verger d'une éminée et demie à Sablet, quartier de l'Oratoire, à Jean Roland; — d'une maison à Sainte-Cécile, rue des Quatre-Cantons, à Charles Poulin; — d'une terre de 2 éminées, à Faucon, quartier du Bon-Paquet, à Étienne Eysserie, etc. — Reconnaissances : — de divers cens à Vaison, par le chapitre de la cathédrale de cette ville; — d'un four banal avec ses dépendances par la commune de Sainte-Cécile; — de divers immeubles par les Ursulines de Valréas; — du droit de dériver les eaux de la Sorgue au Portalet de l'Isle et de les conduire au couvent des Minimes par cette communauté religieuse; — de l'ouverture dite le Portalet, faite aux murailles publiques du Rasteau, par la communauté de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 219. (Registre.) — In-4°, 865 feuillets, papier.

**1755-1756.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Bareilon, Joseph Siffrein Martin et Joseph-François Bareilon. — Investitures : — d'une vigne de 9 éminées et demie à Mormoiron, quartier de la Breguière, à Joseph Bouyac et à Marie Augier; — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Panouse, à Jean-Louis Durand; — d'une terre de 3 éminées, à Visan, quartier de la Bastide, à Anne Boudon, veuve Juvin; — d'une maison à Pandrone de l'hôpital de Sablet, à Pierre Julian et à Constance Couloumien, mariés; — d'une vigne de 3 éminées 8 cosses, à Pernes, quartier de Combe d'Enfer, à Jean Bonnet; — d'une vigne de 7 éminées à Valréas, quartier de Champferrier, à Louis de Bonnet d'Homnières; — d'une terre à Monteux, quartier de la Peyrouse, à Alphonse de Salvan-de-Chenerille; — d'une étable à Caderousse, entre la porte de la place et la tour de la Brunie, à Jacques Bès; — d'une terre de 3 éminées 11 cosses, à Sainte-Cécile, quartier du Prat-d'Enfer, à Dominique Orange, etc. — Reconnaissances : — d'une terre de 10 salmées, à Vaison, quartier des Blaches, d'une autre terre de 3 salmées, au quartier de Samme-Longue, d'une terre de 4 éminées, au quartier de Panpera et enfin d'une vigne de 4 éminées au quartier du Devès, par la communauté des Dominicains de Vaison; — de la maison commune de Vaison, par la communauté de ce

lieu; — de cens assis sur des biens aux territoires de Sablet et de Séguret et d'une étable à Sablet, rue de l'Hôpital, par les recteurs de la Charité de Sablet, etc. — Répertoire.

B. 220. (Registre.) — In-4°, 805 feuillets, papier.

**1756-1758.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph Siffrein Martin, Charles-Joseph Bareilon et Joseph-François Bareilon, notaires. — Investitures : — d'une terre de 4 éminées à Bonnioux, quartier de Trigaud, donnée à Vincent Joumard; — d'une terre de 3 éminées à Mormoiron, quartier de Jean-Blau, à Laurent Couil; — d'une terre de 9 éminées à Valréas, quartier de la Font de l'Hornes, à François Pennable; — d'une grange et de son tènement de 36 salmées, à Pernes, quartier de la Garrigue, à Laurent et à Bertrand Allennand, père et fils; — d'une vigne de 3 éminées, à Faucon, quartier du Plan, à Esprit Cornu; — d'un pré de 2 éminées 2 cosses, à Sainte-Cécile, quartier du chemin de Lagarde, à Jean-François Chassillan; — d'une terre de 12 salmées à Pernes, quartier des grandes Paluds, à Jean-Joseph Auberton; — d'un verger d'oliviers à Sablet, quartier du Pelegrin, à Cosme Bréchet, etc. — Reconnaissances : — de divers cens à Monteux, par le chapitre de la cathédrale de Carpentras; — du droit d'établir une roue sur la Sorgue et de percer les remparts par les recteurs de l'hôpital de l'Isle; — du droit de prendre les eaux des rivières de Couronne et de l'Oulière à Richerenches, par la commune de Baumes-de-Transit; — de la montagne du Léberon, au territoire de Cavaillon, par la communauté de cette ville; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-Panouse par les recteurs de l'Hôtel-Dieu, de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 221. (Registre.) — In-4°, 810 feuillets, papier.

**1759-1760.** — Investitures données par la Chambre Apostolique et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph Siffrein Martin, Charles-Joseph Bareilon et Joseph-François Bareilon, notaires. — Investitures : — d'une terre de 9 éminées à Sablet, quartier de Combernard, donnée à Louis et à Pierre Arène, frères; — d'une vigne de 4 éminées, à Bonnioux, quartier de Lamores, à Jean-Baptiste Terris; — d'une terre inculte de 2 charges et 3 éminées, à Bonnioux, quartier de Blanchon, à Joseph Imbert; — d'une terre herme de 4 éminées à Pernes, quartier de la Garrigue, à Pierre Flandrin; — d'une vigne de 10 éminées à Valréas, quartier de la Haute-Palud, à François Bernard; — d'une maison à Visan, quartier

du Réchansil, à Jean Amarnier; — d'une terre herme de 4 éminées, à Pernes, quartier de la Garrigue de Château-Rouge, à Michel Autart; — d'une terre herme de 11 éminées, à Sainte-Cécile, quartier de Larénier, à Philippe Saliens; — d'une vigne d'une éminée à Mormoiron, quartier de la Roquette, à Jean-Baptiste Saurel; — du domaine des Barrenques, aux territoires de Lamotte et de Lapalud, à l'institut des Frères des écoles chrétiennes, etc. — Reconnaissances: — de cens imposés sur des propriétés à Bonnieux, par le séminaire de Saint-Charles-de-la-Croix, établi à Avignon; — de la dérivation et de la conduite à travers les rues de Malaucène de l'eau nécessaire au couvent des Augustins déchaussés de cette ville, par la communauté desdits religieux; — d'un verger de 3 éminées à Mormoiron, quartier de Blaise, par le vicaire de l'église de ce lieu; — de la maison servant d'hôpital à Pernes, par les recteurs de cet établissement; — du bâtiment de la maison commune de Lagarde-Paréol, par la communauté de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 222. (Registre.) — In-4°, 701 feuillets, papier.

**1761-1762.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph Siffrein Martin et Charles-Joseph Baréon, notaires. — Investitures: — d'une maison à Lapalud, proche l'église paroissiale, à Jean-François Julien; — d'une grange avec son tènement de 6 éminées à Séguret, quartier dit derrière le Château, à Guillaume Roman; — d'une terre de 2 éminées à Monteux, quartier de Beaulieu, à André Blanchet; — d'une maison, à Grillon, derrière le Château, à Joseph Denanes; — d'une terre de 6 éminées 16 cosses 1 2, à Séguret, quartier du Claux, à André Gely; — d'une terre de 3 éminées, à Pernes, quartier de l'Abreuvoir, à Joseph Lacour; — d'un hermas de 3 éminées à Mormoiron, quartier des Combes, à Jean Marcellin; — d'un jardin de 2 pognadières à Bonnieux, quartier de Coste-Dreche, à Jean-Pierre Bonnet; — d'une vigne de 6 éminées, à Cavaillon, quartier du plan de Fugueirrolles, à Jean et à Alexis Julian, frères; — d'un pasquier, d'une aire et d'un rocher, contenant ensemble 8 éminées 11 cosses, à Entraignes, quartier de la porte du Réal ou des Ferrayes, à Jeanne-Marie Légier, veuve Faïn, etc. — Reconnaissances: — du droit de dériver les eaux d'un ancien canal, servant au fuyant du Moulin-Neuf, pour l'arrosage d'une terre de 33 salmées par les recteurs de l'Hôtel-Dieu de l'Isle; — de différentes propriétés au territoire de Monteux par les Dominicains de Carpentras; — du droit de dériver les eaux du Caillon, pour l'usage du moulin à

blé de Robion et l'arrosage des terres voisines, par la commune de ce lieu; etc. — Répertoire.

B. 223. (Registre.) — In-4°, 744 feuillets, papier.

**1763-1764.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Martin, et Charles-Joseph Baréon, notaires. — Investitures: — d'un hermas de 4 éminées 7 cosses, à Séguret, quartier de La Franchette, à Jean-Joseph Garcin; — d'une terre de 2 éminées, à Visan, quartier de la Crose, à Gabriel Roux; — d'une terre d'une salmée à Monteux, quartier des Meyrettes, à Jean Grolier; — d'une terre de 3 éminées, à Sorgue, quartier du Fournalet, à Thomas Pochy; — d'une maison à la grand'rne de Sainte-Cécile, à Laurent Pelisse; — d'un verger de 7 éminées 1 cosse, à Pernes, sur le Puy de Saint-Gilles, à Firmin Lacour; — d'une maison avec basse-cour, écurie et grenier à foin, à Pernes, rue de la Juiverie ou du Bourg-Merdoux, à Jean Roux; — d'une maison à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude, à Claude Rogier; — d'une terre et d'un bosquet, contenant ensemble 2 salmées 7 éminées, à Bonnieux, quartier de Scillas ou de la Font-des-Allards, à François-Xavier de Méry de La Canorgue, etc. — Reconnaissances: — de directes imposées sur des biens à Pernes et à Laroque-sur-Pernes, par le corps des prêtres des anniversaires de l'église paroissiale de Pernes; — de la maison servant de boucherie, du terrain de l'esplanade, d'un four à pain, du droit de lignerage et de pâturage dans la montagne de Lagarde-Paréol, d'un bois de 10 salmées, appelé le bosquet de Moleste, de 2 cosses de pré, proche le moulin, par la commune de Sainte-Cécile; — d'un moulin à blé par la commune de Visan, etc. — Répertoire.

B. 224. (Registre.) — In-4°, 863 feuillets, papier.

**1765-1766.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Martin et Charles-Joseph Baréon, notaires. — Investitures: d'une terre de 3 éminées, à Cavaillon, quartier des Vautes du Caillon, à Joseph Devaux; — d'une maison à Monteux, quartier du Château, à Jean-Jacques Ponchon; — d'un verger de 5 éminées, à Mormoiron, quartier de Limon, à Claude Roux; — d'une grange et de son tènement de 18 éminées, à Cavaillon, quartier des Cadenières, à Georges Pous; — d'une maison à Monteux, rue de la Boucherie, à Étienne Bontoux; — d'une terre de 2 éminées 1 2, à Visan, quartier de Pradaudannes, à Joachim-Marcel Beire; — d'une terre d'une



salmée, à Monteux, quartier de Peyreguis, à Claude Achard; — d'une maison à Vaison, rue du Plan de l'Oulme, à Quentin Plantévin; — d'une terre d'une salmée, à Entraigues, quartier des Paluds-de-Trevouse, à François et à Laurent Bioullès, frères; — de 7 éminées en terre, verger et vigne à Séguret, quartier des Sauses, à Hyacinthe Peyrol; — d'une grange et de 2 éminées de terrain attenant, à Sorgue, quartier de la Porte-d'en-bas, à Alexandre Roux, etc. — Reconnaissances: — d'une maison à Vaison, rue de la Plate-Forme, et d'une petite grange, avec son tènement de 15 salmées, au quartier de Maraudy, par l'archidiaire de la cathédrale de Vaison; — d'une terre d'une salmée, 1 éminée et 6 pognadières, à Caderousse, quartier des Négades, par les Bénédictines de cette ville; etc. — Répertoire.

B. 225. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 891 feuillets, papier.

**1767-1768.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Martin et Charles-Joseph Barcilon, notaires. — Investitures: — d'une vigne de 2 éminées 4 cosses, à Entraigues, quartier du Coquieu, à Jean Joffret; — d'une terre de 2 éminées, à Visan, quartier de Combauche, à Dominique Danjaume; — d'une terre herme de 22 éminées à Visan, quartier dit Rottard, à Jean-André Jullian; — d'une grange avec son tènement de 2 salmées 3 éminées 1 2, à Lapalud, quartier des Vignaux, à Marc-Raymond Chavanet; — d'une terre d'une éminée 4 cosses à Valréas, quartier de Lapalud, à Joseph-Martin Clavel; — d'une vigne et d'un verger, contenant ensemble 4 éminées, à Pernes, quartier de Valadier, à Jean-François Endigoux; — d'un verger de 6 éminées à Moranoiron, quartier de la Croix-de-la-Fuste, à Jean Bouyac; — d'une terre de 6 éminées, à Grillon, quartier de Montagù, à François Roumegon; — d'un verger de 3 salmées à Séguret, quartier de la Lauze, ou Dindolette, à Charles Carpentras, etc. — Reconnaissances: — du droit de dériver les eaux de la Sorgue au Portalet, par le couvent des Frères Mineurs de l'Isle; — d'un four à pain, d'un moulin à blé, d'une tour etc., par la commune de Villedieu; — de directes imposées sur des biens à Pernes, par la communauté des Bénédictines de Cavailion; — d'un ciel ouvert et de deux maisons à Cavailion, par le séminaire de cette ville; — de l'emplacement de la chapelle des Pénitents-Blancs de Villedieu, par cette confrérie, etc.

B. 226. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 836 feuillets, papier.

**1769-1770.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à

son profit, par-devant Joseph-Siffrein Martin, Charles-Joseph Barcilon et Jean-Joseph Tassis, notaires. — Investitures: — d'une terre de 5 éminées, à Lagarde-Parcéol, quartier de la Bouissière, à Louis Bernard et à Louis Chapouton; — d'un pré de 7 cosses à Vaison, quartier de Balairé ou du Petit Saint-Véran, à Jean-Paul de Julien, chanoine; — d'une terre d'une éminée 12 cosses, à Valréas, quartier de la Palun, à Jean-Pierre Roussin; — d'une maison à Cavailion, rue de Fabricis ou de Saint-Étienne, à François Tournafort; — d'une grange et de son tènement de 20 éminées, à Monteux, quartier des Paluds, à François Lagier, vitricr, d'Avignon; — d'une terre de 6 éminées, 3 cosses, à Séguret, quartier de la Blache, à Dominique Meffre; — d'un pré de 4 éminées, à Visan, quartier du Pontillard, à Louis Malliard; — d'une terre de 2 éminées 1 2, à Villedieu, quartier de Faine, à Jean-François Rousson; — d'une partie de maison à Carpentras, pour l'élargissement de la rue des Prisons-Vieilles, à la ville de Carpentras, etc. — Reconnaissances: — des biens-fonds des chapellenies de Notre-Dame de Beauvoir et de Sainte-Catherine, unies au monastère des Célestins de Sorgue, par cette communauté religieuse; — d'une grange et de son tènement de terres à Cavailion, quartier du Rouret, par la Chartreuse de Boupas. — Répertoire.

B. 227. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 1,360 feuillets, papier.

**1771-1774.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Charles-Joseph Barcilon, Jean-Joseph Tassis et Joseph-Estève-François Degeorges de Guillomont, notaires. — Investitures: — d'une maison à Grillon, sous les remparts, à Pierre-Joseph Monnier; — d'une terre de 11 éminées, à Visan, quartier du Collet, à André Savel; — d'une vigne de 4 éminées, à Lapalud, à Nicolas Thuille; — d'une terre d'une salmée, à Pernes, quartier des Grandes Paluds, à Pierre Fournier; — d'une terre de 2 éminées 6 cosses, à Sablet, quartier de Lidoulaire, à Denis-Roch Deloume; — d'une terre de 5 éminées 17 cosses, à Valréas, quartier de Muracet, à Antoine Orjas; — d'une grange et de son tènement, de 32 éminées 5 cosses, à Loriol, quartier du Dégay, à Pierre Olivier; — d'une maison à Visan, quartier du Portalet, à Jacinthe Fléchaire; — d'une terre de 3 éminées à Sorgue, quartier du Caïre, à Amie Charlotte de Felix veuve Brunel; — d'une terre de 4 éminées 1 2, à Séguret, quartier du Pialon, à Jean-Joseph-François Garcin; — d'une terre de 3 salmées, à Pernes, quartier des Grandes-Paluds, à Joseph Largaud, etc. — Reconnaissances: — d'un terrain à Pernes, joignant l'église des Augustins, par la communauté de ces religieux; — de

l'emplacement de la Chapelle des Pénitents-Noirs de Cavaillon, par cette confrérie ; — de biens-fonds en 9 articles à Valréas, par les Augustins de cette ville ; — de biens-fonds en 9 articles et de directes, par la commune de Sainte-Cécile, etc. — Répertoire.

B. 228. (Registre.) — In-4°, 903 feuillets, papier.

**1775.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Joseph Tassis et Charles-Joseph Barcilon, notaires. — Investitures : — d'une partie de maison à Monteux, rue du Vignier, à Antoine Gobert ; — de 4 éminées, terre, vigne et verger, à Pernes, quartier de la Combe-d'Enfer, à Jacques Napoty ; — d'une terre de 4 éminées, à Monteux, quartier des Paluds, à François Vignon ; — d'un bois de 3 salmées, à Visan, quartier de la Combe du Sauze, à Joseph de Pelissier de Saint-Ferréol ; — d'une terre de 4 éminées, à Lapalud, quartier des Contrats, à Alexis Charrière ; — d'un hermas de 6 éminées, à Vaison, quartier de Replat ou des Blaches, à Jean-Baptiste Bonis ; d'une terre de 2 éminées 1/2, à Monteux, quartier du plan de Talan, à Jean-Claude Liffra ; — d'une maison à Pernes, quartier du Bourg-Merdoux, à Antoine Plendoux ; — d'une terre de 6 éminées, à Valréas, quartier de Lapalud, à Charles Tardieu, etc. — Reconnaissances : — de deux maisons à Visan, par la commune de ce lieu ; — d'une étale à l'Isle, quartier de la Planc, par la commune de l'Isle ; — d'une maison joignant l'église paroissiale, par la confrérie du Rosaire de Villedieu ; — des eaux nécessaires pour le jeu d'un moulin à blé et de leur passage, par la commune de Villes ; — de biens-fonds en 6 articles, par la commune de Séguet ; — de directes au terroir de Pernes, par les recteurs de l'hôpital de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 229. (Registre.) — In-4°, 1,073 feuillets, papier.

**1776-1777.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Joseph Tassis, Charles-Joseph Barcilon et Elzéar-Siffrein Ravoux, notaires. — Investitures : — d'une terre de 6 éminées, à Mormoiron, quartier des Blaques, à Jean-François Constans ; — d'une terre de 12 éminées 8 cosses, à Sorgue, quartier des Plantades, à Pierre Vernety ; — d'une terre de 3 éminées, à Villedieu, quartier d'Expreint, à Jacques Vaehier ; — d'un hermas de 4 éminées à Vaison, quartier de la Chasonne, à Just Guintraud ; — d'une vigne de 7 éminées, à Mormoiron, quartier de Roussan ou Peyroulet, à Paul Dedos ; — d'un

verger de 4 éminées, à Monteux, quartier de Robion, à Joseph Bernus ; — d'un hermas d'une éminée, à Sorgue, quartier de la Crémade, à Thomas Perrin ; — d'une grange avec son tènement, à Valréas, quartier de Saint-Pierre de Ravel, à Jean-Claude Bruyère ; — d'une maison à Bounieux, rue Droite, à l'hôpital de ce lieu ; — d'une terre de 4 salmées 6 éminées, à Visan, quartier de Fontenieux, à Pierre Reboul, etc. — Reconnaissances : — de la conduite de l'eau de la fontaine dite de la Grave, par la commune de Sarrian ; — d'une maison à Cavaillon, quartier de la porte de la Reine ou du Bourg-Neuf, par la communauté de cette ville ; — de cens imposés sur des fonds, à Pernes, par la communauté des Bénédictines de Cavaillon ; — de la maison servant d'hôpital à Entraigues, par les recteurs de cette œuvre ; — d'une grange de 40 salmées à Valréas, quartier de Saint-Pierre de Ravel, et d'autres fonds dans la même ville, par le séminaire de Valréas, etc. — Répertoire.

B. 230. (Registre.) — In-4°, 953 feuillets, papier.

**1778-1779.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Jean-Joseph Tassis, Charles-Joseph Barcilon et Elzéar-Siffrein Ravoux, notaires. — Investitures : — d'une terre de 2 éminées et demie à Cavaillon, quartier de Cabedan ou des Cadenières, à Ferréol Domerque ; — d'une terre de 6 éminées à Pernes, quartier du Terradour, à Louis Mouris ; — d'une terre de 2 salmées à Lagarde-Paréol, quartier des Grands-Bosquets, à Dominique Piellat ; — d'une terre de 10 éminées à Entraigues, quartier des Cendriers, à Jacques Nouveau ; — d'une vigne de 6 éminées à Visan, quartier des Bourdeaux, à Jacques Reynaud ; — d'une vigne de 12 éminées à Sorgue, quartier du Grand-Badaffier, à André de Légier et à Antoine Simon Derbusson ; — d'une terre de 6 éminées 11 cosses à Entraigues, quartier du Plan, à Antoine Fabre ; — d'une maison à Vaison, quartier de la Coste, vers le château, à Quenin Secord ; — d'une maison à Villedieu, rue de Caueagne, à François Piquet, etc. — Reconnaissances : — de l'emplacement de la chapelle de la confrérie des Pénitents-Blancs de Mormoiron, par cette confrérie ; — de directes imposées sur des fonds situés à Pernes par les recteurs de l'hôpital d'Avignon ; — de la source d'eau qui alimente les fontaines de Valréas, par la communauté de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 231. (Registre.) — In-4°, 798 feuillets, papier.

**1780-1781.** — Investitures données par la Chambre Apostolique et reconnaissances souscrites à son profit, par-

devant Jean-Joseph Tassis, Charles-Joseph Bercion, Joseph-Siffrein Vitalis et Eléazar-Siffrein Ravoux, notaires. — Investitures : — d'une terre de 2 salmées 9 cosses, à Visan, quartier du Haut-Gibart, à Jean-Claude Roussin ; — d'une terre de 6 éminées, à Valréas, quartier de la Coste, à André-Ennemond Gleyse ; — d'une terre d'une salmée, à Sainte-Cécile, quartier des Prés-Nouveaux, à Madelaine et à Marguerite Avignol, sœurs ; — d'une terre de 4 éminées 8 cosses, à Cavaillon, quartier des Banquets, à Charlotte Montet, veuve Gilliet ; — d'une terre de 3 éminées 6 cosses, à Cavaillon, quartier du Haut-Cabedan, à Jean-Véran Rey ; — d'une boutique à Sablet, quartier de la Grand' rue, à François-Vincent-Silvestre Maurin ; — de 90 salmées de créments ou ramières, sur les bords de l'Ouvèze à Sablet, à la commune de ce nom ; — d'un hermas de 2 salmées et 2 éminées, à Visan, quartier du Lombrieu, à François Sabater ; — d'une terre de 2 éminées 13 cosses, à Sainte-Cécile, quartier de la Matte, à Joseph et à Jean-Baptiste Sauzet, frères, etc. — Reconnaissances : — de cens assis sur des fonds à Monteux par les Dominicains de Carpentras ; — d'une terre de 26 salmées, à Bollène, quartier du Clos de Guilhestre par la communauté de cette ville ; — d'une maison joignant l'hôpital de Valréas, par les recteurs de cet établissement ; — d'un terrain à Bollène, quartier de Ricand ou de Mialle, par les religieuses Ursulines de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 232. (Registre.) — In-4°, 855 feuillets, papier.

**1782-1782.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Vitalis, Eléazar-Siffrein Ravoux et Jean-Joseph Tassis, notaires. — Investitures : — d'une terre herme de 20 éminées, à Lagarde-Parcéol, quartier des Planes, à Blaise Grosse ; — d'une terre de 10 éminées, à Monteux, quartier de la Sorgue ou de Grandran, à Jean-Joseph Mounon ; — d'une terre d'une éminée à Séguret, quartier du Grand-Claux, à Pie-Joachim de Lagarde ; — d'un verger de 3 éminées, à Mormoiron, quartier de la Roquette, à Joseph Bouxac ; — d'une terre d'une éminée 5 cosses, à Mormoiron, quartier de Préchavon, à Jean-Baptiste et Joseph Constantin, père et fils ; — d'un fonds de 4 éminées 6 cosses, à Valréas, quartier du Claux, à François Meyer ; — d'une terre de 3 éminées, à Grillon, quartier de la Gareme, à Jean-Joseph Charpenel ; — d'une maison au faubourg de Villedieu, quartier du Perras, à Rose Carpentras ; — d'une terre et d'une carrière de 2 éminées, à Entraigues, quartier du Pont-de-la-Pierre ou de Saint-Joseph, à Joseph-Etienne Guichard ; — d'une terre de 4 éminées, à Bonnieux, quartier du Peyron,

à Esprit Perron ; — d'une terre de 8 éminées, à Pernes, quartier de Saint-Pouson, à Louis Roland, etc. — Reconnaissances : — de biens-fonds en 14 articles séparés et de la conduite des eaux de la fontaine de Lorial, à Valréas, par la communauté des Ursulines de cette ville ; — de la dérivation de l'eau d'une fontaine de Venasque, joignant une terre de la chapellenie de Sainte-Catherine, par la communauté des Minimes de ce lieu ; — de la maison commune d'Oppède, par la communauté des habitants de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 233. (Registre.) — In-4°, 861 feuillets, papier.

**1784-1785.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Vitalis, Jean-Joseph Tassis et Elzéar-Siffrein Ravoux, notaires. — Investitures : — d'une terre de deux éminées, à Pernes, quartier de Valdier, à Joseph-Pierre-Claude-Ode de Bonioty ; — d'une maison à Bonnieux, rue de la Porte des Artands, à Marie-Anne et à Rose-Françoise de Girard de Vachères, sœurs ; — d'un pré de 5 éminées 1/2, à Sainte-Cécile, quartier de Payet, à Guillaume Cairanne ; — d'une maison à Vaison, quartier du Plan de l'Olme, à Jean Vincent ; — d'une terre de 12 éminées, à Visan, quartier de Rousseton, à Etienne Arnaud et à Jean-Michel Sallière ; — d'une terre de 6 éminées 12 cosses 1/2, à Cavaillon, quartier des Urioules, à Jean-Pierre-Marie Gautier ; — d'une grange appelée la Rivale, avec son tènement de 7 salmées 7 éminées 4 cosses, à Cavaillon, quartier de la Gaffe, à Gabriel Bruneau ; — d'une terre de deux éminées, à Valréas, quartier de Saint-Quenin, à Dominique Penable ; — d'un bois de 6 éminées, à Villedieu, quartier de la Montagne, à Pierre Perrin et à Jean-Joseph Humin ; — d'une terre de 7 éminées, à Mormoiron, quartier de la Bastide, à Pancrace Siaud, etc. — Reconnaissances : — d'une terre de 3 éminées 2 cosses, à Visan, quartier du Serre du Thou, par les Dominicains de ce lieu ; — du droit de dériver les eaux de la Sorgue, à Entraigues, pour l'arrosage des terres du Cancet, par la commune de Bédarrides ; — du droit de construire dans les Régales, près la porte de l'Horloge, par la commune de Cairanne ; — de 6 pièces de terre et de 2 maisons, à Grillon, par le prieur de Saint-Martin-du-Croc ; etc. Répertoire.

B. 234. (Registre.) — In-4°, 907 feuillets, papier.

**1786-1787.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par-devant Joseph-Siffrein Vitalis, Elzéar-Siffrein Ravoux et Jean-Joseph Tassis, notaires. — Investi-

tures : — d'une terre herme de 13 éminées, à Grillon, quartier de Gruyère, à Marc Duvière ; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-Marchande, à Pierre Frigière et à Marguerite Andrieu, mariés ; — d'une maison, à Visan, quartier du Réchaussil, à Alexis Juvin et à Justine Azard, mariés ; — d'une maison à la Grand'rue de Sablet, à Gabriel Veux ; — d'un verger de 11 éminées, à Bonnioux, quartier de Saint-Victor, à Joseph-Hyacinthe-Philippe d'Anselme ; — d'une terre herme de 2 salmées, à Bonnioux, quartier de Vigne-Rousse, à Pierre-Elzéar Delapeyre ; — d'une terre de 3 éminées 11 cosses, à Pernes, quartier de Saint-Hilaire, à Vêran Vitard ; — d'une partie de maison, à Monteux, quartier des Mauves, à Hyacinthe Estève et à Marie-Anne Eysseric, mariés, etc. — Reconnaissances : — d'un moulin à blé avec ses dépendances, d'un pré, de terres hermes, etc., par la commune de Mormoiron ; — des fossés de Caderousse, par la commune de ce lieu ; — de l'abbatoir de Villes, par cette commune ; — de la maison servant au sextier et d'une partie de la montagne du Léberon, à Cavailion, par cette commune ; — de cens imposés sur des fonds à Pernes et à Sorgue, par le monastère des Bénédictines de Sainte-Catherine d'Avignon, etc. — Répertoire.

B. 235. (Registre.) — In-4°, 963 feuillets, papier.

**1788-1790.** — Investitures données par la Chambre Apostolique de Carpentras et reconnaissances souscrites à son profit, par Joseph-Siffrein Vitalis et Elzéar-Siffrein Ravoux. — Investitures : — d'une terre de 4 éminées, à Pernes, quartier de Saint-Paul ou des Reybauds, à Joseph Silvestre ; — d'une terre de 7 éminées, à Monteux, quartier des Deux-Saules, à Jean et à Pierre Chabran ; — d'une maison à Valréas, à la Quarte-Bortende, à Jean Buey ; — d'une grange avec son tènement, de 4 salmées 3 éminées 3 cosses, à Sablet, quartier de Lentière, à Joseph-Toussaint Discour ; — d'une terre de 3 éminées, à Mormoiron, quartier dit sur la ville, à Vincent Augier ; — d'une vigne de 2 éminées 4 cosses, à Sorgue, quartier du bois de Marron, à Pierre-Jean-Baptiste-Dominique de Vernety et à Jean Roudet ; — d'une terre de 4 éminées, à Valréas, quartier de Montmartel, à Jean-Pierre Guiton et à Nicolas Peyronnet, etc. — Reconnaissances : — du droit de prendre les eaux d'un ancien canal servant de fuyant au moulin neuf, pour l'arrosage d'une terre de 35 salmées, et des pièces voisines, par l'hôpital de l'Isle ; — d'un moulin à huile, par la commune de Lagnes ; — d'un moulin à blé, d'un four à pain, du bois de la Garène et d'une maison, par la commune de Grillon ; — de deux terres et vignes à Pernes, par la chapellenie de la Sainte-Croix, fondée dans l'église paroissiale de cette ville ; — de la dérivation des eaux de

la fontaine dite du Tombadou, par la commune du Barroux, etc. — Répertoire.

B. 236. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

**1637-1653.** — Attestations par les notaires des actes de mutations reçus par eux, quittances des droits de lods et requêtes au vice-légat, pour obtenir investiture. — Achats : d'une terre de 12 éminées à Cavailion, quartier de la Condamine, par Jean-Louis, contre François André ; — d'une terre de 12 éminées à Mormoiron, quartier du Peirolet, par François Achard, contre Claude Barbarin ; — de la moitié d'une maison à Cavailion, rue allant à l'église de Saint-Dominique, par Dominique Guisler, contre Marie Magnan ; — d'une terre de 2 éminées à Faucon, quartier de la Marchone, par Charles Monnier, contre Joseph Topenas ; — requêtes adressées : au vice-légat, par Melelior de Bus, afin d'obtenir la modération du lods qu'il doit pour une terre de 15 éminées qu'il a acquise à Cavailion, et l'investiture de cette propriété ; — par Esprit Bonnety, de Sainte-Cécile, tendant aux mêmes fins, pour une terre de 6 éminées, acquise à Sainte-Cécile ; — par Nicolas Bonnet de Valréas, tendant aux mêmes fins, pour une maison qu'il a acquise dans cette ville, à la Quarte-Marchande ; etc.

B. 237. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

**1653-1658.** — Attestations des actes de mutations, etc. — Achats : d'une maison à Monteux, rue de la Fugen, par Étienne Flandrin, contre Jean-Baptiste de Belly ; — d'une terre d'une éminée à Mormoiron, quartier de la Roquette, par Antoine Saurel, contre Pierre Arnaud et Jeanne Vilhon, mariés ; — d'une terre d'une salmée, à Bonnioux, quartier de la Font de Tenulle, par Jean Michel, contre Arnoux Fabre ; — requêtes au vice-légat : par Antoine Blanqui, afin d'obtenir la modération des droits de lods qu'il doit à la Chambre comme acquéreur d'un moulin à blé et de ses dépendances à Bonnioux, quartier de la Riaille, aliénés par Pierre et Esprit Girardi, père et fils ; — par Jean Marin, tendant aux mêmes fins, comme acquéreur d'une vigne de 13 journaux, à Pernes, quartier des Plantades de Saint-Gilles ; — par Esprit Jouvene, tendant aux mêmes fins, comme acquéreur d'une terre de 6 éminées à Pernes, quartier du Terradour, etc.

B. 238. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

**1658-1690.** — Attestations des actes de mutations, etc. — Achats : d'une terre de 20 éminées à Monteux, quartier du Bravoux ou du chemin de Vacarès, par Jean-François

de Laplace, contre Marie de Brancas, marquise d'Ampus ; — d'une étable, d'un grenier à foin et de leurs dépendances à Valréas, quartier de la Quarte-Saunière, par Vital Bon, contre Anne-Philippe Charrons, veuve Roux ; — d'une terre d'une éminée à Séguret, quartier de l'Aube, par César-Alexandre, contre Esprite Rambaud. — Échange entre Pierre Alix et Thomas Farnoux, le premier donnant un verger et un pré situés à Villodieu et recevant une vigne. — Requêtes au vice-légat : par Jean Audiart, pour obtenir modération des lods par lui dus sur suite de l'acquisition d'une maison à Cavaillon, quartier de la Place contre Dominique Tamisier ; — par Jacques et Charles Meyers, frères, pour les lods dus pour une terre de 6 salmées à Valréas, quartier de Chauchelouse, qu'ils ont acquise de Jean et Pierre Meyers, leurs frères ; — par Jacques Milhet, pour les lods dus pour une terre de 14 salmées à Entraigues, quartier du Pas-de-l'Ane, qu'il a acquise de Gabrielle Andrés et de Jean Cornelhe, son fils, etc.

B. 239. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

**1713-1741.** — Attestations des actes de mutations, etc. — Achats : de 5 éminées de terre, vigne et verger à Bonnioux, quartier de Trigaud, par Jean-Jacques Testanière, contre Jacques-Joseph Constant ; — d'une maison à Montoux, quartier de la Queue-de-Veau, par Antoine Bernès, contre Guillaume Bérard ; — d'une maison avec cours, écurie et grenier à foin à Mormoiron, rue de Coste-Froide, par César Vilion, contre Jean Gonnat et Gabrielle Pichot, mariés ; — du moulin à papier dit Trévouse, au territoire d'Entraigues par Jean Payen, contre Jean d'Alhousière. — Requêtes en réduction de lods, adressées au vice-légat d'Avignon, par : Anne Comptard, femme Gajan, acquéreur d'une vigne de 8 éminées à Mormoiron ; — Antoine Gleyse, de Valréas, acquéreur d'une maison dans cette ville, quartier de la Quarte-Panose ; — Joseph-Louis de Cohorne, de La Palun, prévôt de la cathédrale de Vaison, acquéreur d'une maison à Vaison, rue montant à l'Église ; — Alexandre Upay, acquéreur de 3 éminées en terre, pré et jardin à Mormoiron, quartier des Pouverières ; — Joseph et Joseph-Charles Duplastre, père et fils, acquéreurs d'un verger de 9 éminées à Pernes, quartier de Saint-Gilles, etc.

B. 240. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

**1742.** — Attestations des actes de mutations, etc. — Achats : de 4 éminées de terre à Entraigues, quartier du Plan, par Joseph Sebe, contre François Palun ; — d'une terre de 13 cosses un tiers à Séguret, quartier de Franchière, par Louis Soret, prêtre, contre Joseph Mefre ; — de 4 émi-

nées en terre et vigne à Sablet, quartier du chemin de Cayranne, par Louis et Pierre Arène, frères, contre Louis Bayle et Marianne Fazeude ; — d'une éminée 10 cosses en terre et vigne, à Montoux, quartier de Saint-Marc, par Jean Doze, contre Jean-Claude Ponchon et Louise Lorin ; — d'une terre de 14 éminées à Visan, quartier de la Condamine, par Jean-Antoine Boudouin, contre Antoine Gaudemaris. — Requêtes en réduction de lods, adressées au vice-légat, par : Elzéar Bounet et Delphine Bonnesogoigne, mariés, acquéreurs d'un tènement d'une charge et 5 éminées de terre, châteaunier et jardin, à Bonnioux, quartier de la Fontajure ; — Joseph et Alexis Lanchiers, frères, acquéreurs d'une terre de 4 salmées, à Vaison, quartier du Barsan ; — Esprit et François Branche, frères, de Saint-Saturnin, acquéreurs d'une terre d'une salmée, audit lieu, quartier de Maugouvert ; — Hyacinthe et Raymond Trescartes frères, acquéreurs d'une terre de 4 éminées, à Sablet, quartier de la Paré-Tombade ; — Jean Tardieu, acquéreur d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Panouse ; — Antoine Gaudibert, acquéreur d'une maison à Montoux, quartier de la Rognouse ; — Antoine Bandet, acquéreur d'une maison à Mormoiron, etc.

B. 241. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

**1439-1597.** — Abrégé des actes portant mutations de biens-fonds dans les lieux de Lagarde-Paréol, Jayon ou Janson (commune de Lionx), Lagnes, le Thor et l'Isle, et remis par les notaires Jean et Siffrein de Wariponte, Jacques-Salomé, Boucheti, Pierre Inguimberti et Guillaume Guerini, pour la recherche des lods dus et non payés à la Chambre. — Acquisition par la commune de Sainte-Cécile du bois dit le *Bousquet de Servières*, contenant 10 salmées, situé sur les territoires de Sainte-Cécile et de Lagarde-Paréol. — Lettres apostoliques du 20 mai 1310, portant inféodation des lieux, château et territoire de Jayon au profit de François-Charles de Baronecelli. — Achat d'un hermas de 5 salmées à Lagnes, quartier du Roc, par Jacques Bernard. — Concession à Baptiste de Ponte du droit de dériver la moitié de l'eau de la Sorgue qui passe par le territoire du Thor, pour l'usage de ses moulins à toiles situés sur le territoire de Châteauneuf de Giraud-l'Ani. — Nouveau bail du moulin de l'Espeluque à Lagnes, à Étienne Force, meunier de Vaucluse, etc.

B. 242. (Registre.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

**1555-1668.** — Abrégé des actes portant mutations de biens-fonds situés à Faucon, reçus par les notaires Jean Topenas, de Faucon ; André Giraudi, Guillaume Gaudibert,

François de Paule Antoyne, Jean Guintraudi, Joseph-Marie Gaudibert, Fauquet Gaudibert, Jean Gaudibert, Esprit Moresteri, tous de Malaucène; Esprit Bremond, Esprit Dumas, Jean-Baptiste Bremond, Esprit Chabrot et Jean Valin, tous du Rasteau; François Forneri, François Floret, Esprit-Albert Esbérard, Esprit Firmin, Esprit Lablache, Guillaume Charveti Alexandre-Esprit Martin, François et Philippe Mathieu, Barthélémy Bressy et Monery, tous de Carpentras; Jean Bouchon de Cayranne, Joseph-Marie Barbeirassy, Scipion Bruneau, Robert Barbeirassy, Guillaume-Julian et Antoine Coq, tous de Vaison; François-Luques et Gabriel Rossetti, de Caromb, Jean Magnan, de Villedieu, Victor Garcin, Jean-Chexei et César-Thomas, de Séguret, pour la recherche des lods dus et non payés à la Chambre Apostolique de Carpentras. — Vente d'une petite maison à Faucon, sous le cloître, par André Taxi à Pierre Meilheuret. — Donation générale de biens par Jeanne Brochier, veuve Buffarden, à Claude Buffarden, son fils. — Partage des biens de Jean Cornu entre Antoine et Jean Cornu, ses fils. — Échange entre Jeanne Buffardenq et Joseph Guintraudi; celui-ci donne une terre de 2 éminées à Faucon, quartier du Crépon, et reçoit une terre à Entrechaux plus 15 écus de soulte, etc.

B. 243. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

**1608-1671.** — Abrégé des actes portant mutations de biens-fonds situés à Vaison, reçus par les notaires Félix Gay, Félix d'Albène, Jean-Jacques de Brye, Amiel Tournié, Jean Topenas, Pierre Mourie, Pierre Higoardi, Pierre Mounier, Jean Bouquet, Pierre Bresson, Cely Pastour, Amiel Pascalis, Joseph Chauvel, Jean Bellon, Antoine Fort, Jean-Charles, César Puseo; Jean et Charles Olivier, Raymond Meynier, André et Charles Giraudi, tous d'Avignon; Jean Gaudibert, François de-Paule Antoyne, Jean Guintraudi, Joseph Marye, Gaudibert et Fauquet Gaudibert, tous de Malaucène; Esprit Dumas, Jean-Baptiste Bremond, Esprit Chabrot et Jean Valin, du Rasteau; Jean Justamon, de Bollène; Esprit Pons et Pierre Jame de Montoux; Antoine Blanqui et François Sauvaty, de Bonnieux; Gillet Paulely, de Sarrian, Jean Berouguier, du Puyméras, Jean Gautier, de Faucon, François Forneri, François Floret, Albert et Pierre Esbérard, Henry Firmin, Esprit Lablache, Alexandre-Esprit Martin, François et Philippe Mathieu, François et Philippe Marmot, Philippe et Guillaume Salvatoris, Charles-François Fabri, Joseph Laugier, Antoine Balby, Barthélémy Esbérard, J. E. Monery, Esprit Massau, Pierre Rogier, Thomas Mormalis, Pierre Guillhen, et Antoine Amie, de Carpentras; Demonti, Etienne Cartier et Jean Faure, de Valréas; Paul Anceau, de Caromb; Benoit Perroquet, de Pernes;

Claude Bouchony, Nicolas Lère, Charles Chambaud et Jean Magnan, de Villedieu; Gabriel et Jean Chabert, de Sablet; Victor Garein, Jean Theric et César-Thomas, de Séguret; Julian et Jacques Gautier, de Faucon, pour la recherche des lods dus et non payés à la Chambre Apostolique de Carpentras. — Testament de Séraphin Faret, de Vaison, portant institution d'hérédité universelle au profit de Quintin et Robert Faret, ses frères. — Mariage de Guillaume de Blégier, seigneur de Pierregrosse, avec Catherine de Brassic. — Donation d'un hermas de 4 éminées, à Vaison, quartier de Teoux, par Esprit Manen à Pierre Louys. — Vente d'un tènement de 14 salmées en prés, vignes, vergers et hermas, à Vaison, quartier de Peyregrosse, souscrite par Étienne Comte au profit de Guillhen de Blégiers, etc.

B. 244. (Registre.) — Petit in-folio, 275 feuillets, papier.

**1665.** — Abrégé des actes portant mutations de biens-fonds en divers lieux, reçus par Pierre-François Aubert, Cairanne, Hugonis, Baud, Courrat, Ruel, Dupuy, Appais, Pierre Gollier, Claude Bagnol, Crousnihon, Pastour, Gollier, Rodi, Bernès, Olivier, Limojon, Barbier, Jean-Étienne Gallet, Fort, Louis-François Bellon, Puseo, Vèran, Gay, Michelet, Massauve, Galle, Pierre Mounier, André, Gaudibert, Peyroardi, de Rotta, Georges Bonmenel, Chartroux, Charles-Rogier, Gente, Étienne-Joseph Favier et Justamon, notaires à Avignon, pour la recherche des lods dus et non payés à la Chambre Apostolique. — Vente d'un hermas de 7 à 8 éminées à Bédarrides, quartier de la Sorgue, par Richarde de Moureau, femme de Pierre-Louis de Guillelmis à Jean Girardin et Louise Montagard, mariés. — Donation générale de biens par Jeanne de Siffrédy, veuve de Balthazar de Blanchetty à François de Blanchetty de La Motte, son fils. — Vente aux enchères d'une terre de 5 éminées, à Mormoiron, quartier du Cardinal, provenant de la discussion des biens de Barthélémy et Étienne Conil, à Claude Arnaud; — d'une terre à Cavaillon, quartier de la Crau, provenant de la discussion des biens de Valentin Verrot et de son neveu, aux Dominicains de cette ville, etc. — Répertoire.

B. 245. (Registre.) — Petit in-folio, 284 feuillets, papier.

**1599-1664.** — Abrégé des actes portant mutations de biens-fonds en divers lieux, reçus par Félix Gay, Jean Raymond, Jean Carra, notaires à Avignon; Honoré Ribe, notaire à Velleron; Nicolas Lore, notaire à Villedieu; Jean Topenas, Elzéar Audibert, Amiel Soumier, Louis Charvet, notaires à Avignon; Pierre Gros, notaire à Châteauneuf-Calermier; Jean-Esprit Monery, François Delandes, Pierre Mounier, Pierre Rigoardy, Jean Bouquet, Antoine Marini, César

Anglesy, Gaspar Anglesy, Jean Garnier, Colin Tache, Guillaume De Mares, Lazarin Magnati, Pierre Demares, Pierre Rigaud, Jean-François Demares, Barthélemy Vany, Guillaume Vany, Pierre Paul Vèran, Guillaume Ruffi, Thède Joannis, Jérôme Méruyroux, Christophe Mouyroux, Jean Antoine de Cravesjane, Jean Gente, Lely Pastour, Remond Salvati, Étienne Mazelli, Antoine Bédarrides, Simon Silvestre, Jean Rambau, Jean Charles, Nicolas Charles, Amiel Pascalis, François Bernard, Gabriel Barnioli, César Barnioli, Pierre Coulomb, César Camaret, Esprit Sibourd, Pierre Aubert, Jacques Chaissy, Simphorien Michelet, Guillaume Laurenti, Jean Chateruet, Pierre-Paul Bermès, Pierre Boisson, Pierre Mounier, César Pusque, Pierre Dupuy, Bernard Hugonis, Jean Michaëlis, Pierre-Joseph Baud, Jean et Pierre-Joseph Pézénas, père et fils, Pierre Mounier, Esprit Anfosy, Esprit Coumbet, Imouier, Pierre-Nicolas Pasturanc, notaires à Avignon; Esprit Dumas, notaire au Rasteau; Antoine Favori, notaire à Bedoin; Jean-Baptiste Charmot et Louis Guillermi, notaires à Mazan; Joseph-Denis et Louis de Bonadona, notaires à Malemort; François Flassani et Pierre Jame, notaires au Thor; Gonin et Jean-François Veyrieu et Joseph Fragnol, de Montoux; Louis Gonnet, Nicolas et Jean Ribouton, le Bédarrides; Flory Viennois, Pierre Paulely et Mathieu Fabry, de Sarran; François-Antoine et Charles Juliani, Barthélemy Anceau et Jean Audibert, d'Aubignan; François Forneri, Henry Firmin, Guillaume Charveti, Esprit Lablaiche, Antoine Mussati, Jean-Pierre de Georges, Helein Bermundi, François Geresy, Alexandre-Esprit Martin, Philippe-Guillaume Salvatoris, Charles-Joseph Fabry, Joseph Laugier, Antoine Balby, Jean-François Moneri, Esprit Massan, Pierre Rogier, Jacques et Antoine Balbis, Hector Beaumont, Charles Pallier, notaires à Carpentras; Jean Imbert, notaire à Vacqueyras; Sibourd, Antoine de Saisis et Félix Briolet, notaires à Venasque; Valentin et Aymar Vespe, notaires à Cavailion; Martin Dagne, Michard, Jean Rigaud, Claude Requiny, Pierre Allegre, Barthélemy Baculard et Jean Fayard, notaires à l'Isle; Claude Bouchoni et Charles Chambaud, notaires à Villedieu; Claude et Pierre Bouchoni, père et fils, notaires à Visan; Barthélemy Carrichon, Bertrand Morelli, Pierre Lambertin, Charles Cartier, Jean Bonnoti et Michel Nourrit, notaires à l'Isle, pour la recherche des lods dus et non payés à la Chambre Apostolique de Carpentras. — Donation générale de biens faite par Pierre Petit, ribeyrier d'Avignon, à la confrérie des Pénitent-Bleus de cette ville. — Vente de deux granges et de leur tènement de 27 salmées situées à Pernes, quartier de Saint-Barthélemy, par Léonard et Antoine Courage à Jean Tallet. — Vente d'un cens de 10 écus d'or, par Jeanne de La Croix, veuve d'Accurse Athenoux, à Claude Baud; —

d'une salmée de terre herme, à Pernes, quartier de Ricaneau ou Château-Rouge, par Diane de Javely, femme de Jean Melioret de Seguin et par Raymond Melioret, leur fils, à Jean Thomas Villard, etc.

B. 246. (Registre).— Petit in-folio, 1,406 feuillets, papier.

**1671.** — Abrégé des actes portant mutations de biens-fonds en divers lieux, reçus par Pierre Bauchoni et Jean Claude Martinel, notaires à Visan; Guillaume Jullian, notaire à Vaison; Esprit et Jean Antoine Rouznon, père et fils, notaires à Sablet; Benoit Lamberti, notaire à Cavailion; Jean Thomas Ruel, notaire à Mazan; Jean-François Bouvier, notaire à Montoux, François Granier et Jean Baptiste Vitalis, notaires à Villedieu; Louis Bermès, notaire à Montoux; Charles-Joseph Bremond, notaire à Sablet; Joseph Chaud, notaire à Villes; Joseph Fornery, notaire à Carpentras; Esprit Mostérii père, notaire à Malaucène; Vincent Paul, notaire à Cavailion; Claude Migony, notaire à Bollène; François Flassany, notaire au Thor; Jean Arnaud, notaire à Montoux; Joseph-Philippe Gollier, notaire à Cavailion; Claude-Joseph de Monté, notaire à Valréas; Michel Nourrit, notaire à l'Isle; Claude Gantier, notaire à Faucon; Louis Jaquet, notaire à Malaucène; Malatra et Georges Giberti, notaires à Pernes; Paul-Joseph Milhet, notaire à Entraigues; Louis Fornery, notaire à Carpentras; François Granet, notaire à Richerenches; Thomas et François Hyacinthe Morralis, notaires à Vaison, et Joseph Michaëlis, notaire à Menerbe, pour la recherche des lods dus et non payés à la Chambre Apostolique. — Vente d'une vigne de 4 éminées, à Visan, quartier de la Combe de Ruo, par Catherine Laurenee, veuve Allègre, à André Sollorieu; — d'une terre herme de 6 éminées, à Visan, quartier de Barmefmaat, par Michel Mouton à Pierre et Jean Messons, père et fils. — Partage des biens de Robert Ollier, situés à Vaison, entre ses enfants. — Vente d'une terre de 15 éminées, à Sablet, quartier de la Lilonne, par Louis Lourtolan, à Étienne et à Raymond Coulomieu frères; — d'une terre de 3 salmées, à Cavailion, quartier du Haut-Cabedan, par Gille d'Agremont à Honoré Moreau. — Mariage de Jean Raoux et de Marie Peytier, avec constitution de dot au profit de celle-ci. — Vente d'une vigne de 4 éminées à Montoux, quartier de Pumaneau, etc.

B. 247. (Registre). — Petit in-folio, 1143 feuillets, papier.

**1691-1695.** Abrégé des actes portant mutations de biens-fonds situés en divers lieux, reçus par les notaires Esprit Arnaud de Villes; Gaspard Sabatery, d'Oppède; Pierre Taulier, de Visan; Antoine, Eymard Vespe et Pierre Athénosy, de Cavailion; Gabriel Lagarde, de Séguret; Maurice Pous de Caromb; Joseph-Louis Armandy de Pernes; Fran-

çois Raynaud, de Caromb ; Julian, de Valréas ; Pierre vier, de Caromb ; Jean-Baptiste Vernety, de Sorgue ; Gabriel Jaume, de Saint-Saturnin d'Avignon ; Esprit Lanibert, de Camaret ; Antoine et André Giraudi frères, de Malaucène, Pierre Merle, de Sablet ; Louis-François Lambert, de Cavaillon ; Esprit et Jean-Antoine Rougnon père et fils, de Sablet ; Jean Doullon et Jean Justamond, de Bollène ; Pierre Brunet, de Sainte-Cécile ; Pierre-Paul Meffre, d'Aubignan ; Jean Impéry, de Sainte-Cécile ; Rousset de Villedieu ; André Bremond, de Malaucène ; Georges Viau, de Cavaillon ; Jean Thomas Sauvageon, de Valréas ; Esprit Pézénas, de l'Isle ; André, de Grillon ; Pierre Lambertin et Claude-Joseph Antier, de l'Isle ; Jean Vespe et Antoine Bonnet de Cavaillon ; Jean Thôme, de Carpentras ; Benoît Lambert, Antoine Bonnet et Jean-Antoine Rey, de Cavaillon ; Esprit Gaufridy, de Mazan ; Gollier, de Cavaillon ; Jérôme Olivier, de Mazan ; Imbert, de l'Isle, et Joseph Michaëlis, de Menerbe, pour la recherche des lods dus et non payés à la Chambre Apostolique de Carpentras. — Vente d'une terre herme de 2 éminées, à Sorgue, quartier de la Mourelle, par Nicolas André, à Marguerite Juliard ; — de 6 éminées en terre ou gravier à Visan, quartier de la rivière de l'Herain, par Catherine Rapin, veuve de Silvestre de Varènes, à Pierre Brun ; — d'une terre de 3 éminées, à Cavaillon, quartier des Banquets, par Esprit d'Agard, à Alexandre Bertaud. — Bail à rente perpétuelle d'une vigne de 12 éminées, à Séguret, quartier de Piechand, par Jean, Michel et Girard Imbert, à Antoine Barnier. — Relevé des noms des rues et quartiers des villes de Montoux et de Pernes et de leur territoire, etc.

B. 248. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1565-1775.** — Attestations des actes portant mutations de biens-fonds afin de faciliter la recherche des lods dus et non payés à la Chambre Apostolique de Carpentras. — Relevé des notaires qui ont réuni les attestations. — Mémoire des donations et mariages insinués à la Cour baronale de Bedoin. — Acquisitions faites à Bonnieux de 1393 à 1612 et de 1696 à 1704. — Actes de mutations de fonds reçus par Faure, André et autres, notaires à Bonnieux ; — Castion, notaire à Caderousse ; — Balmelle, Bastet, Bareilon, Berbiguier, Courtois, Devillario, Martin, Olivier et Vitalis, notaires à Carpentras. — Table des acquéreurs, dressée en 1693, sur les attestations remises par les notaires de Carpentras. — Actes des mutations de fonds, reçus par Poncet, notaire à Cavaillon ; — Grossi, Moulin et Begon, notaires à Grillon ; — Julliani, notaire à Lagnes ; — Nourrit, notaire à l'Isle ; — Bouvier, notaire à Malaucène ; — Pierre Tiphentis, Louis Giraudy, Coquibus et Seyssau, notaires à Montoux ; — Massan, notaire à Mormoiron.

B. 249. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

**1554-1783.** — Attestations des actes portant mutations de biens-fonds afin de faciliter la recherche des lods dus et non payés à la Chambre Apostolique de Carpentras. — Actes reçus par Girenton, Cheruete, Castan, Fauque fils, Giraud, Latour etc, notaires à Pernes ; — Brémoud, notaire au Rasteau ; — Jancel, notaire à Richerenches ; — Lagarde, notaire à Séguret ; — Vernety, notaire à Sorgue ; — Faure, notaire à Valréas ; — Barbeirassy, Bernard, Chabrol, Granier, Latard, Montgardien, Magnan et Pignard, notaires à Villedieu ; — Rame et autres, notaires à Visan ; — et par les notaires, non nommés, de Sainte-Cécile, Séguret et Sablet.

B. 250. (Registre.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

**1674-1684.** — Incorporations faites au domaine de la Chambre Apostolique de Carpentras, faute de paiement des lods, de prestation de foi et hommage ou de remise d'aveu et dénombrement, etc. — Incorporation des biens de Louis Granier, notaire à Villedieu, convaincu du crime de concussion. — Saisies : des biens de Louis Ferre de Pernes, accusé d'assassinat, par Esprit Chariot et Justine Des Armands, mariés ; — d'un capital de 142 florins dû par Jean Martinel à Esprit Mongondin, celui-ci papetier à Malaucène et banni pour crime d'assassinat ; — des biens d'André Barret, Jean Philip et Sébastien Philip, de Velleron, bannis sur la plainte de Benestru de Montoux et de Mossé Lion, juifs de Carpentras etc.

B. 251. (Registre.) — Petit in-folio, 49 feuillets, papier.

**1679.** — Incorporations au domaine de la Chambre Apostolique de Carpentras, opérées, en vertu de sentences portant confiscation. — Saisie des biens de Jean Brun, de Bollène, de Jean Terris, de Bonnieux, et de Bernardin Brive, de Vaison.

B. 252. (Registre.) — Petit in-folio, 58 feuillets papier.

**1673-1784.** — Incorporations au domaine de la Chambre de Carpentras : du fief de Beaumont-de-Malaucène, faite contre Françoise de Castellane, marquise d'Ampus et des Taillades, faute du paiement des lods et de la prestation de foi et hommage ; — d'une terre de 12 éminées, à Bonnieux, quartier de Saint-Pons, contre Joseph Parraud, qui n'avait pas acquitté les lods ; — d'une terre de 2 éminées à Caderousse, quartier de Bourranquier, contre Antoine Bouyer, pour le même motif, etc.



B. 253. (Registre.) — Petit in-folio, 208 feuillets, papier.

**1675-1676.** — Incorporations au domaine de la Chambre Apostolique d'Avignon, de biens situés à Cavaillon, faute du paiement des lods. — Rôle des habitants forains de Cavaillon. — Incorporations : d'une maison à Cavaillon, rue du Fangas, contre Laurent Baratin; — d'un jardin de 14 éminées avec deux bâtiments attenants, au quartier des Ferrayes, contre Claude Girard; — d'un four à pain avec ses dépendances, au quartier du Pont-de-Terre, contre les hoirs d'Esprit Marteau, etc. — Opposition par la commune de Cavaillon aux exécutions faites au nom de la Chambre.

B. 254. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

**1679.** — Incorporations de biens, à Faucon, faites au domaine de la Chambre Apostolique, faute de paiement des lods. — Incorporations d'une terre de 2 éminées, à Faucon, quartier du Lavadour, contre Claude Monnier; — d'une étable à la poterne du lieu, contre Domenge Chambon; — d'un pré et d'un jardin au Gourmié, contre Georges Fauchier; — d'une maison au quartier du Canton contre les hoirs de Clere, en son vivant femme de Pierre Topenas; — d'un pré de 4 éminées, au quartier de Prestevenen, contre Julien et Jacques Gautier, père et fils, etc.

B. 255. (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

**1675.** — Incorporations de biens situés à Grillon, faites au domaine de la Chambre Apostolique de Carpentras, faute du paiement des lods. — Incorporations : d'une maison avec jardin et cours en dépendants, au faubourg de Grillon, contre Antoine Voulet; — d'une terre de 2 salmées, au quartier de Gapilac, contre Guillaume Mialle et Joseph Dufès; — des biens que Jean-Joseph de Ripert d'Alauzier possédait à Grillon et son territoire, contre Edme André etc.

B. 256. (Registre.) — Petit in-folio, 109 feuillets, papier.

**1675-1734.** — Incorporations de biens situés à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol, faites au domaine de la Chambre Apostolique de Carpentras, faute du paiement des lods. — Incorporations : d'une terre de 2 éminées, au quartier de l'Arérier, contre Esprit Rainier; — d'une terre de 11 éminées, au plan de Riblet contre Madon Febvrier; — d'un pré de 12 éminées, au chemin de Sérignan, contre Martial Amblard; — d'une terre de 3 salmées, quartier du Peyron, contre la veuve d'André Goujon et Ribas, fils de Pierre; — d'une

grange et de son tènement de vignes au quartier de Font-Salette, contre François-Marie Piellat; — d'une maison à Sainte-Cécile, contre François Fournier, etc.

B. 257. (Registre.) — Petit in-folio, 186 feuillets, papier.

**1677-1712.** — Incorporations de biens situés à Flassan et à Mormoiron, faites au domaine de la Chambre Apostolique de Carpentras, faute du paiement des lods. — Incorporations : d'un four à pain, situé à la Grand'rue, contre la commune de Mormoiron et Flassan; — d'une vigne d'une salmée, à Flassan, contre Raymond Guibert; — d'une terre de 16 éminées, à Flassan, quartier du Mourré-de-l'Asé, contre les hoirs de Siffrein Creys; — d'une terre de 2 éminées, à Mormoiron, quartier de Ripert, contre Catherine Aclard et son fils; — d'une vigne à Mormoiron, quartier de Fontnouvelle, contre Antoine Estelle, etc.

B. 258. (Registre.) — Petit in-folio, 69 feuillets, papier.

**1677-1701.** — Incorporations de biens situés à Pernes, faites au domaine de la Chambre Apostolique de Carpentras, faute du paiement des lods. — Incorporations : d'une grange avec son tènement de 18 salmées de terres et de vignes, à Pernes, quartier de Piémartin, contre François de Ponte dit Arnoux; — d'un verger au quartier du Puy, contre Jacques Contonniau; — de 4 éminées en terre et vigne, au chemin de l'Isle, contre les mariés François Jullian et Esprite Laugier; — d'un verger de 2 éminées 4 cosses, quartier du Puy, contre François Michelier; — d'une maison, rue de la Chapelle des Pénitents-Noirs, contre Jean Laugier, etc.

B. 259. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

**1675-1748.** — Incorporations de biens situés à Sablet et à Séguret, faites au domaine de la Chambre Apostolique de Carpentras, faute du paiement des lods. — Incorporations : d'un jardin à Séguret, quartier du Couron, contre Blaise Paseau; — d'une maison, rue des Sagières, contre Pierre Rome; — d'une maison à Sablet, quartier de l'Autaïr, contre Hilaire Bressy, d'une terre de 2 salmées, au quartier de Chival-Long, contre Denis Guerin; — de 4 éminées terre et vigne, à Séguret, quartier de l'Estève, contre Antoine Tranchand, etc.

B. 260. (Registre.) — Petit in-folio, 36 feuillets, papier.

**1743-1747.** — Incorporations de biens situés à Vaison, faites au domaine de la Chambre Apostolique de Carpen-

tras, faute du paiement des lods. — Incorporations : d'une terre de 5 éminées, située derrière le château, contre Joseph Magnan ; — d'une terre de 4 éminées, au même quartier, contre Sébastien Tussac ; — d'une maison à la rue Bourguete, contre Jean-Paul Arland ; — d'une maison et d'une écurie, au quartier de la Fontaine, contre Joseph Secoud et Dominique Houmagne, etc.

B. 261. (Registre.) — Petit in-folio, 143 feuillets, papier.

**1675-1737.** — Incorporations de biens situés à Valréas et à Grillon, faites au domaine de la Chambre Apostolique de Carpentras, faute de paiement des lods. — Incorporations : d'une terre à Valréas, quartier de Combe-Linaud, contre Anne Jouve, femme de Reymond Blagier ; — d'une grange à Valréas, quartier des Costoyes ou de La Greze, contre Jean-Pierre Deydier ; — de 12 éminées en terre et pré à La Garlette et de 7 éminées 1/2 en terre à La Capelière, territoire de Valréas, contre les Minimes d'Avignon ; — de 12 éminées en terre et pré à Grillon, quartier de Gapilliar, contre Lucrèce Ducros, veuve Bérangier ; — d'une vigne au même quartier, contre Jean-Antoine Collet, etc. — Répertoire.

B. 262. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

**1677.** — Incorporations. — Etats des demi-lods liquidés, à liquider, dus et à établir au profit de la Chambre Apostolique de Carpentras. — Lièves expédiées aux rentiers par le greffier de la Chambre. — État des rentiers qui ont remis les déclarations des lods et cens qu'ils ont exigés aux lieux de leur arrentement. — État des annotations et incorporations faites par les greffiers criminels. — Rôles des exécutions des sentences rendues le 26 avril 1677, et des exécutoriales expédiées et données. — Rôle des procès portés devant le juge de la Chambre et expédiés en 1677.

B. 263. (Registre.) — Petit in-folio, 606 feuillets, papier.

**1590-1780.** — Inventaire des concessions et nouveaux baux souscrits par la Chambre Apostolique de Carpentras, dressé par commune d'après l'ordre alphabétique, et, dans chaque commune, d'après l'ordre chronologique. — 1<sup>er</sup> volume A.-J. — Communes d'Aubignan, Barroux, Baumes, Buisson, Bonnieux, Carpentras et Serres, Caromb, Caderousse, Châteauneuf-de-Gadagne, Grillon et Saint-Pierre-de-Vassols, Caumont, Crestet, Camaret, Cabrières, Cairanne, Cavaillon, Entrechaux et Labâtie-des-Reynauds, Entraigues, Flassan, Fancon, Grillon, Sainte-Cécile et

Lagarde-Parçol, Beaumont, Bédarrides (Vaucluse), Barbaras (Drôme) et Blauvac (Vaucluse).

B. 264. (Registre.) — Petit in-folio, 610 feuillets, papier.

**1590-1780.** — Inventaire des concessions et nouveaux baux, etc. — 2<sup>e</sup> volume, J.-S. — Communes de Javon, Jouquerettes, Lamotte, Labâtie, Loriol, Lapalud, Lagnes, l'Isle, Montoux, Méthamis, Modène et Saint-Pierre-de-Vassols, Manbec, Malemort, Mornas et La Roquette, Mazau, Mernebe, Mormoiron, Malacène, Oppède, (Vaucluse), Les Piles (Drôme), Puymeras (Vaucluse), Pierrelatte, (Drôme), Piolen, Le Pont-de-Sorgue, Pernes, Saint-Romain-en-Viennois (Vaucluse), Rousset, Rochegude (Drôme), Robion, Roaix, Richerenches, Rasteau et Laroque-sur-Pernes (Vaucluse).

B. 265. (Registre.) — Petit in-folio, 677 feuillets, papier.

**1590-1780.** — Inventaire des concessions et nouveaux baux, etc. — 3<sup>e</sup> volume, S.-V. — Communes de Sérignan, Sarrian, Savoillan, Saint-Didier, Saint-Marcelin, Serres, Saumane, Saint-Saturnin d'Avignon, Sainte-Cécile (Vaucluse), Saint-Paul-trois-Châteaux (Drôme), Sablet, Séguret, Taillades, Le Thor, Uchaux, Urban, Vaison, Valréas, Vacqueyras, Vaucluse, Vedène, Velleron, Venasque, Villes, Villedieu et Visan (Vaucluse).

B. 266. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 206 feuillets, papier.

**1489-1490.** — Actes des concessions et nouveaux baux, souscrits par la Chambre Apostolique de Carpentras, écrivain Jacques Salomé, notaire. — Nominations : de Mathieu Mangason, aux fonctions de clavaire papal dans les lieux de Visan, Sainte-Cécile, Cairanne, Villedieu, Buisson, Roaix, Sablet et Séguret ; — de Jean Feliandi, pour exercer les mêmes fonctions à Montoux ; — de Pierre Bonerri, pour exercer les mêmes fonctions à Caderousse ; — d'Honoré Vran, pour exercer les mêmes fonctions à l'Isle ; — d'Antoine Martin, pour exercer les mêmes fonctions à Villes, etc. — Réduction de cens accordée à la nouvelle fabrique de l'église de Saint-Siffrein de Carpentras. — Retrait de la concession de certains hermas situés à Pernes, qui avait été faite au prieuré de Saint-Félix. — Concession du moulin de Grillon, à la communauté des habitants de ce lieu, etc. — Répertoire.

B. 267. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 285 feuillets, papier.

**1490.** — Actes des concessions et nouveaux baux, etc.

— Décret de la Chambre apostolique portant que les emphytéotes seront tenus d'avoir, dans un délai de quatre ans, défriché et cultivé le tènement de leurs concessions, à peine d'en être dépossédés. — Nomination de Galés Dubourg, de Carpentras, aux fonctions de clavaire de Bonnieux. — Nouveaux baux : d'une garrigue de 12 salmées à Pernes, quartier du chemin de Saint-Ponson, donné à Pierre Saurel; — d'un lieu voûté et de cours contigus à Séguret, à Barthélemy Devieri; — de divers bois à Bonnieux, à la communauté des habitants de ce lieu, etc. — (Répertoire.)

B. 268. (Registre.) — In 4°, 146 feuillets, papier.

**1491.** — Actes des concessions et nouveaux baux : — d'un hermas d'une salmée à Montoux, quartier de l'Oratoire, à Jean Arnaud; — d'un hermas de 4 salmées à Maubece, quartier de la Plaine, à Thomas Bôni; — d'un hermas de 8 salmées à Sablet, derrière Cheval-Long, à Jean Colomien; — d'un hermas de 12 éminées à Roaix, quartier des Deux-Combes, à Pierre et Jean Anglici, père et fils, de Buisson; — d'un hermas de 7 salmées à Sainte-Cécile, lieu dit sur Charbonnel, à Jean Raynaud; — d'un hermas d'une salmée à Saint-Saturnin d'Avignon, à Bertrand Castaabi, — d'un hermas de 4 éminées à Sablet, quartier du Chemin-des-Fées, à Pierre Lhioute; — d'une terre de 4 salmées, à Serres-les-Carpentras, quartier du Plan de la Sainte-Croix, à Jean de Montbrun; — d'un vacant de 6 cannes de longueur à Pernes, quartier de la Boucherie, à noble Ortigue d'Ortigue; — d'un terrain d'une éminée, au bourg de Buisson, à Jacques Payan; — d'un bois de 3 salmées à Oppède, quartier d'Aganhae, à Claude Chanbaud; — d'un bois de 3 salmées à Malaucène, sous la Lause, à Rostang Gaudibert; — d'une terre de 10 salmées à Malaucène, quartier du Champ-Malaugier, à Guillaume Garcin; — d'un emplacement de demi-éminée joignant les murs de Buisson, à Baudoin; — d'un moulin ruiné dit de l'Espeluque, à Lagnes, à Étienne Jarie, etc. — (Répertoire.)

B. 269. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 341 feuillets, papier.

**1490-1492.** — Brèves notes de Jacques Salomé, notaire de la Chambre apostolique, et contenant des concessions, investitures et nouveaux baux souscrits par celle-ci. — Obligation de 237 florins souscrite par Jean de Rysac, recteur de la chapellenie des Onze mille Vierges de Mormoiron et chanoine de Notre-Dame des dons d'Avignon, en faveur de la Chambre, pour les droits des lods dus par celle-ci par ladite chapellenie. — Nouveaux baux : d'un hermas de la contenance de 4 salmées à Séguret,

quartier du Moulin, par la Chambre, à Guillaume Chauvet; — d'un hermas de 12 salmées à Visan, quartier du Pas-de-Gallone, à Pierre Juvionis. — Inhibitions faites de la part de la Chambre apostolique à nobles Claude Blanqui et Pierre Dalphini et aux autres feudataires de Visan, de souscrire à l'avenir des investitures, enlacements, reconnaissances et nouveaux baux sans avoir appelé les officiers de ladite Chambre. — Investitures : salm d'une terre de 8 éminées à Grillon, quartier du Plan-de-Tous-les-Saints, à Antoine Richard; — d'une maison à Valréas, quartier de la Quarte-Saumière, à Jean Patini, etc. — Compromis entre Pierre Gaudellin, seigneur des Pilles, et Antoine de Valouse, au sujet de la confiscation encourue par ce dernier des biens qu'il possédait à Valouse, pour un crime qu'il avait commis. — Reconnaissance d'une terre et d'un bois de 6 salmées, à Lapalud, quartier du bois de Sobeyran, par Jacques Chastanhet, à la Chambre apostolique. — Cession du greffe de la Cour de Mormoiron, faite à la Chambre apostolique par Guillaume Bontoux. — Arrentement d'une vigne de 12 éminées à l'Isle, par Balthazar Achardi à Jean Gontard. — Nouveaux baux : d'un hermas de 3 salmées à Mornas, sous les pâturages de Saint-Pierre, donné par la Chambre apostolique à Martin Dubois; — d'un hermas de 4 salmées à Montoux, quartier de Ginhae, à Claude Bornarel; — d'un hermas de 6 éminées à Serres-les-Carpentras, à Gervais Batarelli, etc. — (Répertoire.)

B. 270 (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

**1497-1498.** — Actes des concessions et des nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'un vacant de 2 cannes 1/2 de longueur sur 2 de largeur à Malaucène, sous la grande porte du château papal, à Jean Brusset, prêtre; — d'un hermas de 10 éminées à Menerbe, quartier de Parasac, à Pierre Crossi; — d'une pinière (culture en pins) de 2 salmées à Mormoiron, quartier de Combaseult, à Michel Barnosi; — d'un hermas d'une salmée à Malaucène, quartier de Ventrenon, à Louis et Jacques Commerii frères; — d'une terre de 4 éminées à Bonnieux, sous le chemin d'Apt, à Jacques Bonnet et Siffrein Bonnet frères; — d'un hermas de deux salmées à Valréas, quartier de Combe-la-Bosse, à Bertrand de Blégier; — d'un hermas d'une salmée à Buisson, quartier des Guilheues, à Jean-Pierre et Antoine Anglissi; — d'un hermas d'une salmée à Faucon, quartier des Fontaines, à Jacques Melhuret; — d'une traverse de 8 cannes 1/2 de longueur sur 1 1/2 pans de largeur à l'Isle, à la bourgade de Villeneuve, à Honorat Pejan; — d'un bois de 13 salmées à Visan, quartier du bois du Dalmars, à Jean Celeri; — d'une garrigue de 3 salmées à

Serres-les-Carpentras, à Antoine Columbi. — Nomination d'Étienne Reyre à la claverie (recette des deniers de la Chambre) de Lapalud et d'Ymar de Viriac à celle de Visan, etc. — (Répertoire).

B. 271. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 149 feuillets, papier.

**1494-1500.** — Brèves notes de Pierre Bouchet, notaire de la Chambre apostolique, et contenant les actes qui l'intéressent. — Quittance de 2 éminées d'huile par Pierre Sigaud dit Capellerin, marchand de Carpentras, en faveur de Bonosocio Yslhan, juif. — Bail de juments pour faire les foulaisons, souscrit par Honoré Costollerii de Banon, au diocèse d'Apt, au profit de la commune de Bédarrides. — Inventaire des biens de Bonnefoi Thone, originaire de Savoie, et de Claudie Hugot, sa femme, habitants de Carpentras. — Bail d'une boutique au marché de Carpentras, souscrit par noble Pierre de Blégier à Jacques Gillibert. — Transfert d'une créance de 6 florins par Guillaume Rosset à Pierre Baroncelli, marchand d'Avignon. — Constitution d'une pension de 2 écus l 2, pour le capital de 50 écus, par la commune du Bancet, au profit d'Alexandre Franconis, notaire au Buis, et de Jean Robaudi de Séderon. — Investiture donnée à Elzéar Gaufridi, par la Chambre apostolique, d'un jardin à Bedoin, quartier des Jardins de Saint-Jean, et acquis de Pierre Albert. — Transaction entre André Bruni et Perrin Farquet de Châteaurenard, rentiers des moulins situés dans la moyenne palud de Pernes, au sujet du fermage de ces moulins. — Testament de Jacomete Crestone, veuve de Jean Guichoni de Carpentras. — Transaction entre le procureur fiscal du Comté Venaissin et Bonjues Avigdor, juif de Mazan, au sujet des concussions et autres crimes imputés à celui-ci. — Arrentement du prieuré de Mormoiron, souscrit par Bertrand de Wariponte, préchantre du chapitre de Vaison et prieur de Mormoiron, à Antoine Novelli, etc. — (Répertoire).

B. 272. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 606 feuillets, papier.

**1500-1501.** — Brèves notes de Jacques Salomé et Pierre Bouchet, notaires de la Chambre apostolique, et actes intéressant celle-ci. — Cession de 139 florins à exiger le 29 septembre de Pierre-Antoine, fermier des revenus de la Chambre à Roaix et à Pernes, faite par le recteur du Comtat à Jean de La Salle, banquier d'Avignon, en paiement des sommes avancées par celui-ci. — Acquit de 313 florins, souscrit par le vice-trésorier de la Chambre au profit de Laurent Rosset, fermier du péage de Lapalud. — Aliénation aux enchères du droit de ban à percevoir par la

Chambre à Pernes. — Vente de 200 quintaux de bois à brûler, par Gonet Serment, de Bedoin, à Balthazar Achardi, pour le prix total de 10 florins. — Baux emphytéotiques donnés par la Chambre : — à Jean et Antoine Chabrol frères, de divers hermas à Cairanne ; — à Désiré Robati, d'un terrain de la contenance d'un tiers d'éminée situé à Mornas, à l'hôpital ancien de la Mère-de-Dieu existant dans cette commune ; — à Rolet Olhon, d'une terre de 3 salmées située à Bonnieux, quartier du Corbonier de Peyre-Blanc ; — à Pierre Cariati, d'un hermas de 5 éminées à Montoux, quartier de Chantemerle ; — à Jean Audibert, d'une pièce de terre d'une pognadière à Malaucène, quartier de la Porte-Duron, etc.

B. 273. (Registre.) — In-4°, 332 feuillets, papier.

**1499-1500.** — Nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique de Carpentras, par-devant Salomé et Pierre Bouchet, notaires : — d'un hermas de 6 salmées à Cairanne, quartier du chemin de Sainte-Cécile, à Barthélemy Aubert ; — d'un hermas de 3 salmées à Saumane, quartier des cours du Cade, à Claude Honorat ; — d'un hermas de 6 salmées à Séguret, quartier de Puy-Méjan, à Jacques et à Jean Audiard frères. — Nomination des claviers (receveurs) de Caderousse, Bollène, Sainte-Cécile, Valréas, l'Isle, Mormoiron, etc. — Nouveau bail d'une couprière à construire dans la Sorgue, aux confins de Saint-Saturnin, donné au chapitre de Saint-Désir d'Avignon ; — licence de construire deux fenêtres à travers les remparts de Villiedieu, à Mathurin, Guillaume, Étienne et Antoine Julian frères ; — de changer l'emplacement d'un chemin à Malaucène, quartier de la Roquette, à Théoffredus Castelli, notaire, etc. — (Répertoire.)

B. 274. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

**1501-1503.** — Nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique de Carpentras, par-devant Pierre Bouchet, notaire : — d'un hermas de 2 salmées à Pernes, quartier de la Justice, à Jean Brinhon ; — d'un vacant d'un tiers d'éminée à Mornas, quartier de l'Hôpital-Vieux, à Didier Robati ; — d'un hermas de 3 salmées à Cairanne, quartier de Haute-Rive, à Raymond Barthélemy et à Jacques Aubert frères ; — d'un hermas de 5 salmées à Cairanne, quartier de Haute-Rive, à Blaise Garacli ; — de l'eau de la rivière de Mède à prendre sous le chemin de Claude Brunellis, pour en arroser des prés à Serres-les-Carpentras, à Rostaug de Choylus ; — d'une garrigue de 4 salmées à Montoux, quartier de Pay-Novél, à Jacques de Rieu ; — du tènement des Planières, de la contenance de

30 salmées, à la commune de Lapalud. — Reconnaissances de différents fonds de la directité de la Chambre apostolique, situés à Lapalud. — Licence donnée à Claude Berjati, barbier de Sainte-Cécile, d'élever une hôtellerie sur le terrain qu'il possède joignant les aires communales. — Nomination d'Inibert Bernard, charpentier, à la trésorerie de Grillon. — Concession des eaux du Caulon à Menerbe, quartier de Roque-Ventrose, pour mettre en jeu les artifices d'un moulin, donné à François Sobeyrac d'Avignon, etc. — (Répertoire.)

B. 275. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

**1504.** — Concessions et nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique de Carpentras, par-devant Pierre Bouchet, notaire. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 3 salmées à Bonnieux, quartier de Roquemaure, à Guillaume Violès ; — d'un hermas de 6 éminées à Lagarde-Paréol, sous la ville, à Étienne Manhanoui ; — d'un hermas de 5 éminées à Mormoiron, quartier de La Berguère, à Barthélemy Serriès ; — d'un emplacement de demi-éminée, proche du lieu de Cairanne, à Étienne Peyroni ; — d'un hermas de 2 salmées à Pernes, quartier du Ban de Guolhaut, à Jacques Castagni ; — d'un hermas de 20 salmées à Saint-Marcellin, à Jean Jaquet. — Licence de faire une archère sur les remparts de Villedieu, donnée à Mathieu Galli. — Prise de possession d'une vigne de 5 journaux à Mornas, quartier de Gaudissart, par la Chambre apostolique, contre Guilhelmine Vendran. — Nomination d'Alexandre de Cueuron en qualité de trésorier de la Chambre à Mornas. — Nouveau bail de la montagne dite Maumont, sise à Mornas, à la commune de ce nom, etc. — (Répertoire.)

B. 276. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 232 feuillets, papier.

**1504-1507.** — Brèves notes de Pierre Bouchet, notaire et secrétaire de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nomination d'Honoré Bejani, de l'Isle, en qualité de lieutenant d'Olivier Rolland, avocat et procureur fiscal du Venaissin, dans la Valmasque et toute la judicature de l'Isle. — Investiture du moulin à blé dit du Pas à Bonnieux, donné par la Chambre apostolique à Galeot de Ferre, verrier de la verrerie de Goult. — Dénonciation faite à la Cour de Carpentras au sujet d'une trentaine de bêtes à laine appartenant à Antoine Daniel, et trouvées paissant dans un verger d'oliviers aux Trolhasses. — Nomination d'Armand Bruni, en qualité de clavaire (trésorier de la Chambre) à Lapalud, et d'Étienne Laval, en qualité de sous-viguier de Valréas. — Cession des loyers d'une maison à Carpentras, sise à côté de la maison d'école, faite par

Siffrein Combe à Antoine Marialis, prêtre, locataire de cette maison. — Nouveau bail d'un local de 6 cannes de longueur sur 3 de largeur, situé à Lagnes, quartier du chemin de l'Isle, donné par la Chambre apostolique à Antoine Ruffi. — Association de Samuël de Beziers, juge de Pernes, à Simon Genin, de Mormoiron, adjudicataire du péage dudit Pernes. — Obligation de 20 florins provenant de la vente de 8 salmées d'orge, conscrite par Bernardin Rochefort au profit de Guillaume Berbiguier. — Commandement fait à Bonet de Lates, cobailli des juifs de Carpentras, de faire transporter dans le délai de huit jours, dans la maison de la trésorerie et pour l'usage du trésorier, un lit complet avec ses rideaux et draps, plus quatre nappes et douze serviettes. — Association par Claude Guilhaumet, carillonneur de Carpentras, d'Étienne Bonnet aux charges et bénéfices de son office. — Acquit par Melchion de Simiane de la vache-caille (vache de différents couleurs parmi lesquelles le blanc doit toujours se trouver) dont ses vassaux de Châteauneuf lui doivent l'hommage annuel. — Concession faite à Aceure Meynier, docteur en droit de Cavailon, de l'eau du Caulon à prendre à Cavailon, pour mettre en jeu des moulins paroissiaux et à blé qu'il se propose de construire, etc. — (Répertoire.)

B. 277. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 322 feuillets, papier.

**1511-1513.** — Brèves notes de Pierre Bouchet, notaire et secrétaire de la Chambre apostolique de Carpentras. — Arpentement des vignes de la trésorerie de la Chambre apostolique à Jean Destrieu. — Nomination de Claude Aubespain en qualité de garde du territoire de Montoux. — Inventaire du mobilier existant dans la maison de la trésorerie de Carpentras, dressé par Didace de Myrande, protonotaire apostolique et trésorier du Comté Venaissin. — Quittance par Jean de Montaigu, évêque d'Apt, d'une somme de 50 écus d'or, qui lui a été payée à-compte de ses honoraires comme recteur du Comtat, par Pierre de Grignan. — Concession de l'eau de la fontaine de Franchion, faite à Jean Petit, pour l'arrosage d'une terre et d'un pré qu'il possède à Séguret. — Mise en liberté d'Hélie, néophyte de Pernes, et obligation pour ce qu'il devait à la Chambre apostolique. — Mariages conclus le même jour : 1° entre Jean Conge, habitant de Carpentras, et Antoinette Bermond, veuve d'Étienne Pillardi ; 2° entre Antoine Pillardi, fils des derniers nommés, et Jeanne Conge, fille dudit Jean ; 3° entre Delphin Pillardi, second fils dudit Étienne, et Jeanne Conge, deuxième fille du susdit Jean. — Testament de Philippe de Eager, notaire à Velleron. — Nouveau bail d'un hermas de 6 éminées à Saumane, quartier du chemin Vieux, donné à Jean de Rivo. — Transaction

entre les syndics de Pernes et Étienne et Jean Baccular, au sujet de la construction d'un arceau à travers la rue des Borrians, audit Pernes. — Brevet de notaire délivré à François Larderet. — Nomination de divers clavaires (receveurs des deniers de la Chambre). — Honoré Roquete à Carpentras et subsidiairement à Saint-Saturain et à Sorgue; Désiré Robati à Mornas; Étienne d'Antoine à Malaucène et à Faucon; Michel Pimardi à Villefieu, Buisson et Roaix; Baptiste Rovère à Bonnieux, Menerbe et Maubee; Antoine Brocherii à Mormoiron, et Antoine Olivier à Visan, etc. — (Répertoire.)

B. 278. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

**1512.** — Concessions et nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique de Carpentras, et reconnaissances à son profit. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 3 salmées à la garrigue de Cavaillon, à Jean Matei; — d'un hermas de 3 salmées à Visan, quartier de la Combe-de-Rue, à Pons Morelli; — d'un hermas d'une salmée à Malaucène, quartier du Clérier, à Bertrand Farenqui; — d'un emplacement de 6 cannes de longueur sur 3 de largeur, près le château de Bonnieux, à Étienne Ruffi, etc. — Concessions : — d'une pêcherie dans le Rhône, au territoire de Sorgue, entre la Ramière et le Morre-de-l'Olla, à Gonet de Salis; — d'une prise d'eau dans le fossé du rempart de Sainte-Cécile, près la posterle, à Jean Ventoge, pour arroser son jardin. — Reconnaissances : — des pâturages de Cairanne, par la communauté des habitants de ce lieu; — d'une ruelle à Valréas, par Ferrand Dyes, etc. — (Répertoire.)

B. 279. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

**1513.** — Brèves notes de Cartholety et Boncheii, notaires de la Chambre apostolique. — Nouveau bail d'un hermas de 6 salmées à Pernes, quartier de Saint-Félix, donné à Antoine Bonerii, de Saint-Didier; — constitution d'une pension annuelle de deux charges d'huile, par Jacques Laugier, homme de loi de Pernes, à Laurent de Strossi, florentin, banquier d'Avignon. — Concession d'une prise d'eau à la rivière d'Olière, à opérer à Grillon, dans le fuyant du moulin paroïr de Pierre Achard, pour mettre en jeu l'artifice d'un moulin paroïr à construire sur la limite des territoires de Grillon et de Colonzelles. — Nomination de Charles Teste en qualité de clavaire (receveur) à Pernes. — Mariage entre Jean de Porto, carleur, de Carpentras, et Catherine Morel. — Arrentement des produits du Pré-du-Comte, situé au territoire de Monteux, par la Chambre apostolique, à Durand Cassin, juif. —

Concession de l'eau de la fontaine qui coule tout près de l'église de Saint-Siffrein à Chancon Nicolay. — Concession des eaux de l'Auzon, pour mettre un moulin en jeu, faite à la commune de Monteux, etc. — (Répertoire.)

B. 280. (Registre.) — In-4°, 412 feuillets, papier.

**1513-1516.** — Concessions et nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique de Carpentras, et reconnaissances souscrites à son profit. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 4 salmées à Pernes, quartier de Saint-Félix, à Antoine Borget; — d'un autre hermas de 6 salmées à Pernes, quartier de Saint-Félix, à Siboyz Faraudi; — d'un hermas de 2 salmées à Monteux, quartier de Lomet, à Antoine Paissy; — d'une prise d'eau à la rivière de l'Olière, sous le fouion de Pierre Achard, à Imbert Clerici, pour mettre en jeu une usine à draps qu'il doit construire sur les limites des territoires de Grillon et de Colonzelles; — d'un hermas de 3 éminées à Saumane, quartier du Rocas-de-Foreulh, à Pierre Jobert; — d'un hermas de 10 éminées à Faucon, quartier de la Boissière, à Guillaume Monier; — d'un hermas de 3 salmées à Séguret, quartier d'Albusson, à Simon et Galhardet Armandi frères; — d'un hermas de 10 salmées à Valréas, quartier du Plan, à Claude Murati; — d'un tènement de 100 salmées de paluds à Entraigues, avec le droit de prendre l'eau de la Sorgue pour l'améliorer, à Jean-Jacques Trivulee, maréchal de France; — d'un ancien chemin ayant une éminée et demie de surface à Valréas, quartier des Faysses, à Guillaume Bonnet; — d'un terrain propre à l'établissement d'une couprière, à Lagnes, quartier de la Boissière, à Louis-Antoine-Philippe Arnaud et à Guillaume Christiani frères, etc. — (Répertoire.)

B. 281. (Registre.) — Petit in-folio, 242 feuillets, papier.

**1516-1516.** — Brèves notes de Pierre Bouchet, notaire de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : — d'une garrigue d'une salmée à Carpentras, quartier du Lac ou du chemin de Loriol, à Jean Boyssoni dit du Barry; — d'une place de 10 cannes de longueur sur 6 de largeur à Caderonse, quartier du Gros-Bolegon, à Antoine Robert; — d'une ruelle de 3 pans de largeur sur 44 de longueur à Pernes, rue Neuve, à Samuel de Beziers, juif, etc. — Mariages : — entre Étienne Vincentii, jardinier, de Carpentras, et Guilhermette Combe; — Pierre Juvenis dit Borel, de Carpentras, et Marie Siffredi; — Claude Morati, habitant de Carpentras, et Thomase Matliou, etc. — Collation d'une chapellenie à desservir dans l'église de Saint-Siffrein de Carpentras, à Jacques Putey, prêtre. —

Arrentement d'une vigne de 8 journaux, appartenant à la chapellenie de Notre-Dame-du-Grès à Carpentras, à Jacques et Jean Colombani, père et fils. — Cession d'une créance de 200 florins faite à la Chambre apostolique par Lion Cassin, juif, en paiement de différentes sommes dont il était débiteur. — Investiture de biens francs à Pernes et à Laroque-sur-Pernes, donnée par la Chambre apostolique à Alain Reynaudi, coseigneur de Caderousse. — Institution de clavaire de la Chambre (receveur), donnée à Jacques Ranchet, pour Caderousse, Pierre Bonifaey, pour Montoux, et Antoine Astran, pour Bollène, etc. — (Répertoire.)

B. 282. (Registre.) — Petit in-folio, 472 feuillets, papier.

**1514-1529.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique de Carpentras, par-devant Nicolas Lombard, Balthazar Gros, Jean de Gauda, Pierre Corneti, Gaspard Gros et Louis de Lapière, notaires et secrétaires de ladite Chambre. — Notes du décès et de l'élection des papes Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III. — Licence de prendre l'eau des fossés au portalet de Sainte-Cécile pour l'arrosage d'un jardin, concédée à Étienne et Claude Tempier, oncle et neveu. — Nouveaux baux : de 50 salmées de paluds à Entraigues, à Silvestre Lefranc; — de 4 salmées de terre à Serres-les-Carpentras, quartier de Campagnolle, à Jean Mathieu; — du tènement dit de Prat-Roussset à la commune de Caderousse. — Concessions : du droit de dériver les eaux de la fontaine de Saint-Paréol, à Cavaillon, descendant du Lèberon, et de les joindre à celles de la fontaine du Romiguiet, pour alimenter un moulin à blé existant tout proche de la ville de Cavaillon, au quartier de Saint-Jean; — de la faculté de prendre des pierres à bâtir la carrière d'Entraigues, à François Colombi; — de la faculté de détourner les eaux de la fontaine couverte, à Bonnieux, pour les besoins du moulin possédé par Alexis Millet et ses frères; — Nouveaux baux, de 60 salmées de terre herme à Saint-Saturnin-les-Avignon, à Perrinet Parpaille, docteur es droits d'Avignon; — d'un jonquier de 6 salmées à Saumane, à la communauté de ce lieu. — Concession aux consuls de Sainte-Cécile de la faculté de prendre des pierres aux carrières de Lagarde-Paréol, etc. — (Répertoire.)

B. 283. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 321 feuillets, papier.

**1516-1521.** — Brèves notes des actes reçus par Nicolas Lombard, Balthazar Gros, Étienne Jehan, Gaspard Gros, Jean de Manse et Jean Verdier, notaires de la Chambre Apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : — de 25 salmées de terre aux paluds d'Entraigues à André Mou-

ton; — d'un vacant de 2 salmées à Valréas, quartier de la dièmerie de Saint-Marcellin, à Guillaume Rosselli; — de 50 salmées de paluds à Entraigues à Christophe de Prato, sous-vignier d'Avignon; — d'un hermas de 4 salmées à Valréas, quartier des Molières, à Claude Murati, etc. — Concessions : à François Colombi, de la faculté de prendre des pierres dans la carrière d'Entraigues; — à Silvestre Lefranc, du droit de prendre l'eau de la Sorgue à Entraigues, pour établir des moulins et pour améliorer le tènement de 50 salmées de paluds, qui lui a été concédé; — aux frères de Seguin, de la faculté de jeter un arceau de 12 pans de largeur à travers une des rues de Valréas, etc. — Commission donnée au notaire de la Chambre pour informer secrètement contre Claude Monier, dit le Seytre, détenu à Lapalud, sous la prévention de violation de péage et autres forfaits. — Institution de clavaire : Jean Odol à Grillon, Jean Moyné à Roaix et à Buisson, Antoine Olivier à Visan, Antoine Gorjon à Bollène, Vincent Petit à Séguret et à Sablet, etc. — Institution de Dominique Dugassy en qualité de lieutenant du juge de la Chambre Apostolique. — Prises de possession : par Antoine Alberti d'une chapellenie fondée au maître-autel de la cathédrale de Carpentras; — par Jean Danailhan de la prévôté du chapitre de Saint-Siffrein de la même ville. — Instance par l'avocat général de la Chambre contre Honoré Coste, au sujet du nouveau bail qui lui a été souscrit de l'emplacement de son moulin à Entraigues. — Acquit de la redevance d'un veau que le seigneur de Javon doit acquitter chaque année à la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, par le trésorier de la Chambre apostolique en faveur de François-Charles de Baronecelli, florentin, etc. — (Répertoire.)

B. 284. (Registre.) — In-4°, 219 feuillets, papier.

**1517.** — Investitures et nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique, par-devant Nicolas Lombard. — Investitures : — d'une terre de 12 éminées aux territoires de Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol, quartier de la Mate, pour Claude Febresii; — d'un verger de 2 éminées à Laroque-sur-Pernes, pour Israël Cassin, juif; — d'une terre de 4 éminées à Pernes, quartier du Pillon, pour Sébastien de Sainte-Marie; — d'une terre de 4 salmées à Cairanne, quartier de la Garrigue, pour Jacques et Barthélemy Aubert frères; — d'un pré de 2 socheyrés à Visan, quartier de la Frache, pour Abraham de Baze, juif, etc. — Nouveaux baux : — de 4 salmées de terre à Serres-les-Carpentras, au clos de Campagnolle, à Jean Mathieu, dit Andrien, laboureur de Caroub; — d'un crément de la Sorgue à l'Isle, quartier du Puy de Limoux, à Étienne Maselli, etc. — (Répertoire.)

B. 285. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 257 feuillets, papier.

**1518.** — Investitures données par la Chambre apostolique, par-devant Nicolas Lombard, notaire : — d'une terre et d'un pré contenant ensemble une éminée à Sablet, quartier de Tydolayre, pour Pierre Chapot, plâtrier; — d'un pré de 3 éminées 12 à Cavaillon, quartier des Arcoules, pour Claude Chapelle; — d'une vigne de 4 éminées, au plan d'Entraignes, pour Jean Domenchet, prêtre; — du tiers du martinet à cuivre de Malaucène et de ses dépendances, pour Gaucher Astier; — des moulins et fours de Vaison, pour la communauté des habitants de ce lieu, etc.

B. 286. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

**1519.** — Investitures et nouveaux baux donnés par la Chambre apostolique de Carpentras, par-devant Lombard et Grossi, notaires. — Investitures : d'une vigne et d'un verger contigus, contenant 13 journaux à Sablet, quartier de la Prairie, pour Pierre Gorjon, prêtre, habitant le monastère de Saint-André des Ramières; — d'une terre de 5 salmées à Pernes, quartier de Saint-Hilaire, pour Michel Porelli; — d'une terre de 4 éminées à Malaucène, quartier de Peyrosios, pour Antoine Mermier; — de la moitié d'une maison à Carpentras, rue du plan de la Cour, pour Giraud Dalmassii; — d'une terre de 3 salmées à Monteux, quartier du Frugen, pour Asse de Valabrègue, juif; — de la moitié d'une vigne de 9 journaux à Séguret, quartier du Clos, pour Pierre Quentin du Rasteau, etc. — Nouveaux baux : — d'un petit hermas d'une éminée, dit le Vallon-de-la-Font-d'Olone, situé à l'Isle, quartier de la Font-du-Loup, à Jean Olibert; — d'un bois de 8 salmées à Bonnioux, quartier de la Grande-Obière, à Pierre Bedoxi; — d'un emplacement au-dessus de l'arc, servant à l'entrée du château papal de Bonnioux, à Claude Auvergne, etc. — Répertoire.)

B. 287. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 10 feuillets, papier.

**1520-1531.** — Brevet des actes passés par la Chambre apostolique de Carpentras et reçus par Javelli, notaire. — Nouveaux baux : — d'un hermas d'une éminée à Laçarde-Parfol, quartier de la fontaine de Saint-Martin, à Martin Ysnardi; — d'une maison à Sainte-Cécile, à François Tibaut; — d'une terre de 2 salmées à Valréas, quartier du Rochassier, à Raymond Eyssete; — de 12 salmées de paluds à Saint-Saturnin-les-Avignon, à Guillaume Brunelli, boucher, etc. — Concessions : — à Antoine Juliani, de la faculté de faire à travers les murs de Grillon, une ouverture ou arche d'un pan de longueur sur une largeur de 3 doigts; — à Jean de Maynier, seigneur d'Oppede, de

prendre l'eau du Caillon dans le territoire de Cavaillon, depuis Robion jusqu'à la Duranee; — à l'abbesse de Saint-André-des-Ramières, de prendre l'eau du moulin de Sablet; — à Jourdan Guinati, de faire une prise d'eau sur la Sorgue à l'Isle, près de la porte d'Avignon, pour mettre une roue en mouvement, etc. — Lieutenant du juge de la Chambre apostolique et du trésorier du Comtat, conférée à Antoine Fontanille. — Acte d'association de Robert Granier, de Malaucène, à la ferme des revenus de la Chambre dans cette commune, adjudgé au prix de 434 florins à Mossé de Beaucaire, juif; — nomination de Joseph Mercier, en qualité de clavaire (receveur des revenus de la Chambre) à Mormoiron. — Testament de Jacques d'Olone, potier d'étain, de Carpentras. — Mariage entre Elzéar Vinorli, traceur de pierres de Venasque, et Jeanne Salve, etc. — (Répertoire.)

B. 288 (Registre.) — Petit in-folio oblong, 109 feuillets, papier.

**1532-1537.** — Brevet des actes passés par la Chambre apostolique de Carpentras et reçus par Javelli, notaire. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 6 salmées à Sorgue, proche le Valat de la Galiane, pour Bertrand Gromelle; — d'un hermas de 3 éminées à Lagnes, lieu dit Vers-la-Tour, pour Reynaud Monery le jeune; — d'un fossé de 30 cannes de longueur à Monteux, quartier de la tour de la Figoière, à Tommet Joannis, etc. — Licences : — à Jean Giraud, de prendre les eaux de la Sorgue à Pernes, pour faire moure un moulin; — à Vidal Granier, de prendre l'eau du béal du moulin de Sainte-Cécile, pour l'arrosage d'un jardin qu'il possède au chemin de Talette; — à Jeanne Vigouroux, de prendre la même eau, pour l'arrosage de ses prés; — à Arnau I, Athénosy de Ménerbe, de faire un cloaque joignant son étable, etc. — Nomination de Claude Vinadi, en qualité de clavaire (receveur des revenus de la Chambre) à Pernes; de Balthazar Grossi, en la même qualité à Sablet, Séguret, Villedieu, Cayranne, Malaucène et Buisson; et d'André Mouton, en la même qualité, à Caderousse, etc. — (Répertoire.)

B. 289. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 135 feuillets, papier.

**1538-1541.** — Brèves notes des actes passés par la Chambre apostolique de Carpentras et reçus par Javelli notaire. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 4 salmées à Séguret, quartier de la Combe d'Allègre, à André Vallette; — d'un autre hermas de 2 salmées à Malaucène, quartier de Saint-Bonzille, à Esprit Peytre; — d'un vacant de rocher, sous le fort de Ménerbe, à Ferdinand Ravi, d'Avignon, etc. — Concession à Jean Cavalli, teinturier de Valréas, du droit de pratiquer un aqueduc souterrain pour jeter hors la ville les eaux de sa teinturerie, située à la



Porte-Recluse ; — à Simon Deydier de dériver les eaux du Merdario pour l'arrosage de ses prés ; — à André Combe, de Lagarde-Paréol, de prendre les eaux d'Aleyon pour faire moudre un moulin ; — à la commune de Sarrian de prendre les eaux de la fontaine de la Grave, etc. — Inféodation de la capitainerie de Visan à Iubert de La Bastide. — Nouveau bail des garrigues de Sorgue au profit de la communauté des habitants de ce lieu, etc. — (Répertoire.)

B. 290. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 190 feuillets, papier.

**1542-1544.** — Brèves notes des actes passés par la Chambre apostolique de Carpentras et reçus par Javelli, notaire. — Nouveaux baux : — d'un fossé de 10 cannes de longueur sur 3 de largeur, à Faucon, quartier de Gouerdou, à Antoine Pellat ; — d'un hermas de 4 salmées à Montoux, quartier du Puy-Mannel, à Louis Gilli ; — d'un hermas de 6 salmées à la garrigue de Sablet, à Claude Valentin, etc. — Concessions : — de l'eau du Caulon, à prendre sous le pont Julien, à Bonnieux, pour rétablir un ancien moulin, donnée à Antoine Perrotet ; — de l'eau de la rivière de Tolobre, pour l'arrosage d'un pré, à Visan, quartier de la Paliana, à Sébastien Bellet ; — du droit de faire une coupière dans le lit de la Sorgue, à Pernes, quartier de Sagnanque, à Élie Bussi, etc. — Transaction et partage de la directe majeure du territoire de Cavailon, entre la Chambre apostolique et l'évêque de cette ville. — Bail du greffe de Faucon, souscrit à Jean Boysson, notaire à Malaucène, etc. — (Répertoire.)

B. 291. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 66 feuillets, papier.

**1545-1548.** — Brèves notes des actes passés par la Chambre apostolique de Carpentras et reçus par Javelli, notaire. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 12 éminées à Cairanne, quartier des Roelières, à Girardin Amblard ; — d'une terre de 12 éminées à Mormoiron, quartier de la Brignyère, à Antoine Boysson ; — d'un isele de 12 éminées à Villedieu, quartier de la Draye-de-la-Ramière, à Robert Julian, etc. — Licéce de faire des ouvertures à travers le rempart de Grillon à Étienne de Mondo. — Mariage entre Guillaume Clapier, de Carpentras, et Marie Charavasse ; — vente de la gabelle du sel faite par le trésorier de la Chambre à Giraud Fornilher, de Cavailon. — Nominations : — de Pierre Cornu à la elaverie (recette des revenus de la Chambre, de Lapalud ; — de Jean Arnaud à celle de Montoux, et de Guillaume Salvage à celle de Sainte-Cécile. — Permissions données : — à la commune du Rasteau de faire traverser les chemins publics par le canal des eaux de son moulin ; — à Jean Guilhermi, de dériver les eaux

de la Sorgue pour arroser un jardin qu'il a créé à l'Isle au quartier des Cinq-Eaux ou des Tourelles, etc. — (Répertoire.)

B. 292. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 164 feuillets, papier.

**1545-1548.** — Concessions, nouveaux baux et autres actes souscrits par la Chambre apostolique de Carpentras. Robaud, Cohorne et d'Inguibert en étant secrétaires. — Nouveaux baux : — d'une terre d'une éminée et demie à Sablet, quartier de la Rive-du-Triuhon, à Étienne Doyengui ; — d'un hermas de 3 salmées à Visan, quartier du Rotardier, à Antoine Berbigier ; — d'un hermas de 2 salmées à Cairanne, quartier du Prat-du-Razel, à Guillaume Baudoy ; — d'une ile d'une éminée de surface, existant dans le lit de la Sorgue, au lieu de Thouzon, à Antoine Cayssolis, etc. — Concessions : — à Catherine Guinrand, femme Clément, de la faculté de percer des fenêtres à travers les remparts du Crestet ; — à Guillaume Tastavin, d'un droit d'appui sur les murs de Vaison ; — aux consuls de Faucon, de prendre l'eau du ruisseau du Gornier pour le conduire au moulin de la commune, etc. — Plantation de bornes entre le territoire de Sablet et les possessions de l'abbaye de Saint-André-des-Ramières. — Reconnaissance de diverses possessions rurales et de cens formant en tout 56 articles, souscrite en faveur de la Chambre Apostolique par les Célestins de Sorgue. — Marché entre celle-ci et Brachet, maçon de Malaucène, pour la réparation des fours banaux dudit lieu, etc. — (Répertoire.)

B. 293. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 205 feuillets, papier.

**1554-1560.** — Brèves notes des actes passés par la Chambre apostolique de Carpentras et reçus par Antoine et Pierre Inguibert, notaires. — Nouveaux baux : — d'un hermas de 2 salmées 1/2 à Sablet, quartier de Chevalong, à Antoine et Claude Jordani frères ; — d'un hermas de 2 salmées à Séguret, quartier du Derbous, à Étienne Bonard ; — d'un hermas de 7 salmées aux paluds d'Entraigues, à Gaucher Baucheyron, etc. — Concessions : — à Jean Noguier, d'un vacant à Mornas, au bref de la Combe ; — aux syndics de Villedieu, d'ouvrir une porte dans les remparts pour éclairer une des salles de la maison commune ; — à Samuel de Montoux, de prendre l'eau du béal du moulin de Sainte-Cécile pour l'arrosage d'un pré au quartier de Molestre ; — à Christophe Gautier, d'établir sur la voie publique une montée d'escaliers à l'usage de sa maison située à Visan, quartier de Réchausit ; — à Pascal Guilhelmi, de traverser un chemin pour conduire les eaux d'une fontaine à un jardin hors du lieu de Mazan.

quartier du Brusquet; — à Antoine et Pierre Inguibert, de prendre l'eau du réal de la Bavarelle, pour la conduire à leur pré situé à Menerbe, quartier de la Prairie, etc. — Protestation de Gabriel Seguin, procureur fiscal de la Chambre, contre l'admission de Jean de Sade au paiement des cens qu'il acquitte annuellement pour ses château et juridiction de Saumane, attendu qu'il existe, au sujet de cette juridiction, une contestation qui se trouve pendante devant les Cours d'Avignon. — Transaction au sujet de l'exercice de la juridiction de Lagarde-Paréol, entre Diane de Portiers, baronne de Sérignan, le seigneur de Suze, Érasme de Cavaillon, seigneur de Saussac, le seigneur de Cadrousse et Louis de Limans, seigneur de Saint-Paulet et de Lirac, tous coseigneurs de susdit lieu. — Cession à Jean Bertet, notaire de l'Isle, du greffe de la Cour de justice de Lagnes. — Mariage de Claude Athénosy, de Menerbe, avec Hélène Roscielle. — Société contractée à demi-gain et demi-perte, entre Simon Chaberti, marchand d'Avignon, et Étienne Faure, de Mornas, etc. — (Répertoire.)

B. 294. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 573 feuillets, papier.

**1561-1579.** — Brèves notes des actes passés par la Chambre apostolique de Carpentras et reçus par Antoine et Pierre Inguibert, notaires. — Nouveaux baux : — d'une salmée de terre à Malaucène, quartier d'Arphilliet, à Jean Bérardi ; — d'un vacant, dit le Valat-Vieux, avec un petit terrain attenant, à Serres-les-Carpentras, à François Blacheti ; — d'un hermas de 12 éminées à Villedieu, quartier de la Chabre, à Robert Benier ; — d'un gravier d'environ 50 salmées aux gravières de Villedieu, à la communauté des habitants de ce lieu, etc. — Concessions : — à Jérôme Tromelli, du droit d'appui sur les murs de Malaucène, à la rue du Rieu ; — à Girardin et Martin Amblard, de la faculté de prendre l'eau d'une fontaine qui jaillit dans le territoire de Cairanne, au quartier des Croses, dessus Amelh, pour l'arrosage du tènement de leur bastide ; — à Bernardin et Élie Dupuy frères, de prendre l'eau d'un réal venant de la Durance, sous les murs de Cavaillon, en les faisant passer à travers les fossés et les remparts de cette ville ; — à François Blachet, de changer la direction du chemin de Carpentras au Barroux, qui traversait le jardin de l'impétrant ; — à Antoine André et Barthélemy Filhani frères, de prendre l'eau de la Nesque pour la conduire à une de leurs terres, à Venasque, quartier de Saint-Genest ; — au couvent des Prêcheurs d'Avignon, de prendre l'eau de la Sorgue, à Saumane, et de la conduire au tènement d'une bastide qu'ils possèdent dans cette commune, etc. — Enregistrement des bulles de concessions de foires à Javon, obtenues par Pierre de Baroncelli. — Mariage entre Jac-

ques Moneri, de Lagnes, et Marguerite Ferre. — Réception par Hélénus Bernundi, notaire à Carpentras, de François de Salsis, de Venasque, en qualité d'élève dans l'art du notariat. — Vente d'une maison avec jardin, à Carpentras, rue de la Fournaque, par Léonard Cosme à Jean de Seguin, etc. — (Répertoire.)

B. 295. (Registre.) — Petit in-folio, 593 feuillets, papier.

**1573-1587.** — Brèves notes des actes passés par la Chambre apostolique de Carpentras et reçus par Antoine et Pierre d'Inguibert, notaires. — Nouveaux baux : — d'un délaissé de chemin public, à Menerbe, quartier de Saint-Alban, à Jean Cremejane ; — d'un hermas de 4 salmées à Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol, quartier du Plan Riblet, à Étienne Peyrose ; — d'un vacant de 6 cannes de longueur sur une canne et 6 pans de largeur, joignant le château de Pernes, à Bertrand Charioti ; — d'un hermas de 4 éminées à Faucon, quartier d'Aiguilhe, à Claude Vasserot, etc. — Concession d'une prise d'eau sur la Sorgue à l'Isle, avec le droit de s'appuyer sur le cimetière de Fenouillet, à Bertrand Girardi, marchand. — Donation entre-vifs par Antoine Hly et Claudia Reguis, sa femme, habitants de Bonnieux, à Thomas et à Jacques Hly, leurs enfants. — Transaction entre la Chambre Apostolique et les habitants de Roaix sur le mode de paiement de la dime des fruits. — Décision des officiers du Conseil papal au sujet du droit de lods dû à la Chambre par Nicolas Tartuli, pour la grange à Pernes qui a été vendue à celui-ci par Allemand de Choyselat. — Mariage entre Claude Paget, de Carpentras, et Sébastienne Davin. — Vente d'un outillage d'orfèvre, consentie par Claude Gautier, orfèvre à Carpentras, à Jacques Vincens, chanoine. — Election, par le chapitre de Saint-Siffrein de Carpentras, d'Esprit Armandi, notaire, en qualité de secrétaire de l'Œuvre des Anniversaires. — Promotion de Jean Guilhaudi, clerc de Cairanne, aux fonctions de notaire. — Transaction entre la Chambre apostolique et la commune de Malaucène : 1° sur le droit de donner les biens en emphytéose ; 2° sur les lods et trézains que la Chambre est en usage de percevoir à Malaucène ; 3° sur les cens, directes et domaine qu'elle y prétend ; 4° enfin, sur les fours et moulins qu'elle y a. — Transaction entre la commune de Buisson et la Chambre apostolique au sujet du rabais sur la dime du vin et de l'huile que la commune a fait subir à celle-ci, etc. — (Répertoire.)

B. 296. (Registre.) — Petit in-folio, 827 feuillets, papier.

**1588-1599.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras, écrivant Louis de La Granarie,

Toussaint de Cohorne et Jean de Cabanis, notaires. — Dépenses des voyages faits par les officiers de la Chambre pour aller à l'Isle, Lagues, Cavaillon, Bonnieux, Sablet, Séguret, Vaison, Villedieu, Visan, Valréas, Sainte-Cécile, etc., pour conférer les investitures. — Institution de Guillaume Dubois et de Boniface Grossi, le premier en qualité de bailli et le second en qualité de greffier de la Cour de Pernes. — Acquit de 6 ducats d'or de redevance annuelle due par les consuls de Carpentras, pour la juridiction de leur fief de Serres. — Inventaire des biens meubles de Pierre d'Inguibert. — Licences : — à Nicolas Versini, de recueillir les eaux qui coulent vers le pont de la Légne, au territoire de Carpentras, pour les conduire à la grange dite des Versins ; — à Jean et à André Magnani frères, d'ouvrir une fenêtre à travers les remparts de Villedieu ; — à Claude Amblard, de dériver les eaux des fossés de Sainte-Cécile, pour l'arrosage de son jardin situé au-dessous des murs du même lieu ; — à Louis de La Granarie, secrétaire de la Chambre, de dériver les eaux de la fontaine de Saint-Raphaël, à Montoux, pour en arroser un pré au quartier de Fontete ; — à Pierre Fezay et à Esprit, du pays de Sablet, de prendre l'eau de la Robine, près la font de la Muze, pour l'arrosage de leurs jardins ; — à noble Jean d'Albert, de Mormoiron, de prendre et utiliser les eaux pluviales et autres qui coulent dans ledit lieu ; — à Allemand de Choiselat, seigneur de Roaix, et à Jean Amiel, d'établir une couprière dans la Ne que, à Pernes, au-dessous du torrent du Pumen, etc. — Nouveaux baux : — d'un gravier de 2 salmées à Cavaillon, quartier de l'isole du Temple à Jacques Bernundi ; — d'un hermas de 8 salmées à Cavaillon, sur la montagne du Leberon, à Jean et Thomas Gautier frères ; — d'un vacant dit la Frache, à Bollène, à Bertrand de Roquard ; — d'une aire, sous les murs de Caumont pour y construire un moulin, à Antoine de Seytres, etc. — (Répertoire).

B. 297. (Registre).— Petit in-folio, 828 feuillets, papier.

**1600-1611.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'un gravier d'une éminée à Pernes, sur les bords de la Nesque, quartier du clos des Maures, à François Gay, d'Avignon ; — d'un hermas de 2 éminées à Cavaillon, quartier de l'isole du Temple, à Antoine Cayre ; — d'un hermas et d'une garrigue de 15 salmées à Sainte-Cécile et à Lagarde-Parçol, quartier dit dessus Lareynier à Pierre André, etc. — Licences : de dériver l'eau de la Sorgue à l'Isle, près le pont de Rebonas, à Colin Tache, l'un des greffiers du palais apostolique d'Avignon ; — de creuser un puits à Bonnieux, dans le chemin de Selles et de recueillir dans les chemins la terre et le sable qui lui sont nécessaires, à Barthélemy

Inguibert ; — de faire une couprière dans la Sorgue aux paluds d'Entraignes, à Jean Morelli, marchand d'Avignon ; — de faire une couprière dans la Sorgue à Pernes, à Pierre de Tulle, seigneur de la Nerthe et à Jean de Tulle, abbé de Saint-Eusèbe, frères, et à Georges Milharet, secrétaire de l'évêché d'Orange ; — de dériver l'eau de la fontaine de la Vanelle pour l'arrosage d'une terre d'une salmée à Caderousse, quartier de Bayard, à Étienne Bellon, etc. — Reconnaissance de divers cens par l'œuvre de la charité de Sablet ; — d'une vigne de 4 journaux à Carpentras, quartier de la Croisette, par Jean Curti, chanoine et recteur de la chapellenie de Sainte-Madelaine fondée au maître-autel de l'église de Saint-Siffrein, etc. — Transaction entre la Chambre apostolique et la ville de Pernes au sujet du nouveau bail de 800 salmées de paluds, donné à Amiel et Choiselat, moyennant la redevance annuelle de 100 salmées, moitié blé et moitié seigle ; — vente d'une maison à Carpentras, quartier de la Font de la Bouquerie, par Pierre Dolon à Pierre Fès, courrier, Jacques Clary, charpentier, et Jean Bertrand, ouvrier de la monnaie de Carpentras. — Mariage entre Antoine Poly, de Carpentras et Françoise Bontemps, etc. — (Répertoire.)

B. 298. (Registre).— Petit in-folio, 769 feuillets, papier.

**1612-1623.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'une salmée de garrigue à la Combe du Sarra, terroir de Sorgue, à Jérôme Guilbermier ; — d'un hermas de 4 salmées à Montoux, quartier de Paimaneau, à Jean Gent ; — d'un hermas de 6 éminées à Sainte-Cécile, quartier du Plan-de-Riblet, à Vincent Saussac ; — d'un crément ou iscle de la Durance, contenant 6 salmées, situé à Caumont, quartier des Iles, à Jean de Seytres et Pierre Mamo à Caumont ; — d'un hermas de 9 éminées à Lapalud, quartier de l'Espinasse, à Antoine Portalié, etc. — Licences : à Vidua Durandé de prendre l'eau de la Riailhe à Bédoin pour l'arrosage d'une terre au quartier du chemin de Mormoiron ; — à Guillaume Manchan, d'établir une montée d'escaliers contre sa maison à la bourgade de Villedieu, quartier du Grand-Logis ; — à Janicot Boneti, d'appuyer sur les remparts de Malacène les constructions qu'il se propose d'élever dans un local qu'il possède au quartier du Portail-Roux ; — aux pénitents Blancs de Carpentras de construire sur la voie publique un perron pour monter à leur chapelle ; — à Étienne Rrostang et à Simon de Brancas, son beau-frère, de prendre les eaux venant de Camaret, de Saint-Tronquet, du Lauron, du Temple, etc., pour améliorer la grange d'Angeline Gentille, femme d'Étienne Rrostang ; — à Bertrand de l'Estre, de faire creuser un puits dans la bourgade d'Aubignan ; — à

Étienne Comte, de faire construire un moulin à blé à la bourgade de Vaison, place de Saint-Bertrand et rue de la Rochette, etc. — Délivrance aux enchères du prix-fait des réparations à opérer au palais de la rectorerie et à la maison de la trésorerie de la Chambre apostolique à Carpentras. — Création des officiers de justice de Lagarde-Paréol par Philippe de Vincens, seigneur de Causans et coseigneur de Lagarde, etc. — (Répertoire.)

B. 299. (Registre.) — Petit in-folio, 564 feuillets, papier.

**1624-1639.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'un hermas d'une éminée à Cavaillon, quartier des Banquets, à Barthélemy Jourdan ; — d'un petit hermas d'une cosse à Visan, proche le chemin de Valréas, à Antoine Gay ; — d'îles de la Durance, à Cavaillon, à François Laugier ; — d'une étable joignant les murs de Sorgue, à Olivier Du Blanc, florentin, habitant d'Avignon, etc. — Concessions : à Claude et Elzéar Pelissier, de construire un perron pour monter à la maison qu'ils ont acquise à la grande rue de Visan ; — à Vincent Thomas de prendre les eaux de la rivière de Meze, sous les murs de Bedoin, pour l'arrosage d'une terre de 9 éminées, au quartier des Prés-Neufs ; — à Sébastien Luton, de prendre 12 pans sur le chemin allant de Cavaillon à Malemort le long d'une terre de 13 éminées qu'il possède à Cavaillon, quartier de Sainte-Anne, etc. ; — à Claude Sabat, de bâtir sur la voie publique, à la place de Cavaillon, un pilier pour soutenir l'avent de sa maison ; — à Pierre Arnaud, d'agrandir de 4 pans un avant sur la voie publique à Mormoiron, quartier de Coste-Chaude ; — à Dominique Allemand, de prendre les eaux de la Sorgue à l'Isle à la porte de Ville-Vieille, tout près du Pont-Neuf, pour les conduire à son logis qui est sur le grand chemin et de les faire servir à l'arrosement de ses terres et à l'abreuvement de ses bestiaux ; — à Louis de Casteaugan, de faire dresser une enseigne à l'image de Sainte-Cécile et de la poser sur son logis au lieu de Sainte-Cécile ; — à la commune de Robion, de prendre l'eau du Caulon à la tour de Sabran et de la conduire sur le territoire de ce lieu, pour l'améliorer ; — aux consuls de Sablet, d'établir un bac pour le passage de l'Ouvèze, etc. — Transaction entre la Chambre apostolique et les communes de Sainte-Cécile et de Lagarde-Paréol, au sujet des prétentions de la Chambre sur les territoires et pâtis de ces communes. — Inventaire des ornements, meubles et vases sacrés de l'église de Villedieu. — Quitance pour les consuls de Richerenches des droits qu'ils payent annuellement à la Chambre pour l'inféodation de leur moulin, etc. — (Répertoire.)

B. 300. (Registre.) — Petit in-folio, 597 feuillets, papier.

**1640-1655.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'un hermas de 18 éminées à Sorgue, quartier du chemin d'Entraigues, à Jean-Esprit Monery ; — d'un bâtiment en ruines où étaient jadis les prisons, à Malancène, quartier de la porte Filhol, à Antoine de Lafont ; — d'un cloaque de 4 cannes de longueur sur 13 pans de largeur, à Cavaillon, quartier du chemin d'Orgon, à Antoine Plesent ; — d'un crément de 7 salmées, délaissé par la rivière d'Aigues à Lagarde-Paréol, devant la propriété de l'impétrant, à Jacques Des Grillets, seigneur d'Aubres ; — de deux fosses à fumier existant dans les fossés de Vaequeyras, à Sauveur Imbert, etc. — Licences : aux Minimes de Notre-Dame-de-Vie, à Venasque, de prendre l'eau d'une fontaine et de la conduire, pour leur usage, à travers les chemins publics ; — à Lambert de Bousquet, seigneur de Sigonce et de Buisson, du refus de la fontaine dite du Portalon, à Valréas, pour l'arrosage d'un pré ; — aux Ursulines de Malancène, de jeter un arceau à travers la rue des Josson afin de réunir leur couvent avec la maison en face, qu'elles viennent d'acquérir ; — à Jean Jousserand, de poser sur sa maison une enseigne à l'effigie de Notre-Dame, proche le logis du Chapeau-Rouge, à Sorgue ; — à Solon d'Inguibert, du chemin Vieux qui va de Carpentras au Barroux, pour le mettre en culture ; — à Nicolas de Ferrier, seigneur de Moutard, de prendre l'eau de l'Ouvèze, au grand canal de l'Arrouadou, pour l'arrosage du tènement de sa grange à Sarriau, quartier du Carnève ; — à Diane de Copola, veuve de Jean Argenti, de prendre l'eau de la rivière d'Égues, sous le bateau de Cairanne, pour la conduire à la grange qu'elle possède audit lieu, quartier du chemin des Mulets, etc. — Reddition des comptes de Thomas Blaise, notaire, en sa qualité d'adjudicataire de l'exaction de la grande gabelle du sel à Cavaillon ; — acquit du nenvain d'une vache-eaille que le seigneur de Château-Neuf de Giraud-Lami, doit à la Chambre, etc. — (Répertoire.)

B. 301. (Registre.) — Petit in-folio, 764 feuillets, papier.

**1655-1666.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'un coin de terre à Cavaillon, le long du grand Valat de la ville, à Louis Meyssonier ; — de 4 salmées de limiers ou graviers laissés par le Rhône à Mormas, proche l'ermitage de Saint-Loup, à Jean Vincent et à Louis Lauron ; — d'une éminée de terre herme à Pernes, quartier de la Valette, à Michel Cunity ; — d'un coin de terre à Bauson, près Bollène, quartier de Meilhassac, à Jean Rouvière ; — d'une terre

d'une éminée complantée de mûriers, à l'Isle, quartier du chemin de Lagnes, à Antoine Rampalle, etc. — Licences : à Gonet et à Pierre Ribas frères, de dériver les eaux de l'Auzon, pour l'arrosage d'un pré qu'ils ont à Monteux, quartier des Escampades; — de construire sur les remparts de Puyméras et d'y percer une fenêtre, à Claude Jacques, vicaire du lieu; — de faire un perron sur la voie publique, au portalet de Visan, à Mathieu Simmes; — à Jean de Seguin, seigneur de Saint-Roman, de faire faire à travers le chemin qui va du pont à la grande église de Vaison, des aqueducs pour mener l'eau d'une fontaine publique à un petit jardin lui appartenant; — à François Roubin, de dériver l'eau du lit du Groseau et de la faire passer à travers un trou fait au rempart de Malaucène, pour la conduire à la maison et au moulin à huile qu'il possède à la place de Notre-Dame de cette ville; — à Catherine Borrel, veuve Piellat, de placer sur sa maison une enseigne à la figure du Soleil, etc. — Information sur la quantité de sel que les fermiers du grenier de Carpentras sont en usage de fournir *gratis* aux ministres du Saint-Siège résidant dans cette ville. — Substitution de Jean-Antoine de Lisola, à Jérôme de Gabriellis, dans les fonctions de trésorier général de la Chambre apostolique. — Présentation par la Chambre d'Antoine Merindol, prêtre d'Aix, pour remplir le vicariat de la paroisse de Sainte-Cécile; — cautionnements fournis par André et Louis Pascalis de Mormoiron, et par Jean-Antoine de Toulon, baron de Sainte-Jalle, pour les lods dont ils feront l'exaction pour le compte de la Chambre. — Inventaire et description des papiers et procès dépendants du IV<sup>e</sup> office du greffe criminel de la Rectorie, vacant par le décès de M. Jean Cheylan. — Reconnaissance par la commune de Rousset (Drôme) de l'impôt dit Comte-lade, de 40 sous viennois, auquel elle est soumise envers la Chambre, par suite de l'union des juridictions, mandement et château de Saint-Pantalay (Drôme), etc. — (Répertoire.)

B. 302. (Registre.) — Petit in-folio, 706 feuillets, papier.

**1661-1672.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'un crémement de l'Auzon contenant 4 éminées, à Vaison, à Jean Trouillet; — d'une broutière de 16 salmées sur les bords du Rhône, à Caderousse, à Pierre Constantin, notaire; — d'un délaissé de chemin à Monteux, du côté du bois de Gigondas, à Jacques Pontet; — d'un crémement de 4 éminées à Bollène, quartier de Saint-Aviès, à Jean Justamond, etc. — Licences : aux consuls de Rochevade (Drôme), de se servir des eaux de la Riailhe, qui coule dans leur commune pour l'usage d'un moulin ruiné qu'ils se propo-

sent de rétablir; — à Barthélemy Armandy, de se servir des eaux de la Nesque, pour l'arrosage des propriétés qu'il possède à Pernes, quartier des Combaux; — à Philippe-Guillaume Dulaurens, marquis de Beauregard, d'établir un bac à traîlle sur le Rhône entre le territoire de Châteauneuf et l'Isle d'Oiselet; — à Esprit de Sobiras, président au Parlement d'Orange, de dériver l'eau de la rivière de Mède à Serres-lez-Carpentras, pour l'arrosage des fonds qu'il possède au territoire d'Aubignan, etc. — Transaction entre la Chambre apostolique et le corps des anniversaires de l'église de Monteux, au sujet des cens féodaux possédés par ce dernier. — Rapport sur les réparations faites à la maison de la trésorerie, par ordre de Charles de Flelle, trésorier, etc. — (Répertoire.)

B. 303. (Registre.) — Petit in-folio, 688 feuillets, papier.

**1673-1679.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'un chemin à Malemort, quartier de l'Étang, à Jean-Joseph Bezet; — d'un terrain situé au-dessous des fenêtres du palais épiscopal de Vaison, à Louis-Alphonse de Suarès, évêque de cette ville; — d'un terrain dit la Pouséraque à Séguret, joignant les murailles publiques, à Laurent de Guirmand, etc. — Licences : à Louis de Merles, de planter des arbres au delà des fossés qui sont à l'entour des fief et tènement du château de Beauchamp, au territoire de Monteux; — à Pompée de Jauffres, de se servir des eaux des sources qui naissent au terroir de Bonnieux, quartier des Fontures, pour l'arrosage d'un pré au même quartier; — à la commanderie des Antonins de Valréas, de fermer une des rues de cette ville à la quarte Berteude, afin de faire communiquer deux des corps de bâtiments de leur couvent; — à Elzéar Bellan, de dériver les eaux du torrent de Visan, pour arroser le tènement d'une grange au territoire de cette commune, quartier de l'Oubrien; — à Louis Gallice, d'ouvrir deux fenêtres dans les remparts de Maubec; — à la confrérie du Saint-Enfant Jésus d'Oppède, d'emprunter dans l'épaisseur de la partie du rempart qui correspond à l'église du lieu, pour y placer une nativité; — à Antoine Goudon, de dériver l'eau de l'Auzon, à Monteux, pour l'arrosage d'un jardin au quartier de Notre-Dame de Grâce, etc. — Reconnaissance des château et fief de la Roquette, par les consuls de Cavillon, etc. — (Répertoire.)

B. 304. (Registre.) — Petit in-folio, 774 feuillets, papier.

**1680-1690.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Concessions : à François Balthazar de Merles, seigneur de Beauchamp, de la faculté

de prendre le long de son fief à Monteux, toutes les parties du chemin de Carpentras à Avignon, qui excéderont une largeur de 3 cannes; — à Jean Truchement, d'un gravier de la contenance d'environ 2 salmées, délaissé par le Caillon, le long des propriétés que l'impétrant possède à Robion, quartier des Vignes; — à Joseph de Guibert, sieur de Vaubonne, d'un coteau, sur lequel existent quelques mesures contenant 3 éminées et situé à Flissan, quartier du Collet de Saint-Pierre; — à Jean de Ripert d'Alauzier, d'un enl-de-sac dit le plan de Catin à Bollène, quartier du Rigaud; — à Esprit de La Rivière, docteur en médecine, de dériver les eaux de Mède et d'un ruisseau formant la séparation des territoires de Carpentras et de Serres; — à Pierre Siffrein de Gualtery, de dériver les eaux de Lauzon à Monteux, quartier de la Gravière, pour l'arrosage des prairies qu'il possède dans ce quartier; — à Louis de Braucas, duc de Villars, de dériver les eaux de la Sorgue à l'Isle, aux quartiers de l'Espeluque, de la Calade et autres; — d'un crément de 100 salmées à Mornas, quartier de la porte de Saint-Pierre, à la communauté des habitants de ce lieu; — à Jean-André Rondache, d'un coin de terre abandonné, contenant deux ou trois éminées à Sorgue, confrontant la vigne du collège des Jésuites d'Avignon; — à Antoine de Filibert de Gigognan, prêtre de Lapalud et fondateur de la chapellenie de Sainte-Anne, de prendre dans le cimetière de Lapalud le terrain nécessaire pour la construction dans l'église du lieu, d'une chapelle en l'honneur de Sainte-Anne, etc. — (Répertoire.)

B. 305. (Registre.) — In-4°, 971 feuillets, papier.

**1691-1704.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Concessions : de la faculté d'agrandir deux fenêtres existant à travers les remparts de Bedoin, à Pierre Bélar; — de prendre l'eau des fontaines de Pernes, à Dorothee de Cheylus de Saint-Jean, comtesse de Braucas; — d'établir un éventaire devant une maison à l'Isle, à la bourgade de Villefranche, à Gabriel de Leauze; — de se servir de l'eau du beal du moulin à blé de l'hôpital de Saint-Bernard d'Avignon, situé à Monteux, pour l'arrosage d'une terre de 4 éminées, à Françoise de Castellane de Gérard de Braucas, marquise d'Ampus; — de se servir des eaux de certaines sources qui passent dans le chemin dit de Saint-Benoît, pour l'arrosage de terres, prés et jardins situés à Bollène, à Jeanne-Marie Arcis, veuve de Raymond Fanton; — d'occuper un emplacement à Carpentras, quartier du plan de Gualtery, pour le bâtiment de la chapelle des pénitents de la Miséricorde, sous le vocable du Saint-Crucifix, à la confrérie de ce nom; — d'établir une roue sur la Sorgue à l'Isle, aux recteurs de l'hôpital

de cette ville; — de conduire au château de Puyméras, les eaux des sources qui naissent dans le grand chemin de la montagne de ce lieu, à Joseph-François de Blegiers d'Antelon, baron de Barre et seigneur de Puyméras, etc. — Acquit par la Chambre : de 25 écus au profit d'Étienne Clamen de Faucon, pour le demi-lod de deux chambres à Faucon, qu'il a achetées de Blaise Baffarden et Marguerite Candie; — de 3 livres et demie, par Georges de Baronecelli, pour les cens imposés sur les fief et juridiction de Javon; — de 16 florins payés par François-Gabriel-Marie de Galiens, seigneur de Vedène et Saint-Saturnin, pour le cens de son fief de Vedène, etc. — Achat du premier lod devant revenir à la Chambre sur une vigne à Monteux, quartier de Pumanean, par Pierre Turcan. — Transaction entre la Chambre et Jean-Joseph Rive, recteur de la chapellenie de Notre-Dame de la Croix, fondée dans l'église de Saint-Jean-du-Bourg à Carpentras, au sujet des directes que celle-ci possédait à Monteux. — Mesurage des bâtiments construits par les Doctrinaires d'Avignon, dans leur domaine d'Alcion au territoire de Camaret, etc. — (Répertoire.)

B. 306. (Registre.) — In-4°, 1305 feuillets, papier.

**1705-1722.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nominations : de Jean-Baptiste Baunet en qualité de vignier de Lagarde-Paréol. — Désignation du Père Rol, gardien des Observantins de Tarascon, pour prêcher le carême à Villedieu. — Nouveau bail des eaux de la fontaine de la Brédouire à Malancène, donné à l'évêque de Vaison, pour les conduire aux terres et prairies que sa messe possède au Crestet. — Acquit de l'office de coadjuteur du secrétaire de la Chambre, pour François de Paule de Colonne. — Inventaire des meubles, argenterie, ustensiles, linge et autres effets appartenant à François-Marie Abbati, évêque de Carpentras, et existants dans le palais épiscopal de cette ville. — Transaction entre la Chambre apostolique et les consuls de Cairanne au sujet de la perception de la dime du Safran. — Reconnaissance du droit de prendre les eaux du ruisseau appelé la Riaille, à Rochegade (Drôme) pour les conduire au moulin banal de ce lieu, par Pierre Arnoul. — Concession du vieux lit de la rivière de Salettes à Baumes faite par la Chambre à Joseph Gaudemaris, prêtre et prévôt de la collégiale de ce lieu, etc. — (Répertoire.)

B. 307. (Registre.) — In-4°, 986 feuillets, papier.

**1723-1736.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Permission donnée aux mis-

sionnaires de Notre-Dame de Sainte-Garde de faire des excavations dans les chemins allant à Saint-Didier et à Venasque, quartier de Pelissane, pour conduire chez eux les eaux qu'ils découvriront dans le tènement de la grange de Louis Faren. — Constatation des espèces monnoyées qui se sont trouvées dans la caisse du trésorier de la Chambre, faite ensuite de l'arrêt du roi de France portant augmentation des espèces d'or et d'argent. — Échange des prisons papales de Mornas, appartenant à la Chambre, contre une maison d'Antoine Bounet. — Concessions : de la faculté de se servir des eaux de la fontaine de Mazan, quartier de Fontdrèche, pour en arroser des terres au même quartier, donnée à Antoine Durand, docteur en médecine ; — de dériver les eaux du Rien, dans le terroir de Villes, pour l'arrosage du tènement d'une grange au même lieu, quartier de Valernes, à Joseph-Joachim-Thomas de Cohorne, marquis de Lapalun et gouverneur d'Orange ; — de dériver les eaux de la mayre de Bavène à Valréas, pour l'arrosage d'une terre au même quartier, à Dominique de Sagnes ; — à Marguerite de Rambaud du droit de prélation appartenant à la Chambre, sur la maison de Jean Constantin, située à la bourgade de Vaison. — Aequits : de 6 écus d'or, souscrits aux consuls de Carpentras pour le cens annuel qu'ils doivent payer à la Chambre pour le fief et la juridiction de Serres ; — de 2 écus d'or à Gaspard de Sade, pour le fief et la juridiction de Saumane ; — de 2 écus d'or à Lucrèce Des Baux, veuve de Pierre de Vese de Briançour, pour le fief et la juridiction de Roaix, etc. — (Répertoire.)

B. 308. (Registre.) — In-4°, 825 feuillets, papier.

**1737-1744.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Concession : de la faculté de dériver les eaux de la Sorgue au Thor pour alimenter un vivier joignant les murailles publiques, donnée à Gabriel-François de Cohorne de Limon. — Commissions données par le secrétaire de la Chambre apostolique : à Valentin Briançon, pour faire souscrire les reconnaissances des directes que la Chambre possède à Mormoiron et à Flassan ; — à Guillaume Chave, pour remplir le même office à Séguret. — Aequits : de 25 sous, pour le cens annuel que doit supporter à la Chambre le chapitre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, pour le fief et la juridiction de Solerieu ; — de 6 livres, pour le cens supporté par le prince de Rohan, comte de Ventadour, pour les fiefs et prieurés de Sarrian, Lamotte et Piécard. — Cessions des droits de prélation devant revenir à la Chambre : sur un pré de 4 éminées à Entraignes, quartier du Devens, à Pierre Castellan ; — sur une terre plantée en partie en vigne à Monteux, quartier du Lauzon à Joseph-François Bareilon, notaire.

— Nouveau bail d'un terrain d'environ 3 cosses, joignant les murailles publiques de Laroque-sur-Pernes, à Louis Imbert. — Inventaire des meubles et effets laissés dans le palais de la Rectorerie par Azzolino Cervini, recteur. — Concession de la faculté de faire planter des arbres le long du grand chemin tendant de Lapalud à Pierrelatte, à Jean-François de Vanel, chevalier, seigneur de Lisleroy. — Délégation de Charles-François de Pelissier, lieutenant général de l'évêché de Carpentras, en qualité de lieutenant du président de la chambre apostolique, etc. — (Répertoire.)

B. 309. (Registre.) — In-4°, 606 feuillets, papier.

**1745-1748.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Transaction entre la Chambre apostolique et la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, au sujet de la directivité d'une terre à Lapalud. — Concession de la faculté de faire des ouvertures à travers les remparts de Bollène, faite à André de Fougasse, colonel général de l'artillerie de N. S. Père le Pape. — Nouveau bail de 20 saalmées de terre à Villéden, quartier de la Ramière, donné à Paul-Alexandre de Lopis, seigneur de Pillebaud, enseigne des gardes Avignonnaises de Sa Sainteté à Rome. — Concessions : à quarante et un particuliers de Carpentras de creuser dans les rues de cette ville pour amener chez eux les eaux des fontaines ; — à Louis d'Astuard, chevalier profès de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de Saint-Christophe et à Joseph-Ignace Fermin, avocat, de faire de semblables travaux et pour le même objet ; — à Jean-Louis-Bonnard et à Marie-Anne Joli, mariés, de jeter un pont sur la Sorgue à l'Isle, près la porte de Bouïgas ; — à Pierre-Hyacinthe de Jouffrois, seigneur de Fontures, de creuser les eaux qui naissent dans le grand chemin allant de Bonnieux à Gordes, pour arroser les fonds qu'il possède à Bonnieux et notamment le tènement d'une grange au quartier de Saint-Jean ; — à Claude de Moret, seigneur du Barroux, de dériver les eaux qui traversent les quartiers de Corniol et de Saint-Jean, pour arroser une quantité de terres qu'il possède en cet endroit. — Nouveaux baux : à la communauté des Observantins de Carpentras d'une ruelle en cette ville, joignant leur couvent ; — d'un terrain longeant la Sorgue à l'Isle, quartier du Pont-des-Aubes, à Jean-François Varvarène, etc. — (Répertoire.)

B. 310. (Registre.) — In-4°, 657 feuillets, papier.

**1749-1752.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Concessions : de la faculté de maintenir l'ouverture de deux fenêtres qui a été faite dans les remparts du lieu de Malemort, à Jacinthe-Henry

de Bonadona de Pigrenier; — de se servir d'un puits construit pendant la dernière peste et du terrain qui l'environne, à la communauté des Juifs de l'Isle. — Ordonnance du vice-légit d'Avignon qui change la forme d'une concession accordée par la Chambre de Carpentras aux Chartreux de Villeneuve, pour le domaine du Jas, à Monteux. — Vente par la Chambre apostolique à Malaehie d'Inguimbert, évêque de Carpentras, d'une maison à côté de celle où se trouve la bibliothèque de ce prélat. — Nouveau bail à Joseph-François Barcelon, du terrain qui lui est nécessaire pour la décoration de sa maison située à Carpentras, rue des Nonains. — Concession du fuyant des eaux des fontaines de Monteux pour l'arrosage d'une terre de 10 salmées 12 joignant le chemin d'Avignou, à Joseph-François de Belmès. — Nouveau bail des créments de l'Ouvêze, à Vaison, quartier de Chaferan, à Jérôme-François de Fabre de Saint-Véran, prêtre. — Cession du droit de prélation sur une grange à Boumieux, quartier du Clos, appartenant aux hoirs de Claude Brès, à Pierre-Jacinte de Jouffrois de Fonture. — Substitution d'Ignace-Nicolas Barcelon aux fonctions d'avocat et procureur général du pays que Paul-Aldonce de Rolery ne peut continuer à remplir, etc. — Répertoire.)

B. 311. (Registre.) — In-4°, 373 feuillets, papier.

**1753-1755.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Remise de livres de reconnaissances et autres documents par l'évêque de Vaison à la Chambre de Carpentras. — Concession de prés et créments au quartier de Peyre-Blanc, faite par la Chambre à la commune du Crestet. — Nouveau bail des créments de l'Auzon, donné par la Chambre au chapitre de la cathédrale de Carpentras. — Concessions : de la faculté de prendre les eaux du Brégoux, au territoire d'Aubignan, faite par la Chambre à Marie de Stormond, comtesse d'Inverness, veuve de milord Jean Hay, comte d'Inverness, pair d'Écosse, demeurant à Avignon; — de dériver les eaux de la rivière de Meze à Grillon, pour arroser des propriétés à Saint-Pierre de Vassols, à Jean-François Escoffier; — de jeter un pont sur la Sorgue au territoire de Gadagne, quartier des Matousses, à Joachim Bourget de Jonquorettes; — de faire passer à travers un chemin, au quartier du Col-de-Pertuis, à Malaucène, les eaux d'une source, pour les conduire sur une terre au quartier de Charemban, à François Robin; — de dériver Peau de la Sorgue à l'Isle pour l'arrosage d'un jardin au quartier de Ville-Vieille, à Cécile Audibert, femme d'Antoine-François Bonnet, notaire, etc. — (Répertoire.)

B. 312. (Registre.) — In-4°, 717 feuillets, papier.

**1756-1760.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Députation faite par le receveur du Comtat, du secrétaire de la ville de Carpentras ou de son substitut pour assister Claude Riolet, capitaine général des fermes du Roi, dans les visites à faire dans les maisons des particuliers pour la répression de la contrebande. — Concession des eaux du Long-Valat de Sarrian, faite par la Chambre à la commune de Monteux. — Inventaire des meubles et effets appartenant à la carrière des Juifs de Carpentras, qui se trouvent dans le palais rectorial, lesquels meubles et effets les juifs sont obligés de fournir et entretenir ainsi qu'ils l'ont toujours fait depuis un temps immémorial, pour l'usage de la famille des recteurs. — Licence à Étienne Garcin, perruquier de Carpentras, de reconstruire deux piliers qui soutiennent la façade de sa maison, rue de l'Eau-Pendante. — Nouveau bail à la commune de Saumane d'un terrain appelé la Gardète, contenant environ deux cosses et situé à la bourgade du lieu. — Permission donnée aux consuls de Carpentras de faire démolir le ravelin qui existe dans leur ville, hors la porte de Mazan, etc. — (Répertoire.)

B. 313. (Registre.) — In-4°, 892 feuillets, papier.

**1761-1768.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : à Jean-Auge Brun, architecte de l'Isle, du terrain nécessaire pour aligner en avançant la maison qu'il possède au quartier de Ville-Vieille; — à Antoine-Guillaume de Causan, commissaire ordonnateur des guerres au service du roi de France et faisant fonctions d'intendant dans l'île de Minorque, d'un terrain à Calderousse, quartier de Malbasti. — Permission donnée par la Chambre aux consuls de Carpentras de démolir le ravelin qui est à la porte de leur ville dite d'Orange. — Concessions : de la faculté de se servir des eaux du moulin de Camaret pour l'arrosage d'un fonds au territoire d'Orange donnée par la Chambre à Jean-Rodolphe Véter; — d'agrandir, en creusant sous la voie publique, les caves d'une maison située sous les halles de Carpentras, à Félix Fabry, confiseur et ciergeur; — de prendre les eaux du refus des fontaines de la porte de Mazan pour arroser les terres que la messe épiscopale de Carpentras possède en ce lieu, à Joseph Vignoli, évêque de Carpentras. — Cession par la Chambre à François Marcelin, du droit de prélation sur une terre de 4 éminés à Mormoiron, quartier des Aumettes, etc. — (Répertoire.)



B. 314. (Registre.) — In-4°, 661 feuillets, papier.

**1769-1775.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Autorisation donnée à la commune de Malaucène de construire une guérite à la porte dite Durou. — Concessions : de la faculté de prendre les eaux qui se ramassent et découlent dans une traverse de la ville de Vaison, quartier de la Porte-Neuve, pour l'alimentation d'un cloaque, donnée par la Chambre à Philippe-Joseph-François de Faby d'Inguibert de Saint-Véran, conseiller du Roi, lieutenant général criminel et juge royal au siège de Carpentras et comté Venaissin ; — de prendre les eaux de la fontaine du Trésorier à Montoux, pour l'arrosage du tènement d'une grange au quartier des Chanques, à Ignace-Nicolas Barceilon, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Carpentras ; — de percer une porte cochère à travers les remparts du lieu de Villes, à Jean-Baptiste Bernard, chirurgien-major des vaisseaux de la compagnie des Indes ; — de faire des fouilles dans le chemin de Molans à Puyméras, à l'effet de découvrir des eaux pour l'arrosage de fonds à Faucon, quartier des Aires, à Jean-Étienne Tassis. — Cession à Guillaume Ripert du droit de prélation appartenant à la Chambre sur une terre à Pernes, quartier de Terradou ; — à Joseph Topenas, du même droit sur divers fonds à Faucon, quartiers de Fontavin, Eybiaud et du Puy, etc. — (Répertoire.)

B. 315. (Registre.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

**1776-1779.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Concessions : à André-Guillaume Piloy, de la faculté de conduire à travers certains chemins les eaux de la Sorgue à Saint-Saturnin pour l'arrosage d'une terre de 43 salmées au quartier de Brûle-Fer ; — de reculer les remparts de Visan à Joseph Pélissier de Saint-Ferréol, président de la Chambre apostolique de Carpentras ; — à Thomas Aubéry de Savoillan, de maintenir un arceau qu'il a jeté à travers une des rues dudit lieu. — Désignation de Joseph-François-Charles Bouteille, François-Marie Floret, Ignace-Nicolas Barceilon, Jean-Pierre Pons, Bernard-Pierre Bouteille et Joseph-Jean-Baptiste-Philippe Floret, pour suppléer Joseph de Pélissier, de Saint-Ferréol, dans ses fonctions de président de la Chambre apostolique. — Concession des eaux du fuyant du moulin de Mazan à Joseph-Henry, comte des Isnards et dame Marie-Anne de Stuard, mariés. — Prise de possession par la Chambre de la juridiction de Lagarde-Paréol. — État des effets de la sacristie de l'église paroissiale de Sainte-Cécile. — Concession d'un terrain aux Carmélites de Cavailon, pour la rectification de la façade de leur couvent. — Nouveau

baill de deux terrains vacants à Bonnieux, l'un dit le pré des Barres et l'autre dit Saint-Gervais, donné par la Chambre à Joseph-Alexis-Stanislas-François-Xavier, marquis de Rovère de Fontvieille, capitaine de la garde-suisse de la légation d'Avignon et gouverneur de Caderousse, etc. — (Répertoire.)

B. 316. (Registre.) — In-4°, 1123 feuillets, papier.

**1780-1790.** — Actes du secrétariat de la Chambre apostolique de Carpentras. — Concessions de la faculté : de dériver l'eau de l'Auzon pour en arroser une terre de 4 salmées 1/2 à Montoux, à Pierre-Antoine Moatte ; — d'adosser un bâtiment aux remparts de Sorgue, à Jean Gagnon, papetier ; — de dériver un pouce et demi de l'eau du Groseau, à Malaucène, à Jean-Joseph-Antoine-Xavier Gens de Robin, pour la convertir à son usage ; — d'user d'un terrain vacant à Bollène, quartier de Rigaud, à Jean-Jacques, chevalier de La Fare, mestre de camp de cavalerie ; — d'user d'un terrain existant entre la maîtresse branche de la Sorgue et le béal du moulin de Lagnes à la commune de celien ; — de dériver les eaux de la Mayre Moutouze à Uchaux, pour en arroser le tènement de la grange de Fonsclaire à Jean-Baptiste-Xavier Goudareau ; — d'employer les eaux qui sortent du lieu de Saint-Bidier à la bonification de divers fonds, à Alix-Aldonce-Antoinette-Silvie, marquise de Thézan-Venasque, épouse de Pons-Marthe, marquis de Thézan-Pouzol ; — de clore un cul-de-sac de 12 cannes de longueur, à Caderousse, aux dames Hospitalières de cette ville. — Substitution de Jean-Joseph Tassis et Joseph-Siffrein Vitalis aux fonctions de trésorier général de la Chambre apostolique occupées par Jean-Paul-François Regis de Raoux. — Concessions de la faculté : d'adosser un escalier aux remparts de Malemort, à Ignace-Michel d'Olivier, ancien primicier de l'université d'Avignon et chanoine de Cavailon ; — de prendre les eaux du Valat de Pape à Sorgue, à François-Hubert de Bermond, mestre de camp de cavalerie ; — de dériver les eaux de l'Auzon, à Carpentras, au collège de cette ville ; — de fouiller des eaux à Bonnieux, dans le chemin de la Croix-du-Coq, près de la grande avenue du château de la Canorgue, à Joseph-Pierre de Méry, comte de la Canorgue, etc. — (Répertoire.)

B. 317. (Registre.) — Petit in-folio, 820 feuillets, papier.

**1674.** — Terrier des directes féodales que la Chambre apostolique possède dans les lieux d'Entraigues, l'Isle, Montoux, Lagnes, Bonnieux, Caderousse, Pernes, Mormoiron, Cavailon, Valréas, Sorgue et Grillon. — Règlement de Charles Anguisiola, vice-légat, concernant la

direction des causes camérales. — Esprit Bonnet, prêtre d'Entraigues, paye la tasque des fruits pour deux vignes qu'il possède audit lieu. — Benoît Audin, menuisier, paye 6 deniers pour une éminée et demie de vigne au même lieu. — Joseph et Antoine-Marie Alibert frères, payent, pour une maison à la bourgade de Villefranche, à l'Isle, 7 gros 9 sous et 11 deniers. — Balthazar-François de Merles de Beauchamp paye un denier, pour un aequeduc sous le chemin qui va de Monteux à Pernes. — Simon Florens, 4 deniers, pour une maison à la bourgade de Lagnes. — Henry Bonafès, 7 patacs, pour une terre de 7 salmées, à Bonnioux, quartier des Blaqués. — Balthazar-Nicolas, 3 deniers 1/4, pour un pré de 2 éminées, à Caderousse, quartier de Prat-Roussel; — Balthazar-Antoine de Nobile, 5 quartes de blé, pour une terre de 3 éminées, à Pernes, quartier de Saint-Gilles. — Joseph Pichot 1 sou pour une arcade faisant communiquer à travers la rue deux maisons qu'il possède à Mormoiron. — Pierre Michel, 4 éminée de blé, pour 2 éminées de vigne qu'il possède à l'Isle du Temple, à Cavaillon, etc.

B. 318. (Registre.) — Petit in-folio, 483 feuillets, papier.

**1674.** — Terrier des directes de la Chambre apostolique à Lapaud, Visan, Vaison, Villedieu, Faucon, Puy-méras, Caderousse, Sablet et Séguret. — La commune de Lapaud paye 2 florins et 1 gros, pour un terrain de 34 salmées, dit la Pluvrière et les Berres; — Charles Riffard, du bourg Saint-Andéol, paye 4 émine de blé pour une terre de 2 éminées, 11 cosses, à Visan, quartier de la Condamine; — Raymond Arnaud paye 6 deniers pour une maison à Vaison, rue du Château; — Scipion Brnneau tient à franc-franc une terre d'une éminée à Vaison, quartier de Louzon; — Jean Pallayer paye 3 deniers pour une terre plantée d'oliviers, de la contenance de 4 éminées, à Villedieu, quartier de Traschastel; — Mathieu Clere paye 7 cosses 1/2 de blé, pour une terre de 3 éminées 3 cosses, à Faucon, quartier du Camp-du-Temple; — Étienne Mazeu, paye 1 sou, pour une maison à Puyméras, rue Basse; — André Sautin paye un denier pour une maison à Caderousse, rue de la Juiverie; — la commune de Caderousse, 17 émines de blé, pour un moulin à blé au quartier de Mal-Bâti; — Michel Girardon paye 12 deniers, pour une terre de 2 salmées à Sablet, quartier du Plan; — Michel Fine paye 7 deniers, pour une grange avec son tènement de 3 salmées à Séguret, quartier de Sammei, etc. — (Répertoire.)

B. 319. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 41 feuillets papier.

**1412-1450.** — Nouveaux baux donnés par la Cham-

bre apostolique de Carpentras dans le lieu de Baumes-de-Venise. — État des cens et services annuellement perçus. — Nouveaux baux : à Pierre Veteri d'une terre herme de 10 éminées au quartier de Notre-Dame d'Aubune; — à Hugues Capucci, d'un pré au quartier du moulin Abrandi. — Investitures : — d'une terre herme à Fosse-Male, donnée à Jacques Martini; — d'un pré de 2 éminées à Pierre Brès, etc.

B. 320. (Registre.) — Petit in-folio, 312 feuillets, papier.

**1517-1261.** — Dénombrement des cens levés à Bonnioux par Pierre de Thezan-Venasque, le prieur du lieu, Ange de Pontevès, seigneur de Buoux, le chapitre de Notre-Dame des Anges de l'Isle pour ce qu'il perçoit tant à Bonnioux qu'à Lagnes, Maurin Sirejanis, Claude Autran, Firmin-Joseph d'Artaud, la confrérie de Saint-Sauveur, établie à Bonnioux, la confrérie de l'œuvre de l'église à Bonnioux, Bertrand de Simiane, baron de la Roche, Balthazar et Barthélemy de Merles de Beauchamp, Barthélemy de Rivettes, la chapellenie du Saint-Esprit, établie dans l'église de Bonnioux, madame de Beauchamp, née Hélène de Patris, Jean et Thomas Boysson et enfin le collège de la Croix d'Avignon, comme prieur de Saint-Pierre-en-Vaux. — Les fonds de ces directes sont des maisons à la Grande-Carrière, à la Place, au Portalet, à Roquepignole, sous le barriot de l'église, aux degrés de l'église, rue Droite, au Bourguet, au Mercat, etc., des biens ruraux situés à la Lauze, à la Font-Couverte, à Aigrevin, à Cour-de-Cay, au Camp de Barras, au pré Julian, à Gayargue, à La Rialhe, à Saint-Martin, à Saint-Jean, à La Gardiote, à Reboutes, à Raspaude, à Canouge, au Terrail, à Roque de Mailhet, à l'Hôpital-Vieux, à la Font-du-Claus, aux Blaqués, à Coustasse, à Peyrière, à Laréaier, à la porte des Artauds, à Pimbar, à Angan, à Val-de-Loup, à Combe-Fornille, à Saint-Pons, à San, à Vignaus, à Astonone, à Heireus, à Saint-Pierre, à Baulme-Destelan, à Combe-Longue, à Valmaure, à Font-de-Castel, à l'Hôpital-Vieux, etc.

B. 321. (Registre.) — In-folio, 335 feuillets, papier.

**1628.** — Dénombrement des directes, fiefs et censives que Georges de Braneas, duc de Villars, possède au lieu de Bonnioux et dans son territoire. — Ces directes ont passé au marquis de Buoux en 1643 et au marquis de Galiffet en 1734. — Un jardin avec un bâtiment en ruines, situé au quartier du Château, donné à nouveau bail à Victor Aydin, avocat, paye un cens de 8 petits deniers. — Une cave à la rue Droite, donnée en emphytéose à Gabriel Alexandre, paye un petit denier. — Une étable, un grenier

à foin et une cour au quartier du Jeu de paume, donnés à nouveau bail à Benoît Roche, payent une émine de seigle. — Une vigne de 6 journaux et une terre de 2 éminées, au quartier des Coustasses, données à nouveau bail à Louis Méry, payent 2 pognadières de seigle. — Un verger de demi-éminée, au quartier de Saint-Gervais, tenu par Maurice Sirejanis, sert 6 deniers. — Une terre de 3 saimées au quartier des Lampades, tenue par Jean Bouyer, chirurgien, sert 1 denier, etc. — (Répertoire.)

B. 322. (Registre.) — Petit in-folio, 473 feuillets, papier.

**1619-1671.** — Dénombrement des directes féodales possédées dans le lieu et le territoire de Bonnieux par Raymond d'Andibert, l'hôpital du lieu et Pompée des Jaufres, seigneur de Fontures. — Cens : de 2 saimées 4 éminées 7 pognadières de blé annuellement payé à M. d'Andibert, par François de Martins, pour une grange et son tènement de 6 saimées en jardin et chènevier au quartier des Rouyères ; — de 4 pognadières de blé, servi à l'hôpital de Bonnieux par Jean-Joseph Colombin, pour une bastide et son tènement au quartier de Saint-Jean ; — d'une pognadière de seigle, servi au même par Sauveur Michel, pour une terre de 6 éminées aux Claparètes ; — de 3 éminées de seigle, servi à Pierre de Jauffres, seigneur de Fontures, par Barthélemy Durand pour une terre de 20 éminées, au quartier de Baume-sur-Sorgues ; — de 3 éminées de blé au même par Martin Moureau, pour une terre de 4 saimées aux planes de Fenoul ; — de 4 sous au même, par Rostang Brès, prêtre, pour une terre de 16 journaux, au quartier de l'Arenier ; — de 8 deniers à Raimond d'Andibert, par Jean Bedos pour un verger de 6 éminées à Saint-Auban, etc. — (Répertoire.)

B. 323. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 237 feuillets, papier.

**1490-1510.** — Nouveaux baux, licences et investitures par la Chambre apostolique de Carpentras à Bonnieux. — Nouveau bail à Jean Gaufridy, de Bonnieux, d'une place où était jadis un moulin à farine, au quartier de la Combe, et des eaux nécessaires pour mettre celui-ci en mouvement. — Concessions : à Guillaume Barthesi, de la faculté de recueillir les eaux des fontaines de Trigaud pour les conduire au moulin de la Riailhe ; — à Chansau, de se servir des eaux du Caulon pour l'arrosage de sa terre située au Pont-Julien ; — à Jean Anastase, de faire usage des eaux du Valat-des-Fonts ; — à Étienne Hostarsy, de construire un moulin à blé ; — à Antoine Roguerii, de prendre l'eau de la Riailhe pour l'arrosage de son pré ; — à Mille, de prendre l'eau du Caulon pour mettre en jeu un moulin au Pont-Julien, etc.

B. 324. (Registre.) — Petit in-folio, 57 feuillets, papier.

**1342-1425.** — Reconnaissances au profit de la Chambre apostolique pour les directes qu'elle possède à Bonnieux. — Vente par Rostaing à Bertrand de Bonnieux d'un cens de 6 pognadières de seigle à percevoir sur une terre et un pré de Ranulphi, situés à la combe de Saint-Symphorien. — Cession de divers immeubles par Béatrix de Sygne, fille de Rostaing et femme de Raymond Pons, à Bertrande de Sygne, sa mère. — Reconnaissances : d'un jardin de demi-éminée au quartier de la Posterle, par Guillaume Beysson ; — d'une terre d'une éminée à Saint-Jean par la veuve de Ferrer Reynaudi ; — d'une grange au Bourguet de Bonnieux par Guilhelmine Brun ; — d'une terre d'une éminée, au quartier de la Fontaine-Neuve, par Jean Estariti. — Cens supportés par Marguerite, fille et héritière de Pierre Manenti. — Reconnaissances de cens perçus par Antoine Petri, Raymond Daurelli de Lacoste, Achard Martini, Delphine Du Puy, religieuse au monastère de Sainte-Catherine d'Apt, Guillaume Milon de Menerbe et Sanche, sa femme, etc.

B. 325. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

**1476-1581.** — Reconnaissances pour les directes de la Chambre à Bonnieux. — Reconnaissances : d'une terre de 2 éminées au quartier de la Font-du-Réal, par Pierre Robini ; — d'une terre de 9 éminées au quartier du Contrat, par Jean Bovis ; — d'une autre terre de 5 saimées au même quartier, par Louis de La Roque, etc. — Reconnaissances à Jaumet Verdure : — d'une bastide avec ses dépendances à Bonnieux, quartier de la Foux par Jaumet Anastazi ; — d'une terre de 10 saimées et d'un pré de 2 socheyrées au même quartier par Salomon de La Roque ; — d'un coin de terre en verger, contenant 3 éminées au même quartier par Raymonet de Pons ; — d'une vigne de 3 journaux à la Canorgue, par Jean Boquet, etc. — Concession d'un verger d'une éminée au quartier de Carcadolles, par Jean Verdure à Delphine Testanière, etc.

B. 326. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

**1543-1544.** — Reconnaissances au profit de la Chambre apostolique pour les directes qu'elle possède à Bonnieux. — Crie faite par Collin Verdure, sergent de la cour de Bonnieux, enjoignant aux détenteurs de fonds serviles à la Chambre d'en aller souscrire la reconnaissance. — Reconnaissances : — d'un jardin d'une pognadière et demie, sous les murs de Bonnieux, par Antoine Serre-Jean ; — d'une bastide avec son tènement de 10 saimées en terre

et pré au quartier de Trigaut, par Bertrand Fronelli ; — d'une terre de 3 salmées au même quartier, par Raymonet de Pons ; — d'une bastide avec son tènement de 16 salmées, au quartier de Vanet-de-Loup, par Guillaume Bontemps ; — d'une terre de 8 salmées à la Combe-de-Lubac, par Pierre Rouerit ; — d'une terre de deux salmées à la Baronade, par Jean Tasquier ; — d'une terre de 2 salmées au quartier de Roquemaure, par Bertrand Anastay ; — d'un affar de 84 salmées au quartier des Ares, par Grégoire Laugier ; — d'une terre de 5 salmées et 2 éminées, au quartier du Contrat, par Jean Peyron, etc. — (Répertoire.)

B. 327. (Registre.) — Petit in-folio, 61 feuillets, papier.

**1616-1633.** — Reconnaissances au profit de la Chambre apostolique pour les directes qu'elle possédait à Bonnieux, lesdites reconnaissances reçues par Claude Autran, délégué du vice-légat d'Avignon, pour la trésorerie de la Chambre. — Reconnaissances : — d'une terre de 8 salmées à Bonnieux, quartier de la Combe-d'Espert, par Guillaume Rouvil ; — d'une terre, d'un pré et d'une vigne, contenant ensemble 4 salmées, au clos, par Pompée de Jouffres ; — d'une vigne de 3 journaux, à Rouilhane, par Maurin Sirejanis ; — d'une terre de 6 salmées, aux Eyrolles, par Antoine Biguet ; — d'une terre de 12 éminées, aux Contrats, par Pierre Jouffres ; — d'une terre de 7 salmées et demie à Gratte-Robine, par Henri Reboulx ; — d'une terre de 12 éminées au quartier de Roquemaure par Peyron Mouton, etc. — (Répertoire.)

B. 328. (Registre.) — Petit in-folio, 246 feuillets, papier.

**1674-1690.** — Procédures judiciaires et extrajudiciaires pour la rénovation des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras à Bonnieux. — Vérifications pour le renouvellement général des reconnaissances. — Teneur des lettres commissionnelles données par Pierre Siffrein de Gualtery, président de la Chambre apostolique et conservateur de ses droits et domaines à Pierre Constantin, notaire à Caderousse. — Commandement fait aux consuls de Bonnieux de remettre le cadastre de la commune. — Citations contre François de Rouvil, Françoise Deydin veuve Gondon, Elzéar Jouffres, Henry et Pierre Aubert, Jean Blanc, Jacques Artand, Louis et Guillien Biguet, Honoré Beluguet, etc. — Calcul de la contenance du quartier de Trigaut suivant les indications prises dans l'abrégé des nouveaux baux. — Désignation du quartier de Trigaut dans lequel sont incorporés les lieux (quartiers) de la Courneyrède, Villeneuve, la Baissonnade, la Béguine, etc. — Transaction entre la Chambre et la com-

mune de Bonnieux au sujet de la directité du quartier de Trigaut dans le Lèberon, etc. — (Répertoire.)

B. 329. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

**1674-1690.** — Reconnaissances emphytéotiques souscrites en faveur de la Chambre apostolique, pour les directes qu'elle possède à Bonnieux. — Reconnaissances : de divers cens par le collège de Saint-Michel d'Avignon, l'évêché d'Apt et les recteurs de la charité de Bonnieux ; — d'une terre de 12 éminées, au quartier des Contrats par Gabriel Fanque ; — d'un verger de 2 éminées et demie au quartier d'Aigrevin par Jean-Pierre Niel ; — d'une vigne et d'un eoin de terre contenant ensemble 4 éminées, au quartier de Trigaut par Jean Michel ; — d'une vigne d'une salmée au quartier de Roquemaure, par Jean-Jacques Peyron ; — d'une terre de 7 salmées 1/2, au quartier des Blaques ou de Grate-Roubine, par Pascal et Henry Bonnafez ; — de la moitié d'une bastide et de son tènement de 16 salmées, au quartier de Peire-Friaud, par Joseph Mery ; — d'une vigne de huit hommes et 360 souches (l'homme étant de 500 souches) au quartier de Trigaut, par Jean-François Terris ; — d'une terre de 1 éminée et de 5 pognadières, au quartier de Trigaut, par Claude Denantes, etc. — (Répertoire.)

B. 330. (Registre.) — Petit in-folio, 192 feuillets, papier.

**1737-1738.** — Reconnaissances emphytéotiques souscrites en faveur de la Chambre apostolique de Carpentras, pour les directes qu'elle possède à Bonnieux, quartier de Trigaut. — Ordonnance du vice-légat d'Avignon permettant au secrétaire de la Chambre apostolique de déléguer des substitués pour recevoir les reconnaissances souscrites au profit de celle-ci pour les directes qu'elle possède à Cavaillon, Bonnieux, Moritoiron, Sablet, Séguret et Visan. — Reconnaissances : d'une terre de 2 salmées et demie par Jean-Michel Doumen ; — de la faculté de se servir des eaux de trois sources naissant au clos de Fontures, à Pierre-Hyacinthe de Jouffroy, de Fontures ; — d'une terre de 17 éminées par Joseph Devaux ; — de la faculté de chercher des eaux en creusant dans le grand chemin qui va de Bonnieux au pont Julien, par Jean-Joseph-Marie Blanc ; — d'une terre de 11 pognadières au quartier de Lamaret ou Aigrevin par Mathieu Bouclard et Thérèse Landrin, sa femme ; — de la faculté de chercher des eaux en creusant dans le chemin d'Apt à Bonnieux, par Joseph de Mery de la Canorgue ; — d'une terre de 12 éminées au pont Julien, par François-Ignace de Rouil, etc. (Répertoire.)

B. 331. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

**1240-1557.** — Nouveaux baux, investitures et notes concernant les directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras à Caderousse. — Bertrand de Benesta, Rambaud d'Ancézune, Bérenger de Jocono, Bertrand de Jocono, Cavabaudet d'Ancézune et Raymond Menda, tous coseigneurs de Caderousse, prêtèrent hommage, en 1271, pour ce fief au roi de France, mais en 1273, époque à laquelle le comtat fut remis au pape, l'hommage en fut prêté à Sa Sainteté. — Nouveau bail d'une maison et d'un jardin à Caderousse, quartier du Puy-Saint-Michel, à Pons Giraudi, prêtre. — Partage de l'Isle de Méjan entre les coseigneurs de Caderousse et le Pape. — Le 4 janvier 1411, la Chambre reuint par prélation une partie de la juridiction haute et basse de Caderousse qui venait d'être vendue par Alphonse d'Alphonse. — Vente faite le 20 juillet 1319, à la Chambre apostolique, par Jarente de Jocono et Bérenger son fils, de la trente-sixième partie du fief et de la juridiction de Caderousse et de divers fonds qui y étaient situés. — Investiture d'une terre à Caderousse, quartier des Sigalene, donnée par la Chambre à Meynaudi et Georges Belon, etc.

B. 332. (Registre.) — Petit in-folio, 346 feuillets, papier.

**1424-1758.** — Reconnaissances de directes possédées par la Chambre apostolique à Caderousse. — Reconnaissances : d'une grange au quartier de la Lone par Pierre Sayssati ; — d'une maison dans l'enceinte du lieu, par Jeannette et Catherine Cornet, sœurs ; — d'un bois sur le Gras, proche le bois de Borriquel, par Guillaume Alvernucci ; — d'une vigne de 4 éminées au quartier des Myans, par Reynaud Lhientier ; — de cours à la porte Castellan, par Jacques Bouvier ; — d'une terre de 6 salmées à Lapalud par François Orsi ; — d'une maison au Cros Bolegon, à Laurete Simon ; — d'une maison à la rue de la Juiverie, par Pierre Pointi ; — d'une maison et de cours au quartier du Cros-Bellugon par Jean Belloni ; — d'une cour et d'une étable au quartier de Pied-Gaillard, proche la Tour de la Brune, par Christol Triat ; — d'une vigne de 3 salmées, au quartier des Négades, par Pierre-François Vedrilhe ; — d'un pré de 5 éminées, au quartier du Bouninguier par Pierre-Joseph Roussiel, etc. — (Répertoire.)

B. 333. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

**1442-1505.** — Nouveaux baux et investitures pour des directes que la Chambre apostolique de Carpentras, possède au territoire de Cairanne. — Nouveaux baux : d'un hermas de 3 salmées à Cairanne, quartier du Serre

de Turrel à Désiré Reyre ; — d'une terre herme d'une salmée au quartier de Saint-Geniès, à Bertrand d'Olivet ; — d'une terre de 8 salmées, à la Condamine du pape, à Désiré Reyre ; — d'un emplacement de 10 cannes de longueur sur 7 de largeur, près de l'église, à Guillaume Meyani, etc. — Investitures : — d'une terre et d'une vigne contiguës au quartier de la Fontaine-Neuve, à Claude de Cornillhan ; — de 19 pièces de terre en divers quartiers à Raymond Alboni ; — d'une vigne de 5 journaux, au quartier de la Croix à Radulph Brinsoni, etc.

B. 334. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

**1321-1325.** — Reconnaissances à la Chambre de Carpentras de directes féodales à Cairanne. — Reconnaissances : d'une terre au delà de la rivière d'Égues, par Pierre Bertrandi ; — d'une terre aux Combes, par Agnès Regina ; — d'un logis par Hugues André ; — d'une terre au quartier du Moulin par Raymonde, femme de Pons Langier ; — d'une terre à la Melhe, par Guillaume Raymond, etc. — Cens perçus à la Saint-Michel et à la Noël dans la ville et le territoire de Vaison, au Rasteau, à Séguret et à Saint-Romain en Viennois, par la Chambre apostolique, comme étant aux droits de la maison des Templiers de Roaix.

B. 335. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

**1301.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique à Serres-lez-Carpentras. — Reconnaissances : par Gaufrida Lenta, d'une vigne au quartier de Campanyollas ; — par Pierre Guibert, de 2 vignes au même quartier ; — par Pierre Bonpar, d'une vigne au quartier de Sarsane ; — par Guillaume Guonsoley, d'une terre aux Molestres ; — par Pierre Gredulionis, d'une vigne au même quartier ; — par Guillaume Ruffi, d'un pré à la Fontaine Couverte ; — par Siffrein Olivenc de 2 vignes, à la Fontaine Couverte, etc.

B. 336. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

**1560-1662.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique à Carpentras. — Reconnaissances : d'une boutique, avec une cour par derrière, rue de la Carce-Vieille, par Antoine Cornet ; — d'une maison proche de l'église de Saint-Siffrein, par Bitrone Saletc, veuve de Mathieu Duprat ; — de maisons, jardin, étable, grenier à foin, boutiques, cours, bardat contigus, au même quartier par François Blachet ; — d'une chambre dans une maison à la rue des Carces-Vieilles, par Antoine Curtil,

prêtre; — d'une maison au plan de la rectorie, par Pierre Viani; — d'une étable, avec les appartements qui se trouvent au-dessus et de petites cours, à la rue de Notre-Dame, par Jean Fabri; — d'une maison avec un four au plan des Auques (oies) par Geniu Gibellot, etc.

B. 337. (Registre.) — In-4° 962 feuillets, papier.

**1351-1542.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique à Cavaillon. — Nouveaux baux: — d'une terre au quartier du Rocas, à Guillaume Coelli; — d'une terre aux Molières, à Olivier Olivarii; — d'un pré au chemin du Pont-de-Levat, à Raymond Bonax; — d'un logis à la rue de La Saignerie, à Jean de Villars; — d'un verger d'oliviers, à la Cavalerie, à Pierre d'Opuago, etc. — Investitures: — d'une terre de 3 salmées, au quartier du Grès, donnée à l'abbesse des religieuses de Saint-Jean de Cavaillon; — d'une terre de 1½ éminées, à Fugayrols, à Alexis Milon, barbier; — d'un hermas de 3 éminées, aux Conques, à Jean Augier; — d'un logis à la place, à Bernardin de Bus, etc. — (Répertoire.)

B. 338. (Registre.) — Petit in-folio, 188 feuillets, papier.

**1422-1461.** — Nouveaux baux et reconnaissances à Cavaillon, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances: d'une habitation, avec son tènement de 6 salmées de terre, au quartier d'Ederon, par Bertraude Guion; — d'une terre de ¼ salmées au quartier du Grès, par Vêran Jausserand; — d'un logis à la Quarte de la place et de 11 articles de fonds ruraux, par Domonionn de Villars; — de 19 articles de fonds ruraux, par Vêran Laugier; — d'un logis avec cours attenantes à la Quarte de la Place, par Pierre Vallete; — d'une terre de 3 salmées, au quartier de Fugueyrols et d'une vigne de 7 éminées au quartier de Volguete, par Michel Odol, etc. — Nouveaux baux: — d'un casal et d'une cour, à la traverse de Sainte-Catherine, à Bertrand de Gilles; — d'un hermas de 8 salmées à la tour de Barbete, à Angelin Chabaud; — de la moitié d'un pré de 3 socheyrées et d'une terre contiguë au quartier du Pont-de-la-Lieue, à Antoine Messier, etc.

B. 339. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets, papier.

**1543.** — Reconnaissances de directes à Cavaillon pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances: d'une grotte à la place et d'une vigne de ¼ journaux au quartier de Pessane, par Antoine de La Court; — d'un pré de 6 éminées au quartier des Arcolles, par Étienne Rascliet; — d'une terre de ¼ éminées à Figneysrolla, par Jean

Béroardi; — d'un pré de 3 éminées, à la Condamine, par Jacques Doublet; — d'une vigne et d'un verger contenant ensemble 5 journaux, au Grès, par Durand et François Fabry; — d'une terre de 19 salmées au quartier du Pré-Vieux, par Claude Belli; — d'un jardin d'une quarterée au portail du Clos, par Guillaume Dalmassii, etc.

B. 340. (Registre.) — Petit in-folio, 188 feuillets, papier.

**1422-1461.** — Reconnaissances de directes à Cavaillon par la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances: d'une vigne de 2 éminées au quartier de Bose-Brun, par Claude Verruti; — d'une terre de 2 salmées au quartier de la Petite Barrasse, par Pierre Brunelli; — d'une terre de 12 salmées au Cabelan, par Jean Tabuchet; — d'une terre de ¼ salmées au Léberon, par Vêran et Jacques Chabrierii frères; — d'un pré de 3 éminées aux Arcolles, par Marin de Vécours; — d'une partie de maison avec jardin et ciel ouvert à la Saumerie, par André Peruis; — d'une vigne de ¼ éminées à la Vignette par Jean Francisque; — d'une vigne d'une salmée aux Banquets, par Pierre Darvei; — d'un jardin d'une carterée au Portail-Clos, par Michel Dalmas Reyuiet; — d'une vigne de 2 éminées au plan d'Aval, par Vêran Chabrier, etc.

B. 341. (Registre.) — Petit in-folio, 243 feuillets, papier.

**1622.** — Reconnaissances de directes à Cavaillon par la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances: d'une cour à Cavaillon, quartier de la Place, par la confrérie des Pénitents noirs de cette ville; — d'une vigne de 9 éminées au quartier des Banquets, par Valentin et François Bruneau frères; — d'une maison au Portail-Clos, par Madeleine de Brechet, veuve de Thomas Breze; — d'une autre maison proche de l'église, par Esprit Chou, médecin; — d'une terre de ¼ éminées au quartier du Grès, par Antoine Mounier; — d'une bastide et de son tènement au quartier de Cabedan, par César Reymond; — de la faculté d'avoir deux enseignes portant le titre de *Paris*, au-dessus de la porte d'un logis à la porte de la Couronne, par François d'Agard; — d'une terre de ¼ salmées, plantée d'amandiers, au quartier de Cabedan, par Pierre Blaze; — d'une grange et de son tènement de 50 salmées, au quartier de Cassoyer, par Étienne Ranquet; — d'une vigne de ¼ éminées au quartier de l'Isle-du-Temple, par ceure Athénosy; — d'une terre de 7 salmées à la montagne du Léberon, par Laurent Requiston, etc. — (Répertoire.)

B. 342. (Registre.) — Petit in-folio, 64 feuillets, papier.

**1738-1742.** — Relevé des cens perçus à Cavaillon

par la Chambre apostolique de Carpentras. — Jean-Ange-Véran-Dominique de Matty, paye 1 florin pour une terre de 3 éminées au quartier des Arcoules ; — Jacques Capeau 1 denier 1/2, pour une vigne de 4 éminées au quartier de Cabedan ; — Joseph Seren, 5 florins, pour la moitié d'une cour, d'une étalle et d'un grenier à foin, à la rue des Fabres ; — Étienne Bruncau, une demi émine de blé pour un jardin au quartier de la Tour-Neuve ; — Hyacinthe Sarnette, 2 deniers, pour deux tabliers (étaux) qui sont des deux côtés de la boutique de la maison qu'il possède à la rue de Saint-Laurent ; — de Crousuillon, deux tiers d'un gros, pour un jardin et la moitié d'une maison au quartier de la Saunerie, près la porte de la Couronne, etc.

B. 343. (Registre.) — Petit in-folio, 252 feuillets, papier.

**1738-1777.** — Reconnaissances de directes à Cavaiillon, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Dénombrement général fait en 1668 par Jaël Cohen, arpenteur, de toutes les possessions existant à Cavaiillon, au quartier de l'Isle-du-Temple. — Calcul fait en 1596, des reconnaissances souscrites, pour des fonds à l'Isle-du-Temple. — Reconnaissances : d'un jardin d'une éminée à la Tour-Neuve, par Joseph-Alphonse-Gabriel Dupuy ; — d'une terre de 6 éminées, au quartier de Cabedan, par François Roche ; — d'une maison à la Grande-Place par François Flassany ; — de la faculté de dériver l'eau du grand fossé de la ville, sous les murailles de celle-ci, pour en arroser un jardin à la rue Droite, par Véran Alphon ; — de la faculté de dériver l'eau du Caulon, d'une maison à la Place et dans laquelle il y a une grande tour, et de divers autres fonds par Charles-Jospli-Roch-Palamède de Forbin-Meynier ; — de la faculté de faire passer à travers le lit du Caulon le canal du fuyant du moulin communal, par la commune de Cavaiillon, etc. — (Répertoire.)

B. 344. (Registre.) — In-4o, 44 feuillets, papier.

**1554.** — État des tasques et des cens tant en argent qu'en nature que la Chambre apostolique perçoit à Entraigues. — Evyot German est porté pour un cens de 12 deniers, assis sur un pré au quartier des Corses, autrement dit sous-carrière ; — Claude Martinel et Catherine Vergier, mariés, pour 3 deniers assis sur une maison à Entraigues ; — Honoré Vachet, comme procureur de Jacomete Taillolle, femme de Jean Vachet, pour 4 deniers, assis sur une terre de 4 salmées à Causerans ; — Étienne Bocheyron, 8 gros, assis sur une terre de 32 salmées aux Paluds ; — Pellegriu Tonduti, 1 gros, assis sur une terre de 2 salmées, au quartier des Caucales ; — François Richard, 2 gros,

assis sur un pré de 36 éminées, au clos de Botiffas ; — les hoirs à feu M. de Panisses, 1 émine d'orge, 2 d'annone et 3 gros, pour le moulin des Toiles ; — Pierre Challaud, 17 cosses d'orge, assises sur un jardin de 1/2 éminée, etc.

B. 345. (Registre.) — In-4o, 175 feuillets, papier.

**1441-1510.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique pour les directes qu'elle possédait à Entraigues. — Nouveaux baux : d'un hermas de 5 salmées à Maupas, donné à Guillaume Railhon ; — d'une terre de 10 salmées, à Caucada, à Jean Mondoneti ; — d'une terre de 6 éminées, au quartier de Qua-Longue, à Siffrein Porcelli ; — d'un logis à la rue de Jean Malvicini, à Tiburge Bérengère, femme de Simon Alphante ; — d'une place de 1/2 éminée de surface, pour y établir une aire, au quartier du Moulin, à Étienne Ferrollat ; — d'un moulin à Jean Girau de Monteux, etc. — Investitures : d'une vigne de 4 éminées, au quartier de la Levade, à Bonafous Israël, juif ; — d'un pré de 3 socheyrées au Cancet, à Antoine de Danianis ; — d'un jardin sous le lieu d'Entraigues, à Jean de Montargis ; — de divers fonds à Antoine de Passis, etc. — (Répertoire.)

B. 346. (Registre.) — In-4o, 213 feuillets, papier.

**1510-1621.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique pour les directes qu'elle possédait à Entraigues. — Nouveaux baux : d'un hermas de 4 salmées à Rus, donné à Étienne Durandi ; — d'un hermas de 50 salmées aux Caucales, à Antoine de Blégier ; — d'un hermas d'une salmée aux Quayrons, à Étienne Durandi ; — d'un hermas de 20 éminées à La Matoyère, à Bertin Colombini ; — d'un hermas de 7 salmées, aux Paluds d'Entraigues, à Gaucher Bocheyrons, etc. — Investitures : d'une terre et d'un pré contenant ensemble 9 éminées, à la Rochière, à Jean Pupus ; — d'une maison derrière la place, à Dragonet Gadet ; — d'une terre dite des Améliers, contenant 8 éminées, à Jean-François de Petris ; — d'une vigne d'une éminée au plan des Vignes, à Denis du Miroar ; — d'un jardin de 14 éminées, près du moulin à blé, à l'abbesse de la communauté des religieuses de Saint-Véran et Sainte-Praxède d'Avignon ; — d'une terre de 18 éminées au clos de la Crozete, donnée à Jean-François de Petris, etc.

B. 347. (Registre.) — Petit in-folio, 65 feuillets, papier.

**1460-1480.** — Terriers des cens levés par la Chambre apostolique de Carpentras à Entraigues, Sorgne et

Saint-Saturnin. — Possessions d'Odolonus Grandi à Entraigues. — Possessions acquises par le même de Salvator Lombardi. — Nouveaux baux donnés : à Sorgue par Accurse de Passis, en sa qualité de trésorier de la Chambre ; — à Saint-Saturnin d'Avignon par Jean de Variponte. — Jean de Ronhac paye 6 gros pour un jardin à Entraigues, à la porte du Réal. — Jean Vinet paye la tasque pour une terre de 7 éminées au chemin de Sevol. — Jean Durand et ses frères payent 12 deniers pour une maison située proche de la place à Entraigues. — Girard Montanhier paye 1 gros pour une maison située au plan de La Tour. — Jean Bar paye 1 gros pour un jardin situé au delà du réal du Moulin. — Claude Prini paye 16 deniers pour une maison à la porte de Guilhen. — Raymond Boupar et Antoine Fabre payent 3 gros pour 1 hermas d'une salmée au territoire de Sorgue, quartier du Plan. — Guillaume Marchant, dit Rochet, paye 1 florin 1 2 pour 1 hermas de 5 éminées au quartier du Plan. — Henry Chadel paye 6 gros pour 1 hermas de 30 salmées à Saint-Saturnin-lez-Avignon, quartier du chemin de Morières à Vedène. — Jean Castanbi paye 4 gros pour un pré au même lieu, quartier des Petites-Confines, etc.

B. 348. (Registre.) — Petit in-folio, 83 feuillets, papier.

**1460.** — Terrier des cens de la Chambre apostolique à Entraigues. — Possessions d'Odolonus Grandi. — Jean Vivet paye 4 gros pour un pré aux Paluds ; — Louis German 2 éminées d'orge, pour une terre de 4 éminées au quartier de la Lone ; — Guiot La Baga 1 gros, pour une maison à la rue Frumental ; — Elzéar Antard 1 gros pour un pré de 12 salmées aux Paluds ou au Moulin-Vieux de Boutiffar ; — Domergue Laveris, marchand d'Avignon, 2 émines d'annone et 2 émines d'orge, pour le pré qu'il possède au moulin des Toiles ; — Pierre Mestral 12 deniers pour 1 hermas aux Clapiers ; — la commune d'Entraigues 6 deniers pour un tènement de 40 salmées appelé la Pelonière, etc.

B. 349. (Registre.) — Petit in-folio, 118 feuillets, papier.

**1461-1462.** — Directes de la Chambre apostolique de Carpentras à Entraigues, Sorgue et Saint-Saturnin d'Avignon et dont les fonds sont en la possession de Jean de Rognac, Catherine Alamand, Monet de Vincent, Pierre Rigordi, Jean Vineti, Louis Germani, Jean Duranti et ses frères, Girard, Montagnier, Jean Bar, Gajot La Bague, Siffrein Porcelli, Perrinet Boulla, Odolonus Grandis, Salvator Lombardi, Pierre Alentaici et sa femme, Jean Alentaici, Accurse de Passis, Colin Lomel et Agnès, sa femme, Grunus

Chalani, Jaliquanus Rebaldi, Claude Pruni, Pierre Thomas, Jean Marcelli, Jean Hugonis, Jean Marini, Michel de Véra, Elzéar Antard, Pierre Castinet, Dominique Leporis, pour le moulin des Toiles, Jean Batalhon, Guillaume Jalhon, Guillaume Rigloni, Alamand de Passis, Monet Teulerii, Rostaing Duranti et sa femme, Benoît Chalvoni, les hoirs de M. de Causeans, évêque, Siffrein Porcelli, Perrin et Barthélémy Rigordi frères, Jean Alentruc, Yrlande Rigord, Odolonus Grandi, Antoine de Rognac, Baudetus Perrier, Monet Stéphani, Antoine Frateti et Désirée, sa femme, Richard Martin et Bitrone, sa fille, Catherine, femme de Pierre Thomas et Pierre Gadet. — (Répertoire.)

B. 350. (Registre.) — Petit in-folio, 181 feuillets, papier.

**1627-1656.** — Reconnaissances des directes possédées à Entraigues par la Chambre apostolique de Carpentras et par Splendian de Montmorancy, coseigneur de ce lieu. — Reconnaissances : d'une étable, d'un grenier à foin et de cours contiguës, à la rue de Montaign, par Natalis Roux ; — d'un appartement au quartier du Portail-Vert, par Martin Chaland ; — d'une terre de 2 éminées 1/2 au Jas de Coulombin, par Antoine Montanier ; — d'une maison et de cours à la rue du Four, par Jean Grosson ; — d'une vigne de 2 éminées, au quartier de la Lévide, par Christophe Perrot ; — d'une maison en ruine sous le château du lieu, par Jean Choulet ; — d'un jardin de 1 2 éminée, au quartier des Petits-Jardins, par Claude Michaëlis ; — d'une terre de 7 éminées, dite la Martine, au chemin de Sorgue, par Jean, Bernard et César Guillien frères ; — d'une vigne d'une éminée 1 2, au plan des Vignes, par Marguerite Reynaud, veuve d'André Choulet ; — d'une bastide avec son tènement de 228 salmées, 1 éminée, aux Paluds, par Dalmassin Florens ; — du moulin dit des Toiles avec ses dépendances, par Jean Liontand ; — d'un pré d'une éminée, au quartier des Petits-Jardins, par Pierre Vaison, etc. — (Répertoire.)

B. 351. (Registre.) — Petit in-folio, 178 feuillets, papier.

**1674.** — Procédures instruites à Entraigues pour la rénovation des reconnaissances des directes dues à la Chambre apostolique de Carpentras. — Commission donnée par Pierre Siffrein de Gualtéry, président de la Chambre, à Jean-Pierre Desgeorges, pour procéder à la vérification des directes possédées par la Chambre. — Rôle des cens notables. — Rôle des aliénations. — Demande de la remise des rôles de l'exaction des deniers, cens et droits de lods par les rentiers. — Assignations données : au correcteur du couvent des Minimes d'Avignon pour qu'il ait à recon-



naître en faveur de la Chambre les biens que sa communauté possède à Entraignes; — à Paul de L'Église de reconnaître une terre de 6 salmées qu'il a acquise du couvent des Augustins d'Avignon; — aux recteurs de l'hôpital d'Entraignes de reconnaître : 1° un chènevier de 7 cosses aux Ferrayes; 2° deux jardins dont un de la contenance de 12 cosses, au Portail-Vert; — à la commune d'Entraignes de reconnaître : 1° une maison à la rue allant à l'Église; 2° un pré dit la Rouchière; 3° une terre herme de 100 salmées, dite le Cancet; 4° une autre terre de 18 salmées; 5° une terre dite le Pré du Capitaine, de 10 salmées; 6° 1 hermas dit les Paluds, de 130 salmées; 7° le cimetière où se trouve bâtie la chapelle des Pénitents; 8° une place vacante près la porte d'Avignon; 9° enfin, la faculté de dériver les eaux de la Sorgue, etc.

B. 332. (Registre.) — In-folio, 379 feuillets, papier.

**1674-1733.** — Reconnaissances des directes que la Chambre apostolique de Carpentras possède à Entraignes. — Dénombrement des possessions serviles de la commune. — Reconnaissances : d'une terre de 2 éminées, au plan des Vignes, par Louis Boule; — d'une vigne d'une éminée 11 cosses, au quartier des Clapiers, par Benoît Audin; — d'une terre de 10 éminées 4 cosses, au quartier de la Poissomière, par François Anglesy; — d'une terre de 15 éminées, au quartier de Luc, par Françoise de Beau; — d'une terre de 4 éminées 1/4, au quartier de Qua-Longue, par Pierre Court; — d'une vigne d'une salmée au quartier du Plan, par Vidal Barthelet; — d'une terre de 2 salmées, au quartier du chemin des Vignes, par François Faure; — d'une terre et d'une vigne de 6 éminées, au quartier du Cendrier, par André Guichard; — d'une terre de 4 éminées au Pont-Rompu, par Claude Giraud; — d'un jardin à la porte du Riau, par Reynaud Mesnager, etc. (Répertoire).

B. 333. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

**1738-1758.** — Reconnaissances des directes que la Chambre apostolique de Carpentras possède à Entraignes. — Reconnaissances : d'une maison à la place publique d'Entraignes, par Claude Queyrac; — d'une autre maison au même lieu, par Marie Doulioc; — d'une terre d'une salmée, au quartier du Cancet, par Marguerite Moulin, veuve Vigne; — d'une vigne de 3 éminées, au quartier du Coeu, par Gabriel Cordonier; — d'une terre de 6 éminées, au quartier des Rochières, par Antoine Jouffret; — d'une terre de 10 éminées, au quartier des Barries ou Qua-Longue, par Laurent Moureau; — d'une terre de 4 éminées, au quartier de Malpasset ou du chemin d'Avignon, par

Jacques Coupard; — d'une terre jadis vigne, d'une éminée 11 cosses, au quartier du Plan, par Antoine Fusil; — d'une terre de 4 éminées, au quartier du Cendrier, par Marie-Rose Bioulès; — d'une terre de 2 salmées, au quartier de Rayolle, par Marcellin Turin; — d'une vigne de 4 éminées, au quartier de Qua-Longue, par Antoine Perrinier, etc. — (Répertoire.)

B. 334. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

**1417-1487.** — Nouveaux baux et investitures des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Faucon. — Nouveaux baux : d'un hermas d'une salmée, au quartier des Arzeliers, à Pons Taxil; — d'un hermas de 18 salmées, au quartier des Combes, à Bertrand Clément; — d'un hermas de 20 salmées, au quartier des Pinèdes, à André et Siffrein Latil frères; — d'une cadenière (terrain planté de genévriers) de 2 salmées, à Huguet Taxil; — d'un jardin d'une cosse, sous les murs du lieu, à Jacques Melharon; — d'un bas-fond avec un jardin, contenant ensemble 2 éminées, à Pierre Desalon; — d'un emplacement à la porte de Mirable à Huguet Taxil, etc. — Investitures : d'une terre au quartier de Poysseil, à Mondon de Mucheno; — d'une terre de 3 salmées, au quartier de Paysseil, par Pierre Cortil; — d'un logis sous les murs du lieu, à Étienne Gontard, etc.

B. 335. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

**1621-1631.** — Relevé des investitures données par la Chambre apostolique pour les biens de sa directe situés à Faucon. — Investitures : d'un coin de terre de demi éminée, quartier de Fontauy, à Antoine Chaudaon; — d'une vigne d'un journal et demi au quartier de Gravelier à Charles Mounier; — d'un verger d'une éminée au quartier de la Malautière, à Jaumet Buffardene; — d'une terre de 2 éminées et demie aux Faysses, à Antoine Topenas; à Antoine Faucon dit Maret; — d'une maison vers le Canton, — d'un pré de demi sochyree, au quartier des Beaux, à Antoine Chandousson; — d'une vigne de 5 éminées, au quartier du Sablier, à Julian Gautier, secrétaire du lieu, etc.

B. 336. (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

**1356-1507.** — Nouveaux baux et investitures des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Grillon. — Nouveaux baux : d'un hermas de 4 salmées, aux frères Arnaud; — d'une grotte sous les murs du lieu, à Julien Bernard; — d'un emplacement dans le lieu, pour y construire une étable, à Pierre Colombet; — d'un hermas de 20 salmées au plan de Visan, à

Pierre Arnaud, etc. — Investitures : de 2 terres à Richerrenches, quartier du Grand-Jant, à Pierre Odoli ; — d'un logis sous le lieu de Grillon, à Bertrand-Antoine Guillaume et à Claude Richard frères ; — d'une terre de 10 salmées aux Sotel, à Barthélemy Julian ; — d'une terre d'une salmée et demie à Montaignu, à Jean Rossies, etc.

B. 357. (Registre.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

**1544.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Grillon. — Reconnaissance : d'un jardin de demi-éminée à La Condamine par Laurent Guionis ; — d'une maison sous le lieu de Grillon à la rue des Richards, par François et Robert Grossi frères ; — d'une terre d'une éminée au chemin de Colonnelles, par Étienne Eyraud ; — d'une terre de 7 éminées à Combe-Laval, par Barthélemy et Jaumet Cornut frères ; — d'une terre de 2 salmées et demie au plan de Tous-les-Saints, par Bernard Turjoni ; — d'une maison à la porte du lieu, par Antoine Acharidi ; — d'un chènevier d'une éminée à la Condamine, par Denis Buysse ; — d'une vigne de 4 journaux au Gayet par Marguerite Vernet, etc. — (Répertoire.)

B. 358. (Registre.) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

**1544-1545.** — Reconnaissance des directes de la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Grillon : — d'une maison près de l'église, par Claude Johannis et François Franchoni ; — d'une terre d'une salmée et demie à la Font de l'Ollier, par Antoine Guimeti ; — d'une grange avec son tènement de 12 salmées, au plan de Tous-les-Saints, par Claude Barralerii ; — d'une maison à la rue Basse de Grillon, par Pierre Aymar ; — d'un pré de 4 sesteyrées et d'une vigne contiguë, contenant 6 journaux, à la Gorderrière, par Constantin Richard et ses consins ; — d'un jardin de 3 cosses à la Condamine, par Vital Feneyrol ; — d'une maison à la rue des Plus Jeunes, par Jeannette Taulinhan ; — d'une vigne de 3 journaux à Saint-André, par Pascal Violet ; — d'un moulin à parer les draps, de 13 salmées de terre en dépendant, à Lerrelle, et d'un autre moulin paroïr à la Gayete avec son tènement de 7 salmées, par la commune du lieu, etc.

B. 359. (Registre.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

**1616.** — Reconnaissance des directes de la Chambre apostolique de Carpentras au lieu du Grillon ; — d'une terre d'une salmée et 11 cosses au quartier du Plan, par Charles Bedyier ; — d'un pré d'une salmée 3 éminées et

7 cosses, au quartier du Gayet, par Étienne Allanson ; — d'un jardin de 3 cosses à la Condamine, par Charles et Martin Cornut frères ; — d'un chènevier de 13 cosses au même quartier, par Antoine Du Mazel ; — d'une terre de 3 éminées à Montagut, par Antoine Juvie ; — d'une vigne de 6 éminées 6 cosses, à la Montagne, par Pierre Du Moulin ; — d'une terre d'une salmée 7 éminées et 3 cosses, au Serre, par Jacques Bausenas ; — d'une terre de 3 salmées et 3 éminées à Mauboisson, par Pierre-Barthélemy Claudii, etc. — (Répertoire.)

B. 360. (Registre.) — Petit in-folio, 27 feuillets, papier.

**1657.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Grillon : — d'un chènevier de 2 éminées à la Condamine, par Jean Gontard ; — d'une terre de 3 salmées à la Rouine, par Jeanne Taulier, veuve Bernard ; — d'une terre de 14 éminées 7 cosses, sous la Garrigue, par Pierre Bueil ; — d'une maison à la rue des Richards ou de la Forge-Vieille, par François de Monte ; — d'une grotte Sous-le-lieu, par Jean Eyraud ; — de la moitié d'un clos de la contenance d'une salmée 1 éminée et 14 cosses, au chemin de Colonnelles, par Barthélemy et Jean-Paul Chabrot père et fils ; — d'une terre de 3 éminées et demie à Saint-André, par Barthélemy Cornut, etc.

B. 361. (Registre.) — Petit in-folio, 338 feuillets, papier.

**1675-1683.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Grillon : — du tènement de la Palud, des garrigues et bois des Combes, du moulin à blé situé à la bourgade du lieu, du bois dit la Garène, du Four, etc., par la commune de Grillon ; — d'une maison à la rue Basse, d'une étable au même lieu et de 7 pièces de terre, par le prieuré de Saint-Martin du Croc, établi à Grillon ; — d'un jardin de 10 cosses au quartier de l'Arzelier, d'une terre à Saint-Martin et d'un pré à la Condamine, par la Chapellenie de Notre-Dame des Anges, fondée dans l'église de Grillon ; — d'un jardin de 6 cosses au quartier de la Condamine, par Claude Acharid ; — d'une terre de 10 éminées 8 cosses, au quartier du Serret, par Claude Aubert ; — d'une vigne de 4 journaux à Montagut, par André Bernard ; — d'un jardin d'une éminée à la Rouvne, par André Ollivier ; — d'un jardin de 6 cosses à la Condamine, par Antoine Crozat ; — d'une maison au Château, par Jean Fusier ; — d'un emplacement aux Faux-Bourgs, quartier de la Frache, par Jean Vaussenar, etc. — (Répertoire.)

B. 362. (Registre.) — Petit in-folio, 347 feuillets, papier.

**1683-1733.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Grillon : — d'une terre de 6 éminées 15 cosses au chemin de Colonzelles, par Jean-Paul Chabrol ; — d'une terre de 8 éminées 16 cosses, au quartier de L'Arseyrette ou de Testolasses, par Barthélémy Cornut ; — d'une maison touchant la Vieille-Forge, à la rue des Richards par Pierre Mialhe ; — d'une terre de 6 éminées, au quartier de Montagut, par Pierre Vallayer ; — d'une maison à la rue de la Place, par Étienne Laurens ; — d'une terre de 3 éminées, à La Courcourde, par Étienne Couston ; — d'une terre de 5 éminées 18 cosses aux Testolasses, par Simon Bon ; — d'une maison proche l'église, par Jean-François Monier ; — d'une terre de 3 éminées 3 cosses, à Combalnaud, par Claude Chambre ; — d'une terre de 7 éminées 18 cosses aux Miaux ou Colombier, par Pierre Vianes ; — d'une maison à la rue Basse, par Esprit Vernet, etc. — (Répertoire.)

B. 363. (Registre.) — Petit in-folio, 259 feuillets, papier.

**1742-1764.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Grillon : d'une maison à la rue des Clergues, par Joseph Saport ; — d'une terre de 4 salmées 17 cosses au quartier du Plan, par Jean Delalay ; — d'un chenevier de 7 cosses au quartier de la Condamine, par Jacques Morralis ; — d'une terre de 4 éminées au quartier de Jarrigon, par Laurent Marchier ; — d'une grotte sous la ville, par Esprit-Joseph Ricou ; — d'une terre de 2 éminées, au quartier de la Rouïne, par Jean-François Bernard ; — d'une maison à la Bourgade, par Joseph et Claude Mure père et fils ; — d'une terre de 3 éminées 17 cosses au quartier des Corneaux, par Nicolas Ollivier ; — d'une terre de 10 cosses au quartier du Merdaris, par Jean Jardin et Françoise Guion ; — d'une terre de 4 journaux au quartier de Bramelan, par Jean-Louis Hilaire ; — d'une maison à la rue de la Jeunesse, par Jean Font ; — d'une maison au devant de l'église, par le curé du lieu ; — d'une vigne de 6 éminées au quartier des Combes, par Joseph Fuzier ; — d'une terre d'une salmée au quartier des Gaultières, par Louis Coste, etc.

B. 364. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

**1409-1679.** — Abrégé des actes du livre des étendues concernant Grillon et reçus par Jean Wariponte, secrétaire de la Chambre apostolique de Carpentras. — Délimitation des garrigues concédées à la commune de Grillon en 1489. — Lève des cens de Grillon en 1544. — Rubrique

des quartiers dont se composait le territoire de cette commune en 1679. — Relevé des lods dus en 1679.

B. 365 (Registre.) — Petit in-folio, 462 feuillets, papier.

**1651-1666.** — Dénouement des cens possédés par la Chambre apostolique de Carpentras à Grillon. — État de ceux qui ont pris investiture de 1620 à 1656, et parmi lesquels on voit figurer : Claude Gourjon, Pierre Poulet, François de Villeneuve, André Noyr, le prieur de Saint-Martin du Croc, la cure de Grillon, la commune du même lieu, etc.

B. 366. (Registre.) — Petit in-folio, 162 feuillets, papier.

**1678.** — Vérifications des tenanciers modernes, des pièces situées à Grillon, reconnués à la Chambre apostolique en 1637, 1616 et 1544, et baillées à bail emphytéotique depuis 1449, lesdites vérifications faites par les nommés Constantin et Alançon. — Il est vérifié en 1616, la reconnaissance d'une terre d'une salmée 11 cosses au plan, par Charles Deydier, médecin à Valréas ; — d'une terre de 3 éminées 3 cosses à la Rouïne, par Étienne Alançon ; — d'un pré de deux socheyrés au Montagut, par Imbert Appays ; — d'un chenevier de 6 cosses à la Condamine, par Jean Girard ; — en 1637, la reconnaissance d'une grotte sous le lieu, par Jean Eyraud ; — d'un etos d'une salmée, une éminée et 14 cosses à Colonzelles, par Barthélemy et Jean-Paul Chabrol père et fils ; — d'un chenevier de 2 éminées à la Condamine, par Jean Goubaud ; — en 1544, la reconnaissance d'une chambre à la rue de la Place, par Pierre Villet ; — d'une terre de 9 éminées à La Garène, par Guillaume Laurent ; — d'une maison à la rue Basse, par Étienne Arnaud, etc.

B. 367. (Registre.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

**1678.** — Vérifications des directes de la Chambre à Grillon, faites par Pierre Constantin. — Aveux de Jean-Paul Chabrol, Reynaud Villard, Louis Coste, Jacques Anzias, Charles Béranger, Charles Denanes, Claude Alançon, Claude et Étienne Mure, Antoine Junillon, Nicolas Achard, Laurent Guyon, François Faucon, Nicolas Topenas, Jacques Clergue, Jean Brun, Claude Marchier, Marguerite Chabrol, etc., concernant leurs possessions de Grillon. — (Répertoire.)

B. 368. (Registre.) — In-4°, 409 feuillets, papier.

**1438-1660.** — Extraits des nouveaux baux donnés

par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Lagnes. — Nouveaux baux : d'une terre de 8 salmées au quartier du Camp, à Antoine Martin; — d'une herme, jadis aire, contenant 3 éminées, au quartier de l'Hôpital, à Monet Garrigue; — d'un hermas de 2 salmées au quartier de Saint-Jean, à Pierre Bernardy; — d'un hermas de 12 éminées à Camperoux, à Guillaume Malosse; — d'un hermas de 4 salmées aux Genets, à Jean Dalmassy; — d'un hermas de 4 salmées, au camp de Peiis, à Guillaume Roquebrune; — d'une ruelle le long des remparts du lieu à Jacques Cayssy; — d'une terre d'une salmée à Saint-Jean du Grez, à Jacques Bernardy; — d'une portion d'un pâtis sous les murs du lieu, à Étienne Joué et Georges Denante; — d'une cadenière (terrain planté en genévriers) de 2 salmées à la Combe de Malmort, à Georges et Sébastien Denante frères; — de l'emplacement de l'ancien moulin de l'Espeluque, pour y reconstruire ledit moulin à Pierre Monier; — d'une terre d'une salmée à l'Étang, à la commune de Lagnes, etc.

B. 369. (Registre. — tn-4°, 83 feuillets papier.

**1442-1512.** — Nouveaux baux et investitures, donnés par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Lagnes. — Nouveaux baux : d'un hermas de 3 éminées au quartier de l'hôpital à Monet Garrigue; — d'une terre de 8 salmées au camp du Pape, à Pierre Dalmassy; — d'un hermas de 2 salmées aux Genets, à Jacques Bernardy; — d'un hermas de 2 salmées à Terrafol, à André Faraudi; — d'une cadenière (terrain planté de genévriers) de 12 éminées, à Capiane, à Guillaume Eymonier; — d'un terrain à bâtir dans le lieu, à Guillaume de Chaux, etc. — Investitures : d'une terre de 4 éminées au quartier des Baumes, à Richard de Senas; — d'un verger d'oliviers, à Étienne Vié, pelletier d'Avignon; — d'une vigne de 5 fosseyrées et d'un hermas à Capiane, à Jean Redortier; — d'un casal à la rue du Pati, par Pierre Colombi, etc.

B. 370. (Registre. — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

**1512-1681.** — Reconnaissances pour la Chambre apostolique à Lagnes en 1542 et 1543 et lèves des cens en 1542, 1543 et 1681. — Reconnaissances : d'une terre de 1 éminée au Grez, par Guillaume Alhaud; — d'une maison au Pati, par Esprit Borrelli; — d'une terre aux Planes, par Jean Brusoni, chanoine de Cavaillon; — d'une vigne de 12 éminées à Capiane, par Girard Gauridi; — d'une terre de 3 éminées 1 2, à Barbe-Saure, par Pierre Jaquet; — d'une maison à La Bourgade, par Henry Raymonet; — d'une garrigue de 4 salmées, aux Planes, par Elzéar Ro-

quebrune, etc. — Perception d'un cens de 2 deniers sur Louis Floren, pour une maison à la bourgade; — de 12 deniers sur Jean Capeu, pour 6 salmées de terre au quartier de Champfou; — de 2 deniers sur Guillaume de Illice, pour un verger de 3 éminées au quartier de Lhomède; — de 3 deniers sur Jean Grangier, pour un verger de 4 éminées aux Vignaux, etc.

B. 371. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

**1616-1633.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Lagnes. — Reconnaissances : d'une vigne de 4 journaux, au quartier du Val, par Louis Florent; — d'une terre de 4 éminées au Gourgas, par Jean et Antoinette Alhaud; — d'un verger d'une salmée à La Peyrière, par Jean Capeu; — d'une maison et d'un jardin d'une éminée, à La Bourgade, par Guillaume Pepin; — d'un verger de 2 éminées à la Clerjade, par Étienne Nicolle; — d'une terre de 9 éminées au Moleyron, par Guillaume d'Illice; — d'une terre de 12 éminées à Cante-Perdrix, par Pierre Deleuze, etc. (Répertoire).

B. 372. (Registre.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.

**1675-1775.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Lagnes. — Reconnaissances : d'une terre de 4 éminées au quartier des Baumes, par Esprit Auzet; — d'un verger de 8 éminées à Capiane par Jean Alibert; — d'une terre de 3 éminées à Camp-Fol, par Jean Barrême, tisserand; — d'une vigne de 4 éminées à Capiane, par Barthélemy Saxi; — d'une terre d'une éminée à Vau-de-Julian, par Guillaume Catinot; — d'une maison, rue Arrouse, par Jean Donat; — d'une terre de 4 éminées à Rouffon ou Mouteyron, par Laurent Girard; — d'une terre de 5 éminées au Grez, par Claude Julian; — d'une maison à la Bourgade, rue du Pati, par Étienne Granier; — d'une place dite le pré Battalier, de la contenance d'une éminée et de deux places plus petites, dites Relarguiers, par la commune du lieu, etc. (Répertoire).

B. 373. (Registre.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

**1674-1675.** — Vérifications judiciaires sur les nouveaux baux, reconnaissances et investitures, anciens et modernes, des possessions du domaine particulier de la Chambre apostolique de Carpentras à Lagnes. — Vérifications : contre Jean Libéral de La Forestière, pour une terre de 4 éminées au Grès, une terre de 12 éminées aux Fours,

une autre terre de 12 éminées près l'Estaing et un hermas de 2 salmées au Puy de Timas ; — contre Gilles Catinot, pour un verger de 5 éminées à La Cronsette, plus une maison à la Place ; — contre Guillaume Chavet, chirurgien, pour une vigne de 4 éminées aux Baumes, une terre de 3 salmées aux Cadenières, et une aire d'une éminée au chemin des Aires ; — contre Jacques et Sébastien Douzon frères, pour une vigne d'une salmée à Capiane ; — contre M. d'Orsan, pour 12 articles de biens fonds, etc. — Possesseurs modernes d'une terre de 10 salmées à Valoubières. — Possesseurs des biens de Gabriel de Paul de Saint-Tronquet, etc. (Répertoire).

B. 374. (Registre.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

**1221.** — Dénombrement des biens, cens et domaines directs que possède dans le lieu de Lagnes et son territoire M. Jules de Fortia, marquis de Montréal et plus tard, Jacques de Cambis, marquis d'Orsan. — Château au Puy Saint-Veuant, moulin à huile à la rue du Four, four banal à la même rue, verger de 6 éminées au quartier de l'Arenas, terre de 2 éminées au Puy de la Gourbelle, terre de 3 éminées à Pié-Redon, terre de 4 éminées aux Ferrayes de l'hôpital, bois de 2 salmées aux Planes, pré de 4 éminées à Caux ; ferraye de 6 éminées et demie au quartier de l'hôpital, maison à la rue des Bernards, et vigne de 7 éminées à Capiane. — Cens acquittés par Berfeil, Moricelli, Juliany, Vervins, Conte, Deleuse, etc., pour des fonds situés aux quartiers de Gorgas, des Aires, de la Clairgade, du Paly, etc.

B. 375. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

**1438-1509.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique de Carpentras, pour les directes qu'elle possède à Lapalud. — Nouveaux baux : du tènement dit d'Auriol, à la commune de Lapalud pour y faire un grand pâturage ; — d'un hermas de 8 salmées au quartier du Grès, à Claude Chalet ; — d'un hermas de 30 salmées dit les Berres, à la commune du lieu ; — d'un hermas de 3 salmées à l'Espinasse à Baptiste Sardi ; — d'une terre de 2 salmées au quartier du Grez de Sobeyrau, à Jean Ramel, etc. — Reconnaissances : d'un pré d'une socheyrée à La Planière, par Étienne Reyer ; — investiture du domaine dit la Bâtie des Reynauds, à Pierre Pruni ; — d'une royère (terrain planté en chênes), au quartier de la Grand'-Royère, à Jean de Sahente ; — de deux prés au Rollet, à Jean Faucon, etc.

B. 376. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

**1450-1451.** — Reconnaissances emphytéotiques des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras à Lapalud. — Reconnaissances : d'un jardin au lieu dit la Ville supérieure, par Guillaume Borrelli ; — d'une terre de 4 éminées au portail Rompu, par Guilhermette Martinel ; — d'un jardin à la Ville supérieure par Jean Algoeii ; — d'une terre de 3 éminées, au quartier de la Croix, par Pierre Morelli ; — d'une terre et d'un pré contigus, contenant ensemble 3 salmées, par Guillaume Hospitis ; — d'une rouvière (terrain planté de chênes), à La Grande Rouvière, par Pierre Poyssani ; — d'un jardin sous la ville par Vinsonus Rancurelli ; — d'une terre de 4 salmées à Pyaton, par Jean Guilhermier ; — d'une terre de 6 salmées au Grès supérieur, par Jacques Falconis ; — d'un pré de 2 sexteyrées, à Pyaton, par Jean Chaulet ; — d'une terre de 3 salmées au Crosilhas, par Guillaume Agery, etc.

B. 377. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

**1500-1510.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique de Carpentras à Lapalud : — d'une terre de 5 salmées au quartier du Grès-de-Massuga, par Pierre Richard ; — d'une terre de 3 éminées au Portail-Rompu, par Philippe Lafont ; — d'un jardin d'une pognadière, à la porte des Sobeyran, par Jean Chalmet ; — d'un logis à la rue Droite, par Jacques Biasse ; — d'un pré de 3 socheyrées au chemin de Bollène, par Pierre Loste ; — d'un jardin de 1/2 éminée à la Ville supérieure, par Mathieu Benoit ; — d'une vigne de 2 journaux à Villeneuve par Pierre et Pons Hospitis frères ; — d'une terre de 2 salmées au Grès-Sobeyran, par Antoinette Cornut, femme d'André Frilerii ; — d'une vigne de 6 journaux à Villeneuve, par Jean et Antoine Ramel frères ; — d'une maison à la rue Droite, par Guillaume Bazasse, etc.

B. 378. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

**1675-1680.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique de Carpentras à Lapalud : — d'un hermas de 9 salmées aux Iscles, d'un autre hermas de 30 salmées à l'Espinasse, d'un tènement de 50 salmées sur les bords du Rhône, aux Barrenques, des fossés qui bordaient anciennement les remparts du lieu, d'une place dite la Calade, de deux maisons joignant les remparts, d'un four à pain et de quatre pièces de terre par la commune de Lapalud ; — d'une tour servant jadis de prison, par Autoine de Philibert de Gignonin ; — d'une terre de 2 salmées à La Veyrière, par François Mareel ; — d'une terre de 2 éminées à La

Crouzille, par Antoine Vesias; — d'une terre de 4 éminées à Lespinasse, par Jeanne Bert, veuve de Pierre Girardou; — d'une terre de 2 éminées à la Figueirasse, par Charles Couston, pâtissier; — d'une étable dans le lieu, au quartier de la Barrande, par Jean Boudon; — d'un pré de 4 socheyrées à La Planière, par François-Jean Mareel; — d'une terre d'une salmée 2 éminées, au quartier de Saint-Pastre par mademoiselle de Masclary; — d'un pré de 18 salmées, dit de Latriol, par François de Payan, coseigneur de Lagarde-Paréol; — d'une maison à la rue Droite, par Jean Guintrand, etc. — (Répertoire).

B. 379. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, papier.

**1338-1339.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique de Carpentras à Lapalud: — d'un vacant au Portail-Roux, par Joseph de Nally; — d'une vigne de 2 salmées 2 éminées, au quartier de Lamotte, par Joachim Laforee; — d'une vigne de 14 éminées, au quartier de La Crousille, par Joseph Cerveau; — d'une étable au quartier de Bononde, par Jean Boudon; — d'une terre de 3 éminées aux Contrats, par Joachim Pavot; — d'une terre de 3 éminées à la Grange de Verrier, par Jean-Antoine Fargier; — de la faculté de prendre les eaux du Rhône aux Barrenques et celles dites des Planières, pour les conduire sur le territoire de Lamotte, par Jean-François de Vanel, baron de Lisleroy, lieutenant des maréchaux de France, etc. — (Répertoire).

B. 380. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

**1500-1679.** — Procédures et vérifications judiciaires concernant les propriétés urbaines et rustiques du domaine direct de la Chambre apostolique de Carpentras au terroir de Lapalud, de 1678 à 1679. — Rôle des possesseurs urbains et rustiques, pour lesquels il n'a pas été produit des reconnaissances en faveur de la Chambre. — Dénombrement des terres de Lapalud qui font le douzain en 1679. — Rôle des possesseurs contenus aux reconnaissances de 1500 et de 1537. — Dénombrement des biens possédés par les mains-mortes à Lapalud et son terroir.

B. 381. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

**1440-1510.** — Nouveaux baux et investitures donnés à l'Isle-de-Venise, par la Chambre apostolique de Carpentras. — Concessions: à Raulet Gimeti, d'un moulin papal situé à La Place; — à Amédée Augier de la moitié du moulin de la porte de Gorland, que la Chambre apostolique possédait par indivis avec les hospices de l'Isle; — à

Arnaud Laugier dit *le Gavot*, d'un moulin à la porte de Bonigas, etc. — Achat du même moulin par la Chambre contre François Armandi. — Investitures: — d'une cour à la bourgade de Villefranche, donnée à Arnaud Flote; — d'une vigne à La Peyrière, à Bertrand Regis; — d'une maison à La Bourgade de Villeneuve, à Eugène et Guillaume Ginardi, frères, etc.

B. 382. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

**1565-1619.** — Recueil abrégé des investitures concédées par le trésorier de la Chambre apostolique à l'Isle-de-Venise; — investitures: d'une chambre à la juiverie de l'Isle, à Samuel Leidier; — d'une terre au Moulin Premier, à Pierre Galhard et à sa femme; — de la moitié d'un passage à la rue de l'Épicerie, à Antoine Flassani; — d'une maison à Ville-Vieille, à Baptiste Alphon; — d'une boutique joignant le cimetière de la collégiale de Notre-Dame des Anges, à Esprit Bargeiras; — d'une terre de 4 éminées, dessus Saint-Martin, à Antoine Audevot; — d'une vigne de 4 journaux au Vallat, à Gabriel Frugière; — d'un pré de 8 éminées à Trignalle, à Louis Durandi, religieux cordelier, etc.

B. 383. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

**1543.** — Reconnaissances emphytéotiques des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras à l'Isle-de-Venise. — Reconnaissances: d'une maison à la bourgade de Villefranche, par Pierre Vaclaïre; — d'un hermas de 2 salmées à Menamène, quartier de Baseal, par Jean Noguier; — d'une garrigue à Ménamène, quartier de Foyrida, par Jean Chalanom; — d'une maison à la bourgade de Ville-Vieille, par Amand Arthaud; — d'une terre de 20 éminées, au quartier des Ferrades du portail d'Avignon, par Claude Rebolli; — d'une maison à la bourgade de Boygas, par Andomete Boulline, veuve d'Antoine Pradini; — d'un chenevier dit La Coupière-Vieille, situé au territoire de Saumane, quartier de la Grande-He, par Jacques Meyller; — d'une roue sur la Sorgue pour l'arrosage d'un pré à l'Isle, quartier de l'Espelneque, à Antoine Pinet; — d'un moulin à blé à deux tournants et d'un moulin paroïr à la porte d'Avignon, par Poncet Orfern, meunier; — d'un moulin paroïr dit le moulin Premier, par Guillaume Biolès; — d'une roue sur la Sorgue pour l'arrosage d'un pré au Pont-du-Gal, par Antoinette Pellissier; — d'un moulin à la porte de Boygas, par Antoinette Armand, veuve de Simonet Gnyard; — d'une coupière à la pointe de la Grande-He, par Louis Perreti; — d'un moulin jadis paroïr, et actuellement à papier, hors la porte de Boygas,

par Guillaume et Catherin Gorgonier frères, pour eux et au nom de Raphael, leur autre frère et de Mathieu, Dominique et Pierre Gorgonier, leurs neveux ; — du cimetière et du bâtiment de l'école des Juifs, par la communauté israélite de l'Isle, etc. (Répertoire).

B. 384. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

**1674-1764.** — Reconnaissances emphytéotiques des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras à l'Isle-de-Venise : — d'une maison à la rue de la Cavalerie, par Jacques Autier, marchand ; — d'une autre maison à la bourgade de Villefranche, par Joseph et Antoine-Marie Alibert frères ; — du droit de prendre l'eau du valat du Nevon, pour en arroser le tènement d'une grange au quartier de Saint-Gervais, par Jean d'Alphonse ; — d'un moulin à blé à deux tonnants, proche la porte d'Avignon, par Antoine-Joseph Perdicean et Claire de Fayard, femme de François de Rhodes ; — d'une terre de 3 éminées, à Saint-Jean, par Esprit Ricard ; — de se servir des eaux de la Sorgue pour en arroser un jardin joignant les murailles du lieu, par Claude Brun ; — d'un chenevier à la Grandelle, par Barthélemy Grangier, pêcheur ; — d'une maison à la bourgade de Villefranche et dans la carrière des Juifs, par Jassé Cohen ; — d'une couprière sur la Sorgue, au quartier de Rébounas, par Cathelin Mayol ; — de la sixième partie d'un moulin à blé situé à la porte de Boygas, par Charles Athrenoux ; — de la faculté de dériver les eaux de la Sorgue au Portalet, par les corleliers de l'Isle ; — de la faculté d'établir une roue sur la Sorgue, à la bourgade de Villefranche, par Alexandre et Esprit Larivière, frères, tanneurs ; — d'une terre de 3 éminées, au quartier du cimetière, par Henry-Joseph Laprade ; — de la faculté d'établir deux rones sur la Sorgue à La Caulquière, par Catherine de Galian, veuve d'André de Prisis, etc. (Répertoire).

B. 385. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 348 feuillets, papier.

**1300-1509.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Malaucène. — Immeubles aliénés par la commune de Malaucène et que la Chambre a retenus en vertu de son droit de prélation. — Nouveaux baux : d'un verger d'oliviers de 12 éminées, au quartier de Combale, donné à Antoine Arnaudi dit Boscoleti ; — d'une genestière (terrain planté de genêts) de 6 éminées à Guillaume Clementis ; — d'un hermas de 9 salmées, au camp de Malangron à Vidalon de Cadanet, etc. — Concession d'un terrain situé à Croagnes, au diocèse d'Apt, faite par la Chambre apostolique à l'abbesse de Sainte-Croix d'Apt. — Investiture de

la coseigneurie de Caumont, donnée à Théodore de Valpergue, chevalier. — Concession à Guillaume Richard, du moulin de Saint-Vincent, situé à Saint-Paul-trois-Châteaux. — Investitures : d'une vigne de 2 journaux à Malaucène, quartier de la Font-Grosse, à Jean Martin ; — de la moitié d'un jas sous le château de Malaucène, à Reymond Gallaudi ; — d'une maison à la rue de l'Orme, à Pierre Isnard ; — d'une vigne de 4 journaux aux Males-Fosses, à Jacques Martinel ; — d'une grange au quartier de La Lause, à Bertrand Dalmassi ; — d'un pré d'une éminée à La Palmète, à Jean Angier, etc.

B. 386. (Registre.) — Grand in-folio, 684 feuillets, papier.

**1440-1508.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances concernant les directes possédées à Malaucène par la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'un hermas d'une éminée, au quartier de la Rochete, à Faleon Prahet ; — d'un hermas de 2 salmées au Serret de Saint-Jean, à Pierre Boneti ; — d'un hermas de 18 éminées, à La Boyssière, à Louis Condamin ; — d'un jardin au bourg du Rossignon, à Jean Chabreuil ; — d'un hermas de 3 salmées, au Collet de Saint-Leydier, à Antoine Guineti, etc. — Investitures : d'une vigne aux Males-Fosses, à Astruc de Beaucaire, juif ; — d'un pré proche la porte des Reyniers, à Jean Martinel ; — d'une terre de 7 salmées, à Saint-Sébastien, à Bertrand Borioni ; — d'une vigne à La Conche, à Jean Girardi ; — d'une terre à La Lauze, à Marcel Fournier, trésorier du prince d'Orange ; — d'un logis et de ses dépendances, proche la fontaine de Toron, à Antoine Buxi, comme premier recteur d'une chapellenie fondée dans l'église de Saint-Michel de Malaucène ; — d'une maison, proche du cimetière, à Balthazar de Châteanneuf, prieur de Saint-Sauveur ; — de divers cens à l'œuvre de la fondation de la messe de l'aurore ; — d'une vigne de 3 journaux à l'Oratoire, à Antoine Nègre, lépreux ; — du bâtiment servant d'hôpital aux pauvres et de ses dépendances, à la commune de Malaucène ; — d'un moulin à la porte Filiole, à la même ; — d'une vigne aux Males-Fosses, à Samuel Meyr, juif, etc.

B. 387. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

**1544.** — Reconnaissances emphytéotiques des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Malaucène. — Reconnaissances : d'une terre d'une salmée à Château-Goyrant, par Jean Reynaudi dit Valiers ; — d'une maison à la rue de l'Orme, par Antoine Massin ; — d'une terre et d'une vigne, contenant ensemble 6 salmées, par Jean Dampène ; — d'une terre et d'un hermas

contenant ensemble une salmée, à La Boissyère, par Durand Condamin ; — d'une terre de 3 éminées aux Males-Fossés, par Jean Palhière ; — d'une terre de 3 salmées au Puy-Méjan, par François de Beaumont ; — d'une vigne et d'une terre contenant ensemble 7 éminées au quartier du Clarier, par Léonard Mermet ; — d'une vigne de 6 journaux, aux Peyrosses, par Claude Vilhet ; — d'un pré de 2 socheyrés à Saint-Martin, par Claude Cartelli ; — d'une terre de 10 éminées à Saint-Baudile, par André Guemardi ; — d'une maison à la porte Fillhole, par Nicolas Clalaudi ; — d'une terre de 2 salmées à Chausse-Ribe, par Antoine Martinel ; — d'un chenevier de 10 éminées à Pied-Trebus, par Michelle Bonet ; — d'une maison au plan de La Court, par Jean Nicolai ; — d'une terre de 3 salmées à Puy-Haut, par François Camaret ; — d'une aire d'une éminée à la Rocheite, par Mathieu Rabasse ; — d'une terre de 20 éminées au quartier de La Baume, par Hugues Albi ; — de deux moulins à blé et d'un chenevier, par la commune de Malaucène ; — d'une maison au plan du Fumier par Guillaume Sauvandi ; — d'une terre de 2 salmées à Lintaret, par Antoine Darreroge, etc. (Répertoire.)

B. 388. (Registre.) — In folio, 74 feuillets, papier.

**1544.** — Reconnaissances emphytéotiques des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Malaucène. Reconnaissances : d'une terre de 4 éminées à Baume-Petouse, par Jean Reynaud ; — d'une maison à la rue de l'Orme, par Antoine Massin ; — d'une terre d'une salmée à Lintaret, par Vital Ruffi ; — d'une terre de 6 éminées à Arselhe, par Jacques Marcelli ; — d'une terre de 6 salmées, aux Comboux de Boissyère, par Jean Daupène ; — d'une vigne de 3 journaux aux Fosses, par Jean Palhier ; — d'une maison à la rue Chambrienne, par François de Beaumont ; — d'une terre de 12 éminées, au Carrolier, par Antoine Provensal ; — d'une vigne de 2 salmées, à Clarier, par Mathieu Sae ; — d'une vigne de 6 journaux aux Peyrosses, par Claude Vilhet ; — d'une terre de 10 éminées à Saint-Baudile, par André Guemardi ; — d'une terre de 12 éminées à Arfulhe, par Antoine Seau ; — d'une terre de 12 éminées à La Combe de Lieutaret, par Jeanne Contesse ; — d'une maison proche le château papal, par Jean Peytruti ; — d'un hermas de 12 éminées à Esclate-Court, par Mathieu de Aeu, etc.

B. 389. (Registre.) — Petit in-folio, 540 feuillets, papier.

**1566-1613.** — Dénombrement des directes possédées dans la ville et le territoire de Malaucène : — par le prieuré de Saint-Pierre de Chalancon-sur-la-Motte, et la

chapellenie de Sainte-Madeleine fondée dans l'église de Saint-Michel de Malaucène ; — la commune de ce lieu ; — le corps des anniversaires de Saint-Siffrein de Carpentras ; — la confrérie du Saint-Sacrement de Malaucène ; — la communauté de Notre-Dame-de-Saint-Pierre-du-Puy d'Orange ; — le prieuré de Malaucène ; — le chapitre de Notre-Dame des dons d'Avignon ; — le chapitre et l'hôpital des pauvres de Malaucène ; — les nommés Baldoni, Botin, seigneurs de Valouse, Bonnetty, Claude Sperousse, Pierre Lopis, Guillaume de l'Espine, seigneur du Poët, le baron de Brancas, duc de Villars, etc. — Exécutions faites à la requête des consuls de Malaucène, contre les possesseurs et acquéreurs de fonds se mouvant de la directe de la commune. — Investitures à divers, etc. — (Répertoire.)

B. 390. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

**1553-1599.** — Nouveaux baux et investitures donnés à Maubec, par la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : à François Arnaud, d'un cens d'une salmée d'Annone que Guillaume Martin servait à la Chambre, pour une terre à Maubec, quartier de Fontaynilhes ; — d'une maison au bourg de Maubec, et d'une terre avec un verger d'oliviers au territoire du même lieu à Jeau Ricii de Mazan ; — d'un verger d'oliviers à La Combe de Saint-Pierre, à Giraldu de Codesio ; — d'un hermas de 3 salmées au même quartier à Barthelémy Raymundi, etc. — Investitures : d'un pré de 3 socheyrés aux Charbonnières, au seigneur de Maubec ; — d'un chenevier d'une éminée et demie à Bagnols, d'une terre de 6 éminées à La Rouchete, d'une autre terre de 20 éminées, au delà du Caulon, etc., à Michel Taloni ; — du château de Maubec, au cardinal de Foix ; — d'un hermas de 3 salmées à Saint-Baudile, à André Gallassie, etc.

B. 391. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

**1571-1514.** — Nouveaux baux et investitures donnés à Menerbe, par la Chambre apostolique de Carpentras. — Nouveaux baux : d'une terre au quartier de Saint-Alban, à Antoine Nicolay ; — d'un moulin à blé avec une terre de 6 salmées en dépendant, au chemin des Baumettes, à Jacques Chabaud ; — d'un logis sous la forteresse, à Jacques Inguibert ; — d'une terre de 12 éminées au quartier du chemin Traversier, à Guillaume Tempier ; — d'un hermas de 2 salmées au quartier d'Aurafol, à Jean Robert ; — d'un hermas de 4 éminées au Chataignier, à Richard Mosca, etc. — Investitures : d'un logis sous le lieu à Jean de Bonpuits ; — d'une vigne au clos de La Font de l'Agrène à Girard Barona ; — d'une terre de 3 salmées à La Valmas-



que, à Jean Carbonel; — d'un chenevier d'nae éminée à Saint-Paul, à Pierre Rivoyre; — d'une terre de 20 éminées au delà du Canton, à François de Sobeyran, etc.

B. 392. (Registre.) — Petit in-folio, 351 feuillets, papier.

**1434-1674.** — Reconnaissances de directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras au lieu de Menerbe. — Vérifications opérées pour le renouvellement des reconnaissances en 1669. — Procédures et formalités pour la rénovation des reconnaissances en 1674. — État des quartiers et contenances des possessions tant urbaines que rustiques au lieu de Menerbe, tiré des investitures et des paiements de lods effectués en 1568. — Dénombrement des investitures données de 1544 à 1599. — Rôle de ce que possèdent Jean-Baptiste et Barthélemy Eyrisson, dans le lieu de Menerbe et relevant de la directe de la Chambre. — Rôle des possessions de Michel Barraclin, serviles à la même Chambre. — Rôle des cens levés par la Chambre à Menerbe en 1543. — Reconnaissances à la Chambre de directes à Menerbe par André Guibert, Jean et Antoine d'Inguinhert, etc.

B. 393. (Registre.) — Grand in-folio, 22 feuillets, papier.

**1669-1754.** — Concessions, nouveaux baux et reconnaissances pour les directes de la Chambre apostolique à Menerbe. — Concessions : de la faculté de changer l'emplacement d'un chemin public à Jean-Antoine d'Inguinhert; — de dériver les eaux du réal Bourdalet, pour l'arrosage d'un jardin aux Ferrayes, à Dominique-François de Sobirats; — d'appuyer un bâtiment sur les remparts du lieu à Alexandre-Justin d'Astier. — Nouveaux baux : d'un vacant au faubourg, rue du Pied-de-Moustier, à la confrérie de Sainte-Barbe, pour y bâtir une chapelle; — d'un terrain à la place publique, à Justin d'Astier, seigneur de Montfaucon, pour en agrandir sa maison. — Reconnaissances : d'une vigne de 3 salmées à Briansson, par Jean Michaëlis, notaire; — d'une terre de 4 éminées à Piéredon, par Anne Baulme; — d'une terre de 14 éminées, aux Royères, par Michel Rabolin; — de la faculté de dériver les eaux de la fontaine de la Caterrasse pour l'arrosage d'une terre au même quartier, par Louis de Bruges; — de recueillir les eaux pluviales qui descendent par le chemin du Riallet, pour l'arrosage d'une terre aux Ferrayes, par Dominique-François de Sobirats, etc.

B. 394. (Registre.) — Petit in-folio, 27 feuillets, papier.

**1589-1689.** — Lèves des cens de la Chambre apos-

tolique de Carpentras à Menerbe. — Étienne Buc a payé 12 deniers pour 14 salmées de terre, verger et hermas, au quartier du Bausset. — Georges Capian, 6 deniers pour 12 éminées de terre et hermas, au quartier de Gachet. — Barthélemy Gros, un denier pour une maison à La Bourgade. — Pierre Rigord, un denier pour un magasin sous le lieu, etc.

B. 395. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

**1363-1510.** — Notes de nouveaux baux, investitures et reconnaissances pour les directes que la Chambre de Carpentras possède à Monteux. — Nouveaux baux d'un moulin sous les murs d'Entraigues à Jean Gironi; — d'un hermas à Monteux, quartier des Espinasses, à Monet Roqueroli; — d'une terre de 5 salmées à la Lone, à Jacques Debenay dit de Passis; — d'un hermas de 2 salmées à La Sorguette à Jean de Variponte, etc. — Investitures : d'un logis à Bertrand Reymond, dit Boyredon; — d'une terre au quartier de Saint-Ferréol, à Antoine et Ripert Ymbert, frères; — d'un pré de 14 éminées au chemin d'Avignon, à Guillaume Guérin; — d'un pré de 5 socheyrées, au Rode, à la commune de Monteux, etc. — Reconnaissance d'un logis au plan du château, par Mathieu de Beaumont, etc.

B. 396. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

**1440-1513.** — Nouveaux baux des directes de la Chambre apostolique à Monteux. — Nouveaux baux : d'un casal confrontant le vivier du château, à Étienne Brny; — d'un bois de 20 salmées aux limites de Pernes, à Jean Perussoli; — d'un hermas de 40 salmées à La Scape, à Antoine Albriani; — d'une terre de 7 salmées, au chemin d'Avignon, à Claude Bornarel; — d'une maison, au plan du château, à Jacques Balestini, etc. — (Répertoire.)

B. 397. (Registre.) — Petit in-folio, 61 feuillets, papier.

**1544-1555.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique à Monteux. — Reconnaissances : d'une maison et de cours contiguës au plan du château par Antoine Muret; — d'une terre de 12 salmées à Ginat, par Cyprien Baldoïn; — d'une ramière de 10 salmées à La Grande-Sorgue, par Jean Alphanti; — d'une terre et garrigue de 16 salmées à Puxmaneau, par Jean Rieu; — d'une maison devant la fontaine de la rue du Marché, par Aymon Girardi; — d'une antre maison au plan du château par Pierre Ruffi; — d'une grotte joignant la tour papale, par Pierre Reymundi; — d'un vivier, au

quartier du château, par Jeanne Feléon ; — d'une terre de 2 salmées au chemin de Velleron, par Jean Bornarel ; — d'une terre de 12 éminées aux Faysses, par Guillaume Mallosse ; — d'une garrigue de 30 salmées aux Combes-Candes, par Marie Juénine, etc. — (Répertoire.)

B. 398. (Registre.) — Petit in-folio, 269 feuillets, papier.

**1625-1784.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique à Monteux. — Déclarations : par Louis de Merles de Beauchamp, concernant son fief de Beauchamp ; — par Sébastien de Ribiers, concernant une terre de 3 salmées aux Mourlières. — Nouveau bail donné à la commune des fossés qui bordent les murs de Monteux. — Reconnaissances : de la faculté d'établir un espacier sur l'Auzon par Jacques et Marcel Arnaud, frères ; — d'une garrigue de 10 salmées au quartier de Gignac, à Jean-Baptiste Bernès ; — d'un hermas de 20 salmées au quartier de La Plane par Louis Bounard ; — d'une vigne de 4 éminées aux Planes de Talaud, par Jean Ayme ; — d'une maison avec cour et jardin à la rue de la Fontaine, de la maison commune, d'un moulin à huile, des fossés qui bordent les remparts du lieu, de deux vacants et de la faculté de dériver l'eau du Canalet, par la commune de Monteux ; — d'une grange et de son tènement de 132 salmées appelés Gaffin, par Jean-François de Cambis, seigneur de Servières et Fargues ; — de 5 pièces de terre en divers lieux, par l'hôpital de Sainte-Marthe d'Avignon ; — de la faculté de se servir des eaux de l'Auzon, pour l'arrosage d'un chenevier au moulin de Chanque par les religieuses Cisterciennes de Carpentras, etc. — (Répertoire.)

B. 399. (Registre.) — In-folio, 601 feuillets, papier.

**1425-1676.** — Dénombrements des directes possédées à Monteux, Mormoiron et Pernes par Jacques Villiard, la chapellenie de Notre-Dame-de-la-Croix, dans l'église de Saint-Jean-du-Bourg, la chapellenie de Saint-Jacques et Sainte-Anne à Monteux, Jean Duchesne, Jean de Patris, Jean de Tertulle, seigneur de Laroque-Airie, Alemand et Scipion de Brunellis, seigneur de Lachaud, l'œuvre de la Charité de Monteux, l'œuvre des anniversaires de l'église de Monteux sous le vocable de Notre-Dame de Nazareth, Pierre de Féléons de Fongasses, seigneur de Beaulieu et des Taillades, les frères Prêcheurs de Carpentras, Catherine de Blachetz, femme de Fabrice de Rivette, Françoise des Atries de Roussel, la chapellenie des onze mille Vierges fondée dans l'église de Monteux, la chapellenie de Saint-Antoine, fondée dans la même église, Jean-Baptiste de

Bus, la chapellenie de Notre-Dame fondée au maître autel de la cathédrale de Carpentras, Gabriel de Chaussande de Carpentras les Cisterciennes de Saint Bernard de Carpentras, Paul-Aldonce de Thezan, seigneur de Methamis, la chapellenie de Saint-Georges de Monteux, le prieuré de Saint-Martin de Monteux, dépendant de l'abbaye des Bénédictins de Montmajour-lez-Arles, le chapitre de Saint-Didier d'Avignon, etc. — Assises tenues à la cour de Monteux par Jean Hugonis et sentences prononcées dans les causes qui lui ont été soumises en 1425 et 1426, etc.

B. 400. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 72 feuillets, papier.

**1615.** — Livre des lods dus à la Chambre apostolique de Carpentras, par les habitants de Monteux, Pernes, Carpentras et Mazan. — Charles Gagnon, de Monteux, doit 180 écus ; — Guillaume Giraud, de Pernes, 160 florins ; — Jacques de Sadolet, de Carpentras, 50 écus. — François de Raphelis de Carpentras doit 288 écus pour les lods d'une terre de 25 éminées 16 cosses, située à Monteux, quartier de l'Auzon, acquise de Barthelémy de Beauvois. — Pons Galleron, gipier de Mormoiron, doit 90 florins pour les lods d'une maison qu'il a acquise à Mormoiron, à la porte dite de La Fontaine. — Michel Faxi, de Pernes, doit 100 florins pour un verger à Pernes, quartier du Peyrard, qu'il a acquis de Jean-Paul Arnaud, etc.

B. 401. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 102 feuillets, papier.

**1672-1675.** — Vérifications des cens possédés à Monteux, par la Chambre apostolique de Carpentras. — Vérifications : des tenanciers modernes des pièces reconues en 1544 ; — sur les nouveaux baux plus notables, depuis 1452. — Abrégé des nouveaux baux plus anciens de 1452 à 1505 et de ceux de 1506 à 1664. — Jacques Bornarel tient un pré de 6 socheyrées aux Rochières. — Nouveau bail à Gabriel Lieuthier et Pierre Bruisse, d'un hermas de 20 salmées à La Ramière ; — à Jean Perrusoli, d'un bois de 10 salmées à La Combe ; — à Antoine Vial, d'un hermas de 4 salmées au Lauron de Franquet. — Erection en fief noble, le 5 des kalendes de juillet 1474, d'un tènement de 200 salmées, au quartier de La Ramière, par le pape Sixte IV, au profit de M. de Beauchamp, etc.

B. 402. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — État des cens en argent et en grains, des tasques et des neuvains produits par les propriétés serviles à la Chambre du comtat et situées à Monteux. — Jacques et Marcel Arnaud, frères, payent 6 deniers pour

la faculté qu'ils ont de maintenir un espace à travers la chaussée de l'Auzon, pour en arroser une terre de 4 salmées à la Gravière; — Balthazar-François de Merles, seigneur de Beauchamp, 3 sous, pour un petit chemin qui va du pré du comte au grand chemin d'Avignon; — Jean-Baptiste Bernès, 2 deniers, pour une terre de 5 éminées au quartier de Gignac; — Louis Bonnard, 6 deniers, pour une vigne de 2 salmées et 2 éminées au quartier d'Enginot; — la commune de Monteux, 6 livres pour les fossés des remparts, etc.

B. 403. (Registre.) — In-4°, 545 feuillets, papier.

**1405-1575.** — Nouveaux baux et investitures de biens de la Chambre apostolique à Mormoiron. — Testament de Bertrand de Vacqueyras, clavaire (trésorier papal) de Mormoiron. — Nouveaux baux : d'une terre herme à la Combe, à Thernundi Degappo; — d'une maison, sous le lieu, à Vincent Michel. — Investitures : d'une maison, au quartier de Coste-Froide, à Chalvini; — d'une vigne et d'un hermas contenant ensemble 30 journaux, à Jacques Ortelli; — d'un pré d'une socheyrée et demie aux Banquières, à Abraham et Bonjeux Astrug, juifs; — d'un jardin, au Portalet, à Antoine Morelli; — d'une terre de 6 éminées, à Courbasson, à Antoine Dedossi, etc.

B. 404. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

**1544.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique à Mormoiron. — Reconnaissances : d'un pré de 2 socheyrées, au quartier de Piébertrand, par Guillaume Alphonse; — d'une maison, à Coste-Froide, par Guillaume Reynard; — d'une terre et d'un hermas contenant ensemble 10 salmées, aux Campagaux, par Rostaing Marellin; — de cours, à Coste-Froide, par François Dedos; — d'une terre de 3 éminées, à Prachaury, par Pierre Hermite; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble une salmée, à Bose-Cuar, par Guigue Sauvet; — d'une terre de 5 salmées, au plan de Lautaret, par Siffrein Chauvin; — d'un chènevier de demi-éminée, à la Breguière, par François Villioni; — d'un pré d'une socheyrée, à La Vaute-du-Périer, par Ferer de Monteux, juif; — d'un moulin à blé, sur l'Auzon, par Falquet Pascalis, etc.

B. 405. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

**1584.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras, à Mormoiron. — Reconnaissances : d'une terre de 5 salmées, au quartier du Peyrolet, par Gabriel Faucon, fils d'Antoine; — d'une

terre d'une salmée, aux Blaques, par Nicolas Reynardi; — d'une vigne de 7 éminées, au clos des Eygagnes, par Antoine Anfossi; — d'une terre de 2 salmées 1/2, à Bois-Redon, par André Sauvet; — d'une bastide et de son tènement de 20 éminées, à la Breguière, par Jaumet Girardi; — d'une maison, à Coste-Froide, par Jaumet Frugièr; — d'une vigne de 20 journaux, au Peyrolet, par Pierre Bressi; — d'une roÿère de 2 éminées, aux Pulverières, par Barthélemy Enjauger; — d'une terre de 6 éminées, à Feruet, par Esprit Sauvati, etc.

B. 406. (Registre.) — Petit in-folio, 268 feuillets, papier.

**1625-1637.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras, à Mormoiron. — Reconnaissances : d'un pré de 2 socheyrées, à Piébertrand, par Pierre Alfons; — d'une terre et d'un verger de 2 éminées, au Val-Persil, par Philippe et François Conil, frères; — d'une terre et d'un hermas contenant ensemble 5 journaux, au quartier du Peyrolet, par Angellin Marcellin; — d'une vigne de 4 journaux, au même quartier, par Jean Audevat; — d'une terre de 12 éminées, à Baume-Ruffe, par César des Grillhets, seigneur de Cassillac; — d'une étable et d'une grange contiguë, à Coste-Chaude, par Philippe Boysson; — d'une terre de 2 éminées, au quartier de Saint-Laurent, par Françoise Brulad, tutrice des hoirs de Guillaume Arnaud; — d'une vigne de 3 éminées, à la Breguière, par Jean Roÿère; — d'une vigne d'une éminée, à Pied-Allègre, par Antoine et Blaise Achard; — d'une vigne et d'une terre contenant ensemble 6 salmées, à la Rostide, par Pierre Guindon; — d'une terre et roÿère de 4 éminées, aux Combes, par Jacques Dallard, commisaire du Roi et maître des ponts et chaussées et de la rivière du Rhône, etc. — (Répertoire.)

B. 407. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

**1743-1759.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras, à Mormoiron. — Reconnaissances : d'une terre de 2 éminées 1/6 cosses, à Mormoiron, quartier des Faisses, par Jean Rouget, tailleur d'habits; — d'une terre de 12 éminées, au quartier du Fournès, par Gaspard Briançon; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble 13 éminées, au quartier de la Breguière, par Marmet Bonnot dit Bazanou; — de la faculté de dériver les eaux pluviales et autres qui coulent dans le chemin de Mormoiron à Carpentras pour arroser une terre et un jardin, à la porte dite de Brouchet, par Joseph-Marie de Cartoux de Bouquier, marquis de Maubec; — d'une terre de 2 éminées, au bois de la Cour,

par Antoine Marcellin, poigneur de chanvre; — de deux moulins et de leurs dépendances, au quartier de la Rivière, par Louis de Guilhen de Clermont de Pascalis, marquis de Sainte-Croix; — d'une terre de 2 éminées, à Mormoiron, quartier de Roussan, par Jean-Baptiste Bigounet; — d'un pré d'une socheyrée, au Val-du-Poirier, par Alexandre-Joseph-François, comte d'Urre; — d'une terre et d'un pré contenant ensemble 3 éminées, au quartier de Peyroulet, par Jean et Jean-Joseph Nouvène, frères, etc. — (Répertoire.)

B. 408. (Registre.) — Petit in-folio, 713 feuillets, papier.

**1655.** — Dénombrements des cens fournis à la Chambre apostolique de Carpentras, par les feudataires de Mormoiron, savoir : la chapellenie de Saint-Antoine des Retronchins, fondée dans l'église paroissiale du lieu; la chapellenie de Saint-Anne, dans la même église; Vincent de Camot, auquel a succédé M. de Cartoux; Pierre Des Rollands, seigneur de Reauville, pour Mormoiron et Monteux; les hoirs de Jean Bontous; la chapellenie de Saint-Antoine, fondée dans l'église paroissiale de Mormoiron; le corps des anniversaires de la cathédrale de Saint-Siffrein; les hoirs et fideicommissaires d'Antoine de Pascalis; le prieur de Saint-Jean de Vassols; le séminaire de Carpentras, comme recteur de la chapellenie de Sainte-Catherine, fondée dans l'église de Mormoiron; André de Centenariis; Joseph de Bonadona; le prieur rural de Saint-Anduol à Mazan; les œuvres de la Charité de Pâques, de la confrérie du Saint-Esprit, du luminaire de l'église et de l'hôpital des pauvres existant toutes à Mormoiron; Pierre Jean, seigneur de la Bastie, et César de Grilhets, seigneur de Cassilhac, par indivis; le prieuré de Notre-Dame de Flassan; l'œuvre de l'église de Mormoiron; le corps des anniversaires de la même église; Polixène de Sobiras, femme de César d'Astier; les hoirs de Pierre de Raymond, seigneur de Modène; Étienne Léotardi et Marguerite Dedos; Balthazar de Véri et le chapitre de Notre-Dame du Grez, à Carpentras, pour des cens à Mormoiron, Pernes et Laroquesur-Pernes.

B. 409. (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

**1584.** — Liève des cens possédés par la Chambre apostolique à Mormoiron. — Nicolas Reynard paye 3 deniers pour une terre d'une salmée, au quartier des Blacques; — Antoine Anfossy, 8 boisseaux d'annone, pour un pré de 2 sextiers, à Pié-Bertrand; — Janmet Frugièrre, 5 boisseaux de blé, pour une maison, à Coste-Froide; — Bertrand, Antoine et Angelin Marcellin, oncle et neveu, 3 deniers, pour un bois de 7 salmées, à Escamepegaulx; — André Boyer,

6 deniers, pour une maison, à Coste-Chaude; — Antoine d'Albert, 6 deniers, pour une terre de 12 éminées, à Baulme-Rousse; — François d'Urre, 2 éminées 8 cosses de conségal, pour une terre de 5 éminées 17 cosses, aux Faisses; — Antoine Dedos, 1 boisseau et demi de seigle, pour un pré de demi-éminée, à Saint-Laurent; — Nicolas Massau, 3 deniers, pour une vigne et un hermas contenant ensemble 2 salmées, à Peyre-Fuoc; — Augier Guilhen, 6 florins, pour le greffe de la cour de justice du lieu; — Madeleine Sauret, veuve de Charles Bernardi, 6 deniers, pour la faculté de dériver les eaux pluviales, à Coste-Chaude, etc. — (Répertoire.)

B. 410. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

**1439-1510.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique, à Mornas. — Nouveaux baux : à Dieulosal, juif de Narbonne, d'une terre de 4 éminées, au quartier du Château; — à Jean Borgesii, d'un logis sous le lieu; — à Bertrand Escoffier, d'un hermas, au clos de l'hôpital; — à Montaigu de Cavaillon, d'un verger d'oliviers de 12 éminées, aux Figuières; — à Bertrand Columbi, d'un affar, au quartier des Jardins-du-Château, etc. — Investitures : à Jean Benegent, d'une terre de 4 salmées, au Vel; — à Abraham de Narbonne, juif, d'un pré, à la Fure; — à Jean Biscaye, d'un pré, à Gaudissart; — à Jean Charent, d'un logis, au bref de Saint-Pierre; — à Jean Cheval, d'un pré de 6 éminées, à la Giconenque, etc. — (Répertoire.)

B. 411. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

**1321-1325.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique, à Mornas, Caderousse, Lapalud, Pierrelatte, Bollène, Barry, etc. — Reconnaissances : d'un logis, à Lapalud, par Pons de Nini; — de 2 sextiers de vigne, au même lieu, quartier de Villeneuve, par Guillaume et Pierre Dominici; — d'un logis, à Caderousse, par Isuard Rehoul; — d'une terre de 6 éminées, au même lieu, quartier de Camp-Gallet, par Raimond Annelli; — d'une terre de 3 éminées, à Mornas, quartier du Boysson, par Petrone, veuve de Raynaud Milou; — d'une terre de 14 éminées, au même lieu, quartier de la Lone, par André Des Garrigues; — d'une terre d'une éminée, au même lieu, quartier des Jardins d'Espinouse, par Maria Carrelli; — d'une maison, à la Coste du château de Mornas, par Raymond Galteri; — d'une vigne de 6 fosseyrées, au château de Barry, par Giraldus Bulgandi; — d'une salmée de terre, au même lieu, quartier de Champfol, par Rostaing Maison; — d'une terre de 14 sexteyrées, à Pierrelatte, quartier de

Malelause, par Pierre Sincor ; — d'une terre de 5 éminées, au même lieu, quartier de Malelause, par Bernard Saint-Amand, etc.

B. 412. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

**1401.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique, à Mornas. — Reconnaissances : d'une terre d'une salmée, au Canhet, par Claude Siffredi ; — d'un pré de 2 socheyrées, sous la Lone, par Jacques SuCARDI ; — d'une vigne de 7 journaux, aux Passadoyres, par Michel Laypol ; — d'une terre de 20 éminées, à la Vela, par Etienne Roquier ; — d'une vigne de 13 journaux, à Gaudissart, par Françoise de Mérans ; — d'un essart de 2 éminées, à l'Eusière, par Antoine Léporis ; — d'une maison, à la Porcayrade de Mornas, par Nicot Perrin ; — d'une terre de 4 salmées, au Creys, par Cuillaume Verdolet ; — d'une terre d'une salmée, au Grand-Carnève, par Raymond Deydier, etc.

B. 413. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

**1537.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique, à Mornas. — Reconnaissances : d'un pré de 5 ou 6 éminées, au quartier de l'Espinouse, par Honorat Vadoyre ; — d'une essart d'oliviers de 2 poncherées, au quartier des Issarts, par Gabriel Blanqui ; — d'une maison, au bref de Saint-Pierre, par Guillaume Charrons ; — d'un pré de 4 éminées, au quartier du Clos, par Jean Revèrrii ; — d'une vigne de 3 journaux, au Bel-Déjun, par Marguerite Gautier ; — d'une terre de 20 éminées, au Conhet, par Honorat de Châteaugaud ; — d'un hermas de 12 sexteyrées, aux Pinèdes, par Guillaume Honorat ; — d'une terre de 8 salmées, au Carnève, par Aymar de Saint-Ange ; — d'une maison dite la maison neuve, par Pouchon Pontanhae, etc. — (Répertoire.)

B. 414. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

**1539.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique, à Mornas. — Reconnaissances : d'un verger d'une éminée et demie, au chemin de Sérignan, par Mathieu Sevenas ; — d'un pré de 3 éminées, aux Alhos, par Isabelle Verdelet ; — d'une étale et d'un grenier à foin, au bref de Saint-Pierre, par Catherine Marcel ; — d'un pré de 12 éminées, à Gorgonier, par Jean Firmin ; — d'une terre de 8 salmées, au Carnève, par les hoirs de François Féraud ; — d'une terre de 2 salmées, au Plan-Mayon, par Isabeau de Montdragon ; — d'une maison, au bref de Saint-Pierre, par Jacques Youret, etc. — (Répertoire.)

B. 415. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 51 feuillets, papier.

**1624-1637.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique, à Mornas. — Nouveaux baux et lièves des directes de 1635 et 1637. — Reconnaissances : d'une terre de 7 éminées, à Gaulodoles, par Claude Revoys ; — d'une vigne de 7 éminées, au Carnève, par Jean Pouchet ; — d'une étale et d'un grenier à foin, à la Porcayrade, par Simonne Blanque ; — d'une terre de 4 éminées, à Mornas, quartier du Clos-Casteau, par François Lombardon ; — d'un verger de 3 salmées, aux Teyssières, par Michel Matollet ; — d'une terre d'une salmée, au Creys, par Huguet Salignon ; — d'une partie de maison, à la place publique, par Andrinete Siffrede ; — d'une maison, au Breau-de-La-Coste, par Antoine Joussen ; — d'une terre de 7 éminées, au Plan-Mayon, par François Lombardon ; — de deux fours à pain, au bref de Saint-Pierre, et d'un moulin à blé, au Frigolet, par la commune de Mornas etc.

B. 416. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 68 feuillets, papier.

**1441-1508.** — Nouveaux baux et investitures des directes possédées par la Chambre apostolique, à Oppède. — Nouveaux baux : du moulin d'Oppède, donné à Pierre Brunel ; — de deux prés, l'un à Pradeste et l'autre aux Lambrusquières, à Mathieu de Villebrame ; — d'un hermas et 5 éminées, à Sannacabrit, à Jean Ségorii, etc. — Investitures : d'une vigne, à Canteperdrix, donnée à Guillaume Rufii ; — d'une maison, sous le lieu d'Oppède, à Richard Mosche ; — d'un moulin, à Baudichon Croyni ; — d'une vigne de 7 socheyrées, à la Roche-Frache, à Perrin Du Camp ; — d'une maison, à la rue de l'Église, à Tesinde, femme de Jean Michoti, orfèvre, etc.

B. 417. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 639 feuillets, papier.

**1442-1510.** — Nouveaux baux et investitures des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras, à Pernes. — Nouveaux baux : d'une terre herme d'une salmée, à la Condamine, à Jean Gauffridi ; — d'un hermas de 3 salmées, aux Jonquiers, à Jean Laurencii ; — d'un hermas de 2 salmées, au Débat, à Siffrein Norandi ; — d'une terre et d'un hermas contigus contenant ensemble 4 salmées, à Saint-Félix, à Mathieu Blanqui ; — d'une garrigue de 4 salmées, au quartier de Saint-Ponson, à Esprit Girardi, etc. — Investitures : d'une vigne et d'un verger contenant ensemble 6 journaux, à la Roquette, à Pierre Boseagii ; — d'une vigne de 4 journaux, à Saint-Simon, à Benoit Valeni ; — d'un hermas d'une éminée, à Laudias,

Antoine et Barthélemy Lautardi ; — d'une terre de 4 éminées, aux Boles, à Antoine Bacular, etc.

B. 418. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

**1411-1509.** — Nouveaux baux et investitures des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras, à Laroque-sur-Pernes. — Nouveaux baux : d'un hermas d'une salmée, au Mourre-de-Puyméjan, d'un autre hermas d'une salmée, à Valbertrand, etc., à Jean Audin ; — d'un bois de 14 éminées, au Puy-Félimonte, à Jordan Azelli ; — d'un hermas de 10 salmées, à Thadée de Centeuier ; — d'une maison, au portail des Durands, à Pierre Berbigier, etc. — Investitures : d'un verger d'une grange avec un grenier, aux Costes, à Bernard Roerii ; — d'une maison, près la porte du lieu, à Barthélemy Fulconis ; — d'un bois de 3 salmées, à Saint-Laugier, à Thomas de Bourgogne ; — d'une vigne de 5 journaux, à Puy-Fromane, à Catherine, femme de Pierre Fonsani ; — d'une maison, à la rue du Château, à Jean Pellatier, marchand de Carpentras, etc.

B. 419. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

**1521-1523.** — Investitures des directes possédées à Pernes par la Chambre apostolique de Carpentras. — Investitures : d'une vigne de 4 journaux, aux Cortoles, à Jacques Blachet ; — d'une terre de 4 éminées, à Cabrette, à Georges Sautel, prêtre ; — d'un verger d'oliviers, à Lescautiote, à Étienne de Sault ; — d'une maison, à la Grand-Rue, à Samuel de Beses ; — d'un pré de 7 éminées, à Malpasset, à Mossé de Beziers, juif ; — d'une partie de maison, au plan des Istres, à Guigue et Guillaume Guimeneil ; — d'une vigne de 2 journaux, à la Condamine, à Jean Joannis ; — d'une étable et de cour contigus, sous le château papal, à Guillaume Joqueti ; — d'une terre de 4 éminées, à Saint-Paul, à Vincent Taulier ; — d'une vigne de 4 journaux, au plan de Montoux, à Israël Cassin, juif, etc.

B. 420. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

**1544.** — Reconnaissances à la Chambre apostolique de Carpentras, pour les directes qu'elle possédait à Pernes. — Reconnaissances : d'une bastide avec son tènement en terres labourables et prairies de la contenance de 60 salmées, au quartier de la Moyenne-Palun, par Bernardin Philippon ; — de maisons et de cours contiguës, au Chastet, par Étienne Bouvier ; — d'un pré de 5 éminées, à Maupas, par Barthélemy et Jean Teulier ; — d'une vigne de 16 journaux, au quartier de Royret, par Benastrug de Bezes, juif ;

— d'une terre de 10 salmées, au Noguier de Mannes, par Pellisson et Étienne Bacular, frères ; — d'un verger de 4 salmées, à Terre-Morte, par Benoît Bacular ; — d'une vigne de 5 journaux, à la Condamine, par Antoine Martin ; — des trois quarts d'une maison sous le château, par Jean Carbonelli ; — du droit de dériver les eaux de la Sorgue pour les conduire sur le tènement d'une bastide dite le Cardinal d'Espagne, par Catellin Choyssetti, etc. — (Répertoire.)

B. 421. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

**1674-1736.** — Reconnaissances à la Chambre apostolique de Carpentras, pour les directes qu'elle possédait à Pernes. — Reconnaissances : par les recteurs de l'hôpital de Pernes, le corps des anniversaires de Notre-Dame de Nazareth de cette ville, la confrérie du Bassin de la même église, le collège des Jésuites d'Avignon, les Bénédictins de Cavaillon, les Augustins de Pernes et les Dominicains d'Avignon, de demi-lods imposés sur des fonds audit lieu ; — par Georges et Jean Giberti frères, d'un jardin joignant le château ; — par Michel Arnaud, d'une maison au château ; — par François Galiet, d'une terre de 4 éminées à Malpasset ; — par César de Zanobis, du droit de dériver les eaux de la Nesque, pour l'arrosage du tènement d'une grange à Condoulet ; — par Pierre de Capellis, d'un jardin avec son arrosage à la rue de Bourdeaux ; — par Jacques Arnaud, d'une vigne de 2 salmées à la Grand-Font ; — par Louis de Sainte-Marie, sieur de Gérente, de la faculté de dériver les eaux de la Nesque, pour les conduire sur le tènement de sa grange du Grès ; — par Louis de Berton, marquis de Crillon, de la faculté de dériver les eaux de la Mayre-du-Puiment ; etc. — (Répertoire)

B. 422. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

**1738-1775.** — Reconnaissances à la Chambre apostolique de Carpentras, pour les directes qu'elle possédait à Pernes. — Reconnaissances : par Joseph-Philippe Milhe Pontigon, d'un terrain derrière la maison que celui-ci possède au plan de la Cour ; — par Henry Malatra, prêtre, de la faculté de conduire à travers les rues du lieu les eaux du refus des fontaines pour les amener à la maison qu'il possède au quartier de Bourrian, derrière le couvent des Augustins ; — par Grégoire Thome, du droit de dériver un tuyau de l'eau des fontaines publiques, pour les besoins des habitants d'une maison à la porte de Saint-Gilles ; — par Joseph Duplastre, d'un taulier en pierre faisant saillie sur la façade d'une maison au planet de Bourrian ; — par Jean-Hyacinthe de Tulle de Villefranche, de 60 salmées du

tènement de la grange de Villefranche au quartier de la Palud-Médiane; — par la confrérie de Notre-Dame des Grâces, érigée dans la chapelle construite sur le pont du lieu, du droit d'agrandir cette chapelle en prenant sur le lit de la Nesque, etc.

B. 423. (Registre.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

**1356-1455.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique de Carpentras à Pierrelatte. — Nouveaux baux : de cours sous le château du lieu, à Jean Nicolay, et d'un bois à Vague-Blache, à Jean Chaulet. — Investitures : d'une maison ou grotte à la place, donnée à la commune; — des biens possédés à Pierrelatte par Lambert Fabry, à Jacques de Carsane, et d'une cour au bourg du lieu, à Guigue Riboti.

B. 424. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

**1408-1494.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique de Carpentras au Puyméras. — Nouveaux baux : d'une terre de demi-éminée, au quartier de l'Achère, à Jean Dalmacie; — d'un hermas d'une éminée, au Jonquier, à Jacques Garini; — d'un pré de demisocheyrée, aux prés souterrains, à Pierre Tornerii, etc. — Investitures : d'un jardin, à la font Achère, à Guillaume Placencie; — d'un verger d'oliviers, aux Pouses, à Huguet Tacillis; — d'un verger d'oliviers, aux Truelles, à Rican Laülis, etc.

B. 425. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

**1299-1509.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre apostolique de Carpentras à Roaix. — Nouveaux baux : d'un hermas de 4 éminées joignant l'église, à Étienne Girardi, dit Talebard; — d'un autre hermas de 12 éminées, hors les murs du lieu, à Louis Laülis; — d'une terre de 3 salmées au camp du Puits, à Siffrein Payani et à Antoine et Elzéar, ses frères; — d'une maison proche l'église de Notre-Dame, à Jean Calhodli, etc. — Investitures : d'une terre de 5 salmées, au quartier des Grottes, à Hilaire Pinardi; — d'une terre de 7 salmées, au Puy de La Lante, à Bernard de Fabre; — d'une terre de 2 salmées et d'un hermas d'une salmée, au quartier de Flaquet, à Guillaume et Antoine Bruue; — d'une terre de 4 salmées, à Malper-tuis, à Benoit Gauhet; — d'une terre de 3 salmées, au plan de Roaix, à Pierre Vache; — d'une terre de 5 salmées, proche le moulin du Rasteau, à Pons Lambrot, etc.

B. 426. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, parchemin.

**1447-1676.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances concernant les directes que la Chambre apostolique de Carpentras possédait à Sablet. — Nouveaux baux : d'un hermas de 12 salmées sur les bords de l'Ouvèze, à Étienne Cuenti et Jacques Rebolli; — d'un logis à la place, à Jean Doenqui; — d'un hermas de 6 salmées, à la Combe-de-Prat-Bayon, à Jean Jausserandi; — d'une terre de 10 éminées, à Genoulhet, à Jean de Saint-Lap, etc. — Investitures : d'une grange et de cours contiguës, au Banquet, à Jean Villars; — d'une terre de 4 salmées, aux Peyroses, à Jacques Vani; — d'une vigne de 5 journaux, au quartier de Pellegra, à Guillaume Dumoulin; — d'une vigne et d'un verger contigus, contenant ensemble 12 journaux, à Mal-Martel, à Gabriel Fabre, etc. — Reconnaissance par la commune de Sablet du four lui appartenant, etc.

B. 427. (Registre.) — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

**1544.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras, à Sablet. — Rôle des quartiers pour les vieilles reconnaissances. — État des reconnaissances souscrites. — Reconnaissances : d'un hermas de 4 salmées au quartier de Cheval-Long, par Simon Audard; — d'une maison joignant les remparts, par Jean Bessac; — d'une terre de 12 éminées aux Vouguières, par Louis Armandi; — d'une vigne de 4 salmées aux Blaches, par Pierre Crié; — d'une bastide aux Fournasses, par Jeanne, femme de Pierre Cuseantin, etc. — (Répertoire).

B. 428. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

**1674-1736.** — Reconnaissances des directes possédées par la chambre apostolique de Carpentras, à Sablet. — Procédures pour la rénovation des reconnaissances, en 1694. — Terrier des cens de Sablet, dressé d'après le livre des rénovations commencé en 1695. — Relevé des reconnaissances fait le 22 septembre 1700. — Reconnaissances : de cens et demi-lods par la Charité et la commune de Sablet; — de la faculté de dériver les eaux qui coulent le long du chemin du moulin pour l'arrosage d'une terre de 4 éminées, par Pierre Autard; — d'une grange et de son tènement d'environ 2 salmées, au quartier des Breguières, par Louis Joannis; — de la faculté de dériver le refus des eaux de la grande fontaine du lieu et les eaux pluviales qui s'y mêlent pour l'arrosage d'un pré au quartier du lavoir, par François Barnier, prêtre; — d'une maison au quartier de la place, par Louis Isnard; — de la jouissance de quatre fenêtres

percées à travers les murailles publiques, par Pierre de Cartier ; — d'une voute construite au-dessus du coup-perdu de son foulon, par Jean Brès, parandier ; — du sommet d'une tour des remparts du lieu dit la Carrade-Couverte, par Antoine Suau ; — d'une terre et d'un verger contenant ensemble 12 éminées, au quartier des Braguères-Basses, par Jean-Marie Fagon ; — d'une terre de 4 salmées au quartier du Plan, par Barthélemy Bonnet, etc.

B. 429. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

**1738-1775.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras, à Sablet. — Reconnaissances : d'une grotte souterraine, à la rue de Lautaret, par Louis Bayle ; — de la moitié d'un fonds en terre, vignes et verger, contenant 8 éminées, au quartier de Gravillas, par Jean-Pierre Isnard ; — d'une grange avec son tènement de 10 éminées, au quartier du Fornas, par Joseph Reboul ; — d'un fonds en terre et verger, contenant 12 éminées, au quartier de Cheval-Long, par Christol Girard ; — d'une tour des remparts dite la Tour-des-Chaberts, par Michel Goujjon ; — de la faculté de se servir des eaux de la fontaine de la Muse pour l'arrosage d'un jardin, au quartier du Prongier, par Joseph Trescartes ; — d'une grange avec son tènement de 4 salmées, au quartier de Trignon, par Jean Féraud ; etc.

B. 430. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

**1351-1508.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances concernant les directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras, à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol. — Nouveaux baux : d'une terre de 9 éminées, à Sainte-Cécile, quartier des Jardins, à Étienne Gronic ; — d'un emplacement dans le lieu de Sainte-Cécile, pour y construire une maison, à Jean de Foute, prêtre ; — d'un hermas de 6 salmées, à la resclause du moulin de Sainte-Cécile, à Pierre Ruffi ; — d'un hermas de 6 salmées, à Lagarde-Paréol, quartier du chemin de Sainte-Cécile, à Jean Giraudi ; — d'un hermas de 2 salmées, aux aires de Lagarde-Paréol, à Pierre Thibault et Pierre Guillelmi, etc. — Investitures : d'une maison, sous le lieu de Sainte-Cécile, à Pierre Guillelmi, dit Plat ; — d'une terre de 4 éminées, à Sainte-Cécile, quartier des Jardins, à Pierre Ginardoni ; — d'une terre de 14 éminées, à Lagarde-Paréol, quartier de Gremeniers, à Pierre Guillelmi, etc. — Reconnaissances : d'une contenance de 5 salmées, au devès de Sainte-Cécile, par Richer Tibaud ; — d'une contenance de 13 éminées du même devès, par Claude Guichardi ; — d'une terre de 400 salmées, aux territoires de Lagarde-Paréol et de Sainte-Cécile, quartier du

Pergie, par Philippe et Jean Raynaud ; — du moulin de Sainte-Cécile, par les syndics de cette commune ; etc.

B. 431. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

**1447-1478.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique, à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol. — Reconnaissances : de 2 maisons et de 20 parcelles de biens fonds, à Sainte-Cécile, par Bertrand André ; — de 4 maisons, 3 pièces de vigne, 2 jardins, 1 aire, 6 pièces de pré et 12 pièces de terre labourable, à Sainte-Cécile, par Jean Barbier ; — d'un moulin, d'une maison dite la fabrique, de deux terres et de divers demi-lods par la commune de Sainte-Cécile ; etc.

B. 432. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

**1568-1579.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique, à Sainte-Cécile et à Lagarde-Paréol. — Reconnaissances : d'une maison, d'un jardin, de deux vignes et d'une terre, à Sainte-Cécile, par André Pellissier ; — d'une maison, d'une étable, d'un jardin, de 2 prés, de 2 vignes et de 6 pièces de terre, au même lieu, par François Brunet ; — d'une maison, d'une grange, de 4 pièces de pré et de vigne et de 7 pièces de terre labourable au même lieu, par Michel Albi ; — d'un pré de 2 socheyrées, aux territoires de Sainte-Cécile et de Lagarde-Paréol, quartier des Franconi ; etc.

B. 433. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

**1325.** — Reconnaissances des directes de la Chambre apostolique, à Saint-Roman de Malegarde. — Reconnaissances : de 2 maisons, 4 jardins, 4 pièces de pré, 6 pièces de vigne et 18 pièces de terre, par Rostaing Franconis ; — de 3 maisons, d'un jardin, de 2 pièces de pré, de 4 pièces de vigne et de 9 pièces de terre, par Guillaume Medilionis ; — de 2 jardins, d'un pré, d'une vigne et de 13 pièces de terre, par Jean Adémar, boulanger ; — d'un jardin, d'un pré et de 4 pièces de terre, par Guillaume Ruffi ; — de 2 maisons, 1 jardin, 1 pré, 3 pièces de vigne et 6 pièces de terre, par Giraud Bernardi ; — d'une maison avec un four, de 2 vignes et de 2 terres, par Rostaing Fornier ; etc.

B. 434. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

**1455-1510.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances pour les directes possédées par la Chambre apostolique, à Saint-Saturnin d'Avignon. — Nouveaux baux : d'une terre de 30 salmées, à Gromelle, aux enfants de Ja-



comin de Thollia; — d'un hermas de 4 salmées, au chemin d'Orange, à Grimon Chamidelli; — d'un casal joignant les remparts du lieu, à Jean Alerii; etc. — Reconnaissances : de divers fonds par le chapitre de Saint-Didier d'Avignon; — d'une bastide dite la Ferratière, avec son tènement de 120 salmées en terres cultes, jardin et pré, par Claude de Félix, d'Avignon, etc. — Investitures : d'un casal proche la place publique, à Raymond Textoris; — d'une terre de 6 salmées, au quartier des Esventades, au chapitre de Saint-Didier d'Avignon; — d'une terre de 5 éminées, au chemin de Châteaunef, à Michel de Bras; — de la moitié d'un moulin à blanchir les toiles dit de Gromelle, à Jean Duchemin, d'Avignon, etc.

B. 435. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

**1434-1435.** — Reconnaissances pour la Chambre apostolique à Saint-Saturnin d'Apt et à Croagnes. — Reconnaissances : d'un plantier de 2 fosseyrées à Saint-Saturnin, quartier du Sorgens, par Étienne Alamandi; — d'un logis à la rue droite de Saint-Saturnin, par Antoine Bernardi; — d'un jardin proche du château de Saint-Saturnin, par Catherine, femme de Monet, et Sembeline, femme de Guillaume Clément; — d'un verger d'oliviers de 1 éminée et demie, à Saint-Saturnin, quartier de la Gravière, par Jean Gayseti; — d'une terre d'une salmée, à Croagnes, quartier de Vallecraeya, par Antoine Bardoini; — de divers fonds au territoire du même lieu, par Rostang Briey, etc.

B. 436. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 91 feuillets, papier.

**1351-1310.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances concernant les directes de la Chambre apostolique, à Saumane. — Nouveaux baux : d'un logis joignant les remparts du lieu, d'un verger d'oliviers et d'un pré, à Guillaume Meysano; — d'une terre de 2 salmées, au quartier de la Combe, à Étienne Dalmassii; — d'un hermas de 2 éminées, au même quartier, à Pierre Moriti; — d'un hermas de 3 salmées, à Galas, à Barthélemy Albi, etc. — Investitures : d'une vigne de 4 éminées, quartier du Plau, à Agnès, femme de Jean Des Baux de l'Isle; — d'un pré de 4 éminées, à la Riaille, à Pierre Vidalis; — d'un verger d'oliviers, au quartier de la Coste, à Pierre Martini; etc. — Reconnaissance d'un tènement de terres, à la Brunarde, par Guinet Bajuli; etc.

B. 437. (Registre.) — Grand in-folio, 272 feuillets, papier.

**1354-1327.** — Nouveaux baux et investitures donnés

par la Chambre apostolique de Carpentras, à Saumane. — Nouveaux baux : d'une maison joignant les remparts, d'un verger d'oliviers, au Torren, et d'un pré, au Saramuntis, à Guillaume de Meyson; — de deux hermas, l'un d'une salmée et l'autre de 4 éminées, aux Cadenières, à François Albi; — d'un casal, à la Bourgade, et d'un hermas, au Bornier, à Jean Bermundi, etc. — Reconnaissances : d'un casal à la bourgade et de 4 pièces de terre par Bertrand Blangu; — de 2 hermas et de 2 pièces de terre, par Pierre Noyriti; — d'une maison et d'un jardin à la Bourgade, de 2 vergers et de 3 prés, par Pierre Michaëlis, etc. — Relevé, par quartiers, des reconnaissances souscrites.

B. 438. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 179 feuillets, papier.

**1410-1340.** — Nouveaux baux et investitures donnés par la Chambre de Carpentras, à Séguret. — Nouveaux baux : d'un pré de 3 socheyrées, au quartier du Pelon, à Raymond Chave; — d'une terre de 4 éminées, à Saint-Jean d'Olone, et d'autres fonds, à Étienne Turki; — d'un hermas de 2 salmées, aux Prés-Neufs, et d'un autre hermas de 2 salmées, à Cheval-Long, à Antoine Bremondi, etc. — Investitures : d'une vigne de 14 journaux, aux Clos, à Pascal Alhuoni; — d'un pré de 2 socheyrées, à la rivière Soberane, à Bertrand de Fabre; — d'une grange avec son aire, son jardin et les terres contiguës, à la Tuillière, à Catherine de Bastier, de Carpentras; — d'un verger d'oliviers d'une salmée, aux aires de Ventepans, par Grégoire Cus-toni, etc.

B. 439. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

**1544.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique, à Séguret. — Reconnaissances : d'une terre de 2 salmées et 1/2, à Piechaud, par Louis Caroli; — d'un hermas de 6 salmées, à la Languste, à Guillaume Laget; — d'une terre de 4 salmées, à Coste-Enverse, à Rodolphe Colombi; — d'une terre de 3 salmées, à Saint-Trobat, à Barthélemy et Claude Lambert; — d'un hermas de 7 salmées, au quartier des Escoles, à Barthélemy Valensan, etc. — Rôle et liève des cens. — État des reconnaissances.

B. 440. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

**1200-1232.** — Reconnaissances des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras, à Séguret. — Reconnaissances : d'une terre de 3 salmées 6 éminées, au quartier d'Aubusson, par Jean Brunne; — d'une grange et de son tènement de 18 salmées, à Piélobrier, par Jean

Bonar; — d'une terre d'une éminée, à la Francôte, et d'une autre terre de 6 salmées 3 éminées, au Poux, par Tous-saint Meffre; — d'une grange avec son tènement de 3 salmées 4 éminées 19 cosses, aux Écoles, par Jame Roman; — d'une autre grange avec son tènement de 6 salmées, à Piélobnier, par Guillaume Remusan; — d'une maison, à la rue de Lagarde, allant à l'église, par Vincent Merle; — d'une terre partie en herme, contenant 3 salmées 6 éminées 4 cosses, au quartier de la Chabruye, par Gabriel Fas-sende; — d'une maison, au Castel-Maillet, par Évangéliste Barnier, etc.

B. 441. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

**1738-1740.** — Reconnaissances emphytéotiques pour la Chambre apostolique de Carpentras, à Séguret. — Reconnaissances : d'un vacant et du bois des Sausses par Étienne d'Elbène; — d'une terre et d'une vigne en herme, de la contenance de 9 salmées, au quartier de Piéchaud, par Jean Bruneau; — d'une terre de 3 salmées, au quartier du Pialon, par Louis David; — d'une grange avec son tènement de 15 salmées, au quartier de Mourchon, par Louis et Jean-Joseph de François et Jean-Pierre et Jean-Louis Teyssières; — d'une vigne et d'un pré contenant ensemble 4 éminées 12 cosses, au quartier du Clos-de-la-Barrule, par Bernard Imbert; — d'une maison, à Séguret, rue de la Coste-du-Château, par Charles Bernard; — d'une autre maison, près la porte Reynier, par Antoine Imbert; etc. — (Répertoire.)

B. 442. (Registre.) — In-4°, 305 feuillets, papier.

**1425-1505.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances concernant les directes possédées par la Chambre apostolique à Carpentras et à Serre-lez-Carpentras. — Nouveaux baux : d'une terre herme et d'une aire contiguës, contenant ensemble 10 éminées, à Serres, quartier des Valins, à Jean Albioni; — d'un hermas de 2 salmées, au Val-de-Serres, à Guillaume Bonieordi; — d'une maison, à Serres, joignant l'église de Saint-Florent, à Siffrein Bonoti; — d'un emplacement d'une demi-éminée de surface, à Carpentras, près la tour du Repayre, à Claude Pical; — d'un hermas, à Carpentras, quartier du Chemin-de-Serres, à Jean Aymonis, etc. — Investitures : d'une boutique, chambre et cuisine contiguës, à Carpentras, quartier de la place de Saint-Siffrein, à Elzéar Autardi; — d'une maison, à Carpentras, à la place de la Rectorie, à Jacques et Jean Chaffan, frères; — de la maison de la prison papale, au plan de la cour ordinaire de Carpentras, à Siffrein Bernard; etc. — Reconnaissances : d'une terre, à Serres, quartier des Tra-

versières, par Louis Raymondi; — d'une vigne de 3 journaux, au fonds de Serres, par Michel de Rives, etc.

B. 443. (Registre.) — Petit in-folio, 25 feuillets, papier.

**1667-1683.** — Notes des enlacements faits à Sorgue par le trésorier de la Chambre apostolique de Carpentras. — Enlacements : d'une terre de 10 éminées, au quartier de Cayre, à Marguerite d'Orléans; — d'une terre de 2 éminées, au quartier des Safranères, à Nicolas Boy et Jeanne Connier, mariés; — d'une terre de 8 éminées 18 cosses, au quartier des Tournelles, à Martin Mathieu; — d'une vigne de 4 éminées, au quartier de la Gache, à Antoine Delioe; — de deux terres hermes, l'une de 11 éminées 2 cosses et l'autre de 18 éminées 3 cosses, aux Garrigues, à Philippe Bernard; etc.

B. 444. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

**1362-1508.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances concernant les directes de la Chambre de Carpentras, à Sorgue. — Nouveaux baux : d'un hermas d'une salmée, au quartier du Plan, à Raymond Bonpar; — d'une carrière de 4 éminées, aux Vieilles-Peyrières, à Jacques Gallet; — d'un terrain derrière l'église, à Jean Gondart, etc. — Investitures : de divers biens provenant de Jean de Tanprie ou Tenproc, au cardinal Pierre de Foix; — d'un terrain, à la place du Lieu, par Pierre Auberti; — d'une vigne de 3 éminées, au quartier de Saint-Martin, à Pierre Gurdlet, etc. — Reconnaissances : d'une terre, au quartier du Premier-Chemin, par Pierre Martin dit Léouis; etc. — (Répertoire.)

B. 445. — (Liasse.) 11 pièces, papier.

**1549-1685.** — État sommaire des pièces situées à Sorgue et serviles, tant en argent qu'en grains, à la Chambre apostolique, en 1545. — Reconnaissance d'une terre de 6 éminées, au terroir de Sorgue, quartier du Plan-des-Vignes, par Jean Talhole et Marchione Aubert, mariés, 1549. — Ordonnance de Siffrein de Gualtery, président de la Chambre apostolique, prescrivant de faire souscrire des reconnaissances par les feudataires de Sorgue, 1685. — Assignations données à divers pour souscrire des reconnaissances, etc.

B. 446. (Registre.) — In-folio, 540 feuillets, papier.

**1674-1682.** — Reconnaissances emphytéotiques de fonds, à Sorgue, pour la Chambre apostolique de Carpen-

tras. — Reconnaissances : de divers cens par le monastère des religieuses de Sainte-Catherine, d'Avignon; — de deux flots appelés l'un Malancon et l'autre la Ramade, des ténements de Milherieux et de Mayande, de terres hermes et garrigues vacantes, des fossés des remparts et du plan de la Tour, par la commune de Sorgue; — d'une terre de 4 éminées, au-dessus de la gaffe de Liontir, par François Quenin, de Suarès; — d'une terre, d'une vigne et d'une carrière contenant ensemble 1 salmée, au quartier de Saint-Martin, par Mathieu Dumas, traceur; — d'une garrigue de 20 éminées, au quartier du Bois-de-Marou, par Jean-Antoine Perrin, maçon; — d'une étalé et d'un grenier à foin, à la rue Droite, par Paul Chappuis; — d'une terre de 2 salmées aux Planes, par Paul Chapus; — d'une terre de 3 éminées, à la Combe-de-la-Serre, par Noël Vigne; — de divers fonds, parmi lesquels un bois de la contenance de 50 salmées, au quartier de Lagarde, par André de Felix, colonel; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble 12 éminées, au quartier de la Barrette, par Diane de Queyras, veuve de Barthélemy Vernety, etc. — (Répertoire.)

B. 447. (Registre.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

**1685-1686.** — Reconnaissances emphytéotiques pour la Chambre de Carpentras à Sorgue. — Reconnaissances : d'une terre de 4 éminées, au quartier de Fangeiron, par Charles Achard; — d'une terre de 2 éminées, à la Malautière, par Marie Grison, veuve de Nicolas Bernard; — d'une vigne de 2 éminées, à Fatou, par Marie Allrot; — d'une terre de 12 éminées, au Joneas, par Jean-Baptiste Palun; — d'une vigne et d'un verger contenant ensemble 6 éminées, à la Crémade, par Jean Chambon; — d'une terre de 6 éminées, au Jeu-de-l'Arc, et d'une maison avec jardin et relarg, au quartier de la Muse, par Esprit Jousserand; — d'une terre d'une salmée, aux confines du Rhône, par Jean-Antoine Mourisard; — d'une maison, à la grande rue de Sorgue, près de l'église, par Louis et Pierre Genet; — d'un verger de 3 éminées, au chemin de Milerieux, à Pierre Angelissan Girard, etc. — (Répertoire.)

B. 448. (Registre.) — Petit in-folio, 128 feuillets, papier.

**1738-1740.** — Reconnaissances emphytéotiques pour la Chambre de Carpentras à Sorgue. — Reconnaissances : de l'emplacement sur lequel l'hôpital se trouve bâti près la porte de Ricaud, de l'appuyage sur les remparts du bâtiment de la boucherie et de diverses propriétés par la commune de Sorgue; — d'un pré de 4 éminées au quartier du Plan ou Valat de la Galliane, du greffe de la baronnie de Sorgue avec ses honneurs, charges et prérogatives,

de la faculté de conduire les eaux qui tombent de la montagne de Plebs à travers le chemin de Bédarrides, d'ouvrir des jours sur le rempart, d'empêcher l'accès qu'on pourrait avoir du chemin de ronde sur la maison de l'impétrant, de se servir des eaux du Griffon pour l'arrosage d'une terre de 3 salmées, etc., par Jean-Baptiste Vernety; — de l'emplacement d'une glacière au quartier de Saint-Pierre, de la faculté de se servir des eaux du Griffon, etc., par les hoirs d'Henry de Félix; — d'une terre de 6 éminées, à Sorgue, quartier des Terres-blanches, par Jean Pierrin; — de diverses dérivations sur la Sorgue et le canal du Grif, par Joseph-Ignace de Blanc, marquis de Brantes, etc.

B. 449. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

**1863-1881.** — Nouveaux baux et investitures concernant les directes de la Chambre de Carpentras à Vaison. — Nouveaux baux : d'un tènement de 8 salmées avec une bastide tombant en ruines, au quartier de Saint-Just, à Jean de Montbrun; — d'un hermas de 3 salmées, au quartier de Parot, à Mathieu Ingot; — d'une terre avec une grotte qui lui est contiguë, derrière le château, à Mondon de Blégier, notaire; — d'un casal à la rue Borriane, joignant la maison de la prévôté, à Jean Greus, prêtre, etc. — Investitures : d'une maison, au Bref-Commun, à Guillaume Garnier; — d'un jardin derrière le château, à Étienne Maurelli; — d'une maison à la Place, à Martin Giraud; — d'un four à pain, au Bref-du-Pape, à Pierre Velhieu, archidiacre de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux; — d'un moulin à blé, à Guillaume de Villedieu; — d'une terre herme de 6 salmées, à la Jaussine, à Guilhermete, femme de Jean de Montrun, etc.

B. 450. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

**1843-1866.** — Reconnaissances emphytéotiques pour la Chambre de Carpentras à Vaison. — Reconnaissances : d'un pré de 2 socheyrées, au quartier du Brusquet, par Antoine Michaëlis, bénéficiaire de l'église de Vaison; — d'un jardin d'une quarterée, sous les Auzes, par Pierre Laget; — d'une terre de 2 éminées, au Rocas-de-Vallayres, par Jean Juliani; — d'une maison, dans le Bref-du-Pape, quartier de la Coste, par Jean Flori; — d'un pré d'une carterée, derrière le château, par Jean Fabri; — d'une terre de 2 salmées, au quartier du Parot, par Jean Juget; — de la tour dite des Rois avec les prés, terres et garène qui l'environnent, au quartier de ce nom, par Jean de Monteysnard; — d'une maison, au pont de l'Ouvéze, par Guy Maurelli, etc. — Liève des cens tant en argent et

grains qu'en tasque et neuvain des fruits, des pièces et propriétés situées à Vaison, qui sont serviles à la Chambre de Carpentras; — liève des terres et propriétés rustiques serviles de la tasque, à la mense épiscopale de Vaison, et successivement à la Chambre, cessionnaire des droits seigneuriaux de l'évêché. — Relevé des investitures données à Vaison, de 1339 à 1666. — (Répertoire.)

B. 451. (Registre.) — In-4°, 434 feuillets, papier.

**1412-1508.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances concernant les directes de la Chambre de Carpentras à Valréas. — Nouveaux baux : d'une terre herme de 2 sextiers, située à la Colline, à Jean Deballe; — d'une terre de 2 salmées, à Font-Amella, à Pierre Garnier; — d'un moulin à blé dit du Pape, à Claude Didier et Vital Nicolaï; — d'une maison, à la commune de Valréas, sauf la tour de cette maison que la Chambre a retenue pour en faire des prisons; — d'un bois de 8 salmées, à Saint-Pierre-de-Ravel, à Benoît Arnulphi, etc. — Investitures : d'un logis, à Valréas, à la quarte du Marché, à Pierre et Jean Roscti; — d'une maison, à la quarte Saunière, à Pierre Mathieu; — de terres, bois et hermas, à Pueycal, à Antoine Richard; — d'une terre de 13 éminées, près la porte Berteude, à Nicolas Galhard; — d'une vigne de 18 socheyrées et d'une terre de 3 éminées, à la Renque, à la chapellenie de Sainte-Madeleine, etc. — Vente du moulin et du pré du Colombier, par Antoine Mirapedis, à Geoffroy Lemengre. — Reconnaissances : d'une terre et d'un jardin, aux Tones, d'un pré, aux Demyoils, etc., par le commandeur de Saint-Antoine de Valréas; — d'un hermas ou essart de 6 salmées, au Pelard, par Pons Bonneti, etc.

B. 452. (Registre.) — Petit in-folio, 428 feuillets, papier.

**1678-1679.** — Vérifications des tenanciers modernes des fonds serviles appartenant à la Chambre à Valréas, faites sur les vieilles reconnaissances, par Jean-Joseph Dianoux, notaire et greffier de la baronnie de Sérignan et commissaire de la Chambre en 1679. — Perquisition sur les livres des reconnaissances remises à la Chambre par Esprit de Bosquet, en suite de l'échange des château et lieu de Buisson : trois volumes, l'un portant la date de 1302, le deuxième celle de 1388 et le dernier celle de 1412. — Abrégé des reconnaissances souscrites à la Chambre dans le livre coté D. 1435; — de celles qui ont été reçues par Darnaud et Michel Brutin et par Philippe Dedons en l'année 1528.

B. 453. (Registre.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

**1680.** — Vérifications judiciaires faites à Valréas, pour

la rénovation des reconnaissances envers la Chambre apostolique de Carpentras, 1680. — Table des investitures de 1600 à 1620, dressée sur les noms des acquéreurs. — Citations données : à Louis de Simiane de Claret, seigneur de Truchenus, pour reconnaître une maison avec jardin, une grange au plan de la Dame, la terre appelée la Recluse, une vigne au Puy, un bois sur les confins de Vinsobres, une étable avec grenier à foin et cour à la quarte Marchande et enfin la faculté de dériver l'eau du Rioussot; — à Catherine et Marguerite Raymonis, pour reconnaître la faculté de dériver l'eau de la rivière de Coronne; — à Jean Brizon, pour reconnaître une terre de 8 éminées, à la Montagne; — à François de Villeneuve, pour reconnaître une partie de maison, à la quarte Saunière; — à Michel Sabolis, pour reconnaître une terre de 12 éminées, à la font des Olives, etc.

B. 454. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, papier.

**1302-1338.** — Reconnaissances emphytéotiques pour la Chambre de Carpentras à Valréas. — Reconnaissances : d'une vigne à Romegières, par Guillaume et Pons Pagani, frères; — d'une maison, à la quarte Berteude, par Pons Garnier; — d'une vigne, à Tregudan, par Jean Delbete; — d'une terre, à la Font-Finete, par Lucie, veuve de Pierre Vellozeti; — d'une maison, à la quarte du Marché, par Guillaume Ramaderii; — d'un jardin, sous le château, à la quarte Saunière, par les hoirs de Pons Maurandi; — d'une terre, à la Combe-Chabert, par la fille de Nicolas Humberti; — d'un pré, au quartier de Peyrose, par Hugues Girardi; — d'une vigne, à Saint-Quenin, par Lambert Catalani; — de la grange dite des Raynards, au quartier de ce nom, par Mathieu Raynaudi, etc.

B. 455. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier.

**1309-1418.** — Reconnaissances emphytéotiques, à Valréas, pour la famille d'Aigubelle, à laquelle a succédé la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances : d'une vigne et d'une terre contiguës, à Poyol, par Faraud Porcelli; — d'une terre près du Moulin-Neuf, au quartier de l'Écluse, par Bertrand et Pierre Vallose, frères; — d'une vigne, à Rovillerini, par Philippe Castella; — d'une terre à la Palud, par Giraud Autran; — d'un logis, sous le lien de Valréas, à la quarte Berteude, par Guillaume Eyraud de Noveysan; — de plusieurs fonds et d'environ trois cent soixante-cinq articles de demi-lods, par Guillaume Giraud, dit d'Aigubelle, etc. — Commandement fait aux feudataires de Raymond d'Aigubelle d'avoir à souscrire à son profit des reconnaissances de leurs tènements avant la fête

de Saint-Vincent. — Reconnaissances souscrites audit Raymond et à Arnaud Giraud, dit d'Aiguebelle, etc. — (Répertoire).

B. 456. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

**1412-1435.** — Reconnaissances emphytéotiques, à Valréas, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances : d'une maison, à la quarte Bertende, touchant le cimetière des frères mineurs, par Guillaume Albini ; — d'un jardin, au quartier du Moulin-du-Pape, par Pierre Chapussii ; — d'un champ au clos, par Bertrand Audouertii ; — d'une terre, à Vinhareste, par Pierre Chambaud ; — de deux cens et demi-lods, par les moines et prêtres desservant l'église paroissiale de Valréas ; — d'une maison, à la quarte du Marché, par Albéric de Rua ; — des cens possédés à Valréas par noble Pierre Catalani, etc. — (Répertoire.)

B. 457. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

**1455-1457.** — Reconnaissances emphytéotiques, à Valréas, pour la Chambre apostolique de Carpentras, reçues par Michel de Valpergue, seigneur de Caumont, capitaine et juge de Valréas et de tout le ressort de sa judicature. — Reconnaissances : d'un logis avec un magasin attenant, à la quarte Panose, par Jean Boardi ; — d'un jardin, aux Nayses, confrontant le béal des moulins, par Jean Maurassy ; — d'un hermas, à la Palud-du-Dégaut, par Jacques Foraville ; — d'une vigne, à Campredon, par Antoine Regis ; — d'hermas, au Rieu-Sec et à Malmartel, par Bérengère, femme de Philippe Alberti ; — d'un logis, à la quarte Bertende, d'une terre et d'une vigne, à Saint-Vincent, et d'un moulin, à la porte de la Récluse, par Claude Désidérii ; — d'une maison, à la quarte du Marché, d'une terre, aux jardins du Temple, etc., par Étienne Maurassy ; — de l'emplacement d'un moulin à vent, au pied du château, par Antoine Maurini, traceur de pierres ; — d'une vigne, à la Thuilière, par Hugonin Hugonis, paveur, etc. — (Répertoire.)

B. 458. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

**1403-1561.** — Reconnaissances de directes, à Valréas, souscrites de 1403 à 1443 au profit de Philippe de Donis, de 1500 à 1507 au profit d'Honoré et de Claude de Brotin, héritiers de Sanche de Donis, et de 1524 à 1561 au profit d'Arnaud et de Michel de Brotin, héritiers dudit Claude, aux droits desquels la Chambre apostolique de Carpentras paraît avoir succédé. — Reconnaissances à Philippe de Donis : d'une vigne, à Treguinhan ou au Rieu de Saint-Georges, par François Pelhardi ; — d'une terre, à Campredon, par Pons Mauchani ; — d'un pré et d'une ra-

mière, au Rieu-Saint-Georges, par Pierre et Jacques Deydier ; — d'une maison, à la quarte Bertende, par Pons Clerici, dit Perdiguier ; — d'une vigne, à Puygolferaud, par Pierre et Antoine Alardi, frères ; — d'un pré, à Saint-Vincent ou à Deneriols, par Claude de Grandis, damoiseau, etc. — Reconnaissances à Honoré et Claude de Brotin : d'une maison à la quarte Saunière, par Pierre Didier ; — d'un planier de 5 éminées, à Campredon, par Jacques Titaudi ; — d'une vigne d'un journal, à Nyral, par Pierre de Georges, etc. — Reconnaissances : d'un jardin, à la quarte Panose, par Pierre Bonardi ; — d'une étable avec une cour contiguë, à la quarte Bertende, par Antoine Charpenel, etc. — (Répertoire.)

B. 459. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

**1415-1661.** — Vidimus des reconnaissances de directes à Valréas, souscrites au profit de Louis de Claret, seigneur de Sparrou, et chevalier de Saint-Michel, aux droits duquel la Chambre de Carpentras paraît avoir succédé. — Transaction, du 26 mars 1415, entre la Chambre apostolique et Claude de Grandis, fils de Guillaume, au sujet de la juridiction et des possessions que ce dernier avait à Valréas ; — requête de Louis de Claret au cardinal d'Armagnac, colégat d'Avignon, afin qu'il lui plaise de déléguer à Valréas un jurisculte pour juger les différends qui s'élevèrent entre le demandeur et ses feudataires. — Rescrit de ce cardinal, en 1567, qui délègue le juge de Valréas pour connaître de ces contestations. — Reconnaissances : de deux maisons, d'un jardin et d'une étable à Valréas, à la quarte du Marché, par André et Dorothee Columbi, frère et sœur ; — d'une terre de 2 salmées, à Combe-Limal, par Gaspar Prepositi ; — d'une vigne de 5 fosseyrées, au quartier de Montegoyne, par Juliane Faleon, femme d'Artus Creston ; — d'une terre, au quartier de Lumian, par Claude de Ponte ; — d'un chènevier, au quartier du Moulin-Neuf, par François Richard ; — d'un tènement de 30 salmées de terrain inculte, à la Montagne, par Jean Fabri, dit Pinet ; — d'un pré de demi-sexteyrée, à Costoye, par Pierre Sapientis ; — d'un pré de 4 sexteyrées, à Font-Bonet, par André Durandi, etc. — (Répertoire.)

B. 460. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

**1574-1577.** — Reconnaissances de directes à Valréas, au profit de Louis Cleret ou Claret de Simiane, seigneur de Truchens et d'Esparron. — Reconnaissances : d'une terre de 20 éminées, au quartier des Oulmes, par Michel Fevrier ; — d'une étable, à la quarte Marchande, par Mondou Favier ; — d'une maison, à la quarte Panose, par Antoine

Aubignan; — d'une vigne de 70 fosseyrées à Montgoïn, par Jean Aubignan, etc. — (Répertoire.)

B. 461. (Registre.) — In-folio, 327 feuillets, papier.

**1680-1760.** — Reconnaissances emphytéotiques à Valréas et Saint-Marcelin, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances : d'un jardin, à la quarte Sannière, par la confrérie des Pénitents-Blanes; — de douze maisons et d'une grange, au quartier de Roumagnon, par les Ursulines de Valréas; — du couvent des religieuses Augustines et de ses dépendances et d'une terre de 12 éminées, sous la Maladière, par cette communauté; — d'une maison, à la place, d'une vigne de 25 journaux, à la Font-Finette, d'une autre vigne de 6 journaux, à Montmartel, de deux terres de 2 éminées chacune, à Turtaire, d'une autre terre de 2 éminées, aux Lauzes, d'un verger de châtaigniers de 6 éminées, à Saint-Vincent, enfin d'une terre de 5 éminées, à la Gode, par la communauté des Cordeliers de Valréas; — d'une grange et de son tènement, au plan de la Dame, d'une terre de 47 salmées, dite la Récluse, d'une terre et d'une vigne de 8 salmées au moulin de Ville neuve, d'un bois de 16 salmées, sur les limites de Vinsobres, d'une vigne de 4 salmées à Vignavese, d'une étable, d'un grenier à foin et de leurs dépendances, à la quarte Marchande, enfin de la faculté de dériver les eaux du Rieusec, par Charles-Louis de Simiane, marquis de Truchenus; — de la faculté de dériver l'eau de la rivière de Corone, par Catherine et Marguerite de Reymonis; — de la faculté de dériver les eaux, au quartier de la Bonnefont-de-Lauriol, par Elzéar de Bellan; — d'une terre de 8 éminées, à la Montagne, par Jean Brisson; — d'une maison, à la quarte Marchande, par Jean-Pierre Payen, marchand orfèvre; — de la faculté de dériver les eaux qui coulent le long du chemin tendant de Valréas à l'église de Saint-Vincent, par Charles Pays; — d'une terre de 12 éminées, à la Font-des-Hommes, par Michel Sabolis, etc. — (Répertoire.)

B. 462. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

**1533-1540.** — Nouveaux baux et investitures concernant les directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras à Villedieu. — Nouveaux baux : d'un hermas de 5 salmées, aux limites de Buissou, à Guillaume Berbigier; — d'une partie du château ou fort du lieu, à François Brochon; — d'une terre de 2 salmées, à Pueycabas, à Jacques Monachi; — d'un hermas de 2 salmées, aux Salètes, à Étienne Garcin; etc. — Investitures : d'un pré d'une socheyrée, à Malbose, à Michel Bache; — d'une maison jouguant les

remparts à Pons Nayalis; — d'une terre de 4 éminées, au chemin de Saint-Laurent, à Antoine Latilis; — d'une vigne de 6 fosseyrées, au Clot, à Jean Galli, etc.

B. 463. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

**1630-1742.** — Reconnaissances emphytéotiques à Villedieu, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Terrier des cens en argent et en grains, des tasques et neuvains à percevoir à Villedieu en 1679. — Cens et services dus en 1630. — Reconnaissances : d'une terre de 2 salmées, au chemin de Saint-Maurice, par Claude Rou; — d'un hermas de 12 éminées, à Lantimagne, par Jean Gatty; — d'une terre de 12 éminées, aux Taillades, par Jacques Mazenc; — d'un verger d'oliviers de 4 éminées, au quartier de Trast-Chastel, par Jean Palayer; — d'un cellier confrontant le cimetière, par François-Farnoux; — d'une terre de 4 éminées, au quartier de Rameyette, par Barthélemy Vachon; — d'une maison à la Bourgade, quartier de l'Aubergiste, par Pierre Sartre; — de la faculté de construire une ancoule à la bourgade, au-dessous de la chapelle des Pénitents-Blanes, à Antoine Vernayson; — de la faculté de se servir des eaux du moulin à blé pour l'arrosage d'un pré, par Jean Alix; — de la faculté de se servir des eaux pluviales qui découlent de la bourgade pour l'arrosage d'une terre, à Sablet, par François Mazenc; — de la faculté de se servir de l'eau du Rieu de Saint-Laurent pour l'arrosage d'une terre, par les hoirs de Simon Giraudy, etc. — (Répertoire.)

B. 464. (Registre.) — Petit in-folio, 213 feuillets, papier.

**1559-1666.** — Tables des investitures données à Visan par la Chambre apostolique de Carpentras. — Pons Albi, Jean Alris, Vincent Barallier, Andrinete Brun, Claude Court, Antoine Cellier, Jean Duclerc, Mathieu Ebroyn, Philibert Font, Jean Gragon, Barthélemy Hugonis, Pierre leard, Esprit Juvin, Esprit Lurie, Simon Moret, Anselme Nouvelle, Daniel Ouveisat, Guillaume Pouchollon, Georges Pascalis, Clémence Quartier, Raymond Roure, Charles Salière, Guillaume Truchet, Caspar Vallapergie, etc., sont inscrits comme ayant reçu des investitures.

B. 465. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

**1411-1673.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances concernant les directes de la Chambre apostolique, à Visan. — Nouveaux baux : d'une terre herme de 40 salmées, au quartier du Chemin-de-Bouchet, à Bertrand Treuchet; — d'un jardin de 1 éminée, à l'ancien fossé, à Claude Rodet; — d'un hermas de 27 salmées, à Tolobre, à

Jacques Bastide, etc. — Investitures : d'une vigne de 8 fosseyrées, à la Font-Isnarde; — d'un jardin, au chemin de Tulette, d'une maison, etc., à Aynard Pradal; — d'une maison, à la place publique, à Antoine de Aga; — d'un moulin à blé, à Louis de Valpergue, dit Ropoli; — d'un moulin et d'un pré de 5 socheyrées qui s'y trouve contigu, à la rivière de l'Heren, à la communauté du lieu; etc. — Reconnaissances : d'un pré d'une socheyrée à Dieu-Loset par Jacques Guérin de Montdragon; — de deux moulins, d'une maison et d'un pré par Jean de Valpergue; — d'un pré de 3 socheyrées, au quartier des Prairies, par Philibert et Mathien Abroy, frères, et par Jeanne, leur nièce, etc.

B. 466. (Registre.) — Petit in-folio, 209 feuillets, papier.

**1614-1682.** — Vérifications judiciaires pour la rénovation des reconnaissances féodales, à Visan, 1679-1682. — Vérifications des tenanciers faites en 1678 sur les reconnaissances de 1544. — Rôle des cens dus à la Chambre de Carpentras en 1675. — Table des cahiers des nouveaux baux donnés à Visan. — Rôle des possessions passibles de la tasque, dressé d'après les nouveaux baux de 1440. — Partage de biens opéré en 1614 entre Marthe et Lucrèce de Valpergue, sœurs. — Assignations données et procédures instruites pour la rénovation des reconnaissances féodales contre ceux qui n'ont pas reconnu en 1682.

B. 467. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

**1544.** — Reconnaissances emphytéotiques à Visan, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances : d'une terre de 4 éminées, à Visan, quartier de la Condamine, par Guillaume et Michel Clavelli; — d'un jardin, au chemin de Valréas, par Tonete Bonet; — d'un pré d'une éminée, aux Molières, par Tierin Aubert; — d'une terre de 4 salmées, à la Condamine, par Michel Berbiguier; — d'un four, à Coste-Talhas, par Silfrein de Charbonnières; — d'une terre de 3 éminées, au Peyron, par Roland Berbiguier; — d'un jardin au Borel, par Blaise Ruffi et Jean Michaëlis; — d'un chènevier, à Polin, par Jean Roure; — d'un four et d'une bastide, à Saint-Étienne, par Martin Barba; — d'une vigne de 3 journaux, au Collet, par Jacques Arnaud; — de la terre dite les Auzières, contenant 90 salmées, par la communauté du lieu, etc. — (Répertoire.)

B. 468. (Registre.) — Petit in-folio, 207 feuillets, papier.

**1675-1695.** — Reconnaissances emphytéotiques à Visan, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Re-

connaissances : de cens et demi-lods, par le collège des Jésuites d'Avignon; — de deux moulins à blé, de deux fours à pain, de la maison commune et du tènement des Auzières, contenant 90 salmées, par la commune du lieu; — d'une terre de 10 éminées et demie, à la Condamine, par Augustin Hugues; — d'un pré d'une éminée 12 cosses, à Dieulefit, par Vincent d'Enjanme; — d'une maison avec un jardin, à la Bourgade, et d'un autre jardin, à la Condamine, par les hoirs de Vincent Arnaud; — d'un verger de 2 éminées, au Collet ou à Notre-Dame, par Pierre Loubaud; — d'une terre de 4 éminées, à Fontcynieux, par Pierre Bonnet, etc. — (Répertoire.)

B. 469. (Registre.) — Petit in-folio, 161 feuillets, papier.

**1737-1753.** — Reconnaissances emphytéotiques à Visan, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Ordonnance du vice-légat Bondelmonti, prescrivant les rénovations. — Reconnaissances : d'un verger de 2 éminées, au quartier de Notre-Dame, par Agathe Loubaud, veuve Dar; — d'une terre de 7 éminées, à Coste-Chaude, par Pierre Guerre; — d'une vigne de 4 éminées, à Fontcynieux, par Joseph Malosse; — d'une maison, à la plane du Sauze, par Claude Audibert, femme Nicolas; — d'un jardin de 4 éminée 8 cosses, à la Condamine, par Joseph Poucholon; — d'un pré de 7 éminées et demie, à Dieulefit, par François Arnaud; — de la faculté de recueillir les eaux qui découlent de la grange de M. d'Andrée, au quartier du Frigoulet, par Alexandre d'Andrée; — d'un tènement de terres de 69 salmées, au plan de la Mate, et de la faculté de dériver l'eau du Tolobre, par Dominique Raymond; — de la faculté de dériver la même eau, pour l'arrosage du tènement d'une grange, au Mongillion, par Étienne Pialat, etc. — (Répertoire.)

B. 470. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

**1322-1323.** — Reconnaissances emphytéotiques des directes possédées par la Chambre apostolique de Carpentras aux lieux de Villedieu (Vaucluse), Saint-Maurice et Mirabel (Drôme), Buisson, Puyméras, Vaison, Faucon, Grillon, Séguret, Saint-Romain-en-Viennois, Rasteau et Cabrières (Vaucluse). — Reconnaissances : d'une terre de 2 salmées, à Villedieu, quartier du Plan, par G. Regis de Vinsobres; — d'une maison, à Villedieu, à la Croix-des-Guigues, par Romain Naal; — d'une terre de 10 éminées, à Mirabel, vers les limites de Villedieu, par Alasie, veuve de Jean Pons; — d'une terre de 2 éminées, à Buisson, quartier du Collet-des-Pies, par Jean Arnaud; — d'une terre, sans désignation de contenance, à Puyméras, quartier du

Col-de-Brunnicart, par Guillaume Médulionis; — d'un pré, sans désignation de contenance, à Vaison, quartier de Rive-Nouvelle, par Pierre Pascal; — d'une maison à Faucon, par Bertrand Simonis; — d'une vigne sans désignation de contenance, à Séguret, quartier de Saint-Quenin, par Guillaume Chave; — d'une maison à Saint-Romain-en-Viennois, par Guillaume Bedossii et Peyronne, femme de Bertrand Bedossii; — de trois terres au Rasteau, quartier du Vieux Rosac, par Hugues Lancoardi; — de divers fonds, à Cabrières, par Pierre de Stella, etc.

B. 471. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

**1298-1386.** — Actes de l'administration du Comtat, particulièrement celle de Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, recteur de cette province. — Concessions d' biens et droits. — Réductions sur les fermes et péages. — Nominations de châtelains et clavaires (trésoriers). — Subsides pour la fortification des villes et lieux. — Nominations d'étudiants aux places fondées près les chaires de grammaire établies à Carpentras. — Mandats, etc. — Présentation au trésorier du Comtat, par Durand Duranti, juif, jadis rentier des revenus du Pape, de lettres de l'évêque de Maguelonne en vertu desquelles lui est fait remise de 80 florins sur l'arrentement de Malaucène, pour les dommages qu'il y avait soufferts. — Lettres par lesquelles Guillaume de Beaufort, vicomte de Turenne, confère à Jean de Janssoyn l'office de bailli du lieu de Pierrelatte. — Remise de 25 florins sur les 129 revenant à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Mornas, et de 10 florins sur les 35 revenant à la Chambre, au même lieu, accordée à Raymond Gaspe et à Jean Builace, fermiers des revenus de Mornas en 1376 et 1377. Cette remise fut prononcée avec l'autorisation de Pierre de Cros, cancérier du Pape et recteur du Comtat, par Jean de Chaylan ou Chaylar, régent du pays, et Pierre-Mansti Aulanhi, sacristain de Carpentras et trésorier du Vénaisin, en suite d'une information sommaire sur les dommages que Bernard de La Salle et ses gens de guerre et d'autres compagnies avaient fait souffrir au pays et notamment au lieu de Mornas en en saisissant les grains et les fourrages. — Remise de 100 florins faite à Jacques Fusterii, sur les 753 florins qu'il devait comme rentier du péage de Mornas. — Criede du 28 novembre 1363, portant que les florins du Pape auront cours pour 24 sous, ceux à la grayle (corneille noire) pour 23 et ceux à la croix pour 22 et demi. — Mandat de 1,000 florins d'or applicables aux fortifications de Montélimar (Drôme), fourni par le trésorier de la Chambre apostolique de Carpentras, à l'ordre de Philippe de Cabasole, recteur du Comtat. — Sursis accordé à la commune de Montélimar pour le remboursement à la Chambre de

Carpentras des 1,500 florins qui lui avaient été avancés par le pape Urbain V, pour s'enceindre de remparts. — Copie du testament de Bertrand de Vaequeyras, en son vivant clavaire de Mormoiron. — Serment prêté par Jacques Dalmaçii, clavaire de Monteux. — Répartition entre le Pape, le chapitre de Saint-Paul Trois-Châteaux, la chapellenie de Saint-André, l'hôpital des pauvres de Bollène et divers seigneurs et particuliers, du produit des péages sur terre et sur eau établis à Lapalud. — Cession par voie d'échange de divers cens à l'Isle, faite par la Chambre de Carpentras à la chapellenie existant dans l'église de l'Isle, contre le moulin dit de Boygas. — Concession à Marie de Beaufort de la juridiction de Mormoiron et de la moitié des revenus que la chambre percevait en ce lieu. — Concession par le recteur à la commune de Sainte-Cécile de 150 florins d'or à prendre annuellement sur les revenus que la Chambre perçoit audit lieu, afin de concourir à l'édification de ses remparts. — Désemparement du moulin d'Entraigues fait à la Chambre par Jean Ricomanni et concession de ce moulin à Jean Giraud, de Monteux. — Nouveaux baux : d'un affar, à Mornas, au quartier des Jardins-du-Château, à Bertrand Columbi; — d'une maison, au même lieu, à Raymond Rollandi de Becone; — d'une terre, à Oppède au Puits-Neuf, à Raymond Cathelani; — d'un pré à Monteux, au quartier des Escampades, à Jean Alaman; — d'une terre de 3 éminées, à Bonnieux, quartier de Vie-Croze, à Jacques Ricardi, etc. — Concession pour neuf ans, à Pierre Guignonis, des produits du moulin de Villedieu. — Reconnaissance emphytéotique d'une terre, à Sorgue, au quartier du Petit-Chemin, par Pierre Martini, etc.

B. 472. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

**1350.** — Reconnaissances de directes possédées par la Chambre apostolique à Oppède, Carpentras, Serres et Lagarde-Paréol. — Reconnaissances : d'une terre de 14 éminées, à Oppède, quartier de la Molosie, par Monet Plumelli; — d'une vigne de 4 fosseyrées, au même lieu, quartier de la Condamine, par Pierre Marrelle; — d'une vigne de 3 fosseyrées, à Serres-lez-Carpentras, quartier de Sarsane, par Hugues Giraudi; — d'un pré de 4 éminées, au même lieu, sur les bords de la rivière de Mède, au quartier du Chemin-de-Loriol, par Arnaud de Sparon; — d'un jardin, à Lagarde-Paréol, quartier de la Porte-des-Catalans, par Hugues Petri; — d'une terre de 20 éminées, au même lieu, quartier du Riablet, par Jean de Boys; — d'une terre, sous le lieu de Lagarde-Paréol, quartier de la Posterle, par Bernard Chabanier, etc.

B. 473. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

**1476-1539.** — Reconnaissances emphytéotiques des



directes de la Chambre apostolique de Carpentras, à Oppède, Maubeec, l'Isle, Lagnes, Saumane et Cavaillon. — Reconnaissances : du moulin de la Tort, à Oppède, par les hoirs de Baudiehon Croyni ; — d'une terre de 2 salmées, à Oppède, quartier dit au delà du Caulon, par Antoine et Jean Cathalani ; — d'une grange et de son tènement, à Maubeec, quartier des Aires, par Jean Raynaudin ; — d'une terre et d'un bois contenant ensemble 4 salmées au même lieu, quartier de la Blaque, par Louis Boni ; — d'une terre de 10 salmées, au même lieu, quartier de Roqueventrose, par Claude Michaëlis ; — de la moitié du moulin paroïr dit le moulin Premier, à l'Isle, par Guillaume Des Baux ; — d'un moulin à blé à deux tournants, à l'Isle, près la place, par Rolet Guinoti ; — de la moitié d'un moulin paroïr dit le Pesquier-du-Pape, à l'Isle, par Gabriel et Jean Eymini, oncle et neveu ; — de la maison appelée du Sarrasin, à l'Isle, à la bourgade de la Bouquerie et à la rue Neuve, par Jacomin Boërii ; — d'une terre de 16 salmées à Lagnes, quartier de Terrafol, par André Farandi et Étienne Ronerri ; — d'un verger de 2 éminées, au même lieu, quartier des Plantiers, par Gervais et Guillaume Rocabrune ; — d'une terre de 3 salmées, à Saumane, quartier de la Combe-Teulière, par Pierre Noyriti ; — d'un pré dit la Pouche, au quartier du Plan, par Pierre Michaëlis, vicaire de Saumane ; — d'une terre de 16 salmées, à Cavaillon, quartier du Puy-des-Maliouques, par Thomas et Antoine Chabreii frères ; — d'une maison, à Cavaillon, rue de Galetto, par Claude de La Coste ; — d'une terre de 30 salmées, à Cavaillon, quartier du Joquas, par Mossé de Lisbonne, juif, etc.

B. 474. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

**1675-1779.** — Reconnaissances emphytéotiques de directes, à Faucon et à Puyméras, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances : de la faculté de dériver l'eau de l'Onvèze, à Faucon, pour mettre en jeu un moulin à blé, quartier de la Croix-de-Rogier, par Georges Fauchier, notaire ; — d'une terre de 2 éminées, au quartier du Camps-du-Temple, par Joachim Gautier ; — du droit de dériver l'eau de la fontaine dite du Pont, à Faucon, pour l'arrosage d'une terre située dans ce quartier ; — d'un perron sur la rue de Faucon, quartier du Curton, par Mathieu Clerc ; — d'une grange et de son tènement à Faucon, quartier de la Posterle, par Charles Laty ; — d'une terre de 3 éminées, à Faucon, au quartier de la Boisse, par Nicolas Buffarden ; — d'un moulin à blé, au même lieu, quartier de la Cour-Rogier, par la commune du lieu ; — de la faculté de se servir des eaux de sources, à Puyméras, quartier du Jouchier, dans le chemin qui

conduit à la Montagne, pour les conduire au château, par Charles-François de Blégiers, marquis de Taulignan et seigneur de Puyméras, etc. — (Répertoire).

B. 475. (Registre.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

**1677-1700.** — Procédures pour la rénovation des reconnaissances possédées par la Chambre à Mormoiron et à Flassan. — Vérifications extrajudiciellement faites des tenanciers modernes des propriétés particulières serviles existant à Mormoiron de 1584 à 1625 commencées en 1677. — Procédures : contre Antoine Saramounier pour le contraindre à rebâtir partie d'une toiture détruite sur un bâtiment qui lui a été concédé par la Chambre ; — contre Jean Roux, pour le contraindre à souscrire la reconnaissance d'une terre et hermas de 5 journaux, au quartier de Peyrollet, et acquise d'Angellin Marcellin ; — contre Antoine Besson et Madelaine Pichot, mariés, qui refusaient de souscrire la reconnaissance d'une terre de 2 éminées, au quartier de Fourent ; — contre Delphine Rameye, femme Richard, pour lui faire reconnaître une terre de 4 éminées, à Mormoiron, quartier du Chemin-du-Vallat-des-Rousses, etc. — (Répertoire.)

B. 476. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

**1677-1700.** — Reconnaissances emphytéotiques, à Mormoiron et à Flassan, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Reconnaissances : d'un verger de 3 éminées, à Mormoiron, quartier de Blayotte, par François-Antoine Labanne, prêtre ; — d'un moulin à blé avec ses dépendances, au chemin de Malemort, par la commune de Mormoiron ; — d'une terre de 2 éminées 2 cosses, à Mormoiron, quartier des Fourents, par Jean-Antoine Besson ; — de la moitié d'une grange et de son tènement de 3 salmées, à Mormoiron, quartier du Clos-des-Peyrous, par Pierre Bouyer, dit Gap ; — de la faculté de recueillir les eaux pluviales qui coulent dans le chemin de Mormoiron, à Carpentras, par Gabriel Rougon ; — de deux moulins à blé, à Mormoiron, quartier de la Rivière, par Catherine de Gilles de Ribas, comme mère de Louis de Guillemin de Pascalis, seigneur de Sainte-Croix ; — de la faculté de jeter un arceau à travers une des rues de Flassan, par les hoirs de Laurent Moyné ; — d'une terre herme de 3 éminées, à Flassan, quartier du Collet-de-Saint-Pierre, par Joseph-Vincent de Guibert, marquis de Vaubonne. — Aven de la fonsialité de Mormoiron et Flassan fait, au profit de la Chambre apostolique, par délibération du Conseil du lieu, en date du 11 mai 1687, etc. — (Répertoire.)

B. 477. (Registre.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

**1423-1460.** — Reconnaissances emphytéotiques, à Sorgue et à Saint-Saturnin d'Avignon, pour la Chambre de Carpentras. — Reconnaissances : d'une vigne et d'un bois contigus, contenant ensemble 4 éminées, à Sorgue, quartier de Carpensargues, par Siffrein de Lussan; — d'une maison, au même lieu, rue de Saint-Sauveur, par Antoine Speroni; — d'une terre de 4 éminées, à Sorgue, quartier du Chemin-de-Crosau, par Catherine de Calvière, religieuse au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon; — d'une terre de 5 éminées, à Sorgue, quartier de la Rivière, par Raymond de Rascas, etc. — Le cardinal de Foix paye une piété d'or pour les biens qu'il a acquis à Sorgue de la succession de Jean de Terpre; — la commune de Sorgue, 2 gros et 6 deniers, pour la ramière dite de Malancin; — Henry Ghadel, 6 gros, pour un hermas de 30 salmées à Saint-Saturnin, quartier du chemin de Morières à Vedène; — Guillaume Girinoin, sacristain du chapitre de Saint-Didier d'Avignon, 1 gros, pour une maison, à Saint-Saturnin, devant l'église, etc.

B. 478. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

**1545.** — Reconnaissances emphytéotiques, à Sorgue et à Entraigues, pour la Chambre apostolique de Carpentras. — Lièves des cens et services échéant à Noël. — Reconnaissances : d'une maison à Sorgue, près le château, et d'une terre de 4 salmées au delà de la Rivière, par François de Guerre fils et héritier de Martin; — d'une terre et d'une vigne contenant ensemble 3 éminées et demie, à la Barrête, par Giraud Salamonis; — d'une vigne de 4 éminées, aux Peyrières, par Jeanne Aubert; — d'une vigne de 1 éminée et demie, à Entraigues, quartier des Clapiers, par Étienne Marin; — d'une maison, au même lieu, rue Fromental, par Antoine Gardet; — d'un pré de 10 éminées, au même lieu, quartier des Crions, par Cathelin Mondanelli. — Dénombrement des fonds possédés à Entraigues, par Pierre Yote, Jacques de Villeneuve, etc., et remis au commissaire député pour la rénovation des reconnaissances, etc. — (Répertoire.)

B. 479. (Registre.) — Petit in-folio, 92 feuillets, papier.

**1405-1439.** — Nouveaux baux, investitures et reconnaissances concernant les directes possédées par la Chambre apostolique à Baumes, Bonnieux, Cabrières-d'Avignon, Caderousse, Carpentras, Cavillon, Entraigues, Fancon, Gigognan, Lagnes, Mormoiron, Oppède, Pernes,

Phyméras, Laroque-sur-Pernes, Séguret, Serres, Valréas et Visau. — Nouveaux baux : d'une terre d'une éminée, à Entraigues, quartier des Clapiers, à Simou Rigordi; — d'un pré de 3 socheyrées, à Séguret, quartier du Pelon, à Raymond Chave; — d'un hermas à Serres-lez-Carpentras, quartier de la Combe-Antérieure, à Pons Gilbert; etc. — Investitures : d'une maison, à Mormoiron, à Pierre Saïne; — d'une maison, à Pernes, rue Catusse, à Alasassie Symone; — d'une terre, à Cavillon, quartier du Joas, à Vêran Martin; — d'une terre de 10 éminées, à Entraigues, quartier de Fabregols, à Raymond Teulerii; — d'une terre, à Laroque-sur-Pernes, quartier de Saint-Romain, à Jean Monachi, etc. — Reconnaissances : d'une cave, à Séguret, par Guillaume Turgi; — d'une maison, à Valréas, quartier de la Quarte-du-Marché, par Romanete, fille de Pierre Garcin et femme de Rostaing Clabuelhi, etc.

B. 480. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

**1685-1765.** — Reconnaissances emphytéotiques concernant les lieux d'Aubignon, Bancet, Baumes, Bedoin, Blauvae, Bollène, Buisson, Cairanne, Camaret, Caromb, Carpentras, Caumont, Entraigues, Entreechaux, Gadagne, Gigondas, Maucène, Malemort, Maubec, Mazan, Methanis, Modène, Prolen, les Piles (Drôme), Richerenches, Roaix, Robion, Sainte-Cécile, Saint-Didier, Saint-Pierre-de-Vassols, Saint-Romain-en-Viennois, Sarrian, Sérignan, Vacqueyras, Velleron, Venasque, Villes et Vinsobres (Drôme), entièrement inféodés ou immédiatement sujets à la Chambre de Carpentras, et pour lesquels celle-ci n'avait pas de livre particulier. — Reconnaissances : de la faculté de conduire à travers le chemin de Sérignan à Lagarde-Paréol l'eau du moulin de Sérignan, pour l'arrosage d'un jardin, par Denis et Barthélemy Bonnet, frères; — de la faculté de dériver les eaux de la rivière d'Egues et des sources d'Arsson, à Sainte-Cécile et Lagarde-Paréol, pour mettre en jeu des moulins et arroser des propriétés, par la commune de Camaret; — de la faculté de dériver l'eau du moulin de Vacqueyras pour l'arrosage d'une terre de 3 salmées à Sarrian, quartier de Malpertus, par Esprit Constant, prêtre; — d'un chemin abandonné, de la contenance d'une éminée et demie, à Aubignon, quartier de Saint-Sauveur, par Joseph-Marie de Séguins, seigneur de Saint-Jean; — d'un terrain joignant les murailles publiques de Bedoin, proche la porte de Saint-Clément, par Benoît Favori; — de la faculté d'entretenir une roue sur la Sorgue, pour l'arrosage du tènement d'une grange, à Gadagne, quartier des Continues, à Joseph-François de l'Église; — d'un terrain, à Buisson, quartier du Peyrol, par Christol Dumas, vicaire; — d'une portion du chemin de Baumes à Caromb, au quartier de

Saint-Véran, au terroir de Bannes, par Pierre-Joseph Sifredy; — d'un gravier de 2 saluées, à Robion, quartier des Caruches et des Vignes, par les hoirs de Jean Truchenaud; — de l'ouverture de la porte dite du Portalet par la commune du Rasteau; — d'une terre de 12 cosses, à Velleron, quartier de l'Eygouse, par Laurent Rossy; etc. (Répertoire.)

B. 481. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

**1631-1717.** — Procurations données par 25 des communes du Comtat, pour souscrire, en faveur de la Chambre de Carpentras, la reconnaissance de la redevance annuelle connue sous le nom de contelade, 1716-1717. — Inventaires et procès-verbaux de vente aux enchères des meubles provenant du *spoglio* de Cosme Bardi, évêque de Carpentras, 1631. — Inhibition de défricher les garrigues dans lesquelles la Chambre de Carpentras percevoit la tasque.

B. 482. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

**1752-1783.** — Livre des bois propres aux constructions de la marine de France qui se trouvent dans le Comtat Venaissin. — Bois de chêne blanc coupé pour la marine de France à Bonnieux, Menerbe, Oppède, Maubec, Robion et Cabrières, le 24 mai 1754. — Représentations à l'Assemblée de la province sur le grand préjudice qui résulte pour les habitants du pays de la coupe des chênes blancs et des ormeaux, 1783. — Notes au même sujet, adressées à Celestini, agent du Pays à Rome.

B. 483. (Registre.) — Petit in-folio, 675 feuillets, papier.

**1758-1783.** — Estimations des terrains pris par la province du Comtat pour la construction des routes et chemins. — Rapports d'arpentage, acquits des paiements, amortissement et acquits de lods, ventes des délaissés, etc., 1<sup>er</sup> volume. — Verbal d'accès fait au Saint-Esprit (Gard) et à Lanotte (Vaucluse) par les députés de la province pour faire procéder à l'estimation des terrains à occuper. — Rapport d'arpentage et d'estimation de ces terrains. — Calcul des lods dus aux seigneurs directs. — Estimations des terrains pris à Légier et à Peyre de Sorgue. — Cession de terrain faite par la province audit Légier, etc.

B. 484. (Registre.) — In folio, 366 feuillets, papier.

**1783-1790.** — Estimations des terrains pris par la province du Comtat pour la construction des routes et chemins, etc., 2<sup>e</sup> volume. — Arpentage et estimation du

terrain à prendre aux Céléstins de Sorgue pour l'élargissement du lit de la rivière de ce nom. — Accord entre la province et la commune de l'Isle, au sujet du passage de la route d'Avignon à Apt. — Bail à loyer d'une partie de l'hôtel de la province, souscrit par les membres du comité d'administration aux demoiselles Saurel, sœurs, de Carpentras, etc.

B. 485. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

**1859-1871.** — Actes des arrentements des revenus de la Chambre apostolique de Carpentras, 4<sup>er</sup> volume. — Les revenus de Grillon, Bolboton (Vaucluse), Montaigu, Saint-Quenin et Solerieu (Drôme) sont affermés à Gilbert Amalvini, au prix annuel de 86 florins. — Le péage du Rhône à Lapalud est affermé à Nicolas Almerii et à Astruc Cassin, juif, pour le prix de 125 florins. — Les revenus de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem au même lieu sont adjugés à Astruc Cassin, au prix de 300 tournois d'argent. — Gérard Trenuchii, italien, afferme les revenus de Camaret, moyennant 38 tournois d'argent. — Les revenus de Caderousse sont adjugés à Pons Belloni, moyennant 708 tournois d'argent. — Les revenus généraux de la Valmasque sont adjugés, pour deux ans, à Raymond Bruni, de Bonnieux, au prix annuel de 180 florins d'or; — ceux de Saint-Saturin d'Apt sont adjugés à Rostaing Barabeni, Antoine Du Pyn et Latil Barralleni, du même lieu, pour deux ans et au prix annuel de 8 florins et 2 gros, etc.

B. 486. (Registre.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

**1874-1895.** — Arrentements des revenus de la Chambre apostolique de Carpentras, 2<sup>e</sup> volume. — Personne n'ayant coacouru aux enchères, la ferme des revenus de la Chambre à l'Isle est donnée amiablement à Vinonet de Valabrègue, Vinonet de Bédarrides, Vidal de Milbau et à Susson Levi, juifs, pour 60 florins d'or; — les revenus de Janson ou Javon sont adjugés, à raison de 15 florins par an, à Guillaume Gauffridi; — ceux de la dime d'Olone, à raison de 6 florins par an, à Salvon de Vinariis; — ceux de Valréas, à raison de 80 florins, à André Dupuy, qui cède son marché à Antelme Bregamacii et à Vinellas Nasti, juif; — les revenus de Saint-Marcelin proche de Valréas, n'ayant pu être vendus sur la mise à prix de 2 florins, furent amiablement cédés, au prix de 3 florins, à Guillaume de Pomeriis, etc.

B. 487. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier.

**1895-1897.** — Arrentements des revenus de la

Chambre apostolique de Carpentras, 3<sup>e</sup> volume. — Adjudications : des rentes de Cavaillon à Pierre Oxnago, pour le prix annuel de 61 florins et 3 gros ; — de celles de Mormoiron, à Pierre Sebenqui, au prix de 56 florins 6 sous, et cession dudit marché à Boniac Macipi, juif. — Le produit des bans de Carpentras est adjugé, au prix de 5 florins et 5 gros, à Pierre Sebanqui, etc.

B. 488. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

**1429-1431.** — Arrentements des revenus de la Chambre apostolique de Carpentras, 4<sup>e</sup> volume. — Circulaire du trésorier de la Chambre prescrivant aux juges des cours temporelles d'Avignon et du Comtat de faire publier dans le ressort de leur juridiction la mise aux enchères des revenus du Comtat. — Teneur des criées à faire. — Charges, et conditions générales de l'adjudication desdits revenus. — Les revenus de Lagnes et de Cabrières sont adjugés, moyennant 11 florins et 3 gros, à Astruc de Barrio ; — ceux de Puyméras et de Faucon, moyennant 17 florins et 12 sous, à maître Vinellas, etc.

B. 489. (Registre.) — In folio, 18 feuillets, papier.

**1451-1453.** — Arrentements, etc., 5<sup>e</sup> volume. — Ordonnance qui règle la forme des adjudications. — Les revenus de Pernes sont adjugés, moyennant 207 florins et demi par an, à Bonjues de Besandun, juif, de Carpentras ; — ceux de la Val-de-Buire et de Sainte-Cécile, à Josedà Cohen, juif, de Carpentras, moyennant 80 florins par an ; — ceux de Saint-Vincent près Saint-Paul-Trois-Châteaux, à François Fornery de Saint-Paul, moyennant 32 florins, etc.

B. 490. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

**1455-1459.** — Arrentements, etc., 6<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Cavaillon sont adjugés à Isaac de Argenteria, juif, de Carpentras, moyennant 41 florins et 8 gros de redevance annuelle ; — ceux de Malancène, à Vidalon de Cadenc, aussi juif, de Carpentras, moyennant 237 florins et 6 gros ; — ceux de Cairanne, à Bertrand Barallié, châtelain de Séguret, moyennant 93 florins 4 gros ; — ceux de Monteux, Sorgue et Entraignes, à Alamand de Passis, moyennant 340 florins, etc.

B. 491. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

**1459-1459.** — Arrentements, etc., 7<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Bollène sont affermés à Mondon de La

Baume, moyennant 44 florins et 7 gros de redevance annuelle ; — ceux du port de Noves, sur la Durance, à Jean Realis, de Noves, moyennant 323 florins ; — ceux de Visan, à Bomat Mancipi, juif, de Carpentras, moyennant 120 florins ; — ceux de Laroque-sur-Pernes, à Pons Bermundi, moyennant 9 florins et 11 gros, etc.

B. 492. (Registre.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier.

**1459-1461.** — Arrentements, etc., 8<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Lagnes sont affermés à Reymond Girardi, moyennant 12 florins 8 gros et 12 deniers de redevance annuelle ; — ceux des pâturages de Roaix, à Girard Le Maire, boucher, de Carpentras, moyennant 95 florins ; — les produits du greffe de Bonnieux, à Louis Ordey, notaire à Mollegès, moyennant 10 florins ; — ceux du moulin de la place de l'Isle, à Pierre Girardini, moyennant 6 salmées de blé, etc.

B. 493. (Registre.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

**1461-1463.** — Arrentements, etc., 9<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Richerenches et de Bolboton sont affermés à Étienne de Montdragon, moyennant 76 florins de redevance annuelle ; — ceux de Grillon, à Pierre Bensoni, moyennant 107 florins et 6 gros ; — ceux du port des Augiers, sur le Rhône à Jean Susselli, moyennant 35 florins et 4 gros ; — ceux de Serres-lèz-Carpentras, à Jean Juliani, moyennant 7 florins, etc.

B. 494. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

**1463-1465.** — Arrentements, etc., 10<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Saumane sont affermés à Philippe Siffredy, moyennant 8 florins 5 gros et 6 deniers de redevance annuelle ; — le produit des bans de Carpentras et de Serres, à Jean de La Plane, moyennant 14 florins et 7 gros ; — celui du four de Sainte-Cécile à Guillaume Ollivier, moyennant 4 salmées d'annone, etc.

B. 495. (Registre.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

**1465-1467.** — Arrentements, etc., 11<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Pernes sont adjugés à Mossé de Valabrègue, juif, de Carpentras, moyennant 257 florins 6 gros de redevance annuelle ; — ceux de l'Isle, à Salus Avigdor, juif, de Carpentras, moyennant 86 florins 3 gros ; — ceux de la Valmasque, Bonnieux et Saint-Saturnin d'Apt, au même, moyennant 64 florins 7 gros, etc.

B. 496. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

**1467-1469.** — Arrentements, etc., 12<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Cavaillon, sont adjugés à Jossé Cohen, juif, de Carpentras, moyennant 56 florins de redevance annuelle ; — les pâturages de Janson ou Javon à François Burgondionis de Saull, moyennant 37 florins et 6 gros ; — les revenus de Lagnes à Philippe Siffredy du Baucet, moyennant 12 florins 8 gros et 12 deniers, etc.

B. 497. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier.

**1469-1471.** — Arrentements, etc., 13<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Laroque-sur-Pernes sont cédés à Jacques Capelloni, moyennant 40 florins de redevance annuelle ; — ceux de Mormoiron à Jossé Boniaci, juif, de Carpentras, moyennant 62 florins ; — ceux de Malaucène, à Davin de Lunel, moyennant 200 florins, etc.

B. 498. (Registre.) — Petit in-folio, 19 feuillets, papier.

**1471-1473.** — Arrentements, etc., 14<sup>e</sup> volume. — La dime d'Olone est adjugée à Bertrand Imbert de Séguret, moyennant 4 florins 5 gros et 18 deniers de redevance annuelle ; — les revenus de Cayranne, à Abraham de Roquemartine, juif, de Carpentras, moyennant 141 florins 8 gros ; — ceux des pâturages de Roaix, à Jacques Abellini, du Rasteau, moyennant 86 florins 8 gros, etc.

B. 499. (Registre.) — Petit in-folio, 20 feuillets, papier.

**1473-1475.** — Arrentements, etc., 15<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Sainte-Cécile et de la Val-de-Buire sont adjugés à Davin de Lunel, juif, de Carpentras, moyennant 720 florins de redevance annuelle ; — ceux de Valréas, à Abraham de Roquemartine, juif, de Carpentras, moyennant 101 florins et 3 gros ; — ceux de Grillon, à Mossé Manelli, juif, de Carpentras, moyennant 95 florins, etc.

B. 500. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

**1475-1477.** — Arrentements, etc., 16<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Mornas sont adjugés à Louis Dalmassy, moyennant 435 florins de redevance annuelle ; — ceux de Caderousse, à Mossé Léon, juif, de Mornas, moyennant 14 florins 7 gros ; — ceux de Monteux, à Mancip Bonaci, juif, de Mormoiron, moyennant 48 florins 4 gros, etc.

B. 501. (Registre.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier.

**1477-1479.** — Arrentements, etc., 17<sup>e</sup> volume. —

Les revenus de Caderousse sont adjugés à Ripert Simonis, de Malaucène, moyennant 21 florins et 3 gros de redevance annuelle ; — ceux de Sorgue, à Barthélémy Dineti, de Carpentras, moyennant 225 florins ; — les produits du port de Noves, sur la Durance, à Girard Rouani, moyennant 327 florins 6 gros, etc.

B. 502. (Registre.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

**1479-1481.** — Arrentements, etc., 18<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Saint-Marcelin, près Valréas, sont affermés à Mathieu Magasoni de Visau, moyennant 4 florins de redevance annuelle ; — les produits du port des Augiers, sur le Rhône, à Jean Ulrici, prieur des Célestins de Sorgues, moyennant 62 florins et 6 gros ; — les revenus de Monteux, à Barthélémy Dimeri, de Carpentras, moyennant, 125 florins, etc.

B. 503. (Registre.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier.

**1481-1483.** — Arrentements, etc., 19<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Serres-lès-Carpentras sont adjugés à Jean Bonicordis, moyennant 11 florins et 20 sous de redevance annuelle ; — ceux de Baumes-de-Vénise, à Barthélémy Dimeri ou Dinerii, de Carpentras, moyennant 2 florins ; — ceux de Saumane, à Constantin d'Entraigues Néophile, moyennant 8 florins et 23 sous, etc.

B. 504. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

**1483-1485.** — Arrentements, etc., 20<sup>e</sup> volume. — Le péage du Rhône, à Lalapud, est adjugé à Barrem de Caderousse, moyennant 82 florins 6 sous de redevance annuelle ; — le produit des bans de Carpentras et de Serres, à Giraud Carpentras, de la ville de ce nom, moyennant 12 florins et 11 gros ; — celui des bans de Monteux, à Pierre Morelli, moyennant 23 florins 6 gros 12 deniers, etc.

B. 505. (Registre.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier.

**1485-1487.** — Arrentements, etc., 21<sup>e</sup> volume. — Le produit des bans de Laroque-sur-Pernes est adjugé à Antoine Laugier, de Pernes, moyennant 4 florins 3 gros et 6 deniers de redevance annuelle ; — celui des bans de Saumane, à Jean de Rivo, moyennant 6 florins 5 gros 12 deniers ; — celui du sceau de la cour de l'Isle-de-Vénise, à André Chanut, moyennant 18 florins, etc.

B. 506. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

**1487-1489.** — Arrentements, etc., 22<sup>e</sup> volume. —

Les produits du port des Augiers, sur le Rhône, à Sorgues, sont adjugés à Pierre Blanchard, sur une mise à prix de 36 florins ; — ceux du péage du Rhône, à Lapalud, à Laurent Rosseti, moyennant 862 florins 6 gros de redevance annuelle ; — ceux de Cavaillon, à Bonjues de Valabrègue, juif, moyennant 71 florins et 8 gros, etc.

B. 507. (Registre.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

**1491-1493.** — Arrentements, etc., 23<sup>e</sup> volume. — Le cahier des charges, par son dernier article, interdit aux juifs, sous peine d'une amende de 50 florins, de faire, à l'occasion de ces arrentements, des traités usuraires avec les chrétiens. — Quittance de 41 florins 5 gros 12 deniers, par le trésorier de la Chambre apostolique, à Barthélemy Glaudis, à compte du produit du péage du Rhône établi à Lapalud. — Radulph Perrussii porte de 6 à 28 gros l'enchèère des revenus de Serres-lez-Carpentras, etc.

B. 508. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

**1493-1495.** — Arrentements, etc., 24<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Laroque-sur-Pernes sont adjugés à Ayme de Ducibus, au prix de 32 florins 6 gros ; — ceux de l'Isle-de-Venise, à Mossé Lion Cohen, juif, dudit lieu, au prix de 97 florins 1 gros ; — ceux de Lagnes, à Mossé Comprat Botarel, juif, de Carpentras, moyennant 29 florins 9 gros 12 deniers, etc.

B. 509. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

**1495-1497.** — Arrentements, etc., 25<sup>e</sup> volume. — Acquit de 8 florins 4 gros, souscrit par le trésorier du Venaissin, à Bonjues de Valabrègue, juif, de Cavaillon, à compte sur sa ferme des revenus que la Chambre perçoit audit lieu ; — du solde dû à la Chambre de Carpentras par Jacob Macip, juif, de Flornoiron, pour sa ferme des revenus de Malaucène. — Bail des droits de seau et d'inquant de la cour de l'Isle, donné par les régents de la trésorerie de la Chambre de Carpentras, à Honoré Vérani, de l'Isle, moyennant la redevance annuelle de 12 florins de 24 sous chacun, etc.

B. 510. (Registre.) — Petit in-folio, 35 feuillets, papier.

**1501-1503.** — Arrentements, etc., 26<sup>e</sup> volume. — Quittance de 227 florins 6 gros, souscrite par le vice-trésorier du Comtat au profit de David de Bezes, juif, de Pernes, pour la ferme des revenus que la Chambre apostolique per-

cevait en ce lieu ; — de 25 florins, par le même, à Guillaume Feloni de Monteux, pour le fermage des pâturages de Javon ou Janson ; — de 40 florins, par le même, à André Saecqui, pour le fermage des bans de Carpentras et de Serres, etc.

B. 511. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

**1503-1505.** — Arrentements, etc., 27<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Laroque-sur-Pernes sont adjugés à Léon Cassin, sous le cautionnement de Jean de Sainte-Marie de Pernes, moyennant 23 florins de redevance annuelle. — Estimation des agrès et appaux du bac de la Durance, au port de Noves. — Les revenus de Saumane sont adjugés à Guillaume Ravaneli, de l'Isle, moyennant 11 florins 11 gros 12 deniers de redevance annuelle, etc.

B. 512. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

**1505-1507.** — Arrentements, etc., 28<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Pernes sont adjugés pour 3 ans à Benestrug de Monteux, juif, moyennant 353 florins 9 gros de redevance annuelle ; — les produits du port de Noves, sur la Durance, à Étienne Galloni de Caumont, moyennant 304 florins 2 gros ; — les revenus de Roaix, à Guillaume de Vicenoble, moyennant 146 florins, etc.

B. 513. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

**1508-1511.** — Arrentements, etc., 29<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Saumane sont adjugés à Mathurin Marin, de l'Isle, moyennant 8 florins 11 gros 12 deniers de redevance annuelle ; — ceux de Cairanne, à Léon Cassin, moyennant 357 florins 6 gros ; — ceux de Saint-Marcelin, près Valréas, à Mossé Cohen, moyennant 39 florins 9 gros et 12 deniers, etc.

B. 514. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

**1511-1514.** — Arrentements, etc., 30<sup>e</sup> volume. — Texte de la criée faite pour annoncer ces enchères. — Les revenus de Faucon et de Pnyméras sont adjugés à Samuel Meyr, moyennant 16 florins 8 gros de redevance annuelle ; — ceux de Buisson, à Boniac Abraham, juif, de Carpentras, moyennant 125 florins 10 gros ; — ceux de Grillon, à Salomon de Beaucaire, juif, de Malaucène, moyennant 124 florins 2 gros, etc.

B. 515. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

**1511-1514.** — Arrentements, etc., 31<sup>e</sup> volume. —

État des officiers pontificaux dans le Comté Venaissin, et de leurs honoraires ordinaires. — Clavaires (trésoriers) établis dans la même province. — Les produits du port de Noves sont adjugés à Jacques Donant, de Cavaillon, moyennant 373 florins 9 gros de redevance annuelle; — ceux de la Valmasque, Bonnieux, Menerbe, Maubec et Saint-Saturnin d'Apt, à Jacques Anastazii, de Bonnieux, moyennant 58 florins; — ceux de Sainte-Cécile et de la Val-de-Boire, à Léon Cassin, juif, de Pernes, moyennant 950 florins 10 gros; — ceux de Banzon, à Abraham de Vivers, juif, de Bollène, moyennant 2 florins 2 gros, etc.

B. 516. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

**1514-1517.** — Arrentements, etc., 32<sup>e</sup> volume. — Les produits du péage du Rhône, à Lapalud, sont adjugés à Baudoard Philibert, moyennant 600 florins de redevance annuelle; — de Serres-lez-Carpentras, à Isaac de Vinariis, moyennant 16 florins; — les bans de Pernes, à Jossé de Lates, juif, moyennant 80 florins; — les produits du seau de la cour majeure de Carpentras, à Étienne Bonneti, moyennant 10 florins, etc.

B. 517. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

**1520-1523.** — Arrentements, etc., 33<sup>e</sup> volume. — Les produits du péage du Rhône, à Lapalud, sont adjugés à Chancon-Meysonier, de Carpentras, moyennant 600 livres de redevance annuelle; — les produits des bans de Saumane sont adjugés à Durand Cassin, juif, de Carpentras, moyennant 6 florins 3 gros, etc.

B. 518. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

**1523-1528.** — Arrentements, etc., 34<sup>e</sup> volume. — Note sur la manière de calculer les enchères, les florins à la chambre valant un quart en sus des florins petits. — Les produits du péage du Rhône, à Lapalud, sont adjugés à Haïn de Roquemartine, juif, de Mornas, moyennant 650 florins de redevance annuelle, et ceux du péage par terre à Balthazar de La Riez, d'Orange, moyennant 60 florins; — Les revenus de Saint-Saturnin d'Apt ne sont pas exposés aux enchères par le motif que personne n'avait fait des offres les années précédentes; — ceux des pâturages de Janson (Javon) ne sont pas affermés, parce que la Chambre a inféodé ces fonds à François de Baronelli, qui lui sert annuellement un veau gras, etc.

B. 519. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

**1529-1533.** — Arrentements, etc., 35<sup>e</sup> volume. —

La délivrance de ces arrentements est faite par Gisard de Cornelhan, abbé de Saint-Tibère, recteur du Comté Venaissin; Antoine de Fontanille, professeur en droit et abbé de Lure, président et juge de la Cour de la Chambre apostolique; Jean Bénédicte, vice-trésorier; Cathelin Choiselat, juge des premières appellations; Antoine Casalis, juge majeur ordinaire de Carpentras et de son ressort, lesquels composaient le Conseil papal. Ils s'adjoignaient cinq juriconsultes et deux marchands de la ville. — Les revenus de Malaucène sont adjugés à Mossé, de Beaucaire, moyennant 450 florins 2 gros de redevance annuelle. — La dime d'Olonne est adjugée à Samuel Melior, juif, de Malaucène, moyennant 5 florins 8 gros 18 deniers. — Les émoluments de seau et de l'inquant de Valréas sont adjugés à Denis Manferri, moyennant 14 florins 3 gros 6 deniers, etc.

B. 520. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

**1568-1628.** — Arrentements, etc., 36<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Cayranne sont adjugés à Gabriel Vallete, moyennant 790 florins; — ceux de Bollène, à Samuel de Monteux, moyennant 145 florins; — ceux de Valréas, à Guillaume Sabatier, moyennant 452 florins; — ceux de la châtellenie de Visan, à Antoine Sibue, de Vaison, moyennant 410 florins; — ceux de la gabelle du sel à Cavaillon, à Anthime Revolte, notaire, à 95 florins, etc.

B. 521. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

**1649-1652.** — Arrentements, etc., 37<sup>e</sup> volume. — Les revenus de Cavaillon sont adjugés à Claude Bérard, moyennant 330 florins; — ceux de Malaucène, à François Enissade, moyennant 250 florins; — la dime de Roaix, à Jean-François Barnier, de Sabel, moyennant 712 florins; — les produits du seau de la cour de l'Isle, à Nicolas Martin, de Saumane, moyennant 12 florins, etc.

B. 522. (Registre.) — In-folio, 303 feuillets, papier.

**1679-1690.** — Arrentements, etc., 38<sup>e</sup> volume. — Formules: des lettres expédiées aux courriers envoyés aux trois judicatures du Comtat, un mois avant les arrentements, afin de provoquer les oblations; — des annonces placardées aux places publiques; — des lettres qu'on expédie aux rentiers, après qu'ils ont fourni leur caution. — Règlement pour la police des enchères. — Les revenus de Saint-Saturnin d'Apt sont adjugés à Étienne Violin, moyennant 3 livres; — ceux de Menerbe ne peuvent être adjugés, faute d'oblater. — Le péage de Lapalud est adjugé à Guillaume-Denis d'Orange, moyennant 680 livres, etc.

B. 523. (Registre.) — In-folio, 1035 feuillets, papier.

**1691-1720.** — Arrentements, etc., 39<sup>e</sup> volume. — Ces revenus consistaient en cens et autres droits féodaux à recouvrer à Pernes, l'Isle, Cavaillon, Bonnieux, Menerbe, Saint-Saturnin d'Apt, Lagnes, Malaucène, Faucon et Puyméras, Roaix, Buisson, Cairanne, Bollène, Sainte-Cécile, Villedieu et Visan, Sablet et Séguret, Valréas, Saint-Marcelin près Valréas, Grillon, Mormoiron, Mornas, Caderousse, Sorgues, Montoux et Entraigues; dans le port de Noves sur la Durance; dans les péages de Lapalud, Mornas et Sorgues, sur le Rhône; dans les droits d'encan des cours de Carpentras et l'Isle; dans les droits de seau de la cour de l'Isle, dans les droits de ban ou trompette de Cavaillon, Valréas, Montoux, Sorgues, Entraigues, Visan, Bonnieux, Menerbe, Sainte-Cécile, Bollène et Carpentras; dans le produit des condamnations prononcées dans le ressort des juridictions de Carpentras et l'Isle, et par la cour de Cavaillon; dans le produit des grandes et petites gabelles du sel, établies à Cavaillon; dans les loyers d'une maison avec boutique, joignant les prisons papales de Carpentras; enfin, dans le droit de donner à jouer aux cartes et aux dés dans les quartiers des juifs de Carpentras, l'Isle et Cavaillon. — La commune de Sorgues a arrenté pour neuf ans, et moyennant 100 livres par an, le port des Augiers-sur-le-Rhône. — Déclaration par Antoine Coursy, adjudicataire du produit des condamnations de Cavaillon, portant qu'il ne payera pas le droit dû au juge, s'il ne vient tenir en personne ses assises audit lieu, etc.

B. 524. (Registre.) — Petit in-folio, 29 feuillets, papier.

**1415-1652.** — Mémoire des débiteurs, tant des revenus papaux que autres, en 1415: — Jean Bernardi doit 3 florins 8 sous, pour solde d'un accommodement au sujet des revenus de Mormoiron; — Bertran I de l'Orme, rentier des revenus de la Val-de-Buire et de Sainte-Cécile, doit 595 florins et 20 sous sur sa ferme; — Salvonus Des Vinières doit 7 sous, sur sa ferme d'Olon; — Anselme de Perganisque doit 5 sous, sur la ferme de Saint-Marcelin, près Valréas, etc. — Déclaration faite en 1652, par Robert Disdier, rentier de la Chambre, au sujet des revenus que celle-ci perçoit au lieu du Pont-le-Sorgues et dans son territoire.

B. 525. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

**1674-1675.** — État de la recette et de l'exaction des lods et demi-lods, faites par Jean-Antoine de Lisola, vice-trésorier de la Chambre apostolique, depuis la dernière

échéance qu'il a exigée, le 31 août 1674, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1675. — Reçu: de Barthélemy Beysson 9 livres 6 sous 3 deniers, pour une terre, à Mormoiron, qu'il a acquis au prix de 24 livres 5 sous l'éminée; — du chapitre de Notre-Dame-des-Anges, établi à l'Isle, 47 livres 4 sous, pour deux demi-lods et neuvaîns; — de la commune de Montoux, 1,032 livres 18 sous, pour deux demi-lods qu'elle devait pour les confines et les paluds; — de Grégoire Mathéron, 22 livres 15 sous, pour une terre et une vigne, à Bonnieux; — d'Antoine Gabert, 60 livres 4 sous, pour une maison, à Cavaillon, etc.

B. 526. (Registre.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

**1670-1693.** — Livre où sont attachées les déclarations remises par les rentiers de la Chambre apostolique de Carpentras, pour les lods qui ont été exigés à Bonnieux, Buisson, Cavaillon, Faucon, Grillon, l'Isle, Pernes, Lapalud, Sablet, Séguret, Sainte-Cécile, Sorgues, Visan, Villedieu et Valréas, pendant leur ferme. — Recettes: de 44 écus faite en 1678, pour les petits lods de Bonnieux, par Barthélemy Vincent, rentier; — de 25 livres 10 sous, pour les petits lods de l'Isle, faite en 1679, par Pierre Mounier, François Bernard et Pierre Carrat, rentiers; — de 9 livres et demie pour les petits lods de Faucon, faite en 1682, par François et Pierre Laugier, fils de Claude, rentier, etc. (Répertoire.)

B. 527. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

**1602-1608.** — Comptes de Charles de Seguin, trésorier général de la Chambre apostolique de Carpentras. — Recettes ordinaires; — amendes; — traitements; — subventions aux convertis; — nourriture des prisonniers. — Original de la nomination des auditeurs des comptes.

B. 528. (Registre.) — Petit in-folio, 307 feuillets, papier.

**1622-1657.** — Comptes de Louis Robert, vice-trésorier général de la Chambre apostolique de Carpentras. — Hommage acquitté annuellement par les feudataires, le 25 juin. — Cens des greffiers. — Impôt de la contelade. — Recettes produites par les condamnations et les déponilles. — Traitement payé aux officiers de la Chambre; — paiements divers effectués par l'ordre du recteur.

B. 529. (Registre.) — Petit in-folio, 193 feuillets, papier.

**1663-1680.** — Comptes rendus par Charles de Flele et par Antoine de Lisola, vice-trésoriers généraux de la



Chambre apostolique de Carpentras. — Reçu : de Simon Terri, rentier de Bonnieux, 10 écus et 5 sous ; — de Jacques Cornu, rentier de Faucon et Puyméras, 10 écus et 10 sous ; — de Georges Lion et de Reine Brès, rentiers de la dîme de Roaix, 39 écus et 10 sous. — Produits : de la contelade, 56 écus et 12 sous ; — des hommages servis par les vaisaux et les capitaines de Sorgue, le 29 juin, 18 livres 7 sous ; — des cens des greffes de justice, 26 livres 8 sous, etc. — Payements : des honoraires du recteur, à raison de 25 pistoles d'Espagne par mois ; — de ceux du trésorier général, à raison de 10 écus d'or par mois ; — de ceux du lieutenant du recteur, à raison de 200 livres par an ; — du juge de la Chambre, à raison de 60 livres par an ; — des juges des premières appellations et de la Cour ordinaire, à raison de 48 livres par an ; — de l'avocat général, à raison de 60 livres par an ; — des juges des judicatures de l'Isle et Valréas, à raison de 24 livres par an ; — de l'avocat des pauvres, à raison de 30 livres par an ; — du capitaine héréditaire du château de Vaison, à raison de 120 livres, etc.

B. 530. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

**1758.** — Lettres adressées de Rome par N. Perrelli, trésorier général de N. S. P. le pape, l'abbé Rutati et autres, à Antoine Raoulx, trésorier de la Chambre apostolique de Carpentras, au sujet de sa comptabilité. — Réception d'un avis donné par Virgile De Puy, trésorier de la Chambre d'Avignon, d'un remboursement de 10,500 livres, opéré par ledit Raoulx. — Demande de l'envoi d'un procureur fondé, pour assister à l'apurement du compte de 1756. — On approuve un versement de 20,000 livres, fait par Raoulx à la caisse de De Puy, et on le dispense de poursuivre les débiteurs de la Chambre, pour les rentrées en retard. — La Congrégation des comptes ne peut procéder à la révision de ceux que rendent les comptables, qu'autant que ceux-ci les ont affirmés par serment entre les mains du trésorier général, etc.

B. 531. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

**1663-1778.** — Acquits des sportules de la Cour de la Chambre apostolique de Carpentras. — Bulle du pape Clément X, en date du 31 mai 1672, au sujet des sportules. — Reçus, de 1 écu et 6 sous, pour les épices de la sentence rendue contre Pierre Bayle, de Valréas, poursuivi en payement de lods par le procureur général du Roi ; — de 3 livres 4 sous, pour les épices de la sentence rendue dans la cause entre Charles Mounier, demandeur en assignation de biens, et François Bret ; — de 33 sous, pour les épices de la sentence rendue entre Louis de Pontevès,

marquis de Buoux, demandeur en renouation de reconnaissance, contre Jean-François Valette, médecin de Carpentras, etc.

GREFFES DES COURS DE JUSTICE SÉANT AU PALAIS D'AVIGNON.

B. 532. (Registre). — Petit in-folio, 381 feuillets, papier.

**1589-1596.** — Sentences originales rendues par les juges et commissaires siégeant dans le palais apostolique d'Avignon (1<sup>er</sup> volume). — Sentences : de Dominique Grimaldi, archevêque d'Avignon, et de la Rote, portant que le chapitre Saint-Genêt de cette ville aura la préséance sur celui de Sainte-Madelaine et marchera, dans les cérémonies religieuses, immédiatement après le chapitre Saint-Didier ; — De la Rote qui déboute Nicolas de Pernassio de l'instance qu'il a engagée contre Antoine Giraud, en réduction du prix d'une maison qui lui a été vendue par celui-ci ; — de l'auditeur général de la légation qui maintient la saisie d'une terre de 3 salmées à l'Isle, quartier du Pont-du-Prévôt, opérée à la requête d'Antoine Michon, trésorier des États de Provence, contre Madelaine, François et Sibille de Seignet, des Astouands, sœurs, comme filles et héritières sous bénéfice d'inventaire d'Esprit d'Astouaud ; — de la Rote qui, en considération des six mois de prison préventive qu'ils ont subie, condamne Antoine Fallot et François Rostit, habitants de Velleron, accusés de sédition, rébellion et injures contre Thomas d'Astouaud, coseigneur dudit Velleron, à rétracter leurs injures devant le juge de leur dit seigneur et à en détruire l'effet autant que possible ; — du vice-gérant qui relaxe Antoine Belloni, jadis gardien des prisons de la Vice-gérance, des peines qu'il a encourues pour avoir laissé évader le nommé Jean Combe ; — du vicaire général de l'archevêché d'Avignon, qui condamne Gabrielle de Garron, dans la personne d'Antoine Bilioti, son cnrateur, à payer à la confrérie des Battus gris d'Avignon, 150 florins ; — de l'auditeur général, condamnant Pierre Payan, curateur nommé à la succession d'Adrien Moreti, orfèvre, à payer à la confrérie de Saint-Ambroise, fondée dans l'église de Notre-Dame-la-Principale d'Avignon, la somme de 200 florins, que ledit Moreti lui avait donnée par acte public. — Ordonnance des commissaires à ce députés par le vice-légit fixant l'ordre dans lequel devront être payés les créanciers de Jean Lauze, en son vivant marchand d'Avignon. — Sentences : de l'auditeur qui condamne les Chartreux de Bonpas à payer à Jacques de Bry, en son vivant notaire à Avignon, 200 écus d'or, pour prix d'une maison à la rue des Fous ; — qui déclare francs de tailles et cotisations les biens-fonds que les Chartreux de Bonpas possèdent dans le territoire du Thor, etc.

B. 533. (Registre.) — Petit in-folio, 342 feuillets, papier.

**1597-1603.** — Sentences originales rendues par les juges et commissaires siégeant dans le palais apostolique d'Avignon (2<sup>e</sup> volume). — Sentences : de l'auditeur général qui condamne Laurent Michaëlis, l'un des sergents de sa cour, à six ans de galères, pour avoir dolosivement attiré dans une maison de prostitution un religieux ayant la prêtrise, l'y avoir surpris quand il était dans un lieu secret de cette maison avec une jeune prostituée, l'avoir arrêté sous couleur de le conduire au *scroton* (lieu de pénitence ecclésiastique) et livré, chemin faisant, à des complices qui l'ont dépouillé de ses habits et lui ont extorqué une somme d'argent ; — du vice-légat, condamnant les héritiers d'Honoré d'Albert de Luynes à payer aux créanciers du capitaine Barthélemy Médail de Piolen 61 écus et 40 sous, restant dus du montant d'une obligation ; — de l'official de l'archevêque d'Avignon, vicaire de l'inquisiteur, qui, sur la dénonciation de Louis Treille, prieur de Saint-Genêt, contre Honoré Bonnefoy, chanoine de cette collégiale, prescrit que la version française du *Nouveau Testament* imprimée à Lyon et saisie entre les mains de ce dernier, sera brûlée en sa présence, devant la porte de l'Archevêché, comme fausse et entachée d'hérésie, et que Bonnefoy, après avoir prononcé sa profession de foi catholique, dans les termes de la bulle du pape Pie IV, sera mis en liberté ; — du vice-légat contre le collège de Saint-Nicolas d'Avignon au sujet de la congrue due à Jean Gontier, vicaire de Bollène ; — de l'auditeur, qui condamne les hoirs d'Honoré Luynes à remettre aux religieuses de Saint-Véran, d'Avignon, divers immeubles à Mornas en garantie des pensions qu'ils leurs doivent ; — du vice-légat, qui maintient l'exemption des gabelles obtenue par les Chartreux de Villeneuve, contre la ville d'Avignon ; — de l'official général, qui confère au chapitre de Saint-Pierre le droit de paroisse sur le château de la Vice-gérance qui avait été usurpé par le chapitre de Saint-Agricol, etc.

B. 534. (Registre.) — Petit in-folio, 131 feuillets, papier.

**1602-1610.** — Sentences originales rendues par les juges et commissaires siégeant dans le palais apostolique d'Avignon (3<sup>e</sup> volume). — Sentences : du pro-légat Charles de Conti, rendue en appel d'une décision du vicaire général de l'évêché de Vaison, et maintenant, contre les prétentions de la messe de cet évêché et celles de Barthélemy Chapôt, prêtre, le chapitre de Saint-Pierre d'Avignon en possession du prieuré de Saint-Pierre de Ravel à Cairanne, qui lui avait été uni par bulle de Sixte IV, en date des nones de février 1483 ; — de l'auditeur, qui maintient la décision qui

a donné gain de cause à Jean de Sade, premier président et chancelier de la Cour des comptes de Provence, contre Sébastien de Seguin, seigneur de Laroque, comme héritier d'Antoine, son frère, au sujet des baux de biens-fonds substitués, et que ces derniers ont souscrits avec la faculté par le fermier de les renouveler de neuf en neuf ans, moyennant le payement exact des fermages ; — du même, qui condamne Michel de Roddes à payer annuellement 14 écus 58 sous 6 deniers, pour le capital de 214 écus, qu'il doit par lettre de change aux hoirs de feu Jean de Roddes. — Déléberations des commissaires nommés par la vice-légation d'Avignon, pour arbitrer les différends qui s'étaient élevés entre la commune et certains particuliers de Sablet au sujet de l'acquiescement des impositions extraordinaires. — Sentences : du vice-légat, qui absout la dame Marie Guoze de l'accusation d'adultère portée contre elle par Emmanuel Cappean, son mari ; — de l'auditeur, qui déclare francs, nonobstant les prétentions contraires de la commune, les biens que les Chartreux, de Bonpas possédaient à Caumont ; — du vicaire général de l'Archevêché, au sujet de la discussion des biens et de l'ordre des créanciers de feu Antoine Barberin de Châteauneuf ; — du vice-gérant, qui condamne l'hôpital de Sainte-Marthe d'Avignon à vendre un pré qui dépendait de la directivité du chapitre de Saint-Pierre ou à en payer le *novennium* à celui-ci ; — du vicaire général de l'archevêché, réglant l'ordre des créanciers de feu Rostang Beau de Bédarides dans la distribution du prix provenant de la discussion de ses biens ; — de l'auditeur, réglant celui des créanciers de Louis de Bardessolle dit de Barion, de Pernes, etc.

B. 535. (Registre.) — Petit in-folio, 279 feuillets, papier.

**1546-1551.** — Procédures instruites devant la Cour de la Vice-gérance d'Avignon, par Sébastien Magnati, greffier. — Le vice-gérant était Antoine de Castro, ses lieutenants Antoine Tartulli, et Claude Upayssi, le procureur fiscal, Antoine Ferandi. — Instance des religieuses de Sainte-Praxède d'Avignon, contre Pierre Stays, marchand, en restitution des matériaux qu'il avait enlevés de leurs chapelle et cimetière du couvent de la Tour-d'Espagne, notamment d'une pierre tombale sur laquelle se trouvait une figure d'évêque en relief. — Assignation donnée par Mosse Jessé, juif d'Avignon, à Girard Baccomerli, mormeur de la même ville, pour voir vendre aux enchères les chaînes, anneaux et autres bijoux qu'il lui a donnés en garantie d'un prêt de 10 écus. — Poursuites de l'économé de l'hôpital de Saint-Lazare sous les murs d'Avignon, contre Arnaud Goset, en payement de 4 florins pour solde d'un cens que celui-ci sert audit hôpital. — Mention de

la mort d'Antoine de Castro, vice-gérant, le 24 janvier 1549, et de sa sépulture dans l'église du convent des Observantins. — Nomination d'Antoine de Fachinetis aux fonctions de vice-gérant. — Poursuite du collège de Sénanque contre Jacques Duchêne, lequel étant recteur avait mal géré les affaires de l'établissement, n'avait pas acquitté les fondations et était demeuré débiteur d'une forte somme d'argent, etc.

B. 536. (Registre.) — Petit in-folio, 202 feuillets, papier.

**1561-1562.** — Procédures instruites devant la Cour de la Vice-gérance, par Colin Tache, notaire et greffier. — Surenchère par noble Michel Vilelhes, qui porte à 172 écus d'or le prix d'une maison de la succession Chabert, mise en vente par les liquidateurs. — Discussion des biens de Nicolas Lombard. — Requête au vice-légat par Jean Guiard de l'Isle, en nullité d'une obligation de 150 écus qu'il a souscrite, étant fils de famille et étudiant à Avignon, à Barthélemy Dubaye. — Saisie-arrêt par Claude Achard, contre Pierre Bourg, en garantie d'une créance de 150 écus d'or. — Substitution d'André Sisoine, Joseph Suarès et Antoine Paris, docteurs en droit d'Avignon, par Blaise Jordane, à la procuration qui lui a été donnée par Jean Brisson, marchand de Saint-Flour, tant en sa qualité de donataire d'Antoine Culherier, que comme père et administrateur des biens de Jean, Margerite, Lombarde, Antoinette et Catherine Brisson, enfants issus de son mariage avec Catherine Culherier, pour procéder à la liquidation de la succession dudit Antoine. — Action intentée par André et Jean Chabert, fils de feu Philippe Chabert, du Saint-Esprit, contre Jean Vinet et Giraud Filos, d'Avignon, administrateurs pour l'OEuvre des mégissiers d'Avignon, des biens de feu Claude Chabert, sur ce que celui-ci, au mépris de l'acte de société qui le liait audit Philippe, avait laissé l'universalité de ses biens à cette œuvre. — Instance de l'hoirie d'Henry de Rovilhase, en son vivant seigneur du Barroux, contre Perrinet Parpaille, président du parlement d'Orange, en paiement d'une obligation de 2,500 écus d'or, etc.

B. 537. (Registre.) — Petit in-folio, 427 feuillets, papier.

**1563-1564.** — Procédures instruites devant la Cour de la Vice-gérance, par Colin Tache, notaire et greffier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Claude Lefèvre, blanchier, par Jean Duc, aussi blanchier d'Avignon. — Saisie opérée à la requête des enfants de feu Pierre de Cambis, en son vivant seigneur d'Orsan, contre Alexandre de Cambis, en garantie de 290 écus d'or, pour lesquels celui-ci s'était jadis obligé envers Victor de

Cambis. — Discussion des biens de Pierre Lause à l'instance de ses créanciers. — Procuration donnée par Abasias de Milhan et par Ferrissol de Courtbezou, tous deux juifs d'Avignon, à Georges Joannis et André Sisoine, pour les défendre et représenter dans toutes les causes qu'ils auront en justice. — Requête de Raymond Divretti et Antoine André, sous-fermiers du prieuré du Pont-de-Sorgnes, sur ce qu'après avoir payé aux pâques de 1562, 60 écus, pour l'arrentement de l'année, sont survenus des gens de guerre, commandés par le comte de Suze, qui ont levé la dime sur toutes les récoltes de ce territoire, ce qui a rendu impossible leur perception. Ils concluent à la restitution des 60 écus par eux payés. — Procédure pour la discussion des biens d'Amédée Violand, blanchier, à la poursuite d'Alizete Martin, sa veuve, demanderesse en restitution de sa dot, de son augment de dot et de ses autres droits, contre Étienne Giraudi, curateur nommé à cette succession. — Sentence qui colloque ladite Martin pour 100 florins, en représentation de sa dot, et 30 florins, pour l'augment, etc.

B. 538. (Registre.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

**1587.** — Procédures instruites devant la Cour de la Vice-gérance d'Avignon. — Poursuites par Jeanne Jobert contre les héritiers d'Antonin Jobert, à fin d'en obtenir le paiement d'une créance de 200 florins. — Saisie de mobilier, pratiquée à la requête de François Blancheti contre les héritiers de Guillaume Roux, jardinier, pour en obtenir le paiement des arrérages d'un cens imposé sur une vigne. — Offre, à charge de remploi, du paiement de 300 florins provenant du prix de garrigues à Sarrian, vendues par Catherine Ollier, veuve Manauld, à Martin Gallian, laboureur dudit Sarrian. — Saisie d'une jument contre Pierre de Laplanche, boucher de Mormoiron, par Guillaume Blanchet, revendeur d'Avignon, en garantie d'une fourniture de graisse à laquelle ledit Laplanche s'était obligé, et cessation de ces poursuites, par suite du cautionnement de Jovillon dit la Pomme, blanchier, etc.

B. 538 bis. (Registre.) — Petit in-folio, 117 feuillets, papier.

**1632.** — Procédures instruites devant la Cour de la Vice-gérance d'Avignon. — Poursuites de la dame Chazel, femme Mestral, contre Pierre Du Pred, joueur de violon, en paiement de 11 écus, montant d'une obligation. — Discussion des biens d'Honoré de Serre. — Instances : de Jacques Gleyze, contre le capitaine Julien de Trinquetteille au terroir d'Arles, en paiement du montant de ses gages d'une année ayant conduit à son service des voitures et des chevaux chargés de sel ; — d'Anne Chazelle, tutrice de François Vienot, contre

Charles Fede, en paiement de 200 livres, montant du reliquat de leurs comptes, etc.

B. 539. (Registre.) — Petit in-folio, 346 feuillets, papier.

**1644.** — Procédures instruites devant la Cour de la Vice-gérance, par Boisson, greffier. — Instance en consignation de dot par Marguerite Volent, contre Jean Surlat, pelissier, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Encan des meubles de Jean Surlat. — Instances : en annulation d'un acte de cession par Claude Cavalhon, sieur de Saussae, contre Pierre Pradan du Bollène ; — en annulation d'un acte d'obligation par Jacques Capiant, broquier d'Avignon, contre Louis Chapelle, bourgeois ; — en paiement de 9 écus par Davin de Valabrègue, contre Isaïe de Valabrègue, son frère, tous deux juifs d'Avignon ; — en paiement de 12 écus pour un semestre de loyer, par Felix Gay, notaire, contre Pierre Pougman, chirurgien ; — en paiement d'un capital de 9 écus par François Depuget, religieux cordelier, contre Jacques Bladéri, taffetassier, etc. (Répertoire.)

B. 540. (Registre.) — Petit in-folio, 438 feuillets, papier.

**1647-1648.** — Procédures instruites devant la Cour de la Vice-gérance, par Boisson, greffier. — Poursuites de Jean Beaune, contre Catherine Bremond et Nicolas Fiquet et Catherine Lapièrre, ses fils et belles-sœurs, en paiement d'un capital de 77 écus ou de sa pension à 7 p. 0/0. — Instances : en consignation de dot par Anne Femon contre Simon Martin, son mari, et les créanciers de celui-ci ; — de la dame de Castellet, à l'effet de contraindre la dame de Sevenier à recevoir le remboursement d'un capital de 500 écus. — Cession de biens faite par Estève Coste, passementier d'Avignon, à ses créanciers. — Instance d'Henry de La Plane contre les héritiers d'Anne Lioutaud, sa femme, en paiement de 200 écus que celle-ci lui avait donnés en augment de dot et des 100 écus de bagues et joyaux qui lui avaient été reconnus dans leur contrat de mariage, etc. (Répertoire.)

B. 541. (Registre.) — In folio oblong, 291 feuillets, papier.

**1532-1533.** — Procédures instruites devant les Cours séant au Palais apostolique d'Avignon, par Gaufridi, notaire et greffier. — Noms des auditeurs de la Rote, des conservateurs des privilèges de l'Université et de l'avocat et procureur fiscal en exercice. — Note portant que l'usage est de surseoir aux audiences depuis la veille de Saint-Thomas apôtre (20 décembre) jusqu'au premier jour juridique qui suit la Saint-Hilaire (13 janvier). — Grâce accor-

dée par le vice-légal à Joseph Berterius, impliqué dans une rixe entre veloutiers et étudiants et dans laquelle un de ces derniers, nommé Claude Conpemange, était resté mort sur le carreau. — Les informations juridiques ayant établi que Berterius avait été meurtrier, l'effet de cette grâce fut suspendu comme obtenue sur un faux exposé. — Instance par Jacques Rubey, ouvrier en bois, habitant à Châteaurenard, contre Joffroy Provigni, apothicaire, qui avait usurpé une maison près du portail peint à Avignon, dépendant de la succession de Dalmas Jenesson, oncle de Rubey. — Plainte d'Henry Stamber, clerc du diocèse de Liège, contre Janot, hôte du *Chapeau-Rouge*, et sa femme, en restitution d'un anneau de la valeur de 3 écus qu'il leur avait donné à garder. — Instances : en cessation de poursuites par Charles Cluselli, notaire d'Avignon, contre Jean Cornichon, dit de Lyon, chapelier de la même ville, qui se prétendait cessionnaire de Roland Gorfoni pour une somme de 7 écus que Cluselli lui aurait dus, ce que celui-ci déniait ; — de l'Œuvre des lépreux de Saint-Lazare d'Avignon, contre Claude Ducros, notaire à Caderousse, en paiement d'une pension. — Discussion des biens de Guillaume Le Bourguignon par ses créanciers. — Instances : de Jean-François Arnaud, clerc de Marseille, en cessation des poursuites dirigées contre lui par le procureur fiscal de la cour épiscopale de cette ville, pour de prétendues blessures faites à Jean Rival ; — de Sébastien Garnier et Jean Hermitte, recteurs des écoles d'Avignon, contre Barthélémy Chayssi, aussi recteur des écoles, qui était allé, avec quelques complices, les attaquer dans leur maison l'épée à la main, etc. (Répertoire.)

B. 542. (Registre.) — In-folio oblong, 327 feuillets, papier.

**1535-1536.** — Procédures instruites devant les Cours séant au palais apostolique d'Avignon, par Guillaume Gaufridi et, après sa mort, par Sébastien Magnati, notaires et greffiers. — Instance de Delphine Chapus, contre noble Charles de Chalusses, banquier d'Avignon, en nullité de la vente à réméré faite à celui-ci d'une maison sise dans la paroisse de Notre-Dame-la-Principale. — Appels : d'une sentence du recteur du Comtat en vertu de laquelle Jean Girard, dit Bollon, savetier de l'Isle, a été condamné à livrer, avant le paiement, certaines peaux qu'il avait vendues à Antoine Reynaud dit Motteti, aussi savetier de l'Isle ; — de Jean Bastide, cultivateur de l'Isle, contre un arrêt du lieutenant du recteur qui, nonobstant les grâces moratoires accordées aux chrétiens débiteurs des juifs, l'a condamné à payer ce qu'il devait à Natan de Vives, juif de Carpentras. — Poursuites de Gabriel Roche, courrier papal à Avignon, en paiement des remèdes et des honoraires des

chirurgiens, dus pour une blessure que lui avait faite à la jambe Gabriel Morandi. — Contestation entre Bertrand Buguyer, clerc de Beauvais, l'un des familiers du vice-légat, et François Tulle, au sujet de la possession du prieuré de Saint-Pierre de Thosses au diocèse d'Apt (com<sup>e</sup> de Villars).

— Instances : par Pierre Agaffin, prévôt des monnaieurs, contre Claude de Boxio et Antoine de Revis, préposés aux gabelles d'Avignon, en restitution des saisies faites par ceux-ci ; — de Pierre de Bésignan, évêque de Nicopolis, pour être réintégré dans les distributions quotidiennes de pain et de vin, que ses prédécesseurs et lui, depuis douze ans, recevaient du couvent des Cordeliers d'Avignon. — Note de l'arrivée à Avignon de François I<sup>er</sup>, roi de France, venant avec une armée pour chasser les impériaux de Charles-Quint qui avaient envahi la Provence. — A cette occasion les Cours du palais suspendirent leurs audiences, du 28 juillet au 29 septembre, et, pendant cinq mois, les praticiens renoncèrent à s'opposer la prescription des délais, etc.

B. 543. (Registre.) — Petit in-folio, 370 feuillets, papier.

**1539-1540.** — Procédures instruites par Sébastien Magnati, notaire et greffier. — Contestation entre Jean Autachon, prêtre du diocèse de Viviers, chanoine de la collégiale de Saint-Agricol d'Avignon, et Pons de Félix, clerc d'Avignon, au sujet du même canonicat qui lui avait été dernièrement conféré. — Commission de l'office des causes commissionales jugées au palais apostolique d'Avignon, donnée à maître Elzéar Cortelli, notaire, et à François, son fils. — Contestation entre Antoine Forti, Claudie Colin, sa femme et la sœur de celle-ci, d'une part, et Guillaume Laurentii, notaire, et Peyrone Colin, sa femme, d'autre part, au sujet du partage de la succession de Jean Colin, maçon d'Avignon, leur père et beau-père. — Poursuites de Jean d'Ancèzanne, abbé commendataire de Saint-Ruf-lez-Valence, en sa qualité de prieur de Saint-Ruf, sous les murs d'Avignon, contre Louis Pelegrini, Guillaume Moyroux Benoit Bonan, Pierre Gonet, Pierre Amyot, Vincent Regis et Jean Germani, usurpateurs des biens et droits que ledit prieuré possédait au territoire d'Avignon, clos de Cécilian, etc.

B. 544. (Registre.) — Petit in-folio, 177 feuillets, papier.

**1548.** — Procédures instruites par Raymond de Marsis, notaire et greffier. — Style employé dans les causes bénéficiales en première, seconde et troisième instances. — Noms et prénoms des avocats et praticiens. — Instance de Nicolas Tartuli contre les mesureurs du grenier à sel

d'Avignon, savoir : Laquin Gosset, qui lui réclamait 8 florins 7 gros, et Jacques Dalix, qui réclamait 10 gros pour lui et 1 florin 5 gros 16 deniers pour Sébastien Fornier. — Nomination d'office par le vice-légat de messire Garnier, avocat, pour servir de conseil et de défenseur à Juvenal Lenesc, qui était attaqué par Floreto Francone. — Arrêt qui maintient Jean Fabri, agriculteur, en possession d'une vigne et d'un verger d'oliviers dont la possession lui était disputée par Héliet et Jean Chapellet et Marie, leur sœur, qui déclare tombée en commise une terre jadis vigne, de la directe du couvent des Dominicains d'Avignon, possédée par Claude de Crose, notaire à Caderousse. — Poursuites de Claude Bastide, ouvrier en bois d'Avignon, contre Louis Saunier, veloutier, en paiement de 91 florins, pour le prix de 4 métiers à velours garnis, et d'un lit, etc.

B. 545. (Registre.) — Petit in-folio oblong, 48 feuillets, papier.

**1565.** — Procédures instruites par Sébastien Magnati, notaire et greffier. — Instances : en paiement de 260 écus d'or, poursuivie par Beaumont de Cochet, parfumeur d'Avignon, comme père et tuteur de Laurent et Jeanne de Cochet, enfants d'Isabelle Gilbert, sa femme, contre Antoine Gilbert, prévôt de l'église d'Arles, et Jean Gilbert, son frère, cohéritiers d'Antoine Gilbert, leur père ; — de Gilles Barthélemy, parfumeur d'Avignon, contre Borriaci, docteur ès lois, en paiement des marchandises fournies à ce dernier ; — de Pierre Jacques, cordonnier d'Avignon, contre Jean Cavagnous, religieux du collège de Saint-Martial, en paiement de 20 sous tournois, pour solde d'une fourniture de souliers et bottes ; — de Jacques Rabasse, procureur général au parlement de Provence, comme privée personne, contre les hoirs de Nicolas de Ceps, en paiement de 1,200 écus d'or, pour solde d'un capital de 2,100 écus, qui est depuis longtemps échu, etc.

B. 546. (Registre.) — Petit in-folio, 318 feuillets, papier.

**1582.** — Procédures instruites par Vincent Pollin, notaire et greffier, et Laurent Chevalier, son coadjuteur. — Poursuites : de Mare de Fortia, coseigneur de Caderousse contre la commune de Sablet, en recouvrement d'une créance que celle-ci fut autorisée à acquitter en froment dont le prix serait calculé à raison de 17 florins 12 la salmée ; — de Jacques Picherii, chirurgien, contre la commune de Caderousse, pour en obtenir le paiement d'une obligation de 60 écus d'or. — Notification de la révocation de Jean Féraudi des fonctions d'avocat fiscal de la légation d'Avignon et de son remplacement par Antoine Fabre. — Instance de Louise Doneaud, veuve d'Elzéar Gof-

fridi, en son vivant greffier de Bonnieux, contre Pompée de Goffridi, fils et héritier du précédent, en paiement de 200 écus d'or, montant de son augment de dot. — Mention de la publication des nouveaux règlements adoptés dans cette ville, faite par l'organe de Vincent Siffredy, l'un des greffiers du palais. — Poursuites : de noble François Magnini, héritier universel de Vincent Nalis de Carpentras, contre les vingteniers de Sarriam, en paiement d'arrérages de pensions que cette commune devait audit Nalis ; — de Jean Borry, marchand d'Avignon, fermier général de l'évêché de Vaison, contre Louis Boysson, chanoine dudit Vaison et prieur de Faucon, en paiement du quart de la dîme dudit prieuré revenant à l'évêché. — Sursis de huit jours accordé à la commune de Cairanne, pour acquitter ce qu'elle doit à ses créanciers au moyen du produit de la vente de son moulin, etc.

B. 547. (Registre.) — Petit in-folio, 275 feuillets, papier.

**1585.** — Procédures instruites par François Gauffridi et Antoine Marini, notaires et greffiers. — Contestation entre Sauveur Donadei de l'Isle et Jean Bernardi de Mazan, d'une part, et Claude de La Pierre, prieur de Goult, d'autre part; ce dernier, faisant continuellement sa demeure dans le lieu de son prieuré, demandait à être pourvu d'un vicair forain. — Poursuites de Plesantius Mazine, napolitain, habitant d'Avignon, mari de Claude-Rollande de Caromb, contre les hoirs de François Gilli, en paiement d'une somme de 100 florins, procédant d'un legs fait par ce dernier à ladite Rollande. — Opposition de Guillaume Thomas et consorts aux criées que les consuls de Bedoin ont fait faire au sujet des devès. — Contestations : entre François et Jacques Gauffridi, frères, et Pierre Gapallon, fils et héritier de François, au sujet des droits de lods à percevoir par celui-ci sur une maison acquise par ledit Gauffridi ; — entre les consuls et les forains de Ménerbe, au sujet du paiement des charges locales. — Instance de Pierre Alphant, charpentier de Lagnes et de la communauté du dit lieu, contre Guillaume Roquebrune et autres qui se refusaient à acquitter leur part dans la répartition des dettes publiques, etc.

B. 548. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

**1588.** — Procédures instruites devant les Cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Contestation entre M. de Fortia et la commune de Sablet, au sujet du remboursement d'un capital dû par cette dernière que M. de Fortia prétendait toucher en écus d'or. — Inventaire des biens de Jean Lauze, négociant à Avignon, dressé

à la requête de Clémence de Regnis, sa veuve, comme héritière du défunt et tutrice de son enfant : neuf tableaux peints sur toile, sans nom d'auteur, figuraient dans cet inventaire ; ils représentaient une *Descente de Croix*, la *Conversion de saint Paul*, l'*Arche de Noé*, la *Cène*, etc. — Instance de Jacques de Laurent pour faire admettre dans les comptes qu'il avait à rendre au tuteur de Catherine, fille à feu Jean Blovae, 63 écus employés à faire garder et désinfecter la maison dans laquelle ce dernier était mort de mal contagieux. — Requête au vice-légat par les hoirs de feu Jean-Mathieu Thoracio, coutelier d'Avignon, en paiement d'une créance de 392 livres qu'ils avaient sur Pierre de Guilhen, etc.

B. 549. (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

**1591.** — Procédures instruites devant les Cours du palais d'Avignon. — Déclinatoire opposé à l'auditeur par l'archidiacre de Vaison, comme prieur de Sablet, sur la demande des habitants de ce dernier lieu, tendant à être pourvus d'un prêtre qui acquitte le service divin, demande qui était de la compétence de l'official de l'évêché de Vaison. — Contestation entre la commune de Montoux et les Chartreux de Villeneuve, au sujet du concours demandé à ceux-ci pour le curage de la rivière de l'Auzon. — Poursuites par le chapitre de Villeneuve contre celui de Saint-Ruf-lez-Valence et sommation au fermier du prieuré de Châteauneuf de Giraud-l'Ami, appartenant à ce dernier chapitre, de prouver qu'il a payé à son bailleur une annuité par anticipation. — Instance en appel par les créanciers de Jean Lauze contre Georges Ferrier, tiers-posseur d'un pré provenant dudit Lauze. — Sentence condamnant Françoise Granier, veuve de Jean Daniel de Bélarrides, à payer à Catherine Dragon, veuve d'Hilaire Solier, de Ribas, près Laudun (Gard), 60 écus d'or, montant d'une obligation à elle souscrite, et ce au moyen du prix d'une maison et d'un jardin qui lui ont été expropriés et qu'on a adjugés à Esprit et Balthazar de Sourras, frères, au prix de 85 écus. — Acceptation de l'héritage de Françoise Granier par Anne Granier, religieuse françaiseine du couvent d'Avignon, sa sœur. — Poursuites : en reddition de comptes par Marguerite Carmejaune d'Avignon, contre Lagnas Savin, marchand de soie, son curateur ; — en paiement de 6 annuités d'arrérages d'une pension de 7 florins, par l'OEuvre des pauvres lépreux d'Avignon, contre les hoirs d'Antoine Valette, corroyeur, etc.

B. 550. (Registre.) — Petit in-folio, 282 feuillets, papier.

**1592.** — Procédures instruites par Jean Gente, notaire et greffier. — Action en nullité d'une obligation souscrite

par Guillaume Jean, à Antoine Perne, créancier de la commune de Châteauneuf de Giraud-l'Ami, et qui avait fait emprisonner ledit Jean, afin d'être payé. — Déclaration de Vincent Siffredi, recteur du collège des notaires établi à Avignon, portant que Pierre Régis et César Anglesy ne sont pas compris parmi les notaires assujettis à faire examiner par le collège des notaires les actes reçus par eux. — Inhibitions demandées : par Antoine Charmot, prêtre de Mazan, contre Guillaume Serre, docteur en droit d'Avignon, qui le troublait dans la possession de la chapellenie de Sainte-Catherine, fondée dans l'église paroissiale de Sault ; — par Sermet, marchand de sel d'Avignon, contre les coseigneurs du péage à sel de cette ville qui prétendaient le soumettre à acquitter un droit pour le sel qu'il faisait venir par la voie de terre. — Notes concernant la réintégration de Dominique Grimaldi dans les fonctions de vice-légat d'Avignon, le 12 avril 1592, et sa mort, le 1<sup>er</sup> août suivant ; l'installation, le 15 avril, de Charles de Réate, en qualité d'auditeur général de la légation, la réception de Jean-François Bordini, venant occuper provisoirement la vice-légation celle d'Antoine Clarelli, auditeur général et celle de Silvius Sabellus, nommé vice-légat. — Dépôt, par la ville de Cavaillon, des droits de lods dont elle se trouvait redevable par suite de l'acquisition de la terre de la Roquette, en attendant qu'il soit décidé si c'est l'évêque de Cavaillon ou la Chambre du Comtat qui en possède la directivité. — Opposition de Robert Fulconis, étudiant, à ce qu'André Colombi, serrurier, établisse un atelier de son art à côté de la maison habitée par l'opposant. — La commune de Cabrières d'Avignon est autorisée à s'opposer à l'exportation des blés qui se trouvent approvisionnés dans ce lieu, à acheter, au prix courant, dans le ressort de l'Isle, ceux que les habitants voudront vendre, et à se faire ouvrir par force les greniers de ceux qui cachent leurs provisions, etc.

B. 551. (Registre. — Petit in-folio, 290 feuillets, papier.

**1595.** — Procédures instruites par de Beaumont, notaire et greffier. — Reddition des comptes de la tutelle des enfants de feu François Ferrier, par Anne de Gella à Laurent Drapier, docteur en droit, leur tuteur actuel. — Instance portée par-devant le vice-légat par Louise Vassot, contre Amiel Vassot, son frère, à l'effet de la contraindre à communiquer le testament de Madeline Brancas, mère de ladite Louise. — Enquête dans le but de s'assurer si le sou d'or au soleil vaut 7 livres, prescrite dans la contestation qui s'était élevée entre M. de Latier, et Marie Des Girards, dame de Velleron. — Instance en reddition de comptes par Jean d'Orléans de La Motte, contre Gervais

Tourreau d'Eyragues et Jean Martin de Châteaurenard. — Poursuites par Jean-Baptiste de Forlivo, docteur en droit, sieur du Bel, et Genèbre de Maron, mariés, contre Pierre de Guerre, du Pont de Sorgues, en payement d'un capital de 351 florins et des frais exposés, et contre Nicolas et Laurent de Sade, frères, en payement de 159 florins. — Instances : du chapitre de Saint-Didier d'Avignon, contre Jean de Sade, seigneur de Mazan et le monastère des Célestins d'Avignon, lesquels avaient usurpé un crément ou gravier d'environ 60 éminées que ledit chapitre possédait sur les bords de la Durance et l'avait donné à bail emphytéotique ; — d'Imbert Poissart et Antoine Allemand, fermiers de Sarriat, membre dépendant du prieuré du Saint-Esprit, au sujet de la défense qui leur a été faite de mettre en culture certaines terres dudit lieu, contre Claude Assinet, se disant aussi rentier de Sarriat. — Poursuites de Louis de Légière contre Charles Bolognato, capitaine italien résidant à Avignon, à l'effet de faire contraindre celui-ci à accepter le remboursement d'un capital de 300 écus, etc.

B. 55. (Registre.) — Petit in-folio, 163 feuillets, papier.

**1594.** — Procédures instruites par Jean Gente, notaire et greffier. — Poursuites de Charles Gaignon, rentier du souquet d'Entraignes, contre Jacques Davin, hôte, du même lieu, en payement d'une amende de 5 écus stipulée à son profit dans le contrat de son fermage, pour avoir vendu d'autre vin que celui fourni par le souquetier. — Instance de Jean Donant, de Cavaillon contre le chapitre de la cathédrale de cette ville, à l'effet d'être libéré du service à ce dernier d'une pension de 28 écus, moyennant le remboursement de 400 écus de capital. — Opposition par Gérardin Ceron et autres à l'union du prieuré de Saint-Pierre de Vassols au couvent des Minimes d'Avignon, attendu que la collation de ce prieuré appartenait à l'évêque de Carpentras. — Saisie par Alexandre Gallifet de tout ce qui peut revenir au cardinal de Bourbon, comme légat d'Avignon, pour se rembourser des sommes que lui devait ce cardinal. — Poursuites par Thomas Baccular de Pernes, contre la commune de Saint-Saturnin de Tey (d'Apt) et Jacques et Denis Huet, frères, ses cautions, en payement d'une pension de 70 écus d'or, constituée par acte du 27 octobre 1592, etc.

B. 553. (Registre.) — Petit in-folio, 83 feuillets, papier.

**1596-1597.** — Procédures instruites devant les Cours du palais d'Avignon. — Estimation, s'élevant à 11 écus, des dommages faits par un troupeau de bêtes rossalines (chevalines) à des fonds possédés à Morrières par Antoine de

Puget. — Acte d'offre par la commune de Bouschet à Antoine Reynaud, Giroussel et Fanchier de Bollène, d'une somme de 375 écus, pour prix de 400 saluées de grains. — Sentence qui déclare nul le dépôt de 470 livres fait, le 21 juin 1593, par les nommés Salignon et Bridaine de Chuselan, dans les mains de Louis Beloni de Caderousse, pour André, Philippe et Jacques Belon, frères, en paiement du montant d'une obligation ; — sauf-conduit accordé par le vice-légit à Pierre Chabert de Barbentane, pour séjourner à Avignon, le 21 décembre 1596, sans pouvoir être molesté à cause de ses dettes. — Défense faite à Isabeau de Castillon d'outrager ou molester de fait ou par paroles Marguerite Belhe, sa belle-fille. — Commission donnée par le sénéchal de Provence aux officiers de justice de Cavaillon, pour faire une enquête sur les vie et mœurs de Jacques Ollivier, etc.

B. 534. (Registre.) — Petit in-folio, 325 feuillets, papier.

**1597.** — Procédures instruites par Salvati, notaire et greffier. — Productions de créances contre la succession de Benoît Pumejan. — Instance pour Anne Des Acharés, contre Barthélemy son frère, à l'effet de faire contraindre celui-ci qui l'avait chassée de la maison où son père lui avait réservé un asile et des aliments, à lui fournir des moyens d'existence. Un délai de huit jours leur est accordé pour passer un compromis et nommer des arbitres qui régleront leur différend. — Prorogation du paiement d'une somme de 44 écus, accordée par Simon Rieu, à Clément Raxi, seigneur de Flassan, sous le cautionnement de François Raxi, son frère. — Instance de la commune de Piolen, contre les forains possédant biens dans son territoire, à l'effet de les contraindre à prendre leur part dans la répartition des dettes de la commune. — Contestation entre Jean de Paberan et François de La Rout, d'une part, et Jean de Sade, seigneur de Saumane d'autre part, au sujet de l'arrentement du fief de Saumane, souscrit par ce dernier auxdits Paberan et de La Rout, et pour lequel le seigneur n'a pas remis des titres suffisants pour reconstruire tous les cens qui sont dus. — Instance de Lucrèce de Peretz, veuve de Benoît de Serre, contre Barthélemy, Thomas et Pierre de Serre, ses beaux-frères, pour le paiement des frais funéraires dudit Benoît. — Contestation entre Raymond Massoyer, prêtre et le collège-séminaire de Carpentras, au sujet de l'union faite à cet établissement de la chapellenie fondée dans l'église cathédrale sous le vocable du Christ et de la Vierge mère de Dieu, dont ledit Massoyer était pourvu. — Sentence concernant le partage des biens de Jérôme Lauze, entre Pierre Lauze et Pierre-Meynier, fils

d'Aymon Lauze. — Contestation entre les communes de Lapalud et de Bollène au sujet du pâtis dit de la Chapelle, à Barry, etc.

B. 535. (Registre.) — Petit in-folio, 424 feuillets, papier.

**1598.** — Procédures instruites devant les Cours séant au palais d'Avignon. — Poursuites des hoirs de Joseph Pelletier, contre la communauté des juifs d'Avignon, en paiement d'un capital de 500 écus, et consentement donné par Anne Vachon, mère desdits hoirs, à ce que cette somme soit convertie en une rente perpétuelle. — Dépôt, par Thomas de Berton, d'une somme de 1,300 écus pour le rachat des biens aliénés par Félise de Sade, veuve de Gaspard d'Allenand, au profit de Françoise, dame d'Agoult. — Instance en reddition de comptes de tutelle par Damien de Brye, contre Jacques de Brye, notaire d'Avignon, son frère. — Discussion des biens de Jean Armandy. — Opposition de Thomas de Galliens, seigneur de Vedène, à l'inscription de ses biens sur le rôle de la taille communale de ce lieu. — Contestation en appel entre Jean de Ribiers, prieur de Saint-Barthélemy, à Pernes, et l'économe du séminaire de Carpentras, au sujet de la possession de ce prieuré. — Saisie des fermages de M. de Vallobres, par les exacteurs des tailles d'Entraignes, pour l'acquit de ses cotisations. — Poursuites de Clémeuce d'Agard, contre la commune de Cavaillon, en paiement d'un capital de 100 écus d'or. — Nomination de Thomas de Berton à la tutelle d'Isabeau de Guilheus, fille et héritière universelle de défunts Pierre Guilheus, seigneur de Castellet, et de Madelaine de Parnisses. — Ordonnance concernant l'éducation à donner à la pupille ci-dessus. — Serment prêté par l'auditeur de la légation, ceux de la Rote et les avocats et procureurs près les Cours du palais. — Contestation entre les communes de Pierrelatte (Drôme) et celles de Bollène et de Lapalud (Vaucluse), au sujet du curage de la rivière du Gromorit, etc.

B. 536. (Registre.) — Petit in-folio, 312 feuillets, papier.

**1600.** — Procédures instruites par Pierre Bellon et Pierre Gros, notaires et greffiers. — Offre de 500 écus faite par la commune de Caromb à madame Des Issards, en paiement d'un capital d'égale somme échue à ladite commune dans la répartition des 60,000 écus des dettes du Comtat. — Contestation entre Claude Rivière, seigneur de Sainte-Marie, et la ville de Pernes, au sujet de la prise d'eau du moulin de ce seigneur à la rivière de la Nesque et du droit qu'il prétendait avoir d'en changer le héal. — Signification faite de la part de François de Labeau-Béard, pro-



curer général de la légation d'Avignon, à la commune de Saint-Andiol, en Provence, de ne payer à d'autres qu'à lui la pension de 50 écus qu'il avait assignée en dot à sa fille, Suzanne de Labeau, femme, en son vivant, de Laurent de Gèrente de Labruyère. — Instance de la commune de Caderousse, contre les propriétaires forains qui ne voulaient pas accepter leur part dans la répartition des dettes communales. — Injonction de la part des recteurs de la confrérie des Cinq-Plaies, établie à Saint-Symphorien et ensuite transférée à Saint-Pierre, à tous les prieurs, gardiens et religieux des ordres mendiants d'observer, à l'enterrement des membres de cette confrérie, le règlement promulgué, le 19 avril 1594, par le cardinal d'Aquaviva, légat. — Justification par Pierre Guigue, exacteur du Rasteau, de ce qu'il a payé depuis sa dernière reddition de comptes, et production du relevé de ceux qui n'ont pu payer, faute de moyens. — Instance de Michel de Roddes, contre les consuls d'Avignon, pour faire admettre et arrêter les comptes qu'il rend, tant, comme trésorier, des achats de blé que pour les deniers payés et distribués durant son consulat, etc.

B. 557. (Registre.) — Petit in-folio, 363 feuillets, papier.

**1602.** — Procédures instruites par Gente et Topenas, notaires et greffiers. — Saisie, à la requête de M. d'Auryac, contre les nommés Delestre et Sanguin, en garantie de l'exécution d'une transaction passée entre eux. — Citation donnée, à la requête de Rousseau, à Madelaine de Berton, veuve et héritière de M. Des Issarts, à comparaître devant l'auditeur de la légation, pour reconnaître une lettre de change. — Poursuites : par Laurens Joannis, docteur en droit, contre le recteur et les collégiés de Saint-Nicolas d'Avignon, en paiement de 60 florins d'or; — de Jean Guiramand, seigneur d'Entrechaux, comme père de Paul de Guiramand, contre les parents de Sylvie de Puget, sa belle-fille, en paiement des 1,000 écus qui lui avaient été constitués en dot. — Liquidation de la légitime des frères Frizons. — Instance en dommages-intérêts par la commune de Monteux, contre Jean-André Lazari, d'Avignon, qui, sous prétexte de dette, avait fait emprisonner des gens de cette commune, tandis que celle-ci ne lui devait rien, etc.

B. 558. (Registre.) — In-folio obtong, 58 feuillets, papier.

**1603.** — Notes de procédures instruites devant les Cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Saisie par M. de Brissac, contre M. de Perussis et madame de Barmentane, sa mère. — Inhibitions par Barthélemy Bonet, de l'Isle, contre les consuls de Saumane qui le pour-suaivaient

en paiement de 101 florins 6 deniers, pour reliquat du montant d'une taille dont il avait fait l'exaction. — Arrêt de compte entre François de Seytres, seigneur de Verquières, et Jean Moulard, trésorier de la commune de Tarascon. — Commandement de la part du chapitre de Notre-Dame-des-Doms aux Cordeliers d'Avignon, de faire retirer du lit de la Sorgue les pierres de leur muraille qui y étaient tombées. — Rapport d'experts, au sujet d'une cheminée existant dans le mur mitoyen des maisons de M. Jean Pusco et de madame Doyse. — Saisie par M. de Crillon contre Antoine Laget de Sarrián et vente des objets saisis pour acquitter ce qui est dû à ce seigneur, etc.

B. 559. (Registre.) — Petit in-folio, 334 feuillets, papier.

**1603.** — Procédures instruites par Siffredy, greffier, et Gros, son substitut. — Poursuites en reddition de comptes par les consuls de Caderousse, contre leurs prédécesseurs. — Saisie de chevaux opérée contre Claude Myavril, marchand de Langres, à la requête de François Petit-Jean et Bouclun et en garantie de différentes créances. — Demande en insinuation des donations contenues dans son contrat de mariage, par Louise Grosset, contre les créanciers de Jean Janpitié, son mari. — Action en dommages-intérêts intentée par Barthélemy Cartier, revendeur, contre Claude Roux, marchand, à cause des eaux que celui-ci jette sur la voie publique, de manière à les faire couler dans la boutique du plaignant, située auprès de l'herberie et poissonnerie, et où elles gâtent ses marchandises. — Saisie opérée, à la requête d'Isnarde Veyrière, contre les hoirs de Jean de La Croix, son défunt mari, en garantie des sommes qui lui étaient dues par celui-ci. — Instance en déclaration de nullité d'un bref apostolique du 31 janvier 1603, qui renvoie devant les évêques d'Uzès, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Gap, l'appel interjeté par Marc-Antoine de Laurent, d'Avignon, d'une sentence de l'officialité archiépiscopale qui l'a condamné à une amende de 2,500 florins, applicables aux œuvres pies, pour avoir eu des relations charnelles avec Gaspard de Sade et avec deux religieux du monastère de Saint-Georges. — Poursuites par Bernardin Rodario, peintre italien, habitant à Caderousse, contre Zacharie Nicoley, peintre, habitant à Avignon, à l'effet de contraindre celui-ci au paiement d'une dette de 9 écus. — Ordonnance concernant le poids de la soie usité à Avignon, lequel doit être le même que celui qu'on emploie à Gènes, etc.

B. 560. (Registre.) — Petit in-folio, 256 feuillets, papier.

**1604.** — Procédures instruites devant les Cours séant

au palais d'Avignon. — Poursuites d'Aymar Auceau, rentier de la baronnie de Baumes, contre Marie Jordane, veuve de François Gérard, pour faire déclarer le commis d'une propriété servile d'un cens à cette baronnie. — Instance des députés de l'art de la soie d'Avignon, contre Pierre de Roman, fermier général de la douane de Lyon, en relaxation des soies qu'il retient et qui appartiennent aux marchands d'Avignon. — Ruine d'un mur de la maison des hoirs de Claude Silvestre par le fait de Paul-Antoine de Doni, et condamnation de ce dernier à faire rebâtir ce mur jusqu'au plus bas plancher. — Offre de 25 écus par Honoré Arnaud, boucher d'Avignon, à Pierre Bœuf et Thomas Alirol, fermiers des gabelles, pour le droit sur les moutons qu'il a fait entrer, afin d'en débiter la viande à la boucherie, déduction faite de 24 écus et 35 sous, représentant le même droit sur la viande vendue pour l'usage du vice-légat et de ses gens, lesquels jouissent de la franchise. — Instances : de Pierre Alphant, bénéficiaire perpétuel au collège du Roure, afin de faire évacuer dans trois jours la chambre dite de l'*infirmerie* que Jean Vincent occupe audit collège, et dans laquelle le demandeur veut aller se purger; — de Jacques Fontaine, médecin, contre Jean Gilles, jardinier d'Avignon, en paiement de 40 écus, provenant d'un achat de feuilles de mûrier opéré par ce dernier; — du trésorier général de la Chambre du Venaissin, contre Marie de Girards, dame d'Entraigues, en paiement des droits de lods du four et du moulin que cette dame possède audit Entraigues. — Note de l'arrivée et de l'installation de François Montorio, investi de la vice-légation d'Avignon, par Scintius Aldobrandini, neveu, par sa mère, du pape régnant, cardinal nommé à cette légation, etc.

B. 561. (Registre.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

**1605.** — Procédures instruites devant les Cours séant au palais d'Avignon. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de noble Jean Michel Pertus ou Pertuis, par Barthélemy, son fils, contre Blanche et Marguerite de Pertus, ses sœurs. — Poursuites : d'André Nantelme, chapelier d'Avignon, contre Jean Lombard, chaudronnier de Piolen et sa femme, en recouvrement d'une créance; — de l'exacteur de Velleron, contre Jeanne Fauleon, en paiement de ses tailles, etc.

562. (Registre.) — Petit in-folio, 115 feuillets, papier.

**1608.** — Procédures instruites devant les Cours séant au palais d'Avignon. — Instances de l'évêque de Cavaillon contre les hoirs de Paul de Ginucis, en paiement de la moitié de 5 écus de sportules qu'il a déboursés dans l'affaire qu'ils

avaient par-devant l'auditeur général de la légation; — en dépossession, par Claude Baussene, contre Pierre Baussene, son oncle, jadis son tuteur, Jeane et Anne Gallette et autres occupants de ses biens; — en déboutement d'une demande de 465 testons, par la commune de Valréas, contre Paule Gaillard, allier (porte-drapeau) de l'infanterie préposée à la garde de l'État; — en annulation des procédures faites, en violation des prérogatives des consuls de Carpentras, par Appio Jacomini, secrétaire de l'évêché de cette ville, en faisant la visite du pain. — Contestation entre les dixainiers et les consuls de Valréas au sujet des cent capages dont le montant était annuellement réservé à la commune, etc.

B. 563. (Registre.) — Petit in-folio, 152 feuillets, papier.

**1610.** — Procédures instruites devant les Cours séant au palais d'Avignon. — Contestation entre la ville d'Avignon et Messieurs de l'Église et consorts, au sujet de l'acquiescement des droits de gabelles. — Poursuites : de Pierre Gaillard, marchand de soie d'Avignon, contre Esprit Silvestre et Alexandre de Robin, seigneur de Gravezon, sa caution, en paiement d'une somme de 48 écus; — de Faulquet Andezene, chanoine de Saint-Pierre d'Avignon, contre la commune de Brantes, en paiement d'une pension de 56 florins; — de Peregrin Touduti contre Antoine Pontanier et autres créanciers d'Arnand Feissat, qui avaient fait saisir les revenus d'une chapellenie dudit Touduti en garantie du paiement des dettes dudit Feissat, son prédécesseur dans la possession de ce bénéfice; — d'Esprit Goudarel, contre les hoirs de Claudon Féburier, en paiement de 5 salmées et 6 émines de blé; — des hoirs de Louis de Bonadona, marchand de Carpentras, contre Boniac et Alisac Mossé, père et fils, et Salomon Vivié, tous juifs, de Carpentras, en paiement de 44 écus 1/2, montant d'une obligation, etc.

B. 564. (Registre.) — Petit in-folio, 121 feuillets, papier.

**1611.** — Procédures instruites devant les Cours séant au palais d'Avignon. — Instances : en reddition de comptes par la commune de Monteux, contre Mordacays Cresques, juif, ancien exacteur des tailles et revenus communaux; — des Carmes déchaussés d'Avignon, contre le chapitre de Saint-Genest et la fabrique de cette église, au sujet des prétentions qu'élevaient ces derniers sur les bâtiments de l'ancien hôpital de Notre-Dame-de-Nazareth; — en répression de concessions, par les consuls d'Avignon, contre Laurent Gay, procureur aux Cours apostoliques; — en reddition de comptes par la commune de Buisson, contre ceux qui ont manié les deniers communaux; — en reven-

dication de titres et documents, par la commune d'Entrechaux, contre Guigue Reynaud. — Compte de la tutelle de Laurent de Fortia, par Fortia, seigneur de Montréal, son cousin. — Contestation entre la commune et le seigneur d'Entrechaux, d'une part, et l'évêque de Vaison, d'autre part, au sujet de la contribution aux réparations prescrites au château dudit lieu par le général du pays. La sentence du vice-légat mit cette réparation, évaluée à 25 ou 30 écus, à la charge de l'évêque, comme prieur décimateur, à celle du seigneur juridictionnel du lieu et à celle des habitants résidents ou forains; elle obligea de plus les fermiers et habitants du territoire à concourir à la garde du lieu, etc.

B. 565. (Registre.) — Petit in-folio, 121 feuillets, papier.

**1161.** — Procédures instruites par Siffredy, greffier, et Gros, son substitut. — Contestations entre la commune de Piolen et le collège de Saint-Martial d'Avignon, au sujet des orgues de l'église et de la journée franche que le recteur dudit collège réclamait des habitants du lieu. — Poursuites : de Jeanne Henrici et Sébastien Crozet, marchands, d'Avignon, contre MM. Baresii, père et fils, en paiement d'étoffes fournies à ce dernier, lors de son mariage, sous le cautionnement de son père; — de madame de Causans contre madame de Lafare, en paiement des intérêts à 5 p. 0/0 d'un capital de 1,507 écus. — Contestation entre la commune de Richerenches et le collège du Ronre, à Avignon, seigneur dudit lieu, au sujet du droit d'investiture, pour lequel les habitants n'avaient jusque-là payé qu'un droit fixe de 9 sous, tandis que le nouveau fermier du collège prétendait en exiger le double. — Sentence de Louis Charpin, doyen de Saint-Pierre d'Avignon, délégué par le vice-légat, sur le mode de pourvoir aux charges canoniales du chapitre de Notre-Dame-la-Principale d'Avignon, dont le fondateur avait départi l'élection au corps du chapitre, à la fabrique de l'église et au plus ancien des recteurs de la confrérie de Saint-Ambroise, fondée dans la même église, etc.

B. 566. (Registre.) — Petit in-folio, 590 feuillets, papier.

**1613-1615.** — Procédures instruites par Sarradin, notaire et greffier. — Poursuites : de Marguerite Peyrard, contre Antoine Peyrard, marchand, garnisseur de chapeaux, d'Avignon, en paiement de 25 écus; — d'Aimé Pichoti, docteur en médecine, au Saint-Esprit, contre madame de Causans, en paiement de 117 écus; — du chapitre de Saint-Didier d'Avignon, contre Henry, comte de la Mareh et baron de Sérignan, en paiement d'une pension de 36 livres assignée par ses auteurs au service de deux messes anni-

versaires. — Discussion des biens de Michel Gasparot à la poursuite de ses créanciers. — Mise de Louis Poncet, prêtre, habitant d'Avignon, en possession d'une place d'étudiant au collège du Ronre, laquelle lui était disputée par Christophe Gardini, du diocèse de Turin. — Mention de l'arrivée de Guy de Bagny, archevêque de Patras, nommé à la vice-légation d'Avignon, et de Jérôme de Félix, son auditeur général. — Procédure pour la révision des comptes de dom Claude de Comde, religieux de Senanque, recteur du collège de ce nom, à Avignon, pour la gestion des affaires de ce collège en 1612 et 1613, etc.

B. 567. (Registre.) — Petit in-folio, 1089 feuillets, papier.

**1615.** — Procédures instruites par Sarradin, notaire et greffier. — Instances : d'Antoine Giraud de Pernes, commissaire pour la distribution de l'avoine à la cavalerie italienne, contre les élus et procureurs du pays du Comtat, pour en obtenir le payement d'un gendarme de plus qu'il n'a été porté sur les contrôles; — du même contre les consuls de Caderousse, au sujet du mode de mesurage à l'émine ronde et non taillante de l'avoine fournie par cette commune; — de Catherine Siffrede contre Honoré Charpenel, son mari, et les créanciers de celui-ci, pour la garantie de sa dot et de son augment. — Contestation entre la commune de Mazan et les juifs au sujet des fournitures et charges résultant de l'envoi d'un gouverneur pour la garde du lieu, charges dont les juifs se prétendaient exempts; — entre les Jésuites d'Avignon et les rentiers auxquels la chambre du Comtat a adjudgé le péage de Mornas, au sujet de la surveillance que les coseigneurs avaient le droit d'exercer sur la perception de ce péage. — Instance de Jean Ferrier contre Étienne Farnaud, son domestique, qui, sous prétexte de sévices de sa part, l'avait fait emprisonner, étant en voyage au bourg Saint-Andréol. — Contestation entre les consuls de Mazan et Jean Durand, notaire de ce lieu, élu aux fonctions de trésorier de la commune, mais ne les acceptant pas, attendu qu'à Mazan ce fonctionnaire est plutôt concierge que trésorier, qu'on lui fait tous les jours porter des chandelles, mesurer du blé, porter de l'argent après les consuls et autres fonctions indignes d'une personne de sa qualité, etc.

B. 568. (Registre.) — Petit in-folio, 939 feuillets, papier.

**1615.** — Procédures instruites par César Anglesy et Jean-Esprit Monery, notaires et greffiers. — Rôle des magistrats et des officiers existant à Avignon. — Poursuites de Joachim Laurent et David Sollicoffre, marchands allemands fréquentant les foires de Lyon, contre Jean et Jacques

Therous frères, marchands, de Montpellier, en payement d'une lettre de change de 2,374 livres.—Contestation entre Claude Froment, prêtre de Bédarrides, et Jean Guichard, curé du même lieu, au sujet de l'acquiescement d'une messe mensuelle fondée à l'autel de Saint-Michel, dans l'église paroissiale, par Guillaume Froment.—Reddition par François Benoit des comptes des tutelle et curatelle de Jean-Ange Benoit, fils d'autre François.—Actions : de Jacques Servand, de Carpentras, contre la communauté des juifs d'Avignon, en payement d'une pension de 20 livres; — des consuls de Sorgue contre Samuel Astruc, pour lui faire rendre ses comptes; — d'Isaac de Lattes, banquier d'Avignon, tendant à être autorisé à vendre les effets qui lui ont été engagés par Antoinette Dapt, veuve Goree, en garantie d'un prêt autorisé par bref apostolique du 28 août 1610.—Revendication de dot et de ses augments par Esprite Choisi contre Jean Vigier, son mari, et les créanciers de celui-ci.—Poursuites des bailes de l'aumône de l'épicerie et de la ferraterie d'Avignon contre Jacques Moze, serrurier, en payement des lods d'une vigne qu'il a acquise au clos de Cavillargues; — en payement des tailles de Sorgue par Samuel Astruc, exacteur, contre les hoirs de Pompée Silvan.—Acceptation sous bénéfice de la loi de l'héritage de Guillaume Joannis, notaire et greffier d'Avignon, par Louis Joannis, son héritier universel.—Instance de Balthazar de Merles de Beauchamp contre les Cordeliers d'Avignon, en amortissement de 6 grosses salmées de blé qu'il est obligé de servir.—Partage des biens de Madeleine de Saignet, d'Astouaud, entre la maison des Doctrinaires d'Avignon, d'une part, et Philippe de Vincens, seigneur de Causans, et Jeanne, Claude, Françon et Polixène de Vincens, d'autre part.—Poursuites des consuls de Lagnes contre Pierre Deleuze, fils d'Augustin, en payement de sa quotité des tailles.—Instance des consuls du Baucet contre Claude Armandi, prêtre, prieur du lieu, au sujet du mode d'acquiescement de la dime des agneaux, etc.

B. 569. (Registre.) — Petit in-folio, 366 feuillets papier.

**1615.** — Procédures, etc. — Présentation et enregistrement des lettres données par le Saint-Père pour la réformation du monastère de Saint-Victor de Marseille.—Instance des consuls d'Avignon pour faire souscrire, par les délégués du clergé, le cahier des charges de la ferme des gabelles.—Dénonciation par Thome dit Bedoin, sous-viguier d'Avignon, du vol d'un cheval avec sa selle, commis à Montpellier par Jean Reynier, lequel cherchait à le vendre à Avignon.—Contestation entre les bouchers et la Chambre apostolique d'Avignon au sujet du droit de poids perçu par celle-ci.—Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Michel Ronze, marchand voiturier d'Avignon, de l'héritage de Guillaume

Second, aussi voiturier d'Avignon.—Poursuites en payement d'une pension annuelle de 100 ducats, par le P. Dubelli, vice-inquisiteur du saint office, contre la prévôté du chapitre de Cavaillon, etc.

B. 570. (Registre.)— Petit in-folio, 722 feuillets, papier.

**1615.** — Procédures, etc. — Instances : d'Urbain Melva, prêtre bénéficiaire de l'église métropolitaine d'Avignon, contre Michel, dit *le Taffatairé*, de Sorgue, en indemnité du bois qu'il avait coupé sans son ordre dans une vigne plantée d'oliviers que ledit Melva possédait à Bédarrides près la Malautière; — en restitution de terres ou le payement d'un supplément du prix d'icelles par Mathieu Tholomas, fustier, contre Pierre Brûlat, Jean Paseau et les hoirs à feu Jean Iubert de Vaqueyras; — en reddition de comptes, par la commune de Velleron, contre ses anciens comptables.—Estimation à 200 écus du cimetière et de la chapelle de Notre-Dame de Nazareth, à céder par la fabrique de la collégiale de Saint-Genest au monastère des Carmes déchaussés d'Avignon.—Opposition des communes de Sorgue et de Châteauneuf-de-Giraud—Lami aux cotisations que prétendait exiger d'elles le collecteur du Comtat, jusqu'à ce que les avances qu'elles avaient faites, pour le compte de la province, pussent être liquidées et compensées avec ces cotisations.—Instance de demoiselle Françoise de Barrier, contre les juifs de Carpentras, en payement d'une pension annuelle de 14 écus.—Poursuites en règlement des comptes, par Louis Hubault, ancien trésorier du cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, contre les hoirs de Nicolas Béraud, en son vivant dépositaire et séquestre des deniers provenant des 6 sous imposés sur chaque minot de sel débité aux greniers d'Avignon et de Châteauneuf-du-Pape, de la traite de 200 gros muids accordés par le roi de France audit cardinal.—Instance en vérification et reconnaissance de limites, par la commune de Cairanne, contre les seigneurs feudataires et les communaux des lieux circonvoisins.—Approbation de la délibération de la commune de Sablet concernant la transaction passée entre les consuls de ce lieu et les chefs de la cavalerie préposée à la garde de cet État, au sujet des droits de celle-ci, etc.

B. 571. (Registre.) — Petit in-folio, 671 feuillets papier.

**1616.** — Procédures instruites par Barthélemy Vany, notaire et greffier, et Gilles Perier, son coadjuteur.—Compromis entre Antoine Rubèle et Jeanne Belon, sa mère, au sujet de la succession de Jean Rubèle.—Dissolution de la corporation des corriers institués près les cours d'Avignon, et liquidation de ses affaires.—Instances : des consuls de Sé-

rignan contre les usurpateurs des biens communaux; — de Véran Arnaud, trompette de la cavalerie du Comtat et héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Floret Gautier de Cavillon, contre les détenteurs des biens dudit Gautier. — Discussion des biens de l'hoirie d'Antoine Robert, à l'instance de ses créanciers. — Exécutoire accordé aux consuls de Piolen, pour une taille qu'ils ont imposée sur les fonds de leur territoire, du consentement du conseil de la commune et des syndics des forains. — Ordonnance du vice-légat prescrivant aux membres du conseil de la commune de Malaucène de se rendre aux convocations des consuls, à peine de 30 sous d'amende pour chaque contravention. — Poursuites par Pierre Dupin, dit Limosin, tailleur d'habits, contre Martin Bertran, tanneur du Pny en Velay, en restitution d'un prêt de 160 écus; — d'Isnard Doumas, hôte du *Lion d'Or* à Malaucène, contre Joseph Drumon, vicaire du lieu, en payement de 22 écus, montant des dépenses faites par le train de l'évêque de Vaison, lors de sa dernière visite pastorale, etc.

B. 372. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

**1616.** — Procédures, etc. — Instances : en reddition de comptes par les hoirs Chouvet, contre Jeanne Cambin, leur mère et tutrice; — en reconvement d'honoraires et déboursés par Jean de Gay, docteur ès droits d'Avignon, contre Jacques Cuchet, plâtrier de Carpentras; — de Jacob de Montoux, juif, contre Claude Beau et sa femme, en payement de 44 écus, etc.

B. 373. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

**1617.** — Procédures, etc. — Instances : en séparation de lit, cassation de donation et restitution de dot par Anne d'Audibert contre Philippe Blanc Bovis, son mari; — de la commune de Buisson contre Alexandre Brive dudit lieu et les hoirs de Balthazar Julian de Valréas, en payement de 90 écus, pour reste du prix de la ferme du vingtain; — d'Antoine de Laurans contre Richard de Robin, seigneur de Barbentane, en avération d'un titre de créance; — de Guilhen de Revil de Bonnioux, en obtention d'inhibitions, contre les consuls et habitants de cette commune qui prétendaient couper du bois et exercer d'autres droits sur ses fonds, etc.

B. 374. (Registre.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

**1618.** — Procédures, etc. — Notification à Jean Chouvet aîné, Jean Chouvet jeune, Pierre Gontard et autres, de Saint-Saturnin d'Avignon, de la cession faite par Antoine Stella à Jean Dorman de Montoux, d'une rente de

9 salmées et quelques émines de blé qu'ils devaient servir audit Stella. — Instance de Louis de Cambis, seigneur d'Orsan et de Lagnes, afin de faire arbitrer la quotité pour laquelle il peut être tenu de contribuer aux charges de ladite commune de Lagnes. — Intimation, à la requête de Barthélemy Jouve, de sa qualité de fermier général de la baronnie de Sérignan et de ses dépendances, aux agents, procureurs, cessionnaires et ayants droit du comte de la March, baron dudit Sérignan. — Action en revendication de ses droits dotaux, par Françoise de Rocquard, veuve de Gilles de Fortia, seigneur d'Urban, contre Louis de Fortia, fils de ce dernier, etc.

B. 375. (Registre.) — In-folio, 1009 feuillets, papier.

**1618.** — Procédures, etc. — Instances : en fidéicommis, par Hercules et Jean Pasquins, contre les détenteurs et occupants des biens de feu Gabriel Pasquins de Malaucène; — des nommés Lange, Seron, Persegon, Garcin et Gachet, contre le fisc, en désaveu de l'affirmation de leur notaire qui prétendait qu'ils s'étaient reconnus coupables d'une blessure faite à la femme Cartelly. — Poursuites d'Edouard Clémens, fermier des gabelles de la ville, contre Annibal Dancoul, soldat de la garnison d'Avignon, en payement de 49 livres dues pour l'entrée de porceaux. — Discussion des biens de Dominique Frizet à la requête de ses créanciers. — Poursuites de Jean Villan, marchand d'Avignon, contre Raymond Senchon, tailleur, et Étienne Robert, notaire, habitants de Noves, en payement de 30 écus qu'ils lui doivent en vertu d'un acte d'obligation. — Liquidation de la légitime d'Esprite d'Anglesy, femme Baucard. — Action d'Antoine Clémens de Saint-Saturnin de They (d'Apt), en désaveu des créances souscrites, en son nom, par Pierre Clémens, son fils. — Acceptation par Raymond Bourdon, évêque de la collégiale de Saint-Agricol d'Avignon, de l'héritage de Simon Bourdon, son père, sous bénéfice d'inventaire. — Serment de *calumniâ*, prêté entre les mains de l'auditeur général de la légation, à la requête de Rostaing d'Acqueria, vice-avocat général fiscal, par P. Benedicti, Joseph Suarès, François de Gras, Paul Ribère, Jean de Gay, André Payan, P.-F. Tonduty, Antoine Tache, Tristan Bertrand, F. de Ribiers, René de Novarins, François Isoard, Balthazar Blanchety, François Castels, Claude Silvestre, Gabriel Teste, François Blanchety, Simon Baud, Louis Guyon, Gilles Genet, Jean Chivalier, Jacques Tilhard et Pierre Guyon, avocats, etc.

B. 376. (Registre.) — Petit in-folio, 1255 feuillets, papier.

**1619.** — Procédures, etc. — Protestation par Antoine

Renoard, religieux bénédictin de Cluny, professeur en théologie et sacristain de Caderousse, contre l'inscription au cadastre de cette commune, d'une terre appartenant à sa saeristie. — Notifications : à la requête de Marcellin Molaris, recteur de la chapellenie de l'Annonciade, fondée par le cardinal Aldobrandini, dans l'église du couvent de Sainte-Claire, à Alexandre de Castellane, de n'avoir à payer à autre qu'audit Molaris la pension de 70 écus qu'il supporte à ladite chapellenie ; — aux fermiers des moulins du chapitre de Notre-Dame-des-Doms, de l'adjudication du curage de la Sorgue, délivrée le 5 août. — Instances : de Claude Jouve, travailleur de l'Isle, en payement d'une obligation de 35 florins, dont le montant lui était dû par Théode Laurent ; — de Veussat, vicaire de Piolen, contre le rentier du prieuré de ce lieu, en payement des honoraires attachés à ladite vicairie ; — des hôtes de Sorgue, contre les consuls de ce lieu, au sujet de la faculté qu'ils prétendent avoir de vendre le vin de leur cru à pot et à pinte ; — des consuls de Mormoiron, contre Jean Guillhen, marchand d'Avignon, qui ne leur avait pas fourni, au prix convenu, la quantité de grains nécessaire à l'approvisionnement de leur localité. — Poursuites par François de Royers de La Valfenière, contre Rosset, en éviction d'une maison et d'un jardin près de la porte Évêque, que ce dernier avait acquis de M. de Grilhet de Brissac, et dont le prix avait été cédé par celui-ci au poursuivant, etc.

B. 577. (Registre.) — Petit in-folio, 925 feuillets, papier.

**1620.** — Procédures, etc. — Inhibitions réclamées par les consuls de Bollène, contre le collège de Saint-Nicolas d'Anney, établi à Avignon, au sujet de la vente que celui-ci aurait faite de l'étang de Saint-Ariès, appartenant à la commune du lieu. — Instance en payement de 18 livres, par Sébastien Crouzet, marchand d'Avignon, contre Chanoël, prêtre de Visan. — Ordonnance du vice-légat, admettant Louis Bastide à faire cession de ses biens à ses créanciers. — Poursuites en payement de fermages par Barthélemy Jouve, fermier général de la baronnie de Sérignan, contre Claude Guillet et Marquet Remusan, sous-fermiers de la grange du Titre, dépendant de ladite baronnie. — Dispense d'accepter les fonctions de tuteur, accordée à Étienne Ramade, marchand apothicaire d'Avignon, veuf et chargé de deux jeunes enfants. — Poursuites de François de Seytres, seigneur de Chateaufort et de Verquière, contre Henry Palun son fermier, en payement de 174 écus qu'il lui doit pour arrérages de fermages. — Contestation entre Louis de Cambis d'Orsan, Paul Meysonnier de Cavaillon et autres, et la commune et la charité d'Oppède, au sujet des dégâts faits dans ledit territoire par les troupeaux des susnommés, au retour des pâturages du Léberon. — Noti-

fication faite, à la requête de la compagnie de dessèchement des marais de France, à Catherine de Sauget, veuve de Jean d'Ussier, sieur de la Grange, de la visite qui va être faite aux marais de Fréjus, en Provence, à l'effet d'en constater l'état, etc.

B. 578. (Registre.) — Petit in-folio, 1005 feuillets, papier.

**1622.** — Procédures, etc. — Poursuites : des bénédictines de Saint-Laurent d'Avignon, contre Pierre Mascaron, en payement de onze annuités des arrérages d'une censive de 15 sous 4 liard, assise sur une vigne de la directe de leur monastère ; — du chapitre de Saint-Pierre contre la communauté des juifs d'Avignon, en payement du droit de fouage. — Discussion des biens de François Galaby et de Jean Rey, dit Passaire, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites de Melchior de Seytres, seigneur de Verquière, contre les hoirs de Jean Bastide, en payement d'une pension de 28 écus. — Protêt d'une lettre de change de 912 livres 4 sous, fait à la requête de Pierre Chambault de Lyon, contre Antoine de Zanobis. — Instance du chapitre de Saint-Pierre d'Avignon, contre les hoirs de François Chabert, membre en son vivant dudit chapitre, en payement d'un legs de 100 écus pour la fondation de six anniversaires. — Contestation entre les consuls de Caumont et les forains possédant biens dans son territoire, au sujet de la faculté que ceux-ci prétendaient avoir de faire débiter dans ledit lieu le vin de leur récolte. — Instance de la confrérie des Pénitents gris d'Avignon, contre les hoirs de Valentin Grangier, en payement d'un legs de 100 florins. — Poursuites, en payement d'arrérages de pensions, par la communauté des Chartreux de Bonpas, contre les communes de Châteaurenard et d'Orange. — Ordonnance du vice-légat prescrivant aux femmes de mauvaise vie, logées aux rues Vieux Études, de la Colombe et des Chevaliers, de vider les lieux dans un délai de quinze jours, etc.

B. 579. (Registre.) — Petit in-folio, 949 feuillets, papier.

**1622.** — Procédures, etc. — Relevé des autorités judiciaires en exercice. — Poursuites : de Barthélemy de Blanc, contre François Simon et Antoine Vienot, père et fils, en payement de 1,345 livres, pour lesquelles ces derniers avaient souscrit des lettres de change, payables à Lyon, à la foire de la Toussaint ; — de Jean-Jacques Marchand, contre Jean Carrien et sa femme, en payement de 8 écus pour prix de marchandises à eux fournies. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean de Vassadel, seigneur de Vaequeyras, par autre Jean de Vassadel, son fils. — Poursuites : de la commune de Caderousse contre divers habitants qui, malgré les défenses, avaient in-

trouduit leur bétail dans le devès ; — de la commune du Crestet, contre le capitaine Sébastien Fabri, en reddition de ses comptes, comme exacteur de la taille communale. — Confirmation des statuts de la commune de Sablet. — Poursuites en reddition de comptes par Esprit Beaumont, syndic des forains d'Entrechaux, contre les consuls, exacteurs et administrateurs des deniers de la commune. — Discussion générale des biens d'Antoine de la Croix, à la poursuite de ses créanciers. — Instances : de la commune de Saint-Roman de Malegarde, pour être maintenue en possession d'une prise d'eau de la rivière d'Égues, au territoire de Buisson ; — de la ville d'Avignon, en exemption des péages de Montoux, Entraigues, Velleron et autres lieux, etc.

B. 580. (Registre.) — Petit in-folio, 643 feuillets, papier.

**1622.** — Procédures, etc. — Sentence du vice-gérant qui condamne Barthélemy Mirandon à fermer deux fenêtres s'ouvrant, l'une sur le poulailler, et l'autre sur le jardin d'Honoré de Serres, trésorier du Roi à Avignon. — Poursuites de Jean Imbert, revendeur, contre Philippe Périer, dit Ravoyre, en paiement de 25 écus. — Contestation entre les hoirs Dymonier et la dame Mathieu, sa veuve, au sujet du paiement de l'augment de dot réclamé par celle-ci, et que ses parties lui refusaient pour s'être remariée dans l'année de son deuil. — Condamnation de M. de Montmiral à rendre les effets et vêtements qu'il retient à la nommée Anne Glonet et à lui payer le prorata de ses gages, pour le temps qu'elle est demeurée au service de Suzanne de Fortia, épouse dudit Montmiral. — Instance de Nicolas Julieche, soldat italien de la milice du Pape, contre Onofre Donan, en paiement de 3 livres 1/2, provenant d'une vente de vers à soie et d'autres objets. — Enregistrement du bref qui confère à Pierre Alfons la coadjutorerie, avec future succession, du capitanat de Châteauneuf-Calcemier. — Ordonnance du vice-légit surséant à toutes poursuites des communes de Piolen et Sorgue, jusqu'à près le passage du roi (Louis XIII), etc.

B. 581. (Registre.) — Petit in-folio, 954 feuillets, papier.

**1623.** — Procédures, etc. — Poursuites : en paiement de droits de lods et arrérages de cens par le collège du Roure d'Avignon, en sa qualité de prieur de Saint-Jean, au territoire de Villes, contre Jacques Massot, notaire, et autres ; — en reddition de comptes par la commune de Bedoin contre Estève Peyre, vinteuier, et ses associés ; — en paiement de 12 écus, pour arrérages des fondations d'anniversaires, par l'agrégation des prêtres de Calderousse, contre Guillaume Navarrou. — Acceptation, sous bénéfice

d'inventaire, de la succession de Pierre Cordely, orfèvre d'Avignon, par ses héritiers immédiats, contre ses créanciers. — Instance en reddition de comptes et paiement du reliquat par Chrétienne Catilina, femme de François d'Orléans, seigneur de Bédoin, et fille et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de Pompée Catilina, colonel de l'infanterie italienne, contre les hoirs de Jean Matheuci, aussi colonel de la même infanterie. — Discussion des biens de la commune des Piles (Drôme), à la poursuite de ses créanciers. — Mention de l'arrivée à Avignon de François Rivani, docteur bolonais, et de son installation, le lendemain, en qualité d'auditeur général de la légation. — Contestation entre la commune d'Entrechaux et les propriétaires forains, au sujet des tailles imposées à ceux-ci. — Publication d'un règlement de l'auditeur général, qui oblige les greffiers ou leurs coadjuteurs à assister en personne aux audiences publiques, et à transcrire sur leurs registres, en langue latine, les décrets et ordonnances qui y sont prononcés. — Demande d'inhibitions, par la ville d'Avignon, contre le péager de Mornas, qui prétend exiger un droit sur le bétail que Jean Raffin, fermier de la boucherie, amène dans cette ville. — Commandement à Garrichon et à Paget, apprentis notaires, le premier chez M. Choisit, le second chez M. Puseco, de payer un écu chacun à la caisse du collège des notaires. — Instances : de la commune du Barroux contre M. de Rovilbasc, son seigneur, à fin d'exécution de la transaction du 2 mars 1559, relative à la faculté qu'ont les habitants de couper du bois dans les terres gastes, et de l'obliger à tenir un bailli qui préside les séances du conseil, toutes les fois qu'il est nécessaire de l'assembler ; — de la commune du Thor, contre celles de Châteauneuf-de-Giraud-Lami et de Cammont, pour qu'elles donnent un libre passage aux eaux qui s'écoulent de son territoire, etc.

B. 582. (Registre.) — Petit in-folio, 1216 feuillets, papier.

**1623.** — Procédures instruites, etc., par César Anglesy, notaire et greffier et Jean-Esprit Monery, son coadjuteur. — Acceptation bénéficiaire, par Catherine Danne, de la succession de Raymond Malaval, son mari, contre les créanciers et légataires de celui-ci. — Discussion des biens de Nicolas Bonot. — Poursuites des Cordeliers d'Avignon contre Anne de Guincciis, femme de Laurent Granier, en paiement d'un legs de 20 écus fait auxdits Cordeliers par Marguerite Roux, sa mère, pour la dotation d'une messe basse à célébrer le vendredi de chaque semaine. — Instances : par Louis de L'Église, contre autre Louis de L'Église, son père, en paiement des arrérages d'une pension de 200 écus d'or qu'il lui avait constituée par son contrat de mariage ; — en séparation de lit, introduite par Anne

Miche contre Mathieu de La Font, son mari. — Poursuites, par Jacob de Monteux et David de Pampalone, contre Splandian de Montmorancy, seigneur de Halier, en paiement de 200 écus qui leur sont dus par celui-ci. — Instance des consuls du Baucet contre le procureur de la mense épiscopale de Carpentras, en paiement des tailles, et sentence qui donne gain de cause à la commune. — Sentence qui rétablit, faute de paiement, le chapitre de Saint-Genest d'Avignon dans la possession d'une maison, rue Bonneterie, vendue à Étienne Lambert, et appel de celui-ci. — Contestation entre Esprit Chabert et Mathieu Barthélemy, dit Radisson, tous deux prêtres, celui-ci demandant d'être mis en possession du prieuré de Vaqueyras et l'autre d'y être maintenu. — Poursuites de François Inonier, marchand de soie d'Avignon, contre Thomas Dorneau, taffetassier, lequel avait quitté la ville, sans lui payer le loyer de la maison qu'il habitait et sans achever une pièce de taffetas bleu qu'il lui avait donnée à tisser. — Opposition de Denis Du Roure et des consuls d'Avignon à l'arcade que les Doctrinaires jetaient à travers la rue de Saint-Jean-le-Vieux, pour nuire leur maison de Saint-Jean avec celle dite de Lagarde qu'ils avaient acquise de l'autre côté de la même rue. — Contestation entre Christophe Bonot, fondeur d'Avignon, et les confrères du Saint-Sacrement et de Saint-Éloy, de la paroisse de Lambese, pour les ouvrages de son art qu'il n'avait pas livrés au terme convenu, etc.

B. 583. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

**1625.** — Procédures instruites par-devant Esprit Sibourd, notaire et greffier. — Instance de Marguerite de Beaumont, veuve de Guillaume Turc, contre Louis Ture, son beau-père, habitant à Sablet, en paiement de 500 écus pour ses augment de dot et gain de survie. — Inhibitions faites aux habitants de Sainte-Cécile et de Lagarde-Paréol, de faire paître leur bétail dans les mayres et fossés creusés par les hoirs de Beaumont, afin de faire écouler les eaux qui fatiguaient le tènement des granges qu'ils possédaient auxdits lieux. — Injonction faite, à la requête du prieur des Grands-Carmes d'Avignon, aux bayles des confréries établies dans leur église, de relever le niveau de leur chapelle respective à la hauteur qui vient d'être donnée au dallage de la nef. — Instances : de Bartholoméo de Bianco, contre les baylons de la carrière des juifs d'Avignon, en paiement de 10 écus pour chaque année, depuis qu'il remplit les fonctions de capitaine de la porte du palais apostolique d'Avignon ; — de la commune de Séguret contre les comptes des deniers communaux, afin de leur faire rendre leurs comptes. — Contestation entre Jean Mestre et Vincent

Berlier, au sujet des servitudes actives d'une maison dudit Mestre, située à Avignon, paroisse de Saint-Symphorien et rue de la *Pouséraque*, etc.

B. 584. (Registre.) — In-folio, 612 feuillets, papier.

**1626.** — Procédures, etc. — Poursuites de Madelaine Parrel, femme de Mauzon, contre Michel Parrel, comme héritier d'Autrani, leur mère, en liquidation de sa légitime. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Françoise de Serre, veuve de Jacques Barret, par Louis Barret, prieur de Saint-Germain en Languedoc, son fils, contre les créanciers, légataires et autres prétendants aux biens de ladite Françoise. — Instances : en reddition de comptes introduite par Melchione de Villeneuve, contre le procureur à plaids nommé à la discussion générale des biens de M. de La Forest ; — en liquidation de bijoux, introduite par Marguerite de Beaumont, contre les hoirs de Louis Ture, son mari. — Discussion des biens d'Estève Arnaud, dit Bourbon, et de Jean de Villeneuve, sieur de la Forest. — Poursuites de Louis de Beaumont, coseigneur de Lagarde-Paréol, contre Chambon, dit Gougou, maréchal, demeurant à Avignon, en paiement d'un cheval d'Espagne qu'il avait donné à panser à celui-ci et qu'il lui a tué. — Contestations : entre Esprit Deverii, prieur de Séguret, et Mathieu, son vicaire, au sujet de la quotité du salaire de celui-ci ; — entre les Ursulines d'Avignon et les demoiselles de Bouzon, au sujet de la liquidation de la succession de feu Camille de Bouzon. — Poursuites de Médard Vernet, prêtre, chanoine de Lisieux, aumônier du Roi, contre Louis Baret, d'Avignon, en paiement de 120 livres dont il lui est débiteur, en vertu d'un acte d'obligation. — Contestation entre Jacques Brémoud du Rasteau et la demoiselle Victoire de Rouret, au sujet des arrérages d'une pension dus à celle-ci par ledit Brémoud. — Poursuites de Louis de Vedènes contre Antoine Morgier, rentier de l'hoirie de Georges de Vedènes ; à l'effet de lui faire produire ses comptes. — Contestation entre Angèle de Fernandès et les mariés Antoine de Zanobis et Blanche Fulcon, au sujet de la possession d'une maison occupée par ceux-ci et située à Avignon, paroisse de Saint-Pierre, rue de l'Épicerie. — Serment de *calumniâ* par lequel les avocats et procureurs s'engageaient à ne soutenir que des causes qu'ils croiraient fondées. — Réception de Pierre Bastide à la maîtrise de l'art de passementier, etc. (Répertoire.)

B. 585. (Registre.) — In-folio, 808 feuillets, papier.

**1626.** — Procédures instruites par Félix Gay, notaire et greffier. — Quittance de 21 écus pour le solde d'une



somme de 60 écus, due par Jean Lemaire, sieur de Belleroche, à Pierre Grégoire, orfèvre d'Avignon. — Poursuites de Jean de Rostang de Mazan contre les baylons de la carrière des juifs d'Avignon, pour en obtenir le paiement d'une créance de 14 écus. — Liquidation de la faillite de Jean Mourgier, marchand d'Avignon. — Procédures : en rétention par droit de prélation, par Esprit de Roustang, en sa qualité de fermier général de la seigneurie de Mazan, contre Nicolas Pichoty et Bernardin Bouvar ; — pour l'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Imbert Rose, docteur en droit, par Henri Rose, son neveu. — Poursuites : des Ursulines d'Avignon, contre Madelaine de Guilhen, en paiement de 34 écus, montant des aliments qui lui ont été fournis ; — par Gaspard Julian, créancier de la commune de Velleron, en cassation d'un sauf-conduit que celle-ci avait obtenu du vice-légat. — Diseussion des biens de Jean Mourgier, Dominique Frizet et autres, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites de Gilles Barthélemy contre Pierre Masearon, marchand libraire d'Avignon, en paiement d'une pension de 3 écus et 38 sous. — Poursuites de Jean de Sicard, abbé de Saint-André de Villeneuve, contre le sire Dore, acquéreur du jeu de paume de M. Du Flamen, en paiement des loés et arrérages de cens dus à ladite abbaye, par suite de cette mutation. — Suspension des audiences des cours accordée par le vice-légat, afin de vaquer aux vendanges, etc.

B. 586. (Registre.) — Petit in-folio, 843 feuillets, papier.

**1626.** — Procédures, etc. — Poursuites : en paiement d'arrérages de pensions par les hoirs de Paul Musati, contre ceux d'Alexandre Monestier ; — en production des comptes de réparations faites au puits de la Chaîne à Avignon, par les maîtres des rues de cette ville, contre les hoirs Leyrolle. — Opposition de Guillaume Benoît, Jean Banquet, Antoine Candeau et autres maîtres tailleurs d'Avignon, à la validation de l'élection dernièrement faite des bayles de leur confrérie, comme vicieuse. — Poursuites de Philip Bellon de Caderousse, contre les consuls de ce lieu, en paiement de 42 florins, pour prix de 42 émines d'avoine, employées, en 1608, à la nourriture des chevaux du vice-légat, lorsqu'il alla visiter ce lieu. — Indult accordé par le cardinal Aldobrandini, camérier de Sa Sainteté, à Isaac et Simon de Lates, frères, juifs, pour tenir, pendant dix ans, une maison de prêts sur gages à Avignon en percevant jusqu'à 18 p. 0/0 d'intérêts par an, ainsi que cela est toléré pour les banquiers juifs établis à Ancône. — Vérification des réparations faites par Jean Guichardin aux château et forteresse de Mornas. — Délégation, par le vice-légat, de M d'Anglesy, pour recevoir le serment des

jeunes hommes qui voudront travailler à la Monnaie d'Avignon. — Opposition de Paul de Seguin, seigneur des Baumettes, Étienne Ranquissi, Guilhermin, etc., aux réparations qui se font à la rivière de Mède et ordonnance du vice-légat à ce sujet. — Défense faite par le vice-légat, à la requête des consuls d'Avignon, aux bayles et maîtres jurés des passementiers et aux ouvriers de cet art, d'innover aucune chose, touchant leur exercice et métier de passementier, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Son Excellence. — Ordonnance du même concernant la limitation du bétail, le paiement du fastigage (mennes fournitures) du gouverneur, la réparation des chemins sur lesquels débordent les eaux de la Sorgue et le curage du Senot, à Châteauneuf de Giraud-l'Ami. — Instances : de la ville de Cavailon, contre Charles de Lorraine, duc de Guise, seigneur d'Orgon, au sujet des droits de pâturage, lignerage et chasse que ses habitants prétendaient exercer dans les îles Borthomiennes, dépendant du territoire d'Orgon ; — de la ville d'Avignon en dépossession des usurpateurs et occupants des pacages, pâturages, garrigues, alluvions et créments du Rhône et de la Durance. — Ordonnances du vice-légat : concernant les élections des consuls et des conseillers de Cavailon ; — portant que le greffier de Cavailon sera tenu d'assister Charles d'Agard dans son office de conservateur de la montagne du Léberon ; — qui prescrit l'inventaire et le transport à Mornas des écritures de feu messire Renoyer, notaire. — Contestation entre la ville d'Avignon et le colonel de la compagnie Italienne, au service de Sa Sainteté, au sujet du paiement des arrérages de l'indemnité due à cette troupe, en compensation de sa franchise des gabelles et du souquet du vin. — Ordonnances : autorisant les juifs du Comtat à vendre au sextier de Carpentras les grains qu'ils ont reçus en paiement de la part de leurs débiteurs ; — au sujet de l'exécution de la bulle de Grégoire XV, portant que la ville d'Avignon députera douze conseillers pour assister aux informations secrètes des causes criminelles, etc. (Répertoire.)

B. 587. (Registre.) — Petit in-folio, 390 feuillets, papier.

**1626.** — Procédures, etc. — Poursuites : de la confrérie des Pénitents gris d'Avignon, contre Pierre Aubert, notaire, en paiement de cinq annuités d'arrérages d'une pension de 10 florins 1/2 ; — en avération d'une promesse de 1,000 écus, souscrite par feu Gaspard Carrat, marchand drapier d'Avignon, comme caution de Pierre de La Rais d'Orange, au profit d'Henry Massilian ; — du monastère des dames de Saint-Laurent d'Avignon, contre les hoirs d'Isabeau de Fauque, en paiement des arrérages d'une pension de 68 écus. — Permission accordée par le vice-légat

aux consuls du lieu de Beaumont de traiter amiablement, et sans adjudication publique, pour l'agrandissement de leur église qui a été prescrit par l'évêque de Vaison. — Contestation entre Radisson, prieur de Vacqueyras, et les forais possédant biens audit lieu, au sujet du paiement de la demi-dîme. — Ordonnance portant règlement pour l'éducation et la nourriture des enfants à feu M. de La Bruyère. — Nomination, par le vice-légat, de Michel Rey et Étienne Arnaud, pour visiter le canal de la Durançole et statuer sur les moyens d'amener l'eau à la prise. — Autorisation aux syndics des bastidans et pradiers de lever une cotisation sur les intéressés, pour faire face à la part les concernant dans les travaux à faire, et rapport des sus-nommés, etc.

B. 588. (Registre.) — Petit in-folio, 936 feuillets, papier.

**1627.** — Procédures, etc. — Présentation par les juifs d'une lettre du cardinal Barberin qui abolit, comme abusif, le droit de barbe sureux, que s'arrogeait, pendant le carnaval, l'abbé de la Basoche. — Ordonnance du vice-légat qui casse la délibération prise, le 3 janvier, par le triple conseil de Cavaillon, comme ayant été illégalement réuni. — Discussion des biens de Jean Eniaugier à la poursuite de ses créanciers. — Offre, par la ville d'Avignon, de 8,000 livres pour la moitié du capital qu'elle devait à l'abbaye générale de l'ordre de Saint-Autoine de Vienne. — Opposition mise par les consuls d'Avignon au départ de l'auditeur général Antoine Brumachi, nommé recteur du Comtat, avant qu'il n'ait purgé son syndicat. — Poursuites de la confrérie des apothicaires d'Avignon, contre les hoirs de Balthazar Ollivier, en paiement de 20 livres 4 sous, qu'il avait eu dans des deniers de la confrérie. — Contestation entre les gardes et les officiers de la Monnaie d'Avignon et les ouvriers monayeurs au sujet de l'attribution des sommes versées entre les mains du maître, pour le droit d'entrée du nommé Frizon. — Ordonnances du vice-légat : accordant à Jean Lagrave, originaire de Baussac en Dauphiné, grâce des peines de dix ans de galères et du bannissement perpétuel qui lui ont été infligées par le juge ordinaire de Carpentras, à charge de remplir, ainsi qu'il l'a plusieurs fois offert, l'office d'exécuteur de la haute justice dans la ville d'Avignon et le comté Venaissin ; — disposant des déblais accumulés par le fait de la construction de la citerne du fort de Menerbe. — Nomination de Paul Tourreau et Pons Vivet, en qualité de surintendants de l'art de la soie, afin de faire cesser les rivalités qui s'étaient élevées entre le corps des veloutiers et des taffetassiers et celui des rubaniers et passementiers d'Avignon. — Autorisation donnée au sieur Dumas, sergent des maréchaux de Provence, d'arrêter un

nommé André Nicolas, professant le culte dissident, pour affaires très-graves touchant le service du roi de France. — Ordonnance par laquelle le vice-légat abandonne au monastère des Cordeliers d'Avignon la succession du frère Simon, religieux de ce monastère, etc.

B. 589. (Registre.) — Petit in-folio, 1100 feuillets, papier.

**1627.** — Procédures par Jean Bellon, notaire et greffier. — Poursuites : de la commune de Camaret, pour recouvrer le coût des grains distribués aux particuliers ; — de Pelegrin Touduti, chanoine pénitencier de la métropole, contre Mathieu Bernard de Morières, en paiement de 6 écus d'arrérages sur les intérêts du prix d'une vigne de 5 éminées. — Dispense accordée par le vice-légat à Antoine Causan, vignier de Caderousse, pour que, nonobstant l'incompatibilité résultant de ses fonctions, il accepte celles de consul de la même commune auxquelles il vient d'être élu. — Décision portant que la ferme du moulin communal de Séguret sera adjudgée à la folle enchère contre Claude Buey. — Contestation entre les Célestins de Gentilly, comme prieurs de Saint-Autoine de Menamène, au terroir de l'Isle, et le prévôt du chapitre de cette ville au sujet de la perception de la dîme sur les fonds de ce prieuré. — Plainte pour faux testament, poursuivie par François Mestre, contre Jean Establet et François Bertet, notaire et greffier de Châteauneuf-du-Pape. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean de Vassadel, seigneur de Vacqueyras, par son fils. — Approbation de la transaction passée entre les communes de Mormoiron et de Flassan, sur le différend qu'elles avaient, au sujet de la montagne dite de Courcousson. — Réception de Jean Scot, docteur ès droits de Carpentras, au nombre des avocats près les cours du Palais d'Avignon. — Autorisation donnée par le vice-légat à Mathieu Ranchet, notaire de Caderousse, de faire transporter, dudit lieu à Avignon, 20 salmées de blé, 30 salmées d'avoine et 8 salmées de vesces, etc.

B. 590. (Registre.) — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

**1627.** — Procédures par Étienne Maselly, notaire et greffier. — Instance du chapitre métropolitain contre la communauté des Augustins d'Avignon, en paiement des demi-lods dus sur une vigne de 11 à 12 éminées, au terroir de Morières. — Contestation entre la commune de Lapalud et M. de La Bastie, au sujet du pâturage. — Instances : de Sébastien Crozet, marchand d'Avignon, en paiement de 411 livres 14 sous, de marchandises livrées à César d'Oraison, seigneur de Solleillar, tant pour lui que pour son

frère Alphonse ; — d'Antoine Titau, fermier principal des moulins à blé, du chapitre de la métropole, contre Pierre Establet, sous-rentier du moulin de Réalpanier, en paiement du fermage dudit moulin et de 25 écus, pour prix de 14 salmées de blé ; — de Louis Lauze contre Catherine de Villeneuve, veuve Taxil de Monteux, en paiement de 24 écus, pour l'apprentissage de sa fille. — Discussion des biens de Joachim Pontagnard, à la poursuite de ses créanciers. — Concession, au chapitre de Saint-Agricol d'Avignon, d'une garantie de 15 écus, sur les biens de Jean Prévôt, l'un des enfants de chœur de cette église, pour avances et fournitures à lui faites, etc.

B. 591. (Registre.) — Petit in-folio, 619 feuillets, papier.

**1628.** — Procédures par Guilhet, notaire et greffier. — Contestations : entre Paul-Antoine Poncet, marchand d'Avignon, et Pierre Bérenguer, maçon, sur des travaux d'art exécutés par celui-ci à la maison de sa partie adverse ; — entre Thomas Lombard, revendeur, et Louise Robert, femme Valette, sa locataire, au sujet du congé donné à celle-ci ; — entre les hoirs d'André Chapelle, d'une part, et Jeanne Chapelle, femme Tamisier, sa sœur, au sujet de deux maisons, l'une à côté de l'autre, qui leur avaient été données par leur père commun. — Instance de Denis de Saint-Sauveur, religieux dominicain du couvent de Carpentras, contre les hoirs de Jeanne Coste, veuve de Jean Rambert, médecin, en paiement d'un legs de 50 écus que lui a fait ladite dame pour s'acheter des livres, etc. (Répertoire.)

B. 592. (Registre.) — In-folio, 652 feuillets, papier.

**1628.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Ordonnance du vice-légat prescrivant aux courriers de remettre, à la fin de leur service, les masses d'argent entre les mains du maître du corps, chez lequel les courriers, entrant au service, iront les prendre. — Instance de Pierre Blachon, passementier de Saint-Étienne en Forez, contre le corps des passementiers d'Avignon, afin de pouvoir exercer son industrie dans cette dernière ville. — Ordonnance du vice-légat portant que la commune de Visan décidera, dans le délai d'un mois, si elle veut ou non acquérir le blé provenant du vingtain du lieu en le payant comptant, et qu'à défaut les vingteniers pourront en disposer. — Poursuites de Jean de Sicard, abbé de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, contre les hoirs de Claude Blanc, en paiement de 700 livres, montant de la ferme de son fief de Thonzon. — Poursuites de Blanquette Bontarel, juive, contre les hoirs de M. Mantil-

lery, en paiement de 40 écus, montant d'un acte d'obligation, et saisie en garantie d'un pré au territoire de Mazan, quartier de Jérusalem ou de Saint-Pierre. — Autorisation donnée aux communes d'Oppède et de Vaucluse d'emprunter, la première 5,000 écus et la seconde 3,000, aux fins de les prêter à Vincent-Anne de Meynier, seigneur dudit Oppède, et sauf dédommagement de la part de celui-ci. — Instances : de la commune de Bollène, à l'effet de faire contraindre Pierre d'Arlin, vignier du lieu, à se donner un lieutenant dont l'impartialité ne soit pas suspecte ; — de Balthazar Malachie, notaire et greffier de Menerbe, contre les autres notaires de cette commune, qui s'ingéraient, à son préjudice, à dresser les actes curiaux, etc.

B. 593. (Registre.) — Petit in-folio, 320 feuillets, papier.

**1629.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Plaintes : de la ville d'Avignon contre Jean de Ferron, administrateur des greniers à sel de la ferme de Provence et du Dauphiné, sur ce que, malgré ses engagements, les greniers qu'il administre se trouvent fermés depuis deux jours ; — par Jean de Maille, notaire au Barroux, sur ce que les consuls de ce lieu lui refusent l'autorisation de faire venir son père et sa tante, résidant à Baumes, lieu infecté par la contagion, à une grange qu'il possède au Prat-du-Preyre, pour y faire leur quarantaine. — Description de la chapelle de Saint-Georges, la deuxième à droite la plus rapprochée du maître autel de l'église des Grands-Augustins d'Avignon, et de ses meubles et ornements, appartenant à la confrérie des maîtres tailleurs de cette ville. — Instance par Gilles de Serpillon, en annulation des articles d'un contrat de mariage projeté entre Denis de Serpillon, docteur en droit d'Avignon, son fils, et Marthe de Veyrier, veuve de Pierre Mantillery. — Requête au vice-légat par la confrérie des maîtres tailleurs d'habits, sous le vocable de Notre-Dame, laquelle ayant transféré, par suite du congé qui lui a été donné par les religieux Augustins, sa chapelle à Notre-Dame-des-Doms, demande à pouvoir y tenir les assemblées pour l'élection de ses bayles. — Ordonnance du vice-légat autorisant l'exaction d'une taille de 2 sous par florin sur les biens des résidants et des forains de Château-en-de-Giraud-l'Ami. — Autorisation de s'assembler donnée aux bayles de l'art de la soie à Avignon. — Monitoire prescrivant à ceux qui connaissent, dans Avignon, des marchandises de nature à nuire à la santé publique, de les dénoncer. — Ordonnance portant création d'un commis à la porte du Rhône, à Avignon, chargé de tenir note de ceux qui, arrivant des lieux suspects ou infectés de contagion, ne seraient pas tout de suite admis dans la ville, etc. (Répertoire.)

B. 594. (Registre.) — In-folio, 874 feuillets, papier.

**1629-1630.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Ordonnances du vice-légat : suspendant l'effet du sauf-conduit qu'il a accordé aux juifs d'Avignon, s'ils n'ont, dans les trois jours, acquitté l'annuité de la pension qu'ils doivent servir à Paul Ribère; — permettant à la commune de Pernes de se clore pendant quinze jours, afin de faire sa quarantaine de santé. — Discussion des biens de Noël et Raymond Arnaud, à la poursuite de leurs créanciers. — Instance contre André Aubrespin, jadis bayle de la confrérie du Saint-Esprit, Saint-Antonin et Saint-Sébastien, érigée dans l'église paroissiale de Sorgue, à l'effet de lui faire restituer les papiers et documents qu'il détient à cette confrérie. — Contestation entre Pierre Joannis, secrétaire et registrateur des bulles de la légation, et Claude de Coborne, son coadjuteur avec future succession, au sujet de celle-ci. — Notification à Grégoire, pêcheur de Bédarrides, de l'accouchement de Lionne Rustique, laquelle était enceinte de ses œuvres, et sommation à lui faite de déclarer quels parrain et marraine il prétendait donner à son enfant. — Ordonnance du vice-légat qui suspend l'effet des provisions de lieutenant du capitaine de Sorgue, données à Christophe Florens, reçoit le serment de *fidéliter exercendo juxta solitum*, prêté par les consuls du lieu, et leur donne pouvoir d'administrer sans l'intervention dudit Florens. — Instance d'Étienne Fangier, trésorier de Mormoiron, en décharge de 26 écus qu'il devait exiger d'Antoine Gautier, son prédécesseur. — Poursuites des consuls du Thor contre Jean-Baptiste de Donis de La Palun, à l'effet de lui faire démolir et abattre les barrières qu'il a mises sur la voie publique, et de le contraindre à laisser libre le passage du château. — Instance en séparation de lit et de table d'Hyppolyte Ruel, contre Barbe Escoffier, sa femme, pour incompatibilité d'humeur, etc.

B. 595. (Registre.) — Petit in-folio, 830 feuillets, papier.

**1631.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Plainte de Jean Anfossy, notaire et greffier, contre Pierre, son fils, lequel, en haine du mariage contracté par sondit père avec Madelaine de Gay, est allé l'injurier et insulter, en frappant à sa porte et en commentant d'autres insolences. — Instances : en consignation de dot, par Catherine Bourguignate, contre Rousseau, son mari et les créanciers de celui-ci; — de la commune de Lagarde-Paréol, contre celle de Rochegade, en paiement de 75 écus dépensés pour le logement de la compagnie des cheveu-légers de Monbazin. — Ordonnance permettant le transport à Avignon des grains achetés, pour l'approvi-

sionnement de cette ville, à Serignan, Mornas et Sarrian, mais qu'à l'avenir ceux qui auront des grains au-delà de leur provision devront, avant de les vendre pour les exporter, en offrir la vente aux consuls de leur commune. — Délivération de l'assemblée des coseigneurs du port de Rognonas, sur l'administration de ce port. — Discussion des biens de Jacques Romani, à l'instance de ses créanciers. — Poursuites des recteurs de l'hôpital de Saint-Lazare, contre la communauté des juifs d'Avignon, en paiement de 15 écus, montant d'arrérages de pensions, etc.

B. 596. (Registre.) — Petit in-folio, 887 feuillets, papier.

**1631.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Discussion des biens des mariés Guillaume Tamisier et Jeanne Chapelle, à la poursuite de leurs créanciers. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Jean-Baptiste Valeron dit Cambaud, par son fils. — Poursuites de M. de Labeau contre M. de Brancas, en paiement d'une créance de 1,100 livres. — Contrainte exercée par voie de saisie, par la commune de Grillon contre ses débiteurs. — Serment de *Calumniâ* prêté le lendemain de la Saint-Michel, entre les mains de l'auditeur général, par trente et un avocats. — Protestation de Jean-Paule et Jacques Guiramand, frères, contre l'aliénation du fief d'Entreehaux, faite par Jean de Guiramand, leur grand-père, au profit de Balthazar de Fougasse de La Bastie, etc.

B. 597. (Registre.) — In-folio, 604 feuillets, papier.

**1631.** — Procédures par Antoine Sibour, notaire et greffier. — Poursuites du couvent des Carmes d'Avignon, contre les hoirs d'Antoine Lapis, en paiement de trois annuités d'une pension de 4 écus, due à François Lapis, un des religieux. — Discussion des biens de François Pelletier, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de la communauté des Carmes réformés d'Avignon, contre Emmanuel Cucheron, chirurgien, en paiement de 16 écus, dont le titre s'était perdu, par suite du grand nombre de religieux que la dernière peste avait enlevés. — Discussion des biens : de M. de La Forest; — de Jérôme Girard. — Poursuites : du P. Losserrand, religieux carme du couvent de Saint-Milaire de Menerbe, contre ce couvent, en paiement de 340 livres qui lui ont été adjugés par le P. Laurent Guinet, provincial, dans sa visite du 18 mai 1629; — de Jean Retour, marchand de soie d'Avignon, contre Jean Charles, son apprenti, pour le contraindre à lui payer les 30 écus convenus pour le prix de son apprentissage, attendu qu'il l'a quitté sans motif sérieux et avant l'expiration du terme fixé. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Claire Millaret, etc. (Répertoire.)

B. 598. (Registre.) — In-folio, 1206 feuillets, papier.

**1631.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Opposition du sacristain et des chanoines de l'église de Saint-Symphorien d'Avignon à la création de deux nouveaux canonicats. — Discussion des biens de Pons Albert, à l'instance de ses créanciers. — Poursuites : d'Antoine Borelly, apothicaire d'Avignon, contre François Coutry, héritier de Jacqueline de Robins, veuve d'Alexandre de Fabry, en payement d'un legs de 200 écus; — des baylons (chefs) des juifs d'Avignon, contre Henry Lavoulte, en reddition des comptes de la gestion des affaires desdits juifs, pendant qu'ils demeuraient enfermés à cause de la contagion. — Contestation entre Philippe Vitalis, prêtre, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, et Claude de Gérente, sieur de la Bruyère, commandeur de la commanderie d'Avignon, au sujet de la possession des titres et papiers concernant les biens que la commanderie a perdus. — Concession du premier droit de lods à percevoir par la chambre apostolique sur le fief de Velleron, faite par le vice-légat à Thomas de Berton de Crillon. — Poursuites d'Amant Linsolas et Henry Mourgier, fermiers généraux de la commanderie de Saint-Jean d'Avignon, contre Jacques et Thomas Odoir, jardiniers, en payement de 70 écus pour deux annuités du fermage d'une des terres de cette commanderie, etc.

B. 599. (Registre.) — Petit in-folio, 706 feuillets, papier.

**1632.** — Procédures par Guinrandy, notaire et greffier. — Poursuites par Jean Fontainerouge, marchand de soie, contre Michelle Bellin, en payement d'une créance de 53 florins. — Discussion des biens de Peyron Gaultier. — Poursuites de Jean Pontingon, originaire de Pernes, contre Pierre Alibert, aubergiste de la Croix-de-Lorraine, en payement de 3 écus, pour l'avoir pansé et guéri d'une fracture à la jambe; — de Laurent Merville, libraire d'Avignon, contre Jean Bramereau, aussi libraire et imprimeur, en payement d'une créance de 14 livres. — Instance d'André Tabour, tisserand de Bollène, pour être mis en possession des biens de feu Jacques Eymard, dont il était donataire universel. — Poursuites de Jean-Antoine et Gabriel Sabatier, de Valréas, contre la communauté des juifs de Carpentras, afin d'être payés d'une pension de 18 florins que celle-ci devait leur servir; — des religieuses du bourg Saint-Andéol, contre Jean Guilhernier de Lapalud, en payement d'un capital de 1,800 livres, etc.

B. 600. (Registre.) — Petit in-folio, 1084 feuillets, papier.

**1632.** — Procédures par Jean Favier, notaire et greffier.

fier. — Discussion des biens d'Antoine Pusco, à la poursuite de ses créanciers. — Instances : en payement d'un legs, par Jeanne Chabaud, contre M. de Lusignan; — de Gabriel Crivel, docteur en médecine, contre les hoirs de Barthélémy Battelier d'Avignon, en payement d'une pension de 27 écus de 30 sous pièce; — d'Anne de Simiane de La Coste, contre Joachim de Simiane, baron de Châteauneuf, son fils, en exécution de la promesse qu'il lui a souscrite de lui donner le tiers des gelées que les forains dudit Châteauneuf payaient à leur seigneur, ainsi que des cens des raisins, olives et azeroles. — Décision du vice-légat portant que les particuliers d'Aubignan qui, en temps de contagion, ont reçu de la commune des vivres et des médicaments, seront tenus d'en rembourser le coût, mais sans qu'il y ait solidarité entre eux. — Poursuites de Barthélemy Henry, secrétaire de la ville d'Avignon, contre les hoirs de Melchion de Fallet, en payement d'une créance de 108 écus. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Esprit Chalencon, et de Catherine Jaumet, mariés, par Louis Chalancon, leur fils. — Instances : de Pierre Decluny, marchand, contre M. de Pagan, en reconnaissance d'un prêt de 75 écus fait à ce dernier; — de la commune de Blauvac contre celle de Methamis, en maintien du droit qui lui est conféré, par la sentence du 6 avril 1620, de faire pâturer sur la montagne dudit Méthamis, le bétail des habitants de Blauvac, etc. (Répertoire.)

B. 601. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

**1633.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Contestation entre M. de Fontenelle et M. de Beauvezet, son frère, au sujet de la succession de Manaud de Savonnes, père du premier. — Intimation à Claude Mestral, apothicaire d'Avignon, de l'hypothèque d'un capital de 200 écus, possédée par Simon Mesnaut, sur une maison au portail Matheron, acquise par le susdit Mestral. — Ordonnance portant qu'il sera notifié au sieur Rippa que Brunaud, débiteur incarcéré à sa requête, sera élargi, en donnant caution solvable pour la somme pour le payement de laquelle il a été poursuivi. — Poursuites d'Antoine Moutonier, marchand, contre Jean Favier, courrier, en payement de 6 écus qui lui étaient dus par celui-ci, etc.

B. 602. (Registre.) — Petit in-folio, 117 feuillets, papier.

**1634.** — Procédures par Deslandes, notaire et greffier. — Inhibitions obtenues par Pierre-François de Tonduti, seigneur de Saint-Léger, contre Jean Tiran et autres, qui le troublaient dans la perception des droits seigneuriaux. —

Revendication d'une terre de 4 éminées située à Bollène, par les hoirs d'Antoine Ducros, contre Charles Charpentier. — Instance de la commune de Saint-Léger, contre les hoirs de Simon Martinel de Malaucène, lequel ayant été exacteur d'un dixain, avait reçu l'ordre d'acquitter, à la décharge de ladite commune, un capital de 160 écus, et n'en avait rien fait. — Discussion des biens de Mathieu Violles, à la poursuite de ses créanciers. — Instance en consignation de dot par Hélène Jacomin, contre Blaise Linot, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Contestation entre la commune de Mazan et Jean-Baptiste de Sade, l'un des coseigneurs du lieu, au sujet du vingtain des fruits imposé sur tous les biens du territoire et que ce dernier refusait d'acquitter. — Note concernant la publication du bref qui nommait César Argelin, auditeur général du vice-légat, Jules Mazarin. — Saisie faite à la requête de Jacques Nalis, fermier principal des gabelles, entre les mains de Louis Fellon, de 10 écus, sur ce que celui-ci doit au nommé Francillon d'Arles, pour le prix d'un cheval. — Poursuites de Marc-Antoine de Laurens, écuyer, d'Avignon, contre Esprit Requien, chapelier de cette ville, en payement de 20 écus, montant du fermage d'un pré, etc.

B. 603. (Registre.) — Petit in-folio, 109 feuillets, papier.

**1634.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Discussion des biens de Pierre Pascallet, à la poursuite de ses créanciers. — Ordonnance du vice-légat portant que, nonobstant le sauf-conduit par elle obtenu, la commune de Mazan payera, dans huit jours, la moitié de ce qu'elle doit à la douairière de Crillon et l'autre moitié avant la fin du mois courant ; — portant que M. Mazely ou M. Guilhet dressera le procès-verbal de l'élection des nouveaux consuls d'Entraigues. — Instances : de Gabriel de Beaux, comte aux Lois, seigneur juridictionnel et fondeur de Roaix, en revendication de trois pièces de terre détenues par Charles de Fournier d'Autane de Valréas, lesquelles étaient tombées en commis faute d'investiture ; — en reddition de comptes de tutelle par noble François Athénosy, fils de Jean, conseiller du Roi au siège de Marseille, contre Jean Athénosy, notaire et greffier de Cavailon. — Mention de l'entrée solennelle, par la porte Saint-Lazare à Avignon, du vice-légat Jules Mazarin, le 20 octobre 1634. Il était à cheval et avait à sa droite le recteur du comtat et l'évêque de Cavailon à sa gauche, etc.

B. 604. (Registre.) — Petit in-folio, 539 feuillets, papier.

**1635.** — Procédures par Jean Deremond, notaire et greffier. — Instance de Catherine Aydous, veuve de Louis

Girard, et du capitaine Pierre Girard, tendant à leur réintégration dans la possession d'une maison, dite le logis de la pomme, à Carpentras, dépendant de la succession de Girard père, contre Elzéar Taxi, qui n'en peut acquitter le prix. — Requête à fin de mise en liberté par Doumas Villier, déclaré innocent d'un vol commis dans l'église de Malaucène, attendu qu'il était trop pauvre pour acquitter les dépens résultant des poursuites. — Ordonnance par laquelle le vice-légat révoque le sauf-conduit accordé à la communauté des juifs de Carpentras si, dans huit jours, elle n'a acquitté ce qu'elle doit à Louis de Benoit. — Poursuites de Pierre Rostagni, cessionnaire de la chambre apostolique d'Avignon, en ce qui concernait le *spoglio* de Jean de Siecard, abbé de Saint-André de Villeneuve, contre Laurent Martin, en payement de 34 écus pour les lods d'une maison acquise par ce dernier, à la rue Carreterie, à Avignon. — Poursuites de Jeanne Des Achards et de noble Hector de Laurens, contre Marc-Antoine de Laurens, frère de ce dernier, en payement de diverses sommes. — Instances : de Jean et Marie Allemand pour être maintenus en possession des terres qu'ils ont acquises, à Mazan, de M. de Causans, malgré les inhibitions des hoirs d'Antoine Peyre ; — en consignation de dot, par Anne Bernard, contre Barthélemy Bernard, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Georges de Répas, commissaire au grenier à sel d'Avignon pour le fermier des gabelles de Languedoc, Dauphiné et Provence, par Marie de Serre, veuve dudit Répas, etc.

B. 605. (Registre.) — Petit in-folio, 1110 feuillets, papier.

**1636.** — Procédures par Guillaume Prilhet, notaire et greffier. — Instances : en résiliation de leur marché introduite par les fermiers du Souquet contre les consuls de la ville d'Avignon ; — de François et Antoine Fière, père et fils, de Chamaret en Dauphiné, contre Michel Pillardi de Valréas, afin de faire estimer les travaux et bonifications qu'ils ont faits dans la grange de ce dernier. — Consentement donné par les Forains de Caumont à la taille de deux liards par florin mise sur les habitants et de deux patats sur les forains. — Instance des fermiers du Souquet d'Avignon contre Laurent Tournaire, pour lui faire fermer son cabaret, attendu qu'il n'acquitte pas les droits. — Inventaire des biens de Gaspar Palus. — Contestation entre Pierre Ruffy et Joseph Pons Nepton, au sujet de la possession d'un des canonicats de l'église de Saint-Didier d'Avignon, etc.

B. 606. (Registre.) — Petit in-folio, 658 feuillets, papier.

**1636.** — Procédures par Jean-Baptiste Vallabre, no-

taire et greffier. — Poursuites des Carmes d'Avignon contre Antoine Simon, hôte du Chapeau-Rouge, pour un capital de 300 écus et de ses arrérages de pension, dont le paiement avait été mis à sa charge par l'hôpital Sainte-Marthe. — Instance de Jean-François Couturier, fermier de l'impôt de 3 sous par émine sur le pain blanc et rousset qui se débite chez les hôtes de Malaucène, contre les consuls de ce lieu qui se refusent à faire les constatations nécessaires pour découvrir les contraventions. — Saisie opérée à la requête de Demares, entre les mains de Jacques Bramereau, d'une somme de 40 livres pour arrérages de pensions que Simon Rouchier devait au saisissant et sur les sommes pour lesquelles ce dernier avait obtenu une condamnation contre Bramereau. — Poursuites de Pierre Maillet contre Serpolet de Bollène, en paiement de 22 écus. — Instances : en dissolution de société, introduite par Anne de Garnier, veuve et héritière de Joseph Lombes, contre Amans Rivollat, avec lequel ledit Lombes faisait des opérations commerciales en Piémont; — de M. de Tritis contre M. de Saignon, en paiement de 42 écus, pour six annuités des arrérages des intérêts d'un capital de 100 écus. — Poursuites du chapitre de Saint-Didier d'Avignon, contre Jean Fangères, Louise Guichard, Antoine Imbert et autres, de Saint-Saturnin d'Avignon, ses emphytéotes et Balthazar de Galiens, seigneur de Velène, en reconnaissance de ses cens et directes. — Note mentionnant l'arrivée à Avignon du cardinal Bichi, le 5 avril 1636, à sept heures du soir. — Poursuites du rentier des droits seigneuriaux de l'archevêque d'Avignon, contre Pierre Bérenquier, fondateur, en paiement d'une pension de 18 écus et 34 sous, hypothéquée sur la maison de celui-ci. — Procédure concernant la quinquenelle (faillite) de ce Bérenquier, etc.

B. 607. (Registre.) — Petit in-folio, 462 feuillets, papier.

**1636.** — Procédures par Pierre Guilhet, notaire et greffier. — Poursuites au nom de la commune de Cavaillon, par Vespier, exacteur du capage et du fouage du lieu, contre Sébastien Lagneau, en paiement de ce qu'il se trouve devoir desdits impôts. — Poursuites de Pierre Recordier de Caromb contre Gilles Buon de Mazan, pour le paiement d'une somme de 14 écus, due par le père de ce dernier et que ledit Gilles prétendait avoir été remboursée peu à peu. — Contestation entre la commune d'Entraigues et M. Du Halier, seigneur dudit lieu, au sujet des redditions de comptes auxquelles ce dernier prétendait avoir le droit d'assister. — Contestation : entre Balthazar de Fougasse, seigneur de la Bastie, des Reynauds et d'Entreehaux, et Joseph-Marie Suarès, évêque de Vaison, au sujet de la quo-

tité du cens dû à ce dernier pour la moitié du fief dudit Entreehaux; — entre les coseigneurs et les consuls de Lagnes au sujet du contrôle des comptes communaux que les premiers prétendaient avoir le droit de faire; — entre M. de Sade, comme seigneur de Saumane et les Minimes de l'Isle au sujet des cens qui grèvent les biens d'Honorade Bertrand, possédés par ces religieux. — Discussion des biens d'Antoine et Balthazar de Pernes père et fils. — Instance en consignation de dot par Adrienne Clasten, contre Hélie Magnan, son mari, et les créanciers de celui-ci, etc.

B. 608. (Registre.) — Petit in-folio, 443 feuillets, papier.

**1636.** — Procédures par Jean-Baptiste Pastour, notaire et greffier. — Inhibitions à Paul de Tourreau de troubler Catherine de Tourreau, femme de François de Royer, écuyer, sieur de la Valfenière, citoyen d'Avignon, dans la possession de deux maisons qu'elle possède à la rue de la grande Fusterie. — Intimation de la cession d'une pension de 43 écus, due par la commune de l'Isle, et faite par la demoiselle des Auberts à Gabriel Barnioly. — Saisie en garantie de paiement de fermage, par M. de La Valfenière, contre les hoirs Vallette, et opposition par Jacques Greze, prétendant être payé des cultures qu'il a faites. — Instance de Jean et Honoré Flassany, apothicaires, Louis Sarnette et autres, contre les consuls de Cavaillon, en paiement de sommes à eux dues par cette commune. — Discussion des biens de Gaspar Gravier. — Contestations : entre la ville d'Avignon et Imbert Belly, au sujet des créances possédés par celui-ci; — entre Zabulon Cohen et la communauté des juifs de Carpentras, au sujet de la cotisation imposée par cette communauté sur la maison dudit Zabulon. — Enregistrement des lettres apostoliques par lesquelles le cardinal Aldobrandini, chancelier de la cour romaine, a concédé à Mossé Cohen, juif d'Avignon, ainsi qu'à ses descendants et associés, la faculté d'établir une maison de banque à Avignon ou dans le comtat, à charge de ne pas prêter au-delà de 18 p. 0/0 l'an. — Poursuites de Cécile Germane contre Jean Chaudière, gantier d'Avignon, en paiement d'une pension de 49 écus. — Monitoire de Jules Mazarin, légat, défendant de molester et troubler les juifs lorsqu'ils se livrent à la gestion de leurs affaires, etc.

B. 609. (Registre.) — Petit in-folio, 310 feuillets, papier.

**1636.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Poursuites : des hoirs du sieur Pasturane, marchand d'Avignon, contre Balthazar de Roddes, seigneur d'Anriac et Salizac, en paiement d'un compte de marchandises à lui fournies; — de Jean Bar-

rême, comme héritier de Laurent, contre les hoirs de M. Argensii, en paiement de 32 écus, pour arrérages de pensions ; — de Chrestien, apothicaire, contre les recteurs de l'hôpital du pont d'Avignon, en paiement de 97 livres, montant du compte de ses fournitures de médicaments, modéré par les bayles du corps ; — de Pierre Tolomas, bénéficiaire de la collégiale de Saint-Pierre et recteur de la chapellenie de Notre-Dame de Grâce et Saint-André fondée dans ladite église, contre Jean-Pierre Guilhet, notaire et greffier, en paiement de 78 écus, pour arrérages de pensions dues à ladite chapellenie. — Intimation aux consuls de Sorgue de la cession d'une pension de 14 écus, due par leur commune, faite par M. de Montréal à Antoine de Guilhamont, écuyer, de Gigondas. — Instances : de M. de Saint-Tronquet contre la commune de Lagnes, afin qu'il soit veillé à ce que les habitants ne transportent au dehors le bois qu'ils vont couper à la montagne du lieu, laquelle ils possèdent par indivis avec la chambre apostolique ; — d'Étienne Anrès, hôte du Barroux, en modération des inhibitions exploitées contre lui par Jean Favier, soquetier du lieu. — Poursuites : de la commune de Cairanne contre Jean Armand, rentier de l'étang du lieu, en paiement de 16 salmées pour arrérages du fermage de cet étang ; — des communes de Bédarrides, Châteauneuf et Entraigues contre le pays du Comtat, en remboursement des frais et fournitures qu'elles ont faits par ordre du vice-légat, à l'occasion du passage des troupes, etc.

B. 610. (Registre.) — Petit in-folio, 694 feuillets, papier.

**1638.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Cautionnement donné à Etienne Rivasse par Jeanne de Lussin, sa femme, pour les droits de lods dont celui-ci était débiteur envers M. de Caderousse. — Exécutions faites à la requête de Louis de Ferran, contre la communauté des juifs d'Avignon, pour en obtenir le paiement de créances dont celle-ci contestait la validité. — Instance des fermiers du vingtain de Sorgue, afin de valider les paiements qu'ils feront à la décharge de la commune, bien que M. de Labeau, un des syndics, n'ait pas pris part aux indications. — Poursuites de Dravonet et autres créanciers contre Pierre Banseau, en paiement d'une somme de 10 écus. — Discussion des biens de Charles Martin, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuite de François de La Trinité, visiteur et supérieur du couvent de la Trinité d'Avignon, contre Jean Arnalhon, revendeur, d'Avignon, acquéreur d'une vigne de l'héritage d'Alizette Fabresse, en paiement de 50 écus légués par celle-ci audit couvent. — Mention de la visite des prisons faite par le vice-légat, et de l'ordre qu'a donné Son Execl-

lence de surseoir à toutes les affaires civiles et criminelles pendant les fêtes de Pâques. — Ordonnance du même portant que les fêtes des moissons s'ouvriront le 26 juin, pour se clôturer le 31 juillet suivant. — Délégation d'Estephane Chaya, secrétaire du vice-légat, pour aller à Caderousse faire imposer la taille, délivrer l'exaction du département de 1585, faire rendre aux consuls des années précédentes le compte de leur administration, etc. — Instance de Gilles de Cucurne, marchand, à l'effet de faire contraindre Antoine de Cucurne, orfèvre, son frère, à éteindre la pension de 36 écus dont ils ont souscrit ensemble le contrat à Joseph de Salvador, attendu que son frère a seul touché les fonds prêtés, et que le poursuivant n'a signé qu'afin de lui donner du crédit. — Autorisation donnée par le vice-légat aux possédants biens au quartier de Malpasset de Pernes, de s'assembler dans l'église des Augustins de ce lieu, pour traiter de leurs affaires et arrosages communs, etc.

B. 611. (Registre.) — Petit in-folio, 937 feuillets, papier.

**1638.** — Procédures par Pastour, notaire et greffier. — Poursuites : par Cathelin German, passementier, contre Pierre Giraud, taffetassier, en paiement d'une créance de 20 livres ; — de Jacques Morelli, apothicaire, contre les hoirs de François Buisson, bourgeois, en paiement de deux annuités arriérées d'une pension de 12 écus. — Sauf-conduit accordé par le vice-légat à la communauté des juifs de Carpentras pour aller en divers lieux recouvrer leurs créances, afin de se procurer les moyens d'acquitter leurs dettes. — Contestation entre la communauté des juifs de Carpentras et Cresques, Delpuget au sujet de la cotisation de ce dernier à la taille de la communauté. — Poursuites de Jean-Étienne Ceron, marchand chapelier d'Avignon, contre François Calvet, taffetassier, en paiement d'une créance de 40 écus. — Rescrit du vice-légat qui relève Mossé Coheu, dit Mouchache, juif, de l'Isle, du serment qu'il a prêté dans certains actes passés avec Mordaeay et Mossé Ferrussol, aussi juifs. — Poursuites de Pierre Saladin, mari de Sibille Duret, contre François Calvier, vannier d'Avignon, en paiement de 25 livres, montant du fermage d'une vergantière (oseraie). — Instance en consignation de dot par Catherine Bourguignat, femme de Jean Rousseau, orfèvre d'Avignon, contre ledit Rousseau et ses créanciers. — Notification aux consuls de Robion de la concession d'une prise d'eau sur le Caulon, donnée par la chambre apostolique à Jean-Scipion de Pol, seigneur de Saint-Tronquet et en partie de Lagnes. — Saufs-conduits accordés par le vice-légat aux membres des différentes communautés de juifs du Comtat, à l'occasion de leurs fêtes de Pâques et de Saint-Michel. — Pour-



suites de Pierre de Gouze, seigneur du Deveze, contre Marc-Antoine de Zanobis, marchand de soie d'Avignon, en paiement d'une lettre de change de 369 livres 17 sous, etc.

B. 612. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier.

**1638.** — Procédures par Deremond, notaire et greffier. — Poursuites par le couvent de Saint-Joseph du tiers ordre de Saint-François, à l'Isle, contre les hoirs de François Motteti, d'Avignon, en paiement d'une pension de 25 écus. — Discussion des biens de Louis Perery, à la poursuite de ses créanciers. — Instance de Pierre-François Touduty, seigneur de Saint-Léger, contre Philippe-Laurent de Vincent de Causans, à l'effet d'être déchargé, moyennant 35,000 écus, de ce qu'il reste devoir sur le prix de la terre de Saint-Léger. — Inhibitions de la part de Pierre-André Ricard, avocat de Carpentras, contre le nommé Esprit, serrurier de Lambec, son voisin, au sujet du bruit que faisait celui-ci en exerçant sa profession. — Compte rendu par Antoine et Raymond Prévost, enfants de feu Michel et de Catherine Vetrise. — Poursuites de Jean-Baptiste Baroier, monnayeur, contre le nommé Migrevel, en paiement de 4 écus, pour le loyer d'un âne. — Défense faite aux habitants de Saint-Léger, par Pierre-François de Touduty, leur seigneur, joint à lui le procureur général de la légation, de se servir d'autres mesures pour les grains et les fruits que de celles qui sont usitées dans les autres communes du Comitat. — Poursuites de Françoise de Barrier, femme de Louis de Perthuis, général de la monnaie d'Avignon, contre Pierre Perrinet, son jardinier, en paiement de 20 écus d'arrérages sur le loyer d'un jardin. — Contrainte décernée, à la requête de la commune de Mazan, contre les exacteurs des deniers de l'infirmerie (pour l'entretien de l'infirmerie pendant la peste), afin de les faire procéder au fait de leur exaction. — Le vice-légat accorda un sursis pour le paiement de cette contribution, dont la moitié devait être payée avant le 1<sup>er</sup> mars 1639, et l'autre moitié avant le même jour de l'année suivante, etc.

B. 613. (Registre.) — Petit in-folio, 309 feuillets, papier.

**1638.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Poursuites d'Esprit d'Allemand contre Étienne et Claude Dambum de Pernes, en paiement d'un capital de 400 écus; — d'Antoine Reynaud, contre Primos, père et fils, hôtes du logis de la Madelaine-Couchée, en paiement de 20 écus. — Actions : de Firmin Philibert contre la commune de Vaison, afin de prouver qu'il est complètement quitte avec elle du fermage de son moulin à blé; — de Marc-Antoine, Claude et Françoise

Moussier, de Morières, pour être maintenus, contre les hoirs de Pierre Girard, en possession d'une maison, près de l'église, ayant appartenu à Philippe Moussier, femme, en son vivant, dudit Girard. — Poursuites de François Chabert et Alexandre Toudut, moulinier à soie, contre Honoré Barracan, aussi moulinier à soie et Pierre Aloard, revendeur, en paiement du montant d'une obligation de 50 écus. — Ordonnance du vice-légat portant qu'il devra être procédé à la création des consuls, à Caderousse, conformément aux prescriptions de la bulle *De bono régime*. — Poursuites du couvent de Sainte-Claire d'Avignon, contre la communauté des juifs de Carpentras, en paiement d'une pension. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Jean de Bus de l'héritage de Jeanne de Raffelis, etc.

B. 614. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

**1639.** — Procédures par Jean Deremond, notaire et greffier. — Consentement donné par Jean-Baptiste de Vassadel, seigneur de Vacqueyras, à ce que la pension à lui due par Jean Raymond, ménager de Cavaillon, soit abandonnée aux gabelliers qui l'ont saisie. — Signification par Jean Mistrallet, rentier du moulin à blé qu'Antoine de Lopis possède à Montoux, à Perrin de Pernes, de la banalité de ce moulin. — Instance de Madelaine Signoret, en revendication de sa dot, contre Honoré Dumont, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Constitution de procureur faite dans la personne de Pierre-Louis Guilhaumier, par Jacques Pezenas, ménager de Mazan. — Appel interjeté par la commune de Mazan de la sentence rendue par le pro-légat d'Avignon, en faveur de Jean-Baptiste de Sade, coseigneur du lieu, dans l'affaire des fontaines publiques. — Inhibitions obtenues de l'auditeur général de la légation par Silvestre Marignani, contre ceux qui voudraient le troubler dans la possession de différents cens et directes qu'il possède à Montoux. — Poursuites de Jean-François de Touduty, seigneur de Saint-Léger, contre Hector Arnoux et Sibille France, en paiement de différentes créances, pour lesquelles il avait fait saisir les biens des débiteurs. — Instances : par les religieuses de Saint-Joseph du tiers ordre de Saint-François, établies à l'Isle, pour être maintenues dans le droit qu'elles ont d'arroser un pré leur appartenant, au quartier de l'Estean, au moyen des eaux du Béal qui va au moulin de M. de Perthuis; — de Jeanne Mathieu, veuve Meyrous, contre Poncet, chirurgien, en paiement du loyer d'une maison, rue de la Lanerie, à Avignon. — Discussion des biens de Louis Perery de Pernes. — Instruction contre Claude Gibert de Mormoiron, valet de Louis Mansan, d'Avignon, lequel a quitté son maître sans le prévenir et en emportant de chez lui divers objets mobiliers, etc.

B. 615. (Registre.) — Petit in-folio, 920 feuillets, papier.

**1639.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Le procureur juridictionnel de Maubec est autorisé à faire faire commandement aux consuls de ce lieu d'avoir à faire enregistrer au greffe les règlements du vice-légat concernant la santé et les autres. — Décision qui oblige Jean Rosière et ses associés, à la ferme du Souquet de Carpentras, à payer à cette ville la partie échue de leur fermage, sauf restitution de la part de celle-ci, si la justice vient à le décider ainsi. — Enquête pour la vérification des créances que la ville d'Avignon possède sur les bords de la Durance, et l'examen des droits de ceux qui en occupent. — Instance de Turquat de Fortia, seigneur de Coyrol et mari d'Angeline de Billioty, contre Jean Bonfignon, maçon, à l'effet de faire contraindre celui-ci à mettre en bon état la maison de la directe dudit Fortia, qu'il possède à Avignon, quartier du Portail-Magnanen. — Appel par les bayles de la communauté des juifs de Carpentras contre Vendran, abbé de la basoche de cette ville. Il n'est pas dit sur quoi portait la sentence attaquée. — Autorisation à Bonafoux Crémieu, juif de Carpentras, de répudier Léa Crémieu, sa femme, suivant les formes prescrites par la loi hébraïque. — Requête au vice-légat par Abraham de Lattes, juif de l'Isle, à l'effet de se disculper d'avoir rendu mère la nommée Bonnefille, juive de Bédarides, fiancée à Josué Sigret. — Provision de tutelle pour les enfants de Jacques Dounaud et de Cathin de Gay, etc.

B. 616. (Registre.) — In-folio, 480 feuillets, papier.

**1640.** — Procédures par Gay, notaire et greffier. — Inhibitions à Rolland Jacques, de troubler Pierre-François de Tonduti, seigneur de Saint-Léger, dans la possession d'un pré elos que celui-ci possède au territoire d'Avignon, quartier de Champfleury. — Sommation faite au nom de Gilles Barthélémy, au chapitre de Notre-Dame-la-Principale d'Avignon, de recevoir les 125 écus qu'il se trouve lui devoir, comme acquéreur d'une maison de Louis Vincent, marchand apothicaire. — Discussion des biens de Louis Perery, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Claude Mougin, marchand d'Avignon, contre Jeanne, femme de Vincent Boyer de Tarascon, en payement de 11 livres 16 sous, pour solde du prix de marchandises à elle livrées. — Plainte par Luguet Lambert, contre Julien Ferran, procureur juridictionnel du Rastreau, au sujet des excès de pouvoirs qu'il s'était permis contre le plaignant. — Ordonnance du vice-légat prescrivant aux consuls de Mazan d'exhiber aux syndics des forains et aux recteurs de l'hôpital les actes d'extinction de capitaux opérés par

la commune, au moyen du vingtain et du capage qui ont été levés. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Catherine Gradet, par Bernardin et Marguerite Gousset, frère et sœur. — Instance de Pierre Jusquin, tailleur d'habits de Cavaillon, à l'effet d'être déclaré exempt de charges personnelles, par suite de son mariage avec Suzanne Dorsan, juive convertie. — Poursuite en payement de loyers de maison, par Françon de Barrier, femme de Louis de Pertuis, général de la monnaie, contre Pierre Perrin. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Alix Baume, veuve de Gabriel Aubert, de l'héritage d'autre Gabriel Aubert, son beau-père, etc.

B. 617. (Registre.) — Petit in-folio, 376 feuillets, papier.

**1640.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Poursuites de ladame Roux, contre Crémieu, juif de Carpentras, en payement de 800 florins. — Ordonnance du vice-légat concernant l'usufruit que s'est réservé Françoise Ceron, veuve Vinay, sur les biens qu'elle a donnés en contrat de mariage à Ursule Vinay, sa fille, femme de Jean Hugonenc. — Inhibitions par Jean Siffredy, lieutenant du viguier de Mornas, contre les jésuites d'Avignon, au sujet de la chapelle qu'ils font construire joignant sa maison. — Poursuites : par Pierre Daumas, parandier de Cavaillon, contre Antoine Oubert de Robion, en payement de 35 écus, montant d'une obligation souscrite par ce dernier ; — d'Henry-Anne de Meynier, baron d'Oppède, contre Pierre-Michel de Menerbe, en payement de droits de lods pour une pièce de terre que ce dernier a acquise d'Antoine Cathelani. — Cession par Catherine de Maresiis, veuve de Jean Poinard, à Françon de Baud, veuve de Balthazar Jourdan, d'un capital de 100 écus, à prendre sur un autre capital de somme double, dû par la ville d'Avignon aux mariés Poinard. — Instances : en reddition de comptes et payement de reliquat par Abraham Ferrussol, juif de Carpentras, contre Mossé Ferrussol, son frère, et jadis son tuteur ; — de la commune de Richerenches, contre le collègue du Roure, à Avignon, à l'effet de contraindre celui-ci à prendre pour bailli du lieu une autre personne que M. Juvin, attendu qu'il est rentier du collège. — Notification au chapitre de Notre-Dame-la-Principale d'Avignon, par Gaspar Brun, bénéficiaire de Saint-Agricol, de la fondation d'un nouveau canonicat audit chapitre, par Jeanne de Pape, veuve de Jean de Fontainerousse, etc.

B. 618. (Registre.) — Petit in-folio, 306 feuillets, papier.

**1640.** — Procédures par Lely Pastour, notaire et greffier. — Ordonnance du vice-légat portant que Pierre Sou-

nier peut aller habiter avec sa famille, sa sœur et la fille de celle-ci, un quartier du bâtiment d'une grange qu'il possède au clos de Gallias, laquelle il a affermée à Colin Angirani, sous la réserve de la jouissance dudit quartier en temps de peste. — Procès-verbal de l'arrestation et de l'incarcération dans les prisons de Saint-Pierre de Passeron, soldat déserteur de la compagnie de M. de Ferron. — Instance de Simon Julian du Payméras, contre Topenas, greffier, en règlement de la parcelle de celui-ci, pour les poursuites criminelles dont ledit Julian a été l'objet. — Sursis accordé par le vice-légat à Gilles Perier, notaire et greffier d'Avignon, dans les poursuites qu'il dirigeait contre les consuls de Sérignan et de Camaret, attendu les soupçons du mal contagieux. — Ordonnance du même portant qu'il sera passé outre au mariage de la fille de Manoa de Carcassonne, et au payement de sa dot, malgré l'opposition des baylons de la communauté des juifs d'Avignon. — Déclaration des gardes concernant la quarantaine faite par Queyrane, valet de la grange dite Bourtelon, au territoire d'Avignon. — Contestation entre le prieur de Sarrian et la commune dudit lieu, au sujet du droit qu'il prétendait avoir de débiter le vin de la dime dudit lieu, depuis la fête de la nativité de Saint-Jean-Baptiste jusqu'à celle de l'Assomption. — Poursuites de Louis de Roddes contre Paul de Cambis, seigneur de la Falèche, en payement de 52 écus, pour arérages d'une pension. — Contestation entre Antoine Fauchier et la confrérie des maquignons d'Avignon, qui prétendait lui faire payer un droit de confrérie pour tenir et louer des chevaux. — Ordonnance du vice-légat qui fait cesser la quarantaine de santé imposée à Jean Camet et à Pellegrin, etc.

B. 619. (Registre.) — in-folio, 283 feuillets, papier.

**1641.** — Procédures par Sauvati, notaire et greffier. — Action en nullité de procédure intentée par Esprit Martin, contre la commune de Saumane qui avait fait opérer une saisie contre lui, le jour de la fête votive et écrivait le curé du lieu. — Contestation entre Pernes et Carpentras, au sujet de délits de pâturage sur leurs territoires respectifs. — Poursuites de la commune de Mormoiron contre Philippe Conil et autres particuliers, en payement des grains qu'elle leur avait livrés à crédit. — Instance en payement de salaire et gages par Louis Pertuis, général de la monnaie d'Avignon, contre Sébastien Bourdon, fermier général de cette monnaie. — Acte de baptême de Lucrèce Combeglise, le 18 février 1619. — Grâce accordée par le vice-légat au capitaine Mathien Rougier de Malaucène, poursuivi pour avoir, à Visan, tiré un coup de pistolet sur le nommé Berbiguier, lequel n'avait pas été atteint parce que

l'arme avait éclaté. — Envoi en possession d'un fideicommissis pour les fils de Jérôme de Véry, contre les héritiers de Pierre de Véry. — Condamnation prononcée contre Olivier Piedoux, à restituer à la confrérie du Saint-Sacrement de Séguret la somme de 16 écus, qu'il avait reçue à compte pour la façon d'un cadre et d'un tabernacle. — Contestation entre Esprit Vernare et Quintin Perier, exacteurs du prix des parfums que la commune de Carpentras a fournis aux particuliers pour désinfecter les lieux et les effets contagionnés, d'une part, et Claude Morandy, marchand apothicaire, qui prétendait primer leur érance. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de César de Grillhet, par Jean d'Albert de Grillhet, sieur de Cassilbae, son fils, etc. (Répertoire.)

B. 620. (Registre.) — Petit in-folio, 783 feuillets, papier.

**1642.** — Procédures par Jean Favier, notaire et greffier. — Instance des consuls de Valréas contre les prieurs de l'église paroissiale de cette ville, pour en obtenir la remise d'un ciboire d'argent, ainsi que cela leur a été prescrit par l'évêque de Vaison. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par François Larivière, de l'héritage de Marguerite Bernard, sa mère. — Poursuites : de Jean-Baptiste de Sade contre Isabeau de Guilhen, dame de Castellet, comme héritière d'Henri de Tertulis de Panisses, à l'effet de la contraindre à acquitter les lods et à prendre investiture d'une maison de la directe dudit de Sade, située à Avignon, rue de la Miraillerie ; — des Doctrinaires d'Avignon contre Jacques Maurel, maître apothicaire, héritier de Florette d'Imonier, en payement de la légitime d'autre Jacques Maurel, fils de ladite Imonier et religieux doctrinaire. — Ordonnance du vice-légat portant que les nommés Morralis, Demonte et Ruffi, qui ont déjà rempli la charge de premier consul à Valréas, pourront y être réélus, nonobstant le règlement du 5 janvier précédent, qui veut que cet emploi ne puisse être rempli que par des gens qualifiés nobles et vivant noblement, ou par des docteurs en droit ou en médecine. — Instances : en consignation de dot par Antoinette Guichon, femme de Vincent Ceps, taffetassier, contre les créanciers de celui-ci ; — en délaissement d'une maison louée par Marie de Crivel, veuve Dontrin, contre les religieuses du Verbe-Incarné d'Avignon ; — en séparation de lit et de table par Antoinette Michel, contre Michel Magnan, passementier, son mari, etc. (Répertoire.)

B. 621. (Registre.) — Petit in-folio, 719 feuillets, papier.

**1643.** — Procédures par Jean Favier, notaire et greffier. — Instance en ouverture de fideicommissis par les

frères Pusco, contre les détenteurs des biens d'Antoine Pusco, leur frère. — Poursuites : de Jean-Baptiste de Sade, seigneur de Mazan, contre Martial Palun, ménager, en paiement de 24 écus ; — de Pierre Ferrand, religieux profès et capiscol de l'abbaye de Montmajour-les-Arles, contre Louis de Ferrand, son frère, en paiement d'une pension de 10 écus, légués audit Pierre par leur père commun ; — d'Antoine Allier, chanoine de Saint-Agricol d'Avignon et consorts, en suppression d'une fosse à osier faite dans le jardin que Jean et Antoine Buisson frères, vanniers d'Avignon, possèdent près de la chapelle de Saint-Jean le Décollé. — Refus par Jacques Cabanes, procureur général de la congrégation de la Doctrine chrétienne à Avignon, d'acquitter l'impôt du poids de la farine établi dans cette ville, attendu les franchises dont jouit le clergé. — Décision du vice-légat portant que, pour cette année, la taille imposée à Visan, d'après le nouveau cadastre, sera acquittée indistinctement par les résidants et par les forains. — Instance des recteurs de l'hôpital de Saint-Lazare d'Avignon, à l'effet de faire contraindre les détenteurs des biens dépendants de sa directité à lui souscrire des reconnaissances. — Opposition à un bref de l'auditeur, qui avait autorisé la ville d'Avignon à établir un impôt sur l'entrée du vin étranger, par le motif qu'il n'était pas émané de l'autorité du cardinal légat, etc. (Répertoire.)

B. 622. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

**1612.** — Procédures par Jean-Esprit Monery, notaire et greffier. — Instance en liquidation de profits par Jean Hugonenc contre Charles Hugonenc, son oncle. — Contestation entre le chapitre de Notre-Dame la Principale d'Avignon et Pierre Taxi, prêtre, recteur de cette paroisse, lequel prétendait, en sa qualité de *chef*, avoir non-seulement droit aux distributions ordinaires de l'office canonial, mais encore au tiers du produit des grandes messes anniversaires et des autres fondations. — Poursuites de Catherine Pourcheyret contre Barthélemy Brun, en paiement du tiers la concernant dans le prix d'une maison de la succession de Claude Pourcheyret, adjugée audit Brun. — Instance en reddition de comptes de tutelle et paiement de reliquat par Anne-Françoise et Isabeau de Salvador, sœurs, contre Pierre-Joseph de Salvador, leur oncle. — Opposition du chapitre de Saint-Symphorien d'Avignon à la sépulture que les religieux du tiers-ordre de Saint-François (Piepus), établis dans cette paroisse, prétendaient donner dans leur église au nommé Jean Laplanche, etc.

B. 623. (Registre.) — Petit in-folio, 578 feuillets, papier.

**1613.** — Procédures par Lely Pastour, notaire et greffier.

— Poursuites de demoiselle Pierre Cartier, veuve de Jean Bézard, contre Emmanuel Lieutard, revendeur d'Avignon, en paiement de 14 écus, montant de deux annuités d'une pension de 7 écus. — Contestation entre Davin Cremieu, juif de Carpentras, Bonadone Crémieu et femme de Raby Sasserà, sa tante, au sujet de la pension viagère que ledit Davin sert à celle-ci par suite de la donation qu'elle lui a faite de l'universalité de ses biens. — Poursuites d'Antoine Gaultier de Châteaurenard contre Olivier Piedoux et Madeleine Miliot, mariés, en paiement de 17 livres 16 sous. — Instance de Marc Coutteau, hôte de l'hôtellerie de la Mule, pour être mis en possession d'une grande maison avec ses dépendances, située dans la paroisse de Sainte-Madeleine, qui lui a été louée par la dame Pierre Charles, veuve Buisson, lorsque Louis Des Grillhets en sortira. — Poursuites par Pierre Demorez, notaire et greffier d'Avignon, contre le nommé Rocque, de Narbonne, en restitution d'un dossier, d'une pistole d'Italie et de 2 écus d'or qu'il lui avait confiés pour être remis à Bonot, procureur à Toulouse, et cautionnement dudit Rocque par Michel Rouge, marchand, d'Avignon. — Poursuites par François Galtery, passementier, contre Louis Gleyse, notaire, d'Avignon, en paiement de 6 saalmées de beau blé que lui devait celui-ci. — Instances : en limitation de pâturage, par les consuls de Châteauneuf, de Giraud-l'Ami, contre les forains possédant biens audit lieu ; — de Jacob Israël de Lattes, juif de Coni en Piémont, contre Bonnefille de Bédarrides, juive de Nice, opposante au mariage dudit Jacob avec Naama de Lattes, etc.

B. 624. (Registre.) — Petit in-folio, 418 feuillets, papier.

**1613.** — Procédures, etc. — Poursuites de Jacques Bouhomme, fermier de l'entrée du vin imposée par la commune de Mornas, contre les particuliers récalcitrants. — Décision du vice-légat portant que la Sorgue étant grosse, le chapitre métropolitain sera tenu, pour que le moulin de l'Épi puisse moudre, d'ouvrir un canal de décharge du côté du pré de M. de Chasteuil. — Discussion des biens de Louis et Jacques Beaumont, oncle et neveu, à la poursuite de leurs créanciers. — Enquête demandée par les consuls de Châteauneuf-Calcernier, à l'effet de faire constater : 1° que les habitants et les forains de ce lieu sont dans l'usage de vendre leur vin à pot et à pinte durant le temps réservé pour la vente du vin du seigneur, c'est-à-dire du lundi de la Pentecôte au lendemain de l'Assomption, moyennant l'acquit d'une redevance de 8 à 12 sous par tonneau de 4 saalmées ; 2° que, hors de ce temps, ils peuvent vendre leur vin sans rien payer ; 3° que les fermiers du seigneur ne peuvent vendre le vin de la dîme à un prix supérieur à celui auquel le donnent les autres habitants ;

4<sup>e</sup> que les habitants peuvent faire paître leur bétail dans les garrigues, pâturages et confines sans qu'aucun bétail étranger puisse y venir. — Demande par les recteurs de l'œuvre des Orphelins d'Avignon, de l'enregistrement de la donation de 400 livres faite à cette œuvre par Diane de Crussol, femme de Jean-Vincent d'Anceßune. — Ordonnances du vice-légat : portant que M. Teste, commissaire de la Sorgue, fera, en compagnie de l'avocat général de la légation, la visite du canal de ce nom hors la ville, afin de s'assurer s'il ne déborde sur aucun point; — portant que Bellou, consul de Piolen, assemblera, le dimanche suivant, le conseil du lieu, à l'effet de procéder à la création de nouveaux consuls, et suppléera aux conseillers défallants, en faisant siéger de simples particuliers à leur place, pourvu que le nombre de ces derniers n'excède pas les deux tiers des membres du conseil, etc.

B. 625. (Registre.) — Petit in-folio, 528 feuillets, papier.

**1642.** — Procédures par Jean-Baptiste Vallabre, notaire et greffier. — Poursuites : de la confrérie des Pénitents blancs de Valréas contre Pierre de Taulignan, baron de Barry et seigneur de Puyméras, en paiement d'une somme de 50 écus; — de Jean Reynaud de Lagnes, contre François-Gabriel de Gérente de la Bruyère et de Cabanes, en paiement des arrérages d'une pension. — Contestation entre les associés à la ferme des gabelles d'Avignon, au sujet du paiement d'une somme de 4,400 écus, qu'ils ont empruntée solidairement et en corps. — Instance en consignation de dot par Madeleine de La Serre, femme de Laurent Duret, contre les créanciers de celui-ci. — Contestation entre Melchior-Jacques de Joannis, seigneur de Nochères, et Catherine de Panisses, femme de Guillaume de Chazen, au sujet d'un capital de 700 écus, dont ledit Joannis prétendait contraindre celle-ci à recevoir le remboursement. — Opposition des religieux Carmes de l'ancienne observance d'Avignon au projet qu'avaient les religieux du monastère de la Miséricorde de faire planter des arbres dans la place qui est au-devant de l'église desdits religieux. — Vente de deux paires de forces à tordre les draps, par Jacques Aines ou Avies, maître mouleur de forces, à Claude Blanc, tondeur de l'Isle, pour le prix de 20 écus. — Contestation entre Antoine Renoyer, clerc tonsuré du Saint-Esprit, et Claude Fedon, prêtre, au sujet de la possession de la chapellenie de Saint-André et Saint-Crépin, fondée dans l'église dudit lieu. — Poursuites des Grands-Carmes d'Avignon contre Marguerite Martin, veuve de Jean Siméon, chirurgien d'Avignon, en paiement d'un legs de 20 écus fait par ce dernier audit convent, pour la dotation d'une messe basse de *Requiem*, etc.

B. 626. (Registre.) — Petit in-folio, 577 feuillets, papier.

**1644.** — Procédures par Pierre Demarez, notaire et greffier. — Contestation entre le monastère de Sainte-Praxède d'Avignon et Jaume Giraud, plâtrier, au sujet des travaux faits par celui-ci audit couvent. — Appel à Rome, par le chapitre de Notre-Dame la Principale d'Avignon, de l'ordonnance du vice-légat qui, dans une contestation contre les Pénitents gris, a réglé l'ordre respectif de la marche de ces deux corps aux enterremens. — Opposition, par les habitants de Sarrian tenant des pourceaux, à la délibération du conseil de leur commune réglant le nombre de ces animaux que chacun pourra tenir. — Sur la plainte du châtelain de Monteux, il est fait inhibitions aux consuls de cette commune ou à leurs délégués de faire, sans son assistance, des visites chez les manganiers, et de confiscuer les pains qu'ils y trouvent d'un poids inférieur à celui qui est fixé par les réglemens, au profit d'un autre que l'hôpital du lieu. — Inhibitions aux apothicaires d'Avignon d'employer le nommé Jean Bauchou, qui a quitté François Mauche, son maître, sans en avoir pris congé, et qui n'a pas, avant de se donner pour compagnon, demeuré six mois hors d'Avignon, comme le prescrivait les statuts du corps. — Ordonnance de Louis de Suarès, primicier de l'Université d'Avignon, réglant la police intérieure du collège de Saint-Michel. — Contestation entre le monastère de Sainte-Praxède et la ville d'Avignon, au sujet de la directité des garrigues dites d'Espagne, au territoire de cette ville, et du droit de les concéder à bail emphytéotique. — Constatation du nombre et du poids des cierges portés par les frères Pénitents blancs d'Avignon, lors de l'inhumation à Saint-Agricol des restes d'Isabeau Sibley, afin que le chapitre de cette église ne soit pas lésé dans le quart lui revenant. — Ordonnance réglant la vente au détail que le prieur de Sarrian fait dans cette localité du vin de la dîme. — Discussion des biens d'Henri Blondeau. — Bref de légitimation accordé par le pape Urbain VIII à Nicolas Fabre de Bolène, etc.

B. 627. (Registre.) — Petit in-folio, 288 feuillets, papier.

**1644.** — Procédures par Jean Armand, Jean-Baptiste Vallabre et Laurent Saladin, notaires et greffiers. — Poursuites : de Melchior Jacquet de Joannis, seigneur de Nochères, contre M. Imonier, en paiement d'une pension de 45 écus; — de Jean Favier, recteur de la confrérie des Pénitents blancs de Châteauneuf-Calcernier, contre les anciens recteurs de cette confrérie, à l'effet de leur faire rendre leurs comptes. — Protestation par la communauté des Augustins déchaussés d'Avignon, contre le chapitre de

Saint-Pierre de la même ville au sujet des obsèques que celui-ci a faites à Jean Bonjean, lequel avait élu sa sépulture dans l'église desdits religieux. — Poursuites : des bayles de la confrérie du Saint-Sacrement de la collégiale de Saint-Genêt d'Avignon, contre Esprit Genin, fustier, à l'effet de le contraindre à poser les stalles qu'il s'est engagé à faire pour les prêtres de cette église ; — de Gabriel Caritoux contre Claude Gripon, hôte du logis dit de Carpentras, en livraison de 17 barreaux et 41 pichets de vin, vendus à raison de 16 patars le pichet, etc.

B. 628. (Registre.) — Petit in-folio, 994 feuillets, papier.

**1645.** — Procédures par Jean-François de Rotta, notaire et greffier. — Poursuites de Pierre Delandes, notaire de la confrérie de la Conception de Notre-Dame, érigée par les greffiers de la cour ordinaire d'Avignon, contre Georges Bommenel, l'un desdits greffiers et ancien recteur de leur confrérie, pour contraindre ces derniers à la restitution des ornements, papiers et autres objets appartenant à la confrérie, dont il se trouve détenteur, et à rendre les comptes de sa gestion. — Discussion des biens de Jérôme Pusco. — Liquidation de la succession de Jean de Raxi, seigneur de Flassan, à la requête de noble Clément de Raxi, son petit-fils, et de ses créanciers. — Poursuites de Jacques Fallot, marchand de soie d'Avignon, requérant l'incarcération de Canac Cairon et Martres, marchands de Toulouse, qui, étant en faillite, lui avaient fourni un mandat de 392 livres 7 sous sur Gabriel Nicolas, marchand de Lyon, lequel n'avait pas voulu l'accepter. — Instances : en séparation de lit et de table poursuivie par Anne Rebolud contre Louis Trochut, son mari ; — des recteurs de la confrérie des Pénitents noirs, érigée proche le couvent des Augustins d'Avignon, contre les hoirs de Michel Boutet, cordonnier, en payement d'un legs de 5 écus ; — de Maurel, maître apothicaire d'Avignon, contre Pierre Inguinberty, docteur ès droits de Carpentras, pour le payement d'un compte de médicaments ; — d'Elzéar Pellissier, sacristain du collège de Saint-Martial d'Avignon, en obtention d'inhibitions contre Louis Barrét, prêtre, de ne le troubler dans la possession de cet office. — Procédure à l'effet de démontrer l'évidente utilité qu'il y avait pour la congrégation des Doctrinaires d'Avignon d'aliéner une vigne de 18 aînées que celle-ci possédait entre les territoires de Saint-Saturnin et de Châteauneuf-de-Gadagne. — Nomination par Jean-Baptiste Esbérardy, premier consul de Mazan, des conseillers de son rang pour siéger au conseil dudit lieu, suivant le pouvoir qui lui en a été donné par le vice-légat, etc. (Répertoire.)

B. 629. (Registre.) — In-folio, 593 feuillets, papier.

**1645.** — Procédures par André Sallaman Chardon, notaire et greffier. — Note portant que l'auditeur général n'a pas tenu audience le 27 janvier au matin, pour avoir assisté à la procession générale afin de gagner le jubilé. — Avération de la ratification, par la commune de Pernes, de l'acte de constitution d'une pension de 25 écus au profit d'Emmanuel de Ribière, faite à la requête de Louise de Roddes, sa veuve. — Déclaration par le seigneur de Crillon, portant qu'il ne prétend rien sur le rôle de directes et cens appartenant à la charité dudit lieu et remontant à une époque antérieure à 1569. — Renonciation par Pierre Larbre, cardeur d'Avignon, à la saisie qu'il avait faite contre les hoirs de Jean Dupont, son beau-père, en garantie des 600 livres qui avaient été constituées en dot à Anne Dupont, sa femme. — Délai de huit ans accordé à la communauté des juifs d'Avignon, pour acquitter ses dettes, et réduction à 5 p. 0/0 des intérêts plus élevés stipulés dans les actes qui les constituent. — Contestation entre Jean-François et Claude Jouvin, frères, de Richerenches, avec Jean Larderat fils, marchand drapier d'Avignon, au sujet d'une dérivation d'eau que lesdits Jouvin font à Visan, au quartier du Rottard, pour l'arrosage des prés et terres de leur grange. — Instance du corps des chirurgiens-barbiers d'Avignon pour qu'il soit fait défense aux veuves des maîtres de tenir boutique de chirurgie et barberie avec des compagnons non approuvés par le corps. — Note de l'entrée à Avignon, le 26 juillet à 6 heures du matin, de Laurent Cursius, nouveau vice-légat. — Instance des bayles de la confrérie des fileurs de soie d'Avignon, à l'effet de faire contraindre les nouveaux maîtres tenant moulin à acquitter, au profit du corps, la rétribution d'un écu fixée par les statuts, etc.

B. 630. (Registre.) — Petit in-folio, 249 feuillets, papier.

**1645.** — Procédures par Laurent Saladin, notaire et greffier. — Estimation faite à la requête de Charles Brun, ménager, par les experts jurés de la ville, d'une maison à Avignon, paroisse Saint-Didier, d'une vigne au clos de Christolle, et d'une autre vigne au clos de Cavilhargues. — Obligation de 80 écus souscrite par Jaacqueline de Taulignan, veuve de Léonard d'Astouand, au profit d'Antoine Bastide, prieur de Saint-Loup et chanoine de Tresques. — Contestation entre Jean-Baptiste et Balthazar de Blanchetti frères, d'une part, et Nicolas Scène, jardinier, au sujet des servitudes de passage que celui-ci créait sur leur jardin. — Discussion des biens d'Esprit Filicud de Vaquet de l'Isle à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites d'Anselme Sommier, marchand d'Avignon, contre Vincent de Luzignan, en

payement de 10 écus, montant d'un acte d'obligation. — Démission du vice-légit portant que si, dans douze jours, Mossé de Montoux, juif d'Avignon, n'a acquitté ce qu'il doit à François de Conseil, seigneur de Saint-Roman, son sauf-conduit lui sera retiré. — Poursuites de Claude Grégoire, orfèvre d'Avignon, contre Simon Demance et Jean Corderii, fermier du fief de Maubec, en payement d'une somme de 180 livres que Georges de Brancas, seigneur dudit Maubec, lui a déléguée sur sa ferme, etc.

B. 631. (Registre.) — Petit in-folio, 740 feuillets, papier.

**1647.** — Procédures, etc. — Ordonnance du vice-légit d'Avignon autorisant Pierre Ferrière de Velleron, fils émancipé d'Antoine, à gérer les affaires de son père, attendu l'état de maladie de celui-ci, et lui conférant un privilège pour les avances qu'il fera. — Poursuites du chapitre de la cathédrale de Cavailon contre Anne de Nicolay, veuve Garcin, en payement des arrérages d'une pension de 26 livres. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Antoine Ferrier, par Pierre Ferrier, son fils. — Contestations entre les consuls et les forains de Vacqueyras au sujet du bail aux enchères du moulin à huile du lieu. — Signification par Jean de Barras, sieur de Melan, aux récepteurs du grand hôpital d'Avignon, de l'acte par lequel Sibille de La Tour, femme dudit Melan, s'est constituée en dot 5,000 livres, sur le capital de 10,000 livres dû à Alexandre de La Tour d'Alen, frère de ladite Sibille. — Discussion des biens d'Elzéar Passaier et Marguerite Dupuy de Cavailon, à la poursuite de leurs créanciers. — Ordonnance du vice-légit qui, attendu que personne ne s'est présenté pour l'exaction de la taille de Piolen, a autorisé le conseil de cette commune à confier cette exaction à quatre particuliers choisis par lui. — Instance en consignation de dot, par Catherine Maurice, veuve de Jean Payen de Visan, contre les créanciers de celui-ci. — Contestation au sujet d'un mur mitoyen existant dans la basse-cour de l'hôtel de Crillon et de différentes servitudes entre la maison du nommé Sourras et cet hôtel. — Discussion des biens des mariés Jacques Jourdan et Denise Daumas, à la poursuite de leurs créanciers. — Instance de l'agrégation des prêtres de Visan contre les Jésuites d'Avignon, prieurs dudit lieu, qui prétendaient les empêcher de recevoir parmi eux, avec l'autorisation de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, les prêtres nécessaires pour le service de cette paroisse, etc.

B. 632. (Registre.) — Petit in-folio, 845 feuillets, papier.

**1648.** — Procédures par Antoine Robertet, notaire et greffier. — Contestation entre les maîtres veloutiers et taf-

fassiers, d'une part, et les maîtres passementiers, d'autre part. — Poursuites : du chapitre de Saint-Pierre d'Avignon contre Jeanne de Savin, en payement d'un anniversaire qu'elle a fait célébrer pour le repos de l'âme de Joseph Jacques, son défunt mari ; — du chapitre de Notre-Dame la Principale, comme rémissionnaire de l'héritage d'Anne de Crozet, contre le monastère de Notre-Dame-du-Refuge d'Avignon, en payement de ce qu'il doit à cette succession ; — des bayles et confrères des hôtes et pâtisseries d'Avignon, en cassation des inhibitions que le fermier du souquet leur avait fait faire, et contre Pierre Guyon et autres, à l'effet de les contraindre au payement d'un écu à leur confrérie pour droit de bouchon, à la perception duquel s'opposait ledit fermier. — Sentence graduatoire des créanciers dans la discussion des biens de Pierre Vaison. — Ordonnance prescrivant l'élection des consuls de Bedoin d'après la forme prescrite par la Sacrée Congrégation de Rome. — Instance de Pierre de Pertuis, prêtre, prieur et chanoine de l'église métropolitaine d'Avignon, François de Félix, primicier de l'Université de la même ville, et Jérôme de Suarès, docteur, juges du syndicat de Liverani, ancien auditeur général de la légation, en payement de leurs sportules. — Ordonnance de contrainte laxée contre les déserteurs français, rendue par le vice-légit à la requête de François-Gabriel-Marie de Pol, seigneur de Saint-Tronquet, ingénieur ordinaire du roi de France et capitaine au régiment du cardinal de Sainte-Cécile (Mazarin). — Poursuites de la confrérie des maîtres pâtisseries contre Antoine Annie, hôte du logis dit de Saint-Joseph, et contre l'hôte de celui de la Tour-d'Argent, qui, contrairement aux statuts du corps, vendent de la pâtisserie, sans avoir passé maîtres. — Poursuites de la confrérie des cardeurs, tondeurs et teinturiers à draps, contre Jean Barrier, teinturier, en payement de 3 écus qu'il doit pour sa maîtrise. — Opposition de la confrérie de Notre-Dame du Portail-Peint, au projet qu'avait le chapitre de Notre-Dame des Doms de faire fermer le trou par lequel une partie des eaux de la Sorgue se jette dans la Sorguette et va l'assainir. — Plainte contre le nommé Grand, maître de la troisième école de Cavailon, lequel maltraite les enfants, soigne les uns plus que les autres et néglige généralement ses devoirs, etc.

B. 633. (Registre.) — Petit in-folio, 254 feuillets, papier.

**1648.** — Procédures par Blaise Topenas et Jean-Pierre Guilhet, notaires et greffiers. — Poursuites : des religieuses de Notre-Dame d'Avignon contre les hoirs de Paul-Antoine Louvenet, en payement d'une pension de 5 écus ; — de Claude Fayard, notaire d'Avignon, contre Pierre de Revigliase, seigneur du Barroux, en ratification de la vente

d'une terre de 3 éminées souscrite audit Fayard par Marguerite de Paris, femme dudit Revigliase ; — d'Antoine Bellin, veuve de Pierre Boulin, contre les hoirs de Jean Bellin son père, pour que la vigne de 2 éminées, qui lui est léguée dans le testament de celui-ci, lui soit acquise par droit de légitime et non de libéralité. — Aceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Étienne Gouze, de l'héritage de Raymond de Gouze. — Instances : de Jean Goullier contre les hoirs de Marguerite de Zenobis, en son vivant femme de Jean Bouliers-Bazin, en paiement de la nourriture fournie, pendant quarante-cinq jours, à Catherine Vial et à raison de 30 sous par jour ; — par Charles Brun, ménager, contre le monastère des Célestins d'Avignon, en jouissance du péage du Rhône à Tarascon, que ceux-ci lui avaient affermé ; — de Mathieu Réginel de Châteaurenard contre Guilhen de Blégers de Pierregrosse, en paiement de ladot de Catherine de Blégers, sa femme, etc.

B. 634. (Registre.) — Petit in-folio, 228 feuillets, papier.

**1648.** — Procédures par Pierre Gollier, notaire et greffier. — Instance par Louis de Vivet, baron de Montelus, Tresques et autres places, trésorier général de France en la Généralité de Montpellier et intendant des gabelles du Languedoc, contre les hoirs d'Henri de Castellane, baron d'Ampus, Aymare de Castellane, baronne d'Oppède, et Henri de Meynier, baron d'Oppède, Afare, Vitrolles, etc., président du parlement de Provence, en paiement de 222 écus, montant des arrérages d'une pension de 74 écus. — Saisie de métiers à rubans à la requête de Nicolas Alouard, marchand de soie, contre Antoine Férét, rubanier. — Demande en consignation de sa dot par Delphine Bonicaud contre François Brunet, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Poursuites de Claude de Vervins contre les détenteurs des biens ayant appartenu à Jean Tribouillet et à son fils, pour avoir paiement d'un capital de 100 écus et de ses arrérages de pensions. — Discussion des biens d'Antoine Barrier de Fauque, à la poursuite de ses créanciers, etc. (Répertoire.)

B. 635. (Registre.) — Petit in-folio, 392 feuillets, papier.

**1649.** — Procédures par Louis-François Bellon, notaire et greffier. — Poursuites : de François Cabanon de Vaqueyras, en cassation avec indemnité de l'instance criminelle introduite contre lui et en vertu de laquelle il a été emprisonné ; — de François Alby, secrétaire de l'archevêché d'Avignon, contre Jacques Anselme et Catherine de Vedeau, mariés, en paiement d'un capital de 300 livres. — Ordonnances concernant les déserteurs des compagnies de Sourras et de Félix, qui seront arrêtés dans le Comtat. —

Poursuites de la mense épiscopale de Vaison contre la commune du Rasteau, en paiement d'un demi-lods. — Note concernant l'installation de Jacques Villani, docteur de Rimini, en qualité d'auditeur et lieutenant général de la légation d'Avignon. — Instance de la commune du Barroux à l'effet de faire contraindre la dame du lieu à relever son moulin à blé pour le service des habitants. — Acte du décès, en 1640, de Jacques Peytér, d'Avignon. — Instance de Michel Parrel, d'Avignon, contre Jean-Charles et Claude de Ferron frères, barons de Sérignan, en livraison de tous les bestiaux existants dans les ténement et grangeages de Travailan, qui lui avaient été vendus par lesdits de Ferron. — Ordonnance du vice-légit portant que, nonobstant le procès pendant au sujet de l'élection d'un des consuls de Vaqueyras, les conseillers vieux pourront s'assembler et valablement voter une taille, afin de faire face aux besoins et charges de la commune. — Instance des fermiers du droit de collier (impôt sur chaque collier employé au transport des vendanges) d'Avignon, contre les gentilshommes de cette ville ayant chariots, lesquels se sont refusés à acquitter cette contribution, etc.

B. 636. (Registre.) — Petit in-folio, 452 feuillets, papier.

**1649.** — Procédures, etc. — Poursuites d'Antoine Currier, chanoine de Saint-Dulier d'Avignon, contre les hoirs de Joseph Doty, en paiement de 7 écus pour l'amitié d'une pension de pareille somme et en remboursement du capital. — Action en paiement de drogues et médicaments intentée par les hoirs à feu M. Mistral contre maître Linsolas, docteur en droit. — Demande par Jean Peset d'être réintégré dans la possession d'une maison et d'un jardin à Avignon, attendu que l'acquéreur ne lui paye ni le prix d'achat ni les intérêts. — Instances : de Thomas et Benoît Lanfrois père et fils, en résiliation du contrat d'apprentissage dudit Benoît, souscrite avec Pierre Odiou, cordonnier d'Avignon, par les motifs : 1<sup>o</sup> que celui-ci n'est que maître savetier ; 2<sup>o</sup> que, par les mauvais traitements dont il a usé envers son apprenti, il a forcé ce dernier à prendre la fuite ; — d'Étienne Mathieu, ménager de Sainte-Cécile, contre Antoine Vigne et autres, pour obtenir le maintien du changement qu'il a fait dans le cours de la mayre des eaux, laquelle passait au milieu d'une de ses terres. — Acte du décès de Catherine Falconis d'Avignon, le 8 septembre 1643, etc.

B. 637. (Registre.) — Petit in-folio, 384 feuillets, papier.

**1649.** — Procédures par Laurent Saladin, notaire et greffier. — Instance en reconnaissance de l'écriture d'un



arrêt de compte et pour le paiement du débet qui en résulte, par Nicolas Tournet, marchand drapier d'Avignon, contre Esprit Guichard, notaire. — Poursuites : d'Esprite Calvet, veuve à feu Claude Bouché, contre les acquéreurs des biens de son mari, en paiement de 570 livres que Jean Calvet, son père, lui a constituées en dot; — du duc de Villars contre Thomas Bonnet de Cavaillon et Jean Bonnard de l'Isle, en paiement des fermages de ses fonds situés à l'Isle et à Saumane. — Contestation entre Mathieu Reginel de Châteaurenard et Guilhen de Blégier de Pierregrosse, habitant de Caromb, au sujet du règlement de la dot de Catherine de Blégier, sœur dudit Guilhen et femme dudit Réginel. — Instance de Gaspard Ravan, bénéficiaire de Notre-Dame des Doms, contre Gaspard Rouven-Garron, d'Arles, à l'effet de le contraindre à recevoir le remboursement du capital d'une pension de 6 écus. — Poursuites de Claude Julian, joueur de violon d'Avignon, contre Louis Servat, joueur de violon de Tarascon, en paiement d'une somme de 24 livres. — Plainte par Michel Dumont, trompette de la cavalerie italienne, contre Jacques Peillon, teinturier, son voisin, qui jetait dans sa basse-cour, rue de la Fusterie, des immondices et des matières d'une puanteur intolérable, etc.

B. 638. (Registre.) — Petit in-folio, 306 feuillets, papier.

**1649.** — Procédures par Jean Bellon, notaire et greffier. — Poursuites : du couvent des Trinitaires réformés d'Aix contre le nommé Tite Coddonel, d'Avignon, en paiement de 377 livres 14 sous, montant d'une obligation; — du couvent des Minimes de l'Isle contre la généralité de ses débiteurs. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Jean Paget de Cabrières, d'Avignon, par Vincent, Joseph et Toussaint Paget, ses enfants. — Sentence du vice-légat qui autorise les consuls de Sarrian à faire construire, joignant le moulin de M. de Lirac, un petit bâtiment où on pèsera les grains portés audit moulin et la farine qu'on en rapportera. — Instances : de la commune d'Avignon contre les fermiers de la boucherie, qui ne tenaient pas de la viande en suffisante quantité pour les besoins des habitants, et ordonnance du vice-légat qui autorise les consuls à assurer l'approvisionnement de la ville aux dépens desdits fermiers; — de Catherine Poietavin, servante, contre mademoiselle Rigoulet, d'Avignon, sa maîtresse, en paiement d'un reliquat qui lui est dû sur ses gages et en restitution de ses hardes. — Assignation des maîtres pâtisseries d'Avignon, pour voir remettre, conformément à leurs prescriptions, les nouveaux statuts du corps à Pierre Helouin, le plus vieux d'entre eux, etc.

B. 639. (Registre.) — Petit in-folio, 534 feuillets, papier.

**1650.** — Procédures par Symphorien Michelet, notaire et greffier. — Instance des syndics des arrosants de l'eau de la Durançole, au territoire d'Avignon, contre ceux de ceux-ci qui se trouvent en retard pour le paiement de leurs cotisations. — Discussion des biens de Jean Palliard, à la poursuite de ses créanciers. — Instances : de M. de Bercueil contre M. de Saint-Tronquet, au sujet d'un legs de 100 écus; — de M. de Tulle, seigneur de Villefranche, comme héritier bénéficiaire de Jean de Tulle, évêque d'Orange, contre Raymond Joannis et Marie Castelle, de Caderousse, en paiement de 4,000 livres qu'ils devaient au défunt évêque; — de Mesanot, menuisier, de Bollène, contre les consuls de cette ville, pour voir maintenir l'offre qu'il a faite sur le prix fait du piédestal du tabernacle du maître autel et des fonds baptismaux de l'église de Bollène. — Action en mise en possession de la moitié de la succession de N. Maurin de Sirejanis, intentée par François de Sirejanis, père jésuite, son fils, contre Jean, frère de celui-ci, habitant à Bonnieux. — Contestation entre les Chartreux de Bonpas et la commune de Caumont au sujet de la dime du foin, etc.

B. 649. (Registre.) — In-folio, 414 feuillets, papier.

**1650.** — Procédures par Reimond et Gay, notaires et greffiers. — Inhibitions de Marguerite Richet, fille à feu Barthélémy, muletier de l'Isle, afin de n'être troublée dans la possession d'une vigne à l'Isle, quartier des Cinq-Cantons, que son père avait acquise de Claude Constans et Antoinette Durand, mariés. — Instance de la commune de Mazan, à l'effet de faire assujettir M. de Sade, son seigneur, au paiement de la taille des biens roturiers qu'il possède. — Discussion des biens de Jean de Ribiers, à la poursuite de ses créanciers. — Notifications : par la communauté des prêtres de l'Oratoire de Cavaillon, de la cession qui lui a été faite par Sébastien Vert, un de ses membres, de divers capitaux parmi lesquels un de 400 écus sur Louis Laval, marchand d'Avignon, et un autre de 200 écus, sur Paul-Antoine Poncet, aussi marchand d'Avignon; — de la délégation de 6 écus à prendre annuellement sur le fermage de leur jardin, faite par les Carmes déchaussés d'Avignon à Louis de Roddes. — Instance en reprise de possession d'une vigne à Monfavet par Pierre-François de Tonduty, de Saint-Léger, contre Jean Charlot et Jeanne Augier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Anne de Chalancon, de l'héritage de Pierre Bellot et Claire Chalancon, mariés. — Instance de Juste Grégoire à l'effet de faire contraindre le chapitre de Saint-Genêt d'Avignon à recevoir le rem-

boursement de 400 écus dus à celui-ci sur le produit de la vente d'une maison. — Ordonnance du vice-légat défendant de déposer dans les fossés des remparts de Mazan, qui viennent d'être curés et nettoyés, aucune immondices qui soient de nature à les encombrer, etc.

B. 641. (Registre.) — Petit in-folio, 1309 feuillets, papier.

**1631.** — Procédures par Laurent Saladin, notaire et greffier. — Instance de Pierre de Revigliase, seigneur du Barroux, contre les hoirs d'Isabeau Rascas, en remboursement de 100 écus qu'Henri de Revigliase, père du poursuivant, avait donnés à celui-ci lors de son mariage avec la fille de Claude Giraud, tailleur d'habits de Caromb. — Sauf-conduit accordé aux juifs qui viennent faire des paiements à la Chambre apostolique. — Contestation entre Esprit Laignean, marchand, d'Avignon, et Jean-Louis Guyon, marchand, de Marseille, au sujet d'une livraison de 17 balles de laine d'Espagne, faite par ce dernier. — Discussion des biens de Jean Larderat et de son fils, tous deux d'Avignon, poursuivie par leurs créanciers. — Poursuites de Georges de Brancas, duc et pair de France, contre Thomas Bonnet et les hoirs de feu Jean Bonnard de l'Isle, en paiement du montant de deux obligations de 206 écus et 4 sous chacune. — Sauf-conduit accordé par le vice-légat aux juifs des communautés de Carpentras, l'Isle et Cavaillon, venant à Avignon apporter des marchandises, afin de liquider leurs dettes. — Procès-verbal de l'assemblée tenue, le 6 février 1631, à une heure après midi, dans l'église des Dominicains d'Avignon, par les propriétaires de l'Isle de Barban en Provence, et portant nomination de Guillaume-François de Tartulli, seigneur de Saignon, pour administrer les affaires de la communauté. — Rapport d'estimation des plans et cultures existants dans le jardin de Gabriel-Marie de Fresquière et Anne de Beau, mariés, situé au clos de Christolle, par Laurent Eymard, jardinier expert de l'agriculture de la ville. — Poursuites : de Gabriel-Marie Seguin de Pernes contre la communauté des juifs de Carpentras, en paiement de partie du prix d'une maison qu'il lui a vendue ; — de Charles Buisson contre François Lambertin, italien, habitant d'Avignon, en paiement de 41 écus 13 sous, provenant d'une vente de feuilles de mûriers. — Ordonnance du vice-légat permettant la sortie des prisons d'un certain nombre de juifs de l'Isle et de Cavaillon, détenus pour les dettes de leurs communautés, afin de prendre part aux fêtes de leur culte, à charge par eux de se reconstituer prisonniers à l'expiration de ces fêtes, etc.

B. 642. (Registre.) — In-folio, 479 feuillets, papier.

**1631.** — Procédures par Doremont et Gay, notaires et

greffiers. — Poursuites des syndics de Mazan contre le corps des forains de cette commune, représenté par M. de Cohorne, à l'effet de faire contraindre ceux-ci au paiement de la taille. — Contestation entre Marguerite Bellivaise et André Court, au sujet du droit d'appuyage que la première prétendait avoir sur la muraille dudit Court, dans les maisons qu'ils possédaient l'une à côté de l'autre, en face du couvent des Dominicains d'Avignon. — Ordonnance du vice-légat portant que les honoraires saisis contre Antoine de Pertuis, en sa qualité de général de la Monnaie d'Avignon, lui seront délivrés jusqu'à concurrence des deux tiers, le tiers restant demeurant réservé à ses créanciers. — Poursuites de Pierre-François de Touduty, seigneur de Saint-Léger, contre Claude Meret, en paiement des loyers d'une maison à Avignon, paroisse de Sainte-Madeleine. — Instances : en dépossession par les créanciers de Jean de Ribiers contre les tiers possesseurs de ses biens ; — en nullité de la créance souscrite par Jean Bonnaud contre Pinton, Menahen, David et autres juifs de l'Isle, ses créanciers.

— Plainte par Rostang Gelly, menuisier de Faucon, lequel étant séquestre des récoltes saisies à la requête de François de Bouliers, veuve de Montal, contre François d'Hurre, seigneur des Baumettes, fut, à minuit du 29 août, attaqué par le débiteur, assisté par diverses personnes qui lui mirent la corde au cou, le frappèrent avec les pieds et le pommeau de leurs pistolets et enlevèrent les récoltes gardées, etc.

B. 643. (Registre.) — Petit in-folio, 648 feuillets, papier.

**1631.** — Procédures par Aubert, notaire et greffier. — Instance de Gillette de Valence, veuve de Vincens Sarricr, cessionnaire d'Alexandre Magnati, contre Jeanne, Pierre et Claude Chazel, frères et sœur, en paiement de 30 écus et 20 sous, montant d'une fourniture de 7 salmées de blé. — Commandement fait à la communauté des juifs de Carpentras d'acquitter immédiatement les cens et pensions qu'elle doit à l'hôpital de Saint-Pierre-aux-Grâces de cette ville, à peine d'y être contrainte par les voies de rigueur, nonobstant tous sauf-conduits. — Poursuites en ouverture du fidéicommiss de l'héritage de Gabriel Bassinet, par Gilles Bassinet, chanoine de Saint-Agricol, et Jean Bassinet, docteur ès droits, contre Esprit Grange de Piolen et autres détenteurs des biens substitués par ledit Gabriel. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Anne Barbier, comme tutrice de ses enfants, de l'héritage de Julian Garnin de l'Isle son mari. — Inhibitions aux pêcheurs et à tous autres de l'Isle, de prendre les pierres formant l'endiguement qui mène l'eau au moulin à papier dit de Sorguette, pour les jeter dans l'eau ou ailleurs. — Conflit de

compétence survenu entre Balthazar Ruffi, archiviste et secrétaire d'État de la Légation, et Esprit Appays, l'un des greffiers du palais apostolique : il s'agissait de poursuites dirigées par le fisc contre Laprade, un des consuls de l'Isle, pour avoir ouvert une poterne dans les remparts du lieu ; Ruffi se prétendait seul compétent pour écrire en cette affaire, attendu qu'il s'agissait de matières concernant la guerre, etc. (Répertoire.)

B. 644. (Registre.) — Petit in-folio, 382 feuillets, papier.

**1651.** — Procédures par Ignace Curti, notaire et greffier. — Contestation entre le chapitre de Cavaillon et Jean Raymond, au sujet de la mesure employée pour les grains que celui-ci devait remettre audit chapitre. — Poursuites de Pierre Bayol, marchand de draps d'Avignon, en paiement des loyers d'une maison à la rue de l'Épicerie et en résiliation du bail. — Discussion des biens d'Antoine Courage, de Pernes, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Louis Moulin, d'Arles, contre Raymond Topaire, poissonnier d'Avignon, en paiement de 20 écus pour solde du montant d'une obligation. — Ordonnance du vice-légat portant que les habitants du Thor pourront débiter le blé récolté par eux aux boulangers et commerçants des villes et lieux environnants, et que la commune, pour écouler celui qui lui reste de l'approvisionnement qu'elle avait fait, établira quatre manganiers qui le convertiront en pain et le vendront aux habitants. — Prestation de serment faite entre les mains du vice-légat par Jérôme German, capitaine juge de l'Isle, nouvellement élu par le conseil de cette commune. — Ordonnance du vice-légat portant que, vu l'absence de M. d'Entrechaux, pourvu de la capitainerie de Séguret, son prédécesseur continuera ses fonctions jusqu'à la prestation de serment du nouveau titulaire, etc.

B. 645. (Registre.) — Petit in-folio, 338 feuillets, papier.

**1651.** — Procédures par André Goudareau et Esprit Appays, notaires et greffiers. — Instance de Catherine Jouve contre Tristan Jouve, son frère, comme cohéritier de Jean Jouve, leur père commun, en paiement de 300 livres que sondit père lui a léguées, payables à l'époque de son mariage. — Poursuites de Claude Mouricelly, marchand de l'Isle, contre Barthélemy Turcat, en paiement d'une somme de 25 écus. — Ordonnance de François Bochart, intendant de Provence, déchargeant, vu sa qualité de noble, Paul-Antoine de Sauvone, sieur de Fontenelle, de la taxe imposée sur les roturiers possédant fiefs en Provence. —

VAUCLUSE. — SÉRIE B.

Poursuites des députés du corps des fileurs de soie d'Avignon contre Jean Maniquet, un des leurs, à l'effet de le contraindre au paiement de 36 sous pour le trimestre de la taxe imposée pour les affaires de ce négoce, etc.

B. 646. (Registre.) — Petit in-folio, 706 feuillets, papier.

**1652.** — Procédures par Laurent Saladin, notaire et greffier. — Poursuites : par les liquidateurs des biens et dettes de Jean et autre Jean Larderat père et fils, marchands, d'Avignon, contre Jean Chauderat, débiteur d'une somme de 100 écus ; — d'Alix Cottier, veuve Girardin, contre Étienne Barral, moulinier de soie à Avignon, en paiement de 6 écus, montant d'arrérages d'une pension ; — de Louis Meyzene et Anne Quillette, mariés d'Avignon contre Honoré Niel, passementier, en paiement d'un capital de 100 écus. — Instance en paiement de sa dot, par Madeleine Vincent, femme séparée de Pierre Puy, contre celui-ci. — Poursuites de Nicolas Bocquier, chanoine de Saint-Genêt d'Avignon, contre Jean Vigne, marchand confiseur, en paiement de 20 écus pour quatre annuités d'arrérages d'un loyer de maison. — Sentence du vice-légat, portant que la condamnation pour vol prononcée par le viguier de Cayranne contre le nommé Jean Cléments, dit la Tappe, sortira son effet nonobstant appel de la part de celui-ci ; qu'il sera prélevé 10 écus sur la somme volée pour les épices dudit viguier et de ses assesseurs, etc., sauf le recours de Marguerite de Revigliasc, qui a été volée, sur les biens du voleur. — Ordonnance du même portant qu'Isaac Crémieu, fils d'Israël, ayant exactement acquitté les tailles imposées par la communauté des juifs de Carpentras, ne pourra être inquiété et poursuivi pour les dettes de celle-ci. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Pierre de Buisson, femme de Jean Crozet, de l'héritage de Charles de Buisson. — Contestation entre la communauté des juifs de la ville de Carpentras, au sujet du droit de capage que celle-ci prétendait pouvoir exiger des juifs comme des autres habitants, etc.

B. 647. (Registre.) — Petit in-folio, 250 feuillets, papier.

**1652.** — Procédures par Pierre-Paul Vêran, notaire et greffier. — Inhibitions par Louise de Siffredy, femme d'Antoine Guichard, notaire, à Jeanne de Siffredy, sa sœur, de se dessaisir du capital de 300 écus qui lui a été remis par noble Joseph de Siffredy, attendu qu'il doit lui revenir par voie de substitution. — Discussion des biens d'Antoine Leyrolle à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de

François Bermés, notaire à Montoux, contre Henri Legrand, en paiement de 40 écus qu'il doit sur le prix d'une grange saisie contre Georges Aygue; — de Geneviève Gessey contre Jean-Louis Adhémar de Monteil de Grignan, en paiement de 1,000 livres, résultant d'un acte d'obligation. — Note mentionnant l'installation de Benoît Capelletti, auditeur général de la légation, le 13 novembre 1652. — Poursuites des religieuses Augustines de Valréas contre les hoirs de madame de Robins de Graveson, femme du sieur Coliet, en paiement d'une pension de 36 écus, etc.

B. 648. (Registre.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

**1653.** — Procédures par le même. — Instance en séparation de biens par Laurence Perret, contre Étienne Vernet, son mari, et créanciers de celui-ci. — Contestation entre Georges de Lopis et M. de Verelos, au sujet des arrosages du domaine de Saint-Privas, à Sarrian, par le moyen des eaux de l'Ouvèze. — Décision du vice-légat, portant que les riverains des canaux des fontaines à Mazan et en particulier de celui de la *Font-Drèche*, seront tenus de les purger chacun sur son bord. — Poursuites : de Lé-gier et autres créanciers contre Annibal Fabri de Baumes, en paiement de leurs créances; — de Delphine de Montparlier, veuve Chillot, contre Étienne Barrau, Bernard Cottin et Claire Barral, en paiement de 7 écus pour le loyer d'une maison. — Instances : en réserve de ses droits dotaux, par Marguerite de Barbier, contre Esprit de Pascalis, écuyer, de Villes, et les créanciers de celui-ci; — en obligation de recevoir et quittancer un capital de 200 écus, par Antoine Goudareau et Pierre Galot, contre Henri de Ribère, de Cadenière. — Mise en demeure par les consuls de Chateaurenard, contre les forains dudit lieu, habitant la ville d'Avignon, pour qu'ils aient à s'assembler au collège des Jésuites de cette ville et dans la salle de la congrégation des Messieurs, afin de députer un des leurs pour prendre part aux affaires de cette commune. — Vote par cette assemblée d'une taille de 2 sous par florin de cadastre, pour subvenir aux frais du procès qu'ils soutiennent contre les résidents, etc.

B. 649. (Registre.) — Petit in-folio, 338 feuillets, papier.

**1653.** — Procédures par Louis-François Belfon, notaire et greffier. — Poursuites de M. d'Urban contre Mathieu Ponte, d'Avignon, en paiement de 6 écus pour deux annuités d'arrérages d'une pension. — Signification à la ville d'Avignon de la cession d'un capital de 600 livres dû pareille.

faite par Pétronille de Meyne, à noble François-Marie Alby, — Instance de la commune de Caumont en extinction d'une pension de 150 livres, qu'elle doit aux hoirs de Raymond Culleyrier. — Opposition de la commune de Montoux à l'ouverture d'une école faite par Claude Castelly, prêtre et secondaire dudit lieu, et décision du vice-légat qui autorise celui-ci à avoir jusqu'à huit écoliers. — Présentation des lettres apostoliques qui confèrent à François Fourneyron, prêtre, le prieuré de Rousset. — Inhibitions aux communes du Comtat, par Barthélemy Vernety, caution de Jean Island, celui-ci commissaire général de l'avoine à fournir à la cavalerie entretenue en cet État, de payer ce qu'elles doivent entre ses mains. — Nomination de François Blanchety, comme syndic des forains de Vaqueyras, par l'assemblée desdits forains, tenue dans la chapelle de Notre-Dame de l'église de Saint-Pierre. — Autorisation donnée par le vice-légat aux communes de la judicature de Valréas, intéressées au fait de la douane, de s'assembler audit Valréas, pour traiter de ce qu'il y a à faire dans leur intérêt, etc.

B. 650. (Registre.) — Petit in-folio, 464 feuillets, papier.

**1649-1654.** — Actes extrajudiciaires de Beisson, notaire et greffier. — Consentement donné par Jean Filion à ce que les gages par lui donnés à M. Mantilly soient vendus à l'encan, s'il ne les a rachetés, dans un délai de quinze jours. — Commandement fait aux hoirs d'André Bert, de payer à Jean Bert, dit la Vigne de Joyeuse, 20 écus de 3 livres, montant d'un legs que lui a fait ledit André. — Requêtes : en consignation de dot par Claude Verdelette, contre Jean Buessi, son mari, et les créanciers de celui-ci; — en emprisonnement de Jean Dane et de son père, faite par Claude-François Ollier, cordonnier, par suite du départ dudit Jean, son apprenti, avant le terme de ses obligations. — Contestation entre Antoine Rigot, de Vaqueyras, héritier de Polixène Rigot, sa fille, décédée sans enfants, et Laurent Jaune, son beau-fils, de Caromb. — Discussion des biens de Guillaume Blouvaç. — Poursuites de la confrérie des Pénitents bleus d'Avignon contre les hoirs de Dominique Bardoni, pour en obtenir le paiement de 10 écus qui lui ont été légués par ce dernier, etc.

B. 651. (Registre.) — Petit in-folio, 410 feuillets, papier.

**1654.** — Procédures par François Croumignon, notaire et greffier. — Instances : d'Henri Félix, docteur en médecine, contre M. de Broduno, notaire à Avignon, afin qu'il

lui fasse valoir un capital de 200 écus, qu'il lui a cédé sur Georges Bommenel, aussi notaire ; — de Dominique Boffy, prêtre de Bonnieux, pour être mis en possession de la chapellenie de Saint-Jacques et Saint-Philippe, fondée dans l'église dudit lieu, contre Jacques-François Barriès, détenteur de ce bénéfice; lequel en a été exclu pour inhabileté et irrégularité. — Discussion des biens d'Antoine Leyrole, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites d'Henri Félix, contre la communauté des religieuses de Saint-Georges, en paiement d'un compte de médicaments et de marchandises. — Instance en consignation de dot par Catherine de Fabry, veuve de Paul-Antoine Escoffier, contre les créanciers de ce dernier. — Poursuites de Louis Bouchardony, contre la communauté des juifs d'Avignon, en paiement d'un capital de 200 écus, etc.

B. 652. (Registre.) — In-folio, 675 feuillets, papier.

**1654.** — Procédures par Jean-Baptiste Vallabre, notaire et greffier. — Poursuites d'Antoine de Brodune, notaire, contre Georges Bommenel, en paiement des arrérages d'une pension de 12 écus. — Instances : de Jullian Guibot contre la commune de Séguret, qui le troublait dans la possession d'une terre de 20 éminées, située dans cette commune, quartier de Puylobrier ; — de Laurent de Serve, teinturier à soie d'Avignon, contre Jean Brignon, teinturier à draps de la même ville, en restitution de divers effets qu'il avait prêtés et des sommes d'argent qu'il lui avait avancées. — Note mentionnant l'installation, le 5 juin 1654, à onze heures du matin, dans la grande chapelle du palais, d'Augustin Franciotti, de Lucques, évêque de Trébizonde, en qualité de vice-légat. — Poursuites : par Pierre Coppeau, boulanger, contre Esprit Guindon, son apprenti, qui l'avait quitté avant l'expiration du terme de son apprentissage ; — par Laurent Gleyse et les hoirs de Benoît Girard, de Lapalud, contre la commune dudit lieu, en paiement de 20 écus qui leur ont été promis en récompense des services qu'ils ont rendus pendant que sévissait le mal contagieux. — Saisie par Pierre Pascalín, notaire, contre la commune de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon, des pensions que la ville d'Avignon servait à celle-ci, en garantie d'une pension de 37 écus  $\frac{1}{2}$  que lui doit ladite commune de Villeneuve, etc.

B. 653. (Registre.) — Petit in-folio, 416 feuillets, papier.

**1654.** — Procédures par Louis-François Bellon, notaire et greffier. — Ordonnance du vice-légat portant que Lau-

gier, notaire à Valréas écrira, comme substitué du greffier, dans toutes les causes de la commune de Valréas, attendu que Jean Bonet, greffier titulaire, est devenu suspect à celle-ci. — Procès-verbal de l'installation de Claude Florens dans l'office d'archiviste de la légation. — Protestation par les greffiers des cours du palais apostolique contre certaines expressions contenues dans les pouvoirs dudit Florens, comme contraires à leurs privilèges, attendu qu'ils se prétendent tous *officiels du saint-siège*. — Ordonnance du vice-légat portant que Louis Martinel sera, comme les autres habitants du Barroux, cotisé pour le paiement des capitaux que la commune doit rembourser, à moins qu'il ne déclare, dans le délai d'un mois, qu'il veut être des forains du lieu et cesse, en effet, de l'habiter. — Contestation entre la ville d'Avignon et les Céléstins de Gentilly, au sujet du péage sur les marchandises et denrées que ceux-ci prétendaient avoir le droit de percevoir à Sorgue. — Ordonnance du vice-légat, fixant la quotité d'aliments que Guintrand y père devra fournir annuellement à son fils : un tonneau de vin de six à sept barreaux, mesure de Lapalud, deux cannes d'huile, un pourceau du poids d'un quintal à prendre au Crestet, 36 écus en espèces, 4 saluées de blé et enfin la jouissance d'une maison à Avignon, rue Saint-Marc, joignant le collège des Jésuites. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession d'Henri et Charles-Pompée de Brancas, père et fils, par Louis-François de Brancas, marquis de Villars. — Contestation entre Georges de Brancas, duc et pair de France, seigneur de Villars, et les consuls de Malaucène, au sujet de la possession d'une terre dite des Prayaux, qui se trouvait dans le territoire de son fief de Beaumont. — Note mentionnant l'arrivée et l'installation de Mgr Franciotty, nouveau vice-légat. — Contestation entre Pompée de La Brochetière, prêtre et vicaire de Sérignan et Paul Bazin, prieur dudit lieu, au sujet de la possession de cette vicairie. — Commande du prieur de Saint-Gervais et Saint-Prothais du lieu de Villose, au diocèse de Gap, faite dans les mains du vice-légat d'Avignon, par François d'Amalric, au profit de Pierre d'Amalric, prêtre du diocèse de Digne, etc.

B. 654. (Registre.) — Petit in-folio, 631 feuillets, papier.

**1655.** — Procédures par Louis-François Bellon, notaire et greffier. — Poursuites de Jean Teisseidre, prêtre, contre le chapitre de Saint-Geniès d'Avignon, en paiement des arrérages d'une pension de 15 écus. — Ordonnance du vice-légat, qui règle les comptes des fermiers de la gabelle avec la ville d'Avignon. — Appel par François Davin contre noble Pierre d'Abon, ermite du tiers-ordre de Saint-Fran-

çois, sur le rocher des Doms, à Avignon. L'objet de la contestation n'est pas indiqué. — Poursuites de l'œuvre des repenties de Sainte-Marie-Égyptienne d'Avignon contre les hoirs de Joseph-François de Fogasses, seigneur de la Barthelasse, en payement d'un legs de 500 écus. — Inhibitions obtenues par Rigou et Rolland Peconl, cultivateurs de Caderousse et emphytéotes du chapitre d'Orange, pour environ 28 salmées de terre, sur les bords du Rhône, au territoire de Caderousse et quartier de Saint-Trophyme, contre Jean Gabet, qui les troublait dans cette possession. — Instances : en séparation de lit et de table par Blanche Boisse contre Bomieu, son mari ; — de Louis Robin contre le corps des pâtisseries d'Avignon, à l'effet d'être reçu dans ledit corps. — Ajournement donné par le collège des Jésuites d'Avignon à M. Babeau, sculpteur, à l'effet de terminer les travaux de son art qu'il a entrepris dans l'église neuve dudit collège, sans quoi celui-ci sera autorisé à traiter avec un autre artiste, pour faire terminer cette œuvre. — Autorisation donnée par le vice-légat aux revendeurs et fruitiers de s'assembler dans l'église des Grands-Carmes d'Avignon et la chapelle de leur confrérie, pour traiter de leurs affaires communes et nommer des bayles. — Ordonnance du même concernant l'élection des consuls de Bedoin. — Note concernant l'arrivée et l'installation de Jean-Nicolas Comty, nouveau vice-légat d'Avignon, etc.

B. 635. (Registre.) — Petit in-folio, 767 feuillets, papier.

**1656.** — Procédures par Esprit Fayard et Jacques Morel, notaires et greffiers. — Contestation au sujet du fidéicommiss éré par Paget le Vieux, entre Agnès et Marguerite Paget, et Jeanne et Jean Paget frères et sœurs, petits-enfants dudit Jean. — Poursuites : de M. de Piegon, contre M. de Vacqueyras, en payement de 10 livres 1/2, montant de la moitié des épices de la sentence prononcée en leur cause par l'ancien auditeur général ; — des caritatiers de Baucet contre les emphytéotes de la charité dudit lieu, en payement de lods et d'arrérages de cens dus par un grand nombre d'entre eux. — Permission donnée par le vice-légat aux membres du clergé intéressés aux arrosages de Cavailion, de s'assembler pour nommer des députés qui assisteront aux impositions mises pour les entretenir, aux redditions de comptes, etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Barthélemy de Berton, par Catherine de Berton, veuve de Joseph de Merles de Beauchamp. — Instance des consuls de Crillon, en nullité de la nomination de François Tramier, en qualité de bayle dudit lieu, attendu qu'il est rentier du seigneur, etc.

B. 656. (Registre.) — Petit in-folio, 204 feuillets, papier.

**1656.** — Procédures par Lely Pastour et Louis-François Bellon, notaires et greffiers. — Saisie d'une vigne par Mordacay et Jacassé Astruc, juifs, exacteurs des tailles de Chateanneuf, contre Esprit de Ribiers, docteur en droit, pour avoir le payement de ses tailles. — Poursuites de Jean-François Sibourd, notaire de Venasque, contre Anne de Fournery, veuve d'Esprit Sibourd, en son vivant notaire à Avignon, en restitution de deux salmées de farine qu'il lui a prêtées. — Procédure pour la vérification des créances possédés par la ville d'Avignon, contre ceux qui les occupent. — Poursuites des Ursulines de la Présentation de Notre-Dame à Avignon, contre les hoirs de la demoiselle de Charnes, en payement d'une pension de 10 écus, constituée pour la dot spirituelle de Catherine de Labia. — Contestations : entre les Jésuites, les religieuses du Verbe-Incarné et consorts d'une part et la ville d'Avignon d'autre, au sujet des dépenses occasionnées par le curage extraordinaire des Sorgues ; — entre les Célestins de Gentilly et la commune de Sorgue, au sujet du passage de la traîlle servant au bac ; — entre les habitants et les consuls de Bedoin, au sujet de l'occupation des terrains du Mont-Ventoux, etc.

B. 657. (Registre.) — Petit in-folio, 588 feuillets, papier.

**1657.** — Procédures par Laurent Saladin, notaire et greffier. — Instance en consignation de dot par Madelaine Chapellan contre Gaspar Pariol, tailleur d'habits, son mari. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Colette de Vinay, veuve de Laurent Brez, par Simon, Marguerite et Jean Brez, frères et sœur, leurs enfants. — Contestation entre Catherine Gras et Antoine Sauvan, tous de Vian, au sujet d'une servitude de passage dont ladite Gras était en possession sur une terre du tènement de la grange dudit Sauvan. — Instance de Jean Giraud, cordonnier, contre Gabriel-Étienne de Gouze, seigneur du Deveze, à l'effet de faire contraindre ce dernier à recevoir le payement du prix du loyer d'une maison et boutique par lui louées audit Giraud. — Poursuites par la communauté des religieuses de Sainte-Claire d'Avignon contre les hoirs de Dominique, marquis de Castellane, en payement de 500 écus, montant d'arrérages de pensions ; — par les hoirs de feu Jean Crivel, marchand apothicaire, contre Jean de Sourras et Marthe de Veirier, mariés, en payement d'une créance ; — par noble Gabriel-Étienne de Gouze, seigneur

de la Chassigne, contre Jeanne Faraud, en payement de 12 écus 1/2, pour un semestre de loyer de maison; — par Jacques Poytevin, de Saint-Martin-de-Castillon, contre les hoirs de Sauvaie Chambon, en payement de 240 livres restant dues à Marie Chambon, sa femme, etc.

B. 658. (Registre.) — Petit in-folio, 334 feuillets, papier.

**1657.** — Procédures par Pierre Barthequin et Antoine Fort, notaires et greffiers. — Discussion générale des biens de Barthélemy Joussaud à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Jacques Cordon de Passier, contre les hoirs de Pierre Valence en payement de 23 pistoles d'Espagne, plus 4 flo. 3 s., monnaie de Savoie, montant de deux promesses privées souscrites par ce dernier. — Instance en déposition de biens ayant appartenu à Roger de Seguins par Jean de Seguins son fils, contre Claude Jacques, prêtre et vicaire de Puyméras. — Instances de M. de Védrilhe en annulation d'une délibération du conseil de Caderousse, en date du 14 avril 1643, dans laquelle il était dit que, pour le recouvrement d'une créance de 15 écus, il avait fait pour plus de 100 écus de frais à la commune; — de Michel Fayard de l'Isle, contre Louis Mazot, afin de contraindre celui-ci à recevoir le remboursement d'un capital de 200 écus. — Enquête pour l'averiation de la signature de Collin, notaire à Orgon, à la poursuite des frères Deleuze, contre le nommé Domas de Gordes. — Poursuites d'Elzéar Imbert, ménager de Gordes, contre Vincent et Toussaint Paget frères, de Cabrières, en remboursement de 765 livres qu'il a payées à leur décharge, comme caution de leur bail de la terre des Baumettes. — Contestations entre M. Crivelli et la commune de Sorgue, au sujet des poursuites faites par celle-ci, pour recouvrer un droit de curage de la Robine. — Poursuites de Pierre Viau, fermier général du duc de Villars, contre Jean Giraud, en payement de 3 écus et 40 sous pour reste du fermage du logis de la Tour-d'Argent à l'Isle, etc.

B. 659. (Registre.) — Petit in-folio, 771 feuillets, papier.

**1657.** — Procédures par François Normandeau, notaire et vice-greffier. — Poursuites : par Catherine Duffaux contre les hoirs de Michel de Rhodes, en payement de 4 annuités de ses gages comme fille de service à raison de 8 écus par an; — par Jeanne de Crivel, veuve d'André Payen, contre Antoine-François Payen, son fils, en payement de ses droits; — par Paul Barthélemy de Baroncelli, seigneur de Javon, contre Pierre des Rollands, seigneur de Réauville

et de Reilhanette, en payement de 60 écus, montant de deux annuités échues d'une pension de 30 écus. — Discussion des biens de Jean Blanchard dit de Mns. — Instance de Jean-Baptiste de Sade, pour n'être point troublé dans la possession de 25 éminées de garrigues qu'il possède au territoire de Morières. — Contestations : entre Antoine Bertrand et Marc-Antoine Borelly, au sujet de la possession d'un des canonicats de la collégiale de Saint-Pierre d'Avignon; — entre Augustin Martiny et Antoine Imonier, sur un sujet semblable. — Extrait des statuts du chapitre de Saint-Pierre, en ce qui concerne le mode de pourvoir aux vacances. — Poursuites de la communauté des maîtres fileurs de soie d'Avignon, contre Barthélemy Blanc, auquel ils contestaient le droit d'exploiter un moulin à soie. — Contestation entre Jean-Baptiste de Sade et le grand hôpital d'Avignon, au sujet de l'usage d'un chemin longeant la Durançole, qui sépare leurs propriétés voisines de la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. — Instance de François Garein, comme mari de Philise Sabolis, contre Nicolas Sabolis, prêtre, et Anne Sabolis, femme de Lieutard de Monteux, pour être mis en possession de la portion leur revenant des biens laissés par Jean-Pierre Sabolis et détenus par ces derniers, etc. (Répertoire.)

B. 660. (Registre.) — In-folio, 437 feuillets, papier.

**1657.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites : de Pierre de Tonduty, seigneur de Saint-Léger, contre Nicolas Chose, en payement de 5 livres 8 sous qu'il lui doit pour reste de fermages de deux terres; — de Louis de Roddes contre François Giraud, ouvrier en soie, tendant à l'expulsion de celui-ci de la maison qu'il occupe. — Instance en consignation de dot par Catherine Masel contre le nommé Boffy, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Rétention par droit de prélation par Jean-Pierre de Georges contre Jean-Baptiste Cassartana, soldat italien, et Catherine Jubilot, mariés, d'une vigne qu'ils ont acquise d'Elzéar Blanc. — Poursuites de François Ferrare, docteur en médecine, contre Imbert Paget, en payement des soins donnés à la femme de ce dernier; — de la confrérie des pénitents de la Miséricorde d'Avignon, contre les communautés des juifs de l'Isle et de Cavaillon, en payement d'une pension de 10 écus. — Ordonnance du vice-légal, permettant aux possédants biens à Châteaurenard, domiciliés à Avignon, de s'assembler dans l'église des Jésuites pour délibérer sur leurs affaires communes et procès-verbal de leur délibération. — Cession par Joseph Martin à Jean Raymond Demery, docteur en médecine, d'une pension de 35 livres

due par Antoine de Quiqueran, seigneur de Ventabren, en déduction des arrérages de pension que ledit Martin doit lui-même audit Demery. — Contestation entre Michel Ribbe, vigneron de Sarrian, et Pierre Antoine, meunier du même lieu, au sujet d'une vigne herme que celui-ci avait baillée audit Ribbe et qu'il avait ensuite affermée à Jean Morel, aussitôt qu'elle s'était trouvée en bon état. — Poursuites du chapitre de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre Antoine Dueros, ancien prévôt dudit chapitre, en payement des revenus et distributions attachés à ladite prévôté, pendant que ledit Dueros avait cessé d'en être investi, etc.

B. 661. (Registre.) — Petit in-folio, 390 feuillets, papier.

**1658.** — Procédures par François Demarez, notaire et greffier. — Instances : de la commune de Sarrian contre Charles de Remond de Modène, du dit lieu, en appel d'une sentence du recteur qui avait déclaré celui-ci exempt des charges, attendu qu'il avait douze enfants; — d'Urbain et Guillaume Barberin frères, de Châteauneuf-Calcernier, contre Léonard Farnoux, ménager de Sainte-Cécile, fermier des terres qu'ils possédaient en ce dernier lieu, pour le faire condamner à des indemnités par suite de la non-exécution de certaines clauses de son bail. — Poursuites et saisies par Hercule de Pandrant de Colin d'Avignon, contre les hoirs à feu Lion et Isaac Gapt, juifs d'Avignon, en payement de 37 livres, pour arrérages d'une pension de 19 livres. — Poursuites : du couvent des FF. Prêcheurs d'Avignon, contre l'hôpital des pauvres de l'Isle en payement de 43 livres 15 sous, pour le demi-lods des biens obvenus audit hôpital dans la succession de Charles Girard; — du chapitre de Saint-Agricol d'Avignon, contre Alexandre Mercier, maçon, en payement de lods et arrérages de cens pour une maison qu'il a acquise à la rue des Infirmières; — d'Henry de Léon, duc de Luxembourg, pair de France, prince de Ligny, etc., contre Antoine Reynaud de Mornas, en payement de 4,370 livres pour le fermage, en 1636, des fonds qu'il possédait audit Mornas; — de Paul-Antoine de Roubins de Graveson, commandeur de la commanderie de Saint-Jean d'Avignon, contre Pierre Mignard, peintre, en payement des lods d'une grange qu'il a acquise à Avignon, clos de Réalpanier; — d'Alexandre du Pont, Nicolas Escheiard et François Rolery, docteur en médecine de Carpentras, à l'effet de faire interdire l'exercice de la médecine à MM. Valette, père et fils, jusqu'à ce qu'ils aient justifié de leurs grades, etc. (Répertoire.)

B. 662. (Registre.) — Petit in-folio, 368 feuillets, papier.

**1658.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Discussion des biens d'Antoine-André de Robion, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Jean Chirouse, boucher d'Avignon, contre André Roman, boulanger, en exécution des obligations contractées par celui-ci, en prenant à ferme une vigne que ledit Chirouse possédait au clos d'Espagne. — Instances : en reconnaissance de promesse privée par Pierre Comte, boulanger, contre François Aubert, géolier des prisons d'Avignon; — en consignation de dot par Marie Pallet, femme d'Esprit Rappin, contre celui-ci et ses créanciers. — Révision des comptes de la commune de Cavaillon de laquelle il ressort qu'Absalon et Mardochée Forrussolz, juifs de cette ville, sont reliquataires de 21,283 florins. — Poursuites de M. de Bus, contre François Donant veuve Falot, en payement d'un cens de 5 émines de blé assis sur une pièce de terre au territoire de Cavaillon. — Instances : de Louis Seron, de Cavaillon, contre Jean-Ange Seron, son père, en payement d'une pension de 300 écus, stipulée dans son contrat de mariage, dans le cas où, cessant d'habiter avec son père, il ne prendrait plus sa nourriture chez lui; — d'Alexandre de Vassadel, seigneur de Vaqueyras, contre Marguerite et Catherine de Vassadel, religieuses Franciscaines de Sainte-Claire, ses sœurs, en décharge du legs à elles fait par Marguerite Eschaline des Eymards, leur mère commune. — Ordonnance du vice-légat, portant que les trois bayles vieux du corps des passementiers, tissetiers et rubantiers, joints à eux les deux maîtres jurés, feront entre eux l'élection des nouveaux bayles sans faire aucune assemblée des autres confrères, et procès-verbal de la dite élection en date du 14 août, etc.

B. 663. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

**1659.** — Procédures par Pierre-Paul Véran, notaire et greffier. — Poursuites : de François Audoare, comme cessionnaire de François de Perussis, maître des ports du Languedoc et gouverneur de la tour de Villeneuve-lès-Avignon, contre Denis de Payen coseigneur de la Garde-Paréol, en payement d'un capital de 1,230 livres; — de Madelaine de Bérardy, veuve de Guillaume Rivière, contre Barthélemy Gen, boulanger, et Esprit Guigou, jardinier, en payement de 100 écus, montant du prix de deux vignes qu'elle leur a vendues. — Discussion des biens de la commu-



nauté des juifs d'Avignon à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites : de François-Étienne-Guilhem et Claire Chassaignes de Bouschet, contre les hoirs de Michel Berbigier de Visan, en paiement du reliquat du compte de la tutelle des poursuivants ; — de Nicolas Folard, marchand, contre Jean Giraud, cordonnier, en paiement de 12 écus 12 pour le prix de bail d'une maison et boutique à Avignon ; — du chapitre de Saint-Didier d'Avignon contre Louis-Henri Guyon, docteur ès droits, à l'effet de le contraindre à souscrire, en faveur du poursuivant, la reconnaissance emphytéotique de tous les fonds qu'il a acquis d'Eustache Legrand, chirurgien, etc.

B. 664. (Registre.) — Petit in-folio, 683 feuillets, papier.

**1660.** — Procédures par Rotta, notaire et greffier. — Requête de François Garcin et Phélice ou Louise Saboli, mariés de Sarrian, en saisie des biens de Nicolas Saboli, prêtre, frère de la dite Phélice, pour n'avoir pas consigné 37 écus et demi, montant de la moitié le concernant pour les épices de la sentence à prononcer par l'auditeur général dans la cause qui s'agit entre eux. — Contestation entre la commune de Cayranne et la maison des PP. de la Doctrine chrétienne à Avignon au sujet du droit de dépaissance prétendu par ceux-ci. — Protestation d'une lettre de change de 107 livres tirée à l'ordre de Jérôme Parissole, bourgeois d'Avignon, sur Elzéard Lapis, marchand chapelier de la même ville par Calhiet, marchand de Lyon. — Poursuites de M. de Coehorne, secrétaire général et régistrateur des bulles de la légation, contre Louis d'Agard, évêque de la cathédrale de Cavaillon, en paiement de 20 livres 6 sous pour le restant dû de l'expédition de ses bulles. — Procédure en provision de tutelle pour Gabriel-Marie, Georges, Gabriel-Joseph, Lucrèce, Marie et Delphine Isoard, enfants de feu Gabriel-André Isoard, docteur en droit, et de vivante Marguerite de Dontrin. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jeanne de Crivel par Louis Payen, prêtre, son fils. — Contestations entre Messire de Sade et la communauté des FF. Prêcheurs d'Avignon au sujet de la directe prétendue par ledit seigneur sur une partie du tènement de la grange du Plan, que la dite communauté possède à Saumane. — Poursuites de Christophe de Baroncelli, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem contre Paul-Barthélemy de Baroncelli de Javon, son frère, en paiement des arrérages d'une pension de 300 livres. — Discussion des biens de Claude de la Pierre, etc. (Répertoire.)

B. 665. (Registre.) — Petit in-folio, 529 feuillets, papier.

**1660.** — Procédures par Esprit Cimitière, notaire et greffier. — Poursuites de Daniel Arbolier, maître poulmier d'Avignon, contre les nommés Gorreau et Lion, étudiants en droit, en paiement de 29 livres 18 sous qu'ils lui doivent pour avoir été jouer chez lui et défense faite à ces derniers d'y revenir avant d'avoir effectué ce paiement. — Procédure tendant à établir l'avantage qu'il y avait pour le couvent des FF. Prêcheurs d'Avignon à aliéner au profit de Pierre Vallen, teinturier, une vigne au clos de Saint-Chamans. — Ordonnance du vice-légat fixant ce que le collège du Roure, comme prieur du Thor, doit payer au P. Denis Corchet, religieux Récollet, pour avoir prêché dans ce lieu la station du carême. — Discussion des biens de Françoise Fulvie de Sarrian à la poursuite de ses créanciers. — Instance en consignation de dot par Andrinette Perrinier, femme de Mathieu Mounier, contre les créanciers de ce dernier. — Ordonnance du vice-légat, autorisant l'abbé de la jeunesse élu à Caderousse, à lever les contributions accoutumées et obligeant Georges Garin qui a été élu enseigne de l'abbaye, à en faire les fonctions et supporter les charges, son père étant tenu de lui fournir les fonds nécessaires, etc. (Répertoire.)

B. 666. (Registre.) — Petit in-folio, 1033 feuillets, papier.

**1660.** — Procédures par Jean-Baptiste Pastour et Laurent Saladin, notaires et greffiers. — Discussion des biens d'Antoine Istor, marchand drapier d'Avignon, à la poursuite de ses créanciers. — Instances de Simon Brez, marchand d'Avignon, contre Jacques Maurisse, chirurgien de Cavaillon, à l'effet de contraindre ce dernier à recevoir la somme de 14 écus, pour le paiement du semestre du loyer de la maison occupée par ledit Brez. — Ordonnances du vice-légat : permettant à Jacques de Bayet, capitaine au régiment de Sault, de faire arrêter et contraindre les individus qui ont reçu de l'argent en s'enrôlant dans son régiment et ont ensuite déserté ; — portant que les religieuses de Sainte-Claire pourront acquitter un capital de 100 écus qu'elles avaient cédé à la demoiselle Madelaine Cartier, entre les mains de Jacques Imonier, comme père de Jacques-Gabriel Imonier, héritier universel de ladite Cartier ; — Portant que Rabby-Abraham Salom, juif hollandais, établi à Carpentras, ne pourra être contraint pour les dettes de la communauté juive dudit Carpentras. — Poursuites : des Franciscaines de Sainte-Claire d'Avignon

contre la commune d'Orange en paiement d'un capital de 300 écus, ou au moins des 15 écus de pension qu'il rapporte; — d'Antoine Julieron, marchand libraire de Lyon, contre Pierre Mallard, marchand libraire d'Avignon, en paiement d'une somme de 104 livres; — d'Anne Heureuse, femme Veyrier, contre la veuve Marimis à l'effet de contraindre celle-ci à vendre à la poursuivante la maison qu'elle lui a donnée à bail; — de Louis de Gay, marchand confiseur d'Avignon, contre Henry de L'Isle en paiement de 74 livres 17 sous, pour reste d'un compte de fournitures de marchandises. — Verbal descriptif de la chapelle d'Al-dobrandrini existant dans l'église du monastère de Sainte-Claire d'Avignon (2<sup>e</sup> à main gauche en entrant) et de son mobilier, etc. (Répertoire.)

B. 667. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

**1660.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites de dom Pierre Lapy, prêtre d'Avignon, contre le nommé Damian, passementier, en dépossession d'une vigne de 12 éminées aux cinq cantons, provenant de la succession de Louis Lapy, père dudit Pierre, pour garantie de la pension alimentaire de 200 livres qui lui a été constituée. — Actions: en annulation d'acte d'apprentissage par Étienne Moutin, fils d'Henri, contre Béraud, maître ouvrier en soie d'Avignon; — de Jean-Baptiste Vergelly, contre Pierre Fioravaud, prêtre bénéficiaire de la collégiale de Saint-Pierre d'Avignon, en paiement d'une pension de 20 écus, imposée au profit du dit Vergelly sur le bénéfice de ce dernier; — de madame de Ribère contre Robert Deydier de Sorgue, en paiement des arrérages d'une pension de 13 écus. — Instance d'Arnaud Liotard, tondeur, bayle vieux de la confrérie des tondeurs, cardeurs et teinturiers, à l'effet de ne pouvoir être contraint à se dessaisir des anciens statuts de la confrérie. — Ordonnance du vice-légat, qui porte de 11 à 15 florins le droit de maîtrise dans cette confrérie, etc.

B. 668. (Registre.) — Petit in-folio, 1095 feuillets, papier.

**1661.** — Procédures par Saladin, notaire et greffier. — Instance de Bernard Calandre, exacteur des tailles des communautés des juifs de Cavaillon et de L'Isle, contre les baylons de ces communautés, au sujet des obstacles mis à son exaction par Blanquette de Monteux, femme de Mossé Ferrussol et par Charles Rey, apothicaire de Cavaillon. — Discussion des biens de Dominique Gros de L'Isle, de François André de Cavaillon, de Simon Favier de Visan,

etc., à la poursuite de leurs créanciers. — Instances en vérification de créance: par la ville d'Avignon, contre le chapitre de Saint-Didier de la même ville; — des religieuses de Sainte-Claire d'Avignon contre Pierre Comte, boulangier, en paiement du loyer des maison et four occupés par celui-ci et appartenant aux dites religieuses. — Ordonnance de l'auditeur général autorisant Catherine et Thérèse de Pазis à vendre aux enchères publiques les biens de la succession de leur mère, attendu leur indivisibilité. — Poursuites par le chapitre de Saint-Pierre d'Avignon, contre Barthélemy Crozet et Catherine Bouyer, mariés, en paiement des droits de lods qu'ils doivent pour une terre qu'ils ont acquise à Avignon, quartier du Jas, etc. (Répertoire.)

B. 669. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

**1661.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites de la marquise de Gauges contre la marquise d'Ampus, en paiement des arrérages de la provisionnelle qui lui a été accordée sur l'héritage du marquis de Castellanne; — des hoirs de M. Robert, contre Michel Claux et autres en paiement de 55 écus. — Instance en mise en possession des biens de Pierre Jaume leur grand-père, par Marie et Anne Jaume, contre Offrède Jaume, cardeur de laine, de Valréas, etc.

B. 670. (Registre.) — Petit in-folio, 989 feuillets, papier.

**1662.** — Procédures par Pierre Paul Bermès et Félix Gay, notaires et greffiers. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Jeanne de Crozet, veuve d'Antoine Crestien, docteur en médecine, de l'héritage de Camille Crozet, capiscol de la métropole; — par Marguerite Vayss de l'héritage de Farad son mari. — Inhibition de passage sur une terre à Sorgue acquise par Marie Convers, veuve de Blaise Mestre. — Poursuites par Louise Rondier contre Jean Ducros, écuyer, demeurant à Tarascon, en remboursement d'un capital de 100 livres. — Distribution entre les créanciers de Gilles-Joseph Damian, du prix d'une maison vendue sur lui à M. de Saint-Jean. — Sentence graduatoire des créanciers dudit Damian. — Discussion des biens d'Esprit Reboul. — Poursuites d'Antoine de Pertuis, général de la monnaie, contre Jean Massauve en paiement de 92 livres; — des religieuses de Saint-Joseph de L'Isle contre Pompée des Henriques, seigneur du Flamen d'Avignon, en paiement de diverses sommes, et saisie contre celui-ci des revenus de son jeu de paume. — Discussion des biens d'Esprit Reboul de Carpentras à la poursuite de ses créanciers. — Instance

en consignation de dot, par Jeanne Issotel, contre Jean Brouzin, son mari et les créanciers de celui-ci. — Signification à la communauté des Juifs de Carpentras, de la cession de cinq annuités de la pension de 16 écus qu'elle est tenue de supporter à Jean Magne, faite par celui-ci au P. Ange de Roddes, cordelier. — Sentence par laquelle Jean Isoard et Anne Josnan sont envoyés en possession d'une maison de campagne à Cavaillon, quartier des Cadenières. — Poursuites de Nicolas Saboly, prêtre, à l'effet d'empêcher les nommés Jean Jacoumard et Jean-Marie Soumille, rentiers de ses biens à Montoux, d'employer le bétail de leur ferme aux foulaisons et au transport des grains des autres particuliers, etc. (Répertoire.)

B. 671. (Registre.) — Petit in-folio, 796 feuillets papier.

**1662.** — Procédures par Esprit Courbet, notaire et greffier. — Contestations entre Jacques et Joseph Courtois, père et fils, vendeurs d'une maison à Carpentras, à Jean, Roger et Horace Mathey, d'une part, et le sieur d'Albert prétendant interdire les jours que cette maison prenait sur ses cours et jardin d'autre part. — Instances : en consignation de dot, par Anne Faraud contre Pierre Serme, sablonnier d'Avignon, son mari et les créanciers de celui-ci ; — en nullité de contrat, par Esprit Theron, contre Jean Berceau, ancien trésorier de la commune de Piolen, et les consuls de ce lieu. — Poursuites par la communauté des Grands-Augustins d'Avignon contre Guillaume Rogier, ménager de Meyne en Languedoc, en paiement de 10 louis d'or, provenant d'un prêt à lui fait par le R. P. Puy. — Commandement aux juifs de la communauté d'Avignon qui ont acquis des maisons de M. de Massillan, ou qui en tiennent à loyer, d'avoir à lui payer dans le délai de trois jours l'intérêt du prix desdites maisons ou le montant de leur loyer. — Ordonnance du vice-légat rendue à la requête de Bernard Mazarquil, prêtre de Brantes et sacristain de Saint-Jean de Rhodes et prescrivant à André Courmand, prêtre du Buys, de cesser d'administrer la cure de Brantes et de rendre les vases sacrés affectés à son service, lesquels il détenait illégalement. — Commandement à la commune de Caderousse, de payer au sieur Gabet 2,200 livres, à-compte des sommes qu'elle lui doit. — Ordonnance du cardinal Sforza et de l'inquisiteur de la légation d'Avignon, prescrivant la nomination d'un séquestre pour administrer les revenus de la mense épiscopale de Cavaillon et acquitter la pension de 100 écus d'or réservée, par autorité apostolique audit inquisiteur sur les revenus dudit évêché. — Instance du convent des Grands-Carmes d'Avignon, pour contraindre à changer de domicile Fran-

Vaucluse. — SÉRIE B.

çois Bezet, son voisin, à cause du trouble qu'il apportait à la récitation des offices par l'exercice de son industrie de forgeron. — Ordonnance du vice-légat prescrivant aux conseillers de la commune de Pernes, de s'assembler le 1<sup>er</sup> mai à l'effet de procéder à la création des consuls et officiers de la commune à peine d'une amende de 10 écus, applicable à chacun des défallants. — Contestation entre la ville d'Avignon et le nommé Dominique Bourbon, peintre, au sujet des décorations qu'il a peintes pour les fêtes données à l'occasion de la naissance du Dauphin, etc. (Répertoire.)

B. 672. (Registre.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

**1662.** — Procédures devant la cour du palais apostolique d'Avignon. — Décision portant que le contrat d'apprentissage de Joseph et Étienne Moutin, souscrit au profit de Marcellin Sonrdon, maître taffetassier d'Avignon, sortira son effet. — Instance de M. de Neufvefont, mari de Louise Deymeynier et de M. France, mari d'Anne Deymeynier, contre M. Deymeynier, leur beau-père, pour le contraindre à se désister de l'usufruit de l'héritage de Louise de Brèly, sa première femme, et à en payer les dettes et charges. — Ordonnance du vice-légat prescrivant la remise de Marie Gondran au sieur Gondran, son oncle et tuteur testamentaire, et en cas d'évasion de ladite Marie, de saisir Marie Sabatier sa grand'mère, jusqu'à ce qu'elle ait remis la pupille. — Discussion des biens de Nicolas Mestre à l'instance de ses créanciers. — Instance pour la mise du noviciat des Jésuites d'Avignon en possession des biens qu'il a acquis à Mornas, de François-Henry de Montmorency, duc de Luxembourg, etc. — Ordonnance du vice-légat, autorisant Méric Marchando, compagnon veloutier, à faire ses preuves pour la maîtrise en cet art, en tissant de l'armoisain, attendu qu'il n'existait en ce moment dans Avignon aucun métier monté en velours. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Anne de Copola, de la succession de Jean-Raymond Tolomas, correcteur des bulles de la légation d'Avignon, banquier et expéditionnaire en cour de Rome, son fils, etc.

B. 673. (Registre.) — Petit in-folio, 537 feuillets, papier.

**1663.** — Procédure par Maselli, notaire et greffier. — Poursuite en paiement d'un legs, par Jean Bertrand, contre Anne de Bertrand. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean Hugonéne, par Ursule de Vinay, sa veuve. — Poursuite du Chapitre de Saint-D Didier d'Avignon contre Georges Bonnel, notaire, en paiement

d'une créance de 200 livres. — Permission donnée par le vice-légat à Pierre de Cartier, son auditeur général, de poursuivre par devant qui de droit, le paiement des sommes qui lui sont dues, par Daniel Pertuis, docteur en droit. — Poursuites d'Antoine Goutard, ménager du Thor, contre Pierre de Joannis seigneur de Verelos, en paiement de 1710 livres pour reste de paiement de 5,700 livres, montant des biens-fonds à lui vendus. — Consentement par le Chapitre métropolitain au bail à ferme du moulin de Champfleury qu'il possède par indivis avec la ville d'Avignon, et avis portant qu'il est prêt à acquitter sa part de la somme nécessaire pour mettre ledit moulin en état, et qu'il a un fermier prêt pour l'exploiter. — Contestation entre la commune et le baron de Crillon, au sujet des droits qu'ont les particuliers d'user des eaux du fuyant du moulin de ce dernier. — Ordonnances du vice-légat : commettant André Goudreau, l'un des juges de la courde Saint-Pierre, pour se rendre à Sarrian et y faire procéder le 1<sup>er</sup> mai, conformément aux prescriptions de la bulle *de bono regimine*, à l'élection des consuls et conseillers ordinaires de ladite commune;—déclarant André Lusignan, prêtre, exempt de capage, fougage et de toutes autres charges personnelles imposées à Sérignan. — Contestation entre les consuls de Sarrian et Julien Roque, notaire, qui prétendait, en cette qualité, être de droit secrétaire de la commune. — Ordonnance du vice-légat, édictant une amende de 2 écus, contre les conseillers qui ne se rendront pas aux convocations régulièrement faites par les consuls. — Mention de la prise de possession des états d'Avignon et du comtat par les commissaires du Parlement de Provence, le 28 juillet et de la désignation qu'ils ont faite le 13 août des magistrats chargés de rendre la justice. — Contestation entre l'abbé de la Coste et les consuls de Piolen, au sujet du curage de la rivière du Bezaud. — Décision portant que Étienne Meilleuret, maître d'école de Sainte-Cécile, recevra, conformément aux délibérations du conseil de cette commune, le salaire accoutumé, sera nourri, alternativement pendant un mois, par douze des plus aisés habitants ayant des enfants en état d'aller à l'école, et recevra la rétribution scolaire, même pour les enfants qui auront cessé de fréquenter les classes, etc.

B. 674. (Registre.) — Petit in-folio, 813 feuillets, papier.

**1664.** — Procédures par Esprit Courbet et Jean-François de Rotta, notaires et greffiers. — Instance de Pierre Pons, procureur des pauvres du lieu de Caromb, tendant à disposer du moulin à huile communal, pendant 8 jours, afin de détriquer, suivant l'usage, les olives desdits pauvres.

— Poursuites de Françoise de Baroncelli, veuve de Raymond de Vilhardy, contre Marcelin François, en paiement de 12 écus pour arrérages d'une pension de 6 écus. — Discussion des biens des hoirs de Guillaume Trablet, à la poursuite de ses créanciers. — Protestation d'une lettre de change de 457 livres, à la requête de Jérôme Parissole, bourgeois d'Avignon, contre Jacques Bérard, marchand. — Ordonnance du vice-légat, graciant le nommé Titto Palumbo, italien, de l'amende de 15 livres prononcée contre lui par le juge de Valréas, et statuant qu'il payera la moitié des dépens judiciaires auxquels il a été en outre condamnée avec la femme Garagnon, mais sans solidarité avec celle-ci. — Inhibitions obtenues par Louis de Seytres, seigneur de Saint-Martin et de Verquières, contre ceux qui prétendaient le troubler dans la jouissance où il était de dériver l'eau du béal du moulin de M. d'Oppède pour en arroser 20 éminées du tènement d'une grange qu'il possédait au Thor. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par la maison des Doctrinaires d'Avignon, de la succession de Jacques d'Aube de Roquemartine, en son vivant prévôt de l'église d'Arles. — Ordonnance prescrivant que les hoirs de Jeanne de la Miséricorde dite, *la frizade*, payeront aux Grands-Augustins d'Avignon, 22 livres pour les funérailles de celle-ci, etc. (Répertoire.)

B. 675. (Registre.) — Petit in-folio, 769 feuillets, papier.

**1664.** — Procédures par Esprit Courbet, notaire et greffier. — Poursuites de Laurent Declun, marchand de soie, contre Jean Villart, veloutier, et Marguerite Charmier, sa femme, en paiement de 197 livres 19 sous, montant d'une obligation ; — des Grand-Carmes d'Avignon contre Charles de Blanchety, en paiement de 18 écus. — Instance de la dame d'Isoard, pour être maintenue en possession d'une terre de 12 éminées à Sarriau, qu'elle avait fait saisir contre les hoirs de madame de la Chaux, en paiement d'arrérages de pensions. — Opposition par Joseph Rousseau, bourgeois d'Avignon et ses adhérents, aux dépôts de fumiers que font Barthélemy et Antoine Barbut dits Estoublon, devant la maison que ledit Rousseau possède à Jonquerettes et au cloaque qu'ils ont le projet d'y ajouter. — Inhibitions par la communauté des Juifs d'Avignon, à la requête d'Emmanuel Carassonne, l'un de ses membres, d'imposer et mettre en taille ledit Carassonne, au-dessus de ce que comportent ses facultés. — Actes de baptême de Pierre de Serres, fils de Thomas et d'Isabelle de Benoît, extrait des registres de la paroisse de Saint-Agricol d'Avignon. — Contestation entre la ville de Bollène et Esther de la Fare, abbesse de Saint-Pierre-du-

Puy-d'Orange et de Notre-Dame-des-Plans, son annexe, au sujet du paiement des charges locales dont celle-ci prétendait que les biens desdits couvents étaient exempts. — Ordonnance du vice-légat, autorisant les consuls et le conseil de Pernes, lorsque celui-ci ayant été dûment convoqué, ne se réunissait pas en nombre suffisant, à appeler, pour remplir les sièges vacants, un certain nombre d'habitants ayant déjà porté le chaperon, où réunissant les qualités requises pour cela. — Opposition de l'aggrégation des prêtres, des religieux de Saint-Antoine, des Augustins et des Ursulines de Valréas, à l'imposition dite du farinage que les consuls de cette ville ont frappée, sans réserve pour l'immunité ecclésiastique, etc.

B. 676. (Registre.) — Petit in-folio, 984 feuillets, papier.

**1665.** — Procédures par Pierre-Paul Bernès, notaire et greffier. — Poursuite de Joseph de Bely, contre Balthazard-François de Merles, seigneur de Beauchamp, en paiement des droits de lods dus pour diverses terres acquises par ce dernier de Pierre Jame. — Discussion des biens de Joseph Joannis. — Sentence qui maintient les Doctrinaires d'Avignon, en possession d'une vigne dont Jacques-François Croze demandait à être ressaisi. — Contestation entre les maîtres boulangers de Cavaillon, et les consuls et les maîtres des victuailles de la même ville, au sujet de la vente et de la confection du pain. — Action intentée par Claude Audibert, de Cavaillon, contre César Dumas et Marguerite Tessani, comme acquéreur d'une maison appartenant à ces derniers, en garantie de toutes recherches pour les paiements qu'il leur fera; — par les dominicains de Cavaillon, contre la communauté de cette ville, en restitution des contributions qui ont été exigées de leur communauté, sous prétexte de charges publiques. — Poursuites : de la confrérie des pénitents de la Miséricorde d'Avignon, contre les hoirs de feu Guillaume Rousset, marchand, en paiement d'une somme de 200 écus pour la dotation de la fondation d'une messe basse de *Requiem*; — des héritiers de François Rigaud, contre Jérôme Rigaud et Jean-François Demarres, en reddition de leurs comptes tutellaires. — Contestation entre les consuls de la commune de Venasque qui voulaient, pour éviter les troubles, que l'élection des consuls et conseillers fût dévolue à un double conseil, et Pierre de Salsis et ses adhérents qui voulaient que cette élection fût faite par le parlement général des habitants, etc.

B. 677. (Registre.) — Petit in-folio, 1213 feuillets, papier.

**1668.** — Procédures, par Esprit Courbet, notaire et greffier. — Reddition par Joseph d'Isoard, des comptes de la tutelle de Marguerite de Dontrin et de Gabriel, Marie et Lucrèce d'Isoard. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jeanne Guillot, V<sup>e</sup> Molard, par Anne de Garnier, femme en secondes noces d'Antoine de Reyrolles. — Poursuites de la communauté des Grands-Carmes, contre la confrérie des Pénitents bleus, d'Avignon, en paiement de 41 livres 8 sous pour arrérages de deux pensions. — Protestations de la commune de Pernes, contre le paiement de l'augmentation résultant de l'entre-tien de dix nouveaux cavaliers, disant qu'elle ne l'acquitte que *metu panarum et ne quid deterius sibi contingat*. — Contestation contre Jean-Baptiste de Sade et la commune de Saumane au sujet du paiement de 40 écus réclamé par ledit seigneur pour la réparation de la brèche qui existait joignant le bastion qui était à côté du château. — Instances : des hoirs de François Rigaud, à l'effet de faire contraindre M. Imonier à recevoir le remboursement d'un capital de 200 écus qu'ils lui doivent; — de Gabriel Crisel contre Pierre Collavier, orfèvre, en paiement de 45 livres montant des arrérages de trois annuités d'une pension de 15 livres. — Contestations : entre Jean-Baptiste de Sade et Thomas Savin, d'Avignon, au sujet de la possession d'une terre de 40 éminées au terroir de cette ville près St-Ruf; — entre Pierre Guille, fils de feu Étienne, du lieu de Rousset et les hoirs d'Antoine Band, au sujet de la jouissance des ouvertures qui existent dans un des murs de la maison que ledit Guille possède au faubourg dudit Rousset. — Répétition de dot par Jacques et Barthélemi Laurent, frères, contre Jacques Laurent, leur aïeul. — Poursuites d'Henry de Massillan contre Lonis Reboul, en paiement de 45 écus. — Contestations entre les Grands-Carmes et les Pénitents bleus d'Avignon au sujet de l'exécution d'une transaction passée entre eux le 30 septembre 1637, au sujet des servitudes respectives des bâtiments occupés par chacun desdits corps, etc.

B. 678. (Registre.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

**1668.** — Procédures devant les cours séant au palais Apostolique d'Avignon. — Poursuites de Pierre Baucard de St-Hilaire, contre Antoine Teste, en paiement d'un capital de 100 écus jadis cédé par François Paul Baucard et Violand de Serres à Paul de Pelletier de Gigondas, prévôt

de la cathédrale de Carpentras. — Appel de la sentence par laquelle le vice-légat Laurent Lomellini a permis à différents particuliers de Cavaillon de prendre, pour l'irrigation de leurs fonds, les eaux du canal appartenant à François Véran, Raymond et César Dumas, sans en avoir préalablement acquitté le prix, conformément à la délibération du parlement général dudit Cavaillon, du 18 février 1638. — Instance en séparation de lit et de table pour cause de sévices et de mauvais traitements poursuivie par Luerèce Truchaire, contre Louis de Grillhets seigneur de Saint-Audiot, son mari; — des recluses de Sainte-Claire, de la ville d'Hyères, contre Charles de Saint-Laurent, d'Avignon, en paiement de deux annuités d'une pension de 50 écus, procédant de la dotation d'Agnès-Oriane de Laurens, religieuse de leur monastère. — Contestation entre les hoirs de Jacques Goujon, marchand de soie, et le chapitre métropolitain d'Avignon, au sujet des eaux de la Sorgue, que lesdits hoirs emploient pour faire marcher leur papeterie dite de la Ponche, à Châteauneuf-de-Gadagne, etc.

B. 679. (Registre.) — Petit in-folio, 1156 feuillets, papier.

**1667.** — Procédures, par Pierre-Paul Bermès, notaire et greffier. — Instance d'Antoine Jousau, ménager du Thor, à l'effet d'être dispensé du paiement d'une rente de 5 salmées 1 2 de blé, qu'il doit à la commune, attendu l'ouvaille (perte par force majeure) arrivée au territoire dudit lieu; — d'Esprit Guichard contre la D<sup>me</sup> d'Eymond, en déposition d'une maison acquise par celle-ci, et dont elle n'a digné ni prendre investiture, ni acquitter les lods; — par Alexandre Rostan, prêtre et prieur de Châteauneuf, en Languedoc, contre Jean et Claude Rostan ses frères, pour être mis en possession des biens de la succession de Cosme Rostan, leur père. — Adhésion donnée par Louis de Merles, seigneur de Beauchamp, syndic des forains de Montoux, à l'opposition mise par M. de Chenerilles, son collègue, au règlement fait par les consuls de ce lieu, au sujet du pâturage du bétail envoyé aux confins. — Action en liquidation de légitime, par Anne et Diane Ricard, contre les créanciers poursuivant la discussion des biens de Jean et Jacques Ricard. — Compromis entre Pierre de Valloubières prêtre de Carpentras et Antoine de Valloubières, apothicaire, son frère, au sujet de la succession de leurs père et mère. — Ordonnance du vice-légat permettant aux habitants d'Avignon, possédant biens à Montoux, de s'assembler jusqu'à trois fois, pour traiter de leurs affaires communes. — Instance de la commune de Cavaillon contre les hoirs de Melchior Jacques de Joannis, seigneur de Nochères et de Madame de Rossan, à l'effet de mettre ceux-

ci en demeure de recevoir et quitter une somme de 3,000 francs, pour la moitié du capital que cette commune leur doit. — Discussion des biens de Pierre Guilhaumier et Claudie d'Aequéria, mariés, de Lapalud, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites d'Hercule Roumette, habitant de Carpentras, contre Claude Crivel, jardinier, d'Avignon, en paiement de 14 écus, pour prix d'un mulet et d'un âne, etc.

B. 680. (Registre.) — Petit in-folio, 544 feuillets, papier.

**1667.** — Procédures, par Firmin Goudareau, notaire et greffier. — Poursuites : du chapitre de Saint-Didier d'Avignon, contre Jean Estève, ménager de Morières, à l'effet de le contraindre à reconnaître une maison qu'il possède au devant de la place, audit Morières; — de François François, notaire, mari d'Aune Reynaud, contre Antoine Reynaud, de Mornas, son beau-père, en paiement d'une somme capitale de 900 liv.; — du chapitre de Notre-Dame-la-Principale d'Avignon, contre les hoirs de Guillaume Chopin, tailleur d'habits, en paiement de 80 écus pour arrérages de pensions. — Contestation entre le chapitre de Notre-Dame-des-Doms et Elzéard-Ignace Henry, l'un des chanoines de cette église, au sujet de la jouissance prétendue par ce dernier, de ses prébendes et distributions, pendant les deux ans qu'il comptait séjourner à Paris, pour y étudier la théologie. — Instance de Jean Colombe, boucher, d'Orange, contre Claude Palun, au sujet des droits de foraine et domaniale, réclamés par les péagers de Saint-Maurice, pour l'entrée de 450 moutons dans le Comtat. — Surenchère mise par Barthélemy Graud, qui en a porté le prix à 420 écus, sur une maison, à la Grande-Fusterie, expropriée sur Simon Bertier, fustier, et adjugée à Jacques Inonier au prix de 360 écus. — Discussion des biens de Jean de Grange à la poursuite de ses créanciers. — Instance de Jean Henry et Dominique Gondin et Compagne, fermiers des moulins de Notre-Dame-des-Doms, contre Jacques Viret et ses coobligés, du lieu de Morières, sous-fermiers du moulin de Réal-Panier, pour leur faire prendre charge des meubles meublants dudit moulin et de son outillage. — Saisie faite à la requête de Joachim de Simiane, baron de Châteauneuf et de Lacoste, d'un haras de 50 têtes appartenant à Louis de Berton, marquis de Crillon, et opposition faite par celui-ci à cette saisie. — Contestations entre les habitants d'Uchaux et le baron de Serignan, leur seigneur, au sujet de la banquette du moulin dudit lieu, etc.

B. 681. (Registre.) — Petit in-folio, 310 feuillets, papier.

**1667.** — Procédés devant les cours séant au Palais apostolique d'Avignon. — Inhibitions faites à la requête de Balthazard de Fougasse, seigneur de la Bastie, des Reynauds et d'Entrechaux, aux consuls et fermiers des revenus de la ville d'Avignon, de payer à autre qu'au susdit, la pension de 15 écus, affectée à l'entretien de la chapellenie de Notre-Dame-d'Espérance. — Discussion des biens de Pierre Monbran et demoiselle Lucrèce Richard, mariés, de Cavaillon, à la poursuite de leurs créanciers. — Instance de la dame Laure de Roussel de Saint-Sauveur, dame de Roussans, tendante à être mise en possession de la succession de Diane de Joannis de Château-Blanc, femme en secondes noces de Charles de Latude, marquis de Ganges, sa fille. Ordonnance de l'auditeur général de la légation, prescrivant à Jean-Louis Montillery, greffier criminel, d'expédier à la dame de Roussans, toutes les procédures criminelles faites contre les coupables et complices de l'assassinat et empoisonnement commis sur la personne de Diane de Joannis, sa fille. — Poursuites du prieur de Saint-André contre les Pénitents noirs du Thor, en payement d'une pension de 15 livres, etc.

B. 682. (Registre.) — Petit in-folio, 1192 feuillets, papier.

**1668.** — Procédures, par Pierre Monnier, notaire et greffier. — Ordonnance du vice-légat, prescrivant la délivrance du fermage de l'impôt sur la mouture du blé et la cuisson du pain à Lisle, nonobstant l'opposition de M. Carichon et de ses adhérents. — Inhibitions faites à Malard, marchand libraire, d'Avignon, de tenir de la poudre et de se livrer à la fabrication des fusées et autres pièces d'artifices, dans sa maison, place Saint-Didier, qu'il tient en location de la dame Suzanne Silvecane, veuve de Thomas d'Aquéria. — Poursuites par Cécile de Guy, contre Jean Sinson, en payement de 38 livres 8 sous. — Décret du vice-légat, qui maintient les consuls et les habitants de Château-neuf-de-Giraud-l'Ami, contrairement à la décision de l'évêque de Cavaillon, dans le droit d'exiger de la part du vicaire de la paroisse, une distribution de fêtes et un repas annuel aux fêtes de Noël, et renvoyant aux prochaines fêtes de Pâques, celui qui aurait dû être donné aux fêtes de Noël. — Nomination des bayles ou recteurs de l'aumône du Cancel, fondée dans la paroisse de Saint-Geness, à Avignon, par l'assemblée générale des membres de cette confrérie. — Mention de la première audience tenue

par Joseph Planety, nouvel auditeur général de la légation. — Poursuites par le cardinal Mancini, abbé de la Chaise-Dieu, contre Jean et Sauveur Veyrier, père et fils, en payement de 3,300 livres pour le fermage de la Tour-de-Sabran (commune de Lagnes), fief dépendant de son abbaye. — Inhibitions contre ceux qui troublent Pierre Sabatier, de Valréas, dans la possession où il est de prendre l'eau du fuyant du moulin de Pègue, pour la conduire dans ses terres et ailleurs. — Nomination de Jean Fayard, en qualité de juge ordinaire de l'Isle. — Ordonnance du vice-légat, prescrivant le repurgement du fossé des terres du quartier du plan, à Château-neuf-de-Giraud-l'Ami; — qui permet aux forains de Lagnes de s'assembler jusqu'à trois fois pour élire un syndic, etc. (Répertoire.)

B. 683. (Registre.) — Petit in-folio, 605 feuillets, papier.

**1668.** — Procédures, par de Rotta, notaire et greffier. — Sentence de l'auditeur général, portant condamnation des hoirs de Marguerite de Bérenguier à payer à Louis Peyroardi, notaire et greffier, la somme de 100 écus. — Instance de Jérôme Crivel, contre M. de Beauvezet, en payement d'un compte de médicaments taxé par les maîtres jurés apothicaires de la ville. — Contestation entre le couvent des pères Carmes d'Avignon et la confrérie des Pénitents bleus, à laquelle les religieux prétendaient faire exhiber leurs livres afin de prendre des extraits des actes qui y sont transcrits. — Instance des Pères de la doctrine chrétienne d'Avignon, afin d'être maintenus dans la paisible possession de cens féodaux, situés à Cavaillon, qui leur ont été légués par Melchior de Bus. — Adjudication d'une maison, rue de la Roquille, à Avignon, expropriée sur les hoirs de Thomas Marron et Louise Boussole, mariés, donnée à la poursuite de Michel Marron, à Claude de Vervins, pour le prix de 690 livres. — Instance par Madeleine de Fulconis, femme Rousseau, en éviction de Jacques Peyre, maçon, d'une maison et d'une cour qui lui ont été vendues par ladite Fulconis, et dont il ne payait pas le prix. — Exécution pour les Grands-Augustins, d'Avignon, contre Françoise de Bouilliers, dame de Montal, faute de payement d'une pension de 30 livres qu'elle avait constituée pour la dot spirituelle d'André-Marie de Ferrier de Montal, religieux Augustin. — Poursuites d'Henry et Barthélemy de Robin, seigneurs de Gravezon, contre Diane de Joannis, veuve de Charles de Latude, marquis de Ganges, en payement de deux annuités d'une pension de 165 livres. — Instance du couvent des Grands-Carmes d'Avignon et des Prieurs de la confrérie du Scapulaire, établie dans leur église, contre Barthélemy Giraud, maître sculpteur, à l'effet de le con-

traindre à faire et poser la chaire à prêcher, qu'il s'est engagé à construire pour l'église desdits Carmes, etc. (Répertoire.)

B. 684. (Registre.) — Petit in-folio, 777 feuillets, papier.

**1669.** — Procédures par Goudareau, substitut de Maselli, notaire et greffier. — Faculté donnée par le vice-légat à M. Palasse, chanoine de Notre-Dame-des-Doms, de prendre le logement qu'occupait dans le cloître de cette église, M. de la Goy, premier archidiaque, décédé. — Exécutions dirigées contre les communautés Juives de l'Isle et de Cavaillon, par Anastase de Serre, seigneur de la Roque, pour en obtenir le paiement de 24 ducats d'or, qu'elles sont tenues de payer annuellement à la sacrée congrégation des Cathécumènes de Rome. — Contestation entre le baron de Sérignan et la commune de Sainte-Cécile, au sujet d'un droit de chasse prétendu par celle-ci. Le vice-légat décida que l'instance pouvait être poursuivie par les particuliers, mais non par la commune. — Contestation entre Vincent Palasse et François Pertuis, tous deux chanoines de Notre-Dame-des-Doms, au sujet de la possession de l'appartement devenu vacant dans le cloître du chapitre, par le décès de M. de la Goy, archidiaque. — Commandement fait à Barthélemy et Louis Grahier, nommés pour entendre les comptes de Pierre Granier, consul de Rochegude, d'avoir à procéder avant trois jours, à l'effet de leur mission. — Poursuite de Barthélemy Giraud, sculpteur contre la confrérie de Notre-Dame-du-Scapulaire, existant dans l'église des Carmes d'Avignon, en paiement de la chaire à prêcher qu'il avait faite pour cette église, etc.

B. 685. (Registre.) — Petit in-folio, 234 feuillets, papier.

**1669.** — Procédures devant les cours séant au Palais apostolique d'Avignon. — Ouverture du fidéicommiss pour-suivie par Bernard de Carpentras, contre Gabriel-Étienne de Gouze, seigneur de la Chassaigne, en son vivant habitant à Avignon. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Marie de Pallet, de l'héritage d'Esprit Raspin, d'Avignon, son défunt mari. — Poursuites de Catherine de Ribère, religieuse novice au monastère de la Visitation d'Avignon, contre Joseph de Ribère, seigneur de Costebelle, son frère, en paiement de légitime à elle due, par suite de la mort de Henri de Ribère, leur père. — Vérification des créments relevant de la directe de la ville d'Avignon, contre les tenanciers. — Instance de François de Lopis, chevalier, seigneur de Montlevargues, pour être maintenu en possession de cent salmées de garrigues, dont la chambre Apostolique

d'Avignon avait donné le bail emphytéotique à Alix d'Alibert, sa grand'mère. — Instance de Barthélemy Souchon-menuisier, à l'effet de faire recevoir par la compagnie des des Pénitents noirs, les ouvrages qu'il a faits autour du presbytère de leur chapelle, etc.

B. 686. (Registre.) — Petit in-folio, 450 feuillets, papier.

**1669.** — Procédures devant les cours séant au Palais apostolique d'Avignon. — Cession de biens faite par Jean Chastelain, d'Avignon, à ses créanciers. — Instance en consignation de dot, par Suzanne de Cluny, contre Jean Lauze, moulinier à soie, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Poursuites de Gaspard de Tritis, écuyer, de Carpentras, contre Pierre Vaysonis, moulinier à soie, d'Avignon, en paiement de 6 écus, montant des arrérages d'une pension. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs de la maison de charité de Bollène. — Poursuites de la ville d'Avignon, contre André Goudareau, en paiement des droits de lods pour les terres de la directe de la ville, situées sur les bords de la Durance, qu'il a acquise des loirs de feu Esprit Taxy, etc.

B. 687. (Registre.) — Petit in-folio, 250 feuillets, papier.

**1669.** — Procédures devant les cours séant au Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites personnellement dirigées par Marguerite Corielle, sur le refus fait par l'avocat qui lui avait été nommé d'office, contre Boquey, père et fils, docteurs en droit, en paiement d'une provisionnelle de 912 écus, monnaie de Rome, et de 6 écus, par mois à courir avant la clôture du procès ; — Poursuites de Gédéon Tournier et Pierre Garcin, marchands, de la ville d'Orange, contre Louis Ulpian, ménager, d'Avignon, en paiement de 16 louis pour prix d'un cheval ; — de Jérôme Parissolle, banquier, contre Jacques Cambalusier, tanneur, d'Avignon, en paiement de 500 livres qu'il lui avait prêtées pour l'exercice de son industrie. — Inhibitions faites à la requête de Jérôme de Crivelli de Villegarde à Pierre Girard, serrurier, d'établir une forge dans la maison qu'il a prise à bail, à côté de celle dudit Crivelli. — Instance du collège de Saint-Michel d'Avignon, contre la communauté des prêtres agrégés de Gaderousse, à l'effet de contraindre celle-ci à souscrire la reconnaissance féodale d'une vigne de sa directe, etc.



B. 688. (Registre.) — Petit in-folio, 744 feuillets, papier.

**1670.** — Procédures, par esprit Courbet, notaire et greffier. — Poursuites : d'Anne Roussel veuve de Jean Seysson contre les hoirs de Jacques Tane, corroyeur d'Avignon, en paiement d'une pension de 60 livres ; — de l'évêque de Cavaillon, recteur nommé de la chapellenie de Sainte-Delphine, contre Claude Mestral, débiteur de cette chapellenie ; — du corps des Doctrinaires d'Avignon contre Pierre Raoux, boulanger, en paiement d'une pension de 15 livres ; — du même, contre Antoine Crozet, docteur-ès-droits, pour le contraindre à lui vendre la maison qu'il habite, paroisse de Saint-Pierre, rue de la Saunerie, laquelle est nécessaire pour l'agrandissement du noviciat de cette congrégation ; — de Louis Bouteillon, fermier général du prieuré de Velleron, contre Pierre Ferrier, en paiement de cens et lods pour les fonds relevant de la directe dudit prieuré dont il est détenteur. — Sentence qui maintient Thomas Albert dans le droit de faire murer les fenêtres de la maison d'Antoine d'Inguibert, sieur de Saint-Véran, prenant jour sur la maison et jardin dudit Albert. — Procès-verbal de la prise de possession de la chapellenie de Sainte-Delphine, érigée dans l'église de Saint-Didier d'Avignon, par Jean-Baptiste de Sade de Mazan, évêque de Cavaillon. — Instance des Carmes d'Orange contre Antoine et Philippe Durand, frères, de l'Isle, en paiement d'un capital de 1,200 livres qu'ils devaient à Alix Martin, femme Delonges et que celle-ci a légué à leur couvent. — Poursuites du chapitre de la cathédrale de Carpentras contre Pierre Cottier, hôte du du logis de Saint-Martin, en paiement de 600 livres, montant des arrérages du fermage de deux prés, etc.

B. 689. (Registre.) — Petit in-folio, 943 feuillets, papier.

**1670.** — Procédures de Pierre-Paul Bernès, notaire et greffier. — Discussion des biens de Jean et Jacques Riccard, à la poursuite de leurs créanciers. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre de Noguier, par François de Fages, seigneur de Chiccon, et co-seigneur de Chusclan, son neveu. — Sentence de l'auditeur, condamnant les possédant biens au terroir de Thouzon à acquitter la dîme du foin envers l'abbé de Saint-André-de-Villeneuve, prieur du lieu. — Poursuites de Catherine Glise, veuve de Jacques Mercier, contre Onraan et Bonafoux Cohen, juifs, de Cavaillon, en paiement des arrérages d'une pension de 12 florins. — Offre par Charles d'Athénosy, docteur en médecine, à Alix d'Athénosy des 30 écus qui lui

ont été adjugés par décret des supérieurs. — Acceptation par Seriane de Prisis, femme de Pierre Chaberlan de Louzon, seigneur de Rebeyret, Sourbies et autres places, de la consignation que celui-ci a faite sur les biens situés à Caromb, des 10,400 écus, constitués en dot à ladite de Prisis et de ses autres avantages matrimoniaux. — Poursuites de Claude de Guiard et Jean François Bernès, de Monteux, contre les consuls de cette commune afin qu'ils forcent le maître d'école à remplir les conditions de son traité, et notamment à tenir son école dans la maison commune, etc.

B. 690. (Registre.) — Petit in-folio, 144 feuillets, papier.

**1670.** — Procédures devant les cours séant au Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites : des Doctrinaires d'Avignon contre Antoine Crozet, docteur ès droits, à l'effet de le contraindre à leur vendre sa maison dont la possession leur est nécessaire pour agrandir leur noviciat, par la construction d'une sacristie, de 36 chambres de novices, d'une infirmerie, d'une bibliothèque, etc. — d'Antoine Expiard, mari de Madeleine de Ponte, contre Jean Marcouin, tanneur, en paiement d'une pension de 10 écus. — Discussion des biens de Jean Bellin à la poursuite de ses créanciers. — Procès-verbal de la saisie par les commis de la traite foraine, au bureau du Saint-Gilles, d'une douzaine de paires de gants de senteur, de trois éventails en écaille de tortue et de vingt fioles d'essences ou de pommade. — Discussion des biens de Paul et Pierre d'Estuard ou d'Astouaud père et fils, seigneurs en partie, quand vivaient, de Velleron et de Diane-Marie de Joannis, femme dudit Pierre, à la poursuite de leurs créanciers, etc.

B. 691. (Registre.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier.

**1671.** — Procédures devant les cours séant au Palais apostolique d'Avignon. — Instance en reconnaissance de la promesse de vente d'un quintal de soie grège, pour le prix de 13 florins 1/2 la livre, souscrite par André Vincent, moulinier de soie, à Gilles Perrinier, maître taffetassier, d'Avignon ; — en résiliation, vu l'impossibilité d'habiter les lieux, du bail d'une maison souscrit par Rousset, taffetassier, à Claude Laget, aussi taffetassier, d'Avignon. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Antoine Chauvin de Villedieu, le l'héritage d'autre Antoine Chauvin, son père. — Poursuites de Marie de Gayon, veuve et l'héritière de François de Touduti de St-Légier, contre le baron de Montelus, en paiement de 100 écus pour quatre an-

nuités des arrérages d'une pension de 25 écus ; — de Gabriel de Froment, conseiller du Roi et receveur général des gabelles du Languedoc, contre Louis et Antoine de Pons, oncle et neveu, de Bollène, en paiement d'une créance de 1,400 livres, etc.

B. 692. (Registre.) — Petit in-folio, 801 feuillets, papier.

**1672.** — Procédures, par Pierre-Paul Bermès, notaire et greffier. — Discussion des biens d'André Blanc, de Cavailhon, à la poursuite de ses créanciers — Contestation entre la commune de Baumès et M. d'Allemand, au sujet de la compensation que celui-ci voulait faire de ses tailles, contre les pensions que lui devait la commune. — Procédure pour la révision générale des comptes de la commune de Monteux contre les anciens comptables et débiteurs. — Instance des consuls du Baucet contre Thomas Morel, exacteur des tailles de cette commune et ses cautions, pour lui faire payer ses reliquats de comptes. — Poursuites : de Jean Pierre d'Aurel, écuyer, de Monteux, contre la commune de ce lieu, en paiement d'une pension de 100 écus ; — de la commune de Monteux contre les libérateurs des herbages, en retard pour le paiement du montant de leur adjudication ; — de Pierre Aupilat, ancien prieur du Barroux, contre Pasquin, détenteur actuel de ce prieuré, en paiement d'une pension de 67 écus d'or, qui lui avait été réservée sur ce bénéfice, lorsqu'il l'avait résigné. — Permission donnée aux consuls de Cavailhon de vendre les fers et les bois provenant des ponts de cette commune ainsi que le bois provenant des arbres coupés dans ses fonds, etc. (Répertoire.)

B. 693. (Registre.) — Petit in-folio, 1023 feuillets, papier.

**1673.** — Procédures, par Joseph Martin, notaire et greffier, associé et substitut de M. de Marez. — Réquisitions par Olivier de Blanc à Jean Calvet, son grand-oncle paternel, pour l'assister dans la renonciation de tous ses droits, qu'il se propose de faire en faveur de ses père et mère et dans la donation qu'il se propose de faire à sa mère de la généralité de ses biens, sous la réserve de 50 livres, son dessein étant d'entrer en religion. — Discussion des biens de François Philip, de l'Isle, à la poursuite de ses créanciers. — Contrainte décernée contre la généralité des débiteurs de la seigneurie de Vacluse, émise à l'instance d'Étienne Chou, fermier du seigneur. — Contestations : entre la ville d'Avignon et Alexandre de Blanc, capitaine de la porte de fer du Palais apostolique d'Avignon, au sujet

de la franchise des gabelles prétendue par ce dernier, en sa qualité susdite ; — entre Jean-Louis Odoard, Guillaume Breton, Jean et Antoine Perrot, Michel dit de la Camisolle et autres, pêcheurs, de l'Isle, contre les consuls de cette ville, au sujet de l'observation de la transaction passée entre eux, le 31 janvier 1633, et du règlement édicté au même sujet par le cardinal de Conty. — Assignation et nomination d'experts, pour vérifier l'état du bâtiment du grenier à sel que Hector-Henry de Siffredy a baillé à ferme aux péagers. — Contestation entre André du Blanc, recteur de la chapellenie de Notre-Dame-de-Lorette, existant dans l'église de Sorgue, et les consuls de ce lieu qui prétendaient assujettir aux tailles les biens de cette chapellenie. — Monitoire contre les détenteurs des vases sacrés et ornements de la chapellenie de Notre-Dame-de-Grâce, dite vulgairement du Rouquas, à Cavailhon, etc. (Répertoire.)

B. 694. (Registre.) — Petit in-folio, 623 feuillets, papier.

**1672-1674.** — Procédure par César Gente, notaire et greffier. — Cession de biens par Jean-Claude Durand, de Caromb, à ses créanciers. — Demande d'élargissement faite par ce dernier et fondée sur ce que ses créanciers ont laissé s'écouler trois jours sans pourvoir à sa nourriture. — Instance : d'Antoine Esclause, contre Claude Père, lequel avait contrevenu à leur convention en seussarrentant au nommé Roque, une maison qu'il lui avait louée ; — d'Anne Blanc, contre Anne Payen, en annulation de l'acte de vente d'une terre de trois éminées au Thor, consenti par elle et Étienne Claveau, son mari ; — de la Compagnie des arbalétriers d'Avignon, pour ne point être troublée dans la possession des fossés des remparts d'Avignon, situés entre le portalet et la porte Saint-Lazare, lesquels ils viennent d'affermier à Michel Sage et à Jean Delpuech, pour le prix annuel de 75 écus ; — d'Antoinette et Jeanne Boumet, contre les hoirs de Jean Boumet, leur père, en revendication de leurs droits dotaux et de ceux de leur mère ; — de Paul Arieu, secrétaire de la cathédrale de Vaison, comme héritier de Marguerite Arieu, celle-ci cessionnaire d'Henry d'Allemand, contre la communauté des Juifs de Carpentras, en paiement des arrérages d'une pension. — Discussion des biens de Jacques Salignon, de Mornas, à la poursuite de ses créanciers et ordre de ceux-ci. — Poursuite de Marie Oliou, veuve de Laurent Massave, contre le nommé Boussard, en paiement d'arrérages de pension. — Instance introduite par M<sup>me</sup> de Gay, en cassation des saufs-conduits obtenus par la communauté des Juifs d'Avignon. — Contestations entre Hugues de Lunay, marchand de soie, d'Avignon, et Claude

des Jardins, maître chirurgien, au sujet d'une maison que celui-ci avait baillée audit Lunay et qui n'est pas habitable par suite de son état de délabrement. — Instance de Catherine Pellegrin, contre Pierre Pellegrin, en paiement d'un legs de 72 livres, qui lui avait été fait par Guillaume Pellegrin, leur père commun ; — en séparation de lit et de table, introduite par Anne Bleirad, contre Jean Arnaud, son mari, etc. (Répertoire.)

B. 695. (Registre.) — Petit in-folio, 1113 feuillets, papier.

**1673.** — Procédures, par Esprit Courbet et Jean-François Rotta, notaires et greffiers. — Contestation sur le congé donné par l'œuvre de l'Aumône générale d'Avignon, à Allemand de Brunellis seigneur de la Chau, pour une maison qu'il occupait et dont ladite Aumône était propriétaire, comme héritière de M. de Bus. — Poursuites en paiement de dépens, par Balthazard Deland, notaire et greffier, contre Joseph-Michel de Bély ; — en consignation de dot par Claude Ramaye contre Claude Tramier, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Promesse par les Grands-Carmes d'Avignon, d'employer pour les réparations de la chapelle de Notre-Dame-du-Scapulaire de leur église, les 100 livres qui lui ont été léguées par Balthazard de Blanchety, seigneur de la Motte. — Poursuites d'Henry de Massilien, contre Isaret Petit, juif de la communauté d'Avignon, en paiement de 40 écus pour loyer de maison. — Ordonnance du vice-légat, autorisant le nouveau vignier de Pernes, à donner aux consuls de ce lieu la faculté de continuer le bâtiment de l'abattoir aux brebis, à condition que la dépense n'excédera pas 5 écus ; — qui autorise les consuls de Pernes à compléter, en y appelant des habitants, le conseil lorsque, sur 24 membres convoqués, 18 au moins ne se seraient pas rendus à l'appel. — Poursuites : des recteurs de l'Aumône de la rue de la Croix, à Avignon, contre Augustin Cartan, en paiement de 20 écus pour deux annuités d'arrérages d'une pension de 10 écus ; — des seigneurs de Mazan, à l'effet de contraindre les consuls de ce lieu, à leur prêter hommage et serment de fidélité avec les honneurs et révérences convenables, ainsi que cela leur a été prescrit par une sentence du 4 janvier 1590, etc. (Répertoire.)

B. 696. (Registre.) — Petit in-folio, 1521 feuillets, papier.

**1673.** — Procédures, par Fauquet Gaudibert et Claude Michelet, notaires et greffiers. — Instance de Joseph-François de Gallien de Vedènes, seigneur de Saint-Saturnin, contre M. Montroux fils, en paiement de 33 pistoles ; — de M. de Barbentane, contre les hoirs d'Antoine Poncet, en paiement des cens assis sur une maison, rue de Notre-Vaucluse. — SÉRIE B.

Dame-des-Pommiers, pendant 22 ans, et à raison de 18 sous 1 denier par an. — Signification à noble Michaud, de l'intention où se trouve Claire de Barresii, sa nièce, de faire profession au monastère du Verbe-Incarné de cette ville, et sommation à lui faite de l'assister dans cet acte, comme étant son plus proche parent. — Contestation entre Jacques Meynier, maître taffetassier, d'Avignon, et noble Henry de Félix, écuyer, au sujet d'une muraille que celui-ci faisait élever dans le jardin de la maison, rue Saint-Marc, qu'il avait acquise de l'hoirie de Louis Lause. — Opposition des Cordeliers à la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame-du-Portail-peint, telle que les bayles de cette confrérie se proposent de la faire. — Assemblée des propriétaires des près s'arrosant des eaux de la Durançole. — Contestation entre M. de Seytres, seigneur de Vaucluse, et la commune de Lagnes, au sujet du cens de 30 saalmées de blé de mouture, que celle-ci était tenue de lui servir pour les moulins à blé qu'elle possède. — Procès-verbal de l'assemblée des possédant biens au territoire de Courthézon, domiciliés à Avignon. — Poursuite de Louis de Pontevés, marquis de Buoux et baron de Saint-Martin, contre Honoré Chambon, chirurgien, de Bonnioux, en paiement des lots d'une vigne qu'il a acquise audit Bonnioux quartier de la ferrage des Eydins. — Procès-verbal de la vente aux enchères des meubles de Claire Suméane. — Instance d'Esprit de Cadecombe, docteur en médecine, de Bonnioux, contre Paul-Antoine Biolés, aumônier des Pénitents blancs de cette commune, en annulation de la délibération de la confrérie, portant que l'aumônier ne pourra être changé sans juste et légitime cause. — Poursuites d'André Lusignan, receveur du clergé d'Orange, contre Louis de Fogasses de Labastie, chanoine de la Métropole, en paiement de 21 livres 9 sous, pour les décimes qu'il doit, comme prieur de Saint-Denis et Saint-Julien, au lieu de Rochegude, etc. (Répertoire.)

B. 697. (Registre.) — Petit in-folio, 474 feuillets, papier.

**1674.** — Procédures par Jean Royer, notaire et greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean-Baptiste Mouret, par Jean-Pierre Mouret, chirurgien, de Cavaillon, son frère. — Poursuites de Pierre Quenin contre Jacques Machard, en paiement de 11 écus et de 40 sous, pour arrérages d'une pension de 3 écus. — Protestation des détenteurs des terres mélangées de la montagne de Séguret, contre l'estimation parcellaire de leurs fonds, que les propriétaires du quartier du Plan ont fait voter par le conseil du lieu, afin de les charger aux tailles. — Opposition par M. Rouvil à la requête présentée de la part de M. de Fonture, de Bonnioux, tendant à obtenir la permission de traverser les fonds et faire des canaux,

pour conduire les eaux dont il a obtenu la dérivation le 14 avril 1673. — Action en revendication des immeubles qui lui ont été donnés par contrat de mariage, par François de Ponte, marchand, contre Jean-Baptiste de Ponte son frère, héritier universel de leur père commun. — Ordonnance du vice-légat autorisant les consuls de Bonnieux à poursuivre le recouvrement des cotisations imposées pour le passage des rues et chemins de leur commune, comme s'il s'agissait des deniers fiscaux. — Poursuites des Dominicains de Cavailon contre les hoirs de la marquise de Guignonet, dame des Taillades, en paiement de 66 livres  $\frac{1}{2}$ , pour arrérages de pensions, etc. (Répertoire.)

B. 698. (Registre.) — Petit in-folio, 469 feuillets, papier.

**1674.** — Procédures par esprit Courbet et Fauquet Gaudibert, notaires et greffiers. — Opposition par Henry de Massillien aux constructions entreprises par le Sr Ru, fileur de soie, dans la maison qu'il possède joignant celle de l'opposant, et au moyen desquelles il prendrait jour sur le jardin de celui-ci. — Poursuites : de Pierre-Joseph de Siffredy contre les hoirs de Jeanne de Richard, veuve Jacques, en paiement d'une pension de 18 livres ; — des P.P. Carmes contre les hoirs de Pierre Fabre, en paiement de 10 écus, pour les arrérages d'une pension de 24 sous. — Procès-verbal de l'assemblée générale des arrosants des eaux de la Durançole à Avignon, tenue dans le cloître du couvent des Dominicains. — Poursuites de Jean-François d'Allauze, prêtre et curé de Rochegude, contre Louis de Fogasses, prêtre, prieur de Saint-Denis et Saint-Julien dudit lieu, en paiement de 4 salmées de blé et de 4 salmées de seigle qui lui sont dues pour sa congrue. — Commandement fait de la part de l'avocat fiscal de l'Archevêché à Jouve et Lafanoux, anciens bayles de la confrérie des marchands drapiers ne faisant chausses, d'avoir à rendre les comptes de leur gestion. — Permission donnée aux forains d'Entraiques de s'assembler, pour traiter de leurs affaires. — Procès-verbal de la délibération de l'assemblée des forains d'Eyragues, tenue dans la maison de M. de Tulle-Villefranche. — Commission pour faire une enquête sur l'existence de la chapelle, alors déjà détruite, de Saint-Pierre-de-Scarvaillant, qui était dans le territoire d'Avignon, et au quartier de Saumemorte, en face de la bastide, appelée Cépède, etc.

B. 699. (Registre.) — In-folio, 984 feuillets, papier.

**1675.** — Procédures par Esprit Courbet, notaire et greffier. — Acquit par Balthazar Deslandes de 9 écus et 13 sous pour rest de la moitié des dépens que lui devait Joseph Michel de Belli. — Contestation entre la commune

de Saumane et la maison des Doctrinaires d'Avignon, au sujet des tailles imposées sur les biens que celle-ci possédait audit lieu. — Action par Henry de Lafont en nullité de la donation générale de ses biens, qu'il a faite à Marie de Lafont, sa sœur aînée, dans le cas où il entrerait en religion. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Simon Baud, prêtre, par la maison des Doctrinaires d'Avignon. — Poursuites de Pierre Sugeon, tailleur, de l'Isle, contre Alexandre Armandy, aussi tailleur, d'Avignon, en paiement de 200 écus. — Contestation entre les P.P. Carmes d'Avignon et les hoirs de Pierre Fabre au sujet des fenêtres que ceux-ci avaient sur le jardin de leur couvent. — Poursuites de François Payen, contre Honoré Valette, tailleur d'habits, en paiement du loyer de la maison occupée par ce dernier. — Compte de ce que la commune de Pernes a acquitté à la décharge des forains du lieu, depuis la transaction du 25 avril 1648. — Ordonnance du vice-légat prescrivant l'élection d'un consul à Laroque-sur-Pernes en remplacement du nommé Elzéard Fauque qui a sollicité d'être dispensé de remplir cette charge. Il y est dit que dans le cas où le parlement du lieu n'en trouverait pas un autre remplissant les conditions voulues, Fauque désignera lui-même son remplaçant et répondra de sa gestion, etc.

B. 700. (Registre.) — Petit in-folio, 109 feuillets, papier.

**1675.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Discussion des biens de François la Brule, sur la poursuite de ses créanciers. — Poursuite des fermiers du dixain de Cairanne contre le marquis de Velleron, en paiement du dixain des fruits de la grange que celui-ci possède audit lieu. — Inscription en faux par Louis Pascal, marchand d'Avignon, contre une prétendue obligation de 223 livres qu'il aurait souscrite au profit de MM. Maure et la Coste, marchands de Lyon. — Ordonnance du vice-légat qui, nonobstant l'opposition des consuls de Sainte-Cécile, permet à Reymon de Cruis, vicaire perpétuel de ce lieu, d'aller prêcher à Caderousse. — Protestation par Étienne Bernard, marchand de soie d'Avignon, contre les décisions de l'Assemblée de la confrérie de Notre-Dame-la-Majeure, dite des Marchands, à laquelle il n'a pas été convoqué ainsi que plusieurs autres. — Sommation faite aux Oratoriens d'Avignon, de la part des consuls de Sarrian, d'avoir à se rendre dans cette commune pour prêcher la mission fondée par François-Marie d'Alby. — Opposition par la commune de Savoillan à l'aliénation par voie de bail emphytéotique, faite par le marquis de Brantes, d'une partie des confins qui avaient été réservées

par les anciennes transactions, à la dépaiſſance des troupeaux, etc.

B. 701. (Registre.) — Petit in-folio, 1411 feuillets, papier.

**1676.** — Procédures par Bernard Hugonis, notaire et greffier. — Contrainte générale obtenue par la commune de Monteux, contre ses débiteurs. — Discussion générale des biens de Jean Marin, à l'instance de ses créanciers. — Poursuites des religieuses bénédictines de Sainte-Catherine d'Avignon, contre Sébastien Lafanaux, sculpteur, à l'effet de le contraindre à reconnaître auxdites religieuses deux vignes de 10 éminées chacune, qu'il possède au quartier de Montdevergues. — Ordonnance du vice-légat qui décharge Antoine Pelat de la tutelle des enfants de Jean-François Rigaud, et confère à Pierre Rigaud, l'un de ceux-ci, la gestion des affaires de la famille sous le contrôle de M. Benoît, son curateur. — Contestation entre le procureur juridictionnel de la Tour-de-Sabran et la commune de Lagnes, au sujet du pâturage du bétail de ce domaine sur le territoire de Lagnes et réciproquement. — Inhibitions générales obtenues par Claude de Passis, marquis d'Anbignan, contre les commissaires des rivières de Monteux, qui voudraient fermer le trou qui existe à la chaussée de Talaud, et par lequel s'écoulent les eaux qui viennent d'une grange qu'il possède à Loriol. — Actes d'offre au nom de la commune de Caromb pour se libérer des pensions qu'elle est tenue de servir aux prêtres agrégés desservant la chapellenie fondée dans l'église de Caderousse, par le seigneur de ce dernier lieu. — Instance de Sébastien de Ribiers, afin de faire radier du cadastre de Saumane, seize salmées du tènement de sa propriété, qui se trouvent situées dans le territoire de l'Isle. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Lucrèce de Gallifet, de l'héritage de Jean-Baptiste de Salvan d'Isoard, seigneur de Chenerrilles, son mari, etc. (Répertoire.)

B. 702. (Registre.) — Petit in-folio, 1284 feuillets, papier.

**1676.** — Procédures par Gaudibert, notaire et greffier. — Poursuites du monastère des Augustines de Notre-Dame d'Avignon, contre les hoirs de Jean-Pierre Guilhet, notaire, en payement de sept annuités d'arrérages d'une pension de 6 écus. — Ordonnance du vice-légat prescrivant à François-Antoine Barbier et à Bonaventure de Montal, cordeliers du couvent d'Avignon, de se conformer aux ordres de Gaspard Gasparini, visiteur et commissaire général des provinces franciscaines de France, en sortant dudit couvent et de la ville, et en n'y revenant qu'avec l'autorisation du général de l'ordre. — Discussion des biens de Jac-

ques et Étienne Dumaine père et fils, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites : du chapitre Saint-Pierre d'Avignon, contre Jean Deidier et Louis Pascal, vanniers, fermiers de la bonne terre dite du Péligot, en payement de 44 écus, montant de leur fermage; — du chapitre de Saint-Génies d'Avignon, contre la confrérie des Pénitents gris, en démolition du clocher que ceux-ci ont furtivement fait élever de nuit sur leur chapelle et à l'enlèvement de leur cloche; — de Jacques Marcel de Crochans, habitant de Piolen, contre Claude Biscarrat, boucher de cette commune, qui, contrairement aux dispositions de son bail, prétendait faire servir la boucherie dudit lieu par Jean Colombes, boucher de Sérignan. — Demande par la Chartrreuse de Bompas, d'une enquête, afin de faire constater sa propriété sur un grand chemin qu'elle a fait faire pour l'exploitation de son moulin de Tartays et des terres et vignes qui en dépendent. — Instances : en consignations de dot, par Marie Marcellin, femme Gilionx, contre son mari et les créanciers de celui-ci; — de Louis Castan, taffetasier, en autorisation de travailler chez un maître pour gagner sa vie, vu l'absence de son maître d'apprentissage. — Opposition des Cordeliers à certains bâtiments projetés par la confrérie des Pénitents gris d'Avignon, au moyen desquels le jour du presbytère, celui de l'église, des chapelles et de la sacristie de leur couvent se trouverait borné, etc.

B. 703. (Registre.) — Petit in-folio, 250 feuillets, papier.

**1676.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Poursuites de la commune de Velleron, contre la communauté des religieuses du Verbe-Incarné d'Avignon, afin de contraindre celle-ci au payement des tailles pour les biens qu'elle possède dans ladite commune. — Discussion des biens de Noël Fayard à la poursuite de ses créanciers. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Noël Gros, de Maubec, par Charles et Esprit Gros, ses enfants. — Poursuites de Montaigu contre la commune de Lagnes, en payement d'un capital de 9,750 livres. — de Jean-Laurent Seron, légataire de Jean-Ange Seron, son père, contre Joseph et Jean-Étienne Seron, ses frères, en payement de sa légitime; — de Pierre Vivet, chanoine de Notre-Dame-des-Doms, comme recteur de la chapellenie de Notre-Dame-du-Chapelet, contre Marc Baudet et ses co-obligés, en payement de 20 écus pour arrérages de pensions, etc.

B. 704. (Registre.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

**1677.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon (Brouillon). — Poursuites de Gor-

dan, contre François Tullié, faiseur de tamis, en expulsion de deux chambres occupées par celui-ci et dont il n'aquitté pas le loyer. — Saisie des fermages d'un jardin par le couvent des frères Prêcheurs d'Avignon, contre Louise Guirinaud, veuve de Gaspard Puget, pour se rembourser de 10 écus, qu'elle doit audit couvent, pour arrérages de cens assis sur ledit jardin. — Poursuites du chapitre de la cathédrale d'Orange, comme prieur du prieuré de Saint-Andiol, existant au lieu de Camaret, contre le nommé Ruel, pour lui faire souscrire l'acte de reconnaissance d'une terre de 15 éminées, située audit Camaret, quartier de la Lauze, et relevant dudit prieuré. — Instance du commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem à Avignon, contre les fermiers des gabelles, au sujet de l'exemption dont son ordre doit jouir. — Contestation entre Joseph de Prisis, seigneur de Foulquette, trésorier général de la généralité de Montpellier et Nîmes, et le procureur de la mense épiscopale de Carpentras, au sujet du mode de paiement de la dîme de la terre de la Foulquette, etc.

B. 705. (Registre.) — In-quarto, 1764 feuillets, papier.

**1677.** — Procédures de Claude Michelet et Foulquet Gaudibert, notaires et greffiers. — Contrainte obtenue par les religieuses du Verbe-Incarné d'Avignon, contre la généralité de leurs débiteurs. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Denis de Serpillon du Roure, par Marguerite de Silvestre, sa veuve. — Poursuites par le couvent des Cordeliers d'Avignon, contre Charles et Nicolas Couren, frères, d'Avignon, en paiement de 23 écus, montant des arrérages d'une pension. — Décision du Vice-légat, portant que les pauvres veuves de Malaucène seront affranchies des tailles aux dépens de la commune et non de ceux de l'exaction. — Procès-verbaux d'assemblées : des forains de Courthézon, tenues dans la maison des Doctrinaires d'Avignon ; — des forains de l'Isle, tenues dans les prisons de Saint-Pierre. — Poursuites de Charles de Maurel de Crochans, contre la communauté des juifs d'Avignon, en paiement de 203 écus. — Opposition de la collégiale de Saint-Genêt d'Avignon et du monastère des Cordeliers, à ce que la confrérie des Pénitents gris fasse placer une cloche au-dessus de sa chapelle. — Contestation entre le collège des Jésuites, comme prieur de Saint-Martin-de-Visan, M. Pélissier, curé de ce lieu, et autres adhérents d'une part et Pierre Colomb, docteur en médecine du même lieu, au sujet de l'usage des eaux pluviales et de celles des égouts du même lieu. — Contestation entre la paroisse Saint-Symphorien d'Avignon et les habitants des rues Carretterie, Infirrières et Campan, plus

les religieux Augustins, au sujet du droit qu'ils prétendaient avoir de faire la procession sans le concours de la paroisse. — Ordonnances : de l'official général de l'archevêché concernant la vérification des comptes des bayles de la confrérie des taffetassiers et veloutiers, à leur sortie de charge ; — du vice-légat par laquelle il autorise les forains de Lagnes à s'assembler à Lagnes, l'Isle ou Avignon, à l'effet d'élire un syndic. — Instance de François Nouvène, contre les bayles de la confrérie des fustiers d'Avignon, pour être reçu maître dans ladite confrérie comme étant lui-même fils de maître, etc.

B. 706. (Registre.) — Petit in-folio, 363 feuillets, papier.

**1677.** — Procédures par Étienne-Joseph Favier, notaire et greffier. — Discussion des biens de Jean-Barbe et Philippe Coulet, mariés, de Bollène, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites : de François Martin, prêtre, de Suze, contre Guilhem Giraud, de Rochegude, en paiement des arrérages d'une pension de 15 écus ; — des recteurs du grand hôpital d'Avignon, contre Anne Bonnias, veuve de Jean Gonnet et les hoirs d'Étienne Gonnet, de Gadagne, à l'effet de faire contraindre ceux-ci à remplir les obligations du bail qu'il leur a été donné d'une grange que lesdits hospices ont à l'Isle, quartier de la Bagnolle. — Contestation entre la cour de Bedoin et Denis Bouyae, son trésorier, qui se permettait de faire des paiements à la décharge de la commune, sans mandats des consuls du lieu. — Opposition des recteurs du grand hôpital d'Avignon au paiement du legs de 300 écus fait par la demoiselle Bastide à Luerèce Peytard, etc.

B. 707. (Registre.) — Petit in-folio, 784 feuillets, papier.

**1677.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Poursuites du monastère des Augustines d'Avignon, contre Fabrice et Elzéard Fabris, frères, en paiement d'une pension de 63 livres. — Offre de remboursement d'un capital de 400 livres, par les Minimes d'Avignon, aux mariés Dominique Perroutin et Marie Lequin. — Mention de la publication des fêtes de Pâques, qui devront être prolongées jusqu'au lundi de Quasimodo, faite par l'archiviste de la légation, dans la salle de la Mirande, en présence du vice-légat, accompagné du vignier et des consuls d'Avignon, de l'auditeur général de la légation, des auditeurs de la rotte, du vice-gérant et de quantité d'autres personnes. — Poursuites des Doctrinaires d'Avi-

gnon, contre M. de Pievert, en payement de 500 livres pour arrérages de pensions. — Demande par le comte de la Marck, d'être envoyé en possession de la terre et baronnie de Sérignan, contre Louise-Gabrielle et Madelaine de la Marck, ses nièces. — Demande par Israël et Samuel Lyon frères, juifs de Carpentras, d'une enquête au moyen de laquelle ils prouveront qu'ils sont tous deux âgés de plus de soixante-dix ans et que, par conséquent, ils ne peuvent-être emprisonnés pour dettes. — Contestations entre le vicaire et les Pénitents blancs de Sainte-Cécile, au sujet du port du Saint-Sacrement à la procession que devaient faire ces derniers. — Instance de Jassé Ain Franjou, exacteur des tailles de la communauté juive de Carpentras, en règlement des comptes de l'exaction. — Instance en reconnaissance du testament militaire de Charles Siffredy-Mornas, lieutenant général des armées du Roi en Sicile, fait à Messine, le 28 juin 1677, poursuivie par Pierre-Joseph de Siffredy, contre ses frères et sœurs. — Estimation du mobilier de M. de Siffredy et notamment de ses tableaux au nombre de 44, etc.

B. 708. (Registre.) — Petit in-folio, 756 feuillets, papier.

**1678.** — Procédures par Triouud Bertrand, notaire et greffier. — Consignation de capital par M. Declun, contre les hoirs de la dame Julien Désisnards, auxquels il était dû. — Instance d'Antoine Thiers, maître taffetassier, contre Jean Gondon, de Monteux, son apprenti, qui l'avait quitté avant le terme convenu entre eux, et condamnation de ce dernier, à lui payer 90 livres à titre de dommages-intérêts. — Instance en consignation de dot, par Élisabeth de Nogaret de Calvisson, contre Cosme de Sade, marquis et seigneur de Mazan, Saumane, etc., son mari et les créanciers de celui-ci. — Contestation entre M. de Mazan et M. de Saignon, au sujet d'une martellerie, que celui-ci prétendait établir sur la Sorguette, pour l'arrosage d'un jardin et d'un pré qu'il possédait dans le voisinage du couvent des Augustins réformés. — Poursuites de Marguerite de Meyssonier, veuve de François Ferrier, contre Frizet, chanoine de Saint-Agricol, en payement de 9 livres pour le restant d'un compte des marchandises fournies. — Ordonnance du vice-légat, permettant à Louis Ravaneau, écuier, de l'Isle, d'agir en justice, hors du Comtat, contre les hoirs de M. de Roure, sans transport de l'autorité des juridictions supérieures à Son Excellence. — Poursuites des Doctrinaires d'Avignon, contre Jean d'Ancan, écrivain, pour le contraindre au payement de 10 écus, pour arrérages de loyer, etc. (Répertoire.)

B. 709. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

**1678.** — Procédures devant les cours du palais apostolique d'Avignon. — Sentence entre la commune de Saumane et Jacques Baudin, exacteur du département, de 1633, et Louis Blanc, sa caution, au sujet de la reddition des comptes et du payement du reliquat de leur perception. — Contestation entre les Doctrinaires d'Avignon et M. de l'Église, au sujet du mur de la maison de ce dernier, qui borne le jardin desdits pères. Procès-verbal descriptif des lieux. — Dépôt par Guillaume Vincent, maître taffetassier, de 50 écus, montant du prix de la maison qu'il a acquise des hoirs de Roch Bertrand. — Ajournement donné à la requête de Jean-François de Gay, avocat des pauvres, à tous les parents de Françoise et Suzanne de Bruny, afin de les pourvoir d'un tuteur, etc.

B. 710. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

**1679.** — Procédures devant les cours du palais apostolique d'Avignon. — Poursuites de Charles Dolmariers, receveur au grenier à sel de la ville, contre Mathieu Minard, maître cordonnier d'Avignon, en payement d'une pension de 10 livres 1/2. — Instances : de Raymond Deville, chanoine de Saint-Paul-trois-Châteaux, en obtention d'inhibitions, contre les prétendus créanciers de la succession d'Antoine Deville, son père, dont il est héritier ; — en consignation de dot par Marie Louvel, contre François Désandré, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Rapport sur l'état des prisons papales de Pernes, avec l'indication des réparations à y faire et la délivrance de leur entreprise, etc.

B. 711. (Registre.) — Petit in-folio, 332 feuillets, papier.

**1680.** — Procédures par Antoine Fort, Louis Guillet et autres, notaires et greffiers. — Poursuites de Vincent Eymard, cordonnier et Isabeau Brun, sa femme, contre Louis Jaby, fourmier, en payement de 100 livres, montant d'arrérages d'une pension. — Saisie des biens d'Étienne Mazeli, Françoise et Jacques Léotard et de Jean-Baptiste Biolès, à la poursuite de leurs créanciers. — Contestation entre Antoine Piquesche, hôte des Ciseaux d'or et Simon Tournel, au sujet du mode de jouissance de la partie postérieure de la maison que celui-ci a acquise des mariés Bernès et qu'il a revendue audit Piquesche. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Clémence d'Aubusson,

de l'héritage de Claude Bouttin, son mari. — Ordonnance du vice-légit, prescrivant au juge de la cour ordinaire de Valréas, de faire mettre en liberté Claude Ribère de Visan, lequel avait été poursuivi pour avoir rendu grosse une fille qu'il avait depuis lors épousée. — Instance : des consuls de Sainte-Cécile, contre le prieur de La-Garde-Paréol qui ne leur avait pas fait agréer et recevoir le serment des collecteurs de la dîme. — De Louis de Guilhelmis de Pascalis, seigneur de Sainte-Croix de Mermoiron, contre Claude Jean, rentier de son moulin à blé, en paiement de 300 livres pour les arrérages de sa ferme, etc.

B. 712. (Registre.) — Petit in-folio, 727 feuillets, papier.

**1681.** — Procédures par Pierre-Joseph Baud, notaire et greffier. — Discussion des biens d'Horace et Jean Baptiste Baldony, de Monteux, à la poursuite de leurs créanciers. — Procédures pour la validation du paiement à faire par Lucrèce de Raisse, veuve de Jean Savin, d'un capital de 3,000 livres, légué par Joseph-Jacques de Savin, son fils, pour la fondation d'un monastère de la Visitation à Carpentras et à défaut, pour une fondation à celui de Saint-Georges d'Avignon. — Poursuites : des Grands-Augustins d'Avignon, contre la commune de Velleron, en remboursement d'un capital de 200 écus; contre Guillaume Fournier dit Belle-Barbe, de Morières, en paiement d'une pension de 2 écus; — d'Henry de Villard, seigneur de Quinson, contre Claude et Esprit Cabanoux de Gentilis, frères, de Caderousse, en paiement de 250 livres, auxquelles ces derniers étaient obligés par la transaction du 27 octobre 1678; — de Guillaume de Sadde, soldat, comme mari d'Antoinette Pascaline contre Jeanne Quatrebanes dite Ristre, en paiement de 5 écus et de restitution d'un linceul, d'une bassinoire en cuivre, d'un chandelier et d'un chaudron en laiton; — de Pierre-Joseph de Siffredy-Mornas, garde des sceaux et taxateur des bulles de la légation, contre tous ceux qui prétendaient user des eaux venant des montagnes d'Urban, lesquelles il emploie à l'arrosage d'un domaine qu'il possède à Baumes, quartier de Paillard. — Rapport d'expert sur l'état de la maison qu'il possédait rue de la Croix et rue de la Saunerie, laquelle faisait partie, sur la première de ces rues, de la paroisse Saint-Symphorien et sur l'autre, de la paroisse Saint-Pierre, etc.

B. 713. (Registre.) — Petit in-folio, 790 feuillets, papier.

**1682.** — Procédures par Pierre-Joseph Baud, notaire et greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Jean-André Payan de Sarrian, de l'héritage de feu Bar-

thélemy Payan, son oncle. — Contestation entre Imbert Pagot et Guillaume Pitoy, jardinier, au sujet du règlement de ce qu'ils se doivent réciproquement. — Provision de tutelle pour les hoirs de Gabriel Mercier, de Sarrian; — Saisie de 100 écus sur le produit de la vicairie de Bonnieux, opérée à la requête de Jean-Baptiste Blanqui, chanoine de Roquemaure, anciennement pourvu de ce bénéfice, contre Mathieu de Pol de Saint-Tronquet, son titulaire actuel. — Poursuites des religieux augustins contre la communauté des juifs d'Avignon, en paiement de 3 écus et 12 sous, pour les arrérages d'une redevance annuelle de 46 sous. — Instance de Simon Roux, contre les consuls et maîtres des victuailles de Cavaillon, afin que ceux-ci soient astreints à tenir la main à l'exacte observation du règlement qui régit les marchés de cette ville. — Poursuites du couvent des Grands-Carmes, contre Louise de Vany, veuve Manzon, d'Avignon, en paiement d'une rente de 12 émines et un quart de beau blé. — Poursuites de François Piot contre Jean Duilac, compagnon libraire, travaillant chez M. Duperrier, en paiement de 101 livres, montant d'une obligation, etc. (Répertoire.)

B. 714. (Registre.) — Petit in-folio, 861 feuillets, papier.

**1682.** — Procédures par Pierre-Paul Bermès et Jean Colombet, notaires et greffiers. — Discussions des biens : de Pierre de Fougasses, seigneur de la Barthelasse; — de Nicolas Saboly, prêtre, etc. — Poursuites des consuls de Maube, contre les hoirs de feu Jean-Auselme et de Perrette Bonnet, sa femme, en paiement d'un capital de 100 florins par eux dû à la confrérie de Saint-Roch; — des chapitres de Saint-Didier d'Avignon, contre le sieur Besson, comme acquéreur de la maison de Jean Chatelain, en son vivant cirier d'Avignon, en paiement d'un capital de 3 écus, montant d'un legs fait audit chapitre par Pierre-François Guilhet, notaire. — Constatacion de l'état d'infirmité de Claude Raussin, avocat au parlement de Provence, résidant à Avignon, résultant d'une hernie monstrueuse, et poursuites de celui-ci contre Marguerite de Rabasten, en paiement de 8 livres pour reste d'une pistole qu'il lui avait prêtée. — Procédure en rétention par droit de prélation, d'une vigne à Caromb, par Catherine de Berton, veuve de Joseph-André de Merles, seigneur de Beauchamps, contre les hoirs de Charles Prévôt. — Poursuites de l'abbé de Saint-André-de-Villeneuve, contre Pierre-Joseph Mermier, pour faire reconnaître à ce dernier, une grange dépendante de ladite abbaye située à Thouzon, quartier de Baroche; — contre les Jésuites d'A-



vignon, pour la perception de la dîme sur une grange qu'ils possèdent à Jonquières, etc. (Répertoire.)

B. 715. (Registre.) — Petit in-folio, 132 feuillets, papier.

**1682.** — Procédures devant les cours du palais apostolique d'Avignon. — Poursuites par Pierre Pounié, tailleur d'habits, d'Avignon, contre Pompée Martin, ménager, en paiement de 6 écus blancs, montant d'un acte d'obligation. — Instance en consignation de dot par Louise de Futuis, contre Joseph-Paul Tacussel, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Poursuites de François Chabert de Barbentane, contre Henry Tersiad et sa femme, en paiement de huit tonneaux de vin, vendus à raison d'un écu le barral. — Discussion des biens de Jean Chailus, fils de Mathieu, à la poursuite de ses créanciers. — Instance d'Anne de Rhodes, veuve de Fresquières, pour être envoyée en possession des biens de la succession de M. de Rhodes, son frère, malgré l'opposition des filles repenties et de Notre-Dame-de-la-Garde, etc.

B. 716. (Registre.) — Petit in-folio, 997 feuillets, papier.

**1683.** — Procédures par Étienne-Joseph Favier, notaire et greffier et par Claude-Joseph Autier, notaire et vice-greffier. — Instance de Jean Barrême de Lagnes, comme administrateur des biens de Pierre Barême, son fils, contre Gilles-Charles de Benoit, de l'Isle, en résiliation de l'acte de vente d'une vigne de 4 éminées 1/2, au terroir de l'Isle, quartier de Bioussadon. — Discussion des biens de Joseph Gondret, maçon d'Avignon, à la poursuite de ses créanciers. — Instance de Charles de Cambis, marquis de Lagnes, fils de Louis de Cambis, marquis d'Orsan, contre François-Sébastien Calvet, d'Avignon; — de Cicery de Cavaillon, de Mirabeau, Gouget et Juliany, greffiers de Lagnes, prétendus créanciers dudit marquis d'Orsan. — Poursuites de la commune de Villedieu, contre François Baussan, meunier, en paiement des arrérages que celui-ci devait sur le fermage du moulin communal. — Instance par François Granier, notaire de Villedieu, en reconnaissance de l'acte privé par lequel il lui a été vendu, par Jacques Bourel, les écritures de Barthélemy Lacroix, en son vivant notaire à Rohegude. — Ordonnances du vice-légat : portant qu'il sera procédé à l'élection des consuls de Sablet par devant le capitaine de la justice de ce lieu; — déléguant Crousnihon, juge de l'Isle, pour aller à Saint-Didier présider à l'élection des consuls, du secrétaire et

des autres officiers de la commune. — Constatations : entre Joseph Alençon et les consuls de Grillon, au sujet de la propriété du banc que ceux-ci ont à l'église de ce lieu; — entre Barthélemy Marcellin et Antoine Chaix au sujet de la régence des écoles de Bouschet; — entre les communes de Séguret et de Sablet, au sujet de la prise du béal du moulin de cette dernière commune. — Prétention manifestée par Louis Jardin, prieur de Mormoiron et de Crillon à lever la dîme des olives, du safran, du foin, des feuilles de mûriers, du chanvre, etc., dans les mêmes proportions et de la même manière que sur le blé et le vin, etc.

B. 717. (Registre.) — Petit in-folio, 358 feuillets, papier.

**1683.** — Procédures par Pierre Gollier, notaire et greffier. — Contestation entre Louis-François Puy, marchand apothicaire d'Avignon et la communauté des Céléstins de Sorgues, seigneur foncier de Gigognan, au sujet du droit de pâturage exercé par ledit Puy sur le territoire de Gigognan. — Poursuites : d'Étienne Corcelle, marchand d'Eyragues, contre Étienne Fabre, taffetassier d'Avignon, en paiement de 327 livres qu'il lui doit pour reste du prix d'une vente de soie; — de Raymond Mazelli, notaire, contre Jacques Poulle, fileur de soie, et Marie Castellan, mariés, en paiement de 24 écus pour les intérêts d'un capital de 400 écus. — Contestation entre François de Vidal de Lérae et la commune de Sarrian, au sujet de la taille imposée sur les biens qu'il possède au territoire de cette commune, à la franchise desquels il prétend comme forain. — Ordonnance du vice-légat, prescrivant à la commune de Gadagne, de rembourser 84 florins 10 sous à Pierre Fabre qui les avait payés en trop sur ses tailles. — Poursuites de Louis Disier et Barthélemy Fontes, maîtres maçons, contre Simon Tournel, menuisier, tous entrepreneurs de la construction de la boucherie d'Avignon, en paiement de 6 écus qu'il doit leur compter d'après leurs accords. — Instance en reddition de comptes de tutelle par Jeanne de Jacominy, veuve de Louis de Pascalis de Mormoiron. — Sentence graduatoire des créanciers de ce dernier, etc. (Répertoire.)

B. 718. (Registre.) — Petit in-folio, 154 feuillets, papier.

**1683.** — Procédures devant les cours du palais apostolique d'Avignon. — Poursuites : d'Étienne et Toussaint

Artaud frères, contre Jacques Bourrelon de Rochede, leur beau-père, pour le contraindre à leur payer 217 livres pour le restant des dots constituées à Thérèse et Marie Bourrelon, leurs femmes; — de Joseph Guinrandy, chapelain de la Sainte-Chapelle du Roi, contre Jean de Guinrandy, docteur en droit, en paiement de 119 livres. — Acceptations sous bénéfice d'inventaire : de l'héritage de François Charasse de Malaucène, par Catherine de Granier, veuve d'André Giraudy; — de l'héritage de Jean Desalbert de Grilhets, sieur de Cassilhac, par Jean-Joseph Desalbert de Grilhets son petit-fils. — Instance de Louis Rolland, pour être remis en possession de l'office de courrier de la maison commune, injustement occupé par Jacques Requiem. — Poursuites de Joseph Hugues, notaire, contre Gaspard Mounier, maître taffetassier d'Avignon, en paiement des arrérages d'une pension de 3 livres, etc.

B. 719. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

**1683.** — Procédures devant les cours du palais apostolique d'Avignon. — Discussion des biens du capitaine Annibal Fabre et de Loudune de Vianois, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites de madame de la Chaux, contre Esprit et Pierre de Brunellis frères, en paiement d'une pension viagère de 30 écus, réservée en sa faveur par M. de la Chaux, son père. — Décision qui casse les saisies-exécutions faites à la requête de Jean Gaudin, exacteur du droit du nouvel habitage de Sarrian, contre les nommés Eyrier et Bertrand, dudit lieu. — Poursuites de Jean Piellat, marchand de Visan, contre André Martine, femme de Jean Bouteillon d'Avignon, en paiement de 220 livres, procédant du prix d'une vente de soie; — Des Célestins de Sorgue, contre M. Floron, archiviste de la légation, à l'effet de le contraindre à reconnaître à leur profit la directivité des fonds qu'il a acquis de M. Montanier, etc.

B. 720. (Registre.) — Petit in-folio, 1099 feuillets, papier.

**1683.** — Procédures par Pierre-Joseph Baud, notaire et greffier. — Poursuites de Charles Delafont, docteur en médecine, contre Jacob Rougi, jnif, à l'effet de le faire contraindre au paiement des arrérages d'une pension de 7 écus. — Discussion des biens : d'Hélias Eygasier et Marguerite Bonot, mariés, à l'instance de leurs créanciers; — de Jean Renaud, maître chirurgien de l'Isle, aussi à l'instance de ses créanciers. — Tuteur donné à Alexandre-Joseph de Cor, dans la personne d'Étienne de Cor, ména-

ger d'Aubignan. — Poursuites du grand couvent des Carmes d'Avignon, contre Catherine d'Ancean et Truphémus Joubert, son fils et héritier, en paiement de deux pensions, l'une de 3 écus et l'autre de 6 livres. — Contestation entre Jacques Parissole, prêtre et sacristain de Valréas, et François André, curé de la même église, au sujet de la prétention de celui-ci, d'officier dans cette église aux fêtes de Noël et autres de l'année. — Instances : d'André Bernard, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre d'Avignon, comme recteur de la chapellenie de la Sainte-Ostie, fondée dans l'église de l'Isle, contre Joseph de la Guiramand, cardeur de laine, en paiement des lods et cens d'une maison de la directe de ladite chapellenie que celui-ci possédait à l'Isle; — de Jean-Baptiste de Sade, évêque de Cavaillon, en qualité de recteur de la chapellenie fondée dans l'église de Saint-Didier d'Avignon, sous le titre de Sainte-Delphine, contre les hoirs d'Honoré Bézard, en paiement d'une pension de 40 écus. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Agnès Surllette, par Françoise Surllette, veuve Durand, sa nièce. — Instance de la confrérie des Pénitents violets, érigée à Avignon sous le titre de Jésus-Marie-Joseph, contre Guillaume Veyrier, en revendication de divers objets mobiliers, etc. (Répertoire.)

B. 721. (Registre.) — Petit in-folio, 1318 feuillets, papier.

**1683.** — Procédure par Brisemeur, notaire et greffier. — Contestations entre le collège du Roure prieur de Saint-Jean au lieu de Villes, et le collège des Jésuites d'Avignon qui, en sa qualité de prieur de Blauvac, prétendait percevoir la dime, sur le territoire de Villes. — Poursuites du collège de Saint-Nicolas-d'Ancey, prieur de Saint-Martin-de-Bollène, contre les Récollets de cette ville pour le bois que ceux-ci avaient fait couper à Saint-Ariès. — Contrainte décrétée contre chacune des communautés juives, d'Avignon, Carpentras, Cavaillon et l'Isle, pour le paiement de la pension de 12 ducats, que chacune d'elles doit servir à l'œuvre des Catéchumènes de Rome. — Poursuites de Michel Laval, tailleur d'habits pour hommes, contre les hoirs de Jean de Payan de la Garde, en paiement de 119 livres 1 sou 6 deniers, pour la façon d'un habit et le prix des fournitures nécessaires; — de l'aumône de Notre-dame-de-la-petite-Fusterie d'Avignon, contre Claude Alibert, en paiement de 4 livres 16 sous pour arrérages des cens imposés sur deux maisons qu'il possède à la rue du Corps-Saint; — de Philippe Clerici, Florentin, auditeur domestique de la vice-légation contre

Joseph Mauric, diacre de Vaison, comme prieur de la chapellenie de Sainte-Marie ou Sainte-Catherine, fondée au maître-autel de la cathédrale de Carpentras, en payement d'une pension de trois doubles d'Espagne, réservée à son profit sur les produits de cette chapellenie; — De Louis Rives, maître chirurgien, de L'Isle, contre César Bertier, lequel ne devra pas, avant trois mois, être admis à de nouveaux examens en l'art de la chirurgie; — de Jacques Fossé, sculpteur, contre M<sup>me</sup> de Cambis, en payement de 100 livres, pour la décoration d'une chambre. — Discussion des biens de Claude Monot, d'Avignon, François Philippe, de L'Isle, et Pierre Jacomin Chou, de Vacluse. — Ordonnance du vice-légat réglant la manière dont doivent marcher aux processions solennelles, les collégiés de la ville d'Avignon: les premier et deuxième bâtons du dais, sous lequel sera le Saint-Sacrement, seront portés par deux écoliers du grand collège, un desquels représentera le collège de Saint-Martial qui n'a pas d'écoliers; le 3<sup>e</sup> bâton (2<sup>e</sup> de droite) sera porté par un collégié du Roure; le 4<sup>e</sup> (2<sup>e</sup> de gauche) par un collégié de Saint-Michel, et les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> par deux collégiés de Saint-Nicolas, représentant les collèges de Séauque et de Dijon qui n'ont pas d'écoliers. — Opposition de la Faculté de médecine d'Avignon à l'élection faite par le corps des chirurgiens de cette ville d'un professeur de chirurgie (Guillaume-Lucien), qui n'est que chirurgien, tandis que l'usage suivi veut que ce soit un docteur en médecine. — Ordonnance du vice-légat, permettant aux possédants maisons sur le canal de la Sorguette, depuis le petit pont des Cordeliers jusqu'à la porte du Mail, de se réunir pour nommer deux syndics; etc.

B. 721 (bis). (Registre.) — Petit in-folio, 818 feuillets, papier.

**1683.** — Procédures par Antoine Fort, notaire et greffier. — Instance de Jassé Mordacay, Juif, contre Némie Petite, juive, laquelle après lui avoir souscrit, le 15 septembre 1679, un contrat de mariage, refusait de l'épouser et prétendait contracter une union avec un autre. — Offre par Antoine Poinard et Jean-Baptiste Caluet, aux hoirs de Théodore Garcin et d'Antoine François Payen, d'une somme de 100 écus en remboursement du capital d'une pension de 6 écus 1/4. — Poursuites par Baudet et C<sup>ie</sup>, marchands d'Avignon, contre Sibour Montpithon et Fabre, en paiement d'une lettre de change de 2,421 livres. — Discussion des biens d'André et Louis Pascalis, oncle et neveu, de Mazan, à la poursuite de leurs créanciers. — Inhibitions, de la part de Louis Disier à Barthélemy, son fils, de troubler ledit Louis dans la possession de l'héritage de Catherine Tardieu, sa femme en première

noce; — De la part d'Antoine et Claude Ravoire, père et fils, traceurs de pierres, de Ménerbes, à Accurse Mathieu, traceur de pierres d'Oppède, de tirer des pierres de la carrière que Jean-François Gautier possède audit Oppède, quartier des Taillades. — Instance de Jean Janselme, fabricant d'étoffes de soie, à Avignon, à l'effet de faire contraindre le nommé Chauuel, marchand de Montpellier, qui lui avait acheté huit pièces de petit taffetas d'Avignon, à raison de 41 sous 1/2 la canne, à prendre livraison de cette marchandise et à la payer. — Poursuite de François de Royer, sieur de la Valfenière, contre la ville d'Avignon, en payement des honoraires à lui dus pour avoir dressé les plans et élévation des places, de la maison commune de cette ville, de la façade de celle-ci, et avoir marqué sur le plan vieux les maisons et boutiques qu'on devait abattre pour agrandir et construire respectivement lesdites places et maison commune. — Autorisation de s'assembler, donnée à la confrérie des maîtres mouliniers, fileurs de soie d'Avignon, afin d'entendre les comptes de son trésorier et de statuer sur d'autres affaires. — Contestations entre divers partieniers de Mormoiron et Louis de Pascalis de Sainte-Croix, au sujet de l'usage des eaux du moulin de ce dernier; etc.

B. 722. (Registre.) — Petit in-folio, 1069 feuillets, papier.

**1684.** — Procédures par Pierre-Joseph Baud et Claude Vinay, notaires et greffiers. — Poursuites de l'Evêque de Cavaillon, en sa qualité de recteur de la chapellenie de Sainte-Delphine, contre Honoré Bézard, en payement des arrérages d'une pension que celui-ci doit servir à ladite chapellenie; — du couvent des Grands-Carmes d'Avignon, contre Marie de Couvert, en payement des arrérages d'une pension de 16 florins; — des mêmes, contre la commune de Sorgue en payement de 39 annuités d'arrérages d'une pension de 8 cannes d'huile que cette commune doit servir à la confrérie de Notre-Dame-de-Vie, établie dans leur église. — Cession par François de Cambis aux Grands-Augustins d'Avignon, de 96 livres à exiger annuellement de Claude de la Cour, hôte de Velleron, en déduction du fermage de son hôtellerie. — Instance de François Racord, taffetassier, contre Félix Racord, héritier d'autre François Racord, leur père, en payement d'un legs de 1,500 livres qui lui avait été fait par ce dernier. — Discussions des biens d'Horace et Jean-Baptiste Baldony de Monteux, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites de Balthazard Girard, maçon, de Morières, contre Jacques Viret, meunier, en paiement de 21 écus et 26 sous pour solde du prix d'une petite grange qu'il lui a construite

audit Morières, vis-à-vis le moulin à vent. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Anne de Périer, de l'héritage de Félix de la Cour, marchand de soie, d'Avignon, son mari. — Décision du vice-légat, qui dispense Louis Gabriel de Gérentes de Cabanes, prévôt du chapitre de Notre-Dame-des-Donis, de remplir aucune des charges dudit chapitre soumises à l'élection, et moins encore celles de grand-vicaire et économe de l'archevêché; etc. — (Répertoire.)

B. 723. (Registre.) — Petit in-folio, 367 feuillets, papier.

**1684.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Discussion des biens de Claude Chouvet, forgeron, de Saint-Saturnin-d'Avignon, et sentence qui fixe l'ordre de ses créanciers. — Interrogatoire de François Pelissier sur les moyens qu'il a employés pour s'évader des prisons du Palais. — Promesse par Charles Giraud de payer, dans le délai d'un mois, les 93 livres qu'il doit à Marini Gosselin, dit *la Rivière*, d'Aix. — Poursuites : du marquis de Grimaldi contre Jean Etienne dit *d'Arles*, en paiement de cinq louis que celui-ci lui devait; — De Jeanne Bonnet, veuve Fournier, contre Esprit Bonnet, prêtre, d'Entraigues, son frère, en paiement des 30 livres qu'il lui avait promises dans son contrat de mariage. — Contrainte générale décernée contre les emphytéotes du prieuré de Saint-Etienne, au lieu de Ménerbe, appartenant au chapitre de Saint-Agricol-d'Avignon, à la requête de Pierre Roque, père et fils, fermiers de ce prieuré. — Opposition des Frères-Prêcheurs d'Avignon, au projet qu'avaient les fermiers de la boucherie de faire un abattoir devant la porte de l'église de leur couvent; etc.

B. 724. (Registre.) — Petit in-folio, 319 feuillets, papier.

**1685.** — Procédures par Jean Coulombet, notaire et greffier. — Discussion des biens de Gaspard, André et Benoît Garcin, père et enfants, du lieu de Saint-Didier, à la poursuite de leurs créanciers. — Instances : de Jean-François Peyronis, fils à feu Pierre, de L'Isle, contre Esprit de Cheylus de Saint-Jean, de Pernes, en réalisation de la promesse qu'il lui a faite, de le relever de la moitié de deux capitaux de 50 écus chacun, dus par ledit Peyronis à M<sup>me</sup> de Salvador; — de Jean-Antoine Sigaud et Jeanne Lafont mariés, contre Catherine Jousselin, héritière de Clémence Truque, en paiement d'un legs de 200 écus, fait par celle-ci à ladite Lafont; — de Pierre de Belly, contre Jean-Baptiste de Blanchetty, en paiement d'un capital de 600 livres; — du curateur de la discussion des biens de feu Nicolas Si-

boly, prêtre, contre Christophe Chardenas et les hoirs de Claire Saboly, en paiement des sommes dont ceux-ci ont été reconnus débiteurs envers ladite succession; — de Claude La Rose, marchand de L'Isle, contre Louis et Etienne Bourget et Marie Geoffret, leur mère, de Laroque-sur-Pernes, en paiement de 24 écus. — Opposition de Paul Fabre et de ses adhérents à la délibération par laquelle le conseil de Venasque a voté l'imposition d'un vingtain, sur le vin, l'huile et les autres récoltes. — Instance de Raymond Rat, doreur, pour que le consulat délivre aux enchères au rabais la dorure de la balustrade qui est à main droite du maître-autel de l'église de Saint-Agricol-d'Avignon; etc. — (Répertoire.)

B. 725. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

**1685.** — Procédures devant les cours du palais apostolique d'Avignon. — Discussion des biens d'Antoine et François Auphan, père et fils, ménagers de Velleron, à la poursuite de leurs créanciers. — Comptes de tutelle des enfants d'Antoine-François Payen, rendus avec pièces justificatives, par M. de Cadecombe. — Contestation entre Simon Tournel, Jérôme, Agnès et Charles Tamisier, d'une part et Gaspard et Simon Carpentras frères, d'autre part, au sujet d'ouvrages en plâtrerie que ceux-ci s'étaient engagés à faire à la maison de M. de Vedènes. — Ordonnance du vice-légat permettant aux possédants biens à Jonquequettes, de s'assembler à Avignon jusqu'à trois fois, afin de délibérer sur leurs affaires. — Instance d'Antoine Pagis, compagnon serrurier, afin de faire contraindre les bayles de la confrérie des maîtres serruriers d'Avignon à le recevoir dans leur corps; etc.

B. 726. (Registre.) — Petit in-folio, 260 feuillets, papier.

**1686.** — Procédures par Claude Giry et Augustin Hugues, notaires et greffiers. — Poursuites de Tobie Estienne, marchand, d'Orange, contre M. Grégoire, orfèvre, d'Avignon, en paiement de 8 livres que celui-ci lui devait; — de Jean François Establet et Jeanne Bonnel, mariés, de Châteauneuf-Calecernier, contre les hoirs de Jean Mestre, en paiement de 90 livres restant dues sur les 100 livres que ledit Mestre avait constituées en dot à ladite Bonnel, sa nièce. — Vérification de l'inventaire des meubles de Jean-François Fayard, docteur-ès-droits. — Contestation entre M. de Roaix et M<sup>me</sup> de Tressan, au sujet de la prétention des forains à envoyer paître leurs troupeaux sur le territoire de Roaix. — Ordonnance du vice-légat qui oblige la commune de Bollène à payer à Henri Leydier de

Sarrian, adjudicataire des réparations de la rivière de Lez, des à-compte proportionnés aux travaux déjà effectués. — Contestation entre la commune et le prieur de Faucon, au sujet de l'obligation où était celui-ci de faire accepter, par les consuls du lieu, le collecteur de la dime ; etc.

B. 727. (Registre.) — Petit in-folio, 656 feuillets, papier.

**1687.** — Procédures par Michelet, Fauquet, Gaudibert et Pierre-Joseph Baud, notaires et greffiers. — Discussion des biens de Pierre Barbier, notaire d'Avignon, à la poursuite de ses créanciers. — Action en dépossession intentée par le collège des Jésuites d'Avignon à André Anphan, jardinier, pour une vigne de 5 éminées au clos de Christolle, que celui-ci ne pouvait payer audit collège. — Congé par le même collège à Marguerite Guérin, pour la chambre qu'elle occupe et commandement à elle fait de payer 12 écus pour arrérages de loyer. — Poursuites du corps des diacres et sous-diacres de l'église de Saint-Pierre d'Avignon contre les hoirs de Jérôme Catilina à l'effet de les contraindre à reconnaître au profit dudit corps la directité d'une cour qu'ils ont acquise à Avignon, paroisse Saint-Genest, rue de l'abreuvoir. — Consentement donné par le Chapitre métropolitain d'Avignon à ce que l'achèvement de l'église paroissiale de Malaucène, tel qu'il a été délibéré par le conseil de cette commune, soit effectué. — Signification faite à tous les bastidans arrosant des eaux de la Durançole à Avignon, de l'imposition de 15 écus par bastide, votée par l'assemblée générale des intéressés afin de réparer la pallière qui amène les eaux de la Durance à la prise de leur canal. — Inhibitions contre M. de Caumont et tous autres qui prétendaient empêcher les syndics de la Durançole de faire dans le lit de la Durance les ouvrages nécessaires pour amener l'eau à la prise de ce canal ; etc.

B. 728. (Registre.) — In-4°, 596 feuillets, papier.

**1687.** — Procédures par Maurice-Bernard Hugonis, notaire et greffier. — Contestation entre Nicolas Barjavel, vicaire perpétuel de Caromb et Jean-Charles Galet, pénitencier de la cathédrale de Saint-Siffreïn de Carpentras et prieur de Caromb, au sujet de la jouissance de la maison claustrale de ce dernier lieu. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Marguerite Truchet par Pierre-Jacques. — Poursuites des Doctrinaires de Cavaillon contre les hoirs de M. Donat Bonet, prêtre en son vivant et supérieur de la maison de Notre-Dame-du-Mont-Calvaire, en paiement d'une somme de 3,000 livres, affectée par ce

dernier à la dotation d'une messe le jour de Saint-Pierre-aux-liens ; — des religieuses hospitalières d'Avignon, contre Paul-Joseph Tacussel et Louise de Fulvis, mariés, de Caderousse, en paiement de 42 écus, pour arrérages d'une pension de 130 livres que ceux-ci doivent leur servir. — Contestation entre Joseph-François de Tertulle, marquis de la Roque, gouverneur du fort de Saint-André-de-Villeneuve, et Esprit Frigier, marchand tanneur, d'Avignon, au sujet de l'arrosage des domaines qu'ils possèdent respectivement à Monteux. — Poursuites de la commune de Caromb contre Charles Samuel, fermier de son moulin dit *du Mitan*, en paiement des fermages qu'il lui doit. — Contrainte générale délivrée à la requête du fermier de la dime de Saint-Hippolyte, contre les forains résidant à Caromb, le Barroux et autres lieux. — Visite des espaciers existant sur le canal de la Sorgue ; etc.

B. 729. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

**1687.** — Procédures devant les cours du palais apostolique d'Avignon. — Poursuites : de Jeanne-Françoise de Galléans du Castellet, veuve de François de Passis, contre les hoirs de son mari, en liquidation de ses divers droits et en paiement d'une pension viduelle de 1,200 livres que celui-ci lui a assurée ; — des Chartreux de Villeneuve, contre Andrinette Perrier, femme de Louis Lion, en paiement de 10 livres 16 sous, pour arrérages d'un cens de 6 sous, imposé sur leur maison ; — des mêmes contre MalarJ, libraire, à l'effet de le contraindre à souscrire, en faveur de leur monastère, la reconnaissance de deux vignes sises à Avignon, clos de Christolle. — Instances : par Anne-Honorade Guérenghier, femme de Georges Moyren, pour garantir sa dot et ses autres droits matrimoniaux contre les créanciers de son mari ; — par les Oratoriens d'Avignon comme héritiers de François-Marie d'Alby, contre Henry de Pandrau de Colin, en compensation de ce que la moitié de grange obtenue audit Alby, dans le partage fait avec Hercules de Pandrau est grevée de droits serviles plus onéreux que l'autre moitié ; etc.

B. 730. (Registre.) — In-4°, 533 feuillets, papier.

**1688.** — Procédures par Jean Conlombet, notaire et greffier. — Note de la prise de possession par le roi de France, dans le courant du mois de septembre, de la ville d'Avignon et du Comté-Vénaissin. — Discussion des biens de Pierre-Paul Vêran, notaire d'Avignon à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Julien Viennois, d'Avignon

contre les hoirs de Virgile Chabert, en paiement d'un capital de 100 écus. — Discussion des biens de la corporation des tondcurs de draps de L'Isle, à l'instauce de ses créanciers. — Opposition de Pierre Moutonnier au passage à travers sa maison, rue Campane, à Avignon, des matières provenant du curage de la Sorguette. — Poursuites de François de Vissec, comte de Ganges, colonel du régiment des dragons du Languedoc, contre Alexandre de Joannis de Vissec, marquis de Ganges, son neveu, en paiement des 19,400 livres qui lui ont été adjugées, par une transaction du 30 décembre 1684; — de Charles de Cambis, marquis d'Orsan, seigneur de Lagnes, contre le monastère des religieuses de Saint-Georges-d'Avignon, en paiement des lods sur une terre de 4 éminées qu'elles ont acquise, parmi les dépendances d'une grange à L'Isle, quartier de la Palun. — Décision du vice-légat, qui met à la charge de la commune de Cabrières, l'entretien d'une fille qui a été exposée. — Autre mettant l'entretien de cette fille à la charge de Jean Genton, sauf à se faire rembourser par Anne Léugier; etc. — (Répertoire.)

B. 731. (Registre.) — In-4°, 994 feuillets, papier.

**1688.** — Procédures par François André, notaire, substitut de Claude Vinay, greffier. — Poursuites des Carmes d'Avignon, contre Guillaume Anceau, maître taffetasier, en paiement de 8 écus qu'il leur doit pour prix de feuilles de mirriers. — Appel fait à la justice séculière par Charles de Saint-Amand, docteur en théologie, religieux au couvent des Cordeliers d'Avignon de la décision par laquelle Bonaventure de Montal, commissaire général dudit couvent, l'avait frappé d'expulsion et d'excommunication. Le P. de Montal ayant décliné la compétence de cette juridiction, le cardinal Cybo, légat, évoqua l'affaire. — Poursuites des Grands-Carmes d'Avignon, contre la commune de Caumont, en paiement d'une pension de 6 écus. — Discussion des biens d'Antoine Loubet, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Gaspard Poinard, exacteur des tailles imposées à Gadagne pour la construction d'un pont et d'une route, contre François de Ferrier de l'Église, en paiement des cotisations de celui-ci. — Saisie par les Grands-Augustins d'Avignon, entre les mains de Laurent Aymard, dit *Lou Cachat*, rentier du jardin des hoirs de François de Blanchetty, seigneur de Lamothe, jusqu'à ce qu'ils aient été payés des arrérages des cens qui leur sont dus sur ledit jardin. — Poursuites des Grands-Carmes d'Avignon, contre les hoirs du R. P. Cyrille, religieux de leur couvent, dit dans le monde, Balthazard Bertet, de Châteauneuf-du-Pape, en paiement d'une annuité de la

pension de 27 livres qu'ils supportaient audit P. Cyrille. — Action en nullité de l'investiture de la chapellenie sous le titre de Saint-Claude, fondée dans l'église de Châteauneuf donnée à Vincent Armenier, chanoine de Saint-Geniès-d'Avignon, poursuivie par Pierre Mestre, prêtre de Châteauneuf. — Conflit entre les conseillers et les consuls de Châteauneuf, au sujet de l'élection qui a été faite des nouveaux conseillers. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs de César de Grollée de Virville, comte de Peyre. — Poursuites de Jean-Baptiste de Blancheti, contre la confrérie des pénitents blancs de Morières, à l'effet de faire contraindre celle-ci à vouster un passage allant à sa chapelle; etc. — (Répertoire.)

B. 732. (Registre.) — In-4°, 1150 feuillets, papier.

**1688.** — Procédures par Claude Giry, notaire et greffier. — Décision par Honophri, commissaire député par le vice-légat, à l'effet d'interpréter une transaction entre les chanoines de Notre-Dame-du-Grés. L'article 3 est interprété dans ce sens, qu'aux trois fêtes de Pâques et de la Nativité, les chanoines et prêtres de Notre-Dame-du-Grés, seront tenus de laisser libre le réfectoire de la communauté aux frères Gaspard et Antoine Brunet, aussi chanoines de ce chapitre à partir de midi et demi; l'article 7 en ce sens que lesdits frères ne pourront, la nuit ou le jour, retenir les chiens dans le cloître et qu'en vertu de l'article 12, ils seront tenus de payer le dîner et le souper conformément à la transaction en vigueur. — Sauf-conduit accordé à Abraham de Basse, rabbin et sagataire (sacrificateur) de la communauté des juifs de Carpentras, contre les créanciers de cette communauté. — Poursuites de Jean-Claude Cléménçon, contre Félix Cléménçon, chirurgien, héritier de Louis Cléménçon, leur père commun, en paiement des legs qui lui ont été faits par celui-ci. — Procédure pour faire habiliter Anne Payen à passer un compromis avec Pierre Payen, son frère, malgré l'absence de Laurent Charmière, son mari. — Poursuites par Pierre Michel, chaudronnier d'Avignon, contre Guillaume Mayond, maître fondeur de Lyon, en paiement de 159 livres 15 sous. — Offre par Jacques Bertrand, peintre, du paiement du prix d'une maison à Avignon, paroisse Saint-Didier, à Pierre Payen et Anne-Louise Payen, contre lesquels il l'a acquise. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Marguerite Cellier, agissant comme tutrice de ses enfants, de l'héritage de Louis Carnarier, en son vivant officier au grenier à sel d'Avignon. — Cession par Guillaume Mayond, fondeur de Lyon, du métal qu'il a au couvent des Minimes d'Avignon, en paiement de ce qu'il doit à Michel, chaudronnier de

cette ville. — Prestations de serment faites au roi qui venait d'occuper le pays, par Joseph Guigon, notaire, et Jean Bérenger, châtelain de Visan, Jean-Baptiste Imperii, greffier, Jean Imperii, bayle, et Jean Gonin, notaire, tous de Sainte-Cécile; etc.

B. 733. (Registre.) — In-4°, 589 feuillets, papier.

**1688.** — Procédures par Pierre-André Fayard, notaire et greffier. — Instance en consignation de dot par Isabeau Buisson, femme de Jean Comte, contre les créanciers de celui-ci. — Poursuites par Luerèce de Tonduty, veuve de Pierre-Antoine de Broduno, contre la communauté des juifs de Carpentras, en payement de 52 écus; — de Barthélémy Pons, maître cordonnier, contre Jacques Queyreau, en payement d'un legs de 100 livres qui lui avait été fait par Antoinette Nourrid, veuve Antounin, dont ledit Queyreau était héritier; — de Jean-Joseph Michel de Montléger, contre Silvestre Rochas, maître maçon, d'Avignon, en payement de 25 écus, montant d'une obligation; — de Barthélémy Arnaud, contre François Fabre, teinturier, en payement de 16 écus pour un trimestre du loyer de la maison occupée par ce dernier; — de la commune de Faucon, contre Marguerite Gautier, veuve Mounier, en remboursement de la somme de 10 florins 5 sous, avancée pour faire conduire ladite Gautier dans les prisons du palais à Avignon; — de Joseph Bérard, marchand, d'Avignon, contre Claude Fabre, marchand horloger de la même ville, en payement de huit louis, pour prix d'une montre, d'une horloge et d'une bague à diamants, à lui vendus, ou en restitution desdits objets. — Permission accordée aux forains possédants biens à Montoux, de s'assembler jusqu'à trois fois dans la salle capitulaire de Saint-Didier, pour délibérer sur leurs affaires. — Conflit survenu entre les consuls de Vaison, joints à eux les recteurs de l'hôpital du lieu, et le procureur de la mense épiscopale du diocèse. Le vice-légat commit au Dataire l'instruction à faire au sujet de la prétention des consuls à nommer lesdits recteurs; quant à la chapelle, il prescrivit aux recteurs de permettre que l'évêque y fit toutes les fonctions pastorales; — entre la commune et le procureur juridictionnel de Gadagne au sujet des criées concernant les chemins et les chaumes, faites par l'autorité de celui-ci. — Discussion des biens de François Abbé de Bonfils, seigneur des Taillades, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de la communauté des Visitandines d'Avignon, contre Catherine Toulouze, femme de Nicolas Osy et Joseph Toulouze, son frère, en payement de 20 écus. — Demande d'aliments par la dame de Cohorne, contre M. de Serre, son mari; etc.

B. 734. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

**1688.** — Procédures par Pierre Valette, notaire et greffier. — Instance en consignation de dot par Jeanne Laval, femme de Laurent Musquet, boucher, contre les créanciers de ce dernier. — Poursuites de Pierre Antoine Arnalde, contre Lalalatière, orfèvre, en payement de 40 livres, pour un restant de matières qui lui avait été fournie; — des hoirs de Marie, Jeanne et Anne Palette, de Gabriel Passis, etc., contre les hoirs de Jean de Cambis, seigneur d'Orsan et de Lagnes, en payement de 2,400 livres, résultant d'une obligation sous seing privé; — du marquis de Brantes, contre Jacques Urbe de Morières, à l'effet de contraindre celui-ci à reconnaître à son profit la directivité d'une cour audit Morières, sous le cens d'un sou; — de Balthazard Guiraud, cheval-léger, contre le nommé Fabrice, en payement de deux écus pour lesquels il avait répondu pour lui pendant qu'il jouait au billard; — par Anne de Montaigu, marquise d'Entraigues, Trévous, etc, et femme de Georges de Serre, seigneur de la Roque, contre les hoirs de Louis de Montaigu, seigneur de Lapalud, Taillades, etc., en payement de 1,200 livres, montant de deux annuités des arrérages d'une pension. — Contestation entre Henry de Cheylus, seigneur de Propiac, lieutenant-général du Roi au Duis et aux baronnies des montagnes du Dauphiné, et Balthazard Antoine de Nobile, de Pernes, et sentence qui maintient ce dernier dans la possession de l'usage des eaux de la fontaine souveraine, et le droit de les faire passer dans le lit du Pumen pour l'arrosage de ses terres et prés; etc.

B. 735. (Registre.) — Petit in-folio, 204 feuillets, papier.

**1688.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Louis-François des Blancs, de Visan, par Louis de Vesc, seigneur de Briancour, de Valréas. — Discussion des biens de Bénédicte Girard, de Mormoiron, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Pierre François de Tonduty, baron de Malijac, contre François Gounet, moulinier, en payement de 45 écus provenant d'arrérages de pensions; — de Catherine Rose de Vidal, contre Jean-Pierre Vidal, de Bonniere, en payement de 500 écus pour le dernier tiers du legs de 1,500 écus, qui a été fait par Pierre Vidal, leur père, à Marguerite de Vidal; — de Jacques Antier, marchand de L'Isle, contre les hoirs d'Esprit Taulier, de Mornas, en payement de 20 écus, pour arrérages d'une pension. — Contestation entre François et

Antoine d'Elbène, père et fils, et Esprit de Vidal, de Lirac, au sujet de l'usage des eaux de la mayre du Gayot à Sarran. — Contrainte par la commune d'Entraigues, contre Barthélemy Montclergeon et Jean-François, ses fermiers, pour leur faire acquitter, à sa décharge, les cent quintaux de bonne paille qu'elle doit fournir, tous les ans, pour les écuries du vice-légat; etc.

B. 736. (Registre.) — In-4°, 663 feuillets, papier.

**1689.** — Procédures par Esprit-François Pezénas, notaire et greffier. — Contrainte générale obtenue par Henry de Sinety, habitant d'Apt, contre ses débiteurs. — Commandement fait à la requête de Jean Malatra, comme procureur des possédants granges aux Grandes-Paluds de Pernes, à Jean-Louis Mantilléry, de lui délivrer une expédition de l'ordonnance du vice-légat, qui autorise l'assemblée desdits propriétaires, à l'effet de statuer sur leurs intérêts communs. — Poursuites de Sibourd, fermier de la messe épiscopale de Carpentras, contre les hoirs de Pierre Brûlat, de Malemort, en paiement d'un cens de 9 émines d'huile. — Instance du corps des greffiers près les cours de justice, contre les courriers, sergents et autres officiers, lesquels s'ingèrent à signer et expédier eux seuls toutes sortes de rapports et exploits de justice. — Intimation par Pierre Domergue, fermier général des gabelles de France, à Hector-Henry de Siffredy, propriétaire du grenier à sel d'Avignon, d'avoir à empêcher, par de promptes réparations, la ruine de cet édifice. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Gabriel Carichon, docteur en droit, de L'Isle, par Richarde de Mazot, sa veuve. — Notifications aux consuls de Cairanne, de la nomination de Pierre de Galifet, aux fonctions de syndic des forains du même lieu. — Contestation entre Barthélemy Giraud, sculpteur d'Avignon, et Jean Vernet, menuisier, mari de Louise Giraud, fille dudit Barthélemy, au sujet des saisies pratiquées pour la garantie des droits dotaux de ladite Louise; etc. — (Répertoire.)

B. 737. (Registre.) — In-4°, 2289 feuillets, papier.

**1689.** — Procédures par Jean-Esprit Brisemeur, notaire et greffier. — Poursuites de Claude Vinay et François André, greffier, contre de Cornet, pour le paiement de 49 florins, et Fauzière, pour le paiement de 48 florins, pour dépens faits dans la cause intentée à ces derniers par les Grands-Angustins d'Avignon; — de Lange Thévenin, verrier, d'Avignon, contre Pierre Héloin, chanoine de la

collégiale de Saint-Agricol, en paiement d'une pension de 30 livres qui lui a été déléguée par Claude Thévenin, archidiacre de Saint-Paul-Trois-châteaux, sur une pension due à ce dernier par ledit Héloin; — de Pierre-Joseph de Galéan, comme mari d'Élizabeth de Galifet, contre les hoirs de Louis Gounin, en paiement de 7 écus 1/2 pour arrérages de pensions. — Discussion des biens de François Nodot, marchand parfumeur, d'Avignon, à la poursuite de ses créanciers. — Inventaire des biens délaissés par Joachim de la Pierre, recteur du collège de Sénanque. — Poursuites du chapitre de Saint-Agricol d'Avignon, comme prier de Ménerbe, pour faire souscrire la reconnaissance des directes féodales qu'il possède dans ce dernier lieu; — des hoirs d'Antoine Yvériae, marchand d'Avignon, contre Jean Capeau, de Roquemaure, en paiement de 530 livres, montant des marchandises à lui vendues; — de Banqui, contre Silvestre et la dame Peytier, mariés, de L'Isle, en paiement des arrérages d'une pension; — de Guillaume Hil, faiseur de bas de soie, contre Bernard Crozet, joueur de violon, en paiement de deux pistoles pour lui avoir monté un métier à faire les bas, fait diverses fournitures et ajusté « les ondes dans la barre fendue dudit métier »; — de Pierre Dubois, ancien directeur du bureau des courriers d'Avignon, contre Jean-Baptiste Scipion, en paiement de 9 livres 1/2 pour affranchissement de port de lettres; — du chapitre de Saint-Agricol, contre Pierre Savournin, peintre d'Avignon, en paiement d'un cens de 54 sous, imposé sur la maison acquise par ce dernier, proche le couvent des Minimes à Avignon; — du même, contre la communauté des Juifs d'Avignon, en paiement de 300 écus pour arrérages de pensions. — Mention de la cérémonie faite pour la restitution, par le Roi de France à sa Sainteté, des États d'Avignon et du Comté-Venaissin; — de l'entrée de Balthazard Cenci, vice-légat, et de celle de Pierre Abbé de Gaddy, auditeur général de la légation; etc.

B. 738. (Registre.) — In-4°, 1070 feuillets, papier.

**1690.** — Procédures par Claude Vinay, notaire et greffier, et François André, son substitut. — Instance par Guillaume Juvin, banastier, acquéreur du droit de premier lods sur une maison rue Banasterie ou de Saint-Fenouillet, contre Barthélemy Montclergeon et Henry Robaud, marchands d'Avignon, acquéreurs de cette même maison. — Poursuites du couvent des Grands-Carnes d'Avignon, contre Jean Miellon, bourgeois d'Avignon, et Meimbert et Planchet d'Arles, en paiement de 60 livres, pour deux annuités des arrérages d'une pension de 30 livres; — de l'hôpital de Saint-Bénézet, contre les hoirs d'Esprit Guichard, en



payement d'une pension de 30 livres; — de François de Massillan, contre la commune de Mornas, en payement d'une pension de 20 écus; — de Charles de Lafont, contre Melchior de Tonduty, prévôt du chapitre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en payement de 100 livres, pour arrérages de pensions; — de Mathieu Fontaine, tailleur d'habits, contre Eusèbe Rivière, meunier, en payement de 17 livres, montant d'une obligation. — Instance de Jean Coste, Hector Aillaud, Pierre Coste, Joseph Verdier, Balthazard Girard et autres habitants de Morières, pour que les consuls d'Avignon soient tenus de délivrer aux enchères la boucherie de leur bourg; — des consuls de Crillon, contre Louis Tramier, exacteur des tailles de ce lieu, à l'effet de le faire contraindre à remettre la liève qui lui a été confiée, afin d'y inscrire la taille imposée sur les bêtes à laine; — de Guilhem Fauquet, ancien trésorier de la commune d'Aubignan, contre les consuls de ce lieu, pour obtenir la révision de ses comptes. — Poursuites de la confrérie des Pénitents blancs d'Avignon, contre Michel et Laurent Laget, de Bédarrides, en payement de 72 florins, pour les arrérages d'une pension de 6 florins, qu'ils doivent servir à l'infirmerie de cette confrérie. — Contestation entre Jean-Baptiste Joly, maître ouvrier en bas de soie, façon d'Angleterre, et Nicolas Gorge, maître serrurier, au sujet d'un métier à fabriquer lesdits bas, fourni par celui-ci et qui ne remplit pas les conditions indiquées par la commande. — Contrainte décernée contre les arrosants de l'eau de l'Ouvèze à Sarrian, à la requête de Gaspard Bouyer, qui a pris à ferme, de la commune, la perception des droits de ces arrosages. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Madelaine de Segnins-Vassieux, femme de Paul Antoine de Rousset, de Saint-Sauveur, par les Doctrinaires de la province d'Avignon. — État des membres de la famille de Fougasses de la Barthelasse, engevelis dans la chapelle qu'elle possédait dans l'église des Filles repenties d'Avignon; etc. — (Répertoire.)

B. 739. (Registre.) — In-4°, 1207 feuillets, papier.

**1690.** — Procédures par Esprit-Michel Gollier et Charles Olivier, notaires et greffiers. — Sauf-conduit accordé par le vice-légat à la communauté des Juifs de Carpentras, à condition de payer 900 livres chaque mois pour amortir les arrérages de pensions dont ils sont débiteurs. — Contestation entre le chapitre et le corps des anniversaires de Cavaillon et Pierre Rey, au sujet d'une maison acquise de celui-ci et sur laquelle M. d'Aygremon prétendait posséder un droit de prélation. — Poursuites de Pierre Mournier, contre Antoine Bertrand, taffetassier, à

l'effet de le faire contraindre au payement du prix d'une vigne située au quartier de Coupe d'or. — Provision de tuteur aux enfants d'Anne Girard, veuve de François Piquet, fileur de soie. — Poursuites de Marie de Joannis, veuve de Charrot de Saint-Laurens, contre la ville d'Avignon, en payement d'une somme de 100 écus, pour arrérages d'une pension de 20 écus; — des religieuses Augustines de Cavaillon, contre Esprit Faugier, maître sculpteur et architecte, en garantie du payement d'une pension de 10 écus. — Contestation entre l'hôpital Sainte-Marthe et la communauté des Carmes déchaussés d'Avignon, au sujet d'une maison et d'un jardin, rue de la Pouzéraque, que ceux-ci avaient incorporés à leur monastère et dont la propriété était revendiquée par l'hôpital. — Poursuites de Jacques de Vivet, seigneur de la Barthelasse, contre Pierre Péru, sculpteur, en exécution des engagements contractés par ce dernier d'exécuter certains ouvrages de son art dans la chapelle que ledit seigneur possédait dans l'église des Carmes. — Instance de Toussaint Ligier, l'un des bayles de la confrérie des maîtres mouliniers et fileurs à soie, pour que les autres jurés et bayles adjoints soient mis en demeure d'exécuter plus strictement les statuts qui régissent la maîtrise de leur art; etc. — (Répertoire.)

B. 740. (Registre.) — In-4°, 778 feuillets, papier.

**1691.** — Procédures par Jean Coulombet, notaire et greffier. — Poursuites de Louis de Merles, seigneur de Beauchamp, contre Pierre Mouret, vigneron, en payement de 33 écus d'arrérages d'une pension; — d'Étienne Roux, exacteur des tailles de Montoux, pour le payement des cotes à lui dues par M. de Bely; — de Joseph Moulet, marchand pélicier, contre Henry Guilhem, peintre d'Avignon, en payement de 20 livres pour prix d'un quintal de fromage à lui vendu; — de Jean Lange Tissantie, apothicaire de Cavaillon, contre M. de la Ceppède, en payement d'un mémoire de médicaments fournis. — Contestation entre la commune de Cairanne et l'évêque de Vaison, au sujet du payement des frais de la dernière visite pastorale que ce dernier avait faite à Cairanne pour son plaisir et sans en avoir été prié. — Défense de mener paître le bétail dans le territoire de Mazan. — Instance de Louis des Balbes de Bertou de Crillon, de Gaspard de Fortia, seigneur de Montréal, de Capellis, de Jeanne de Forbin-Janson, dame de Velleron, contre la commune de L'Isle, qui prétendait les troubler dans la possession où ils étaient de purger le canal de la Sorgue, au quartier de l'Espélouque, et d'y faire tous les travaux nécessaires pour le bien des moulins et propriétés qu'ils ont sur les bords dudit canal. — Note du départ du

vice-légat, Balthazard Cency, se rendant à Rome où il avait été nommé maître de la chambre du pape Innocent XII (Pignatelli) et de son remplacement, le lendemain, par Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon. — Instance de la confrérie des greffiers d'Avignon, contre la commune de Carlerousse, en paiement d'une pension de 10 écus et d'une paire de chapons, exigibles aux fêtes de Noël; etc. — (Répertoire.)

B. 741. (Registre.) — In-4°, 513 feuillets, papier.

**1691.** — Procédure par Jean-Esprit Brisemeur, notaire et greffier. — Poursuites des hoirs de Gabriel de Rieu, bourgeois d'Avignon, contre les hoirs de François Avousteucq, de Pernes, en paiement d'une somme de 84 écus, pour les arrérages d'une pension de 3 écus; — Du collège de Saint-Nicolas d'Avignon, contre le nommé Coulon jeune, tourneur, en paiement des lods pour une maison en cette ville, paroisse Saint-Pierre, rue de la Roue, qu'il a acquise aux enchères publiques. — Discussion des biens de Jean Cambe, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuite de François Philip, notaire, contre Esprit Vidal, seigneur de Lirac, demeurant à Sarrian, en paiement de 60 livres, pour les arrérages de deux annuités d'une pension de 30 livres. — Commandement fait de la part du collège de Saint-Nicolas à Jean Daufart, passementier d'Avignon, de souscrire au profit dudit collège, la reconnaissance emphytéotique d'une maison, paroisse Saint-Pierre, au bourguet des vignes. — Poursuites: de Claude Béraud, fermier général des droits seigneuriaux de Roaix, contre Louis de Thomas, seigneur de Saint-Clément, écuyer, d'Orange, en paiement de 450 livres pour les lods de l'achat d'une partie des terres du tènement de la grange de la Tour de Roaix. — Contestation entre le cardinal François Bonivisi, du titre de Saint-Etienne in Monte-Celio, et Jean-Claude Martin, chanoine de Notre-Dame-des-Anges à L'Isle au sujet du paiement d'une pension de 50 écus sur les produits de ce canonicat, réservée audit cardinal; etc.

B. 742. (Registre.) — In-4°, 1382 feuillets, papier.

**1692.** — Procédures par Jean-Esprit Brisemeur, notaire et greffier. — Poursuites: du chapitre de Saint-Agricol d'Avignon, comme héritier de M<sup>me</sup> de Saint-Andiol, contre les débiteurs de la succession. — Inhibitions faites à la requête de Marguerite de Biano, veuve de M. d'Antelon, contre Joseph de Savône, seigneur de Beauveset, à Lucrèce de Savône, veuve d'Alexandre de Latour de Gouvenet, de saisir aucun des meubles qui se trouvent dans la maison qu'elle

habite avec son mari, attendu qu'ils lui appartiennent personnellement. — Poursuites: de Pierre Hard et Esprit Banot, fermiers du collège de Saint-Nicolas d'Avignon, prieur de Bollène, contre Mathieu et Simon Billard, en paiement des droits de lods et tasques qu'ils doivent pour une terre d'une salmée audit Bollène, quartier de Mars; — Du recteur du collège de Sénanque, contre Valéri Rome, maître-maçon d'Avignon, en restitution de deux charretées de pierres appartenant audit collège, et que ledit Rome avait prises à la juiverie; — De Melchior de Granouillas, seigneur de Saint-Martin, contre la commune de Caumont, en paiement d'une pension de 14 écus que celle-ci doit lui servir; — du curé de Mornas, comme promoteur de l'Évêché d'Orange, contre le frère Jean-Baptiste, ermite de l'ermitage de Saint-Loup, pour le bois que celui-ci a coupé dans son ermitage. — Discussion des biens de Jean Cambe, marchand orfèvre, d'Avignon, à la poursuite de ses créanciers. — Contestation entre le prieur et la commune de Sarrian, d'une part, et la commune de Vacqueyras, d'autre part, au sujet des droits de pâturage que les habitants de celle-ci prétendaient exercer sur le territoire de Sarrian. — Poursuites du chapitre de Saint-Agricol contre la communauté des Juifs d'Avignon, en paiement de trente-neuf ans d'arrérages d'un cens de 54 sous et d'un demi-lods de 6 écus. — Contestations entre les Dominicains d'Avignon, et Pierre Offray, marchand libraire de cette ville, au sujet de 100 exemplaires du cours de théologie du P. Bancel, reliés en basane, que ledit Offray s'était engagé à remettre audit couvent en compensation du manuscrit dudit ouvrage. — Inhibitions par Thomas de Saint-Clément, trésorier général de la principauté d'Orange, à Hector Clary, de se servir des eaux du béalage dudit Saint-Clément. — Poursuites: de Jean de Crozet, contre Pierre et François Van Latum, marchands *pipiers*, en paiement de 24 écus, pour le loyer d'une maison. — Poursuites de divers particuliers contre la commune de Sorgue, pour la contraindre à réparer les chemins papaux dans la traversée de son territoire; etc. — (Répertoire.)

B. 743. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

**1692.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jacques Imonier, chanoine de Saint-Pierre, par Nicolas et Jacques Imonier, frères. — Instance de Victoire de Gallery, veuve de M. d'Antelon, contre Joseph de Blégiers, baron de Barre, pour être maintenue en possession de la pension viduelle que lui avait léguée son mari. — Poursuites des ouvriers de l'église de

Saint-Genest, contre Brunet Bœuf, en paiement d'arrérages de pensions. — Discussion générale des biens de Thomas Gaudibert, à la poursuite de ses créanciers. — Rapport d'estimation des dommages causés dans l'île de la croix d'or, appartenant à la Chartreuse de Bonpas, par les troupeaux transhumans ; etc.

B. 744. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

**1692.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Discussion des biens de Joseph-Noël Vaugier, prêtre de Caderousse, à la poursuite de ses créanciers. — Contestation entre les communes de Vacqueyras et de Sarriau, au sujet des limites de leur territoire respectif. — Opposition de Claude Trescarte et de ses adhérents à la nomination des conseillers et officiers de la commune de Sablet, faite par Gervais Biou, un des consuls, et demande que cette élection soit faite, conformément aux statuts, par l'assemblée du Parlement général. — Instance de la ville d'Avignon contre les fermiers des prétendus péages d'Entraignes et de Sorgue, qui prétendaient soumettre à un droit de péage les habitants d'Avignon et leurs denrées et marchandises ; etc.

B. 745. (Registre.) — In-4°, 989 feuillets, papier.

**1693.** — Procédures par Abel Fellon, notaire et greffier. — Instance de Guillaume Arnaud, de Sainte-Cécile, contre Laurent Arnaud, son père, en paiement de ce que celui-ci a promis à son fils en le mariant. — Discussion des biens d'Antoine et François Nodot, marchands parfumeurs et gantiers d'Avignon, à la poursuite de leurs créanciers. — Instance des recteurs de l'hôpital de Roussel contre les mariés Combe et Gerbaud, en paiement des aliments fournis à un enfant exposé audit Roussel, lequel s'est trouvé être de leur fille ; — en consignation de dot par Anne Tranchier, femme séparée de Pierre Comte, contre le lit Comte et ses créanciers. — Contestation entre le ministre de la maison de la Trinité d'Avignon et le procureur général Pierre de Vervins, sur la question de savoir si une pension de 180 livres, due par celui-ci audit couvent, était querable ou portable. — Instance du Grand-Hôpital-Sainte-Marthe d'Avignon, contre Ignace-Joseph de Ribère, seigneur de Costebelle, à l'effet de faire accepter par celui-ci le remboursement de deux capitaux portant intérêts à 4 pour cent. — Signification par la dame de Châteaubrun à Michel Pluchier, rentier d'une grange de son mari, de la procuration générale que celui-ci a faite le 16 septembre

1692, pour l'entière administration de ses biens et affaires. — Poursuites de Louise-Charlotte de Carrat, fille à feu noble Pompée, contre Charles Fabry de Châteaubrun, et Marie-Charlotte de Carrat, mariés, en paiement de 600 livres, pour les arrérages d'une pension de 300 livres. — Poursuite de Louis Jardin, prieur de Mormoiron et Crillon, contre les communautés desdits lieux, pour le paiement de la dîme sur la généralité des récoltes, et non pas seulement sur le blé et quelques autres fruits, ainsi que l'usage en a été abusivement établi. — Plaintes des imprimeurs-libraires d'Avignon, contre le nommé Giroud, imprimeur-libraire de Grenoble, qui était venu s'établir dans cette ville sans avoir rempli les formalités prescrites par les statuts du corps ; etc. — (Répertoire.)

B. 746. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

**1693.** — Procédures par Joseph Fauquet et Jean-Esprit Brisemeur, notaires et greffiers. — Saisie-arrêt faite entre les mains de Bastide, taffetassier, des fermages de la maison qu'il tient à bail des hoirs de Balthazard Toulouse, jusqu'à ce que ceux-ci aient payé 21 écus, qu'ils doivent au Chapitre de Notre-Dame-la-Principale. — Poursuites des hoirs de Benoit Danés, contre la confrérie des Pénitents-Blancs de Sablet, en paiement du montant d'une parcelle ; — De Louis des Balbes de Berton, marquis de Crillon, contre Dominique-Laurent des Balbes de Berton, son fils, en paiement des arrérages d'une pension viagère de 100 écus. — De Jean-Baptiste Baudet, marchand de soie, contre Antoine Berton, fustier, en paiement de 20 écus pour arrérages du loyer de la maison occupée par ce dernier. — Sentence fixant l'ordre des créanciers de Toussaint Giraudet d'Entraignes ; etc. — (Répertoire.)

B. 747. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

**1693.** — Procédures des cours du Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites en appel par Jean Doutré et Lucrèce Maccabée, mariés, contre Denis Rigot, tuteur de Joseph Rigot, et sentence qui condamne ledit Denis à rendre ses comptes de tutelle dans un délai de deux mois. — Revendication par Louise Bonnet, veuve d'Alexandre Constant d'Avignon, contre les détenteurs des biens ayant appartenu audit Constant et à sa mère. — Rapports d'expertise, par les nommés Amié et Bertrand, experts, sur la sincérité de la signature d'une lettre de change de 936 livres, souscrite au profit de Jacques Abbés, et payable par Anne Girard, veuve de François Piquet, négociant. — Or-

donnance du vice-légat, permettant aux consuls de Caumont d'imposer les tailles et capages accoutumés sur tous les habitants et forains, afin de faire face aux charges ordinaires et de mettre aux enchères la ferme du Souquet et l'entreprise du curage du Mourgon, sans le concours du conseil, vu la difficulté qu'il y a de le réunir. — Poursuites de la commune de Cairanne, contre Bernard Gondran, en paiement de 151 livres, pour le reliquat des tailles dont il a fait l'exaction. — Décision du vice-légat portant que le capitaine, nommé par le collège de Saint-Nicolas, devra s'abstenir de siéger dans le conseil de la commune de Bollène, lorsqu'on y traitera d'affaires concernant cet établissement; etc.

B. 748. (Registre.) — In-4°, 369 feuillets, papier.

**1694.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jacques Belin, en son vivant marchand d'Avignon, par Françoise Mouret, sa veuve. — Déclaration par M. Esprit Chapus, boulanger, de l'intention où il est de conserver l'exploitation de la lignière qui lui a été bâillée par le corps de l'Université d'Avignon. — Discussion des biens de Paul Liotier de Morières, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Jacques Eymenier, docteur-ès-droits contre Esprit Granget, maître sculpteur d'Avignon, en paiement de 135 livres pour les arrérages d'une pension de 45 livres. — Contestation entre Julien Liotard, chanoine de Baume et la commune du Barroux, au sujet du paiement des tailles dont ledit Liotard prétendait être exempté en vertu d'une bulle du pape Pie V. — Surenchère par Joachim Vivet, curé de Morières, sur la maison, audit lieu, saisie à la requête du Mont-de-Piété d'Avignon contre les hoirs de Jean-Charles Raffe. — Instance d'Esprit Juliard, prêtre de Cavillon, contre la congrégation des filles, instituée par François Mathieu, pénitencier de Cavillon, pour être maintenu en possession d'une petite maison que ladite congrégation lui a désemparée. — Contestation entre les Célestins de Gentilly et le fermier du droit de pontonage, établi à Sorgues, au sujet du port des Angiers, que lesdits religieux ont sur la Sorgue. — Mention de l'installation de Jean-Baptiste Cicci, de Pérouse, en qualité d'auditeur général de la Légation, le 6 août 1694. — Instance de la commune de Piolen, contre Claude Mornas, notaire et fermier général de la seigneurie audit lieu, à l'effet de lui faire réparer le four banal; etc.

B. 749. (Registre.) — In-4°, 933 feuillets, papier.

**1695.** — Procédures par Charles Olivier, et Esprit-Michel Gollier, notaires et greffiers. — Instance en nullité d'une donation générale par Marie Bertin, contre Jean-François Bernadon, fileur de soie. — Poursuites de Charles-François Galéan, chevalier, seigneur du Castellet, contre Barthélemy Bédos, de Ménerbe, en paiement de 247 florins, 2 sous, pour les tailles imposées par la commune de Ménerbe depuis 1649, jusqu'à 1694, assises sur des pièces données à nouveau bail audit Bédos; — De la commune de Châteaufort-de-Gadagne, contre Jean Bouquet, docteur en droit, d'Avignon, pour le contraindre au paiement des tailles; — de Claude Dumoustier, chanoine de la métropole, contre Étienne Vachier, rentier d'une maison des hoirs de François Olivier, en paiement d'une pension de 27 livres que lesdits hoirs doivent auxdits chanoines; — De la congrégation érigée sous le vocable de l'Immaculée-Conception, dans l'enclos des Pères jésuites, contre les hoirs de Claude Gilles et ceux de Pierre Fabre, en paiement d'une pension de 15 livres, léguée par Jacques Gallet à ladite confrérie et applicable au rafraichissement des pauvres malades de l'hôpital Sainte-Marthe; — Du duc de Gadagne, cessionnaire des directes que la commanderie de Saint-Jean possédait audit lieu, contre les emphytéotes pour les contraindre au paiement des lods et cens arriérés; — Des hoirs de Joseph-François de Puget, de Chastetil, contre la confrérie des Pénitents-Gris d'Avignon, à l'effet de contraindre ceux-ci à donner à la chapelle de Notre-Dame-de-Consolation, que lesdits hoirs possèdent dans l'église des Cordeliers, les jours qui ont été convenus en remplacement de ceux qui ont été supprimés par suite de l'élevation de la chapelle desdits Pénitents; — Des religieuses de Saint-André contre la confrérie des maîtres passementiers, en paiement d'une pension de 30 livres; — de Jacques-Ignace Parrocel, contre Pierre Parrocel, son frère, en paiement de 200 livres, pour reste d'un capital de 400 livres que celui-ci lui devait par acte d'obligation; etc. — (Répertoire.)

B. 750. (Registre.) — In-4°, 1253 feuillets, papier.

**1695.** — Procédures par Joseph Fauque, Claude Giry et Joseph Huguet. — Contestation entre la commune de Sainte-Cécile et Claude Pielat, au sujet du paiement des tailles dues par celui-ci. — Poursuites des religieuses du monastère de Saint-Georges-d'Avignon, contre Berthelot, confiseur, en paiement de 10 écus, pour prix de bouquets

artificiels qui lui ont été fournis par lesdites religieuses ; — du chapitre de la Principale contre Catherine de Noyer, veuve de Pierre-Joseph de Siffredy, en payement d'une pension de 35 livres. — Insinuation de la donation entre-vifs, faite par Louise Drujon, veuve de Barthélemy Angevin, à Isnard, et Jeanne Marie Angevin, enfants de son mari ; — des donations contenues dans le contrat de mariage de Joseph Girard du Rasteau, avec Louise-Cécile-Macabée de Séguret ; — de la donation contenue dans la transaction passée, entre Jean-François d'Honoraty, seigneur de Jonquerettes, et Catherine Damian, veuve Ferrier. — Contestation entre Claude Pelouzet, veuve de Pierre Ayme, et Antoine Ayme, son fils, au sujet de leur maison d'habitation que celui-ci prétendait occuper, tandis que sa mère prétendait y demeurer seule avec sa fille et son gendre. — Ordonnance du vice-légat autorisant M. de Fortia, seigneur de Baume, à envoyer paître dans ses prairies un troupeau de bêtes à laine, nonobstant la prohibition générale prononcée par le conseil de cette commune. — Poursuites des religieux de Saint-François, dits de la Sainte-Croix d'Avignon, contre les hoirs de François Fabre, en payement d'une pension de deux écus et demi à eux léguée par ce dernier pour la fondation d'une messe hebdomadaire de Requiem ; etc. — (Répertoire.)

B. 751. (Registre.) — In-4°, 509 feuillets, papier.

**1695.** — Procédures par Pierre-François Aubert, notaire et greffier. — Instance en consignation de dot par Antoinette Granion, contre Louis Pascal, taffetassier, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Inventaire et estimation des meubles dudit Pascal. — Poursuites de Modeste Sibille, bénéficiaire de la métropole d'Avignon, contre Jean-Joseph Dusudrès, en payement de 200 livres pour prêt et aliments fournis à sa famille ; — de François-Sébastien Offray, marchand libraire, contre Guillaume Chapman, en payement de 200 livres, montant d'une obligation ; — du marquis de Ganges, contre la marquise d'Ampus, en payement de 8000 livres, pour arrérages de pensions ; — De Joseph Garcin, prêtre, de Séguret, contre noble Pierre de Boutins Saint-Ange, en payement de 58 livres 2 sous, pour trois annuités d'arrérages d'une pension de 19 livres 7 sous ; — de Sanguin, chanoine hebdomadier de la métropole, contre Brunet Biou, en payement de 200 livres pour l'apprentissage du fils de ce dernier, dont le montant a été cédé audit Sanguin par Sabatier, notaire ; — de Marie Provensal, contre Tissot, gantier, en payement de 18 livres, pour prix de fleurs d'orangers ; — d'Argentine de Foreng, veuve de Pierre Offray, marchand libraire d'Avignon, contre Pierre

Deforges, imprimeur de la même ville, en payement de 220 livres, montant d'un acte d'obligation ; etc. — (Répertoire.)

B. 752. (Registre.) — In-4°, 835 feuillets, papier.

**1696.** — Procédures par Claude Vinay et François André, notaires et greffiers. — Poursuites des consuls de la commune de Crillon, contre Antoine Tramier, en payement des arrérages de ses tailles ; — de la maison de la Doctrine Chrétienne d'Avignon, contre Louis Arnoux, de L'Isle, en payement de 59 livres 1 sou, pour arrérages de deux pensions de 56 sous. — Contrainte générale décernée à la requête de Pascal d'Herne, fermier de la rève du poisson, frais et salé, vendu à Cavaillon, contre ceux qui ont vendu ou vendront du poisson dans cette ville. — Poursuites par Thomas Bouteillon, maître taffetassier, contre Jacques-Joseph Blanc, son apprenti, à l'effet de le contraindre à continuer son apprentissage pendant le temps pour lequel il est engagé. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Marie Grimaud, par Catherine, Anne-Marie et Marguerite Izard, ses filles. — Notes relatant le départ du vice-légat Delphini, nommé à la nomenclature de Paris, la prise de possession de l'intérim de la vice-légation par Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, et l'installation de Mgr Gualterio, nommé vice-légat. — Action par Justine Goudarel, veuve de Maurice Peyre, contre François Brun et Louise Peyre, mariés, de Caromb, en partage des biens dont ledit Peyre a légué la jouissance à sa femme. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs de Suzanne de Siffredy, veuve de Joseph de Siffredy, en son vivant gentilhomme de la grande Fauconnerie du Roi. — Poursuites d'Étienne Chabas, charpentier de Cavaillon, contre Henry Barralier, de Ménéberbe, en payement de 14 écus. — Contestation entre Jean-François André, notaire et greffier de la cour ordinaire d'Aubignan, et les consuls de ce lieu, qui, en délivrant l'exaction des grains que la commune avait distribués à crédit l'hiver précédent, avaient stipulé que les exploits seraient faits par leur secrétaire ; etc.

B. 753. (Registre.) — In-4°, 647 feuillets, papier.

**1696.** — Procédures par Jean-Esprit Brisemeur et Louis Desmarès, notaires et greffiers. — Poursuites de Pierre Ivériaie, marchand, contre Pierre Ollivier, notaire à Caromb, en payement de 24 écus, pour arrérages de pensions. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Pierre Pons, chirurgien de Caromb, par Joseph Pons,

son fils. — Poursuites du collège de Saint-Nicolas-d'Avignon, contre Barthélemy Cathilina, en paiement d'arrérages de cens assis sur une maison que ledit Cathilina possède à Avignon, paroisse Saint-Pierre et rue du Bourguet-des-vignes. — Saisie par le chapitre de Saint-Agricol-d'Avignon, contre Jean Péru, des loyers du logis du Pélécian, pour se couvrir de 15 écus, montant des arrérages d'une pension due par ledit Péru. — Poursuites du recteur du collège de Sénanque, contre Pierre Perrier, prêtre, bénéficiaire de Saint-Agricol, en paiement de 10 écus pour le semestre échu du loyer d'une maison appartenant audit collège; — des religieuses de Sainte-Praxède contre les juifs Mossé de Perpignan, pour 18 livres, et Aïn Ravet, pour 12 livres, suivant les indications qui leur ont été données, au profit des dites religieuses. — Procès-verbal de description d'une vigne au quartier de l'Aube, acquise par les dominicains d'Avignon, du sieur Lanquet, de Carpentras. — Contestation entre Marie des Grillhets, veuve de Pierre-Joseph de Pérussis et Georges-Joseph de Baroncelly, seigneur de Javon, au sujet d'une chambre que celui-ci faisait construire dans son hôtel, ce qui portait préjudice à ladite dame; etc.

B. 754. (Registre.) — In-4°, 335 feuillets, papier.

**1696.** — Procédures par Charles Olivier, notaire et greffier. — Poursuites de Gaspard Poynard, exacteur de la taille de Châteauneuf-de-Gadagne, contre François Aubert, notaire d'Avignon, en paiement de 8 florins 9 sous, pour le paiement de sa cotisation; — de Louis de Doni, marquis de Beauchamp, seigneur de Goult, contre le marquis de Ganges et le marquis d'Urban, sa caution, en paiement d'une pension de 400 livres; — des religieuses de Saint-Philippe de Néry (Saint-André) d'Avignon, contre Jean Péru, sculpteur, et René Boucher, ébéniste, à l'effet de les contraindre à livrer le tabernacle qu'ils se sont engagés à leur faire à prix-fait; — de Charles de la Font, docteur en médecine, contre les hoirs de Jacques Sixte, en paiement de 45 livres, pour les arrérages d'une pension provenant du prix de vente d'une maison. — Note d'une sur-séance des cours de justice accordée par le vice-légat, pour la quinzaine du 5 au 20 février, à l'occasion du jubilé. — Ordonnances du vice-légat, autorisant les administrateurs du Grand-Hôpital d'Avignon à placer sur cette commune les 400 écus que l'OEuvre a en caisse, par suite de l'acquit de certains legs et du remboursement de certains capitaux; etc.

B. 755. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

**1696.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites de Barthélemy Choquap, apothicaire d'Avignon, contre Claude Vanel et Catherine Bouvet, en paiement de 4 écus pour arrérages de pension; — de Marguerite Decluny et Joseph Genest, mère et fils, fermiers généraux d'Avignon, contre Joseph Ayme, agent du sieur Artus, un de leurs associés, à l'effet de le contraindre à rendre compte des deniers qu'il a touchés et à en payer le reliquat. — Sentence qui condamne les hoirs Choquenot à payer au sieur Brunel, la somme de 160 livres pour legs à lui faits par ledit Choquenot; etc.

B. 756. (Registre.) — In-4°, 344 feuillets, papier.

**1697.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites des hoirs de M. de Vénasque de L'Isle, contre ceux de Jean-Esprit Michaëlis, au sujet de la directe que les premiers prétendaient avoir sur une terre de trois éminées, hors et proche le lieu de Saint-Didier. — Notification par Joseph Berbignier, apothicaire de Caderousse, des acquisitions d'immeubles qu'il a faites contre M. de Fortia d'Urban. — Inhibitions faites à la requête de Jean-Baptiste Capeau, de Caderousse, de passer sur les terres du tènement de la grange qu'il possède au quartier de Miemar. — Instance du même contre la commune de Caderousse, pour que celle-ci soit tenue de lui tenir compte des insolubles pour la taille et le fouage dont il avait l'exaction. — Discussion des biens de Jean-Louis Fanque, de l'Isle, à la poursuite des créanciers. — Poursuites de Paul de Salvador, auditeur de la Rotte d'Avignon, contre Dominique-Laurent de Balbis, comte de Berton, en paiement d'une pension de 60 livres; — du collège de-la-Croix-a'Avignon, contre Joseph Fabre, bourgeois, en paiement de 5 écus, pour arrérages d'une pension. — Assemblée générale des forains possédants biens à Caderousse, laquelle élit pour ses syndics François de Cabassole-Doutrin et Jacques Dumoustier. — Poursuites des bayles de la confrérie des maîtres chandeliers d'Avignon, sous le titre de Saint-Michel, contre la confrérie des maîtres revendeurs sous le titre de Saint-Blaise, en paiement de 6 écus pour le présent de chandelles, fait l'année précédente; etc.

B. 757. (Registre.) — In-4°, 827 feuillets, papier.

**1698.** — Procédures par Jean Coulombet, notaire et greffier. — Poursuites de Jacques Alphan, contre Joseph

Fauque, Étienne Avon, de Villes, et les autres qui ont fait le transport des grains destinés à l'armée du roi de France en Italie; — de la congrégation des filles, érigée par M. Mathieu, prêtre, contre Antoine Gautier, d'Oppède, en paiement d'une pension de 5 écus; — de la confrérie des Pénitents blancs de Malaucène, contre Joseph-Alexandre Barret, son ancien trésorier, à l'effet de le contraindre à rendre ses comptes; — de Vincent Thomas, contre Joseph-Gaspard Valen, en paiement de 50 livres; — de l'exacteur des grains distribués aux pauvres de Bedoin, contre le chapitre Saint-Didier d'Avignon, pour voir proroger le délai pour l'acquiescement desdits grains. — Contrainte générale décernée à la requête de Jean Ansade, marchand papetier, fermier de l'imposition de trois sous par émine mise par la commune de Malaucène sur tous les boulangers, hôtes, cabaretiers et manganiers vendant, dans cette ville, pain blanc et rousset. — Poursuites de la commune de Malaucène, contre le nommé Barthélemy Vinsson, potier de terre et briquetier, à l'effet de le contraindre à acquiescer le droit d'habitanage (habitation), et de lui défendre de couper dans la montagne communale le bois nécessaire à la cuisson de ses tuiles et pots; etc.

B. 758. (Registre.) — Petit in-folio, 934 feuillets, papier.

**1699.** — Procédures par Claude Vinay et François André, notaires et greffiers. — Poursuites de François Faure, marchand d'Avignon, contre Claude Duruix, taillandier, de Carpentras, en paiement de 120 livres dues en vertu d'une obligation. — Des Grands-Carmes d'Avignon, contre François Monnier, jardinier, en paiement de 30 livres pour arrérages de pensions; — de Justine Goudareau, veuve de Maurice Peyre, contre François Brun et Louise Peyre, mariés, de Caromb, en paiement de 14 émines de blé pour un semestre échü de la pension en nature, qu'ils sont tenus de lui supporter; — de Simon Peillon, contre Jeanne des Pourcellets, et Joseph de Simiane de la Cépède, son fils, en garantie de la propriété de Faret qu'ils lui ont vendue et dans la jouissance de laquelle il est troublé par la communauté des carmes de Notre-Dame-des-Eygalades, près Marseille; — contestation entre Guillaume Curade, marchand perruquier, d'Avignon, et Bernard Scobar, boucher, au sujet d'un cheval que celui-ci avait loué audit Curade et qui n'a pu lui rendre les services qu'il en attendait, parce qu'il était malade. — Paiement de 144 livres par les Grands-Augustins d'Avignon, comme héritiers de François Girard, maître apothicaire, à Peinsard, neveu et héritier de Marie Bournadet, veuve dudit Girard, pour les prétentions qu'il pouvait avoir, en cette

qualité, sur l'héritage dudit Girard. — Acception, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Marie Sollier par ses cinq enfants; etc. — (Répertoire.)

B. 759. (Registre.) — In 4°, 332 feuillets, papier.

**1699.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites de Marie Bertin, tant en son nom que comme héritière de Mathieu, Henry et Jean François Bertin, contre Mathieu Pradon, de Villeneuve, en paiement de 322 livres, pour arrérages des pensions d'un capital de 540 livres, provenant du prix d'une maison; — de Pierre Rose, recteur de la chapellenie des onze mille Vierges, fondée dans l'église paroissiale de L'Isle, contre Jean Lafont et Isabeau Gambus, détenteurs de fonds relevant de cette chapellenie, à l'effet de les contraindre à produire leurs titres de propriété; — de Joseph Tonin et Jeanne Perrin, mariés, contre les hoirs de Louis et Jean-Antoine Perrin de Sorgue, en paiement de 25 écus. — Ordonnance du vice-légat qui autorise Ignace d'Amat, seigneur de Graveson à agir contre les biens laissés en France par Louis de Balbis de Berton, marquis de Crillon, et Joseph-Nicolas-Dominique de Balbis de Berton, père et fils, ses débiteurs, sans que pour cela il y ait transport de juridiction. — Discussion générale des biens d'Esprit Gaudemaris, à la poursuite de ses créanciers. — Ordonnance du vice-légat portant que ceux qui fourniront les grains nécessaires pour ensemercer les terres de Causersans, seront privilégiés sur les produits de la récolte prochaine pour le montant de cette fourniture. — Poursuites de Louis Saladin, ingénieur, contre les possédants biens au clos du moulin de l'Épi, au territoire d'Avignon, en paiement de 18 louis d'or, de 14 livres pièce, pour ses vacations pendant dix-huit jours à faire des nivellements et autres projets pour assainir les fonds dudit clos; etc.

B. 760. (Registre.) — In-4°, 532 feuillets, papier.

**1699-1702.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Instance de Jeanne Brunet, pour la consignation de sa dot, contre les créanciers d'Antoine Blachière, son mari; — de Joseph Ribaud et Jean Forestier, marchands tanneurs, d'Avignon, contre Jean-Antoine Courtial et Jacques Garcin, fermiers de la boucherie de Carpentras, lesquels ayant convenu de livrer à leurs parties toutes les peaux de bœufs provenant de leur ferme, n'opéraient point cette livraison, bien qu'ils eussent reçu un à-compte de 1,400 livres sur le prix convenu; — des

Pénitents de la Miséricorde d'Avignon, contre André Louveau, fileur de soie, en paiement d'une pension de 30 livres et de ses arrérages. — Discussion des biens de Jean Chabran et ordres des créances produites contre lui. — Poursuites de Claude Billon, notaire, en sa qualité d'époux d'Anne-Marie d'Imonier, contre Marc Cambin, marchand de draps, en paiement des droits dotaux de Marie-Madelaine d'Imonier, femme en premières noces dudit Cambin, décédé, et tante de ladite femme Billon. — Contrainte obtenue par André Dérat, marchand batteur d'or, contre Louis Lamalle, maître sculpteur, tous deux d'Avignon, en paiement de 46 livres dues par ce dernier ; etc.

B. 761. (Registre.) — Petit in-folio, 118 feuillets, papier.

**1700.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Répudiation de l'héritage de Michel Branche, par Jean, son fils. — Poursuites de Jean Jambon, travailleur, contre Jeanne Christole, veuve de Jean Delavigne, en paiement d'une somme de 14 livres. — Instance de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne, contre Gilles Perrinier, à l'effet de faire contraindre celui-ci à accepter le remboursement d'un capital de 200 écus. — Poursuites des hoirs d'Antoine Nalys, contre ceux de Jacques Julian, fileur de soie, en paiement de 150 livres pour arrérages d'une pension de 60 livres ; — de la maison des Doctrinaires d'Avignon, contre Joseph la Roze, de L'Isle, à l'effet de le contraindre à reconnaître, au profit de ladite maison, la directité d'une terre de 2 éminées 1/2, qu'il possède à L'Isle, quartier du Pereyras ; etc.

B. 762. (Registre.) — Petit in-folio, 361 feuillets, papier.

**1701.** — Procédures par Jean Cathelany et Thomas Chartroux, notaires et greffiers. — Poursuites de Joseph de Serrepy, docteur en médecine, contre Esprit Goudard, de L'Isle, en paiement des arrérages d'une pension de 6 écus ; — de Jean Forestier contre les mariés Dominique Imbert et Louise Barral, en paiement de 100 livres pour le solde d'une dette de quatre-vingts écus ; — de Pierre Nalis, exacteur des tailles de Lapalud, contre Jean Guinrandy, docteur en droit d'Avignon, en paiement de 11 livres 2 sous, pour solde de sa cotisation de 1698 ; — de Daniel Palun, bourgeois, contre Beauvoir, marchand fileur à soie, en paiement de 18 écus, provenant des arrérages d'une pension de 30 livres ; — de Louis-Joseph de Montaigu seigneur des Taillaies, contre Louis David et Jean Soudect, imprimeurs de toile d'indienne à Avignon, en paiement de

133 livres, qu'il leur a amiablement prêtées. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre Julian, marchand taffetassier d'Avignon, par Catherine et Marie Julian, ses filles. — Poursuites de la confrérie des Pénitents noirs, sous l'invocation de la Nativité-de-Saint-Jean-Baptiste, contre les hoirs de Marc Mounier, en paiement d'un legs de 60 livres que ce dernier avait pour cette confrérie ; etc.

B. 763. (Registre.) — Petit in-folio, 311 feuillets, papier.

**1701.** — Procédures par Joseph Mazelli, notaire et greffier. — Poursuites des Visitandines du monastère de Saint-Georges d'Avignon, contre Madelaine Griffon, veuve de Claude Icard, à l'effet de la faire contraindre à reconnaître une maison à L'Isle, qui se trouve de la directe dudit monastère. — Plainte portée par Jean-Baptiste Crès, de Mourières, contre Dominique Imbert, de Sault, lequel, après lui avoir acheté à crédit huit tonneaux de vin à raison de 16 écus et demi le tonneau, les avait revendus comptant à Bonard, coutelier, au prix de 13 écus et 15 sous. — Poursuites d'Etienne Choquenot, contre Jean-Louis Paget, marchand orfèvre, en paiement des arrérages d'une pension de 15 livres. — Mention de l'ouverture des fêtes de Pâques, faite le 8 mars, par le vice-légat Antoine-François Salvati, pour finir le lendemain de *Quasimodo*. — Poursuite de Jean-Antoine Anselme, prêtre et prieur de Manbec, contre Louis Galisse, chirurgien, comme acquéreur d'une éminée de vigne contre Jean Rey, pour avoir paiement des arrérages d'une fondation faite par Michel Rey, père dudit Jean. — Commandement fait de la part du chapitre métropolitain d'Avignon, à Bourelly et Astoaud, fermiers des moulins à blé qu'il possède sur la Sorgue, d'enlever de dessus ce canal le grand bateau au moyen duquel ils transportaient les sacs de blé du moulin de l'Epi au Moulin-Neuf. — Commandement fait de la part d'Alexandre de Ballis de Berton, marquis de Crillon, à Pierre Thibaud dit Lapierre, maçon, d'achever l'ouvrage du château de la Triade, qu'il a pris à prix-fait. — Ordonnance du vice-légat, défendant d'incarcérer les Juifs pour dettes civiles ; etc.

B. 764. (Registre.) — Petit in-folio, 526 feuillets, papier.

**1702.** — Procédures par Félix Rogier, notaire et greffier. — Poursuites de Louis de Ferrier, chanoine de Saint-Agricol, contre les hoirs de Paul Antoine et de François de Ferrier, en paiement d'un legs de 1,500 écus, à lui fait par



ledit Paul Antoine. — Contestation entre les consuls d'Oppède et le sieur Reyne, greffier, au sujet du mode d'exécution de la fondation d'une distribution d'étouffes aux indigents, faite par la dame de Meynier baronne dudit Oppède. — Inhibitions sollicitées par Pierre Escande, marchand tailleur d'Avignon, contre Elie de Milliaud dit Candillon, Cliche Profade, et Anna de Figueute, Juifs d'Avignon, lesquels jettent toutes sortes d'ordures devant une porte de la maison du demandeur, qui ouvre sur la Juiverie. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre Fauquet d'Anbignan, par Charles Fauquet, son fils. — Poursuites de Bousquet et Boucarest, marchands de Nîmes, contre Charles Bourcier, marchand d'Avignon, en paiement d'une lettre de change de 574 livres, fournie sur lui, par Malssan, marchand de Manosque; etc.

B. 765. (Registre.) — In-4°, 1045 feuillets, papier.

**1702.** — Procédures par Joseph-Gaspard Imonier, notaire et greffier. — Poursuites de Barthélemy Cuocapard, contre le S<sup>r</sup> Gigognian, vitrier, en paiement d'une fourniture de médicaments. — Acquit par Isabeau Julian, au profit de Joseph Monastier, de 40 écus, en paiement de la provisionnelle adjudgée à ladite Julian, et de deux écus en remboursement des épices payés aux juges. — Intimation aux créanciers de Philippe Offray, marchand libraire, de diriger contre celui-ci des poursuites afin d'être payés de leurs créances, attendu qu'il a obtenu un rescrit qui l'autorise à opérer lui-même la vente amiable de ses biens, afin d'en distribuer le prix à ses créanciers. — Poursuite de Louis Vala, contre Louis Gautier, faiseur de bas, en paiement de 65 livres, montant d'un acte d'obligation; — de Pompée Janselme, marchand, d'Avignon, contre Laurent Autier, de L'Isle, en remboursement du montant d'une lettre de change de 494 livres 3 sous, fournie par celui-ci sur Janselme de Lyon et demeurée impayée. — Sursis de huit jours accordé par le vice-légit à Paul de Cadecombe pour toutes les affaires dont il est chargé. — Instance de Jérôme Lusignan, prêtre de Sérignan, contre le promoteur fiscal de la mense épiscopale d'Orange, tendant à être mis en liberté et relaxé des fausses accusations portées contre lui par Marie Michel, fille de mauvaise vie et méurs; etc.

B. 766. (Registre.) — In-4°, 864 feuillets, papier.

**1703.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites d'Alexandre-Joseph Case, marchand d'Avignon, contre le sieur Volle, fermier de

M. de Zanobis, en paiement de 50 écus cédés par ce dernier au poursuivant. — Mise en demeure de dame Raphaël de Montoux, juive de Carpentras, par Charles Gabriel, néophyte, appelé sous la loi judaïque Salomon Roger, de déclarer dans le délai, de huit jours, si son intention est d'embrasser la foi chrétienne et de cohabiter avec ledit Gabriel son mari, après lequel délai, si elle n'a répondu affirmativement, celui-ci sera libre de se marier avec une autre femme. — Poursuites des usagers de l'eau de la Durancole, contre le sieur Gautier, qui se refusait à acquitter ses cotisations sous prétexte qu'il n'avait pas arrosé; — de Claude-Françoise de Chatonnier, femme séparée de Gaspard Gautier, contre Symphorien Gérouin, marchand d'Avignon, en paiement de 500 livres, montant d'une promesse privée. — Procuration générale donnée à Jérôme Barbier, avocat, par Marc-Antoine de Puget-Cabassoie du Réal-Barbentane, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Délibération de l'assemblée générale des paroissiens de Saint-Genest d'Avignon portant que nul ne pourra être élu ouvrier ou fabricant, s'il n'est habitant et propriétaire dans le périmètre de la paroisse; que ses fonctions ne pourront durer plus de trois ans, et que pour les canoniciats dont les ouvriers sont juspatrons, ils ne pourront être que des sujets appartenant à la paroisse et à défaut des prêtres de la ville; etc.

B. 767. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

**1703.** — Procédures par Jean Coulombet, notaire et greffier. — Discussion des biens de Jean-Antoine Sigand, ouvrier en soie, à la poursuite d'Honoré et Jean-Louis Sigand et de ses autres créanciers. — Poursuites du chapitre de Saint-Agricol et des corps des fustiers et pelissiers d'Avignon, contre Étienne Reboul, en reconnaissance de la directivité du tènement d'une grange relevant pour 26 éminées  $\frac{1}{2}$  de la ville d'Avignon, pour 4 éminées du corps des fustiers, pour 1 éminée du corps des pelissiers et pour  $\frac{3}{4}$  d'éminée du chapitre de Saint-Agricol; — de la ville d'Avignon contre la commune de Puymeras, en paiement des arrérages d'une pension de 36 écus  $\frac{1}{2}$ ; — d'Abel Trophe, négociant, contre Justin Granat, dit Scatarilly, voiturier, en paiement de 43 livres, pour solde du prix d'une calèche; — de Pierre-François Pagot, marchand ciergeier, comme cessionnaire de M. de Brantes, contre Honorat Luc, maçon de Sarriau, en paiement d'une pension de 45 livres, provenant du prix d'une maison; etc.

B. 768. (Registre.) — In-4°, 758 feuillets, papier.

**1704.** — Procédures par Claude Vinay, notaire et greffier, et par François André, notaire et vice-greffier. — Poursuites : pour la congrégation des Doctrinaires d'Avignon, héritiers universels sous bénéfice d'inventaire de noble Alexandre de Serre, contre les créanciers de cette succession ; — pour les Grands-Carmes d'Avignon, contre les débiteurs de leur communauté et notamment Grégoire Reynand, notaire, habitant de Caromb, et Octave Fer, bourgeois de Cavailion ; — pour Gaspard François de Sade, Chevalier, marquis de Mazan et seigneur de Saumane, contre la communauté de ce dernier lieu au sujet de l'élection des consuls ; — pour Françoise Blanc, veuve de Jean Isnard de Mazan, contre les créanciers de celui-ci ; — pour François de Tache, contre Jacques Maurice et Polixène de Thomassis, mariés, pour une dette pour laquelle il avait été saisi une créance que ceux-ci avaient contre la ville de Cavailion ; — pour le chapitre de Sainte-Madelaine d'Avignon, contre François Laurent et Paul Bioulès frères, de Morières, débiteurs d'un capital sur lequel 400 livres avaient été déléguées au lit chapitre par Gaspard François de Sade ; — pour le procureur juridictionnel d'Aubignan, contre les consuls de ce lieu et Joseph Mestre, au sujet de la clôture des comptes des trésoriers, exacteurs et autres ayant administré les deniers, rentes et revenus de la commune ; — pour les Grands-Augustins d'Avignon, contre la commune de Caumont, au sujet du paiement de 42 livres pour arrearages d'une pension ; — pour l'OEuvre des Filles repenties d'Avignon, contre leurs voisins bordant le canal de la Sorguette, à l'effet de les empêcher de jeter des ordures dans ce canal et de les forcer à faire barrauder leurs fenêtres ; — pour Jean-Baptiste de Sade, abbé de Mazan contre l'archidiacre de la cathédrale de Cavailion, à l'effet de faire contraindre celui-ci à restituer 730 livres, provenant de la ferme du prieur de Lagnes, qu'il avait indûment touchés sur les revenus de cet archidiaconé ; etc. — (Répertoire.)

B. 769. (Registre.) — In-4°, 356 feuillets, papier.

**1704.** — Procédures par Esprit-François Pézenas, notaire et greffier. — Contestation entre Aaron Naquet, Mossé, de Carcassonne, et Moussillon Naquet, juifs, au sujet des constructions que les premiers faisaient à leur maison située à la juiverie d'Avignon, et que ce dernier prétendait empêcher. — Poursuites de Marie-Anne de Vogué, veuve d'Esprit de Capellis, comme cessionnaire de François-Élzéard de Capellis, son fils, contre Laurent et Claude-Joseph Au-

tier frères, de L'Isle, en paiement de 50 écus, pour arrearages de pensions. — Offre de paiement au couvent des Cordeliers d'Avignon, par François de Crozet, avocat, comme acquéreur indiqué de Jacques-Joseph de Pérussis, d'un capital de 1,100 livres. — Instance de François Ripert, caporal au service du roi de France, contre Noël Pichot, serrurier, en nullité de l'obligation que ce dernier s'est fait souscrire par Françoise Grivel, femme dudit Ripert, et Charles, leur fils. — Poursuites de Jeanne Gabrielle de Brodune, veuve Silvecane, de Camaret, contre Jean Henry et Jeanne Alibert, mariés, en paiement de 36 livres. — Instance par le chapitre de Sainte-Madelaine, Aaron Naquet et Mossé, de Carcassonne, contre la communauté des Juifs d'Avignon, à l'effet de contraindre celle-ci à faire démolir un pilier qui est entre la maison des susdits et l'école de la communauté, et à faire réparer la muraille existant le long des degrés de cette école, laquelle muraille tombe de vétusté. — Mention de l'entrée en fonctions d'Alexandre de Codébo, bolonais, nouvel auditeur général de la légation, le 24 octobre 1704 ; etc.

B. 770. (Registre.) — In-4°, 888 feuillets, papier.

**1705.** — Procédures par Jean-Esprit Brisemeur et Pierre-Joseph Baud, notaires et greffiers. — Poursuites de Puy, apothicaire, contre la dame Dumas, femme Gautier, en paiement d'un compte de médicaments ; — du collège de Saint-Nicolas-d'Annecy, contre les hoirs de Sébastien Lafont, de Bollène, en paiement de lods dus pour une maison audit lieu. — Contestation entre les hoirs Goudon et le sieur Turc, confiseur, au sujet des banes que celui-ci avait construit de manière à gêner ses voisins, et afin de contraindre ce dernier à poser une gouttière le long du toit de sa maison. — Instance du collège de Senanque, en résiliation du bail d'une maison, souscrit à la demoiselle d'Offray, attendu que cette maison est nécessaire pour y loger des religieux. — Poursuites de Louis Batacholy, tailleur d'habits, et de Rose Imbert, sa femme, contre la demoiselle de Calameaux, de Monteux, en paiement d'une pension de 9 florins ; — de Joseph Durand, prêtre, ayant droits de Barthélemy de Bienvenu, contre Paul Lantheume, maître chapelier, en paiement d'une lettre de change de 200 livres ; — des hoirs Bourg, contre Antoinette de Félix, veuve Fort, en paiement de 16 livres 8 sous, montant d'une promesse privée ; — du collège du Roure à Avignon, comme prieur de Valréas, contre la commune de ce dernier lieu, pour faire contraindre celle-ci à reconstruire la partie de la muraille de la nef de l'église qui est tombée, et à réparer tous les dommages causés aux sacristies. —

Ordonnance du vice-légat portant contrainte, entre la communauté des Juifs d'Avignon, d'acquitter au profit de Jean-Baptiste-Joseph Gaspard de Serre de la Marine, viguier d'Avignon, la redevance de 16 écus, grosse monnaie, qu'elle est obligée d'acquitter au profit dudit viguier lorsqu'il entre en fonctions. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par l'œuvre des filles de la Propagande, à Avignon, de l'héritage de Jeanne-Agnès de Meyronnet ; — etc.

B. 771. (Registre.) — In-4°, 526 feuillets, papier.

**1705.** — Procédures par Jean Goulombet, notaire et greffier. — Poursuites par Pierre Rey et Catherine d'Atthénosy, mariés, contre Jean-Antoine Rey, négociant à Cavaillon, père dudit Pierre, à l'effet de le contraindre à leur fournir ce qui est nécessaire pour leur entretien. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Lucrèce Mounier, par Catherine Derne, sa fille. — Poursuites de Jean Sallard, marchand d'Orange, contre Joseph Semeirie, marchand d'Avignon, en paiement de 90 livres 14 sous, pour vente de mousselines et de mouchoirs. — Signification à Joseph-Thomas de Merles, commandeur de Saint-Jean d'Aix et bailli de Manosque, de la cession de 80 livres à prendre sur la pension qu'il supporte à Joseph de Merles, de Montoux, faite par ce dernier à Jean Vial. — Poursuites : des prêtres agrégés de Malaucène, contre la commune dudit lieu, en paiement d'une pension de 39 écus ; — des recteurs des œuvres des hôpitaux de de Saint-Lazare et de Saint-Bénézet, unis ensemble, contre Barthélemy Bonnet, fermier général de leurs rentes, en paiement de 425 livres, montant d'un trimestre de sa ferme ; — de Jean-Claude Pintat, garde de l'état de la Maison consulaire d'Avignon, contre Paul Rochas, architecte, en paiement de 40 écus, pour arrearages de pension ; — d'André Clément, jardinier, de Cavaillon, adjudicataire du curage et de la réparation du fossé des arrosages des iscles noyales de Durance, contre les arrosants, en paiement de 5 sous qui lui ont été alloués pour chaque année à rosée ; — etc. (Répertoire.)

B. 772. (Registre.) — In-4°, 823 feuillets, papier.

**1705.** — Procédures par Guillaume-Véran Viau et Pastour, notaire et greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jeanne Bruyère, veuve de Jean Juliard, par Blanche Bruyère. — Offre par Louis Neyron, marchand de soie, d'Avignon, à Gabriel Roux, ouvrier en soie, d'une somme de 40 écus, en paiement de

l'intérêt du prix d'une maison que ledit Neyron a acquise de feu Claude Roux. — Déclaration par Claude Chabert et Isabeau Joillan, mariés, de Barbentane, domiciliés à Avignon, portant qu'ils ont enlevé plusieurs portes, ais et poutres, de la métairie qu'ils possèdent au pied de la montagne de Notre-Dame-de-Rochefort, et que par conséquent Antoine Rouland, poursuivi à ce sujet, est innocent de ce fait. — Poursuites de Vincent Chéripot et Louise Estivalle, mariés, contre Martin Croissant, hôte d'Avignon, en paiement de gibiers et de volailles, fournis à ce dernier. — Instance du nommé Guilhet Agulhassi, de Cavaillon, à l'effet d'obliger les consuls de cette ville à mettre aux enchères la ferme du poids de la farine sur l'offre qu'il en a faite. — Contestation entre le chapitre et la commune de Cavaillon, au sujet de la perception de la dime sur les haricots récoltés dans le territoire. — Poursuites de Joseph-Anselme Palasse, prêtre et chanoine de la métropole d'Avignon, contre Jean-François Lagneau et Marguerite Conflan, mariés, en paiement de 7 livres 14 sous pour solde du prix de quatre émines de blé ; — etc. (Répertoire.)

B. 773. (Registre.) — In-4°, 375 feuillets, papier.

**1706.** — Procédures devant les cours du Palais apostolique d'Avignon. — Poursuites par le collège de Saint-Michel d'Avignon, contre les hoirs d'Agnès Sarlette, en rénovation d'un capital de 145 écus, portant 20 écus d'or de pension ; — d'Elzéard Berbiguier, exacteur des tailles de Caderousse, pour faire admettre par la commune les cotisations des insolubles. — Note du départ du vice-légat Bachelierii, le 4 août 1706. — Contestation entre David Cohen et Salomon et Mordacay Abraham, juifs de l'Isle, au sujet d'une maison acquise par ces derniers, et que le premier prétendait retenir en vertu du droit de prélation qu'il en avait acquis. — Autorisation donnée à la confrérie des revendeurs d'Avignon, de tenir une assemblée pour délibérer sur la quotité du présent à faire à la confrérie des chandeliers, en retour du présent de chandelles qu'ils en ont reçu, et répartir la dépense sur chacun des membres du corps. — Contestation entre l'hôpital Sainte-Marthe à Avignon et les syndics des arrosants des eaux de la Durancole, au sujet du mode de jouissance des eaux de ce canal. — Poursuites de la confrérie des maîtres tailleurs d'habits, sous l'invocation de Notre-Dame et Saint-Georges, contre Ligourne, en paiement de 45 livres, pour reste de ses droits de maîtrise ; — etc.

B. 774. (Registre.) — In-4°, 1169 feuillets, papier.

**1207.** — Procédures par Arnaud Cathelan, notaire et greffier. — Poursuites du chapitre de Saint-Pierre d'Avignon, contre Jean-Antoine Chatton, à l'effet de contraindre celui-ci à lui souscrire la reconnaissance de la directe d'une vigne au clos de la Pugette ; — des Carmes déchaussés de l'hospice de Carpentras, contre la commune d'Aubignan, à l'effet de la faire contraindre à réparer et rendre viable le chemin d'Aubignan à Sarrian, dans la partie qui longe la terre desdits Carmes, dite *la mirable*. — Plainte portée devant l'officiel général de l'archevêché, par Guirmand et Decluny, recteurs de la confrérie de Saint-Antoine, contre les nommés Antoine de Canongue, François et André Barbus frères, sur ce qu'ils baffouent et maltraitent le nommé Guillaume Clamen, lorsqu'il se présente dans les réunions, les lieux publics et les campagnes, afin de quêter pour le luminaire du Saint-Sacrement. — Poursuites du corps des arrosages de l'eau de la Durançole, contre le nommé François Guichardy, à l'effet de le contraindre à rendre compte des cotisations qu'il a perçues. — Opposition de Jean-Baptiste Pontier, Denis Carrière et consorts, de Villedieu, au droit d'habitation que cette commune prétendait exiger d'eux, se prétendant francs de ce droit pour avoir épousé des filles natives du pays. — Vidimus de la transaction passée entre le chapitre de Notre-Dame-des-Doms et la fabrique de Saint-Symphorien d'Avignon, le 10 avril 1598, pour l'érection de celle-ci en collégiale. — Cession de biens faite à ses créanciers par Jean-Charles dit Champouillon, marchand mercier d'Avignon. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Charles Couteau par ses trois filles. — Contestation entre les bastidans et les pradiers se servant des eaux de la Durançole, au sujet de l'usage de ces eaux ; — etc.

B. 775. (Registre.) — In-4°, 1597 feuillets, papier.

**1207.** — Procédures par Joachim Spinardy, notaire et greffier. — Poursuites de Dominique Faure, traiteur, et de Jean Berge, contre de Quinser, de Tours, en paiement de 70 livres 7 sous, pour aliments qui lui ont été fournis par le premier, et de 11 louis d'or qui lui ont été prêtés par le second. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Françoise de Saussois, veuve de François-Marie Rousset d'Arquier, par ses enfants. — Poursuites de Philippe Offray, marchand libraire, contre Pierre Panblanc, à l'effet d'empêcher celui-ci de mettre une trop grande quantité de fumier dans la maison qu'il lui a baillée ; — de

la dame Marguerite de Ribère, épouse d'Antoine de Piellat, comme directrice de la maison des pauvres filles du Saint-Esprit d'Avignon, contre Joseph Estève, mesureur de blé, en paiement de 84 livres pour arrérages du loyer de la maison qu'il occupe. — Du marquis de Brantes et de Jean Péru contre Jean Robert et Philibert Mangarel, maçons, à l'effet de les faire contraindre à achever la construction de la chapelle qu'ils ont entreprise dans l'église Saint-Agricol d'Avignon. — Contestation entre la duchesse de Duras, baronne de Sérignan, et Dianoux, Goudareau et autres, au sujet du taux des cens, auxquels certains biens ont été aliénés au profit de ces derniers. — Poursuites de la confrérie de Notre-Dame-de-Salut au portail Magnanen, contre les hoirs de Michel Courden, jardinier, en paiement d'un legs de 5 écus, fait par ce dernier à ladite confrérie ; — de la confrérie des menuisiers, tourneurs et autres ouvriers en bois, contre Philippe Pelet, compagnon menuisier, afin de lui faire fermer boutique. — Ordonnance du vice-légat, qui autorise les habitants de Lafare à tenir une assemblée pour délibérer sur des coupes de bois. — Contrainte décernée à la requête de Pierre de Blanc, marquis de Brantes, contre Jean Péru, maître sculpteur, afin de lui faire achever les sculptures de la chapelle qu'il a fait faire dans l'église Saint-Agricol ; — etc.

B. 776. (Registre.) — Petit in-folio, 1824 feuillets, papier.

**1207.** — Procédures par Jean-Esprit Brisemeur, notaire et greffier. — Instance des hoirs de M. d'Oise contre la demoiselle Castion, en paiement d'une somme que celle-ci leur devait ; la débitrice excipe de ce que ses parties professant la religion calviniste, ne peuvent rien demander ni prétendre en ce pays, ainsi que cela est voulu par le concile de Trente et les constitutions apostoliques. — Poursuites de Joseph de Cheylus, seigneur de Propiac, contre la communauté des juifs d'Avignon, en paiement de 570 livres, montant des arrérages d'une pension annuelle de 90 livres. — Contestation entre la commune de Bollène et le Grand-Collège d'Avignon, prier de ce lieu, au sujet de la dime du tabac. — Poursuites : du chapitre de Saint-Agricol d'Avignon contre ses emphytéotes, à l'effet de leur faire souscrire des reconnaissances ; — du Collège-du-Roure, comme prier du prieuré de Notre-Dame-de-Nazareth et Saint-Vincent, établi à Valréas, contre ses emphytéotes, pour le même objet. — Instance du collège de Notre-Dame-de-Senanque, établi à Avignon, contre Bérard Chevallier, afin de faire contraindre celui-ci à évacuer la maison qui lui a été louée ; — du collège de Saint-Nicolas-

d'Annecy, pour faire reconnaître les biens emphytéotiques qu'il possède comme prieur de Bollène. — Contestation entre les Dominicains du Thor et le Collège-du-Roured'Avignon, prieur de ce lieu, au sujet de l'inhumation des restes d'Esprit Vidal dans l'église. — Poursuites de la compagnie des Pénitents de la Miséricorde d'Avignon, contre Madeleine Caire, veuve de Jean Gros, en paiement d'un legs de 60 livres fait par ledit Gros à ladite confrérie ; — d'Ignace d'Henry, archidiacre de la cathédrale d'Orange, en sa qualité de prieur de Travaillon, contre les habitants de ce dernier lieu, à l'effet de les faire contraindre à lui payer la dîme des agneaux ; — etc.

B. 777. (Registre.) — Petit in-folio, 361 feuillets, papier.

**1707-1708.** — Procédures par Ignace-Dominique Pastour, notaire. — Poursuites de Toussaint Gigoyt contre Claude Mille, boucher de Cavaillon, en paiement de 40 écus, montant d'un acte d'obligation. — Instance en consignation de dot par Claude Bourgeois contre Louis Gourlié, faiseur de bas, son mari. — Appel par Pierre Gaignard, prêtre et prévôt de Cavaillon, en sa qualité de prieur de Robion, contre les consuls dudit Robion et M. Galice, vicaire du même lieu, du décret de l'official général de Cavaillon, qui met à la charge dudit prieur les réparations dont l'église de Robion a besoin. — Poursuites : de Pierre Joly, revendeur, contre Augustin Michel, aussi revendeur, en paiement de 48 livres, montant du prix d'un pourceau ; — de Marie Lion, veuve Pairet, contre Pierre de Cavaillon, en restitution d'une douzaine de faulx ; — de Michel Paillard, tailleur, contre Louis Giry, maître coutelier, en paiement de 57 livres, montant du prix d'une garde-robe en bois de noyer ; — de Barnabé Désandré, marchand fileur de soie, contre les hoirs de Charles Désandré, son père, en paiement d'un legs de 500 écus qui lui a été fait par ce dernier ; — de Pierre Joseph Cairanne, greffier, contre Pierre Bioulès dit *le Fendu*, en paiement des vitres qu'il a cassées à la maison du plaignant en passant avec sa charette ; — etc. (Répertoire.)

B. 778 (Regis. re.) — In-4° 941 feuillets, papier.

**1708.** — Procédures par Maurice Bernard Hugonis, greffier, et François Hugonis vice-greffier. — Poursuites : de Charles-Félix-Hyacinthe de Galéan du Castellet, marquis de Salernes, contre la commune de Caromb, en paiement de 200 livres pour arrérages, d'une pension de 90 livres ; — de Daniel Beaucaire dit *le Rigaut*, juif de L'Isle, contre

Louis Amieue, marchand de soie, en paiement de 114 écus, montant d'un acte d'obligation. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire : de l'héritage de Marthe Estienne, veuve Gilieux, par Françoise Estienne, femme de Michel Pélerin, sa nièce ; — de celui de Louis Joseph Colomb, major au régiment de cavalerie de Rohan, par ses frères et sœurs ; — de celui de Jean de Tullies, marquis de Villefranche, par Gaspard de Tullies, comte de Villefranche, son frère. — Autorisation donnée par le vice-légat, aux forains d'Eyragues de s'assembler, toutes les fois qu'ils le jugeront utile, dans la maison des Doctrinaires d'Avignon, pour nommer leurs syndics et délibérer sur leurs autres affaires. — Poursuites de Jean Teyssier et Michel Audibrant, maçons, contre Jacob de Saint-Paul et Carite Caspy, juifs d'Avignon, en paiement de 20 livres, montant d'ouvrages de leur art, qu'ils ont exécutés pour eux à prix-fait. — Discussion des biens de François Barracan, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Marie-Charles-Félix-Hyacinthe de Galéan du Castellet, seigneur des Issarts, contre Thomas Deynier, Joseph Ripert, Esprit de la Sone, Marc Granet dit *le Besson*, Sauveur Pélerin, Marc Ribaud dit *Bataille*, Jacques Benoit, Georges Roux, Jean Buon, Louis Moutonnier et autres, vigneron pour la plupart, ses débiteurs de cens ou de pensions ; — de M. d'Oppède, contre les hoirs de l'abbé de Sannazaire de Ripa, en paiement de 24 émines de blé, pour arrérages du droit d'arrosage de leur grange, sise aux territoires de Lagnes et de Cavaillon. — Cession de biens, avec dispense de porter le bonnet vert et jaune, accordée à Samuel Astruc, juif d'Avignon ; — etc. (Répertoire.)

B. 779. (Registre.) — In-4°, 438 feuillets, papier

**1709.** — Procédures par Claude Vinay et Joseph-André Bernard, notaires, et respectivement greffier et vice-greffier. — Poursuites de Charles Eyraud, courrier de sa Sainteté, contre le chevalier de Serre, en paiement de 194 livres pour aliments de bouche à lui fournis. — Instance de la commune de Séguret contre divers particuliers de Vaison, qui prétendent l'empêcher de dériver les eaux de l'Ouvéze, au territoire de Vaison, pour les conduire à son moulin, ainsi qu'elle est en possession de le faire depuis un temps immémorial. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Marie-Thérèse de Banquy, par Marguerite de Richard, veuve d'Anglesy. — Instance des Grands-Carnes d'Avignon contre Pierre Fabre, afin de lui faire réduire, dans la forme prescrite par les statuts d'Avignon, les penêtres par lesquelles celui-ci à pris des jours sur sa propriété. — Poursuites de Gabriel de Guiramand, seigneur

d'Entrechaux, contre le nommé de Rat, batteur d'or, en paiement de 15 écus, pour arrérages de pensions. — Signification, par les Augustins d'Avignon, aux receveurs du grenier à sel de cette ville, de la délégation qui leur a été faite par M. de Siffredy, capitaine au régiment de Champagne, sur ce qui lui revient dans les produits dudit grenier, des intérêts des 500 écus que lesdits religieux lui ont prêtés. — Sauf-conduit accordé à Joseph Teyssier d'Avignon, pour procéder à la reddition de ses comptes, comme trésorier des blés de cette ville; — etc. (Répertoire.)

B. 780. (Registre.) — In-4°, 428 feuillets, papier.

**1709.** — Procédures par Antoine-Charles Causan, notaire et gr. ffier. — Poursuites : de Paul de Salvador, doyen de la Rote d'Avignon contre Ignace d'Amat, seigneur de Graveson, en remboursement de deux capitaux, l'un de trois, et l'autre de deux mille livres; — de la confrérie des revendeurs contre Charles Marseille, en paiement de 12 livres, pour le reliquat de son droit de maîtrise; — de François-Reymond de Bellon, seigneur de Saint-Lambert, contre Pierre de Navarrins, seigneur de Longchamp, en paiement de 66 livres, provenant d'arrérages de pensions; — Signification, de la part des prêtres de l'Oratoire d'Avignon à Michel Piot, voiturier, de l'expiration du bail d'une partie de maison, qui lui a été souscrit par lesdits prêtres et de l'arrentement qu'ils en ont fait à Louis Ducamp, aussi voiturier. — Instance de Marie de Fortia d'Urban, veuve de Paul-Joseph de Fortia-des-Pilles, comme mère et tutrice de Marie de Fortia de Sainte-Jalle, leur fille unique, contre Charles-Bernard de Fortia, marquis de Baume, et Alphonse de Fortia, marquis des Pilles, neveu de ce dernier, en rectification d'une transaction passée entre eux et sa fille, en paiement d'une pension de 4,000 livres; — etc. (Répertoire.)

B. 781. (Registre.) — In-4°, 869 feuillets, papier.

**1710.** — Procédures par Joseph Gaspard Imonier, notaire et greffier. — Instance par Jean Girard, ménager, contre l'hôpital de L'Isle, afin d'être déchargé de 535 livres de fermage qu'il aurait dû payer à cet établissement pour la grange qui lui a été baillée, attendu la mortalité des semis. — Contestation entre Charles Ollaguer et Audiffret contre Isaac Lyon, juif, détenu, qui prétendait que les susnommés devaient pourvoir à ses aliments, tandis qu'ils soutenaient qu'ils ne pouvaient y être tenus qu'autant que le lit Lyon aurait fait cession de biens. — Poursuites : de la

commune de Châteauneuf-Calcernier contre Jacques Toustin, exacteur des tailles dudit bien, pour lui faire rendre ses comptes; — de la dame Bernadine Rostang contre les chartreux de Bonpas et les fermiers de la dime de Cavailon en restitution de ce qu'on lui a fait payer pour la dime des agneaux. — Opposition de la commune de Châteauneuf-Calcernier au réglemeut fait par l'archevêque d'Avignon, au sujet des domages faits par les bestiaux et au veto qu'il a mis à l'exécution de la délibération portant que les habitants pourraient aller moudre leurs blés à Courthezon, moyennant 400 livres offertes par le meunier du moulin de ce lieu. — Poursuites des bayles de la confrérie de Sainte-Marthe contre le nommé Nice, hôte, en paiement de 50 livres qu'il doit pour sa maîtrise et les légitimes dépens. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Louise de Brun par André de Cadecombe, docteur en droit. — Instance de la confrérie des Pénitents-Rouges pour faire rédiger en acte public le bail verbal d'une maison, rue Carréterie, qui leur a été consenti par Marguerite Izard; — etc. (Répertoire.)

B. 782. (Registre.) — In-4°, 345 feuillets, papier.

**1710.** — Procédures par Joseph-André Bernard, notaire et greffier. — Poursuites : de Joseph Girieu, marchand, contre Joseph de Rippert d'Alauzier, en paiement de 170 livres pour reste du prix d'une terre à lui vendue; — de Baudrand et C<sup>e</sup>, marchands, contre Dominique Faure, hôte du logis du *cygne*, en paiement de 104 livres, montant d'une promesse privée. — Contestation entre les Doctrinaires d'Avignon, Louis de Brancais, pair de France, Bernard de Guillen, Marc-Antoine de Tache, Pierre Coulomb et les religieuses de Sainte-Élisabeth-de-L'Isle, d'une part, et M. de Gout, le comte de Gabrielli, l'abbé de Crillon, d'autre part, au sujet de l'arrosage de leurs possessions, au moyen de l'eau du canal du baron d'Oppède. — Poursuites de Joseph Teissier, marchand, contre les consuls de Montoux, en paiement de 10 louis qu'il a payés pour le rachat des bestiaux appartenant à leur commune. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de François-Marie de Louveney, par sa fille, Barbe de Louveney, femme de Gaspard de Beaux, seigneur de Roaix; — etc. (Répertoire.)

B. 783. (Registre.) — In-4° 164 feuillets, papier.

**1710.** — Procédures par Joachim Spinardy, notaire et

greffier. — Poursuites des Trinitaires d'Avignon contre Charles Fauconet, en paiement de 25 livres. — Contestation entre les religieux de Montmajour-lès-Arles et les hoirs d'Antoine Blanc, rentiers d'une de leurs maisons, au sujet des réparations que ceux-ci demandoient qu'on y fit. — Poursuites : de Joseph-Gabriel de Petris, seigneur de Graville, contre Étienne Garnaud, adjudicataire d'une maison provenant de Denis Lafarge, à l'effet de le contraindre à en acquitter le prix ; — des fermiers de la baronnie de Caromb contre François Lombard, notaire de ce lieu, à l'effet de le contraindre à acquitter certains arrérages de cens et à souscrire la reconnaissance emphytéotique d'une maison, d'un pré et d'un verger qui sont de la directe dudit seigneur ; — d'Esprit Toupenas, maître taffetassier, contre Delphine Ily, femme de Joseph Canonici, en paiement d'un loyer de maison. — Ordonnance du vice-légit, prescrivant au trésorier de la commune de Sainte-Cécile de payer sur les mandats ou acquits signés par les consuls sans que ceux-ci soient tenus de lui remettre préalablement les acquits des créanciers ; — etc.

B. 784. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

**1711.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique d'Avignon. — Poursuites : de Boucan contre Louis Cyprien, en paiement de 600 livres hypothéquées sur un capital de 6,000 livres ; — de Théodore Roberty, Antoinette Roche et François Bezet contre les hoirs d'Antoine Bezet, en paiement de 29 écus, pour arrérages de pensions et dépens ; — d'Eymond Baynel, contre Esprit Granger, en validation du fermage d'une vigne de 5 éminées au territoire d'Avignon, clos de Guillaumont ; — d'Esprit Provençal contre Charles Ollivier, à l'effet de le contraindre à accepter le remboursement de deux capitaux, l'un de 500, l'autre de 300 livres ; — etc.

B. 785. (Registre.) — In-4°, 1368 feuillets, papier.

**1712.** — Procédures par Jean-François Mantilléry, notaire et greffier. — Opposition de Joseph et Étienne Meffre, Toussaint et Pierre Roman, de Séguret, à l'imposition d'un vingtain sur les biens et fruits du lieu, avant qu'il ait été voté par le parlement général des habitants. — Inhibition aux RR.PP. Récollets de faire aucune entreprise sur le pré de l'Observance, appartenant à Joseph-Ignace de Ribère, et sur le fossé dont il est environné. — Poursuites du chapitre de Saint-Didier, comme prieur du

lieu de Saint-Saturnin-d'Avignon, contre Joseph Bertrand, maître taffetassier, Laurent Fabre et Laurent Joussaume, ménagers du même lieu, ses fermiers généraux, en paiement de 42 salmées 1/2 de blé. — Instance, en consignation de dot, par Marguerite Cassan contre Joseph Bertrand, son mari, et les créanciers de ce dernier ; — de Pierre et Jean-Bénézet Bermond, banquiers, contre Joseph Fermin, marchand d'Avignon, en paiement de 130 livres restant dues sur une lettre de change de 700 livres fournie par le capitaine de l'Église, prisonnier de guerre en Hollande. — Poursuites : de Bernard Bernard, secrétaire de l'Université, contre les hoirs de Basile Daneymare, maître apothicaire, en paiement de 145 écus pour arrérages de pensions ; — de Gay, confiseur, contre de Prisis, seigneur de Venasque, en paiement de 17 livres 1/2 montant de la fourniture de flambeaux de cire blanche ; — de Jean Marabal, marchand, de Lapalud, pour se faire mettre en possession de la boucherie du lieu, dont il est adjudicataire ; — d'Aaron Rogier, juif, contre les baylons de la communauté Juive d'Avignon, à l'effet d'être maintenu dans la faculté où il est de loger ou non, dans l'hôtellerie qu'il tient, les étrangers qui se présentent. — Contestation entre Richelmy, moine doyen du monastère de Saint-Pons, près de Nice, et Amédée Tonduti, au sujet de l'élection du prieur claustral dudit monastère ; — etc.

B. 786. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

**1713.** — Procédures... etc. — Poursuites de Pierre Manel, maître boulanger, contre Joseph Boudou, voiturin, en paiement de 29 livres 15 sous pour reste d'un prix de fourrage vendu à ce dernier. — Contestation entre la commune de Mornas et Félix Rogier, notaire, au sujet du passage du public sur un chemin qui longe le tènement de la grange que ledit Rogier possède à Mornas. — Poursuites des hoirs de Benoît Berrenque contre Joseph Chevrier, à l'effet de reprendre possession d'une maison avec un moulin à soie, qu'occupait ce dernier et dont le bail était expiré. — Instance, en consignation de dot par Antoinette Combard contre François-Constantin, son mari, et les créanciers de ce dernier ; — etc.

B. 787. (Registre.) — In-4°, 884 feuillets, papier.

**1714.** — Procédures par Jean Rucl, notaire et greffier. — Poursuites des hoirs d'Antoine Dubois contre Imbert Aymard, jardinier d'Avignon, en paiement de

75 livres, montant d'un acte d'obligation. — Instance : de Claude Montaud, maître poudrier, contre Pierre Cargut, locataire de la maison qu'il a acquise de M. Robert d'Aquéria, à l'effet d'empêcher de murer la porte de ladite maison qui ouvre sur le cimetière des juifs ; — d'Alexis Arnaud, clerc tonsuré, étudiant en philosophie à l'université d'Avignon, contre Joseph Arnaud, son frère, en paiement des aliments et entretien qui lui ont été légués par son père jusqu'à ce qu'il ait été promu à la prêtrise. — Poursuites : du marquis de Caumont contre Antoine Mourier, en paiement de 1,060 livres ; — de Blaise Serguier, habitant de la Bégude-de-Rochefort, en Languedoc, contre Paul Truche, en paiement de 112 livres pour reste du prix d'une certaine quantité de fagots de bois et broutières. — Instance de la commune de Camaret contre les anciens fermiers du moulin communal, à l'effet de les faire contraindre au paiement des réparations qu'ils auraient dû faire audit moulin, et à la restitution des outils qui y manquent. — Note constatant l'installation d'Octavien Gasparini, en qualité d'auditeur général, le 22 juin 1713. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'André Blanc, par Marie-Anne Court, sa veuve ; — etc.

B. 788. (Registre.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

**1713.** — Procédures par Guillaume-Véran Viau. — Instances des hoirs de Jean Lagrange, teinturier à draps, d'Avignon, contre Claude-Joseph Laffamoux, marchand de draps, à l'effet de contraindre celui-ci à recevoir le remboursement d'un capital de 900 livres. — Poursuites de Louis Labrousse, chirurgien de Cavaillon, contre François-Joseph Manuel, notaire de Robion, en paiement de 10 écus et une charge de blé, qui lui restent dus pour l'apprentissage d'Henri-François Manuel, son fils, dans l'art de la chirurgie. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Louise Faucon, veuve de Jean Audiart, par Marie-Madeleine Audiart, veuve Bonnet, sa fille. — Action en dommages-intérêts, intentée par Jean-Pierre Teissier, habitant de Caumont, contre Jean-Antoine Robert, travailleur de Cavaillon, pour n'avoir pas rempli les conditions portées dans le bail d'un hermas situé à Caumont. — Ordonnance par laquelle le vice-légat Salvati permet aux forains de Cavaillon de s'assembler à trois différentes reprises, à l'effet d'élire un nouveau syndic et pour traiter de leurs affaires communes. — Procès-verbaux de deux des assemblées ci-dessus autorisées. — Poursuites de Jean Gasquet, marchand drapier, contre les hoirs de Marc de Trac, capitaine aide-major au régiment de Toulouse,

en paiement de 162 livres résultant du règlement des comptes qu'ils avaient entre eux ; — etc. (Répertoire.)

B. 789. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

**1713.** — Procédures... etc. — Poursuites : de Martin Brun, teinturier, contre Joseph Benoit, maître tafetassier, en paiement de 8 livres 6 onces de soie, vendues au prix de 21 florins la livre ; — de Flandrin et Gros contre Janin, directeur des coches d'Avignon, en paiement de 95 livres pour le montant d'une voiture qu'ils lui ont faite. — Discussion des biens de Laurent Doulioc, cordonnier, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Pierre Flerenze, maître chirurgien, et Claire Morel, mariés, contre Anne Borelly, veuve de Pierre Morard, en paiement de 1500 livres pour les droits de ladite Morel contre l'hoirie de Jean-Joseph-Louis Morard, son premier mari ; — etc.

B. 790. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

**1714.** — Procédures... etc. — Instance d'Isnard Angevin, à l'effet de faire vider par Louis Topenas, cordonnier, les boutiques et cuisine qu'il occupe à titre de sous-rentier et dont le bail est expiré. — Poursuites de Goudet et Roguin, marchands suisses, résidant à Orange, contre Antoine von Reyck, horloger d'Avignon, en paiement de 140 livres pour le prix de deux montres qui lui ont été vendues. — Instance de Barthélemy Henrycy, seigneur de Cairanne, contre les religieuses de la Visitation d'Avignon, à l'effet de contraindre celles-ci à accepter le remboursement d'un capital de 250 écus ; — de Jassé-Ain Astruc et Aron Rouget, juifs de la carrière d'Avignon, contre Israël Astruc et Israël de Sasia, aussi juifs de la même communauté, en partage des toiles d'indienne qu'ils ont achetées en commun à Lyon. — Poursuites de Joseph Teste, héritier de Thérèse d'Athénosy, son épouse, contre Guillaume-François d'Athénosy, son neveu, en paiement des pensions qu'il s'était engagé à supporter audit Teste en prenant possession des biens que sa tante lui avait substitués ; — etc.

B. 791. (Registre.) — In-4°, 558 feuillets, papier.

**1715.** — Procédures par Esprit-François Pézéas, notaire et greffier. — Poursuites : d'Elzéar de Salières, seigneur de Fosseran, contre Louis Laval et Françoise Dar-



liad, mariés, à l'effet de les contraindre à lui reconnaître la directité d'une vigne de 10 éminées, au quartier de Saumemorte; — de Pierre Levasse, pour lui et comme procureur de Camille-Philippe Cellarii, contre l'institution des filles de l'Enfance établie à Vaison, en paiement d'une créance de 35 écus et 10 bayaques; — de François de Crozet, comme mari d'Élisabeth de Remond, contre la communauté des juifs d'Avignon, en paiement de 80 écus pour arrérages d'une pension de 10 écus 1/2; — d'Esprit Arnavaon, ermite, contre les hoirs de Claude Arnavaon, son père, à l'effet de faire passer l'acte en vertu duquel on lui a remis pour sa part dans la succession de Louise Bernard sa mère, une terre de deux éminées et demie au territoire de Morières. — Action en dommages-intérêts intentée à la commune de Sorgues, par Jean-Antoine Rouvière, fermier du pontange dudit lieu, attendu que plusieurs ecclésiastiques refusent d'acquitter ledit péage. — Poursuites de la commune d'Aubignan contre les particuliers auxquels il a été distribué du pain en 1719, en paiement dudit pain; — etc. (Répertoire.)

B. 792. (Registre.) — In-4°, 282 feuillets, papier.

**1715.** — Procédures par Joseph-André Bernardi, notaire et greffier. — Poursuites de Jean-Baptiste Bouscarle, jardinier, en qualité de mari d'Élisabeth Petit, contre Catherine Paget et Philibert Girardin, mariés, en paiement de 70 livres pour le complément des 100 livres de dot que cette dernière a constituées à ladite Petit, sa fille; — de Chabert d'Ortignes, religieux augustin contre Simon Ganne, en paiement de 28 livres; — de Pierre André, d'Aubignan, contre Claude-Joseph de Segnins des Baumettes, commandeur de la commanderie de Saint-Jean-de-Favillane, au terroir d'Arles, en paiement d'un capital de 200 livres; — de François de Massillan, seigneur de Beauchamp, contre la commune de Courthézon, en remboursement d'un prêt de 3000 livres; — des Grands-Augustins d'Avignon, contre le nommé Munzelat, mari de la dame Castellan, en paiement des arrérages d'une pension de 20 livres, pour son capital de 400 livres. — Discussion des biens de Claude Comte, jardinier, à la poursuite de ses créanciers; — etc. (Répertoire.)

B. 793. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

**1715.** — Procédures. . etc. — Instance en consignation de dot, par Marguerite Chanct contre Isnard An-

gevin, son mari, et les créanciers de ce dernier; — d'Hippolyte Jourdan et Élisabeth Chauderon, mariés, et Joseph Fabre, tisserand, contre François Bouschet, fileur de soie, en restitution de 8 livres 7 onces de soie qui ont manqué à la quantité qu'ils lui avaient donnée à manufacturer. — Poursuites du chapitre de Saint-Pierre-d'Avignon contre Chauffard, tanneur, en paiement des lods dus pour les immeubles acquis par ce dernier; — etc.

B. 794. (Registre.) — In-4°, 433 feuillets, papier.

**1716.** — Procédures par Charles Desmarez, notaire et vice-greffier. — Poursuites d'André Magalon, marchand de Marseille, contre le nommé Troughé, en paiement d'une lettre de change de 151 livres 6 sous. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Jean-François Varvarenne, de l'héritage de son père. — Saisie faite à la requête du chapitre métropolitain contre les hoirs de Pierre Poumier et la demoiselle Combette, en paiement d'arrérages de cens à lui dus. — Poursuites des religieuses Augustines contre M. de Fonseca et la dame de Fougasse, son épouse, en paiement d'une pension de 75 livres. — Discussion générale des biens de Joseph Lazare à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites du chapitre métropolitain contre les hoirs de Rostain Stareau et Bertranne, sa femme, en paiement des arrérages d'une pension de 15 livres. — Contestation entre Jacques de Georges Taraut, commandeur de Saint-Pierredes-Salliers, ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et Thomas de Fougasse de la Bastie, commandeur de la Tronquière, même ordre, au sujet des fruits de la commanderie de Salliers, que le grand-prieur Toren prétendait s'attribuer. — Poursuites du chapitre métropolitain contre les possédants biens le long de la Robine du Pont-du-Thon, près Fargues, à l'effet de les contraindre à concourir à la réédification dudit pont. — Opposition du marquis de Fortia au projet qu'avait la commune de Mouteux de percer la chaussée dite du Pan-droit. — Sentence qui oblige les possédants moulins sur le canal inférieur de la Sorgue, à rembourser au chapitre de la métropole le tiers des dépenses occasionnées par le repurgement du canal supérieur; — etc.

B. 795. (Registre.) — In-4°, 317 feuillets, papier.

**1716.** — Procédures par Joseph-André Bernard, notaire et greffier. — Poursuites de François-Gaspard de Sade, chevalier, marquis de Mazan, contre le recteur du collège Saint-Martial à l'effet de lui faire souscrire la recon-

naissance emphytéotique d'un jardin, joignant l'église dudit collége, qui est de la directe dudit seigneur; — de Louis Vitalis, bourgeois de Morières, contre les hoirs d'Esprit Duffé, en payement de 12 écus pour arrérages de pensions. — Abandon fait par Guillaume Barret, vicaire de Sarrian, des revenus de son prieuré saisis à la poursuite du S. Bonnefoy. — Instance par les hoirs d'Antoine-Vincent Guyon, bourgeois d'Avignon, en reprise de possession d'une terre jadis vigne au clos des Iles, qu'il avait vendue à Pierre Caffameau sous le cautionnement de Michel Branche et dont on ne leur payait ni le prix capital ni les intérêts. — Inhibitions faites à la requête de Gaspard-François de Sade, marquis de Mazan, capitaine héréditaire de la ville et forteresse de Vaison et colonel de la cavalerie du Comtat, de couper du bois dans les garrigues du tènement de son domaine de Rodolphe. — Poursuites de la confrérie des Pénitents-Blancs d'Avignon contre les mariés Bioulès, de Morières, en payement des arrérages d'une pension de 27 livres. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Élisabeth de Simiane, marquise de Crillon, par Gaspard-François de Sade. — Poursuites du marquis de Sade contre Parrocel, peintre, en reconnaissance d'une promesse de 400 livres, souscrite par celui-ci en faveur du poursuivant; — etc.

B. 796. (Registre.) — In-4°, 119 feuillets, papier.

**1716.** — Procédures... etc. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Étienne Bagniol par Pierre Jacinthe, Pierre Nicoles et Antoinette Bagniol, ses enfants. — Poursuite de Gaspard Cathelany, bourgeois d'Oppède, contre Louis Reyne, greffier du même lieu, en payement de 330 livres pour arrérages de pensions. — Délibération par laquelle les créanciers des frères Tron et Julian votent entre eux une cotisation d'un pour cent de leurs créances pour fournir aux syndics les moyens de soutenir les procès pendans. — Instance, en consignation de dot, par Suzanne Silve contre Antoine Volle, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Poursuites de Claude Ignace Pouille contre Jean Lhermite, ménager, en payement de 48 livres 9 sous pour le fumage d'une terre; — etc.

B. 797. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

**1716.** — Procédures... etc. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean-François Varvarène par autre Jean-François Varvarène, son fils. — Poursuites: de M. de Vérus, écuyer, contre Gabriel de Froment,

seigneur d'Argelier, en payement d'une pension de 50 livres; — d'Antoine Martin, maître pâtissier, contre Firmin, chanoine de Saint-Agricol, en payement de 16 livres 8 sous pour prix d'aliments de bouche à lui fournis. — Contestation entre le chapitre de Saint-Didier et M. de la Foulquette, de l'Isle, au sujet d'un cens de 6 salmées de blé dont la terre de la Foulquette se trouve servile envers ledit chapitre; — contre Jean-Claude Verdier, maître chirurgien, demeurant à Morières, et Joseph-Octavien Sabatier, notaire à Avignon, au sujet de la possession d'un terrain vacant qui sépare leurs habitations audit Morières; — etc.

B. 798. (Registre.) — In-4°, 701 feuillets, papier.

**1717.** — Procédures par Jean Coulombet et Étienne-Jean Coulombet, père et fils, notaires et greffiers. — Poursuites de Marie-Rose Petit, veuve de Jean Ripert, contre Jean Bourgeois, serrurier, en payement du loyer de la maison qu'elle lui a baillée et de 8 livres qu'elle lui a prêtées. — Instance, en consignation de dot, par Madelaine Collet, contre Hélie Ricard, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Discussion des biens de Jean-Antoine Sigau l, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Françoise Vigne et Antoine Dubois contre la commune de Valréas, en dédommagement de ce qu'ils n'ont pu faire marcher leur moulin à poudre. — Contestation entre Jean-Claude Pintat, garde de l'état de la maison consulaire, et Poncet, son voisin, au sujet de l'écoulement des eaux de la maison dudit Pintat, que ce dernier prétendait ne plus recevoir. — Poursuites de Louis-François Manne, maître chirurgien, contre Paul-Joseph de Crivelly, docteur en droit, en paiement des soins médicaux à lui donnés. — Offre, par Jacques de Cambis, marquis d'Orsan, à la dame de Sainte-Colombe, du remboursement d'un capital de 1,000 livres. — Poursuites des consuls de Malaucène contre Pierre Barouin et consorts pour faire cesser l'opposition qu'ils font à l'imposition mise sur le pain qui se débite dans le lieu. — Poursuites de Jean Payen, marchand cartier, contre Richard de Robins-Barbentane, en paiement de 450 livres procédant d'un loyer de maison; — de Dom François Larade, prieur de Saint-André-de-Villeneuve, au nom de Jean-Paul Dusault, prieur de la Daurade de Toulouse, contre Charles Girond, libraire, pour le contraindre à lui délivrer trois exemplaires complets du livre intitulé: *Le Religieux mourant*; — etc. (Répertoire.)

B. 799. (Registre.) — In-4°, 974 feuillets, papier.

**1717.** — Procédures par Gandin, notaire et greffier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jeanne de Rostang, veuve d'Esprit Mousquetty, par Véran Rostang. — Opposition de Joseph et Joseph-Marie Gérard, du Rasteau, et leurs adhérents à la mise en réserve d'une partie des montagnes, bois et forêt dudit lieu délibérée par le conseil de la commune. — Poursuites : de Limonj, de Saint-Didier, contre Gaspard Valen, en paiement d'une créance de 1,200 livres ; — des frères Mazon contre les frères Paneras, hôtes d'Avignon, en paiement d'un compte de fournitures de marchandises s'élevant à 64 livres 6 sous ; — de François, abbé de Tulle, prévôt de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre les créanciers d'Ignace-Dominique Firmin, en paiement d'une pension de 100 écus qui lui a été garantie lorsqu'il a résigné en faveur de Pierre Firmin, prêtre de ladite prévôté de Saint-Paul. — Ordonnance du vice-légat portant que Louis Genêt ne pourra être valablement élu membre du conseil à la prochaine création des officiers de la commune de Sorgues. — Sentence du vice-légat, qui commet au juge baronnial d'Entrechaux la faculté d'absoudre Jean-Joseph-Dominique D'Urre, seigneur des Baumettes, du meurtre d'Etienne Girardon. — Ordonnance qui permet au juge baronnial de Saumane d'exercer à l'Isle sa juridiction ; etc. — (Répertoire.)

B. 800. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

**1717.** — Procédures... etc. — Désistement par Alexandre de Philieul, sieur de la Magdelène et Gabrielle d'Orléans, de Bedoin, mariés, des poursuites et saisies faites à leur requête, contre Alexandre d'Orléans, frère de ladite dame. — Discussion des biens de Colin de Cavaillon, à la poursuite de Denis Bénézet. — Poursuites des religieuses du Refuge dit Notre-Dame de la Victoire, contre Jean-Joseph de Benoit, en paiement d'une pension de 15 livres 15 sous ; etc.

B. 801. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

**1717.** — Procédures... etc. — Poursuites de Jacques de Raxy, seigneur de Flassan, contre Claude-Dominique de Raxy, son frère, en paiement de deux

annuités d'arrérages d'une pension de 60 écus. — Saisie des biens de Joseph Court, chimiste, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites du chapitre de Saint-Genêt-l'Avignon, contre les hoirs de Jean Bontoux, maçon, en paiement d'une pension de 18 livres ; — de Charles-Bernard de Guillien, seigneur de Paylaval, contre Jean-Baptiste de Silvan, du Thor, à l'effet de faire reconnaître par ce dernier les fouds qu'il possède au Thor et qui relèvent dudit Guillien ; — de Madeleine et Catherine Carbonnel, sœurs, contre Joseph Thomas, prêtre et chanoine de Saint-Didier, pour le faire contraindre à leur accorder un délai pour le paiement du loyer d'une maison qu'elles tiennent à bail de lui. — Contestation entre Catherine Avon, veuve Legros, et François Deidier, fermier de la boucherie de Château-neuf, au sujet de la rêve d'un cochon que celui-ci prétendait faire payer à ladite Legros ; etc.

B. 801 (bis). (Registre.) — In-4°, 895 feuillets, papier.

**1718.** — Procédures par Amand Cathelan, notaire et greffier. — Poursuites de Louis Court, peintre, contre Augustin Court, chimiste, et Marguerite Chouvet, mariés, en paiement de divers arrérages de pensions s'élevant à 125 livres. — Contrainte générale décernée contre les emphytéotes de François de Laurens, abbé de Brantes, pour les obliger à souscrire des reconnaissances de leurs fonds. — Poursuites de Jean Chabert, de Maubec, contre Pierre-Antoine Cathelany, bourgeois d'Oppède, en paiement des arrérages d'une pension de 5 écus. — Contestation entre les Bénédictines de Saint-Laurent-d'Avignon et Louis Véran Borrelly, au sujet d'un passage pour aller à un pré que ces dames possèdent au chemin tendant à la chartreuse de Boupas, sur les bords de la Durançole ; etc.

B. 802. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1719.** — Procédures... etc. — Sentence du vice-légat, qui condamne François Malard, marchand libraire à Avignon, à payer à Gabrielle Verger et à François Pralard, mère et fils, marchands de Lyon, la somme de 268 livres. — Instance de Marie Bresset, veuve d'André Ayme, boulanger, contre Jean-Antoine Ayme et Jacques Julian, pour se faire confirmer dans la tutelle et l'administration des biens de ses enfants quoique remariée. — Poursuites : de Claude Barthelmer, bourgeois de L'Isle,

contre Louis-Hyacinthe de Remond, de Mormoiron, marquis de Modène, en payement d'un fonds de 2,000 écus ; — de Simon Commin et Louise de Bourrelly, mariés, contre Pierre de Montroy, en payement d'un capital de 1,200 livres restant dû sur le prix d'une maison avec jardin ; — de Joseph-Augustin de l'Eglise, seigneur de Forville, contre Jean Vachière, meunier, en payement de 71 livres 1/2 pour le fermage d'un pré que celui-ci tient en arrentement. — Cession de biens faite à ses créanciers par Antoine Payen, tailleur d'habits pour femmes, à Avignon. — Note de l'arrivée de Reynier Delci, vice-légat, le 11 août, à 8 heures du soir, et de son installation le lendemain, entre 4 et 5 heures du soir. — Poursuites de la commune d'Aubignan contre les débiteurs de leur cotisation pour le curage des rivières de Meiroux et de la Mayrette-des-Aubettes ; etc.

B. 803. (Registre.) — In-4°, 390 feuillets, papier.

**1720-1722.** — Procédures par Joseph-André Bernard, notaire et greffier. — Délai accordé au nommé François Payet pour quitter la maison, à Avignon, qu'il tient en arrentement de Dominique Rivière. — Offre de payement du fonds : d'un capital de 1,000 écus, faite par Jeanne de Parizelle, femme séparée de biens d'Etienne-César de Lincel, contre Gastaldy, docteur en médecine ; — d'un capital de 260 livres, par Nicolas Gantier, marchand, à la communauté des Grands-Carmes d'Avignon. — Inhibitions faites à la requête d'Anne Bressade, veuve de Girard Terrasse, de Morières, à Esprit Terrasse, son fils, de la troubler dans la possession de ses biens. — Poursuites : de Charles Ruelles, meunier, contre André Villecroze, en payement des intérêts d'un capital de 513 livres ; — de madame de Roays contre Gérard, maître perruquier, en expulsion des maison et jardin qu'il tient à location de ladite dame. — Instance, en consignation de dot, par Anne Bressy contre Louis Amié, son mari, et les créanciers de celui-ci ; etc. — (Répertoire.)

B. 804. (Registre.) — In-4°, 565 feuillets, papier.

**1721.** — Procédures par Antoine Gollier et Joseph-Vincent Goudareau, notaires et greffiers. — Délibération des créanciers de l'hoirie de Charles de Blanchetty, portant vote d'une procuration à M. Rolland pour intervenir au procès engagé à Montpellier par MM. Delpuget et Rivasse contre les collecteurs de Valabrègue, à l'effet de reconquer

le capital dû par cette communauté. — Discussion générale des biens de Louis Reyne, notaire à Oppède, à la poursuite de ses créanciers. — Contestation entre les administrateurs de l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon et les hoirs d'Esprit Vidal, de Lirac, au sujet de la propriété d'un chemin conduisant à la grange dite le Pasquier, que ledit hôpital possède à Sarrian. — Poursuites de Claude Malatra contre Jean-Michel Band et Jean-Baptiste André, du Crestet, en reconnaissance d'une promesse privée, s'élevant à 193 livres 1/2. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean-Antoine Bompas, d'Oppède, par Gabrielle Toumassin, sa veuve. — Saisie de marchandises faite à la requête d'Antoine et Joseph Charlet, père et fils, contre Paulet, Brugnier et Raynaud, marchands de Nîmes, en garantie du payement d'une créance de 6,129 livres. — Notes de la publication de la surséance des cours pendant les moissons, les vendanges et la peste ; etc. — (Répertoire.)

B. 805. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

**1721.** — Procédures... etc. — Instance d'Aaron de Monteux, juif d'Avignon, contre la communauté de ses coreligionnaires, à l'effet d'être déclaré quitte de sa taille moyennant le payement par lui fait à M. Palis. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Marguerite Guérin, par Jeanne de Rasibus, sa fille. — Instance des religieuses de Sainte-Praxède, à l'effet de faire contraindre le nommé Ronx, fournisseur, à remplir la clause de son bail qui l'oblige à faire cuire tout ce qui lui est envoyé par elles. — Poursuites de Joseph Maurice, maître apothicaire d'Orange, contre Gabriel Barbier, marchand de soie d'Avignon, en payement d'une lettre de change de 5,636 livres 8 sous ; — de l'OEuvre de la Petite-Fusterie d'Avignon contre Jacques Monclergeon, fermier des coseigneurs du grenier à sel, en payement d'une redevance de deux minots et un quart de sel ; etc.

B. 806. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

**1721.** — Procédures... etc. — Inhibitions faites à Isabeau Courmillac, femme Bourret, d'insulter et molester Antoine Angirany et Anne Seytu, sa femme. — Poursuites de la communauté des Juifs d'Avignon, contre les hoirs de Jassé et Mossé de Saint-Pal, juifs de ladite communauté, en payement de 300 livres, montant des arrérages de leur taille. — Discussion générale des biens d'Esprit et François-

Joseph de Brunellis de la Chaix, demeurant à Sarrian, à la poursuite de leurs créanciers. — Contestation entre Jean Bontoux et Joseph Moutard dit *la Pensée*, maîtres maçons d'Avignon, au sujet des matériaux que celui-ci s'était engagé à fournir pour la bâtisse de la maison de Louis Desmarez, notaire. — Poursuites de Jean de Maucler de la Gastine, domicilié à Beaucaire, contre Joseph-Vincent Gualvin, prêtre d'Avignon, en paiement des arrérages de deux pensions montant ensemble à 410 livres; etc.

B. 807. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

**1721.** — Procédures... etc. — Dépôt par la commune de Vacqueyras, d'une somme de 27 livres, pour les pensions qu'elle doit à MM. de Javon, père et fils. — Instance des intéressés aux coches et diligences du bureau d'Avignon contre Claude Gros, marchand, en résiliation du bail d'une petite maison avec écurie; — de Claudine Girard et Etienne Girousse, mariés, contre Pierre Montfort, prêtre doctrinaire, pour se faire remettre les effets de l'héritage de Louise Muret qui se trouvent au pouvoir de ce dernier. — Déclarations de dispositions de dernières volontés faites en temps de peste par la demoiselle Claude Coquerelle de Ceps et la dame Jeanne Favier. — Poursuites des consuls de Bedoin contre Thibaud, fils de Pierre, architecte, afin de l'obliger à employer un plus grand nombre d'ouvriers à la bâtisse de l'église du lieu. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Nicolas Mounier, par Isabeau Rhodos, sa femme; etc.

B. 808. (Registre.) — In-4°, 485 feuillets, papier.

**1722.** — Procédures par Antoine Gollier et Joseph-Vincent Goudareau, notaires et greffiers. — Opposition de Jean-Baptiste de Jouffres, seigneur de Fonture, au projet qu'avaient les consuls de Bonnieux de faire poser un autel sur la sépulture que sa famille possédait dans l'église paroissiale de ce lieu. — Poursuites de M<sup>me</sup> de Robert contre Michel Reynier, Vincent Rique et Louis Teste, tous poudriers, en paiement d'arrérages de pensions; — de Marc-Auguste de Puget de Chasteuil, contre Jean-François Pouyard, en paiement d'un capital de 1,684 livres; — des recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe, contre les hoirs de Jean-Antoine Rey, jardinier, en paiement de 73 écus pour arrérages du fermage du grand jardin de cet établissement; — de Jean-Baptiste Gastaldy, docteur en médecine, contre les hoirs de Joseph Consolin, musicien, en paiement de

21 livres, pour 7 années pendant lesquelles il lui a fait la barbe, à raison de 3 livres par an. — Avération du testament de Toussaint Jambon, ménager, poursuivie par Sébastien Rosan, contre Jean-Pierre Montperrier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Barthélemy Della-Chiesa, par Louis de l'Église, chanoine de Saint-Agricoll d'Avignon, son neveu; etc. — Répertoire.)

B. 809. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

**1723.** — Procédures... etc. — Poursuites de M. Yveriac, contre les hoirs Barracon, en paiement d'une créance de 160 livres. — Instance en dommages-intérêts par les Dominicains d'Avignon, contre les fermiers du moulin du chapitre qui ont fait inonder une vigne que leur couvent possède au territoire de cette ville. — Opposition d'Esprit-Vincent Galoin, prêtre, aux exécutions faites contre lui par M. Maucler de la Gastine, attendu qu'il réside hors du royaume. — Contestation entre Symphorien Gallon, Audiffet et Varillon père et fils, anciens fermiers de la boucherie d'Avignon, au sujet de la liquidation des comptes de leur ferme. — Action intentée par Anne Fayet, veuve Flacbaire, contre Rose Fayet, femme d'Antoine Garangaud, sa sœur, en nullité de la donation qu'elle lui a faite pendant la peste; etc.

B. 810. (Registre.) — Petit in-folio, 477 feuillets, papier.

**1723.** — Procédures par Péséans, notaire et greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire: par Jeanne et Anne Peyre, de l'héritage de Mathieu Duché, taillandier; — par Gabriel Savouray et Marie Dumouchel, mariés, de l'héritage de Robert Dumouchel et de Marie de Menot, mariés; — par Marie-Sibille Sibourd, de l'héritage de Mathieu Sibourd. — Instance en restitution d'une ânesse par François Bouneau de Crozet, contre la veuve de Gondou. — Poursuites en stellionat par Jean-Baptiste Tourel, acquéreur d'une terre à Pujault, contre les hoirs de Joseph Bernard, qui lui avaient vendu une terre à l'Étang, et qui, après en avoir touché le prix, ont profité de l'interdiction de la circulation à cause de la peste pour la revendre à d'autres. — Instance: par Guintrand tendant à expulser André dit *Morières*, d'une maison qu'il occupait avec sa famille, rue de la Roquette à Avignon; — par François de Blanchety et Chardon, médecin, contre le jardinier de M. de Tourneau, qui jetait des immondices dans leur jardin. — Nomination de François-Sébastien Trichet, par

l'assemblée des possédants biens au clos de Guillaumont, pour remplir les fonctions de trésorier de leur association. — Contestation entre les communes de Cabrières et de L'Isle, au sujet de la prétention de celle-ci à des droits de pâturage, lignerage, fours à chaux, etc., sur la montagne de Cabrières. — Instance de Pierre Coulomb, revendeur d'Avignon, contre les Célestins de Gentilly, à Sorgues, en livraison de la quantité de glace que ceux-ci lui ont vendue. — Inventaire des biens et de la succession d'Aumibal Reverchon, marchand toilier d'Avignon; etc. — (Répertoire.)

B. 811. (Registre.) — In-4°, 384 feuillets, papier.

**1723.** — Procédures... etc. — Instance de Louise Clément, femme Méchine, héritière d'André Claux, sa mère, contre François Clément, son père, en restitution des sommes appartenant à la succession de ladite Claux, que ce dernier a touchées. — Poursuites : d'Antoine Gros, marchand, contre les hoirs de Paul Brassier, sablonnier, en paiement d'une obligation de 90 livres; — de Michel Pélerin, hôte, contre Claude Ricu, en paiement de 36 livres, montant des arrérages de deux pensions. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre Dunan, maître cordonnier, par Antoine Dunan, son fils. — Poursuites de la commune de Velleron, contre Pierre Fournier, ménager de Morières, en paiement de 12 livres 12 sous, pour les taille et capage, qu'il devait pour 60 bêtes à laine et quatre grosses bêtes qu'il possédait comme fermier de M. de Gay. — Contrainte générale décernée contre tous les débiteurs et emphytéotes de François-Félix de Balbis de Berton, marquis de Crillon et duc de Castellort. — Poursuites de Joseph de Cambis, marquis de Vellcron, chef d'escadre des galères du roi de France, contre les acquéreurs des bois de la montagne de Cairanne, en paiement des droits de lods qui lui sont dus; etc.

B. 811 (bis). (Registre.) — In-4°, 328 feuillets, papier.

**1723.** — Procédures par Joachim Spinardy, notaire et greffier. — Poursuites : des recteurs de l'Aumône-Générale d'Avignon, contre les hoirs de Reynard Bonfils, en paiement de 260 livres pour arrérages de pensions; — d'Hyacinthe Gajan, contre Dumenge et Mercurin, pour leur faire prendre livraison des billets de liquidation leur revenant en échange des billets de Banque (Law) qu'ils avaient déposés entre ses mains. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire

de l'héritage de Pierre-Dominique Gaurand, par Elisabeth Binet, sa veuve. — Instance du corps des maîtres menuisiers et autres ouvriers en bois, contre Esprit Tourniaire, compagnon broquier, à l'effet de le faire contraindre à faire son chef-d'œuvre ainsi qu'il s'y était engagé. — Inhibitions faites à la requête de la cour de Caromb aux habitants de Modène, Crillon, Le Barroux, Baume, Aubignan, Carpentras, Saint-Hippolyte, etc., de mener paître leur bétail dans les pâtis dudit Caromb. — Instance : d'Hyacinthe Gajan, marchand, contre Simon Commin, en reconnaissance d'une promesse privée de 2,600 livres; — des consuls d'Entraigues, contre Darboussier père, en paiement des frais occasionnés par une personne suspecte de contagion, qui mourut dans la grange dudit Darboussier et fut enterrée dans son champ; etc.

B. 812. (Registre.) — In-4°, 646 feuillets, papier.

**1724.** — Procédures par Charles-Bénézet Aubert, Jean Compère et Jean-Joseph Madier, notaires et greffiers. — Poursuites : de Guillaume Réal, de Saint-Remy, contre Nicolas Beauvois, marchand d'Avignon, en paiement de 4,030 livres, montant d'une promesse privée; — d'Esprit Jouselet, contre Pierre Jousseran, en paiement de 53 livres 1/2, montant d'une obligation. — Contestation entre le corps des prêtres agrégés et le curé de Visan, au sujet de certaines fonctions dans cette église. — Instance d'Euclide Guillaumont et Catherine Chivaneau, mariés, contre les hoirs de Bernadin Foucounet et de sa femme, en paiement d'une créance de 18 livres. — Contestation entre les communes de Maubec et de Robion, au sujet de l'exploitation des bois de leur montagne. — Poursuites : d'Antoine Rousset, cavalier de la garde de S. S., contre la nommée Raymone, revendeuse, pour se faire tenir compte de la diminution des espèces sur 6 écus blancs et 3 pièces de 40 sous que celle-ci lui a remis en paiement de deux formes de fromage de gruyère; — d'Ollive, commissaire de l'entreprise des coches de Marseille, contre la ville d'Avignon, en paiement des balles de coton en laine et filé, qui avaient été portées à Saint-Ruf, comme suspectes de contagion et avaient été ensuite brûlées. — Sentence du vice-légat portant que les tailles et capage votés par le conseil de Sarriani seront, pour cette année seulement, perçus dans la proportion indiquée, mais qu'on reviendra l'année suivante aux anciennes proportions; etc.

B. 813. (Registre.) — In-4°, 745 feuillets, papier.

**1724.** — Procédures par Jean-Esprit Brisemeur, notaire et greffier. — Assemblée générale des forains possédant biens à Ménerbe, dans laquelle le marquis de Galéan des Issarts fut élu syndic du corps. — Instance du séminaire des Jésuites de Toulon à l'effet de faire contraindre la dame de Picvert, d'Avignon, à accepter le remboursement d'un capital de 3,000 livres que celui-ci lui devait. — Inhibitions faites à la requête des Bénédictines de Saint-Laurent, d'Avignon, à Antoine Vignon, fermier de leur grange de Saumemorte, de tirer des pierres de la carrière qui y est située. — Poursuites d'Antoine Rouillet, de Bedoin, contre Nicolas Gautier, marchand d'Avignon, en paiement d'une obligation de 580 livres. — Revendication par Pierre-Thomas David, prêtre, fils de Claude David et Madelaine Serène, aux consuls d'Avignon, des droits qu'il a sur le majorat constitué en rentes sur cette ville par l'abbé Jeannoti Serena, en son vivant prêtre à Rome. — Poursuites par le recteur du collège des Jésuites d'Avignon contre Antoine Ribet, en paiement des loyers arriérés d'une petite maison occupée par ce dernier. — Procès-verbal de l'assemblée des créanciers des trésoriers de France établis à Montpellier. — Poursuites des prieurs de la confrérie de Jésus, établie dans l'église paroissiale de Ménerbe, contre Marc Marquois, doreur, à l'effet de l'obliger à faire et parachever la dorure du rétable de l'église dudit lieu. — Sentence du vice-légat qui maintient, au profit des habitants d'Oppède, le passage en franchise sur les terres de La-Tour-de-Sabran. — Poursuites des Pénitents de la Miséricorde d'Avignon contre les hoirs de Louis Labaume, chirurgien, en paiement de 5 écus légués par ce dernier pour la nourriture des prisonniers; etc.

B. 814. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

**1725.** — Procédures... etc. — Poursuites en recouvrement d'une créance pour le comte d'Urban, comme mari de Magdeleine de Bellon, contre les hoirs de Pierre Bufardin. — Contrainte générale décernée à la requête de la communauté ecclésiastique de Saint-Charles-de-la-Croix, contre tous ses rentiers et débiteurs en général et Joseph Sollier, de Bonnioux, en particulier. — Procédure pour la reddition des comptes de la tutelle de Suzanne Royer, par Jean-André Dor. — Ordonnance du vice-légat prohibant les coalitions des ouvriers tailleurs et réglant le mode de

leur embauchage. — Instance de Pierre Say, revendeur, afin d'être déchargé du droit de maîtrise que la confrérie des maîtres revendeurs, sous le vocable de Saint-Blaise, lui réclame. — Poursuites de la communauté des religieuses de la Miséricorde d'Avignon, contre Jean Bontoux, en paiement de 60 livres qu'il leur doit pour arrérages de pensions. — Instance de Jean Bonamour contre la commune de Caderousse, pour faire affranchir des tailles les terres que son père lui a assignées pour son patrimoine clérical. — Poursuites : des baylons des communautés juives de l'Isle et de Cavaillon à l'effet de faire contraindre les Juifs nouvellement établis dans leur soin à acquitter la contribution de 300 livres représentant la cotisation payée par les anciens pour l'extinction des dettes; — du chapitre de la Métropole contre le corps des tripières, en paiement de la pension de 20 livres moyennant laquelle il leur est permis de laver les boyaux de moutons dans la Sorgue; — du même, contre la commune de Védène, au sujet du paiement des réparations faites au Pont-du-Thon; etc.

B. 815. (Registre.) — In-4°, 1821 feuillets, papier.

**1726.** — Procédures par Jean-Baptiste-Joachim Spinardy, notaire et greffier. — Instance du ministre du couvent de la Trinité d'Avignon, en nullité du bail d'une vigne au clos du Grand-Rivan affermée à Pierre Décor. — Poursuites : des recteurs de l'Aumône-Générale, contre André Gachon, en paiement du loyer des bâtiments de Champ-Fleury; — de Pierre Piellat, baron de Buisson, pour contraindre Jacques Barralet, paveur, à réparer le coin de sa maison qu'il a dégradé en y attachant une chaîne. — Instance d'Antoine-Guillaume Figuière, imprimeur-libraire, pour être maintenu en possession d'un terrain aux Corps-Saints, entre sa maison et la Sorgue, et des arbres plantés sur les bords de ce cours d'eau. — Poursuites des fermiers du souquet, contre Louis Chauvet, Saint-Yves, Reynier, etc., en paiement de 30 sous pour le droit de souquet à acquitter par chacun d'eux. — Contestation entre Joseph-Marie de Serres, seigneur de la Roque et marquis d'Entraigues, et Pierre Boyer, boulanger d'Avignon, au sujet de la quantité de pain fournie par ce dernier audit marquis, pour trois salmées de blé qu'il en avait reçues. — Poursuites de Louis de Brancas, comte de Forcealquier, seigneur de Robion, etc., contre Etienne Baron, fermier de la seigneurie de Robion, en paiement de 1,500 livres restant dues sur le montant de cette ferme. — Inhibitions faites à la requête de Pierre de Piellat, baron de Buisson, aux habitants des granges de Mornas, Piolen et Uchaux, de passer seuls ou avec des bêtes à travers les mayres des eaux et fossés de la

grange de Londres et dans l'étang dit de *Soulier* au territoire dudit Mornas. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Guillaume Barret, prêtre, vicaire de Sarran, par François Charroy dit *Champagne*. Contestation entre les fermiers de la dime du bourg de Morières et ceux de la dime de Cadagne. — Commandement fait à Pierre de Piellat, seigneur de Buisson, de la part de Joseph de Linal, de ne payer à d'autres qu'à lui, comme substitué d'Esprit de Bousquet, la pension de 1,330 livres procédant du prix de la terre de Buisson et les capitaux qu'elle représente; etc.

B. 816. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 442 feuillets, papier.

**1726.** — Procédures par Antoine-Charles Causan, notaire et greffier. — Discussion générale des biens de François et Charles-Joseph d'Orléans, seigneur en leur vivant de Bedoin, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites: de Vincent Arménier, chanoine de Saint-Genest, contre Marie de Bègue, veuve de Guillaume-François de Tartillis, en paiement de 41 livres 5 sous, pour arrérages de pensions et de 24 livres pour autres causes; — de Jeanne Bouvet, veuve Maloufau, contre Henri Combar, en expulsion d'une maison, rue Fusterie, louée à ce dernier et dont il n'acquittait pas les loyers; — de Raymond-Ignace Rivasse, contre Jean-Joseph Turc fils, en paiement de 3,000 livres qu'il s'était engagé à payer à la décharge de Joseph-François Turc, son père. — Autorisation donnée par le vice-légat aux forains de Caderousse, de s'assembler jusqu'à trois fois pour délibérer sur leurs affaires communes, et procès-verbaux de ces délibérations. — Poursuites de Jacques-Joseph de Fortia d'Urban, mari de Catherine-Claire de Bellon, dame de Saint-Lambert et des Jayants, contre les habitants de ce dernier lieu, en paiement de trois émines de froment, représentant son droit de fournage. — Inhibitions à tous les receveurs des péages du Comtat, de rien percevoir sur les habitants d'Avignon pour les récoltes qu'ils ont levées dans leurs terres et qu'ils font porter dans cette ville; etc.

B. 817. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 4,306 feuillets, papier.

**1726.** — Procédures par Ignace-Guillaume Gallian, Pierre-Joseph Baud et Guillaume Roux, notaires et greffiers. — Poursuites: de Joseph-François Forestier, contre François Alexandre, maçon, en paiement de 12 livres pour le prix d'une poutre; — du convent des Minimes d'Avi-

gnon, contre Claude Rieu, ménager, en paiement d'une pension de 30 livres. — Contestation entre Hector Moulin, fabricant de bas au métier, et Garantier, fabricant de damas, au sujet de marchandises fabriquées par le premier à la demande de celui-ci. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre Picard, par Anne Gérard, sa veuve. — Contestation entre Maletaine de Brunellis de Lachaux, veuve d'Henri de Félix de Sizoine, et Antoine Gilles de Félix de Sizoine, son fils, au sujet du partage des biens délaissés par ledit Henri. — Poursuites de Pierre Pamar, maître chirurgien, contre Pierre Décharmès, marchand, en paiement des arrérages de deux pensions. — Contestation entre Noble de Gay et les consuls de Pernes au sujet de la dérivation d'eau à lui concédée et que lesdits consuls prétendaient empêcher. — Poursuites des Carmes de Notre-Dame-de-Lumières, contre les hoirs de Michel Gautier, prévôt d'Oppède, en paiement de 300 livres pour arrérages de pensions; — de Jean Félix, tailleur d'habits, contre Rivolat, marchand de soie, en paiement d'une promesse privée de 1,582 livres. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Melchion de Joannis de Pagan, par Catherine Rose de Thomassis, femme d'Antoine Gille de Félix de Sizoine. — Contestation entre la confrérie des Pénitents-Violets d'Avignon et Pons Coste, menuisier, prix-facteur de la boiserie de leur chapelle; etc. — (Répertoire.)

B. 818. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 216 feuillets, papier.

**1728.** — Procédures... etc. — Poursuites: du convent des Dominicains d'Avignon, contre Bérard, filenr de soie, en paiement d'une pension de 13 livres, et contre François Biron, traître, en paiement des cens imposés sur une maison de leur directe, dont il a fait l'acquisition; — de Justamond, capiseol de Notre-Dame-la-Principale, contre Paul Antoine, vigneron, en paiement de 14 écus pour arrérages du loyer d'une maison. — Autorisation de s'assembler donnée aux propriétaires arrosant avec l'eau de la Durançole, et vote par eux d'une imposition extraordinaire de 30 sous par éminée. — Discussion des biens de Jean Pradal à la poursuite de ses créanciers. — Instance en séparation introduite par Antoinette Taxy, contre Antoine Amant, son mari; etc.

B. 819. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 774 feuillets, papier.

**1729.** — Procédures par Louis Desmarez, notaire et greffier, et par Robert Messein, vice-greffier. — Accepta-



tion sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Guillaume Plaisan, prêtre, par Pierre Plaisan, de Caromb, son frère. — Sommaton faite par les courriers pontificaux d'Avignon aux baylons de la carrière des Juifs de la même ville, de leur faire payer les droits qui leur comptent pour avoir fait sonner la cloche d'argent à la mort du pape Innocent XIII. — Poursuites : des PP. Prêcheurs d'Avignon, contre la communauté des Juifs, en payement de 40 livres, montant des arrérages du loyer de la maison où demeure le rabbin; — de MM. de Fosseran, père et fils, contre Jean-Baptiste Franque, architecte, pour qu'il établisse sa maison dans les conditions de servitude auxquelles elle lui a été vendue par lesdits de Fosseran. — Procédure pour la discussion de biens de Clément des Tourettes. — Opposition de la commune de Ménerbe à ce que les fermiers du chapitre Saint-Agricol d'Avignon, prieur de ce lieu, puissent procéder à la levée de la dime sans avoir été agréés par les consuls et avoir prêté le serment voulu par les conventions; etc. — (Répertoire.)

B. 820. (Registre.) — In-4°, 548 feuillets, papier.

**1729.** — Procédures par Ignace-Dominique Mounier. — Discussion des biens de Joseph Bouyer, de Mormoiron, à la poursuite de ses créanciers. — Décision du vice-légit portant contrainte contre les habitants de Saint-Pierre-de-Vassols, en payement des tailles imposées par la commune de Crillon. — Contestation entre Henry Roussel, bourgeois d'Avignon, et Louis Argelier, fermier de la grange de la Médecine, au sujet des droits de lignerage et de pâturage que ce dernier s'arrogeait dans les bois de Cassagne appartenant audit Roussel. — Poursuites par la commune d'Avignon, contre Jacques-Joseph Cambaud, maître chirurgien, en payement d'un capital de 600 livres. — Instance en ouverture de fidéicommis par le marquis d'Aubignan, contre les détenteurs des biens d'Allemand Second. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Victoire Desisnard, veuve de Paul-François de Ferrier, par Henry Desisnard, de Carpentras, son frère. — Contestation entre Augustin Ginoux et François Piot, tous deux bourgeois d'Avignon, au sujet des servitudes que ce dernier prétendait établir sur la maison dudit Ginoux, près Notre-Dame-la-Principale. — Contestation entre les communes de Carpentras et d'Entraigues, au sujet de la reconstruction des ponts sur la Sorgue qui desservent la route entre ces deux lieux; etc. — (Répertoire.)

B. 821. (Registre.) — In 4°, 420 feuillets, papier.

**1730-1732.** — Procédures par Pierre et François Courrat, père et fils, notaires et greffiers. — Poursuites : par Cécile Chylad contre Bontoux, son mari, en payement des 100 livres qu'il s'était obligé à lui compter annuellement pour ses aliments dans l'acte de leur séparation; — de Jeanne Jourdan, veuve Arnaud, bouchère, contre Courtois, notaire, en payement de 49 écus pour viande à lui fournie; — de Jacques Espely, chirurgien, d'Eyragues, contre Balthazar Varillion, en déposition d'une maison baillée à ce dernier; — de Dorothee Dupont, veuve et héritière de Pierre Mignard, architecte du Roi, contre d'Issautier et les hoirs de M<sup>me</sup> de Cavaillon, sa mère, en payement d'une pension de 60 livres; — de Balthazar Varillion, contre Jacques Espely, chirurgien, en payement de 48 livres pour arrérages de loyers de maison. — Contestation entre les frères Thibaud, architectes et entrepreneurs, et les consuls de Bedoin, au sujet de la couverture des chapelles de la nouvelle église de cette commune. — Instance en consignation de dot, par Catherine Imbert, contre Mathien Cartier, tisserand, son mari, et les créanciers de celui-ci; etc. — (Répertoire.)

B. 822. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

**1730.** — Procédures par Antoine-Alexis Richard, notaire et greffier. — Discussion des biens de Pierre Granier et Marie Brès, de Morières, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites : de Françoise-Thérèse Teissier, veuve Gasquet, contre Pierre Decharnes, en payement de 72 livres 13 sous, montant des marchandises à lui vendues; — de Tertullis de Saignon, contre Claude Rieu, en payement de la feuille de mûriers qui lui a été vendue par Charles Blache, lequel l'avait achetée du poursuivant et ne l'avait pas payée. — Instance par Guillaume Guiran, directeur des coches d'Avignon, pour faire dresser verbal de l'état des marchandises avariées contenues dans 13 ballots arrivés de Beaucaire à destination de Lyon. — Contestation entre les chapitres Sainte-Magdelaine et Saint-Symphorien d'Avignon, au sujet des fonctions curiales à faire dans les bâtiments du Palais apostolique; etc.

B. 825. (Registre.) — In-4°, 4007 feuillets, papier.

**1731.** — Procédures par Jean-Hyacinthe Teyssier. — Signification : d'une ordonnance obtenue par le chevalier de

L'Église, de la Sacrée-Congrégation d'Avignon, séant à Rome, et prescrivant aux consuls d'Avignon de faire enlever de la salle conservatoire de l'Hôtel-de-Ville le tableau que les précédents consuls y avaient fait exposer; — aux consuls de Sérignan de la cession d'un capital sur leur commune faite par le chevalier de Puget à Joseph-Vincent Goudareau. — Procès-verbal de la mise de Jean-Baptiste Péru en possession d'une maison qui lui a été adjugée après avoir été saisie sur Dominique Morin. — Discussion des biens de Gaspar Serre, jardinier de Cavaillon, à l'instance de ses créanciers. — Contestation entre la ville de Cavaillon, joints à elle les intéressés aux arrosages des quartiers du Grès, de la Crau, de l'Isle, du Temple, de Saint-Genès, etc., contre le marquis d'Oppède et ses agents, au sujet desdits arrosages. — Sentence du vice-légat qui renvoie à l'auditeur général la décision sur la demande en séparation introduite par les habitants de Saint-Pantaléon contre ceux de Rousset, et maintient, en attendant, cette dernière commune, dans le droit de les cotiser à ses tailles; — qui annule au profit de M. Bontemps, prêtre, les baux partiels du jardin de M. de Monbrun, situé près du jeu du Mail, à Avignon. — Notification à Étienne Bastet, prêtre de Courthézon, de la nomination faite par l'archevêque d'Avignon, d'André Dérat, à une bénéfices vacante au chapitre de la Métropole. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean-Ange de Montaigu, par Louis-Joseph de Montaigu, marquis d'Entraigues, son père; etc. — (Répertoire.)

B. 824. (Registre.) — In-4°, 452 feuillets, papier.

**1731.** — Procédures par Antoine Gollier, greffier, et Antoine Morénas, vice-greffier. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs de Marie-Yolande Dumoustier, femme de Gaspar-Palamède de Forbin, marquis de la Barben. — Poursuites par Royer, contrôleur au bureau des coches, contre Michel Lombard, distillateur d'Avignon, en paiement d'un billet à ordre de 98 livres. — Offre de 50 livres par les héritiers de Pierre-Dominique de Cartier, à la demoiselle Claude de Royer de la Valfenière, pour le paiement de la pension viagère qui lui a été léguée par ledit Cartier. — Poursuites : de Joseph-François Domergue, imprimeur-libraire, contre Quillot, compagnon relieur, en paiement de 22 livres dont il lui a fait l'avance; — de Goudard Gajan et C<sup>ie</sup>, contre Élévier et consorts, receveurs généraux de la baronnie de Sérignan, en paiement de 1,500 livres pour reste d'une plus forte somme qui leur a été déléguée sur les revenus de ladite baronnie. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de François de

Beaumont, par Louis de Beaumont, son fils. — Poursuites : du monastère des Carmélites d'Avignon, contre les hoirs de Léone de Blanchard, afin d'être mis en possession des biens de Marie de Blanchard dont ladite Léone avait la jouissance; — de Louis et François Domergue, père et fils, contre François Gérard, en paiement de 1,431 livres provenant du prix de la vente d'une partie de leur imprimerie; — du Grand-Hôpital d'Avignon, contre les habitants de Montex, à l'effet de leur faire reconnaître la banalité du moulin qu'il possède dans cette commune. — Délibération de l'assemblée des forains de Gadagne, portant élection de M. de Massilian fils, en qualité de syndic de leur corps et adhésion à l'instance introduite contre la commune, au sujet de la rève de la boucherie. — Mention de l'installation faite, le 11 septembre 1731, de Mgr Philippe de Bon-delmonte, arrivé la veille, en qualité de vice-légat; etc. — (Répertoire.)

B. 825. (Registre.) — In-4°, 408 feuillets, papier.

**1731.** — Procédures par Antoine-Alexis Richard. — Action en résiliation de bail, par Jacques Eyrier, serrurier, contre Rubin, pâtissier, et sa femme. — Instance du corps des boulangers d'Avignon, contre le nommé Boucan, à l'effet de le contraindre à passer maître ou à fermer sa boutique. — Poursuites de Lescahier, marchand, de Lyon, contre le marquis et la marquise de Sénas, en paiement d'une lettre de change de 320 livres. — Contestation entre Salignon, chirurgien de Mornas, et Pierre Blasy et Pierre Monnet, au sujet d'une maison vendue par ces derniers audit Salignon. — Instance de Jean-Pierre Flandrin, orfèvre, et d'Hélène-Thérèse Sigaud, sa femme, contre Gaspard de Gaillard, fils d'Esprit et de Catherine Frontin, en paiement de 3,000 livres. — Discussion des biens de Louis Genet, de Sorgues, à la poursuite de ses créanciers. — Publication du testament de Louis Chef, faite à la requête de Jean Missot, suisse de la garde du vice-légat, son mari. — Instance en consignation de dot, par Elisabeth Marquès, contre Michel Talon, hôte, et les créanciers de celui-ci. — Poursuites de Jacques Lacombe, perruquier, de Lyon, contre Robert, perruquier d'Avignon, en paiement de 4 perruques qu'il lui avait donné à vendre ou en restitution de celles-ci. — Contestation entre les forains de Robion et le seigneur de Fosseran, leur syndic, et sentence du vice-légat qui maintient celui-ci en possession de sa charge, à condition de se retirer du conseil lorsqu'on y discutera des affaires dans lesquelles il aura un intérêt personnel; etc.

B. 826. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

**1732.** — Procédures par Guillaume Roux et Jean Bagnoly, notaires et greffiers. — Inhibitions faites à la requête d'Antoine-Gilles de Félix de Sizoine, à Roustang, ménager d'Entraigues, de couper du bois dans les garrigues que ledit Félix possède au territoire de Sorgue, quartier du Bois-de-la-Garde. — Poursuites : de Joseph Roux, prêtre, contre Pierre Gimet, de Velleron, en paiement de 48 livres pour le fermage de deux mines de plâtre ; — de Monge, chanoine de Saint-Didier, contre Chinon cadet, en paiement de 12 écus pour arrérages de loyer. — Obligation de réparer divers dommages faits à une vigne au clos de Christole, souscrite par Jean Tiran, vigneron, au profit d'Otavien Sabatier, propriétaire dudit immeuble. — Signification faite de la part des Minimes du couvent d'Avignon, aux prêtres de l'Oratoire de Pézénas, de la cession à eux faite par la dame Catherine de Raphaëlis d'Agoult, veuve de Joseph de Martin, seigneur de Thouzon, d'un capital de 4,200 livres sur lesdits Oratoriens. — Poursuites de Nicolas-Dominique Pamard, chirurgien, contre Jacques Bonhomme, amidonnier, en paiement de ce que celui-ci lui devait pour sa part dans la société qu'ils avaient formée, pour l'engraissement des cochons, la fabrication de l'amidon et de la poudre à poudrer ; — etc.

B. 827. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

**1732.** — Procédures par Denis Prévot, notaire et greffier. — Contestation de l'état d'un mur mitoyen existant entre la maison de Louise Bressière, veuve Establet, et celle de Jacques Pacheroite. — Vente aux enchères publiques, sur la place du marché, des effets saisis à Dubois, de Montpellier, à la requête de Jean Buffardin. — Signification à Joseph Engallier de la cession faite par Henri de Benoît à Claude et François de Benoît, ses frères, du capital de 4,000 livres dont il se trouvait débiteur envers ledit Henri. — Instance en consignation de dot, par Françoise Guérin, contre César Gros, de Cavailon, son mari, et les créanciers de ce dernier ; — etc.

B. 828. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

**1732.** — Procédures par Joseph-André Bernard, notaire et greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire  
VAUCLUSE. — SÉRIE B.

de l'héritage de Philippe-Guillaume Vasse, du Thor, par Claire Vasse, femme de Pierre-Véran d'Eyvaux. — Poursuites de Jacques Mignard, contre Dorotheé Dupont, veuve de Pierre Mignard, sa tante, en paiement de diverses sommes qu'il lui avait prêtées. Parmi les objets donnés en gage par cette dame figurent le portrait de son mari, un bassin, une aiguière, 10 couverts d'argent, 12 couteaux à manche d'argièrre, une salière antique, d'argent, en forme de chandelier ; un vinaigrier, un sucrier, un bénitier et 4 flambeaux d'argent, etc. — Instance du corps des orfèvres, contre Antoine Guiguet qui s'était établi sans avoir fait ses preuves de maîtrise ; — etc.

B. 829. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

**1732.** — Procédures par François et Pierre Corrat, notaires et greffiers. — Poursuites d'Armand, marchand de tabacs, de Mornas, contre Jacques Troucher, marchand parfumeur, d'Avignon, en paiement de 93 livres pour prix du tabac livré à ce dernier. — Cession de biens, faite par Michel et Claude Pomier, père et fils. — Mention de la surséance des Cours pendant les trois fêtes des Rogations. — Action de Magdelaine de Bertrand de Chardon, contre la veuve Fatin, en paiement de loyer de maison. — Procès-verbal de l'élection des syndics du corps des forains possédant biens au Thor ; — etc.

B. 830. (Registre.) — In-4°, 601 feuillets, papier.

**1733.** — Procédures par Jean-François Gaultier, notaire et greffier, et par Jean-Joseph Madier, notaire et vice-greffier. — Déposition de Balthazar Varillon et Pierre Nelly, bouchers, sur la manière dont se tiennent les écritures de la ferme de la boucherie d'Avignon. — Poursuites de Blanchard et Rome, maçons d'Avignon, contre Antoine Laffamous, sculpteur, en paiement des travaux de leur art qu'ils ont faits à la maison de ce dernier. — Poursuites de Claude Ayme, boulanger, contre Michel, graveur, en paiement de 33 livres pour reste d'un compte arrêté entre eux ; — de Souchon, marchand de soie, d'Avignon, contre Gemifrain, marchand bijoutier, en paiement d'une lettre de change de 823 livres 7 sous. — Requête en envoi en possession des biens de Marie Legendre, par Marie de Gombès, son héritière et cousine germaine. — Poursuites : des bayles de la Confrérie des Pèlerins, contre Marguerite Bianque, en paiement du droit de sépulture de la veuve Florens, sa mère, et en réparation de la pierre qui couvre le tombeau

des Frères Pélerins, laquelle a été rompue à l'occasion dudit enterrement; — de Madelaine Oliu, femme de Michel Escoffier, de Sarran, contre Joseph Oliu, son frère, en paiement des 1,000 livres qui lui ont été léguées par leur père commun. — Discussion des biens de Louis-Elzéar de Bernard, sieur de Castelard, à l'instance de ses créanciers. — Protestation faite par Pierre-Jérôme Boisson, religieux carme, devant le vice-gérant, au sujet des plaintes portées par lui contre le provincial et le prieur du couvent de cette ville et ensuite desquelles il est en appel devant le général de l'ordre; etc. — (Répertoire.)

B. 831. (Registre.) — In-4°, 824 feuillets, papier.

**1233.** — Procédures par Arnaud, greffier, et Casteau, vice-greffier. — Cession de biens par Jean Bonivet, ancien fermier de la terre de Caderousse, à la poursuite de la marquise de Ganges et de ses autres créanciers. — Sentence du vice-légat qui maintient la dame Ribas, veuve Pons, en possession des biens qui lui ont été donnés par François Poutignon et notamment d'un cens de quatre-vingts écus, dûs par Alexis Vignolet. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Joseph-Vincent Galvin, prêtre, par Jean-Baptiste et autre Jean-Baptiste Galvin, ses frères. — Autorisation donnée aux possédants biens, au clos de Galias, territoire d'Avignon, pour délibérer sur les moyens de se défendre, contre les eaux de la Durance et procès-verbal de leur délibération. — Sommation de la part des consuls de Bédarrides à Jean Silvestre et Louis Rochas, d'avoir à parachever la façade de l'église paroissiale du lieu. Le vice-légat accorde à ceux-ci un délai d'un mois. — Poursuites de Jean-Dominique de Tullès, marquis de Villefranche, contre Joseph Crozet, de L'Isle, en paiement de 600 livres dûes, en vertu d'un acte public. — Permission aux arrosants de l'eau du fuyant du moulin de M. d'Oppède aux quartiers du Grès et de la Crau, à Cavaillon, de s'assembler pour délibérer sur leurs affaires communes. — Autorisation donnée à Michel Olivier et Joseph Dumas, juges de Velleron, de faire l'insinuation de toutes sortes de donations. — Contrainte décernée à la requête d'Antoinette du Deffand, de la Lande, veuve de Joseph-François de Castellaud, de Lauris, marquis d'Aupus et seigneur de Vaqueyras, Montmirail, Lagneroux, Ville-Haute, etc., contre les consuls de Vaqueyras, à l'effet de leur faire mettre en état un certain aqueduc ainsi que cela a été prescrit par une décision de la Sacrée Congrégation d'Avignon séant à Rome; etc. — (Répertoire.)

B. 832. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

**1233.** — Procédures par François Courtois, notaire et greffier. — Demande de provisionnelle par Louis et Marguerite Joubert, contre Étienne Joubert, leur père. — Discussion des biens de Jeanne de Rondache, à l'instance de ses créanciers. — Instance d'Hélène Rochas, veuve Berne, contre les hoirs de ce dernier en obtention d'une provisionnelle, tant pour faire face aux frais de son procès que pour vivre. — Saisie par Noël Giraud, ménager de Pernes, contre Isabeau de Ribiers, veuve de Georges-Giraud Gasquy, et Joseph Gasquy, d'une pension de 18 livres, dérivant d'un capital de 300 livres constitué au profit de Noël Giraud par Jean Chevalier, Marie et Honorade Gasquy, sœurs; — etc.

B. 833. (Registre.) — In-4°, 230 feuillets, papier.

**1234.** — Procédures par Joseph-André et Joseph-Antoine Bernard, Robert Messein et Esprit-François Pézénas, notaires et greffiers. — Saisie faite à la requête du sieur Esparvier, entre les mains du sieur Jobert, des sommes dont celui-ci pouvait être débiteur envers Balthazar Astoin, fabricant d'indiennes. — Instance d'Anne Lançon, veuve de Pierre Thomas, porteur de chaises, contre les hoirs de ce dernier, en paiement de sa dot et de son augment de dot. — Poursuites de M<sup>lle</sup> de Mablanc de Leautard, contre M. de Moutel d'Hantoime, en paiement d'un billet à ordre de 200 livres. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Maurice-François Brun par ses filles. — Poursuites de Bénézet Massot, marchand teinturier d'Avignon, contre Rose Bertrand, femme Boyer, d'Aubignan, en paiement de 73 écus pour arrérages d'une pension de 2 écus 1/2; — etc.

B. 834. (Registre.) — In-4°, 787 feuillets, papier.

**1235.** — Procédures par Claude Terris. — Revendication par Jeanne Martin, contre Jean-Véran Martin, de Cavaillon, des biens délaissés par Véran Martin et Rose Delaye, père et mère de ladite Jeanne, décédés. — Poursuites : de Jacques Bernard, faiseur de chaises, et François Anselme, mariés, contre Simon Mangarel, maçon, et Rose Anselme, sa femme, en paiement d'un capital de 200 livres, stipulé dans une transaction

entre eux intervenue ; — de Louis Fouquet, potier de terre, contre Marie Le Conte, en paiement des intérêts d'un capital de 300 livres ; — de Jean-Joseph de Brignan, contre Louis-François Manne, en paiement des intérêts d'un capital de 1,207 livres provenant du prix d'achat de la terre de la Clède ; — de Louis-Véran Girard, contre Esprit Audibert, de Cavailon, en paiement des 550 livres qu'il a constituées en dot à Angélique Audibert, sa fille, femme dudit Girard. — Discussion générale des biens de Thomas Dumas, sieur de Saint-Féréol, à la poursuite de ses créanciers. — Déclaration de la dame Françoise Michel, veuve de Louis-Ignace Reyband, portant qu'elle est grosse des œuvres de ce dernier et qu'il n'y a pas lieu de remettre, à l'œuvre de l'Aumône-Générale d'Avignon, la succession de Louis Reyband, son beau-frère, laquelle ne devait revenir à cette œuvre qu'autant que son dit mari n'aurait pas laissé d'enfants. — Discussion générale des biens d'Élédaz et David de Lunel, juifs de Cavailon, à la poursuite de leurs créanciers. — Instance en plantation de terres, par M<sup>me</sup> de Méry, veuve Garcin, contre Noël Leydier, de Châteauneuf-de-Gadagne; etc. — (Répertoire).

B. 835. (Registre.) — in-4<sup>o</sup>, 834 feuillets, papier.

**1735.** — Procédures par Joachim Spinardy, notaire et greffier. — Instance : en consignation de dot, par Rose Allemand, contre Jean-Pierre Allard, de Sarrian, son mari, et les créanciers de celui-ci ; — en expulsion de location, par Marie-Magdelaine Fournier, veuve Allard, contre Cyprien Ferraud, maître chapelier. — Autorisation donnée par le vice-légit à Jean Taulier d'emprunter, sur une maison qu'il possède à la rue de Philonarde, laquelle vient d'être incendiée, les fonds nécessaires pour la réparer quoiqu'elle ne pût être hypothéquée, attendu qu'elle était substituée à l'Aumône-Générale. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean-Baptiste Duprat, par Antoine-Estienne Duprat, son fils. — Contestation entre la commune et le baron de Baume, au sujet de l'état du moulin possédé par ce dernier. — Poursuites de la confrérie de la Miséricorde d'Avignon, contre Cheylac, acquéreur d'une vigne léguée à Jean Faïn avec la charge d'envoyer chaque année pour la Saint-Antoine, pour les pauvres prisonniers, cent sarments et un barral de vin, à l'effet de lui faire reconnaître cette charge. — Instance de Dom-Joseph de Serre de la Roque, contre Jean-Lambert Sitkain, sacristain de l'église de Piolen, en expulsion de ses fonctions, attendu qu'il n'a pas acquitté les pensions réservées par sa bulle d'investiture. — Poursuites de la confrérie des menuisiers et autres ouvriers en bois, d'Avignon, contre

Jean-Baptiste Garcin, à l'effet de le faire contraindre à faire son chef-œuvre et à acquitter son droit de maîtrise. — Instance de Joseph Sardon et autre Joseph Sardon, son fils, contre le sieur Chouvin, sculpteur et doreur, en résiliation du contrat d'apprentissage dudit Sardon fils, attendu que ledit Chouvin l'a congédié. — Inhibitions obtenues par la compagnie du Jeu de l'Arc contre Louis Fouquet, potier de terre, lequel ayant une maison à côté du jardin et de la salle de ladite compagnie, jette dans celui-ci des pierres et des ordures, et a même ouvert dans le mur mitoyen, un trou pour faire écouler ses eaux ; — etc.

B. 836. (Registre.) — in-4<sup>o</sup>, 563 feuillets, papier.

**1736.** — Procédures par Florent Silvestre, notaire et greffier. — Poursuites de François Gibert, contre François Marcellin, en livraison de 100 quintaux de foin que celui-ci a vendus à raison de 22 sous le quintal, et dont il a reçu le montant. — Instance de la dame Richard, contre la demoiselle Blisson, en paiement de ce qui lui reste dû sur sa dot, ses droits dotaux et ses avantages matrimoniaux avant qu'aucun paiement soit fait au sieur Michelet, son fils. — Poursuites de la commune de Cavailon, contre les arrosants au territoire du Thior, en paiement des droits d'arrosage. — Vérification du dernier testateur de Louise de Barbier, veuve de Louis-Joseph Maselli, en son vivant notaire et greffier et secrétaire du Saint-Office, faite à la requête de Nicolas-Joseph Maselli, son fils et héritier. — Poursuites des fermiers du souquet de Cavailon, contre les nommés Barbier, Lafont et Gay, hôtes de cette ville, en paiement desdits droits de souquet. — Poursuites de Chayne, marchand, contre Liotard, droguiste et confiseur, en paiement d'une somme de 420 livres ; etc. — (Répertoire.)

B. 837. (Registre.) — in-4<sup>o</sup>, 166 feuillets, papier.

**1736.** — Procédures par Antoine Gollier, greffier, et Antoine Moréas, vice-greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Michel Bezet, fileur de soie, de l'héritage d'Antoinette Rocher, sa mère. — Poursuites des officiers de la confrérie des fileurs de soie, contre Louis et François Estienne, père et fils, qui exploitaient sans titre un moulin de soie pour le compte de François Biseonti, maître audit art. — Sommation par Claude Allard, marchand de drap, à Joseph-Vincent-Marie Rasibus, son pupille, de déclarer si son intention est de se marier prochainement ou d'entrer dans le commerce, cas auxquels

son tuteur lui remettra les fonds qu'il tient à lui. — Transaction entre Alexandre-François Sardon, Pourret et C<sup>ie</sup>, et François Ferouillat, négociant, fermiers ou associés à la ferme des cerceles, au sujet de ce que ce dernier avait à leur compter pour le règlement des comptes de cette ferme : — etc. (Répertoire.)

B. 838. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

**1737-1742.** — Décisions du vice-légat et procédures par Courtois, vice-greffier de Montillery. — Poursuites : du nommé Roussillon, contre Jean Pichon, meunier, en paiement de 18 livres 15 sous pour son compte de bontique ; — des sœurs Mourès, contre Baudran, voiturier, en paiement du semestre d'un loyer de maison. — Confirmation de l'élection faite le jour de la fête de la Purification des nommés Bourbon et Fontaine, en qualité de bayles de la confrérie des vigneron. — Poursuites de Rébitté et Gautier, contre Hugues l'ainé, bourgeois, en paiement d'un reliquat de compte de 370 livres. — Estimation par Annet Delaire, marchand perruquier, à 9 livres par mois, de la nourriture donnée par Melchior Seyma, aussi perruquier, à Claude Vognal, son apprenti ; — etc.

B. 839. (Registre.) — In-4°, 442 feuillets, papier.

**1739-1746.** — Procédures par Joseph-André Bernard, notaire et greffier. — Inhibitions obtenues par la communauté des Juifs de l'Isle, contre, Abraham Isaac et Jacob Abraham, père et fils, juifs dudit lieu, au sujet de la construction que ceux-ci font élever dans une place de leur juiverie vis-à-vis de l'école. — Poursuites de Raymond Mazelli, recteur de la chapellenie de Malnoui, ou des Cinq-Plaies, érigée dans l'église d'Orange, contre Jules-César Bourtholon, de Caderousse, en paiement d'une pension de 7 livres 12 sous. — Partage de la succession de Jean-François Maumet. — Règlement de compte entre Chay, boucher, et Pierre Henry, hôte, en paiement de la viande fournie à ce dernier. — Poursuites de Laurent Savinas, contre Trémond Lafond, coutelier, en paiement de 140 livres, résultant d'un acte d'obligation. — Contestation entre Jean-Joseph Roque, docteur ès droits, et Paul-François de Puget Cabassole, marquis de Barbentane, au sujet de l'entreprise de ce dernier sur un mur mitoyen qui sépare leurs hôtels respectifs situés sur la paroisse Saint-Genest, à Avignon. — Poursuites : de noble Jacques Mignard et Marie Jantaud, sa femme, contre les hoirs de Pierre-Paul

Mignard, en paiement de 1,500 livres pour aliments, vêtements, etc., fournis à ce dernier ; — de Marguerite Auzerand, veuve Saint-Grimond, contre Joseph de Ferre de Chénérides et Jacques Possaire, en paiement de 300 livres pour une maison avec jardin attenant, près le convent des Capucins, qu'elle leur avait louée pour y fabriquer des verres ; etc. — (Répertoire.)

B. 840. (Registre.) — In-4°, 812 feuillets, papier.

**1738.** — Procédures par Esprit-François Pézéas et François-Félix Ralcour, notaires et greffiers. — Contrainte décernée à la requête de François-Etienne, marchand de soie, contre Pierre Fusat, boulanger, à l'effet de lui faire évacuer les maisons et four qu'il occupe rue Philonarde. — Mention des décrets du vice-légat portant que les cours surseoiront, à l'occasion des fêtes du carnaval, du 5 au 19 février ; à l'occasion de celles des moissons, du 22 juin au 15 août, et à l'occasion de celles des vendanges, du 6 septembre au 2 novembre. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Théodore Roberty, fileur de soie, par Claire Roberty, sa fille. — Poursuites du monastère des Pic-pus, et de la confrérie des Pénitents-Gris d'Avignon, contre François de Blanchety. — Instance de Jacques Meilleuret, musicien, contre Oviel, marchand, pour lui faire retirer les marchandises qu'il a déposées dans un grenier qui ne fait pas partie de la maison qui lui a été baillée. — Actions : de la dame Chivalc, dite *la Remone*, contre madame de Crozet, à l'effet de faire contraindre celle-ci à lui remettre les meubles délaissés par Anne Isnard, à-compte des aliments fournis par ladite Chivalc à cette dernière. — de Gabriel Tempier, maçon de Morières, contre Carpentras, maçon d'Avignon, à l'effet d'être remis en possession d'une vigne-verger au clos des Banettes, dont celui-ci ne pouvait acquitter le prix ; — etc.

B. 841. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

**1739.** — Procédures... etc. — Inhibitions faites à la requête de Joseph-Pierre-François de Touduty, seigneur de Malijac, au nommé Barbut et autres, de curer le fossé qui est entre les prés dudit Malijac et celui de monsieur de Bailhanette. — Poursuites : de la dame Ripert, épouse de Jean-Baptiste Bremond, de Gréoulx, contre Étienne Charay, maître perruquier, et Marc de Ferre, seigneur d'Authet, en paiement des loyers d'une maison située en face du convent des Grands-Capucins ; — de Louis Debutre, marchand, contre de Ferre, seigneur d'Authet, en paiement de 350 livres montant d'un reliquat de compte. —

Contestation entre François Imbert et Jean-Joseph Tux, sous deux marchands droguistes à Avignon, au sujet de la qualité d'une certaine quantité de cire du Levant, vendue par ce dernier audit Imbert; — etc.

B. 842. (Registre.) — In-4°, 764 feuillets, papier.

**1740.** — Procédures par Robert Messein, notaire et greffier. — Contestation entre de Ferres d'Authet, vierger, et Hugues, marchand fileur de soie à Avignon, au sujet de la jouissance d'une partie de maison louée par ce dernier audit de Ferres et dans laquelle celui-ci avait établi une verrerie. — Instance, en annulation d'une obligation de 300 livres, par Jean Paire Constant et Joseph Talène contre la commune de Bédoin. — Estimation des fonds appartenant aux hoirs d'Antoine Hugues, vigneron, par F. Daille et F. Rouquet. — Décision du vice-légat par laquelle il s'en remet au conseil de Bédoin pour fixer le délai qu'il convient de donner au fermier du vingtain de ce lieu pour rapporter la quittance de 2,000 livres dont la commune lui a indiqué le paiement. — Poursuites : des hoirs d'Antoine Hugues, ménager, contre Claude Astrovigne, en paiement de 48 livres procédant de la soule d'un échange et des intérêts en découlant; — du chapitre de Saint-Agricol d'Avignon, contre Becheron, maître perruquier de cette ville, à l'effet de le contraindre à souscrire la reconnaissance emphytéotique d'une maison qu'il a acquise à Avignon, rue des Infirmières, et d'en acquitter les cens arriérés; — du même, contre les Carmélites d'Avignon à l'effet de les faire contraindre à lui remettre la moitié de tout ce qui a servi aux funérailles de la nommée Rose, ensevelie dans leur Église. — Intimation, par les frères des écoles chrétiennes, à Jacques Couture de l'acquisition, qu'ils ont faite de la maison qu'il tient à loyer. — Action en annulation de l'acte d'apprentissage de Pierre-Laurent Meinville fils, contre Michel-Reymond Michon, sculpteur d'Avignon; etc. — (Répertoire.)

B. 843. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

**1740.** — Procédures par François-Félix Ralcour et Joseph-André Bernard, notaires et greffiers. — Instance par madame de Blanchety, contre madame d'Arnié, épouse non fiancée de M. de Castellane, à l'effet de lui faire souscrire la reconnaissance féodale d'une terre que cette dernière a acquise à Morières. — Instance en consignation de dot, par Marguerite-Augustine Boyer contre André Chauffard, marchand tanneur d'Avignon, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Poursuites : de François Dufort

contre Louis Rouquet, en avération d'un billet de 113 livres souscrit par ce dernier; — de Joseph-Vincent Goudreau et des demoiselles Gabrielle, Thérèse, Françoise et Jeanne-Marie Capeau, sœurs, contre Louis Dumont, boulanger, en paiement de 82 livres 2 sous pour un semestre de loyer de la maison occupée par ce dernier; — etc.

B. 844 (Registre.) — In-4°, 796 feuillets, papier.

**1741.** — Procédures par Robert Messein, notaire et greffier. — Contestation entre Jean Barbu, ménager, et Pierre Vauchier, charretier, au sujet des pierres que celui-ci avait fait mettre dans une terre dudit Barbu, sise au territoire d'Avignon, clos de Fargues. — Surenchère faite par le nommé Jean-Raymond Marie, marchand de cuir doré, sur la maison saisie à la dame Oursier, femme Rochas, à la poursuite de des Achards de Crochans et des religieuses Célestes d'Avignon. — Instance d'Alexandre Lambutin, marchand fileur de soie, contre Jacques Chartroux, notaire, au sujet de la taxation de la parcelle de ce dernier faite par le corps des greffiers de la cour de Saint-Pierre. — Poursuites de Pierre de Massilian, seigneur de Beauchamp, contre René Redet, faiseur de chaises, en paiement de 67 livres pour arangés de loyers. — Instance en partage d'Alexis-Thomas-Ignace-Joseph et Antoine-Thomas Gaudibert, frères, contre Guillaume-Joseph Gaudibert, leur frère aîné. — Refus, par Charles-François d'Elbène, enseigne dans la marine française, d'assister à la profession que Justine-Charlotte d'Eibène, sa nièce, doit faire au monastère des Ursulines-de-Saint-André d'Avignon. — Provision de tuteur pour Joseph Dominique de Raxi de Flasan. — Cession de biens par Joseph-François Milliard, tanneur, à ses créanciers. — Instance des consuls de Malaucène contre le marquis de Malijac, en sa qualité de seigneur de Saint-Léger, en réparation du défrichement qu'il a fait faire dans le pendant des Bouisses dans la montagne des Veaux, au territoire dudit Malaucène; etc. — (Répertoire.)

B. 845. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1741.** — Procédures .. etc.—Instance de Louis Deleutre pour faire pourvoir d'un curateur Jean-Baptiste Bremond, bourgeois de Gréouls, son débiteur, en son absence.— Poursuites de Rolland Alouet et Jean-Pierre Clop, bouchers, contre Jérôme Vincent, en paiement d'une somme de 300 livres pour laquelle celui-ci avait cautionné Madelaine Coffet et ses enfants Jacques et Rose Seombard. — Instance en ouverture de fidei-commis, par le comte de

Gabriely, contre les hoirs de M. de Pays, et de ceux-ci contre les hoirs de M. de Roaix. — Contrainte générale décernée contre tous les débiteurs du monastère des Carmélites-Déchaussées de Cavailhon. — Poursuites : par M<sup>me</sup> du Moustier de Cartier de Lagnes, contre Philippe de Hilarys, avocat en cour de Rome, en paiement d'un mandat et bref apostolique montant à 203 écus ; — de Frédéric de Sannazare, résidant à Rome, contre Fabio de Sannazare, résidant à Cavailhon, en paiement d'une provisionnelle de 300 écus romains, qui lui a été allouée dans la cause qu'ils ont pendante devant la Rote de Rome. — Inhibitions obtenues par Charles de Folard, chevalier de Saint-Louis, contre ceux qui créaient des servitudes sur deux terres qu'il possédait à Morières, situées, l'une derrière sa maison, et l'autre joignant la fontaine publique ; — etc.

B. 846. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 288 feuillets, papier.

**1742.** — Procédures par Joseph-André Bernard, notaire et greffier. — Poursuites : de Joseph de Bouilliers, l'un des cavaliers de la garde du vice-légat, contre la veuve Perrier, cabaretière, en restitution des 200 livres que le poursuivant avait prêtées au mari de ladite Perrier, pour acquérir une charge de peseur public ; — des Grands-Angustins d'Avignon, contre Monnier, notaire à Sarran, en paiement des arrérages d'une pension de 15 livres ; — du corps des orfèvres contre la confrérie des Pénitents-Rouges, en paiement de 72 livres. — Procès-verbal de l'arpentage du domaine du Blanchissage et de ses dépendances appartenant à M. de Malijae à Avignon. — Contestation entre Barthélemy Dumond, ménager, et Mensieux, teinturier, au sujet du mur divisoire de leurs maisons respectives, situées dans le cul-de-sac qui est entre la rue Tarasque et celle du Bon-Martinet. — Instance de demoiselle de Savigny contre le sieur Dumoulin, directeur du bureau des coches à Avignon, afin de lui faire évacuer la maison qu'il occupe, laquelle elle a achetée aux enchères des hoirs de François Marsaut ; etc. — (Répertoire.)

B. 847. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 1,004 feuillets, papier.

**1743.** — Procédures par Guillaume Roux et Jean Bagnoly, notaires et greffiers. — Discussion générale des biens de Michel Boyer, de Monteux, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites du monastère des Carmes d'Avignon contre André Desplan, de Malaucène, en paiement de 41 livres 15 sous pour arrérages d'une pension de 14 livres 8 sous. — Procès-verbal de l'assemblée des forains de Caumont tenue dans la salle capitulaire de Saint-Didier.

— Poursuites de Michel Croze, bourgeois de Château-nard, contre Gautier, faiseur de bas d'Avignon, en paiement de 56 livres pour prix de 9 barreaux et 38 pots de vin. — Instance du nommé Martin, faiseur de bas, contre les nommés Marcel et Jacques Jonquet, tisseurs de toile, à l'effet d'empêcher ces derniers d'appuyer les barres de leurs métiers contre le mur qui sépare leurs maisons respectives situées rue Galade à Avignon. — Signification par Jacinthe Laty, marchand passementier, à la confrérie de la Miséricorde, à Jean Crion, maçon, et à la maison des Filles Orphelines, de la cession qui a été faite par Catherine Blanc, veuve Borel, à Jeanne Borel, femme dudit Laty, des capitaux qu'ils lui devaient. — Sentence qui oblige Jean-Baptiste Périn, architecte, et Marie Cécile de Cheyla, sa femme, à justifier du paiement de 600 livres qu'ils prétendent avoir fait à Joseph Cheyla, marchand d'Avignon. — Inhibitions faites de la part de Joseph-Louis-Dominique de Cambis, marquis de Velleron et seigneur de Cairanne, aux habitants de ce dernier lieu, de détourner les eaux du torrent dit le Rien. — Vente des meubles saisis contre M<sup>me</sup> de Mignard, à la poursuite de ses créanciers. — Instance de Charles Giroud, marchand libraire, contre François Morenas, son associé dans l'exploitation du courrier d'Avignon, à l'effet de faire nommer un curateur à ce dernier vu son absence ; etc. — (Répertoire.)

B. 848. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 433 feuillets, papier.

**1743.** — Procédures par Antoine Pons, notaire et vice-greffier. — Instance en expulsion de location faite du paiement des loyers, par Jean-Baptiste de Martin, marquis de Crochans, contre Pierre-Joseph Hugues, bourgeois. — Inhibitions faites à la requête de Jean Bourdet, de Saint-Saturnin, contre la commune de ce lieu qui faisait faire des fouilles dans un fossé longeant la terre dudit Bourdet, au quartier de la Croix du cimetière des pauvres. — Poursuites, par Marguerite Mathieu, contre Catherine Blanc, veuve Borel, en paiement de deux annuités des arrérages d'une pension de 15 livres. — Saisie de linge entre les mains de la blanchisseuse chargée de le laver, opérée à la requête de Razibus, marchand drapier d'Avignon, contre le marquis de la Mure. — Poursuites du chapitre de Notre-Dames-des-Doms, en répression d'un délit d'arrosage commis par Antoine Gros, en arrosant au moyen des eaux de la Sorgue, et en temps prohibé, le pré qu'il tient à ferme du duc de Crillon. — Notification par Louis Desmariez, seigneur de Montdevergues, à Joseph Domergue, marchand libraire, au paiement fait à André de Scot, seigneur de Bravillat, d'aprix de la maison vendue par ledit Desmariez



audit Domergue. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Bénézet et Octave de l'Église de Ferrier, par François Charles de l'Église, son neveu. — Instance de Joseph Bourrelly, maître cordonnier, contre les bayles de la confrérie des cordonniers d'Avignon, à l'effet d'être déchargé de l'amende qui lui a été infligée pour n'avoir pas assisté à la procession de l'Ascension, attendu qu'il a eu pour cela des empêchements légitimes. — Instance du chapitre de Notre-Dames-des-Doms pour faire contraindre les Cordeliers d'Avignon à faire réparer le pont qu'ils possèdent sur la Sorgue vis-à-vis de leur couvent ; — etc.

B. 849. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

**1743.** — Procédures par Joseph-André Bernard, notaire et greffier. — Poursuites : du commandeur de Saint-Antoine d'Avignon contre le nommé Lavocat, boucher et sa femme, en reconnaissance d'une promesse privée de 120 livres ; — par les hoirs de Pierre-Félix d'Elbène contre ceux d'Aubert Ravet, en paiement de 4 annuités d'arrérages des intérêts d'un capital de 500 livres ; — d'André Chouvin contre les hoirs de François Long, en paiement de 3,300 livres, montant d'une promesse privée ; — des Grands-Augustins d'Avignon contre la confrérie des vignerons de la même ville, en paiement du service qu'ils ont fait dans leur église pour cette confrérie. — Contestation entre Joseph-Pierre-François de Tonduty, seigneur de Malijac, et Antoine Rique, maçon, au sujet des jours que ce dernier prétendait prendre sur le jardin dudit Malijac, situé à la rue Cocagne. — Intimation à M. de Pluvinal de la cession faite par Jean-François Peyre, marchand fileur de soie d'Avignon, à Arnaud Carbonel, de cinq annuités de la pension de 74 livres à laquelle ledit Pluvinal était tenu envers lui. — Poursuites de la veuve Audriffret, marchande, contre la dame de Blanc, marquise de Senas, en paiement de 140 livres, montant d'un compte de marchandises fournies. — Congé de la location d'une maison au cul-de-sac qui est devant la Sorgue des Corps-Saints, donné par François de Salignac de la Motte-Fénédon, archevêque d'Avignon et doyen royal du chapitre de Sainte-Marthe de Tarascon, à Thérèse Pécoult, veuve de Denis Bonnet, notaire. — Poursuites de la communauté des PP. Capucins et de la confrérie des Pénitents-Blancs d'Avignon, contre les hoirs de Jeanne-Marie Aubert, veuve Malausse, en paiement, les premiers, d'un legs de 50 livres, et les derniers, d'un legs de 100 livres, plus d'un cierge pour chaque confrère ayant assisté à l'enterrement de la testatrice ; — etc.

B. 850. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1743.** — Procédures... etc. — Poursuites : de Jacques Raybaud, marchand d'Aix, contre Marie Espoulier, héritière de François Long, en paiement d'un reliquat de 148 livres restant dû sur un billet de 448 livres souscrit par ladite Long ; — de sieur Badioquy contre Jacques Nourrisson, en paiement de 51 livres. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Anne Moricelly par Laurent Pansin, son neveu. — Contestation entre le marquis de Malijac et le sieur Millet et les hoirs Blanc, ses fermiers, en règlement des paiements effectués par ces derniers. — Déclaration par Louis Desmarès, notaire, des capitaux qu'il se trouve devoir à l'hoirie du sieur Soumille, en sa qualité d'héritier de Rose Bioulès, sa grand-mère. — Poursuites : de Liotard, marchand droguiste, contre Courrat, notaire, et Vêrane Ruel, sa femme, en paiement de 90 livres provenant des arrérages d'une pension de 18 livres ; — des recteurs de l'Aumône-Générale d'Avignon contre les rentiers de la maison de Claude Sentenau, leur pensionnaire, à l'effet de leur faire payer les loyers de ladite maison pour atténuer la charge des aliments fournis à ce dernier ; — etc.

B. 851. (Registre.) — In-4°, 718 feuillets, papier.

**1743-1746.** — Procédures par Esprit-Joseph Cambaud et Claude Rouvière, notaires et greffiers. — Poursuites de Louise de Mongin, veuve de Jean-Joseph-Laurent Decluuy, contre Joseph Richard et Jean-Baptiste Canonge, en paiement de ses droits dotaux augment et avantages matrimoniaux, et de 3,000 livres qui lui ont été légués par son mari. — Publication par le vice-légat des fêtes de Pâques, commençant le 22 mars et se terminant le 12 avril, le lendemain du dimanche de Quasimodo. — Instance de la dame Thérèse de Tenon, veuve Duplan, contre Brissac père et fils, marchands d'Avignon, à l'effet d'obtenir un délai pour acquitter les sommes qu'elle doit à ces derniers. — Sentence du vice-légat accordant à Nicolas Ternois un délai de trois jours, pour évacuer la maison qu'il tient à bail de la dame de Caze, née Rose Perier. — Poursuites de Jean Nouvène, en qualité d'acquéreur des *novenniums* et arrérages de cens dus à M. de Vervins comme seigneur de Bédoin, contre les emphytéotes en retard, et notamment contre Balthazar Bernusset. — Note concernant l'installation de Thomas Gallis, en qualité d'auditeur général, faite dans la salle de la Rote du Palais, le 11 mars 1745 à 11 heures du matin. — Inhibitions faites de la part de Gilles Mezan-

geau, ingénieur du Roi, à An Iré Guilhemier de Bollène, de passer dans un pré dotal que ledit Mézangeau possède au terroir de ce lieu, quartier des Paluds. — Instance de Jean-Pierre Meyselle, fermier du moulin des Nialles, contre la commune de Bollène, pour faire évaluer les dommages-intérêts qui lui sont dûs par suite de la négligence que les consuls ont mise à faire réparer les dommages faits audit Moulin par le dernier débordement du Lez ; etc. — (Répertoire.)

B. 852. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 716 feuillets, papier.

**1745.** — Procédures par Esprit-Joseph-Hyacinthe Guenet, notaire et greffier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Françoise Remy de Richelet, veuve d'Étienne Peras, par François Corvelly, bourgeois d'Avignon. — Action en dommages-intérêts intentée, contre la commune de Bollène, par Jean-Baptiste Buisson et ses associés, fermiers du moulin à huile de la commune, lequel n'avait pas été réparé et mis en état. — Relation de la mort et des obsèques de Jean-Baptiste Luci, auditeur général, décédé le 24 février 1745, dans l'exercice de ses fonctions. — Déclaration de François Paris, au profit de Rey et Briançon, marchands de Grenoble, au sujet d'une fourniture de savon qu'il s'est obligé à leur faire au prix de 37 livres le quintal. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Paul Perrot, d'Aubignan, par Alexis Perrot, chirurgien-major au régiment d'infanterie du Berry, son frère. — Instance de Paul Guilhemier, de Bollène, contre les domestiques et employés de la Charité de ce lieu, à l'effet de les empêcher d'aller couper du bois là où lui-même a déjà fait faire des coupes comme adjudicataire. — Contestation entre Étienne Légier et Aubert, marchand charcutier, au sujet des constructions projetées par ce dernier, lesquelles devaient ôter le jour à deux fenêtres de la maison dudit Légier. — Convocation des forains de Villeneuve, possédant biens à la Barthelasse, pour aviser à leurs intérêts communs, et procès-verbal de leur délibération. — Sommation à Charles-François de Fabry, d'assister Marie-Élisabeth de Fabry, son épouse, dans l'acte d'accord et de partage des biens délaissés par Jean-François-Melechior de Fabry, avec Anne-Victoire de Chateaubrun, femme de Dominique de Beaumont de la Garde. — Appel au vice-légat, par la commune de Bollène, de la décision de l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui met à sa charge les frais de construction de caveaux, pour les sépultures, dans l'église de ce lieu. — Poursuites du prince Armand de Rohan de Soubize, comte de Vantadour, coadjuteur de l'évêché de Strasbourg, prieur du Saint-Esprit et

baron de Sarrian, contre Olivier et consorts, fermiers de cette baronnie, en paiement de 500 livres, dont ils étaient restés débiteurs sur leur ferme;— etc. (Répertoire.)

B. 853. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 362 feuillets, papier.

**1745.** — Procédures... etc.— Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Alexandre Icard, avocat à Orange, par Esprit Bourret. — Poursuites : de Guillaume Ardeuin, voiturier, contre le nommé Berindon, aussi voiturier, en paiement d'un mulet prêté à ce dernier, lequel mulet a pris mal ; — d'André Scot, seigneur de Barvire, contre les hoirs d'Alphonse Bonnet et de Jean-François Allègre, en paiement des sommes qu'ils lui doivent. — Consultation, entre les consuls d'Avignon et les fermiers des gabelles de cette ville, sur l'obligation qui incombe à ceux-ci de porter à leurs frais, risques et périls, les termes de leur fermage à la maison du trésorier de la ville. — Poursuites de la commune d'Avignon contre Louis Crès, de Morières, en paiement de 7 livres 1/2 que celui-ci doit pour les lods d'une terre qu'il a acquise au clos de Montfavet. — Décision du vice-légat, qui autorise l'abbé de Quincieux, recteur du collège Saint-Martial d'Avignon, à exhausser le mur divisoire du jardin de sa maison rectoriale d'avec celui de la maison de Thibaut, architecte ; — etc. (Répertoire.)

B. 854. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 987 feuillets, papier.

**1746.** — Procédures par Robert Messein, notaire et greffier. — Contestation entre Martin, docteur en droit, et Raymond Roulet, menuisier, au sujet de fenêtres que celui-ci avait faites sur la demande de sa partie, et dont celle-ci refusait de prendre livraison, ce à quoi elle fut condamnée. — Poursuites des religieuses de Sainte-Praxède d'Avignon contre Pierre Baudin, pêcheur, à l'effet de le faire contraindre à acquitter à leur profit les droits de lods résultant de l'occupation d'un petit bâtiment situé dans un petit jardin. — Contestation entre Jacques Ferrat, un des cheval-légers de la compagnie entretenue en cet État, et Louis Devèze et Anne Brune Ferrat, ses sœur et beau-frère, au sujet de la succession des biens de Jean-Joseph Ferrat, leur père, dont il devait lui revenir un quart. — Assignation donnée aux recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon, héritier de M. de Saignon, par madame de Baronecelly, sa veuve, usufruitière de ses biens, pour assister à l'inventaire de ceux-ci. — Poursuites de l'abbé Carnoin contre Courrat, notaire, en paiement de 12 livres pour solde du montant d'une obligation privée de 72 livres. — Discussion générale

des biens de Poujoulat et Gajard, marchands, à la poursuite de leurs créanciers. — Procès-verbal de l'assemblée des forains de Sarrian, tenue dans la chapelle des greffiers de l'église Saint-Pierre, portant élection, en qualité de syndic, de M. Étienne Delbène. — Instance en demande d'aliments contre Jean-Joseph de Benoît, par sa femme et ses enfants. — Poursuites de Jean-Joseph Justainond, prêtre, contre les hoirs de Claude Ricard et la nommée Rose Ricard, en paiement de 100 livres, pour arrérages d'une pension de 45 livres qu'ils doivent lui servir solidairement. — Inventaire des effets et marchandises de Jean Lajard : — etc. (Répertoire.)

B. 855. (Registre.) — In-4°, 674 feuillets, papier.

**1746.** — Procédures par Armand, greffier, et Casteau, vice-greffier. — Poursuites par Bachioqui contre Pierre-Joseph Bonot, en paiement d'une rente de 106 livres dûe par ce dernier comme fermier de divers biens appartenant aux mariés Marc Gibert et Anne Bonot, et cédée par ceux-ci au poursuivant. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Louis-François de la Baume, comte de Suze, baron de Barbaras, ancien colonel d'infanterie, par Charles-Louis de la Baume, comte de Suze, seigneur de Menusclat, Mouchet et Montagne, son fils. — Action, par la communauté des Augustins-Déchaussés d'Avignon, contre Nicolas Beauvois, à l'effet de faire souscrire par ce dernier l'acte de rénovation d'un capital de 300 livres, portant 21 livres de pension. — Nomination de Pierre Dubois, ouvrier en soie, en qualité de curateur de Florens Bastide, mineur, afin de faire valoir les droits paternels et successifs qu'il possède en Provence. — Instance des religieuses du Verbe-Incarné d'Avignon contre Louis Curade, chirurgien, en reconnaissance d'un capital de 3,000 livres dû par ce dernier à Pierre-Joseph Cairanne, et cédé par celui-ci aux dites religieuses. — Ordonnance du vice-légat portant permission à Esprit-Joseph Dumas et Joseph Rigaud, juges ordinaires du duché de Caderousse, de la baronnie du Thor, des seigneuries et terres de Cabrières, Vellorgues, Saint-Étienne-de-Magol, Lagarde-Paréol et du fief de Frigolet, de procéder à l'insinuation de toutes sortes de donations faites dans lesdits duché, baronnie, terres et fief. — Poursuites en paiement d'aliment, par la dame de Pézénas de la Brochetière et ses filles, contre M. de Chargé de la Brochetière, de Sérignan, leur époux et père, et lettre de l'évêque d'Orange peu favorable à ce dernier; — etc. (Répertoire.)

B. 856. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

**1746.** — Procédures... etc. — Poursuites : de Jacques Brun contre le sieur Paris, en paiement d'un billet de 61 livres 18 sous souscrit par ce dernier pour prix de marchandises; — de Florens Tarascon, notaire à Cabanes, contre François Michel, voiturier d'Avignon, en paiement d'un billet de 240 livres pour paiements faits à sa décharge au bureau des fermes du Roi. — Contrainte générale décernée à la requête des consuls de Vaison contre les débiteurs de cette commune. — Poursuites : de Philippe Larquier, chirurgien du lieu du Pont-de-Sorgue, en qualité de mari de Madelaine Genet, contre Marie Judith et Catherine Genet, ses belles-sœurs, en paiement de 300 livres pour le complément des 1,200 livres constituées en dot à ladite Madelaine; — de François et Mathieu Mondet, de Villedieu, contre le nommé Bertrandet, d'Avignon, en restitution d'une pièce de cadis blanc de vingt cannes, ou en paiement de son prix à raison de 3 livres la canne. — Instruction contre le nommé Alet, valet de chambre du comte de Langack, lequel, après la mort de son maître, avait été nommé séquestre du mobilier de celui-ci et avait pris la fuite après l'avoir fait disparaître; — etc.

B. 857. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

**1746-1750.** — Procédures par Marc-Antoine Montpithon, notaire et vice-greffier. — Poursuites : des religieuses de Notre-Dame d'Avignon contre les hoirs de Pierre Courrat, en paiement de 60 livres; — de Joseph et André Barbut frères, travailleurs de Morières, contre Gaspard Fuzat, travailleur du même lieu, en paiement de 53 livres pour arrérages de loyers de maison; — d'Hyacinthe de Benoît, prêtre doctrinaire, et de Marie de Benoît, religieuse du Verbe-Incarné, sa sœur, contre Jean-Joseph de Benoît, comme héritier de Louis-Gabriel de Benoît, son cousin, en paiement de 27 livres 1/2 pour le semestre d'une pension léguée aux poursuivants par ce dernier. — Contestation au sujet de la possession de la chapellenie de Notre-Dame-du-Groseau près Malaucène; — etc. (Répertoire.)

B. 858. (Registre.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

**1747.** — Procédures par Étienne Mégy, notaire et greffier. — Poursuites : de Dourieu contre Masse, en paiement de 33 livres deux sous, pour nourriture donnée à ce dernier; — de Pierre Thibault, architecte, contre Guillaume

Astaud, maçon, en paiement de 73 livres, provenant du reliquat de leurs comptes; — de Gentille Rogette, juive, veuve de Jacob de Carcassonne, contre Élie de Saint-Paul, afin de lui faire déclarer la quantité d'or et d'argent monnayés, des hardes et autres effets, qu'il a, appartenant à l'hoirie dudit Carcassonne; — de Jean-Pierre Escoffier contre mademoiselle Escoffier, pour régler des réparations faites à la maison de celle-ci; — des syndics préposés à la réparation de la traverse de la Baratière, contre Delormes et autres contribuables; — de Gilles-Joseph et Charles Barbier, taffetassiers, contre Joseph Rileau, mari de Louise Barbier, leur sœur, en règlement du compte des droits revenant à chacun d'eux du chef de leur mère; — des consuls d'Avignon, contre divers particuliers, qui, lors de la dernière inondation du Rhône, ont attaché une barque à la statue de Saint-François posée sur les bords de ce fleuve, ont occasionné la chute de celle-ci, et causé d'autres dommages aux murailles et aux quais; — des mêmes contre François Pouillet, fermier général des droits de la ville, au sujet du péage qu'exigent indûment ses agents, notamment sur le vieux cuivre que les chaudronniers envoient aux martinets pour être refondu et ensuite leur être rapporté; — etc. (Répertoire.)

B. 859. (Registre.) — In-4°, 628 feuillets, papier.

**1717.** — Procédures par Antoine-Alexis Richard, notaire et greffier. — Instance de Sébastien Manche, cordonnier, comme héritier de Jean-François, son père, contre Rose Feste, veuve en premières noces de feu Pierre Manche, en revendication d'une maison à Avignon, rue Saint-Sébastien. — Poursuites de Jean-Joseph Gaudibert contre Guillaume-Joseph Gaudibert, son père, en paiement d'une provisionnelle de 110 livres qui lui a été allouée en justice. — Contestation entre le marquis de Donis et Marc Gibert, au sujet d'une fourniture de 300 quintaux de foin à laquelle celui-ci s'est engagé. — Contestations : entre Pierre Dumas, voiturier d'Avignon, d'une part, et Jacoutaud et Abraham Mossé, juifs, d'autre part, au sujet d'un mulet que ceux-ci avaient vendu à leur partie; — entre Jacob Espir de Prague, rabbin de la communauté des juifs d'Avignon, et François Courrat, notaire, au sujet de la cession que celui-ci avait faite audit de Prague de cinq annuités d'une pension de 30 livres. — Discussion générale des biens de Gaspard Eslang, de Sorgue, à la poursuite de ses créanciers. — Requête de Marie-Anne de Bernady, veuve de François de Pézénas, aux magistrats de la sénéchaussée de Valence, tendant à obtenir la protection du Roi et de la justice contre les excès de François-Xavier de Pézénas,

son fils. Elle y déclare transférer son domicile à Valence, attendu que le pays du Comtat a des immunités qui semblent autoriser le crime; — etc.

B. 860. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

**1717.** — Procédures... etc. — Poursuites : de la commune de Ménerbe, contre Boniface Silvestre, libérateur de la ferme de la boulangerie close du lieu, à l'effet de le contraindre à souscrire l'acte de sa ferme, et à fournir caution; — des PP. Cordeliers, contre M. d'Asbrout de Gignonian, en paiement du montant d'une promesse privée de 130 livres; — de François Villart, notaire, contre Jeanne-Marie Isard, veuve d'Esprit Gounin, de Morières, en avération de l'acte de constitution d'une pension de 30 livres. — Discussion des biens de l'abbé François de Bonfils à la poursuite de ses créanciers. — Assignation donnée à Jacob de Bessier, juif, dit le Petit-Lion, pour voir ordonner qu'attendu qu'il n'a daigné réparer le devant de sa maison, il sera démoli à ses frais. — Verbal constatant l'état de ruine des coins du mur de clôture du grand jardin des Célestins. — Poursuites de Martin Ralcour, bourgeois, contre Jean Heuges père, fileur de soie, en paiement d'une somme de 300 livres; — etc.

B. 861. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

**1717-1718.** — Notes prises aux audiences du palais apostolique. — Citation en justice de François, faiseur d'étoffes, et de Roux par Antoine Mouton, en paiement de 20 livres pour prix de coutils à eux vendus. — Inhibitions à Claude le Pastre et à Claude Mouret de passer dans la vigne d'Arland et encore moins d'y cueillir des fruits. — Commandement fait par le corps des serruriers à Morel, de remettre le chef-d'œuvre qu'il doit produire pour être admis à la maîtrise de son art. — Citation donnée à La Roture, étudiant en médecine, à la requête de Faugerouge, perruquier, en paiement de 24 livres pour la fourniture d'une perruque. — Ordonnance du vice-légat, prescrivant aux membres de la noble compagnie du jeu de l'arc d'Avignon (au nombre de 42) de payer à Lafrance leurs robes, aigrettes, rubans, gants et généralement tout ce qu'ils ont pris chez ce fournisseur, s'ils ne préfèrent lui rendre ces objets en nature. (Il s'agit du costume pris pour faire escorte d'honneur à dom Philippe d'Espagne, duc de Parme, lors de son passage à Avignon, le 27 février 1744); — etc.

B. 862. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

**1748.** — Procédures... etc. — Poursuites de Giraudy, contre Villiet, en payement d'un billet de 50 livres. — Inhibitions de Marie Flachaire, veuve Raoussat, contre Cécile Gauffre, veuve Richard, au sujet de la cheminée et des autres constructions que celle-ci avait appuyées contre le mur de la maison de l'opposante. — Poursuites de Michel Rey, marchand de Sarrián, contre les consuls de la ville d'Avignon, en payement de 50,000 livres pour le prix du blé qu'il leur a fourni; — etc.

B. 863. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

**1749.** — Procédures par Joseph Courtois, notaire et greffier. — Poursuites : de la demoiselle Bérenger Hugues contre Joseph Fauque, en payement de 4 salmées de blé et de 2 salmées de seigle, pour le fermage de la grange exploitée par ledit Fauque; — de la demoiselle Corneille contre Claude Jullien, en payement d'un billet de 96 livres souscrit par ce dernier; — de Blaise Ferrier, contre le nommé Lefèvre, ménager, en payement d'un billet de 42 livres. — Congé de location de maison donné par Félix Ricard, locataire, à Petris, revendeur, propriétaire. — Répudiation par Joseph-Benoît-Hyacinthe Couren de la succession de Joseph Couren, son père. — Poursuites de Laurent Meyssier, prêtre, contre Graneton Cartier, en payement d'un prêt de 96 livres; — etc. (Répertoire.)

B. 864. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

**1749.** — Procédures par Ralcour, notaire et greffier, et Nicolas Rogier, notaire et vice-greffier. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs de Paul de Cadecombe, avocat, et de Catherine de Perrin de Bouadona, sa femme. — Instances : par Claude Seur, uagon, tendant à être renvoyé devant la cour de justice de Mornas, pour le jugement de la contestation qu'il a avec Jean Fléchaire, hôte du même lieu, au sujet des constructions qu'il a faites pour le compte de ce dernier; — d'Ignace Thomas, comme héritier de Bénézet Thomas, son frère, contre Marie de Canard, veuve de ce dernier, en restitution de divers objets qu'elle a détournés de cette succession. — Inhibitions obtenues par Jean-François Mantillery, notaire, et Jean-Joseph Chabrier, marchand, contre ceux qui passent dans les vignes qu'ils ont nouvellement fait planter à Morières, au quartier du Canonet. — Poursuites de Pierre Payen,

marchand cartier, contre Roustand, bourgeois, en payement de 43 livres 1/2 pour prix des marchandises livrées à ce dernier; — etc. (Répertoire.)

B. 865. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

**1749.** — Procédures devant les cours séant au palais apostolique. — Poursuites d'Antoine le Réolle, chevalier, contre Hachette, chaudronnier, en payement de 72 livres, montant d'un prêt amiable qu'il lui a fait. — Instance de Barthélemy Battalier, de Villes, contre Guillaume de Brantes, donataire de ses biens, à l'effet d'être autorisé à aliéner une partie des biens donnés au susdit, afin de subvenir à ses besoins. — Signification faite de la part de Marie Bousquet, veuve de Joseph Saint-Benoît, à Marthe Sigau 1. veuve Decampe, de n'enlever ni laisser enlever aucune porte ou fenêtre de la maison qu'elle occupe et qui appartient à l'istante. — Arrestation par M. Payen du prix de deux maisons, à la paroisse de Notre-Dame-La-Principale, vendues par M. Descottes avec lequel il est en procès; — etc.

B. 866. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

**1750.** — Procédures par Joseph Courtois, notaire et greffier. — Instance, pour la réserve de ses droits dotaux, introduite par Catherine Gleise, épouse de Jean-Joseph Perrinier, contre les créanciers de celui-ci. — Nomination de François-Dominique-Didier Monery fils, en qualité de curateur de Chassoïn fils, absent, à l'effet de le défendre contre les poursuites de Malortigue, orfèvre. — Poursuites : de Guigue jeune, marchand, contre Jean-Joseph Étienne, en payement d'un compte montant à 90 livres; — d'Helène Gachon, femme Forestier, contre les hoirs de Jean Aubert, en payement de 4 annuités d'arrérages d'une pension de 13 livres 1/2; — de M. de la Varenne contre Batacholy, tailleur, en restitution de 30 boutons d'or qui étaient à l'habit que celui-ci lui a racommé; — etc.

B. 867. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

**1750.** — Procédures par Robert Messein, notaire et greffier. — Poursuites : de la communauté des FF. Prêcheurs d'Avignon contre Joseph-François de Cartier de Ture, seigneur de Lagnes, en payement d'arrérages de cens sur la maison que ce dernier possède à Avignon, paroisse Saint-Agricol, rue des Licés, et confrontant du mi à le cimetière dudit couvent; — de Jean-Baptiste Ro-

bert, maçon, contre Claude Bieu, dit l'Espine, et la nommée Lion, sa femme, en paiement de 210 livres pour les ouvrages de maçonnerie qu'il a faits à la maison de celle-ci; — de Joseph Girardon contre Contat, sculpteur, en paiement de 10 livres pour une table à lui livrée; — du corps des serruriers d'Avignon contre le sieur Moynier, à l'effet de le contraindre à faire un chef-d'œuvre et à payer 24 livres pour le droit de confrérie le concernant. — Instance, en consignation de dot, par Meysan de Monteux, femme de Mardoché Lyon, juif de Carpentras, contre les créanciers de ce dernier. — Contestation entre les consuls de Richerenches et Vincent Sarrasin, horloger, au sujet d'une horloge que celui-ci avait fournie à leur commune; — etc.

B. 868. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

**1750.** — Procédures par Gaultier, notaire et greffier. — Poursuites : de la Compagnie-du-Jeu-de-l'Arc d'Avignon contre la nommée Seconde, en paiement de 24 livres pour le loyer de la maison qu'elle tient à bail de ladite compagnie; — de la même contre Sébastien Mauche, en paiement de 318 livres pour la moitié le concernant dans la reconstruction d'un mur mitoyen; — de François Dufaüd contre sa fille, en paiement de 150 livres pour l'augmentation de dot qui lui est dû par suite du décès de Delphine Piebon, sa femme; — de Guilhen contre M. de Verelos, en paiement de 31 livres 16 sous pour prix de travaux faits à la demande de ce dernier. — Cession de biens faite par Antoine Hachette, maître ehaudronnier, à ses créanciers. — Poursuites de Jacob Vidal, juif de Carpentras, contre M. d'Arboussier, en paiement d'un billet de 150 livres; — etc.

B. 869. (Registre.) — In-4°, 871 feuillets, papier.

**1750-1751.** — Procédures par Joseph-Louis-François Silvestre, notaire et greffier. — Instance de Bouyer contre Rose Jacob, sa femme, à l'effet de lui faire déclarer sous serment si elle a sur ses biens d'autres hypothèques que celles qui ont été déclarées dans leur contrat de mariage. — Poursuites : de Claude Dangouin, tourneur d'Avignon, contre Nicolas Bouquet, en paiement de 60 livres pour prix d'aliments à lui fournis; — de Jean Jouve, négociant, contre Jean-Antoine Eyrier, en paiement de 36 livres pour les intérêts d'un capital de 600 livres; — de Jean Coste et Étienne Biscarrat, marchands, contre Joseph Doursin, en paiement de 80 livres 14 sous pour marchandises à lui livrées; — de François Biron, cabaretier, contre Tremond Lafond, coutelier, en remboursement d'un prêt de 225 livres; — etc. (Répertoire).

B. 870. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

**1751.** — Procédures par Louis Roberty, notaire et greffier. — Discussion générale des biens de M. d'Orléans, de Bédoin. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de René Bénézet Monclergeon par Elisabeth de Bret, sa veuve. — Poursuites : de la dame Tardieu et de Claudet frères, marchands de Lyon, contre Pelouzet, d'Avignon, en paiement de 211 livres 12 sous, montant d'un billet souscrit par ce dernier; — de Michel Peytier, boulanger, contre Vioulès, fustier, en restitution de 30 livres reçues par ce dernier, à-compte du prix d'une mêt-à-pétrir qu'il devait lui livrer avant les fêtes de Noël. — Autorisation donnée par le vicaire général de l'Archevêché à la dame Monclergeon, de faire assigner l'abbé Mouvan, bénéficiaire de Saint-Pierre, pour déposer dans la cause qu'elle soutient en justice. — Instances : de Guillaume Bremond, prêtre, prieur et seigneur majeur de Saint-Romain-en-Viennois, contre les consuls et la commune du même lieu, en cassation d'un décret de la Rectorie de Carpentras, relatif à la vente du vin dudit prieuré, rendu au préjudice des droits et de la juridiction ecclésiastiques; — du même, prétendant à la dîme des poulets contre les mêmes. — Inhibitions faites à la requête des Bénédictines de Caderousse, de jeter des pierres contre les portes et les fenêtres de leur monastère. — Instances de la confrérie des Pénitents Blancs de Mornas contre Étienne Alexis Gemiffren, acquéreur d'une maison; contre Joseph Barbanair, en paiement d'un capital de 150 livres; — etc.

B. 871. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

**1751.** — Procédures par Jean-Claude Isard, notaire et greffier. — Poursuites : de Baptiste-Gabriel Puseal, cordonnier, contre Gabriel Isened, imprimeur, en paiement d'une obligation de 42 livres à lui souscrite par ce dernier; — de Jacob de Monteux, juif de Carpentras, contre Raimond Daudet, d'Avignon, en paiement de 45 livres. — Instance de Jean-Jacques Prévôt, maître menuisier, contre Dode Chaussy, taffetassier, à l'effet de le contraindre à accepter la somme de 660 livres pour solde du prix d'une vigne qu'il lui a vendue; — etc. (Répertoire).

B. 872. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

**1751.** — Procédures par Elzéar-Michel Clavel, notaire et greffier. — Poursuites : de Batacholy, tailleur d'habits,

contre la demoiselle Chabert, en paiement de 15 livres pour le loyer d'une chambre; — de la demoiselle Giraud contre la demoiselle Julien, en paiement de 34 livres pour le loyer d'une chambre garnie. — Instance du sieur Jean-Baptiste Saïn contre Daniel de Beaucaire, à l'effet de faire contraindre ce dernier à lui quitter une somme de 600 livres, moyennant le paiement de 48 livres dont il a fait le dépôt. — Poursuites : d'Arnaud, notaire, contre Delaire, en paiement de 120 livres pour le semestre d'un loyer de maisons; — de Pierre Bonnet contre Jacques Hilaire et son épouse, en remboursement d'un prêt de 36 livres. — Convocation du marquis de Brantes, comme créancier des mariés Gasquet, à l'effet de se rendre dans une des salles de la confrérie de la Miséricorde pour délibérer sur les affaires desdits mariés. — Poursuites de Joseph Goudard, de l'Isle, contre Joseph-Laurent de Robert, comte de Rochefort, en reddition du compte des sommes qu'il a touchées pour Claude-François Goudard, oncle du poursuivant. — Discussion des biens de Pierre-Joseph Hugues à la poursuite de ses créanciers; — etc.

B. 873. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

**1751.** — Procédures par François-Félix Ralcour et Rogier, notaires et greffiers, et par Jean-François-Abel-Hyacinthe Mercier, vice-greffier. — Poursuites de Claude Lantuy contre Fournier, charretier, en paiement d'une dette de 24 livres. — Contestation entre Blanquette et Lea Naquet, juives, d'une part, et Némis Naquet, leur sœur, et Salomon Delpuget, fils de celle-ci, d'autre, au sujet de l'escalier d'une maison qu'elles possédaient en commun. — Poursuites de la ville d'Avignon : contre Rambaud et Lamy, en paiement de 300 livres pour le fermage du pré de Casal; — contre Reboul, fabricant en soie, en remboursement des mille écus qu'elle lui a prêtés pour l'aider à établir une fabrique de velours; — contre Michel Puget, en remboursement des mille écus qu'elle lui a prêtés pour réparer son banc de la Boucherie. — Inhibitions faites à la requête de la ville d'Avignon aux riverains de la route de Carpentras au quartier des Daulans, de combler le fossé qui vient d'être creusé sur le bord de celle-ci. — Poursuites de Coulaud père et fils, négociants à Lyon, contre Pierre Souliagon, marchand d'Avignon, en paiement d'un billet de 300 livres. — Traité entre Alexandre-Joseph Devot, marchand de soie, et Jean-François Bioulès, machiniste, tous deux d'Avignon, pour la confection et la pose de deux moulins à soie. — Poursuites de Sibille Delpeuch, veuve de Pierre Mercier, chirurgien, contre le sieur Arnaud, rentier de la grange de la Barben, en paiement d'un mémoire

de soins et de médicaments. — Poursuites du corps des menuisiers d'Avignon contre Isnard, compagnon, qui avait levé boutique sans s'être fait admettre à la maîtrise; — etc.

B. 874. (Registre.) — In-4°, 431 feuillets, papier.

**1752.** — Procédures par Jacques-François Bounholon et Chartroux, notaires et greffiers. — Poursuites : de François Perrin contre Roche, en paiement d'une promesse privée de 53 livres; — d'Agniel Destembes, marchand de Lille en Flandre, contre Antoine-Joseph Guinaud, marchand sellier d'Avignon, en paiement de 485 livres pour prix de deux pièces de velours façon d'Utrecht; — de Clément Vitrier contre M. Petrone, en paiement de 278 livres pour ouvrages de son art faits à la maison de ce dernier. — Instance en dommages-intérêts par François Rigollet, marchand libraire de Lyon, contre Chabrier, libraire d'Avignon, pour le défaut de livraison par ce dernier de 100 exemplaires du *Secrétaire de la cour*, de 100 exemplaires des *Ordonnances de Louis XV*, de 100 exemplaires d'*Hippolyte*, de 100 exemplaires des *Petits comptes faits* et de 25 *Traité du vrai mérite*. — Instance, en consignation de dot, par Catherine Gleyze, contre Perrinier, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Poursuites de Jean Roure et Phily, porteur de chaises, contre le nommé Martin, rentier de la ferme de Bouehardoni, en paiement d'une chaise à porteurs qu'il leur a brisée avec sa charrette. — Vente des meubles, effets et marchandises de Jean Troulat, potier d'étain. — Déposition de la demoiselle Tulle Donier au sujet des promesses qui lui ont été faites par les nommés Fructus, Dupuy et Rouzier, ses créanciers, lorsqu'à près sa faillite ils la firent arrêter à Marseille. — Poursuites de Pierre Chenet, graveur à Avignon, contre André Brunet, père et fils, à l'effet de faire contraindre ce dernier à achever son temps d'apprentissage; — etc. (Répertoire

B. 875. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

**1753.** — Procédures par Bernard et Rogier, notaires et greffiers. — Instance d'Antoine et Jean-Baptiste Gelin dits Mirabeau, père et fils, contre François Julian et Catherine Chaix, mariés, en restitution des bijoux, hardes et autres effets ayant appartenu à Marie Eyraud, femme dudit Jean-Baptiste Gelin et fille de ladite Chaix. — Poursuites : de Rigaud Charasse, Richard Rique, de Lombard et de la veuve Crozet, contre Sébastien Viret, en paiement de 90 livres pour la part concernant ce dernier dans les réparations faites à un moulin possédé en commun; — d'Antoine Fa-

raud, menager, et Marguerite Michelon, mariés, de Lagnes, contre Alexis Michelon, du Thor, fils et héritier universel de Jean Pierre, en paiement de 200 livres léguées par ce dernier à ladite Marguerite; — de Boudois, Meynage et autres associés, voituriers d'Avignon, contre Barthélemy Martin, de Beaucaire, en paiement de 220 livres pour transport de riz. — Instance de Pierre Geniu, de Caromb, contre les consuls dudit lieu, afin qu'ils soient mis en demeure de lui faire incessamment détriequer ses olives; — par Jean Vion, à l'effet de faire contraindre Louis Boissel, faiseur de bias, à terminer l'apprentissage dudit Vion; — etc. (Répertoire.)

B. 876. (Registre.) — In 4°, 168 feuillets, papier.

**1754.** — Procédures par Antoine-Alexis Richard, notaire, comme vice-greffier de Poncet. — Poursuites : de Louis Chabert, gantier, contre Painblane, maçon, en paiement d'une pension de 20 livres; — d'Antoine Sarrazin contre Jean-Joseph Arnaud, en paiement du blanchissage de 1,319 cannes de toile à raison de 5 sous la canne. — Instance de Michel Guibert, imprimeur, tendant à le faire considérer comme opposant à la création de la confrérie des gens de son art, attendu qu'on n'a pas daigné le convoquer aux assemblées qui ont été tenues pour les affaires du corps. — Contestation entre la mense archiépiscopale et le chapitre de Saint-Pierre d'Avignon, au sujet de la juridiction dont relèvent les emphytéotes que ledit chapitre a au terroir de cette ville, clos de Périgord. — Poursuites du chapitre de Saint-Didier d'Avignon contre le sieur Dumisseau, en paiement de 19 livres pour arrérages d'un cens imposé sur une maison rue des Lices. — Action en résiliation du bail de son hôtel engagée par Joseph-André de Raoussset, comte de Boulbon, contre Ignace, comte de Villeneuve. — Instance par le sieur Courcy pour être aduis à la cession misérable de ses biens malgré l'opposition de ses créanciers, et notamment celle des religieuses de Saint-Bernard de Cavallon. — Poursuites des religieuses de Notre-Dame d'Avignon contre le sieur Gigionian, vitrier, en paiement de 360 livres pour arrérages d'une pension de 90 livres; — etc.

B. 877. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

**1754.** — Procédures par Antoine-Alexis Richard, notaire et greffier, et Joseph Gluais, vice-greffier de Robert Messin. — Contestation : entre Catherine Jullian veuve

de Pierre-Joseph Palis, et Jean-François-Ignace Bezet, au sujet d'une vigne plantée par ce dernier dans les fonds que ladite dame possédait au quartier des Daulans; — entre le grand hôpital Sainte-Marthe d'Avignon, héritier de M. de Tertullis, seigneur de Saignon, et la dame de Baronceley, veuve de ce dernier et usufruitière de ses biens, au sujet de cet usufruit. — Discussion des biens de Jacques-Philippe Duclaud à la poursuite de ses créanciers. — Instance en partage par Jean Regnier, Joseph Betton et Anne Regnier, mariés, contre les hoirs de Jean-Joseph Regnier, représentés par Marie-Anne Peyre. — Contestation entre Jacques Avon, de Cabrières, et Mathias Avon, son frère, au sujet de l'exécution d'une police privée entre eux souscrite. — Poursuites de Michel de Beaucaire, juif de l'Isle, contre Jean-Baptiste Favier, héritier de Joseph, son frère, menager dudit l'Isle, en paiement de 464 livres en capital. — Instance de la confrérie des Pénitents-Noirs de Valréas sous l'invocation du Saint-Nom-de-Jésus, pour être maintenus dans la possession d'assister à la procession du Saint-Sacrement en portant des flambeaux écussonnés aux armes de leur confrérie. — Poursuites de Jacques Garrigan, imprimeur, contre Chassenet et Clerc, marchands orfèvres d'Avignon, en paiement de 750 livres pour solde du prix des imprimés, brochures et gravures qu'il leur a fournis pour la loterie dont ils avaient obtenu l'autorisation; — etc.

B. 878. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

**1755.** — Procédures par Antoine-Alexis Richard, notaire et greffier. — Instance : de la communauté des Cordeliers d'Avignon pour être admise à jouir en corps des biens que Pierre Reynard, sergent invalide à Château-Queyras, a laissés à François Reynard, son frère, religieux de la communauté; — d'Antoine de Pézenas de Pluvinal, aîné d'être maintenu dans la possession et jouissance des biens délaissés par Marie-Thérèse de Savin, son épouse, et de ceux qui sont obtenus à Barthélemy de Pézenas de Pluvinal, son fils, lequel prétend l'en dépouiller. — Poursuites d'Abraham de Monteux, juif d'Avignon, contre Jean-Hyacinthe de Calvet, seigneur des Angles, et la dame Jeanne-Thérèse de Maurely, sa femme, en paiement d'un capital de 7,000 livres. — Demande de cohabitation par Esprit Ducry, de Bédarrides, contre Suzanne Mestre, sa femme. — Poursuites de Jausseran, marchand de fer, contre Jacouttet, père et fils, serruriers, en paiement d'un reliquat de compte de 540 livres; — etc.



B. 879. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

**1756.** — Procédures par Louis Roberty, notaire et greffier. — Congé de location donné par Jean Teston à Ronx, cabaretier d'Avignon. — Interdiction de sous-affermier par le monastère des Ursulines dites les Royales d'Avignon, à Pierre Fontin, menager, fermier d'une de leurs terres, au clos du Grand-Riban. — Poursuites des Oratoriens d'Avignon contre Lespès, menuisier de la même ville, en restitution de 64 livres comptées à ce dernier pour des ouvrages de son art qu'il n'a pas faits. — Saisie d'une terre de 11 éminées pratiquée à la requête de M. de Villèle contre M. de Palis, son débiteur. — Poursuites de Catherine Vianot, veuve de Salvador, contre Pons Reynaud, poudrier, à l'effet de le contraindre à acquitter une pension de 21 livres 5 sous qu'il doit, et à souscrire la rénovation de son acte constitutif. — Contestation entre Guillaume Bremoud, prieur et seigneur de Saint-Romain-en-Viennois et la communauté des habitants de ce lieu, au sujet de la célébration d'une seconde messe audit lieu les dimanches et jours de fêtes, que l'évêque de Vaison avait mise par décret à la charge dudit prieur. — Instance en consignation de dot par Anne Dupré, femme d' Aimé Pillement, peintre, contre ce dernier et ses créanciers. — Contestation entre la communauté des Oratoriens d'Avignon et la commune de Sarrian, au sujet de la mission que lesdits Oratoriens avaient le devoir d'aller annuellement prêcher dans ce lieu, ce qu'ils ne faisaient pas parce que l'évêque d'Orange leur refusait les pouvoirs à ce nécessaires ; — etc. (Répertoire.)

B. 880. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

**1757.** — Procédures par Louis Roberty, notaire et greffier. — Instance : pour être maintenue en possession des biens de la succession de François-Sébastien de Cieéri par Marie-Gabrielle de Benoît, sa veuve et héritière ; — afin de faire renvoyer devant la cour ducale de Caderousse les poursuites criminelles dirigées contre Jean Vaton, à la requête d'Antoine Bourges, par les officiers de la cour du marquis de Fortia. — Poursuites des bayles de la confrérie des bouchers, sous l'invocation de Saint-Laurent, contre Joseph Arnaud, Alexandre Basset et autres, à l'effet de les faire contraindre à leur payer 9 livres chacun pour leur droit de confrérie. — Contrainte générale décernée à la requête de Jean-Marie Bellon, exacteur du département de

Caderousse, contre les retardataires au paiement de cette contribution. — Instance de Laurent Béridon contre Abraham, juif de Monteux, en annulation d'un acte d'obligation souscrit au profit de ce dernier, le 6 novembre 1755 ; — en consignation de dot par Jeanne Simonet contre Jean-Baptiste Jacquin, son mari, et les créanciers de celui-ci ; — de M. d'Ancézune, duc de Caderousse, contre Paul Calamel et François-Simon Rollet, fermiers de la terre de Caderousse, en dommages-intérêts pour la non-exécution de divers articles du cahier des charges de leur ferme ; — etc. (Répertoire.)

B. 881. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

**1758.** — Procédures par Richard, notaire et vice-greffier de M. Poncet. — Congé de location de maison donné par Maurice Picard, contrôleur général des fermes du Roi à Avignon, à la dame veuve Roman et à la dame Cotte, sa fille. — Rétenion par droit de prélation d'une maison de la directe de la mense archiepiscopale d'Avignon, vendue par Joseph-Antoine Générat à Pierre Cheysolme ; ladite rétenion au profit de Jean Peytavin, traiteur. — Poursuites de M. de Caze de Frestière contre Joseph Dauvergne, en paiement de 135 livres pour le semestre d'un loyer de maison. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Anne de Félix de Saint-Just, par Joseph-François-Hyacinthe de Raphélis de Soissons ; — etc.

B. 882. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

**1758.** — Procédures... etc. — Demande de légitime par Jean-Joseph Cheval et Marie-Casaille Rafin, mariés, contre Jean-François Bioulès et Catherine Raffin, celle-ci héritière de Jeanne-Marie Giraud, leur mère. — Poursuites de la communauté des FF. Prêcheurs d'Avignon contre Paul Mouret, en paiement de 366 livres, montant du fermage d'une terre dudit couvent. — Discussion générale des biens de Pierre Rambaudy. — Poursuites de M. de Sainte-Colombe contre madame de Vervins de Breganson, à l'effet de la contraindre à reconnaître à son profit la directe d'une terre ou garrigue de huit éminées qu'elle a acquise à Bédoin. — Reconnaissance du testament de la dame Cécile Bonnet à la poursuite de Joseph et Rose Bonnet. — Poursuites de Joseph-Antoine Louvet, apothicaire, contre les hoirs de Pierre-Bernard-Barthélemy de Crivilly de Villegarde, d'Avignon, en paiement de 192 livres pour quatre annuités des arrérages d'une pension de 48 livres ; — etc.

B. 883. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

**1759.** — Procédures par Rogier, notaire et greffier. — Discussion des biens du comte de Malijac à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites : de la communauté des Doctrinaires d'Avignon contre Goudard, en paiement d'une pension de 233 livres ; — de Marie-Anne Seuil, épouse de Jean-Albert de Mauperlier, contre Thomas Seuil, son frère, en paiement de sa légitime ; — du collège Saint-Martial contre Teysier pour lui faire souscrire la reconnaissance emphytéotique d'une partie de maison à Sorgue, rue de la Pelisserie ; — de François Bagnol contre Hyacinthe Lançon, à l'effet de l'empêcher de mettre du foin, de la paille et du bois dans une maison, rue Lanterne, qu'il tient en arrentement dudit Bagnol ; — etc.

B. 884. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

**1760.** — Procédures par Louis Roberty, notaire et greffier. — Mention du départ du vice-légat Paul Passionei et de l'arrivée de Grégoire, des ducs de Salviaty, son remplaçant. — Discussion générale des biens de Charles Barthelet et Marthe Leydier, mariés, à la poursuite de leurs créanciers. — Contrainte générale décernée : à la requête des fermiers généraux de la baronnie du Thor contre les possédants biens emphytéotiques audit lieu, pour leur faire acquitter les cens et demi-lods et souscrire des actes de reconnaissance ; — à la requête de la commune de Caderousse et de Jean Tourgon, son trésorier, contre les débiteurs de cette commune. — Poursuites : de la commune de Rochebude contre Chiron de Saint-Paul, Esprit et Louis Reynaud, père et fils, de Rochebude, en paiement d'une somme de 920 livres qu'ils se trouvent devoir en vertu d'acte du 7 mars 1757 ; — de Joseph-Claude-Marie de Seguin, marquis de Vassieux, contre Paul-Aldonce de Thezan, marquis de Venasque, en paiement d'une pension de 220 livres ; — de Palissot contre la veuve Lafrance et son fils, en paiement de 10,296 livres pour le quart de ce qu'ils se sont engagés à payer dans le concordat qu'ils ont souscrit avec leurs créanciers. — Instance par la demoiselle Catherine Simonet contre Madelaine Lardat, modiste d'Avignon, en résiliation de l'acte d'apprentissage de ladite instance ; — etc. (Répertoire.)

B. 885. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets papier.

**1760.** — Procédures par Chambaud, Louis-Bérard Cairanne, etc. — Poursuites : de Gabrielle de Monery, veuve de Blanchety, contre Marc Ravoire, de Morières, en paiement de 93 livres, montant de divers arrérages de pensions ; — de la maison des Filles de la Garde contre Élie de Saint-Paul, juif, en paiement de 13 livres 1/2, montant d'arrérages de pension. — Contestation entre la dame de Blanchety et le sieur Briat, maçon, au sujet de la malfaçon des murailles de la maison de ladite dame. — Poursuites : des religieuses de la Miséricorde d'Avignon contre François de Balbis de Berton de Crillon et Thérèse de Falve de Monteault, sa femme, en paiement du restant d'une pension de 440 livres ; — d'Hélène Rochas contre la demoiselle Rozier-Chaine, en paiement de 31 livres pour le loyer d'une partie de maison. — Instance des sœurs du Tiers-Ordre de saint Dominique d'Avignon contre Cantin, fileur de soie, en réfection d'un mur mitoyen qui menace ruine ; — etc.

B. 886. (Registre.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

**1761.** — Procédures par Louis Roberty, notaire et greffier. — Poursuites de Madelaine Chou, veuve de Pierre Rey, vigneron de Vaucluse, contre Jacques Rey, leur fils, en paiement de 105 livres pour la part le concernant dans son augment de dot. — Instance des créanciers chirographaires de Gabriel Liotard, marchand de soie d'Avignon, contre Joseph Teste et son fils, aussi créanciers chirographaires du même, qu'ils prétendaient évincer. — Poursuites : en avération d'un billet de 72 livres par la communauté des Ursulines royales d'Avignon contre la dame Castelan, veuve Mazeth ; — de veuve Soubey, Daudet et comp., contre Artamale, en paiement de 1,400 livres ; — d'Aubert Cambécédet, Fructus, Fontaine et Poulet, marchands d'Avignon, contre Ponrelle-Naquet, juive, en paiement de 150 livres. — Convocation des forains possédant biens à Caderousse, dans une des salles du couvent des Dominicains d'Avignon, à l'effet de délibérer sur leurs affaires communes. — Instances en consignation de dot et autres droits dotaux par Rose-Émilie de Caux, contre Paul-Hercule-Catherine, marquis de Fortia, seigneur de Caderousse, son mari. — Contestation entre Joseph-Agricol Mézangeau, prêtre et chanoine de Saint-Genest, et Louis-André Sibour, prêtre de Carpentras, au sujet de la possession de la chapellenie fondée dans l'église de Venasque sous le titre de

Saint-Georges et Saint-Michel. — Poursuites de la corporation des orfèvres d'Avignon contre la confrérie des Pénitents-Ronges, existant dans la même ville sous le titre de Notre-Dame-de-Réconciliation, en paiement d'une pension de 24 livres; — etc. (Répertoire.)

B. 887. (Registre.) — in-4°, 130 feuillets, papier.

**1761.** — Procédures par Coulombet. — Poursuites : du sieur Roque contre Bathalée, en paiement de 400 livres; — d'Isaac de Monteux, juif de Carpentras, contre Charles Chambon, charretier, en paiement d'une obligation de 350 livres; — de Roch Peyre contre Pierre Eynard dit *Lou Cacha*, en paiement de 72 livres pour le fermage d'une terre; — de Mossé de Roquemartine contre Joseph Lancière, en paiement de 138 livres, montant d'un acte d'obligation; de la communauté des Prêcheurs d'Avignon contre les hoirs d'Étienne Crillon, en paiement d'une créance de 100 livres. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jacques Briat par Joseph Briat, maître maçon, son fils. — Instance de l'abbaye de Montmajour-lès-Arles contre le nommé Gros, d'Avignon, en reconnaissance emphytéotique d'une maison acquise par ce dernier, rue Saunerie; — etc.

B. 888. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

**1762.** — Procédures par Louis Roberty, notaire et greffier. — Poursuites : d'Antoine-Guillaume de Causan, commissaire-ordonnateur des guerres, contre Joseph-Denis Ricard, de l'Isle, en paiement de 200 livres montant de deux annuités des arrérages d'une pension; — des fermiers du duché de Caderousse contre Benoît-Ambroise de Labeau-Bérard, comte de Maclas, en paiement des droits de lods résultant de la donation qui lui a été faite par François-Marie de Labeau-Bérard, marquis de Maclas, son frère; — des fermiers des moulins banaux de Vaison, contre Jean-Joseph Siffrein de Tilliat de Mot, marquis d'Olonnes, en paiement de l'amende stipulée par leur cahier des charges, pour être allé faire moudre ses grains ailleurs; — d'Hya-cinthe Coulombet, négociant d'Avignon, contre Gabriel Liotard, marchand de soie, en avération d'une lettre de change de 3,120 livres; — etc. (Répertoire au registre B. 893.)

B. 889. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

**1763.** — Procédures par Pierre-Alexis Richard, notaire et greffier. — Poursuites de Guillaume Guiran, directeur des Messageries royales, contre Joseph-François Roque, en livraison de 406 quintaux de foin pour le complément des 1,000 quintaux qu'il s'était engagé à lui livrer par police privée. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Antoine d'Elbène, seigneur de Saint-Just, fait au nom de ses quatre filles, par Étienne d'Elbène, son père et leur tuteur. — Mémoire des fournitures faites par Guiran à la demoiselle Graf, de Paris, qui se trouvait à Avignon au monastère de Saint-Georges, et à M. de Foresta, venu de Marseille pour l'épouser. Lettre autographe de la dame précitée portant que son mari croyait être chez un ami, et s'étendant de la demande qui lui est faite. Consignation par M. de Foresta d'une montre en or et autres bijoux, en garantie de ce qu'il pourra être reconnu devoir aux poursuivants; — etc.

B. 890. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

**1762.** — Procédures par Rogier, notaire et greffier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de M. de Vany par M. de Tholomas. — Procès-verbal de l'assemblée générale des créanciers de M. de Malijac. — Poursuites en paiement d'un compte de 75 livres pour médicaments fournis à Jacques Barrelet, dirigés par Faure, marchand pharmacien d'Avignon. — Inventaire du mobilier de la succession de Louise-Aldonce de Murs, veuve de François Gaspard, marquis de Sade, seigneur de Saumane, Mazan, Lacoste et autres lieux. — Procès-verbal de l'assemblée tenue dans la salle basse du couvent des Grands-Augustins d'Avignon par les forains possédant biens à Velleron. — Poursuites d'Élisabeth Miraillet contre Pierre-François Miraillet, son frère, en paiement d'un legs de 50 écus qui lui a été fait par Lucrèce Michel, sa grand-mère; — etc.

B. 891. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

**1762.** — Procédures par Antoine-Alexis Richard, notaire et vice-greffier de Poncet. — Poursuites de l'œuvre de l'Aumône-Générale d'Avignon contre Lacour père, en paiement de 230 livres pour la réception de l'enfant de Gabrielle Laye et les frais de ses couches; — de François Chabrier contre Françoise Louren, veuve de Joachim Buisson, en paiement de 24 livres pour arrérages des loyers d'une chambre. — Assignation donnée par le marquis de Crochans à Antoine-Étienne Sellier, à l'effet de

s'entendre condamner à réparer le carrosse dudit marquis toute affaire cessante.—Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Pierre Bénézet et Vany par la confrérie de l'Ange-Gardien, établie dans l'église Saint-Didier d'Avignon. — Poursuites du chapitre métropolitain contre Jean-Baptiste Vole, Jean Mounier, Joseph Samuel et Jean Moumet, menagers, pour avoir arrosé au moyen des eaux de la Sorgue contrairement aux réglemens;— etc.

B. 892. (Registre.) — In-4°, 480 feuillets, papier.

**1762.**—Procédures par Ralcour, Nicolas Rogier, Pierre-Joseph Pastour, etc., notaires et greffiers. — Congé de location donné par Jean-Charles-Henry de Chargé, seigneur de la Brochetière, au nommé Famille, porteur de chaises, pour un appartement paroisse de Sainte-Madelaine et rue des Lices. — Poursuites : de la dame Gabrielle de Monery, veuve de François de Blanchety, contre Joseph Faren, jardinier, en paiement de 602 livres pour le fermage d'un jardin ; — des hoirs de Joseph Liotard contre ceux de Jean Girardet, d'Entraigues, en paiement de 34 livres pour deux annuités des arrérages d'une pension ; — de Guigue jeune contre Firmin, en paiement de 52 livres pour reste du prix de marchandises à lui livrées;— de la confrérie des Pénitents-Blancs de Sarrian, contre Joseph Roux, de Mormoiron, en paiement d'une créance; — du séminaire des Doctrinaires d'Orange contre Joseph Goudareau, en paiement de quinze annuités d'arrérages d'une prestation annuelle de 14 éminées de blé. — Contestation entre les Grands-Augustins d'Avignon et les hoirs de Pascal Gibert, au sujet du préjudice porté à leur couvent par l'ensemencement à nouveau d'une terre sous les murs du lieu de Morières, et dont le bail expirait le 11 janvier suivant. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de M. Chauliard par M. Gourgonnier, notaire et greffier de Visan ; — etc.

B. 893. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

**1763.** — Procédures par Louis Roberty, notaire et greffier. — Signification au marquis de Brantes de l'hypothèque d'un capital de 400 livres existant sur une maison, rue de la Petite-Fusterie, qu'il a acquise de M. Carles, prêtre de Villeneuve, ladite hypothèque au profit de Gabrielle de Benoit, veuve de Sébastien de Cicéri. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Françoise Delonme, veuve Gérard, par Vincent, Joseph, Jean et Phi-

lippe Arménier, frères. — Poursuites des hoirs de Pierre Fuzat, boulanger, contre Jacques Legros et Jeanne-Marie Tenon, mariés, en paiement de 73 livres pour les arrérages d'une pension de 24 livres.—Discussion générale des biens de Charles-Joseph d'Orléans, seigneur de Bédoin, et de Lucrèce de Joannis, mariés. — Poursuites : des religieuses de Notre-Dame-de-la-Victoire d'Avignon, contre les hoirs de Jacques Barrelet, en paiement de 25 livres pour arrérages de pensions ; — de Joseph-Antoine Desjardins de Lauzon, capitaine au régiment de Nice, contre Pierre-Étienne de Robin, de Carpentras, en paiement de 870 livres pour deux annuités d'une pension ; — d'André-Joseph d'Anézune, d'Oraison, due de Caderousse, contre Marc Tourgon et Jean Miez, fermiers de ses fiefs des Grand et Petit-Frigoulet, en paiement de 5,400 livres pour arrérages du montant de leur fermage. — Inhibitions faites à Félix Barricade, ménager, de construire un fourneau ni aucune autre bâtisse dans la cour de la maison qu'il tient à ferme de la veuve Bertin, et sous les fenêtres de Fagegaltier, marchand taffetassier d'Avignon. — Poursuites de la Chambre Apostolique contre Louise Vernet, veuve de Claude Boyer, en paiement d'arrérages d'un cens de 8 livres, pour un magasin de bois qui lui avait été concédé le long des remparts ; — etc. (Répertoire.)

B. 894. (Registre.) — In-4°, 1114 feuillets, papier.

**1763.** — Procédures par Joseph-Louis-François Silvestre, notaire et vice-greffier. — Contestation entre Bouvachon et Marthe Escoffier, mariés, acquéreurs de la maison dite *le Chapeau-Rouge*, et l'OEuvre des Filles de la Garde, au sujet de la possession d'une ruelle qu'ils prétendent commune. — Poursuites : de Victor Albespic, maçon d'Avignon, contre Dominique de Beaumont de Lagarde et les hoirs de Victoire de Chateaulain, sa femme, en paiement d'une pension de 9 livres ; — de Colignon, cavalier de la maréchaulsée, contre André Constantin, ménager, en paiement d'un billet de 18 livres. — Demande en cassation de partage par Jean-Joseph Meyssonnier contre Jean-Baptiste Meyssonnier, son frère. — Poursuites de François-Honoré de Brun, écuyer de Mornas, et de Marie-Rose de Crozet, son épouse, contre les hoirs de Marie-Rose de Brun, en paiement du montant d'une donation de 1,000 livres faite par cette dernière à ladite Crozet. — Cession de biens faite par Gabriel Perrot, de Chateaufort-de-Gadagne, à ses créanciers.— Instance en résiliation du bail d'un martinet, à Sorgue, par Thérèse-Françoise Slavine de Latier, veuve de Tourrettes, contre les mariés Joachim Charasse et Marguerite Rigaud. — Poursuites de François Rousset, bour-

geois, contre Joseph-François Domergue, imprimeur-libraire, à Avignon, en paiement d'une lettre de change de 75 livres. — Contestation entre Jean-André Gamounet, voiturier, et Picard, faïencier d'Avignon, au sujet du règlement d'un chargement de faïences apporté de Moustiers. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Augustin Bouscarle, de Saint-Didier, par Rose Courbet, sa veuve, agissant comme tutrice de sa fille. — Instance en consignation de dot par Marie Eygtier contre Joseph Teste, ménager de L'Isle, son mari, et les créanciers de ce dernier; — etc. (Répertoire.)

B. 895. (Registre.) — In-4°, 383 feuillets, papier.

**1764.** — Procédures par Charles-Dominique Chambaud, notaire et greffier. — Discussion générale des biens de MM. de Lafont père et fils, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites : de Lasalvi et comp., négociants de Lyon, contre Antoine Brouzet, négociant à Avignon, en paiement de 941 livres; — des religieuses du monastère de la Miséricorde contre Jean Michel, graveur, en paiement de 120 livres pour arrâges de pensions; — de Michel Molinas, habitant du Thor, comme mari de Marie-Anne Ruel, de Venasque, contre Marguerite Arnaud, sa belle-mère, en paiement de 300 livres pour arrâges de pensions. — Demande d'une pension alimentaire par Antoine Coulomb contre François Coulomb, son père. — Congé de location de maison donné par François Islan, chanoine de Saint-Agricol, à Joseph Favier. — Poursuites de la confrérie des maîtres tailleurs d'habits contre Jacques Doys, en paiement de 32 livres pour ses droits de maîtrise; — d'Anne Bomardet, femme d'Estor Biron, taffetassier, contre Louis Lachand, fileur de soie, en paiement d'un legs de 100 livres à elle fait par Marie-Anne Lachand, sa sœur. — Signification aux hoirs de Jean-Baptiste Cabuy et à Pierre Michel, de Morières, de la cession faite par les hoirs de Joseph-François Jeanne à l'œuvre des pauvres de la paroisse Saint-Didier d'Avignon, des capitaux qu'ils devaient audit Jeanne; — etc. (Répertoire.)

B. 896. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1764.** — Procédures par Alexis Richard, vice-greffier de Poncet, Bérard et Pierre-Jean-Joseph Pastour, notaires et greffiers. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Pierre-Joseph Rasibus, marchand drapier d'Avignon, par Marie-Anne Fructus, sa veuve, agissant

comme tutrice de Joseph-Denis et de Thérèse-Marguerite Rasibus, leurs enfants. — Discussion des biens d'Esprit-François-Joseph Courey, à la poursuite des recteurs de l'hôpital de Cavaillon et de ses autres créanciers. — Poursuites : de la dame Lardet, marchande de modes d'Avignon, contre Marie Rogier, femme séparée du baron du Barroux, en paiement de 1,042 livres; — des recteurs de la maison de l'Aumône-Générale d'Avignon contre la veuve Huppi, en paiement de 36 livres pour les deux premiers quarts de la somme qu'elle a été condamnée à payer à cet établissement; — de Françoise Jean, veuve d'Abraham Rigot, contre Jacques Thomas, en paiement d'une créance de 748 livres. — Expulsion d'André Constantin de la grange dite *Sous-Terre*, qu'il tenait à ferme au territoire d'Avignon, à la requête de François Roque, propriétaire de cette grange; — etc.

B. 897. (Registre.) — In-4°, 355 feuillets, papier.

**1764.** — Procédures par Jean-François Bonnet, notaire et greffier. — Instance d'Antoine et Jean-Baptiste Boyer, de Piolen, contre M. Devillario, greffier de la cour de la rectorie de Carpentras, en réduction de ses parcelles dans la saisie opérée contre lesdits Boyer, à l'instance de Mardochée de Lisbonne et de Baptiste de Milhaud. — Procédures pour la liquidation des créances passives de Jean-Joseph Dupuy. — Instance de Joseph-François Reyne, cadet, contre Saurel, messager de Carpentras, en reconnaissance de la vente privée d'une voiture faite au prix de 200 livres. — Poursuites de demoiselle Planque, marchande de toile, d'Avignon, contre Félix Hiol, dit *Capelan*, batelier, en paiement de marchandises à lui livrées. — Instance de Gaspard Centenaud, comme aïeul et tuteur de Gabriel et Jeanne-Marie Centenaud, enfants de fene Marie Miséramond, contre les hoirs de Pierre Miséramond, en paiement de 180 livres, montant de la dot de ladite Marie. — Poursuites : de Geminiano Bouici, tailleur d'habits, contre le nommé Larras, en paiement d'un loyer d'une partie de maison; — de Simon Berton, prêtre, trésorier de l'hôpital de Tarascon, contre André Blanc, chapelain de Sainte-Madelaine dans l'église paroissiale de Malaucène, en paiement d'une pension de 24 livres réservée audit Berton sur les fruits de la dite chapellenie; — etc.

B. 898. (Registre.) — In-4°, 368 feuillets, papier.

**1765.** — Procédures par Louis Roberty, notaire et greffier

fier. — Discussion générale des biens de Joseph Bénézet Artamale, d'Avignon, à la poursuite de ses créanciers. — Contestation entre Jean-François-Ignace Ollanier et Bertrandet, tous deux négociants d'Avignon, au sujet d'une vente de laine faite par ce dernier au prix de 82 livres 1/2 le quintal; — entre Gabriel Liotard et Londe, marchands de soie, au sujet du manque de poids dans un ballot de soie vendu par ce dernier. — Poursuites : des frères Annérier contre Joseph Jourdan, en payement d'un billet de 1,305 livres; — de Jacques Béraud et Esprit-Rose Muret, mariés, de Cairanne, contre les hoirs de Catherine Lagier, femme de Jean-François Muret, de Camaret, en payement de 300 livres que celui-ci avait constitués en dot à ladite Rose; — des Oratoriens d'Avignon contre Antoine Moureau, en payement de 100 livres pour deux annuités des arrérages d'une pension. — Répudiation par les recteurs du Grand-Hôpital d'Avignon de l'héritage de Louis Ciprian, chanoine de l'église métropolitaine. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs de la commune de Saumane, à la requête d'Hugues Randoulet, trésorier de ce lieu. — Poursuites de Gabriel Liotard contre Peysard, marchand de soie à Avignon, en payement de 5 livres de soie trame, poids de Lyon, qui ont manqué dans un ballot vendu par ce dernier. — Mention de la publication d'un nouveau règlement portant augmentation des épices et des taxes des actes curiaux. Ce règlement, en date du 11 septembre, a été imprimé à Avignon chez Alexandre Girou; — etc.

B. 899. (Registre.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

**1765.** — Procédures par Louis Roberty, notaire et greffier. — Poursuites de Samuel Delatte, juif de Carpentras, contre Jean Germain et les hoirs d'Antoine Brunet, tous deux maîtres boulangers d'Avignon, en payement d'une obligation de 350 livres. — Envoi de Pierre Bellar, maître cordonnier, en possession d'une maison qu'il a acquise aux enchères des hoirs de Claude et François Boyer, pour le prix de 5,210 livres. — Signification à Gabriel Liotard, marchand de soie d'Avignon, de la cession faite par Antoine-Ignace Lafrance, négociant, à Jean-Marie Debeye, Chevrotier et comp., banquiers à Lyon, de toutes les créances que ledit Lafrance avait contre lui. — Répudiation par Pierre Deleutre de la succession de Florent Deleutre, marchand apothicaire d'Avignon, son fils. — Poursuites de Jean-Claude de Villeneuve, prêtre, en qualité de recteur de la chapellenie de Sainte-Marthe, érigée dans l'église de Monteux, en payement d'un cens annuel de 20 émines de blé assis sur une terre du tènement du château de Beaujeu, au terroir dudit Monteux, au profit de cette chapelle-

nie. — Concordat souscrit par les créanciers de Jean-Claude Gros, taffetassier, moyennant 25 pour 100 du montant de leurs créances, payable comptant dans trois jours; — etc.

B. 900. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1765.** — Procédures par Étienne-Jean Conlombet, Bermès et Poncet, notaires et greffiers. — Poursuites : de Jean-Baptiste Seren, de Cavaillon, contre Barthélemy Pommier, en payement de 176 livres pour arrérages de pensions; — de Pierre-Joseph Bagnoly, prêtre, et de Jean-Baptiste Tamisier, contre les hoirs de Thomas Bressy, apothicaire de Monteux, en payement d'un capital de 1,200 livres; — de Françoise Guignet, veuve de François Bezet, orfèvre d'Avignon, contre Joseph Bezet, son fils, en payement de 1,225 livres, montant de sa dot et de son augment; — de dame Marie-Françoise Desparbaï de Lussan Daubeterre, comtesse de Bonne, veuve de Joseph-Scipion de Damian, marquis de Vernègues, et mariée en secondes noces à Jean-Étienne de Salières de la Jardine de Fosseran, comte de Bonne, contre ce dernier, en payement de 30,000 livres. — Congé de location de maison donné à Aubin, rôtisseur, par François Contat, prêtre et curé du Thor, et Louise Contat, sa sœur. — Instance de Jean-Michel Audibrand, entrepreneur de bâtiments, et de ses associés, contre la communauté des Dominicains d'Avignon, en payement d'un à-compte de 2,000 livres sur les travaux de charpente qu'ils exécutent audit couvent; — etc.

B. 901. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

**1766.** — Procédures par Joseph-François Bonnet, notaire et greffier. — Poursuites de Pierre-Louis Ayme contre Pierre Millaudon, orfèvre, afin qu'il fasse valoir au pour-suivant la cession de cinq annuités d'une pension de 200 livres qu'il lui a faite sur Jean-François Millaudon, apothicaire de Barbentane. — Instances : des recteurs de l'hôpital de Baume-de-Venise contre le curateur nommé à la discussion générale des biens d'Antoine Michel, dudit lieu, emphytéote de cet établissement; — d'Antoine Clavel, tailleur d'habits d'Avignon, contre Barneron, en restitution de divers effets et bijoux qu'il lui avait remis en garantie d'un prêt de 192 livres, fait moyennant l'intérêt de 12 sous par mois et par louis. — Poursuites d'Henry Barrelet, pa-veur, en expulsion de la veuve Rigaud d'une maison dont elle n'acquie pas les loyers. — Instances : d'Ignace Bayol et Marie de Courbet, mariés, contre Sauveur-Michel Gui-

chard, à l'effet de contraindre celui-ci à recevoir le paiement de 430 livres qu'ils lui doivent pour solde du prix d'une grange; — de Jean-Étienne Regnault contre Jean Peytavin dit *Saint-Jean*, aubergiste, en paiement de 1,900 livres; — de Vidal Julian, chaudronnier, contre Dominique Isnard, aussi chaudronnier, à l'effet de contraindre celui-ci à lui fournir mensuellement, pendant quatre ans, six quintaux de cuivre, suivant leurs accords. — Signification faite aux consuls de Cavaillon par Claude-Joseph de Serre, portant qu'il renonce à se servir des eaux du canal de leur commune, pour l'arrosage des prés et jardins de la grange qu'il possède au terroir de l'Isle; — etc. (Répertoire.)

B. 902. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

**1766.** — Procédures par Charles-Dominique Chambaud, Alexis Richard, Jean Bagnoly et Arnaud. — Discussion générale des biens de Joseph Silvestre, du Thor, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites : de Jacques-Esprit Gromelle, marchand de l'Isle, contre Jean-Joseph-François Bressy, vicaire perpétuel de Lagnes, en paiement de 341 livres, montant d'un acte d'obligation; — d'Autoine Malosse, de Villeneuve, contre François Guibert, marchand libraire d'Avignon, en paiement de 100 livres pour reste du montant d'un billet de 200 livres qu'il lui avait souscrit. — Instances : d'Élisabeth-Camille-Antoinette Beccarely contre Joseph-Pierre-Dominique Mouriès, imprimeur d'Avignon, son mari, à l'effet de le faire contraindre à lui reconnaître et assurer ses bijoux; — de Balthazar Benoit, architecte de Malemort, contre la commune de Venasque, à l'effet d'être payé des plans, devis, profils et surveillance d'ouvrages qu'il a faits par l'ordre des consuls de cette commune. — Poursuites de Marie-Sibile d'Anselme, marquise d'Eyragnes, contre les hoirs de Marc Fanton, travailleur d'Avignon, en paiement de 60 livres pour arrérages d'une pension de 7 livres. — Congé de bail donné par Françoise Radegonde de Mayne, au marquis d'Anglèsy, propriétaire de la maison qu'elle habitait; — etc.

B. 903. (Registre.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

**1767.** — Procédures par Nicolas-François-Félix Ralcourt et Nicolas Rogier, notaires et greffiers. — Poursuites de Louis Lioutier, boulangier, contre Siffrein Roux et Euphrosine Perrette, mariés, en paiement de 221 livres, montant du pain à eux fourni. — Accusation de rapt portée par Clément Taxil contre Joseph-François Moricelly, no-

taire à l'Isle. — Poursuites : par Henry Tarascon, notaire, et Étienne Dumas, ménager de Cabanes, contre la comtesse d'Ampurie, en paiement de 66 livres pour solde de 306 livres, prix de 30 douzaines des mûriers vendus au comte de Villeneuve, son père; — par Jean Comte, fabricant d'amidon, contre Jean Brun, pour garder la paisible possession d'une maison qu'il tenait à loyer des hoirs Cartoux; — par Raymond Bellon, marchand papetier de Grillon, contre Imbert de Saint-Jean, en paiement de 141 rames de papier; — par Autoine Fouquet, potier de terre à Avignon, contre François Laphite, maréchal-ferrant, et Thérèse Chappe, mariés, en paiement d'une créance de 70 livres; — de M. de Tourreaux contre Victor-Albert Spie, maçon, en paiement de 36 livres pour loyer de maison; — etc.

B. 904. (Registre.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

**1768.** — Procédures par Galleron, notaire et greffier. — Discussion des hoirs de la demoiselle Gentil, de Sainte-Cécile. — Poursuites de Bénézet-Martial-Firmin, prêtre bénéficiaire de la métropole d'Avignon, contre les hoirs de Raymond Gras, en paiement de 100 livres, montant des arrérages d'une pension. — Inhibitions faites à Cassan, boulangier d'Avignon, de traverser les vignes que la veuve Laty et Jean Olivier possèdent au territoire d'Avignon, quartier des Annônes. — Poursuites de Jean Marchant, bourgeois, contre Jean-Baptiste de Flandio de Lacombe, son gendre, en souscription de la quittance de la dot de Marie-Rose Marchant, dont il a reçu le paiement. — Inhibitions faites à la réquisition des jurés du corps des maîtres boulangers d'Avignon au sieur Étienne Gallas de vendre du pain de boulangerie. — Signification à Pierre-Paul de Piolen, commandeur de Saint-Jean à Avignon, de la délibération du conseil de ville qui frappe d'alignement les bâtiments que sa commanderie possède dans la rue Sainte-Praxède. — Installation de Nicolas Sorssistanti, en qualité d'auteur général, le 6 juillet à neuf heures du matin. — Commandement fait à la requête des consuls d'Avignon à Richard et Bernard, maçons, entrepreneurs de l'église de Morières, d'entever les pierres qu'ils ont déposées sur la voie publique depuis l'ancien cimetière jusqu'à la fontaine. — Notification à Bernard Reynaud, entrepreneur de la literie des troupes du Roi, du rejet qui a été fait de 120 couvertures qu'il avait fournies. — Confirmation par l'intendant de Provence des statuts du corps des taffetassiers d'Avignon. — Requête de Carcassonne Mouvin, juif, commerçant à Avignon, contre les baylons de la carrière des juifs de cette ville, qui prétendaient l'assujettir au paiement d'une taille comme étranger; — etc. (Répertoire.)

B. 905. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 140 feuillets, papier.

**1769.** — Procédures par Bermès, notaire et greffier. — Poursuites des hoirs de Joseph-Hyacinthe François contre Titan ou Tilan, imprimeur, en payement de 120 livres pour loyer de maison. — Contestation entre les hoirs de Pierre de Massilian, seigneur de Beauchamp, et le sieur Bouchet, au sujet d'un mur de séparation de leurs héritages respectifs sur lequel ce dernier prétendait bâtir. — Poursuites du marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, contre la comtesse de Bonne, en payement d'un billet de 4,000 livres. — Inhibition de Pierre-Joseph Cerveau, chirurgien de Vaison, et de Marguerite Cerveau, sa sœur, donataires de Michel Martin, écuyer, échevin de Paris, contre Denis Chauffard, acquéreur d'une vigne ayant appartenu à ce dernier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Marcel de Cavaillon de Romey, par Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, pair de France, prince de Neufchâtel, gouverneur de Paris; — etc.

B. 906. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 178 feuillets, papier.

**1769.** — Procédures par Rogier et Pierre-Joseph Pastour, notaires et greffiers. — Poursuites : de Denis Prévôt contre Roche, fabricant d'étoffes, en payement de différentes créances ; — des Doctrinaires de Cavaillon contre les créanciers du sieur Candi, en payement d'un capital de 1,200 livres ; — de Guérin, apothicaire d'Avignon, contre Moreau et Fabre aîné, en payement de médicaments à eux fournis ; — de Marie Drogue et de Michel, son frère, contre le chevalier de Beaumont, en payement d'un capital de 1,000 livres ; — de Déral, batteur d'or, contre Chauffart, relieur, en payement de marchandises fournies à ce dernier ; — de Galhardon, négociant à Malaucène, contre Tillant, marchand libraire à Avignon, en payement d'un billet de 450 livres. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de M. de Guast par les recteurs de l'hôpital du Thor. — Poursuites : de Poulet fils, marchand, contre la nommée Philibert, dite *la Ratapiolle*, en payement des soies dont il lui avait confié la filature ; — de la confrérie des maîtres maçons d'Avignon contre le nommé *la Réjouissance* qui exerçait sans avoir été reçu à la maîtrise ; — etc.

B. 907. (Registre.) — Formats divers, 32 feuillets, papier.

**1770.** — Procédures par Pierre-Jean-Joseph Pastour. — Discussion des biens de Suzanne Rabasse, veuve Blouvac.

Poursuites : de Guillaume Grimaux contre du Ruisseau, en payement de 28 livres pour arrérages de pensions; — de Laurent Vinay contre Joseph Dufour, dit *Jolibois*, pour l'expulser d'une partie de maison qu'il occupe à titre de locataire. — Rôle des avocats qui ont prêté serment entre les mains du lieutenant général civil de la sénéchaussée : composition de ce tribunal. — Publication du testament de Jean de Rolland ; — etc.

B. 908. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 353 feuillets, papier.

**1782.** — Procédures par Charles-Dominique Chambaud, notaire et greffier, et Jean-Baptiste-François Cade, son substitut. — Poursuites : de Jassuda-David Crémieu, juif de Carpentras, contre le duc et la duchesse de Crillon, en payement d'une créance de 105,730 livres, hypothéquée sur le domaine de la Triade ; — de Jean-Augustin Cathelany, contre Antoine Biscarrat, en payement de 622 livres 2 sous pour prix de deux terres à Piolen ; — des religieuses de la Miséricorde d'Avignon contre Charles Marcelin, ménager, en déposition d'une terre de 13 éminées, à la Mollette, que celui-ci leur tenait à bail. — Déclinatoire opposé par les consuls des communes de Malaucène et de Beaumont au marquis de l'Espine qui les avait fait assigner par devant le vice-légat, tandis qu'elles ne pouvaient l'être que devant le recteur du Comtat. — Poursuites de Charles-Magne-Victorien Desmarès de Montdevergues contre Parrot, ébéniste d'Avignon, en payement de 40 livres 15 sous pour onze annuités d'arrérages d'une pension. — Inventaire des biens de Jacques-Louis-Gabriel Gérard, négociant, natif d'Aix, domicilié à Avignon. — Contestation entre Joseph-Guillaume Roland, chanoine de Saint-Agricol et recteur du collège Saint-Michel d'Avignon, et Ange-Joseph Barjavel, recteur coadjuteur du même collège, au sujet d'une nomination à une vacance ; — etc. (Répertoire.)

#### COUR DE SAINT-PIERRE D'AVIGNON.

B. 909. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 216 feuillets, papier.

**1667-1680.** — Sentence : qui prescrit la démolition d'une construction élevée par Delphine Mège sur le mur de séparation de sa propriété d'avec celle de Pierre-Louis Guillelmis ; — qui autorise Jean Cappeaux, de Châteaurenard, à aller chez un autre maître continuer l'apprentissage du métier de taffetassier, attendu le refus que faisait Gaspard Veyrier, son maître, de lui donner de l'ouvrage et des aliments ; — qui condamne Jean Biscarrat, subrogé par



Jean Gavan à son office de courrier de la maison commune, à remettre à celui-ci le manteau de deuil qu'il a porté aux funérailles du pape Alexandre VII; — qui condamne Antoine Nègre, tondeur de draps, membre de la confrérie des arbalétriers existant sous le vocable de Sainte-Ursule, à payer, d'une part, 2 écus blancs et 56 sous, et, d'autre part, 25 sous à Louis Pontanier, lieutenant de cette compagnie; — qui détermine l'ordre des créanciers dans la discussion des biens de Jean Bonyard, taffetassier; — etc.

B. 910. (Registre.) — Petit in-folio, 19 feuillets, papier.

**1538.** — Procédures devant la cour temporelle de Saint-Pierre. — Procuration donnée par Claudie Martine, à l'effet de poursuivre en justice le paiement de 4 florins qui lui sont dus par Guillaume Syméon. — Commandement par Guillaume Picard, procureur de la chapellenie de Notre-Dame de la collégiale de Saint-Genest d'Avignon, à M. Jean Barh, notaire, de lui délivrer le testament portant fondation de cette chapellenie; — etc.

B. 911. (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

**1553-1554.** — Procédures par Antoine Laye et Sébastien Magnati, notaires et greffiers. — Instance de la fabrique de l'église de Sainte-Marie-Magdelaine d'Avignon, contre Sébastien Bilhet, marchand, qui enlevait les jours de l'église en élevant les murs de sa maison qui la touchait au couchant. — Poursuites du monastère des Bénédictines de Saint-Véran d'Avignon contre Jean Gonet, en paiement d'une somme de 10 gros 1 2. — Contestation entre Jean Lombard, pelletier d'Avignon, et Abraham de la Garde, juif de la même ville, au sujet du prix de certaines robes de fourrure fournies à ce dernier. — Congé de location de maison donné par Augustin Rapeté à Antoine Lubièrre. — Lettres royaux datés de Saint-Germain-en-Laye, le 25 avril 1553, accordant à Marc et Jean-Baptiste des Parets, à Yolande et Lucrèce des Parets et à André Labia, marchand de Venise, mari de cette dernière, l'exécution sur le territoire français des sentences obtenues contre Thomas de Gadagne et Marguerite Vilhille, prétendants à l'héritage de feus Jean-Baptiste et Barthélemy des Parets. — Poursuites d'Antoine Puey, lépreux de l'hôpital Saint-Lazare d'Avignon, contre Jacques Séguret, lépreux de Saint-Lazare de Villeneuve, en paiement d'un écu d'or au soleil; — etc.

B. 912. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

**1554.** — Procédures par Sébastien Magnati, notaire et greffier. — Poursuites : d'Antoine Fortis, marchand, contre Pierre et Peyron Giraud, veloutiers, locataires d'une de ses maisons, lesquels ont délogé avant l'expiration de leur bail et sans acquitter les loyers qui étaient dus; — de l'œuvre des lépreux de Saint-Lazare d'Avignon contre Marguerite Reyne, veuve Henrignon, en paiement de 18 gros, montant d'une obligation. — Instance en dommages-intérêts poursuivie par Antoine Brun, marchand, de Condrieu, contre Jean Challaman, dit *Bombardier*, marchand d'Avignon, lequel l'avait fait incarcérer pour une dette de 50 écus qu'il avait acquittée entre les mains de François Forissard, marchand de Lyon. — Rapport d'expertise des moulins à soie ayant jadis appartenu à Jean Bilhabandy, d'Avignon. — Partage des biens de Jean Rivotti; — etc.

B. 913. (Registre.) — Petit in-folio, 527 feuillets, papier.

**1589.** — Procédures par Elzéar Audibert. — Note : de la nomination de Pierre Norrisse, en qualité de notaire apostolique, faite par Laurent Pandrau, prévôt du chapitre de Saint-Didier et protonotaire apostolique; — de la réception dudit Norrisse en la susdite qualité. — Instance de Mathieu Spinié contre Gilles et Nicolas Beaud, frères, en paiement de 4 écus pour quatre journées employées en charrois de sel pour le compte de ces derniers. — Motifs invoqués par Claude Duc, blanchier d'Avignon, pour ne pas être tuteur des hoirs de Jean Douchaux. — Condamnation de Michel Benoist, maître de la monnaie d'Avignon, à payer 160 écus à Pierre Imbaud, marchand de Lyon. — Procédure pour l'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean Valleron, dit Cambaud, chirurgien. — Instance : d'Olivier Perrin, chanoine de Saint-Pierre, à l'effet d'être maintenu en la paisible possession d'une maison joignant le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Symphorien, qui lui a été donnée par Jeanne Lerio, contre Louis d'Alfonse; — d'Estéphanette Courajoux, femme de Philippe Boneau, en garantie de ses droits et augmentations dotaux, contre Philippe et Balthazar Boneau, fils de son mari. — Provision de tutelle pour les enfants et hoirs de Jean Duchamp. — Déposition de Guillaume-Estève et Gaspard Rey, orfèvres, de Marseille, portant qu'étant partis avec deux boîtes et un sachet remplis de diamants, pierres précieuses et bijoux, pour venir à Avignon, ils furent assaillis par des gens qui, de complicité avec le seigneur de Mol-

légès et M. de Beauchamp, les dépouillèrent de leurs marchandises. — Acquit de 21 écus par Claude Philipon, géolier des prisons de l'auditeur, au profit des consuls de Vedène, à-compte des aliments fournis à Claude Sairon, Pierre Coupar et François Gay, détenus, dudit lieu; — etc.

B. 914. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 24 feuillets, papier.

**1593.** — Procédures... etc. — Estimation d'un pré proche le Moulin-Neuf, à Avignon, baillé à ferme par l'évêque d'Orange Jean de Tulle) à Antoine Aymedieu. — Contestation entre Claude Parpalhe, seigneur de Molans, et François Pabiran et Jeanne Porcellis, sa femme, au sujet du paiement d'une obligation de 300 écus, souscrite au profit de ces derniers; — etc.

B. 915. (Registre.) — In-folio, 1004 feuillets, papier.

**1594.** — Procédures par Louis du Rieu, notaire et greffier. — Reddition, par Jean Pochety, des comptes de la tutelle de Paul et Antoine Pochety, frères et cohéritiers de feu François Pochety. — Saisie par la confrérie des Pénitents Gris, l'hôpital de Notre-Dame-de-Nazareth et les Cordeliers d'Avignon, contre Isabeau Draine, femme d'Antoine Petiti, marchand de Carpentras, sur les biens dont elle a hérité de Peiron Roubin, sa mère, en garantie des legs faits par celle-ci. — Poursuites de Louis Lafont, cordonnier, contre les hoirs d'Honoré d'Albert de Luynes, en paiement de 26 florins 1 sou, montant des fournitures de souliers qu'il lui a faites. — Note de l'entrée solennelle du cardinal légat Octave d'Aquaviva, dans la ville d'Avignon, le 1<sup>er</sup> mars 1594. — Poursuites de Jean Bellon et Jacques Baratier contre Jean-Baptiste Lazari, maître de la monnaie d'Arles, en paiement de 6,000 écus qu'il a cautionnés pour le duc de Savoie. — Contestation entre Joseph Hortigue, docteur-ès-droit, et Jean Robert, au sujet d'un mur mitoyen qui séparait leurs héritages et sur lequel ce dernier voulait bâtir. — Procès-verbal par Marc Gournet, notaire à Avignon, concernant le vol d'un registre de ses écritures. — Reconnaissance d'une obligation de 16 écus souscrite au profit de Georges Fontezenas par Guillaume Viens de Lafont, pour le prix d'un coche. — Poursuites : de la confrérie de la Sainte-Croix (Pénitents-Gris), des Frères Mineurs et des recteurs de l'hospice de Notre-Dame-de-Nazareth d'Avignon, contre les hoirs de la dame Pierron Robin, en paiement des legs à eux faits par celle-ci; — de Gilles de Berton de Crillon et Raymond de Serres, contre les diocèses d'Uzès, Nîmes et Viviers, en paiement de 400 livres

dues au premier et de 300 livres dues au second. — Contestation entre l'église paroissiale de Saint-Didier d'Avignon et Laurent Vieuxus, fondeur, au sujet de la réception d'une cloche fournie par ce dernier et cassée en s'en servant; — etc.

B. 916. (Registre.) — Petit in-folio, 770 feuillets, papier.

**1596.** — Procédures par Louis du Rieu, notaire et greffier. — Instances : en supplément de légitime, introduite par les hoirs de Jacques Cartier contre ceux de Louis Cartier; — des recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe et la confrérie des Pénitents-Bleus d'Avignon, contre Jean Corbilhet, en paiement d'une obligation de 50 florins dont il se trouvait débiteur envers Luc Troulthe, qui les a institués ses héritiers universels. — Contestation entre Anne Morel et Second Aragano, sellier, au sujet des constructions d'une maison que celui-ci fait bâtir à côté de celle de ladite Morel. — Procédure concernant la reddition des comptes sociaux entre Jacques de Savonne, Louis Court, et Pierre Rotta, marchands d'Avignon. — Poursuites : de Guillaume de l'Isle, marchand d'Avignon, contre Richard de Robin, coseigneur de Barbantane, en paiement du montant d'un compte s'élevant à 900 livres 18 sous; — des coseigneurs du péage à sel d'Avignon, contre les pelayeurs (mesureurs) dudit péage, afin de contraindre ceux-ci à exercer leurs fonctions par eux-mêmes. (L'abus n'en subsista pas moins, et à la fin les charges de pelayeurs se finançaient et les titulaires portaient dans le monde une petite pelle d'argent passée à la boutonnière de leur habit.) — Contestation au sujet d'un passage entre Jean Bouzon, bedeau de l'Université d'Avignon, d'une part, et Emmanuel de Ribère, docteur en médecine, et Nicolas Folard, d'autre part; — etc.

B. 917. (Registre.) — Petit in-folio, 641 feuillets, papier.

**1597.** — Procédures par Guillaume Ruffi, greffier. — Poursuites : de Jean de Fontaine-Rousse, marchand d'Avignon, contre Charles Esbroc, dit *Gigognan*, en paiement de 30 émines de blé et de légumes pour arrérages de pensions; — de Pierre Botand, de l'Isle, contre les hoirs de Pierre d'Honorati, d'Avignon, afin d'en obtenir le paiement de la nourriture et de l'entretien de Françoise d'Honorati. — Instance de Valentin de Grille, seigneur de Ronbiac et d'Estoublon, contre Alexandre Isnard, négociant d'Avignon, ce dernier pris comme caution de la commune d'Eygalières, en paiement d'une pension de 70 écus; — en reddition de comptes par Jean-François Grillhet contre Aynès Guibert, sa tutrice. — Provision de tutelle pour Ca-

therine et Alexandre Terra, enfants d'Alexandre Terra, palemardier (fabricant de crécelles), d'Avignon; — de François de Trapano, soldat italien de la garnison, contre Thomas Bacon et Angière Roman, mariés, en paiement du montant d'une obligation de 90 écus; — d'Alis Voirière, veuve de Jean Pestrin, contre Claude Silvestre, marchand d'Avignon, en paiement d'une obligation de 200 écus souscrite par celui-ci audit Pestrin et dont elle a été légataire; — de Joseph de Fougasse, seigneur de la Barthe-lasse contre les communes du Saint-Esprit, Tarascon, Beucaire, Mornas, Mondragon, Villeneuve-lez-Avignon et les particuliers possesseurs d'îles dans le Rhône, afin d'être remboursé des frais exposés et des avances qu'il a faites pour obtenir un arrêt de révocation de celui en vertu duquel ces possessions leur avaient été saisies. — Reddition par Simon Silvestre des comptes de la tutelle de Gabrielle de Garrons, fille de François. — Mention de la prise de possession des sièges de la cour de Saint-Pierre par Jean Calvet et Laurent Joannis; — etc.

B. 918. (Registre.) — Petit in-folio, 905 feuillets, papier.

**1598.** — Procédures par Louis du Rieu, notaire et greffier. — Poursuites de Jacques Roux, marchand d'Avignon, contre le capitaine Vincent Bermond dit Vachères, en paiement de 10 charges d'huile. — Provision de tutelle pour les enfants de Pierre de Puget, écuyer. — Expropriation d'une maison contre Barthélemy Cartier, à la poursuite de ses créanciers. — Notification à M. de Causans et aux dames de Vaucluse de la cession faite à Isabeau Bernard par Gabriel de Pol de Saint-Tronquet, d'un capital de 200 écus à prendre sur une plus forte somme que lui doivent les susdits. — Demande de Jean Bouzon, bedeau de l'Université d'Avignon, tendant à ce qu'il soit nommé des experts à l'effet d'examiner les moyens de rendre productive une vigne de 7 éminées qu'il a acquise au clos du Grand-Riban. — Procès-verbal constatant l'écroulement de la maison où était l'hôtellerie de la *Cloche*, dans la rue de ce nom. — Attestation pour André Viau, portant qu'il est fils naturel et légitime de Jean-Baptiste Viau, marchand apothicaire de Lyon. — Procédure en avération de la signature du capitaine la Violette, apposée au bas de son testament. Ladite procédure poursuivie par l'hôpital de Saint-Bernard contre Blanche Quynen. — Reddition des comptes de la tutelle des enfants de Jean Chadrin, par Noël Reynaud. — Mention de la nomination d'Antoine Bilhoty et Barthélemy Pertuis, en qualité de juges de la cour de Saint-Pierre; — etc.

B. 919. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

**1598.** — Procédures par Jérôme Moyrosii et Christophe de Beaumont, notaires et greffiers. — Rapport d'experts constatant la mitoyenneté d'un mur séparant les maisons de Suffion Jaussaud et Marguerite Rieu, situées à Avignon, rue Calade. — Opposition des recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon, à l'élagage des saules lui appartenant, que faisait Barthélemy Serre, jardinier. — Instance de sire Jean Michel et comp. contre Jean Roman, en livraison de 30 charges d'huile d'olives qu'il leur avait vendues; — etc.

B. 920. (Registre.) — Petit in-folio, 894 feuillets, papier.

**1608.** — Procédures par Elzéar Audibert, notaire et greffier, et Jean Charles, son coadjuteur, et par Jérôme Valleron. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Raymond Cottareau, banastier (vannier), par Guillaume Cottareau, son fils. — Poursuites : de Sibille de François, dame de Châteaunuf-de-Carry et veuve d'Antoine de Seytres, contre Guillaume et François Bérard frères, en paiement d'un capital de 19 écus; — de François Ymonier, marchand de soie, contre Antoine et Pierre Mascaron, libraires, en paiement d'une pension de 17 écus. — Acquit de 10 livres et 2 sous, souscrit par Jean Garnier, fermier des droits d'encan, au profit de Jean-Antoine Roux, joueur de violon, pour les droits dus sur une maison de l'hoirie du capitaine Dalmas, adjudgée à ce dernier. — Discussion des biens de Manaud Roux, opérée à l'instance de ses créanciers. — Poursuites : de Pierre Régis, notaire, contre Antoine Seauteau, en réparation des dommages que celui-ci a faits avec son bétail à une vigne du poursuivant; — de la confrérie de l'Aumône de l'épicerie d'Avignon contre Étienne de Saint-Étienne, marchand de Saint-Étienne-en-Forez, en paiement de 14 écus montant des arrérages d'un cens de 10 florins. — Note de l'entrée en fonctions, comme juges de la cour de Saint-Pierre, de Barthélemy Vedeau et André Payan; — etc.

B. 921. (Registre.) — Petit in-folio, 720 feuillets, papier.

**1609.** — Procédures par Guillaume Ruffi et Jacques Gallet, notaires et greffiers. — Adjudication à Pierre-Jean Gérard, d'une maison à Avignon, rue du Puits-des-Carreux. — Poursuites : de Barthélemy Loyal, dit la *Conduite*,

contre Pierre Moreau, en paiement de 7 écus ; — d'Antoine Barde, fustier d'Avignon, contre Laurent Davin, muletier, en paiement de 18 écus pour prix d'un mulet ; — de Barthélémy Parissolle, d'Avignon, contre Guillaume Brion et Nicolas Pellet, marchands de bestiaux, en livraison de 21 bœufs à la fourniture desquels ils s'étaient obligés. — Instance en consignation de dot, par Françoise Eysserique contre Barthélémy Guilhermy, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Discussion des biens de Gabriel Magnati, à la poursuite de ses créanciers. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Jérôme de Petris, d'Avignon, par Claude Sourrat et Jeanne Faure, ses filles. — Poursuites du chapitre de Saint-Agricol d'Avignon contre Antoine Chabert, écuyer, pour le faire contraindre à souscrire, à son profit, la reconnaissance d'une maison qu'il a acquise près de la rue Banasterie. — Répétition de dot par la dame Pierre de Blarchetty, contre les hoirs de Pierre de Fresquière, médecin, son mari ; — etc. (Répertoire.)

B. 922. (Registre.) — Petit in-folio, 240 feuillets, papier.

**1612.** — Procédures par Louis du Rieu, notaire et greffier. — Poursuites : de Jacques Monte et Gilbert Thevencau contre Jean Nouvène, dit Petit-Jean, muletier, de Bédoin, en paiement de panses et de raisins qu'il avait pris au dépôt de la gabelle sans les payer ; — de Suzanne de Fortias, femme d'Antoine de Lapis, seigneur de Montmirail, contre Guillaume Tamosier, orfèvre, en paiement ou restitution d'une quantité d'or valant 80 écus qu'elle lui avait confiée pour garnir une chaîne de cristal. — Commandement fait de la part du chapitre de Saint-Agricol et de la confrérie des Pénitents-Bleus, à Jean Vite, boulanger, de réparer la cheminée de son four qui met en péril les propriétés voisines. — Assignation donnée à la requête de l'hôpital Sainte-Marthe, aux syndics des bastidans, pour se voir condamner à payer le tiers des réparations dont la prise de la Durançole se trouve avoir besoin. — Commandements de la part des religieuses Cisterciennes de Sainte-Catherine d'Avignon à Anne d'Aliberty, de souscrire la reconnaissance d'un pré de 12 éminées qu'elle possède au clos de Toquelaze. — Nomination de Jeanne Goutard, en qualité de tutrice des enfants de Jean Lioucy, en son vivant boulanger d'Avignon, son mari. — Partage des biens de Jean Damian ; — etc.

B. 923. (Registre.) — Petit in-folio, 735 feuillets, papier.

**1613.** — Procédures par Louis du Rieu, notaire et greffier. — Saisie de marchandises opérée à la requête de

Bernardin Corvesi, contre Pierre Capellan, fleur de soie, en garantie d'une créance de 560 écus résultant d'une vente de soie. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Martin Boisset, vouturier d'Avignon, par Catherine Joly, sa veuve. — Poursuites de l'hôpital Sainte-Marthe, contre Georges Cabanon, en paiement de 36 florins pour les arrérages de deux annuités d'une pension ; — de Charles de Fougasse de la Royère, contre Jean Augier, son voisin de maison, à cause du feu que les locataires de ce dernier allument dans les chambres qui sont sans cheminées, ce qui pourrait occasionner l'incendie de la maison du poursuivant. — Investiture d'une vigne au clos de Saint-Aman, donnée par François Suarès, prévôt de la métropole, en qualité de recteur de la chapellenie de Saint-Simon et Saint-Jude, fondée dans cette église, à Claude Roux, marchand d'Avignon. — Poursuites du chapitre de Saint-Didier d'Avignon, contre Antoine Anfosy, en paiement de 14 écus pour arrérages de deux annuités de pension. — Provision de tutelle pour les enfants de Jean Foucard. — Mise en demeure de ceux qui ont loué des masques et costumes à Laurent Vincent, fondeur, d'avoir à payer ce qu'ils doivent, avant huit jours, à peine de voir vendre les objets donnés en garantie. — Instance des recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe pour que les bastidans et pradiers ne puissent prendre l'eau de la Durançole que durant la semaine où la porte Imbert est ouverte, conformément aux transactions. — Prise de possession des sièges de la cour de Saint-Pierre, par Jean-François de Salvador et François Martin ; — etc.

B. 924. (Registre.) — Petit in-folio, 738 feuillets, papier.

**1616.** — Procédures par Jean Carrat et Damien Ymonier, notaires et greffiers. — Acceptation de la tutelle d'Henry-Nicolas-Philippe et Françoise Ymonier, par Madeleine de Félix, leur mère. — Estimation d'une maison, rue de la Pudelle, pour Alexandre, femme de Claude Crotte. — Poursuites de Pierre Gouze, seigneur du Devès, contre Pierre de Joannis, en paiement des legs faits à Jeanne de Joannis, femme dudit Gouze, par Gabrielle de Lombart, sa mère. — Reddition des comptes de la tutelle d'Esprit Joubert, par Jaumet Brunier, cordier. — Poursuites de Jean Fabre, passementier d'Avignon, contre Claude Fomier, son apprenti, qui avait cessé d'aller travailler chez lui ; — de Philippe Melva, chanoine de Saint-Pierre, et Guillen Gollier, marchand, contre Nicolas Bonot, chaudronnier, à l'effet de le faire contraindre à réparer la maison qu'il possède à la rue de la Colombe et dont l'état compromettrait les maisons voisines. — Instance en restitution de sa

dot par Claudie Dufel contre les hoirs de Gabriel Siffredi, dit Mornas, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Saisie de maison, rue allant du Change à l'Épicerie, faite à la requête de M. de Verquières, contre Raymond Senchon. — Discussion des biens de Michel Rouchon, à la poursuite de ses créanciers. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Delphine Duplan, de l'héritage de Beaumont Bernard, veloutier; — etc. (Répertoire.)

B. 925. (Registre.) — Petit in-folio, 448 feuillets, papier.

**1617-1618.** — Procédures par Guillaume Ruffi, notaire et greffier. — Instance : en restitution des biens provenant d'un fidéicommiss fait par Pierre Isnard, poursuivie par la demoiselle Anne de Damian, contre Cadenet, de Garreto et autres; — de Louis Benoit, contre les hoirs de Philippe Rosset, au sujet d'une créance de 100 écus. — Action en partage de biens, intentée par Jeannette Alamelle à Pierre Alamelle, son frère. — Contestation entre Isabeau d'Alières, veuve de François Bouchardoni, et Simon Barbut, rentier des biens de la succession de ce dernier, au sujet de la vente d'un tènement de 10 saluées, consentie par ladite d'Alières, et à distraire du fermage dudit Barbut. — Inhibitions faites à la requête de Jean Ferrier, contre Louis de l'Église, de s'ingérer dans l'administration des biens et revenus dudit de l'Église. — Poursuites de Louis Charbot, contre Jean Léotard, taffetassier, en paiement d'une somme de 43 écus et 4 sous, montant d'une obligation. — Prestation du serment requis par les statuts, faite le 16 octobre 1618, par les 37 avocats qui exerçaient alors près la cour de Saint-Pierre; — etc.

B. 926. (Registre.) — Petit in-folio, 322 feuillets, papier.

**1623.** — Procédures par Nicolas Charles, notaire et greffier. — Nomination de Jean Garcin, avocat d'Avignon, comme procureur à plaids d'Anne Franque. — Procès-verbal de la prestation de serment des avocats occupant devant la cour. — Mise en possession des biens de Marcelle Valette, femme de Marie Marcoriat, passementier, prononcée au profit de Gabriel et Clémence Valette, frère et sœur. — Poursuites de la ville d'Avignon contre Guigue Suendin, en paiement de la ferme de la pêche dans les eaux du Rhône, depuis les pallières du Pontet jusqu'au pont d'Avignon. — Congé de location donné par Jean Ymonier, marchand de soie, à Gabriel Taureau, peintre. — Instance de Claude Lovency, doyen du chapitre de Saint-Agricol, contre Marc-Antoine de Laurens, à l'effet de faire concourir ce dernier à la réparation d'un chemin qui sé-

pare les fonds qu'ils possèdent respectivement à Morieres; — etc.

B. 927. (Registre.) — Petit in-folio, 1290 feuillets, papier.

**1626.** — Procédures par Courrat, notaire et greffier. — Liquidation de la succession de Louise Dupuy. — Poursuites de Jean Blanc, marchand drapier d'Avignon, contre André Brun, marchand d'Uzès, en paiement d'une créance de 197 livres 7 sous. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Marguerite Salicône par Etienne Alibert et ses frères et sœurs. — Discussion des biens d'Antoine Palus dit *Lescarre* et délivrance d'une maison, rue Saint-Laurent, à François Simple. — Demande d'aliments par les enfants de Jean-André Manson contre la dame Maguet, leur grand'mère. — Instance d'Hélène Bourjon contre Jean Nuguet, moulinier à soie, son mari, et les créanciers de celui-ci, en paiement de sa dot et de ses autres droits. — Discussion des biens d'Antoine Pallus. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jacques Romain, maître tailleur d'habits à Avignon. — Constatation d'état des lieux pour une muraille qu'Antoine Cucurne se propose de reconstruire dans sa maison, rue Rouge, à Avignon, afin de maintenir les ouvertures qu'il a sur la cour de la maison des hoirs de Joseph Pelletier. — Poursuites de Claude Payan, revendeur, contre Laurent Javelle, passementier, en paiement de 41 livres pour le restant dû d'une créance de plus grande importance. — Provision de curateur pour Charles de Galiens, seigneur de Vedènes; — etc. (Répertoire.)

B. 928. (Registre.) — Petit in-folio, 180 feuillets, papier.

**1632-1633.** — Procédures par Louis Arnaud, notaire et greffier. — Enquête tendant à établir la bonne conduite de Catherine Proyet, de Malaucène, fiancée de Georges Cabanon, à l'effet de lui faire obtenir la dot fondée en la faveur des pauvres filles dudit Malaucène. — Substitution générale par Jean-Baptiste Blancheti de François Blancheti, docteur en droit, son frère, pour suivre et plaider les causes qui lui ont été confiées. — Poursuites d'Andrieu André contre Jeanne, veuve de Blaise Bertrand, en restitution d'un bateau qui lui a été loué et en paiement du loyer de ce même bateau pendant quatre-vingts jours. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jacques Roussin par Claudine Béringuier, sa veuve. — Ordonnance du vice-légat portant que Mossé Naquet, détenu pour dettes, sera mis en liberté à charge de payer immédiatement quatre écus pistolets à Bouchon, son créan-

cier, et un écu et demi par mois jusqu'à l'extinction de sa dette ; — etc.

B. 929. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

**1637.** — Procédures... etc. — Poursuites : de Claude Bagnoli, cessionnaire de Pierre Giraud, contre François Petit, passementier, en paiement de 19 écus ; — de Claude Chasel, contre l'hôte du logis des Trois-Deniers, en paiement de 50 livres 17 sous, pour le vin livré à ce dernier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Nicolas Icard par Claude et Jeanne Icard, ses enfants ; — etc.

B. 930. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

**1644.** — Procédures... etc. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Gabriel Pascalis, marchand de soie d'Avignon, par son frère Amiel Pascalis, notaire. — Poursuites : par Martin Oullieu, ayant droits de feu Jean Vette, contre Pierre Sermet, jardinier, et Simon Vernelet, en paiement d'une pension de 7 écus ; — de Jean Artigue contre Jacques Blachéri, en paiement de 13 écus pour prix de grains vendus, argent prêté, etc. — Plainte de Claude Amblard, apprenti taffetassier, contre Claude Ravel, son maître, qui l'avait battu sans raison et jeté en chemise hors de sa maison ; — etc.

B. 931. (Registre.) — Petit in-folio, 552 feuillets, papier.

**1642.** — Procédures par Pierre-François Moyrons, notaire et greffier. — Contestation entre Michel Ozy et Claude Chevrier, au sujet d'un mur mitoyen en pisé et des constructions que voulait élever ledit Ozy. — Poursuites en exécution de sentence par Antoine Roux, maçon, contre Jeanne Chaisse, en paiement d'une somme de 27 livres. — Instance en consignation de dot par Gillette du Cœur contre Jean Marchand, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Requête au vice-légat par Jacques Paris, taffetassier, tendant à être nanti de la faculté de contracter des engagements vis-à-vis des tiers, malgré son état de minorité. — Poursuites d'Anselme Sommier, marchand de soie d'Avignon, contre Claude Roussel et André Saïn, en paiement de 16 livres pour le semestre du loyer d'une maison avec un ardin. — Discussion des biens de René Léonard. — Poursuites : de Pierre Durand, hôte, contre Jacques Paris, marchand, en paiement de 18 livres pour aliments à lui

fournis ; — de Pierre Sermet, l'un des bayles de la confrérie des jardiniers d'Avignon, sous le vocable de Sainte-Madeleine, contre ceux des confrères qui n'ont pas acquitté leur cotisation. — Mention de la nomination d'Antoine Payen et François Silvestre, en qualité de juges de la cour temporelle de Saint-Pierre-d'Avignon, le 4<sup>er</sup> août 1642 ; — etc.

B. 932. (Registre.) — Petit in-folio, 294 feuillets, papier.

**1645.** — Procédures par Louis Arnaud, notaire et greffier. — Contestation entre Antoine Leyrolles, marchand tanneur, et Jean Leyrolles, cardeur, son frère, au sujet d'une maison qui avait sauté par l'effet d'une explosion de poudre, arrivée chez ledit Antoine. — Poursuites des fermiers des gabelles de la ville contre Ravel, en paiement des droits dus pour un cheval sur lequel celui-ci était entré en ville et qu'il avait ensuite vendu. — Inhibitions faites à la requête de Jean Carrat, acquéreur des créments de la Durance depuis la Croix-des-Oiseaux jusqu'à Sourdaïne, contre ceux qui le troublaient dans la possession desdits créments. — Poursuites de Claude Valeron Cambaud, taffetassier, contre Barraean, cardeur à laine, en dédommagement d'une pièce *ferrandine* qu'il avait faite avec la laine fournie par ce dernier, laquelle n'était pas de la qualité convenue. — Action en cassation de contrat d'apprentissage par Claude et Claire Amblard contre Claude Ravel. — Ordonnance du vice-légat autorisant les hoirs de Jean-Ange de Zanobis à vendre une partie des biens de la succession de ce dernier pour en acquitter les charges. — Poursuites des fermiers des gabelles contre Guillaume Chambon, fermier de l'approvisionnement des cercles, en paiement de 200 livres pour le droit d'entrée desdits cercles ; — etc.

B. 933. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

**1646.** — Procédures par Louis Arnaud, notaire et greffier. — Contestations : entre Jean Panleau, maçon, et Nicolas Allouard, marchand d'Avignon, pour lequel il construisait une maison de campagne à Champfleury ; — entre Jacob Rougier, mari de Léa Gardette, Léon Rougier et Régine Gardette, co-propriétaires d'une maison indivise à la Juiverie d'Avignon, au sujet du nettoyage journalier de cette habitation. — Poursuites : de Paul-Antoine Poncet, fermier général de la commanderie de Saint-Jean d'Avignon, contre Barthélémy Reynaud, dit de *Grand-Jean*, charretier, en paiement d'une obligation de 38 livres ; — de Pons Vincent contre André du Rat, en cassation de sauf-

conduit obtenu par ce dernier ; — du noviciat des Jésuites contre Gabriel Caritoux, dit *Laure*, pour le contraindre à prendre livraison du vin qu'il leur a acheté à raison de 4 livres 10 sous le barral ; — etc.

B. 934. (Registre.) — Petit in-folio, 361 feuillets, papier.

**1617.** — Procédures par Amiel Pascalis, notaire et greffier. — Poursuites : de François-Marie Alby, docteur en droit, contre la communauté des juifs d'Avignon, en paiement de 16 écus pour arrérages de pensions ; — de Claude Verdier, menuisier de Morières, contre les hoirs Lanternier, du même lieu, en paiement de 41 écus et demi pour une pension ; — d'Honoré Inibert contre Louis Truge, étranger, en livraison d'un grand cheval blanc que celui-ci lui a vendu et livré et qu'il est venu reprendre dans son écurie à l'insu et en l'absence de l'acheteur. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre Nicolas, dit *Pessegue*, travailleur d'Avignon, par Antoinette Cognier, sa veuve. — Poursuites : de Jean Flandrin, marchand de Bollène, en restitution de 53 livres de soie qu'il avait données à facturer à Pierre Mezerus, fileur de Bagnols, et que celui-ci avait données à teindre à Laurent de Serve, teinturier d'Avignon ; — de François Tomier, marchand de soie, contre André Roland, en paiement de 1,050 livres montant d'une obligation ; — etc.

B. 935. (Registre.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

**1652.** — Procédures par Jean-Étienne Gallet, notaire et greffier. — Instances : en consignation de dot par Marguerite Lombard, contre Claude Bonot, son mari, et les créanciers de ce dernier ; — en reddition de comptes de tutelle par Jean de Charnes contre Charles de Saint-Laurent. — Discussion des biens de François Robert à la poursuite de ses créanciers. — État des médicaments ordonnés par Félix, médecin, pour feu M. Simper ; — etc.

B. 936. (Registre.) — Petit in-folio, 495 feuillets, papier.

**1661.** — Procédures par Henry André, notaire et greffier. — Poursuites de Clément Chaissy, marchand, contre Gualhan, taffettassier, en paiement de 20 écus dus pour loyer de maison. — Intimation à Jean Gelly de la cession d'un capital de 600 livres dont il est débiteur, faite par les hoirs de Pierre Chillot à la maison des Filles-de-Notre-Dame-de-la-Garde à Avignon. — Acceptation sous béné-

ficé d'inventaire de l'héritage de Madeleine Deville, veuve Gilbert, par Catherine Boyer, sa fille. — Action en envoi en possession de la succession de Catherine Aurièle, intentée par Jacques Dourgua, oncle maternel de ladite Catherine, contre Pons Savin, mari de celle-ci. — Procédure pour la liquidation de la légitime d'Agnès et Claire Mounier, sœurs, contre les hoirs de Pierre Mounier, en son vivant marchand tanneur d'Avignon, leur père. — Poursuites de Joseph Lauze, religieux Augustin au grand couvent d'Avignon, contre les hoirs d'Antoine Lauze, son père, en paiement des 500 livres que celui-ci lui avait constituées en dot à son entrée dans l'état monastique ; — etc. (Répertoire).

B. 937. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

**1666.** — Procédures par Jean Collavier, notaire et greffier. — Saisie contre Simon Carmejane d'une vigne, sous les murs d'Avignon, de la contenance de 12 éminées. — Poursuites : de Barthélemy de Bonne contre Jeanne Aymard, femme de Sauveur Laurin, acquéreuse d'une vigne de Jean Castagnier, en paiement de 300 livres sur le prix de ladite vigne, pour la dot de Catherine Castagnier, femme du poursuivant ; — de Pierre Isnard contre Jean Fabre, son beau-père, qui refusait d'autoriser sa fille à emprunter, conjointement avec son mari, un capital de 900 livres pour le prix de leur maison. — Surenchère par Pons Blanc sur le prix d'une vigne, au clos des Masques, expropriée sur Guillaume de Roeg ; — etc.

B. 938. (Registre.) — Petit in-folio, 433 feuillets, papier.

**1669.** — Procédures... etc. — Appels : de Pierre Boat et Jeanne Arnoux, mariés, contre Anne de Broduno ; — d'Alex Colombin, veuve Brun, contre les hoirs de François Amié ; — de Jean Désaudré et des hoirs d'André Arnaud contre Jean Farnarie ; — etc. — (Ces actes de procédure ne portent pas la désignation de l'objet en litige.)

B. 939. (Registre.) — Petit in-folio, 659 feuillets, papier.

**1670.** — Procédures par Paul Bagnoly, notaire et greffier. — Discussion des biens de Pierre Branche à la poursuite de ses créanciers. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Benoîte Barre, de l'héritage de Jean Bruneau, son mari. — Poursuites de Jean Barbentan contre le nommé Ribellin, pour le contraindre à lui payer une pension de

14 livres. — Plainte de Thomas Chartroux contre Pierre Comte, boulanger, qui, pour se venger de ce que la maison qu'il habitait avait été vendue par ledit Chartroux, y commettait journellement des dévastations. — Poursuites des hoirs de Jacques Combe contre Allibert, fondeur, à l'effet de le contraindre à leur livrer une cloche à fabriquer le vermicelle. — Inhibitions faites de la part du primicier de l'Université aux imprimeurs d'Avignon, d'imprimer sans sa licence des thèses pour le doctorat, la maîtrise et le baccalauréat; — etc. (Répertoire.)

B. 940. (Registre.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

**1671.** — Procédures... etc. — Contestations : entre Claude Sermet et Canelte, sa femme, d'une part, et Antoine Bos, vigneron, d'autre part, au sujet de la possession d'une vigne de 4 éminées, située au clos de Saint-Pierre-de-Fraisse; — entre Guillon, acquéreur d'une vigne au quartier de Canonet et les nommés Caritoux et Marin, sur lesquels elle avait été saisie; — entre Claude Terras et ses sœurs, au sujet de l'évaluation des biens fonds délaissés par Domergue Terras, leur auteur commun. — Poursuites de Catherine Sauteau, femme Laugier, contre Louis Sauteau, jardinier, son frère, en paiement d'un legs de 90 livres fait à ladite Catherine par leur père; — etc.

B. 941. (Registre.) — Petit in-folio, 695 feuillets, papier.

**1675.** — Procédures par Paul Bagnoly, notaire et greffier. — Discussion des biens de Bourgeon, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Mathieu Durès, tailleur, contre Lion-Pierre Bezet, en paiement de 24 écus, pour trois annuités de loyer d'une écurie et d'un grenier à foin. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Dominique Gondin, ribeyrier, d'Avignon, par Barthélemy Gondin, son fils. — Poursuites d'Henry Blache, taffetassier, d'Avignon, contre Capeau, tapissier, en paiement de 27 livres 15 sous, montant d'une promesse privée. — Instance de Nicolas Gouffaud, apprenti taffetassier, contre Michel Chalamel, son maître, à l'effet de lui faire notifier l'expiration de la durée de leur contrat. — Poursuites de Gaspard Monier, vicair perpétuel de Viens, contre les hoirs de Pierre Fanleon, fabricant de tapisseries de cuir, en paiement d'une pension de 20 livres et d'un legs de 90. — Décret de la Sacrée-Congrégation de Rome cassant les procédures faites par l'official de l'archevêché de Lyon sur la préséance que les frères lais des Augustins-Déchaussés de la congrégation de France demandaient sur les clercs novices; — etc.

B. 942. (Registre.) — Petit in-folio, 765 feuillets, papier.

**1680.** — Procédures par Antoine-Joseph Mouriès, notaire et greffier. — Instance de François Fauconet en ré-siliation du bail d'une vigne qui lui a été souscrit par Jean Lauze et dont les fermages ont été cédés par celui-ci à Grégoire Tournel. Cette demande est fondée sur ce que ledit Lauze n'a cessé de jouir de cette vigne en percevant les fruits. — Poursuites de Guiot, contre Antoine Gounin, en paiement de 16 écus pour fourniture de médicaments. — Instance de Turin et Bernardy, bayles-adjoints du corps des mouliniers de soie, pour faire annuler la maîtrise conférée à Étienne Seyron. Cette maîtrise fut maintenue par une décision du vice-légat. — Poursuites : par Guiot contre Sermet, jardinier, en paiement de médicaments fournis à ce dernier; — par Jean-Baptiste Roussy contre Jeanne Beaufort, en paiement de 28 livres 14 sous dus pour le loyer d'une chambre; — de la communauté des Augustins-Déchaussés d'Avignon, contre Marthe Cay de Saint-Gabriel, en paiement de 9 louis d'or qu'elle s'était obligée de donner à ladite communauté pour la dot du frère Basile de Sainte-Louise; — etc. (Répertoire.)

B. 943. (Registre.) — Petit in-folio, 517 feuillets, papier.

**1681.** — Procédures par Guillaume Combet, notaire et greffier. — Rapport d'estimation d'une porte faite à la maison d'Adam Mège, par Radoïphe Rebeyron et François Souchon, menuisiers, experts respectivement nommés par Jean Conte et ledit Mège. — Demande de provisionnelle faite par Belin fils, greffier, pour lui et pour sa famille, à Belin, son père. — Action en reconnaissance de promesse privée par mademoiselle de Coup contre Jean Derne, revendeur. — Contestation entre Pierre Chappuys et Jacques Riéard, maîtres teinturiers, au sujet de la liquidation d'une société formée entre eux pour affaires de commerce. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Jean Mourreau, de l'héritage de Pierre Seron, passementier, son oncle; — etc. (Répertoire.)

B. 944. (Registre.) — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

**1682.** — Procédures par Guillaume Combet, notaire et greffier. — Signification de la part de Pierre Requier, marchand d'Avignon, à Nicolas Dragon et aux hoirs d'Anne Doucane de la sentence qui les a condamnés à lui payer



400 livres. — Contestation entre Adam Mège, charpentier d'Avignon, et Pierre-Louis Lancier, aussi charpentier, au sujet d'un compagnon qui avait quitté le premier sans en prendre congé et que le second avait pris à son service. — Poursuites : de Paul-Joseph de Pertuis de Saint-Amant contre Jacques Combalusier et Marguerite Rondier, mariés, en paiement des arrérages d'une pension de 6 livres ; — du corps des maîtres chirurgiens contre Joseph Roux, compagnon, qui travaille sans avoir fait ses preuves en l'art de *barberie et de chirurgie* ; — etc.

B. 943. (Registre.) — Petit in-folio, 1153 feuillets, papier.

**1683.** — Procédures par Guillaume Combet, notaire et greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Hippolyte Vincent, veuve de Jean Piot, par Pierre Vincent, son frère. — Poursuites de Marie Baudet contre les hoirs de Delphine Mestre, veuve de Jean Lichière, en paiement des soins donnés à ce dernier pendant six mois de sa dernière maladie. Le juge lui accorda 10 sous par jour et ses frais de nourriture. — Demande reconventionnelle contre ladite Baudet de deux chemises de femme, un tablier, une coiffe de mousseline avec une dentelle, et d'un pan de satin bleu, qu'elle aurait pris à ladite Mestre. — Poursuites de Melchior Brunel, chirurgien d'Avignon, contre Guillaume Mitriquet, dit Vidal, son élève, en paiement d'une pistole pour la nourriture qu'il lui avait donnée pendant un mois et quelques jours. — Poursuites : de Charles Roux, savonnier, contre Édouard Chave, muletier, en paiement de 5 livres dont celui-ci était demeuré son débiteur dans leur arrêt de comptes ; — de Jérôme et Guillaume Lafont, frères, de Narbonne, contre Jacques Bonnet, hôte d'Avignon, en paiement d'une somme de 400 livres qu'il leur doit en vertu d'acte public ; — de Jean Chameric, poissonnier de Beaucaire, contre Esprit Lavigerie, praticien d'Avignon, en paiement d'un louis d'or gagné au jeu de boules ; — etc. (Répertoire.)

B. 946. (Registre.) — Petit in-folio, 526 feuillets, papier.

**1684.** — Procédures par Claude André et François Martin, notaires et greffiers. — Poursuites : de Marguerite Daugier contre Laurent Arène, en paiement de 450 livres ; — de Charles Odoire contre les donataires de Louis Odoire, pour faire cesser l'indivision d'une maison qu'ils possèdent ensemble. — Rapports d'experts sur les réparations dont a un besoin urgent la maison que la dame Louis Bernardy, femme de Jacques Paget, possède à la rue du

Bon-Party. — Poursuites : de François Poulle contre Thomas Mounier de Marseille, en paiement de 8 écus blancs pour aliments à lui fournis ; — de Marguerite le Damian, veuve Vidal, contre Claude Mouret, fileur de soie, et Marguerite Pougant, mariés, en paiement d'une obligation de 222 livres ; — de François de L'Eglise de Perrier, chanoine de Saint-Agricol, contre les hoirs d'Antoine Mourut, à l'effet de les contraindre à fournir une caution pour le prix d'une maison qu'il a vendue audit Mourut. — Adjudication des réparations en maçonneries à faire le long de la Sorguette et de l'entretien de ce canal au profit de Jean Belié, maçon, pour le prix de 32 écus. — Inhibitions aux maîtres jurés du corps des taffetasiers de troubler Barthélemy Pugeol et Georges, son fils, dans l'exercice de cet art, attendu que ledit Barthélemy est maître-né taffetasier ; — etc.

B. 947. (Registre.) — Petit in-folio, 401 feuillets, papier.

**1684.** — Procédures par Guillaume Combet, notaire et greffier. — Poursuites : de Claude Granier contre Jean Barrette, vigneron, en paiement de 2 écus pour solde du prix d'une urne qu'il lui a vendue ; — de Jacques Barjaveau, contre Charles Roux, savonnier, en paiement de 5 livres 1/2 pour prix de peaux de lapins. — Décision fixant le mole du paiement de ce qui est dû par Colomhan à Fellon et Galantier, ses maîtres-ouvriers. — Poursuites : de Guillaume Picard, boulanger, contre Claude Aymard, aussi boulanger, en paiement d'une obligation de 3 écus et 57 sous ; — de Jean Faugier, mari de Claire Chantron, contre Pierre Chantron, terrailier, en paiement de 50 livres que celui-ci avait constituées en dot à ladite Claire, sa sœur. — Contrainte décernée contre Catherine la Baignade pour lui faire payer à mademoiselle de Barbier 1 écu pour prix de graine de vers-à-soie ; — etc.

B. 948. (Registre.) — Petit in-folio, 383 feuillets, papier.

**1686.** — Procédures par Blaise Chamoux et Joseph-Nicolas Charles, notaires et greffiers. — Congé de location pour défaut de paiement de loyers, donné par Joseph-François d'Estuard et Sibille d'Eyguière à Michel Faure, apothicaire. — Acquit des droits d'encau souscrit par Bernard Bernard, fermier de ces droits, au profit de Jean Bresset, vannier, adjudicataire d'un jardin et cour à Avignon, paroisse de Saint-Symphorien, rue de la Banasterie, proche de l'escalier Sainte-Anne. — Instance de la dame Marie Bonnet contre les héritiers de Pierre-Marie, son mari, en

payement de ses droits. — Poursuites, des Grands-Augustins d'Avignon contre les hoirs d'Antoine Lauze, en payement d'une pension de 15 livres, procédant d'un capital de 300 livres. — Demande d'inventaire du mobilier délaissé par leur père et mère, faite par Joseph Lamalletière, comme mari de Marguerite Garet, et au nom de Fleurie Garet, femme de François Legros, contre Cécile Garet, Honorade et Jeanne Dubois, leurs sœurs. — Poursuites : de Melchione de Gente contre Louise de Brun, veuve de Symphorien Geroin, marchand d'Avignon, en payement d'une pension de 16 livres 1/2. — Mention de la visite faite aux prisonniers par le vice-légat Balthazar Genis et de la publication des fêtes de Pâques ; — etc.

B. 949. (Registre.) — In-4°, 455 feuillets, papier.

**1686.** — Procédures par Claude André, notaire et greffier. — Discussion des biens de Laurent Arène, à la poursuite de ses créanciers. — Compromis entre Barthélémy d'Anglésy, seigneur de Cozeran, et Ignace d'Anglésy, son frère, au sujet du partage de la succession de Thomas-Marie d'Anglésy, chanoine de Notre-Dame-des-Doms, leur frère. — Poursuites du vignier d'Avignon contre Claude Ladvocat, abbé de Porte-Ferusse, pour être remboursé de ce qu'il a avancé pour la joute sur le Rhône, qui, d'après les usages, doit avoir lieu aux frais des abbés de Saint-Pierre, de Saint-Symphorien et de Porte-Ferusse. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs de Barthélémy de Baroncelly de Javon. — Répudiation de l'héritage de Jeanne de Gollier, par Jacques Gautier et Jean Velleran, comme maris d'Honorade et Anne Bourgesy, filles de ladite Gollier. — Protestation de Gilles Barbier contre le projet de changer le tracé des chaussées à construire contre la Durance au clos de l'Île-de-Larrat et de Coupe-d'Or ; — etc.

B. 950. (Registre.) — In-4°, 671 feuillets, papier.

**1688.** — Procédures par Alexandre Meyssonier et Joseph Rodil, notaires et greffiers. — Poursuites : de dom Étienne Martelly, sous-prieur et syndic des Bénédictins de Notre-Dame-de-Rochefort (Gard) contre les hoirs d'Anne de Blanc, en payement de 15 écus pour arrérages de pension ; — de Blaise Sang, briquetier de Villeneuve, contre Louis Girié, coutelier d'Avignon, en payement d'une obligation de 27 écus ; — des hoirs de François Perrier, marchand d'Avignon, en payement d'un compte de marchandises fournies à Gilles Perrier, docteur en droit. —

Signification à Marie de Combet, veuve Gouget et cohéritière de sœur Thérèse de Combet, de la cession faite par François Gouget à Hector Estive, des 100 écus légués audit Gouget par ladite Thérèse de Combet. — Discussion des biens d'Anne Bergier, veuve Dor, à la poursuite de ses créanciers. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean Queyla, par Simone, Guillaume, Joseph et Marie Queyla, ses enfants. — Cautionnement fourni par Pierre Gautier, maître de l'académie royale de musique, pour le payement des sommes pour lesquelles Michel Rately, de Marseille, l'avait fait emprisonner. — Mention de la visite des prisons faite le 20 décembre par le vignier et les juges de Saint-Pierre et de l'élargissement du nommé Jean Bertrand ; — etc. (Répertoire.)

B. 951. (Registre.) — In-4°, 675 feuillets, papier.

**1688.** — Procédures par Joachim Spinardy, notaire et greffier. — Poursuites de Claude Comte, fournier, contre la dame Brun, veuve Gerouin, en payement de 5 écus, grosse monnaie, pour solde du payement du charroi de ses vendanges. — Inhibitions faites à la requête de Jean-Jacques Coulomband, jardinier du monastère de Saint-André, aux créanciers d'Hélène de Chardenas, sa femme, de ne faire chez lui aucune saisie de meubles. — Condamnation de de Ceps, taffetassier, à payer dans huit jours, à madame de la Valfenière, 12 livres pour un semestre de loyer de maison. — Poursuites : du sieur Rondet contre François Blanc, pondrier, en payement de 16 livres 16 sous. — Saisie faite à la requête de Lubin Petit et de Jacques Guignet et compagnie, banquiers à Paris, entre les mains de Jean-Pierre Dubois, sous-fermier des postes à Avignon, de tous les fonds qu'il pourra avoir appartenant à Jean-Baptiste Fromantin, fermier général des postes de Provence et Bas-Languedoc. — Poursuites d'Henry Vacquet, fermier du prieuré de Châteauneuf-Lami, dépendant du collège de Saint-Ruf, contre Antoine-Honoré Hugues, en payement de 46 livres 16 sous, pour arrérages de cens ; — etc.

B. 952. (Registre.) — Petit in-folio, 431 feuillets, papier.

**1688.** — Procédures par Thomas Chartroux et Louis Bastide, notaires et greffiers. — Poursuites : d'Argentine et Catherine Bazin contre François Masse, maître taffetassier, en payement des arrérages d'une pension de 15 livres ; — en désistement du loyer d'une maison, rue Saunerie, par François Bonjay contre Melchior Brunel, maître chirurgien.

gien ; — en avération de lettres de change par Jean-André Rastouin, marchand de Nîmes, contre Villety, marchand d'Avignon. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par François Morellot, docteur en médecine, de l'héritage de Charles Morellot, son frère. — Inventaire des meubles et outils de Claude Michoudar, chaudronnier, fait à la requête des receteurs de la Maison des Orphelines qui avaient recueilli Marie Michoudar, sa fille. — Instance de Jean-Aubert Ravet, contre Éléonore Salamon, veuve Servat, en restitution des meubles et effets de Madeleine Servat, sa femme, fille de ladite Salamon, décédée ; — etc.

B. 953. (Registre.) — In-4°, 598 feuillets, papier.

**1690.** — Procédures par Joachim Spinardy, notaire et greffier. — Instances : de Jean Gérin dit Deringy, afin de faire faire défense à Blaise Morange de sous-bailler la partie de maison qu'il tient de lui ; — d'Antoine Reyne, maître taffetassier, contre Esprit Bremond, de Malaucène, son apprenti, qui avait quitté son atelier avant l'expiration du terme entre eux convenu ; — de Barthélemy Francisque, serrurier, contre Soldardin, en paiement d'une clé ; — de Louis Beysson, soldat au régiment de Bourgogne, contre la veuve Eymard, en paiement d'un salaire de 4 écus qu'elle lui doit ; — d'Antoine Darlin, contre Jeanne de Laurens, héritière de Jean-Baptiste de Martine et contre les sœurs de Ceps, en restitution des livres, actes, protocoles et documents qu'elles avaient en main et qui appartenaient audit de Martine ; — de la dame Boyer, veuve Seysson, contre Georges Yvan, afin de reprendre possession d'une étable et d'un grenier à foin à la paroisse Saint-Didier, rue du Bourguet-des-Vignes, faute du paiement de la pension de 500 livres provenant de la vente de cet immeuble ; — etc. (Répertoire.)

B. 954. (Registre.) — In-4°, 683 feuillets, papier.

**1691.** — Procédures par Joseph-Nicolas, Charles et Blaise Chamoux, notaires et greffiers. — Poursuites : de Jean Roquierol, contre Étienne Delaye, son beau-père, en paiement de 7 écus pour solde de la dot constituée à Jeanne Delaye, sa femme ; — de Lizette Bertrand, veuve Dumas, contre les hoirs de Pierre Anselme, pour se voir offrir le paiement d'un prétendu legs de 10 écus fait par Claire Rise, veuve Anselme. — Expertise des cultures faites à une vigne située aux Cinq-Cantons, appartenant à la demoiselle Anne de Petit et tenue à bail par Angelin Bouiard. — Discussion des biens d'Antoine Deshentes à la

VAUCLUSE. — SÉRIE B.

poursuite de ses créanciers. — Poursuites des habitants de la Place-du-Change contre Guillaume Roquierol charretier du moulin du Rhône, pour le faire condamner à payer les dommages qu'il a faits à la tente qui couvrait cette place. — Plainte de la dame Olive Luque, veuve Mose, contre Thomas Boudet, taffetassier, qui l'avait menacée de la tuer, si elle ne lui donnait de son bien. — Poursuites de Charles Tissot, gantier, contre François Ruel, teinturier, en paiement de 100 livres, pour prix de deux grosses de peaux qu'il lui avait gâtées ; — etc. (Répertoire.)

B. 955. (Registre.) — Petit in-4°, 169 feuillets, papier.

**1693.** — Procédures par Alexandre Meissonnier. — Contestations : entre Charles Désandré et Gabriel Jouffret, au sujet d'une vente de fagots faite par ce dernier ; — entre Beddioux et Gaspard Grinon, au sujet de la succession de Jacques Grinon, père de ce dernier. — Poursuites : par Pierre Colomb, notaire, contre François-Marie Folard, héritier de Gilles Folard, son oncle, en paiement de 14 écus qui lui avaient été légués par ce dernier ; — de Victor Gelly, fustier, contre Jean-Noël et Pierre-Jacques frères, en paiement de 12 écus qu'il a payés à leur décharge aux Augustins-Déchaussés d'Avignon. — Cession de bien faite par Esprit Ymonet, jardinier d'Avignon, à ses créanciers. — Contrainte générale décernée contre les emphytéotes et autres débiteurs de la Confrérie des greffiers sous le vocable de l'Immaculée-Conception. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de François-Raymond Bagnoly, par Bernard Bernard, notaire et secrétaire de l'Université d'Avignon. — Serment prêté par François Sauzier, chargé par le vice-légal de l'extraction et signature des écritures de Charles et Joseph Fabry, de Charles Rouiret et de Pierre Tolhet, respectivement notaires des lieux de Piolen et de Mornas, de fidèlement remplir cette mission ; — etc.

B. 956. (Registre.) — In-4°, 887 feuillets, papier.

**1693.** — Procédures par François Martin et Claude André, notaires et greffiers. — Poursuites : de Jaquastre Estrain, juif, contre Guigue, en restitution de 14 pistoles qu'il lui avait confiées pour en faire le change ; — de Louise Legrisse, femme Branche, contre Hélène Canette, veuve Gautier, en remboursement d'un capital de 50 écus dont elle avait répondu sur une vigne qu'elle a ensuite vendue ; — de Pierre Fabre, apothicaire, contre Hélène de Pascalis, veuve Ricard, en paiement d'un compte de médica-

ments fournis à ce dernier. — Contestation entre Barthélemy Bart, maçon, et Moureau, au sujet des barres et poutres dans la muraille qui sépare le jardin de Bart d'avec la maison de Moureau. — Désistement de l'office des courtiers-jurés par Pierre et Antoine Morel. — Serment prêté par Joseph Jambon, de bien remplir ses fonctions de gardes-vignes du clos de Campraubaud. — Poursuites de Male, sculpteur, contre Oifray, marchand-libraire, en paiement de 4 livres pour prix de 21 têtes à perruques avec leur pied. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Dominique d'Anglesy, garde du corps du Roi, de l'héritage d'Ignace d'Anglesy, capitaine au régiment de Santanat (?); — etc. (Répertoire.)

B. 957. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>. 423 feuillets, papier.

**1693.** — Procédures par Jean Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : de Martin-François Dumenge, marchand de soie, contre Éphraïm, juif d'Avignon, en paiement de 26 livres 1/2 pour la diminution subie par les espèces, sur un paiement de cent louis d'or; — d'Anne de Canonge, veuve Fabre, contre Denis Anselme, bourgeois, en paiement d'une somme de 360 livres. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Imbert Genin, charron, par Marguerite Poutrat, sa veuve. — Poursuites : de Lucrèce de Chapoux, veuve de François-Sébastien de Calvet, contre les hoirs de Pierre-Jacques, en paiement de 75 livres, pour arrérages de pension; — de l'œuvre des Filles-Repenties d'Avignon, contre les hoirs de Pierre Mazet, en paiement des arrérages de la pension d'un capital de 400 écus; — etc. (Répertoire.)

B. 958. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>. 792 feuillets, papier.

**1694.** — Procédures par André, notaire et greffier. — Signification faite à la requête d'Anne de Beaufls, veuve Fagegaltier, à Mathieu Reynaud, de l'achat qu'elle a fait à André Beaufls, maître taffetassier, d'une maison à Avignon, pour le prix de 250 écus. — Contestation entre Basile Itur, cultivateur, et Amy, maçon, au sujet d'un mur mitoyen servant à la séparation de leurs propriétés à la rue Tarasque. — Poursuites : de Joachim Mourin, contre la veuve de Jean Passa et Martin Passa, son fils, en paiement de 48 livres pour achat de cocons et d'un livre d'arithmétique; — d'Annable Basserole, prête, contre Aaron, juif, en restitution d'une soutanelle en serge d'Uzès qu'il lui avait donnée à travailler, et en paiement d'indemnité pour une autre soutanelle qu'il lui avait gâtée;

— de Paul Madier, marchand, contre Levieux, docteur en droit, en paiement de 165 livres montant d'un compte de marchandises. — Procédure pour l'acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Ignace d'Anglesy, par Dominique d'Anglesy, son héritier institué. — Poursuites : de l'œuvre l'Aumône-Générale d'Avignon, contre la nommée Catherine, en restitution des effets de deux enfants dont l'allaitement lui avait été confié; — etc.

B. 959. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>. 631 feuillets, papier.

**1695.** — Procédures par André, notaire et greffier. — Condamnation de Vincent Lagneau à acquitter, envers Philippe Miséricorde, une dette de 46 sous. — Poursuites : d'Esprit Gaillard contre Antoine Raphel, maître taffetassier, en paiement de 30 écus, pour arrérages des loyers d'une maison; — de Catherine Fricbat, veuve Requier, contre Deydier, chirurgien de Valréas, en paiement de 7 écus, montant d'une obligation; — de Marie de Bajulyt, veuve Armand, contre Michel Couchet, charretier, en paiement de 10 écus blancs pour prix d'une charrette; — de Jean-Baptiste Long, ancien fermier de la boucherie, contre Duranty et ses associés, ses fermiers actuels, en paiement de 55 livres pour les outils qu'il leur avait laissés; — de Jean-Esprit Brisemeur, recteur de la confrérie des greffiers, contre les hoirs de Guillaume Combet, pour leur faire rendre compte de la gestion dudit Combet, ancien procureur de cette confrérie; — de Jacques Baston, maître chamoiseur, contre Binet et Savary, marchands gantiers, en paiement de 50 douzaines de peaux de mouton, dûment préparées, qu'il leur avait vendues à raison de 10 livres 1/2 la douzaine, et à-compte de 80 douzaines pour lesquelles ils avaient traité; — etc. (Répertoire.)

B. 960. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>. 188 feuillets, papier.

**1695.** — Procédures par Joseph-Nicolas Charles, notaire et greffier. — Poursuites : de Jeanne Bufardin, femme Barracan, contre Meissonnier, maître taffetassier, en paiement d'une pension de 5 livres; — de Jean-Pierre Mercier contre Marie Cucurue, veuve Fourat, en paiement de 5 écus pour prix de la feuille de 16 mûriers; — de Marie Bernard contre Antoine Turin, son mari, et les créanciers de celui-ci, pour la conservation de sa dot; — de Brunet, menuisier, et Bouchet, charpentier, contre Paul Rochas, architecte, en paiement de 500 livres pour solde de 2,800 livres, prix convenu entre eux pour la charpente de la maison de M. des Issarts; — de Marie de Bellon, veuve de

Pierre Poignard, maître chirurgien, contre le corps des chirurgiens de la ville, en paiement des 10 écus pour lesquels elle leur a vendu son privilège de veuve; — de Thomas Chaumat, geôlier des prisons du Palais Apostolique, contre Joseph Ronsal, chirurgien, en paiement de 2 livres 8 sous, pour les droits de garde, entrée et capture qui lui sont dus par ce dernier; — etc.

B. 961. (Registre.) — Petit in-folio, 364 feuillets, papier.

**1698-1699.** — Procédures par Claude André, notaire et greffier. — Poursuites : de François Faure, marchand, contre Esprit Buffarden, en paiement de 12 livres 1 sou, pour solde d'un prix de marchandises; — d'Antoine-Vincent Guyon contre les hoirs de Jean Puget, à l'effet de les contraindre à entretenir une maison sur laquelle il a des hypothèques. — Discussion des biens d'Anne de Beauflis à la poursuite de ses créanciers. — Délivrance à Guillaume Domergue d'une terre au clos de la Muette, provenant des biens de Jean Mouret, pour le prix de 31 écus. — Poursuites de Pierre Genet, docteur en droit, contre Antoine Bezire, sablonnier, en paiement de 20 écus pour deux annuités d'arrérages d'une pension de 10 écus. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par François-Michel Duplan, de l'héritage de Suzanne Deslaudes. — Accord entre Mantillery et Pourtalis, dont les maisons s'étaient éroulées à Morières, portant que cet accident provient d'un cas fortuit et non de la faute de l'un des deux; — etc.

B. 962. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

**1700.** — Procédures par Jacques-Joseph Mailhet et Simon Joly, notaires et greffiers. — Poursuites : de Joseph-Maurice Peytier, de Montoux, contre le nommé Couteau, en paiement de 40 écus pour prix de 4 tonneaux de vin rouge et de leur charroi; — de Privat, Sabatier, Guilhaux et Dueros, marchands chapeliers de Nîmes, contre Couteau et Meisieu, teinturiers, en restitution de pièces de buratte qu'ils leur avaient donné à teindre; — de François Beauvoys, marchand de soie à Avignon, contre Forest et Rousin, de Marseille, en paiement de leur part de perte dans une spéculation qu'ils avaient faite en société sur les soies; — d'Elzcar Brigadet, tailleur d'habits, contre Delphine de Bernard, en paiement de 19 livres 9 sous, pour façon d'un habit qu'il a fait à celle-ci. — Décision qui condamne Jourdan, sculpteur, à faire à M. d'Alleman, archidiacre de la métropole, le cadre qu'il lui a commandé ou à lui rendre l'écu neuf qu'il en a reçu à titre d'à-compte. — Trait

par lequel Bessière, sculpteur, promet de sculpter une table pour le nommé Marchand, miroitier d'Avignon; — etc.

B. 963. (Registre.) — In-4°, 664 feuillets, papier.

**1700.** — Procédures par Claude André, notaire et greffier. — Poursuites de Fulchiron contre Charles Fontaine, maréchal, en paiement de 100 livres, et opposition par Pierre Blanc, marchand de Saint-Étienne, à la saisie d'une enclume faite contre celui-ci. — Poursuites : de Lucrèce Pillet, veuve et héritière d'Amant Cambon, tailleur d'habits, contre Joseph Michel fils, en paiement d'un compte de 34 livres 1 sou; — de François Dupred contre Georges Ravan, maçon, en paiement de 56 sous qui lui sont dus pour travail et salaire; — de Moussillon Naquet contre les hoirs d'Étienne Bouan, en paiement de 33 livres, montant d'une obligation. — État des meubles apportés dans la maison de Simon Saladin, avocat, par Magdelaine Vinal en venant cohabiter avec lui. — États des meubles et outils transportés dans la maison de l'Aumône-Générale en même temps qu'on y recevait les enfants de feu Pierre Rileau, taffetassier. — Instance de Marie Pécoulet, jadis servante de Suzanne de Landes, contre François-Michel Duplan, héritier de celle-ci, en paiement de 10 écus qui lui sont dus pour deux annuités et demie de gages; — etc.

B. 964. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

**1701.** — Procédures par Baud et Joseph-Jean Gaudibert, notaires et greffiers. — Transaction entre Labaume, chirurgien, et Sébastien Laffanoux, sculpteur, au sujet de l'apprentissage du fils de ce dernier qui avait quitté Labaume au bout de 4 mois pour s'enrôler dans l'armée française. — Obligation souscrite par Paule Peyre, muletier, de rembourser au comte d'Urban les sommes qu'il en a reçues lorsqu'il s'est enrôlé comme soldat. — Poursuites : de Jean Ladvoct, courrier, contre Rogier, vigneron, en paiement du loyer d'un appartement; — de Joseph de Gay, recteur de la chapellenie de Saint-Georges dans l'église de Saint-Agricol, contre la communauté des Juifs, en paiement de la pension de deux capitaux de 100 écus; — de Le Mastre, sculpteur, contre Rat, en paiement de 45 livres, pour solde du prix de deux statues en bois, représentant l'une saint Bernard et l'autre sainte Lucarde. — Enquête sur le naufrage subi à la Voulte, sur le Rhône, par Étienne Savy, patron d'Arles. — Poursuites : de Jacques Brunet, hôte, contre Dufé, dentiste hongrois, en paiement de 13 livres 4 sous pour la nourriture qu'il lui a fournie; — contre

David, graveur, en paiement de 41 livres 6 deniers pour le même objet; — etc.

B. 965. (Registre.) — In-4°, 580 feuillets, papier.

**1702.** — Procédures par André, notaire et greffier. — Protestation d'une lettre de change de 862 livres 5 sous, tirée par Jean Dubois, fermier du moulin de Vinsobres, sur Jean-Ange Dumenge, marchand d'Avignon. — Poursuites de Joseph-Louis de Puget, seigneur de Chasteuil, contre de Parisis, bourgeois, en paiement des arrérages d'une pension de 20 écus. — Congé de location donné aux mariés Reynaud par la demoiselle Janneton Banguy. — Poursuites de Bourcier contre les mariés Bataille, en paiement de 24 livres. — Acte de société entre Jacques de Hay, ébéniste, et Isaac Piqueret, marqueteur et ébéniste, tous deux de Paris, pour exploiter à Avignon l'ébénisterie et la marqueterie; — etc.

B. 966 (Registre.) — In-4°, 4050 feuillets, papier.

**1703.** — Procédures. . . ., etc. — Condamnation de Joseph Labba, boucher, à payer à Claude Fabre 43 livres pour le prix d'un veau que le fils dudit Labba avait acheté à ce dernier. — Consentement donné par Savary à ce que M. de Guyon, doyen du chapitre de Saint-Agricol, paye à Dulys un louis d'or et 45 sous qu'il lui doit, à prendre sur ce qui est dû audit Savary, pour avoir doré le buste de saint Magne. — Contestation entre Claude Brin et Jean Bentoux, maçons, et Souchon, fustier, au sujet du paiement de la balustrade que ce dernier avait faite dans l'église de Saint-Symphorien. — Instance d'Anne Valon, pour la conservation de sa dot, contre Jean Bonian, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Désistement par Jean-Aldebert de Roux de la plainte criminelle qu'il avait déposée à la sénéchaussée de Montpellier, contre Étienne Gardeureau, à la suite d'un combat à l'épée qui avait eu lieu un an et demi auparavant, pendant le carnaval. — Condamnation des fileuses qui n'ont pas voulu aller filer des cocons chez le sieur Palun, à lui rendre le double des arhes qu'elles en avaient reçues. — Location pour un an, et moyennant 30 sous par mois, d'une chaise avec ses accessoires, par Barthélemy Barcin, à Noël-Marie et Pierre Cossan, porteurs de chaises. — Exécutoire décerné contre les étrangers qui traversent le territoire d'Avignon avec des voitures ou des bestiaux, et qui refusent d'acquitter le péage qui a été établi par la ville; — etc.

B. 967. (Registre.) — In 4°, 1083 feuillets, papier.

**1703-1704.** — Procédures par Gabriel et Pierre-Joseph André et par Guillaume Broutet, notaires et greffiers. — Poursuites de Jacques Delaunay, en paiement de différentes lettres de change contre Bernard Barthe, Pierre Vidal, Honoré Ayme et Sauveur Féraud. — Opposition de Nicolas Decluny, religieux augustin d'Avignon, à l'affiliation prétendue à son couvent par Barthélemy Baculard, augustin de Pernes. — Poursuites : de la veuve Guyon contre François Balourdin, en paiement de 18 écus pour loyer de maison; — de Joseph de Collongue de Foresta, commandeur de la commanderie de Saint-Jean d'Avignon, à l'effet de faire interdire au sieur Oliu et à tous autres de traverser son pré. — Procès-verbal constatant l'éroulement de la maison de Nicolas Sillan, taffetassier, située rue Philonarde, à côté de la maison du corps des taffetassiers. — Instance d'Anne de Bonadona et de noble François-Marie de Mirabeau, son fils, à l'effet d'obliger Ignace de Benoit à recevoir le remboursement d'un capital de 400 livres. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Anne Blanc par Pierre Lentenand, bénéficiaire de Saint-Agricol. — Poursuites de M. de Chateaubrun contre Jean-Baptiste Rouba et autres, en paiement du fermage des terres qu'il possède sur les bords de la Durance. — Exposé par Pierre Pamard, procureur général du corps des chirurgiens d'Avignon, tendant à faire vidimer leurs statuts et teneur de ces statuts autorisés le 24 juillet 1700. — Poursuites des Observantins d'Avignon contre Ignace Parrocel, peintre, en livraison de 24 tableaux de la vie de saint Antoine de Padoue qu'il s'était obligé à leur faire moyennant 30 écus pour chacun; — etc. (Répertoire.)

B. 968. (Registre.) — In-4°, 1709 feuillets, papier.

**1705-1706.** — Procédures par André, notaire et greffier. — Instances : de Paul Moureau, ménager, contre Madelaine Brun, veuve de Jean Vigue, à l'effet de lui faire déclarer si elle entend continuer l'exploitation de deux vignes par lui baillées à son mari; — d'Hélie Millaud, juif, contre Louis Legrand et son fils, en réparation du dommage que ceux-ci ont fait à son chapeau; — de Joseph Bernardet, hôte, contre Pierre Croquier, en paiement de 26 sous pour aliments de bouche à lui fournis; — de Sébastien Roque, cuisinier, contre Sébastien Pitoy, jardinier, en paiement d'un justaucorps en drap que les trois chiens de ce dernier ont entièrement déchié; — de Pelletier contre Savour-

min, sculpteur, en livraison d'un cadre de miroir doré. — Contestation entre Charles Lacour et d'Asbrou, de Gigognan, peintre vitrier, au sujet de la quotité du loyer dû par celui-ci pour la maison dudit Lacour. — Discussion des biens de Guillaume Courmillon à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites : de Clémence Quardon contre Court, maître d'école, en restitution de pierres servant de sièges pour les tonneaux, qu'il lui a prises pendant qu'il était son locataire; — de Pierre Chapuy, marchand gantier, contre Démure et sa fille, en restitution d'un chapelet en broderie or et argent avec sa chaîne d'argent, garni de trois grandes médailles du même métal, plus d'une marionnette; — des hoirs de Lucrèce Maudin, veuve Martin, contre Pierre-Jean Escoffier, maçon, en paiement, de 38 livres; — de Jean-Baptiste Bourgeois contre les héritiers de Marie Chapus, sa femme, en paiement de 50 livres montant de l'augment de dot stipulé dans son contrat de mariage; — de Noël-André Pichon, ouvrier en soie, contre Jean-Lange Dumenge, marchand de soie, en paiement de 88 livres tant pour avoir monté un métier à tire pour damas que pour différentes fournitures; — de Jean-Baptiste Balet, maître ouvrier en damas, contre Périer, marchand de soie, en paiement de 10 livres pour le raccommodage des métiers de ce dernier; — de Charles Bourcier, marchand de draps, contre Henri Guillen, peintre, en expulsion de celui-ci de la maison qu'il occupe; — etc. (Répertoire.)

B. 969. (Registre.) — In-4°, 1874 feuillets, papier.

**1706.** — Procédures par Gaudibert et Blaise Chamoux, notaires et greffiers. — Signification à la requête de Françoise Maarin, à Henry-François Bertet, débiteur de Sébastien Pelicier, de l'obligation de 50 écus qui lui a été souscrite par ce dernier, avec imputation sur sa créance. — Procédure pour Jean de Rouvière contre la ville et les fermiers des Gabelles, à l'effet d'être affranchi de tous impôts, attendu qu'il est père de douze enfants vivants. — Poursuites de Paul Villard, notaire et greffier, contre Roche de Gabet, de la principauté d'Orange, en paiement de 430 livres 1/2 pour prix d'un des chevaux qu'il lui avait loués pour hâler sur le Rhône des bateaux chargés de sel, lequel cheval était mort. — Procès-verbal d'estimation par Joseph Bessière et Jean Barriol, sculpteurs, des ouvrages faits par Torot, pour la chapelle des Pénitents-Blancs d'Avignon. — Poursuites de Pierre-Joseph Ripert contre Charvet, de Saint-Quentin en Dauphiné, en paiement de 51 livres pour salaire de travail. — Congé du loyer d'une chambre donné à la nommée Méline par de Garcin, archevêque de la Madelaine. — Poursuites d'Agnès de Morin contre l'écrivain

demeurant chez M<sup>lle</sup> Constance, en paiement d'un écu pour une coiffe qu'il lui a brûlée en lui jetant un serpent. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre Gollier, marchand, par Bernard-Sauveur Gollier, son fils. — Poursuites : de Jean-Antoine Rame, chanoine de Saint-Pierre, contre Louis, revendeur, pour se faire, conformément à leurs accords, livrer la glace pendant toute la saison, à 30 sous le quintal; — de Louis de Brun contre les hoirs d'Henry de Chargé de la Brochetière, en paiement des arrérages d'une pension viagère de 40 livres; — etc. (Répertoire.)

B. 970. (Registre.) — In-4°, 2003 feuillets, papier.

**1707.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, notaire et greffier. — Acte de baptême de Jean Jullian. — Poursuites de Clair Girardon, contre Pierre Barracan, taffetassier, en paiement d'une créance de 25 écus. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Alexandre Martel, cordonnier, par Dominique Martel, son fils. — Poursuites : d'Alexandre Broche, marchand, contre Françoise Salamon, veuve Gay, en paiement des arrérages des loyers d'une maison. — Rapport par Moureu et Fauconet, attestant que la plantation de la vigne possédée par Fabrice Jouvet a été bien faite. — Protestation d'une lettre de change de 341 livres, fournie par Brun, marchand d'Apt, à l'ordre de Viviès, marchand de Nîmes, sur Rousset, marchand d'Avignon. — Poursuites : de Jean-Baptiste Gérin, marchand libraire de Lyon, contre Malard, marchand libraire d'Avignon, en restitution du paiement des livres qu'il a à lui; — d'Henry Imbert, garde des arrêts de la cour du Parlement d'Aix, contre Jacques Vial, peintre, en paiement d'une promesse privée de 6 louis d'or de 13 livres pièce; — de Jean-Antoine Corsole ou Corssel, peintre, contre la veuve Magnan, pour la forcer à entretenir, comme elle le doit, la maison qu'elle lui a louée. — Contestation entre André Dérat, marchand batteur d'or, et Louis Dumort brodeur, au sujet des modifications que celui-ci devait introduire dans la construction de sa maison, rue des Fourbisseurs, à côté de celle dudit Dérat. — Poursuites : de Jean-Antoine Piquesèche, hôte, contre l'abbé Tournier, de Toulon, en paiement de 55 livres, montant de l'argent qu'il lui a prêté et de la dépense qu'il a faite à son auberge; — de Jean Dulys, doreur, contre Chabert, sculpteur, en livraison de 4 coins de sculptures pour un cadre, en retour des dorures qu'il lui a faites; — etc. (Répertoire.)

B. 71. (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

**1708.** — Procédures par Pierre-Joseph-André, notaire et greffier. — Poursuites : de Jeanne Miché, veuve Constantin, contre Delphine Magnan, en paiement de 26 quintaux de soie vendus par Guidon à Firmin, par l'entremise de ladite Michel ; — de Louise de Vany, veuve de Joseph de Labeau, contre Antoine Dous, en paiement de 3 écus et 1/2 pour le loyer d'une maison. — Demande d'envoi en possession de la succession de Catherine Marseille, veuve Aufan, par Jean-François Aufan, prêtre, son fils, et par les filles d'Antoine Aufan, son autre fils décédé. — Instance de Desmarez, notaire, en paiement des honoraires qui lui sont dus pour avoir reçu le contrat de mariage de Charles Bouvachon avec Marie Portal. — Poursuites de Chantron, potier de terre, contre Antoine Venon, de Puylaval en Dauphiné, en paiement de 9 livres, pour solde du prix des marchandises qu'il lui a vendues ; — de Grimau, contre Chapius, gantier, en livraison de deux douzaines de gants de femme qui lui ont été commandées et payées 20 livres ; — de la communauté des religieuses de l'Annonciade contre Virgile Lieutand, en paiement d'un capital de 400 écus constitué pour la dot spirituelle de Thérèse Anglesy. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Françoise Lambert de l'héritage de Pierre Bernard, vigneron, son mari ; — etc.

B. 972. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

**1709.** — Procédures par Villard et Jacques-Joseph Malhet, notaires et greffiers. — Instance de Jean Clamen, cardeur, contre Amié Marchand, moulinier de soie, en avération d'une créance de 93 livres. — Signification de la part de Claude Frontin, jardinier, à Joseph-Gaspard Valen et autres, de l'arrentement d'une maison avec un jardin de deux éminées, situés proche de la porte de la Ligne, consenti par ledit Valen. — Poursuites : de Gilloux contre Alexandre, marchand de chevaux, à l'effet de faire contraindre ce dernier à réaliser l'échange d'un cheval contre une jument qu'ils avaient traité ensemble ; — de Jaquet Bernard, ménager, contre Antoine Bertrand, traceur de pierre, en paiement d'un reste de créance montant à 17 écus ; — de Valentin Durbise, marchand gantier, contre Nicolas Chauvin, en paiement d'un écu pour prix d'une paire de peaux de chamois ; — etc.

B. 973. (Registre.) — In-4°, 2566 feuillets, papier.

**1710.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, notaire et greffier. — Poursuites : de Joseph Barrillon, boulanger, contre Sébastien Ayue, aussi boulanger, son oncle, en paiement du salaire qui lui était dû pour 6 mois et demi de travail et de la part de bénéfice qui lui revenait dans la société qu'ils avaient formée ensemble ; — de Jean Manne, chirurgien, contre M. de Grandpré, en restitution d'une tabatière en acier ; — de Jeanne Eyraud contre M<sup>e</sup> Champagnes, en dommages-intérêt, parce qu'il ne la veut plus pour nourrice de son enfant ; — de Marguerite Glusi contre Jean Bourrely, son mari, en restitution de sa dot et de son augment de dot, attendu que celui-ci l'avait mise à la porte de sa maison et ne voulait plus la recevoir ; — de Joseph Caze, marchand, contre le marquis de Saint-Victor, de Villeneuve-lèz-Avignon, en paiement de 292 livres, montant d'un compte de marchandises ; — de Jacques Batton, chamoiseur d'Avignon, contre Pierre Marie, chamoiseur de Marseille, en paiement de 34 livres pour solde du montant d'un billet privé ; — de la dame Tamisier, veuve Chanel, contre Gimiffren, sculpteur, en paiement de 44 écus pour le semestre du loyer des maison et boutique, occupées par ce dernier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Carreu, par ses enfants. — Poursuites de la communauté des Augustins-Déchaussés d'Avignon, contre les hoirs d'Anne Isnard, veuve Bergier, en paiement d'un legs de six écus de 5 livres pièce. — Opposition de la ville d'Avignon à la construction que faisait le nommé Marron, joignant la halle de la Place-Pie. — Poursuites d'Henry de Brancas, comte de Forealquier, contre Gabriel Mouret, en paiement de 48 livres pour reste du prix de l'herbage d'un pré. — Plainte d'Étienne Flandrin, maçon, contre les fileuses travaillant pour M. Blouvard, sur ce qu'elles jettent devant la maison du plaignant les vers et les eaux fétiées du tirage. — Instance d'Honoré Reynaud, contre Anne la Vitrière et son fils, pour les faire condamner à lui réparer ou à payer le justaucorps qu'ils lui ont brûlé. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Paul de Cadecombe, de l'héritage de Catherine Barret, femme d'Amiel Girard ; — etc. (Répertoire).

B. 974. (Registre.) — In-4°, 835 feuillets, papier.

**1710.** — Procédures par Guillaume Villars et Jacques Joseph Mailhet, notaires et greffiers. — Poursuites : de



Louis Bérengier, contre Rabasson, en paiement de 13 livres pour le semestre du loyer d'une boutique à la rue des Teinturiers; — de Joseph Flandrin, contre Poincard, en paiement de 4 livres et demie pour travaux faits à sa demande; — de Joseph Vive, marchand, contre Tremond Michel, en avération d'une lettre de change de 171 livres; — de Jean Auriol et Claude Page, contre les fermiers de la boucherie des bœufs d'Avignon, en paiement de 179 livres pour prix de trois bœufs à eux vendus; — de Channolle, contre Titaud, fournisseur, en paiement de 25 livres, montant d'une promesse privée; — de Jean de Vachière, meunier, contre Jean Branche, ménager, en annulation d'un acte d'obligation; — de Jean-Baptiste Bedoin et Pierre Mathieu, au nom d'une bande de violonistes, pour empêcher Esprit Morel de s'affilier à une autre bande que la leur. — Décision portant que les marchandises de Charles Champolion seront remises à Jeanne Bellaclat, sa veuve, en représentation de sa dot; — etc.

B. 975. (Registre.) — In-4°, 2110 feuillets, papier.

**1711.** — Procédures par Jean-Pierre Gandibert, notaire et greffier. — Poursuites : d'Anne Pelong, femme Raoux, de l'Isle, contre Martin de la Blonde, fileur de soie d'Avignon, en paiement de 15 livres pour avoir allaité un de ses enfants; — de Mauche, contre Roberty, tisserand, en paiement des réparations faites à la maison de ce dernier; — d'Esprit Granat, contre Nevon, boulanger, en paiement de 15 sous pour la nourriture d'un cheval, et 8 sous pour sa ferrure; — de Joseph Blanc, arquebusier, contre Charles Giraudy, marchand de bas, en paiement du loyer d'une maison occupée par ce dernier. — Instance de Jacques Féraud, de Maillane, pour être mis en possession des biens de Marguerite Féraud, sa tante, dont il est héritier. — Poursuites : de Claude Garde, contre le berger du troupeau entretenu par M. de Rhodes à sa grange du Pont-des-deux-Eaux; — de Louis Labaune, chirurgien, contre les hoirs de Charles Bouffard, peintre, en paiement de 10 livres pour nourriture et soins donnés à ce dernier lors de sa dernière maladie. — Plainte de Catherine Renoulier, au sujet des vols de soie dont elle a été victime dans le moulin qu'elle fait travailler. — Instance de Madelaine de Saint-Paul, religieuse Augustine, contre les hoirs de Joseph François de Ferrier de l'Église, son père, pour le paiement d'une pension viagère de 30 livres; — etc. (Répertoire).

B. 976. (Registre.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

**1711.** — Procédures par Villard et Jacques-Joseph Mai-

lhé, notaires et greffiers. — Contestation entre Joseph Vive, marchand, et Bansol, au sujet de l'usage d'une carrière de pierres à Villeneuve. — Poursuites de Charles Tamisier, contre Joseph Daliou, tanneur, en paiement des arrérages d'un loyer de maison. — Délai de 4 mois accordé à François Coste pour payer à Gaudibert les 25 livres qu'il lui doit. — Poursuites : de la demoiselle Forestier, contre les mariés Teissier, en paiement de 30 sous pour loyer de tables à élever les vers à soie; — de François Mestre, contre la veuve Cluchier, en réparation du dommage causé à sa vigne par le troupeau de celle-ci. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'André Bastide, taffeassier, par Marie Vicat, sa veuve. — Poursuites : de François Rousset, marchand, contre le marquis de Beauregard, en paiement de 172 livres pour solde du prix des marchandises fournies à ce dernier; — de Jean Mille dit Poutingon, contre Dubois, marchand perruquier, en paiement de 37 livres 13 sous, prix de 25 quintaux et 12 livres de foin; — etc.

B. 977. (Registre.) — In-4°, 303 feuillets, papier.

**1711.** — Procédures par Gabriel André, notaire et greffier. — Poursuites : des fermiers du droit de souquet de la ville, contre M. de Lorten, en paiement de 45 livres montant d'une promesse privée; — de Louis Trenquier, contre Honoré Marteau, en réparations des dommages que le troupeau de celui-ci avait faits dans un pré tenu par l'autre; — d'Antoine Bonot, contre le nommé Couren, en paiement de 11 livres pour les arrérages du loyer d'un grenier à foin. — Protestation d'une lettre de change de 702 livres pour Antoine Ollagnier, contre Rey. — Poursuites : de Seraimé et Barthélemy, contre Bouscier, tailleur d'habits, en paiement de 22 livres pour marchandises à lui fournies; — de Barthélemy Lambert, fileur de soie, contre Blache, aussi fileur de soie, pour lui faire infliger les peines portées par les statuts de leur art, comme ayant pris à son service la nommée Marie, pour tourner son moulin avant qu'elle eût reçu son congé dudit Lambert. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean-Baptiste Carpan, par Marguerite Souchet, sa veuve, et leur enfant; — etc.

B. 978. (Registre.) — In-4°, 517 feuillets, papier.

**1712.** — Procédures par Villard Messein et Mailhet, notaires et greffiers. — Poursuites de Bénézet Raphaël, taillandier, contre Pierre Michel, en paiement de 12 livres pour prix du ferrement des roues de sa charrette. — Cession

par les mariés Giraud à M<sup>e</sup> Chaussy, de 12 livres, à prendre sur la rente d'une maison et en remboursement d'une semblable somme reçue en prêt. — Poursuites : de M. de Saignon, contre les hoirs Frade, en paiement de 10 livres pour arrérages de pensions ; — de la veuve Pellatier, contre Grollier, faiseur de bas, en paiement de 16 livres et demie, montant du quart du loyer d'une maison ; — de François Crozet, avocat, contre Horace Fernier, en paiement de 60 livres pour arrérages de ses fermages ; — etc.

B. 979. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 453 feuillets, papier.

**1712.** — Procédures par Gabriel André, notaire et greffier. — Instance de Pierre-François Dupuy, greffier, à l'effet de faire contraindre Madelaine Lenoir, femme Brise-meur, à accepter le remboursement d'un capital de 300 livres. — Poursuites : des fermiers du droit de souquet, poids de la farine et péage, contre les contribuables de Morières qui se refusaient à acquitter les droits ; — de la commanderie de Saint-Jean d'Avignon, contre la communauté des Juifs, en paiement du *novennium* d'un four et d'un mazeau de ladite Juiverie. — de Joseph Masson, poissonnier, contre Alexandre Masson, son père, pour l'obliger à lui remettre un mulet, 30 livres et un anneau d'or, ainsi que cela a été convenu, dans le cas où ils viendraient à se séparer ; — de Perus, contre Brun, tailleur, en paiement de 21 livres pour arrérages de loyer de maison ; — etc. (Répertoire).

B. 980. (Registre.) — In 4<sup>o</sup>, 1929 feuillets, papier.

**1713.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, notaire et greffier. — Poursuites : de Michel Batalié contre Calvin, en paiement des frais de transport de 40 salmées de blé, à raison de 14 sous par salmée ; — de Marie Menier, contre Marie dite *la Campanière*, en paiement du dévidage de 3 livres de soie à raison de 8 sous par livre ; — de Duverget, capitaine au régiment de la Marche-infanterie, contre Lacroix, hôte, en restitution des effets que celui-ci retenait à Joseph Coulet, soldat dudit Duverget ; — de Pierre Loulier, hôte, contre Bruguère, de Montpellier, en paiement de 8 livres 16 sous, pour fournitures d'aliments ; — du comte d'Urban, contre Barbier, notaire, en paiement de 6 écus pour le loyer d'un local où se trouve son étude ; — de Marguerite Balesstrier, femme Duchêne, contre Lecler, horloger, en restitution d'une montre à réveil, garni de toutes ses pièces ; — de Jean Branche, contre Joseph et Jean Lardat, frères, en paiement du labourage d'une terre

de sept éminées à raison de 25 sous par éminée ; — d'Anne-Louise de Provençal, religieuse du monastère de Notre-Dame, contre les hoirs de Barthélemy Provençal, son père, en paiement de la pension viagère de 5 écus qui lui a été constituée à titre de dot spirituelle. — Plainte des religieuses Augustines, contre la nommée Cécile Malemort qui, sans motifs, pénétrait dans le parloir du couvent de leur communauté et y insultait les religieuses et les personnes qui venaient les visiter. — Poursuites : de Nicolas Achard, marchand taillandier, contre Jean Giraud, aussi compaignon taillandier, en restitution d'un fer d'argent ; — des Augustins-Réformés d'Avignon, contre Antoine Boucaron, en paiement d'un chandelier que Joseph, son fils, avait pris dans l'église de leur couvent ; — d'Antoine Coulet, marchand de cages, contre deux marchands de canaris, logés à l'auberge de Saint-Claude, en paiement de 20 sous pour deux cages qu'ils lui ont prises ; — etc. (Répertoire).

B. 981. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 1980 feuillets, papier.

**1714.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, notaire et greffier. — Instances : de Pierre Reyne, en résiliation du contrat d'apprentissage qu'il a souscrit au profit de Bertrand, taffetassier, attendu l'expiration de sa durée ; — de Catherine Tardieu, femme Dulis, contre mademoiselle Chicanot, pour se voir contraindre à la faire jouir de deux chambres qu'elle lui a louées et à y faire les réparations utiles ; — de Jeanne Forestier, femme de Guillaume Pascon, d'Aramon, contre la veuve Figuières, en restitution d'un habit qu'elle lui avait donné à teindre ; — de Michel Marion, contre Nicolas, paveur, pour se faire livrer l'argent qu'ils avaient consigné entre les mains de Perier, hôte, attendu qu'il l'a gagné ; — de Jean Penoussin, contre Raymond Ripert, pour le contraindre à évacuer une maison qu'il lui a sous-baillée ; — de Maillhet, contre les hoirs de Moungin, afin de cesser le service d'une pension de 48 livres, attendu qu'il en a consigné le capital ; — de Charvet, contre Flour, boulanger, afin de le contraindre à prendre livraison d'une charretée de blé, en payant le prix à raison de 29 livres et demie la salmée ; — d'Anne-Marie Comtesse, contre Ourson, fileur de soie, en paiement de 3 livres 13 sous, qu'il lui doit, pour dévidage de soie. — Mention de la délivrance de deux prisonniers faite par le vice-légat, à raison des fêtes de Pâques. — Expertise des dommages causés par le mauvais temps à la feuille des mûriers du jardin de l'hôpital. — Actes conservatoires de ses droits dotaux, par Jeanne de l'Homme, contre Hugues Leblond, marchand imagier d'Avignon, son mari. — Pour

santes d'Henry, secrétaire de la maison commune, contre le boucher de Morières, pour être payé des droits lui revenant par suite de l'adjudication de cette boucherie; — de Louis-François Manne, maître chirurgien, contre Datrie, aussi chirurgien, en paiement de 7 écus et demi pour la location pendant 6 mois du privilège de chirurgien; — etc.

B. 982. (Registre.) — In-4°, 715 feuillets, papier.

**1714-1715.** — Procédures par Claude André, notaire et greffier. — Instance des hoirs de Pierre Tenou, contre François Trichet, pour faire rétablir l'écoulement des eaux pluviales de leur maison sur celle dudit Trichet. — Décision entre Grigue, Royer et Brunier, fileurs de soie, portant que la nommée Marie ira tourner le moulin dudit Royer. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs d'Antoine Pézénas, seigneur de Pluvinal. — Poursuites de Pierre Auzereau, boucher, contre François-Michel Duplan, en paiement de 80 livres pour prix de viandes fournies. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Dorothee Vachier, veuve de Jean de Lespinasse, par Gabrielle Goumand, femme Perrin. — Instance : de Françoise Malourtigue, veuve Soumille, contre le comte de Cirvelle, en paiement des soins qu'elle lui a donnés pendant trois ans; — de François Faure, marchand, contre Joseph Laurent, vigneron, en paiement de 4 écus, pour arrérages de loyer de maison; — des bailes du corps des taffetassiers, contre Maurice Belhomme et Rileu, maîtres taffetassiers, en paiement de 30 sous pour avoir reçu chez eux, le premier, un compagnon Lyonnais et le second, un compagnon de Tours. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de François Vialis, bénéficiaire de la métropole; — etc. (Répertoire).

B. 983. (Registre.) — In-4°, 2008 feuillets, papier.

**1715.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, notaire et greffier. — Poursuites de Jean Bruel, géolier des prisons, contre Escoffier, maçon, en paiement de 3 livres 12 sous, pour droit de géolage; — des bailes du corps des meuniers, contre François Espérandieu et autres meuniers, en paiement du droit annuel de confrérie; — de Louise de Grinit, veuve Poncel, contre Joseph Rambion, de Latour-du-Pin, à l'effet de faire constater qu'elle était enceinte des œuvres de ce dernier; — de Jacques Léonard, arpenteur de Saint-Saturnin, contre Félix Escot, en paiement de 8 livres pour prix de 20 quintaux de bois; — de Jean Branche, fileur de soie, contre la Valoix et son mari,

en restitution de 6 onces de soie qui lui ont manqué sur une pesée; — de la dame de Villart, veuve Maximien, contre Bertrand, peintre, en restitution d'une tasse et d'une cuiller d'argent qu'elle lui avait remises en gage, avec offre de lui rendre la somme prêtée. — Prise de possession par les consuls d'Avignon, des créments du Rhône existant proche du domaine de Grange-Neuve. — Instance : de Guillaume Juvin, marchand fileur de soie, contre Lanet et ses associés, en paiement de 49 livres pour devilage, doublage et moulinage de soie; — de Coulomb, sculpteur, contre Grignon, doreur, en paiement de 7 livres, argent prêté, et en livraison d'un cadre qu'il lui avait donné à dorer; — d'Hugues Leblond, marchand imagier, contre la nommée Charmotte et sa mère, porteuses de l'Isle, en paiement de 6 livres pour un *ex-toto*, fait sur leur commande; — etc. (Répertoire).

B. 984. (Registre.) — In-4°, 587 feuillets, papier.

**1715.** — Procédures par Simon Joly, notaire et greffier. — Poursuites : de Comin contre la Bouteillonne et sa fille, en paiement de 9 livres, à-compte de plus grande somme due par acte d'obligation; — de Raecot, contre De'lor, en paiement de 100 écus, à-compte du prix du vin qui lui a été vendu. — Expropriation d'une maison, poursuivie par Louise Barral, contre les hoirs de Michel Bonnardel. — Poursuites des bailes de l'OEuvre de la Trinité d'Orgon, contre Dulis, doreur d'Avignon, en restitution d'une figure de la Sainte-Trinité. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre Bilbon, par Henry Bilbon, évêque de Notre-Dame-la-Principale, son frère. — Plainte de Guillaume Hugues, tisserand, contre divers autres tisserands qui s'efforcent de faire quitter de chez lui un compagnon nommé Jean Lilament. — Poursuites de Claude Araud, contre les recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe, à l'effet de les faire contraindre à réparer le canal de la Durançôle, de façon à ce que ses eaux ne se mêlent pas à celles du canal de la Sorgue; — etc. (Répertoire).

B. 985. (Registre.) — In-4°, 612 feuillets, papier.

**1716.** — Procédures par Simon Joly, notaire et greffier. — Poursuites : des bailes du corps des orfèvres, contre Soutel, orfèvre, travaillant en chambre sans avoir pris la maîtrise; — de Joseph Beauvais, marchand, contre Joseph Ille, tanneur, en paiement d'une lettre de change de 182 livres; — de Louise Puget, poissonnière, contre Jean-Antoine Charmasson, en paiement de 6 écus 1/2 pour

un semestre du loyer d'une maison; — des Chartreux de Bonpas, contre le nommé Jacques, de Caumont, en paiement des dommages qu'il leur a causés en ébranchant les peupliers de leur terre de la Croix-d'or; — d'Ignace Lachaux, contre François Roux, en paiement de 30 livres pour pensions échues; — de Marie Lombard, contre Blanc, armurier, en paiement de 24 écus dont 20 pour avoir allaté son enfant pendant un an, et 4, pour la restitution de ce qu'elle lui avait donné à garder; — d'Antoine Moine, contre Antoine, poudrier, en paiement d'un chapeau qu'il lui a criblé de trous en tirant sur lui un coup de fusil; — etc. (Répertoire).

B. 986. (Registre.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

**1716.** — Procédures par Villard et Jacques-Joseph Mailhet, notaires et greffiers. — Poursuites : de Jean Moreau, teinturier, contre François Ferroliax, en livraison d'un solde de 400 charretées de bois à brûler qu'il lui a achetées à raison de 5 livres la charretée; — de Bouquet, doreur, contre Legrand, sculpteur, en paiement de 11 livres pour la dorure d'un cadre; — de Guillaume Picard, boulanger, contre Joseph Cheval, fileur de soie, en paiement de 18 livres; — d'Antoine Roux, constructeur de métiers à bas, contre Batailler, marchand de bas, en paiement d'un écu pour lui avoir réparé son métier; — etc.

B. 987. (Registre.) — In-4°, 500 feuillets, papier.

**1717.** — Procédures par Simon Joly, notaire et greffier. — Instance : de Catherine Martin, contre Jean-Baptiste Leclair, son mari, et les créanciers de celui-ci, en garantie de sa dot; — de Baracane, contre les demoiselles de Ricard, en paiement d'un droit de courtage résultant de la vente d'une terre appartenant à celles-ci. — Poursuites de Bizon, contre Panblan, en paiement de 7 livres; — de Calendre, contre Ofray, à l'effet de faire contraindre ce dernier à lui fournir la Gazette, suivant leurs conventions; — d'Alibert et Albert, marchands de Montpellier, contre Claude Sigaud, en paiement de 406 livres. — Vente aux enchères d'un mulet aveugle, saisi à la requête du sieur Blaise Baile, contre Jean Lhermitte. — Poursuites : d'Estienne Bouchet, contre Pelet et sa femme, en paiement de 9 livres, montant de la fourniture d'une paire de souliers; — de Joseph Roberty, contre Jacques Reynier, Blanchard, Mestre, Pitoy, Claude Arnaud, Paul Gobert, etc., qui prenaient passage sur les fonds de sa métairie de Roberty; — de Pierre-Marie de la Colombière et Anne Feysset, mariés, contre Forestier

fils, en paiement de 5 louis, montant d'une promesse qu'il leur avait souscrite; — etc. (Répertoire).

B. 988. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

**1718.** — Procédures par Charles Band, notaire et greffier. — Poursuites de Jacques Pécout, de Châteaurenard, contre Pierre Ruol, tourneur, pour le contraindre à prendre livraison des tonneaux de clairette qu'il lui a achetés, en les payant à raison de 7 patats le pot; — de Michel Seyraud, de Villeneuve, et Joseph Fran, de Tarascon, contre Rigaud, directeur des *Barquettes* du Rhône, à Avignon, en paiement de charrois d'huile faits de Marseille à Avignon; — de Gabriel Combin, chapelier, contre Joachim, cordonnier, et sa femme, en paiement de 25 sous pour prix d'un petit chapeau; — d'Étienne Garraud, maréchal-ferrant, contre Étienne Sauvayre, charretier, en paiement de 321 livres, montant d'un acte d'obligation; — etc.

B. 989. (Registre.) — In-4°, 1564 feuillets, papier.

**1718.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, notaire et greffier. — Poursuites : de Thomas Chartroux, notaire, contre Charles Mouret, poissonnier, en paiement de 21 livres pour le semestre du loyer d'une maison; — de Jacques Miliorêt, maître à chanter, contre Levest, en paiement du salaire qui lui est dû pour lui avoir enseigné le plain-chant pendant 6 mois, à raison d'un écu 1/2 par mois; — de Mathieu Bellon, bénéficiaire de la Métropole, contre Carpentras, serrurier, en paiement d'un fusil qu'il lui a gâté; — de Mathieu Imounet, contre Claude-Joseph Praticoux, en paiement de 132 livres 18 sous, pour reste du prix de 17 tonneaux de vin; — de Marquis Flouret, contre Jean Pichon, en paiement de 20 sous pour un lapin tout cuit qu'elle lui avait vendu; — de François Fenonibat, marchand de bois, contre Jean Rouman, fustier, en paiement de 38 livres pour prix des ais de bois d'aube à lui vendus; — de Pierre Bilhon, comme administrateur de l'hoirie de Pierre Yveriac, contre de Fort, en paiement de 4 écus, pour prix de feuilles de mûrier. — Inhibition faite aux mariés Topenas d'insulter Antoine Capri, taffetassier, et sa femme. — Poursuites : d'Eyme Gatier, chaudronnier, contre Jambon, imprimeur en taille-à-jouer, en paiement de 30 sous pour prix d'une planche en enivre; — des recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe, contre Antoine, demeurant au Pont-des-Deux-Eaux, en paiement des dommages qu'il a causés en crevant en deux endroits le dougant de la Sorgue; — de Joseph-Octavien Sabatier, notaire, contre

Balthazar Demortes, maçon, pour l'achèvement des constructions que le poursuivant lui a donné à faire à prix fait, dans sa maison de Morières; — etc. (Répertoire.)

B. 990. (Registre.) — In-4°, 457 feuillets, papier.

**1718.** — Procédures par Bouttet et Joly, notaires et greffiers. — Instance pour la conservation de sa dot, introduite par la dame Garcin, contre Claude Marchand, cordonnier, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Poursuites : de la demoiselle Perrothin, contre les mariés Ruffié, en paiement de 48 sous d'arrérages du prix de la location de deux tours à dévider, d'Espagne; — de Blanchon, contre Rouvière et Gallian, fermiers de la boucherie, en paiement du solde du prix des moutons qu'il leur a vendus et livrés à Avignon. — Contestation entre Elzéar Rochas, vigneron, et Georges Ravan, au sujet de la mitoyenneté d'un mur sur lequel ce dernier faisait bâtir. — Poursuites de Madelaine Farnoux, veuve Reynaudin, contre Joseph Ille, tanneur, en paiement des arrérages des intérêts d'une somme de 300 livres, prix d'une vigne qu'elle lui a vendue; — de Pierre Long et Simon Clauseau, contre François David, de Villeneuve, en paiement de 42 livres montant d'une promesse privée; — etc.

B. 991. (Registre.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

**1720.** — Procédures par Gabriel André, notaire et greffier. — Poursuites : de Gounin contre Chenet, tourneur, pour se faire livrer une douzaine de chaises à balustres; — des PP. du Tiers-Ordre-de-Saint-François contre la demoiselle Valerin-Cambaud, en paiement de 25 livres pour dépens auxquels elle a été condamnée; — de Gaspard de Conseil, de Saint-Roman, contre Claude de Veilhère, à l'effet de le contraindre à accepter le remboursement d'un capital de 1,200 livres, et contre le chapitre de Saint-Symphorien-d'Avignon, pour le contraindre à accepter le remboursement d'un autre capital de 500 livres; — d'Anne de Bonadona, veuve de Mirabeau, et de François de Mirabeau, son fils, à l'effet de contraindre le nommé Escoude à rétablir l'état des lieux dans une maison qu'il tient d'eux en location; — des consuls du lieu de Pont-de-Sorgue contre Matrè, marchand, à l'effet de le faire contraindre à restituer à leur commune un acquit qu'il a en mains; — etc. (Répertoire.)

B. 992. (Registre.) — In-4°, 2199 feuillets, papier.

**1720.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, notaire et greffier. — Requête de Louis-François Mann', chirurgien, tendant à ce qu'il soit fait des actes conservatoires contre la succession de son beau-père, à l'effet de sauvegarder les 400 écus de dot constitués à Dorothée de Joly, sa femme. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de César Gente, par Marie Jousselet, sa veuve. — Inhibitions faites de la part de Gabrielle Aujan, femme Juvin, à Peyre, père et fils, de regarder dans un jardin qu'elle possède à la rue du Pont-Trouca, à côté de celui desdits Peyre. — Poursuites : d'Etienne Delatour contre Antoine Aubert, de Villeneuve, en paiement de 400 livres pour l'avoir traité et guéri de la vérole; — de François-Joseph Domergue, marchand libraire, contre Tremoulet, relieur, en restitution de 200 volumes en feuilles. — Offre de paiement : par Pierre Combe, Pierre Abely et Jacques Richier, marchands, d'Orange, à Jean Clément, marchand d'Avignon, d'une somme de 523 livres pour les marchandises que celui-ci leur a fournies; — par Louis Boudet, marchand, à la veuve de Mirabeau, de 45 écus, en paiement d'une pension échue. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Dorothée de Joly, femme Manne, de la succession de Simon Joly, notaire, son père. — Procès-verbal dressé à la requête de Charles de Vintimille, conseiller d'Etat, contre l'administration des coches, au sujet d'une charrette chargée des effets dudit Vintimille, qui avait versé dans le canal de la Fontaine-Couverte. — Dénonciation d'un faux par substitution de personne faite par Jean de Plainemaison, imprimeur, natif de Limoges. — Poursuites de Lion de Milhand, rabbin juif, contre Frusten fils, en paiement de 22 sous pour viande fournie à ce dernier. — Plainte de la communauté des juifs d'Avignon, contre François Biron, aubergiste, lequel, pour débiter un terrain dans lequel les israélites avaient anciennement leurs sépultures, faisait jeter sur le sol de la place de la Pignotte la terre mêlée d'ossements; — etc. (Répertoire.)

B. 993. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

**1721.** — Procédures... etc. — Poursuites des hoirs de Benoît Chabrier, contre Valette et sa femme, en paiement des arrérages du loyer d'une partie de maison. — Procès-verbal constatant l'état de ruine de la maison des hoirs de Pierre-Dominique de Bassinet, sise dans la paroisse de

Saint-Agricol et rue de la Calade. — Poursuites : de François Faure et Pierre Roussillon, marchands d'Avignon, contre Jacques Audiffret, aussi marchand, en paiement de 251 livres pour prix de marchandises vendues à ce dernier; — de Suzanne-Magdelaine Désandré, veuve Ytier, contre Esprite Clémence, en paiement de 9 écus pour les arrérages du loyer de deux chambres que celle-ci a cessé d'habiter; — etc.

B. 994. (Registre.) — In-4°, 1673 feuillets, papier.

**1723.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, notaire et greffier. — Poursuites : de Joseph Ajour, boulanger, contre Nicolas Itier, vigneron, en paiement de 7 livres 9 sous, pour prix de pain et en restitution d'un sac; — de maître Brunel, chirurgien, contre les hoirs de la nommée Pom-pone, juive, en paiement de 4 livres 4 sous, pour deux visites qu'il lui a faites; — d'Augustin Dupont contre Antoine Reynier et sa femme, en paiement de 43 sous pour prix d'un tour d'Espagne à dévider la soie. — Envoi de Pierre André en possession de tous les effets déposés dans les mains du Frère Pierre, récollet, lorsque Jean André, frère du demandeur, fut transféré, étant malade de la peste, aux infirmeries de Saint-Roch. — Maintien de Jeanne Sablier en possession des meubles et biens délaissés par Claude Gubernaty, son mari. — Instance de Georges Combe contre Joseph Brillant, pour avoir employé, sans son congé, un compagnon maréchal-ferrant qui travaillait avec lui. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs de Joseph-François de Fabry de Châteaubrun. — Poursuites : de Dominique Guibert, marchand tuteur de soie, contre Marc-Antoine Astruc, marchand, de Nîmes, en paiement du solde du prix de 48 pièces de taffetas dit d'Angleterre, et montant à 4,126 livres; — de Jean-Joseph Tournel, marchand de soie contre M<sup>lle</sup> de Barbier, en restitution de 3 pièces de gros de Tours de 25 cannes chacune; — d'Esprit Arnaud, fileur de soie, contre François Pitaut et sa femme, lesquels ayant pris chez lui 16 livres et 6 onces de soie, pour la dévider, l'ont vendue et se disposaient à partir; — de Marie Carton, veuve de maître Marcellin, tisserand, contre les mariés de Miguard, en paiement de la façon de 21 cannes 1/2 de toile, à raison de 16 sous la canne; — de Jean-François et Jean-Pierre Clémens, cardeurs de soie, contre Genin et ses filles, en paiement de 40 livres de soie qu'ils lui ont vendues à raison de 25 florins la livre; — etc. (Répertoire.)

B. 995. (Registre.) — In-4°, 535 feuillets, papier

**1724.** — Procédures par François Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Instance d'Antoine-Thomas Payot, contre Pierre-Joseph Payot, son frère, en compensation d'un capital de 40 écus et des arrérages de pensions qui en dépendent avec 4,000 livres montant d'un prix d'une maison acquise par ledit Pierre-Joseph. — Poursuites de Guillaume Sauveur contre Jeanne Barrias, en restitution de 5 onces de soie qui ont manqué sur 8 livres et 3 onces qu'il lui avait donné à dévider. — Contestation entre M. Pical et Jean Peyran, au sujet de la faculté prétendue par le premier d'aller puiser de l'eau au puits de sa partie adverse, dont il est le locataire. Peyran se désista, moyennant résiliation du bail. — Adjudication de 14 tonneaux de vin saisis contre les sieurs Vian et Faure, au profit d'Anne Foudon, à raison de 3 livres 13 sous le barral; celle-ci a déclaré avoir surenchéri pour le compte de François Lefort, serrurier. Répartition du prix de ce vin entre les différents créanciers desdits Vian et Faure. — Poursuites de Louise Guiramand contre Dumas, maître d'école, en paiement d'une dette de 9 livres 2 sous provenant tant d'argent prêtée que de vin fourni. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Elisabeth Courrias par Marie Courrias, femme de Pierre Milhaud. — Instance par Claude Bouvachon, fille à feu François et Madeleine Royer, contre Claude Royer, en reddition par celui-ci des comptes de gestion, pendant 3 ans, des biens de ladite Bouvachon; — etc.

B. 996. (Registre.) — In-4°, 437 feuillets, papier.

**1725 - 1726.** — Procédure par Guillaume Brouttet et Gabriel André, notaires et greffiers. — Poursuites : des hoirs de Marie Marque, veuve Daille, contre François Daille, en paiement de 14 écus pour arrérages de loyer de maison; — de Martin Samuel contre Claude Malatru, en paiement de 675 livres montant d'un billet privé; — du corps des maîtres cordonniers contre Sauveur et autres garçons cordonniers, à l'effet de les empêcher de travailler avant d'avoir passé maîtres; — de Laurent-Joseph Decluny contre Pierre Arnaud, en paiement de 20 livres 6 sous, pour arrérages du loyer d'un jardin. — Inhibition générale d'aller étendre du linge dans le pré que François de Cantelme de Rolland, marquis de Reilhanette, possède sous les murs de la ville. — Inventaire des effets et meubles délaissés par André Lançon. — Poursuites de Pierre Montaigne, seieur de long, contre Imbert Birot, menuisier, en paiement de 56 livres pour le loyer d'un magasin; — etc.

B. 997. (Registre.) — In-4°, 1656 feuillets, papier.

**1726.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, notaire et greffier. — Offre à Rosier, marchand, de la part du chevalier de Janson, d'une somme de 410 livres montant d'une lettre de change dont celui-ci est débiteur. — Poursuites : d'Anne Audibert, veuve Tourreaux, contre Pierre Mounier, tanneur, en paiement de 30 sous pour reste du prix d'une paire de souliers ; — de Duvernet, marchand gantier, contre Mozard, tailleur, en paiement de 4 livres 15 sous pour prix de marchandises en peaux ; — de Joseph Brun, médecin, contre Anne Lantheume et Louis-Dominique Beauvois, son beau-fils, en paiement de 48 livres pour deux annuités des arrérages d'une pension ; — de Rousselin, hôte, contre Isnard, sculpteur, en paiement de 8 livres 15 sous, tant pour argent prêté que pour aliments fournis ; — de Marthe Bourdier et Lucrèce Teissier, bouchères, contre Catherine Dumas, tripière, en paiement de 77 livres 1/2 pour ventrons et pieds d'agneaux qu'elles lui ont vendus ; — du chapitre de Notre-Dame-la-Principale contre les hoirs de feu Juby, en paiement d'une pension de 21 livres ; — de Meilheuret contre Antoine Pécol, en paiement de 431 livres pour reliquat de comptes ; — de Joseph Engallier, marchand ciergier, contre François Chaston et Anselme, d'Apt, en livraison de dix balles de cire qu'il leur a achetées à raison de 122 livres le quintal ; — de Jean-Baptiste Rimbaud contre Charles, vigneron, en restitution de 12 tables à élever les vers-à-soie ; — des religieuses de Notre-Dame contre Esprit Provençal, avocat, en paiement de la pension spirituelle de 3 écus que celui-ci s'était engagé à servir à Anne-Louise Provençal, sa sœur, religieuse de leur couvent ; — etc. (Répertoire.)

B. 998. (Registre.) — In-4°, 413 feuillets, papier.

**1727.** — Procédures par Paul Viliart, notaire et greffier. — Poursuites : de Guillaume Joubert, menuisier, contre Alexandre, scieur de bois, à l'effet de le contraindre à scier le bois du poursuivant à raison de 5 liards la pièce, suivant leurs conventions ; — des hoirs de Claude Bourcier, contre ceux de Jean-Jacques Gardon, en paiement de 62 livres pour reliquat de comptes ; — de François Aclard, de Châteaurenard, contre Esprit Antard, revendeur, en paiement de 6 livres pour reste du prix de 4 tonneaux, un de vin ordinaire et trois de clairette ; — de Jean-Baptiste Chambon, contre François Dion, maréchal-ferrant, demeurant à Morières, en paiement de 21 écus à lui dus par acte

public. — Discussion des biens de Nicolas Mélin, à la poursuite de ses créanciers. — Inhibitions obtenues par Claude Gaspard Bastide, chirurgien, contre ceux qui prétendaient l'empêcher de jouir du droit de passage pour arriver à une vigne de 12 éminées 1/2, qu'il possède au clos de Massiliargues ; — etc.

B. 999. (Registre.) — In-4°, 449 feuillets, papier.

**1727.** — Procédures par Gabriel André, notaire et greffier. — Instance d'Esprit Josselet, marchand, contre Françoise Doucan, femme Durand, afin de la contraindre à habiter avec son bétail la maison qu'il lui a louée. — Poursuites : des bailes de la confrérie des maîtres cordonniers contre Jean-Joseph Joubert et Barthélemy Mefredy, en paiement des droits qu'ils doivent pour avoir fait des apprentis de leur art et contre Joseph Auran, en paiement de 30 livres pour solde des frais de sa maîtrise ; — de Jean Banavon contre Blanquin et Michel, associés, en paiement de 15 livres pour le loyer du magasin que ces derniers occupaient à Beucaire pendant la foire ; — de Joseph Clavel, sculpteur, contre Mallard père et fils, en restitution d'un outil dit *gouge* qu'ils lui ont pris. — Provision de curateur pour Bernard Ravaute, fils et héritier de Joseph. — Compte de la tutelle de Jacques de Cabassole-Dontrin, rendus par Marguerite-Mathilde de Cabassole-Dontrin, veuve d'Antoine Calvet et sœur dudit Jacques. — Instance de Justin Castellan, à l'effet de contraindre la confrérie des pénitents de la Miséricorde à accepter de sa part le remboursement d'un capital de 270 livres. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Elzéar Richard par Françoise Dibon, sa veuve, et par leurs enfants ; — etc. (Répertoire.)

B. 1000. (Registre.) — In-4°, 1018 feuillets, papier.

**1728.** — Procédures par Cathelany, notaire et greffier. — Saisie par Gabriel Roux contre Pierre Dor, à l'effet de faire contraindre celui-ci à remplir les obligations qu'il a contractées en acceptant la donation que ledit Roux lui a faite. — Contestation entre Duprat et les fermiers du droit du Souquet, au sujet de la quotité due par ledit Duprat pour cet impôt. — Instance introduite pour la conservation de ses droits dotaux par Marie Joly contre Jacques Garantier et les créanciers de celui-ci. — Vente aux enchères du mobilier de Jérôme Marcelin. — Constatation de l'état de ruine où se trouvait la maison de Loms de Palys, écuyer, située à la rue des Trois-Faucons et à l'angle nord

de la rue des Etudes, afin de justifier la vente qui en était faite au peintre Sauvand pour le prix de mille écus. — Poursuites : de Pierre Fidès, de Montpellier, contre Thomas Doussargnes, fabricant de tabac, en paiement de 488 livres dues par acte public ; — des bayles de la confrérie des portefaix sous le vocable de Notre-Dame-de-Paix, contre Jean-Pierre Monclar, en paiement de 10 sous pour prix d'un bouquet ; — de Claude Charvet contre Claude Guérin, en paiement de 18 livres pour prix de planchers vendues à ce dernier ; — d'Antoine Bonseirole, de Nîmes, contre Nicolas Beauvois, marchand d'Avignon, en paiement de 350 livres pour prix d'une fourniture de marchandises ; — de la confrérie des Pénitents-Violet, d'Avignon, contre Antoinette Chapot, héritière de Françoise Bertrand, en paiement de 15 livres léguées par celle-ci à ladite confrérie ; — etc. (Répertoire.)

B. 1001. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

**1728.** — Procédures par Villart, notaire et greffier. — Poursuites : de Jean Jouve contre Charles Daniel, vigneron, en paiement de 28 sous pour deux journées qu'il a employées à lui cueillir de la feuille de mûrier ; — de M<sup>me</sup> de Vercoissan contre la nommée Louise, nourrie de son fils, en paiement d'un écu qu'elle lui doit par suite du règlement de leur compte ; — de Jacques Jayet contre Blauquin, blanchier et tanneur, en paiement de 24 sous pour deux journées qu'il a faites pour lui ; — de Joseph Glenat, traceur de pierres, contre Henry Armand, maître maçon, en paiement de 10 livres pour prix de deux douzaines de dalles en pierre de Barbantane ; — etc.

B. 1002. (Registre.) — In-4°, 703 feuillets, papier.

**1729.** — Procédures par François-Bernard Cathelauy, notaire et greffier. — Poursuites : de Marc Renoard et Jacques Cassin, contre Zacharie Figier, hôte, en paiement d'une pension de 24 livres. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Georges Chouvet par Françoise Aubert, sa veuve. — Contrainte générale décernée à la requête du marquis de Soissans contre tous ses débiteurs. — Inventaire des meubles et effets de la dame Barthélemy Courtois, femme Pinet. — Contestation entre Jean-Baptiste de Maëary, capitaine d'infanterie, et Mathieu Etienne, au sujet d'un phaéton que celui-ci a réparé pour ledit Maëary. — Reddition des comptes de tutelle de Jacques-Joseph Croze par Marguerite Guay, veuve Cassa, grand-mère dudit Croze. — Instance par Re-

naud et sa société de symphoniste contre Ferrand fils, en paiement de 12 livres pour une sérénade qu'ils ont donnée à sa demande. — Poursuites des fermiers de la Grande-Ferme de la ville contre divers grangers qui n'avaient pas acquitté le droit de poids ; — etc. (Répertoire.)

B. 1003. (Registre.) — In-4°, 578 feuillets, papier.

**1729.** — Procédures par Jean-Joseph Gaudibert, et Pierre-Joseph Palis. — Instance de la dame Anne-Marie Reynaud, veuve Vasse, contre Bernard Pierrot, à l'effet de se faire rendre compte par ce dernier du produit des voitures qu'il avait construites avec ledit Vasse. — Poursuites : de François de Feronillas contre les bayles de la communauté des juifs d'Avignon, à l'effet d'être indemnisé des réparations qu'ils n'ont pas faites à la clôture de l'enclos qu'il leur avait baillé près de la porte de la Ligne ; — de Jean-Joseph Vangier, chanoine de Saint-Didier, contre Dominique Camarier, ribeirier, en paiement de 152 livres, pour arrérages du fermage d'une terre ; — d'Antoine Laurent, jardinier, contre les hoirs de la veuve Boulin, en paiement des aliments et autres objets fournis à celle-ci ; — des bayles de la confrérie des jardiniers, sous le vocable de Sainte-Madeleine contre les confrères qui n'ont pas acquitté leur cotisation ; — d'Israële de Beauceira, contre Jacques Garantier, damasseur, en paiement d'un billet à ordre de 214 livres ; — etc. (Répertoire.)

B. 1004. (Registre.) — In-4°, 593 feuillets, papier.

**1729-1731.** — Procédures par Claude André et Jacques Chartrous, notaires et greffiers. — Ouverture du testament d'Esprit-Gabriel Tolomas de Copola, comte du palais apostolique d'Avignon, et acceptation de sa succession sous bénéfice d'inventaire par Alexandre de Tolomas, son fils. — Comptes de la tutelle de Jean-Thomas Fernel, par Jean d'Alboussier, marchand parfumeur. — Poursuites de Jeanne-Marie d'Athénosy, veuve Franquet, et de Françoise d'André, contre Charlotte Monrique, veuve Bruneau, et Zacharie Frichier, en paiement des arrérages d'une pension de 15 livres. — Inhibitions faites à Martin Allibert, de maltraiter de fait ou par paroles le nommé André Jouffret, son beau-père, et les siens. — Poursuites de Jean Méchine, contre François Férouillat et Claude Prat, en paiement de 500 livres. — Instance de Françoise Parrocel pour la consignation de sa dot, contre Jean-François Payan, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Inventaire des biens d'Anne Guillaumon, veuve Perrin ; — etc. (Répertoire.)



B. 1005. (Registre.) — In-4°, 739 feuillets, papier.

**1730.** — Procédures par François-Bernard Cathelany et Jacques Chartrous, notaires et greffiers. — Saisie des loyers d'une maison avec jardin, faite à la requête d'Anne de Baud, veuve Monery, contre Georges Soureau, en paiement des arrérages de loyers qui lui sont dus. — Poursuites : de Mourès dit Languedoc, contre François Dou, tisseur de toiles, en paiement d'une pension de 8 écus; — de Jean-François Alexandre, contre Jean-Louis Caman, dit Lalleur, maçon, en paiement de 49 livres que lui doit ce dernier. — Signification à Pierre-Paul Rousset, hourgeois, de la cession faite à Madeleine de Bouchard, veuve de Plantat, par Joseph-Alexandre Bonnet, d'une pension de 50 livres à prendre sur celle de 80 livres que ledit Rousset doit à Bonnet. — Vente d'argenterie et bijoux engagés par Aaron de Montoux, au nommé Clément, en garantie d'une créance de 146 livres 5 sous. — Signification aux consuls de la ville, de la part de Pierre de Joannis, chevalier, seigneur de Verelos, de la cession d'un capital de 2,000 livres, qui lui a été faite par Marie-Gabrielle de Peilhon, veuve de François-Joseph de Bionneau, marquis d'Eyragues, à prendre sur un capital de plus forte somme, à elle dû par la ville. — Instance de Véran Deleutre contre la veuve Barlier, en restitution d'un billet qu'il lui avait souscrit, en nantissement de deux ballots de soie; — etc. (Répertoire.)

B. 1006. (Registre.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

**1731.** — Procédures par Brouttet. — Vente d'effets saisis à Claude Baille. — Poursuites de Pierre Pêtry, contre Royère, marchand quincallier, en paiement de 15 sous pour sa commission d'un quintal et demi de cocons qu'il lui a fait vendre. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Sébastien Marcel, par Jean-François et Jeanne-Marie ses enfants. — Convention entre Étienne Terrot et Jean-Pierre de Mauperlier, au sujet du partage des bénéfices résultant de la mise en loterie de la garde-robe dudit Terrot. — Poursuites : de Louis Roy, menuisier, contre Chauvin, sculpteur, en paiement de 35 livres, pour le travail qu'il a fait pour lui; — du duc de Crillon, contre Marcelin, en paiement de 90 livres, pour le fermage d'un pré; — etc.

B. 1007. (Registre.) — In-4°, 602 feuillets, papier.

**1731.** — Procédures par François-Bernard Cathelany

et Jacques Chartrous, notaires et greffiers. — Instance : de Paul-Bénézet Lapièrre contre son père, à l'effet d'en obtenir le paiement des 48 livres qui lui sont nécessaires pour payer à Bezet, fileur à soie, la prime de son apprentissage; — de Jean Pichon, contre Antoine Pichon, pour faire maintenir le bail verbal d'une maison que celui-ci lui avait souscrit; — d'Abraham de Cavaillon, juif, contre Antoine Sambon, en paiement de 31 écus, pour prix d'un mulet qu'il lui a vendu; — de Jean Arnavon contre Pierre Blanc, en paiement de 18 1/2 livres pour le fermage d'une vigne; — des Dames de l'œuvre pieuse pour distribuer les aumônes et charités aux pauvres de la paroisse Saint-Pierre, contre Catherine de Pertuis, en paiement des pensions de différents capitaux. — Reddition par Jean-Auge de Véras, des comptes de la tutelle de Jean-François Mantilléry; — etc. (Répertoire.)

B. 1008. (Registre.) — In-4°, 543 feuillets, papier.

**1732.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs de Catherine-Genève de Raphaelis de Soissans, veuve Galéan de Castellane. — Poursuite de François Faure, marchand de fer, contre Audibrant, maçon, en paiement de 6 livres, pour solde d'un compte de marchandises; — de Joseph Rigot, de Montoux, contre Bertrandet, en restitution de deux pièces de serge d'Orange, de couleur blanche. — Enquête à l'effet d'établir, à l'encontre de Jacques Martin, la propriété des meubles qui existaient chez la veuve Bertrand avant qu'il eût épousé celle-ci. — Vente des meubles et effets de défunte Antoinette Béraud. — Instance de François Gillibert, en expulsion de la veuve Hugues, sa belle-mère, de chez lui. — Contestation entre Louis, peintre, et Cheillat, tailleur, au sujet d'une compensation partielle entre le reste du prix d'un cadre et une façon d'habit, veste et culotte. — Poursuites des mariés Miguard, contre Vermet, peintre, en paiement de 12 livres, pour reste d'une plus forte somme prêtée à ce dernier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Pierre-André Bonnet, par Marie Durand sa veuve.

B. 1009. (Registre.) — In-4°, 591 feuillets, papier.

**1732.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Pierre-Joseph Bezet, par Jean-François Bezet, son fils. — Poursuite de Jacob de Montoux juif, contre les mariés Reynaud, en remboursement d'un

prêt de 48 livres. — Mesures conservatoires provoquées par Benoît Argelier, pour la succession de Claude Rondet, son oncle maternel. — Poursuites : d'Antoine Ollagnier contre la veuve Ricard, en paiement de 464 livres, montant d'un acte d'obligation ; — de Catherine Granier, veuve Sarrobert, contre Suzon, poulassière, en paiement de 44 sous, tant pour dettes que pour le loyer d'une paire de balances et d'une bourrique ; — des consuls d'Avignon, contre le nommé La Lignéé, en paiement de 30 sous, pour le foin qu'il a entré en ville. — Action en indemnité intentée par Pierre Baraillier, apprenti cordonnier, contre Joseph Bourrelly, son maître, qui, étant parti d'Avignon huit jours après avoir souscrit son contrat d'apprentissage, n'avait rempli aucune de ses obligations ; — etc. (Répertoire.)

B. 1010. (Registre.) — In-4°, 546 feuillets, papier.

**1733.** — Procédures par Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : d'Anne de Baud, veuve Monery, contre Georges Couren, maçon, en paiement des arrérages d'une pension de 15 livres ; — de Jean Maiet, hôte, contre Jean-Pierre Mauperlier, en paiement de 10 1/2 livres, pour aliments fournis à ce dernier ; — d'Arnoux Plilippou et Élisabeth Roux, mariés, contre Sébastien Branche, en indemnité du dommage qu'il leur a causé en ne fumant pas les prés qu'il tient d'eux à ferme. — Instance pour la conservation de sa dot, introduite par Élisabeth Florentin contre Joseph Dubled, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs d'Étienne-Hyacinthe de Palys. — Congé de location d'une chambre, donné par Anne-Marie-Claire et Agnès Mourriès, sœurs, à la nommée Marie, veuve Bondu ; — etc. (Répertoire.)

B. 1011. (Registre.) — In-4°, 566 feuillets, papier.

**1733.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Étienne Bordel, en son vivant, chapelier à Avignon, par Marie Michel, sa veuve. — Aequit de 247 1/2 livres, par Marsan, en paiement de 14 quintaux et 29 livres de morues qu'il a vendus au nommé Allier. — Instance : d'André Julian, marchand de soie, à l'effet de mettre en demeure Elisabeth de Blanc, marquise de Sénas et héritière de Joseph-Aman Blanc, son père, de recevoir 750 livres, pour solde du prix d'une maison qu'il a acquise dudit Blanc ; — de Paul-Charles de Fougasse, marquis de La Royère et prince de Montdragon, pour être mis en

possession d'une maison que les hoirs de Jean Gachon ont au quartier de la Pouzaraque, attendu que le prix lui appartient en entier ; — de Jacques Ridet, teinturier, à l'effet de faire constater l'absence d'Antoine Dubié, auquel il avait donné de la soie à dévider ; — de François Bertraud, contre Casal, maître d'écofe, et Madelaine, sa femme, blanchisseuse, en paiement de 6 livres, pour une chemise que celle-ci lui avait perdue ; — etc. (Répertoire.)

B. 1012. (Registre.) — In-4°, 493 feuillets, papier.

**1734.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Instance : de Gaspard Fourtias, cordonnier, contre le sieur Dourjon, de Meyne en Languedoc, en remboursement des 36 livres qu'il lui a comptées pour arrhes d'un bateau de terrailles de Meyne qu'il ne lui a pas livré ; — de Guillaume Aubery, Jean Armand et autres, contre Jovin, bourgeois, pour être payés de la peine qu'ils ont prise en entrant dans sa cave 24 tonneaux pleins de vin. — Bail d'une maison aux Corps-Saints, par Jean Panblanc, maçon, à Guillaume Aubéry. — Poursuites de Joseph-Dominique de Bassinet, contre les hoirs de Paul Taulemesse, en paiement de quatre annuités d'arrérages d'une pension de 6 livres. — Mesures de sécurité pour la conservation de sa dot sollicitées par Thérèse Mourellet contre Jean-Baptiste Capon, son mari, qui l'a chassée de chez lui, et parle de s'en retourner à son pays. — Poursuites : de Delaurier, cordonnier, contre Vernet, peintre, en paiement de 6 1/2 livres, pour deux paires de souliers qu'il lui a vendues et livrées ; — de Chauvin, sculpteur, contre Brian, maréchal-ferrant, en paiement de 40 livres, pour le cadre d'un Christ que celui-ci lui avait commandé ; — etc. (Répertoire.)

B. 1013. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

**1734.** — Procédures par Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : de Jacques Escoffier, contre Etienne Offan, en paiement de 40 livres 15 sous, montant d'un billet souscrit par ce dernier ; — de Sauveur Arnaudet contre François Giraud, en paiement de 33 livres pour reste d'une obligation. — Actes conservatoires pour les meubles que Joseph Cheval, a prêtés à Melchior Cheval, son fils, et que celui-ci avait donnés en gage à ses créanciers. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean Maillet, par Catherine Bousquet, sa veuve. — Instance : de Pierre Gilles, contre Pierre Lecomte, pour en obtenir les comptes de sa tutelle ; — de Gabriel Cœurne contre Jean-Pierre Dabry, en paiement de sept annuités d'arrérages

d'une pension de 3 livres. — Cession de biens par Antoine Richard à ses créanciers ; — etc. (Répertoire.)

B. 1014. (Registre.) — In-4°, 602 feuillets, papier.

**1735.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Poursuites en expulsion de location, par Marguerite Martel, contre le nommé Parisien et sa femme. — Instance de Chauvin, sculpteur, et de son apprenti, à l'effet de faire faire défense à André Eyrier de les troubler pour le paiement de certains outils qu'il leur a faits et qu'il n'a pas livrés en temps utile. — Poursuite de Talon, hôte, contre Saint-Antoine, vice-greffier, en paiement de 7 1/2 livres, tant pour aliments de bouche que pour la fourniture d'un lit. — Traité de Jacques Forestier, du Puy-en-Velay, avec Jean André, pour apprendre la fabrication des fleurs artificielles. — Instance du frère Léon de la Passion, appelé dans le monde Jean-François Fayard, frère donné des Carnes-Déchaussés, à l'effet d'être affranchi, vu leur nullité, des engagements qui le lient audit couvent. — Offre de paiement d'un cens de 30 sous, faite au nom de la commune de Caderousse, aux recteurs de la confrérie des greffiers d'Avignon. — Instance : de Pierre Ollivier, garçon chirurgien, contre Mouret, chirurgien, en paiement d'un salaire de 16 livres que celui-ci prétendait compensé par les étrennes reçues par ledit Ollivier ; — de Jean-Baptiste Peru contre François Girard, imprimeur, pour le faire contraindre à donner à Jean-Henri Peru, son fils, de l'ouvrage conformément à son contrat d'apprentissage ; — de Joseph-Nicolas Maselly, secrétaire du grand hôpital, contre Jean et Pierre Pichon frères, fermiers des moulins et près dudit hôpital, pour être payé des honoraires et frais de l'adjudication de cette ferme, s'élevant à 96 livres. — Cession de biens par Paul Martin à ses créanciers ; — etc. (Répertoire.)

B. 1015. (Registre.) — In-4°, 531 feuillets, papier.

**1735.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Reddition des comptes de la tutelle des enfants de Mathieu Gilles, par Marieecomte, veuve de ce dernier. — Poursuites : des recteurs de la Confrérie des Penitents-Blancs de Morières, contre Sébastien Cabuy, en paiement de 4 livres 7 sous, pour le vin qui lui a été vendu ; — d'Arnaud, contre la nommée Marguerite, lessiveuse, en restitution ou paiement de deux chemises qu'elle lui a perdues ; — d'Acharen, contre Abraham de Millau, en paiement de 5 livres 17 sous, pour marchandises livrées à

ce dernier ; — de Domergue, imprimeur, contre Pierre Monery, avocat, en paiement de 230 livres, montant d'une obligation ; — de Mourreau, teinturier, contre Martin Sain, rentier de la Grange de Bouchardonny, en paiement de 70 livres, pour prix de luzerne à lui vendue. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Marguerite Chaffouin, par Joseph Bonnet, son fils ; — etc. (Répertoire.)

B. 1016. (Registre.) — In-4°, 500 feuillets, papier.

**1736.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Obligation de 18 livres 1/2 souscrite par Esprit Eyrier contre Jean Bernard, pour prix d'un crochet d'argent. — Poursuites : des bayles de la confrérie de Saint-Eloi, contre Etienne Auffan, ancien bayle, en paiement de 36 livres. — Instance : par Gautier, notaire et greffier, contre Claude Vernot, voiturier, en taxation des honoraires qui lui sont dus pour le bail d'une maison ; — d'Antoine Sulliau, négociant, de Bonnieux, contre Marc de Ferry d'Autet, verrier, en paiement de 80 livres ; — etc. (Répertoire.)

B. 1017. (Registre.) — In-4°, 806 feuillets, papier.

**1736-1737.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Poursuites : de Jean Baculard contre Louis Charnasson, pour partager les bois qu'ils ont achetés ensemble et être payé de 15 livres, prix d'un tonneau qu'il lui a vendu ; — d'Isseron de Digne, juif, contre la demoiselle Anselme, maîtresse d'école, en paiement de 5 livres 5 sous, pour prix de marchandises à elle livrées ; — de Louis Bastide, notaire, contre Jacques Redon, bourgeois, et Marie Sibille Labeaune, mariés, en paiement des honoraires à lui dus pour les testaments de ces derniers ; — de Guiran, directeur des coches, contre la veuve Moumet et son fils, à l'effet de les faire contraindre à réparer le dougan de la Durançòle aux endroits bas, afin que l'eau n'inonde plus le chemin. — Obligation par Jean Pigeon, fermier des moulins du Grand-Hôpital, de reprendre la farine qui a été faite à son moulin par Teysier, en rendant à ce dernier une quantité de blé proportionnée. — Poursuites : d'Artaud, marchand, contre Barailler, meunier, en paiement de 4 livres, pour prix de marchandises à lui livrées ; — de Joseph Lafond, de l'Isle, contre Fabry de Chateaubrun, en reconnaissance de l'écriture d'une promesse de 300 livres. — de la duchesse de Crillon, Paul Mouret, Joseph

Fachette et Jean Pichon contre Joseph Gasquet, dit Malancène, en réparation des dommages que son troupeau a causés à leurs propriétés. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Claude Vasse, de l'héritage d'Esprit Vasse, son père; — etc. (Répertoire.)

B. 1018. (Registre.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

**1737.** — Procédures par Guillaume Broutet et Esprit Josselet, notaires et greffiers. — Poursuites : de Liautier, charretier, contre la veuve de Royer, en paiement de 6 livres, pour salaire de travail; — de Jean-Baptiste Nitard, vigneron, contre Montparlier, taffetassier, en paiement de 30 livres, pour les fruits d'une vigne qu'il lui a vendus; — de François Marinier contre Jean Hugues, fileur de soie, en paiement du prix d'une vigne vendue à ce dernier; — de Marc Pascal, marchand, de Saint-Nazaire, en Dauphiné, contre Ferrouillat fils, en paiement de 211 livres, pour prix de marchandises. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Joseph-Bernardin Bouvet, abbé, par Marguerite de Bouvet, femme Garein. — Instance de Savines et Roches contre Claude Rieu, dit Lespine, en reconnaissance d'une promesse privée montant à 22 livres. — Ordonnance obligeant Calvet fils à paraître, chez le sieur Doyen, son maître, son apprentissage du métier de taffetassier, en compensant le temps perdu; — etc. (Répertoire.)

B. 1019. (Registre.) — In-4°, 488 feuillets, papier.

**1737.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites de Chateaufort, tailleur d'habits, contre Val, en paiement de 12 livres 8 sous, pour salaire. — Signification à la veuve Saïn et à ses enfants de la vente de l'herbe d'un pré, qui a été faite à M<sup>me</sup> de Neyron par la veuve de Pierre Moureau. — Poursuites de Guilhem Coareu et Marguerite Boujard, mariés, contre Claude Boujard, en paiement de 150 livres pour solde de la dot de ladite Boujard, sa fille. — Description des dommages causés à Pierre Causy, fabricant d'eau-forte, en cassant plusieurs des cornues en verre qu'il employait dans un petit jardin près des murs de la ville. — Contestation entre Abraham Cavaillon et Pierre Pascaud au sujet de la recevabilité d'un cheval et d'une mule que ce dernier avait achetés à l'autre, la mule étant morte depuis la vente. — Ordonnance portant que les Pénitents-Rouges feront élargir leurs échafaudages et mettre des garde-corps pour faciliter au sculpteur Chauvin les travaux de décoration de la façade de leur chapelle; — etc. (Répertoire.)

B. 1020. (Registre.) — In-4°, 393 feuillets, papier.

**1738-1739.** — Procédures... etc. — Inhibition faite à Antoine Ravel, dit *Recambole*, d'entrer dans les vignes des PP. Carmes, des religieuses de Sainte-Catherine et de différents particuliers, sous prétexte de les garder. — Instance : d'Antoine Gros contre Constantin, à l'effet de faire contraindre ce dernier à lui soumettre l'acte d'arrentement d'une terre qu'il tient déjà par bail verbal; — de Jean-Antoine Mounier contre François Genin, charretier, en paiement de 19 livres, pour prix de foin fourni. — Déclaration d'André Souffret, dit la *Saipe*, portant qu'il a en dépôt 42 moutons ou brebis et 3 agneaux, saisis à Jean Barthélemy, boucher de Barbentane, à la poursuite d'Antoine Combette. — Instance en paiement d'un compte de médicaments, introduite par Jean-François Labrousse, pharmacien, contre Allemand père et fils, maîtres chirurgiens d'Avignon; — etc.

B. 1021. (Registre.) — In-4°, 755 feuillets, papier.

**1738-1739.** — Procédures par Antoine-Alexis Richard et Jacques Chartroux, notaires et greffiers. — Instance des mariés Louis Lascour et Louise Perrin contre Antoine Reynard, dit Lespinasse, en paiement des 14 annuités pendant lesquelles ladite Perrin a servi ledit Reynard. — Poursuites : de Pierre Rosier, marchand, contre Guillaume Chagne, en paiement d'un effet de commerce de 431 livres; — de Claude Clément contre Antoine Guimard, en paiement d'un legs de 300 livres, fait à Marie-Anne Guimard, sa défunte femme, par Jeanne Guimard, tante dudit Antoine; — de Fajour frères contre Thomas, boucher, fermier de la boucherie de Villeneuve, en livraison de la quantité de graisse nécessaire pour faire six quintaux de chandelles; — de Paul Oufroy, marchand imprimeur, contre André Gignoux, en paiement de 300 livres, montant d'un billet à ordre; — de Jacques Bioulès, tourneur, contre Carès, maître d'école, en restitution d'un mortier de fer avec son pilon, qu'il lui avait prêtés; — de Joseph Loys, peintre, contre David, négociant, en livraison d'une partition (livre d'opéra en musique) et d'une caisse qu'ils avaient échangées contre trois marines; — de Sarasin, horloger, à l'effet de faire contraindre Michel, graveur, à graver la plaque de cuivre qu'il lui a remise, moyennant les 30 sous dont ils sont convenus; — etc. (Répertoire.)

B. 1022. (Registre.) — In-4°, 998 feuillets, papier.

**1738-1739.** — Procédures par François-Bernard Cathelany et Jean-Joseph Estienne, notaires et greffiers. — Poursuites d'Abraham Cavaillon, juif, contre Marc Davin, en paiement de 12 livres pour solde du montant d'une obligation. — Consentement donné par Louis Flour, cordonnier, à la résiliation de l'acte d'apprentissage qui lui avait été souscrit par Claude-Laurent Vidal. — Poursuites de Charvet contre Henry, hôte, en paiement de 4 livres 1/2, pour prix de vin vendu; — de Remond contre Rey, en paiement de 26 livres, pour prix d'une salmée de blé. — Congé de location d'une maison donné par la veuve Richard à Marie-Anne Roure. — Signification à Fabre et à la demoiselle Guinard, pris comme détenteurs d'effets appartenant au nommé Baudran, de la litispendance qui existe entre ce dernier et la dame Audiffret. — Poursuites : de Fabre, apothicaire, contre Jean Pichon, en paiement de 20 livres 1/2, montant d'une fourniture de médicaments; — de Sébastien-Bénézet Michel contre François Michel, en paiement d'une obligation de 220 livres. — Opposition de Guillaume Frigier, à la construction d'une pompe dont les demoiselles Fabre, ses voisines, prétendaient faire plonger le tuyau dans son puits. — Poursuites du corps des greffiers de Saint-Pierre contre Alexandre Blanc, en paiement des droits de lods dus pour une terre acquise au clos de La Poulache; — etc. (Répertoire.)

B. 1023. (Registre.) — In-4°, 358 feuillets, papier.

**1740.** — Procédures par François Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : de Jean-Louis André contre Hugues, en paiement de 25 livres pour charroi de sable fait conjointement avec le sieur Boutet; — de la fille Reynard contre le nommé Lisgara, en paiement de 5 livres pour prix de pain à lui fourni; — de Pitoy contre Capeu, en paiement de 66 livres, pour prix de feuilles de mûriers; — de Gaillard contre Coulet et Claude Rieu, en paiement de 10 livres 19 sous pour reste de prix de foin vendu. — Atermolement d'une créance de 132 livres, procédant d'une fourniture de viande, par Rolland Allouet au profit de Joseph Joannin. — Poursuites de Michon, graveur, contre Mainville fils, afin de lui faire remplir les conditions de son traité d'apprentissage de la profession de graveur; — etc. (Répertoire.)

B. 1024. (Registre.) — In-4°, 959 feuillets, papier.

**1740-1741.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Poursuites : de Cassan, boulanger, contre Pierre Sivet, charretier, afin de le faire contraindre à réparer le tantier (état) de sa maison, qu'il a démoli en l'accrochant avec sa charrette; — de Joseph Bresson, de Pézénas, contre Fabre, marchand droguiste, à l'effet de faire contraindre ce dernier à lui rembourser ses frais de voyage aller et retour, attendu qu'après avoir accepté ses services il a refusé de l'admettre chez lui; — de Jean-Dominique de Tulle, marquis de Villefranche, contre Eseoiffier, maçon, en paiement du bois de charpente qu'il lui a brûlé et sans préjudice de l'action criminelle qu'il a encourue; — d'Aubert, graveur, contre Anne Burquet, femme Alliasse, en restitution d'un ceinturon, si elle n'aime mieux le paÿer; — de Fabre contre Joseph Sardon, recteur des Pénitents-Rouges, en paiement de 7 livres 18 sous, pour une fourniture de cierges; — de la dame Villiat, femme Bouethai, marchand orfèvre, à Carpentras, contre Rose Martin, veuve Villiet, sa mère, en paiement de sa légitime; — de Paul-Charles de Fougasse, des ducs de Milan, prince de Montdragon, marquis de la Royère, baron de Pouzillac, Saint-Martin, Venejean, etc., contre Jean Gachon, pondrier, en paiement de 500 livres pour prix d'une maison; — de la dame Moureau contre Paccini, officier de la musique du roi de France, en paiement du loyer d'une maison; — etc. (Répertoire.)

B. 1025. (Registre.) — In-4°, 379 feuillets, papier.

**1740-1741.** — Procédures par François-Bernard Cathelany et Josselet, notaires et greffiers. — Poursuites : de François Montaud, arpenteur, contre Charles Palun, ménager, en paiement de la part le concernant dans les frais d'arpentage d'une vigne, à Avignon, clos de Saumemorte; — de Pierre Allouet, boucher, contre Gabriel Isnard, hôte, en paiement de 99 livres; — de Bénézet Chauffard, fleur de soie, contre Guion, marchand fleur de soie, en paiement de son salaire pendant 5 mois 19 jours, à raison de 10 livres par mois. — Provision de tutelle pour Antoine et Claire Carrelet, enfant de Guillaume. — Action intentée par François-Félix de Balbis, duc de Crillon, contre Antoine Gros, ménager, en indemnité pour n'avoir pas fumé le pré que celui-ci tenait à ferme dudit duc, et avoir dégradé l'espacier qui sert à son arrosage; — etc. (Répertoire.)

B. 1026. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 503 feuillets, papier.

**1741.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites de Blanchon contre Ofan, bourrelier, en paiement d'un voyage fait à Marseille par la femme du poursuivant. — Contrainte générale décernée contre les débiteurs du marquis de Soissans. — Poursuites : de Joseph Bastide contre Guillaume Bérenger, de Tarascon, en paiement de 200 livres; — de Marc Davin contre autre Marc Davin, en paiement de 16 livres 1/2, pour le semestre d'un loyer de maison; — de Contat contre Verdet, en paiement de 140 livres, pour prix d'une vente de vin. — Discussion générale des biens de Paul Liotier, à la poursuite de ses créanciers. — Instance de François Biron contre les recteurs du Grand-Hôpital d'Avignon, pour obtenir de ceux-ci les moyens d'arroser par l'eau de la Durançôle le pré qu'ils lui ont affermé. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Antoine Pichon, par Marie-Anne Pichon, sa fille; — etc. (Répertoire.)

B. 1027. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 546 feuillets, papier.

**1742.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites de Claude Richard contre Louis Crillion, en paiement de 401 livres, montant d'un acte d'obligation. — Instance pour la conservation de sa dot, par Marthe Mouret contre Pierre Vauchier, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Poursuites : en paiement d'honoraires, par Billon, greffier, contre nobles Antoine Gilles et Henri Melchior de Félix de Sizoine, père e. fils; — de la confrérie des Pénitents-Noirs, d'Avignon, contre Hélène Barbier, afin d'en être payée de 4 annuités d'arrérages d'une pension de 7 livres 1/2; — de Marguerite Pascal, veuve de Pierre Pons, contre Marie Pons, veuve Aousten, en paiement d'une pension viagère de 50 livres; — de Courtois, greffier, contre Couchet, en paiement de 51 livres, montant d'une parcelle de frais et vacations; — de Jean Cornet, fils de Louis, contre Antoine Cornet, héritier de Raymond Cornet, en paiement d'un legs de 75 livres fait par ce dernier audit Louis; — etc. (Répertoire.)

B. 1028. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 1139 feuillets, papier.

**1743.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Reddition des comptes de la tutelle de Marie-

Françoise Bonnet par Guillaume Bonnet, son oncle et tuteur. — Discussion des biens de Martin Moureau à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites : par Charles Méridol contre Jonbert, fleur de soie, en paiement des réparations qu'il avait faites à la cuve à vin de ce dernier; — de Jacques Charvet, tabletier, contre Claude Rieu, en paiement de 40 livres, pour le fermage d'une vigne; — de M. de Valeroissant contre Pré, tailleur d'habits, en restitution d'une garniture de boutons d'or qu'il avait enlevée d'une veste qu'on lui avait donné à raccommode; — de la dame Fade contre Smith, gentilhomme anglais, en remboursement d'un louis d'or, qu'elle lui avait prêté; — des religieuses de la Visitation contre Louis Viel, serrurier en ressorts de voitures, en paiement de 22 livres pour loyer de maison. — Discussion générale des biens de Martin Moureau, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Pons Coste contre Dominique Martin, régent d'école, en paiement de 7 livres 1/2, pour le semestre d'un loyer de maison. — Instance de François Capeau, fleur de soie, pour faire constater l'état actuel de la maison, rue du Cheval-Blanc, qu'il a louée à Lange Moureau, teinturier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Claude Mercier, chirurgien, par Françoise Mercier, femme Courtois, sa fille. — Poursuites de Chauvin, sculpteur et doreur, contre Condamin, en paiement de 6 livres pour un modèle de chandelier et de 40 sous pour un plan qu'il lui a fait. — Cession de biens, faite par Jean-Baptiste Galoin, fleur de soie, à ses créanciers; — etc. (Répertoire.)

B. 1029. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 473 feuillets, papier.

**1743.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Reddition par Pierre Conte, des comptes de tutelle de Jean Gilles. — Contestation entre Chauffard et Cartoux, au sujet d'une cheminée construite par ce dernier pour le compte du précédent. — Poursuites : de Marguerite Fournier contre Rose Blanc, veuve de Gérard Fournier, en paiement de 42 livres qui lui sont dues en vertu d'un acte de transaction; — des Frères des écoles gratuites contre Codeur, en paiement de 42 livres, pour une annuité de loyer d'une maison. — Promesse par Jean-Joseph Aubaneu de payer, dans un mois, à Samuel et Abraham Moussé frères, les 9 écus qu'il leur doit pour prix d'un mulet. — Intimation faite à Laurent Glenat de la défense d'insulter ou de molester, en aucune façon, la nommée Claude Moulin, femme Largaud. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Esprit Mouriès, par François, Jean-Pierre et Delphine Mouriès, ses enfants. — Contrainte par corps demandée par Alexandre-Joseph De-

vot contre Guillaume Genty, son apprenti fleur de soie, qui l'avait quitté avant le terme de son apprentissage; — etc. (Répertoire.)

B. 1030. (Registre.) — In-4°, 452 feuillets, papier.

**1744.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : des hoirs de Pierre Roussillon contre Etienne Norinan, en payement de 845 livres qu'il leur doit par acte public; — de Villoty contre Hugues, en payement des arrérages d'une pension de 15 livres; — de Joseph Roque contre Antoine Gaget, de Vienne, en payement de 84 livres, pour travaux et fournitures; — de Françoise Hugues contre Pierre-Joseph Ilugues, son frère, en payement de 180 livres pour sa légitime, et de 60 livres pour arrérages de pension; — de Jean-Ange Blache contre Charles Dursin, en payement de 30 livres pour un legs que la femme de ce dernier a fait audit Blache, son petit-fils. — Inhibitions faites à la requête de Delphine Chauffard à Michel Vigneron, d'entrer dans deux vignes que la requérante a au clos de Barban. — Contestation entre de Power, d'une part, et Gaspard Melle, Jean Roux et Noël Massaudy, d'autre part, au sujet d'un marché pour la livraison, à 13 livres la charretée, de 60 charretées de chêne-vert, auquel les fournisseurs avaient mêlé du chêne-blanc; — etc. (Répertoire.)

B. 1031. (Registre.) — In-4°, 872 feuillets, papier.

**1744-1745.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Instance pour la consignation de son dot par Jeanne-Marie Marcel contre Jean-Baptiste Galoin, cadet, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Poursuites : de Pierre Barret contre Dumour, tapissier, en payement de 3 livres, pour reste du prix de la façon d'un lit; — de Paul Nicolas, maçon, contre Gentille, juive, et son mari, en payement d'un reliquat de comptes d'ouvrages et fournitures de son art; — de Marie-Magdeleine de Chartrous, veuve Neyron, contre Michel, tailleur d'habits, à Morières, en payement du loyer d'une maison; — de Calvet, apothicaire, contre Fléchier, étudiant en droit, en payement de 48 livres, pour l'avoir traité et guéri d'une maladie; — de François Cambaud, chirurgien-juré, contre les mariés Masson, en payement de 19 mois de barbe à raison de 6 livres par an; — d'Etienne Arnaud, boulanger, contre Joseph Loys, peintre, en payement de 13 livres pour pain à lui fourni. — Constatation de la disparition d'un étranger inconnu amené de Pertuis, sur un cheval, par

Antoine Counieu, et règlement de ses affaires. — Poursuites de Marie Julie contre M<sup>me</sup> Mignard, en payement de 10 livres 10 sous, pour trois mois de gages; — de M<sup>me</sup> Brouttet, veuve Barbier, contre Edouard de Lisle, cavalier anglais, en payement de 150 livres, pour lesquelles elle était en voie de lui faire saisir ses chevaux; — etc. (Répertoire.)

B. 1032. (Registre.) — In-4°, 512 feuillets, papier.

**1745.** — Procédures par Bernard-François Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites de Jacques Richard contre Imbert Birot, en payement d'un capital de 200 livres, plus 40 livres d'intérêts échus. — Contestation entre Simon et Marie Miffredy, d'une part, et Esprit Charras, d'autre part, au sujet de la possession d'une vigne de 4 éminées située au clos de la Cachade. — Poursuites de Lange, maître cordonnier, contre Lachot, juif, en payement de 24 sous, pour reste du prix d'une paire de pantoufles; — de Valen contre Loys, peintre, en payement de 45 sous, pour le détriçage des olives de ce dernier. — Description de l'état des lieux de la maison de Joseph Aubert, située dans la paroisse Saint-Agicool, et rue de la Grand-Place. — Déclaration par laquelle Jean Cabissolle se reconnaît débiteur de 18 livres envers le nommé Pelouzet, pour prix du blé qu'il lui a vendu; — etc. (Répertoire.)

B. 1033. (Registre.) — In-4°, 310 feuillets, papier.

**1746.** — Procédures par Esprit-Joseph Cambaud, notaire et greffier. — Poursuites : de Pierre Orsel et de la demoiselle Devigne contre Dormeus, tapissier, pour le règlement du prix des fournitures et de la façon d'un lit et de deux fauteuils que celui-ci leur a fournis; — de Moulin, tailleur d'habits contre Burin, en payement de 4 livres, pour façon d'un habit et des fournitures nécessaires; — d'Almarie, menuisier, contre Laugier, faiseur de peignes, en payement de 5 livres, pour deux mois de loyer d'une chambre, et de deux livres pour travail; — de Maurin, passementier, contre la nommée Marguerite Noël, afin de la contraindre à terminer la durée de son apprentissage; — de Jean Marie contre le nommé Pistolet, cabaretier, en payement de 40 sous pour un ouvrage de peinture; — de François Martin contre Charles Jullien, ménager à la grange des Chartreux, dite Saint-Pierre, en payement de 18 écus, pour une annuité de son salaire comme berger; — etc. (Répertoire.)

B. 1034. (Registre.) — In-4°, 631 feuillets, papier.

**1746.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : de la demoiselle Bernard contre Chaussy, en paiement de 32 livres, pour prix de marchandises à lui livrées ; — de Gersot contre Jean-François Fauconnet, en paiement de 41 livres 1/2, pour prix de charbon. — Saisie, par les hoirs de Pierre Courrias, du prix d'une maison vendue par les hoirs de Pierre-François Ramade à Jean Jouffret. — Poursuites de M. de La Royère, marquis de Fougasse, contre Danguin, tourneur, en paiement de 22 écus 1/2, pour loyer de maison. — Engagement pris par Paul Mouret cuvers Pascal Gibert, voiturier, de le relever de tous frais résultant de la saisie de fromage qui lui avait été faite à Vienne par suite de la constatation d'un excédant de 3 quintaux sur le poids porté par la lettre de voiture. — Contestation entre le corps des greffiers et M. Alexandre Blanc, au sujet de la directivité d'une terre au clos de Saint-Amand. — Instance des bastidans et pradiers contre Jean Cluchier, pour lui faire infliger les peines portées par le règlement du corps, pour avoir arrosé de l'eau de la Durançole, sa terre semée en haricots et millet. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Madeleine Bénézet Compère par Thomas Teissier, son mari; — etc. (Répertoire.)

B. 1035. (Registre.) — In-4°, 937 feuillets, papier.

**1746-1747.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Poursuites de Jean Martin, négociant, contre Audibert, de Lyon, en paiement de 51 livres, montant d'un billet à ordre. — Contestation entre de Montfort, prêtre, et la dame Chapuy, veuve Decharne, au sujet de la cueillette des fleurs des orangers appartenant à celle-ci, qui se trouvent dans le jardin de la maison dudit Montfort. — Poursuites : de Jacques Gardon, menuisier, contre Lecuyer, sculpteur, en paiement de 33 livres, pour ouvrages de menuiserie, et de 3 livres pour argent prêté; — de Roche, fournisseur pour le Roi, contre Mare, dit Patarasse, voiturier, en résiliation du marché d'une bourrique, qu'il lui avait vendue au prix de 100 livres. — Obligation de 20 livres, souscrite par Jean-François Bouisseau, au profit de Jean Sanet. — Saisie des malles et effets de Fréman, un des chefs des comédiens alors à Avignon, à la poursuite de Villiet, marchand de bas, en garantie d'une créance de 62 livres. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Joseph de Montfort, prêtre, par la confrérie des Pénitents-Gris d'Avignon. — Contrainte gé-

nérale décernée contre les débiteurs de Joseph-François Domergue, imprimeur. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean-Baptiste Baculard par Jean Baculard. — Poursuites de la dame Brouttet contre Edouard de Lisle, chevalier anglais, en paiement de 150 livres, pour loyer d'une maison; — etc. (Répertoire.)

B. 1036. (Registre.) — In-4°, 575 feuillets, papier.

**1747.** — Procédures par François Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : de la dame Bernard contre Barrelet père, en paiement de 31 livres, pour solde du prix de trente mesures de chaux qu'elle lui a vendues; — de Pierre Pichon contre André Imonet, en paiement de 200 livres, montant d'un acte d'obligation. — Mesures de conservation, pour sa dot et ses droits dotaux, prises par Catherine Cambin, veuve Caris, contre les héritiers de ce dernier. — Poursuites d'Antoine Roux contre Calandre, en paiement de 43 livres, pour prix de filotelle vendue; — de Gabriel Combé contre Jean-Etienne Siau, en paiement de 67 livres montant d'un acte d'obligation; — d'Antoine Thomas Gaudibert contre Joseph Bêcheiron, en paiement des honoraires d'un acte d'obligation de 69 livres, souscrit par ce dernier en faveur de Pierre Rencurel. — Acceptation par Marie-Anne Berthole, femme de Laurent Dame, de la délégation qui lui a été faite de la tutelle de Catherine Dame, sa fille; — etc. (Répertoire.)

B. 1037. (Registre.) — In-4°, 341 feuillets, papier.

**1747.** — Procédures par Esprit-Joseph Cambaud, notaire et greffier. — Poursuites : d'Agricol Meynaud, cordonnier, contre Chouvin, sculpteur, en paiement de 6 livres 15 sous, pour prix de souliers qu'il lui a fournis; — de Joseph Frielhier contre Noël Laval, dit Caumont, en paiement de 12 livres pour la montée et la descente de Lyon, qu'il a faite pour le compte de ce dernier; — de Laire, femme Frossard, contre Michel, graveur, en paiement de 10 livres, pour ais qu'elle lui a vendus; — de Claude Boudène, peintre, contre Vincent Sellier, en paiement de 18 livres, soit pour la peinture d'une chaise à porteurs, soit pour celle d'une chaise roulante; — d'Armand, boulanger, contre le nommé Martoy, tisseur de toiles, en paiement de 30 livres, pour trois annuités de cuiusage de son pain; — de Thérèse Comte contre Disoley, horloger, en paiement de 8 mois de ses gages comme servante; — etc. (Répertoire.)



B. 1038. (Registre.) — In-4°, 902 feuillets, papier,

**1748.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Poursuites : de Dominique-Simon Lafrance contre Virgile Liotard, en reconnaissance d'un billet à ordre de 63 livres ; — d'Antoine Lajoie, tailleur, contre Jacob Spir, juif de Prague, en reconnaissance de deux billets, l'un de 128 et l'autre de 77 livres ; — de Gantier Daviot contre François Bonifard, en paiement de 120 livres, montant d'un acte d'obligation ; — d'Henri Arnaud, entrepreneur de bâtiments, contre la dame Dupont, en paiement de 50 livres, pour loyer de maison ; — de Joseph Soldat, domestique du vice-licéat, contre Mazeti, marbrier, en restitution des meubles et effets qu'il a laissés dans la maison de ce dernier lorsque ledit Joseph y tenait bal public ; — de la ville d'Avignon contre les libérateurs de l'élargissement du grand chemin, dit de la Croix-de-Noves, à l'effet de les contraindre à remplir leurs obligations. — Vente aux enchères des meubles et effets du nommé Accarin. — Discussion des biens de François Ferrouillat à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites des fermiers des moulins de l'hôpital d'Avignon contre Jean-Baptiste Laurens, en paiement de 6 livres, pour l'arrosage d'un pré ; — etc. (Répertoire.)

B. 1039. (Registre.) — In-4°, 583 feuillets, papier.

**1748.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Mise en possession de la succession d'Antoine Deissautier, gouverneur du château de Lers en Languedoc, au profit de Charles Deissautier de Biourdon, mestre de camp de cavalerie. — Poursuites : de Dupré, cordonnier, contre Almaric, menuisier, afin de faire contraindre ce dernier à laisser ouverte la porte de la maison qu'ils habitent ensemble, afin que le poursuivant puisse entrer et sortir suivant sa volonté ; — d'Etienne Olivier, ménager, contre Amiel Bournier, en paiement de 220 livres, pour prix d'une mule. — Contestation entre Courtois et Vincent, au sujet d'une lettre de change tirée sur la troupe de comédiens de Legrand, à Grenoble, et perdue par le nommé Perrier. — Poursuites de Girardet contre Guibert, sculpteur, en restitution d'un violon prêté à ce dernier et en paiement de 40 sous pour en avoir joué ; — etc. (Répertoire.)

B. 1040. (Registre.) — In-4°, 633 feuillets, papier.

**1749.** — Procédures par François-Bernard Cathelany,

notaire et greffier. — Poursuites : de la demoiselle Bontous contre Pachecote, propriétaire de la maison qu'elle occupe, à l'effet de la faire contraindre à y faire les réparations nécessaires ; — de Joseph Simié contre Petit, orfèvre, en restitution d'une pièce d'argenterie ; — de Marie Villioty contre Hugues aîné, en paiement de 27 livres, pour arrérages d'une pension de 15 livres. — Cession de biens faite à ses créanciers par Jérôme Fajou, négociant. — Poursuites de Joseph Inginous contre Pitois, son parrain, en paiement de 416 livres 17 sous que celui-ci avait retirés de la vente du mobilier d'Antoine Inginous, père dudit Joseph ; — de Delorme, Niel, Joseph Chabrière et Esprit-Joseph Rousset, marchands imprimeurs, d'Avignon, contre Gaspard Mele, voiturier par eau, qui leur avait transporté de Beaucaire à Avignon, des ballots de librairie et les leur avait rendus mouillés ; — de Pelouzet et Pascal Gibert contre la commune de Courthézon, en paiement du solde du prix du transport des blés qu'ils ont fait à Arles et à Grenoble pour le compte de cette commune ; — etc. (Répertoire.)

B. 1041. (Registre.) — In-4°, 637 feuillets, papier.

**1750.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : de Martin Gleise contre Liotard, droguiste, à l'effet de l'obliger à prendre livraison d'une boîte de Bergamotte au sucre qu'il a, par son ordre, fait venir de Toulon ; — de Claude Michel, contre les hoirs d'Esprit Vivet, en paiement de 400 livres, pour prix d'une meule de moulin. — Obligation de 27 livres souscrite par Jean Riear au profit de François Rat, pour travaux faits par ce dernier. — Instance en saisie d'un mulet amené à Avignon par Félix Roger, d'Arles, introduite par Honoré Fabre, co-obligé dudit Roger, pour le paiement dudit mulet. — Poursuites : d'Etienne Giry contre les créanciers de la dame Laffanous, sa mère, en paiement de 600 livres que celle-ci lui avait constituées en dot lors de son mariage ; — de Jean-Baptiste Marcel contre Claude Jourdan, en paiement d'un billet de 265 livres sur Henri Marseille, qu'il lui avait négocié, et dont celui-ci n'avait pas acquitté le montant ; — etc. (Répertoire.)

B. 1042. (Registre.) — In-4°, 905 feuillets, papier.

**1750-1751.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Poursuites : de Métras, hôte, contre Joseph Caromb, meunier, en paiement de 9 livres, montant des aliments fournis à ce dernier ; — de Jean Bann-

baud contre Audibran, maçon, en payement de 167 livres pour prix de matériaux ; — de Jeanne Meyard, femme Duclaud, contre les hoirs de Claude-François Meyard, en payement d'une pension de 30 livres qui lui a été réservée sur les biens cédés à ce dernier ; — de Louis Vaute, trésorier de la commune de Bédarrides, contre Mathieu Brouquier, en payement de 6 livres, pour prix d'arbres mûriers qui lui ont été vendus par cette commune ; — d'Antoine Léculier contre Adam, sculpteur, en payement de 8 livres 12 sous qu'il lui a prêtés, et de 3 livres qu'il a données au garçon de Manne, chirurgien, pour avoir pansé ledit Adam d'un coup d'épée ; — d'Antoine Rossi contre Sarrobert, maître d'école, en payement de 69 livres dont 45 pour loyer de maison ; — de Simon Botteureau, cordonnier, contre Fleury, fontainier, de Lyon, en payement de 50 livres, pour prix de graines de vers-à-soie ; — de la veuve Auzillon contre M. et Mme Latron, musiciens de la troupe d'opéra, en payement de 191 livres, tant pour argent prêté que pour 4 mois de gages de ladite Auzillon ; — de Courtois, peintre, contre Conta, sculpteur, en payement de six livres, pour le travail fait à la demande de ce dernier ; — etc. (Répertoire.)

B. 1043. (Registre.) — In-4°, 622 feuillets, papier.

**1751.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites de Jacques Garantier contre les hoirs de Louis Archicorne, en payement de 130 livres, pour arrérages d'une pension de 19 livres 4 sous. — Offre par Noël Laval à Louis Rouy de payer la moitié le concernant de la barque qui lui a été vendue, attendu qu'il a un associé. — Poursuites : de Joseph Beteiron et Françoise Chastel, mariés, contre Joseph Beteiron, leur père et beau-père, en payement de 600 livres que celui-ci a reçues pour la dot de ladite dame Chastel et qu'il était obligé de rendre, en cas de séparation desdits mariés d'avec lui ; — de Bosselet contre Prunet, cordonnier, en payement de 63 livres pour arrérages de loyers de maison ; — de Tassel contre le chevalier de Quinson, en payement d'un billet de 114 livres ; — de Louis Loutier contre Jean-Baptiste Poulon, en payement de 243 livres, pour prix de vin vendu ; — acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Edouard Solème, par Madelaine et Marie-Anne, ses filles ; — etc. (Répertoire.)

B. 1044. (Registre.) — In-4°, 664 feuillets, papier.

**1752.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Contestation entre les nommés Es-

tienne et Roch, au sujet du payement d'un reliquat de prix de foin acheté par Roch et du loyer d'un grenier à foin dû par Estienne. — Reconnaissance par Jean-Pierre de Maupefler, d'un billet de 231 livres qu'il a souscrit au profit de Garidel. — Poursuites : de la confrérie des Pénitents-Noirs contre la dame Derbier, en payement de 21 livres, pour arrérages de pension ; — de Juste contre Honoré Annaud, en payement d'un billet de 14 livres. — Discussion générale des biens de Boniface Bressy. — Obligation de 27 livres souscrite par Bressy au profit d'Esprit Perrin, avec promesse de rembourser à raison de 3 livres par mois. — Poursuites de Décharnes contre la nommée Rose, en payement de 7 livres 1/2, pour le semestre du loyer d'une chambre ; — d'Artaule contre Perronne, en avération d'un billet à ordre de 100 livres ; — de la demoiselle Roussillon contre Bérard, chirurgien, en payement de 10 annuités d'arrérages d'une pension de 18 livres 1/2 ; — etc. (Répertoire.)

B. 1045. (Registre.) — In-4°, 1285 feuillets, papier.

**1752-1753.** — Procédures par Jacques Chartrous, notaire et greffier. — Poursuites : de Madelaine Peytavin contre Jean-Baptiste Galvin, en payement de 105 livres pour argent prêté ; — d'Antoine Thomé contre Pierre Vigne, en livraison de deux vaisseaux de vin pour lesquels ce dernier avait reçu un à-compte ; — de Jean-Claude Michel, graveur, contre François Morenas, en payement de 50 livres dont la dette résultait d'une lettre missive ; — d'André Meynier de Roquier, étudiant en droit, contre Gaymay, maître d'école, en restitution de sa malle, que celui-ci lui retenait sous prétexte d'une dette de 6 livres ; — de Claude Pellet, veuve de Jean-Louis Pradier, de Velleron, contre Prat, poudrier, et son valet, en dédommagement de ce que la charrette conduite par ce dernier a jeté bas la poursuivante de la bourrique qu'elle montait, et de ce qu'elle a eu les reins rompus par cette charrette qui lui a passé sur le dos ; — de Jacques Poulehan contre Jacques-Philippe Duclaux, en résiliation du bail de maison souscrit à Gabrielle Salamite, attendu les mauvaises odeurs qui y viennent d'une écurie voisine ; — de Courtois, peintre, contre Torel, menuisier, en payement de 33 livres pour prix d'un tableau ; — de Lange Contat, maître sculpteur, contre Nicolas Drugeon, de Paris, son compagnon, parti pour continuer son tour de France en lui emportant une avance de 48 livres ; — etc. (Répertoire.)

B. 1046. (Registre.) — In-4°, 577 feuillets, papier.

**1753.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites de Joseph Mounier contre François-Laurent, en paiement de 93 livres pour prix de foin à lui vendu; — de Jean-Baptiste Marcel contre Antoine Choutard, en paiement de 30 livres pour solde des 42 livres pour lesquelles il lui a vendu une charrette; — de Michel Vanlehier contre Jacob de Béziers, juif, en reconnaissance d'une promesse privée de 436 livres appuyée d'un nantissement d'effets mobiliers. — Cessions de biens par Honoré Fabre, maçon, à ses créanciers. — Instance de la Congrégation des dames et demoiselles, pour le soulagement des pauvres de la paroisse Saint-Symphorien, contre le sieur Farde, en paiement de 9 livres; — de Joseph Tournel, pour faire constater les marchandises et valeurs qu'il livre à Muratory, pour être réalisées ou vendues en Amérique. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Marie-Anne Richard, par Louis Richard, son frère; — etc. (Répertoire.)

B. 1047. (Registre.) — In-4°, 549 feuillets, papier.

**1754.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Sauveur Laurent par Madelaine Mestre, sa veuve. — Poursuites : en expulsion des lieux baillés par la veuve Fouquet contre la veuve Bousquet; — de Paul Monret contre Claude Pascalon, de Saint-Remy, en paiement de 30 livres pour l'herbe d'un pré, sur lequel ce dernier avait, pendant l'hiver, fait paître son troupeau. — Instance d'Hélène Argelier, pour la conservation de sa dot, contre Inbert Brunet, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Obligation de 137 livres, par Claude Talon, au profit de Duvernet, pour prix de marchandises à lui livrées. — Poursuites de Jean-Joseph et Jacques Arlaud frères contre les hoirs de Michel Peitier, en paiement d'une pension de 108 livres; — etc. (Répertoire.)

B. 1048. (Registre.) — In-4°, 1021 feuillets, papier.

**1754-1755.** — Procédures par Jacques Chartroux, notaire et greffier. — Mention de l'inondation du 30 novembre 1755. Les eaux du Rhône s'étant élevées à environ 2 mètres dans la maison du greffier. — Saisie d'un mulet, par Joseph Hugues, contre Noël Mounet, en garantie du

loyer de la maison occupée par ce dernier. — Poursuites par la veuve Piton contre Conta, sculpteur, en paiement de 16 livres 8 sous, pour prix de deux cuvettes de plomb qui lui ont été vendues. — Discussion générale des biens de François Ferrouillat, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites de Domergue, imprimeur, contre Orgeas, graveur, en restitution d'une planche en bois de poirier, sur laquelle celui-ci devait graver les armes du maréchal de Richelieu avec les nom et adresse dudit Domergue, et des 4 livres que ledit Orgeas avait reçus à titre d'avances. — Saisie des consuls d'Avignon contre Lamy et Rambaud, fermiers du pré de Casan, en garantie du paiement de leurs fermages. — Poursuites : de Leblond contre la demoiselle Reynaud, en paiement d'une fourniture de papiers peints; — de Louis Deleutre, marchand, contre Aubert, orfèvre, en remboursement de 120 livres que celui-ci avait reçus pour mettre à un jonc une pomme d'or; — de François Revire, menuisier, contre Bernus, sculpteur, en paiement de la menuiserie d'un rétable faite par son ordre; — de Monier, peintre, contre Gilles, arpenteur, en paiement de 6 livres, pour prix de plusieurs prises de poudre purgative; — d'Alexandre Herlison, compagnon sculpteur, contre Reynaud, maître sculpteur, en paiement de 24 livres, pour la façon d'une statue de Saint-Joseph en bois; — etc. (Répertoire.)

B. 1049. (Registre.) — In-4°, 383 feuillets, papier.

**1755.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Obligation de 20 livres 13 sous souscrite par Pierre Chenet, graveur, d'Avignon, au profit de Léonarde Pochet, pour prix d'un travail de peinture en tapisserie que celle-ci lui a fait. — Poursuites de Jambon contre Jean Marcelin, en paiement de 60 livres pour reste du prix d'un mulet; — de François Lafanous, prêtre, contre la commune de Jonquières, en paiement d'une pension échue de 88 livres. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de François Arnaud, par Louise et Vincent Arnaud, ses frère et sœur. — Cession de biens faite par Jean-Baptiste Archier à ses créanciers. — Mesures de précaution provoquées par Thérèse Gondin, femme Berau, pour la conservation des biens de la succession de Laurette André, veuve de Léon Gondin, sa mère. — Poursuites de la demoiselle Piot contre Israël de Valabrègue, dit Vidal, en avération d'un billet de 408 livres; — etc. (Répertoire.)

B. 1050. (Registre.) — In-4°, 256 feuillets, papier.

**1755.** — Procédures, par Cambaud, notaire et greffier. — Poursuites de Guillaume Pair, cardeur en filoselle, contre Auzière, fabricant d'étoffes de filoselle, en paiement d'un billet à ordre de 15 livres. — Cession de biens faite par Claude Alexandre, menager de Morières, à ses créanciers. — Poursuites: d'Honoré Marcel Liotard, de Barjols (Var), en restitution d'un mulet qui lui a été pris dans son écurie, audit Barjols, et qui se trouvait à Avignon, au pouvoir de Martin, cordonnier; — de Delentre, marchand de soie, contre Goudareau, en paiement d'un billet à ordre de 180 livres; — etc.

B. 1051. (Registre.) — In-4°, 638 feuillets, papier.

**1756.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites de Quitat contre Antoine Lafont, en paiement de 51 livres pour reste du prix d'une meule de paille. — Description de l'état de ruine d'une maison, située entre la rue Philonarde et la Pignotte, faite à la requête d'Henri Arnand. — Congé de location de maison donné par Gautier à Bernard. — Poursuites de Joseph-Louis-Marie de Galéan, duc de Gadagne, contre Catherine Alibert, veuve Duvernet, en reconnaissance de la directité d'une terre d'environ 11 salmées, située aux confins de Vedènes. — Obligation de 89 livres 1/2 par Chateaufort, au profit de Gauger, avec engagement de les payer à raison de 3 livres par mois; — etc. (Répertoire.)

B. 1052. (Registre.) — In-4°, 850 feuillets, papier.

**1756-1757.** — Procédures, par Jacques Chartroux, notaire et greffier. — Obligation de 20 livres, souscrite par Cartoux à Barthelet, pour marchandises fournies par ce dernier. — Poursuites de: Rousseau, marchand chapelier, contre Sacoutel fils, serrurier, en paiement de 6 livres pour le prix d'un chapeau; — de Roberty fils contre Calix, garçon imprimeur, en paiement du prix d'une redingote que celui-ci lui avait brûlée en lui jettant un serpenteau; — d'Étienne et Augustin Laurens père et fils, contre Chaussy, en résiliation du contrat d'apprentissage du métier de taffetassier, souscrit avec celui-ci, à moins qu'il ne consente à donner du travail audit Laurens fils; — d'Angelin Bressier, contre Bondon, sculpteur, et Jean Bernard,

son associé, en paiement de 108 livres, pour prix de pierres à eux vendues; — de Nophr Viala, marchand faïencier, d'Avignon, contre Audibert, fabricant faïencier de La-tour-d'Aigues, en paiement de 180 livres qu'il lui avait avancées. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Catherine-Lucie, veuve Bertrand, par Honorade-Françoise Villard, sa petite fille; — etc. (Répertoire.)

B. 1053. (Registre.) — In-4°, 574 feuillets, papier.

**1757.** — Procédures, par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites: de Fabre et Guérin, contre Michel Bonnet, en paiement de 54 livres 14 sous, montant d'une condamnation; — de Françoise Junot, contre la demoiselle Chaîne, en paiement de 12 livres, pour reste du loyer de deux chambres; — de Jacques Castellan, contre Marie-Anne Brignon, héritière de Pierre Castellan, en paiement de 300 livres qui lui ont été léguées par ce dernier. — Obligation de 266 livres, souscrite par André Constantin, au profit de Bemon et Dupré, maçons, en paiement des réparations et bâtiments qu'ils ont faits dans la maison dudit Constantin; — etc. (Répertoire.)

B. 1054. (Registre.) — In-4°, 674 feuillets, papier.

**1758.** — Procédures, par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites: de Gauger, contre Biscarat, en paiement de 63 livres 12 sous, montant d'un billet que celui-ci avait souscrit au pied d'un mémoire de fournitures; — de Joseph Vion, contre les hoirs de Jacques Soulanet, en paiement de 30 livres pour les arrérages de deux annuités d'une pension de 15 livres. — Avération d'un billet de 34 livres, souscrit par François Eselangeon, au profit de Jacques Etlumenge. — Opposition de Madelaine Ducrès, femme Brian, aux saisies-exécutions du sieur Vial, attendu que ses droits matrimoniaux couvrent tous les meubles et effets saisis contre son dit mari. — Obligation de 21 livres, souscrite par Madelaine et Thérèse Cappeau, sœurs, au profit du Grand-Hôpital d'Avignon, avec promesse de s'acquitter à raison de 5 livres 5 sous par mois; — etc. (Répertoire.)

B. 1055. (Registre.) — In-4°, 1171 feuillets, papier.

**1758-1759.** — Procédures, par Jacques Chartroux, notaire et greffier. — Poursuites: de Michel, contre Mer-

tier, en paiement de 13 livres 15 sous pour prix de blé vendu à ce dernier; — par Marie Guillaume, contre Beye, ciseleur, en paiement de 12 livres pour reste de ses gages; — de Lantremiane, poissonnière, contre Davin, juif, en paiement de 3 livres 8 sous, pour prix de 9 livres de poisson. — Avération d'un bail consenti par Fleury Pitiot, supérieur de la commanderie de Saint-Antoine, à Jean-François Boutin, imprimeur. — Poursuites par Bonfils, hôte, contre Félon, Barbier, Morenas et autres compagnons imprimeurs, en paiement de 36 sous, pour prix d'une dinde à eux servie. — Instance en consignation de dot par Marie Batalier, contre Claude Aubry, serrurier, son mari, et les créanciers de celui-ci. — Acceptation sous-bénéfice d'inventaire de l'héritage de Françoise de Vague, veuve d'Antoine de Cugis, par François-Marguerite de Cugis, femme Andrieu. — Poursuites de la demoiselle Chartroux, contre Delisle, directeur de la troupe de comédie alors à Avignon, en paiement d'un billet à ordre de 99 livres; — etc. (Répertoire.)

B. 1056. (Registre.) — In-4°, 768 feuillets, papier.

**1759.** — Procédures, par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites: de Bellelour, à l'effet de faire contribuer de La Garde à la réparation d'un mur mitoyen; — de Delpuech, contre Jacques Martin, bridier, en paiement du loyer de la maison occupée par ce dernier; — d'André Brunet, de Briançon, contre François Bricot, à l'effet de faire contraindre celui-ci à prendre livraison de 22 quintaux de fromage qu'il lui a achetés; — de Béchet, contre Artamale, en paiement d'un billet à ordre de 372 livres; — de Guérin, dit le Lorrain, jardinier pépiniériste, contre Bonnet, en paiement de 29 livres 1/2 pour prix d'arbres et marcottes à lui livrés; — etc. (Répertoire.)

B. 1057. (Registre.) — In-4° 720 feuillets, papier.

**1760.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Contestation entre Gouran et Brusin, au sujet d'un lit que ce dernier offrait de livrer moyennant 15 livres, tandis que celui-là prétendait ne le payer que 13 livres 14 sous. — Poursuites: de Madelaine Castel, pour la conservation de sa dot, contre Jacques Branche, son mari et les créanciers de celui-ci; — de Reboul, contre Trémoulet, en paiement d'une créance de 120 livres; — de Tassel, contre Brian, en paiement de 150 livres pour lesquelles il avait obtenu sentence. — Avération d'un billet de 77 livres 17 sous, par Gérin au profit de Perrinier; — etc. (Répertoire.)

B. 1058. (Registre.) — In-4°, 1336 feuillets, papier.

**1760-1761.** — Procédures par Jacques Chartroux, notaire et greffier. — Poursuites de: Leblond, contre Beye, ciseleur, en paiement de 9 livres, pour prix de gravures. — Instance en reconnaissance d'une promesse privée de 8 livres, poursuivie par Joseph Sabattier, contre Auvergne, cordonnier. — Poursuites: de Louis Bioulès, fileur de soie, en résiliation d'un bail souscrit à Praticoux; — de Besse, Eyrier, serrurier, Clément, vitrier et Rigaud, maçon, contre Joannin, médecin-oculiste, en paiement de divers travaux; — de Balechon, graveur, contre Pierre Bouleton, jardinier, afin de l'obliger à ne plus passer dans le jardin du poursuivant et d'en enlever les vases qu'il y a; — de Bernus, sculpteur, contre les mariés Babio, en remboursement de 12 livres qu'il leur a prêtées; — de Jean Cour, domestique, contre Michel, graveur, en paiement d'un billet à ordre de 87 livres; — de Sterlin, graveur, contre Lacroix, marchand verrier, en paiement de 25 livres pour la gravure de moules de bronze; — de Fleury Pitiot, commandeur de Saint-Antoine d'Avignon, cessionnaire des mariés Barret et Deleutre, contre Alexandre Gravier, négociant, en paiement de 18 livres 1/2, pour la pension d'un capital de 380 livres; — etc. (Répertoire.)

B. 1059. (Registre.) — In-4°, 604 feuillets, papier.

**1761.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Reconnaissance d'une dette de 8 livres, par Chafouin, au profit de Vidan, qui avait payé cette somme à Bénistan à la décharge de Chafouin. — Poursuites: de Rambaud, contre la nommée Focconet, en paiement de 18 livres, pour prix de feuilles de mûrier; — de Rose Laget, contre la femme Meissonier, en paiement de 12 livres, pour un prêt fait au fils de cette dernière. — Contestation entre Gaitte et Arlaud, au sujet du passage sur une rare (limite) pelouse qui divise leurs héritages. — Poursuites de la veuve Crohet, contre Bertrand, en paiement de 4 livres 2 sous, pour lui avoir donné à coucher chez elle, pendant l'espace de 4 mois; — etc. (Répertoire.)

B. 1060. (Registre.) — In-4°, 851 feuillets, papier.

**1762-1763.** — Procédures par Jacques Chartroux, notaire et greffier. — Poursuites de Panard, chirurgien, contre les hoirs de la veuve Cartoux, en paiement des arré-

rages d'une pension de 15 livres. — Vente aux enchères d'un fusil saisi contre la demoiselle Bruneville, lequel est adjugé à Etienne Bourelly, courrier, pour le prix de 6 livres 5 sous. — Poursuites : de Bérengier, contre Imbert, musicien, en paiement de 8 livres 1/2, pour argent prêté ; — de Louis Brun, tanneur, contre Joseph Combette, aussi tanneur, en paiement de loyer de maison et en expulsion des lieux. — Discussion générale des biens, de Pierre-Jean Moumet, à la poursuite de ses créanciers. — Instance de Manuel de Sasia, juif, contre la veuve de Jacob de Carcassonne et les baylons et trésorier de Jérusalem (communauté juive d'Avignon), pour les faire concourir aux réparations d'une maison dont partie leur a été léguée par la veuve de Salomon Petit. — Obligation de 84 livres, souscrite par Antoine Estienne, dit le Lorrain, au profit de Périer, peintre, pour la peinture d'une chaise à porteurs ; — etc.

B. 1061. (Registre.) — In-4°, 1115 feuillets, papier

**1762-1763.** — Procédures par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : de Batayon contre Blaise, en paiement de 8 livres, pour souliers à lui fournis ; — de Gros, contre Naugeret, en paiement de 26 livres 8 sous, pour prix de marchandises ; — de Joseph Dumoulin, contre Michel Royer, en paiement de 27 livres pour argent prêté. — Estimation, par Bondon, à 15 livres, du dommage résultant, pour le sieur Brun, d'une poutre de sa maison qui s'est cassée par suite de la trop grande quantité de marchandises, que Combette, son locataire, avait entassée dans un appartement. — Instance de Marguerite Misser contre Frougeon, en restitution de divers effets que lui détenait celui-ci, et demande reconventionnelle dudit Frougeon, pour avoir nourri ladite Misser pendant un mois, et Joseph Villon, son compère, pendant deux mois, à raison de 18 livres par mois. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Marguerite Mounier par Claire Aymard, sa fille. — Enquête pour la constatation du décès de Jean Roume, maçon, noyé dans le Rhône en s'y baignant ; — etc. (Répertoire.)

B. 1062. (Registre.) — In-4°, 523 feuillets, papier.

**1764-1765.** — Procédures par Jacques Chartroux, notaire et greffier. — Assignation donnée à Chauffard, r.licier, par Gentille de Montoux et Chasel de Carcassonne, pour voir vendre les gages qu'il a donnés en garantie d'un prêt de 105 livres. — Poursuites de Siffrein Reboul, contre la demoiselle Potamon, en restitution de 51 exem-

plaires du *Diable Boiteux*, d'une redingote, etc. — Enchères par Bénézet Marrie, sur la maison des hoirs Guibert, située à Avignon, rue Saubou ou du Diable. — Instance : de Dominique Nicolas, cordonnier, contre Verdier, chirurgien, en paiement de 38 livres 1/2, pour prix de souliers qu'il lui avait livrés ; — en conservation de sa dot, par Marie-Rose Romain, contre François Blesset, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Discussion des biens de Paul Sauton, à la poursuite de ses créanciers ; — etc.

B. 1063. (Registre.) — In-4°, 626 feuillets, papier.

**1764.** — Procédures par François-Henri Cathelany, notaire et greffier. — Poursuites : de Laurent Bouquet, contre Bouliane, en paiement de 77 sachets de toile, sur le pied de 32 livres le cent ; — de l'abbé Martin, contre Joseph Bouyer, en paiement de 9 livres pour solde du semestre du loyer d'une maison. — Procédure en garantie de sa dot, poursuivie par Catherine Yol, contre Joseph Alibaud, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Obligation de 45 livres souscrite par Courriol au profit de Dioulouffet, pour marchandises à lui vendues. — Poursuites : de Jean-Jacques Boral, dit Saint-Jean, maître d'hôtel du marquis de Blauvac, contre André Constantin et Marie-Anne Garde, mariés, en paiement de 1100 livres, pour prix de 130 salmées d'avoine vendues à ces derniers ; — de Salle et Boge contre Joseph Camus, de Taraseon, en paiement de 10 quintaux de cordes, vendus à raison de 15 livres le quintal ; — etc. (Répertoire.)

B. 1064. (Registre.) — In-4°, 401 feuillets, papier.

**1766.** — Procédures par Thomas Chartroux, notaire et greffier. — Obligation de 63 livres souscrite par Denis Mouzin au profit de Claude Souvet. — Discussion générale des biens de Pascal Santon, maçon, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites : de Rabasse, contre Capeau, en paiement de 11 livres, pour reste du prix d'une charretée de blé ; — de Jeanne-Marie Mounier, contre Thomas-André, son mari, pour le faire condamner à lui remettre les pensions de sa dot ; — de Jean-Augustin Cathelany, notaire, contre Breton, faiseur de bas, en paiement de 12 livres, pour un loyer de maison. — Règlement des comptes d'une société, pour l'achat et la vente du vin, formée entre Victor Salle et Jean Constantin ; — etc.

B. 1065. (Registre.) — In-4°, 1421 feuillets, papier.

**1765-1766.** — Procédures par François-Henri Cathelany, notaire et greffier. — Procédure pour la conservation de sa dot, par Marie Illy, contre Honoré-Etienne Despied, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Poursuites : de Nalys, contre Claude Alliat, en paiement de 126 livres 2 sous, dues par ce dernier pour le fermage d'une terre ; — de François Bouyer, contre Leclerc, en paiement de 72 livres, pour prix du pain fourni à ce dernier ; — de Laugé, contre Rahen : celle-ci demande un délai pour payer 28 louis qu'elle reconnaît devoir, tandis qu'on lui réclame 31 louis. Le juge lui accorde 3 jours pour prouver le paiement des 3 louis de différence et un mois pour acquitter le restant ; — de Menaën de Monteux contre Antoine Lenfant, en paiement du montant d'une obligation de 800 livres ; — de Gastaldy fils, médecin, contre Marguerite Joachin, dite *la Merlate*, en paiement d'une parcelle d'honoraires montant 15 livres ; — d'André Chaspon, revendeur, contre Pierre Eric, d'Orange, en paiement de 66 livres, pour prix de marchandises vendues à ce dernier ; — etc. (Répertoire.)

B. 1066. (Registre.) — In-4°, 698 feuillets, papier.

**1767.** — Procédures par François-Henri Cathelany, notaire et greffier. — Obligation de 41 livres 17 sous par Cotte au profit de Moureau. — Arrêt de comptes entre Gaud, boulanger, et Baudrand, pour le pain fourni à ce dernier, montant 47 livres 1/2. — Contestation entre André Richard et Alexandre Ajour, associés à prix-fait de l'entretien du chemin de la porte de l'Imbert à celle de la Ligne, contre Paul Mouret, Esprit Bouyer et Claude Alary, à raison du travail respectivement fait par chacun d'eux. — Poursuites de Jean-Pierre Ducros contre Esprit Argellier, en paiement de 2,000 livres, pour reste du prix du vin à lui vendu ; — de Jean-Roch Clément, cordonnier, de Gordes, contre Catherine Pilon, en paiement de 144 livres, pour reste du prix de 8 tonneaux de vin ; — de Jeanne de Roux, religieuse hospitalière, contre les mariés Moutin, en restitution d'un prêt de 72 livres. — Acquit de 197 livres 1/2 par Pierre Lapiere, maître menuisier, au profit de Jacob de Monteux, juif de Carpentras, pour ouvrages de menuiserie, faits à la maison de ce dernier ; — etc. (Répertoire.)

B. 1067. (Registre.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

**1767.** — Procédures par Thomas Chartroux, notaire et greffier. — Poursuites : de Bénèzet Marie contre Joseph Féraud, en paiement de 33 livres pour le fermage d'une vigne ; — de Courrot contre Bernard, en paiement de 5 livres pour prix de planches ; — de Brassy contre Calendre, en paiement du solde du prix de 4 livres 1/2 de soie teinte, vendue à raison de 10 livres la livre. — Provision de curateur aux filles de Jean Creissen, tailleur. — Poursuites d'Anne Martin, femme Roche, contre Jean Reynaud, aubergiste, en paiement de 60 livres, pour un semestre de loyer de maison. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage d'Antoine Allemand, par Suzanne Émerie, sa veuve ; — etc.

B. 1068. (Registre.) — In-4°, 803 feuillets, papier.

**1768.** — Procédures par François-Henri Cathelany, notaire et greffier. — Procédures pour la conservation de sa dot, par Françoise Laurent contre Jacques Delort, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Estimation des ouvrages de menuiserie et de charpente faits par Moureau et Paul Allié, dans la maison de la demoiselle Rassy. — Obligation de 24 livres 15 sous, souscrite pour prix de différentes marchandises par les mariés Chaufard, au profit de Roberty. — Poursuites de Rodeiron contre Vincent Fuzat, en paiement de 15 livres, pour reste du prix de la vente d'une terre. — Congé de location de maison, donné par la veuve Volle, à Isnard, graveur. — Poursuites de de François Fléchier contre Delaire, marchand-imprimeur-libraire, en paiement de 81 livres, pour reste du montant d'un billet. — Signification faite de la part de M. de Fresquière, à Lange Comtat, sculpteur, d'avoir à finir et mettre en place dans un délai déterminé l'ouvrage qu'il doit lui faire, et, passé ce délai, de lui rendre les 24 livres qu'il a reçus en à-compte ; — etc. (Répertoire.)

B. 1069. (Registre.) — In-4°, 688 feuillets, papier.

**1769.** — Procédures par François-Henri Cathelany, notaire et greffier. — Constatacion de l'état de la maison qu'Antoine Bonnot possède à la rue de la Tarasque. — Déclaration de la dame Allary, marchande de blé, portant qu'elle doit à Astay, 1,000 livres. — Poursuites : de François Philipp, maître de pension, contre la dame Besson,

veuve Guigue, en paiement de 341 livres 12 sous, pour la pension de son fils pendant 14 mois et 7 jours ; — de Cassa contre Delourme et Guibert, en paiement d'un billet de 75 livres ; — d'Esprit Allary, marchand, de Nîmes, contre Dominique Astay, en paiement d'une obligation de 199 livres. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de l'héritage de Jean Guibert, par Catherine Guibert, veuve Aymard, et Gabrielle Guibert, femme Constantin, ses sœurs. — Poursuites des religieux Augustins contre Jean et François Crès, de Morières, afin de les faire obliger à enlever toutes les pierres et les décombres qu'ils ont mis dans la terre desdits religieux ; — etc.

B. 1070. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

**1774.** — Procédures par François-Henri Cathelany, notaire et greffier. — Congé de location donné par Coste, bourgeois, à Dumas, fileur de soie. — Poursuites : d'Antoine André, négociant, contre Roux, de Palissanne en Provence, en paiement de 40 salmées de blé, qui lui ont été vendues au prix de 43 livres 5 sous la salmée et de 18 salmées d'avoine, vendues au prix de 14 livres la salmée ; — de Vincent Crouzet contre Françoise Dupré, veuve Grégoire, en paiement d'une pension de 4 livres 4 sous. — Contestation entre Jean-Baptiste Périe, architecte, et Xavier Desveux, relieur, au sujet des fenêtres de la maison de ce dernier, qui ouvraient sur le jardin dudit Périe ; — etc.

B. 1071. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

**1776-1777.** — Procédures par Joseph-Louis Messein, notaire et greffier. — Contrainte décernée à la requête de la marquise de Saignon contre la généralité de ses débiteurs. — Poursuites de Jean Tailleur contre les mariés Meynaud, en restitution des objets qu'il leur a donnés en gage pour la garantie d'un prêt de 15 livres. — Poursuites contre les individus trouvés faisant paître des chèvres dans la pépinière que possédait la ville entre les portes de l'Oulle et de Saint-Roch. — Poursuites de Darrion, fabricant de toiles peintes, contre la veuve Escoulen, en paiement de 40 sous, pour reste d'une plus grande somme qu'il lui a prêtée ; — etc.

B. 1072. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

**1777.** — Procédures par François-Ignace Morenas, notaire et greffier. — Poursuites de Drivet, contre la veuve

Julian, femme Macan, en paiement de 14 livres 5 sous, pour marchandises à elle livrées. — Défense aux mariés Desmarèz et à la nommée Wanou, femme Jean, d'insulter la nommée Nanon. — Poursuites de Pierre Boyer contre Mettra, en paiement de 26 livres, pour reste d'une annuité de ses gages, comme son domestique ; — du corps des tailleurs contre les membres défaillants, au paiement de leur cotisation. — Procès-verbal de la prestation de serment d'Antoine-Alexis-Joseph Richard, comme greffier de la cour de Saint-Pierre ; — etc.

B. 1073. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

**1778.** — Procédures par François-Ignace Morenas, notaire et greffier. — Poursuites : de Pascal Gomme contre Peyre, en paiement de 96 livres, montant d'une lettre de change ; — de la demoiselle Dupont contre les mariés Peyrol, en paiement de 3 livres 12 sous qu'ils lui doivent pour façon de chemises ; — de Colombaud, bouvier, contre Petit, maître tailleur, en paiement de 26 livres 9 sous, pour viande à lui fournie ; — de Rey, perruquier, contre Antoine Bompart, boulanger, en paiement de 6 livres pour solde de 42 livres, montant d'un semestre du loyer d'une maison ; — etc.

B. 1074. (Registre.) — In-4°, 239 feuillets, papier.

**1672-1751.** — LIVRE DES PAREATIS ou autorisations données par le vice-légat, pour exécuter, à Avignon, les sentences émanées des juridictions étrangères. — Exécutions faites à la requête de la dame Campou, femme séparée de biens d'avec Jean Malachier, pour la conservation des 6,000 livres de sa dot et de différents autres droits. — Autorisation accordée au syndic des forains de Chateaurnaud de rémire à Avignon leurs co-intéressés pour délibérer sur leurs affaires communes. — Requête de Jean Sallon, orfèvre de Manosque, afin d'être autorisé à poursuivre, contre Jeanne Rigaud, le paiement de la moitié des 6 écus, auxquels il a été condamné pour épices. — Autorisation à Jean Catanbras, orfèvre d'Avignon, de faire signifier à Martin, son beau-frère et autres, la sentence du sénéchal de Marseille, qui l'a reconnu innocent du crime de fabrication et d'émission de fausse monnaie, pour lequel il avait été poursuivi. — Poursuites de Jeanne de Saint-Étienne, dame de Ganges, contre Laure de Roussans, belle-mère de Charles de La Tude, son fils, condamné au bannissement perpétuel, à l'effet de faire pourvoir d'un tuteur, Alexandre et Marie de La Tude, enfants dudit



Charles, demeurant à Avignon. Arrêt du Conseil d'État portant que ledit Alexandre sera transféré à Montpellier, pour y être élevé dans le collège des Jésuites, et Marie Esprite, sa sœur, placée dans le couvent des Ursulines de la même ville. Le fermier des biens maternels de ces enfants payera annuellement 2,000 livres pour concourir à leur éducation. — Autorisation de poursuivre dans les États d'Avignon et du Comtat, le recouvrement d'une somme de 1,020 livres, due par Gautier, maître de l'Opéra de Marseille ; — etc.

## JUGE DES GABELLES.

B. 4075. (Registre.) — In-4°, 412 feuillets, papier.

**1743-1746.** — Procédures devant le juge des Gabelles d'Avignon. — Poursuites des fermiers du péage et autres droits de la ville : contre Joseph Mounier, Pascal Gibert et autres voituriers, se refusant à l'acquit des droits de péage en transit ; — contre Marie-Anne Villelongue, de Sarrian, à laquelle on avait confisqué deux barrals d'huiles, sous prétexte qu'elle avait tenté de frauder les droits. — Contrainte générale obtenue par les fermiers généraux des droits d'entrée, contre ceux qui ont vendu ou vendent du vin étranger passible du droit de Souquet. — Nomination par François Casal, juge des gabelles, de Paul de Cade-combe, oncle, docteur en droit, pour son lieutenant et substitut général en cette judicature. — Sommaton aux commis des ferme de verser leurs recettes dans les mains des fermiers généraux ; — etc.

## JURIDICTIONS DIVERSES.

B. 1076. (Registre.) — In-4°, 575 feuillets, papier.

**1713-1718.** — Affaires civiles concernant les soldats pontificaux, tant à pied qu'à cheval de la garnison d'Avignon, par Joseph Nicolas-Delande. — Acquit de 30 livres par l'abbé de Sade, de Mazan, au profit de Dagobert L'Héritier, pour solde d'un capital de 100 livres. — Contestation entre Baltazard Guiraud, cheval-léger, et Claude Nicot, marchand perruquier, au sujet de l'apprentissage de François Guiraud, fils de Baltazard, que ledit Nicot n'avait pas achevé. — Poursuites de Laurent Bourdon, soldat, contre Antoine Bertrand et Jacques Acquemard, en remboursement d'un prêt de 40 livres. — Renvoi devant l'auditeur général de la légation de la contestation existant entre Pamard, chirurgien-major de la garnison, et

Champignon, maître chirurgien, au sujet de leur société de barberie, chirurgie et autres ouvrages. — Instance de la ville d'Avignon, contre Chausard et Combette, anciens fermiers de la boucherie, en paiement de 6,000 livres, montant de leur ferme. — Poursuites : de Joseph Bouhot, tambour de la garnison, contre Sibille-la-Poissonnière, en paiement de 30 sous pour médicaments à elle fournis ; — d'Anne Renaud contre Honoré de Gubernatis, cheval-léger, à l'effet de le faire contraindre à tenir les conditions du contrat d'apprentissage de la nommée Isabeau, sa belle-fille. — Contrainte générale, obtenue par François de Fournier, marquis d'Autanne, colonel des cheval-légers, contre ses emphytéotes de Mazan ; — etc.

B. 1077. (Registre.) — In-4°, 456 feuillets, papier.

**1749-1752.** — Actes judiciaires concernant la garnison d'Avignon, par Étienne Mégy, notaire et greffier civil et criminel. — Poursuites de Sébastien Michel contre Maratoris, au sujet des papiers du greffe de M. Courrat, dont il avait acheté une partie. — Contestation entre Darliae et Gaudibert, tous deux soldats, au sujet des réparations dont avait besoin la chambre que ce dernier tenait à bail dudit Darliae. — Poursuites : de Joseph Jourdan, tailleur, contre Légier, cheval-léger, en paiement de 60 livres, pour deux annuités des arrérages d'une pension ; — d'Anne Chabot, veuve Cristinot, contre Louis Hl, trompette des cheval-légers, en paiement de 30 livres, pour une pension viagère, et de 7 livres et demie, pour une pension perpétuelle ; — de Guibert, sculpteur du duc de Parme, contre Bigotty, soldat de la garnison, en paiement de 130 livres, avancées par ledit Guibert au fils dudit Bigotty, son élève, afin de lui fournir les moyens de se rendre de Parme à Rome ; — etc.

B. 1078. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1680-1759.** — Taxation des parcelles des hommes d'affaires exerçant près des cours d'Avignon. — Pour les causes : de Thérèse Espagnette, veuve de Jean Armand, exacteur de la grande taille de Baumes, contre Paul de Fortia, baron dudit lieu ; — des Grands-Carmes d'Avignon, contre Antoine Fradde, sablonnier ; — de Pierre de Saporta, héritier de sa sœur Françoise de Saporta, veuve d'Henri de Suarès, contre François Quenin de Suarès d'Aulan ; — des Ursulines de Cavaillon, contre les hoirs de Pierre-Claude et Madelaine Cavalier ; — du chapitre de Saint-Pierre d'Avignon, contre M. de Limon ; — du

chapitre de Notre-Dame-la-Principale, contre le monastère du Verbe-Incarné d'Avignon; — du marquis de Goult, contre le marquis de Ganges et d'Urban; — etc.

RECTORIE DE CARPENTRAS.

B. 1079. (Registre.) — In-4°, 463 feuillets, papier.

**1786-1787.** — Procédures instruites à la Rectorie de Carpentras, contre les nommés : Dominique Fructus, briquetier à Modène, Vincent Villard, dit Gasparot, habitant au territoire dudit Modène; — Joseph Flour, fabricant de tuiles à Caromb; — Joseph Escoffier, dit *Brantebisse*, de Saint-Pierre-de-Vassols; — Jean-Joseph Martin, dit l'Innocent, habitant à Caromb une grange au quartier de Mèze; — Joseph Lauron, dit le beau Joseph, de Villedieu, employé par les juifs de Carpentras à la conduite des mules qu'ils achetaient; — Dousson, domestique de Fructus, demeurant au territoire de Modène; — Joseph Meynard, dit *Souqueton*, de Saint-Pierre-de-Vassols, lesquels s'étaient constitués en bande armée, pour arrêter et dévaliser les juifs, alors qu'ils se rendaient aux foires et marchés. Il leur a été reproché d'avoir : 1° le 26 juin 1786, sur le chemin de Mormoiron à Sault, au point dit *la Combe Sourne*, dévalisé trois maquignons juifs, auxquels ils prirent 12,800 livres; 2° le 2 janvier 1783, arrêté trois hommes sur le chemin de Pernes, lesquels ayant pris la fuite, essayèrent le feu d'un desdits malfaiteurs; 3° arrêté, le 11 mars 1783, sur le chemin de Carpentras à Sault, le nommé Hyacinthe Gaudin, maletier, et deux autres personnes qui l'accompagnaient; etc. Fructus mourut d'apoplexie dans sa prison. Dousson et Meynard se débarrassèrent par la fuite. Villard, Flour et Lauron, furent condamnés à la marque et aux galères à perpétuité. Escoffier fut condamné à la marque et à dix ans de galères; etc. Denis-Bartbélemy Tissot défendit les accusés comme avocat des pauvres. La sentence fut rendue par Ignace-Nicolas Barcion, vice-recteur, le 19 mai 1787; — etc.

PARLEMENT ET COURS DIVERSES D'ORANGE.

B. 1080. (Carton.) — 1°, 171 feuillets, papier à cloche; 2° 3 cahiers in-folio; 3° 8 pièces.

**1521-1709.** — Inventaire des actes, registres et papiers du greffe de la cour du parlement d'Orange, fait par Christophe de Servant, président, Louis de Langes, sieur de Montmiral, conseiller, et Louis d'Antrand, conseiller,

avocat et procureur général de la principauté, tous gens du bureau du domaine et finances de Son Altesse, 1663. — Le plus ancien de ces registres remonte à 1564. — Inventaire des registres du greffe, sans titre ni date. — Le plus ancien des registres qui y sont relatés remonte à 1515. — Inventaires au nombre de 8 des papiers versés au greffe du Parlement.

B. 1081. (Registre.) — Petit in-folio, 550 feuillets.

**1466-1515.** — Causes devant le parlement et la viguerie d'Orange. — Annexes parmi lesquelles se trouve une requête de Constantin (Theruli), recteur du Venaissin, aux régent, viguier et juges séculiers et ecclésiastiques d'Orange, pour que Pierre de Mars et Philiberte, sa femme, d'Orange, soient tenus de payer à Jacques Manobre et à Marguerite, sa femme, 6 florins, qu'ils leur doivent par acte public. — Causes civiles : Nomination de Jean Rigaudi, en qualité de juge ordinaire d'Orange, faite par Philippe de Hocberg, prince d'Orange, seigneur de Boudville, maréchal de Bourgogne. — Nomination d'André Tilliers, en qualité de sous-viguier d'Orange, faite par le même. — Prestation de serment, faite par Abraham de Roquemartine, Jessé Cresque... de Roquemartine, Isaac de Crémyer et Mancip Cohen, tous juifs, Pierre Garlihe et Pierre Joseph, en leur qualité de courtiers. — Pouvoir donné aux bouchers de souffler la viande. — Condamnations prononcées par contumace; etc. — Décision du Parlement portant qu'il sera fait une criée enjoignant à tous ceux qui vivent en concubinage d'avoir à cesser leurs relations et à se séparer définitivement, à peine d'une amende de 25 mares d'argent. — Présentation par Isnardi, fermier de la principauté, d'une requête au sujet du payement du péage des marchandises, contre les syndics de Courthézon; — etc.

B. 1082. (Registre.) — In-folio, 514 feuillets, papier.

**1515-1518.** — Causes devant la cour du parlement et la viguerie d'Orange. — Procès contre Matrigou Dalmassii, accusé de concussion dans l'exercice de la charge de procureur général de la principauté. Il est condamné au bannissement perpétuel. — Arrestation de Guillaume et Antoine Fabri, Elzéard Tyoche et Durand Gay, prévenus d'assassinat sur la personne de noble Octomius Barbe, homme d'armes de la compagnie du capitaine Trepolisse, cantonnée au lieu dit *Trente pas près Nyons*. — Convocation des Trois-Etats de la principauté pour leur session de 1515.

— Saisie de bétail opérée à la requête des consuls d'Orange, contre Robert, berger, qui, après avoir vendu ce bétail à un boucher de Jonquières, l'avait livré à Jean Rossinhos, boucher d'Orange. — Rapport aux consuls d'Orange contre certains particuliers, au sujet du partage de l'eau au pont de la Cavallade. — Serment prêté entre les mains du vignier par Aceurse Portafaux, de bien exercer le courtage. — Mention de la surséance de la cour les 26, 27 et 29 mai, à cause de la foire et de la fête de Saint-Eutrope et de la fête de Saint-Guilhem-du-Désert; etc.

B. 1083. (Carton.) — 5 cahiers, papier.

**1566-1589.** — Causes devant la cour du parlement d'Orange. — Contestation entre les recteurs de l'hôpital de Courthézon et les prieurs de Jonquières, au sujet de la dîme que ceux-ci percevaient sur une partie du territoire de Courthézon. — Condamnation des consuls d'Orange à payer, dans la quinzaine, ce que leur commune doit à Raphaël Laurens, comme maître des écoles de la ville. — Contestations : entre la ville et le gouverneur de la principauté, au sujet de la prohibition de la sortie des grains; — entre les mêmes, au sujet de l'élection des nouveaux consuls suivant les anciennes coutumes et libertés. — Estimation à 6 florins par éminées des vignes possédées sur les bords de l'Aigue, à Orange, par Jean-Baptiste Germain. — Ordonnance de prise de corps contre de Lange, pour avoir vendu du blé qui avait été consigné dans ses mains par autorité de justice. — Délibération par laquelle le parlement demande des explications sur les feux, fusées, détonations d'artillerie et autres signaux partis du fort, le 10 septembre 1374; etc.

B. 1084. (Carton.) — 65 pièces et 3 cahiers, papier.

**1493-1674.** — Causes devant le parlement d'Orange. — Procès du procureur général contre l'abbé d'Aisnay, au sujet de quelques droits que celui-ci voulait usurper en la chapellenie de Saint-Symphorien d'Auzon (Isère), et au sujet des limites dudit lieu et de celles de Vals et de Bechevillain (Isère). — Procès contre le domaine du prince, soutenu par les communes de Courthézon et de Jonquières, au sujet de la rénovation des reconnaissances et des loids et trezains. — Arrestation faite à Orange du consul de Laudun (Gard) à la requête d'un des créanciers de cette commune; etc.

B. 1085. (Carton.) — 134 pièces, papier.

**1358-1665.** — Productions faites à la cour du parlement d'Orange. — Information secrète dirigée contre ceux qui ont transporté les livres, papiers et écritures des notaires d'Orange et de la principauté, à Avignon et ailleurs. — Inventaire des écritures d'Antoine Autran le vieux, en son vivant notaire à Courthezon, trouvées dans la maison que son fils habitait à Avignon. — Suite de l'inventaire général des pièces remises à Séguirot, secrétaire du maréchal de Damville, pour le règlement de la principauté d'Orange. — Mémoire justificatif, pour Joseph de la Pise. — Requête en revendication des terres de Suzette et de Châteauneuf-Redortier, indûment aliénées et démembrées de la principauté d'Orange. — Enquête d'office pour cause de religion réformée. — Concession faite au sieur Morel pour l'arrosage de la Ponche-du-Plan, à Courthezon; etc.

CONSEIL DE GUERRE D'ORANGE.

B. 1086. (Carton.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

**1621-1659.** — Délibération du conseil de guerre d'Orange. — Règlements militaires de la principauté. — Jacques Drou et Albert Pule, convaincus d'embauchage, sont condamnés à la dégradation, conduits hors du château, la hart au col, par la main de l'exécuteur et bannis de la principauté. — Texte de la prière qui se faisait avant l'ouverture des séances. — David Villèle, cuisinier du gouverneur, est condamné à trois heures de carreau et au bannissement perpétuel, pour désertion avec bagages. — Etienne Salavel, charpentier, est condamné à dix ans de galères et au bannissement, pour avoir, la nuit, escaladé le château. (Le prince le grácia.) — Jean Hebert, soldat, trouvé endormi pendant sa faction, est condamné à la dégradation et à trois traits de corde, par la main du bourreau. — Des soldats, accusés d'avoir uriné dans le bénitier de la cathédrale, sont acquittés faute de preuves suffisantes. — Nicolas Vanderputen, pour s'être battu en duel, avoir blessé son adversaire au ventre et s'être sauvé en franchissant le rempart du château, est condamné, par contumace, à être pendu. Les complices de son évasion sont condamnés à la dégradation, à recevoir trois traits de corde et au bannissement. — Ernest Silraud, soldat, pour avoir attaqué, l'épée à la main, la garde de la porte du château, est condamné à 6 ans de galères, à recevoir l'estrapade, à la dégradation et au bannissement. — Texte du serment de fidélité prêté au prince par les officiers et soldats de la garnison; etc.

B. 1087. (Carton.) — 89 pièces, papier.

**1631-1671.** — Affaires jugées par le conseil de guerre d'Orange. — Armand Servel, factionnaire, trouvé endormi, est condamné, vu que c'est sa première faute, à demeurer, depuis midi, jusques à la garde montée, à cheval sur une des pièces de canon qui sont tournées du côté de la ville, ayant les mains liées derrière le dos, et un boulet de canon suspendu à chaque pied. — Instruction contre Liardon, accusé eoutumax d'assassinat suivi de vol, sur la personne de Noël Bourgeois, son camarade. — Procès criminel contre Daniel et Pierre Reynaud frères, et Émerie de Versoi, pour avoir, le premier, tiré l'épée contre Jean-Gaspard Steyrle, son sergent, le deuxième, tenté d'étrangler ledit sergent dans sa lutte contre son frère, et le dernier, maltraité André Grauguet, caporal, venu au secours du sergent. Ils sont condamnés : le premier, à être attaché à la potence de la Vignasse et passé par les armes, le deuxième, à recevoir trois traits de corde, et à être, ainsi que le troisième, chassé de la compagnie. — Procès contre David Vibelle, cuisinier du prince, pour vol. — Jacques Lamoule, soldat de la garnison, est condamné à trois années de bannissement pour attentat à la pudeur. — Jean Romain est chassé de la compagnie, sans congé, pour avoir été trouvé endormi étant de faction. — Abraham Berton, ayant tué, par imprudence, en tirant son arquebuse, l'enfant du nommé Mageot, âgé de 10 ans, est condamné à cinq ans d'exil, et plus tard gracié par le prince ; — etc.

#### COUR ORDINAIRE D'ORANGE.

B. 1088. (Carton.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

**1459-1460.** — Actes de la cour ordinaire d'Orange. — Saisie faite contre Symonet de Montmirail, pour les droits qu'il doit acquitter au profit du prince d'Orange. — Bail pour 8 ans et moyennant 15 florins de loyer annuel, de deux maisons que le prince d'Orange possédait à Avignon, rue Four-de-la-Terre, souscrit par Antoine Tibaud, receveur de la principauté, au profit de Claude de la Croix, citoyen d'Avignon, le 15 septembre 1460. — Serment de bien remplir les fonctions de courtier, prêté par Jassé de Crémieux, juif d'Orange. — Bail de la terre que le prince possédait joignant le château de l'arc à Orange. — Bail à ferme des terres que le prince possédait à Suzette, fait pour 9 ans à Pierre Clément, de Malaucène, et moyennant la redevance annuelle de 5 salmées de froment, 4 émines

d'huile et deux ras (mesure de capacité équivalant au se-tier) d'amandes. — Licence pour l'exercice de la médecine à Orange, délivrée à Jean Rodelhati, licencié en médecine. — Criée prescrivant à tous les habitants de prêter serment au prince et à tous détenteurs d'immeubles depuis moins de cinquante ans, de produire leurs titres ; — etc.

B. 1089. (Carton.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

**1564-1679.** — Inventaire des papiers et actes du greffe de la cour ordinaire d'Orange. — Registre contenant : les procurations et présentations de pouvoirs, — les causes plaidées aux audiences, — les causes plaidées extraordinairement au banc du greffe, — les procurations et remises de sacs au greffe, — les sentences civiles et criminelles rendues par les officiers ordinaires, — les rapports des prud'hommes et autres déposés au greffe, — les insinuations faites par le juge, — les criées, les encans et les délivrances de meubles, — les amendes infligées, — les cantions et dépôts, — les comptes tutélaires et autres, — les procès-verbaux et inventaires, — les procédures criminelles et les assises tenues à Jonquières, Gigondas et Violès, — les répressions des contraventions et infractions à la trêve conclue entre la principauté et le Comtat, — les parcelles de dépens, — les cédules et autres écritures remises au greffe par Louise de Convenent, veuve de Louis Marchand, notaire et fermier du greffe ordinaire ; — etc.

#### VIGUERIE D'APT.

B. 1090. (Registre.) — In-folio, 263 feuillets, papier.

**1727-1789.** — Délibérations de l'assemblée générale de la viguerie d'Apt. Les consuls des 43 communes de la viguerie composaient cette assemblée, qui était présidée par le Viguier. — Continuation de l'abonnement des droits de lattes et inquants, moyennant 400 livres payées annuellement le 31 août. — Répartition de cette somme d'après l'affonagement de chaque commune. — Vote : d'une prime de 12 livres et 12 sous pour des particuliers qui avaient tué un loup enragé ; — de la réparation du chemin d'Apt au Pont-Julien. — Répartition entre les communes de la viguerie de la dépense d'entretien des ponts et chemins. — Réquisition de deux brigades de 50 mulets chacune, à fournir par la Viguerie, pour le transport des fourrages de l'armée du Roi ; les muletiers de ces brigades ne recevant qu'une ration de pain et seize sous, et les mulets n'ayant que 16 livres de foin, ce qui paraissait insuffisant, la viguerie fit donner aux muletiers un supplément de solde de 5 sous et augmenta de 5 livres la

ration de foin donnée aux mulets. — Élection de Jean-François Brun, en qualité de receveur de la viguerie. — Vote d'une imposition de 20 livres par feu, pour les besoins de la viguerie, plus d'un supplément de 3 livres pour l'augmentation des récents du collège, et à condition que la commune d'Apt supportera toutes les autres dépenses de cet établissement. — Demande de la suppression des droits de douanes établis sur les cocons et les soies qu'on fait passer du Comtat en France. — Demande tendant à faire prohiber l'entrée des bêtes à laine dans les vergers d'olivier qui ont péri par le froid (1769). — Tableau des chemins de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe de la viguerie d'Apt. — Enfant trouvé de Cadenet, que l'hospice d'Apt refuse de recevoir. — Vote d'une indemnité de 150 livres à des paysans qui, dans les environs du Pont-Julien, avaient arrêté un voleur armé de trois pistolets. — Réformes et libertés à réclamer à l'assemblée des États provinciaux. L'assemblée délibère, par acclamation, que S. M. sera très-instamment suppliée de prendre en considération les réclamations respectueuses de l'ordre du tiers qui sont : 1<sup>o</sup> que dans les États-Généraux, les députés du tiers soient *au moins* en nombre égal à ceux du clergé et de la noblesse réunis ; 2<sup>o</sup> que tout député du Tiers-État soit élu librement par ses seuls pairs et parmi ses pairs, dans chaque viguerie, ou par sénéchaussée, à l'exclusion notamment des nobles, anoblis possédant fiefs et autres pourvus de charges qui confèrent la noblesse, des officiers de justice des seigneurs, leurs fermiers et exacteurs ; 3<sup>o</sup> que les délibérations soient prises en commun, par les trois ordres et les suffrages comptés par tête. S. M. sera encore très-humblement suppliée : 1<sup>o</sup> que les représentants du tiers aux États Provinciaux soient également élus dans son sein « sans nous soumettre au tour de rôle que nous abjurons tous avec fermeté, avec l'exclusion portée par l'article 2 ci-dessus » ; 2<sup>o</sup> qu'aucun membre, sans distinction, ne puisse s'aroger la permanence et que le clergé admette, parmi ses représentants, les prieurs et les curés propriétaires, conformément à la délibération des États du Dauphiné ; 3<sup>o</sup> qu'il soit permis aux communes de nommer un syndic révocable, de s'assembler avant et après le terme des États, sous la présidence d'un membre du tiers choisi par son ordre, pour qu'elles puissent sans gêne et dans toute la liberté des suffrages, traiter de leurs intérêts particuliers ; 4<sup>o</sup> que la commission intermédiaire soit composée d'un nombre du tiers égal à celui du clergé et de la noblesse réunis, conformément à celle qui a été accordée à la province du Dauphiné ; lesquels députés du Tiers-État seront choisis par leur ordre, librement et séparément ; ce qui aura pareillement lieu et sera observé dans la composition des bureaux pendant la tenue des États Provinciaux ; etc.

B. 1091. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 129 feuillets, papier.

**1670-1789.** — Procès-verbaux de la visite des chemins de la viguerie, ravagés par les pluies à la fin de 1670. — Délivrance aux enchères par la viguerie d'Apt de l'entreprise des réparations à faire aux routes et chemins de Cadenet, Villelaure, Grambois, Apt, Vaugines, Cucuron, Sannes, Gordes, Castellet, Lourmarin, Rousillon, Peypin-d'Aigues, Ansois, Saint-Martin-de-Castillon, Gignac, Saignon, Cabrières, Vitrolles, Bououx, Rustrel, Puyvert, Lacoste, Auribeau, Viens et Villars (Vaucluse) et Oppedette. (Basses-Alpes).

B. 1092. (Liassa.) — 12 pièces, papier.

**1767-1787.** — Projet de construction d'un pont sur la Durance, vis-à-vis le fort de Lauson. — Consultation de Pazéry, au sujet des réparations à la Durance. — Mémoire du marquis de Janson, pour que l'arrêt du conseil, qui autorise le comte de Castellane à tenir une barque à Cadenet, soit interprété dans ce sens qu'il ne l'autorise pas à en tenir une à Villelaure ; etc.

B. 1093. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

**1738-1791.** — Comptes rendus par Belliard et Brun, trésoriers de la viguerie d'Apt. — Le compte de la période triennale de 1742 à 1744 se règle : en dépenses, à 7,765 livres 12 sous ; en recettes, à 7,576 livres 19 sous ; d'où suit un déficit de 188 livres 13 sous. — Le dernier compte, réglé, en 1791, porte la recette à 7,144 livres 16 sous 3 deniers et la dépense à 2,895 livres, 1 sou. D'où il résulte un excédant de recettes de 4,249 livres 15 sous.

Les loups étaient alors nombreux dans ce pays : on en tua 40 dans la période 1739 à 1741 ; dans la période de 1742 à 1744, on en tua 7, dont une louve, plus 12 louveteaux ; dans la période de 1745 à 1747, on en tua 6, plus 6 louveteaux. — Avec ces comptes se trouve un mémoire de la commune de Vaugines au sujet du cantonnement des bois ; etc.

B. 1094. (Carton.) — 101 pièces, papier.

**1738-1741.** — Mandats et autres pièces justificatives à l'appui des comptes de Balthazar Belliard, trésorier de la viguerie d'Apt. — Acquit de 260 livres par Esprit Bounigo, traceur de pierres de Gordes, pour le second

tiers du prix fait du chemin de Col-de-Gordes. — Procès-verbal de la visite, faite par les consuls d'Apt, des chemins d'Apt aux Granous, passant par Céreste. — Mandat de 48 livres, délivré à Joseph Ferest, greffier et secrétaire de la viguerie, pour une annuité de ses honoraires. — Lettre de M. de Lioux aux consuls d'Apt pour les informer des résultats d'une battue aux loups; etc.

B. 1095. (Carton.) — 114 pièces, papier.

**1741-1744.** — Mandats et autres pièces justificatives, etc. — Mandat de 8 livres payé au deuxième consul d'Apt, et au secrétaire de la viguerie, pour deux journées qu'ils ont employées à la visite des chemins; — de 49 livres 8 sous, à Roux de Sainte-Croix-de-Lauze, viguier et autres pour leur présence aux enchères de la réparation du chemin de Simiane à Viens; — à Forest, secrétaire, pour la prorogation du bail de la recette de la viguerie. — Rôle des frais exposés par Forest, notaire et procureur de la viguerie, contre Joseph Bounot, maçon de Goult, au sujet de l'achèvement de l'entreprise des chemins de Saint-Savournin et de Villard; etc.

B. 1096. (Carton.) — 433 pièces, papier.

**1745-1747.** — Mandats et autres pièces justificatives, etc. — Rapport de François-Clément, troisième consul d'Apt, au sujet du pont construit par Bounot, sur la Riaille, pour le chemin d'Apt à Villard, lequel n'aura qu'une profondeur de fondations de 4 pans, tandis que le devis lui en assigne dix. — Paiement de 4 livres à Clément, consul d'Apt, et à Forest, greffier de la viguerie d'Apt, pour avoir vagué un jour à la constatation des dommages causés par le débordement des eaux, au chemin d'Apt, à Cazeneuve. — Attestation du secrétaire de l'évêché portant que les fermiers du prélat ont tué un loup dans le tènement des Tourettes. — Paiement de 12 livres, à Martin Cornillon, pour les voyages qu'il a faits à Poitiers, pour porter à M. de Rioulfe, commissaire ordonnateur, des lettres au sujet des mulets fournis par la viguerie, pour le transport des fourrages de l'armée royale; etc.

B. 1097. (Carton.) — 125 pièces, papier.

**1748-1753.** — Mandats et autres pièces justificatives, produites à l'appui des comptes de Baltazar Belliard, et Jean-Baptiste Perrin, successivement trésoriers de la viguerie d'Apt. — Contrainte contre le maire de Rousillon, afin de lui faire réparer le chemin de ce lieu à

Joucas devenu complètement impraticable. — Réception des travaux faits par Nicolas Lombard, maçon, de la Tour-d'Aigues, au pont existant sur le chemin d'Ansous à Perthus. — Acquit de 18 livres, par Testanière, greffier de la viguerie, pour une annuité de ses honoraires. — Dépense de 59 livres, pour le prix des journées au retranchement des branches qui empiétaient sur les chemins de la viguerie; — de 2,512 livres pour prix des grains approvisionnés pour la viguerie; — de 6 livres 1/2, pour papier, timbre et fournitures, pour le bureau de la viguerie; etc.

B. 1098. (Carton.) — 78 pièces, papier.

**1753-1756.** — Mandats et autres pièces justificatives, des comptes rendus par Brun, trésorier de la viguerie d'Apt. — Mandat de 43 livres, à Jusson, brigadier des gardes du gouverneur, qui avait apporté les ordres du duc de Villars, prescrivant des réjouissances publiques, à l'occasion de la naissance du duc d'Aquitaine; — de 8 livres, à Gabriel Barrielle, architecte, et à Joseph Fenouil, pour deux jours qu'ils ont employés à la visite des chemins d'Apt à Cavaillon et l'Isle, passant par Goult et les Baumettes; — de 51 livres 1/2 à Marie-Marguerite Perrin, veuve de Jean-Baptiste, ancien trésorier de la viguerie d'Apt, pour ce dont son mari s'était trouvé en avance, dans le règlement de ses comptes. — Compte de Jean Bounot, entrepreneur des chemins de Villard et de Saint-Saturnin, montant à 2,490 livres, etc.

B. 1099. (Carton.) — 438 pièces, papier.

**1757-1759.** — Mandats, etc. — Mandat de 8 livres à Fage, greffier, à Molinas, architecte, et de 3 livres à Antoine Fenouil, pour le voyage qu'ils ont fait à Céreste, afin de se joindre aux consuls de Forcalquier, et de s'entendre sur les ouvrages à faire dans le torrent du Caulon. — Mandat de paiement de 476 livres, à Joseph Constand, de Cadenet, pour le premier tiers du prix-fait des ouvrages à construire dans le torrent de Laval; — de 43 livres, pour l'entretien de la garde du duc de Villars, gouverneur de Provence; — de 43 livres pour le salaire de l'envoyé du gouverneur, apportant l'ordre de faire un feu de joie, en réjouissance de la naissance du comte d'Artois, etc.

B. 1100. (Carton.) — 128 pièces, papier.

**1759-1761.** — Mandats, etc. — Mandats de 15 livres, délivré à Forest, greffier et à Molinas, architecte de la viguerie, pour les vacations employées à la réception des

travaux du pont de Palunarque, dans la commune de Cureau, et pour avoir examiné un changement de direction au chemin d'Ansois ; — de 149 livres, à François Besse, Esprit et Jean-Antoine Crevonlier, pour le dernier tiers du prix fait du chemin de Saignon aux Fringants ; — de 6 livres, à M. de Sinety, premier consul, et de 5 livres, à Forest, greffier et Molinas, architecte, pour être allés au pont de Céreste, examiner, de concert avec les consuls de Forcalquier, les réparations qu'il convenait de faire dans le lit du torrent du Canlon. — Acquit de 30 livres, par Forest, secrétaire de la viguerie d'Apt, pour une annuité de ses honoraires. — Mandat de 43 livres, à celui qui a apporté l'ordre de faire des feux de joie pour les avantages remportés par les troupes françaises en Hesse ; etc.

B. 1101. (Carton.) — 145 pièces, papier.

**1762-1764.** — Mandats, etc. — Attestation des consuls de Saignon, portant que le chemin de leur commune aux Fringants est en très-bon état. — Mandat de 4 livres 1/2 à Snau, maçon, pour avoir réparé le pont qui est sur le chemin d'Apt à Saint-Saturnin ; — de 38 livres 6 sous 8 deniers, pour le contrôle et autres frais du bail des réparations et constructions à faire au chemin de Simiane ; — de 18 livres aux consuls d'Ansois, pour les rembourser des sommes qu'ils ont employées à réparer le chemin tendant de ce lieu à Cadenet ; — de 43 livres, au garde du due de Villars, envoyé pour faire la paix. — Acquit de 100 livres par Molinas, architecte de la viguerie, pour une annuité de ses honoraires. — Etat des réparations faites au chemin d'Apt à Aix, depuis la descente de Buoux, jusque'à la fontaine dite du Rossignol. — Mandat de 300 livres à Pascal Rastouil à compte de son entreprise du chemin d'Apt à Sivergues, passant par Roque-salière, etc. — Dans cette période, il fut détruit sur le sol de la Viguerie 4 loups 2 louves et 33 louveteaux. La prime accordée pour leur destruction avait été portée de 3 à 4 livres par tête.

B. 1102. (Carton.) — 136 pièces, papier.

**1765-1767.** — Mandats, etc. Mandat de 12 livres à Forest et à Barrielle, l'un, secrétaire, et l'autre, architecte de la viguerie, pour un voyage de deux jours, pour aller recevoir les travaux du chemin de Lauris ; — de 7 livres 4 sous, à Joseph Joumaré, pour des journées employées au curage du fossé Molinier. — Reçu de Forest, de 53 livres 12 sous, pour ses honoraires de greffier de la viguerie, à raison de 60 livres par an. — Acquit de 300 livres pour l'abonnement, en ce qui concerne les droits de

latte et inquant ; — de 43 livres, par l'envoyé du gouverneur de Provence, qui est venu prescrire des prières publiques, pour le repos de l'âme du Dauphin, etc. — Dans cette période, il a été détruit, sur le sol de la viguerie, 12 loups, 1 louve et 34 louveteaux.

B. 1103. (Carton.) — 121 pièces, papier.

**1769-1771.** — Mandats, etc. — Mandat de 194 livres 1/2 à Pascal Rastouil, prix-fait du chemin de Cabrières, pour solde de son entreprise. — Attestation de l'état de viabilité du chemin de Viens à Montsollier. — Mandats : de 198 livres à Joseph Bonnet, prix-fait du chemin de Gordes à Ronsillon ; — de 100 livres à Barrielle, architecte de la viguerie, pour une annuité de ses honoraires ; — de 16 livres pour les frais de réception du chemin d'Apt à Saint-Saturnin, passant par Cançon ; — de 16 livres pour la vérification des dégâts causés par le Laulon au chemin d'Apt à Céreste, au point dit du Boisset, etc. — Pendant cette période il fut détruit dans le ressort de la viguerie 12 loups, 1 louve et 48 louveteaux.

B. 1104. (Carton.) — 139 pièces, papier.

**1771-1773.** — Mandats, etc. — Mandat de 500 livres, délivré à André Barthe et Joseph Béridou, prix facteurs du chemin d'Apt à Murs, à compte de leur prix-fait ; — des frais exposés par le chef, le greffier et l'architecte de la viguerie, pour faire la réception du chemin de Gordes au Comtat ; — de 50 livres à Jean Creste, pour les travaux d'entretien du chemin d'Apt à Lourmarin. — Etat des journées employées pour opérer la jonction, du chemin venant de Roussillon avec le grand chemin d'Avignon, sur la limite des territoires de Gargas et d'Apt. — Bordereau des pièces justificatives de l'emploi des 8 livres par feu, affectées à la réparation des chemins. — Rôle des journées employées à la réparation du chemin d'Apt à Lourmarin ; etc.

B. 1105. (Carton.) — 192 pièces, papier.

**1774-1776.** — Mandats, etc. — Réception du chemin pratiqué dans la combe de Lourmarin. — Mandat à Pascal Rastouil, de 238 livres, dont 200 pour solde du prix-fait du chemin de Sivergues, qui lui a été souscrit le 19 avril 1764, 30 pour une annuité de l'entretien du même chemin, et 8 pour intérêts ; — de 4 livres 16 sous à Fenonil, valet de ville, pour réparation de mauvais pas, au chemin d'Aix, depuis la Charité-d'Apt jusques au pont de Mauragne. — Attestation par les conseils d'Ansois, de l'état de viabilité, du chemin dudit Ansois à Per-

tuis. — Devis des ouvrages à faire au-dessous du ruisseau traversier, sur le chemin de Saint-Saturnin. — Attestation, par les viguiers et consuls de Méridol, de la lutte que Daniel Doumende a soutenue contre un loup, qui l'a mordu à trois endroits du bras gauche : — etc.

B. 1106. (Carton.) — 181 pièces, papier.

**1777-1779.** — Mandats, etc. — Mandat de 245 livres à Sauveur Rouget, pour le deuxième tiers de son prix-fait de la construction du chemin allant de Peypin-d'Aigues à la campagne dite de Saint-Jérôme ; — de 500 livres à Mathien Grand, maître maçon, à compte du prix fait des réparations du chemin de Vaugünes à Sivergues. — Rôle des fournitures et vacations, au procès soutenu par la viguerie d'Apt, contre Henri Bergier. — Etat, montant à 28 livres, des journées employées par Creste, à la réparation d'un mauvais pas sur le chemin d'Apt à Avignon. — Paiement de 29 livres 12 sous à Pascal Rastouil, pour une annuité de l'entretien du chemin d'Auribeau ; — de 75 livres à Barrielle, architecte de la viguerie, pour une annuité de ses honoraires. — Mémoire des frais de l'assemblée de la viguerie d'Apt, s'élevant, après 9 jours de session, à 277 livres. — Attestation des consuls de Saint-Christol de la destruction d'un loup-cervier, faite sur leur territoire, par le nommé Joseph Borel ; etc.

B. 1107. (Carton.) — 129 pièces, papier.

**1780-1782.** — Mandats, etc. — Paiement de 192 livres à Pierson, architecte de Manosque, à compte des vacations qu'il a employées à la levée du plan, et à la confection du devis du chemin du Dauphiné, passant par Villars et Saint-Trinit ; — de 100 livres à Argaud, architecte de la viguerie, pour un semestre de ses honoraires ; — de 30 livres à Gaufridy, avocat, pour un mémoire sur la contestation qui s'était élevée entre la commune de Saint-Saturnin et la viguerie, au sujet de la direction du chemin d'Apt à Grenoble ; — de 50 livres à Argaud, architecte pour une tournée de 10 jours, employée à visiter les chemins dégradés par les orages des 5 et 11 août et 8 septembre 1780. — Devis des additions et réparations à faire au chemin d'Apt à Saint-Saturnin, dans la traverse de Bourgaunc. — Dépense de 18 livres, pour l'édifice de la fontaine de Viton, construit pour le compte de la viguerie ; — de 270 livres 1/2, pour les frais de voyages et autres de MM. de Tournon et de Saporta, députés à Aix, pour l'affaire du chemin du Dauphiné ; etc.

B. 1108. (Carton.) — 178 pièces, papier.

**1783-1784.** — Mandats, etc. — Paiement de 36 livres à Boze, chef de la viguerie, pour six journées, employées à la réception du chemin de Roussillon, à la visite de ceux de Lourmarin à Cucuron, de Vitrolles à Peypin-d'Aigues, et de Lançon à la Croix de la Lanze, enfin pour dresser le devis du chemin d'Ansouis aux Moulins. — Acquit par Forest, de 150 livres, pour une annuité de ses honoraires, en qualité de greffier de la viguerie ; — de 37 livres 1/2 par Creste, architecte, pour l'estimation des terrains à occuper dans le territoire de Bonnioux, par le chemin d'Apt à Aix ; — de 150 livres, par Joseph Bremond, l'un des entrepreneurs du chemin du Dauphiné, afin de l'indemniser de la rupture de ses deux jambes, survenue par l'accident de l'éroulement d'un rocher. — Devis : des réparations à faire au chemin de Sannes à Cucuron ; — pour mettre en état le chemin de Saint-Martin de Castillon ; etc.

B. 1109. (Carton.) — 133 pièces, papier.

**1784-1786.** — Mandats, etc. — Acquit de 6 livres par Laurent Girieu, à compte de l'entretien du chemin de Grambois à Mirabeau ; — de 600 livres, par Joseph Tous-saint Contard, à compte de son entreprise du chemin de la montée de Cadenet. — Lettre de Roux, consul de Cabrières au maire d'Apt, pour se plaindre de ce que la fille Rebouliu, employée comme manœuvre au pont du Vabre, entre Cabrières et Cucuron, n'a pas été payée de ses journées par l'entrepreneur. — Procès-verbal constatant les dommages faits au pré de Pierre Guérin, quartier des Jonquières, par le charroi des pierres employées à la construction du pont du Grand-Valat, près Cucuron. — Attestation par Bonnin de Grambois, portant que J.-B. Roux, entrepreneur du chemin de Beaumont a rempli ses obligations. — Etat des réparations faites au pont du fossé Molinas, sur le chemin de Rocsalrière. — Dépense de 7 livres 1/2 pour avoir fait replacer la pierre servant d'épéron au pont de la bouquerie d'Apt, laquelle avait été enlevée et transportée par une crue du Caulon jusqu'au fossé Moulinier, des Baumettes ; etc.

B. 1110. (Carton.) — 83 pièces, papier.

**1786-1787.** — Mandats, etc. — Parcelle des fournitures de bureau, déboursées par Forest, greffier de la



viguerie, montant à 26 livres 13 sous. — Paiement de 42 livres à Chérnit, chef de la viguerie, pour 7 journées qu'il a employées à Pierrevert, afin de dresser le devis d'un chemin. — Attestation de la destruction par Jean-Baptiste Calamel, de dix petits loups qui se trouvaient dans la forêt de Murs. — Paiement à André Mathieu, de 44 livres, pour l'entretien, pendant deux ans, du chemin qui traverse Roussillon. — Procès-verbal de la destruction par des orages d'un arc, dont les débris interceptaient entièrement le chemin d'Apt à Cucuron. — Etat de la dépense faite sur les bords du Caulon pour maintenir le chemin d'Apt à Vachères, dans la traversée du territoire de Viens; etc.

B. 1111. (Carton.) — 98 pièces, papier.

**1787-1788.** — Mandats, etc. — Mandat de 6 livres à M. de Fontienne, chef de la viguerie, et de 5 livres à Argaud, architecte, pour leurs vacations à la dresse du devis des réparations à faire à la partie de chemin, comprise entre Simiane et Viens; — de 12 livres à Constantin, chef de viguerie, et de 10 livres à Argaud, architecte, pour deux journées employées à recevoir les travaux du chemin de Peypin-d'Aigues à Vitrolles; — de 60 livres à François Saunier, maréchal à forge, pour ses frais de voyage jusqu'à Lyon, où il a été admis à l'École vétérinaire. — Acquit du paiement du terrain occupé par le chemin d'Apt à Aix, dans la traversée de Bonnieux. — Paiement de 45 livres à Jean Eymieu, maçon, pour avoir construit, dans l'éccluse du moulin de Sainte-Ursule, une muraille, permettant d'élargir le chemin de Sivergues; etc.

B. 1112. (Carton.) — 86 pièces, papier.

**1788-1789.** — Mandats, etc. — Réception du chemin de Sivergues, réparé par Pierre Bounin. — Etat des journées employées à la réception du chemin d'Apt à Saint-Saturnin, proche de la bastide de M. de Tournon. — Paiement de 120 livres, à Jean-Joseph Guichard, à compte de son prix-fait, de la réparation du chemin de Cazeneuve; — de 24 livres, à Louis Camle, pour la réparation des dégradations occasionnées au chemin de Becoux, par l'orage du 23 septembre 1788. — Devis des travaux à faire pour la jonction du chemin de Simiane à celui d'Apt à Forcalquier. — Attestation de la prise de 7 jeunes loups, faite à Goult, par Joseph Calrié, etc.

B. 1113. (Carton.) — 131 pièces, papier.

**1789-1791.** — Paiement de 12 livres, à Imbert Gervais, pour prix d'un chêne blanc, qui a été coupé dans ses fonds, au territoire de Bonnieux, pour l'agrandissement des talus du chemin d'Aix. — Devis de la rectification à faire au chemin de Cazeneuve d'après les ordres des chefs de viguerie. — Acquits de divers propriétaires de Bonnieux, au nombre desquels figure le marquis de Gallifet, pour le terrain qu'on leur a pris pour le chemin d'Apt à Aix. — Devis du mur de soutènement à construire à Apt, à l'avenue du chemin de Saignon. — Paiement de 150 livres à Forest, greffier, en indemnité des soins extraordinaires qu'il s'est donnés pour les affaires de la viguerie; — de 72 livres pour le même motif à André et Charles Fenouil et André Gautier, fourriers de la commune d'Apt; — de 15 livres à Odelay, maître d'écritures, pour copies qu'il a faites du mémoire au sujet de la députation par sénéchaussée. — Ports de lettres, pour les affaires de la viguerie s'élevant à 131 livres. — Bordereau des recouvrements opérés par le trésorier. — Etat des sommes lui restant dues par les communes, etc. — Dans cette période, il a été abattu, dans la circonscription de la viguerie, 2 loups et 31 louvetaux.

B. 1114. (Registre.) — 214 feuillets.

**1594-1605.** — Insinuations faites au greffe de la cour royale ordinaire d'Apt. — Mariage entre Jean Isnard, fils de Jean, conseiller du Roi et contrôleur général des finances de Provence, avec Anne d'Ailhaud. — Donation par Pierre Imbert, de Gordes. — Testament de Louise Terranas, d'Apt. — Lettres de naturalisation accordées par Henri IV, roi de France, à Pompée Perrille de Suze, évêque d'Apt. — Bulle du pape Clément VIII, conférant aux Frères-Mineurs d'Apt le pouvoir de posséder des bénéfices, et d'administrer les sacrements (14 août 1592). — Lettres de provision de notaire à Apt, pour Pierre Courtasse, etc.

B. 1115. (Registre.) — Petit in-folio, 190 feuillets, papier.

**1605-1608.** — Insinuations, etc. — Mariages: entre Pierre Brian et Diane Peisson, de Cueuron; — le capitaine Boyer et Jeanette Simon, de Rognes, etc. — Donation par Jeanne Ollier, à Jean Bougerel, notaire à Apt, son fils; —

par Jean Roux, de Cazeneuve, à Anne Roux, femme Bonnet, sa fille, etc. — Émancipation d'Antoine et François Reynaud, frères, de Saignon, etc. — Procès-verbal de l'installation d'Esprit Sollier, en qualité de viguier du lieu de Saignon.

B. 1116. (Registre.) — Petit in-folio, 252 feuillets, papier.

**1615-1618.** — Insinuations, etc. — Mariages : entre Jacques Docende, des Baumettes, et Marguerite Imbert, de Gordes ; — Laurent Reynaud, marchand, d'Apt et Claudette Bermond, etc. — Donations par Siffrein Jouve, de Gordes, à Antoine, Étienne et Jean Jouve, ses enfants ; — par Marie Michelin, à Pierre Appy, de Lacoste ; — par Françoise Bardonné, veuve Ripert, à Louis Ripert, prêtre et bénéficiaire de la cathédrale d'Apt, etc. — Émancipation de Louis et Étienne Nicolas, frères, charpentiers, de Sablet, résidant à Apt, etc.

B. 1117. (Registre.) — Petit in-folio, 256 feuillets, papier.

**1619-1620.** — Insinuations, etc. — Donations : par Louis Garnier, maître cordonnier à Apt, à Claude et Pons Garnier frères, ses neveux, demeurant à Lacoste ; — par René Roustan, de Goult, à Jeumet, son fils, etc. — Mariages : entre François Janselme, de Gargas, et Jeumette Silvestre, de Gordes ; — de Mathieu Gaudin, avec Isabeau Rousset, de Joucas ; — de Noël Pellenc, de Cazeneuve, avec Marguerite Germane, de Monsalier, etc.

B. 1118. (Registre.) — Petit in-folio, 301 feuillets, papier.

**1623-1627.** — Insinuations au greffe de la cour royale ordinaire d'Apt. — Mariages : entre Toussaint Escard et Isabeau de Bruges, tous deux de Saint-Saturnin ; — entre Firmin Ponet et Antoinette Talon, de Murs ; — entre Elzéar Mortigues, d'Apt, et Madelaine de Fabre, de Riez ; — entre Jean de Bejani, de l'Isle, et Anne de Souvier, d'Avignon ; — entre Poncet Cheillat et Blanche Avon, de Roussillon, etc. — Donations : par Anne Blanc, à Thomas Jean, de Roussillon, son fils ; — par Barthélemy Perrier, à la confrérie des Pénitents Blancs de cette ville, à la charge de services religieux.

B. 1119. (Registre.) — Petit in-folio, 206 feuillets, papier.

**1628-1635.** — Insinuations, etc. — Mariages : d'Ollivier Rostang, de Goult, avec Anne Cotholendi, de Gordes ; — d'André Guigou, marchand, de Simiane, avec Jeanne Desmichels, d'Apt ; — de Mathieu Ripert, avec Anne Verdure, de Roussillon, etc. — Donations : par Gabriel Bonnet, de Roussillon, à Jeanne Avon, sa femme, et à leurs enfants ; — par François Astouaud, à Pierre Astouaud, tailleur d'habits d'Avignon, son frère ; — par Melchione de Sicard, à Jean Turin, prêtre, l'un des curés de la cathédrale d'Apt, etc.

B. 1120. (Registre.) — Petit in-folio, 261 feuillets, papier.

**1640-1672.** — Insinuations, etc. — Mariages : entre André Ollivier, maître chirurgien, et Louise Guiminol, d'Apt ; — entre Esprit Endignoux, de Saint-Saturnin, et Marguerite Chauvet, de Gargas ; — Jean Audouard, chirurgien de Gordes, et Marguerite Janselme, de Gargas ; — François d'Astouaud, de Besanre, et Marie de Poligni, etc. — Donations : par Jean Malan, de Lacoste, à Pierre Malan, son fils ; — par Jacques Fabre, ménager de Viens, à Artus Fabre, son frère ; — par Philippe Dupuy, de Caderousse, à Gilles Dupuy, son fils, tailleur d'habits à Apt, etc. — Émancipation et donation d'acquets par Jacques Jacon, bayle de lieutenant de juge de Roussillon, à Pierre Jacon, vicaire de l'église de Montbrun, son fils. — Lettres de l'évêque d'Apt, conférant la judicature des Tourrettes à Jean de Sauton, avocat d'Apt. — Lettres-patentes de Louis XIV, roi de France, au sujet de la guerre qu'il va déclarer aux États-Généraux des provinces unies des Pays-Bas.

B. 1121. (Registre.) — Petit in-folio, 350 feuillets, papier.

**1667-1669.** — Insinuations, etc. — Mariages : entre Rolland Bonin, bourgeois d'Apt, et Marie Perrot, de Rochegude ; — d'Horace Joubert, chirurgien, avec Victoire leard ; — Jean Castellan, géomètre-expert, avec Claire Blanc, etc. — Donations : par Antoine Boujer, à Adam Boujer, prêtre, prieur de Saint-Pierre-du-Reclus, à Saint-Martin-de-Castillon, son frère ; — par Pierre Maurel, chapelain de la chapellenie de Saint-Jean, fondée dans l'église de Saint-Sauveur de Blois, natif d'Apt, à Joseph Maurel, son frère, etc. — Émancipation de Marguerite Guion, par

Jacques Guion, son grand-père; — de Pierre et Louis Fabre, par André Fabre, leur père.

B. 1122. (Registre.) — Petit in-folio, 210 feuillets, papier.

**1670-1673.** — Insinuations, etc. — Mariages : entre Pierre Tissot et Venture Tamisier, tous deux de Saignon; — Alexandre Cavalier, marchand, et Gabrielle Audifred, d'Apt; — François Sibelle, avocat, et Françoise de Vaquet; — Barthélemy de Sineti, avocat à Apt, et Charlotte d'Allard, de Marseille, etc. — Donations : par Françoise Stavenot, à Claude Chatal d'Agoult, son fils; — par Catherine Martin, à Marguerite Meyron, sa fille, etc. — Émancipation de Jean-Joseph Moulin, par Jacques Moulin, son père, etc. — Règlement général de police, pour l'exercice de l'art de l'orfèvrerie, publié à la requête de Claude Bontemps, maître orfèvre d'Apt.

B. 1123. (Registre.) — Petit in-folio, 167 feuillets, papier.

**1679-1685.** — Insinuations, etc. — Mariages : entre Jacques Veyer, dit la Beauté, maître cordonnier, et Marie Bathclard, habitants d'Apt; — Esprit-Joseph Costasse, avocat, et Françoise de Geoffroy, fille d'un avocat d'Apt; — Horace Perrin et Catherine Antard; — Jean-François Sollier, avocat, et Marguerite de Mathieu, etc. — Donations : par Jean Baussac, à Delphine Baussac, sa fille; — par Esprit Rochas, à Françoise Reneurel, sa petite fille; — par Esprit Martin, maître tisseur de draps à Apt, à Jean-Baptiste de Labatie, marchand; — par Anne Berthe, veuve Roux, à Georges Berthe, marchand, tisseur de draps, etc. — Émancipations : de Louis Degadret, prêtre, par Pierre Degadret, son père; — de Pierre, Mathieu, César Grisson, frères, par Pierre Grisson, leur père, etc.

B. 1124. (Registre.) — in-4<sup>o</sup>, 267 feuillets, papier.

**1688-1791.** — Insinuations faites au greffe de la cour royale ordinaire d'Apt. — Mariages : entre François de Tulle, de Bonnioux, et Marguerite d'Audiffren; — Denis Reyre, marchand, de Cavaillon et Louise Chastan, d'Apt; — Louis d'Antoffort, capitaine d'infanterie, et Honorade Disnard, etc. — Donations : par Étienne Bonnet, prêtre, ancien vicaire de Buoux, à Barthélemy Deyme, marchand, d'Apt; — par Melchior Brémond, chapelier, à Barthélemy Meyard, chapelier, d'Apt; — par Honorade Lordonet, veuve Desmichels, à Jean Desmichels, son fils, etc. — Émancipa-

tion de Jacques, François et Pierre Illy, par Antoine Illy, maître tanneur, leur père; — de Gaspard Legraud, par Elzeard Legraud, son père, etc. — Testaments solennels : de Paul Joubert, maître chirurgien d'Apt; — de Louis Perrin, docteur en théologie, bénéficiaire prébendé de la cathédrale d'Apt; — d'Ursule Rigolet; — de Jean-Baptiste Masse, cultivateur, de Roussillon, etc. — Arrêt du parlement permettant aux procureurs du Roi de recevoir des épices, suivant la taxe. — Déclaration du Roi sur les prévoaux et présidiaux — et sur les insinuations, etc.

ACTES ORDINAIRES DE LA COUR DE BEAUMONT-D'APT.

B. 1125. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

**1537.** — Conclusions de l'avocat du Roi aux assises tenues à Aix, par la cour du grand sénéchal de Provence. Il sera procédé sommairement et sans forme de procès en toutes matières n'exécédant pas 10 florins; — il sera tenu registre séparé des affaires civiles et criminelles; — les appels verbaux et par écrit seront enregistrés, etc. — Revendication par Catherine Massabeuf, rentière, de la vicairie de Beaumont, contre Jacques Salomé, vicaire de ce lieu, d'une terre qui se trouve enclose dans la maison claustrale. — Résistance aux saisies judiciaires opposée par Marguerite Monbrion. — Poursuites de Claude Carle, contre les héritiers d'Honoré Carle, en paiement de 3 florins, etc.

B. 1126. (Registre.) — Petit in-folio, 412 feuillets, papier.

**1543-1550.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Beaumont d'Apt. — Poursuites : de Pierre Ribier, barbier, contre Marguerite Royer, femme d'Antoine Richaud, en paiement de 10 florins, pour traitement médical; — de Siffrein Ymber, cordonnier, contre Henri Boyère, fils de Claude, en paiement de 42 sous tournois, pour un collet de cuir et deux peaux de *menon* (bois châtré), qu'il lui a fournis; — de Michel Boyer, co-syndic, et Antoine de Savoye, ayant mission de la commune de Beaumont, pour recouvrer les sommes qui lui sont dues et les écritures qui lui appartiennent, contre Barthélemy Massabovis et Antoine Faure, en paiement de 80 florins pour le premier, et de 200 pour le second; — d'Antoine Tourmaire, ancien maître d'école du lieu, contre les syndics de la commune, en paiement de 5 florins auquel ils s'étaient obligés envers lui. — Provision de tutelle pour Louis, Barthélemy, Catherine et Jeanne Vasserot, fils et filles de Sébastien, dans la personne

de Gassende Cavalese, leur mère. — Poursuites d'Henri Galissard, prêtre, en paiement de 2 florins, pour une neuvaive qu'il a dite pour la femme et le fils défunts de Jean Seitaud. — Investiture des biens laissés par Baptiste Scaphe, de Beaumont, donnée à Jacques Scaphe, son petit-fils et héritier.

B. 1127. (Registre.) — Petit in-folio, 328 feuillets, papier.

**1550-1552.** — Actes, etc. — Plaintes par Pons Moissié, contre Honoré Royers, qui l'avait dangereusement blessé au cou, d'un coup d'épée. — Poursuites : de François Bosse, fermier de la seigneurie et juridiction de Beaumont, contre Charles André, d'Aix, en paiement de 12 éminées de froment, pour les cens auxquels sont assujettis les biens que possède ce dernier à Beaumont; — de Simon Faure, contre Jean Royer, en paiement de 2 florins, pour solde du prix de la vente de deux cannes de drap; — de Benoît Royer, contre Étienne Polquet, porcher communal, en paiement de 3 florins pour prix d'une truie, morte par la faute de ce dernier; — d'Esprit Pol, contre Cardibert, en restitution d'un soc de charrue (Relhe), qu'il lui avait prêté; — de Pierre Reier, contre Jean Codouel, en paiement de 15 sous pour une saignée et un clystère, qu'il lui a donnés. — Curateur nommé aux biens de la succession de Paulet Couriel, décédé sans enfants ni héritiers connus. — Collocation pour sa dot, montant à 81 florins, au profit de Laurence Bernard, contre les créanciers d'Antoine Arnoux, son mari, etc.

B. 1128. (Registre.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

**1553.** — Actes, etc. — Poursuites : de Jean Codur, contre Louis Audier, en paiement de 9 florins, pour prix de deux charges de froment; — de Pascal Broquier, fils de Jean, contre Ayme Royers, en restitution d'une dague, évaluée 2 florins; — de Jeanne Chabert, pour être colloquée, pour le montant de sa dot, sur les biens de Jean Vasserot, son mari, etc.

B. 1129. (Registre.) — Petit in-folio, 271 feuillets, papier.

**1554-1556.** — Actes, etc. — Opposition, par Mathieu Couchet de Beaumont, à ce que Jean Pécoul enferme son bétail dans la cave qui lui est mitoyenne avec la femme de Claude Thomas, et dans laquelle il conserve son vin.

— Poursuites d'Hugues Roland, contre Siffrein Roux, en livraison de trois coupes de bon vin, qui lui ont été vendues par ce dernier. — Estimation à la requête de Jeannette Arnoux, veuve Bardèche, des biens et possessions qu'Arnaud Arnoux, son père, a laissés après son décès. — Poursuites de François Véra, religieux carme, contre Jeannette et Douce Lieutaud, en paiement de 30 sous pour un trentenaire de messes qu'il a dites à l'intention de P. Lieutaud, père desdites demoiselles. — Nomination de Bernard Sauvin, en qualité de tuteur de Georges, Catherine, Marguerite et Claudette Sauvin, ses frères et sœurs. — Sommation faite de la part d'Honoré Peyron et Claude Royer, syndics de Beaumont, à Honoré Sylve, maçon, de poursuivre et parachever la construction du four communal dont il a remporté le prix fait, etc.

B. 1130. (Registre.) — Petit in-folio, 191 feuillets, papier.

**1556-1559.** — Actes, etc. — Contestation entre les héritiers de Brancaç Amat et de Michel et Jean Royers frères, au sujet de fenêtres, que ceux-ci avaient ouvertes sur la propriété de leurs adversaires. — Poursuites de François Amat, contre Marcel Roux, en paiement d'un écu, prix d'un caban qu'il lui avait prêté pour le temps qu'il demeurerait à son service. — Vente à l'encan des meubles d'Elzéar Jacquet. — Réclamations : par Jean Pajen, contre les hoirs Jacquet, de 25 sous pour la garde et la saillie de 17 chèvres; — de Jean Abel, maréchal, contre la commune, de 9 florins à compte de ce qui lui est dû, tant pour son travail que pour le fer et le charbon employés à la fonte des cloches de l'église. — Nomination d'une tutrice aux enfants d'Isnard Thomé, dans la personne de Nicolas Perrié, leur mère. — Demande de 5 florins, par Simon Faure, pour la peine qu'il a prise de sonner les cloches à l'approche du mauvais temps. — Bail aux enchères du moulin de la commune pour 1557, passé au profit de Jean Vinaud de Labastide des Jourdans, moyennant 13 salmées et 4 émines de blé, etc.

B. 1131. (Registre.) — Petit in-folio, 254 feuillets, papier.

**1559-1561.** — Actes, etc. — Poursuites de Louis Abel, maréchal, de Beaumont, en paiement des 8 émines de blé que la commune lui doit pour ses gages; — de Louis Boyer, contre Bonnaud, en paiement de 6 florins 1/2, pour reste du prix d'un bœuf qu'il lui avait vendu; — de Jacquet Boyer, contre Jean Lieutaud, en paiement de 52 florins, constitués en dot à Jacqueline Lieutaud, sa femme;

— de Jeanne Julliau, contre Georges Boyer, en payement de 4 florins, pour l'herbe et les dégâts faits dans ses fonds par le troupeau dudit Boyer. — Condamnation de Jacques Scaphe à 20 livres d'amende, et cent sous de dommages-intérêts envers les nommés Hugues Balland et André Vieux, qu'il avait injuriés, et contre lesquels il s'était livré à des voies de fait. — Poursuites de Gauthier Chanu, barbier, contre Esprit Mison, en payement des médicaments fournis à Guillaume, son fils. — Inventaire et vente des biens de Jean Broquier, fils de Pascal, faits à la requête de Pierre Broquier, son oncle et tuteur.—Instances : de Jean Coriolis, de Saint-Paul-les-Durance, contre Gaspard Sadou, couturier de Beaumont, à l'effet de faire contraindre ce dernier à remplir les engagements qu'il a contractés en souscrivant l'acte d'apprentissage dudit Coriolis ; — de Jean Viollette, ancien recteur des écoles, contre Antoine Savin, en payement de 3 florins pour reste de ce qui lui était dû, pour avoir enseigné les lettres à Esprit Ribier, pupille dudit Savin, etc.

B. 1132. (Registre.) — Petit in-folio, 220 feuillets, papier.

**1563-1565.** — Actes, etc. — Vente aux enchères des meubles de l'hoirie d'Antoine Bonnaud. — Poursuites : de Simon Jordane, contre Antoine Vasserot, en payement de 4 florins 1/2, pour le loyer d'une étable, et restitution d'un prêt de 3 émines de blé ; — de Catherine Crignet, veuve Aillaud, contre les hoirs de Pierre Aillaud, en payement de sa dot. — de Barthélemy Daumas, contre Georges Boyer, ancien syndic du lieu, en restitution d'une arquebuse qu'il lui avait prêtée ; — d'Arnaud Bœuf, maître d'école, contre la commune, en payement de 4 florins, pour avoir enseigné les lettres à Michel Royer. — Constatation de l'état de délabrement du moulin de la Combe, appartenant au seigneur, faite à la requête d'Honoré David, fermier dudit moulin, contre les fermiers généraux de la seigneurie.—Poursuites : d'Étienne Faulquet, apothicaire de Pertuis, contre François Codonet, en payement d'un compte de médecine ; — d'André Ferrand, jardinier de la Tour-d'Aigues, contre François Codonet, en payement de 6 florins, pour solde du prix d'une vente de six saimées de conségal, etc.

B. 1133. (Registre.) — Petit in-folio, 386 feuillets, papier.

**1575-1577.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Beaumont-d'Apt.—Poursuites : de Catherine Carte, femme de Barthélemy Baron, de Pertuis, contre Antoine

Carte et Michel Jourdan, en payement de 33 florins 4 sous, pour aliments à eux fournis ; — par Guillaume Fabre, contre Alexandre Peyrou, en payement d'une annuité de ses gages. — Contestation entre le seigneur de Beaumont, et les syndics de ce lieu opposants à la criée, faite de l'autorité dudit seigneur, prescrivant à tous les marchands, usant de poids et mesures d'aller les faire vérifier à la maison seigneuriale. — Poursuites de Jeanne Imbert, fille héritière d'Esprit Boyer, contre Jean de Villar, en revendication d'une terre que ce dernier avait usurpée depuis cinq ou six ans ; — d'Antoine Perrières, contre Simon Aubert, en payement de 24 florins, pour prix de deux charges de conségal ; — de Louise Rémondet, contre Antoine Roche, en livraison de sept coupes de vin, provenues de sept charges de raisins qu'il avaient mises dans son cuvier. — Décision du juge, portant qu'il sera affiché à la place publique la défense aux soldats de la garnison de Beaumont de se présenter aux audiences, soit dans les procès qu'ils ont entre eux, soit dans les autres, avec leurs épées, dagues et autres armes, à peine d'amende et de confiscation desdites armes. — Nominations aux enfants de Jacques Richard, de la personne Gaspard Rochier, leur oncle maternel, pour tuteur. — Sentence arbitrale et rapport de partage et division de biens, entre Antoine, Jean et Claude Boyer frères. — Revendication, par la commune, du casal existant au-dessous du portail Matheron. — Répudiation de l'héritage d'Antoine de Sauze, par André et Michel de Sauze, ses fils. — Installation de Jean Amat, nommé par Jean-Louis de Boulliers, vicomte de Demont, seigneur de Cental, la Tour-d'Aigues et sa vallée et Beaumont, etc.

B. 1134. (Registre.) — Petit in-folio, 280 feuillets, papier.

**1577-1578.** — Actes, etc.—Instance de Pierre Royère, contre Jean Abel, gouverneur de Beaumont, par commission du comte de Carces, lequel lui avait fait démolir son étable, parce qu'elle gênait l'action de la forteresse du lieu. — Poursuites : de Jacques Carle, contre Catherine Carle et François-Henri, son fils, en payement d'un mouton estimé 8 florins, et en remboursement d'un écu prêté ; — de Jean Isnard, de Labastide-des-Jourdans, contre François Odol et Catherine Carle, en désemparement des biens que ledit Isnard possédait à Beaumont ; — d'Anne Amalrique, dame de Lescale, contre Claude Martin, boucher, en payement de 32 écus pour reste du prix de 42 têtes de bétail à lui vendues. — Elargissement de Jean Panisot et autres, ordonné par le juge, à charge de se réintégrer dans les prisons lorsqu'il les en requerra. — Poursuites d'André

Gordé, meunier du moulin de Beaumont, contre Antoine Foulquet, en paiement de 25 sous, pour certains dommages; — d'Antoine Roche, maître d'école, en paiement de 15 francs pour le quartier échu de son traitement. — Rapport du bornage de la terre possédée par Barthélemy Majeur, à Beaumont, quartier de la Tour-de-Quinson. — Instance de Jean Brochier, contre Barthélemy Carle, en paiement d'une ânesse tuée d'un coup de corne, etc.

B. 1135. (Registre.) — Petit in-folio, 385 feuillets, papier.

**1578-1590.** — Actes, etc. — Poursuites de Michel Baume, contre Barthélemy Carle, en paiement de 8 florins pour 4 journées, pendant lesquelles il l'a aidé à moissonner; — d'Esprit Amat, contre Blaise Bérat, en paiement de 10 florins, pour aliments à lui fournis, et pour reste du prix d'une charge de blé; — de Cyprien Bauchier, maître d'école, en paiement, par les dénommés au rôle qu'il présente, des sommes indiquées; — d'André Royère, contre Michel Royère, son oncle, à l'effet de lui faire rendre les comptes de sa tutelle et payer le reliquat qu'il a en mains; — d'Isnard Bonicart, contre Antoine Carle, ancien trésorier de la commune, en paiement de deux mandats, montant ensemble à 11 florins; — de Jean Abel, fermier de la dime, contre Antoine Richard, en paiement de la dime du blé conségal qu'il a recueilli; — de Gautier Chanos, chirurgien, contre Antoine Arnoux, en paiement du pansement d'une blessure et des médicaments qu'il a fournis pour le guérir; — du capitaine Jean Abel, contre Jacques Audemar, en paiement de 20 écus, pour une jument poil gris, qu'il lui avait donné à conduire à Jacques Chaurand, prêtre et bailli du chapitre de Saint-Saturnin-d'Aix; — de Marguerite Dufour, contre Claude Martin, boucher, en paiement de 3 florins pour loyer de maison, etc.

B. 1136. (Registre.) — Petit in-folio, 436 feuillets, papier.

**1581-1586.** — Actes, etc. — Action intentée par Antoine Royère, à François Royère, son frère, pour le partage des biens délaissés par leurs père et mère. — Poursuites de Barthélemy Baume, contre Jacques Carle, en paiement de 65 florins, pour prix de 24 coupes et une fraction de vin, vendue à raison de 32 sous la coupe; — d'Henri Pol, contre Claude Amat, en dommages-intérêts pour une blessure qu'il avait faite à la tête du fils du poursuivant. — Vente aux enchères de 4 charges et 2 émines de blé annone appartenant aux pupilles de Pierre Carle. — Inventaire des biens de Madeleine Abel, veuve de Pierre Ramaud,

chirurgien de Manosque. — Condamnation de Pierre Aubert à donner une livre de cire pour le luminaire du Saint-Sacrement, et à 25 sous d'amende pour avoir blasphémé et renié Dieu. — Certificat du baptême de Jeanne Abel, fille d'André. — Instance d'Antoine Ailhaud, fermier du moulin communal, en dommages-intérêts contre la commune, pour avoir purgé l'écluse et avoir nettoyé le rodet dudit moulin; — en reddition des comptes de la tutelle de Georges Royère et de Jean, Jacques et Joseph Royère, frères, héritiers de Jacques Royère, contre Jean Royère et Catherine Maubron, veuve dudit Jacques, etc.

B. 1137. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

**1586-1590.** — Actes, etc. — Revendication d'une terre et de ses fruits par Catherine Vasserot, contre Françoise Coudonel, mère et tutrice de Baptiste Vasserot. — Installation de Barthélemy Majeur, en qualité de sergent ordinaire de la cour de Beaumont, et en remplacement d'Honoré David, décédé. — Poursuites de Jean Chanus, chirurgien de Beaumont, contre les consuls de ce lieu, en paiement de 10 écus, pour les travaux et visites qu'il a faits à leur demande. — Instance en livraison de 4 coupes et 17 cartons de vin pour solde d'une plus grande quantité vendue par Adam Pellegrin à Georges Boyer, à raison de 8 florins la coupe. — Demande par Jean Amat, à Barthélemy Carle, du remboursement de ce qu'il a dépensé pour faire réparer l'étable qu'il tient de lui en location, etc.

B. 1138. (Registre.) — Petit in-folio, 446 feuillets, papier.

**1591-1594.** — Actes, etc. — Instances: de Jean Allamelle, boucher, contre les consuls de Beaumont, en paiement du foin qu'il a fourni pour la nourriture des chevaux de la compagnie de M. de Saint-Marcellin; — d'Honoré Boyer, contre le même, en paiement de 80 quintaux de chaux, à 4 sous le quintal, employée à la construction des remparts. — Cautionnement donné par Anne Bremond, au capitaine Pierre Massebeuf, son mari, emprisonné à Aix, pour dettes. — Vente de deux bêtes asines saisies au quartier de Pical, sur des gens qui chargeaient des écorees (à tan). — Instance par Jean Roux, contre Pascal Verdilhon, en garantie d'une ânesse que celui-ci lui a vendue, et que le nommé Blaise Durand réclame comme sienne. — Réputation par Antoine et Honoré Pécou, frères, de la succession d'Antoine Pécou, leur père. — Inventaire des biens de l'hoirie de Pierre Boyer. — Nomination de Jeanne Simon, en qualité de tutrice d'André et d'Isabelle Majeures, ses enfants. —

Poursuite de Gaspard Truchet, à l'effet de faire contraindre Nicolas Silve, maçon, à lui construire la muraille dont ils étaient convenus, et pour le paiement de laquelle construction Sylve avait reçu une pièce de terre. — Sentence portant compromis entre Georges et André Royère frères et Barthélemie Royère, femme de Pascal Verdilhon, leur sœur, au sujet de la liquidation de la légitime de celle-ci, etc.

B. 1139. (Registre.) — Petit in-folio, 475 feuillets, papier.

**1596-1604.** — Actes, etc. — Poursuites de François Silve, maître maçon, contre Antoine Carle, ancien trésorier de Beaumont, en paiement d'un mandat de 30 écus. — Cautionnement donné par Louis de Cardebat, écuyer, afin de toucher l'actif du fideicommiss, à lui adjugé dans le procès qu'il avait contre Clément Michel, écuyer, de Pertuis. — Revendication par Antonine Chanut, veuve de Nicolas Seyne, comme tutrice de ses enfants, contre Isnard Bonicart, d'une cuve, d'une cave et d'un foulon achetés de Mathieu Seyne, son beau-frère. — Poursuites d'Honoré de Caunilhe, maître d'école, contre les consuls et le trésorier de Beaumont, en paiement de 9 florins pour reste du montant d'un mandat qui lui a été délivré; — de Pierre Silve, rentier du prieuré rural de Saint-Gervais, au terroir de Beaumont, contre Jean Rive, en paiement de 4 émines de blé pour le cens établi sur le moulin à blé du sieur Gervais; — de Jean Audemar, exacteur de la taille de 1594, contre les consuls et trésorier de Beaumont alors en exercice, à l'effet de se faire relever du paiement d'un quart de cette taille, ainsi que cela lui a été promis. — Répudiation de l'héritage d'Antoine Laurans, par Jean Vincent, André et autre Jean Laurans, ses fils. — Plainte pour blessures et voies de fait, portée par Barthélemy Preyre, dit Patot, contre Claude Carle, dit Carbon et Guide Roux. — Approbation donnée par Antoine Rouyère, étudiant à l'université d'Avignon, de la nomination d'un curateur à la succession de Michel Rouyère, prêtre. — Poursuites de Nicolas Roumané, porcher communal, contre ceux des habitants qui, ayant moins de 8 pores, ne les mettent pas sous sa garde, ainsi que cela est prescrit par son marché. — Envoi d'Henri Remondin en possession des biens de la succession de Claude Remondin, son cousin. — Délivrance aux enchères des foins et regains à faucher dans les prés du seigneur. — Poursuites d'Antoine Villamus, contre Jean Vincent, en paiement de 15 florins pour solde des frais d'allaitement de son neveu pendant cinq mois, etc.

B. 1140. (Registre.) — Petit in-folio, 285 feuillets, papier.

**1596-1599.** — Actes, etc. — Poursuites: de Peiron Vasal, cordonnier de Manosque, contre Madeleine Pelegrin, femme Porrières, en paiement de 53 sous, pour souliers et cuir qu'il lui a vendus; — d'Honoré Bois contre Henri Bois, en restitution d'une houe qu'il lui avait prêtée; — de Balthazar Deneric contre Jean Boyer, qui après l'avoir loué à l'année, en qualité de bouvier, le renvoyait pour motif de maladie; — de Joseph Audibert, cordonnier, contre la commune, à l'effet d'obtenir le paiement de ses honoraires de trésorier des pensions en 1594. — Injonction par le juge aux consuls et aux habitants de Beaumont, de ne permettre qu'il soit fait aucune procédure devant d'autres que les officiers institués par M. de Cental, seigneur de Beaumont, à peine de 1,000 écus d'amende. — Poursuites de Jean Pellegrin contre le trésorier moderne des pensions de Beaumont, en paiement de 15 écus, pour lesquels il lui a été fait mandat. — Nomination de Georges Sauvan, en qualité de curateur de Claudine Sauvan, sa nièce. — Répudiation par Jean-Baptiste Vasserot, de la succession de Françoise Redonel, sa mère. — Nomination de Jean Amat, en qualité de bailli de Beaumont, en attendant que le seigneur de Cental ait pourvu au remplacement du juge Sauevane. — Caution fournie par Pierre et Louis Aymar, fermier des droits seigneuriaux de Corbière, etc.

B. 1141. (Registre.) — Petit in-folio, 760 feuillets, papier.

**1602-1605.** — Actes, etc. — Instances: de Jean Quentin, de Manosque, en expulsion de Jacques Blanc, de deux pièces de terre qu'il lui détenait; — de Jean-Baptiste Blanc, maître d'école, contre Guillaume Abel, de Beaumont, en paiement de 38 sous pour le loyer d'une étable. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Pascal Amat, par François et Jean-Baptiste Amat, ses enfants. — Substitution de Jean Boyer, notaire et praticien, pour remplir les fonctions de juge en cas d'indisposition ou d'absence de Jean Amat. — Poursuites: d'Étienne Boillieu, ménétrier de Peyrolles, contre Louis Amat, abbé de la jeunesse de Beaumont, en paiement de 15 sous pour avoir fait danser la jeunesse du lieu, le dimanche précédent; — de Nicolas Romane, porcher communal, contre Jacques Truchet, en paiement de la chair d'une truie que le loup avait tuée et pour laquelle le demandeur avait été forcé d'indemniser son propriétaire; — de Pascal Verdilhon contre Pierre Filhol, de Labastide-des-Jourdans, en paiement de quatre

bêtes de son troupeau qu'il lui avait perdues. — Brevet de l'office de sergent ordinaire de Beaumont, conféré par Jacques Nicollay, juge et procureur général pour Gaspard de Bolliers, à Paultet Arnoux, de Beaumont. — Contestation entre Madeleine Hérard et Jean-Baptiste Blanc, maître d'école, au sujet de ce que celui-ci prétend lui être dû pour l'instruction donnée au fils de ladite Hérard. — Poursuites : d'Antoine Clapier contre Pierre Brochier, vicaire de Beaumont, en restitution ou paiement d'une arquebuse à rouet prêtée à ce dernier ; — de la commune de Beaumont contre Gaspard Maurel, de Saint-Paul-les-Durance, pour dévastation de ses bois. — Nomination de François Richaud, en qualité de lieutenant du bailli de Beaumont, etc.

B. 1142. (Registre.) — Petit in-folio, 215 feuillets, papier.

**1602-1608.** — Sentences prononcées par le juge ordinaire de Beaumont d'Apt. — Condamnation des syndics de Beaumont à payer à Philippe Hubert, une mule, 2 charges de conségal, 4 sacs, etc., qui lui ont été pris pour la contribution due par la commune à l'entretien de la compagnie de M. de Besson. — Décharge accordée à Delphine Rouyère, veuve Boyer, de la tutelle de ses enfants. — Condamnation d'Hélienne Truchet à un écu et demi d'amende pour injures atroces et voies de fait envers Isnard Bonicard et sa fille ; — d'Anne Massabeuf, à l'amende et à la rétractation à l'audience des injures qu'elle a dites contre Lucrèce Roux ; — de Jean Ferigalle, de Manosque, à faire amende honorable, à demi-heure de careau et à être banni de Beaumont pendant dix ans, pour larcin ; — de Jean-François Amat, à 20 livres d'amende envers le procureur judiciaire de Beaumont, et à remettre, entre les mains de l'exécuteur, le caban qui lui est réclamé ou sa valeur, pour fornication avec Louise Bouvier et rébellion et voies de fait envers la justice. — Condamnation de François Amat à payer 30 livres à Henri Remoulin, pour les droits dotaux de Catherine Vasserot, mère de ce dernier, etc.

B. 1143. (Registre.) — Petit in-folio, 171 feuillets, papier.

**1604-1607.** — Collocations rapportées à la cour ordinaire de Beaumont d'Apt. — Collocation pour Nicolas Silve contre les hoirs de François Boyer. — Procès-verbal des collocations faites dans la discussion des biens de feu Pascal Amat. — Collocations : de Jean Boisset, maçon, contre l'héritage vacant de feu Barthélemy Françon ; — d'Étienne Royère, fils d'Antoine, sur l'héritage vacant de ce dernier, etc. — Note du greffier portant qu'il a été destitué de

son emploi, et que Joseph Biget, notaire, a été mis à sa place, etc.

B. 1144. (Registre.) — Petit in-folio, 620 feuillets, pier.

**1605-1608.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Beaumont d'Apt. — Poursuites de Jean-Abel Boissel contre Jean Richaud, en restitution de trois coupes et onze quarterons de vin. — Rapport arbitral de liquidation des différends existants entre Esprit Boyer, ménager de Beaumont et Antoine Arnaud, de Vitrolles, son fermier, au sujet du fermage de celui-ci. — Poursuites de Jean Aude-mard contre Jean Amat, en livraison de trois panols de seigle. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Jean Boyer, notaire, par Joseph et Jean Boyer, ses fils et héritiers. — Poursuites : d'Esprit Royère contre Antoine Arnaud, en restitution d'un quintal et 40 livres de foin ; — de Jean Pomère contre Antoine Arnaud, en restitution de 9 livres, prix d'une ânesse qu'il avait vendue sans qu'elle lui appartint. — Répudiation de l'héritage de Noël Richaud, par Jean et Elzéar Richaud, ses fils. — Instance de Louis Mistrallis, maître d'école, contre les consuls de Beaumont, en paiement d'un écu et demi pour les honoraires que lui sert la commune, attendu que son terme approche et qu'il doit aller chercher ailleurs une condition. — Rapport de partage entre Barthélemy Preyre, mari de Lucrèce Roux, de Beaumont, et les hoirs de Jean Codonel. — Inventaire des biens de l'hoirie de Michel Royère. — Mention de la réinstallation de Habert, en qualité de greffier et de la cessation des fonctions de Boyer. — Enregistrement des lettres qui confèrent la judicature de Beaumont à Charles Chanut, licencié en droit, etc.

B. 1145. (Registre.) — Petit in-folio, 480 feuillets, papier.

**1606-1621.** — Actes, etc. — Caution fournie par Adam Pellegrin, pour obtenir la remise d'une jument à lui saisie à la requête de Jacques Blanc. — Poursuites : de François Hubert contre Marguerite Carle et Gaspard Aubert, son fils, en paiement de 18 livres pour les vacations du demandeur ; — de Jean Porrières, tisserand, contre François Peyron, en paiement de 32 sous, pour reste du travail et façon de cordelhat et drap. — Répudiation de l'héritage d'André Corde, par Antoine, son fils. — Instances : de Jean Daumas contre Guillaume Royère, en dépossession d'une vigne de trois journaux, sise à Beaumont, et acquise par voie de transaction à Madeleine Meyran, femme du demandeur ; — de François Rapueq, garde de Pierrevert, contre



Honoré Boyer, ménager de Beaumont, en paiement de 16 florins 8 sous, pour reste de gages et salaires ; — d'Antoine Bauchier contre Jacques Silve, en paiement de trois sezains qu'il lui a gagnés au jeu de boules. — Rapport d'estimation des biens de Baptiste Vasserot. — Plainte par François Hubert, praticien, contre Charlotte Douman, femme de François Aulpheran, de Rians, pour injures, reniements de Dieu et voies de fait, etc.

B. 1146. (Registre.) — Petit in-folio, 864 feuillets, papier.

**1608-1611.** — Actes, etc. — Condamnation de Guillaume Bremond, boucher, à restituer à Honorade Boyer, veuve Pellat, un sezain qu'il lui avait pris, et à acquitter une amende d'une livre applicable au luminaire du Saint-Sacrement. — Poursuites de Mathieu Broquier contre Isnard Bonicard, en paiement d'une journée de foulaison de ses blés avec trois bêtes. — Congé de location de maison, donné par Guillaume Abel, maréchal, à Guillaume Bremond, boucher de Beaumont. — Condamnation de Siffrein Fuschier, maître tisseur de toile, à payer à Jean Rua, bourgeois de Beaumont, deux émines de conségal, évaluées 20 sous, que celui-ci lui réclamait. — Poursuites : de Philippe de Triepves, hôte de Beaumont, contre Honoré Pécoul, en paiement de 14 sous, pour aliments de bouche à lui fournis ; — de François Astoin contre Guillaume Bremond, boucher, en paiement de 30 sous, résultant d'un mécompte dans une vente de moutons. — Plainte pour injures et diffamation portée par Jean Rua et Marguerite Redortier, sa femme, contre Marguerite Magnan et Honorade Abel, sa mère. — Poursuites de Jean Chanut, maître chirurgien, contre Barthélemy Aubert, en paiement de 6 livres pour médicaments fournis. — Condamnation de Gaspard Meffre, à vêtir et nourrir Baptiste Meffre, son père, sa vie durant et suivant sa condition, etc.

B. 1147. (Registre.) — Petit in-folio, 246 feuillets, papier.

**1608-1612.** — Actes, etc. — Cautionnement donné par Jean Amat à Bertrand et Antoine Ailland, frères, de Mirabel, pour 25 bêtes de somme qui leur avaient été saisies par les officiers dudit Mirabel. — Condamnations : de Gaspard Meffre à restituer à Jean Poissard, boulanger, les trois panols de blé annoné restant à acquitter sur une promesse par lui souscrite ; — de Jeannette Thomas, à payer à Diane de la Rouquette, femme Cardebat, le prix d'une écharpe que celle-ci lui avait prêtée, et qui avait été brûlée par une fusée, en badinant avec Claude Carle. — Pour-

suites de Michel Perdigon, de Mirabel, contre Alexandre Peyre, en restitution de 7 panols de blé et de 4 panols d'épeautre, pour reste de la dime de l'année courante. — Lettres de provision de l'état et office de bayle de Beaumont, délivrées par le procureur général, Gaspard de BOLLIER, à Esprit Boyer. — Répudiation par Esprit Tirand, de la succession d'Esprit Royère, son mari. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, par Melchior Amat, de l'héritage de son mari, etc.

B. 1148. (Registre.) — Petit in-folio, 271 feuillets, papier.

**1608-1621.** — Sentences, au vu des pièces, rendues par le juge de Beaumont et ses lieutenants, et sentences arbitrales prononcées avec leur autorisation. — Sentence qui colloque Jeanne Gilles, femme de Jean Brochier, pour 300 livres, sur les biens de son mari. — Condamnations : de Jean-Louis Richard et Diane Depucelle, mariés, à une amende de 6 livres envers le fisc, et de 3 livres pour le luminaire du Saint-Sacrement dans l'église paroissiale, et à la détention jusqu'au paiement, pour avoir été trouvés travaillant à leurs moissons un jour de dimanche ; — de Guillaume Bremond, boucher, et Jeannette Dumas, sa femme, à une amende de 2 francs envers le fisc et de 6 francs envers Henry Reymondin, pour l'avoir insulté et menacé ; — des nommés Antoine Royère dit Leston, et Antoine Richard dit Marfoy, à une heure de carcan et à l'exil, pour s'être évadés, avec effraction, des prisons du lieu. — Sentence qui déclare Georges Royère, garant de la propriété d'un coin de terre par lui vendu à Siffrein Sarcelier, tisserand, mari de Catherine Boyer. — Compte rendu par Guillaume Abel, maréchal à forge, en sa qualité de curateur de la personne de Jean Silve, etc.

B. 1149. (Registre.) — Petit in-folio, 894 feuillets, papier.

**1612-1616.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Beaumont d'Apt. — Poursuites de Claude Royère contre Jean Allyette, en paiement de quatre bêtes à laine, et indemnité de deux autres tuées par les loups. — Répudiation de l'héritage de Claude Boyer, par sa fille Marguerite Boyer, femme de Jean Pollon, maître d'école. — Poursuites : de François Silve, maçon, contre Jean Jacquet, en paiement de 3 livres 10 sous, pour travaux faits à un four à chaux ; — de Jean Brochier, hôte, contre Claude et Honoré Abel, en paiement de 4 livres 2 sous, pour aliments à eux donnés, et, dans le cas contraire, pour la vente du manteau qui lui a été laissé en gage. — Institution de Charles Rua,

praticien, en qualité de commis du greffe, par André Martin, notaire, greffier en titre. — Condamnation d'Anne Amat, à une livre d'amende envers Jean-Louis Richaud, et aux frais de la procédure, pour avoir injurié et diffamé ce dernier; — de Jean Peyron, jadis capitaine de la jeunesse, à payer 18 sous à Antoine Lozert, de Manosque, pour être allé jouer du violon à Beaumont, le mercredi des Cendres précédent. — Accommodement entre André Martin, notaire de Labastide-des-Jourdans, et Gauthier Royère, ménager, de Beaumont, son beau-frère, au sujet des droits dotaux de Marguerite Royère. — Instance de Claude Robeyron, mari de Catherine Boyer, contre tous prétendants droits à l'héritage de Claude Boyer, son beau-père. — Décision portant que toutes les dénonciations devront être faites devant le greffier, qui devra en tenir registre; la moitié des droits perçus sera affectée au salaire du bailli et l'autre moitié retenue par le greffier pour être employée ainsi que le juge en décidera. — Poursuites de Jean-Baptiste Blanc, régent des écoles, contre Baptiste Vasserot, tailli subrogé, en paiement de 8 livres 4 sous, pour les aliments qu'il a, d'après leurs accords, fournis à ses enfants. — Plainte des consuls contre le procureur juridictionnel de Beaumont, qui laisse accumuler les frais et amendes de justice pour les recouvrer en bloc au grand détriment des justiciables, etc.

B. 4150. (Registre.) — Petit in-folio, 659 feuillets, papier.

**1612-1612.** — Actes, etc. — Poursuites: de Jacques et Honoré Vial père et fils et Claude Carboimel, maître faiseur de pierres du moulin de Viens, contre les consuls de Beaumont, en paiement de leur nourriture et de leurs déboursés pendant trois jours, suivant leurs accords; — d'André Mathieu, maçon, contre Pierre de Castillon, écuyer d'Aix, en paiement de 150 tuiles, plus 9 livres, pour reste de travaux faits à la chapelle de Roque (La Roque d'Auteron?) et le mesurage de la tour qu'il a construite à la bastide de l'intimité; — de Michel Provène, boucher, contre Pierre Nallin, gardien public des chèvres, en paiement de 7 florins, pour un menon qu'il lui a perdu; — d'Antoine Secoul contre Denis Arnaud, en paiement de 6 livres, pour la construction d'un four à chaux; — d'Anne Amoureaux contre Honoré Boyer, en paiement de 6 mois de salaire sur le pied de 5 écus par an; — de Claude Bugnon contre Madelaine Jourdan, en restitution de fermage et dommages-intérêts pour un pré que celle-ci lui avait affermé et dont il n'a pas joui. — Répudiation de l'héritage d'Isnard Bouchard, par Baltazar, son fils. — Poursuites d'Esprit Carle contre Esprit Chanut, en paiement de 14 panes d'avoine pour dommages soufferts par son fait. — Nomination de

François Carle en qualité de curateur aux biens et à la personne de Catherine Bugnon. — Poursuites de Michel Allamelle contre Gaspard Bonicard, en paiement de 14 sous 1/2 pour solde d'un prix de vente de cordeilat, etc.

B. 4151. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

**1635-1639.** — Dénonciations de délits faites à la cour ordinaire de justice de Beaumont-d'Apt. — Etienne Sallivon dénonce la découverte qu'il a faite de huit bêtes bovines qui paissaient dans un de ses champs semé d'avoine. — Barthélemy Abel Bacot et sa fille dénoncent deux bêtes asines trouvées paissant dans leur pré. — Antoine Garde dénonce Sébastien Guilhen, qu'il a trouvé faisant paître sept bœufs dans son pré. — Esprit Brouchier dénonce Guillaume Abeau, dont il a trouvé les deux poureaux dans ses blés, etc.

B. 4152. (Registre.) — Petit in-folio, 766 feuillets, papier.

**1635-1640.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Beaumont d'Apt. — Lettres d'Antoine Caze, procureur-général d'Antoine et Thomas de Riquetti, seigneur de Nègreaux, Mirabeau et Beaumont, conférant à Antoine Boisset la charge de lieutenant de juge de Beaumont d'Apt. — Poursuites de Pierre Margier, maître chaudronnier d'Avignon, contre Jean-Jacques le Majeur, de Beaumont, en paiement de 4 florins et demi, pour prix d'un chaudron. — Attestation par Jean Bonicard, portant qu'il a vu les mulets de Jean Royère, paissant, la nuit, dans le pré de Jean Silli. — Poursuites de Madelaine Seine, contre Jean Pierre Richard, son mari, pour en obtenir la restitution de sa dot et de ses autres droits. — Condamnation de Joseph de Tributis, seigneur de Sainte-Marguerite, à 5 livres de dépens et droit de dénoncée envers Jean Guinaud, qui avait trouvé le même bétail dudit Tributis, paissant dans son pré. — Poursuites d'Esprit Brochier, contre Etienne Sallivon en paiement de 3 livres pour sel à lui fourni et travail fait pour son compte. — Condamnation d'Antoine Chanut à 10 livres d'amende, en réparation des injures qu'il a dites à maître Pierre Michaelis, docteur en médecine de Manosque, et de plus à se retracter à l'audience. — Poursuites: de Jean Provène, contre les consuls de Beaumont, en paiement de 7 livres 4 sous pour avoir demeuré pendant dix-huit jours, pour le compte de la commune, au service du Roi; — de Pierre Michaelis, docteur en médecine, contre Pierre Poincart, boulanger, en paiement de 4 écus et demi pour

avoir traité trois maladies de son enfant et de sa femme. — Contestation entre Jean Augustin de Castillon, prieur du prieuré rural de Saint-Gervais, et Isnard Pourrières, prêtre, recteur de la chapellenie de Saint-Jacques, au sujet de la limite des directes respectives de leurs bénéfices. — Lettres de nomination d'Antoine Boucheiret, en qualité de procureur juridictionnel de Beaumont. — Demande par Melchionne Amat d'être mise en possession du tiers des biens laissés par Charles Amat, son frère. — Lettres par lesquelles Thomas de Riquetti confère à Gaucher Verdilhon, les fonctions de bailli de Beaumont, etc.

B. 1153. (Registre.) — Petit in-folio, 264 feuillets, papier.

**1642-1651.** — Actes, etc. — Décision qui oblige André Royère à restituer à Antoine Pecoul, un lineuel qui lui a été prêté par ce dernier. — Contestation entre Madeleine Paulon et Antoine Galline, tisserand, au sujet de la possession de la lisière d'un verger. — Poursuites : de Jeanne Habert, femme séparée de Jean Boyer, notaire, contre Esprit Habert, notaire de Beaumont, en paiement de 150 livres pour reste du prix des biens par elle vendus ; — de Pierre Anthermin, maître charpentier, de Manosque, contre Barthélémy Rua, en paiement de 12 livres pour reste de la construction d'un gourgareau (auget) pour le moulin de ce dernier ; — de Michel Raynaud, cordonnier contre Claude Royère, maréchal, en paiement de 18 sous pour une paire de souliers qu'il a fournie au fils d'Esprit Pellegrin sous le cautionnement dudit Royère. — Nomination de Pierre Féraud en qualité de sergent près la cour. — Poursuites de Marc-Antoine Beau, écrivain et régent des écoles, contre la commune de Beaumont, en paiement de 14 fr. 14 sous pour solde des 30 livres que la commune lui alloue à titre de gages annuels. — Répudiation de l'héritage de Barthélémy Aubert, par Louis Aubert, son fils. — Évaluation à 16 quintaux, du poids des poires portées par huit ou neuf poiriers appartenant à Marc Carle. — Poursuites de Jean Barthélémy Rua, l'un des prieurs de la confrérie du Saint-Esprit de Beaumont, contre Jean-Baptiste Pecoul, en paiement de deux coupes de vin qu'il doit comme détenteur d'une partie des biens de cette confrérie, etc.

B. 1154. (Registre.) — Petit in-folio, 1,052 feuillets, papier.

**1649-1657.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Beaumont-d'Apt. — Poursuites de François Taxil, maître chirurgien de Beaumont, contre Jean-Louis Cotte, VAUCLUSE. — SÉRIE B.

en paiement de 4 livres pour vacation, pansement et fournitures de médicaments. — Condamnation de François Boyer, femme Abel, à rétracter les injures qu'elle a dites à Guillaume Allamelle, à lui faire des excuses, à lui payer 10 sous de dommages-intérêts et à payer une amende de semblable somme au procureur juridictionnel. — Poursuites : d'Antoine Amat, hôte, contre divers, pour avoir logé, pour leur compte, des soldats de passage et leur avoir fait certaines fournitures ; — de Nicolas Silvi, contre Pierre Rolland, en paiement de 13 livres et de divers objets mobiliers. — Nomination d'Antoine Royère, en qualité de curateur d'autre Antoine Royère, son neveu. — Poursuites de François Meyran, contre Jean de Cardebat, en paiement du prix de construction d'une muraille, à raison de 5 sous la canne à pierres sèches et de 6 sous avec mortier de terre. — Dénonciation au procureur juridictionnel portant qu'Antoine Bœuf, sergent ordinaire, fait des exécutions sans aucune commission et s'en va faire le rapport des exploits ailleurs que devant le greffier. — Poursuites des prêtres de Beaumont, contre André Amat, en paiement de 7 livres et demie, pour deux annuités d'une fondation faite par Michel Amat. — Demande par Marguerite Riehaud d'être séparée d'avec Jacques Royère, son mari, attendu les sévices et mauvais traitements qu'elle endure de sa part. — Poursuites : du procureur juridictionnel, contre Bernard, Christol et Meyffre, pour délits de chasse ; — du recteur de la chapellenie fondée dans l'église paroissiale par Jacques Martin, contre André Ailhaud, en paiement d'un cens de 16 sous et de ses arrérages, etc.

B. 1155. (Registre.) — Petit in-folio, 1,007 feuillets, papier.

**1659-1667.** — Actes, etc. — Poursuites : de Simon Abel contre Jean Bonne, rentier du logis de Clappier, en paiement de 5 livres pour le curage du valat des prés de la Combe ; — d'Honoré Nicollas, tailleur d'habits, contre Louis Aubert, en paiement de 4 panols de grains, pour le fermage de deux charges de terre ; — de Dominique Ricard contre Jean Sallive, en paiement de 27 livres, montant d'une promesse souscrite par ce dernier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Charles-Jean Amat par Pierre Amat, son fils. — Nomination d'Antoine Sallive, en qualité de curateur de Barthélémy Roland, son neveu. — Poursuites : de Baptiste Pecoul, contre Pierre Nadal, berger, en paiement de 48 sous pour reste d'un loyer de maison ; — de Jean Poissard, contre Pierre Carton, en restitution d'un manteau qu'il lui a perdu sur le chemin de Manosque ou en paiement de sa valeur. — Publication d'un arrêt du parlement de Provence prohibant le port de toutes

sortes d'armes, soit le jour soit la nuit. — Poursuites de Georges Royer contre Diane de Jacquet, en payement de vingt-huit quintaux de chaux, vendus à raison de 2 sous 6 deniers le quintal. — Crieée enjoignant, de la part de Thomas de Riquetty, seigneur de Mirabeau et Beaumont, à tous les possédants biens, dans ce dernier lieu, de produire leurs titres de propriété. — Publication des statuts généraux de police : le blasphème est puni de 100 livres d'amende, la première fois et du perçement de la langue, la deuxième ; — défenses : de chasser au furet à l'angrainée, etc. ; — de donner à boire, manger et jouer pendant les offices religieux ; — de venir habiter la commune sans la licence du seigneur ; — les étrangers ne peuvent séjourner plus de trois jours, etc. — Poursuites : des recteurs de la confrérie des Pénitents Blancs, contre Guillaume Royer, sacristain de la confrérie, en 1657, en restitution d'une toque en taffetas blanc, garnie d'une grande pointe or et argent, à chaque bout, et valant plus de 50 livres ; — de Noël Paul, menuisier, contre Barthélemy Rua, en payement de 18 sous, pour avoir refait les augets du moulin de ce dernier ; — de Verdilhon, contre Jean Carle, abbé de la jeunesse, en payement d'un chapon que ce dernier lui a tué, avec sa compagnie, etc.

B. 1156. (Registre.) — Petit in-folio, 960 feuillets, papier.

**1655-1699.** — Actes, etc. — Dénonciation contre Pierre Carle, trouvé mangeant des raisins dans la vigne de Claude Royère. — Plainte de Jean Richaudon contre Pierre Romane, son valet, qui l'avait quitté, sans motifs, avant le terme de son engagement. — Dénonciation par Guillaume et Jean Verdilhon frères, contre le nommé Lepointe qu'ils avaient trouvé faisant manger, par son troupeau de pourceaux, les glands qui étaient dans leur terre, sise à Valon-Pomier. — Poursuites : d'Arnaud Rogon, maître d'école de Beaumont, contre Honorat Peyron, en payement de 32 sous 1/2, pour avoir enseigné les lettres à François Peyron, fils du sus-nommé ; — de Gaucher Chanut contre Antoine Carle, en payement de deux écus pour travail et médecines employés au pansement d'un de ses bras cassé à deux endroits ; — d'Antoine Sallive, maître tisseur de toile, contre Pierre Filhol, aussi tisseur de toile, en payement de 6 livres 6 sous pour prix de 4 coupes et 47 pots de vin. — Déclaration qui infirme une obligation de 1,500 livres souscrite par Cécile Festier au profit de Jean Boyer. — Poursuites : de Jean-Baptiste Bauchier, vicaire de Beaumont, contre Marc Richaud, héritier sous bénéfice d'inventaire, de François Richaud, son frère, pour l'acquiescement des legs pies faits par ce dernier ; — d'Honoré Matti, marchand, de Manosque, contre Louis San-

donnat, boucher, en payement de 17 livres 18 sous, pour prix de 4 moutons. — Sentence d'ordre pour la discussion des biens de feu Sauveur Clappier. — Serment prêté par Jean Guillaumin, nommé par Honoré de Riquetti, procureur juridictionnel près la cour de justice de Beaumont et Mirabeau, de remplir sa charge en homme de bien. — Melchior Hodoul, procureur au Parlement, poursuit, à Beaumont, l'entérinement de la requête qu'il a présentée pour le passage de son bétail qu'il convoie paître au vallon de Gordes. — Poursuites de Jean-Baptiste Bauchier, vicaire perpétuel de Beaumont, contre Françoise Abel, en payement de 30 livres pour les funérailles de Thomas Bruniquart, son mari. — Lettres conférant l'office de bailli de Beaumont à Antoine Roucheiret, ménager, et celui de sergent à Joseph Daran, cordonnier. — Lettres par lesquelles Jeanne de Riquetti confère à Pierre Lane, de Mirabeau, les fonctions de lieutenant de juge de Negreaux (territoire de Beaumont) et les mêmes fonctions à Jean Pasier, de Latour d'Aigues, pour la justice de Beaumont, etc.

B. 1157. (Registre.) — In-4°, 335 feuillets, papier.

**1687-1710.** — Actes, etc. — Nomination de Claude Royère en qualité de curateur de la personne et des biens de Jean Royère, son neveu. — Nomination, par Jeanne de Riquetty, marquise de Mirabeau, de Barthélemy Auquier, en qualité de procureur de la juridiction de Negreaux (au territoire de Beaumont). — Commission donnée à Jean Cardebat pour remplacer, en son absence, Pascal Habert, greffier de Beaumont. — Nomination d'Antoine Neiran, en qualité de tuteur de Marie Royer, sa nièce. — Poursuites : d'Antoine Boyer, à l'effet de faire contraindre François Bourel à mettre en état l'éclusé de son moulin à blé, ainsi qu'il y a été condamné par sentence du 13 mai 1688. — Plainte de Jean Carle contre Jean Bounicard, lequel, avec ses mules, avait endommagé un semis de seigle aux terres qu'il tient à bail de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Coulombe, au territoire de Beaumont. — Nomination de Jean Cardebat, en qualité de greffier de Beaumont, par Isabeau de Rochemore, marquise de Mirabeau. — Requête adressée par Barthélemy Auquier, procureur juridictionnel de Beaumont, à la dame de ce lieu, pour qu'elle nomme un suppléant qui rende la justice pendant les absences fréquentes et prolongées que fait le lieutenant du juge Pézié. — Règlement de comptes entre Antoine Boucheiret, hôte, et Blaise Galians, au sujet du fermage de la tuilerie exploitée par ce dernier. — Nomination de Joseph Jacquet, notaire royal de Beaumont, pour exercer et percevoir, dans ce lieu, les droits de contrôle créés par l'édit du mois de mars 1693.

— Requête du procureur juridictionnel tendant au remplacement, *ad hoc*, du juge, attendu qu'il doit poursuivre, pour délit de port d'armes, Pierre Amat, cousin du titulaire. — Répudiation de l'héritage de Jean-Mathieu Pécoul et de Catherine Royer par André Pécoul, leur fils, etc.

B. 1158. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

**1695-1747.** — Actes, etc. — Poursuites : de Barthélemy Auquier, procureur juridictionnel, contre Joseph Royère, accusé des délits de port d'armes et de chasse ; — contre Antoine Royère, accusé de meurtre sur la personne de Georges Meiran. — Investiture de la juridiction de Négreaux et de Saint-Auquille (territoire de Beaumont) donnée par Jeanne de Riquetti, à Pierre Aman, notaire et vignier de Saint-Paul-lès-Durance. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Nicolas Arlaud, par Gaspard Arlaud, son fils. — Provision de l'office de greffier de la juridiction de Beaumont, par Jean-Antoine de Riquetti, au profit d'Antoine Alamelle. — Informations prises par Philippe Bessière, juge royal à Pertuis, sur la plainte des maire et consuls de Beaumont, contre les greffiers, le lieutenant du juge et plusieurs conseillers dudit lieu, qui les avaient gravement insultés, étant en séance. — Poursuites : de Jean-Joseph Baille, chirurgien, de Manosque, contre Antoine Chanut, de Beaumont, en paiement de 12 livres, pour le traitement d'une maladie et les médicaments qu'il a fournis ; — de Jean-Baptiste Carle, marchand, de Beaumont, contre les hoirs de Simon Bonnefille, en remboursement de deux prêts, l'un de 88 livres 1/2, et l'autre, de 8 livres 17 sous ; — d'Antoine Alamelle, orphelin, contre Louis Aubert, en remboursement des tailles des biens que son père et lui ont vendus audit Aubert, et dont ils sont encore chargés sur le cadastre. — Condamnation d'Anne Chanut, femme Pécoul, à 30 sous d'amende, et à se rétracter pour avoir injurié la femme de Joseph Gaubert, tailleur d'habits. — Poursuites de Jean-Baptiste Carle, recteur de la confrérie des Pénitents Blancs, contre Jacques Trouchet, curateur nommé à la succession de Simon Rigot, en paiement de 6 livres que ce dernier avait léguées à ladite confrérie. — Défenses aux hôtes et cabaretiers de donner à boire, manger ou jouer pendant les offices ; de tenir leurs maisons ouvertes, après 9 heures du soir, et à tous particuliers de chanter ou faire du tapage par les rues, après la même heure. — Serment prêté par Joachim Gilly, notaire de Pertuis, et Jean-Baptiste Depieds, bourgeois de Sainte-Tulle, chargés de faire un nouveau cadastre pour Beaumont. — Plainte d'Honoré Taxil contre Louis Royère, qui avait détourné

l'eau du béal du moulin du plaignant pour en arroser son chènevier. — Mention du changement de timbre opéré dans la généralité d'Aix, le 1<sup>er</sup> octobre 1723. (Ce timbre, qui était aux armes de Provence, porta depuis lors, les écussons de France et de Navarre séparés par un caducée.) — Nomination de Joseph Dauphin en qualité de tuteur d'Antoine Viguier, orphelin, élevé par Catherine Viguier, sa tante, etc.

B. 1159. (Registre.) — Petit in-folio, 293 feuillets, papier.

**1603-1606.** — Traité manuscrit de procédure et formulaire à l'usage de Jean Cardebat, greffier de la cour ordinaire de Beaumont. — Avances, exceptions sur cédule ou contrat. — Tutelle à faire aux pupilles après le décès de leur père. — Reddition des comptes de tutelle. — Provision de curateur à un mineur. — Mandement pour connaissance et estimation de dommages du bétail et autres. — Acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire. — Légitime. — Statut de querelle. — Bénéfice. — Criminalité. — Examen à futur. — Rétention des propriétés par droit du proche linagier. — Observation à vendre le bien d'un pupille ou mineur. — Lettres d'appel par-devant le Parlement. — Requête de taxe. — Lettres de répit. — Lettre d'anticipation d'appel. — Commission pour faire une quête. — Forme de comptes rendus par un commis, à une discussion. — Chargement, déchargement. — Formes de comparant de contestation et de procès-verbal de vente de grains. — Requête pour avoir sauvegarde en un bénéfice. — Teneur de lettres de sauvegarde. — Avis sur les droits que peut avoir un père sur les biens maternels de ses enfants. — Lettres de naturalité pour un nouveau venu. — Conclusions civiles à un procès criminel. — Forme de sentence au vu des pièces, etc., etc.

## COUR DE JUSTICE DE GORDES.

B. 1160. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

**1618-1643.** — Insinuations faites au greffe de la cour de justice de Gordes. — Mariages entre : Jean Baille, de Gordes, et Catherine Damas ; — Charles-Jean de Lacoste et Marguerite Bernard, de Cadenet ; etc. — Donations : par Jacques Rey, laboureur, de Gordes, à Pierre Rey, le jeune, son fils ; — par Georges Faure, de Gordes, à Pierre Faure, son fils ; — par Jean Ézingard, de Saint-Saturnin d'Apt, à Élzéard Ézingard, son fils, etc. — Émancipation d'Esprit et Sébastien Lavondès, frères, de Gordes, etc.

## COUR DE JUSTICE D'OPPÈDE.

B. 1161. (Registre.) — Petit in-folio, 211 feuillets, papier.

**1642-1668.** — Insinuations faites au greffe de la cour ordinaire d'Oppède. — Mariages entre : Jean Bonnet d'Oppède et Anne Gaultier ; — Blaise Cathelan et Marie Dauphin ; — Simon Demanse et Claire de Plantat, etc. — Donations : d'une grange à Oppède, par Jeanne Tempier à Lucrèce Tempier, d'Oppède, sa nièce ; — de 100 écus par Agnès Dauphin et Bonnet, son mari, à Richard Pie, leur nièce. — Donations générales, sous réserve d'usufruit, par Jaumet Rouillet, d'Oppède, à Balthazar Valligrane, jardinier de Cavaillon ; — par Esprit Bruneau, à Jean-Jacques Bruneau, prêtre, son frère, etc.

B. 1162. (Registre.) — Petit in-folio, 288 feuillets, papier.

**1663-1737.** — Insinuations, etc. — Mariages entre : Arnaud Piquet et Jeanne Roman de Cavaillon ; Vêran Cathelany, apothicaire, et Thérèse Granier ; Michel Robert et Marie-Anne André ; — Jean de Prisis, chevalier, seigneur de la Foulquette, co-seigneur de Venaque, avec Anne-Marie de Cornevin de Saint-Laurent, etc. — Donations : du quart de ses biens faite par Jean-Antoine Alliaud à Jean-Michel Alliaud, son fils ; — de 1,000 écus par Jean Cathelan, bourgeois d'Oppède, à Arnaud Cathelan, son frère, notaire à Avignon ; — de sa dot et droits matrimoniaux quelconques par Honorade Moulinas, veuve Brunel, aux enfants mâles de Gaspard, etc. — Ordonnance du vice-légat d'Avignon, permettant à Guillaume Teste, juge d'Oppède, de procéder, en sa qualité de juge, à l'insinuation de toutes sortes de donations, etc.

## COUR DE JUSTICE DE PERTUIS.

B. 1163. (Registre.) — Petit in-folio, 628 feuillets, papier.

**1588-1601.** — Insinuations faites au greffe de la cour de justice de Pertuis. — Mariages entre : Louis Robaud, marchand, et Jeanne Estevenin ; — Balthazar Bernard, chaussetier, et Françoise Glise, de Perthuis ; — Georges Chaîne et Honorade Monier, de Pertuis ; — Pons May, chirurgien, et Louise Phelip, tous deux de la Tour-d'Aigues, etc. — Donations : par Huguele Bouvier, veuve Brochier, à Gaspard Brochier, cordier, de Pertuis, son fils ; — par Catherine Clément, veuve Boque, de la

Tour-d'Aigues à Jean Ronyère, son beau-frère ; — d'un jardin, à Pertuis, par Louis Dallagonia, sieur de Meyrargues à Blaze Dallier, son domestique, etc. — Testaments : de Jean Deshorgues, prêtre de Pertuis et prieur de Notre-Dame-de-Vernais, au territoire de Cadenet ; — de Bernard Olivier, ménager, etc. — Émancipation du capitaine François Bonnet, par Pierre Bonnet, son père, etc.

B. 1164. (Registre.) — Petit in-folio, 330 feuillets, papier.

**1601-1608.** — Insinuations faites au greffe de la cour de justice de Pertuis. — Mariages entre : Antoine Roux et Jeanne Sarrazin ; — Raimond Ollivier, notaire à Pertuis, et Madeleine de Fabry ; — Michel d'Agard et Marguerite Ollivier ; — Raymond de Verges et Catherine Darbon, etc. — Donations : par Honorade Fouque, au capitaine Pierre Archambaud, son fils, des droits la concernant dans la succession de Pierre Fouque, frère de la donatrice ; — de 1,000 écus d'or, par Alexandre Arnaud, bailli abbatial de Pertuis, à Isabeau de Saint-Martin, sa mère. — Donation générale par Jacomine Croux, veuve Monestier, à Pierre Croux, de Lourmarin, son neveu, etc., etc. — Émancipations : de Jean Rebouillon, des Ares, habitant à la Tour-d'Aigues ; — de Gaucher et Jean Verdillon, de Beaumont-d'Apt, etc. — Transaction entre François Chabert, procureur du Roi, Jeanne Vernet et André Jean, notaire. — Fondation par Marguerite de Pontevés, dame de Jausse, d'une messe basse quotidienne du Saint-Esprit, à dire dans la chapelle que son fils devait faire édifier dans son fief de Laroque-d'Antheron (Bouches-du-Rhône). — Testament d'Alexandre Arnaud, écuyer, de Pertuis.

B. 1165. (Registre.) — Petit in-folio, 383 feuillets, papier.

**1608-1614.** — Insinuations au greffe de Pertuis. — Mariages entre : Laurent Pascal et Jeanne Brochier ; — Pierre Felisian et Jeanne Goyrand de Lamotte d'Aigues ; — Mathieu Mombion, de Cueuron, avec Louise Chateminois, de la Tour-d'Aigues ; etc. — Donations générales : par Marguerite Colavier, veuve Pascal, à Louis Colavier, son neveu, de ce qui lui revient dans la succession de François Castaigne ; — par Guillaume Fabry à Isabeau Castaigne. — Émancipations : d'Esprit Bassier ; — de Firmin et Baptiste Giraud frères ; — de César Lourd, de Marseille, etc.

B. 1166. (Registre.) — Petit in-folio, 443 feuillets, papier.

**1624-1627.** — Insinuations faites au greffe de la

cour de justice de Pertuis. — Mariages entre : Honoré Girard et Marguerite Laugier ; — Pierre Alancille et Marguerite Bonssot ; — Esprit Berneaud et Marguerite Millé ; — Jacques Bertrand, maître peintre, et Jeanne Lourd, etc. — Donations : d'une terre de 2 salmées 1/2, au quartier de Fraïsse par Futette Desaugiers, femme Constans, originaire de Menerbe, à Pierre Constans, son fils ; — de 11,000 écus par Marthe d'Oraison, vicomtesse de Valerne et baronne d'Allemagne, pour la construction du monastère des Capucins de Marseille. — Émancipations : de François Chaix, prêtre, et Jean Chaix, marchand, frères ; — d'Arnaud Berneaud, praticien d'Aix. — Crieée faite, par ordre de la chambre de justice, chargée de la recherche des abus et malversations en matière de finances, pour ceux qui ont à faire des plaintes ou des dénonciations à ce sujet. — Exécutoire accordé à Pierre Cavasse, prieur de Notre-Dame-des-Prés, pour les provisions qu'il a obtenues du Saint-Siège, pour la régénération de l'ordre des ermites de Saint-Paul-Anachorète.

B. 1167. (Registre.) — Petit in-folio, 761 feuillets, papier.

**1627-1632.** — Insinuations faites à Pertuis. — Mariages : entre le capitaine Fréjus, d'Orçon, et Claude Chapelle, de Reillane ; — Georges Longueville et Anne Girard ; — Jean Gilly de la Bastidonne et Catherine Fougue ; — Clément Martelly, avocat de Pertuis, et Marie de Soulier, de Marseille, etc. — Donation d'une maison, à la bourgade d'Ansouis, par Esprite Jauffroy à Claude Olivier, son fils ; — donation générale par Isabeau Perrolle, veuve Verne, à Anne de Bolegnier, femme d'Arnaud Dupareil, lieutenant de juge, à la Tour-d'Aigues, etc. — Émancipation : de Pierre Girard Pattin ; — de Jean-Germain, de Cadenet ; — d'Antoine Martini, chirurgien, de Pertuis, etc.

B. 1168. (Registre.) — Petit in-folio, 738 feuillets, papier.

**1633-1639.** — Insinuations faites à Pertuis. — Mariages entre : Jacques et François Bertin, de Lourmarin, et Louise et Isabeau, de Croze ; — Claude Cornarel, maître apothicaire, et Anne Lourd ; — Honoré Couren, docteur en médecine, de la Tour-d'Aigues, et Pascale Mounier ; — Pierre Amat, notaire de Pertuis et Anne Arnaud, etc. — Donations générales : après décès, par Marguerite Andrien, femme, en secondes nocces, d'Honoré Pardigon, à Michel Pel-lene, fils de la donatrice ; — par Françoise Brouchier, à Catherine Brouchier, femme Massot, sa sœur ; — par Lucrèce Fabre, veuve Coni, à Jean et Nicolas Reynier frères, ses cousins ; de 150 livres à prendre sur l'héritage de Suzanne Bom-

par, à Nicolas Ravel, prêtre, à charge de service religieux, etc. — Émancipations : d'Esprit de la Taullière, Barthélemy Marroin, Faby et Michel de Cuges, etc. — Transaction entre Balthazar et Bovis, Balthazar Bonnet, Antoine de Monet et Jean-Antoine David, au sujet du partage de la succession de Jacques Dufour, marchand, de Pertuis.

B. 1169. (Registre.) — Petit in-folio, 939 feuillets, papier.

**1639-1647.** — Insinuations faites à Pertuis. — Mariages entre : Claude de Bérard, écuyer, de Cuernon, et Anne de Brochier, de Pertuis ; — Guillaume Mayol, maître cordonnier, et Suzanne Gilly ; — Michel et Guillaume Plantarès, frères, et Anne et Marguerite Brouette, sœurs ; — Pierre de Croze, écuyer, et Madeleine d'Albette, de Pertuis ; — Michel Sollier, avocat, de Pertuis, et Anne de Brémont, d'Apt ; — André d'Archambaud, avocat, et François de Danjon, etc. — Donations générales : par Jean-Jean, maître cordonnier, de Pertuis, à Jacques Fouque, aussi maître cordonnier ; — par Madeleine Carlevat, veuve Maurin, à Antoine Maurin, son fils ; — par Suzanne Icard, veuve d'Arnaud Dueros, de Pertuis, à Claude Chauvet, maître tondeur de draps, de Pertuis, son neveu ; — de 200 écus, par Luerèce Reynaud, femme séparée d'Antoine Aymard, à la communauté des pères de l'Annonciade, fondée à Cucuron, dans laquelle Charles Aymar, son fils, est entré ; — d'une pension de 30 livres, par Barthélemy Courtois, vicéaire perpétuel de Saint-Martin-de-Castillon, à Denis Lautier, religieux de l'observance de Saint-François, son neveu, etc. — Émancipation de Pierre Boullé, de Pertuis, etc. — Billet de 1,000 livres, remboursables dans un an, souscrit par J. Matty, à la demoiselle Martin, veuve Sollier, d'Ansois. — Compte d'argent fourni par de Royère, pour la comtesse de Bourbon, depuis le 26 octobre 1638.

B. 1170. (Registre.) — Petit in-folio, 240 feuillets, papier.

**1668-1680.** — Insinuations faites à Pertuis. — Mariages entre : André Bonnaud et Suzanne d'Archimbaud, de Pertuis ; — Jean Maueschal et Catherine Plantard ; — Jean Olivier, notaire et Honorade Brun, veuve Artaud, de Pertuis, etc. — Donations générales par Catherine Brun et Isabeau Agnès, veuves, la première de Claude Payan et la deuxième de Guillaume Payan, au profit de Jean-Louis et Claude Payan, leurs fils et petit-fils, etc. — Émancipation d'Honoré Lourd, bourgeois, André Bremond, chirurgien, Marguerite et Vironique d'Albis, sœurs, etc. — Lettre d'Antoine Vallet, premier médecin du Roi, conférant à Jean-Baptiste Rouquer, chirurgien, de Pertuis, la mission de visiter les dé-

écédés, noyés, blessés, mutilés, dont aura à s'occuper la justice du lieu, etc.

B. 1171. (Registre.) — Grand in-folio, 275 feuillets, papier.

**1701-1709.** — Insinuations faites à Pertuis. — Vente d'une terre à Pertuis pour le prix de 100 livres, par Jeanne Martelly à Marcelin Billard. — Transfert d'une terre à Pertuis, quartier de la Palun, fait moyennant 142 livres, par Jean Joseph Danjon, à Jean Bouyer, prêtre. — Ventes : de trois salmées de vigne à Mirabeau, quartier des Esclangeons, par Nicolas Arlaud, à Jean-Pierre Chivalier, boulangier, de Latour-d'Aigues ; — d'une maison et cour à Ansonis, par Louis Granou, tisserand, à Joseph Bonnet, etc. — Mariages : entre Michel Bertrand, médecin et Anne-Marie Lourde ; — Honoré Meinard, de Saint-Martin-de-la-Brasque et Catherine Arnoux, etc. — Testaments : de François Rey, docteur en théologie, vicair perpétuel, à Mirabeau ; — de Marie Darbès, de Latour-d'Aigues ; — de François Bonin, de Grambois, etc. — Emancipations : d'Antoine Monier, Thérèse Agnès, etc. — Donations : par Jean Bouyer, à Antoine et Catherine Rolland, ses neveu et nièce ; — d'un moulin à huile, faite à l'hôpital de Saint-Jacques, de Pertuis, par Vincent Magnan ; — d'un pré, par Joseph Danion, oratorien, à Antoine Rouyer, etc.

#### COUR DE JUSTICE D'ANSOIS.

B. 1172. (Registre.) — Petit in-4°, 13 feuillets, papier.

**1699-1702.** — Insinuations faites au greffe de la cour de justice d'Ansois. — Mariages entre : Claude Sollier et Rose Rouyère ; — Esprit de Vidal, seigneur de Lirac, et Marie-Angélique de l'Espine-Dupuy, de Caromb ; — Michel Martelly et Honorade Gondon. — Donations : par Isabeau Rey, veuve d'Esprit Gondon, à Jacques Gondon, son fils ; — par Gilly Amourdedieu, à Joseph Barret.

#### COUR DE JUSTICE DE SAINT-SATURNIN-D'APT.

B. 1173. Registre. — In-4°, 501 feuillets, plus 35 feuillets, in-folio.

**1655-1673.** — Insinuations faites au greffe de la cour de justice de Saint-Saturnin-d'Apt. — Mariages entre : Laurent Chauvet, fils de Jean, maître chapelier, et Marguerite Ronssel, de Saint-Saturnin ; — Pierre Guigou et Blanche Grandordy ; — Jean Hélie, avocat au parlement d'Aix, et

Anne de Blane ; — André Gay et Marthe Fabre ; — Jean-Baptiste de Ripert, sieur de Saint-Maurin et Françoise de Raymond, etc. — Donations : par Anne de Ripert à Paul de Granly, son fils, écuyer, de Carpentras ; — Jacques Fauque à Catherine Pelery, sa femme ; — Michel Ripert, marchand, de Roussillon, à Guillaume Masse, hôte, du même lieu. — Réciproque que se font Jean de Vins d'Agoult, de Montauban, baron de Forcealqueyret, Castelnaud, Roussillon, Saint-Saturnin, etc., et Rénée-Charlotte Ladvoeat, mariés ; — par Catherine Grangier à Sébastien Mésard, son fils ; — Toussaint Icard à Antoine Icard, son neveu. — Emancipations : de François et Joseph Vanel, frères ; — de Jean-Antoine Thomas, Claude et Etienne Jullian, frères ; — de Jérôme Teissier ; — etc.

#### COUR DU VIGUIER D'AVIGNON.

B. 1174. (Registre.) — Petit in-folio, 341 feuillets, papier.

**1610.** — Actes de la cour du viguier d'Avignon. — Manuel de Jean Pezet, notaire. — Serment prêté par les 23 avocats de la cour, de *calumnia evitanda in causis*. — Instance de Jacques Vialis, contre Joseph Hortie, lequel devra sortir, dans deux mois, de la maison qu'il occupe. — Renvoi de l'appel de la cause intentée par Noël Ollier, praticien, contre Jacques Federin et Pierre Pelerin, attendu qu'il ne s'agit que de 7 écus. — Contestation entre Louis de la Brnyère, comme mari de Louise de Saint-Etienne, jadis veuve de Thomas Joubert, et Jeanne, Gillete, Madeleine, héritières de Marie Joubert et sœurs dudit feu Thomas. — Poursuites de la communauté des juifs d'Avignon, contre David Malvan, débiteur et reliquataire de la levée des tailles de la communauté. — Nomination de Gilles de Fortia d'Urban, en qualité de viguier d'Avignon, faite la veille de la fête de saint Jean-Baptiste, etc.

B. 1175. (Registre.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier.

**1618.** — Actes, etc. — Rejet, par madame de Gaufridry, de la désignation qui a été faite par le vignier, de la personne de Pierre Benedicti pour juger le différend qu'elle a avec Antoine Diné. — Appel, par le capitaine Seguret, du jugement obtenu contre lui par Simon Durieu. — Demande par de Saint-Martin, que la contestation qu'il a contre la dame des Taillades, soit portée devant un arbitre, attendu qu'ils sont parents au degré prohibé par les statuts. — Action intentée par Alexandre Flory, écuyer, contre Gérard, directeur de l'Académie (maison d'éducation), à l'effet d'être payé de ce qui avait été convenu, pour avoir appris à piquer le cheval aux écoliers, etc.



B. 1176. (Registre.) — Petit in-folio, 347 feuillets, papier.

**1621.** — Actes, etc. — Signification à Barthélemy Berardry d'avoir à payer, dans trois jours, sa moitié des épices dus à Balthazar Blancheti, commissaire, dans la cause qu'il soutient contre les hoirs de Pierre Berardy, son frère. — Appel par Louis Monier, maçon, du jugement rendu contre lui, par un des juges de la cour de Saint-Pierre, au profit de Gratias Barry. — Mention de l'élévation du cardinal Ludovisio à la papauté, sous le nom de Grégoire XV, et des réjouissances (procession générale, feu de joie, etc.) qui ont eu lieu à cette occasion. — Privilèges des capitaines des compagnons de la Juiverie d'Avignon. — Opposition de Thomas Verger et Anne Lebre, mariés, à ce que Marguerite Maset, veuve Lebre, se serve de l'enseigne de *l'Épée* pour le logis qu'elle a le projet de tenir, etc.

B. 1177. (Registre.) — Petit in-folio, 500 feuillets, papier.

**1640.** — Actes, etc. — Appels : des religieuses de Sainte-Catherine, d'Avignon, contre les hoirs de Rousset, et de ceux-ci contre Barthélemy Pons, marchand apothicaire ; — de Frespet contre Manson, au sujet des intérêts du prix d'une maison vendue par ce dernier, et que le premier est condamné à payer ; — par Bonafous, d'un jugement rendu par la cour de Saint-Pierre, au profit de Merville, au sujet des jours que celui-ci avait pris sur la propriété de sa partie adverse, etc.

B. 1178. (Registre.) — Petit in-folio, 296 feuillets, papier.

**1648.** — Actes, etc. — Laurent de Vincens, notaire public et greffier. — Poursuites du curateur *ad lites* donné à Alexandre des Rollands, contre Pierre Cantelme des Rollands, seigneur de Reillanette et de Reauville. — Procès des hoirs de feu Christol Aynard contre ceux de Cathelany. — Lettre de Prosper Caffarelli, auditeur de la chambre apostolique de Rome, conférant à Jean de Gay, docteur en droit, la mission de faire une enquête dans l'affaire du recours de Marguerite Reyne, veuve Ferrat, contre Alexandrine de Siroque, veuve Paget, de Chasteuil. — Commissions : d'abbé de la porte Ferusse, délivrée, pour un an, par Rodolphe Robert, assesseur du consulat d'Avignon, à André Piellat ; — de lieutenant de viguier, donné par François de Passis, viguier, à Joseph de Ribère, seigneur d'Entremont, etc.

B. 1179. (Registre.) — Grand in-folio, 265 feuillets, papier.

**1571-1588.** — Insinuations des donations faites à Avignon. — Donations : par Jacques de Montault à Gabriel de Montault, son frère ; — par Gérard de Sammazare, dit de Ripa, docteur èz droits d'Avignon, à Jean et Cornelio de Sammazare, ses frères. — Donation des fruits de la baronie de Beaumes, par le maréchal Henri de Montmorency, seigneur de Damville, à Catherine de Guilhen, veuve Richier ; — donation de cette même seigneurie, par de Damville, à Jules de Montmorency, son fils. — Donation réciproque entre Barthélemy de Baroncelli et Jeanne de Berton, à l'occasion de leur mariage. — Donations : générale faite à l'hôpital Saint-Bernard d'Avignon par Martin, dit la Pioulle ; — de 1,500 florins, par Valentin Mense, prêtre, au chapitre de Notre-Dame-la-Principale d'Avignon, à charge de service religieux ; — de 3,000 livres, par Antoine de Rhodes, jésuite, au collège fondé par son ordre, à Avignon ; — de l'héritage de Guillaume Leblanc, évêque de Toulon, par Dominique de Grimaldi, vice-légat d'Avignon, à Pierre et Charles Leblanc, neveux dudit évêque, etc.

B. 1180. (Registre.) — Grand in-folio, 456 feuillets, papier.

**1588-1604.** — Insinuations des donations faites à Avignon. — Donations : par Augustin de Bermond, seigneur de Rousset, à Hélène de Cambis, sa femme ; — de 300 écus, par Violande Besson, à Louise de Lopis, sa fille ; — générale, par Françoise Blegiers, veuve de Jean Boullhet, dit Bazin, à Nicolas Vinet et Honorade Bilhet, mariés ; — de 400 écus, par Honoré Collet, au collège des Jésuites d'Avignon ; — d'une vigne de 7 éminées 1/2, au petit Riban, par Guillaume Monejay, à l'hôpital Sainte-Marthe ; — de 10,666 écus, par Louise d'Ancezune, dame de Chaumont, aux Jésuites, pour la fondation, à Avignon, d'un noviciat de leur ordre ; — d'une maison, à Avignon, rue de la Banquasse (ancienne maison Besse), par Henri de Serre, trésorier général du Roi au pays de Provence, à Thomas de Serre, trésorier de la marine du Levant, son frère. — Donation réciproque, à l'occasion de leur mariage, entre Rostan Cadar d'Ancezune, seigneur de Caderousse et baron du Thor, et Madelaine de Tournon ; — générale, par Albert de Castronovo, novice au couvent des Carmes d'Avignon, au profit de Vérité de Castronovo, sa sœur ; — d'une pension de 15 écus, par Catherine d'Oraison, à la communauté des religieuses de Sainte-Claire d'Avignon. — Donation réciproque à l'occasion du mariage du prince Henri de

Bourbon, duc de Montpensier, avec Henriette-Catherine de Joyeuse; — par Louis de Berton, mestre de camp au régiment des gardes françaises à pied, à Gilles de Berton, son frère, de tous ses droits à la succession de Jeanne de Grilhets, leur mère; — de 2,000 écus, par Gabriel Gouze, à Raymond Gouze, son fils; — d'une pension de 200 écus, par Sibile des Astoauds, au collège des Jésuites d'Avignon. — Donations: par Henri Félix, à François Félix, son fils, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Delphine de Sissoigne; — générale, par Jeanne Verdier, veuve Chabre, à la confrérie des Pénitents Bleus, etc.

B. 1181. (Registre.) — Grand in-folio, 542 feuillets, papier.

**1604-1615.** — Insinuations des donations faites à Avignon. — Donations: d'une maison, à la Carreterie, joignant le convent des Augustins, faite par Jeannette Bernard, veuve Tissot, à l'hôpital Saint-Bernard d'Avignon; — générale, par Anne Busechet, à Julien Brun, son neveu; — d'une maison, rue du Petit-Paradis, par François Gibre, chanoine de la métropole, à Jean Gibre, son frère; — d'une maison, d'une pension et de divers objets mobiliers, par Madelaine Falot, veuve Jean, à l'œuvre de l'aumône générale d'Avignon; — de directes et censives à Camaret, par Flore Dupuy, veuve de Tholon, à Pompée Catilina, chevalier; — de 600 livres, par Charles-Robert de la Marek, duc de Bouillon et seigneur de Sérignan, à Laurent Chevalier, bailli et intendant général des affaires de la baronie de Sérignan; — d'une maison, rue du Petit-Paradis, par Louis Beau, au monastère de Sainte-Claire d'Avignon; — d'un cens de 5 sous par jour, par Laurens, deuxième archidiacre de la métropole, à François des Landes, notaire; — générale, par Jean de Tullès, évêque d'Orange, à Jean de Tullès, évêque de Troie, son coadjuteur à l'évêché d'Orange, et à Pierre de Tullès, écuyer, ses neveux; — de 1,000 écus d'or, par Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, à Pierre-Paul Portelli et Olimpie Bordini, mariés; — d'une maison, à la place Pie, par Jeanne de Fauchier, aux filles de Sainte-Ursule, placées sous la conduite des doctrinaires d'Avignon; — de divers objets, par Melchior de Sabran, religieux récollet d'Avignon, à son convent et à celui de l'Observance d'Avignon, aux récollets de Bollène, à Lucrèce de Sabran, religieuse au monastère de Saint-Laurent, à Anne de Sabran, Louise de Faret, et à l'œuvre des orphelins d'Avignon; — d'une pension de 500 écus, par Jérôme Centelles, évêque de Cavaillon, pour la construction de l'église du collège des Jésuites d'Avignon; — de 1,000 écus, faite par Marie de Gonze, au convent des Minimes d'Avignon, à charge de service religieux. — Abandon, par Ber-

nardin Poinard, marchand, résidant à Valence, en Espagne, à Louise de Poinard, sa sœur, de ce qui lui revient dans la succession de Thoinette Boucher, leur mère, etc.

B. 1182. (Registre.) — Grand in-folio, 896 feuillets, papier.

**1615-1629.** — Insinuations des donations faites à Avignon. — Donations: par Jean-Gilles de Fogasse, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, à Pierre de Fogasse, sieur de Beaulieu, son frère; — d'un capital de 324 écus, par Anne et Laurence Dupré, au collège des jésuites d'Avignon; — d'une maison à la rue Carreterie, proche la porte Saint-Lazare, à l'Hôtel-Dieu d'Avignon; — générale, par Marguerite Folieu, de Besançon, au même établissement. — Réciproque que se font Honoré de Saint-Genès, docteur en droit, et Catherine de Savin, à l'occasion de leur mariage; — Donations: d'une vigne de 18 éminées, au clos de Gigognan, par Jaumet Brunier, cordier d'Avignon, à l'Hôtel-Dieu; — générale, par Charles de Benoit, à Françon des Isnards, sa femme, de tous ses droits paternels et maternels; — par Pierre Fourra, soldat des galères de Gênes, à Jean Fourra, son frère, maître chapelier, à Toulon; — de 10 écus, par chacun des nommés Jacques Meret, savetier, et Claude Clier, soldat italien, à la confrérie des savetiers d'Avignon, établie dans l'église de Saint-Antoine; — générale, par Paul de Romien, prêtre, ermite de Saint-Autoine, résidant à Valonne, diocèse de Gap, à Louis Chantal, son beau-frère; — réciproque que se font Melchior Angley, trésorier de la légation, et Marguerite de Siffredy, à l'occasion de leur mariage; — par Léonard Ailhaud, de Morières, à l'hôpital de Saint-Lazare d'Avignon, dans lequel il a été admis comme lépreux; — par Jean de Quiqueran, religieux récollet du convent d'Avignon, à Balthazar de Quiqueran de Ventabren, son père; — de la moitié de ses biens, par Claude Chillot, à Delphine de Maupeilier, sa femme, Pierre Chillot, son fils, et un second enfant qui est encore à naître; — générale, par Bemengude de Mézet, juive, à Samuel Rouget, son fils; — d'une pension de 14 florins, par Pierre Gros, notaire, à la confrérie de la Miséricorde d'Avignon. — Donation de cens et direct sur une grange au Thor, par Anne de Staniane, douairière, et Joachim de Simiane, à Jean-Baptiste de Doni, conseiller et maître d'hôtel du Roi. — Donations: de 500 écus, par Guillaume Grève, *peintre excellent*, à Marie-Madelaine Demanes, sa femme; — d'un capital de 450 livres, par Jean Roux, d'Aix, aux Trinitaires déchaussés réformés, nouvellement venus à Avignon; — de bijoux, par Octavio Ubaldini, colonel de la cavalerie du Pape, à Lucrèce Vuchi, sa femme; —

d'une pension de 15 écus, par Léone de Sade, à l'Hôtel-Dieu d'Avignon, etc.

B. 1183. (Registre.) — In-folio, 639 feuillets, papier.

**1629-1644.** — Insinuations faites à Avignon des donations : réciproque entre Jean de Montcoqui, fils de Jacques, et Luerèce Forchud, à l'occasion de leur mariage; — générale par Françoise Pebre, napolitain, à Jeanne Alibert, sa femme; — de 3,000 écus par Louise de Faret de Saint-Privat, femme de Fortia, aux Doctrinaires d'Avignon, à charge d'établir une résidence à Bédarrides; — de 300 écus par Jean Culeyrier, prêtre de Caumont, à l'Hôtel-Dieu d'Avignon. — Note portant que les donations faites pendant la peste ont été insinuées dans un registre à part, couvert en parchemin. — Donations générales : par Sibille de Puget, veuve Bourdin, au monastère des Prêcheurs d'Avignon; — de 30,000 livres par Henri de Gérards, seigneur d'Aubres, au collège des Jésuites d'Avignon; — réciproque entre Jacques Gallet et Jeanne de Couze à l'occasion de leur mariage; — d'une créance de 100 écus par Jean Magne, prieur de Montmajour-les-Arles, au collège des Jésuites d'Avignon. — Réception de sœur Marie de Baroneelli aux Ursulines de Valréas. — Donations générales : par Florette de Gagnon à Louis de l'Église, son fils; — par Anne Crozet, femme Andrien, d'Arles, à la chapelle des Pénitents Bleus de Sorgues, érigée sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié. — Réciproque entre Jean Raymond de Villardi et Françoise de Baroneelli, à l'occasion de leur mariage. — Donations : des réparations et améliorations faites à la grange de Saint-Martin, par Barthélemy Henry à Jean Henry, secrétaire de la ville, son fils; — générale par Marguerite de Rodés, au monastère des Ursulines de Bollène. — Donations : à noble Henry Félix, fils d'autre Henry, conseiller et médecin de Monsieur, frère du Roi, et à Marie de Touduty, à l'occasion de leur mariage; — réciproques : entre Louis de Cambis, seigneur de Lagnes, et Madelaine de Beaumefort, de Nîmes, à l'occasion de leur mariage; — par Jean de Félix de la Ferratière, trésorier général de France en Provence et Jeanne, de Candian, mariés, à noble Henri de Félix de la Ferratière, gentilhomme de la chambre du Roi, leur fils; — par Philippe-Guillaume d'Anézune, abbé de Sénanque, à l'un des enfants mâles de Rostang Cadard, son frère, de tous ses droits et prétentions sur la succession de son père.

B. 1184. (Registre.) — Grand in-folio, 439 feuillets, papier.

**1644-1654.** — Insinuations des donations faites à VAUCLUSE. — SÉRIE B.

Avignon. — Donations : par Théophile Arnaud, prêtre et aumônier de l'abbaye de Saint-André de Villeneuve au R. P. Jean Ferrau, inquisiteur général de la foi à Avignon, de 200 livres, dues au donateur par Antoine de Pellegrin et Gilles Rodés; — de 1,000 livres par François de Seytres, seigneur de Verquières, à Madelaine de Seytres, sa nièce, à l'occasion de sa profession au monastère des Visitandines de Saint-Georges d'Avignon. — Donation générale à la confrérie des Pénitents Noirs de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste d'Avignon, par Pierre Bausseau passementier. — Cession gratuite au noviciat des Jésuites d'Avignon par François Caboat, novice, de 6,000 livres, à lui dues, par Gabriel de Rogers, maître d'hôtel de la duchesse de Lorraine. — Donations réciproques : entre Nicolas Mignard, peintre, et Marguerite Avril, à l'occasion de leur mariage, passé le 26 septembre 1637, et par Pierre Avril, à sa fille; — de 1,500 écus aux Jésuites d'Avignon par Diane de Gérards d'Aubres, pour que son frère Henri, qui a fondé l'église du collège, en donnant 10,000 écus, soit maintenu comme fondateur. — Rétrocession, par les Doctrinaires d'Avignon, de la donation que Jean de Vachon avait faite à la congrégation de l'Assomption de Notre-Dame, érigée dans leur maison et collège. — Donations : d'ornements sacerdotaux et de vases sacrés, par Pierre Pelegrin de Tonduty, pénitencier de la métropole, à Melchior de Tonduty, son neveu; — générale, par Fulgence Bas, religieux Augustin d'Avignon, à Marguerite de Lirac, sa mère; — réciproque, entre Nicolas Mallard, libraire, et Marguerite Pallette, à l'occasion de leur mariage. — Donation réciproque, par contrat de mariage, entre Pierre de Félix, écuyer, et Anne de Rotta, et donation universelle par Cécile de Grasset à ladite de Rotta, sa nièce. — Donation par M. de Gallifet, président à la cour des Enquêtes d'Aix, à son fils, à cause de son mariage avec Lucrèce de Ballon, d'Aix. — Émancipation de Balthazar Ollivier, faite par Gabriel Ollivier, médecin, son père. — Donations par Paul de Cambis à son fils François, à l'occasion de son mariage avec Jeanne de Forbin; — de 300 livres, par Marthe Pétronille Grève à Marie de Sibourd, sa cousine; — de 6,000 livres, par Paul Antoine de Robins, chevalier de Saint-Jean et vicaire général du grand prieur de Toulouse, à Charles Philippe de Cambis, seigneur de Montilliet, etc.

B. 1185. (Registre.) — Grand in-folio, 510 feuillets, papier.

**1655-1666.** — Insinuations des donations faites à Avignon. — Donations faites au contrat de mariage de François-Marie Sarrafin, parfumeur du Roi, avec Françoise de Chabert; — de 300 livres, par Jean Jouvanceau, à

la confrérie des Pénitents Noirs de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste; — par André Giraudi de Gasqui, chevalier gentilhomme du due d'Anjou et capitaine appointé au régiment de Picardie, à Georges Giraudi de Gasqui, son frère, de tous ses droits à la succession de leurs père et mère; — de 1,000 écus, par Marie de Reymond à Jean Gabriel de Reymond, son frère. — Abandon par Joseph Thomas de Merles de Beauchamp, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, à Catherine de Berton, sa mère, de tout ce qu'il peut avoir encore à prétendre sur la succession de Joseph de Merles, son père. — Emancipation de Daniel Chauffard. — Donation à l'occasion du mariage d'Alexandre de Paul des Isnards, seigneur de Lamanon, avec Jeanne de Henriques de Flamen. — Fondation d'une messe basse de mort à acquitter tous les lundis par les Prêcheurs d'Orange, faite par Jeanne Florence de Riquebourg, veuve de Fleury de Riquebourg-Trigaud, seigneur de Violès, moyennant 500 écus. — Donations : d'un capital de 600 livres, par Anne de Coppola, veuve d'Esprit Tolomas, à Jean Raymond Tolomas, banquier et expéditionnaire en cour de Rome, son fils; — d'une rente de quatre salmées de blé par Louis de Félix, prêtre, à Henry de Félix, son frère; — générales, par Richarde Laurence, veuve Aymard, à Cécile Aymard, femme de Jean Granier, *opérateur des rompures et dislocations*; — d'un jardin de deux éminées, à Avignon, rue allant au Salin, par Charles Chou, chanoine de Notre-Dame la Principale, à Esprit Chou, maître chirurgien de Cavailhon, son frère; — à l'occasion du mariage de Pierre Offray, marchand libraire, avec Argentine de Forenq. — Donation à l'occasion du mariage de Claude Courra, suisse de la garnison, avec Louise Bègue. — Donations : de quatre pièces de terre à Avignon par Marie de Brancas, marquise d'Ampus, au noviciat des Jésuites; — de 6,000 livres, par Clémence de Massilien à Charles de Siffredy-Mornas, son fils, lieutenant-colonel du régiment du maréchal de La Ferté, capitaine-viguier du lieu et château de Mornas; — à Charles de Pertuis, receveur de la douane de Lyon, et Anne de Garette, à l'occasion de leur mariage; — générales : par Antoinette de Jésus de Propriae, religieuse du Verbe Incarné, à Thomas Renoard de Cheylus, son père; — à François de Royers de la Valferrière et Marie de Rigoulet, à l'occasion de leur mariage, etc.

B. 1186. (Registre.) — Grand in-folio, 524 feuillets, papier.

**1666-1765.** — Insinuations, etc. — Donations faites à Charles Rogier et Véronique de Raydet, à l'occasion de leur mariage; — par Françoise Martin, veuve Fayard, à

Charles Athénosy, docteur en médecine, de tout ce qu'elle pourrait avoir encore à prétendre sur la succession d'Esprit Martin, son père; — à Louis de Doni, seigneur de Beauchamp et de Goul et à Jeanne de Stuard, à l'occasion de leur mariage; — réciproque entre Jean-Joseph Helbert, trompette des cheval-légers, et Jeanne Lefert, sa femme, avec réserve, par ledit Helbert, de 25 écus à payer à la confrérie des Pénitents Bleus; — de 12,000 livres par chacun des nommés Pierre Bonafous et Jean de Mathellon prêtre, pour la fondation et la donation de deux canonicats des stalles-hautes, de Saint-Pierre; — de 400 livres par André et Madelaine Poule, frère et sœur, au même, pour la dotation des prières et cérémonies de l'Octave des morts; — de 850 écus par Pierre de Pertuis, receveur de la douane de Lyon, aux religieuses de Saint-Philippe-de-Nery d'Avignon; — à Jean Périn, sculpteur, et Jeanne Topenas, à l'occasion de leur mariage, passé le 3 mars 1673; — d'une maison rue Saint-Marc, par Jeanne Grasset, au chapitre de Saint-Didier d'Avignon; — à Paul de l'Église, colonel d'un des régiments de Son Altesse Royale de Savoie, et Madelaine Perremonde, à l'occasion de leur mariage, etc.

B. 1187. (Registre.) — Grand in-folio, 507 feuillets, papier.

**1675-1685.** — Insinuations de donations faites à Avignon. — Donation générale par Anne Dauvergne, femme de Philippe-Marie de Seguins, à Françoise Dauvergne, femme de Pierre Guillon, sa sœur; — de mobilier par Barthélémy Arnaud, marchand tanneur, à Hugues et Claude Arnaud, ses enfants; — à Jacques de Brignan, visiteur général des gabelles à sel du Languedoc, et à Louise de Bèjany, à l'occasion de leur mariage; — d'un capital de 300 livres par Michel de Cambis, doyen du chapitre Saint-Pierre, au monastère des Franciscaines de Sainte-Claire d'Avignon; — générale par Ursule de Félix de la Ferratière à Catherine de Greffet, sa mère; — par Charles Joseph de Tulle, religieux novice au convent des Célestins, à François de Tulle, son frère aîné; — d'une maison, à Mérimol, par Louis de Guilhen, seigneur du Pnylaval, aux RR. PP. de l'Observance très-étroite de la règle de Saint-Dominique; — à Henri de Fayn, marquis de Poreau, et à Marie Esprite de Latude, à l'occasion de leur mariage. — Affectations : d'un traitement de 100 écus par an faite par Laure de Rousset, marquise de Rousson, en qualité d'administratrice des biens de Diane de Joannis, marquise de Ganges, sa fille, à Laurent Borelly, son procureur; — d'un capital de 82 écus, par Joseph Bouvène, à la confrérie des Pénitents Violettes d'Avignon sous le vocable de Jésus, Marie, Joseph. — Donations : à Joseph Niel et Louise d'Anfosy, à

l'occasion de leur mariage, passé le 30 mai 1672; — générale par Rouland Faraud, travailleur du bourg de Morières, à l'œuvre de l'aumône générale d'Avignon, à charge d'être admis et entreteuu dans ladite maison pendant le reste de sa vie; — générale par Antoine Tarlet, prêtre, à Jean-Baptiste Tarlet, son frère, sous la réserve d'une pension de 300 livres; — aux Carmélites d'Avignon par Bernard Bernard, dit Taraveau, et Clémence Bernard, sa sœur, de la plus-value d'une maison à Avignon, rue allant du moulin Bienson, aux Capucins; — d'une pension viagère de 1,100 livres, par Alexandre de Joannis de Vissec, marquis de Ganges, à Charles de Vissec, son père; — à Louis Parrocel, peintre, et à Dorothee de Rostang, à l'occasion de leur mariage. — Profession d'Agnès Suzane de Silvecane au monastère des Ursulines de la Présentation de Notre-Dame, dites *les Royales*. — Donations à André Joseph de Brancas, des comtes de Forcalquier et à Ursule des Porcelets, marquise d'Ubaye, à l'occasion de leur mariage, etc.

B. 1188. (Registre.) — Grand in-folio, 455 feuillets, papier.

**1685-1695.** — Insinuations de donations faites à Avignon. — Donations : générale par Honoré de Sermon à Jean Joseph Peret, docteur en droit, son fils; — par Marie Doyé à François Dupuy, son fils; — à Joseph Antoine de Gillels, marquis de Brissac, seigneur d'Aubres, et à Jeanne Angétique de Tonduti, à l'occasion de leur mariage; — de 1,800 livres par Jean-Baptiste d'Anglesy à Barthélemy d'Anglesy, sieur de Cozeran, son frère, dans le cas où le donateur viendrait à acquérir la jouissance des deux chapellenies fondées par Jean d'Anglesy, leur aïeul; — de 400 écus par Anne Chicot à François Grangier, son mari; — de 600 livres par Louise Raspon à la maison des Filles Repenties d'Avignon; — générale, par André Autran, pe-layeur au grenier à sel, à Antoine Pore, cardeur de laine, son cousin; — à Pierre de Piellat, seigneur de Buisson et à Catherine de Varadier de Saint-Andiol, à l'occasion de leur mariage; — d'une pension de 104 livres 10 sous par Pierre Feisan, d'Orange, au couvent des Grands Carmes d'Avignon; — à Jean Pierre Madon de Chateaublanc, trésorier général de la Chambre Apostolique et à Marie-Anne de Siffredy, à l'occasion de leur mariage; — d'une pension de 150 livres par Bathazar d'Agard, prêtre et bénéficiaire de la cathédrale de Cavaillon, à la maison des Filles de la Lagarde à Avignon; — de 200 écus par Pierre Moureau, aux Observantins de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, pour la dotation d'une octave de messes et de prières pour les morts; — de capitaux, droits et actions par Joseph Appays à Françoise de Soissons de la Bedoe, femme de Pierre d'Arnoul, seigneur

de la Tour-Ronde, intendant général de la marine; — réciproque entre Pierre de Vernins, seigneur de Lespine, avocat général de la légation, et Anne de Crivelli de Villegarde, à l'occasion de leur mariage; — à Pierre Parrocel, peintre, et à Anne-Marie de Soissan, à l'occasion de leur mariage, passé le 21 mars 1693, etc.

B. 1189. (Registre.) — Grand in-folio, 442 feuillets, papier.

**1706-1716.** — Insinuations de donations faites à Avignon. — Donations : de 500 écus par Thomas Bernard à Joseph-André Bernard, son fils; — de 600 livres par Sébastien Pagot, chanoine de Notre-Dame la Principale, à Jeanne Marie et Françoise Pagot, sœurs, ses nièces; — de la moitié d'un fonds de 50 écus par Marie de Salle, femme Allard, à Marguerite de Salle, sa sœur; — à Jean-Baptiste Guillon, maître chirurgien, et Thérèse de Mounier, à l'occasion de leur mariage; — de 400 écus par Marie-Anne de Bonadona, au monastère des religieuses Célestes, pour la dot de Thérèse d'Anglesy, sa fille; — à Jean-Baptiste Peru et à Marie de Roquet, à l'occasion de leur mariage, passé le 6 janvier 1707; — de 187 livres 10 sous, par Jean-Joseph de Benet, seigneur de Saint-Justin, à la confrérie des Pénitents Gris; — d'une maison, au puits des Toumes, par Anne de Morrallis, à la congrégation des Doctrinaires; — à Joseph Augustin de l'Église de Ferrier et à Marie-Thérèse de Seguins, de Saint-Jean, à l'occasion de leur mariage; — à Jacques-Ignace Parrocel, peintre, et à Jeanne Perrier, tous deux d'Avignon, à l'occasion de leur mariage, passé le 19 décembre 1707; — par Anne de Fallot, femme Henrycy, à la communauté des Carmélites déchaussées d'Avignon, de toutes les réparations que la donatrice fera exécuter à une maison joignant le couvent de ces religieuses et leur appartenant. — Renonciation par les Célestins d'Avignon, à ce qui pourrait leur revenir comme ayant droits de Joseph Piot, novice de leur communauté, sur la succession de François Piot, son père. — Donations : d'une maison à la Juiverie, proche le puits de l'École, par Daniel Rouget à Lion Rouget, son fils; — réciproque entre Antoine Vernet, peintre, et Thérèse Granier, à l'occasion de leur mariage, passé le 2 octobre 1711; — d'une pension de 150 livres par Pierre Ilyacinthe de Fossa, prêtre et chanoine hebdomadier du chapitre Saint-Pierre, et Christine de Fossa, sa sœur, veuve Peillon, au profit d'Esprit Laget, leur neveu, et afin de lui faciliter l'entrée dans la carrière ecclésiastique; — de terrain par Françoise Mounin à la confrérie de la miséricorde; etc.

B. 1190. (Registre.) — Grand in-folio, 444 feuillets, papier.

**1716-1730.** — Insinuations de donations faites à Avignon. — Donations : générale par Simon Bret à Elisabeth et Marie Bret, ses filles ; — d'une partie de maison située dans la rue des Infirmières, par Antoine Chabert, taffetassier, à Jacques Chabert, son fils ; — générale par Jeanne de Joannis de Verelos, à Pierre-Joseph de Joannis de Verelos, son frère ; — réciproque entre Louis Clauseau, maître horloger, et Marie-Marthe Lafont, à l'occasion de leur mariage ; — de 700 livres par Anne Roubaud, veuve Vargalier, à Marguerite Vargalier, épouse de Jean-Baptiste Franque, architecte d'Avignon ; — réciproque entre Denis de la Bastide, cheveu-léger, et Marguerite Souchet, veuve Capeau ; — d'une petite maison, rue des Trois-Pilats, par Anne de Goudareau à Joseph Dumas, son fils ; — réciproque entre Joseph Dalboin, de Villeneuve, et Thérèse de Mongin, à l'occasion de leur mariage ; — par François Sauvan à Philippe Sauvan, peintre, et à Jeanne Marie Benoit, à l'occasion de leur mariage ; — de 24,000 livres faite par Jean-Pierre de Madon, seigneur de Chateaublanc, au collège des Jésuites. — Constitution de pensions viagères : de 36 livres par Henry de Massilien à Dominique Denis de Massilien, religieux célestin, son fils ; — par Jules de Fortia de Pol, marquis de Montréal, seigneur de Lagnes, Saint-Tronquet, etc., et Françoise de Sassenage, sa femme, à Gaspard de Fortia de Montréal et René Ismidon de Fortia, leurs deux fils. — Donations : générale par Marie de Pomarède à Marguerite de Pomarède et Madelaine de Joanuis, ses sœur et nièce ; — générale par Anne Christine Victoire de Cogorde à Anne d'Audibert, sa mère, veuve de messire Jean de Cogorde, trésorier général de France en la généralité d'Aix ; — de 300 livres par Marc-Antoine de Tache, seigneur du Devès, à Anna-Marie-Françoise, fille d'Ange Mardochée de Sasia, juive baptisée et dont ledit de Tache a été le parrain ; — du patronage d'une chapellenie, fondée sous le titre de Saint-Charles, dans l'église de Villeneuve, par Charles de Benoit, à Félix-Joseph Desmarez de Montelar ; — générale par la dame Catherine-Ursule de Félix de la Ferratière à Paul de Félix de Greffet, seigneur de la Ferratière, son frère ; etc.

B. 1191. (Registre.) — Grand in-folio, 448 feuillets, papier.

**1730-1744.** — Insinuations de donations faites à Avignon. — Donation d'une maison, rue Carreterie, par Marthe-Thérèse de Fellon, veuve de Pierre Pamard, chirurgien, et par Nicolas-Dominique Pamard, son fils, à Pierre Decharnés ;

— à Antoine-François de Nalys, général des monnaies, et à Suzanne Danse, à l'occasion de leur mariage ; — générale par Jacques-Joseph de Perussis, à Louis-Elisabeth de Perussis, son fils ; — d'une pension de 75 livres par Lely Aubery, chanoine de St-Pierre, à Jeanne-Marie Aubery, sa nièce, religieuse au monastère de Saint-André ; — d'une pension de 150 livres, à titre de patrimoine clérical, par Pierre Cotte, marchand orfèvre, à Gaspard-Pierre Cotte, son fils ; — à Gaspard de Beaux-de-Roaix, commandant le fort de Kell-lès-Strasbourg, et à Marie Barbe de Louveney, à l'occasion de leur mariage ; — d'une rente de 425 livres, par Jean-Baptiste-Mathieu Payen, chanoine de l'église de Paris, à la communauté des Dames nouvelles catholiques de Paris ; — générale par Anna de Saint-Pol, veuve de David Naquet, à Jassé de St-Pol, son fils. — Réciproque entre Claude Ronsselin, maître d'école et Antoinette de Méry, mariés ; — générale par Laurent-Dominique Berthet, supérieur général du séminaire de Sainte-Garde, à Antoine-François Berthet, secrétaire général de la légation et primicier de l'université d'Avignon, son neveu ; — de 470 livres par Joseph-Laurent de Cluni, à la confrérie des Pénitents Blancs ; — de 1,200 livres par André de Montes, docteur en théologie, au séminaire de Saint-Charles-de-la-Croix ; — à Pierre Parrocel, peintre et à Marie-Anne Roque, à l'occasion de leur mariage ; — de 900 livres par demoiselle Antoine de Fabre, aux sœurs du tiers ordre de Saint-Dominique, portant le long scapulaire ; — à Nicolas-Dominique Pamard et à Marie-Marguerite d'Imonier, à l'occasion de leur mariage ; — par Esprit d'Anfossey, ancien commissaire des guerres, à Anne d'Anfossey, veuve d'Astier, sa sœur, de tout ce qui peut lui revenir dans la succession de Gaspard d'Anfossey, leur frère ; — d'une pension de 60 livres par Françoise de Sassenage, marquise de Fortia, à sœur Marie-Anne de Florian, novice de l'abbaye royale de Soyon, à Vence ; — à la confrérie des Pénitents Blancs d'Avignon, de 300 livres par chacun des nommés Victor-Amédée, comte de Vezelay, Pierre de Piellat, seigneur de Buisson, Etienne Gousset et Gaspard Molle, bachelier, pour être employés à la dorure de boiseries de la chapelle de la confrérie, etc.

B. 1192. (Registre.) — Grand in-folio, 442 feuillets, papier.

**1744-1759.** — Insinuations de donations faites à Avignon. — Donations : à Pierre Celse Gautier, docteur en médecine, et à Marie-Marguerite Mantilery, à l'occasion de leur mariage ; — à François Morande, marchand libraire, et à Suzanne Rollin, pour la même cause ; — d'une maison, rue Petite-Calade, par François Moutgat, menuisier, à

Louis Chouvet, son petit-fils; — réciproque que se font Ayme Pillement, peintre, et Anne Dupré, à l'occasion de leur mariage, passé le 27 février 1745; — de 1,000 livres faite à la Chartreuse de Villeneuve, par Jean-Baptiste Bariol; — de 1,500 livres, par Marie de Mongin, à Jacques-Joseph d'Alboin, son neveu; — de 500 livres par Marguerite Bernus, à Marie-Cécile Cheila, femme de Jean-Baptiste Péru; — à Jacques Garrigan, marchand imprimeur, et Elisabeth Comin, à l'occasion de leur mariage. — Emancipation de Jean-Joseph-Paul-Antoine de Montpezat de Trémolety de Bucellis de Tartullis. — Donations : par Martin Bouneau et Esprit Fléchaice, novices récollets, à leurs pères respectifs; — par Jean-Louis-Alexandre de Balbis de Berton de Crillon, archevêque de Narbonne, président né des Etats du Languedoc, à François-Félix de Balbis de Berton de Crillon, de tous ses droits à la succession de Dominique-Laurent de Balbis de Berton, évêque de Glandèves, leur frère commun; — de 1,500 livres par Thérèse de Chaix, au monastère de Saint-Joseph, ordre de Saint-Augustin, de l'Hôtel-Dieu, pour les employer à la construction d'une église pour leur monastère; — générale par Françoise Gautier, femme de Joseph Loys, peintre, à Gabrielle et Anne-Marie Loys, ses deux filles; — de 8,000 livres par Jean-Etienne Chansaud, prêtre et supérieur du séminaire des Missions de Sisteron, à la congrégation de Sainte-Garde-du-Comtat, pour l'établissement d'un quatrième prêtre audit séminaire de Sisteron; — de 129 livres par Jean-Joseph de Siffredy-Mornas à l'œuvre de la Miséricorde dudit Mornas; — de 600 livres par Jeanne-Marie d'Asbront de Gigognan, femme de Jean Harault, orfèvre, et par Jean Thomas Harault, son fils, aux sociétés de Jésus, Marie, Joseph et de Saint-Bruno d'Avignon; — de 500 livres par Marie Vignaud, à la congrégation des pauvres hommes, sous le titre de N.-D.-des-Pauvres, etc.

.4193. (Registre.) — Petit in-folio, 353 feuillets, papier.

**1769-1770.** — Insinuations des substitutions faites à la cour de la sénéchaussée d'Avignon, conformément à l'édit du Roi, du mois de mars 1769. — Testaments de MM. de Guiramand, Roubaud, de Pertuis, de Provanc, de Monnier, de Rondache, de Laurans, de Gadagne, de Grihet, de Blauvae, Roussel, de Poinsard, Clément de la Salle, Manne, de la Vigière, Sarrepuuy, Joannis de Verelos, Dupuy, Mince, Tellus, Delbenne, de Castelet, Thomas, Gilles, Gérard et Claude de Berton, de Guillen, Pierre de Cartier, de Cartier de Ture, Tolomas, Marron, de Neyron, de Bernardy, Claude Garde, Jean de Reyrolle, Daqueria-Moyroux, de Lagnes, de Quartier, La Malatière, de Benoit, de Rochefort, Nallère, de Teissier, Thérèse de Fa-

bry, François de Fabry, Bonehony, Catherine Royère, François Nicodel, Féraud, Coulombier, de Serre, de la marine; Louis Neyron, Moureau, Guintrand, Roux, Fortuné Labaye, Goudareau, Vidal, Gabriel Monnier, Claude Garde, Potington, veuve Payot, Richarde Fabre, femme Goudareau, Henry Massilien de Beauchamp, Pertuis de Saint-Amant, Broche, Marthe d'Honoraty, Puget de Chasteuil, Puget de Barbentane, Esprit Bagnoly, de la Valfenière, femme Mariani, Guillaume Seyron, de Baroncelli de Javon, de Saint-Mare, etc. — Enregistrements : des provisions de juge et de lieutenant civil et criminel de la sénéchaussée; — d'une autorisation donnée aux intéressés aux eaux de la fontaine couverte de s'assembler; — d'une lettre du chancelier de France, concernant les législations et certificats de vie.

B. 1194. (Registre.) — Grand in-folio, 403 feuillets, papier.

**1775-1789.** — Insinuations de donations faites à Avignon. — Donations : à Barthélémy Voglouson d'Orange et à Marie-Anne-Françoise-Thérèse Villarte d'Avignon, à l'occasion de leur mariage; — par Marie Benoit, épouse de Philippe Sauvan, peintre, d'Avignon, à Marie-Gabrielle Sauvan, sa fille, d'une portion de ses biens égale à celle qu'elle a donnée à ses autres enfants; — générale par Antoine Condamin, frère, coadjuteur de la maison des jésuites de Toulouse, à Pierre Darmaignac, orfèvre; — de 3,000 livres par Antoine Aubanel, marchand libraire, à Thérèse-Eugénie-Victoire Chaudron, son épouse; — de 2,500 livres à fonds perdu par François Mazières de l'Épinay, à François-Pierre Bernoyer; — de 200 livres par Marie Gontier, à l'œuvre des pauvres honteux de la paroisse Saint-Agricol d'Avignon; — à Esprit Prosper Joseph Aimé Thibaud-Bou, avocat et à Anne Rosalie Poncet, à l'occasion de leur mariage; — de 50,000 livres par Louise Jacqueline, de Savins, veuve d'Henri Gantier, négociant anglais, son premier mari, à Pierre-Joseph Roberty, marchand imprimeur-libraire; — réciproque entre Jean Roche, maître du jeu de Paume, et Antoinette Vincent; — de 600 livres, par Pierre Bertrand, chanoine de Saint-Agricol, à l'œuvre des pauvres de la paroisse de Saint-Didier; — de 2,000 livres par le duc de Montpezat à la princesse des Issards, sa fille; — à Bernardy de Sigoyer, capitaine au régiment de Foix et à Françoise de Fabry de Châteaubrun, à l'occasion de leur mariage. — Emancipation de Joseph-Bruno Vinay, marchand orfèvre et joaillier. — Donations : à Charles Godefroy, Jean Antoine de Lapis, comte de la Fare et à Jeanne-Anne-Marie Law de Lauriston, à l'occasion de leur mariage; — générale par Hélène Chimon, à Gaspard Bonthoux, courrier de l'Hôtel-de-Ville, etc.

B. 1195. (Registre.) — Grand in-folio, 3 feuillets, papier.

**Ans II et III (1294-1295).** — Insinuations des donations au bureau d'Avignon. — Mariage entre Vérau Chabas et Thérèse Avy, de Cavaillon. — Donation de 3,000 livres, par Jean-Pierre Franque, architecte, à François-Xavier Malins, son cousin-germain.

B. 1196. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

**Ans IX et X (1801-1802).** — Insinuations des donations entre vifs, faites au bureau d'Avignon. — Mariages : entre Jean-Antoine Cambacérés, ancien juge de paix à Bédarrides, et Jeanne Dury, originaire de Montpellier; — Jacques Véran Dommergues et Thérèse Favier, du Cheval-Blanc; — Georges Eyme et Thérèse Salignon, de Courthézon. — Donations de la moitié de ses biens, par Joseph Serre, agriculteur de l'Isle, à Jean-Joseph Serre, son frère; — d'un verger de 6 éminées, aux Taillades, et d'objets mobiliers, par Jacques Casteau, à Gabriëlle Durand, sa femme; — de ses biens, par Joseph Douclaud, cultivateur, à Bédarrides, à Jeanne Gautier, sa femme et à leurs enfants; — d'une pension de 15 livres, par Dominique-Agricol Aubert, propriétaire, à Catherine Ytier. — Quit-tance de 1,000 livres, en remboursement d'un capital de pareille somme, par François de Salles, Marie de Moure-Saint-Martin, et Catherine-Cécile de Vangier, sa femme, au profit de Joseph Colomb, bourgeois, de sa fille, et de Pierre Barnabé Desandré.

B. 1197. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

**Ans X et XI (1802-1803).** — Insinuations de donations entre vifs, faite au bureau d'Avignon. — Mariages entre : Pierre Laplanche, porteur de chaises, et Marie-Anne Fournery; — Pierre Fuzet, fabricant d'étoffes de soie, et Élisabeth Romand, de Saint-André-en-Rosan; — Joseph Nourry, de Courthézon, et Philippine Meynard, etc. — Donations : d'une maison et de terres, en avan-cement d'hoirie, par Villars, de l'Isle, à Bruno-Panerace Villars, son fils; — de 3,600 livres, plus toutes ses épargnes, par Françoise Bertaud, à Jean Martin, son mari; — réciproque entre Jean-Baptiste Margaillier, dit Dujon, tailleur d'habits, et Marie Gros, mariés; — entre Fleury Co-gnat, maître fondeur, et Marie-Madeleine Morselat, ma-riés, etc.

B. 1198. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

**An XI (1803-1804).** — Insinuations des donations entre-vifs, faites au bureau d'Avignon. — Mariages : entre Jacques Borel, et Antoinette Rabasse; — Sébastien Naud et Marie-Véranne Faraud; — François Vaute, cultivateur, et Marie Orsel, de Bédarrides; — François-Bernard Bureu, et Marie-Élisabeth Lauzen. — Donations : générale aux hospi-ces civils de Cavaillon, par Louise Deschamps, veuve Aguil-lassy; — d'une rente viagère de 1,200 francs, par Thérèse Rosalie Guiran, femme divorcée de Joannis de Verelos, à François-Joseph Guiran, son frère, etc. — Avancement d'hoirie, fait par Esprit Ourson, cultivateur, de Vèdène, à Clément Ourson, son fils aîné.

B. 1199. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

**An XII (1803-1804).** — Insinuations des donations entre vifs faites au bureau d'Avignon. — Mariages : entre Joseph-Pierre d'Alcantara, André Juvin, avec Marie-Rose Porte; — Antoine-Théophile-Joseph Valayer, avec Jeanne-Marie-Félicité Baudrand, etc. — Donations : d'une grange à Courthézon, par Jean-Baptiste Catrier, cultivateur, à Jean-Pierre Catrier, un de ses frères; — de l'usufruit d'une grange à Avignon, section de la Triade, par Dominique et Jean-Didier Fabre, cultivateurs, du Thor, à Louis Fabre et Françoise Guibert, leur père et mère, etc.

#### COUR DE JUSTICE D'AUBIGNAN.

B. 1200. (Registre.) — Petit in-folio, 279 feuillets, papier.

**1557-1561.** — Brevets des actes de la cour de justice d'Aubignan. — Requête d'Antoine Piquet, tendant à le faire mettre en possession des biens de Mathelin Piquet, son père. — Poursuites de Bertrand de Lestre, contre Pons Veye, à l'effet de faire concourir ce dernier à la construc-tion de cheminées et escalier dans la maison contigue à la sienne. — Compromis entre Pierre Meffredy, Anne Sen-horète et Thomas André, au sujet de la jouissance d'un pâturage. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Pierre Gachet, par Esprit Gachet. — Estima-tion de biens à la requête de Jessé, de Montoux. — Licenee à Paul Clapier, de faire pâturer son bétail dans le terri-



toire de Lariole. — Estimation du béal du moulin de la communauté, pour François Martin. — Criée faite à l'instance de Raphaël, et défendant aux habitants d'Aubignan, de mener pâtre leur bétail dans son pré. — Bail à prix fait d'une porte de sapin, à construire pour la commune d'Aubignan, à Mathieu Barthoquin, etc.

B. 1201. (Registre.) — Petit in-folio, 1,196 feuillets, papier.

**1733-1749.** — Brevet des actes de la cour de justice d'Aubignan. — Rapport de Marcel Armand, maître arpenteur de Carpentras, portant qu'il a arpenté une terre au chemin de Combe-Haud, et délivrée aux enchères à Gabriel Travail, pour le prix de 93 livres. — Cession de biens faite par Jean Guillaume, cultivateur, à ses créanciers ; état de ses biens et de ses dettes. — Poursuites de Joseph Clavel, contre Barthélemy Dominique, en paiement de divers travaux et fournitures. — Inventaire des biens de Jean Auphan, mort *ab intestat*, et nomination de tuteur à ses enfants. — Poursuites de Jean-Pierre Constantiu, fermier du marquis d'Aubignan, contre Mathieu Girard, en paiement de 6 livres 1/2, pour la moitié du loyer d'un grenier à foin. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Étienne Fauque, par Joseph et François Fauque, ses enfants. — Opposition par Louis Rame, fermier du souquet, à Barthélemy Feren, qui avait loué sa maison, pour y tenir cabaret le dimanche, à un cuisinier de Carpentras. — Acceptation par Paul de Pazzis, de Seguins, de l'héritage de Louis de Pazzis, son père, contre ses parents, créanciers et prétendus légataires. — Criées de police, faites par l'ordre des consuls : défendant de vendanger et de cueillir des olives avant les jours indiqués, à peine de 2 écus d'amende et de la confiscation de ce qui aura été récolté ; — prescrivant aux habitants de faire enterrer à une profondeur de 6 pans environ (1<sup>m</sup>,30) les bêtes qui meurent, de quelque espèce qu'elles soient ; — défendant de prendre du sable et du gravier dans le grand chemin de Vacqueyras, de laver dans le bassin des fontaines, et de jeter sur la voie publique, l'eau des filatures de cocons ; — invitant tous les habitants à remettre leurs pourceaux au porcher communal, à peine de confiscation de ceux qui seront trouvés dans les rues du village ; — défendant de tenir plus d'une paire de vaches, pour 5 salmées de terre ; aux cabaretiers de donner à boire aux dragons, après huit heures du soir, et de leur faire crédit pour plus de cinq sous, etc, etc.

## COUR SEIGNEURIALE DE BARROUX.

B. 1202. (Registre.) — Petit in-folio, 69 feuillets, papier.

**1543-1628.** — Assises. — Statuts du lien annuellement proclamés et publiés. — Condamnations pour vols, assassinats, coups, blessures, injures, pâturages et lignerages illicites, chasse, fausse monnaie, etc. — Amende infligée pour avoir fait la palliade sans la permission de la cour. — Licence accordée à Salomon Crémieux, juif, de Baumes de Venise, de commercer, pendant un an, au Barroux.

B. 1203. (Registre.) — Petit in-folio, 133 feuillets, papier.

**1537-1544.** — Actes de la cour ordinaire de Baumes et du Barroux. — Registre de Baldoïn, notaire et greffier. — Actes divers. — Nouveaux baux et reconnaissances emphytéotiques. — Accusation portée contre Madeline Alacris, qui s'était prostituée à plusieurs hommes soit ecclésiastiques, soit séculiers. — Instruction contre Perrinet Parpaille, pour les faits de son séjour, à Baumes, pendant la peste. — Délibérations du parlement général de Baumes et du Barroux.

B. 1204. (Registre.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

**1597-1599.** — Livre de la cour du Barroux. — Causes civiles et criminelles. — Contestation entre le seigneur et les syndics, au sujet des maisons acquises par ces derniers. — Défense d'exporter les grains. — Injonction au fermier du souquet d'avoir à vendre le vin au même prix qu'il se vend à Caromb et à Baumes. — Gagerie obtenue par Jérôme Ruffi, ouvrier en bois, de Malanègne, contre Honoré Charbonel, etc.

B. 1205. (Registre.) — Petit in-folio, 243 feuillets, papier.

**1598-1605.** — Brevet des actes de la cour du Barroux. — Rapport de Martin Hault et Roman Blanc, experts, au sujet d'un passage (draye) qui se pratiquait travers un verger du seigneur. — Enchères et délivrance des meubles et des biens-fonds d'Antoine Ronx. — Demande en collocation de dot, par Jeanne Léotard, contre Elzéar Charbonel,

son mari. — Publication faite, de la part du seigneur du Barroux, pour défendre aux habitants du lieu de cueillir la fleur d'aspic pour la vendre, sans l'offrir auparavant à Jean-Baptiste Scarène, du Crestet. — Délivrance des fermes communales du Barroux : souquet, boucherie, taille, moulin des os. — Commandement aux syndics de payer 350 florins pour l'achat de la maison commune du lieu, etc.

B. 1206. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

**1623-1628.** — Manuel des actes civils de la cour de Barroux, écrivant Ayme, greffier, notaire à Baumes. — Nomination des syndics et des autres officiers de la commune. — Statut pour la conservation des fruits du territoire. — Répression de délits ruraux. — Adjudications des travaux et des fermes de la commune. — Vérification des limites entre Barroux et Suzette. — Règlement du cardinal Barberin, au sujet des coups et injures, des duels, des procès et causes criminelles. — Règlement du vice-légat et du recteur pour la conservation de la santé publique et pour éviter les atteintes de la contagion : etc.

B. 1207. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

**1626-1639.** — Manuel et continuation des actes tenus par Pierre Emilhem, notaire de Carpentras, réfugié au Barroux, par suite de la contagion, depuis le 29 janvier 1629 jusqu'au 19 janvier 1630, aux lieu et place d'Ayme, notaire à Baumes, et greffier de la cour du Barroux, lequel, à cause de la même contagion, était demeuré enfermé à Baumes. — Procédures : contre les consuls du lieu pour n'avoir pas suffisamment approvisionné de blé la commune, afin de pourvoir à la subsistance des pauvres ; — en paiement des droits de lods dus au seigneur, pour une maison qu'ils ont acquise pour la commune. — Délivrance aux enchères de la ferme de la boucherie, du vingtain, du souquet, du moulin à grignons et du pressoir à vin. — Bail aux enchères du prix fait de la construction d'une muraille à la place. — Publication d'un règlement au sujet des éducations de vers à soie, pendant la contagion. — Mesures auxquelles devront s'assujettir ceux qui voudront aller aux barrières des lieux infectés par la contagion. — Exemption de la charge de trésorier accordée à Guillaume Mollin. — Instance d'Odart Ferrefine, Italien, gouverneur militaire du Barroux, en restitution ou paiement d'une paire de bottines blanches qu'il avait oubliées sous un olivier, et qu'il avait recoumées aux pieds de Michel

Blanc. — Insinuations de donations faites par contrat de mariage, etc.

B. 1208. (Registre.) — In-folio, 1,002 feuillets, papier.

**1702-1756.** — Insinuations faites au greffe de la cour ordinaire de Barroux. — Mariages : entre Alexis Liotard et Marguerite Aurès ; — Esprit Blanc et Marguerite Alleyre ; — Joseph Aupilat et Louise Riperry ; — Joseph Raynaud et Angèle Favier ; — Jean-François Falque et Madeleine Aubanel ; — Moret de Rovilhac et Anne de Brémont ; — Alexis Allegier et Catherine Charbonel, etc. — Transaction entre Joseph-Marie de Joannis de Rouvilhac, seigneur du Barroux, Claude Mouret et Joseph Durand, bénéficiaire de Saint-Agricol, oncle dudit seigneur, au sujet d'un capital de 500 écus à payer à ce dernier, plus une pension de 200 livres à lui servir, etc. — Émancipations : de Paul et de Joseph Aurès ; — Joseph, Jean-Joseph et Michel Favier, frères, etc. — Donations : d'objets mobiliers, par Sallien Liotard, chanoine de Baumes, à Catherine Raymond, sa mère ; — générale, par Michel Majer, à son fils ; — par Esprite Marcellin, veuve Reynaud, à Joseph Reynaud, son fils ; — par Antoine Peyremond et Rose Ferrand, à Libera et Esprit Peyremond, leurs enfants ; — par Ignace Ourson, à Jean-François et Jean Ourson, ses fils ; — de créances, par Henri-François Clément, ancien prieur du Barroux, à Joseph Clément, son filleul et neveu, etc.

#### COUR DE JUSTICE DE BAUMES-DE-VENISE.

B. 1209. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

**1665.** — Actes, etc. — Poursuites : de Benoit Daniel, rentier de M. Siffredy, contre Jean Pellegrin, de Baumes, en paiement de 6 écus pour deux annuités du loyer d'une étable et grenier à foin ; — de Philippe Calamel, contre Antoine Michel, au sujet d'une prise d'eau d'arrosage concédée par acte du 11 décembre 1642, Esprit Gaudemaris, notaire, et par autre acte du 13 août 1660 ; — de Claude Bouquet, contre Constantin et César Andry, en paiement des dommages que lui ont faits leurs bêtes à laine trouvées paissant dans sa vigne. — Contestation entre Christol Pusco et Jean Applanat, au sujet d'une culture de safran à mi-fruits. — Poursuites : de Clément contre Jérôme Moyné, en paiement de 56 sous 1/2, pour vente de chaux ; — de Joseph Belazi, marchand de Malaucène, contre Aubert Simian, de Baumes, en paiement de 24 florins, pour prix de 4 cannes 1/2 de serge, etc.

B. 1210. (Registre.) — In-4°, 610 feuillets, papier.

**1697-1702.** — Actes de la cour ordinaire de Baumes-de-Venise — Poursuites : de François Guillaume, fermier de la seigneurie de Baumes, contre Martin Vidau, en paiement de 16 livres, pour deux annuités du fermage d'un coin de jardin à la Ferraye; — de Joseph Meyssonier, contre Guillaume Méry, en restitution de la possession des biens qu'il lui avait affermés. — Contestation entre les consuls et Joseph Pusco, qui se refusait à laisser appuyer sur son bâtiment, les poutres de la feuillade (salle verte) qu'on dressait pour la fête du lieu. — Poursuites : de Roux contre Lucrèce et Esprite Vachières, en paiement de 9 écus 1/2, pour prix de trois salmées de vin; — de François Guillaume, fermier général de la seigneurie, contre Hercules Applanat, en paiement des droits de lods résultant d'un échange souscrit le 2 septembre 1692. — Comptes de la tutelle des hoirs de Philippe Ferrand, rendus par Jeanne Michel, femme en deuxième nocces, d'Antoine Roubaud. — Poursuites de Claude Motta, chirurgien de Bedoin, contre Elzéar Vigne, de Baumes, en paiement d'honoraires à lui dus, pour avoir traité la femme dudit Vigne. — Lettres patentes de vignier de Baumes, délivrées à Jean-Baptiste Dupuy par Charles Bernard de Fortia, baron dudit lieu, seigneur des Pilles, etc. — Convocations de Joseph-César de Ribère, seigneur d'Autremont, syndic des forains de Baumes, pour entendre les comptes, prendre part au vote des tailles, etc. — Poursuites : de Pierre Mourrin, fermier moderne du moulin à grignons de la commune, contre Joseph Gilles et Claude Applanat, ancien fermier du même moulin, pour l'obliger à la remise de l'outillage; — de Jean Auclere, régent des écoles, contre Huguet Barriol, en paiement de 15 sous, pour reste de ce que celui-ci lui doit, pour avoir euseigné à lire à un de ses enfants. — Vente aux enchères, pour le prix de 5 florins, d'un cheval trouvé sans maître. — Ouverture du testament de Joseph Veye, à la requête d'Antoine Veye, prêtre, etc.

B. 1211. (Registre.) — In-4°, 370 feuillets, papier.

**1703-1706.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Baumes-de-Venise. — Poursuites : d'André Lambertin contre Jean Gouffet, en paiement de 4 livres 15 sous, pour le loyer d'un jardin; — par Étienne Jean, maréchal, contre Alexis Constantin, aussi maréchal, en paiement d'un écu, pour solde de deux écus qu'il lui devait pour lui avoir servi de compagnon pendant un mois; — de Salomon Moussé, VAUCLUSE. — SÉRIE B.

juif, de Carpentras, contre François Chiron, en paiement d'une créance de 2 écus 1/2; — de Joseph Ferrand, chirurgien, contre Maurice Bouquet, en paiement de médicaments fournis; — de Charles Bernard de Fortia, baron de Baumes, contre Eymard Mille, en paiement d'un trimestre de la ferme de son moulin à blé; — de François Girard, contre Joseph Gautier, en restitution d'un agneau qu'il lui avait pris, la veille, dans son troupeau. — Sommation faite de la part de la commune, à Jean Ribeiret, adjudicataire de la feuille de mûriers, de fournir une caution. — Convocation, par les consuls, des conseillers de la commune, pour délibérer sur ses affaires. — Enquête et acte de notoriété pour suppléer au défaut d'acte de baptême de Jean-Antoine, etc.

B. 1212. (Registre.) — In-folio, 1,052 feuillets, papier.

**1708-1718.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Baumes-de-Venise. — Poursuites : de Jean-Baptiste Mounier, fournisseur, contre Esprit Ferrand, menuisier, en restitution de 12 planches de sapin qu'il lui avait remises pour lui faire une garde-robe; — de Jean-Baptiste Dupuy, contre Guillaume Méry, en livraison de 22 émines d'huiles, que celui-ci s'était engagé, par écrit, à lui fournir; — d'Antoine Mounier, abbé de la jeunesse, contre Barthélemy Gilles, en paiement du tiers de la dépense des fêtes données par la jeunesse. — Réclamation, par Joseph-Hyacinthe d'Allemand, seigneur de Châteauneuf, au sujet de la quotité pour laquelle il est imposé aux tailles de Baumes; — de divers objets mobiliers, par les fermiers de la baronnie, contre François Feren, meunier. — Inhibitions obtenues par les consuls de Baumes contre ceux qui achètent en gros les fruits apportés sur le marché, moins de deux heures après qu'ils y ont été exposés en vente. — Signification faite aux consuls de n'accepter aucune reddition de comptes sans la présence de Jacques Barthoquin, avocat fiscal de la baronnie. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Marguerite-Rose Clément, par Antoine Imbert, son mari, en qualité de tuteur d'Honoré Imbert, leur fils. — Procès-verbal de l'écrœnement de la cheminée de Pierre Barjol, laquelle a, en tombant, fortement endommagé le plus bas des fours à pain du seigneur, etc.

B. 1213. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

**1718-1729.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Baumes-de-Venise. — Poursuites d'Antoine Armand,

veuve Gilles, en paiement de 14 livres 15 sous, pour le loyer d'une maison. — Condamnation d'André Applanat, à payer aux hoirs Vachelot, la moitié des produits perçus, en 1715, des prébendes du canonicat qu'Abel Vachelot occupait au chapitre de Baumes. — Offre de paiement, par Jacques Fabry, chanoine de Baumes, acquéreur d'une maison qui lui a été vendue par Charles Vachelot, aux hoirs de ce dernier et à André Applanat. — Contestation entre Gaudemar, fermier général de la baronie, et Jean-Pierre Barbier, fermier des Moulins, au sujet du paiement des fermages de ces derniers. — Vérification d'écritures et de comptes entre Paul Dumas, fils et héritier d'Alexandre, et Vincent Bourtoulon, associé de ce dernier, pour la ferme de la seigneurie de Caromb. — Exhibition, par Antoine Amiel, trésorier de la commune, des mandats qu'il a en main, afin de mettre les consuls à même de juger des dépenses extraordinaires qu'ils pourront faire pendant la contagion qui sévit. — Signification faite aux membres du bureau de la santé de ne prendre aucune délibération sans la présence du vignier, etc.

B. 1214. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 263 feuillets, papier.

**1724-1727.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Baumes-de-Venise. — Poursuites: de Louise-Antoinette du Deffan, de la Lande, marquise d'Ampus, contre Charles et Abel Dupuy, et Christol Calamel, en paiement de 220 livres, pour prix de bois et fagots à eux vendus; — d'Esprit Magnan, de Caromb, contre Jean Armand, en paiement d'une créance de 24 livres; — de Béraud, contre Charles Calamel et les hoirs d'André Maurin, en paiement de 100 livres. — Confirmation et rédaction en acte public du testament de Michel Michel, chanoine de Baumes, à la poursuite d'Antoine Michel, son neveu et héritier. — Instance de Michel Tronillet contre les consuls de Baumes, à l'effet de les obliger à lui souscrire la ferme des poids et mesures du lieu, dont il a remporté l'adjudication, etc.

B. 1215. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 1,281 feuillets, papier.

**1727-1752.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Baumes-de-Venise. — Poursuites de Joseph Ferrand, chirurgien, contre Guilhem Mercier, en paiement d'une note de médicaments s'élevant à 318 livres et demie. — Bornage de propriétés rurales, fait amiablement, entre Jacques de Fabry, prévôt du chapitre de Baumes, et Raymond Bonfils. — Poursuites: de Jassémin Samuel, juif de Carpentras, contre Esprite Mercier, en paye-

ment de 4 livres 7 sous, pour prix de marchandises à elle livrées; — par Claude Applanat, contre Joseph Gontard, en paiement de 20 écus, dus par promesse privée; — par de Barvire, contre Guillaume Barre, en paiement de dix écus, pour prix de l'herbe d'un pré de 4 éminées. — Commandement général fait aux particuliers qui ont acquis des maisons et biens-fonds, relevant de la directe du seigneur, d'acquitter les lods dus à ce dernier. — Réclamations: du fermier du moulin banal, sur ce que divers habitants et grangers de Baumes vont faire moudre leur blé ailleurs; — du fermier du droit de fournage, sur ce que les particuliers ne veulent pas payer le vingtain du pain qu'ils font cuire, prétendant ne payer qu'un pain sur chaque nombre rond de vingt, etc. — Confirmation et rédaction en actes publics des testaments de Claude Applanat, Jean-Baptiste Maurin, prêtre, et Marie Durand, femme Dumas. — Poursuites des syndics de la Cotte de Salette contre Mathieu Trouyet, à l'effet de lui faire rendre compte de l'exaction qu'il a faite des cotisations. — Demande de passage d'eau d'arrosage par Alexis Constantin, maréchal, à Sébastien Applanat. — Défense de couper du bois dans les terres gastes et vacantes, que le seigneur a abandonnées à la commune par la transaction du 5 novembre 1692. — Fixation des vendanges, à huit jours après la Saint-Michel (1748). — Défense de faire passer les voitures sur les chaussées des torrents, et d'y mener paître le bétail. — Poursuites de Jean-Baptiste Bidault, horloger, de Carpentras, contre la commune, en paiement de 24 livres, pour avoir, pendant un an, conduit l'horloge du lieu. — Défense d'introduire le bétail sur les chaumes avant le complet enlèvement des gerbes, d'éventer les grains sous la voûte de la grande porte du lieu, etc.

B. 1216. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 57 feuillets, papier.

**1752-1756.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Baumes-de-Venise. — Demande de vérification et liquidation de dommages par Jean Giely, plâtrier, et Jean Roux, contre Inubert et Joseph Roux, frères, tous de Baumes. — Demande en reconnaissance d'une promesse privée de 91 livres, par François Maurin contre Jean-Pierre Aurau. — Demandes: d'association de famille par Pierre Gilles, contre Antoine Gontard; — de clôture de fenêtre, intentée par Elzéar Applanat, à Christophe Guillaume et Catherine Durand, mariés. — Fixation des vendanges au lendemain de la Saint-Michel. — Rapport d'étançonement de la maison de la dame Dontrin, située près la porte basse, à côté de l'église, etc. — Répertoire.

B. 1217. (Registre.) — In-4°, 720 feuillets, papier.

**1759-1761.** — Actes de la cour ordinaire de justice de Baumes-de-Venise. — Demande en vérification de chemin par Pierre Laget, cordonnier, contre les hoirs de Michel Loubière. — Inhibitions de la part de Jean-Joseph et Joseph Applanat, frères, à Eymar Jouveau, de passer, en aucune façon, dans une terre que lesdits Applanat possèdent au quartier de Roquelinaud. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Paul-Joseph Lambertin, par Joseph-Guillaume Lambertin, son fils. — Demande d'exécution d'ordonnance par les syndics du corps du nord, de la cote du torrent de Salette, contre les syndics du corps du sud. — Criées de police défendant : d'entrer dans les terres ensemencées, sous prétexte d'arracher des herbes ; — de faire paître le bétail sur les chaumes avant l'enlèvement des gerbes, etc. — Rapport d'experts sur la vérification des bétails et écluses des moulins banaux de la baronnie. — Inhibitions sollicitées par le fermier du grand cabaret contre différents particuliers qui vendaient du vin au détail, au mépris de son privilège. — Opposition par Esprit Calamel, fabricant de laine, à l'insinuation du contrat de mariage passé entre Joseph Calamel, son fils, et Marie Ruelle. — Ordonnance du vice-légat, portant amuliation des cartels qui accordent des sursis aux anciens comptables des deniers communaux pour acquitter les reliquats qu'ils ont en main, et poursuites de la commune contre ses anciens comptables. — Instance par les hoirs de Pierre Roux, en payement, par les syndics du corps du nord du torrent de Salette, d'un fond qu'ils leur ont pris pour la construction d'un mur traversier de garantie contre les incursions du torrent, etc.

B. 1218. (Registre.) — In-4°, 699 feuillets, papier.

**1763-1766.** — Actes de la cour ordinaire de Baumes-de-Venise. — Poursuites : des fermiers de la baronnie de Baumes contre Jean-Claude Favier de Laroque-Alric, en payement du pain qui lui a été fourni pendant qu'il était détenu, à la requête du fisc baronnal, par Michel-François Benet, boulanger ; — de Paule Lesbrot, contre les mariés Pierre Jouvaud et Thérèse Marie, en payement de 6 livres 1/2, pour prix d'une veste et d'une camisole à eux vendues. — Cession de biens, faite par Paul Dumas, officier des invalides de la garnison de Sedan, à ses créanciers. —

Criées faites à la requête des consuls de Baumes, pour défendre : de laisser aller les porcs sans gardiens, par le lieu et son territoire ; de laver dans le bassin de la fontaine, du linge et autres choses sales et d'y faire tremper des cornues ; de laisser entrer le bétail dans les vergers d'oliviers avant la récolte ; de déposer du bois et d'autres matériaux dans le ravelin de la porte basse du lieu ; d'entreposer des immondices le long des remparts ainsi que des régales ; de vendre de la viande de boucherie au préjudice du fermier communal, etc. — Procès-verbal de la publication des statuts donnés par le seigneur de Baumes, laquelle se fait habituellement, le 14 août, sur le perron de la chapelle de Notre-Dame d'Aubune. — Discussion des biens d'Imbert Roux, Michel Constantin, Joseph Marc Calamel, Marie Loudière, etc., à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites de la commune contre Dumas, en payement d'un supplément de tailles, résultant d'une erreur commise dans le cadastre, etc.

B. 1219. (Registre.) — In-4°, 592 feuillets, papier.

**1763-1767.** — Actes, etc. — Instance par Esprit et François Tartivel, père et fils, fermiers de la boulangerie, à l'effet d'être indemnisés du préjudice qui leur est porté par la vente de pain que se permettent les mariés Jouvan. — Poursuites de François Girard, procureur juridictionnel, contre les consuls de Baumes, en payement de la parcelle des dépends faits dans la cause criminelle poursuivie par la commune contre ceux qui avaient coupé les bois dans les terres gastes. — Lettres patentes de vignier de Baumes, délivrées par Joseph, comte d'Urre à Jean-Pierre Gontard. — Poursuites de Jean-Joseph Roux, cordonnier, contre le fermier du four communal dit le Haut, en remise de la moitié de tout le pain blanc ou bis qui doit lui revenir pendant le reste de sa ferme, et dont il lui a souscrit la vente. — Concession faite par le vice-légat à Bernard Abel Aubery, exacteur de la cote de Salette, d'un délai d'un an pour acquitter les 1,200 livres qu'il est tenu de payer pour le reliquat de sa recette. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Pierre Gontard, par Joseph et Martin Gontard, ses fils. — Demande, par Esprit et François Tartivel, père et fils, fermiers de la boulangerie close de la commune, en vérification de la qualité de 20 pains rousset qui ont été saisis par les consuls. — Poursuites de Paul et Louis Autran, frères, marchands, d'Orange, contre Thomas Tartivel, en payement d'un billet à ordre de 564 livres 15 sous. — Opposition de la commune à la prétention du chapitre de lever la dîme sur la récolte du millet noir. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par

Angélique de Martinel, femme de Gaudemaris, de la succession de Paule de Martinel, etc.

B. 1220. (Registre.) — In-4°, 432 feuillets, papier.

**1769-1773.** — Actes, etc. — Demande en réduction de pension viagère, intentée par Jean Quenin à Antoinette Mery, veuve de Laurent Quenin, fils dudit Jean. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Paul-Joseph Lambertin, par Joseph-Guillaume Lambertin, son fils. — Contestation entre François-Joseph Gaultier et Louise Queyreau, veuve Fabry et consorts, au sujet de l'emploi d'une eau de source qui passe dans le canal qui se trouve le long de la chaussée de Salette, acte du 10 septembre 1742. — Sentence qui condamne Bernard Aubery et ses co-intéressés, à payer au corps des intéressés au torrent de Salette 1,502 livres 19 sous. — Crie défendant de faire des saletés ou de laver dans le bassin des fontaines, de troubler l'eau de leurs conduites, de jeter des pierres dans les régales des portes publiques, et enfin de laisser, sur la voie publique, les restes des cochons et autres animaux qui viennent à mourir. — Lettres patentes de Toussaint-Joseph de Fortia, comte des Pilles, portant nomination de Jean-François Sibour, en qualité d'avocat fiscal de la baronie. — Déclaration par Antoine-Jérôme-Félix-Augustin de Gaudemaris, de la consistance des écritures publiques laissées par Charles-Joseph de Gaudemaris, son père. — Nomination de Pierre-Joseph Lambertin, en qualité de viguier de Baumes, etc.

B. 1221. (Registre.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

**1774-1777.** — Actes, etc. — Poursuites de Jean-Joseph Roux, cordonnier, contre Michel Plagnac, en paiement de 4 livres, pour une paire de souliers faite à Marie-Rose Plagnac, fille de ce dernier. — Instance en vérification et fixation de limites entre Jean-Pierre Roustan et Antoine Ayme, pour les propriétés limitrophes qu'ils possèdent à Baumes, quartier de Lacoste. — Poursuites des recteurs de la confrérie du Saint-Sacrement, érigée dans l'église paroissiale, contre Vincent Guillaume, en paiement de 3 livres pour la rève des cochons qu'il a tués dans l'année. — Procès-verbal contre Jean-Joseph Liotard par Antoine Lambertin, garde-terre du fief de Montmirail, dans la principauté d'Orange, pour avoir coupé du bois dans ledit fief. — Discussion générale des biens de Jean Escoffier, à la poursuite de ses créanciers. — Demande, par le comte des Pilles, de retirer deux caisses où sont contenus divers

titres et documents concernant sa famille, le duché de Baumes, etc., du cabinet attaché à l'appartement du château-bas. — Procès-verbal de vérification de l'état des meubles et immeubles constituant la ferme générale du duché de Baumes, au moment de la retraite de Gaudibert et Bessac, anciens fermiers. — Commandement en paiement de lofs fait à divers, par lesdits Gaudibert et Bessac, fermiers du duché. — Congé de location de maison donné par Jean-Baptiste Dupuy, chirurgien, à Jean-François Floquet. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Elzéar Gassin, par Pierre Gassin, son frère. — Poursuites des intéressés à l'arrosage du quartier de la Palud, contre Joseph Chauvin et Antoine Marrant, à l'effet de les faire contraindre à payer leur quote-part des frais faits pour obtenir la paisible possession des droits d'arrosage, etc.

B. 1222. (Registre.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

**1778-1779.** — Actes, etc. — Opposition par Catherine Armand, veuve Roux, et Jacques Bertrand, son gendre, à l'insinuation d'une transaction passée entre eux et Jean-François Floquet et Rose Roux, mariés. — Provision de tuteur aux enfants de Jean-Pierre Gontard. — Poursuites : de Thomas Tartivel, cordonnier, contre Aymard Gontard, en paiement de 10 livres, pour prix de souliers faits audit Gontard et à sa famille ; — des fermiers généraux du duché contre Joseph Joués, sous-fermier des moulins à blé banaux, en résiliation du bail à lui souscrit, attendu qu'il ne remplit pas ses obligations. — Production, par les Minimes d'Aubignan, du titre d'une pension de 15 livres dans la discussion des biens d'Antoine Mercier, de Baumes. — Vérification de l'état des moulins à huile de la commune, faite par Esprit Clapier, menuisier. — Demande de remise de meubles et effets par Antoine Sibour à Marie-Rose Plagnac, veuve Liotard. — Répudiation de la succession de Marguerite Reynaud, veuve Ruelle, par Marguerite Ruelle, femme Roubaud et Marie-Madeleine Ruelle, sœurs, ses filles. — Instance des recteurs de l'hôpital de Baumes pour être colloqués pour une créance qu'ils ont contre Nazaire Bonfils, sur le prix de deux terres dudit Bonfils, acquises par Claude Frizet, etc.

B. 1223. (Registre.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

**1780-1784.** — Actes, etc. — Poursuites : d'Esprit-Joseph Eyrier, prêtre du Thor, contre Claude Roubaud de Baumes, en paiement du fermage d'un pré ; — de Jérôme-

Antoine de Gaudemarès contre Jean-Baptiste-Antoine à feu Simon, en payement d'un loyer de maison pendant un mois. — Mise en possession pour Mitre Crest de la terre, dite la Calamelle, qu'il a acquise dans la discussion des biens d'Antoine Mercier. — Demande de rédaction en acte public de la police privée d'arrentement du grand cabaret par Joseph Tronc, fermier général du duché, contre Jean-François Floquet. — Protestation du fermier de la boucherie contre Floquet, adjudicataire du grand cabaret, qui abattait des animaux chez lui. — Contestation entre le syndicat de la cote de Salette du côté du midi, et divers particuliers qui prétendaient rendre ses membres responsables des dégâts qu'ils avaient soufferts. — Instances de divers terrassiers contre les entrepreneurs des réparations du pont de pierres de Baunies, en payement de 300 livres, pour les fondations qu'ils ont creusées; — par Jeanne, comtesse de Bar, veuve de Raphelis Saint-Sauveur, contre Claude Rouband, entrepreneur du pont, en indemnités des dommages qu'elle a soufferts par suite du retard dans l'exécution de ses travaux. — Lettres patentes nommant Jean-Joseph-François de Sibour, juge du duché de Baumes, etc.

B. 1224. (Registre.) — In-4°, 311 feuillets, papier.

**1785-1790.** — Actes, etc. — Demande en reddition de compte de fruits par Jean-Thomas Gilles et Suzanne Lamaison, mariés, contre Jean-Joseph Calamel. — Inhibitions des syndics de la cote de Salette, contre Eugustin Bertrand pour le maintien des fortifications établies contre le torrent. — Liquidation des dommages occasionnés à Antoine Giely, par Thomas Tartivel, en passant dans un viol, au quartier de la Palud, ébranchant les arbres dudit Giely, etc. — Demande d'envoi en possession, par Joseph Calamel, des biens laissés par son frère, Pierre Calamel, ermite de Notre-Dame d'Aubune. — Poursuites : de Pierre Claude-Joseph Boyer, médecin de Carpentras, contre Dominique et Pierre Gilles père et fils, ses anciens fermiers, en payement de 8 livres pour reste de compte et de 40 livres pour la paille qu'ils auraient dû laisser en sortant; — des consuls de Baumes contre Jean-Pierre Bonfils, qui les avait accusés d'avoir distribué des grains à des particuliers sans leur avoir fait souscrire d'obligation, etc.

B. 1225. (Registre.) — Petit in-folio, 157 feuillets, papier.

**1754.** — Brouillard des actes de la cour ordinaire de Baumes de Venise. — Poursuites d'Esprit Tronc, fils de Joseph, contre Jean-Baptiste Onde, fermier du moulin à

huile de la commune, dit le Bas, en payement de 8 livres 8 sous pour 4 journées qu'il a faites au service dudit moulin. — Procès-verbal dressé par le garde du seigneur contre Pierre Vidau, trouvé faisant paître 26 bêtes à laine dans un verger. — Poursuites de Jean Guigue et de la veuve Giely contre les prix facteurs de l'agrandissement de l'église paroissiale, en indemnité pour les dommages qu'ils leur ont faits. — Ordonnance du vice-légat prescrivant la coupe des éperons et l'alignement des digues de Salette. — Présentation, par le marquis des Pilles, d'une ordonnance du vice-légat, concernant les réparations générales des torrents qui traversent le territoire de Baumes, etc.

B. 1226. (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

**1763-1769.** — Matricule ou chargement des procès et causes agitées devant la cour de Baumes, 1763. — Brouillard judiciaire, 1766-1767. — Poursuites de Jean-Pierre Boyer, aumônier de l'évêque d'Orange, en son château de Saint-André-des-Ramières, contre Esprit Joseph et Joseph Deidier, père et fils, chauffourniers de Baumes, en payement de 120 livres pour 800 fagots de bois qui leur ont été livrés. — Oppositions : de Bernard-Abel Aubery, exacteur de la cote de Salette, à la demande de payement de reliquat qui lui est faite par les syndics; — des consuls, à la prétention du chapitre de Baumes, de percevoir la dime sur la récolte du millet noir, etc.

B. 1227. (Registre.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

**1774-1779.** — Brevet judiciaire de la cour ordinaire de Baumes-de-Venise. — Poursuites du chapitre de Baumes contre André Malard, en payement de la dime des agneaux qu'il a dans son troupeau. — Discussion des biens de Michel Constantin à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites : des Mimes d'Aubignau contre Claude Rouband, maçon de Baumes, en payement des pensions d'un capital; — des intéressés aux arrosages de Baumes, quartier de la Palud ou de Granaud, contre Vincent Gautier, un des leurs, se refusant à l'acquiescement de sa part des frais communs. — Résiliation, par les fermiers généraux du duché, du bail des moulins à blé banaux, dont la sous-ferme avait été consentie à Joseph Jouve.

B. 1228. (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

**1683-1701.** — Dénonciations faites à la cour ordinaire de justice de Baumes-de-Venise : contre François

Vigne, dont 12 brebis avaient été trouvées paissant dans un semis ; — Guilhem Méry et Jean Ayme, dont 23 bêtes à laine ont été trouvées dans la vigne de Michel Loubière ; — Jean Meissonnier, dont le poulain a été trouvé paissant dans la luzerne d'Esprit Durbesson ; — Jean Véran, d'Aubignan, trouvé arrachant du thym dans les terres d'autrui ; — Christol Mathieu, dont les 9 gelines ont été trouvées faisant des dommages dans un chènevier ; — Jean Négron, trouvé dérochant des raisins, etc.

B. 1229. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

**1755.** — Enchères faites devant la cour de justice de Baumes-de-Venise. — Vente des biens de Joseph Calamel. — Délivrance aux enchères des meubles, des grains, du vin et de l'huile, des propriétés urbaines et rurales, du détail d'exploitation ; — surenchères, etc.

B. 1230. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

**1665-1671.** — Procès littéraires, ou sur commissions émanées des juges supérieurs, instruits à Baumes. — Contrainte générale obtenue du recteur du Comtat, par Ambroise Meyssonnier et Françoise Barbier, mariés, contre leurs débiteurs. — Décision qui colloque André de Blégiers, comme recteur de la chapellenie de Saint-Charles, fondée dans l'église paroissiale de Caromb, pour un capital de 100 florins et pour les cens échus à partir du jour de la prise de possession de cette chapellenie, sur le prix d'un fonds acquis par Elzéar Bonfils, dans la discussion des biens d'Antoine Bérard, notaire, et Esprit Calamel, fils de feu Louis-Jean. — Vente aux enchères d'une maison saisie à Jean Pellegrin, de Baumes, à l'instance d'Esprit Fayard. — Règlement du vice-légat Lomellini, au sujet des paréatis (exécution dans le Comtat des sentences rendues par des juges étrangers) et des procès criminels. — Ordonnance défendant l'exportation des grains. — Règlements d'Horace Mathieu relatifs à la remise des tabelles des communes et obligeant les autorités à informer le vice-légat des événements qui se produisent dans leur localité, etc.

B. 1231. (Registre.) — Petit in-folio, 385 feuillets, papier.

**1682-1705.** — Procès littéraires et enregistrements faits à la cour ordinaire de justice de Baumes-de-Venise. — Ordre donné par le juge de la Chambre Apostolique de met-

tre aux enchères les biens saisis à Jean Varnarel. — Commandement du même pour colloquer Marguerite Thomas sur les biens de Pierre Ferraud, son mari, jusqu'à concurrence du montant de sa dot. — Délivrance d'une maison des hoirs de François Girard, faite à André Vidau, de Baumes, à la poursuite de Charles Varnarel. — Règlements de Jean-Henri de Pérussis, inquisiteur général, contre ceux qui logent et donnent retraite aux huguenots et hérétiques et du vice-légat, concernant les prisonniers et criminels. — Lettres de Charles-Bernard de Fortia, conférant à Dominique Julliard, les fonctions de procureur juridictionnel de Baumes. — Bulles conférant à Jacques Fabry, prêtre, un des canonicats de Baumes, etc.

B. 1232. (Registre.) — Petit in-folio, 211 feuillets, papier.

**1709-1751.** — Registre des délivrances et procès littéraires de la cour ordinaire de Baumes-de-Venise. — Vente d'une terre d'une éminée et demie au quartier de Saint-Véran, à la poursuite de François Chouvin, contre les hoirs de Jacques Mercier. — Poursuites : de Joseph Gonin contre les hoirs d'Esprit Imbert dit Jouine, en paiement de 30 écus, pour arrérages de pension ; — des hoirs du chanoine Féline contre François Barjols, en paiement des arrérages d'une pension de 18 livres, — Délivrance à Pierre Calamel d'une maison à Baumes, à l'instance de Mathieu Seignour, exacteur des tailles et fouage de la commune, contre Jean Jubilot, en paiement de 27 livres 5 sous 11 deniers, etc.

B. 1233. (Registre.) — In-4°, 498 feuillets, papier.

**1759-1789.** — Registre des délivrances, etc. — Délivrances : d'un jardin, faite de l'autorité de la cour rectoriale de Carpentras, à Vincent Gaudibert, sur la poursuite des recteurs de l'hôpital de Carpentras, contre Jacques Ferrand, menuisier, de Baumes ; — d'une vigne et verger au quartier de Saint-Roch, saisis à Antoine Michel, pour en avoir le paiement d'une somme de 424 livres et adjugée aux frères Applanat. — Rapport et sentence de collocation pour Icard et Cie, négociants de Lyon, sur les biens de Charles Vigne, père et fils, situés à Baumes, de l'autorité du tribunal de la conservation des foires et privilèges de Lyon. — Poursuites des syndics du torrent de Salette contre Paul Dumas, de Baumes, en paiement de ses cotisations.



B. 1234. (Registre.) — Petit in-folio, 179 feuillets, papier.

**1658-1686.** — Insinuations faites à la cour de justice de Baumes-de-Venise. — Donations : générale faite par Jeanne Destan, veuve de Simon Chambon, distillateur d'eau-de-vie, à Jacques Brun, aussi distillateur, son beau-frère ; — par Esprite Bérard, femme Vian, à ses enfants, des droits qui lui reviennent en vertu du testament d'Antoine-Jean et Esprit Boyer ; — par Reyne Ponsard à Christophe Martin, de Pernes, son cousin, etc.—Mariages entre : Esprit Casac, docteur en droit, et Esprite-Laurence de Daisse ; — Joseph Pusco et Dauphine de Chabert ; — Claude Girardon et Jeanne Calamel, etc.

B. 1235. (Registre.) — Petit in-folio, 297 feuillets, papier.

**1708-1726.** — Insinuations des donations faites à la cour de justice de Baumes-de-Venise. — Donations : générale par Julien Liotard, chanoine de Baumes, à François Liotard, son frère ; — par Jean-Martin Gieli, à Marguerite et Anne-Marie Gieli, ses sœurs ; — par Esprite Moutte à Jacques et Jean-Louis Nouvenne, etc.—Mariages entre : Jean-Esprit Vigne et Marie Dumas ; — Joseph-César de Ribère et Marie-Élisabeth-Bernardine de Jounart ; — Pierre-Marc-Samaritain de Raphélis-Saint-Sauveur et Marie-Clotilde de Mercier, etc. — Réduction de 3,000 à 2,000 livres de la pension viagère qu'Alphonse de Fortia devait servir à Charles-Bernard de Fortia, son père. — Émancipation de Jean et Esprit Girard, frères. — Actes de profession : de Marguerite de Gaudemaris aux Ursulines de Caromb ; — de Marguerite Lengarde de Gautier au monastère de Notre-Dame d'Avignon.

B. 1236. (Registre.) — In-4°, 33 feuillets, papier.

**1750-1757.** — Insinuations, etc. — Mariages entre : Libera Calamel et Victoire Bordel ; — Simon Robert et Geneviève Armand ; — Antoine Antoine et Rose Roubaud ; — Bernard Gilles et François Jubilot, etc.

B. 1237. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

**1753-1757.** — Insinuations faites au greffe de la cour de Baumes-de-Venise. — Mariages entre : Antoine Loubière et Louise Autard ; — Niel Burle et Marie Roux ; — Vincent Mulard et Marguerite Dominique. — Donations : par Jean-Esprit Jubilot, caporal des invalides, de 60 livres, à Joseph, et de tous ses autres biens à Antoine Jubilot, ses

frères ; — générale par Anne Roman, veuve Ancen, à l'hôpital de Baumes, etc. — Habilitation par Thomas Lambertin, vignier de Baumes, de Pierre-Thomas Lambertin, notaire et greffier principal de la cour, son fils, etc.

B. 1238. (Registre.) — In-4°, 914 feuillets, papier.

**1761-1781.** — Insinuations, etc. — Mariages entre : Pierre Amiel et Anne Tramier ; — Antoine-Jérôme-Félix-Augustin de Gaudemaris et Charlotte Lagarde de Cavet, de Carpentras ; — Barthélemy Gontard, ancien régent des écoles, et Marie-Anne Catalan ; — Thomas Clere et Thérèse-Françoise Méry ; — Pierre-Joseph Charpenne et Françoise Arnoux, etc. — Donations générales par Marie Vidal à Nazaire Vidal, son frère et à défaut, à Marie-Anne Durel veuve Constant, sa tante ; — par Esprit Tartivel et Claire Ayme, mariés, à François Tartivel, leur fils aîné ; — par Marie-Anne Amiel à Antoine Vidau, son mari ; — par Catherine Richard à l'hôpital des pauvres malades de Baumes. — Partage des biens de Charles Baud, entre ses frères et sœurs. — Émancipation de François Tartivel, fils d'Esprit. — Convention entre Joseph et Marie Applanat, frère et sœur. — Transaction portant partage entre Antoine-Joseph Bourget, du Thor, Jean-Louis Boyer, de Flassan, et Marguerite-Agnès Applanat, d'une part, et Joseph-Antoine Applanat, de Baumes, d'autre part.

B. 1239. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

**1782-1786.** — Insinuations, etc. — Contrats de mariages : entre Joachim Brulat et Marie-Anne Barre ; — André-François Puget et Rose Gaillard ; — Antoine Regan et Thérèse Saurel ; — Philippe Ripert, tisserand, du Thor et Marie-Madeline Alazard, de Baumes ; — Blaise Aubery, de Baumes, et Geneviève Clop, de Malaucène, etc. — Donations générales : par Esprit-Joseph Liotard, à Catherine-Marthe Haut, sa femme ; — par Suzanne Lamaison, femme Gilles, à Catherine Ancel, femme Calamel ; — de la moitié d'une écurie et grenier à foin par Antoine Marin à Fiacre Marin, son fils ; — de 200 livres par Marie-Anne Durel, à Pierre-Paul Constant, son fils, etc. — Transaction entre Clément-Jean-Pierre Antoine et Rose Antoine, sa sœur germaine, au sujet de la succession de Clément Antoine, leur père.

B. 1240. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

**1788-1790.** — Insinuations, etc. — Contrats de mariages entre : Mathieu Ode et Marie-Suzanne Rivet ; —

Pierre-Antoine Ayme, de Baumes, et Rosalie Guinrandy, d'Entreechaux; — François-Xavier Marm et Rosalie Vaton, de Gigondas, etc. — Donations : génératrice par Barthélemy Eysseri à François et Gabrielle Eysseri, ses enfants; — de 3,000 livres par Blanche de Dumas à Paul-Jean-Xavier Dumas, son frère, et aux enfants de ce dernier, etc. — Opposition par Marie-Gabrielle Amiel, veuve Gaudibert, à l'insinuation du mariage contracté entre Henry-Charles-Christophe-Barthélemy Gaudibert et Marie-Thérèse Latour, etc.

B. 1241. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

**1225-1287.** — Productions faites devant la cour de justice de Baumes, par Alfandéry juif, Applanat, Armand; — Astay (répudiation d'héritage); — Aubery, Ayme, Balmelle, Barbier, Barjols, le baron de Baumes (rôle des particuliers auxquels il doit être fait commandement d'acquitter les lods de leurs acquisitions), Benet, Bernard, Bonfils et Boyer.

B. 1242. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

**1252-1286.** — Productions faites devant la cour de justice de Baumes, par Cabassole d'Oltrein, Calamel (inventaire de succession); — Calandre, Chaix, la commune de Baumes (affaire relative aux réparations du pont existant sur le torrent de Salette); — Charpenne, Constant, la Cotte de Salette, Court et Crest.

B. 1243. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

**1249-1283.** — Productions faites devant la cour de justice de Baumes, par Darrien, Dufrene, Eydous, Falque, Fauque, Ferrand, Fléchier, les fermiers généraux du duché, Gaudibert, Giely, Gontard, Gourjon, Guillaume, et l'hôpital des pauvres malades de Baumes.

B. 1244. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1265-1288.** — Productions faites devant la cour de justice de Baumes, par Jouvau, Lamaison, Lambertin (acceptation d'héritage sous bénéfice d'inventaire); — de Lapierre, Latour, Marie, Martel, Maurin, Meissonnier, les Minimes d'Avignon, Mercier, Merlé, Michel, Mulard, Raphael, Reynaud, Roux, Simonet et Tartivel.

B. 1245. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1252-1280.** — Procédures criminelles instruites à Baumes-de-Venise. — Plaintes: d'Antoine contre Roland, Moucan et Valat, pour vol de marchandises; — Applanat contre Jouveau, Saurel et Astay, pour coups et blessures; — Applanat contre Tartivel frères, pour coups et blessures; — Astay contre Loubière, pour coups et blessures; — Aubery, contre les mariés Reynard qui lui avaient écrasé son enfant avec leur charette; — Ayme contre Guillaume, pour vol nocturne.

B. 1246. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1260-1279.** — Procédures, etc. — Plaintes de Bonnet et Chauvet, mariés, contre Barbe Guillaume et Catherine Moyne, sa fille, pour vol d'un drap de lit et de toile rousse; — de Jean Brusset, marchand, contre trois inconnus qui l'avaient dévalisé avec violence, etc.

B. 1247. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

**1254.** — Procédures, etc. — Plaintes de Joseph Calamel et Marie-Rose Calamel, sa fille aînée, contre Bruno Ripery, qui avait tué Joseph Calamel. — Comptes de la tutelle de Louis Calamel fils, à feu Joseph, rendus par Raymond Calamel, son oncle.

B. 1248. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1253-1276.** — Procédures, etc. — Plaintes: de Chauvin, contre Madelaine Raspay, femme Barjols, pour ébranchement et abatis de chênes verts; — de la commune de Baumes, contre des inconnus qui ont volé, la nuit, les instruments du poids public; — de la même, contre Jouveau et autres qui ont ravagé les bois communaux; — de Constantin, contre Fare et ses deux enfants, pour rixe; — de Duffès, contre Barron, pour vol d'une mule; — de Dumergue, contre Tartivel, pour coups.

B. 1249. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

**1251-1289.** — Procédures, etc. — Plainte de Faravel, veuve Gontard, contre Ripery, pour ébranchement et

abatis de chênes. — Poursuites: du fisc, contre Favier, pour crime de fratricide; — de Jeanne Fillon, contre Rigot pour viol; — de Floquet, secrétaire de la commune, contre Constant, pour injures et menaces; — de Contard, contre Trobat, père et fils, pour injures et violences; — de la femme Contard, contre Trouyet, pour injures et coups.

B. 1250. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

**1755-1760.** — Procédures, etc. — Plaintes: de Contard, contre Jouvan, pour coupe de bois; — de Jean dit Besson, contre Regan, père et fils, pour injures; — de Jouveau, contre la femme Applanat, pour coups; — de Laget, contre des inconnus, pour jet de pierres; — de Lambertin, contre Tartivel, pour injures; — de Mercier, contre Faury et Hugues, pour abatis de chênes; — de Moÿne, contre Fare, pour assassinat.

B. 1251. (Registre.) — in-4°, 392 feuillets, papier.

**1751-1752.** — Procédure instruite contre Libérat-Fiacre Calamel, accusé de l'assassinat de Marie-Rose Olivier et de François Chouvin, son fils, et de l'incendie de leur grange, etc.; — audition des témoins; — rapport des chirurgiens chargés de l'autopsie des cadavres; — procès-verbal de description des lieux; — inventaire et séquestration des mobiliers, provisions et récoltes de l'accusé; — son interrogatoire. — Dérogation accordée par le vice-légat au règlement du 20 février 1680, défendant aux juges d'entendre, comme témoins, les pères contre les enfants et les sœurs contre les frères. — Autorisation donnée par le vice-légat au juge de Baumes pour faire détenir les principaux coupables dans les prisons apostoliques de Carpentras.

B. 1252. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

**1730-1756.** — Procédures criminelles instruites à la cour de Baumes-de-Venise. — Plaintes: pour cause de stupre, faite par Marie-Pescheri Thomas, de Saint-Pierre-de-Vas-sols, contre Pierre Calamel, de Baumes; — contre divers jeunes gens de Carpentras, venus à Baumes où, en tirant des coups de pistolets de poche, ils ont fait tomber un enfant de 12 ans en convulsions; — de Paul Vernoy, chirurgien, contre Paul Dumas qui l'avait insulté et menacé de mort.

VAGUEUSE. — SÉRIE B.

## COUR DE JUSTICE DE BEAUMONT-D'ORANGE.

B. 1253. (Registre.) — Petit in-folio, 284 feuillets, papier.

**1525-1533.** — Livre de la cour de Beaumont au diocèse de Vaison, tenu par Mathieu Gaudibert, clerc et notaire public de Malaucène, pour Gaucher de Brancas, seigneur dudit Beaumont. — Constitution de procureur par Michel de l'Espine, en la personne de Guillaume Garcin, de Malaucène. — Citation obtenue par Jacques Anastasy contre ceux qui envoient paître leurs bestiaux dans les défends. — Estimation faite à la requête d'André Jauran, par les estimateurs jurés de Villodieu, d'une terre à Beaumont, quartier des Argaliers. — Évaluation, à deux gros, par les experts jurés de Beaumont, du dommage fait par des pores au pré que le même possède au quartier de Valets. — Saisie faite à Jean Saurelli, à la requête des rentiers (du seigneur), d'une marmite en métal, contenant 4 écuellées, en garantie d'un paiement de 38 gros. — Parlement général portant élection des syndics et des autres officiers de la commune de Beaumont. — Publication de la défense faite par le seigneur, de mener paître des bestiaux dans les défends et d'y cueillir des glands, etc.

B. 1254. (Registre.) — Petit in-folio, 134 feuillets, papier.

**1542-1544.** — Actes de la cour de justice de Beaumont-d'Orange. — Opposition des syndics de Beaumont à la criée faite de l'autorité du procureur fiscal. — Poursuites de Pierre Alty, ancien co-syndic de Beaumont contre divers, en paiement de grains qu'il leur avait vendus, au nom de la commune. — Parlement général tenu pour l'élection des syndics de la commune. — Procuration donnée à Léonard Mermet par Marguerite Constance, veuve Brunet, pour la représenter dans toutes ses affaires, etc.

B. 1254 bis. (Registre.) — in-4°, 237 feuillets, papier.

**1547-1554.** — Actes, etc. — Élection par le parlement général des syndics, conseillers et autres officiers de la commune. — Saisie opérée, à la requête de Jeanne Colombaud, veuve Grelle, contre Didier Semaine, de Malaucène, en garantie de 27 gros 9 deniers, somme à laquelle ses droits ont été taxés. — Instance de Béatrix Ferrenche, veuve de Claude Alby, pour s'entendre, avec Jean Bermond l'aîné, au sujet

de l'arrentement par lui fait au fils de ladite Béatrix. — Plainte de Jean Saurelly au sujet des menaces que lui avait faites Jean Charrasse. — Vote par le parlement de règlements définissant ce qu'il faut entendre par verger, fixant le salaire dû pour les dénonciations des délits ruraux, défendant de déposer des immondices dans le voisinage des fontaines publiques. — Enquête sur une contestation entre Barthélemy Martinielly et Antoine Charrasse, au sujet d'entraves que ce dernier avait mises à l'écoulement des eaux de la Mayre du Martaret. — Nomination d'un tavernier et de dégustateurs du vin par le parlement de la commune. — Criée prescrivant la réparation des chemins. — Informations prises à la requête de Gillibert Naudoni, rentier de la seigneurie de Beaumont, contre différents particuliers, pour savoir de quel droit ils dévastent les bois de la Pinière. — Citations données pour le paiement des tailles communales.

B. 1255. (Registre.) — Petit in-folio, 347 feuillets, papier.

**1555-1561.** — Actes, etc. — Enquête au sujet du dommage fait par des bestiaux à la récolte de conségal de Jean Barthélemy. — Plaintes : de Christophe, Etienne et Bertrand Charrasse, au sujet d'un chemin que les habitants de Beaumont pratiquaient à travers leurs fonds; — de Lucie Armande, veuve de Téléon Clément, contre des inconnus, qui vinrent, la nuit, la surprendre dans la grange de Gabriel Pasquin, où elle se trouvait couchée, la traînèrent par les jambes et les cheveux, hors dudit lieu, et la frappèrent avec des bâtons jusqu'à effusion de sang. — Inhibitions faites de la part du procureur fiscal à divers habitants de Malaucène de faire du charbon et de cueillir des glands de pin dans les pinèdes de Beaumont, et opposition de la part de ceux-ci qui prétendaient, en ce faisant, user des privilèges de Malaucène. — Séance du parlement général des habitants du lieu dans laquelle on élit les syndics, conseillers, procureur, estimateurs, fabriciens de l'église, visiteurs des chemins, auditeurs des comptes, les conducteurs des troupeaux, le gardé du territoire, le sonneur des cloches, etc. — Enquête sur un vol de blé et de gélines commis au territoire de Beaumont, quartier dit les Prats de Michieu. — Publication d'enchères et cahier des charges pour la construction d'un moulin à blé, à Beaumont. — Recensement des habitants de la commune et des approvisionnements dont ils sont en possession. — Compte du syndicat de Christophe Alby. — Inventaire des biens de feu Louis Astay, etc.

B. 1256. (Registre.) — Petit in-folio, 315 feuillets, papier.

**1562-1578.** — Actes, etc. — Louis Prohet institué bailli par Aymond de Brancas, seigneur de ce lieu. — Réclamation de deux chèvres, une de trois ans et l'autre de deux, faite par Jacques Albi, fils de Pierre, contre Jean Albi. — Poursuites contre Antoine Charrasse, pour avoir battu le fils de Gancher Martinelli. — Vente aux enchères d'une terre qui est délivrée à Esprit Peytout, de Malaucène. — Réclamation de Michel de Fonte, fermier des moulins à huile et des os (noyaux) d'Entrechaux, sur ce que plusieurs habitants de ce lieu vont faire leur huile à Crestet. — Défense faite par les syndics d'Entrechaux, aux habitants de leur commune de cueillir et exporter des fleurs d'aspic avant que le lieu n'en soit pourvu. — Installation et serment de Jean Bermondi l'aîné, comme lieutenant du bailli de Beaumont. — Exposé du procureur fiscal contre les frères Pasquin de Malaucène, au sujet du paiement des cens et de la « tasque » des fruits pour les biens qu'ils ont à Beaumont. — Protestation des syndics de Beaumont contre la valeur qu'assigne aux grains qu'il leur donne Madeleine Sichap, fermier du moulin à blé de la commune.

B. 1257. (Registre.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

**1600-1606.** — Actes, etc. — Surenchère, par Guillaume Charrasse, sur vigne, au quartier des Vignes-Vieilles, saisie et vendue contre Antoine Charrasse, son oncle. — Vente d'objets mobiliers saisis contre le nommé Bonifaci. — Descente au Ventoux, faite contre ceux qui y menaient paître leur bétail sans en avoir le droit. — Mesures prises par Michel Prohet, procureur juridictionnel, pour la conservation de la succession de Pierre Charrasse, mort sans enfants et *ab intestat*. — Quittance de 125 florins, au profit de Charrasse, pour la restitution de la dot de Marthe Rolle, sa femme. — Obligations souscrites par l'Hospitalier, sonneur des cloches et garde de la commune. — Saisie des revenus du prieuré jusqu'à ce que le prieur ait fourni une chausse pour l'église, ainsi que cela lui a été prescrit, par ordonnance de l'évêque de Vaison, dans sa visite pastorale du 10 septembre 1605, etc. — Les dénonciations et estimations des dommages sont écrites à contre-sens du reste du volume.

B. 1233. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

**1607-1613.** — Brevets de la cour de justice de Beaumont-d'Orange. — Instance de Jean Rolandi, contre Antoine et Madeleine Pasquin, qui prétendaient lui disputer la propriété d'un vacant existant en face de sa grange. — Arrentement d'une vigne des hoirs à feu Pierre Fare. — Nomination d'experts pour évaluer le dommage que prétend souffrir Jean Martinel, par le passage du Rieu-froid, qui va alimenter le béal du moulin de la commune. — Insinuation de la donation faite par Antoinette Blanc, à Jean et Antoine Astay, ses petits-fils. — Citation donnée à ceux qui ont encombré ou usurpé le sol des canaux d'écoulement pour qu'ils le remettent en état, etc. — Les dénonciations et les estimations de dommage sont écrites à contre-sens du reste du volume.

B. 1259. (Registre.) — Petit in-folio, 81 feuillets, papier.

**1613-1618.** — Brevets, etc. — Citation donnée à la requête de Pons, des plans, à Catherine, femme de Jean Saurel, en paiement de 4 florins, pour le reste du prix d'un chaudron de cuivre. — Poursuites des syndics de la commune, contre Fouquet Albi, afin de l'obliger à rendre les comptes de son exaction. — Vente des biens des hoirs d'Antoine Boyer. — Provision de tutelle pour les enfants d'Étienne Charrasse. — Instance en restitution de sa dot et de ses droits dotaux, par Marie Boujas, veuve Boyer, contre les débiteurs de ce dernier. — Insinuation de la donation faite par Antoine Charrasse, à Jean, Christophe et Claude Charrasse, ses enfants. — Délivrance aux enchères, de l'exaction de la taille de la commune, etc. — Les estimations et les dénonciations de dommages sont écrites du reste du volume.

B. 1260. (Registre.) — In-folio, 445 feuillets, papier.

**1619-1632.** — Manuels de la cour de Beaumont-d'Orange, greffier, Charles Giraud, notaire, à Malacène. — Lettres-patentes par lesquelles Gaspard de Brancas, baron d'Oise, seigneur de Beaumont, Villars, Maubec, etc., investit Charles Giraud, des fonctions de greffier. — Procès-verbal de l'installation de ce dernier. — Instances : de Jean Fabrique, agissant comme père de Foulquet, contre Jean Blanc, beau-père de ce dernier, en paiement de 150 florins, qu'il avait constitués en dot, à Catherine Blanc, sa fille ; — de Jean Martinel, de Malacène, contre Fran-

çois Astays, en paiement de 2 écus pour le fermage d'un pré. — Insinuation d'une donation faite, par Antoine Charrasse, à Jean Christol et Claude Charrasse, ses enfants. — Demande d'un certain nombre de particuliers tendant à faire un four à chaux, aux Veaux, dans une terre de Jean Charrasse, ainsi qu'ils prétendent en avoir le droit. — Instance du procureur juridictionnel, pour faire vendre deux haiches abandonnées par des individus surpris coupant du bois à la montagne, et qui s'étaient enfuis. — Crie de police prescrivant des mesures pour la conservation des fruits des vignes. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Madeleine Bermond. — Poursuites de la commune, contre Claude Jacob, ancien menier du moulin à blé en paiement de 7 florins, etc.

B. 1261. (Registre.) — Petit in-folio, 614 feuillets, papier.

**1632-1638.** — Manuels des causes civiles de la cour ordinaire de justice, de Beaumont-d'Orange. — Liquidation et adjudication de passage d'eau pour les nommés Bounin, Mathieu Blanc, Sauvaire, Charrasse, Elzéar Blanc, Jean Martin, Jean Fabre, Jean et Baptiste Charrasse, Peyre, Bermond, etc. — Discussion générale des biens des hoirs d'Étienne Bermond. — Prétention de Louis Blanc, exacteur communal des grains de Beaumont, à soumettre à son exaction, le Mont-de-Piété, fondé par les habitants de ce lieu. — Instance en passage d'eau du Rieu-froid, par maître Esprit Barnoin et autres, contre Marie et Marthe Gallane et autres. — Rapport de collocation des créanciers, dans la discussion des biens d'Antoine et Jean Bermond. — Enregistrement des pouvoirs de Pierre Astay, nommé bayle, et Amiel Charrasse, nommé lieutenant de bayle, de Beaumont, par Georges de Brancas, duc de Villars, pair de France. — Saisie de vendange faite à la requête de l'œuvre des pauvres filles à marier, de Malacène, contre Mathieu Dumas et Jean Martin, sa caution. — Délimitation de terre, bois et hermas, (terre inculte) au Ventoux, entre Jean Bermond, d'une part, et Jean Fabre, Philippe Fabrique, Bertrand Martin, et autres, d'autre part. — Crie défendant aux habitants de transporter la juridiction, c'est-à-dire de soumettre leurs différends à d'autres juges qu'à ceux de Beaumont, etc.

B. 1262. (Registre.) — In-4° et in-folio, 927 feuillets, papier.

**1639-1650.** — Manuel des causes de la cour ordinaire de justice de Beaumont-d'Orange. — Poursuites de François Astay et Sébastien Hugues, mariés, contre les hoirs d'An-

broise Astay, en paiement de 5 florins, à Pâques, et d'une demi-émine de conségal à la Mal-leleine. — Instance en collocation de sa dot par Louise Roux, contre Amiel Charrasse, son mari, et les créanciers de ce dernier. — Bail aux enchères du collet plus bas à Claude Jacob pour 11 florins, et du collet plus haut à Jean Charrasse, pour 8 florins. — Discussion des biens d'Amiel Charrasse. — Poursuites d'Étienne Charrasse contre les consuls de Beaumont, en paiement de 9 livres, pour reste d'une annuité de ses gages comme garde de la commune. — Demande de l'hôpital des pauvres de Jésus, de Malaucène, à être mis en possession d'une vigne des biens de Michel Prohet. — Protestation par Elzéar Blanc, exacteur de Beaumont, pour les blés distribués par la commune, avant la récolte de 1631, contre les débiteurs desdits blés. — Compte rendu par Sauvaire Charrasse, de la tutelle des enfants de Claude Charrasse, son frère. — Délivrance à Jean Martinel d'une terre à Beaumont, sous Piefaud, au champ d'Astier, pour le prix de 25 écus 1/2. — Mention de la vacance du Saint-Siège, du 29 juillet au 15 septembre 1644, et de l'élection d'Innocent X. — Instance en séquestration par Jean Langier, de Vitrolles-lès-Léberons, contre Sauvaire Blanc et Barthélemy Astay, de Beaumont, acquéreur d'une jument qui lui avait été volée.

B. 1263. (Registre.) — Petit in-folio, 134 feuillets, papier.

**1637-1659.** — Livre des dénonciations et estimations de dommages du greffe de la cour de justice de Beaumont-d'Orange. — Plainte d'Anne Blanc contre Jean Mongardin, trouvé lui volant ses figues. — Estimations : par Blanc et Martin, des dommages faits par le bétail à une vigne et fruitier des mariés Teste; — à huit patacs, des profits qu'Esprite Blanc trouve dans un puits qui reçoit l'eau de la Pilonce; — du préjudice porté à Joseph Martinel, par des bêtes à laine et porcines, qui étaient entrées dans ses blés déjà en épis; — des réparations nécessaires pour éviter la ruine de la grange possédée par Jean Mongardin et Pierre Blanc, au quartier des Chaseaux. — Rapports d'experts sur une contestation entre Guilhem et Ambroise Blanc, au sujet des maisons contiguës qu'ils possèdent au hameau de Sainte-Marguerite. — Dénonciations : d'Anne Blanc, veuve Bermond, trouvée cueillant des navets dans le bien d'autrui; — contre Antoine Blanc, trouvé gardant 6 pores dans un verger au plan de Vault. — Vérification des limites existant entre les vignes d'Isnard et Bermond, de Beaumont, etc.

B. 1264. (Registre.) — Petit in-folio, 458 feuillets, papier.

**1651-1660.** — Brevet des actes de la cour ordinaire de justice de Beaumont-d'Orange. — Saisie et vente de blé contre François Allefaud, faites à la poursuite d'Allissac, de Carcassonne, juif. — Poursuites de Joseph Martinel, de Malaucène, contre Esprit Charrasse et Marie Mathieu, mariés, en paiement de 2 écus et 44 sous, pour reste d'un prêt de plus forte somme. — Enregistrement du brevet de lieutenant de bayle délivré à François Bermond. — Saisie par Antoine Astay contre Antoine Baussan et son frère, en paiement de 14 florins 3 sous, pour arrérage d'une pension de 7 florins. — Remise à Jean-Baptiste d'Inguibert, docteur en droit, de Carpentras, juge ordinaire de Beaumont, des pièces nécessaires pour juger la contestation existant entre Antoine et Barthélemy Astay, d'une part, et Jean Fabre et Jean Charrasse, d'autre. — Poursuites de Gabriel Bilhion, chirurgien de Malaucène, contre Jean Charrasse, en paiement de 4 livres 1/2 pour soins et médicaments donnés à la femme de celui-ci. — Enregistrement des lettres de nomination de François Bermond, en qualité de bayle, et de Jean Martin, pour son lieutenant. — Poursuites : de la confrérie de Notre-Dame, érigée dans l'église de Beaumont, contre Philippe Fabrique, caution de Pierre Salé, menuisier, qui avait reçu le montant d'un tabernacle qu'il devait faire pour ladite confrérie; — de Jean Fabre, hôte de Beaumont, contre les hoirs d'Estève Charrasse, en paiement de 21 florins pour alimens et médicaments fournis à ce dernier et ses frais funéraires. — Bail aux enchères de la levée des cotisations délivré à Jean Alazard, moyennant 4 patacs, par florin, etc.

B. 1265. (Registre.) — Petit in-folio, 144 feuillets, papier.

**1661-1665.** — Brevets et notes du greffe de la cour de justice de Beaumont-d'Orange. — Procédure pour la liquidation de la succession de Jeanne Charrasse, morte *ab intestat*. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Fouque Barnoin, et vente à l'amiable de sa grange. Poursuites : de Sauvaire Charrasse, exacteur des sommes votées pour réparer les dégâts de la montagne et soulager les particuliers, contre Jean-François Allazard; — de Savornin contre Charrasse, pour 3 écus d'arrérages qu'il doit. — Discussion des biens de Jean-François Allazard. — Surenchère, par Pierre Blanc, portant à 15 écus 12 sous, le loyer annuel du logis de boucherie, de Beaumont, qui avait été adjudgé à Antoine Vallon, pour 13 écus 2 sous, etc.

B. 1266. (Registre.) — Petit in-folio, 388 feuillets, papier.

**1662-1672.** — Manuel des actes de la cour ordinaire de justice de Beaumont-d'Orange. — Poursuites des rentiers du duc de Villars contre Laurent Bermond, en paiement de 8 livres, pour trois annuités d'arrérages d'un cens et de 5 quarts d'aumône pour le cens de l'année courante. — Arrêt de comptes pour Guilhem et Peyre Blanc. — Discussion des biens de Jean Charrasse dit Chivalié. — Opposition, par Claude Alazard, fermier de la grange de Saint-Sébastien, aux poursuites dirigées contre lui en paiement du vingtain par Antoine Astay et Esprit Bermond, libérateurs dudit vingtain, attendu que ladite grange est du territoire de Malaucène. — Partage de biens entre Catherine Blanc, femme Martin, et les enfants de feu Claude Blanc. — Poursuites de l'acteur de la commune contre Jean Fabrique, un des auditeurs des comptes, à l'effet de le contraindre à parfaire et clore les comptes du blé du grenier. — Publication de la défense d'entrer dans les vignes d'autrui jusqu'à la cueillette des raisins. — Contestation entre les possédants biens au quartier des Valettes et Michel Charrasse, rentier du Toulisson, au sujet du passage des eaux d'arrosage, à l'extrémité de la terre et du pré dit du Toulisson, etc.

B. 1267. (Registre.) — Petit in-folio, 678 feuillets, papier.

**1673-1679.** — Manuel de la cour ordinaire de justice de Beaumont-d'Orange. — Présentation, par Antoine Giraudy, notaire de Malaucène, des lettres de provision de la viguerie de Beaumont, qui lui ont été délivrées par Françoise de Castellane, marquise d'Ampus, dame de Taillades, Beaumont, etc. — Provisions concédées à Antoine de Joannis, docteur en droit, de Malaucène, pour administrer la justice à Beaumont. — Liquidation du dommage porté à la terre que Joseph Martinel possède au quartier des Blanchardes, par le fossé d'arrosage de Sauvaire Fabrique et autres pradiers du jas des Pasquiers. — Révocation par Antoine Giraudy, vignier de Beaumont, de la nomination qu'il avait faite de Jean Martin, pour son lieutenant. — Instance de Jean Tournon contre Peyre Blanc, en réparation des dommages qu'un chêne, coupé par ce dernier, avait faits à sa maison en tombant sur elle. — Vente aux enchères des biens des hoirs de Jean Charrasse. — Discussion des biens de Pierre et Laurent Bermond. — Délivrance des maisons et bâtiment des Valettes à Jean-François Charrasse pour le prix de 37 écus 1/2. — Crieée concernant la répa-

ration des chemins à laquelle les riverains se trouvent obligés. — Limitation des bois que le marquis de Brantes avait donnés à convertir en charbon à Gabriel Desplans et Gaspard Bont, martinaires lamineurs, de Malaucène. — Envoi en possession, pour M. Bonety, curé, des bâtiments et régales du prieuré de Beaumont, etc.

B. 1268. (Registre.) — Petit in-folio, 280 feuillets, papier.

**1762-1783.** — Brevet des actes du greffe de la cour de justice de Beaumont-d'Orange. — Demandes : par Jean Blanc contre Marie Isnard, veuve Blanc, en paiement du dommage que celle-ci a fait à la vigne dudit Jean ; — en reconnaissance de billet privé par la baronne de Saunier, contre André Saurel ; — en paiement d'un mémoire de médicaments par Joseph-François Ripert, chirurgien, de Malaucène, contre Jean-André Saurel. — Injonction aux habitants qui ont un excédant de blé, d'en offrir la cession à la commune, avant de le vendre aux exportateurs. — Poursuites par Joseph-Hyacinthe Sauveur, curé, contre Joseph Blanc, vicaire du lieu, et Antoine Charrasse, en paiement de 9 livres pour les funérailles de Marie-Rose Borel. — Rapport d'experts concernant le changement de l'emplacement d'un chemin existant entre les terres de Jean-Clément Bérard, Jean-Joseph Astouds et Jean-Claude Bremond. — Prestations de serment : par Pierre Galdemar dit la Plante, et Jean Moreau, dit la Feuillade, invalides de la garnison du fort de Villeneuve-lès-Avignon, compagnie du baron de Thézan, comme gardes-bois et champêtres de Beaumont ; — par Jean-Antoine Olive et Vêran Silvestre, de Gordes. — Dénonciation par les consuls de Malaucène et de Beaumont et différents particuliers, contre divers bergers qui ont conduit aux pâturages du Ventoux, des troupeaux appartenant à des propriétaires d'Arles, etc.

B. 1269. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

**1785-1790.** — Brevet des actes de la cour de justice de Beaumont-d'Orange. — Contestation entre Jean-Joseph Blanc et Jean-Clément Bérard, tous de Beaumont, au sujet des eaux pluviales que celui-ci laissait stationner dans sa basse-cour et contre les bâtiments dudit Blanc. — Poursuites : de Pierre Sidoine Blanc contre Étienne Villet, en paiement du dommage occasionné à sa ligne par le troupeau de bêtes à laine de ce dernier ; — des fermiers de la dime pour l'église métropolitaine d'Avignon, contre Jean-Joseph Bonnet, en paiement de 72 livres, montant de la

dime des gros grains qu'ils lui ont sous-affermée. — Enregistrement du décret de la Sacrée-Congrégation d'Avignon à Rome, qui oblige les consuls de Beaumont à faire, une fois pendant la durée de leur consulat, une visite au seigneur du lieu. — Défense de couper prématurément les fleurs de lavande, attendu le préjudice que cette récolte porte aux abeilles, etc.

B. 1270. (Registre.) — In-4°, 469 feuillets, papier.

**1713-1762.** — Insinuations faites au greffe de la cour de justice de Beaumont-d'Orange. — Donations : générale, par Marguerite Blanc, à Pierre Blanc, son neveu ; — par André Charrasse et Marie Mounet, à Jean Charrasse, leur fils ; — par Esprit Bremond, à Jean-Jacques Martin, son fils ; — de 45 écus, par Jeanne Leydier, à Antoine Bremond, son fils. — Mariages entre : Jean Alazard et Rose Maillot ; — Jean-Jacques Martin et Rose Bonnet ; — Antoine Bernard et Marie-Rose Gilles, etc. — Testaments d'Alexandre Martin, Pierre Charrasse, etc.

B. 1271. (Registre.) — In-4°, 167 feuillets, papier.

**1765-1790.** — Insinuations, etc., etc. — Donations : générale, par Jean-Pierre Fabrique, à Étienne-Joseph Fabrique, son fils ; — Angelin Bonet, à Jean-Joseph, son frère ; — Pierre Richard, à Jérôme Charrasse, son beau-frère, etc. — Mariages entre : Jean-Michel Alazard et Catherine-Rose Charrasse ; — Quenin Leydier et Thérèse Recordier ; — François Bremond et Marianne Astoud ; — André-Michel Bonet et Geneviève Astay ; — Jean-Damien Peyre, etc. — Émancipation de Jean-Antoine Blanc. etc.

B. 1272. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

**1708-1788.** — Productions faites au civil devant la cour de justice de Beaumont-d'Orange. — Demande en supplément de légitime, par les enfants d'Antoine Alazard, contre Joseph Alazard, leur frère, héritier dudit Antoine. — Réclamations : du paiement d'une créance, par Claude et Anne Blanc, mariés, contre les hoirs de Jean-Baptiste Martin ; — de 42 livres 15 sous, par Sauvair Blanc, contre Pierre-Sidoine Blanc ; — de Gaspard-Marcel Brun, marchand de cuivre, de Malaucène, contre Antoine Charrasse. — Échange entre Jean-François Camaret et Pierre Glaïse, de Vaison. — Instance en reconnaissance de billet privé,

par Jean-Baptiste Charbonel, contre Claire Meilleuret, Charrasse, etc.

B. 1273. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

**1640-1785.** — Pièces concernant les affaires criminelles jugées par la cour de Beaumont-d'Orange. — Procédures : pour coups portés et blessures faites à Bermond fils, par Charrasse et autres ; — pour vol de grains au préjudice de Barthélemy Blanc ; — sur la plainte de Guillaume et Antoine Blanc père et fils, contre Antoine Alazard, qui retenait, malgré les injonctions de la justice, un gage saisi dans ses mains ; — de Bonet (Alexis), vignier de Beaumont, pour un coup de pierre qui lui avait été lancé pendant la nuit ; — Antoine Charrasse et Antoine Coulomb contre les bergers de Bernard dit Grégory et de Jérôme Clop, pour délit de pâturage ; — Jean-Mathieu Fabrique, contre divers pour coups et blessures ; — à la poursuite du procureur juridictionnel, contre Étienne Blanc qui s'était suicidé ; — contre des malfaiteurs cachés dans le Ventoux, au col de la Viole, lesquels dévalisaient et assassinaient les passants ; — contre Raymond, garde-bois de Bedoin qui avait enlevé le troupeau d'Antoine Blanc, lequel paissait au col de la Viole ; — au sujet du cadavre d'un inconnu trouvé assassiné ; — à la requête du curé de Beaumont, contre des inconnus qui lui avaient volé son fumier, etc.

#### COUR DE JUSTICE DE BÉDARRIDES.

B. 1274. (Registre.) — Petit in-folio, 13 feuillets, papier.

**1435.** — Cour de justice de Bédarrides. — *Statuta Biturice.* — De non faciendo femoracia prope portale dicti loci ; — de non pignorando alium maliciose ; — de meretricibus ; — de piscatoribus ; — de non lavando tripas ; — de corrateriis ; — de non ponende glenas infra villam ; — de non frangendo portam orti ; — de non permettendo ire animalia per villam ; — de non occupando itinera, tempore messium ; — de non faciendo femoracia juxta muros ville ; — de non piscando per extraneos ; — de venderiis et revenderiis ; — iterum de macellariis ; — de officariis curie dicti loci ; — de non lavando filatum piscatoribus ; — de non permettendo ire canes in vineis ; — de porcis et eorum penis ; — de forneriis dimittentibus magistros suos sine causa ; — de instituendo officariis curie ; — de renovando statuta et capitula et eorum ordinatus ; — de non tenendo bestias extraneas ; — quod nulla persona audeat bibere nec stare in tabernis post sonum « Ave maria » ; — de thomis seu caseis, etc.



B. 1275. (Registre.) — Petit in-4°, 207 feuillets, papier.

**1616.** — Manuel des actes de la Cour. — Archevêque d'Avignon et seigneur spirituel et temporel de Bédarrides, Etienne Dulcis ; vicaire général, Louis Suarez, docteur ès-droits ; avocat fiscal, François Gauffredi, docteur ès-droits ; vignier, Pellegrin, de Dallo ; lieutenant, Balthazard de Sourras ; procureur fiscal, Antoine Sabatier ; sergent de la cour, Jean Garidel ; greffier, Nicolas Ribouton. — Instances : en confirmation de tutelle testamentaire pour les hoirs de Claude Christon ; — de Martine Bausseigne contre Antoine Allemand, chirurgien, de Bédarrides, en paiement du loyer d'une écurie. — Délivrance des travaux de repurgement du fossé de Campsec. — Instance en paiement de parcelle par Jean Bertet, marchand apothicaire, de Courthézon, contre les hoirs Guigermine. — Déclaration d'acceptation de la tutelle testamentaire de Benestruce et Lion, de Cavaillon, fils mineurs et héritiers universels de feu Josué, de Cavaillon, juif de Bédarrides, par Esther Cresque, veuve du testateur, et Elissac, de Cavaillon, juif de Bédarrides. — Inventaire de la succession de Jacques Glise et vente des meubles en provenant, aux enchères au profit de Catherine Glise, sa fille mineure et son héritière universelle. — Délivrance aux enchères de la ferme des terres de Campsec, etc.

B. 1276. (Registre.) — Petit in-4°, 268 feuillets, papier.

**1617.** — Manuel, etc. — Étant archevêque d'Avignon, Étienne Dulcis ; vicaire général, Louis Suarez ; juge, Joseph Suarez ; avocat, fiscal François Gauffredi ; vignier, Pellegrin, de Dallo ; lieutenant, Balthazard de Sourras ; procureur fiscal, Antoine Sabatier ; sergent, Jean Gaudel ; greffier, Nicolas Ribouton. — Poursuites de Balthazard Cambaud contre Louis Avril en paiement d'une charue. — A adjudication du repurgement de la mayre de la Mallardière, par devant Claude Froment, Antoine Charront Pierre Bertin, consuls. — Discussion des biens de Guillaume Blanc à la poursuite de ses créanciers. — Réception des travaux faits par Annibal Nicolas et Pierre Lichère, maçons, d'Avignon, pour la reconstruction du four de la commune et pour le repurgement de la mayre du chemin de Sarrián. — Inventaire des biens de feu Étienne Petit, bourrelier. — Instances : de Pierre Robert, chirurgien, contre Pierre-Louis Carret, en paiement d'honoraires ; — en provision de tutelle pour Isnard et François Voulte, fils et héritiers d'Antoine Voulte, leur père, et pour Laurent et Marguerite Petit, frère et

sœur, mineurs, de Jean, Jacques Jannet et Françoise Petit. — Délivrance du repurgement de la mayre de Gigognian dite la Grande mayre et du Vallat-Réal, etc.

B. 1277. (Registre.) — In-4°, 452 feuillets, papier.

**1635.** — Manuel, etc. — Délivrance des travaux à faire pour la reconstruction de la muraille qui se trouve près de la porte du four domanial. — Insinuation de donation à cause de mariage pour Joseph-François de Fougasse et Françoise de L'Église, sa femme. — Discussion des biens d'Étienne Mathieu et de Gabriel Nourrit, à la poursuite de leurs créanciers. — Instances : de François Nourrit, exacteur des pénitents, contre Laurent Laget, pour le contraindre à payer son droit d'entrée dans la confrérie ; — en taxation de parcelle pour Ribouton, notaire, contre Glise ; — de Jacques Bernard, notaire greffier, de Courthézon, contre Pierre-Louis Carrel, de Bédarrides, en paiement de diverses sommes ; — en reconnaissance de promesse pour Etienne contre Elissac, de Cavaillon, juif ; — en partage, de Henri Glise contre ses frères ; — en contrainte, des consuls contre tous les débiteurs de la communauté, etc.

B. 1278. (Registre.) — Petit in-4°, 782 feuillets, papier.

**1636-1637.** — Manuel, etc. — Jean Ribouton, notaire et greffier. — Acceptation sous bénéfice d'inventaire de la succession de Vidal Gonet, par Jacques Gonet, son fils. — Instances : d'Antoine Deydier contre Pierre Durau, en paiement de 13 florins ; — en taxation de parcelle de Bellon, apothicaire, contre Michel Laget ; — des Pénitents-Blancs, de Bédarrides, contre Charles Rolland et les hoirs d'Antoine Flandrin, en paiement d'une rente de 5 écus ; — de Cresque Tony, juif, contre Alissac, de Cavaillon de Henri Glise contre Laurence Laget, des Chartreux contre Esprit Barbarin ; — de M. Gonon contre Balthazard Voulte ; — de noble Pierre de Joannis contre Pierre-Louis Carret ; — des PP. Minimes contre Henri Glise ; — de Jean Mathieu contre François Marsaud, pour divers motifs. — Discussion des biens de feu Etienne Mathieu à la poursuite de ses créanciers. — Instance en reddition de comptes et restitution de reliquat par Louis Glise contre François Roberty, son tuteur. — Insinuation de donation à cause de mariage pour Isabeau Foussade, femme de Pèlerin Roux, de Gigognian. — Instances : en paiement de légitime par Anne et Catherine Glise, sœurs, femmes de Claude et Vincent Roberty, contre Louis Glise, leur frère, héritier de Claude Glise, leur père commun ; — en saisie générale, pour messire Paul

de Fortia, seigneur de Montréal, et de la Garge, capitaine d'une des galères de Sa Majesté, contre les boirs de feu Jacques Reynaud, etc.

B. 1279. (Registre.) — Petit in-4°, 185 feuillets, papier.

**1658.** — Manuel, etc. — Estime de dommages de récoltes pour Jean de Boette, de Verelos, Laurent Petit, Antoine Nourrit. — Signification à Lion et à Benestruac, de Cavaillon, juifs, d'une lettre de Louis M. Suarez, prévôt et vicaire général d'Avignon à M. de Sourras, viguier pour l'archevêque d'Avignon, à Bédarrides, portant que les juifs de cette commune seront tenus de se rendre à Avignon, à l'archevêché, le lundi suivant, à une heure après midi, sous peine de bannissement des terres de l'archevêque (l'objet de la convocation n'est pas indiqué). — Poursuites : de Simon Merle contre Antoine Taxi en paiement de 36 sous montant d'une fourniture de poix résine ; — de Benestruac, de Cavaillon, contre le valet de M. Nicolas Gonnnet, en paiement de trois écus, pour prix d'un habit de cordeliac. — Crieé portant défendre de faire paître le bétail à la Signore et au bois de l'Épine, etc.

B. 1280. (Registre.) — Petit in-4°, 48 feuillets, papier.

**1673.** — Manuel, etc. Le siège archiépiscopal est vacant ; Louis-Marie de Suarez, prévôt de l'église métropolitaine, Sébastien Calvet, docteur ès-droits, avocat général fiscal ; François de l'Eglise, viguier ; Valentin Isnard, procureur juridictionnel ; Guillaume Nicoulet, sergent. — Discussion générale des biens d'Etienne Lanteume et Noël Girardin à la poursuite de leurs créanciers. — Insinuation d'une donation entre-vifs faite par Jeanne Gleye, veuve d'Antoine Chaffard, au profit d'Antoinette Chaffard, sa fille, femme d'Eymard Martichon, procureur juridictionnel pour le seigneur de Mondragon. — Expropriation d'une vigne et d'une terre d'Antoine Franquet, à la poursuite des PP. Minimes d'Avignon. — Poursuites de Guillaume de Vany, notaire et greffier, d'Avignon, contre Claude et Barthélemy Marets, frères, en paiement de 63 écus avec les intérêts à lui dus d'après actes d'obligation, etc.

B. 1281. (Registre.) — Petit in-4°, 350 feuillets, papier.

**1682.** — Manuel, etc. — Nicolas Ribouton, notaire et greffier. — Inhibition, à la requête de Valentin Isnard, procureur juridictionnel de Bédarrides, de couper du bois

dans les garrigues appartenant à l'archevêque d'Avignon, pour en faire trafic. — Discussion des biens de Paul Gonnnet, Georges Gleise, Antoine Franquet, Nicolas Gonnnet, Symphorien Rouland, à la poursuite de leurs créanciers. — Instances : en estimation des terres hermes, acquises de François Allemand, par Joseph Aubrespin, situées au quartier de la Crau ; — en confection d'inventaire, par Jean Bérard, tuteur et administrateur des boirs de Pierre Bérard. — Insinuation de la donation réciproque de tous leurs biens, faite par Claude Dufour, tailleur d'habits, et Catherine Girardin, mariés. — Poursuites de Jean Marmillo, exacteur des censes de l'archevêque d'Avignon, seigneur temporel et spirituel de Bédarrides, contre tous les débiteurs de l'archevêché. — Insinuation de contrat de mariage, portant donation entre époux, à la requête de Jeanne Sibour, veuve de Jean Barbarin, de Bédarrides. — Instances : en provision de tuteur, pour Marie et Madeleine Franquet, filles de Pierre, à la requête d'Espérite Isnarde, leur mère, qui abandonne leur tutelle, pour se remarier ; — en nomination d'expert, pour procéder au partage de la succession de François Isnard, par les co-partageants ; — en rétentention d'un immeuble vendu aux enchères, par Jean-Aubert Roque, fermier de l'archevêque d'Avignon, contre Antoine Laurens, ménager, dernier enchérisseur. — Compromis, entre Laurent et Jean-Antoine Teste, par lequel ils nomment chacun un arbitre, pour vider les contestations qui se sont élevées entre eux, etc.

B. 1282. (Registre.) — Petit in-4°, 820 feuillets, papier.

**1686.** — Manuel, etc. — Nicolas Ribouton, notaire et greffier. — Discussion des biens de Bernard Clameus, à la poursuite de ses créanciers. — Inhibitions de faire des fossés à fumier, à moins de 500 pas des murailles, et ordre de combler celles qui se trouvent dans le voisinage des jeunes mariés du tour de ville, dans les huit jours, sous peine d'amende. — Crieé, à la requête de Louis Bertet, premier consul, portant ordre aux habitants, d'enlever les fumiers qui se trouvent dans les rues et de balayer lesdites rues, sur le trajet que doit parcourir la procession de la Fête-Dieu. — Crieé, portant que les débiteurs de la dime des P. P. Minimes, devront faire leur déclaration, et payer les droits avant de voiturer les gerbes. — Insinuation de donation pour Pierre Mainé, chirurgien, et Marie Gautier, mariés. — Délégation par Gualtery, vignier de Bédarrides, de ses pouvoirs à Jean-Baptiste Gagnon qui les exercera, en qualité de lieutenant de vignier, et aura droit aux avantages et émoluments attachés à ses fonctions, dans toutes les causes n'excedant pas 10 écus et cela pendant l'absence

du vignier. — Poursuites des religieuses Angustines d'Avignon, contre Claude Moureu, de Bédarrides, en payement de 15 livres, pour arrérages de rentes. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Jean Bureau, par Catherine et Jeanne Bureau, femmes de Jacques Carret et Pierre Laboureu. — Instance en cession de biens pour Jérôme Barrot, contre ses créanciers, etc.

B. 1283. (Registre.) — Petit in-4°, 454 feuillets, papier.

**1687.** — Manuel, etc. — Nicolas Ribouton, notaire et greffier. — Discussion des biens de Bernard Clamens, Jacques Fourment, Paul Gleize et Claude Bureau, à la poursuite de leurs créanciers. — Insinuation d'une donation entre vifs, de tous ses biens, faite par noble Henri de Félix de Sizoine en faveur de dame Charlotte de Bruel, sa mère. — Provision de tuteur, pour les enfants mineurs de feu Paul Liffren. — Demande d'alignement, pour François Fruchier, berger, propriétaire d'une maison au quartier de la Vaquerie. — Réception, en qualité de sergent de la cour et prestation de serment de Pierre Guilhaumard. — Poursuites : des consuls, contre Claude Allemand, exacteur du prix de blé, pour le contraindre à donner caution, sous peine de résiliation de la délivrance de l'exaction ; — de Gaspard de Fortia de Pol, seigneur de Montréal, Lagarde, Saint Trouquet, Lagnes et autres places, contre tous ses débiteurs et notamment, contre Jacques Légier, maréchal ; — de Jean Pons, fermier général des droits, rentes et revenus de l'archevêque, contre tous les débiteurs de l'archevêque et notamment contre Jean Laget, fermier du moulin, etc.

B. 1284. (Registre.) — Petit in-4°, 525 feuillets, papier.

**1689.** — Manuel, etc. — Ribouton notaire et vice-greffier. — Ordonnance de l'archevêque, prescrivant aux possédants biens dans le territoire de Bédarrides, de déposer, au greffe de la cour, dans les dix jours, le dénombrement de leurs propriétés. — Discussion des biens de Claude Pézelier, François Claude et Vincent Roberty, Etienne Marsaud, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuite des consuls, contre tous les débiteurs de la commune et notamment contre Paul Tourrette et Denis Fraquet, anciens trésoriers et débiteurs de leur reliquat de compte. — Insinuations : de donation, à cause de mariage, pour François Capeau, cordonnier et Magdeleine Bernard, sa femme ; — pour Louis Gonet, menuisier, et Catherine Cathelan, mariés ; — de donation entre vifs, faite par noble Gilles de Folard,

capitaine major de la ville d'Avignon, à noble François de Folard, son neveu, de tous ses biens présents et à venir et de sa charge de capitaine major. — Provision de tutelle pour les personnes et biens de Domergue et Catherine Saboin, filles mineures et héritières de feu Henri Saboin, à l'instance de Jean Isnard, procureur juridictionnel. — Crées : portant que les particuliers qui ont des vaches et veaux et qui veulent les envoyer dans les prés du Campsec, appartenant de la commune, devront les conduire, tous les matins, au Planet de la Groumelière et les remettre à la garde du vacher communal ; — portant défense de placer des pièges, pour les oiseaux, dans les semis, à cause du dommage porté aux récoltes, etc.

B. 1285. (Registre.) — Petit in-4°, 707 feuillets, papier.

**1654-1655.** — Manuel, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Insinuation de contrat de mariage pour Antoine Fourment et Catherine Gonnet, mariés, de Bédarrides. — Cession de biens et procuration irrévocable de Claude Cathelan, ménager, de Bédarrides, au profit de ses créanciers. — Instances : par Nicolas Bressi, revendeur, contre le procureur juridictionnel, de Bédarrides, pour en obtenir l'autorisation d'ouvrir une nouvelle porte, pour sa boutique, dans la rue qui tend à la porte Sainte-Croix, et sur laquelle est situé l'immeuble qu'il a acquis de l'hoirie de M. de Félix ; — en obtention de contrainte, des recteurs de l'hôpital, contre tous les débiteurs de l'établissement ; — des prêtres agrégés de l'église paroissiale de Bédarrides, contre les hoirs de feu Bernard Marc, vicaire, de Bédarrides, pour faire dresser inventaire des livres concernant la cure, dont il était détenteur, et qui consistaient dans les registres des baptêmes, mariages et décès, et un autre registre couvert en parchemin, sur lequel étaient inscrits les actes de fondations faites en faveur de l'église de Bédarrides et des chapelles, ainsi que le nom des notaires qui avaient reçu les actes, etc.

B. 1286. (Registre.) — Petit in-4°, 623 feuillets, papier.

**1703.** — Manuel, etc. — Pierre Ribouton, notaire. — Discussion des biens de Claude Bernard, cordonnier. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage de Balthazard Bernier, de Bédarrides, par Antoine Bernier, fils. — Poursuites : des consuls joint à eux, Charles Carton, rentier, du droit de barre que la commune perçoit dans l'étendue de son terroir, contre ceux qui refusent de payer

ce droit ; — de M. de Fortia-de-Pol, seigneur de Montréal, contre ses emphytéotes ; — de Saül Crémieux, juif de Carpentras, contre Jean Alazay, son débiteur, pour 80 écus. Instance en bornage, de Pierre Ribouton, notaire et greffier de la cour, contre les hoirs de Barthélemy Bonnet, Guillaume Serre, Noël Vaute, Claude Brenat et Marie Lègier, mariés, les hoirs d'Antoine Forment, Jean Valen et Jean Aubert Chevalier. — Crieé portant défense aux habitants de mener paître leurs bestiaux dans les pâturages du Campsec et des Rochières, avant les fêtes de Pentecôte. — Discussion des biens de Michel Arnaud, à la poursuite de ses créanciers. — Poursuites : des hoirs de feu François Garcin, d'Avignon, contre les hoirs de Pierre et Mathieu Christian, père et fils, leurs débiteurs, d'une somme de 72 livres 12 sous, pour arrérages de pension ; — des chanoines et chapitre de Saint-Symphorien, d'Avignon, contre tous leurs débiteurs, et notamment Pierre Merles, qui doit 10 écus, monnaie courante, pour arrérages de reute, etc.

B. 1287. (Registre.) — Petit in-4°, 713 feuillets, papier.

**1704.** — Manuel, etc. — Offre faite par Antoine Barrière, maçon, d'exécuter les réparations indiquées au château dans le rapport de Pierre Thibault, architecte d'Avignon, aux conditions qui y sont portées. — Reconstruction d'une partie de la cloison de la salle basse et de la toiture du grenier à foin du château, à raison de 6 livres, monnaie courante, la canne carrée, payable, pour deux tiers, en grosse monnaie et, pour un tiers, en patats. — Poursuites de Jassuda Crémieux, juif, de Carpentras, contre tous ses débiteurs et notamment contre Pierre Vente, de Bédarrides. — Ordonnance du vicaire et official général de l'archevêque d'Avignon, autorisant Claude Leydier, boucher, à Bédarrides, sous la réserve de certaines conditions, à exhausser le mur mitoyen qui sépare sa maison d'un four, appelé le four de Mirabel, appartenant à l'archevêque, et à y adosser une cheminée. — Prestation de serment entre les mains du lieutenant de la cour et en présence des consuls, de François Allemand, nommé par délibération du conseil, peseur public de Bédarrides et particulièrement du moulin à farine appartenant à la mense archiepiscopale d'Avignon. — Poursuites des consuls et de François Cry, trésorier, contre tous les débiteurs de la commune et notamment contre Pierre-Louis Nourry, un des fermiers de la pelle des fours de Bédarrides. — Crieé portant défense à tous les habitants de Bédarrides, au nom de dame Catherine de Pèlerin, de Presle, veuve d'Étienne de Sourras, seigneur de Merville, de passer avec des bestiaux, dans un verger qu'elle possède au quartier de la montée de Terre-Ferme. — Publi-

cation, en présence de Nicolas Cathelan, Claude Baud, Noël Vante, consuls, et Claude Rameye, procureur judiciaire, des lettres de députation de l'archevêque d'Avignon, qui délèguent Gaspard Brunet, en qualité de lieutenant de la cour ordinaire de Bédarrides, etc.

B. 1288. (Registre.) — Petit in-4°, 140 feuillets, papier.

**1712.** — Manuel, etc. — Avis informant les habitants qu'ils auront à rendre, dans trois jours, à la commune, les fusils et mousquets qui leur avaient été prêtés par les anciens consuls, la municipalité en ayant besoin pour la bravade qui se fait ordinairement à la procession de la Fête-Dieu. — Poursuites de la commune, contre tous ses débiteurs et notamment contre Claude Cherpaud, Claude Allemand et Louis Gautier. — Publication, à la requête de Dominique Buisson, premier consul, d'un arrêté ordonnant aux habitants d'ôter la litière des vers à soie, étendue devant leurs maisons et de la transporter à cinq cents pas au moins des murailles de la ville. — Saisie des biens de Jean-Baptiste Gagnon, à la poursuite des PP. Chartreux, de Villeneuve, ses créanciers, pour une somme de 400 livres. — Défense aux habitants de glaner et de faire paître leurs troupeaux dans les chaumes avant l'enlèvement des gerbes. — Poursuites des PP. Doctrinaires de Bédarrides, contre Jean-Baptiste Gagnon, pour le paiement d'une pension de 15 livres qu'il leur sert chaque année, etc.

B. 1289. (Registre.) — Petit in-4°, 644 feuillets, papier.

**1734.** — Manuel, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Crieés : relative au service des corvées pour l'entretien des ponts et chemins ; — prescrivant aux propriétaires des terres situées sur le chemin d'Avignon, de couper les branches de nûrier qui empêchent la libre circulation jusqu'à la hauteur de quatorze pans, au-dessus du sol, conformément aux règlements ; — défendant de jeter les intestins des vaches mortes dans le pays, à moins de cinq cents pas des murs ; — faisant connaître que ceux qui désirent avoir le bureau de tabac, doivent s'adresser au directeur, à Avignon ; — ordonnant d'enlever, dans les trois jours, les arbres, troncs et autres obstacles qui gênent le courant dans le béal de la rivière de Seille ; — portant défense de jeter des pierres, immondiées, ou autres objets dans le puits de la commune ; — portant défense d'aller glaner les olives avant la fin de novembre, lorsque la récolte sera terminée, attendu que la cueillette ayant commencé avant l'époque ordinaire, fixée au lendemain du

jour des Morts, il y a des vergers où les olives ont été cueillies et d'autres où les fruits sont encore pendants. — Instance des recteurs de l'hôpital contre Valentin, Esprit, Marguerite et Esprite Vaute, frères et sœurs héritiers de feu Balthazar Vaute, travailleurs, de Bédarrides, en rémission de testament privé qu'il a fait *coram parrocho*; autorisation donnée par J. de Josseran, vicaire général, officiel, à Louis François Maury, prêtre et vicaire de l'église paroissiale de Bédarrides, de déposer dans la cause, devant le lieutenant de la cour, après avoir prêté serment entre les mains du premier prêtre, requis pour cela. — Instance en production de comptes pour Jean-Jacques Combe, habitant de Bédarrides, contre Antoine Combe, son frère, héritier de Catherine Faucher, leur mère. — Poursuites d'Annette de Cavaillon, veuve de Jossé de Roquemartine, juif, de Carpentras, contre Marie Gonnet, veuve de Jacques Vaute et Jean-Esprit Vaute, son fils, en paiement de 100 livres, montant d'une obligation, etc.

B. 1290. (Registre.) — Petit in-4°, 660 feuillets, papier.

**1738.** — Manuel, etc. — Visites de la victuaille. — Crie pour le nettoyage des rues à l'occasion de la Fête-Dieu; — pour interdire de vendanger, avant le 24 septembre, jour fixé pour le commencement des vendanges. — Défense à Jean Jaumard, François Juillet et Jean Gleise, fermiers de la boucherie, de débiter et exposer des viandes de triperie dans leurs boutiques, la vente des tripes devant se faire, dans un local spécial. — Instance en paiement de 12 livres, par Jean Jaubert, boucher, d'Entraigues, contre Jacques Bonhomme, habitant de Bédarrides, pour l'accomplissement d'une clause du marché passé entre eux et aux termes de laquelle Jacques Bonhomme devait payer pareille somme, dans le cas où une des deux vaches par lui vendues au demandeur ne ferait pas de veau. — Ordonnance de M. de Josseran, vicaire général, désignant Jean-Antoine Robert, habitant de Bédarrides, pour remplir les fonctions de lieutenant de la cour dans toutes les affaires qui intéressent mademoiselle Brunet, parente de Gaspard Brunet, titulaire de la charge, etc.

B. 1291. (Registre.) — Petit in-4°, 696 feuillets, papier.

**1739.** — Manuel, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Rapport fait par les experts jurés de l'agriculture, sur l'état du chemin qui va de Bédarrides à Sarriau. Le blé se vendant à raison de 3 livres 3 sous patats l'émine, le pain blanc d'un sou doit peser 6 onces, 6 tariaux  $\frac{3}{4}$ , la

livre de pain rousset doit se vendre 1 sou 10 deniers  $\frac{3}{4}$ . — Taxe de la viande : le mouton 3 sous patats la livre, le bœuf et la brebis 14 patats, et la vache 2 sous de moins. — Défense de faire paître le bétail dans les chaumes, avant la fête de Sainte-Marie-Madeleine, pour donner le temps aux pauvres gens de glaner. — Signification faite aux aubergistes et cabaretiers de Bédarrides, sur la requête de Jean-Baptiste Bertet, premier consul, portant que les propriétaires de la commune ayant encore à vendre du vin récolté sur le terroir, doivent s'abstenir de vendre ou donner à boire dans leurs logis et tavernes aucune sorte de vin étranger et cela tant qu'il y aura du vin du cru à vendre, sous peine de 15 florins d'amende. — Défenses : aux tripriers de laver les tripes dans l'abreuvoir de la commune; — aux habitants de déposer du fumier ou du bois ni autres choses autour de l'église et du cimetière, et ordre d'enlever les dépôts qui existent déjà. — Instances en obtention de commandement et contrainte d'Esprit Toussaint, chevalier, marquis des Isnards, demeurant à Carpentras, contre Étienne Roux, son fermier; — de M. le comte d'Urre, de Carpentras, contre tous ses débiteurs; — de Charles Dursin, d'Avignon, contre les hoirs de Barthélemy Bonnet; — de Florent Gonnet et Catherine Roux, mariés, demeurant à la grange de Tapiole, au terroir de Sarriau, Gabriel Gleise et Catherine Gonnet, demeurant à la grange de la Resarde, même terroir, d'Étienne Barbier et Anne Gonnet, mariés, contre les hoirs de Simon Roux et Jeanne Ricard, de leur vivant rentiers de la grange de la Tapie, etc.

B. 1292. (Registre.) — Petit in-4°, 627 feuillets, papier.

**1740.** — Manuel, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Fixation des fourrages, les dimanches et fêtes, sous peine de 5 livres d'amende. — Crie faite, à la requête de Jean-Antoine Robert, François German et Charles Reymon, consuls, contre François Julien, fermier de la boucherie close et portant qu'aux termes de son bail et à dater du 30 juin, ce dernier doit vendre la viande, savoir : le mouton, 21 patats, la livre; le bœuf et la brebis, 14 patats; la vache, 12 patats. — Réception de Mathurin Oneillon, natif de la Jumelière, diocèse d'Angers, en qualité de sergent de la cour. — Procès-verbal de la visite des victuailles faite par Pascal Sourras et Paul Nourry, maîtres des victuailles assistés des consuls, et constatant que le pain blanc de Jean Arnaud, boulanger, a été trouvé bien conditionné et pesant au delà du poids fixé par le tarif. — Poursuite en obtention d'arrêt et saisie, de Jassuda de Millaud, juif de la carrière de l'Isle, contre Étienne et Pierre Venissac, travailleurs, de

Bédarrides, ses débiteurs d'une somme de 120 livres, monnaie de France. — Instance en reddition de comptes tutélaires par Florent et François Cloupet, fils et héritiers de feu Jean-Baptiste Cloupet, ménager, contre Florent Cloupet, leur oncle et autrefois leur tuteur. — Poursuites : à fin de saisie-arrêt du recteur des Pénitents-Blancs, de Bédarrides, contre les hoirs de la veuve Claude Donclaud, laquelle a légué à la confrérie, une ceinture et un clavier en argent, dont on n'a pu encore obtenir la remise ; — à fin de commandement et contrainte des PP. de la doctrine chrétienne contre les hoirs de Georges Gleize, débiteur des arrérages d'une pension qu'il doit leur servir, etc.

B. 1293. (Registre.) — Petit in-4°, 785 feuillets, papier.

**1741.** — Manuel, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Réception de Jacques Gan, en qualité de sergent de la cour. — Provision de curateur et légitime administrateur, pour les enfants mineurs de Jeanne Dauphin, veuve de Guillaume Barbe. — Autorisation donnée par l'official général de l'archevêché à François Maury, prêtre et vicaire de Bédarrides et au P. Joseph Isnard, supérieur de la doctrine chrétienne, de déposer dans l'affaire de Jeanne Dauphin. — Discussion des biens de Jean-Louis Vaute, à la poursuite de ses créanciers. — Le beau blé se vendant à raison de 3 livres 12 sous l'émine, le pain blanc d'un sou doit peser 7 onces  $\frac{3}{4}$  le ternal ; la livre de pain rousset doit se vendre 1 sou 10 deniers. — Confiscation de 13 pains doubles de 2 sous et de 7 pains simples d'un sou qui n'avaient pas le poids, par les maîtres des victuailles, chez Jean Bijaudi, fermier de la boulangerie close. — Dénoncé de Jean Cathelan, adjudicataire de la feuille de mûrier du tour de ville contre Jean-Antoine Briquet, qui a été trouvé cucillant de la feuille sur lesdits mûriers. — Visite des victuailles opérée chez Jean Bijaudi, boulanger, Michel Pезelier, cabaretier, chez Antoine Longeiret, tavernier, à la cabinole du portail Sainte-Croix, Etienne Gautier, tripier, Georges Franquet, revendeur, Pierre Mourestier, qui tient bouchon, Jean-Jacques Valens, revendeur, Barthélemy Durand, qui débite le vin de son crû, Claude Lauzen, qui tient un bouchon, au logis de Lazare Asti, où pend, pour enseigne, l'image de Saint-Etienne, chez François Chouvet, qui fait vendre son vin. — Poursuite des prêtres agrégés de l'église paroissiale de Bédarrides contre Étienne et Pierre Venissac, frères, qui leur doivent les arrérages d'une fondation pieuse. — Réception de Jean Bremond, natif de Flassan, en qualité de sergent de la cour. — Poursuite du trésorier de la compagnie des Pénitents-Blancs contre Pierre

Venissac, en paiement des frais funéraires d'Esprit Arnaud, sa mère, etc.

B. 1294. (Registre.) — Petit in-4°, 783 feuillets, papier.

**1743.** — Manuel, etc. — Requête des consuls de Bédarrides à l'archevêque d'Avignon, pour lui demander d'approuver une délibération du conseil ordinaire de Bédarrides, qui réduit les amendes, portées depuis 1709, année pendant laquelle les oliviers périrent, contre ceux qui mènent paître leurs bestiaux dans les vergers ; — approbation de l'archevêque et criée de l'ordonnance. — Crieée faite à la requête des consuls et portant défense de chasser à l'arquebuse, chien couchant et autre chasse permise, aux perdrix et aux perdreaux, lièvres et levrauts et autre gibier, en d'autre temps que depuis la fête de Saint-Michel jusqu'au Carême, à cause des dommages qu'on cause aux vignes soit qu'on chasse avec des chiens, soit qu'on fasse la chasse vulgairement appelée la terrete ; défendant encore d'entrer dans les vignes et vergers, sous prétexte d'y ramasser des herbes tant que les fruits sont pendants, c'est-à-dire jusqu'après la cueillette des glands. Les peines portées sont l'amende de 10 livres avec confiscation du gibier, pour ceux qui chasseront le jour, et de 25 livres, sans préjudice de la confiscation du gibier, pour ceux qui chasseront la nuit. — Défense de faire aucun carillon la nuit, conformément aux ordonnances des archevêques d'Avignon. — Crieée prescrivant le nettoyage des rues où passe la procession en l'honneur de la fête de Saint-Laurent. — Instance en commandement et contrainte des consuls et de Jean Tor, trésorier de la commune, contre les rentiers et débiteurs de la commune, notamment contre Joseph Bertet et Michel Dumas, rentiers du four dit de Mirabel, Joseph Solier, Simon Girard et Jean Bès, rentiers du droit de pelle et charge de fournir ; Elzéar Gagnon et François Bertet, fils de feu Georges, rentiers de la terre des Sochières, appartenant à la commune ; Pierre Chivalier et Antoine-Philippe-Guillaume Forment, rentiers de la coupe du premier foin des 12 salmées réservées des prés du Campsec. — Acquit de 2 émines, beau blé pour les fermiers des droits seigneuriaux de l'archevêché d'Avignon contre Jean Bellias, sergent de la cour, pour le montant de deux mois de ses gages, etc.

B. 1295. (Registre.) — Petit in-4°, 602 feuillets, papier.

**1744.** — Manuel, etc. — Pons, notaire et greffier. — Discussion de Jean-Joseph Ayme, à la poursuite de ses

créanciers. — Criées : portant défense aux habitants, de faire paître leur bétail aux Confines, dont le pâturage est réservé au fermier de la boucherie ; — portant que la viande de mouton doit être taxée à 26 patats la livre et la viande de bœuf, à 20 patats. — Réception de Jean Niston, en qualité de sergent de la cour. — Poursuites : des consuls contre Jean-Joseph Converset, fournisseur du droit de pelle du four de Mirabel, pour le contraindre à payer la somme de 106 livres 2 sous 6 deniers roi, dus par lui à la commune pour le premier quartier de la rente de 424 livres 10 sous roi, prix annuel de sa ferme ; — contre Pierre-Philippe Barrias, fournisseur du four de la place, pour le contraindre à payer la somme de 91 livres 7 sous 6 deniers roi, pour le premier quartier de la rente de 365 livres 10 sous roi, prix annuel de sa ferme. — Taxe du pain : pain blanc 2 sous 3 deniers, la livre, pain rousset 1 sou 11 deniers 3/4, pain brun, 1 sou 9 deniers 3/4. — Défense de jeter, dans la ville et les alentours, les dépouilles des bêtes mortes ; — de faire paître le bétail dans l'aire de l'archevêque. — Poursuites : des Ursulines de Carpentras, contre Jean-Joseph Ayme, en paiement de 100 livres, monnaie de France, pour les arrérages d'une pension de 12 livres ; — en paiement de six pieds de muriers, vendus aux enchères par les consuls, contre Mathieu Eyméric ; — en commandement et contrainte par Joseph Isnard, prêtre, supérieur de la maison de la doctrine chrétienne, de Bédarrides, contre Jean-Joseph Aymen, ménager, pour le paiement de 36 livres, monnaie de France, montant des arrérages d'une pension de 18 livres ; — de madame Magdeleine de Causans, veuve de Paul de Joannis, seigneur de Verclos, contre François Bertet et Anne Gagnon, mariés, en paiement de 54 livres, monnaie de France, qu'elle leur a prêtées. — Ordonnance de Joseph de Guion de Crochans, archevêque d'Avignon et seigneur spirituel et temporel de Bédarrides et Gigognian, portant nomination de Jean-Antoine Robert, en qualité de suppléant de Gaspard Brunet, lieutenant ordinaire de la cour. — Procès-verbal d'installation de Jean Lafont, originaire de la ville de Bergerac, en Périgord, en qualité de sergent ordinaire de la cour. — Rapport des experts jurés du terroir, fixant au lundi 5 octobre le jour où les vendanges pourront être commencées, en raison de l'état de maturité des raisins, etc.

B. 1296. (Registre.) — Petit in-4°, 280 feuillets, papier.

**1745.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Criée prescrivant aux habitants d'enlever chacun devant sa maison, la boue apportée par la récente inondation, sous peine de 5 livres d'amende. — Réceptions de Pierre Labante, originaire de Réthel, en Champagne, en

qualité de sergent ordinaire de la cour et successivement de Melchior Pélissier, de Bourdandau, en Dauphiné ; de Jean Madras, de Daglau, en Périgord ; de Joseph Marin, de Viterbe, en Italie ; de Jacques Dupré, de Bay, en Vivarais en la même qualité. — Ordonnance de l'archevêque autorisant les consuls à faire exécuter en régie et en raison de 55 sous roi, la canne, les travaux de conduite des eaux de la fontaine. — Fixation du jour des vendanges au 21 septembre. Poursuite de M. Gautier, procureur juridictionnel, contre Jean Ligouza, poudrier, pour le faire condamner à l'amende portée par les ordonnances contre ceux qui coupent du bois dans les garrigues, pour un autre usage que l'alimentation des fours banaux. — Poursuite d'Abraham et Jassuda, de Carcassonne, juifs, de Carpentras, contre Florent Gros et ses fils, ses débiteurs d'une somme de 430 livres, monnaie courante. — Taxe de la viande à 21 patats le bœuf, et 23 patats de mouton, la livre. — Poursuite de la commune, contre tous ses débiteurs et notamment Pierre Venissac et Delphine Guérin, mariés ; Guillaume Forment et Antoine Barrot, rentiers du moulin à huile, Jean-Joseph Converset, Joseph Bertet, Louis Combe, Pierre Gallet, Gabriel Dumas et Antoine Lougeiret, rentiers, du droit de pelle du four de Mirabel, etc.

B. 1297. (Registre.) — Petit in-4°, 188 feuillets, papier.

**1747.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. Quittance d'une émine beau blé, montant d'un mois de ses gages de sergent de la cour, contre Jacques Dupré, pour les fermiers des droits seigneuriaux de l'archevêché d'Avignon. — Commandement fait à la requête des PP. de la doctrine chrétienne, contre Antoine-Philippe-Guillaume Forment et Marie Bertet, mariés, d'avoir à leur payer une somme de 5 livres roi, représentant le terme échu de la pension qu'ils doivent. — Instance en commandement et contrainte par Louis-François Maury, prêtre, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Bédarrides, et, en cette qualité, directeur et exécuteur de la fondation faite par feu Sylvestre, de son vivant vicaire de Bédarrides, pour la dotation des filles à marier, faisant partie de la congrégation des filles de la paroisse, contre François Girardin et les hoirs de Jean-Baptiste Girardin, ménagers, de Bédarrides, débiteurs de l'œuvre. — Signification de cession de créance faite par Jassuda, de Millau, juif de la carrière d'Isle, ayant pour cessionnaire Bessalé de Millau et Gentile de Millau, ses filles et gendre, contre François Girardin, ménager, de Bédarrides, son débiteur. — Instances : de Louis Desmarts, seigneur de Montdevergues, habitant d'Avignon, contre François et Balthazard Nourry, frères, mé-

nagers de Bédarrides, et consorts ; — en arpentement d'une terre par lui vendue à Jean-Baptiste Charron, ménager, pour faire constater les usurpations qui ont été faites sur sa terre par les défendeurs. — Poursuites : de Jean-Pierre Gautier, procureur juridictionnel, contre André Carret, fils d'Antoine et consorts, pour tapage nocturne, jet de pierres et insultes à l'adresse de Jean Bès, sans préjudice de l'action criminelle et condamnation de Carret à une amende de 30 livres applicable, un tiers à l'hôpital, conformément aux ordonnances ; — de Joseph-Etienne Ribouton, docteur et avocat aux cours d'Avignon, contre Antoine Cardinan, débiteur des frais dus à feu Pierre Ribouton, autrefois notaire et greffier de Bédarrides, père du poursuivant, etc.

B. 1298. (Registre.) — Petit in-4°, 192 feuillets, papier.

**1747.** — Manuel, etc. — Pons, notaire et greffier. — Instance en reddition de compte tutélaire de Laurent Nourry, fils d'Esprit, contre Dominique Nourry, son oncle et tuteur. — Poursuite des consuls et de Pierre-Louis Durand, trésorier, contre tous les débiteurs de la commune et notamment Joseph Semaine et autres rentiers, du droit de pelle du four de la place, Jean Bès, rentier de péage et Jean Baud, sa caution, François Mouret, nouveau fermier du four de la place, Girard Bertet, ancien trésorier de la commune. — Crieée portant défense d'aller cueillir des herbes dans les blés sur pied. — Signification à Joseph-Toussaint Brulard, notaire de Bédarrides, d'une ordonnance du vice-légat, portant qu'à cause de sa conduite irrégulière et de ses impertinences, il lui sera fait commandement de sortir de Bédarrides et de son terroir avec défense d'y revenir, sous peine de 500 livres d'amende. — Poursuite en contrainte générale, de M. de Verelos, contre tous ses débiteurs, et notamment Paul et Charles Solle, frères, François Semaine et Cyprien Arcier, travailleurs. — Sentence ordonnant la vente aux enchères, d'une terre située au quartier de Montdevergues, saisie sur les hoirs de Jean-Baptiste Girardin, à la poursuite de Jussada de Millan, juif de la carrière de l'Isle. — Procès-verbal de la visite faite par Jean Lambert et Thomas Freiquet, maître des victuailles, assistés de Balthazard Bressi, Antoine Barrot et François Dupuy, consuls, chez tous les boulangers, manganiers, hôtes, taverniers, bouchers et autres personnes sujettes à la victuaille. — Transcription, à la requête de Jean-Pierre Gauthier, procureur juridictionnel, d'une ordonnance de l'archevêque d'Avignon, qui permet à Brunard fils, notaire, de rentrer à Bédarrides, dont il a été exilé pendant un mois, à condition toutefois, qu'il ne pourra être investi d'aucune charge municipale, etc.

B. 1299. (Registre.) — Petit in-4°, 289 feuillets, papiers.

**1748.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Publication d'une ordonnance de l'archevêque d'Avignon, portant défense aux habitants de transporter et de vendre du vin hors de la commune, sous peine de confiscation, et leur prescrivant au contraire, de le vendre aux habitants à un prix qui n'excède pas le prix courant. — Fixation des vendanges au 3 octobre. — Le 20 mai, le blé vaut 7 livres patats l'émine, le 24 mai, il est à 5 livres 16 sous, le 10 septembre, à 7 livres patats. — Poursuites : de Benestruc, de Digne, juif de Carpentras, contre Florent Gros et les hoirs de Marguerite Germand, sa femme, de Bédarrides, ses débiteurs d'une somme de 46 écus de 3 livres l'un, monnaie de France, pour cause de prêt, avec les intérêts stipulés au taux de 9 0/0 ; — de Noël Arnoux, de Sarrian, comme administrateur des personnes et biens de ses enfants, contre Gaspard Bertet, son beau-frère, leur débiteur ; — de Pierre-Joseph de Joannis, chevalier de Verelos, contre tous ses rentiers, pensionnaires et autres débiteurs ; — des consuls, joint à eux Pascal Alazay, trésorier, contre tous les débiteurs de la commune, et notamment contre François Girardin, Jean-Pierre Gautier et François Mouret, rentiers du droit de pelle du four de la place ; — de François Berlet, fils de Georges, ménager, contre Bernard Gonnat, aussi ménager, son débiteur, d'une somme de 78 livres, monnaie de France, pour prix du sous-arrentement qu'il lui a fait de partie de la terre des Rochières ; — de Jacques Anastay, chirurgien, contre Jacques Dauphin, Paul Vaute et les hoirs de Jean-Louis Nourry, ses débiteurs, d'une pension annuelle de 23 livres 17 sous, monnaie de France, etc.

B. 1300. (Registre.) — Petit in-4°, 412 feuillets, papier.

**1750.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Rapport des experts jurés, concluant à la fixation des vendanges au 25 septembre. — Demandes : de provision de tuteur du procureur juridictionnel, agissant d'office par Joseph Chivalier ; — d'exécution d'ordonnance des recteurs de l'hôpital de Bédarrides, joint à eux, Paul Vaute, trésorier, contre tous ceux qui ont manqué de faire leur corvée lors du passage de la duchesse de Parmes. — Instance en reddition de compte de tutelle, par François Liffraud, contre François Marmillot, son tuteur. — Ordonnance de l'archevêque d'Avignon, prorogeant au 15 juin, le paiement des grains avancés parla commune aux habitants



pauvres. — Instance en payement d'une somme de 30 livres, pour arrérages d'une rente de 5 livres, au capital de 100 livres, par M. de Ribiers de Rotta, docteur ès-droit, de la ville d'Avignon, contre les hoirs de Cyprien Ariès, cultivateur, de Bédarrides. — Vente aux enchères publiques d'une terre située au quartier de la Crau, saisie sur Elzéar Gagnon, à la poursuite de Jean Cathelan. — Instance par Jean Rève Gautier, procureur juridictionnel, procédant d'office, en rédaction d'inventaire, pour Madeleine-Françoise Asty, fille pupille, contre Marie Blancheti, veuve et héritière grevée de Lozau Asty, hôtelier de Bédarrides, — par les consuls, joint à eux l'exacteur du prix des grains distribués à crédit aux habitants, pendant l'hiver de 1749-1750, contre tous les débiteurs desdits grains, etc.

B. 1301. (Registre.) — Petit in-4°, 279 feuillets, papier.

**1751.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Ordonnance de Joseph de Guyon, de Crochans, archevêque d'Avignon, qui prescrit d'employer des corvées à la réparation du chemin de Bédarrides à Sarriens et enjoint aux propriétaires riverains de repurger les fossés qui le bordent, en rejetant la terre sur le chemin, pour relever la chaussée, dans le délai de dix jours, fante de quoi il sera pourvu au repurgement desdits fossés par les prix facteurs de la commune. — Poursuites de Laurent Jaumard, adjudicataire de la ferme des Cerces-Clos, contre Pierre-Louis Baud, qui, au préjudice de la ferme, s'est servi des cercles étrangers pour raccommoder ses tonneaux. — Consentement donné par Esprit Girardin, résidant au terroir de Monteux, à la vente amiable au profit de Gabrielle Péru, des fruits pendant à sa vigne du quartier de Paine, saisis à la requête de cette dernière, pour éviter les frais de la vente par la voie judiciaire. — Demande de provision de tuteur du procureur juridictionnel, agissant d'office, pour Marthe Gille, fille de Jean, mort *ab intestat*. — Poursuites de la marquise de Barbentane, d'Avignon, contre Étienne et Pierre Venissac, frères, de Bédarrides, ses débiteurs de dix années d'arrérages d'une pension de 9 livres 5 sous 8 deniers; — de Jean-Baptiste Raymond, charron, de Bédarrides, contre le sieur Gaget, chaudronnier ambulante, qui lui doit 18 livres pour réparation d'une charrette; — des consuls, contre les hoirs de Dominique Gannet, exacteur du prix du blé distribué à crédit aux habitants pendant l'hiver des années 1748 et 1749, qui n'avait pas rendu ses comptes et payé à la commune les sommes par lui perçues à cette occasion; — de Joseph Bressy, contre Joseph Claudin, tisseur en toile, de Bédarrides. — Ordonnance de l'arche-

vêque d'Avignon, prescrivant de suspendre les poursuites contre les habitants qui doivent encore des grains à la commune jusqu'au 15 juin prochain.

B. 1302. (Registre.) — Petit in-4°, 244 feuillets, papier.

**1752.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Prix du blé: en avril, 5 livres 9 sous patats, en juillet, 3 livres 19 sous. — Fixation du premier jour des vendanges au jeudi 3 octobre. — Publication de l'ordonnance du 5 juillet 1746, qui défend à toutes personnes, de quelque âge, qualité ou conditions qu'elles soient, même ecclésiastiques, de chasser, de quelque manière que ce soit, dans les campagnes et terres de Bédarrides et Gigoignan, depuis le 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 15 août dans les blés et jusqu'au 15 octobre dans les vignes, sous peine de 10 écus, d'amende, la première fois, de 20 écus, la deuxième fois, et pour la troisième, de la galère, et qui défend également de vendre ou acheter du gibier quel qu'il soit en temps prohibé sous les mêmes peines. — Criée d'inhibition aux bergers et autres gardiens de passer, avec leurs troupeaux, le pont du Vallat-Réal, sous peine de 5 livres d'amende. — Poursuites: des consuls, joint à eux, Étienne-Roch Nourry, trésorier de l'hôpital, contre les particuliers qui ont leurs maisons sur la rue de l'Hôpital, pour les contraindre à payer le contingent assigné à chacun d'eux, pour le remboursement des avances faites par la ville, pour le pavage de cette rue; — des Chartreux de Villeneuve-les-Avignon, contre leurs débiteurs (et notamment contre François Marmillot, tailleur d'habits, Étienne Venissac, travailleur; — des PP. Minimes d'Avignon, contre Martin Ducland et Joseph Duvot, travailleurs, de Bédarrides, leurs débiteurs solidaires d'une pension de 45 livres, monnaie France; — de M. de Camaret, contre ses débiteurs. — Réception de Dominique Chappon, comme sergent ordinaire de la cour, etc.

B. 1303. (Registre.) — Petit in-folio, 377 feuillets, papier.

**1756.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Ordonnance de l'archevêque d'Avignon, qui nomme vice-lieutenant juridictionnel de la cour, Antoine Lautier fils, de Bédarrides, pour procéder, en l'absence de Gaspard Brunet, lieutenant juridictionnel, atteint d'infirmités. — Inhibition aux habitants de Bédarrides, de mener paître leurs bêtes à laine au delà du pont, dit du Vallat-Réal. — Ordonnance et criée fixant au lundi 14 octobre le commencement des vendanges, sur le rapport des ex-

perts. — Confirmation de dénonces à la poursuite des consuls, contre Avarias, Champanon, Pezellier, Douclaud et autres bergers qui ont passé le pont du Réal. — Demande de déclaration de MM. Rancurel, Besson et Cathelan, fermiers de la mense, contre Claude Lauzen, pour avoir enlevé les gerbes de ses terres, sans en avoir fait la déclaration et payé les droits conformément aux ordonnances. — Instances: en obtention de contrainte, par les supérieurs et prêtres de la maison de Sainte-Garde-des-Champs, près de Saint-Didier, diocèse de Carpentras, ladite maison héritière de feu M. Esprit Benoît, contre les hoirs d'Esprit Delègue, cultivateur, de Bédarrides, pour arrérages de pensions; — par la compagnie des Pénitents-Blancs, de Bédarrides et Jean-Baptiste Raymond, ancien trésorier, contre les débiteurs et pensionnaires de ladite compagnie, etc.

B. 1304. (Registre.) — In-4°, 536 feuillets, papier.

**1761.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Fixation de la vendange au 28 septembre. — Vente du blé à raison de 3 livres 10 sous l'émine (décembre). — Criée de commandement aux propriétaires riverains de curer les « mayres » des chaussées de Causans, dans les quatre jours, à défaut de quoi le repurgement sera fait, à leurs frais, par les prix-facteurs de la commune. — Réception de Jean-Paul-Blaise Augier, comme sergent de la cour. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage d'Antoine Cardinaud, par Antoine Baud, contre les prétendants droit à cet héritage. — Poursuites : des consuls et de Jean Leydier, trésorier, contre tous les débiteurs de la commune, notamment contre Claude Girardin, Jean Durand et autres fermiers du Campsec, Paul Vaute et Claude Lauzen, fermiers du four de Mirabel; — de Jossé, de Carcassonne, juif, de Carpentras, contre les hoirs de Pascal Sourras, en paiement de 30 livres à lui dues, en vertu d'un acte d'obligation; — de Jassuda, de Carcassonne, contre Simon Nicolas, de Châteauneuf, jardinier, en paiement de 100 livres à lui dues au même titre; — de Mossé, de Valabrègue, juif, de Carpentras, contre Joseph Cry, ménager, son débiteur, d'une somme de 150 livres, monnaie de France, en vertu d'un acte public; — du même, contre Joseph Delègue, travailleur, de Bédarrides, son débiteur d'une somme de 90 livres, également en vertu d'un acte public. — Instance en reconnaissance d'un billet à ordre de 350 livres, monnaie de France, par Joseph Fabre, de Château-Renard, en Provence, contre Jean Cathelan, négociant, de Bédarrides. — Poursuites : d'Israël Lyon, juif, de Carpentras, contre François Foren, dit Reynaud, et Anne Léonard, mariés, ses débiteurs d'une somme de 72 li-

vres, monnaie de France; — de Jacob, de Monteux, fils de Manuel, juif, de Carpentras, contre les hoirs de Paul Brunet, son débiteur; — des recteurs de l'hôpital, joint à eux, Claude Marmillot, trésorier, contre Joseph Barrot, débiteur envers ledit établissement, de 28 livres 16 sous roi, pour arrérages de pension, etc.

B. 1305. (Registre.) — In-4°, 339 feuillets, papier.

**1762.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Taxe du pain : le blé, propre à faire du pain blanc se vendant 4 livres 3 sous patats l'émine, le pain blanc d'un son doit peser 6 onces, et le pain rousset doit se vendre 12 patats la livre, conformément au tarif (13 mai). — Criée faite en suite du rapport des experts au sujet de la récolte des raisins, fixant les vendanges au vendredi 24 septembre. — Réception de Bernard Goudar comme sergent de la cour. — Instance en contrainte de M. le chevalier de Verclous, de noble Joseph-Ignace Verneti, de la commune, de M. Vernay, fermier de la mense archiépiscopale, de Jean Vinard, vicaire, premier recteur de l'hôpital et des Pères doctrinaires de Bédarrides, contre tous leurs débiteurs. — Instance en réquisition d'accès sur des terres appartenant à Antoine Combe et à François Combe, son neveu, situées au quartier de l'Esclause, autrement dit terre Saint-Peyre, sous la directe du chapitre de l'église métropolitaine d'Avignon, par François Vernay, fermier des censes et taxes dudit chapitre, afin de faire expertiser la récolte de blé desdits Combe, qui ont enlevé les gerbes avant qu'on ait pu vérifier leurs déclarations. — Demande d'accès de procès-verbal et de déclaration de peine des consuls, maîtres de police de la commune, et de Paul-François Vernay, fermier des droits seigneuriaux, joint à eux le procureur juridictionnel de la mense archiépiscopale, contre François et Jean Sourras frères, cabaretiers de Bédarrides, qui ont été surpris apportant chez eux un tonneau de vin qu'on soupçonne venu de Sorgues et être destiné à être débité dans le cabaret; saisie du tonneau. — Lettre du doyen de Saint-Agricol, vicaire général, ordonnant de rendre le tonneau saisi, sous l'engagement pris, au préalable, par François Sourras, de payer tant le tonneau que les frais et l'amende qui pourront être encourus, etc.

B. 1306. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

**1763.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Procès-verbal d'une visite générale de police

faite par Bruno Chauvet, François Rameye et Jean-Baptiste Raymond, consuls, assistés de Laurent Allemand et Pierre Gros, maîtres de police, en vertu de l'ordonnance de Monseigneur Philonardi, archevêque d'Avignon, de 1632, chez Joseph Pézédier, hôte, Jacques Barrot, revendeur, veuve Jouffret, hôtesse à qui on a confisqué 10 pains qui n'avaient pas le poids du tarif, chez Florent Cloupet, boulanger, Pierre Gros, revendeur et à la boucherie. — Reconnaissance de promesse privée de 26 livres par Joseph Cry, en faveur de Claude Cardinau. — Poursuites : de François Cry et Jean-Baptiste Mathieu, fermiers des 12 salmées *passades* du Campsec contre les consuls et la commune de Bédarrides, pour les contraindre à faire repurger et remettre en état, ainsi qu'ils y sont obligés, aux termes du bail, les fossés qui se trouvent à l'intérieur et tout autour des 12 salmées; — des hoirs de Jacob-Israël Lyon, juif de Carpentras, contre Noël Brunel, Louis Clament et Louis Arnaud, leurs débiteurs solidaires de 102 livres, monnaie de France, pour cause de prêt; — de Jassuda de Carcassonne, juif, de Carpentras, contre Pierre Bressy et les hoirs de Catherine Roux, sa femme, ses débiteurs d'une somme de 125 écus, monnaie de France, pour la même cause; — du même contre François Féren son débiteur, pour la même cause, d'une somme de 12 écus, même monnaie. — Signification de la cession de cinq échéances de deux pensions de 300 livres chacune, faite par le chevalier de Verelos à Abraham et Isaac de Monteux, juifs, d'Avignon, contre Jacques Anastay, procureur de M. de Verelos, chargé d'acquitter ces pensions sur les revenus et rentes qu'il perçoit à Bédarrides pour le compte de ce dernier, etc.

B. 1307. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

**1764.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Vente du blé propre à faire du pain blanc, à raison de 5 livres l'émine (mai). — Inhibition par le procureur juridictionnel à Joseph Gautier, fournier, mari de Madeleine Donclauid, et à Anne Solle, femme de Joseph Vaute et cousine germaine dudit Gautier, ladite Solle vivant séparément d'avec son mari, qui est absent de Bédarrides, de continuer à se voir et se fréquenter ou de se trouver ensemble sous le même toit, sous quelque prétexte que ce soit, afin de mettre un terme à des relations qui existent entre eux, depuis longtemps, que les avis salutaires de M. le vicaire de la paroisse n'ont pu faire cesser, et qui sont devenus un scandale public. — Saisie-arrêt entre les mains de Claude Barrière, géomètre, de ce qu'il reste devoir du prix d'une terre de 10 éminées, quartier des Faisses ou

VAUCLUSE. — SÉRIE B.

Fournigüières, à lui vendue, à raison de 100 livres, monnaie de France, l'éminée, par Jean Cathelan et Françoise Leydier, mariés, à la requête des hoirs d'Ezéchiel de la Roque, juif de Carpentras, créanciers desdits mariés Cathelan d'une somme de 200 livres, monnaie de France, en vertu d'un acte d'obligation. — Poursuites : de Vinard, vicaire, administrateur des arrérages des pensions léguées à l'hôpital par Esprit Gallet, contre Esprit Buisson, ménager, pour obtenir la vente judiciaire d'une terre située au quartier du Jas du Viguier ou Thomassin, et saisie sur ledit Buisson, pour assurer le paiement de la créance que l'hôpital a contre lui; — du même, en qualité de recteur des chapellenies de Saint-Thomas et Notre-Dame-de-Grâce, érigées dans l'église paroissiale de Bédarrides, contre tous les débiteurs de ces chapellenies. — Acceptation de la curatelle de l'abbé de Planchette de Piégon et de mademoiselle Piégon, frère et sœur, par M. François Raymond de Joannis, écuyer, ancien garde du Roi, leur oncle, résidant à Bédarrides. — Publication et affiche d'une ordonnance portant expulsion des mendians et vagabonds des territoires de Bédarrides, Gigognian et Châteauneuf-du-Pape, dépendant de l'archevêché d'Avignon, etc.

B. 1308. (Registre.) — In-4°, 219 feuillets, papier.

**1765.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Instance en partage et reddition des comptes d'Antoine-Bruno Brunet et Françoise Semayne, héritière médiante de feu Jean Cry, son premier mari, en son vivant ménager de Bédarrides, contre Anne-Thérèse Cry, fille unique et héritière de Paul Cry, mort *ab intestat*, ensemble Madeleine Clamante, mère et tutrice de ladite Anne-Thérèse Cry, de Bédarrides. — Ordonnance et criée portant que le blé se vendant 4 livres 4 sous patats l'émine, le pain blanc d'un sou doit peser 6 onces, et le pain rousset doit se vendre 12 patats la livre, conformément au tarif (mars). — Vente du blé à raison de 5 livres patats l'émine (août). — Fixation des vendanges au 30 septembre. — Poursuites : des recteurs de l'hôpital et de François Croix, trésorier, contre tous les débiteurs de l'hôpital, et notamment contre Claude Germand, ancien trésorier, qui se trouve reliquataire de 297 livres 10 sous 3 deniers; — de Mossé, de Monteux, juif, contre François Féren et Marie-Anne Léonard, mariés, ses débiteurs d'une somme de 210 livres, monnaie de France; — de Florent Cloupet, boulanger, contre Jeanne Bouzon, veuve de Joseph Bertet, en paiement de 22 livres 10 sous roi, pour prix de pain. — d'Antoine Lautier, fils, contre Elzéar Gomet, son beau-père et son débiteur d'une somme de 100 livres 19 sous roi; — des PP. de la doc-

trine chrétienne, de Bédarrides, contre Esprit Buisson leur débiteur d'arrérages de pension; — des frères Girard, de Sorgues, contre François Nicolas et Claude Bontière, père et fils, ses débiteurs d'arrérages de pension, etc.

B. 1309. (Registre.) — Petit in-folio, 269 feuillets, papier.

**1766.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Ordonnances: des consuls, portant que le blé propre à faire du pain blanc, se vendant 4 livres 15 sous l'émine, le pain blanc d'un sou doit peser cinq onces trois tarnaux, et la livre de pain rousset doit se vendre 15 patats, conformément au tarif (février 1766); — des mêmes portant que le blé propre à faire du pain blanc se vendant 5 sous patats l'émine, le pain blanc d'un sou doit peser quatre onces et sept tarnaux, et la livre de pain rousset doit se vendre 17 patats, en patats (septembre 1766). — Fixation des vendanges au 28 septembre. — Ordonnance des consuls, portant défense, pendant trois ans, de mener paître le bétail gros ou menu, dans toute la partie de la montagne confinant aux territoires de Sorgues et de Châteauneuf, dans laquelle on a fait des plantations d'olivier, sous diverses peines et amendes et sous peine, à la troisième fois, pour les bergers récidivistes, de la condamnation au carcan. — Instances: en contrainte, du marquis de Verelos, contre tous ses débiteurs de Bédarrides; — de madame de Camaret, contre tous ses débiteurs; — du marquis de Barbantane, contre Pierre Venissac, suivies de la saisie de la récolte d'avoine, pendante sur une terre de ce dernier, sise au quartier du Vaysselet; — d'Antoine Alezay et Laurent Joumard, fermiers de la grande ferme du Campsec, appartenant à la commune de Bédarrides, contre les consuls, en paiement des dommages à eux causés par suite de la négligence que ceux-ci ont apportée aux arrosages de neuf salmées de pré dépendant de leur ferme, auxquels ils sont tenus aux termes du bail, etc.

B. 1310. (Registre.) — Petit in-folio, 338 feuillets, papier.

**1767.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier. — Instances: en paiement d'une somme de 300 livres par Jacob de Monteux, fils de Samuel, juif, de Carpentras, contre Jacques Barrot, bourellier, et Pierre German, ménager, de Bédarrides; — en obtention de contrainte, par Paul-François Vernay, fermier des droits seigneuriaux, contre tous les habitants et forains de Bédarrides, qui doivent des arrérages de cens et autres droits seigneuriaux et notamment contre Esprit Buisson, Jean Hunard, menuisier, Pierre Monnier, ménager, les hoirs de Jean Lombard,

Jean-Baptiste Bertet, dit Marvi, Gaspard Bertet, Michel, François et Esprit Gonet, frères; — de Samuel David Naquet, juif, de Carpentras, contre Thérèse Bertet, veuve d'André Buisson et Dominique Buisson, leur fils, en paiement d'une somme de 326 livres, monnaie de France; — de Jassuda de Carcassonne, juif, de Carpentras, contre Jean Bertet, dit le Court, cultivateur, en paiement de 50 livres; — de Jacob de Monteux, juif, de Carpentras, contre Joseph Dauphin, ménager, en paiement de 105 livres; — d'Ézéchiél de la Roque, juif, de Carpentras, contre Gaspard Bertet, en vente de trois salmées de blé saisies à sa requête, sur ce dernier. — Procès-verbal de dénoncé de Melchior Guiot dit Paradis et Raymond Vilhet dit la Liberté, invalides du fort de Villeneuve, gardes du terroir de Bédarrides, contre François Rolland, berger; — de Jean Archias, ménager, demeurant à la grange de M. Brunel, territoire de Courthézon, quartier de la Cran. — Instances: de M. Bernard notaire et secrétaire de l'université d'Avignon, contre Gabriel Fereu, dit Reynaud et Marie-Anne Donard, sa mère, en paiement d'arrérages de pensions; — en contrainte des Dominicains de Bédarrides, contre tous leurs débiteurs, etc.

B. 1311. (Registre.) — Petit in-folio, 348 feuillets, papier.

**1768.** — Manuel, etc. — Antoine Pons, notaire et greffier et Nourry vice-greffier. — Procès-verbaux: de la visite générale de police faite par les consuls, à la réquisition et en compagnie des maîtres de police de la commune, chez tous les bouchers, boulangers, revendeurs, hôteliers, cabaretiers et autres, desquels il résulte que tous se trouvent en bon ordre, excepté un poids de demi-quart qui a été confisqué parce qu'il était trop faible; — de la prestation de serment de fidélité, foi et hommage au Roi de France, faite par Pons notaire et greffier de la cour, Joseph André, lieutenant, Esprit Monret, procureur juridictionnel et Bernard Goudard, sergent. — Taxe du pain: le blé propre à faire le pain blanc valant 5 livres patats, l'émine, le pain blanc de 1 sou, doit peser cinq onces et demi-tarnal, le pain rousset doit se vendre 16 patats en patats, la livre (vendredi 10 mai). Au 12 août, le blé vaut 5 livres 7 sous patats l'émine. — Fixation des vendanges au 26 septembre. — Instances: en contrainte, des consuls, joint à eux Philippe Barrias, ancien trésorier, contre tous les débiteurs de la commune; — des PP. Doctrinaires et de François Fournent, contre tous leurs débiteurs. — Ordonnance des commissaires du parlement de Provence, autorisant Vincent Xavier Gasqui, docteur ès-droits, juge de la cour ordinaire de Bédarrides et Gigonian, à exercer à Avignon, comme par le passé, les fonctions de judicature dont il est pourvu, etc.

B. 1312. (Registre.) — Petit in-folio, 211 feuillets, papier.

**1545.** — Brevet des causes civiles de la cour ordinaire de Bédarrides. — Criée, portant défense d'exporter du blé avant que la provision de la commune soit faite sous peine de confiscation. — Autorisation et confirmation de tutelle testamentaire, pour la veuve de Jean Bourguignon qui l'accepte sous le bénéfice de la loi et d'inventaire, au profit de ses enfants mineurs. — Discussion des biens de Claude Trotèle, à la poursuite de ses créanciers. — Inventaire des meubles du château de Bédarrides, appartenant à l'archevêque. — Estimation du matériel du moulin de Bougayer. — Instance en restitution de dot par Thomate Boyssonne, veuve Julian, contre les héritiers de son mari, etc.

B. 1313. (Registre.) — Petit in-folio, 159 feuillets, papier.

**1562-1591.** — Brevet, etc. — Baussenque, notaire et greffier. — Provision de tutelle, pour Antoine et Antoinette Gachon, héritiers de Mathien Gachon, leur père. — Estimation des dommages faits par les troupeaux dans une terre appartenant à Jacob Robert. — Saisie-arrêt, pour Lion, de Cavaillon, juif, entre les mains de Claude Catelan, d'une somme de 30 écus et d'une salmée de blé, pour assurer le paiement de ce qui est dû audit Lion, par Nicolas Fantin. — Saisie de deux chèvres, sur Antoine Crochat, à la poursuite d'Antoine Damian et de François de Lagarde, ses créanciers. — Criée de défense de porter des armes offensives, la nuit. — Discussion des biens de Claude Teste, à la poursuite de ses créanciers. — Adjudication de la ferme du souquet en faveur d'Antoine Robert, au prix de 20 florins. — Criée de convocation des conseillers et auditeurs des comptes pour venir recevoir les comptes du trésorier de la commune et autres administrateurs de deniers communaux. — Installation de François Robert, notaire de Bédarrides, qui gère le greffe de la cour en l'absence du titulaire, etc.

B. 1314. (Registre.) — Petit in-folio, 300 feuillets, papier.

**1600-1604.** — Brevet, etc. — Délivrance de la garde des paluds, dessus et dessous. — Procès-verbal du serment prêté par Pierre Bigot, garde des vignes de Gigionian. — Instances : en interdiction de passage de Jean Baud, cardeur, contre Louis Guiot ; — en partage entre demoiselle Louise

d'Almeron, veuve de François Roberti et François et Glément Roberti, ses frères, ses enfants ; — en reconnaissance de cédule par Josué, de Cavaillon, contre Pierre de Crochat, fils et héritier de feu Jean de Crochat. — Insinuation de donation à cause de mariage, pour Richard de Cambis, citoyen d'Avignon, docteur ès-droits, auditeur de la rote du palais apostolique d'Avignon, fils de Jean de Cambis, chevalier de N. S. P. le pape et de l'ordre du Roi, seigneur d'Orsac et époux d'Isabeau de Baroncelli. — Instance en provision de tuteur pour Pierre-Claude et Anne Mares, enfants légitimes de Jean Mares, laboureur, de Bédarrides. — Délivrances : du curage de la mayre du chemin de la Croix-de-Bois ; — de l'entretien du chemin de la Bordelle ; — du curage de la mayre du chemin de la Baumette. — Estime du dommage pour Antoine Christon, Laurent de Fortia, André Lablache, François Cloppel. — Vente aux enchères d'une terre saisie sur Antoine, saisie par Josué de Cavaillon, juif, son créancier, pour une somme de 50 florins, etc.

B. 1315. (Registre.) — Petit in-folio, 65 feuillets, papier.

**1656.** — Brevet, etc. — Jugement condamnant Jean Rey à rendre à Paul Gros, avec lecroft en provenant, une brebis que celui-ci lui avait donnée à garder depuis trois ans. — Instance de Françoise Ruffe, contre Jean-Georges de Sourras, son locataire, qui refuse de lui payer le loyer de sa maison, et demande par ladite propriétaire d'être réintégrée dans la possession de cet immeuble, ladite demande suivie d'un jugement en forme, rendu par le lieutenant de la cour et désignant, pour ouvrir la maison, Jacques Légier, maréchal du lieu. — Saisie exécutée par le sergent Barnier, à la requête de François Douzet, chez Simon Micolé, pour le paiement d'une somme de quatre livres, restant due par ce dernier audit Douzet, sur le prix de la vente de deux émines de blé. — Assignation donnée au nom de Georges Geoffroy, par Claude Payen de Sarrian, à Françoise Panis, de Bédarrides, débiteur envers ledit Geoffroy, d'une somme de dix-huit livres et demie, en vertu d'un acte d'obligation passé devant M. Gilles Paul, notaire à Sarrian. — Rapport de Laurent Souquier, maçon, et Louis Tourrette, charpentier, estimant à 15 écus 30 sous, une étable acquise par le lieutenant de la cour, du sieur Antoine Bonnet, etc.

B. 1316. (Registre.) — Petit in-folio, 302 feuillets, papier.

**1669-1671.** — Brevet, etc. — Saisie pratiquée à l'encontre de Laurent Blanc et sa femme, par le sergent Nicollet, à la poursuite du sieur Tourette sur les objets sui-

vants : un chaudron en cuivre, un sac de farine d'environ 3 émines, un tonneau de vin, d'environ 4 salmées, un tonneau vide, un coffre en bois de noyer fermant à clef, un seau et un pétrin. — Plainte du procureur juridictionnel Isnard, contre Anne, femme de François Maillan, pour injures adressées à sa fille par ladite femme Maillan, et incarcération de cette dernière. — Visite faite chez Quenin Jacques-Jaboin, auquel on confisque 12 pains et chez François Reboul, boulangers. — Inventaire des meubles et ustensiles du château de Bédarrides : cuisine basse : une table en bois de sapin, deux vieux banes, un vieux buffet en bois de noyer, deux marmites de fer, un cabas, une poêle à frire, deux casseroles en fer, un gril, une écumoire avec tourne-poison, un trépidé, une paire de soufflets : chambre contiguë à la salle : un lit en bois de noyer, avec un petit matelas et une paillasse, 6 chaises garnies, 6 coquetiers en noyer, une table, même bois, deux chaises de paille ; cuisine : un broc en cuivre avec sa cassette et une salière. — Défense, au nom du fermier de l'archevêque, de commencer les vendanges avant la fête de la Croix (14 septembre) sous peine de 3 livres d'amende et de la confiscation des raisins. — Défense à toutes personnes quelle que soit leur condition, de donner au fourmier plus de deux liards pour huit émines, lorsqu'elles cuiront leur pain au four, à peine de 3 livres d'amende au profit du fisc de la cour, tant contre le fourmier que contre les contrevenants, etc.

B. 1317. (Registre.) — Petit in-folio, 331 feuillets, papier.

**1671-1672.** — Brevet, etc. — Défense, de la part des consuls, d'aller cueillir des consoudes, prêles, aurioles et autres herbes dans les vignes d'autrui, à peine de 3 livres d'amende. — Confiscation par les maîtres de victuailles, de quatre pains blancs qui n'étaient pas de poids, trouvés chez Allègre, boulanger, et condamnation de ce dernier à cinq livres d'amende. — Instance de Reynaud Gaudon, contre Jean Reynaud, tisserand, en paiement de la somme de 40 livres, due par la belle-mère de ce dernier, pour la location de 6 cuves, à l'époque des vendanges, et jugement condamnant ledit Reynaud à acquitter ladite somme à la Saint-Michel, terme de rigueur, à peine de saisie. — Défense d'aller vendanger la montagne avant le 11 septembre, à peine de 10 livres d'amende. — Dénonce d'Antoine Gay, garde de la vigne muscat des RR. PP. Cordeliers, sise à Gigionian, contre la fille du fermier de M. de Guilhermier, qu'il a surprise cueillant des raisins dans ladite vigne. — Mandement judiciaire au nom de M. de Roque, contre Pierre Roux, pour le paiement d'une somme de 4 livres 7 sous, payable à la Madeleine, représentant le prix de la vente

d'un petit tonneau de vin. — Rapport des experts Claude Gonnat et Antoine Franquet, évaluant à 6 livres les dommages causés à une terre de M. de Verelos, située près du pont de la Guérite, par les troupeaux d'Antoine Dourlan et fixant à cinq sous les honoraires de leur vacation. — Visite des consuls et des maîtres des victuailles chez Renard, Allègre Pierre-Jabouin, le Camuse Laget, à la boucherie, etc.

B. 1318. (Registre.) — Petit in-folio, 208 feuillets, papier.

**1672-1676.** — Brevet, etc. — Défense faite à la requête de Michaëlis, fermier de l'archevêque, aux habitants de Bédarrides, de rentrer leurs foins et autres fourrages avant d'avoir acquitté la dime et autres droits appartenant à la « tasque » du seigneur, à peine de 25 livres d'amende. — Plainte déposée par ledit fermier, contre M. de Verelos, pour infraction à cet arrêté, ladite plainte suivie d'une descente sur les lieux faite par le vignier. — Poursuites du même, contre les débiteurs du fisc, notamment contre Claude Rameye, fermier du four, Étienne Bressy, Honoré Viau, Catherine Coste, Jacques Barrot, Charles Mathieu, etc. — Instance de François Aguiton, contre Aju de Cavaillon, juif, en paiement de 30 livres de cocons qu'il lui a vendus à raison de 14 sous la livre. — Saisie et mise sous séquestre, à la requête d'Isnard, procureur juridictionnel, des gerbes de Jacques Fonrmon et demoiselle Antoinette de Bressy, débiteurs envers l'archevêque, du prix de 3 salmées de blé. — Visite de Joseph Vincent et Jean Bérard, consuls, accompagnés de Claude Bernard, maître des victuailles, chez Laget, Benoît Lapierre, Pierre Clève, Allègre, Noël Bernard, boulangers, à la boucherie et chez Étienne Petit, etc.

B. 1319. (Registre.) — Petit in-folio, 271 feuillets, papier.

**1673.** — Brevet, etc. — Visites des victuailles faites par Isnard et Duery, consuls, et Nourry, maître des victuailles, au domicile de François Reboul, Noël Bernard, Étienne Petit. — Adjudication du souquet au profit de Noël Bernard, au prix de 30 écus. — Discussion des biens d'Antoine Charron et de Georges Roux, à la poursuite de Pierre Duclaud. — Signification faite par les consuls à Jean-Antoine André, capitaine de la ville, de remplir les devoirs de sa charge, moyennant le paiement des gages accoutumés. — Instances, de Lyon, de Cavaillon, en paiement de 13 livres pour prix d'un manteau vendu par lui à Louis Cloupet, et pour lequel Charles Gacher a

répondu ; — de demoiselle de Ruffle, contre Anne Lanzenque, en paiement d'un écu blanc pour prix d'une once de graine de vers à soie ; — des consuls pour contraindre Jean Laget, boucher, à habiter la boucherie, conformément aux clauses de son contrat, et à séparer la viande de brebis de celle de mouton ; — en obtention de saisie par Philippe-Guillaume Salvatoris, notaire, de Carpentras, contre Noël Girardin, son débiteur, d'une somme de 20 écus, pour prix d'une jument. — Procès-verbal des consuls et d'Antoine Franquet, maître des victuailles, constatant que la femme de Jean Laget a vendu pour 3 sous à Marie Chivalier, 1 livre et 1 once de viande corrompue et gâtée, ainsi qu'il résulte de l'expertise de maître Grenoble, cuisinier et hôte de Saint-Louis. — Inhibition et défense faite par les consuls, aux habitants de Bédarrides, de transporter du fumier hors du terroir, sous peine de 10 livres d'amende et de la confiscation du fumier. — Ordonnance des consuls portant que tous les habitants devront se servir de poids, mesures et balances conformes aux étalons en usage, sous peine de 5 livres d'amende, au profit du fisc. — Instance du vicaire, contre Étienne Imbert, en paiement de 3 écus pour une fondation faite par son père, au profit de l'église de Bédarrides, etc.

B. 1320. (Registre.) — Petit in-folio, 320 feuillets, papier.

**1674.** — Brevet, etc. — Jugement soumettant à la taxe des experts jurés de la ville d'Avignon, un compte de fournitures de drogues et médicaments présenté par Jean Rigaud, contre Jean Gonnet. — Protestation de Paul Roche et consorts, de Bédarrides, contre la tolérance des consuls relativement aux ouvrages exécutés par M. de Guion, sur un terrain appartenant à la commune. — Mise en adjudication des travaux de curage du Valat-Mian, et délivrance desdits travaux à Paul Gros, au prix de 19 patats, la canne. — Instance d'Isabeau Vaute, contre la femme de Jean Gamounet, en paiement d'un écu que celle-ci lui doit pour prix d'une once de graines de vers à soie. — Jugement condamnant Jérôme Barrot, à payer à Samuel, de Carcassonne, juif, la somme de 27 livres qu'il lui doit pour fourniture de marchandises. — Publication d'un arrêté, pris à la requête de Valentin Isnard, procureur juridictionnel, enjoignant à tous habitants ayant des chiens, de leur mettre, à l'approche des vendanges, un collier auquel sera attaché une corde longue de quatre doigts, munie à son extrémité, d'un croc d'un pan de long et portant, en outre, que ceux dont le chien aura été trouvé dans une vigne, seront passibles d'une amende de 40 sous, afférente, pour une moitié au fisc et pour l'autre au propriétaire, etc.

B. 1321. (Registre.) — Petit in-folio, 228 feuillets, papier.

**1675.** — Brevet, etc. — Instance d'Étienne Petit, contre Jean Laget, en paiement d'une somme de 10 sous 8 deniers, pour prix de seize pintes de vin à 4 patats l'une, qu'il a fournies pour lui, au repas des conseillers. — Visite du maître des victuailles, Tourette, accompagné du consul Jacques Barrot et du greffier de la cour, chez les boulangers et boutiquiers de Bédarrides, notamment chez Jabouïne, où il confisque cinq pains et en coupe un autre, et chez François Reboul, où il confisque également deux pains blancs. — Assignation, donnée à la requête de Valentin Isnard, procureur juridictionnel, à Samuel, de Carcassonne et Jaccasue, de Cavillon, juifs, qui avaient enterré un de leurs corrégionnaires étranger, dans leur cimetière, à Bédarrides, à l'effet de les faire condamner : 1° au paiement des droits prescrits par l'usage en pareil cas, savoir : 3 sous à chacun des officiers de la cour, et 2° à une peine, pour infraction aux ordonnances rendues sur la matière, par les seigneurs de Bédarrides. — Instance de M. Ribouton, notaire, contre Josué, Joanas et Aïn, de Cavillon, juifs, en paiement de 16 louis d'argent pour ses frais et honoraires, pendant huit journées de séjour à Avignon, employées à négocier une transaction sur une grosse affaire qu'ils avaient avec l'aumône générale, ladite instance suivie d'un jugement conforme rendu par le vignier. — Notification à M. Sébastien de Sourras, seigneur de la Verdache, d'un acte de cession d'un capital de 2,000 livres, consentie par M. Barthélémy de Breton, créancier dudit, en faveur de Jean-Baptiste de Tondut, seigneur de Blancvac. — Demande de M. de l'Église, en paiement du prix d'une dénonciation faite par lui contre la fille d'Antoine Dumas, qui avait gardé une bête chevaline dans une vigne lui appartenant, etc.

B. 1322. (Registre.) — Petit in-folio, 472 feuillets, papier.

**1677.** — Brevet, etc. — Reconnaissance par Aïn, de Cavillon, juif, en faveur de Louis Gaillard, d'Avignon, d'une promesse de paiement de 2 louis d'or, pour solde du prix d'une jument. — Visite et réception par les consuls et les commissaires des rivières, des travaux de réparation exécutés par Étienne Thort, sur les bords de l'Ouvèze, quartier de Thomassin, au prix de 18 sous la canne. — Adjudication de la ferme de la Boucherie consentie, à la suite d'offres successives faites par Claude Roubaud et Pierre Guichard, bouchers, en faveur de Jean Laget, au

prix de 10 patats la livre de brebis, 15 patats, celle de mouton et 10 patats, celle de bœuf. — Adjudication par devant M. le viguier, en présence de MM. de Royers et de Tondut, syndics des forains, et de MM. de Montréal, de Verelos, de Guion et de l'Église, députés de ce corps, des travaux de construction de l'église, sur la mise à prix de 25 livres 15 sous la canne carrée; Léonard Silian, maçon, d'Avignon, est déclaré adjudicataire au prix de 20 livres 14 sous. — Délivrances : de la ferme de la Barre à Paul Charpenne, au prix de 58 livres 15 sous, du pousterrage du four de la place à Guillaume Nogaret, au prix de 80 livres; du four de Mirabeau, à Antoine Maret, au même prix et du Souquet, à Antoine Franquet, au prix de 160 livres 5 sous. — Publication d'un arrêté des consuls enjoignant aux habitants de Bédarrides de balayer et de nettoyer les rues, chacun au droit de soi, pour faire honneur au Saint-Sacrement, sur le parcours de la procession, à peine de 10 livres d'amende. — Commandement à Blaise Bressy et à Pierre Marmillot, de payer au sieur Vauchier le droit de caucage (foulaizon) des blés qu'ils ont foulé avec leur jument; — même commandement à Claude Vidal qui s'était adjoint plusieurs personnes pour fouler ses grains. — Procès-verbal de la pose de la première pierre de la nouvelle église de Bédarrides, érigée sous l'ancien vocable de Saint-Étienne, étant viguier, noble François de Royers, seigneur de la Valferrière, consuls, Jacques Fourment, Louis Tourrette, François Naud, parrain : Gaspard de Fortia de Paul, seigneur de Montréal; marraine : Françoise de Calvisson, dame de Montréal, etc.

B. 1323. (Registre.) — Petit in-folio, 369 feuillets, papier.

**1678.** — Brevet, etc. — Inhibition faite à la requête d'Henri de Félix, docteur ès-droit, d'Avignon, à Esprit Gleyse, d'enlever la paille qu'il a sur l'aire de Jacques Fourment, avant d'avoir mis sur les terres, qu'il tient de de lui à ferme, la quantité du fumier stipulée dans le bail. — Instance en reconnaissance de droit de légitime par Claude Gleyze et Barthélemy Delor, maris de Françoise et de Marie Lauzenque, contre Jean-Baptiste Lauzenque, leur beau-frère, héritier universel de sa mère. — Réception des travaux, faite par Silvestre Rochas, maçon, aux ponts des chemins de Monfai et des Bourniguiers ou ponts du Réal et du Campsec. — Instance de M. de la Verdache contre Gros, en payement de 7 écus, pour prix d'une jument et de diverses autres sommes. — Plainte d'Étienne Durand contre Etienne Petit, qui s'est porté contre lui à des voies de fait, et déposition de Jean Laget, témoin appelé. — Instance en payement du loyer d'une maison, par Pierre Chrestian

contre Pierre Bouton. — Acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, pour Marguerite Durand, veuve et héritière d'Etienne Dauphin. — Adjudication de la ferme de la boucherie en faveur de Laget, au prix de 16 patats la livre de mouton et de 11 patats la livre de bœuf ou de brebis, pendant toute l'année. — Instance par Gille, fermier du Campsec, contre Claude Pezellier, sous-fermier, pour le contraindre à cultiver, dans les trois jours, la part de terre dont il est locataire, sous peine de la voir faire cultiver à ses frais. — Demande en dissolution de mariage, par Anne Cloupet, contre Etienne Labunière, son mari, pour raison de sévices graves et d'épilepsie, etc.

B. 1324. (Registre.) — Petit in-folio, 362 feuillets, papier.

**1679.** — Brevet, etc. — Publication des statuts de Gignonian, faite dans ledit lieu, par le sergent Nicolle. — Production de parcelles par Chapuis, chirurgien, contre Michel Allègre, hôtelier. — Action intentée par noble Gilles Polard, capitaine major de la ville d'Avignon, fermier du Campsec, contre la commune de Bédarrides, à l'occasion du retard apporté dans le curage des fossés de ladite terre, que la commune s'était obligée à lui mettre en bon état, à son entrée en jouissance. — Poursuites des consuls contre les juifs de Bédarrides, en payement des droits dus par eux, au portier de la ville. — Procuration donnée par le révérend père Joseph Dupuy, supérieur de la maison de la doctrine chrétienne à Bédarrides, à M. Jean Arnaud, notaire du lieu, à l'effet de représenter ladite maison dans toutes les affaires litigieuses qu'elle a et pourra avoir à l'avenir. — Notification au sieur Mathurin Urard, hôte, de l'amende de 15 livres décernée contre lui, pour avoir acheté et introduit du vin étranger dans sa maison, à Bédarrides. — Commandement à Jean Laget, boucher, de délivrer aux consuls un mouton et un chevreau, gros et gras, et une bonne côte de bœuf de 6 livres, conformément aux conditions de son bail. — Sommation à Noël Bernard et à François Cardinal, anciens trésoriers des deniers de la commune, de dresser et remettre leurs comptes pour qu'ils soient vus, clos et affirmés par les auditeurs ou députés. — Offres faites par Isséré Mossé et Aaron de Lisbonne, juifs, de Carpentras, de servir, chacun et à perpétuité à la commune de Bédarrides, une rente de 6 écus, destinée à constituer une partie des gages du portier, à la condition d'obtenir le droit de cité. — Défense faite par les consuls aux boulangers de vendre d'autre pain que celui provenant du blé de la commune, à peine de 6 livres d'amende. — Dénoncée de François Brunet, contre Jean Laget, boucher, convaincu d'avoir vendu



la viande de bœuf à raison de 2 sous la livre, contrairement aux conditions de l'adjudication qui en ont fixé le prix à 10 patats. — Saisie de 5 salmées de blé opérée chez Jean Mathieu, à la poursuite de messire Paul de Florane, vicaire de Sorgues; — autre saisie pratiquée, à l'instance du vignier, noble François de Royers, seigneur de Valferrière, contre Paul Cloupet, son débiteur d'une somme de 10 écus pour loyer d'une maison, etc.

B. 1325. (Registre.) — Petit in-folio, 624 feuillets, papier.

**1680.** — Brevet, etc. — Poursuites de M. de Montréal contre les hoirs de noble Scipion de Sourras, en paiement d'arrérages de rentes. — Appel fait par Jaessue, de Cavaillon, devant l'archevêque d'Avignon, d'un jugement qui met à la charge des juifs de Bédarrides, proportionnellement à leur fortune, la part contributive de Samuel, de Carcassonne et d'Aïn, de Cavaillon (24 écus), dans les frais de garde des portes que ces derniers ne peuvent acquitter à cause de leur état d'indigence. — Adjudication de la ferme des revenus fonciers de la ville de Bédarrides, en faveur de Paul Tourrette, moyennant une redevance de 21 émines de blé et de l'exaction du blé en faveur de Jean-Baptiste Bertet, moyennant une remise de 9 sous par salmée. — Saisie-arrêt, entre les mains des consuls, à la requête de Jean-Baptiste Gagnon, d'une somme de 100 livres, montant du premier paiement à faire à Silvestre Rochas et consorts, entrepreneurs des travaux de l'église. — Notification à Claude Tourrette et à Esprit Semaine, le premier, abbé, le second, lieutenant de la jeunesse, d'une lettre des consuls qui leur rappelle en leur enjoignant de s'y conformer, les charges et privilèges attachés à leurs fonctions et qui sont les suivants : 1° l'abbé de la jeunesse est tenu de donner un bal avec violons, à la jeunesse, les dimanches et jours de fête du mois de mai, le jour de la Saint-Laurent, le jour du dimanche du Roumanin (*sic*) et les trois derniers jours de carnaval; d'arborer un mai le premier jour dudit mois de mai, à la porte de l'église paroissiale ou à celle de la maison de ville, et de placer, sur la porte de ladite église et de la chapelle Sainte-Croix, sur celle du château de l'archevêque, de M. de Montréal, et de ladite maison commune, une guirlande de buis enrubannée de papier peint, de jouer les aubades et sérénades ledit jour du 4<sup>or</sup> mai, la veille de la Saint-Laurent, et le lendemain de cette fête à la porte du château, à celles du seigneur de Montréal, du vignier, son lieutenant, de chacun des consuls et de leur secrétaire; enfin, de faire la poivrée aux habitants, et de donner le repas accoutumé aux magistrats et à la jeunesse, le tout à ses frais. En retour,

à titre de compensation, il perçoit les charvaris, les droits de sortie des mariées, et il a droit à trois côtes de bœuf, pesant 9 livres, à tout le foie et à un pied de bœuf, à la seconde fête de Pâques. — Instance de Claude Ramée, Thomas-Jacques Légier, Antoine Etienne, Jean Torcet, François Cardinal et Antoine Journard, fermiers du pain du fourneau des fours de l'Archer, contre Guillaume Nogeiret, fournisseur, à l'effet de l'empêcher de fournager et de prendre un pain en sus de la moitié lui revenant sur les pains de fournage. — Inhibition, aux habitants de Bédarrides, de faire paître les chaumes dans les terres d'autrui, à peine de 5 livres d'amende et de confiscation du bétail. — Défense aux habitants d'enlever aucune gerbe, avant d'avoir fait leur déclaration à Jean Marnillot, commis pour la taxe de la tasque des fermiers. — Poursuites par le R. P. Jacques Régis, procureur du couvent des Pères Célestins, de Gentilly, contre les hoirs de nobles Jean et Etienne de Sourras, en paiement des arrérages d'une rente de 35 écus, dont ils sont tenus envers ledit couvent. — Saisie-arrêt pratiquée, à l'instance des prêtres de l'église paroissiale de Bédarrides, contre Charles-Joseph Clament, débiteur d'une somme de 13 livres représentant les arrérages d'une fondation. — Défense, de la part des consuls, de vendanger, avant le 17 septembre, à peine de 5 livres d'amende et de confiscation des raisins. — Plainte d'Anne Chapain contre Bernard Chapain, son frère, au sujet des coups qu'elle en a reçus, dans une querelle qu'elle a eue avec lui, sur la place publique, et jugement du lieutenant condamnant ledit Chapain à payer, suivant le règlement, un écu, pour être distribué aux témoins, etc.

B. 1326. (Registre.) — Petit in-folio, 542 feuillets, papier.

**1681-1682.** — Brevet, etc. — Poursuites de Jean Milliard, régent des écoles, contre la veuve Ricard, en paiement de sa nourriture pendant un mois, pour prix des soins donnés pour l'instruction de ses enfants. — Discussion des biens de Michel Gonnat, à la poursuite de ses créanciers. — Inventaire des biens et meubles de Louis Bellon, apothicaire et chirurgien, à la poursuite de sa femme, sa créancière. Il est fait mention de tableaux représentant saint François de Salles, saint Bruno, ayant une mitre à ses pieds; d'un autre tableau représentant l'Annonciation de la Vierge portant pour signature: *N. Mignard pinxit, Avignone 1658*, et ayant un cadre doré, et enfin d'une Annonciation peinte sur cuivre. — Poursuites des PP. Chartreux, de Villeneuve-lès-Avignon contre Claude Ramée, Antoine et Pierre Barrot, Claude Pézellier, Jean Rigaud et autres, en paiement des dommages causés par leurs troupeaux

dans les terres appartenant à la Chartreuse. — Plainte réciproque de Silvestre Rochas et de Polixène Ollivier, femme Durand, pour coups et injures. — Criée par M. de Montréal, portant défense de traverser ses prés, sous peine de 5 livres d'amende. — Procès-verbal de la découverte d'un enfant abandonné, trouvé par les petites filles du fermier du droit de barre, dans le corps de garde de la porte Sainte-Croix, etc.

B. 1327. (Registre.) — Petit in-folio, 659 feuillets, papier.

**1683.** — Brevet, etc. — Adjudication sur expropriation, en faveur d'Antoine Jaumard, au prix de 35 écus, d'une étable appartenant à Jean Blanc — Criée de renardien pour la moitié d'une terre appartenant à Jérôme Barro, au quartier de Saint-Peyre, avec défense à toute personne d'y faire paître des bestiaux. — Instance d'Etienne Bertet contre Etienne Petit, en payement d'une somme de trois livres, dix sous, pour prix de la vente d'une salmée de vin. — Vente aux enchères publiques, des biens de Claude Dupuy, à la poursuite de mademoiselle de Monéry, sa créancière. — Assignation donnée à la requête de M. Antoine Gonnat, capitaine de la jeunesse, et de MM. les consuls à Jassuda, de Cavaillon, juif, qui en mariant sa fille à Carpentras, s'est affranchi du droit que sont tenues de payer, suivant l'usage, au capitaine de la jeunesse, les filles qui se marient hors de Bédarrides. — Visite du pain et des poids faite par les consuls et les maîtres des victuailles, chez tous les revendeurs, boulangers et hôteliers de Bédarrides et confiscation de faux poids. — Mise à l'adjudication de la ferme de la boucherie, aux prix suivants : chair de mouton : 16 patats la livre ; chair de bœuf et de brebis, 2 sous, et sous la condition pour le boucher adjudicataire, de faire 26 écus de rente de la maison, payables quart par quart et d'y demeurer, d'établir un tripier pour débiter les tripes, têtes et pieds de bœufs, de fournir de l'huile pour la lampe de l'église, de donner à la mi-carême, à la confrérie des Pénitents, dix livres de chandelles de graisse, aux consuls, à leur réquisition, un mouton ainsi qu'un cheveau bon et gras, à la fête de Pâques, et trois aloyaux de bœuf de trois livres, pièce, avec un agneau bon et gras ; adjudicataire : Claude Roubaud. — Inhibition faite, à la requête d'André Héloïn, fermier des revenus de Monseigneur l'archevêque, à tout propriétaire de pré grevé de redevance ou autres services envers l'archevêque, d'emporter le foin, dans son grenier, sans avoir, au préalable, averti Jean Marmillot, à peine de vingt-cinq livres d'amende, etc.

B. 1328. (Registre.) — Petit in-folio, 398 feuillets, papier.

**1686.** — Brevet, etc. — Commandement signifié par Jean-Pierre Farnoux, officier de la cour, à la requête de noble Gilles Folard, viguier de Bédarrides, à Girard Chouvet, capitaine de dixaine, portant défense de jouer ou faire jouer aucune aubade, avec violons ou autres instruments dans le pays, avant d'être allé donner l'aubade, d'abord au château de l'archevêque, et ensuite à la maison du viguier, sous peine arbitraire. — Déclaration de Gérard Chouvet, portant qu'il est prêt à donner l'aubade devant le château, mais qu'il n'est pas obligé, à sa connaissance ou moins, d'en donner d'autres et qu'au surplus, il fait appel, devant le vicair général de l'archevêque, du commandement à lui fait, à la requête du viguier. — Requête de Girard Chouvet pour qu'il lui soit donné acte que ses violons ont donné l'aubade au château. — Nouvelles significations : de Pierre Farnoux, à la requête du viguier, faite aux joueurs de violons qui donnaient l'aubade pour le capitaine de la jeunesse devant la maison de M. de Montréal de ne plus donner d'aubade, sous peine arbitraire ; — à Girard Chouvet, capitaine de la jeunesse, de ne plus faire jouer les violons et de ne plus tenir bal ouvert, sous peine arbitraire. — Protestation de Girard Chouvet, capitaine de la jeunesse, portant que, de temps immémorial, le capitaine de la jeunesse a donné des bals, le jour de la Saint-Laurent, et que voulant faire comme ses devanciers, sans laisser déroger aux droits de sa charge, il en appelle au vicair général. — Plainte d'Aïn, de Cavaillon, juif, contre Jean Buren, qui l'avait frappé d'un bâton et menacé avec un couteau, à la suite d'une discussion d'intérêt. — Saisie d'une mule sur Claude Murct, à la poursuite des R. D. religieuses de Notre-Dame, ses créancières, etc.

B. 1329. (Registre.) — Petit in-folio, 430 feuillets, papier.

**1687.** — Brevet etc. — Vente, aux enchères publiques, des meubles de Gilles Bei, à la poursuite de Claude Allemand, exacteur du blé de la commune. — Rapport d'expertise, fait par Antoine Isnard et Etienne Tort, à la requête de M. de Merveille, contre tous les propriétaires riverains de la Sorgue, pour les travaux et réparations à faire. — Instance de Louis Girardin, contre les consuls sortant de charge, pour se voir exonéré du payement d'une émine de blé dont on lui réclame le prix, quoi qu'il ne l'ait pas reçu. — Instance de Claude Cervez, cordier d'Avignon, contre Jean Gleyze, trésorier de Bédarrides, pour le contraindre

à payer un mandat pour fourniture de marchandises. — Procès-verbal de la visite des victuailles, faite par Félix Gleize, Florens Ortans, et Jean Semaine, consuls, Pierre Ramée et Laurent Bernard, maître des victuailles, accompagnés du greffier de la cour, chez Sébastien Brès, boulanger, Nicolas Bressi, revendeur, Antoine Roche, Jean Bijaudi, boulangers, Jean Bompard, hôtelier, Richarde Nouvelle, Michel Roland, hôtelier. — Inventaire des meubles contenus dans le château, et appartenant à l'archevêque, qui sont remis à Jean Pons, nouveau fermier de l'archevêché. — Discussion des biens de Paul Liffra et Bressy, à la poursuite de leurs créanciers. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession d'Etienne Marcaud, par ses héritiers, etc.

B. 1330. (Registre.) — Petit in-folio, 458 feuillets, papier.

**1688.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Inhibition des consuls aux habitants ayant des troupeaux, de les mener paître dans les pâturages du Campsee et poursuites dirigées contre les contrevenants. — Poursuites de Mordacay de Cremieux, juif, contre Mossé de Milhaud, aussi juif, en paiement d'une somme de 9 écus blancs. — Instance de Paul Gros, contre François Gautier, son associé, pour le repurgement des mayres des chemins de Sarrian et de Camaret, en paiement de la part qui lui revient, et poursuites de François Gautier, contre tous les propriétaires riverains des mayres, qui n'ont point payé leur cote. — Protestation et instance de Claude Gleize et Richarde Nouvelle, mariés, contre les consuls qui font abattre une maison appartenant à la commune, dont les murs sont mitoyens à ceux de leur maison, au préjudice de la solidité de leur immeuble. — Poursuites de Jacassue, de Cavillon, juif, contre les hoirs de Jacques Durand en paiement de 6 écus; — d'Anne Berthet, veuve de Georges Gonnet, contre les hoirs d'Etienne Gabouret, en paiement de 20 écus, montant des arrérages d'une pension annuelle de 7 livres et 4 sous; — de Joannas, de Cavillon, juif, contre Antoine Laurent, son débiteur, de 10 écus, suivant acte d'obligation, etc.

B. 1331. (Registre.) — Petit in-4°, 456 feuillets, papier.

**1689.** — Brevet, etc. — Commandement fait à Lonis Mainon et à Jean Arnaud, trésoriers, d'avoir à verser dans les trois jours, à peine d'exécution, leur reliquat de compte. — Saisie de meubles de François Pascau, à la requête de

M. Guiard. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession d'Henri Jaboin, par Anne Semaine, sa veuve. — Discussion des biens de feu Pierre-Louis Gonnet, à la requête de ses créanciers. — Instance en production et reconnaissance de promesse privée, d'une somme de 63 livres 12 sous, par M. François Pons, contre M. d'Authène. — Discussion des biens de Michel Durand. — Saisie d'une anesse appartenant à Antoine Maret, par Joseph Martel, de Sarrians, pour arriver au paiement d'une somme de 8 écus. — Visite et vérification des poids, balances et pains des boulangers, faite par Jean Semaine et Etienne Tor, maîtres des victuailles, Antoine Gonnet, Claude Tourrette et André Durand, consuls. — Commandement fait à la requête de Sabonis, prêtre, qui élit domicile chez Jean Boubas, hôte du logis de Saint-Etienne, et Sébastien Brest, trésorier de la commune, d'avoir à lui payer, dans les trois jours, 30 livres, pour un trimestre des gages qui lui sont dus comme régent des écoles, etc.

B. 1332. (Registre.) — Petit in-folio, 461 feuillets, papier.

**1690.** — Brevet, etc. — Discussion des biens de Nicolas Gonnet, Michel Durand et Claude Pézellier, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites: du chapitre de Saint-Symphorien d'Avignon, contre Pierre Merles, son débiteur, et saisie du bétail de ce dernier; — de Jean-Baptiste Chapain, contre Jean Petit, berger du sieur Buisson et Barthélemy Bonnet, berger de Claude Cathelan, qui ont laissé paître leur bétail, dans un pâturage réservé, appartenant au poursuivant. — Instance en bornage, par François Soutier et François Pascau, contre Martin Voute. — Poursuites des Dames Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu d'Avignon, contre les hoirs de MM. Claude et Paul Bagnoly, leurs débiteurs d'une somme de 60 écus, pour arrérages d'une pension au capital de 1,200 écus constituée par acte de Pierre Gallici et François Cairane, notaires d'Avignon. — Fixation du commencement des vendanges au 2 octobre, d'après le rapport des experts jurés chargés de s'enquérir du degré de maturité des raisins, et créée du 29 septembre portant que, attendu la nécessité présente et nonobstant les inhibitions faites la veille, les vendanges pourront commencer le lendemain, 30 septembre. — Inhibition faite aux vendangeurs de M. de Verelos, de passer dans les terres de Nicolas Ribouton, notaire, etc.

B. 1333. (Registre.) — Petit in-4<sup>o</sup>, 552 feuillets, papier.

**1691.** — Brevet, etc. — Visites des victuailles, faites par Claude Tourrette et André Durand, maîtres de victuailles, assisté de François Brunet, Antoine Forment et Georges Glize, consuls. — Criée faite, à la requête de Vallon, boucher, portant défense d'aller faire paître les troupeaux dans la partie des Confines à lui réservée par le cahier des charges de la ferme, avant la fête de Saint-André. — Taxe du pain : le blé se vendant 60 sous patats l'émine, le pain blanc de 1 sou doit peser 8 onces, 1 ternal et demie; le pain rousset doit peser 9 onces 3 tarnaux et demie; le pain brun, 10 onces 4 tarnaux. — Poursuites de Philibert Arnaud, libéraitre du curage du Valat réal, contre tous les propriétaires riverains. — Criée portant défense d'aller glaner dans les vergers, sous peine de 3 livres d'amende. — Criée portant ordre de nettoyer les rues, avant le mardi 18 décembre, jour de l'entrée de l'archevêque, sous peine de 3 livres d'amende et de confiscation du fumier. — Taxe de la livre de bœuf à 11 patats et inhibition de le vendre au-dessus de ce prix. — Criée portant ordre de déclarer le nombre des fusils qui serviront à fêter l'entrée de l'archevêque, etc.

B. 1334. (Registre.) — Petit in-folio, 461 feuillets, papier.

**1695.** — Brevet, etc. — Assignation donnée par noble Martial d'Amblard, de Sainte-Cécile, au sieur Jean Alazay, pour le contraindre à prendre la partie restante de 60 salmées d'avoine qu'il lui a vendues, au prix de 18 livres roi, la salmée. — Instance de Jean Marmillo, contre Claude Dufour, baïlle de la confrérie de Notre-Dame-Sainte-Anne, en paiement de 21 livres pour divers charrois de pierres destinées à la construction de la chapelle. — Jugement conforme de la cour. — Poursuites: du seigneur de Blauvac, contre tous ses emphytéotes, en qualité de seigneur, et ayant droit et cause de la chapellenie Sainte-Croix, et notamment contre Jérôme Cathelan, débiteur, depuis 3 années, du droit de tasque de 2 éminées de terre, dépendant d'une plus grande contenance, située au quartier de la Pouniète; — des PP. Minimés de l'ordre de Saint-François-de-Paule, d'Avignon, en qualité de cessionnaires de M. de Montréal, contre le sieur Claude Cathelan, les hoirs de François Gonet, Pierre et Claude Ramée, frères, Marie-Alexandre, leur mère, les hoirs de Pierre Barrot et de Balthazard Antoine et Jean-Antoine André, frères, de Bédarrides, pour une

somme totale de 116 livres 6 écus patats. — Ordonnance du vicaire général nommant provisoirement, jusqu'à l'arrivée de l'archevêque, Antoine Durand, cardeur de laine, procureur juridictionnel, en remplacement de Valentin Isnard, démissionnaire. — Poursuites des recteurs de la maison des pauvres filles orphelines d'Avignon, contre Pierre Sibour, marchand. — Instance de demoiselle Anélie de Beaucastel de Courthézon, contre les mariés Dumas Bernard et Goussin Dumas, en paiement de 6 livres, chacun, pour 2 onces de grains qu'elle leur a vendus, à raison de 3 livres patats l'once. — Poursuites des recteurs de l'hôpital de Bédarrides, contre les débiteurs dudit établissement, et notamment contre Isabeau Coutarel, veuve de Pierre Rasse, pour le paiement des arrérages d'une pension de 7 livres, etc.

B. 1335. (Registre.) — Petit in-folio, 1,022 feuillets, papier.

**1696.** — Brevet, etc. — Poursuites de Nicolas Ribouton, notaire, contre Jean Combe et Félix Gleise, ménagers, de Bédarrides, en paiement d'un compte, taxé à 48 florins, qu'ils lui doivent pour prix de divers actes. — Publication à Gigognian, par le ministère d'Alexandre Grand, sergent, d'un avis des officiers de la cour, rappelant les habitants dudit lieu à l'observation des statuts. — Défense faite par Gabriel Aguiton, fermier de la boulangerie clause de Bédarrides à tous hôtes, cabaretiens, et notamment à Pierre Rigaud, de débiter d'autre pain blanc que celui provenant de la boulangerie et de vendre du pain bis ou rousset, sous quel prétexte que ce soit, à peine de trois livres d'amende, applicable un tiers, au fisc, un tiers à l'hôpital et un tiers audit fermier. — Poursuites des chanoines de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Symphorien d'Avignon, contre les frères Cathelan, de Bédarrides, pour arrérages d'une pension s'élevant à 12 écus. — Criée de l'arrêté des consuls fixant au 29 avril la chasse au loup, avec tambours et cymbales. — Sommutation faite par les consuls et les commissaires des rivières à Philibert Arnaud et à Georges Devot, terrassiers, adjudicataires des travaux de réparation et de construction de chaussées et fossés à faire dans les prés et terres du Campsec, de se conformer aux conditions prescrites par le cahier des charges. — Poursuites par Vasse, notaire et greffier, l'un des fermiers des droits de l'archevêque, contre tous ses débiteurs, et notamment contre Jean Bijaudy, en reconnaissance envers l'archevêque, d'une maison qu'il a acquise de Benoît Lapièrre, et en paiement du droit d'investiture dû à raison de cette acquisition. — Saisie arrêt entre les mains de M. de Verelos, à la poursuite de dame Catherine de Mathieu, veuve de Messire

Henri Pelletier de Gigondas, de la somme revenant à la dame Marie Capien, veuve de Claude Cathelan, son débiteur, sur le prix de la maison de ce dernier, dont M. de Vercolos s'était rendu adjudicataire aux enchères publiques. — Réception par le lieutenant de la cour, en présence de Gaspard Cathelan, Claude Bertet et Gaspard Gardon, consuls, du serment des exacteurs des droits seigneuriaux de la mense archiépiscopale d'Avignon. — Poursuites exercées, à la requête de Sébastien Brès, ex-trésorier de la confrérie des Pénitents, contre François Pascal, en paiement d'une somme de 3 livres qu'il doit à la confrérie, pour frais d'enterrement de son fils. — Réceptions, en présence des consuls: du serment de Jacques Fourment, jeune, exacteur des tasques appartenant à M. de Montréal; — du serment de Pierre Dueri, cordonnier, exacteur des tasques et autres droits seigneuriaux appartenant au chapitre de l'église métropolitaine d'Avignon. — Poursuites du procureur juridictionnel, contre tous les débiteurs de la mense archiépiscopale, et notamment contre les hoirs de Pierre, Rose et Jérôme Cathelan. — Saisie de divers meubles et ustensiles opérée chez Joseph Clamens, fermier du souquet, pour une somme de cinq écus qu'il reste devoir à la commune, sur son prix de ferme. — Poursuites de Joseph Bourret, agissant en qualité d'héritier universel de Bernard Maro, en son vivant, vicaire perpétuel de Bédarrides, contre Félix Gleize, hôte, fermier de la dîme dudit lieu, en paiement de vingt et une émines de blé, et de dix écus représentant le quart des droits de la cure dus par lui, à ce titre, à feu Maro, en sa dite qualité de vicaire perpétuel. — Fixation au 29 septembre, d'après le rapport des experts, de l'époque des vendanges. — Poursuites: des recteurs de la confrérie des Pénitents Blancs de Bédarrides, contre tous les débiteurs de ladite confrérie, Paul Tourrette, menuisier, pour une somme de 122 livres; Pierre Cousin, pour une somme de 218 livres; Jean Alasay, pour une somme de 137 livres; — des consuls Gaspard Cathelan, Claude Bertet et Gaspard Gardon, contre Jean Combe, Félix Gleize, Claude Allemand, Claude Criq, Girard Chouvet, anciens exacteurs du blé, débiteurs envers la commune, savoir: Combe et Gleize de la somme de 129 livres, Allemand, Criq et Chouvet de celle de 163 livres; — des consuls conjointement avec Antoine Viel, ancien exacteur de la commune, contre François Chivalier, en paiement du prix de 3 éminées de blé que celle-ci lui a fournies, etc.

B. 1336. (Registre.) — Petit in-4°, 1,084 feuillets, papier.

**1697.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Discussions des biens: de Gabriel Roland, à

l'instance de ses créanciers; — de Charles Clamens et de Paul Carret; — de Claude Cathelan. — Insinuation de donation pour Esprit Gallet, de Bédarrides. — Criée prescivant de nettoyer les rues, et de n'y laisser aucun fumier, sous peine de confiscation du fumier et de 50 sous d'amende, applicables une moitié au fise, l'autre moitié aux pauvres. — Poursuites: de Jean Petit contre Claude Deydier, en paiement de 4 livres 4 sous patats, pour solde du prix des brebis à lui vendues; — en reconnaissance de promesse par Daniel, de Cavillon, juif, contre Paul Tourrette; — en taxation de parcelle, par Cathelan, apothicaire, contre Jean-Baptiste Gagnon; — de Claude Allemand contre Claude Laffet, en paiement de 3 écus pour fermage d'une vigne, située au quartier de la Croix, échu à la Saint-Michel; — de Pierre Gros, libraire de curage des Mayres contre tous les propriétaires riverains, débiteurs de leur cote part dans les frais de curage, etc.

B. 1337. (Registre.) — Petit in-folio, 859 feuillets, papier.

**1698.** — Brevet, etc. — Poursuites de Claude Bresac et d'Antoine Durand, le premier, recteur, le second, vice-recteur de la confrérie des Pénitents-Blancs, agissant au nom de celle-ci, contre Antoine Lautier, en paiement de 6 livres patats, pour frais d'enterrement d'Othon Espoulier, femme de François Mathieu, des recteurs de la Charité, conjointement avec Jacques Bonhomme, trésorier, contre M. de la Grangière et Jean Gleize, son fermier, en paiement du cens de 4 éminées de blé que M. de la Grangière sert annuellement audit établissement, à la Notre-Dame d'aôut. — Criée: d'une ordonnance de l'archevêque, enjoignant à tout habitant d'enlever, dans le délai de 20 jours, le fumier qui se trouve dans les rues, carrefours, fossés et chemins, tant en dedans qu'en dehors du pays, et de ne brûler la litière des vers à soie qu'à 500 pas de l'enceinte du village; — d'une ordonnance du même jour (8 avril), portant défense de chasser aux perdrix, à la gare, aux laes, à la grenade, au feu et à la toune, à peine, la première fois, d'une amende de 10 livres, la deuxième, de 24 livres, et la troisième de 50 livres et au-delà; de chasser aux lapins et aux lièvres avec laes, panneaux, pantènes et furets, sous les peines que dessus; de leur fermer les issues et les sentiers à peine de 25 livres d'amende; de tenir dans les maisons ou en tout autre endroit, aucuns filets de grenade, laes, panneaux, pantènes et autres engins prohibés, pour ladite chasse, sous la même peine de 25 livres, avec injonction aux chasseurs qui en sont détenteurs de s'en dessaisir ou de les déposer au greffe, dans le délai de huit jours; de chasser aux pigeons des colombiers, à peine de

25 livres d'amende; de chasser aux perdrix, lièvres et lapins, à l'arquebuse, au chien couchant, etc., et à d'autres époques qu'à celle comprise entre la Saint-Michel et le Carême, à peine de confiscation de la chasse et de 10 livres d'amende pour ceux qui seront trouvés chassant le jour, et de 25 livres, avec même confiscation, pour ceux qui seront trouvés chassant la nuit: de porter, en temps prohibé, aucun fusil, arquebuse, bouche à feu, etc.; de prendre aucune eaille, lièvre, lapin, perdrix, à peine de 10 livres d'amende et de la confiscation des armes; enfin, injonction à ceux qui vendent leur gibier, de l'exposer sur la place publique, de huit heures à dix heures du matin, pour la consommation exclusive des habitants, sans qu'il leur soit possible, pendant cet intervalle, de le porter aux pays circonvoisins, à peine de confiscation, et de 5 livres d'amende. — Défense faite par Claude Jouffret, fermier du souquet, à tous les hôteliers et notamment à Pierre Rigaud, de ne loger aucun étranger, et de ne donner à boire et à manger à aucune personne, sans l'en informer. — Offre de Pierre Rigaud, chirurgien, d'être regratier de la ville, au prix de 13 patats, la livre de sel. — Décision du lieutenant ordonnant la mise aux enchères du regratage sur l'offre faite par Rigaud. — Défense faite par les fermiers de la mense archiépiscopale, à tous les habitants, de moudre leur blé ailleurs qu'au moulin banal ou dominical de la mense, et d'introduire dans la ville, pour le vendre, du pain qui n'aurait pas été cuit aux fours banaux. — Poursuites des chanoines de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Didier, à Avignon, contre Georges Charron, ménager de Bédarrides, en paiement d'une somme 50 livres, montant des arrérages d'une pension. — Assignations: donnée par Vincent Roux, prêtre, régent de l'école de Bédarrides, à Claude Bressa, pour contraindre ce dernier à le nourrir pendant quinze jours, conformément au rôle dressé par les consuls, en rétribution des leçons qu'il donne à Marie Bressa, sa fille, et à défaut de nourriture, à lui payer 7 livres 1/2 représentant le montant de la cote à lui imposée par délibération du conseil; — à maître Claude Jouffret, meunier, pour le même objet, etc.

B. 1338. (Registre.) — Petit in-4°, 912 feuillets, papier.

**1699.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Discussion des biens de Noël Girardin et d'Antoine Durand. — Poursuites du recteur de l'hôpital contre tous les débiteurs de cens. — Criée portant que les possédant biens sur le parcours de la mayre de la Garite, devront procéder à son repurgement au droit de leur propriété, dans les trois jours, faute de quoi le travail sera

fait par Jean-Michel Gautier, terrailon, adjudicataire des travaux, au prix de 20 patats, la canne. — Poursuites d'Ayme Vaton contre Joseph Arnoux, boucher, en paiement de 4 livres 1/2 roi, pour prix d'une brebis. — Criée portant que les hôtes et cabaretiers devront vendre la levée de pore aux habitants, au prix de 3 sous patats la levée, sous peine d'une amende de 5 livres applicables, un tiers au dénonçant, un tiers au fise, et un tiers à l'hôpital, et de confiscation de la marchandise. — Procès-verbal de la visite de l'aqueduc construit pour conduire l'eau de la Seille au moulin banal et dominical de l'archevêque, dressé sur la réquisition de Jean Gardon et de Pierre Delonne, maçons, et prix facteurs des travaux. — Saisie-arrêt des rentes dues par Charles Rabase, pour le fermage d'une vigne appartenant à Crillon, de Châteanneuf-du-Pape, à la poursuite de Languedoc, suisse de madame de Senozan, et érécancier dudit Crillon, pour une somme de 2 écus. — Arrestation et emprisonnement de Joseph Roux, à la poursuite d'Antoine Sabatier, agissant en qualité d'exacteur de la communauté de Sarrian, pour le contraindre au paiement d'une somme de 15 livres, à lui due suivant acte public. — Instance en reddition de comptes pour Anne Gleize, femme de Paul Baud, contre Georges Gleize, son oncle, et autrefois son tuteur. — Signification faite, à la requête de Catherine de Prèle, veuve et héritière de messire Étienne de Sourras, seigneur de Merveille, demeurant à Bédarrides, à Charles-Jean-Baptiste de Sourras, seigneur de la Verdache, son fils, portant qu'elle entend continuer de jouir des biens et héritage de M. de Merveille, son mari, et de noble Sébastien de Sourras, seigneur de la Verdache, son beau-père. — Signification de cession de capitaux par M. de Tonduty aux religieuses de Sainte-Ursule d'Avignon, faite à l'instance de celles-ci au marquis de Fortia, de Montréal, à Félix Gleize, François Nourry, débiteurs des capitaux cédés, etc.

B. 1339. (Registre.) — Petit in-4°, 663 feuillets, papier.

**1701.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier; vignier, noble Jean-Joseph de Gualtery, docteur ès droit, de la ville d'Avignon, lieutenant, Bernard Catheland, de Bédarrides, procureur juridictionnel, Antoine Durand; sergent, Claude Tusson. — Poursuite des recteurs de la confrérie des Pénitents-Blancs et d'Ambroise Chivalier, jadis trésorier, contre Suzanne Semaine, veuve de Charles Dnery, en paiement de 7 livres patats, montant des frais avancés par la confrérie pour l'enterrement de son mari. — Discussion des biens d'Antoine Hurard et de François Pascaud, à la poursuite de leurs créanciers;

— de Claude Rameye, à la poursuite de ses créanciers. — Fixation du prix du pain : l'émine de blé se vendant 53 sous, le pain blanc de 1 sou doit peser 8 onces 3 tarnaux 1/2, le pain rousset, doit peser 10 onces 4 tarnaux, le pain brun, 11 onces 3 tarnaux. — Poursuites de de Jean Carle, hôtelier, contre Georges Devot, en payement de 15 sous à lui dus par celui-ci, pour dépenses de bouche. — Inventaire des mesures, poids et balances de la commune, remis à Claude Bau et à Nicolas Bautière, maîtres des victuailles. — Protestation faite par Antoine Vial, Charles Desandré et Paul Astouand, d'Avignon, fermiers du Campsee, contre les sous-rentiers qui n'ont pas fait les plantations de saules auxquels ils étaient tenus. — Instance en taxation de parcelles, de Louis Gautier, chirurgien, de Bédarrides, contre Claude Torrette. — Réception du serment de Michel Fourment, exacteur des taxes perçues pour le compte de Gaspard de Fortia de Pol, seigneur de la Garde, etc., à la requête et en présence de Jacques Fourment, Nicolas Bressy et Pierre Gros, consuls. — Vente aux enchères des meubles provenant de la discussion des biens de François Pascaud, etc.

B. 1340. (Registre.) — Petit in-folio, 752 feuillets, papier.

**1702.** — Brevet, etc. — Rapport d'estime des dégâts faits par le bétail dans une vigne appartenant à Charles Reboul et située au terroir de Gigonian. — Crie d'inhibition et défense de faire paître le gros et la menu bétail dans une terre située au quartier de la Ponche, appartenant à mademoiselle Philizard. — Aceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Paul Michel, de la succession de son père. — Commandement et contrainte contre tous les emphytéotes de la mense archiépiscopale d'Avignon et notamment contre Jean Buisson. — Rapport d'estime des dommages faits par le bétail dans une terre située au terroir de Gigonian, quartier de Castillon, appartenant à Charles Reboul, de Sorgues. — Causes : d'obtention de commandement et contrainte de Sabel de Milhaud, juif, de Carpentras, contre Charles Grange, son fermier, débiteur, pour une somme de 10 écus blancs ; — de demande de payement d'une somme de 3 écus due par Jean Bijaudy, à Jean-Baptiste Sourras, son valet ; — d'obtention de contrainte de François-Sébastien Offray, marchand, d'Avignon, contre Jean Délégué, de Bédarrides, pour une somme de 11 livres patats ; — d'exécution des hoirs de François Gontard, du Thor, contre Pierre-Louis, Jacques et François Durand, frères, de Bédarrides, pour arrérages de pension montant à 30 livres, monnaie courante. — Réquisition faite par Claude Baud, un des maîtres des victuailles,

de faire signifier aux boulangers manganiers de Bédarrides, que l'émine de blé étant à 44 sous patats, suivant ce tarif, le pain blanc doit peser 10 onces 1 tarnal, le pain rousset, 12 onces 6 tarnaux, le pain brun, 13 onces 6 tarnaux 1/2, etc.

B. 1341. (Registre.) — Petit in-folio, 720 feuillets, papier.

**1703.** — Brevet, etc. — Nicolas et Pierre Ribouton, père et fils, notaires et greffiers. — Rapport d'estime portant à 40 sous les dommages causés dans la propriété de Jeanne Boussanne, veuve de Jean Laurent, de Bédarrides, au terroir de Gigonian. — Autre rapport portant à 10 sous patats les dommages causés par les personnes qui ont piétiné dans le verger de Paul Michel, au quartier de Noffre. — Discussion des biens de Michel Arnaud, à la poursuite de ses créanciers. — Instance en emprisonnement dans les prisons du palais archiépiscopal, d'Antoine Sabatier, de Sarrian, ancien exacteur des tailles de la commune de Bédarrides, débiteur d'une somme de 750 livres pour reliquat de comptes, pour être détenu jusqu'à entier payement du capital et des intérêts, avec indication d'avoir à payer cette somme à madame de Roddes, d'Avignon, créancière de la commune. — Instance du promoteur et avocat fiscal de la mense archiépiscopale contre les riverains de la Sorgue et les possédant biens aux environs dans le quartier de la Porte-Sainte-Croix, pour les contraindre à faire les travaux de défense et de réparations nécessaires. — Instances : en contrainte des PP. Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon, contre les débiteurs de la Chartreuse, et notamment contre Henri Girardin ; — en bornage, par Charles de Joannis, seigneur de Verclos, citoyen d'Avignon, contre Jérôme Cathelan et Jacques Fourment, rentier de M. de Blauvac, de terres situées au terroir de Bédarrides, quartier du Grand-Coide ; — en publication et reconnaissance de testament privé par demoiselle Jeanne de Galet, veuve en dernières noces de François Durand, apothicaire de Bédarrides, contre Louis Gauthier, apothicaire et chirurgien, son fils, et autres héritiers *ab intestat* de feu demoiselle Marie Gauthier, sa sœur, fille de la demanderesse. — Procès-verbal de la visite faite par Nicolas Bres et François Durand, maîtres de victuailles, Nicolas Cathelan, Claude Baud et Noël Vaute, consuls modernes de Bédarrides, assistés du greffier de la cour, etc.

B. 1342. (Registre.) — Petit in-folio, 764 feuillets, papier.

**1304.** — Brevet..., etc. — Nicolas et Pierre Ribouton, père et fils, notaires et greffiers. — Discussion des biens de Jean Guignard et de Gabriel Nourry, à la poursuite de leurs créanciers. — Poursuites : de M. Brulard, fermier des droits et revenus de la mense archiépiscopale d'Avignon, contre tous les malfaiteurs dénoncés et notamment contre François Coulet, pour les contraindre à payer les amendes qui leur ont été infligées pour leurs contraventions ; — de Claude Allemand, contre Pierre Vénissac, en payement d'une somme de 4 livres et saisie d'une bourrique appartenant à ce dernier, suivie d'une ordonnance du lieutenant de la cour portant que ladite bourrique sera vendue *inco incantū ne caput comedat caudam*. — Poursuite des recteurs et de l'ancien trésorier de la chapelle des Pénitents-Blancs, contre Jean-Baptiste Lauzen, leur débiteur, d'une somme de 40 sous. — Criées de veñades pour Jean-Baptiste Gagnon, Ambroise Chivalier, Jacques Germand, Dominique Buisson, rentiers de M. de Verelos et Elisabeth Torrette, veuve de Bernard Cathelan. — Poursuites de la commune, contre tous ses débiteurs, et notamment contre Simon Crouzet et les hoirs de Marie Buren, sa femme en premières noces, etc.

B. 1343. (Registre.) — Petit in-folio, 550 feuillets, papier.

**1306.** — Brevet, etc. — Commandement par les consuls, à Barthélemy Bijandy d'avoir à fournir caution pour la ferme du four communal dit de Mirabel, dont il est adjudicataire, et à Pierre Devot, pour la ferme d'un autre four dit la Place. — Discussion des biens de Michel Arnaud, à la poursuite de ses créanciers. — Ajournement de Claude Bonome, trésorier, à la requête des consuls et de M. Ribeyron, pour s'entendre condamner à acquitter à ce dernier, une somme de 366 livres 14 sous 6 deniers, montant du mandat qui lui a été délivré par les consuls. — Commandement par Nicolas Merles, trésorier de l'hôpital, à Jean Bonpar, hôtelier, d'avoir à payer 7 livres, monnaie courante, pour arrérages de pension dus audit hôpital ; — à Pierre Barrot, pour 42 sous. — Signification de congé à la veuve Nicolas Coulet, par Antoine Cardinau, propriétaire de la maison qu'elle habite. — Instances : de M. le marquis de Fortia, en payement de 60 livres pour prix du blé par lui vendu à Jean-Louis Vante ; — du même, contre

Jean Gleize, en payement de 80 livres pour la même cause. — Instance de Richarde Mourelle contre Jacob de Carcassonne, juif, en payement d'une somme de 6 écus, pour prix des hardes à lui vendues. — Discussion des biens de Paul Gomet, à la poursuite de ses créanciers. — Instance : en expropriation d'Esprit Gleize, débiteur des Chartreux ; — en reddition de compte, par Guilhem Gounet et Jean Tor, recteur et vice-recteur de la compagnie des Pénitents-Blancs de Bédarrides, contre Claude Gardon, trésorier de ladite société. — Instance de Nicolas-Henri Dupin, régent des écoles, joints à lui les consuls, pour voir dire que Louis Baud sera tenu de le nourrir pendant une quinzaine ou de lui payer 2 écus 1/2 pour avoir donné des leçons à Gaspard Baud, son fils, etc.

B. 1344. (Registre.) — Petit in-folio, 845 feuillets, papier.

**1307.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Rapports d'estime du dommage causé par les troupeaux : dans une terre de Cyprien Arière, située au quartier Saint-Pierre ; — dans une autre terre de Claude Carret, au quartier de Boulegal. — Instance de Jean Tor, cultivateur, contre Philibert Arnaud, en payement de 3 livres 10 sous pour prix de sept journées de travail qu'il a faites à 40 sous l'une. — Instance de M. Gautier, apothicaire et chirurgien, contre Pierre Barrot, en payement d'un écu qui lui est dû pour un rapport fait par lui, dans une affaire criminelle intentée, par ce dernier, contre Antoine Petit. — Nouvelle soumission au rabais pour l'adjudication des travaux et réparations à faire sur l'Ouvèze, par Georges Devot, devant les consuls de Bédarrides. — Saisie de meubles sur les hoirs de Paul Champaneu, à la requête des PP. Minimes de l'ordre de Saint-François-de-Paul, d'Avignon. — Instances : en règlement de compte par Louis Douliée, cordonnier, d'Avignon, contre Jean-Baptiste Gagnon ; d'André Rostan, de Sorgues, contre Ayme Valon, boucher, en payement du reliquat du prix d'une vente de mouton. — Inhibition et défense à Claude Jouffret, meunier et autres, de passer dans une terre appartenant aux sieurs Jean et Paul Crys, frères, située au quartier de la Sorgues. — Commandement à Barthélemy Gammonnet d'avoir à payer à M. le marquis de Fortia, représenté par Jérôme Berbigaier, prêtre, son aumônier, la somme de 21 livres 12 sous patats, savoir : 17 livres 10 sous pour prix de 7 émines de seigle à 50 sous l'émine, et 4 livres 2 sous pour prix de la rente d'un chenevier, etc.



B. 1345. (Registre.) — Petit in-folio, 820 feuillets, papier.

**1708.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Rapport d'estime de dommage pour Dominique Buisson, rentier de M. de Verelos, dont une terre, au quartier du chemin de la Fourniguière, a été envahie par les moutons. — Poursuites de Barthélemy Bijaudy, contre Jacques et Claude Mounier, frères, en paiement de 9 livres patats, et 1 livre (?) formant les gages d'un an; — de Jean Bijaudy, son fils, leur berger; — de Paul Fréau contre Jean Champanen et Marguerite Douzet, sa mère, en paiement d'une créance de 9 écus 9 sous monnaie de roi; — des consuls, contre Georges Devot, adjudicataire des travaux de réparations à faire le long de la rivière de l'Ouvèze pour le contraindre à exécuter, à bref délai, les deux éperons qu'il est tenu de faire le long de la chaussée de la rivière, aux termes du cahier des charges de l'entreprise; — des mêmes, contre Thomas Mounier, Antoine et Louis Mercier, frères, et Jean Robert, fermiers de la terre du Campsec, appartenant à la commune, pour les contraindre au repurgement des fossés qui entourent les terres qu'ils ont à ferme. — Réquisition des consuls pour faire arrêter Jean Barthélemy, déserteur, qui a quitté l'escouade du sergent Populini, en emportant ses effets militaires. — Fixation de la vendange au vendredi 21 septembre. — Poursuites des recteurs de l'hôpital de Bédarrides, contre les bayles de la confrérie du Saint-Esprit de Châteauneuf-du-Pape, en restitution de titres donnés à eux en communication, etc.

B. 1346. (Registre.) — Petit in-4°, 1,083 feuillets, papier.

**1713.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Ordonnance des consuls prescrivant aux boulangers et manganiers de Bédarrides de vendre, à l'avenir, le pain au poids, à tant la livre et non point à tant d'onces pour un sou. — D'après le prix du blé, le pain blanc doit se vendre 17 patats la livre, le pain rouset, 15 patats, le pain bis 2 sous. — Poursuites de Sébastien Crès, boulanger, contre Antoine Blache, hôte, en paiement de 39 écus vingt-cinq sous patats, à lui dus en vertu d'acte d'obligation; — de Joseph-Paul Milhet, notaire et greffier d'Entraigues, contre Jeanne Cloupet, en paiement de blé à elle avancée pour sa subsistance; — de Jean Crig, trésorier de la commune, contre Nicolas Bautière, fermier de la pelle du four de Mirabel, en paiement de 101 livres 14 sous 7 deniers, montant du premier quartier de son fermage.—

Crée faite, à la requête de Georges Berlet, par Ducry et François-Hyacinthe Venissac, consuls, portant défense de laisser les pourceaux vaguer hors du village dans les terres, sans gardiens, sous peine de 5 livres d'amende applicables un tiers au four, un tiers au propriétaire qui aura supporté les dégâts et un tiers au dénonciateur, sans préjudice des dommages-intérêts. — Instance en reddition de comptes tutélaires, par Jean Cathelan contre Claude Torrette, son ex-tuteur. — Visite des victuailles et confiscation chez Bonpart, hôtelier, de 11 pains qui n'avait pas le poids voulu. — Réceptions du serment: de Claude Ducry, exacteur des taxes que perçoit le chapitre de Notre-Dame-des-Doms, dans le terroir de Bédarrides; — de François Semaine contre-exacteur des taxes que perçoit M. de Tonduty, seigneur de Blauvac, dans ledit terroir; — de Jacques Délége, Antoine Nourry, Noël Semaine, Louis Liffraud, exacteurs des taxes perçues par la mense archiépiscopale. — Prix de l'émine de blé: 3 livres 5 sous patats (juillet). — Ordonnance de l'archevêque d'Avignon qui délègue Jean Marmillo pour remplir les fonctions de lieutenant, et Joseph Michaëlis, pour écrire comme notaire dans la cause de reconnaissance du testament fait *coram parrocho*, par Nicolas Ribouton, père de Pierre Ribouton, notaire et greffier de la Cour, attendu que Brunet, lieutenant titulaire, a signé, comme témoin, au testament, et que Pierre Ribouton, est partie intéressée, et qui autorise de plus le vicaire de Bédarrides et Antoine Chabert, père doctrinaire, aussi témoins dudit testament, à prêter les serments d'usage entre les mains du premier prêtre qui sera requis à cet effet, etc.

B. 1347. (Registre.) — In-4°, 676 feuillets, papier.

**1715.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Crieé portant que, dans les trois jours, les propriétaires riverains du chemin d'Avignon devront agrandir ledit chemin pour lui donner la largeur réglementaire de 28 pans et couper les branches de muriers et autres arbres qui empiètent sur son sol, sous peine de voir exécuter ces travaux à leurs frais. — Crieé portant que les dépôts et fosses de fumiers, qui se trouvent près des murailles et des chemins, devront être enlevés, sous peine de confiscation, et de 5 livres d'amende. — Installation de Claude Tronquat, de Courthezon, en qualité de sergent de la cour. — Poursuites: de Noël Ducry, chirurgien, contre les hoirs de Pierre Barrot, en paiement de 9 livres; — de Daniel, de Cavaillon, juif, de l'Isle, contre Nicolas et Sébastien Cathelan frères, en paiement de 600 livres, montant d'une obligation, et saisie d'une terre de 3 salmées, au quartier de

Bouguet, au préjudice de ces derniers ; — de la commune contre madame Douthevès, en paiement de 7 livres 14 sous, montant de son contingent dans la réparation d'un chemin, et saisie, avec vente aux enchères, au préjudice de cette dernière, de 7 montons anouges, pour assurer le paiement de sa dette ; — de Pierre de Joannis, seigneur de Verelos, d'Avignon, contre Louis Liffra, en paiement de 25 livres à lui dues pour arrérages de rentes, etc.

B. 1348. (Registre.) — Petit in-folio, 718 feuillets, papier.

**1316.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Saisie-arrêt des fermages des terres tenues par Joseph Bouche, pour le compte de Florent Durand, cordonnier, originaire de Bédarrides, à la requête de Pecoul, cordonnier d'Avignon. — Instance de François Corvent, prêtre et régent des écoles de Bédarrides, contre Thomas, Bijaudy et François Ubassy, anciens consuls, en paiement d'une somme de 41 livres 17 sous 6 deniers patats, montant de ses frais de nourriture, ainsi qu'il était convenu par traité intervenu entre parties. — Procès-verbaux de la vérification et visite des victuailles. — Instance de Paul Bompard, hôtelier, à Bédarrides, pour contraindre Gaspard Hurard, menuisier, à lui payer une somme de 9 livres 7 sous sous, solde d'une somme plus considérable à lui due, à raison d'un acte public d'obligation passé entre eux. — Instance en contrainte générale de tous les biens d'Anne Auberti, veuve d'Étienne Soumille, et de Joseph Soumille, son fils, pour arriver au paiement d'une somme de 114 livres roi, qu'ils doivent à Jean-Baptiste Ribouton, demandeur. — Instance en saisie-arrêt de la ferme d'une terre, ouverte par les prêtres agrégés de l'église de Bédarrides, contre Marc Fabre, pour assurer le paiement de la somme de 8 écus que ce dernier leur doit pour une fondation. — Refus par Claude Fert, de Courthezon, du legs à lui fait par son beau-frère, Claude Durand. — Instances : introduite par Martial de Joannis, seigneur de Pagan, et d'Usson contre Jean Aubert, chevalier, en paiement de 6 livres roi ; — contre Vincent Gleize, en paiement de 7 livres, moitié grosse monnaie, moitié patats ; — contre Sébastien Charles, en paiement de 15 livres, moitié grosse monnaie, moitié patats ; — contre la veuve Joumard, en paiement d'une somme de 12 livres, moitié grosse monnaie, moitié patats, pour prix de feuilles de mûriers à eux revendues ; — par Louis Gantier, apothicaire, et chirurgien, contre Claude Dupuy, pour la perte qu'il a subie par suite du mauvais état de la cuve, que celui-ci lui avait louée sous garantie, pour faire son vin, etc.

B. 1349. (Registre.) — In-4°, 1,003 feuillets, papier.

**1317.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Poursuites : de François Grangeon, contre Joseph Brulard, en paiement de 26 livres monnaie de roi, pour prix de feuilles de mûriers vendues à ce dernier. — Criée et inhibitions faites à la requête de Dominique Buisson, Claude Nourry, et Jacques Jourdan, consuls modernes, portant que les adjudicataires de la ferme du four ne pourront percevoir que 6 livres par émines pour la cuisson du pain, conformément à leur cahier des charges. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Pierre Ruffe, par Anne Ravau, sa veuve, tutrice d'Anne-Marie Ruffe, leur fille. — Poursuites des consuls et trésorier, contre Pierre Bijaudy, boulanger, pour arriver au remboursement de 13 livres 5 sous dus par lui à la commune, pour solde du prix des grains à lui livrés. — d'Abraham, de Carcassonne, juif de Carpentras, contre tous ses débiteurs, et notamment contre Antoine et Jacques Jourdan frères, ses débiteurs, suivant acte d'obligation, etc.

B. 1350. (Registre.) — Petit in-folio, 711 feuillets, papier.

**1319.** — Brevet, etc. — Instance en mainlevée d'une saisie-arrêt, faite sur une charge de blé, par Claude Vincent, négociant de l'Isle, contre Pierre Devot, fermier du droit de péage ou de la barre, à Bédarrides, attendu qu'en sa qualité d'habitant de l'Isle, il a le droit de passer, sur le territoire de Bédarrides, avec bêtes de somme ou voiture sans être soumis à aucun péage ; désistement du demandeur sur l'observation que les franchises des habitants de l'Isle ne peuvent s'étendre à Bédarrides et à son territoire, vu que le comte de Toulouse qui a accordé les franchises de l'Isle, n'a jamais été seigneur de Bédarrides, Gigionian, Châteauneuf-Calcernier ou Châteauneuf-du-Pape, ces localités constituant des fiefs impériaux donnés à l'église d'Avignon. — Signification de vente, aux enchères publiques, d'un âne et d'un tonneau de vin, saisis sur Jean-Baptiste Raymond, à la poursuite de François Fusil, de Sorgues, et commandement à François Raynaud, sequestre de l'âne, d'avoir à le représenter. — Inhibition à la requête de Georges Bertet, Raymond Chouvet et Gaspard Gardon, consuls modernes de Bédarrides, de mener ou faire paître le menu bétail dans les pâturages du Campsee et dans les paluds, après la fête de Notre-Dame-la-Chandeleur. — Discussion des biens de Jean-Louis Vaute, à la poursuite

de ses créanciers. — Promesse de paiement d'une somme de 39 livres 2 sous patats, due pour arrérages de rente, faite par Jean-François Gonnat, cultivateur, à Anne Carton. — Commandement à Catherine Chrestian, veuve Henri Girardin et à ses enfants, d'avoir à payer à Jean-Marc Roux, fabricant de tuiles, de Gignondas, une somme de 22 livres qu'ils lui doivent pour solde du prix de 2,400 tuiles à 50 sous le cent qu'il leur a vendues, pour la toiture de leur grange, située au quartier de Mondevergues. — Signification de congé par Macel Eslany, à Mathieu Cry, son fermier. — Instance, par le trésorier de Bédarrides, contre les consuls, en constatation de valeur de 11 louis d'or neufs, valant 35 livres pièce, et de 69 écus blancs neufs, valant 6 livres roi pièce, provenant de la recette, pour le cas où ces monnaies viendraient à subir une diminution, ainsi que le bruit en court, avant d'avoir été employées au paiement des dépenses de la commune, etc.

B. 1331. (Registre.) — Petit in-folio, 959 feuillets, papier.

**1720.** — Brevet, etc. — Instance en constatation de lieux par Pierre Martin, religieux du couvent des Minimes, contre les hoirs de Pierre Carton, au sujet des jours de souffrance de la maison de ces derniers, sur la cour du couvent. — Inhibition faite à Jacques Pierre et Pierre Barrot, frères, par le trésorier de la confrérie des Pénitents Blancs, d'avoir à payer, dans les trois jours, six patats qu'ils doivent pour droit d'entrée dans ladite confrérie. — Instance en contrainte générale des biens des hoirs de Jacques Bénézet, au profit des Pères Minimes de l'ordre de Saint-François-de-Paul d'Avignon, pour assurer le paiement de 150 livres montant des arrérages d'une rente. — Paiement de trois émines de blé, délivrées à Pierre Philibert, sergent de la cour, pour ses gages, par Jean-Baptiste de Vernety, notaire et greffier. — Publication des statuts de Gigionian, ainsi que cela se fait chaque année, à la fête de Saint-Vincent. — Instance en saisie de trente-trois émines de fèves vendues, à raison de 16 sous patats l'émine, par M. Guimet, de Courthezon, à André Cartier, négociant, de Pernes, qui n'en a pas encore payé entièrement le prix. — M. Guimet fait élection de domicile au logis où pend pour enseigne l'image de Saint Laurent. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Claude Semaine, par Marguerite Chapain, sa veuve, agissant au nom de Anne-Joseph et François Semaine, ses enfants mineurs. — Instance en restitution, pour trop payé, de 13 livres roi, introduite par François Granger, cardeur, contre Jassuda Crémieux, juif, ledit Granger, ayant donné 6 écus blancs et deux pièces de 20 sous qui lui ont été comptés sur le

VAUCLUSE. — SÉRIE B.

piéd de 6 livres roi pièce, et les pièces de 20 sous, à raison de cette valeur, tandis que depuis l'augmentation survenue le matin même du jour de paiement (11 mars 1720) l'écu vaut 8 livres et la pièce de 20 sous, vaut 30 sous, etc.

B. 1332. (Registre.) — Petit in-folio, 828 feuillets, papier.

**1721.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et greffier. — Reproduction du testament fait, en temps de peste, par Nicolas Franquart, chirurgien de l'infirmerie de Bédarrides, à la requête de ses hoirs. — Signification de surenchère, pour l'adjudication des fours de la ville, par Jean Tort, contre Antoine Crunel, premier consul, Benoît Laurent et Claude Rameye. — Instance en contrainte, par les consuls contre Jean-Paul Bernus, Jacques Marquet et Pierre Moynier, principaux prix-facteurs de la balustrade de l'église de Bédarrides, pour les contraindre à achever leur ouvrage et à se conformer aux conditions de leur traité. — Contestation entre Pierre Marmillo et Jean-Baptiste Chapain, le premier demandant que, dans le paiement qui doit lui être fait, l'écu soit compté 6 livres roi, tandis que le second prétend compter l'écu roi pour 10 livres 10 sous, ainsi que sa valeur était estimée au moment de la livraison de la marchandise (septembre 1720). La cour décide que, en s'en rapportant au prix de la monnaie, à l'époque de la livraison, les écus blancs de 10 au marc, devront être comptés à raison de 7 livres 10 sous roi l'un. — Inhibition faite aux habitants de Bédarrides d'abattre des bœufs et de les débiter au préjudice du monopole de Gaspard Barrot, boucher. — Discussion des biens de Charles-Joseph Clament, à la poursuite de ses créanciers. — Instance de Benoît Laurent et de Michel Rameye, fermiers du four de la place, pour faire ordonner à Paul Cry, fermier de la boulangerie, d'avoir à faire cuire, à leur four, le pain qu'il débite dans Bédarrides. — Procès-verbal de la visite des victuailles faite par Raymond Chouvet et Georges Baudière, maître des victuailles, Claude Bernard et Pascal Sourras, consuls. — Instances : en contrainte et exécution par les recteurs de l'hôpital, joint à eux Durand, trésorier, contre tous les débiteurs de l'établissement ; — en reddition de comptes, par François Forment, contre Valentin Vaute et Jean Bijondy, recteurs dudit hôpital ; — en taxe de parcelle par M. Cathelan, apothicaire-chirurgien, contre les hoirs de Claude Semaine, etc.

B. 1333. (Registre.) — In-4°, 940 feuillets, papier.

**1722.** — Brevet, etc. — Pierre Ribouton, notaire et

greffier. — Instances : en production et reconnaissance de testament privé, par Anne Peyron, veuve et héritière de Simon Vauchier, contre les autres parents et prétendants droits audit héritage; — en production et reconnaissance de testament fait en temps de contagion, avec acceptation d'héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Jean Vaute, héritier de Valentin Vaute, son frère, contre les prétendant droits audit héritage; — en production d'autre testament privé, fait en temps de contagion, par Marguerite Semaine, veuve d'Elzéar Lauzen, contre Jean-Baptiste et Joseph Lauzen, frères et autres; — en répudiation d'héritage, par Florent Gonnet, ménage, rentier de la grange de Saint-Roman, contre les prétendant droits à l'héritage de François Gonnet, fournillier de Bédarrides; — du procureur juridictionnel, agissant d'office, en provision de tuteur aux personnes et biens de Thomas Fresquet, fils de François-Marie Fresquet et de Marguerite Bardon, mariés décédés; — du même, en provision de curateur aux personnes et biens de Suzanne Ligouza, contre Pierre Ligouza, oncle et curateur de cette dernière. — Criée faite, à la requête de Sylvestre, vicaire, et par les soins de la cour, portant défense aux cabaretiers, taverniers et hôtes, attendu que les églises sont encore fermées depuis que Bédarrides a été affligée une seconde fois par la contagion, de donner à boire et à manger, tant aux habitants de Bédarrides qu'aux étrangers, les jours de dimanche et fêtes, conformément aux ordonnances sur la matière. — Vente aux enchères d'une vache, de son veau et d'une génisse d'un an, provenant du mobilier de Thomas Fresquet, mineur en tutelle, sur la mise à prix de 28 écus monnaie de roi; Claude Rameye en est déclaré adjudicataire au prix de 94 livres 10 sous roi, etc.

B. 1354. (Registre.) — Petit in-folio, 826 feuillets, papier.

**1723.** — Brevet, etc. — Instance de Michel Vauchier, ménage, de Bédarrides, en payement de 6 livres roi, qui lui sont dûs pour avoir tracé deux sillons à la charrue dans une terre de 6 éminées appartenant à Nicolas Cathelan, aussi ménage. — Instance en nomination d'experts, pour l'arpentage et le bornage des fonds appartenant aux sieurs Connet Dominique, Chivalier et Bès. — Commandement fait à François Cry, d'avoir à payer une somme de 9 livres roi, due par lui au marquis de Montréal. — Instances : en remise et reconnaissance de testament privé, fait en temps de peste, par Hélène Charron, veuve et héritière, quant à l'usufruit d'Esprit Marmillo, contre François Marmillo, son fils; — en reconnaissance d'autre testament, fait aussi en temps de peste, par devant Ignace Marguerit, prêtre, religieux Minime du couvent d'Avignon, confesseur des malades et pestiférés,

et deux témoins; — en acceptation sous bénéfice d'inventaire et rémission du testament privé de Nicolas Bardon, par Joseph Bagnol, et Elisabeth Bardon, mariés, contre tous les autres prétendant droits; — en livraison de deux émines d'huile d'olive, au prix de 8 livres l'émine, par Louis Leydier, facturier en laine, de Bédarrides, contre les hoirs de Claude Rameye, vieux, aussi de Bédarrides, pour exécution du marché passé avec ce dernier. — Signification faite, à la demande de Nicolas Bressy et Esprit Barrière, consuls modernes de Bédarrides, à Paul Cry, fermier de la boulangerie, d'avoir à se conformer au tarif suivant : le prix courant du blé, étant de 75 sous patats l'émine, le pain blanc de 1 sou doit peser, suivant le tarif, sept onces; le pain rousset, huit onces quatre tarnaux et demi. — Instance en contrainte générale, des biens des débiteurs de la commune, par les consuls de Bédarrides. — Mise en demeure, de Dominique Gonnet, ménage, de prouver l'accusation portée contre Louise-Thérèse Arnaud, de lui avoir volé des glands, etc.

B. 1355. (Registre.) — Petit in-folio, 1,217 feuillets, papier.

**1726.** — Brevet, etc. — Instance en constatation et réparation des dommages causés par les inondations de la Sorgue, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1725, par Paul et Jean Cry, frères, et Laurent Semaine, fermiers du domaine communal du Campsec, contre les consuls qui, aux termes du bail, sont obligés de tenir en bon état, les digues qui défendent la propriété. — Rapport d'estime et inventaire des biens provenant de la succession d'Etienne Cathelan, apothicaire, de Bédarrides. — Signification, à Jean-Louis Nury, maçon, de Bédarrides, à la requête de Nicolas Bressy, premier consul, d'avoir à exécuter immédiatement, et d'après les conditions stipulées dans le marché passé avec lui, la martelière qu'il s'est engagé à construire, à prix fait, sur le domaine du Campsec. — Instance de Domergue Durand, veuve de Claude Gleize, contre Jean-Pierre Gautier, en payement de 12 livres, montant du prix de la feuille de mûrier, qu'elle lui a vendue. — Inhibition faite par les P. P. Minimes de l'ordre de Saint-François-de-Paul, d'Avignon, à Jean-Pierre Brun, ménage de Bédarrides, de faire prendre et charrier la paille de la meule qui se trouve sur leurs terres, au quartier de Saint-Etienne. — Instance en constatation de lieux et procès-verbal, par Pierre Bressac, maréchal-ferrant de Bédarrides, contre Jean Melchior, aussi de Bédarrides, qui empiète sur la terre du demandeur, située au quartier de la Crau, etc.

B. 1356. (Registre.) — Petit in-folio, 502 feuillets, papier.

**1727.** — Brevet, etc. — Célébration de la fête de saint François-de-Paul (2 avril 1723), en exécution du vœu fait par les consuls, pendant la peste. — Publications d'un arrêté des consuls, Nicolas Bressi, Louis Vaute et Jean Lombard, portant défense aux habitants de jeter aux poissons, dans les rivières, de la coque ou autre poison, à peine de 50 livres d'amende; — d'un arrêté ordonnant l'élagage, jusqu'à une hauteur de 14 pans, des arbres qui bordent les chemins. — Autorisation, par Gaspard Brunet, lieutenant de la cour, à M. Esprit Légier, hôte, de mettre au-devant de sa maison, une enseigne représentant l'image de saint Laurent — Dépôt et consignation, par M<sup>e</sup> Antoine Pichon, meunier du moulin banal et dominical de Bédarrides, entre les mains de Pierre Ribouton, notaire et greffier de la cour, d'une somme de 100 livres, monnaie de France, en garantie du quartier de la rente du moulin, échu le 1<sup>er</sup> août, et revenant au sieur Chafoin, un des fermiers de Son Excellence. — Inventaire des effets mobiliers délaissés par feu messire Esprit Robert, prêtre et sacristain de l'église paroissiale de Bédarrides, religieux de Saint-Ruf, dressé à la requête de Michel Gautier, procureur juridictionnel, par M. Ribouton, notaire et greffier de la cour. — Poursuites des hoirs de messire Gabriel de Tulle, de la ville d'Avignon, contre Philibert Arnaud, Marie Laboureu, veuve de Jean Buren, et ses enfants, Jean et François Tor frères, les hoirs de Georges Gleizet et Marie German, leurs débiteurs, etc.

B. 1357. (Registre.) — Petit in-folio, 948 feuillets, papier.

**1728.** — Brevet, etc. — Procès-verbal par lequel il est donné acte au sieur Laurent Jaunard, procureur d'Antoine Nourry, ex-trésorier de l'hôpital, de l'offre par lui faite, à messire Jean-Baptiste Sylvestre, prêtre et vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Bédarrides, commissaire délégué pour l'administration des rentes et comptes de l'hôpital, de rendre compte de sa gestion à MM. les auditeurs des comptes de la commune, et d'en payer le reliquat. — Jugement ordonnant la remise entre les mains de Joseph André, beau-frère et procureur du sieur Toulouse, d'Orange, sous l'obligation de la représenter et de la rendre au cas où ce dernier, défendeur, succomberait, et, à première réquisition du juge, de la somme de 12 livres consignée au greffe, à raison du droit de sortié de demoiselle Magdeleine-André, sa sœur, épouse dudit Toulouse. —

Assignation donnée par messire Jérôme Berbiguier, prêtre et sacristain de l'église paroissiale de Bédarrides, à tous les débiteurs du *spolio* de Messire Esprit Robert, son prédécesseur, en vertu des pouvoirs à lui conférés par Mgr André, abbé général de l'ordre de Saint-Ruf, en sa qualité de représentant de l'abbaye de ce nom, bénéficiaire de ladite sacristie de Bédarrides. — Requête de Pierre Gajan, Guillaume Ferran, Joseph Bénétzet Chafoin et Claude-François Myard, fermiers des droits de l'archevêché d'Avignon au lieutenant de la cour, tendant à faire notifier à Jean-Baptiste Bertet et Jérôme Rebelen, son berger, la dénoncée faite contre eux par André Gleyze, ménager, afin d'arriver au paiement de l'amende qu'ils ont encourue, et dont un tiers doit leur revenir, suivant les règlements. — Criée pour informer les habitants de Bédarrides qu'on va détourner l'eau de la Seille dans le béal du moulin pour faire farine. — Jugement condamnant la confrérie des Pénitents Blancs à payer aux Pères de la doctrine chrétienne, de Bédarrides la somme de 45 livres, pour un quartier du service qu'ils ont fait à la chapelle des Pénitents. — Plainte de Jean-Baptiste Bertet, premier consul, requérant contre Pierre Bertet, boulanger, fermier de la boulangerie close de Bédarrides, l'application des peines résultant de la dénoncée faite contre lui, pour n'avoir dans sa maison aucun pain blanc ni pain rousset pour le public. — Poursuites de Pierre Isnard ancien trésorier de Bédarrides, contre Jean-Esprit Vaute, en paiement d'un écu de 3 livres roi, restant dû sur la ferme du pousteirage d'un des fours dudit lieu. — Criée fixant, d'après le rapport des experts-jurés, la vengeance au mardi 14 septembre. — Sommation faite par les recteurs de l'hôpital de Bédarrides à Laurent Jaunard, trésorier, d'avoir à recouvrer, en sa dite qualité, les rentes de l'hôpital. — Assignation donnée par messire Gaspard de Fortia, marquis de Montréal, à François Bertet, son fermier, qui lui doit une somme de 428 livres 17 sous, pour arrérages de rentes. — Arrêté des consuls réitérant la défense d'entreposer du fumier le long des chemins de ronde de la ville et sur les grands chemins, à peine de 5 livres d'amende et de confiscation du fumier, etc.

B. 1358. (Registre.) — Petit in-folio, 796 feuillets, papier.

**1729.** — Brevet, etc. — Lettre de l'archevêque d'Avignon au lieutenant juridictionnel de la cour portant ordre d'avoir à interdire absolument, ainsi que le veulent les ordonnances, sous peine de la prison et autre, à l'appréciation du juge, les charivaris que l'on fait au mariage des veufs. — Inhibition, à la requête du premier consul, de faire

des bravades, de tirer des coups de fusil, et de sortir avec tambours et fifres, à l'occasion des mariages. — Tarif du pain : le prix du beau blé, étant de 3 livres 19 sous patats l'émine, le pain blanc d'un sou doit peser 6 onces 5 tarnaux, le pain rousset, 7 onces 4 tarnaux 1/2 ; le pain brun 8 onces 1 tarna 3/4. — Instance en obtention de contrainte générale de tous les biens de Domergue Durand, veuve de Claude Gleise, d'André et Jean Gleise, ses fils, par Gaspard de Fortia, de Pol, chevalier, marquis de Montréal, seigneur de Lagarde-Saint-Tronquet, Lagnes, Usson et autres places, citoyen d'Avignon, pour assurer le payement d'une somme de 100 livres, pour arrérages d'une pension à lui due. — Instance de Thérèse Bouzon, veuve d'Antoine Pézelier, contre François Vaute, ménager, de Bédarrides, pour le contraindre à payer 9 livres roi qu'il doit à son fils cadet, pour 6 mois de ses gages, comme pâtre. — Instance introduite par Claude Gleize contre Jacques Bonhomme, pour faire défendre à ce dernier de passer et repasser, et d'entreposer du fumier dans une cour qui fait partie des dépendances de l'immeuble du demandeur. — Inhibition à la requête de Jean-Antoine Robert, Pierre Cardinau et Pierre Dauphin, consuls modernes de Bédarrides, aux habitants de ce lieu, de faire paître leurs bêtes à laine dans les chaumes avant la fête de sainte Marie-Madeleine, afin que les pauvres gens puissent glaner. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'héritage *ab intestat* de François Fresquet et Anne Chivalier, mariés, par Jeanne Fresquet, leur fille et héritière. — Signification faite par Claude Mathieu, un des recteurs de l'hôpital, à Balthazar Bressi, que, sur la délibération du conseil de la commune de Bédarrides, l'hôpital est dans l'intention d'éteindre la rente de 12 livres, monnaie de France, qui lui est servie, tous les ans, le 24 décembre, en remboursant le capital qui est de 200 livres. — Inhibition faite à Pierre Dubourg, hôtelier, de Bédarrides, sur l'instance d'Esprit Légié, fermier du droit du souquet, de lever cabaret, donner à boire, à manger et débiter du vin, loger les voyageurs et les voitures, sans avoir, au préalable, acquitté les droits du souquet. — Fixation du jour où peuvent commencer les vendanges, au 27 septembre, etc.

B. 1359. (Registre.) — Petit in-folio, 754 feuillets, papier.

**1730.** — Brevet, etc. — Procès-verbal de dépôt dans le registre judiciaire de l'arrêté par lequel M. S. de Fosseran, vicaire et official général de l'archevêque et juge de la cour ordinaire ecclésiastique de Bédarrides, faisant droit à la requête de noble Jean-Baptiste Montaurier, avocat,

exacteur de ladite communauté, délégué pour son lieutenant ordinaire ecclésiastique, en ladite cour, Jean-Baptiste Sylvestre, prêtre et vicaire de l'église paroissiale de Bédarrides. — Saisie, sur jugement rendu par le lieutenant ordinaire ecclésiastique, des biens de Sébastien Cathelan et des hoirs de Nicolas Cathelan au profit de Mossé de Cavailion, juif, de la carrière de l'Isle, créancier desdits Cathelan, pour une somme de 1,100 livres. — Pour-suites des fermiers des droits de l'archevêque, Pierre Gajan, Guillaume Ferrand, Joseph Bénécet, Chafoin et Claude-François Myard, contre Marguerite Semaine, veuve en dernières noces de Claude Rameye, hôte, de Bédarrides, en payement du droit de lods de diverses terres qu'elle a acquises de son frère. — Saisie pratiquée, à la poursuite des hoirs de messire Louis-Henri de Guyon, seigneur de Crochan, sur les sommes dues à Claude et Gaspard Brunet, leurs rentiers, par Charles Bardou et Pierre Cloutier, tisseur, pour vente de feuilles de mûrier. — Notification à Barthélemy Bonnet, acquéreur des époux Charles Durcin et Françoise Bourgaron, d'une maison leur appartenant à Bédarrides, de l'hypothèque qui grève ledit immeuble, du chef de noble Joseph Brun, docteur, agrégé en médecine, d'Avignon, en vertu d'une créance de 400 livres. — Instance des consuls, joint à eux Gaspard Baud, trésorier, contre Pierre Isnard, prédécesseur de ce dernier, en payement du solde de son reliquat s'élevant à la somme de 72 livres 15 sous ; — des mêmes, contre Jean Cathelan et Louis Combe, fermiers des jardins de la communauté, en payement de 15 livres roi, pour solde des arrérages de la rente desdits jardins ; — des consuls et d'Étienne Roux, ex-trésorier, contre Pierre Barrias, un des fermiers de la pelle du four de Mirabel, en payement de la somme de 5 livres 17 sous 6 deniers, pour solde de la portion du premier quartier de ladite rente de pelle, payable le 1<sup>er</sup> août ; — des mêmes, contre Cyprien Astier, pour le payement de trois quartiers de la ferme de pâturages dudit four. — Le 13 septembre, visite faite dans toutes les caves et celliers de Bédarrides, pour vérifier la quantité de vin qui reste à vendre : chez Claude Arnaud, un tonneau à vendre ; chez Pascal et Jean Sourras, même quantité ; chez Claude Mathieu, 2 tonneaux ; chez M. de Verelos, un tonneau qu'on ne veut pas vendre ; chez Pierre Cardinau, 2 tonneaux ; chez Claude Charavet, 2 tonneaux ; chez demoiselle Elisabeth Brunet, un tonneau ; chez Georges Baudière, un tonneau. — Rapport des experts jurés concluant à la fixation des vendanges au 25 septembre, etc.

B. 1360. (Registre.) — Petit in-folio, 816 feuillets, papier.

**1731.** — Brevet, etc. — Discussion des biens de Nicolas Cathelau à la poursuite de ses créanciers. — Instance en obtention de commandement et contrainte des consuls, joint à eux Antoine Sabatier, trésorier, contre les débiteurs de la communauté. — Rapport d'estime des dommages causés par les bêtes à laine dans des terres situées au quartier de la Reveirolle, pour Antoine Bonnet, cultivateur et intimation et confirmation du rapport contre François Vaute et Martin Duclaud, son berger. — Instances : en obtention de commandement de Michel et Claude Durand, frères, contre Pierre Isnard, ménager, pour le contraindre à leur laisser, comme par le passé, le passage libre pour se rendre à leur grenier à foin ; — en taxation de parcelle et contrainte en paiement par Joseph Martel, chirurgien, de Bédarrides, contre les hoirs de demoiselle Roubaud, de Châteauneuf, résidant audit Bédarrides ; — en intimation et confirmation de dénoncé par Gaspard Baud, ménager, contre François et Georges Bautier frères, et leur berger, Étienne Imbert, qui avait mené paître leurs troupeaux dans un champ de luzerne appartenant au demandeur ; — par Dominique Nourry, ménager, de Bédarrides, contre Nicolas Bressy et Elzéar Vaute, son berger, qui avait mené paître son troupeau dans une terre semée en haricots appartenant au demandeur et située au quartier de Terre-Saint-Peyre. — Poursuites en exécution, des consuls et communauté, joint à eux Étienne Roux, jadis trésorier de la communauté, contre les hoirs de Paul Buren, débiteurs saisis. — Production de titres de messire Pierre de Joannis, seigneur de Verelos, dans la poursuite intentée par lui contre Florens Gros, ménager, de Bédarrides, son débiteur, pour arrâges de pension. — Instance en obtention de criée d'inhibition et défense de passer sur la terre de la Bignone, quartier du Camp, par Prosper de Fortia, de Pol, chevalier, marquis de Montréal, seigneur de la Garde et autres places, citoyen d'Avignon, etc.

B. 1361. (Registre.) — Petit in-folio, 749 feuillets, papier.

**1732.** — Brevet, etc. — Instance de Jean Bayle, contre Péruget, Joseph Gonnet, ménager, de Bédarrides, en paiement de la somme de 42 livres roi, plus une chemise, toile de maison et une paire de semelles que ce dernier lui doit pour ses gages d'une année. — Reconnaissance par Pierre Dubourg, de Bédarrides, en faveur de César-Jean,

de Montoux, d'une promesse privée par laquelle ledit Dubourg, s'était engagé à rendre à ce dernier, une saluée de seigle et une somme de 24 livres qu'il en avait reçue en prêt. — Rescrit de l'archevêque d'Avignon, autorisant Pierre Ribouton, notaire et greffier de la cour de Bédarrides, à empiéter, pour la clôture de son jardin, sis hors de l'enceinte du pays, en face de la porte Sainte-Croix, sur le sol du grand chemin qui borde ledit jardin, et vérification des travaux, faite par le lieutenant de la cour, en présence de Jean-Pierre Gautier, procureur juridictionnel. — Visite des victuailles faite chez les bouchers, boulangers et hôteliers, de Bédarrides, par Jean-Baptiste Charron, maître des victuailles, assisté de Claude Brunet, Claude Nourry et Pierre Nourry, consuls. — Rescission prononcée par l'archevêque d'Avignon, de la vente d'une terre, vigne et verger de 7 éminées, consentie par André Sylvestre, prêtre, en faveur de Jacques Anastay, apothicaire et chirurgien, de Bédarrides, au prix de 200 livres. — Publication d'un arrêté des consuls, portant défense de faire paître les troupeaux dans les chaumes avant la fête de Sainte-Magdeleine, afin de permettre aux pauvres gens de glaner, sous peine de 2 écus d'amende pour chaque trentenier et pour le paître. — Dénoncé faite par le seigneur de Verelos, à l'encontre de Pierre Chrestian, berger de Joseph Baud, qu'il avait surpris avec son troupeau dans une de ses terres, au quartier de la Beaumette. — Défense faite aux chasseurs de chasser dans les vignes avec leurs chiens, lorsque les raisins sont encore pendants. — Instance des P. P. Chartreux de Villeneuve, contre Jean-Pierre Gautier, fourmier, de Bédarrides, en paiement de la somme de 38 sous roi, à titre d'indemnité pour la paille qu'il leur a prise, en sus de celle qu'ils lui avaient vendue. — Notification aux fourmiers et boulangers du tarif arrêté par Barthélemy Durand et Gaspard Nourry, maîtres des victuailles, d'après le prix du blé fixé à 4 livres 5 sous patats l'émine, etc.

B. 1362. (Registre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

**1746.** — Brevet, etc. — Défense aux habitants d'aller ramasser de l'herbe dans les blés et les vignes, sous peine de 5 livres d'amende. — Criée ordonnant le nettoyage des rues, à l'occasion de la procession du Saint-Sacrement. — Discussion des biens de Jean-Joseph Ayme, à la poursuite de ses créanciers. — Fixation de la vendange au 3 octobre. — Poursuites du procureur juridictionnel, contre Léonard Gonnet, pour s'entendre condamner à l'amende de 5 livres pour avoir vendangé, avant le jour fixé. — Instance du marquis de Montréal contre la commune, pour la contraindre à réparer les chaussées de

l'Ouvèze, au droit de ses terres. — Tarif du pain : le pain blanc d'un sou doit peser 6 onces ; la livre de pain rousset doit se vendre 2 sous 4 deniers, etc.

B. 1363. (Registre.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

**1748.** — Brevet, etc. — Criée portant défense de porter du blé hors du territoire de la commune. — Autre criée portant défense de chasser dans les blés jusqu'à la mi-août et dans les vignes jusqu'à la mi-octobre, sous peine de 10 écus d'amende. — Fixation du prix de l'émine de blé à 7 livres patats, de celui de la salmée, à 40 livres. — Poursuites : de la commune contre tous ses débiteurs, et notamment contre Noël Brunel, Antoine Mouret et Joseph Bertet, rentiers du droit de pelle et charge du four de Mirabel ; — d'Alouet, revendeur, d'Avignon, contre Claude Blanchard et Marie Bertet, dite la Provençale, mariés, en payement de marchandises qu'il leur a fournies. — Fixation des vendanges au mercredi 3 octobre. — Inhibition faite aux hôtes et notamment à Jean Bei et à sa femme, d'emporter, vendre ou débiter aucun vin étranger, etc.

B. 1364. (Registre.) — Petit in-folio, 148 feuillets, papier.

**1749.** — Brevet, etc. — Pons, notaire et greffier. — Poursuites : du procureur juridictionnel, contre Louis Combe, cabaretier, pour avoir donné à boire du vin, dans sa maison, après 9 heures du soir, au mépris des ordonnances ; — des consuls contre Noël Brunel, un des fermiers du four de Mirabel. — Avis portant que l'émine de blé se vendant 3 livres 3 sous roi, le pain blanc d'un sou doit peser 4 onces 2 tarnaux, la livre de pain blanc doit valoir 22 patats, et la livre de pain rousset, 3 sous patats. — Avis portant que les habitants qui auront besoin de blé avant la récolte prochaine, devront en faire la déclaration, pour qu'on soit fixé sur la quantité qu'on en devra acheter. — Défense aux chasseurs de chasser dans les blés avant la mi-août et dans les vignes, avant la mi-octobre. — Poursuites des consuls contre Raymond Chouvet, pour s'entendre condamner à 3 livres d'amende pour avoir refusé de peser son blé et sa farine au poids public de Bédarrides. — Notification d'une ordonnance de l'archevêque d'Avignon, autorisant les consuls à retenir, au prix d'achat, pour la commune, le blé, seigle et autres grains vendus à des étrangers par Jacques Bressy et autres. — Poursuites des consuls et du peseur juré du blé et farine contre Laurent Jaumard et sa femme, pour avoir refusé de faire peser le blé qu'ils ont fait moudre au mou-

lin et condamnation des contrevenants à 3 livres d'amende. — Demande de provision de tuteur du procureur juridictionnel, agissant au nom d'Anne-Marie Nourry, orpheline. — Fixation de la vendange au 7 octobre. — Commandement, au nom des consuls, à Firmin Mounier, boucher, d'avoir à tuer du bœuf et de la brebis pour l'alimentation des habitants, et de vendre la viande à raison de 16 patats la livre, ainsi qu'il y est obligé par son bail, sous peine de la prison, etc.

B. 1365. (Registre.) — In-4°. 130 feuillets, papier.

**1750.** — Brevet, etc. — Poursuites de Gaspard Hurard, menuisier, contre Pierre-Louis Band, en payement de 52 livres, pour réparation de tonneaux. — Saisie d'un chaudron en cuivre sur Gaspard Bertet, à la poursuite de la chapelle des Pénitents Blancs de Bédarrides. — Poursuites de Jérôme Germand, menager de Châteauneuf, contre Antoine Reynaud, son berger, qui a laissé perdre une brebis de son troupeau. — Inhibition, à la requête des consuls, joint à eux Jean Bijandy, fermier de la boulangerie close de Bédarrides, à Jean Jouffret et Françoise Combe, mariés, et à tous autres, de vendre aucune sorte de pain dans le terroir de Bédarrides, au préjudice de la boulangerie close. — Poursuites : des consuls et communauté contre Claude Pézellier qui a été trouvé faisant paître un troupeau de cinq trentenières dans les paluds-dessus, contrairement aux ordonnances ; — de Jacques Brillant, maréchal à forge, d'Avignon, contre Jean Jouffret, meunier, en payement de 9 livres roi, pour avoir ferré ses 3 mulets pendant 3 mois, et de 5 émines de blé, pour l'appointage des marteaux des deux tonnanis du moulin, dont ledit Jouffret était fermier ; — de Marie Palagère, veuve d'Antoine Moutte de Monteux, contre les hoirs de Cyprien et Henri Arcier, père et fils, en payement de 90 écus, pour arrérages de ventes ; — des consuls et communauté, contre François Buren, contre lequel procès-verbal a été dressé pour avoir ramassé et emporté du bois provenant des réparations que l'on fait à la chaussée de l'Ouvèze ; — de Thérèse Combe, veuve de Louis Clament, contre Claude Blanchard et Marie Bertet, mariés, en payement de 3 livres 12 sous roi qu'ils lui doivent pour prix de 16 livres de viande de porc, au prix de 7 sous la livre. — Fixation du pain, l'émine de blé se vendant 3 livres 16 sous patats (juillet), — etc.



B. 1366. (Registre.) — Petit in-4°, 85 feuillets, papier.

**1354.** — Brevet, etc. — Criée portant que le blé se vendant 4 livres 4 sous patats l'émine, le pain blanc doit peser 5 onces et 6 tarnaux, et la livre de pain rousset ne doit se vendre que 13 patats, conformément au tarif. — Ordonnance portant inhibition à tous les habitants, excepté le boulanger, de faire du pain pour le vendre. — Prix du blé : 3 livres 19 sous patats, l'émine, 3 livres 10 sous. — Poursuites des consuls contre les débiteurs du prix du blé et notamment contre André Carles. — Fixation des vendanges au 24 septembre. — Poursuite de Paul Nourry, libérateur du repurgement des mayres, contre Jean-Antoine Robert, en paiement de 44 sous patats, pour le curage de 48 cannes de mayres dans la propriété de ce dernier, soit à raison de 11 deniers la canne, conformément au cahier des charges. — Poursuites de Rose Reyre, veuve de Jean Pascau, contre Alexandre Plaindoux, en paiement d'une marmite en fer qu'elle avait prêté à ce dernier et qui a été brisée. — Rapports : de Claude Fianquet et de Pierre Barthélemy, experts-jurés, estimant à 30 sous roi les dommages causés par le gros bétail de Martin Donclaud, dans une terre appartenant à Antoine Chevalier, située à la Palud-dessus ; — des mêmes estimant à 6 livres roi le dommage causé dans le domaine appartenant aux Char treux, par Claude Vaute, qui y a coupé douze pieds de saules morts, etc.

B. 1367. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

**1361.** — Brevet, etc. — Citations : à la requête du procureur juridictionnel, de François Cry, pour s'entendre condamner aux peines portées par les ordonnances, pour avoir été trouvé, après 9 heures du soir, dans le cabaret tenu par Jacques Barrot ; — contre Gilles Abrien et Jacques Barrot, hôte, pour les mêmes causes. — Prix du blé (juillet), 3 livres 15 patats l'émine. — Visite des victuailles et confiscation, sur Mathieu Vincent, de 5 bouteilles qui ne contiennent pas le pèchier pinte et qui lui seront rendues lorsqu'il ne vendra plus de vin. — Criées prescrivant : aux riverains des mayres, au quartier du chemin de Causans, de le repurger, dans trois jours, faute de quoi elles seront repurgées à leurs frais par des prix-facteurs ; — aux habitants qui ont du vin à vendre, de le faire savoir partout, le dimanche. — Rapport d'estime des dommages faits par le bétail, dans les terres et vergers d'Etienne Bonnet et de Girard Bertet, contre Florent Pézelier, berger d'Elzéar Gonnat.

Poursuites : de François Blanchard, contre Antoine Richard, berger ; — d'Antoine Combe, contre Jean Bérard, berger ; — de Jean-Claude Dupuy et des hoirs de Jean Lombard, contre les deux fils de Claude Pézelier ; — de Louis Lautier, contre Vincent Lanzen, fils de Claude ; — du procureur juridictionnel, contre François Feren, dit Reynand, pour avoir envoyé chercher, par sa fille, du vin étranger pour le vendre dans son cabaret, alors qu'il s'en trouve encore de bon et de potable dans Bédarrides, au prix de 2 sous le pèchier et au-dessous, acte commis au mépris des ordonnances sur la matière, etc.

B. 1368. (Registre.) — Petit in-folio, 146 feuillets, papier.

**1364-1365.** — Brevet, etc. — Tarif du pain. — Le blé valant 4 livres 2 sous patats l'émine, le pain blanc d'un sou doit peser 6 onces et la livre de pain rousset doit se vendre 12 patats. — Fixation du prix de l'émine de blé à 4 livres 15 sous l'émine ; à 5 livres patats ; à 4 livres 10 sous ; à 4 livres 8 sous ; à 4 livres patats ; à 4 livres 12 sous. — Poursuites de M. Vernay, fermier général des droits seigneuriaux : contre Antoine Baud, pour le contraindre à remplacer trois mauvaises gerbes sans grains qu'il a fait passer parmi celles qu'il devait pour sa tasque ; — contre Jacques Fournet, Guillaume Finet et Denis Fresquet, pour n'avoir pas déclaré au collecteur de la tasque le nombre de gerbes récoltées par eux ; — des consuls et de Dupuy, trésorier de la commune, contre Pierre Gautier et Philippe Barrias, rentiers des droits de la pelle du four de la place, en paiement de 16 livres pour solde du quartier d'octobre de leur rente. — Rapport d'estime des dommages causés aux récoltes, pour Pierre Rabany, contre Antoine Tor, berger de Jean Leydier ; — pour Girard Bertet, contre Jean-Baptiste Bernier. — Poursuites : du trésorier contre la veuve Jouffret, hôteesse, en paiement de 4 livres dues par elle pour le droit de souquet ; — de Jean Buren contre Louis Clament, en paiement de 27 livres, pour le loyer d'une maison, etc.

B. 1369. (Registre.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

**1661-1690.** — Cahier des dénonces, etc. — Dénonces : de Jean Montilly, garde des vignes, contre Marguerite Fraquette, Madeleine Bergine, Claude Maurelle et Françoise Bijaudi, qui ont été trouvés volant des figues ; — de Jean Turc, garde du terroir, contre la veuve Gleize et Félix Gleize, son fils, dont les troupeaux ont été trouvés mangeant aux meules de gerbes de Georges Roux et Pontan,

au quartier de la Baumette ; — de Paul Liffra contre les fils de Jean Bénézet et Jean Joumard, qui gardaient des brebis dans une terre semée en orge, au quartier de l'aire de la Catalane ; — de Claude Bernard contre Antoine Roche, trouvé dans un chaume appartenant à Félix Gleize, au chemin de Causan, fauchant l'herbe et la charriant à sa maison ; — de Valentin Isnard, procureur juridictionnel, contre M. de Montréal, dont le troupeau, gardé par le fils de Claude Melchior, a été trouvé dans la Palud-dessus et dont un autre troupeau, gardé par le fils de Gaspardon, a été trouvé à la Palud-dessous, et contre le sieur Boisson, dont le troupeau, gardé par Jean Bertet, a été trouvé paissant au même endroit ; — de Michel Gros et Paul Prune, portant qu'ils ont trouvé trois bêtes bovines d'Entraigues dépassant dans le pré neuf du Campsec, et qu'ils les ont fait mettre en fourrière au château, sous la garde du procureur juridictionnel ; — de Mathien Urard, dit Grenoble, portant qu'il a trouvé un porc dans une terre semée en orge lui appartenant, au quartier du pont de l'Ouvèze, et que ne sachant à qui il appartient, il l'a remis au château, entre les mains de la femme du procureur juridictionnel, etc.

B. 1370. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

**1690-1699.** — Cahier, etc. — Dénonces : de Claude Baud, de Courthezon, contre la femme de Michel Durand et les deux filles de Jean Sabatier, qu'il a trouvées cueillant des raisins dans une vigne de M. de Merveille, au quartier de Dame-Jeanne ; — de Gaspard Brunet contre les fils de Jacassue, de Cavaillon, appelé Jassuda et celui de Gentille, de Millaud, qui ont été trouvés traversant, à cheval, les terres de M. de Guyon, et celle du dénonçant, au quartier du chemin de Saint-Etienne. — Dénonce de Françoise Coste, Jean Rigaud et Alexandre Grand, accompagnés d'Antoine Durand, procureur juridictionnel, contre les particliers de Sorgues, qui faisaient dépaître leurs troupeaux, la nuit, dans les terres et pâturages de Gigonian, et mise en fourrière des bêtes ; — de Jean Cournat, rentier, de M. de Guyon, contre Mathieu Chrestian, qui a été surpris coupant des branches de saule et en chargeant un âne dans le terrain d'autrui ; — du vicaire contre Joseph Brunet, cabaretier, surpris donnant à boire à divers habitants du lieu pendant les vèpres ; — de Pierre Ligouza contre André Durand et deux de ses enfants, trouvés cueillant des figues dans une vigne appartenant au dénonçant, située au quartier de la Crau ; — de Pierre Rigaud contre Jean Merles, fils aîné, qui chassait aux lapins au quartier du Bas, contrairement aux ordonnances ; — de Jean-Jacques Brûlard,

d'Avignon, contre Pierre Martin, qui vendageait avant le jour fixé ; — de Claude Jouffret, meunier, contre Antoine Cardinaud, frères, qui ont fait moudre 3 sacs de blé au moulin d'Entraigues, en violation des ordonnances, etc.

B. 1371. (Registre.) — Petit in-4°, 40 feuillets, papier.

**1704-1713.** — Cahier, etc. — Dénonces : de Pierre Serre contre les fils de Claude Brunet, qui, monté sur sa jument, cueillait des cerises aux cerisiers plantés dans une vigne du dénonçant, située au quartier de Thomassin, tandis que la bête mangeait les pampres ; — d'Anne Durand, veuve d'Antoine Durand, contre les frères Lombard qui chassaient avec leurs chiens dans une vigne de la dénonçante, au quartier de la Sorgue ; — des RR. PP. Chartreux, de Villeneuve-lès-Avignon, contre les fils de Jacques Bonhomme, qui faisaient paître trois bêtes asines et deux poulains dans une luzerne appartenant à la Chartreuse, au quartier du Camp ; — de Gaspard Cathelan contre Jean-Baptiste Granget et Pierre-Louis Arnaud, qui coupaient et arrachaient des pieds d'arbres entraînés par la rivière de l'Ouvèze, dans une terre du dénonçant, située au quartier de la Rizelette ; — de Nicolas Cathelan, Florent Isnard et Jean Pézellier, consuls, contre la veuve de Jean Arnaud et François Jourdan, dont les troupeaux paissaient dans les pâturages du Campsec, au mépris des inhibitions faites à cet égard, etc.

B. 1372. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

**1713-1717.** — Cahier, etc. — Dénonces : de Jean-Antoine Durand, contre François Michel, rentier de la grange de Gigonian, dont la servante faisait paître le troupeau d'environ 60 brebis dans le verger du dénonçant, situé sur le terroir de Gigonian, au quartier de Castion ; — de Jean Cathelan, contre le valet de la veuve Antoine Froment, qui cueillait des noix dans une terre appartenant au dénonçant, située au quartier de la Roquette ; — de Jean-Baptiste Ribouton, contre Jean Bardon, dont les pourceaux ont été trouvés mangeant au gerbier du dénonçant ; — de Claude Allemand, marchand facturier à laine, de Bédarides, contre Jean Champenen, qui a été trouvé mangeant des raisins et en cueillant pour les emporter dans une vigne du dénonçant, située au quartier de la Croix ; — de François Merlet, concierge de la maison de madame de Guyon, contre la veuve d'Antoine Froment, dont les poules, au nombre de 12, ont été trouvées grattant et mangeant dans le pasquier de la dénonçante, située au quartier de la Garitte ;

— de Jean Cathelan, contre Gaspard Pascaud, dit le Gavot, dont la vache a été trouvée couchée et mangeant le blé en herbe dans une terre du dénonçant, située au quartier de la Font-de-Michelle; — de Claude Chouvet jeune, contre Bertet fils, et Girardet, sa femme, qui avaient été trouvés dans une terre du dénonçant, située au quartier de la Rislelette, coupant le chaume et les herbes, au moyen de la faux et de la faucille; — de Jean-Pierre Olivier, religieux convers de la Chartreuse de Villeneuve, contre Paucrace Franquet, dont la femme a été trouvée abattant les mûres et les feuilles des mûriers plantés dans une terre appartenant à la dite Chartreuse, au quartier du Camp, pour nourrir quatre de ses cochons; — de Gaspard Barrot, boucher de la boucherie close de Bédarrides, contre Claude Leydier, boucher de Carpentras, pour vente clandestine de viande, au préjudice de sa ferme, etc.

B. 1373. (Registre.) — Petit in-4°, 47 feuillets, papier.

**1718-1722.** — Cahier, etc. — Dénonces pour délits de pâturages et dommages aux récoltes, exportations clandestines de récoltes, vente de denrées corrompues ou sophistiquées, de Valentin Vaute, contre Jean Gleize; — de Bernard Brunet, contre Jean Berlet; — de Jean-Claude Teste, fermier de M. Ture, contre les frères Girardin et Joseph Lougeret; — de Claude Torrette, contre Antoine Bernier; — de M. de Verclos, contre Claude Rameye; — de Florent Gonnet, contre Valentin Vaute et François Reinand; — de Noël Seumaine, contre la fille de Jean-Baptiste Lanzen; — de Joseph Sorhier, contre Jean Pascal; — de Marguerite Chapain, veuve de Claude Lemaine, contre Mathieu Chrestian; — de Françoise Baud, veuve de Jean Lemaine, contre Jean Bijaudi, boulanger, etc.

B. 1374. (Registre.) — Petit in-4°, 93 feuillets, papier.

**1722-1732.** — Cahier, etc. — Dénonces: de Paul Durand et de Pierre Philibert, sergent, contre Gaspard Gardon, pour délit de pêche, dans la rivière de l'Ouvèze; — contre Jean-Baptiste Chapain et autres, qui ont fait moulin du blé à Courthézon, au préjudice du droit de banalité du moulin de Bédarrides; — de Marie Chapus, fille de service de M. Ribouton, notaire et greffier de la cour, contre Nicolas Mathieu, fournisseur du four de la place, qui a mis les fournées de pain qu'elle lui a portées, pour le compte de son maître, à la dernière ou avant-dernière place, près des cendres, ce qui a fait qu'à la dernière fournée, une partie du pain de son maître a été gâté, et

VAUCLUSE. — SÉRIE B.

cela malgré le bail à ferme qui oblige les fournisseurs à préférer MM. les officiers et à les mettre à la première place du four, ledit fermier exigeant aussi, contrairement à son bail, un pain par émine de blé, au lieu de ne prendre que 6 deniers patats pour la même quantité, pour droit de cuisson; — autres contre Bouzon, Nicolas Tronc, Guillaume Vaute, Jean Alazay, Pierre Vaute, Pierre Chrestian, pour délits de pâturages et autres dans le bien d'autrui, etc.

B. 1375. (Registre.) — Petit in-4°, 48 feuillets, papier.

**1732-1738.** — Cahier, etc. — Dénonces: de Gaspard Brunet, fils de Claude, fermier de la boucherie close, contre Claude Leydier, qui tuait des moutons et en vendait la viande au préjudice de son privilège; — d'Antoine Guillot, religieux convers de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, contre Pierre Chivalier, dont le porc passait dans la terre de la Gardette, appartenant à la Chartreuse; — contre Jean-Pierre Combet, qui coupait, avec une hache, le pied d'un saule dans une terre de la Chartreuse, au domaine du Jas; — de Louis-François Maury, prêtre et vicaire perpétuel de l'église paroissiale, contre Jean Pézelier et Antoine Longeiret, cabaretiers, qui servaient à boire et à manger, le dimanche, pendant que le Saint-Sacrement était exposé et que l'on chantait vêpres; — de haut et puissant seigneur, messire Gaspard de Fortia de Pol, chevalier, marquis de Montréal, seigneur de la Garde, Saint-Tronquet, Lagnes, Usson et autres places, maître de camp dans les armées du Roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, demeurant à Bédarrides, contre Paul Bounoudon, qui cueillait de la feuille de mûrier dans la propriété du dénonçant; — de M. des Pradelles, contre Arnaud, boulanger, fermier de la boulangerie close, qui refusait, contrairement aux conditions de son cahier des charges, de lui vendre du pain blanc; — de Jean-Antoine Mathieu, religieux convers du couvent des RR. PP. Minimes, ordre de Saint-François-de-Paul d'Avignon, prieur du prieuré de Bédarrides, contre Joseph Cry, qui faisait paître deux mulets et une bourrique dans une terre des Minimes, etc.

B. 1376. (Registre.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

**1737-1780.** — Cahier, etc. — Dénonces de Thomas Barthélemy, valet consulaire, contre Florent Pezellier et Etienne Buren, qui faisaient paître leurs troupeaux dans les pâturages du Campsee, contrairement aux nouveaux réglemens; — de Gaspard Baud, contre Ligoutaz, fils de

Nicolas dit Bouzon, berger de Gonnet, fermier des Pères Chartreux, qui gardait son troupeau dans le verger de M. de Verelos; — d'Esprit Mouret, procureur juridictionnel, contre Joseph Pzellier, hôte, et Claude Tort, cabaretiers, pour avoir donné à boire et à manger, dans leur établissement, le jour de la fête de Notre-Dame, pendant la procession qui se fait ordinairement aux vêpres, et pour avoir donné à boire, après dix heures du soir, contrairement aux ordonnances; — de Louis Vaute, garde juré, assisté de Mathieu et Augustin Franquet, consuls, contre le fils d'André Ulpat qui faisait paître son troupeau sur la chaussée de l'Ouvèze, au préjudice des nouvelles plantations de défense contre la rivière; — de François Pochy, contre Georges Routière, Félix Bertet, et Jean Longeiret, qui jouaient du galoubet et faisaient la farandole, sans en avoir obtenu la permission, et pendant que le Très Saint-Sacrement était exposés aux Pénitents; — d'Antoine Tondeur, brigadier, et de François Long et Mathieu Santon, cavalier de la maréchaussée d'Avignon, assistés du procureur juridictionnel, contre Joseph Pzellier et Jacques Monier, cabaretiers, pour avoir donné à boire, entre onze heures et unuit, et contre Barthélemy, fils d'Antoine Carret, Claude Bérard et autres, pour avoir bu dans les cabarets et chanté dans les rues, etc.

B. 1377. (Registre.) — Petit in-4°, 46 feuillets, papier.

**1781-1784.** — Cahier, etc. — Nourry, greffier. — Pous, notaire et greffier. — Dénonces : d'Etienne Fine, contre François Cry, fils de Claude boucher; — de Laurent Chivalier, contre Antoine Combe; — de Thomas, Barthélemy et Gaspard Bonhomme, gardes du terroir, contre Charles Ligouzat, berger du fermier de M. d'Aillaud; — Jean Vaute dit Vaton, Florent Grezzellier, Madeleine Chanavas, Pierre Mayet, Georges Nourry, pour délits de pâturage; — du procureur juridictionnel, contre Joseph Barrias, cabaretier, et Joseph Pzellier, hôtelier, pour avoir donné à boire et à manger, pendant les vêpres, au mépris des ordonnances; — de Jean-Pierre Duerès, fermier des droits seigneuriaux, contre Claude Fouquet, pour avoir enlevé les gerbes avant l'expiration des trois jours qui ont suivi la déclaration par devant le collecteur de la dime, etc.

B. 1378. (Registre.) — Petit in-4°, 44 feuillets, papier.

**1705.** — Livre des adjudications de la communauté de Bedarrides. — Délivrance de la boucherie close faite aux enchères publiques, par Dominique Buisson, Elzéar Lauzen

et Etienne German, consuls, à Ayme Vallon, boucher, qui s'engage à fournir la viande au prix de 6 patats, la viande de mouton, tonte l'année, de 2 sous patats, la livre de bœuf et de brebis, les six premiers mois, et au prix de 10 patats les autres six mois, « de laquelle délivrance ledit lieutenant l'e'u a mis en possession par tradition de la plume de moy notaire, ainsi qu'il est de coutume ». — Délivrances : de la feuille des mûriers, situés sur le tour de la ville, et de la terre de la Maladière, appartenant à la communauté, pour le prix de 24 écus, monnaie courante, au profit de Claude Rameye. — Délivrances : de la ferme du droit de barre à Jean Petit, moyennant 47 écus, monnaie courante, et un fusil ou mousquet de la valeur de 3 écus roi; — de la ferme du souquet, à Pierre-Louis Nourry, moyennant 16 écus en monnaie et un fusil neuf de la valeur de 3 écus roi; — du foulage des gerbes de la tasque, et de celles provenant de la terre du bois de l'Épine, appartenant à la mense archiépiscopale, à Jean Bijaudi, moyennant 200 livres en monnaie, etc.

#### COUR BARONNALE DE BÉDOIN.

B. 1379. (Registre.) — Petit in-folio, 306 feuillets, papier.

**1598-1599.** — Causes. — Guibert, notaire et greffier. — Saisie pratiquée, à la requête de Jean Maurin, de Malaucène, agissant comme mari de Françoise Constant, sur Denis Constant, son beau-frère, de deux vignes, de trois journaux, sises au quartier des Royères, en payement de la somme de 63 florins 9 sous, montant de la dot de sa femme. — Saisie-arrêt, faite à la poursuite de Marguerite Giraud et Madeleine Thomas, postières du four du plan, en mains de Bourthoumie Blandin, débitrice de M. de Cheminade, de la somme de 5 florins que ce dernier leur doit pour le pousteirage. — Commandement fait, à la requête de la charité de Bedoin, à Pierre Castellar, de couvrir d'une toiture et de charpenter la grange habitée par Jean Fage, son neveu, au quartier de la Garenne, ce à quoi, il se trouve obligé par sa qualité de fermier. — Demandes : par Madeleine Augier contre Isabeau Dauberte, en payement de 4 florins 11 sous et demi, pour prix du blé vendu; — par Estève Bonnel, contre divers particuliers en liquidation d'indemnité qui lui est due, à raison du passage qu'ils ont établi sur terre, au quartier du Pont, d'une partie de l'eau de la Reille, etc.

B. 1380. (Registre.) — Petit in-folio, 1117 feuillets, papier.

**1642.** — Causes. — Durand, greffier. — Instances : des hoirs de Laurent Blandin, contre Jean Nouvène, qui avait vendu à leur auteur, une terre d'une 1/2 éminée, au quartier de la Crotete, sous la promesse de le couvrir de tout service de cens qui excéderait 1 denier ; — en remboursement de 4 émines 1/2 de blé, montant de 29 années d'arrérages et d'une cense de 3 cosses établies sur ladite terre, au profit de M. de Bedoin. — Offre faite par les hoirs de Jean Roulhet, à Gabriel Damian, du remboursement d'une pension de 7 écus, au capital de 100 écus, servie à ce dernier. — Instances : par Antoine Gassin, de Flassan, contre Laurent Giraud, en paiement de 3 écus, pour solde de ses gages de fourmier du four neuf ; — par Jean Giraud, contre Jean Marsau, menuisier, en paiement de 6 florins 9 sous, tant pour prix d'une demi-once de graines de vers à soie, que pour reste du prix d'un tonneau que ledit Marsau s'était engagé à lui faire. — Commandement par Pons Constant, chapelier, à François Beissier, de vider la maison qu'il a vendue au poursuivant. — Instance par Esprit Peyre, hôte contre Jean Guibert, en paiement de la somme de 50 sous, pour un repas, à raison de 5 sous par tête, qu'il fit avec plusieurs de ses amis, le jour de la Pentecôte, et dont il est seul tenu, d'après la convention intervenue entre eux, pour n'être pas allé à Senserènes où se firent lesdites fêtes. — Saisie, à la requête de M. Gauchier Villario, d'une vigne de deux éminées, au quartier de Flesi, appartenant à Arnoué Castellard, pour le montant, s'élevant à 3 florins, de deux annuités de pension, etc.

B. 1381. (Registre.) — Petit in-folio, 560 feuillets, papier.

**1649-1650.** — Causes. — Guillaume Dauberte, notaire et greffier. — Instances : par Jacques Istre, héritier pour moitié de Silvestre, son père, contre Estève Rey, en rétenton de la moitié d'un pré de deux éminées une quarte, situé au quartier de Dessous de la Plaine, sur lequel son dit père avait acquis, de Gautier Armandy, le droit de premier lods ; — par Bertrand Guiot, contre mademoiselle de Durand, pour la contraindre à ôter les tonneaux de vin, cuve et meubles qu'elle a entreposés dans la cour et la chambre de sa maison, ou à lui payer le loyer au prorata du local occupé par lesdits objets. — Commandements : faits à Esprit Jean, dit Javasson, de reconnaître, en faveur de M. de Flassan, un verger de deux éminées, au quartier

du pré Rascau, grevé d'une cense d'un demi-pois, qu'il a acquis des hoirs de Nicolas Augier ; — à Louis Vintain de reconnaître au même, un verger de quatre éminées, quartier de Sablas, qu'il a acquis des hoirs de noble Lély Florent. — Notification à Jean Favory, Antoine Talène et Esprit Peyre, fermiers du prieuré de Saint-Martin, de Bedoin, de la cession de la somme de 55 livres, faite par Jean Fallot, prêtre, prieur, à M. Guillaume de Piolenc. — Vente aux enchères, à la requête du procureur juridictionnel, des biens confisqués sur Antoine Jean, à la suite du procès intenté contre lui par Denis Jean, etc.

B. 1382. (Registre.) — Petit in-folio, 574 feuillets, papier.

**1651-1655.** — Causes. — Charles Breton, notaire et greffier. — Inventaire des biens meubles et immeubles de la succession de Valentin Jean. — Saisies : d'objets mobiliers, pratiquée à la requête de M<sup>lle</sup> de Durand, sur Jeanne Augier ; — d'une ânesse, par Toussaint Joannis et Vincent Thomas, cessionnaires de M. de la Motte, sur Esprit Constant, dit le Moure, pour la somme de 16 écus. — Commandement fait par Antoine Peyre, chapelier, à Antoine Thomas, dit Boudière, d'avoir à lui donner des gages, à concurrence de 11 écus, de 5 florins pièce, montant de la somme qu'il lui doit. — Instances : de Pascal Clop fils, contre Mathieu Brun, en paiement de douze journées, à raison de 8 sous l'une, employées à la moisson et à la foulaison des grains et de plusieurs autres journées qu'il a faites avec ses deux sœurs ; — de Claudette Blachier, veuve de Pierre Reynard, contre ses deux fils, Esprit et Jouis Reynard, en paiement de la pension alimentaire de 4 émines de blé, 2 barreaux de vin et 12 sous chacun, pour location d'une chambre qu'ils sont obligés de lui servir, etc.

B. 1383. (Registre.) — Petit in-folio, 741 feuillets, papier.

**1665-1666.** — Causes. — Charles Breton, notaire et greffier. — Saisie-arrêt, à la requête des bayles de la confrérie du Saint-Sacrement, entre les mains de Dominique Durand, potier de terre, d'une émine d'huile d'olives, appartenant à Antoine Picquet, leur débiteur. — Sentence qui commet aux caritadiers, experts jurés, la fixation du passage de l'eau dérivée de la rivière de Mèze, pour l'irrigation des terres de Denis Durand, prêtre, Maximilien Dauberte et consorts, plaissant contre les hoirs de M. de Turinel, sieur de Lauzon. — Instance des souqueteurs, contre Jeanne Rebellin, en paiement de la dénoncée faite contre elle, pour avoir, contrairement aux règlements,

donné à boire et à manger dans sa maison. — Notification faite par César de Vervins, notaire, à Hilarion Beynet, de la cession à lui faite par Charles-Joseph d'Orléans, de Catillina, seigneur de Bedoin, d'une annuité de la rente de 400 écus de 3 livres que ledit Beynet sert à ce dernier; — saisie-arrêt pratiquée par ledit cessionnaire en mains de Jean Bues, dit Choepier, de 40 émines d'huile appartenant audit Beynet, pour assurer le paiement de la rente cédée. — Saisies faites : à la requête de M. de Bedoin, d'une vigne de 5 éminées, quartier de Laval-de-Ricaud, sur Estève Clop, son débiteur; — à la requête du questeur de la confrérie de Saint-Marc, contre Noël Cerlin, en paiement de 6 sous, que ladite confrérie a fournis pour l'enterrement de sa mère. — Saisie-arrêt pratiquée à la requête d'André de Florens, sieur de Saint-Estève, viguier de Bedoin, en mains de Claude Laboris, de la salmède de blé que celui-ci doit à Barthélemy Ravoux, pour être payé de la pension de 2 écus que ce dernier sert annuellement au poursuivant, etc.

B. 1384. (Registre.) — Petit in-folio, 725 feuillets, papier.

**1670.** — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Assignations : données par Diane Bagnol, veuve et héritière grevée de Denis Clop, à Jean Rocque, fils de famille, pour qu'il vienne déclarer s'il veut ou non exécuter l'acte de vente que lui a consenti son défunt mari, d'une maison sise rue du Four-Neuf, moyennant le prix de 20 écus; — par M. André Gontard, aux consuls, pour voir commettre la liquidation de l'indemnité due à Marie Bonnet, sa femme, à raison de l'emprunt fait à la terre de cette dernière, le long de la rivière de Méze, du terrain nécessaire à l'agrandissement du béal du grand moulin; — par Jean-Baptiste Beynet, à Jacques Bellon, pour le contraindre au paiement de 7 florins 7 sous qu'il lui doit pour facture d'étoffe. — Mise aux enchères des immeubles dépendant de la succession de Gabriel Bernard. — Assignation donnée par Guillaume Durand, à Alexandre Bernusset en délivrance d'une charge d'huile que ce dernier lui a vendue au prix de 17 écus. — Saisie-arrêt, à la poursuite de Denis Dauberte, ancien trésorier des Pénitents-Blancs, créancier d'une pension de 1 écus 6 sous sur Antoine Parpaillon, en mains de Pierre Rougnon, dit Mourier, de semblable somme à prendre sur celle plus forte qu'il doit audit Parpaillon. — Sommation faite devant le bayle de Bédoin par Balthazar Thomas, enrê de Dieu-le-Fit, au nom de Claude Perouse, son beau-frère, à Esprit Thomas, chirurgien, de faire reconduire chez son père à Dieu-le-Fit, Marguerite Perouse, leur nièce, qui s'est retirée chez

lui sans autorisation de ce dernier, ou de déclarer s'il veut la nourrir et entretenir à ses frais, etc.

B. 1385. (Registre.) — Petit in-folio, 714 feuillets, papier.

**1671.** — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Saisie pratiquée à la requête de Marc du Reffort, contre les hoirs de Jean Villari, pour une somme de 4 livres. — Demande formée par le même, contre Christol Rouillet, en paiement de 12 florins pour vente d'étoffe. — Assignation donnée par Andrieu Bérard, à Jean Escoffier, de Crillon, pour voir dire qu'il sera procédé, par les experts jurés, à la constatation des empiétements commis par lui sur une terre de 6 éminées que le demandeur possède dans le territoire de Bedoin. — Production par les hoirs de Guillaume Triboulet et par noble Guilhem du Barroux, de Caromb, de divers titres de créance dans la cause de cession de biens de Pierre Thomas. — Vérification, par le bayle de la cour, des poids et balances de la boucherie. — Visite par la même, de la Tuilerie de la communauté (sise au Mont-Ventoux), affermée à Jean Rolland, pour constater les dégradations qui ont été commises par ce dernier. — Assignation donnée par les P. P. du monastère de Montmajour-lez-Arles, prieurs de Saint-Martin, de Bedoin, à Antoine Barbany, pour le contraindre à relever le mur de la croûte de la maison claustrale qu'il a fait ébouler en creusant les fondations de la nouvelle muraille de sa maison. — Ordre donné aux personnes de faire allier, dans les trois jours, leurs poids et mesures, sous les peines de droit. — Saisie par les hoirs de noble André de Floris, sieur de Saint-Estève, d'un planter de vignes appartenant à Jean Roque. — Instance des P. P. de Notre-Dame-de-Rochefort, contre Jean Rolland, tuilier, pour le faire contraindre à exécuter le prix-fait de fabrication de tuiles et carreaux, au prix de 6 livres le mille, dont il s'était chargé. — Procuration par laquelle François Subleyrac, abbé de la Jeunesse, sur le point de partir pour Paris, substitue, dans ses fonctions, Joseph Ravan, tailleur d'habits, etc.

B. 1386. (Registre.) — Petit in-folio, 384 feuillets, papier.

**1672.** — Causes. — Favory, greffier. — Demandes : par Pierre Chireule, chandronnier d'Avignon, contre Catherine Ribaud, femme de Jean Clément, en paiement de 28 sous, pour solde du prix d'un chaudron; — par Jeanne Bruyre, contre Laurent Bruyre, en reddition des comptes de tutelle de feu Anne-Marie Bruyre, sa pupille. — Production, par Jacob, de Monteux, juif, de Carpentras, d'un extrait d'obligation à l'effet d'être colloqué

pour la somme de 13 écus sur les biens de la discussion de Denis Dauberte. — Demande formée par Louis de Bonadona, notaire et greffier, de Malemort, contre les hoirs de Bertrand Reynard, représentés par François Bernusset, leur mère et tutrice, pour qu'elle ait à lui remettre les clefs et réparer les portes d'une étable et grenier à foin qu'il avait loué audit Reynard, son mari, et dont le bail est expiré. — Demande de Toussaint Clop, héritier de Catherine Constance, tendant à être mis en possession, jusqu'à entier paiement de sa créance, au moyen des fruits en provenant, d'une vigne acquise par Jaune Danuain, de feu Esprit Rey, débiteur et solidaire avec Jeanne Reynard, sa femme, envers ladite feue Constance, d'une somme de 100 livres, et de ses intérêts au 7 0/0, etc.

B. 1387. (Registre.) — Petit in-folio, 671 feuillets, papier.

**1674-1675.** — Causes. — Esprit-Jean Meffre, notaire et greffier. — Instance, par Diane Cerlin, contre Laurent Rousseau, en restitution de 6 chemises, 3 devan-tières, 7 modestes et 5 cornettes de mousseline que la femme dudit Rousseau, sa sœur, lui a donnée avant de mourir. — Publication de la défense faite par le procureur judiciaire de mener paître le bétail dans une terre semée de glands, que le seigneur de Bedoin possède au quartier de la Justice. — Députation par ledit seigneur, en qualité de juge, dans le procès en restitution de dot intenté par Louis de Bonadona, notaire et greffier, de Malemort, mari de Charlotte Blandin, fille et héritière de Louise Maffren, contre Anne-Marie de Vidan, femme d'Esprit Barbany, apothicaire, petite-fille et héritière de Maximilien Dauberte, mari de ladite Maffren ; — de Pierre de Nicou, D. D., avocat, de Carpentras, en remplacement de Charles Servand, P. D., aussi avocat, à Carpentras, récusé comme suspect, par la défenderesse. — Réquisition faite au bayle de la cour, par Raymond Durand, ancien fermier du moulin à grignon de la communauté, pour faire notifier aux consuls le paiement de 187 florins 3 sous, qu'en cette qualité, il a effectué entre les mains de M. Lantiany, trésorier général de S. S. — Demande par le procureur judiciaire de la communication du dossier du procès criminel commencé depuis environ dix ans, à cause du meurtre de Jean-Baptiste Durand, afin de provoquer le jugement de cette affaire, ou d'en reprendre, s'il y a lieu, l'instruction au point où elle en est restée. — Instance, par Etienne Ode, hôte, contre Charles Favory, boucher, en paiement de la dénonce faite contre lui, pour avoir caché de la viande à la boucherie, contrairement aux statuts de la communauté, etc.

B. 1388. (Registre.) — Petit in-folio, 258 feuillets, papier.

**1674-1679.** — Causes. — Joseph Favier, greffier. — Appel fait par André Dauberte, devant la cour du vice-légat, d'une sentence de la cour du recteur de Carpentras, qui avait réformé la décision du juge ordinaire de la cour de Bedoin. — Confirmation de la donation d'une terre de 3 éminées faite par Laurent Dauberte, en faveur de l'appelant. — (On trouve transcrits, à la suite, les procédures des deux premières instances et les jugements intervenus).

B. 1389. (Registre.) — Petit in-folio, 508 feuillets, papier.

**1676.** — Causes. — Esprit-Jean Meffre, notaire et greffier. — Déclaration, par Françoise de Meilhairet, de Besançon, de son acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Françoise de Meilhairet, sa tante, veuve de Jean de Turinel, sieur de Lauzon. — Instances : de Marie de Locase, contre Jarne Jean, en paiement d'une ouce de vers à soie ; — de Jean Viers, chandronnier, contre Antoine Adam, en paiement de 5 livres 4 sous, pour fourniture de marchandises. — Publication annuelle, au quartier de Saint-Blaise, des statuts du seigneur de Bedoin. — Instance en reddition de comptes de tutelle par François Gautier, contre Sufren (Sifrein) Gautier, son tuteur. — Déclaration de command faite par Claude Mége, maréchal-ferrant, au profit de Charles-Joseph de Catelina, seigneur de Bedoin, à la suite de l'adjudication qui lui a été consentie de deux granges, avec leur tènement de 2 éminées et d'une chenevière, d'un demi-quartier ; le tout dépendant des biens d'Estève Pellet. — Déclaration par Jacques Roussen, bastier, en son nom et à celui de plusieurs autres particuliers, qu'ils s'opposent à la démolition et reconstruction de l'église paroissiale votée par le conseil du lieu. — Répudiation par Joseph Ron, hôte, d'Avignon, de la succession de Jacques Ron, son père, etc.

B. 1390. (Registre.) — Petit in-folio, 715 feuillets, papier.

**1677.** — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Instance, par Jacques Istre, contre Jean Rolland, huilier, en paiement de 6 florins pour fourniture de bouche. — Offre faite par Charles Favory, d'une somme de 4 écus en sus du prix, moyennant lequel la ferme du pain avait été délivrée en faveur d'Antoine Jullian, et demande du

même tendant à ce qu'il soit procédé à une nouvelle enchère. — Publication des statuts du seigneur de Bedoin. — Assignation donnée par Joseph d'Orléans, seigneur de la Motte, Vincent Durand et Esprit Barbany, anciens consuls, aux consuls modernes, pour voir dire que les demandeurs seront admis à déposer la somme de 203 florins 13 sous 6 deniers, formant le reliquat de leur administration. — Justification faite par les consuls de l'emploi d'une somme de 200 écus qu'ils ont empruntés, au nom de la communauté, d'Esprit Blandin, en réponse au commandement qui leur a été fait par Joseph d'Orléans, seigneur de la Motte, Simon-Pierre et Idonice de Filieul et autres, de remettre, entre les mains du trésorier de la communauté, les sommes qu'ils ont en main, pour le compte de cette dernière. — Commandement fait par les consuls à Denis Boyac, trésorier, de recevoir le blé qui a été déposé dans les greniers de la maison commune par les rentiers de la communauté. — Vente aux enchères publiques de divers immeubles, dépendant de la succession vacante de Bitrone Petit. — Instances : par Joseph d'Orléans, contre Martin Rouillet, pour le contraindre à passer acte public de l'arrentement verbal d'une terre qu'il a consentie à ce dernier ; — par Ambroise Estelle, hôte de Mornoiron, contre Joseph Mayol, serrurier, en paiement de 26 écus, pour dépenses de bouche. — Vente aux enchères publiques de divers immeubles, dépendant de la discussion des biens de feu Jacques Rol. — Signification faite par les consuls à Denis Boyac, ancien trésorier et à Esprit Barbany, vice-trésorier, son procureur, de l'opposition faite par divers particuliers à la prorogation de délai accordée par le conseil de ville, à Pierre Constant, ancien courtier de la communauté, pour le paiement du solde de la ferme de son courtage. — Instance de Pierre Fruetua, contre Etienne Durand, recteur de la chapelle des Pénitents-Blancs, en paiement du salaire dû à lui et à son fils, pour avoir joué du violon pendant la messe, et à la procession du Saint-Sacrement faites par les Pénitents-Blancs, le dimanche de l'Octave de la Fête-Dieu, etc.

B. 1391. (Registre.) — Petit in-folio, 588 feuillets, papier.

1678. — Causes. — Assignations : données par Jean Roche, sonneur de cloches, à Jean Thomas, en paiement de huit sous, pour avoir, sur sa demande, sonné les cloches le jour de l'enterrement de Françoise Roche, sa mère ; — par Gaspard Florens à Esprit Dauberte, son fermier, pour voir confirmer le rapport du tiers expert, nommé Paveux, qui évalue à 5 écus le dommage résultant, pour le demandeur, de sa négligence à émonder et déchausser les oliviers

en temps opportun ; — par Laurent Landry, cardeur de laines, à Claude Gautier, dit Pousselin, en paiement de 8 florins, pour solde du prix de la serge qu'il lui a vendue ; — par Idonice de Filieul, sieur de la Madeleine, à Geneviève Clop, fille de feu Guillaume, qui s'est plainte d'avoir été maltraitée par lui, pour se voir fixer un délai dans lequel elle devra faire la preuve de ce qu'elle avance ; — par François Payan et Etienne Durand, aux hoirs de Jean Gautier, en paiement de 45 écus montant d'une promesse privée ; — par Jean Choffichet, cordonnier, à Denis Aymard, en paiement de 28 sous pour prix de 2 livres de cuir ; — par Etienne Odde à Magdeleine Blandin, veuve de Raymond Pellet, en paiement de la somme de 30 sous, pour la permission à elle donnée de vendre du vin au détail ; — par Antoine Jourdan, vicaire de l'église paroissiale de Bedoin, à Antoine Gautier, en paiement de 2 écus blancs, pour peines et vacations employées par lui pour l'obtention d'un monitoire. .

B. 1392. (Registre.) — Petit in-folio, 557 feuillets, papier.

1679. — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Instance de M. de Saint-Estève contre Antoine Gautier, dit Cagnot, en paiement de la somme de 4 écus dont ils sont convenus pour droit de dénonce. — Mise aux enchères des immeubles dépendant de la discussion de Guillaume Brun. — Instance de César Clop contre Pierre Blanc, en paiement de 18 sous, pour trois journées de moisson. — Instances : du prieur Darnoux, prêtre de Caromb, contre François Roque, en paiement de 6 écus, pour prix du foin qu'il lui avait expédié, lorsqu'il était fermier du moulin à huile de Caromb ; — par Jean Motte, chirurgien, contre Dominique Bagnol, en paiement de 2 écus, pour soins donnés à lui et à sa famille. — Députation d'Ambroise Bernusset, comme sequestre des raisins d'une vigne sise au quartier de Sablas, saisie sur Esprit Durand dit Peroche, par Pierre de Vervins, DD. pour arrérages de pension. — Opposition formée par Mathieu Gautier, Antoine Blanc, André Dauberte et autres, à une délibération du conseil établissant une amende contre les habitants dont les dindes seront trouvées dans les vignes, prés, aires et vergers d'autrui, attendu que cette délibération n'a pas été prise dans les formes de droit. — Nomination de Claude Pellet, en qualité de sequestre des raisins d'une vigne, au quartier des Bruns, saisis par Paul d'Orléans, abbé de Bedoin, sur les héritiers de Jeanne Brun, pour arrérages de pension, etc.



B. 1393. (Registre.) — Petit in-folio, 758 feuillets, papier.

**1680.** — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Instance des caritatiers contre Estève Reynard, en paiement de 2 émines de blé conségal, auxquelles a été évalué le dommage par lui fait à la montagne. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Antoine Rouillet, de la succession de Martin Rouillet, son père. — Instances : par Jean Motte, chirurgien, contre Claude Pellet, en paiement de 2 écus, pour fourniture de médicaments ; — par Idonice de Filleul, sieur de la Madeleine, contre Jacques Istres, hôte, en restitution d'un louis d'argent, en lui offrant, toutefois, de lui payer les dépenses faites dans son auberge par le chevalier de Carrau, dont il s'était porté garant ; — par les hoirs d'Étienne Durand contre Étienne Odde, hôte, en paiement de la ferme du cabaret qui lui a été loué par leur auteur ; — par Melchior de Perret contre Pierre Bérard, en reconnaissance d'une promesse privée ; — par Vincent Durand, fermier du vingtain, contre les consuls de Bedoin, pour voir ordonner qu'il sera admis à consigner la somme de 300 écus, qu'il doit à M. Dantelon, de Carpentras, en vertu de l'indication de paiement que lui a faite la communauté, attendu que le créancier voulant recevoir le capital et les intérêts en un seul paiement et la communauté n'acquittant pas lesdits intérêts qu'elle avait pris à sa charge, le demandeur se trouve dans l'impossibilité de se libérer. — Défenses faites, à son de trompe, de passer dans les vignes, prés, etc. de Charles de Florent, sieur de Saint-Estève ; — de passer et chasser dans les bois et garrigues du seigneur de Bedoin, etc.

B. 1394. (Registre.) — Petit in-folio, 478 feuillets, papier.

**1682.** — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Instances : de Marie Moulin contre Guillaume Auvergnian, son mari, d'avec lequel elle est séparée, pour en obtenir une pension alimentaire ou bien la restitution de sa dot, augment, habits et linges et autres avantages matrimoniaux ; — de Michel Clop contre les hoirs Toussaint, pour leur offrir le remboursement d'un capital de 50 écus. — Publication des statuts du seigneur de Bedoin ; opposition faite à ces statuts par Jaume Damian, consul, et Jean Brunet, procureur de ville. — Protestation de Pierre de Vervins DD. contre les dommages causés à son pré, sis au quartier de Moulinet, par les travaux de réparation faits à la fontaine dite des Oulliers. — Procès-verbal de la visite faite par le bayle de la cour, à la requête du P. don Claude

Mouton, religieux du monastère de Montmajour, des meules de gerbes existantes dans une terre de la grange d'Esprit Barbany, apothicaire, au quartier de la Plante, attendu que ce dernier n'en a pas séparé et mis en croix, selon l'usage, les gerbes du quinzain, que ledit monastère est en droit, de temps immémorial, de prélever sur une partie du tènement de ladite grange. — Déclaration, par Joseph d'Orléans de la Motte, que, nonobstant le paiement qui pourra être fait de la dime par ses fermiers, il s'oppose à la transaction passée entre la communauté et le monastère de Montmajour, relativement à la perception de ce droit, etc.

B. 1395. (Registre.) — Petit in-folio, 638 feuillets, papier.

**1683.** — Causes. — Ventes aux enchères publiques des biens de Denis Brunet, à la poursuite de ses créanciers. — Assignation donnée par Alphonse Thomas DD. aux consuls et à Jacques Blandin et Vincent Durand, en bornage d'un cloaque et d'un vacant acquis par le demandeur de Jean Lioutard. — Instance de Nicolas Vignaud, apothicaire, contre Esprite Durand, en paiement de 2 écus 21 sous, pour les cierges qu'il a fournis aux funérailles de Toussaint Clop, son mari ; — des vingteniers contre Jean Rebellin et Denis Thomas, son fils, en paiement du droit de vingtain de leur bétail ; — contre Christol Bagnol, en paiement du même droit ; — de la confrérie du Saint-Sacrement contre Antoine Villian, tiers possesseur d'une terre de Denis Brunet, de la contenance de 3 cartières, au quartier des Royères, à l'effet d'être mise en possession de ladite terre, jusqu'à l'entier paiement, en principal et arrérages, d'un capital de 50 écus, portant pension de 3 écus 15 sous, dû par ledit Brunet. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Charles de Raxi, sieur de Flassan, par Louis de Raxi, son fils, etc.

B. 1396. (Registre.) — Petit in-folio, 501 feuillets, papier.

**1685.** — Causes. — Antoine Favory, greffier. — Ajournement donné par noble Alphonse Thomas DD., créancier de feu Charles de Raxi, sieur de Flassan, à Louis de Raxi, son fils et héritier bénéficiaire, pour se voir assigner un délai dans lequel il aura à répondre aux articles et rôles qui lui ont été notifiés. — Plainte formée par les consuls contre le retard apporté par Jean-Pierre Allemand et Barthélemy Lartillan, à l'exécution de leur prix-fait, consistant dans la mise en état de la meule du grand moulin, et com-

mandement fait à ces derniers d'avoir à réparer la meule dans les trois jours; — contre Jean-François Chaffichet, libérateur du prix-fait de la fontaine de la porte Saint-Jean, pour le retard qu'il met à réparer cette fontaine; sentence qui le condamne à la faire fonctionner dans les huit jours. — Offre faite par Jean Pelet, maçon, d'un rabais d'un sixième sur le prix fait, délivré à Barthélemy Guiot, de la réparation du mur de revêtement intérieur des fossés. — Assignations : donnée par noble Alphonse-Thomas DD., à Louis Giraud, en paiement de 7 livres patats qu'il lui doit pour vente de blé; — par Idonice de Fillicul, sieur de la Madeleine, donataire universel de feu Françoise d'Argensy, à Pierre-Simon de Fillicul, son frère, en restitution de pensions qu'il a indûment touchées, comme dépendant de la succession de ladite demoiselle; — par les consuls, à Joseph d'Orléans, seigneur de la Motte, pour lui offrir le paiement, au prorata, du loyer d'une petite pièce basse, près de la porte Saint-Jean, dont la communauté n'a plus besoin, etc.

B. 1397. (Registre.) — Petit in-folio, 475 feuillets, papier.

**1686.** — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Assignation donnée par Pierre de Vervins DD., d'Avignon, à Hélène-Thérèse de Ravoux, veuve de Joseph-Thomas, médecin, en paiement de 1 écu 1/2 blanc et 8 sous patats, pour prix d'une coiffe et d'un collet gaze fleurine qu'il lui a envoyés d'Avignon. — Publication, par le greffier de la cour, le jour de la saint Blaize, des statuts du seigneur de Bedoin. — Instance des consuls contre Antoine Armuvass, maçon, pour le contraindre à exécuter le prix fait de la fontaine de la porte Saint-Jean. — Déclaration par laquelle Pierre Constant reconnaît devoir à Jacques Cilly, prêtre, la somme de 4 livres 6 sous pour les honoraires des leçons qu'il a données à son fils. — Protestation des consuls modernes contre le retard apporté par Jean de Joannis, Pierre Bérard, anciens consuls, et Esprit Jean, ancien trésorier, à la reddition de leurs comptes; ce qui met le trésorier actuel dans l'impossibilité de pouvoir, le cas échéant, désintéresser les créanciers de la communauté. — Assignation donnée par les mêmes à Esprit Fabre, fermier du grand moulin à blé, pour se voir condamner à vider les lieux, attendu qu'il n'a pas payé le quartier échu de sa ferme; — par Savayre Peyre, courtier de la communauté, à Antoine Onde, en paiement de la somme portée, par les capités de Bedoin, pour le mesurage de 6 salmées de vin, etc.

B. 1398. (Registre.) — Petit in-folio, 577 feuillets, papier.

**1687.** — Causes. — Instance de Valentin Damian contre les consuls, en bornage de son pré et du passage qui conduit aux moulins à blé de la communauté. — Mise aux enchères du blé provenant de la rente que les fermiers des prieurés Saint-Martin et Saint-Blaise font à la mense épiscopale. — Instance en liquidation de droits de légitime, par Marguerite Bernard, femme de Jaume Gerbaud, Anne Bernard, femme de Jean Guichard, et les hoirs de Marie Bernard, contre Joseph Bernard, frère des demandereses. — Députation, à la requête de Cosme de Sade, seigneur de Mazan, Saumanes et autres places, d'Antoine Blanc, en qualité de séquestre des raisins d'une vigne, quartier de la Sauvier, saisis sur Jean Thomas; — d'Ignace Lagneau, en qualité de bayle de la cour, en l'absence de Vidal Constant, bayle titulaire, et dans toutes les causes intéressant Joseph Barbany. — Protestation des hoirs d'Estève Thomas contre le préjudice résultant, pour leur maison, sise dans l'enceinte Bedoin, quartier de Castelan, de l'état de délabrement de la maison de Pierre Pellet, dont les eaux pluviales, croupissant au pied des murs, s'écoulent dans la maison des réclamants, etc.

B. 1399. (Registre.) — Petit in-folio, 432 feuillets, papier.

**1688.** — Causes. — Publication des statuts du seigneur de Bedoin, le jour de la fête de Saint-Blaise. — Instance de Jean Blanc; contre Charles Reynaud, marchand, en nomination d'experts chargés de liquider les dommages résultant pour lui de l'établissement fait par ce dernier entre son safranier et le verger du demandeur, situé au quartier de la Sauvier; — d'Isabeau Roussel, veuve d'Etienne Bouteille, de Caromb, à Eynès Reyne, en paiement de 16 florins, pour arrérages de deux rentes de maisons; — de François Giraud, contre Jean Vincent, dit Babilie, pour le contraindre à réparer sa maison, située près de celle du demandeur, au quartier de Catheron. — Protestation des hoirs de Jacques Istres, propriétaires d'une maison sise au quartier de la traverse des Adams, contre l'état de délabrement de la maison contiguë, appartenant à Marc de Villario, prêtre, et aux hoirs de Guillaume de Villario, notaire. — Opposition formée par Louis de Raxi, sieur de Flassan, Jean de Joannis, seigneur de Pierrelongue et consorts, contre la conclusion du parlement qui avait voté la reconstruction de l'église paroissiale; — par Joseph Barbany et consorts, contre la délibération prise par le parle-

ment assemblé au cimetière de la vieille église, attendu que cette délibération, qui porte sur des questions d'eaux intéressant la communauté et M. de la Motte, a été pris en présence et sous la pression de celui-ci.

B. 1400. (Registre.) — Petit in-folio; 327 feuillets, papier.

**1689-1690.** — Causes. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Nicolas Vignaud, en son vivant apothicaire, par Marguerite Dantoine, sa veuve. — Publication annuelle des statuts du seigneur de Bedoin et opposition faite contre leur contenu, au nom de la communauté, par Pierre Tabardon. — Inventaire des biens de feu César Thomas, en son vivant notaire, fait par Joseph Thomas, son fils et héritier bénéficiaire. — Sentence de collocation sur les biens de Paul Teissier, rendue au profit de Marie de Reynier, sa femme: 1° pour sa dot, se montant à 1,500 livres; 2° pour la somme de 300 livres, à elle donnée par son mari pour bagues et joyaux; 3° pour celle de 600 livres, montant de son augment de dot. — Instances: de Louis de Raxy, sieur de Flassan, contre les hoirs de François Subleyras, en réparation du mur mitoyen, qui sépare leurs étables et greniers à foin; — de Laurent Gautier, contre les hoirs de Jean Gautier et Estève Brun, pour faire maintenir les inhibitions qu'il leur a faites de le troubler dans la possession de l'usage de l'eau d'une fontaine qui jaillit dans sa terre, au quartier du Jas-Vieux, etc.

B. 1401. (Registre.) — Petit in-folio, 549 feuillets, papier.

**1692-1693.** — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Assignations: données par les consuls à Michel Bruère, libérateur du grand moulin à blé de la communauté, pour voir dire que la ferme dudit moulin sera délivrée à sa folle enchère, attendu qu'il n'a pas présenté la caution exigée par l'acte de délivrance et les capites de la communauté; — à Louis Teton, libérateur du moulin à blé dit de la Plante, pour le même objet et pour les mêmes motifs; — par Philippe Reynet, hôte, à la veuve Mathieu, en paiement de la somme de deux écus patats, à lui dus pour dépenses de bouche, faites chez lui par Jean-Étienne Damian, son fils; — par Marguerite Dantoine, veuve de M. Vignaud, contre Jérôme Gautier, en paiement de 14 florins, pour vente de 2 salmées de têtes de safran. — Saisie arrêt, à la requête de Pierre de Vervins, DD, avocat et procureur général de N. S. P. le Pape, entre les mains de François Bernusset, d'une enve, trois tonneaux et autres objets mobiliers existants dans la maison qu'il

VAUCLUSE. — SÉRIE B.

tient à loyer de Christophe Martin de Caromb, en garantie du paiement des arrérages de la rente d'une petite pièce de maison dus par ce dernier au poursuivant. — Protestations des consuls contre Jean Vilion, menuisier, libérateur de la fourniture du bois des moulins à huile de la communauté, et Toussaint Violet, sa caution, à raison de l'inexécution de leur prix fait, par suite de laquelle le fonctionnement du moulin dit du Plan, se trouve interrompu, etc.

B. 1402. (Registre.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier.

**1692-1693.** — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Protestation de Jacques Beynet, fermier du moulin à huile, dit du Plan et Jean Villon, menuisier, libérateur de la fourniture du bois dudit moulin, contre la rupture des couples, faite par Jacques Gautier et consorts. — Provision de curateur à Antoine et Jean Lazare, frères, de Sault, en la personne de Jean-Jacques Lazare, leur frère. — Instance par Félix Reynard, prêtre vicaire, de Bedoin, contre Louis Rousseau, dit Caquet, en paiement d'un vase que la truie dudit Rousseau lui a brisé dans la salle basse du cloître. — Offre faite par Guillaume Durand, à François Favory et Joseph Ravaud, fermiers du prieuré Saint-Martin, de leur payer les arrérages de cense de 2 éminées, 3 cosses de safranier et deux cosses de seigle. — Instance par Jacques Vincent, contre Esprit Gerbaud et Jacques-Charles Gerbaud, en liquidation du dommage qu'ils ont causé à sa terre semée en blé, au quartier de la Montagne, etc.

B. 1403. (Registre.) — Petit in-folio, 576 feuillets, papier.

**1694-1695.** — Causes. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Déclaration par laquelle Pierre Constant et Jean Rousseau, fermiers du moulin neuf à huile, exposant que la rupture du porte-couffin et l'ébranlement des deux serre-vis (servyse) ont interrompu le fonctionnement dudit moulin. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Clément Favier, par Guilhem Favier, son fils. — Publication des statuts du seigneur de Bedoin, le jour de la Saint-Blaise. — Assignation donnée par Esprit Barbany, apothicaire, aux hoirs de Charles-Joseph de Ravi, sieur de Flassan, en paiement de la somme de 118 livres, tant pour médicaments fournis dans la dernière maladie de celui-ci que pour drogues à lui vendues avant cette époque. — Protestation faite par Marc de Villario, au nom de Joseph d'Orléans, seigneur de la Motte, contre l'état de ruine de la tour du portail de la fontaine contiguë à la maison

du dit seigneur, et les dommages que son éroulement pourrait occasionner à ladite maison. — Plainte déposée par Catherine Peyre, femme de Pierre Constant, dit le Brêt, contre les vols de meubles et d'une somme de 40 écus patats, eommis à son préjudice par Joseph Nouvème, son fils du premier lit, et le recel qui a été fait de ces meubles par Sauvaire Peyre, etc.

B. 1403. (Registre.) — Petit in-folio, 380 feuillets, papier.

**1696.** — Causes. — Instances : par Pierre Chapoton, notaire, contre Jean Reynet, boulanger, en payement de 11 écus 40 sous, pour 2 ans et 4 mois de loyer de maison ; — par Joseph Pastouret, contre Esprit Reynaud, dit Baragne et consorts, à l'effet de faire désigner, par les experts-jurés, l'emplacement du passage, sur les propriétés de ces derniers, de l'eau qu'il se propose de dériver de la fontaine dite Font-Clave, pour arroser un pré qu'il possède au quartier de ce nom ; — par Charles de Florens, sieur de Saint-Estève, contre Catherine Raynard et Jean Raynard, dit Tourrellon, en bornage de leurs terres, au quartier de Cheminades. — Déclaration par Sauveur Peyre, que l'enfant qui a été trouvé exposé à la porte de Joseph Blandin, et dont le juge avait confié l'allaitement à la femme du comparant ; a été remis par eux à Jeanne Vernet, femme d'Antoine Domenguet, attendu que sa femme n'avait pas assez de lait pour le nourrir. — Instance de Salomon de Monteux, juif de Carpentras, contre Jean Durand, en payement de 4 écus 40 sous pour vente de marchandises et d'un juste-au-corps rosette. — Protestation de Louis de Raxi, sieur de Flassan, propriétaire d'une maison au quartier de Cheminades, qui est appuyée en partie sur les murailles basses du four du Plan et du moulin de la Tour, contre la négligence des consuls à boucler les crevasses desdites murailles. — Défense faite à Etienne Rouillet, libéraitre du prix fait de la tour de la porte de la fontaine, de ne faire aucune démolition ou construction avant que le vice-légit ait donné son approbation aux agrandissements projetés, etc.

B. 1405. (Registre.) — Petit in-folio, 334 feuillets, papier.

**1698.** — Causes. — Instance par Pierre Bérard, fermier du prieuré de Bedoin, contre André Dauberte, en payement d'un double droit de dime sur ses olives, pour avoir dissimulé une partie de sa récolte. — Déclaration, par Etienne Clop, libéraitre de l'exaction du prix des grains distribués aux pauvres habitants et ses cantions, qu'il

commet à la prorogation du délai de payement accordée aux débiteurs par écrit de Son Excellence. — Protestation de Denis Thomas, fermier du moulin à grignons contre le retard apporté par les consuls à la mise en état des trois moulins à huile qui devaient fonctionner, le lendemain de la Saint-André, et les dommages qui en sont résulté pour lui. — Répudiation de la succession de Valentin Roche, par Jean Roche, son fils. — Instance par M<sup>me</sup> de Saint-Estève contre Marguerite Villon, veuve d'Antoine Aubert, en payement de 24 sous patats, pour solde du prix de graines de vers à soie, etc.

B. 1406. (Registre.) — Petit in-folio, 407 feuillets, papier.

**1699.** — Protestation de Jean Lartillan, propriétaire d'une maison sise dans l'enceinte de Bedoin, quartier du plan de Modène, contre l'état de ruine imminente des étables et greniers à foin des hoirs de Louis Arnaud, sur lesquels sa maison est appuyée. — Instances : de Pierre Chapoton, notaire en taxe de parcelles d'actes, contre Antoine Gautier, Françoise Reynard, veuve de François Brun et Mathieu Brun dit Bénèche ; — d'Antoine Thomas contre Benoit Clop, fourmier, pour le contraindre à lui céder une rangée des pains de fournage, ainsi qu'ils en sont convenus, moyennant le prix de 21 écus, ou à lui rendre le double des arries montant à un écu qu'il lui a données. — Publication des statuts du seigneur de Bedoin, le jour de la fête de Saint-Blaise. — Instance par Joseph Blouvac, de Crillon, contre Joseph Thomas, dit Lolivier, en payement de 4 livres roi, pour prix d'une once de graines de vers à soie. — Demande en garantie formée par les consuls, contre Pierre Rouillet, ancien trésorier, au sujet des sommes réclamées à la communauté par François Allemand, fontainier. — Assignation, donnée par les mêmes, à Jeanne Rebellin, Catherine Peyre, Joseph Ravand et autres, boulangers, pour voir dire qu'ils seront tenus de prendre leur blé dans le grenier de la communauté, etc.

B. 1407. (Registre.) — Petit in-folio, 95 feuillets, papier.

**1702.** — Causes. — Arrêt de compte intervenu entre Jean Marchand et Jean-Pierre et Esprit Constant, frères, ses créanciers, duquel il résulte qu'il reste leur devoir, tant pour prêt d'argent que pour loyer de maison, une somme de 21 livres 16 sous qu'il promet de leur payer, moitié à la Madeleine, moitié à la Saint-Mathieu. — Opposition faite par Antoine et Esprit Gautier, père et fils, à la défense qui leur a été faite par Guillaume Thomas, prêtre, de mois-

sonner une terre de 10 éminées dont ils sont en possession. — Instance introduite par M. de Saint-Estève contre Antoine Gautier et Jean Gerbaud, en liquidation du dommage causé par leurs troupeaux à son semis, au quartier de la Pinière, etc.

B. 1408. (Registre.) — Petit in-folio, 539 feuillets, papier.

**1403.** — Causes. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Exposé par lequel le premier consul donne connaissance à la cour d'une ordonnance du vice-légat défendant aux fabricants et débitants de poudre et salpêtre d'en vendre aux étrangers et aux habitants du lieu, plus d'une demi-livre chaque fois, et leur prescrit de déclarer à la fin de la semaine la quantité de poudre fabriquée ou débitée, et requiert le juge de paix de faire une descente chez le sieur Noël Jean, qui ne s'est pas conformé à cette prescription, pour constater la quantité de poudre qu'il a dans sa maison. — Offres faites par Nicolas Allemand à Joseph-Jean-François Carichon, aux religieux de Saint-Bernard, de Carpentras, à la confrérie des Oulliers (érigée sous le vocable de *Corpus Christi*), créanciers, et à Eynes Gautier et ses enfants, Jacques et Julien Payen, vendeurs, du paiement du solde du prix de diverses terres qu'il a acquises de ces derniers. — Instance du procureur juridictionnel, au nom d'Alexandre d'Orléans, seigneur de Bedoin, contre Isoard Martin, charbonnier, en reconnaissance emphytéotique et paiement de droits de lods. — Publication de la défense faite, par les fermiers de la grosse dime des PP. de Montmajour, de transporter ou rentrer les foins, luzerne et trèfle sans en avoir averti les fermiers. — Instance de Jean Thomas, fermier de la dime, contre Catherine Raynard et Esprit Bernard, son fils, en paiement d'un double droit de dime sur leurs agneaux, pour lui avoir dissimulé le nombre des têtes de leur troupeau. — Notification faite aux consuls de l'intention de Joseph d'Orléans, seigneur de la Motte, de commencer les travaux arrêtés dans la convention intervenue entre lui et la communauté, au sujet du fuyant des eaux du Moulinet. — Instance par M<sup>me</sup> de Pierrelongue contre Gabriel Bosard, en paiement de 2 écus patats, pour solde du prix de graines de vers à soie ; — par Marie de Reynier contre Noël Jean, salpêtrier, en paiement de 18 sous patats, pour prix de terre servant à la fabrication du salpêtre, etc.

B. 1409. (Registre.) — Petit in-folio, 520 feuillets, papier.

**1405-1406.** — Causes. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Instances : par noble Joachim Balbany DD.

contre Etienne Rebellin, en reconnaissance emphytéotique et paiement de droits de lods d'une terre sise à Bedoin ; — par les caritadiers contre Esprit Brun, Pierre Raynard, dit le Mossy, et Sébastien Constant, en paiement des dénonces faites contre eux pour avoir transporté à Carpentras du bois du Mont-Ventoux ; — par Michel Bruire, meunier, du grand moulin, contre Sébastien Villon, pour le contraindre à achever l'exécution de divers ouvrages qu'il a pris à forfait, conjointement avec M. Galian, de Caromb ; — par Joseph Thomas, notaire et greffier, contre Antoine Rouillet, en paiement de 20 charges de vin qu'il lui a vendues, au prix de 8 livres la charge. — Offre par Jean Pierre Constant, apothicaire, de prendre l'exaction de l'imposition établie par la communauté, moyennant la remise du 400. — Instance du chevalier de la Motte contre Antoine Oude, en paiement d'une somme de 11 livres etc.

B. 1410. (Registre.) — Petit in-folio, 459 feuillets, papier.

**1408-1409.** — Causes. — Instance par Jean-François Carichon, chirurgien, contre Toussaint Thomas, fils, à feu Esprit, en taxe de parcelle ; — contre Etienne Sabot, pour le même objet. — Assignation donnée par les consuls à Joseph Moutard, dit la Pensée, maçon, d'Avignon, prix facteur de la construction de la nouvelle église, pour voir maintenir les inhibitions qu'ils lui ont faites de ne pratiquer aucune ouverture dans les murailles de Bedoin. — Protestation de Joseph Villon, fermier du moulin des grignons, contre le préjudice résultant pour lui du chômage de ses gens, occasionné par la rupture de la poutre qui supporte le plancher du moulin. — Notification par Joseph Moutard, maçon, aux consuls, de l'ordonnance qui l'autorise à faire une brèche aux murailles de Bedoin, à l'endroit qui lui paraîtra le plus convenable au charroi des matériaux nécessaires à la construction de l'église. — Assignation donnée par le même et Pierre Thibaut, architecte, d'Avignon, à Esprit-Joseph-Marie de Quiqueran, en reconnaissance d'une promesse privée de 100 livres ; — par le procureur juridictionnel aux hoirs de Jean Bérard, pour leur faire fixer un bref délai dans lequel ils seront tenus de réparer leur maison, à peine de la voir tomber en commis, etc.

B. 1411. (Registre.) — Petit in-folio, 433 feuillets, papier.

**1410.** — Causes. — Constant, notaire et greffier. — Offre faite par Esprit Chabet, menuisier, en réponse au commandement qui lui en a été fait de payer à Pierre de Vervins, marquis de Bedoin, la cense d'un denier et les

droits de lods d'une maison qu'il possède près de la porte Olivier, à la charge par ce dernier de justifier de ses droits.

— Protestation faite par Joseph Bourdier, contre les dommages qui pourraient résulter pour lui de la ruine de la partie des murailles joignant sa maison, sise au portail Catherine. — Assignations : données par les consuls aux associés des conserves de neige du Mont-Ventoux, pour voir ordonner qu'ils seront tenus de fournir, chaque semaine, à la personne et au prix qui seront indiqués, une charge de neige, pour l'usage des habitants ; — par Benoît Danberte, tailleur d'habits, à Pierre Jean, hôte, pour le faire contraindre à prendre la salmée restante des 3 salmées 1 2 de vin, qu'il lui a vendues, au prix de 17 livres 15 sous patats la salmée. — Députation de Joseph Castellard, comme sequestre des raisins d'une vigne, sise au quartier de Mauptuis, saisis par Esprit-Joseph d'Antoine, juge du marquisat de Gordes, sur les hoirs d'Esprit Peyre, pour être payé d'une somme de 50 écus, montant d'arrérages de pension. — Assignation donnée par Joseph de Grilletts, sieur de Cassillac, de Mormoiron, aux recteurs de l'hôpital, pour se voir offrir le paiement d'un capital de 400 écus et de ses intérêts. — Répudiation faite par Jean Favory, notaire, de la succession de Gabriel Favory, sou valet, etc.

B. 1412. (Registre.) — Petit in-folio, 409 feuillets, papier.

**1713.** — Causes. — Publication annuelle, aux lieux accoutumés, des statuts du seigneur de Bedoin. — Instance de François et Alexis Chastan, frères, fils de Pierre, contre Jean Favory, notaire, en rescision de la cession qu'ils lui ont faite d'une créance de 60 livres sur Esprit Damian, orfèvre, attendu qu'ils y ont été sollicités et même forcés par leur père. — Déclaration par Barthélemy Ripert, sergent papal de Mormoiron, de la publication qu'il a faite de la mise en adjudication de la ferme de la neige, pour l'été prochain, qui doit avoir lieu dans cette commune. — Instances : de noble Balthazar Augustin Fabre DD., avocat, de Carpentras, contre Esprit Jean, dit Bourriquet, en remboursement d'un prêt de deux écus patats ; — de Jean Guiot, crinite, en reconnaissance et paiement d'une promesse privée. — Notification par Jean Jouve, aux consuls, de l'offre par lui faite de prendre l'exaction du prix des graisses distribuées gratuitement, moyennant une remise de 5 sous par écu, soit au rabais de plus d'un dixième sur le montant de l'exaction délivrée à Jacques Bruyre, et assignation donnée auxdits consuls pour voir dire qu'il sera procédé à une nouvelle enchère, etc.

B. 1413. (Registre.) — Petit in-folio, 479 feuillets, papier.

**1715.** — Causes. — Instance par Jean Reyre, ancien trésorier, contre Jean-Esprit Bernard, en paiement d'une somme de 3 livres, montant du loyer de la pièce basse du moulin à huile de la communauté, dit le moulin Clément. — Assignation donnée par Mathieu et Joseph Clop à Jean Constant, dit lou Mourre, acquéreur de deux pièces de terre ayant appartenu à Laurent Clop, pour se voir offrir le remboursement de ses frais d'achat, attendu qu'ils ont acquis de Pierre de Vervins, marquis de Bedoin, sur ces deux pièces, les droits de premier lod et de prélation qu'ils prétendent exercer. — Publication des statuts du seigneur de Bedoin ; opposition qui y est faite, au nom des consuls, par le procureur de ville. — Instance de Jean-Pierre Constant, apothicaire, contre François Vendran, pour faire maintenir la défense qu'il lui a faite de ne rien bâtir sur le mur d'enclos d'un verger que le demandeur possède au quartier des granges des Vendran, et le contraindre à démolir les ouvrages qu'il y a élevés. — Instances : par Benoît Constant, contre Pierre Constant, son frère, en rescision, en vertu de la dispense de serment qu'il a obtenue, de la convention par laquelle ils s'étaient engagés à partager, en deux portions égales, l'universalité des biens que leur père leur avait donnés par acte entre-vifs ; — par Cosme Thomas, fils et héritier de Thérèse de Ravoux, cessionnaire, en son vivant, du chef de Pierre Beguet et Suzanne Bruyre, mariés, de deux créances de 18 écus chacune, sur Jean-Baptiste Bonnety et Françoise Durand, sa femme, contre ladite Suzanne et ses deux enfants, pour les contraindre à lui indiquer les biens dudit Bonnety qu'il puisse faire saisir pour le paiement des arrérages de ses créances, etc.

B. 1414. (Registre.) — Petit in-folio, 276 feuillets, papier.

**1716-1717.** — Causes. — Louis Constant, notaire et greffier. — Instances : par M. de Rougon, contre Raymond Villon, en reconnaissance d'une promesse privée de 24 livres et 30 sous roy, pour prix d'un quintal et 75 livres 1/2 de laine ; — par Anne de Gontard, veuve de M. Ballany, contre Sébastien Piquet, en restitution d'une émine de graines de chanvre qu'elle lui avait prêtée pour la semence, et reddition de compte de la quantité de cette graine qu'il a récoltée sur les terres de la demanderesse. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Claude Reynard, cardeur de laine, par Gabrielle et Madeleine Reynard, ses filles. — Instance par Joseph Rey, orfèvre,

nier, demeurant à Avignon, contre Roman Rey, son frère, en rescision du partage de la succession de Pierre Rey, leur père, en vertu de la dispense du serment obtenue de Son Excellence par le demandeur, pour les raisons énoncées dans cette dispense. — Assignations : données par Esprit-Charles Barthequin, de Chalas, DD., de Carpentras, frère et l'un des héritiers bénéficiaires de Joseph-Hyacinthe Barthequin, de Limon, et Esprit-Jean, dit Bourriquet, pour voir députer un séquestre aux fruits et grains saisis sur lui, en garantie de la somme de 10 écus, montant d'arrérages de pension ; — par François-Gabriel d'Orléans, de la Motte, chanoine théologal de la cathédrale de Carpentras, à Estève Durand, son débiteur, pour le même objet ; — par Rose Bouchière, veuve et héritière de Jean Favory, notaire, premier consul, l'année précédente, aux consuls modernes, pour voir oronner qu'il sera nommé, pour la réception des comptes consulaires de son mari, un remplaçant à Joseph Thomas, notaire, qui lui est suspect. — Réquisition faite par Esprit-Joseph-Marie de Quigueran, seigneur de Ventabren, tendant à être radié de la liste des candidats susceptibles d'entrer, l'année suivante, dans le consul, attendu qu'il n'a ni résidence, ni propriété dans le pays, etc.

B. 1415. (Registre.) — Petit in-folio, 248 feuillets, papier.

**1718-1719.** — Causes. — Esprit Danberte, notaire et greffier. — Instances : par Jean Homage, libéraitre du recouvrement des grains donnés à crédit par la communauté, contre Jacques Clop, trésorier, en remboursement d'un prêt de 18 écus blancs de 6 livres roy pièce, attendu que cet argent lui est nécessaire pour effectuer, entre les mains de M. Boquey de Mazan, le paiement qui lui a été indiqué par la communauté dans son acte d'adjudication ; — par Antoine Clop, dit Barroussier, prieur de la confrérie de Saint-Marc, contre Noël Bernard, dit Deloy, en paiement de 9 florins dont il est comptable envers la confrérie, en sa qualité d'ancien prieur ; — par les consuls, contre Joseph Talène et François Jean, anciens consuls, en restitution des articles originaux dressés par le conseil, au sujet du vingtain établi dans la commune. — Assignation donnée aux consuls, par Antoine Bérard, fermier des trois moulins à blé de la communauté, pour voir dire qu'ils seront tenus de faire repurger le béal des deux moulins d'aval, qui est obstrué sur plusieurs points ; — par les hoirs d'Alphonse Thomas, en son vivant co-seigneur de Saint-Romain-en-Viennois, fils et héritier de Vincent Thomas, aux consuls de Bedoin, pour leur offrir le paiement du legs, montant à

300 livres, monnaie courante, que ce dernier fait aux pauvres du lieu, etc.

B. 1416. (Registre.) — Petit in-folio, 215 feuillets, papier.

**1719-1723.** — Causes. — Louis Constant, notaire et greffier. — Assignation donnée par Esprit-Joseph-Marie de Quigueran, agissant comme député de la communauté, à André Balbany et Anne Gontard, sa mère, Michel Allemand et autres créanciers de la communauté, pour qu'ils aient à déclarer s'ils consentent à la réduction du 4 ou 3/20/0 de la pension qu'elle leur supporte ou à recevoir le remboursement de leurs capitaux. — Offres : faites par Denis Durand, prêtre, au nom des hoirs de Jean Favory, notaire, de payer aux hoirs de Alphonse Thomas, prétendus ayants-droit de feu M. de Flassan, la cense du tiers d'une émine de seigle, d'une terre de 2 éminées, au quartier de Ramberge, et de leur en passer reconnaissance, pourvu qu'ils justifient de leurs droits ; — par André Balbany, aux hoirs de Benoît Favory, de leur rembourser un capital de 850 écus, avec ses arrérages, en vertu de l'indication de paiement qui lui avait été faite par Antoine Bérard fils ; — par Antoine Bérard, fermier des moulins à blé de la communauté, aux consuls, de leur payer un quarton, s'élevant à 275 écus, de la ferme desdits moulins ; — par Jean-Esprit Villon, boulanger, d'un sixième en sus du prix de 34 écus, moyennant lequel la ferme du four à cuire le pain, dit du Plan, a été délivrée à François Chalon. — Publication des statuts du seigneur de Bedoin, et opposition qui y est faite par Dominique Reynard, dernier consul, etc.

B. 1417. (Registre.) — Petit in-folio, 459 feuillets, papier.

**1721-1723.** — Causes. — Louis Constant, notaire et greffier. — Commandement fait par les hoirs d'Alphonse Thomas, cessionnaire de feu François et Antoine Roque, père et fils, à Jean et Noël Vendran frères, acquéreurs d'une portion, comprenant 2 éminées d'une terre de 6 éminées, quartier de la Coste, grevée d'une cense d'un denier, de leur en passer reconnaissance, et de leur payer le tiers de ladite cense et les droits de lods. — Instance par Pierre-Jean à François Ravand, en nomination d'experts chargés de procéder au bornage de leurs propriétés, sises au quartier du Juvert. — Protestation de Jean-François de Bouaud, contre l'état de ruine imminente de la partie des murailles contre laquelle sa maison est appuyée au quartier de la porte Clément. —

Instance de Joseph Thomas, notaire, et Benoît Brunet, acquéreur d'une maison, sise au quartier de Castellan, ayant appartenu au premier, contre Antoine Girard et Anne Marchand, mariés, pour les contraindre à vider incessamment ladite maison et à en payer audit Thomas le loyer montant à 2 écus 1/2. — Opposition faite par Jacques Clop, cardeur de laine, ancien exacteur de l'hôpital, au commandement à lui signifié par les recteurs de cet établissement, attendu qu'il n'est débiteur d'aucun reliquat envers ces derniers, ainsi qu'il le prouvera par la reddition de ses comptes. — Demande d'Antonin Bernusset, père et fils, et de Joseph Testu, en cassation des exécutions faites entre eux par Jean-Joseph Talène et Jean-Baptiste Constant, fermiers du vingtain, ladite demande fondée sur une ordonnance du vice-légit et directeur de Carpentras, qui en suspend les causes en instance et donne aux débiteurs un délai de quatre mois pour payer leurs dettes, en considération des alarmes que cause la contagion, dans le Comtat. — Instances : par M. Joannis, apothicaire, de Malancène, contre Antoine Clop, de Savoïllan, en paiement de 19 livres 1/2 roi, pour prix de feuilles de mûrier ; — par François de Guiramond, d'Entrechaux, de Séguret, contre les hoirs d'Esprit Peyre, en son vivant, menuisier, en reconnaissance d'une promesse privée de 42 écus roy et 4 écus patats à lui souscrite par ce dernier ; — par Dominique Cotton, contre Romain Nouvène, en bornage de leurs vergers au quartier de Rougadour. — Assignation donnée par François Conil fils, de Saint-Pierre de Vassol, aux hoirs de François Rouillet, en son vivant tisseur à toiles, ses débiteurs, pour une somme de 6 écus, montant des arrérages de pension, pour déclarer s'ils forment opposition à la saisie-arrêt qu'il a faite en mains de Thomas Rouillet, leur oncle, de la rente de 15 écus qu'il leur sert annuellement, sinon, voir dire que la somme saisie lui sera abandonnée jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû. — Instance par Gabriel Damian, prêtre, de Bedoin, contre François et Antonin Bernusset, père et fils, pour les contraindre à relever le mur d'enclos d'une terre de 5 éminées que le demandeur possède à titre de patrimoine, etc.

B. 1418. (Registre.) — Petit in-folio, 202 feuillets, papier.

**1726.** — Causes. — Esprit-Jean Fauleau, notaire et greffier. — Assignation donnée par Nicolas Allemand, aux consuls, pour voir commettre aux experts jurés, l'évaluation des dommages que la ruine des murailles du moulin à l'huile de la communauté et de la maison dite des écoles, cause ou pourrait causer à sa maison. — Protestation des consuls contre le retard que Jean-Joseph Thomas, libé-

taire du prix fait des gonfles de la prise des moulins de la communauté, moyennant le prix de 90 écus, monnaie de France, apportée à l'exécution de ces travaux et contre la perte qui résulte pour la communauté du chômage forcé desdits moulins. — Demande formée par Jean Reynard, contre la communauté, en paiement du prix fait de la construction d'une digue le long de la rivière, qu'il prétend lui avoir été délivré par la commune. — Rapport dans lequel Jean Reyne et Claude Beynet, experts, concluent à la remise en faveur de Joseph Rouillet, fermier du moulin à l'huile, dit du Plau, de la moitié de sa ferme, en représentation des indemnités qui pourraient lui être dues, à raison du chômage qu'il a subi, l'année précédente. — Assignation donnée par les consuls à Jean Rousset, Jean-Joseph Durand et consorts, conseillers, pour se voir condamner à l'amende encourue par chacun d'eux pour avoir manqué à deux séances du conseil, etc.

B. 1419. (Registre.) — Petit in-folio, 376 feuillets, papier.

**1728.** — Causes. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Instances : par Laurent et Étienne Adam, frères, contre Claire Adam et Esprit Bernard, Rose Adam et Sifrein Dauberte, leurs sœurs et beaux-frères, pour leur offrir le paiement du legs de 100 livres, qui leur a été fait par Estève Adam, leur père ; — par l'hôpital, contre Joseph Blouvac, maçon, pour le contraindre à achever le prix-fait de divers travaux s'élevant à la somme de 300 livres ; — par André Damian contre les auditeurs des comptes, pour faire maintenir la défense qu'il leur a faite de procéder à la révision de ses comptes, attendu qu'ils lui sont suspects ; — par Anne de Vidau, veuve d'Esprit Balbany, contre Madeleine Rol, veuve de Joseph Ravand, en paiement de 5 livres roy pour vente de graines de vers à soie. — Protestation par Jean-Joseph Thomas, fermier du grand moulin contre les préjudices résultant pour lui du chômage dudit moulin, dont la prise a été emportée par une inondation. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Charles de Joannis, seigneur de Verelos, et Gabrielle de Florens, de Saint-Estève, ses père et mère. — Instance par les fermiers du quarantain contre Claude Brunt, en paiement du quarantain des journées qu'il avait touchées pour le charroi de la glace, etc.

B. 1420. (Registre.) — Petit in-folio, 411 feuillets, papier.

**1729.** — Causes. — Thomas, notaire et greffier. — Instances : par Joseph Constantin contre Jean-François



Constantin, son frère, pour faire maintenir la défense qu'il lui a faite de percevoir la portion, revenant au demandeur, des fruits de la succession d'Eynès Boyac, leur mère, et procéder au partage de cette succession, attendu que son dit frère, ne lui a jamais rendu compte de la part le concernant ; — par François Almeras, maçon, contre Esprit Villon, menuisier, en résiliation du contrat d'apprentissage de Joseph Almeras, son fils, et paiement de dommages-intérêts, pour avoir ledit Villon congédié ce dernier sans motif. — Publication, le jour de la Saint-Blaise, des statuts du seigneur de Bedoin. — Instance par les fermiers du quarantain contre Jacques Bernard, en remise d'un livre de ladite ferme où sont enregistrées plusieurs quittances à eux délivrées par le trésorier de la communauté. — Protestations : de Jean Nouvène, fermier des trois moulins à blé et du gruaire de la communauté, contre la négligence des consuls à faire exécuter les réparations nécessaires à leur fonctionnement ; — des consuls contre Jean-Joseph Thomas, fermier sortant du grand moulin à blé, pour le contraindre à purger les écluses, fossé et prise dudit moulin ; — contre Jérôme Rebellin, ancien fermier du moulin à blé, dit de la Plante, pour le même objet. — Assignation donnée par le procureur juridictionnel aux consuls, pour voir ordonner que le livre des rentes et revenus de la communauté, dressé par le trésorier, lui sera communiqué.

B. 1421. (Registre.) — Petit in-folio, 334 feuillets, papier.

**1730.** — Causes. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Instance par Michel Rouillet contre Rose et Marie-Anne Serre, héritières de François Serre, leur frère, pour voir dire qu'il sera mis en possession de la maison, sise aux bourgades, quartier du Capitain, qu'il avait vendue, moyennant un capital de 100 écus portant pension perpétuelle de 15 écus, à leur dit frère et à André Serre et Thérèse Bruyre, leur père et mère, attendu l'abandon qu'elles ont fait de ladite maison. — Réquisition d'Etienne Clop et Jean-François Imbert, prétendant droit aux biens de Charles Dauberte, leur beau-frère et oncle, tendant à faire arrêter en mains de Pierre Chastan, dans la maison duquel il est décédé, les meubles appartenant audit Dauberte. — Publication annuelle des statuts du seigneur de Bedoin, faite aux granges de Saint-Blaise et à la place publique. Commandement fait par les consuls aux habitants qui vendront ou transporteront du bois, hors de Bedoin, de payer le quarantain aux fermiers de ce droit, conformément aux capites. — Délégation par Pierre de Vervins, seigneur de Bedoin, à Joseph Peyre, notaire, des fonctions de lieutenant du vignier à la cour baronale. — Instance par Sébastien

Fructus et ses enfants, contre les consuls, en paiement de 4 écus roy, et en délivrance des rubans d'usage, pour avoir joué du violon, la veille et le jour de la Saint-Antoine, etc.

B. 1422. (Registre.) — Petit in-folio, 286 feuillets, papier.

**1732.** — Causes. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Instance par Sébastien Fructus, premier caritadier, contre Jean Raymond Bouyas, en paiement de l'amende portée par les statuts, pour avoir fait porter du bois de la montagne à Carpentras. — Offre de paiement faite par Joseph Triboulet, adjudicataire, au prix de 35 écus, d'une terre d'une saignée, dépendant de l'hoirie de Pierre Jean, à M. de Raxy et M<sup>me</sup> de Guibert, mariés, et consorts, créanciers de ladite hoirie. — Protestations : de Blaise Reynard, Poncet Reynard et quatre de leurs collègues, conseillers, et de Nicolas Jean et consorts, ménagers, contre une délibération du conseil portant défense de tenir et garder des chèvres au mont Ventoux, attendu que le pacage de ces bêtes n'est pas préjudiciable à la communauté ; — d'Etienne Adam, ancien trésorier, contre la demande à lui faite par les consuls d'un prétendu reliquat de 303 livres 12 sous et la saisie qui en a été la suite, attendu que le rapport sur la reddition de ses comptes ne lui a pas été communiqué conformément au règlement. — Notification faite aux consuls par Jean Nouvène, fermier des moulins à blé, du reserit de Son Excellence qui lui accorde un délai de 5 mois pour payer les trois quarts écus de sa ferme, fixée à 666 écus. — Protestation de Jean-Joseph Pastouret et consorts contre une délibération du conseil portant vote d'un souquet préjudiciable aux habitants des granges, en ce qu'il leur est défendu de donner à boire et à manger, même aux étrangers. — Instance par les Dominicains de Bedoin contre Claude Brunet, en paiement de 17 livres 14 sous 6 deniers pour prix du vin à lui vendu, etc.

B. 1423. (Registre.) — Petit in-folio, 191 feuillets, papier.

**1734.** — Causes. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Instances : d'Etienne Nouvène contre Etienne Viau, Jean-Claude Tardieu et autres, en paiement de diverses sommes résultant de vente de foin ; — de Joseph Thomas, notaire et greffier, contre Louis et Nicolas Bernard, ses fermiers, en paiement de 40 écus et règlement de compte du blé, du vin, etc., qu'ils lui doivent ; — de Mathieu Blanchet, de Crillon, contre Esprit Reynard, dit Jaumet, en bornage de leurs terres, au quartier de Limon ; — de Jean-François Bonaud et Rose de Thomas, mariés, contre

Charles Durand, en reconnaissance emphytéotique d'une terre d'une salmée dont la directe avait été cédée par M. de Raxy, au père de la poursuivante. — Enregistrement et notification, aux consuls, de la copie d'une ordonnance du vice-légat, portant que, nonobstant la délivrance qui en a été faite à Alexandre Callot, de Flassan, moyennant la somme de 24,450 livres, monnaie de France, l'exaction des capages et vingtain sera de nouveau mise à l'enchère sur le prix de 23,430 livres, offert par Joseph Thomas.

B. 1424. (Registre.) — Petit in-folio, 333 feuillets, papier.

**1735.** — Causes. — Thomas, notaire et greffier. — Sentence qui homologue l'inventaire de la succession de Jacques de Raxy, seigneur de Flassan, et lui reconnaît, en conséquence, la qualité d'héritier bénéficiaire dudit défunt. — Protestation de Vincent Durand, employé pour le compte des sieurs Paplushaut (Papusaud) et François Fichet, d'Avignon, au charroi de pierres, de Crillon à Bedoin, dont ils avaient l'entreprise, contre l'exécution de la promesse faite, par les consuls de cette dernière commune, de rendre praticable, pour les charrettes, le chemin de Crillon. — Instances : de Marie et Gabrielle de Vervins, dames de Bedoin, contre Jean-Pierre Reynard, dit le Moty, en reconnaissance d'une maison et de la moitié d'un jardin, sis aux Baux, et d'une terre située au quartier de Touvon; — de Jean Cotton contre Cosme Thomas, vignier, en paiement de 33 livres 5 sous, pour vente de blé. — Déclaration, par Charles Onde, que la donation faite en contrat de mariage, en faveur de Thérèse Vendran, par Nicolas Onde, son père, nouvellement décédé, n'ayant pas été insinuée, il s'oppose à l'insinuation qui pourrait en être faite par un rescrit du vice-légat, etc.

B. 1425. (Registre.) — Petit in-folio, 808 feuillets, papier.

**1736-1737.** — Causes. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Opposition faite par Jean Esprit Bernard, au commandement à lui signifié par Marie et Gabrielle de Vervins, dames de Bedoin, de leur payer divers capitaux et les arrérages de pension. — Instances : par lesdites dames, contre Jean Cotton, boulanger, en reconnaissance et paiement de droits de lods d'un verger, sis au quartier de Pontillac; — par les mêmes, contre Jean Gerbaud, pour faire donner son plein et entier effet au commandement qu'elles lui ont fait de leur reconnaître une maison, sise dans l'enceinte de Bedoin, au quartier de l'Andronne de Saint-Christol. — Procès-verbaux de visite des lieux : dressé à la

suite de la défense faite par les consuls à Pierre Chalvet, maçon, de construire aucun degré ni autre ouvrage, au-devant de sa maison, sise sur la place de la nouvelle Église; — à la suite de la défense faite par Alphonse de Bonaud d'Archimbaud, à Louis et Joseph Guibert, père et fils, de Flassan, de le troubler dans la possession du droit de dériver l'eau du fossé de Malpertuis dans son pré et jardin, sis au même quartier. — Opposition de Thérèse Carichon, à l'insinuation tardive que pourrait faire faire de son contrat de mariage, en vertu d'un rescrit du vice-légat, Esprit Damian, à qui fene Marie Clop, mère de la demanderesse, avait fait une libéralité. — Instances : par le marquis de Bedoin, contre Ambroise Doumenget, en reconnaissance et paiement de droits de lods et arrérages de cense d'un verger de 2 éminées, au quartier de Pied-Bonaud; — contre Joseph Blanc, dit le Dévot, en paiement du droit de lods d'un verger d'environ 14 éminées, même quartier, acquis par son père, de Laurent Rousseau, chirurgien; — contre Esprit Roque et Catherine Fructus, veuve d'Antonin Roque, en reconnaissance, paiement de droits de lods et arrérages de cense d'une grange, avec son tènement d'une éminée environ, au quartier des Gautiers; — par Charles de Joannis de Verelos, de Sainte-Colombe, contre les hoirs de Benoît Dauberte, en reconnaissance et paiement de droits de lods d'une terre d'environ 6 éminées au quartier des Cleminales; — par François Thomas de Bellecombe, contre les mêmes, en reconnaissance et paiement de droits de lods d'un verger de 7 éminées, au quartier de Pied-Rascas; — par les consuls, contre la confrérie des Oulliers, représentée par Sébastien Fructus, en cassation du commandement fait par ladite confrérie à la communauté, de lui payer la pension, montant à 5 florins, d'un capital de 100 florins, à elle due, par cette dernière, attendu qu'il n'existe dans Bedoin aucune confrérie de ce nom; — par les mêmes, contre César Jean, serrurier et Nicolas Bernard, son gendre, pour voir dire que la communauté sera maintenue en possession du droit de dériver, dans les prés de ces derniers, les eaux de la rivière de Mèze, pour alimenter le béal du grand moulin, etc.

B. 1426. (Registre.) — Petit in-folio, 237 feuillets, papier.

**1740.** — Causes. — Joseph Testud, greffier. — Instances par François-Thomas de Bellecombe, contre Idonice Chanel, mennisier, en remboursement d'une somme de 6 livres roy ou en livraison des quatre chaises à la Dauphine qui en font l'objet, et de plus en paiement d'une indemnité de 12 livres pour n'avoir pas, suivant leur cou-

vention, débité le bois et tracé l'ouvrage des portes et fenêtres que lui a faites Faleonéri, son compagnon ; — en reconnaissance emphytéotique par M. et madame de Bedoin, contre Raymond Villon, les hoirs d'Antoine Saurel, Antoine Galopin et autres. — Reprise faite par Esprit Damian et Claude Beynet, fermier d'un des moulins à huile, de la demande qu'ils avaient formée contre la communauté, en paiement d'une indemnité, à raison de la création d'un nouveau moulin qui avait détriqué les olives de la plupart des habitants. — Assignations données : par les consuls à Joseph Jean, dit Jacob, pour voir dire qu'il sera tenu, en sa qualité de caution, d'assister à la passation de l'acte de bail à ferme du moulin à blé de la Plante, en faveur de Joseph Bertrand, adjudicataire ; — par les mêmes, contre ce dernier, pour voir ordonner que la ferme du moulin sera remise en adjudication à la folle enchère, attendu qu'il n'y réside pas, conformément à la teneur de l'acte de bail. — Instance par la confrérie des Pénitents-Blancs, contre Isnard Gerband, en reconnaissance et paiement de droits de lods et arrérages de cense d'une terre, sise au quartier des Brusques. — Assignation donnée par les consuls à Claude Beynet, ancien fermier du moulin à huile, dit moulin Clément, pour se voir condamner à rendre en bon état, l'outillage de ce moulin et à récupérer les pierres et bécas à tenir l'huile, conformément aux clauses de son acte de bail, etc.

B. 1427. (Registre.) — Petit in-folio, 413 feuillets, papier.

**1743.** — Causes. — César Thomas, notaire et greffier. — Assignations données : par Esprit Villon, menuisier, co-fermier du moulin à huile, dit de la Tour, à Jacques Beynet, l'un de ses associés, pour le faire contraindre à contribuer, pour un quart, aux réparations, tant en bois qu'en ferrures, qu'il a faites audit moulin ; — par les consuls de Bedoin à ceux de Crillon, pour faire maintenir la défense qu'ils leur ont faite, de procéder à aucune exécution contre les habitants de Bedoin, possédant des terres sur les confins des deux communes, jusqu'à ce que le bornage de leurs terroirs respectifs ait été opéré ; — par Clément et Antoine Gantier, frères, Jean-Pierre Clément et François Giraud, fermiers d'un des pressoirs à raisin de la communauté, à Benoît Constant, dit le Mourre, en paiement de 4 livres 11 sous roy, pour le pressage de ses raisins ; — par Alphonse de Bonaud, d'Archimbaud, à Jean-Pierre Richard, en nomination d'experts chargés de procéder au partage d'un bâtiment de grange, sis au quartier de la Grange-des-Siales, indivis entre eux. — Protestation de Jean Nouvène, au nom du marquis de Bedoin, contre les

détériorations causées au mur de clôture d'un jardin que ce dernier possède au quartier de Saint-Jean, par l'arrosage des prés, luzernes, et blés qu'Alexis Falconier, jardinier, fermier dudit jardin, y a substitués presque entièrement à la culture maraichère, contrairement aux clauses de son acte de bail, etc.

B. 1428. (Registre.) — Petit in-folio, 1124 feuillets, papier.

**1746-1748.** — Causes. — Peyre, notaire et greffier. — Protestation de Joseph Triboulet, contre les consuls, à raison de l'état de ruine des murailles et de la tour du portail, dont l'éroulement menace d'entraîner celui de sa maison. — Assignation donnée par Charles Charasse, à César Richard et Marie-Anne Charasse, ses sœurs et beau-frère pour leur offrir le paiement des 90 livres, représentant les droits dotaux de celle-ci. — Publication des statuts du seigneur de Bedoin, le jour de la Sainte-Blaise. — Offre faite par Joachim Bontoux, de Mormoiron, de prendre à ferme, pendant quatre ans, le moulin à blé, dit de la Plante, pour la rente annuelle de 780 livres, monnaie de France. — Assignation donnée par les consuls, à Jean-Joseph Thomas et Antoine Gantier, pour voir dire, qu'ils seront tenus de charrier les pierres et le sable nécessaires pour paver le tour de leurs écuries et maison, et de combler, en outre, le cloaque qui existe au devant de sa maison. — Avis donné par eri public, aux habitants de Bedoin, qu'il va être procédé, dans la maison consulaire de Crillon, aux manifestes des tailles. — Prestation de serment de Nicolas Duval et Nicolas Dallemagne, sergents, originaires de Dôle et de Saint-Germain-en-Laye. — Instance par Pierre Chalon, contre François Roux et Elisabeth Fanque, mariés, pour les contraindre à convertir en acte public la vente sous-seing privé qu'ils lui ont faite d'une terre de trois éminées, au quartier de Riontourd. — Avis donné par eri public, aux habitants possédant des biens dans le terroir de Crillon, de la reddition prochaine des comptes des consuls de cette commune. — Protestation des consuls contre le mauvais état du toit et du plancher de la maison des hoirs Salivet, sise au quartier du Four-du-Plan, dont les fentes livrent passage aux eaux pluviales, jusque dans le moulin à huile, dit de la Tour, qui se trouve au-dessous dudit plancher. — Requête verbale dans laquelle les consuls exposent que Cosme Thomas, bourgeois, prétend épiéter sur la grande rue, pour la reconstruction d'une partie de la façade de sa maison, et demandent en conséquence, au vignier, de dresser procès-verbal de l'état des lieux. — Opposition faite, par les prêtres agréés de la paroisse de Bedoin, à toutes saisies que pourraient pratiquer

les Pères Dominicains sur une terre de quinze éminées, au quartier de l'Étang, affectée au service de fondation, a profité des opposants.

B. 1429. (Registre.) — Petit in-folio, 340 feuillets, papier.

**1751-1752.** — Causes. — Barthélemy Bernard, notaire et greffier. — Assignation donnée par Joseph Chanet, meunier, aux consuls, en paiement du prix, montant à 46 écus, de divers appareils qu'ils avaient fabriqués pour les moulins Clément et de la Tour. — Déclaration par Marguerite Rousseau tant à son nom, qu'à celui de ses frères et sœurs, de l'abandon qu'ils font à la communauté, de deux terres, au quartier du Paty, acquises par feu Jean Rousseau, leur père, afin de prévenir l'accumulation des arrérages de pension qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de payer. — Protestation de Jacques Bernard, contre les dommages que pourrait causer à la cave de sa maison, sise au quartier du Portail Clément, l'infiltration des eaux de la fontaine des Bourgades. — Instances : par Dominique de Balbani, seigneur de Saint-Roman, et Jean-Joseph Thomas, contre François-Thomas de Bellecombe et consorts, pour les contraindre à contribuer aux réparations de la prise des Gamates, servant à l'arrosage de leurs terres ; — par Augustin Peyre et Marguerite Reynard, mariés, contre André et François Reynard, père et fils, pour les contraindre à constituer une dot proportionnée à l'importance des biens dudit André, son père, etc.

B. 1430. (Registre.) — Petit in-folio, 578 feuillets, papier.

**1759.** — Causes. — César Thomas, notaire et greffier. — Instance par Jean-Esprit Damian, bourgeois, contre Claude Damian, ménager, en restitution d'une quittance de 50 livres, dont il est indûment détenteur. — Remise faite par Jean-André Guyot, au greffier de la cour, d'un rescrit du vice-légat qui lui accorde un délai de trois mois pour vendre ses biens à l'amiable, pour être ledit rescrit signifié à ses créanciers. — Instances : par les fermiers du prieuré de Bedoin, appartenant aux Bénédictins de Montmajour, contre François et Dominique Borel, père et fils, en reconnaissance emphytéotique et paiement de censés et de lods d'une terre de quatre éminées, sise au quartier de la Janvier ; — par les mêmes, contre Etienne Reynard et Anne Beynet, mariés, en reconnaissance d'une maison sise sur la rue montant à l'église ; — par Jean-Baptiste de Sales, de Cornillac (Dauphiné), contre Joseph Barnouin, en paiement de 24 livres, pour argent prêté. — Publication an-

nuelle, au quartier de Sainte-Blaise, des statuts du seigneur de Bedoin, etc.

B. 1431. (Registre.) — Petit in-folio, 916 feuillets, papier.

**1760.** — Causes. — César Thomas, notaire et greffier. — Instance, par Jean-François Sigalon, chirurgien, en taxe de frais de médicaments et de chirurgie. — Mise en cause, par M. de Bonaud d'Arclimband, des consuls de Bedoin dans le procès qu'il a intenté aux meuniers des moulins de la communauté, en réparation des dommages qu'ils lui ont causés, en passant dans sa terre, au quartier des Pellades, pour voir dire, qu'ils seront tenus de faire mettre en bon état le chemin qui conduit aux moulins. — Demande par Jean-Louis Long des provisions nécessaires, pour faire signifier à ses créanciers le rescrit de S. E., qui lui accorde un délai de trois mois pour vendre ses biens à l'amiable. — Requête des consuls, tendant à ce qu'il soit fait commandement à Jean-Joseph Liotaud, régent des écoles, de remettre les clefs de l'école publique et de vider les lieux, vu le peu de soin qu'il apporte à l'éducation de la jeunesse et les dettes qu'il contracte de tous côtés. — Instances : de Joseph-François-Guillaume Thomas, propriétaire, en vertu de la donation qu'il lui en a été faite des censés et directes ayant appartenu à Dominique Thomas, son père, contre Marie Long, veuve d'André Isnard, et Jean-Pierre Isnard, son fils, en reconnaissance et paiement de droits d'un bâtiment de grange, sis au quartier des granges des Favières, qu'elle a acquise de la discussion de son mari ; — du procureur juridictionnel, contre Charles Bourdin, pour le contraindre à démolir l'arcade de pierres qui traverse la grande rue et relie sa maison, joignant la porte Catheron, à la muraille de son jardin, situé de l'autre côté de la rue, attendu que cette arcade menace ruine ; — de Marie de Vervius, marquise de Bedoin, veuve de Louis-Hévede de Ricard, marquis de Breganson, etc., conseiller du Roi au parlement de Provence, contre Jean-François et Jean-Louis Astay, en rétention, par droit de prélation, d'une parcelle de terre, sise au quartier des Pendans de la Garenne, qu'ils ont acquise de Joseph Triboulet, etc.

B. 1432. (Registre.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

**1765.** — Causes. — Offre faite par Charles Favier à Joseph Triboulet, de lui payer le capital de 50 livres, avec les arrérages de pension que, dans l'acte passé avec César Richaud, il a été chargé d'acquitter entre ses mains. — Commandement fait par Simon-Jean, Hélène et autres en-

fants de feu Jean Reyne à Simon Bernard, de leur payer la dot de feue Gabrielle Bernard, leur mère. — Demande formée par Jacques Meffre, en liquidation des dommages causés à sa vigne, sise au quartier du Mourre-des-Vignes, par les troupeaux d'Etienne Adam et Joseph Gerbaud, frères. — Dénonce par maître Peyre, notaire, contre Jean Lambertin et sa femme, pour avoir jeté les immondices de leur tirage de soie dans le fossé qui est au-devant de la porte Olivier. — Requête de Joseph Favier, tendant à faire défendre aux personnes qui ont acheté du fourrage de Joseph Barnouin, son fermier, de lui en payer le prix attendu qu'il lui doit encore une partie de sa rente. — Dénonce par Joseph Brun, contre Pantaléon Bernusset, chirurgien, qu'il a trouvé elassant dans sa vigne et cueillant des fruits à son pêcher, etc.

B. 1433. (Registre.) — Petit in-folio, 366 feuillets, papier.

**1769-1775.** — Causes. — Thomas et Quinquin, notaire et greffier. — Demande de Joseph Reynaud, cabaretier, à l'effet de faire arrêter entre les mains de Mireel Bonety, cordonnier, les hardes et gages de François Blanc, compagnon, qui est sur le point de partir, et lui doit de l'argent pour dépenses de bouche. — Instances : de Jacques Giraud, contre Catherine Galoupin et Georges Jean, mariés, pour les contraindre à lui passer acte public de la vente qu'ils lui ont faite, sous seing-privé, d'une terre sise au quartier des Creux ; — par M. Sebour, prieur de Villedieu, l'un des administrateurs du refuge de Carpentras, contre Jean-Louis Blouvac, oncle et héritier, pour partie, de Catherine Flovet, en paiement de la nourriture et des frais de maladie de cette dernière, décédée dans ledit établissement, et en maintenue de la saisie-arrêt pratiquée en main de Joseph Andrieu, veuf de Marie Blouvac, tante de la défunte. — Publication de l'édit de S. M. sur l'administration de la justice. — Instance par les caritatiers, contre Jean Brun, dit Berelet, en paiement d'une amende de 24 livres, pour avoir coupé quatre branches dans la forêt du Mont-Ventoux, conformément au tarif dressé par le conseil qui établit une amende de 6 livres pour chaque branche coupée. — Sentence par défaut qui condamne Louis Brun, héritier, pour un tiers, de Simon Clop, à payer à la confrérie de la Sainte-Croix, érigée dans l'église de Bedoin, le tiers, s'élevant à 300 livres, du legs qui lui a été fait par le défunt. — Publications : d'un arrêt sur le jeu concernant les écritures des notaires ; — de l'édit de S. M. concernant l'office des notaires. — Publication le 29 septembre 1771 de la défense de faire les vendanges, etc.

B. 1431. (Registre.) — Petit in-folio, 524 feuillets, papier.

**1776-1777.** — Causes. — Quinquin, notaire et greffier. — Sentence qui ordonne la vente des immeubles dépendant de la discussion des biens de Joseph Constant, dit Miougranier. — Instances : par Pierre Constant, contre Joachim Blanc, en annulation d'une vente de coupe de bois faite à ce dernier, par le fils du demandeur ; — par Jean-François Gautier et Marie-Anne Parpaillon, mariés, contre Joseph Parpaillon, dit le Rat, frère de cette dernière, pour lui défendre de rien retirer des effets, meubles, linges et denrées entreposés dans la maison de César Constant, qui leur ont été légués par Reyne Reynaud, leur mère. — Assignation donnée par M. de Bonaud d'Archimbaud à Simon Florent, à l'effet de nommer des experts chargés de liquider le dommage causé par la fille de celui-ci à la luzerne du demandeur. — Sentence qui condamne Marcel Bonety, cordonnier, à payer à Charles-Louis-Alphonse de Bonaud d'Archimbaud, l'arrière, se montant à 30 livres, de la pension de 1774, déduction faite de la somme de 15 sous, due par ce dernier audit Bonety pour solde de prix d'ouvrage. — Instances : de madame de Joannis de Verelos, veuve de Serre, contre Jean-Joseph Thomas, acquéreur d'une maison dépendant de l'hoirie de Thomas Bellecombe, pour le contraindre à reconstruire un escalier conduisant à l'appartement de la demanderesse ; — par les consuls contre Jean-André Bertrand, Claude Tourniaire et consorts, pour les faire condamner au paiement de l'imposition de 30 livres, à laquelle ils sont soumis, comme nouveaux habitants, etc.

B. 1435. (Registre.) — Petit in-folio, 237 feuillets, papier.

**1778.** — Causes. — Assignation, donnée par André-Damian Rouillet, à Dominique Villon, pour lui offrir le paiement du solde de la rente du four Clément appartenant à la communauté. — Instance par Garcin, maître maçon et entrepreneur, de Carpentras, prix-facteur des agrandissements de l'église paroissiale de Bedoin, contre les consuls, en paiement desdits travaux. — Demande formée par Marie-Rose Thomas, veuve et héritière grevée de Jean-Joseph Tramier, en son vivant notaire à Beloin, tendant à être mise en possession et jouissance d'une maison sise au quartier des Oulliers, près du Plan du Capitaine, vendue par son mari à Simon Villon, menuisier, au prix de 560 livres, attendu que ce dernier ne remplit pas les diverses conditions de paiement portées en l'acte de vente. — Inhi-

bition par les consuls à Jacques Cotton, boulanger, et à ses fileuses à soie, de jeter, dans la rue publique, aucune immondice, et notamment les eaux de leur filage, à peine de 25 livres d'amende. — Instance des mêmes, contre François-Joseph-Marie et Jean-Joseph Reynard, en paiement de l'amende de 6 livres, établie par l'ordonnance du vice-légat, 1736, etc.

B. 1436. (Registre.) — Petit in-folio, 264 feuillets, papier.

**1779.** — Causes. — Instance, par Jean-Jacques Gravier, contre Françoise Reynaud, pour la contraindre à lui passer acte public de la vente verbale qu'elle lui a faite, au prix de 57 écus, d'une terre et verger de 20 éminées environ, sise au quartier de Puy-Bonaud. — Commandement fait par les consuls et le sieur Renenrel, trésorier de la communauté, à Antoine Vian et César Richaud, fermiers des pressoirs à vin, d'acquitter leur prix de ferme. — Poursuites et exécution, pratiquées par les consuls contre François Constantin, fermier du souquet, et Claude, son frère, en paiement du solde de ladite ferme, s'élevant à 55 livres 10 sous. — Dénoncée de nouvelle œuvre faite par Marie-Rose Thomas, veuve de Joseph Tramier, contre Jean, Esprit et Joseph Thomas, frères, pour avoir agrandi furtivement, pendant la nuit, une petite fenêtre donnant sur la cour de sa maison. — Commandement fait par Esprit-Joseph Villon, ancien trésorier, à Joseph Bellon, dit Lombard, de payer le solde, montant à 6 livres roy, de la rente du four dit du Plan. — Procès-verbal de la constatation faite, par le viguier, de l'état des fontaines dit de la Sauvier, en exécution de la transaction intervenue entre Marie de Vervins, veuve de Louis-Hercule de Ricard, marquis de Bedoin, Charles-Louis-Alphonse de Bonaud d'Archimbaud, baron de Mongues, et autres, dans le cours du procès intenté, par ce dernier, contre la communauté et la dame de Bedoin, en main levée des inhibitions que celle-ci lui avaient faites, de dériver les eaux desdites fontaines, etc.

B. 1437. (Registre.) — Petit in-folio, 431 feuillets, papier.

**1780-1781.** — Causes. — Instances : de dame Henriette du Bouteillon, veuve de Joseph Guillaume-François de Thomas, contre Joseph Ganthier, dit Jean-Jean, en paiement d'une somme de 66 livres, résultant d'un accord fait entre eux ; — de Valentin Triboulet, hôte, contre Sylvestre Fructus, en paiement de 40 sous, pour frais des repas pris à son cabaret ; — de Marie-Rose Thomas,

veuve de Joseph Tramier, notaire, héritière testamentaire de Joseph-Dominique Thomas, son frère, en reconnaissance d'un billet à ordre de 2,600 livres qu'elle avait souscrit au profit de ce dernier. — Requête : verbale du comte de Raxy-Flassan, à l'effet de faire maintenir, contre Jean-Esprit Thomas, la défense de pratiquer aucun ouvrage ni excavation dans tout le lit de la rivière de Méze, au pied du mur de soutènement du jardin du requérant ; — de François-Nicolas Allemand, premier consul, à l'effet de faire mettre à exécution le commandement, par lui fait, à Bernard-Xavier Escoffier, régent des écoles, d'évacuer, dans trois jours, la maison affectée à ce service. — Commandement fait par Joseph Thomas, fermier de la dime des P. P. Benedictins, de Montmajour, prieur décimateurs de Bedoin, à dame de Meynier de Moydan et Joseph Vincent de Bellecombe son fils, de payer la dime des raisins de l'année précédente, celle montant à 50 sous, de 5 éminées de luzerne, au quartier de Dinevieux, plus celle de deux coupes d'une luzerne de 4 à 5 éminées, etc.

B. 1438. (Registre.) — Petit in-folio, 448 feuillets, papier.

**1782.** — Causes. — Thomas Mounier, notaire et greffier. — Assignation donnée par Pierre Reynard, fermier, du souquet, à Claude Bonnety, hôte, pour se voir condamner au paiement de 13 livres roy pour droits de souquet. — Ordonnance du vice-légat, qui soumet les caritatiers de Bedoin à la reddition de compte, dans la même forme que les consuls et immédiatement après eux, des leds, censés, amendes et confiscations faites au profit de leur établissement, et les oblige, à cet effet, à tenir un livre de recettes et de dépenses. — Commandement fait par les religieux de Montmajour, prieurs de Saint-Martin, joint à eux Joseph Thomas, négociant, leur fermier, de reconnaître en faveur dudit prieuré, un verger d'oliviers d'environ une éminée, sis au quartier du Puy, soumis à la cense annuelle d'un tiers de vingtenaire de seigle ; — à Jean Bouyac, de reconnaître en faveur du même prieuré, un verger d'oliviers d'une éminée, même quartier, soumis à la même cense. — Visite faite par le viguier, à la requête de Vincent Falcon, consul, chez les hôtes et taverniers, pour constater l'observation des règlements qui fixent à neuf heures du soir la fermeture des établissements publics. — Assignations : donnée par les consuls, à Valentin Triboulet, à l'effet de le faire condamner à l'amende de 6 livres roy, pour avoir contrevenu aux règlements qui défendent de donner à boire, après neuf heures du soir ; — par Claude Rogier, maçon, de Mormoiron, libérateur du prix fait de la fontaine de Ville, à Sylvestre Fructus, père et fils, tui-

liers, pour leur faire reconnaître une police privée, par laquelle ils s'étaient obligés à lui fournir 640 cannes de tuyaux de poterie pour la conduite de la fontaine, etc.

B. 1439. (Registre.) — Petit in-folio, 522 feuillets, papier.

**1786.** — Causes. — Thomas Mounier, notaire et greffier. — Poursuites exercées par Jacassé Alphanéri, juif, de la carrière de Carpentras, contre Pierre Rouillet, son débiteur. — Instances : de Charles-Louis de Bonaud, marquis d'Archimbaud, contre Joachim Clément, tisseur à toiles, en paiement de 25 livres 10 sous roy, montant de la rente d'un pré, quartier de la Sauvier ; — de Jean Lambertin, ex-trésorier de la communauté, contre Claude Bonety et Joseph Fructus, en paiement de la somme de 8 livres 5 sous qu'ils lui doivent solidairement ; — de Noël Artillan, ancien fermier du souquet, contre Valentin Triboulet, son associé, pour le contraindre à le relever du paiement réclamé par les consuls et les anciens trésoriers, de la somme de 54 livres roy restant due sur leur ferme, attendu qu'il a payé la part le concernant. — Vente aux enchères des biens de la discussion de l'hoirie de Joseph Clément, à la poursuite de ses créanciers. — Instance par César Chaisse, contre Jean-Joseph Bellon et Jean-Vincent Bourdier, en paiement de la dénonce faite contre eux pour avoir gardé 50 bêtes à laine dans sa vigne. — Requête de Jean-Joseph Reyne, originaire de Bedoin, demeurant au Crestet, tendant à être mis en possession des biens de Guillaume Reyne, son frère, etc.

B. 1440. (Registre.) — Petit in-folio, 844 feuillets, papier.

**1680-1689.** — Insinuations. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Règlement sur l'administration des deniers de la communauté. — Défense de faire des provisions de graines dans le Comtat à peine : les chrétiens, de 3,000 livres d'amende, et les juifs de la même amende et des galères. — Règlement au sujet des procédures criminelles, verbaux sur les corps de délits, examen des témoins. — Défenses faites aux greffiers de délivrer aux débiteurs, pour leurs créanciers, des cartels généraux d'ajournement devant le vice-légat. — Règlements : qui abroge l'article du précédent portant que les témoins qui déposeraient en faveur de la preuve d'une négation coarretée devraient se constituer prisonniers ; — qui soumet tous les juges du comtat à l'obligation de faire partie du syndicat dès qu'ils auront acheté leur office ; — qui défend aux magistrats de faire la remise des criminels

condamnés aux galères, sans un ordre exprès du vice-légat. — Donation par Charles d'Orléans, chevalier de Malte, à Joseph d'Orléans, seigneur de la Motte, d'un pré d'une salmée, au quartier de Vans, sous la réserve d'une pension de 15 écus. — Règlement qui fixe à 1 écu de 60 sous les dépenses pour injures verbales entre personnes qui ne sont ni gentilshommes, ni docteurs, ni bourgeois, notaires ou marchands, et à 6 écus s'il s'agit d'injures proférées *in rixa*, entre personnes de même conditions fussent-elles nobles. — Lettre de Monseigneur Nicolini aux juges du Comtat leur prescrivant de lui envoyer respectivement l'état des prévenus détenus afin d'assurer, avant son départ, les jugements de tous les procès criminels et de l'état des condamnés aux galères dont la peine est expirée, afin qu'il puisse, dans le même délai, demander leur élargissement au roi de France. — Insinuations : du mariage : d'Esprit Beynet, fils de feu Jean-Baptiste, en son vivant, cardeur de lianes, et de Claudette Adam de Marguerite Gaucherand, fille de Jean et de feu Laurence Carias ; — de la donation d'une maison, sise à la font du Plan, en faveur de Marguerite d'Antoine, contre Nicolas Vignaud, son mari ; — de l'arrêt de la cour du parlement de Provence qui restitue Lucrèce de Joannis de Verclos, veuve de Charles-Joseph d'Orléans de Catilina, seigneur de Bedoin, contre le défaut d'insinuation, au greffe de ce lieu, des donations à elles faites par son mari dans leur contrat de mariage ; — de la donation consentie par François Favory, en faveur de Jean Favory, son fils, notaire, de tous les acquêts et profits faits et à faire par ce dernier et de l'émancipation du même, etc.

B. 1441. (Registre.) — Petit in-folio, 562 feuillets, papier.

**1701-1709.** — Insinuations. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Donation par Jacques Gerbaud, seigneur de l'église de Bedoin, à Joseph-Sébastien Gerbaud, son neveu, de la moitié des créances qu'il a sur les père et mère et oncle de ce dernier. — Ordres donnés par le vice-légat au juge de Bedoin de rechercher et faire emprisonner les jeunes gens, au nombre de quinze environ, qui s'attrouper la nuit, en armes, parcourent la campagne et volent les fruits, menaçant et maltraitant les maîtres qui les gardent : de faire défense aux jeunes gens de Bedoin et des environs de s'attrouper, tant la nuit que le jour, avec ou sans armes, à peine, la première fois, de la prison et de trois traits de corde, et d'interdire, à ceux qui auront fait partie de la bande ci-dessus signalée, de sortir de leurs maisons après 10 heures du soir. — Règlements du même, prescrivant aux créanciers qui font exécuter un juge-

ment dont il a été fait appel par leurs débiteurs, de notifier à ces derniers l'obligation et le cautionnement auxquels ils sont soumis, en pareil cas, et de ne continuer leur exécution que 24 heures après cette notification; — interdisant le charivari, à peine de 10 livres d'amende et de trois traits de corde. — Disposition additionnelle aux règlements de 1641, sur les causes de discussion de biens, qui établissent une procédure uniforme et simplifiée dans ces sortes d'affaires. — Ordonnance portant qu'à l'avenir les insinuations seront signées par les parties requérantes et par le juge qui les aura autorisées, et qu'au cas où le requérant ne saura pas signer, le juge devra, à peine de nullité, signer au bas de chaque feuillet. — Contrats de mariage : de Joseph d'Anjose, fils de feu Clément, en son vivant conseiller à la cour d'Aix, et de Marguerite d'André, d'Hélène-Marguerite Florans, de Saint-Estève, fille de Charles et d'Anne-Marie de Véry, de Renoir, etc.

B. 1442. (Registre.) — Petit in-folio, 239 feuillets, papier.

**1708-1711.** — Insinuations. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Mariages : entre Jean-François Constantin, fils de Gabriel et de Jeanne Lazare, d'Aurel (Provence), et Marie Gautier, fille d'Antoine et d'Isabeau Villan; — entre Dominique Reynard, fils de Joseph et Jeanne Combe. — Contraintes exercées, à la requête des consuls et de l'exacteur, contre François Giraud, Sébastien Villion, et Antoine Landry, pour le paiement de leur cole. — Cession, par Jean-Baptiste Gautier, à Marie-Rose Gautier, sa sœur, moyennant le prix de 52 écus, de ses droits sur la succession de Jean-Esprit Gautier, leur père. — Vente aux enchères publiques, à la poursuite des consuls, de la maison de Louis Genin, maçon, sise près de la maison de M. de Quiquereau, attendu qu'il n'avait pas payé à la communauté les matériaux de la maison de Mathieu Chalou, démolie pour la construction de la nouvelle église, etc.

B. 1443. (Registre.) — Petit in-folio, 412 feuillets, papier.

**1711-1718.** — Insinuations. — Antoine Favory, notaire et greffier. — Contraintes décernées : à la requête des consuls, contre Marie Bruyre, veuve de Silvestre Viau, débitrice de deux écus envers la communauté, et saisie d'une éminée qu'elle possède au quartier des Sonneyrettes; — à la requête de Thérèse de Ravoux, veuve de Joseph Thomas, en son vivant docteur en médecine, contre Poncet Giraud et Barbe Blanc, mariés, ses débiteurs, pour une

somme de 30 écus, et saisie faite sur eux d'une vigne d'une salmée, au quartier de Juvert; — à la requête de Joseph-Alexandre Barret, de Malaucène, contre les hoirs d'Hilaire Beynet, en paiement de 20 écus, montant d'arrérages de pension, et saisie d'une vigne de 6 éminées, qu'ils possèdent au quartier du Vans. — Contrats de mariage : d'Antoine Bernusset, fils de François et de Marie Peyre, de Marie-Rose Damian, fille de feu Valentin et de Jeanne Constant; — de Jean-Thomas, fils de feu Laurent et de Marie Gautier, et de Clémence Conil, fille de Gabriel et de Claire de Gally. — Contrainte décernée, à la requête de Pierre de Vervius, marquis de Bedoin, contre les hoirs de Joseph Villon, menuisier, pour le paiement d'arrérages de pension, montant à six écus, et saisie d'une maison leur appartenant au quartier de la Bourgade. — Contrat de mariage de Louis-Isaac de Raymond, marquis de Modène, fils de feu Jean-Gabriel et de Marie-Antoinette Rolland de Relhaunette, de Sarrans, et Charlotte d'Orléans de la Motte, fille d'Esprit-Joseph et de feu Anne de Fauquier de Carpentras, etc.

B. 1444. (Registre.) — Petit in-folio, 231 feuillets, papier.

**1718-1721.** — Insinuations. — Enregistrement des saisies et vente aux enchères publiques, à la requête des hoirs de M. de Saint-Roman, d'une étable et grenier à foin, sis dans Bédoin, traverse du four du Plan, dépendant de l'hoirie de Joseph Peyre, pour arriver au paiement d'une somme de 60 écus, montant d'arrérages de pension. — Contrats de mariages : entre André Balbany, fils de feu Joseph, comte palatin, et d'Anne de Gontard; — de Marguerite de Guibert, fille de feu Joseph de Guibert de Vaubonne, généralissime de la cavalerie impériale, et de Marguerite de Cherrière, de Péronne. — Vente aux enchères publiques, à la poursuite d'Esprit-Joseph-Marie de Quiquereau de Ventabren et Jeanne de Joannis, dame de Pierrelongue, mariés, d'une parcelle de 2 éminées, détachée d'une contenance de 8 éminées, au quartier des Blaches, saisie sur Marguerite Thomas, veuve de Joseph Jean, dit Jacob, en paiement de la somme de 3 écus pour loyer de maison. — Abandon fait par Marguerite-Thérèse Aymard, à Sauveur Aymard, bourgeois, d'Avignon, son frère, à titre de fonds perdu, d'une somme de 1,500 livres, sur celle de 3,000 livres dont celui-ci est débiteur envers elle. — Donation par Alexandre de Fibeul, seigneur de la Madeleine, en faveur de François Thomas, son neveu, de toutes les sommes qui peuvent lui être dues par les hoirs de Claude de Joannis, seigneur de Pierrelongue, et d'Olympe de la Tour, ses aïeul et aïeule maternels.



B. 1445. (Registre.) — Petit in-folio, 334 feuillets, papier.

**1722-1728.** — Insinuations. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Contrats de mariages : entre Jean Villon, fils de Joseph et d'Anne Thomas, et Gertrude Brun, fille de Christol et de feu Françoise Roussel, de Malaucène; — entre Joseph Triboulet, fils de Jacques et de Catherine Vigne, et Jeanne-Marie Reynard, fille de Jean-Baptiste et de Marie Thomas. — Donation universelle de biens, sans réserve de l'usufruit d'une partie, faite par François Domenget, en faveur d'Ambroise et Jean Domenget, ses deux fils. — Donation par frère Joseph Guyot, ermite de Notre-Dame du Moustier, d'une somme de 100 écus, en faveur de Marie Douberte, future épouse de Bertrand Guyot, son neveu. — Mariage entre Jean-Joseph Reynard, fils de Joseph et de Marguerite Pielcot, et Elisabeth Gandibert, fille de Joseph et de Marie-Jeanne de Mazan. — Donation universelle de biens, sans réserve d'usufruit, faite par Claude Reynard, des granges des Baux, à Denis et Charles Reynard, ménagers desdites granges. — Contrats de mariages : entre Siffrein Dauberte, fils de feu Barthélemy et de Catherine Christol, et Cécile Pastouret, fille de Jean-Joseph et de Jeanne Raynard; — entre Etienne Bérard, fils de Joseph et d'Anne Balthe, et Anne-Marie Giraud, fille de feu Joseph et de Barbe Reynaud. — Donation universelle faite par Alexandre d'Orléans de Catilina, de Bedoin, en faveur de Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, son cousin, sous la charge, entre autres réserves et conditions, d'une pension viagère de 200 livres. — Contrat de mariage de Noël Artillan, fils de feu Jean et de Claudette Clop, et Françoise Nouvène, fille d'Etienne et de Marie-Anne Gaydane, etc.

B. 1446. (Registre.) — Petit in-folio, 459 feuillets, papier.

**1732-1737.** — Insinuations. — Joseph Thomas, notaire et greffier. — Procès littéraire de la saisie faite par les consuls d'une vigne d'une salmée, au quartier de Pastory, sur Joseph Gravier, cardeur de laine, ancien fermier du courtage de la communauté, pour arriver au paiement : 1° du solde de sa ferme, montant à 40 livres; 2° d'une pension de 3 livres, qu'il sert à la communauté. — Contrats de mariage : entre Claude-Dominique de Raxy, seigneur de Flassan, fils de feu Louis et Catherine-Jeanne de Seguin des Beaumettes, et Anne de Thomas, fille de feu Jean et de Clémence Conil; — entre Esprit Bruire, meunier, fils de feu Michel et de Catherine Liotard, et Marie

Claude, fille de feu Jean et de Catherine Guichard; — entre Alphonse de Bonaud, chevalier d'Archimbaud, fils de Jean-François et de Rose de Thomas, de Saint-Roman, et Marie-Anne Scholastique de Donoëi de Campredon, fille de feu Louis-François Alexis, seigneur de Campredon, coseigneur de la Garde-Paréol, et de Marie de Priseie, dame de Malasagne, de l'Isle. — Cession de deux capitaux d'une pension viagère de 35 écus, faite par Marie de Vervins, dame de Bedoin, épouse de Louis-Hercule de Ricard, et Gabrielle de Vervins, sœurs, en faveur de Madeleine Valeton, leur gouvernante, veuve de François-Michel. — Règlement du vice-légat portant défense de chasser aux pigeons des colombiers, de quelque manière que ce soit, et aux perdrix, à la tonne, grenade, chanterelle, etc.; défendant de chasser pendant les mois de mai, juin et juillet, et en tout temps, dans les semis, prés et luzernes, avant la récolte, etc.

B. 1447. (Registre.) — Petit in-folio, 421 feuillets, papier.

**1737-1743.** — Insinuations. — Thomas et Tramier, notaire et greffier. — Adjudication en faveur de Jean-Joseph Thomas, d'une terre d'une salmée au quartier de Rioutouard, saisie sur François Roux, et Elisabeth Fauque, mariés, à la poursuite de Françoise Gontard, veuve de M. Guibert, notaire, leur créancière, d'une somme de 24 écus pour arrérages de pension. — Donation universelle faite par Joseph Thomas, chanoine de l'église collégiale de Saint-Geniez d'Avignon, à Jean-Esprit-Thomas de la Salle, vice-gérant. — Mariages : de Louis Deillier, notaire, fils de feu Antoine et de Delphine de Marignane, de Caromb, et Anne-Henriette de Guibert, fille de feu Antoine et de Françoise de Gontard, de Bedoin; — de Daniel de Serre, fils de feu Joseph et de Jeanne de Niel, de Bollène, et Alexandrine de Joannis de Verclos, fille de feu Françoise et de Gabrielle de Florens, de Saint-Estève, de Bedoin. — Ordonnance du vice-légat approbative d'une délibération du conseil de Bedoin qui maintient les inhibitions, faites par ces prédécesseurs, de tenir des chèvres dans le terroir de cette commune, etc.

B. 1448. (Registre.) — Petit in-folio, 318 feuillets, papier.

**1743-1748.** — Insinuations. — Peyre, notaire et greffier. — Mariage entre Dominique Reynard, fille de Joseph Blaise, et de Anne-Constant et Marie Reynard, fille de Claude et d'Anne Beynet. — Donation par Anne Talène, veuve de Jacques de Raxy, seigneur de Flassan, en faveur de Pierre-Charles Talène, prêtre, son neveu, résidant à

Rome, d'une maison meublée, sise à Bedoin, quartier de Dessus-la-Place, et d'une terre de 18 éminées au quartier des Salères. — Mariage entre François-Joachim Durand, notaire, fils de feu Charles et de Marie-Rose Sap, et Marie-Anne Marchand, fille de Jean-Claude et d'Esprit Char-rasse, de Malaucène. — Procès littéraire de la saisie-arrêt faite par la confrérie du Saint-Sacrement, entre les mains de César Reynaud, de la somme de 60 écus qu'il se trouve devoir aux hoirs de Jaume Jourdan, et Joachim Jourdan, sieur Decanis, son frère, débiteurs envers la confrérie de la somme de 80 écus pour arrérages de pension. — Donation universelle des biens, faite par Esprit Constant, en faveur de François et Jean-Pierre Constant, ses deux enfants, etc.

B. 1449. (Registre.) — Petit in-folio, 103 feuillets, papier.

**1738-1751.** — Communications d'actes. — Communications de pièces dans les causes : de Silvian, interdit, de Gabriel Duc, de Caromb, contre André Damian; — de maintenance d'inhibitions des consuls de Bedoin, contre Joseph Chanet; — de M. et de madame d'Archimbaud, contre Jean-Joseph Durand; — d'exhibition de procès de Toussaint Isnard, contre Joseph Villon; — de reconnaissance emphytéotique de M. et madame Bedoin, contre Jean-Pierre Richard; — d'exhibition de procès de Jacques-Esprit-Joseph Reynard et autres de ce nom, contre Pierre de Vervins, seigneur de Bedoin, et de la reprise de ladite cause par Marie et Gabrielle-Madeleine de Vervins, filles de ce dernier, contre Jean-Esprit Reynard, prêtre, et consorts; — d'inhibitions de M. Grégoire Allemand, apothicaire, et Marie-Anne Dauberte, mariés, contre Romain Reynard, et Constance Gautier, son épouse; — d'inhibitions de Jean Raymond et Joseph Bouyac, contre Benoît Constant; — de Laurence-Anne de Royal, veuve de Nicolas Allemand, contre les hoirs de son mari, etc.

B. 1450. (Registre.) — Petit in-folio, 181 feuillets, papier.

**1708-1721.** — Dénonces et matricules. — Constant, notaire et greffier. — Dénonces : par Louise Bernard, femme de Joseph Raspail, hôte, contre Laurent Hommage, qu'elle a surpris dormant à boire et à manger, contrairement aux capites du souquet; — par César Reynard, docteur en médecine, contre la fille de Gaspard Jean, qu'il a trouvée gardant, à bâtons plantés, des bêtes à laine dans sa terre; — par Esprit Bonnety, valet de Charles de Florens, sieur de Saint-Estève, contre les trois fils de Raymond

Boyac, dit le Conse, pour avoir gardé, à bâtons plantés, 12 pourceaux dans une blache semée, quartier de la Grande Blache; — par le procureur juridictionnel contre les fils de Joseph Jean, dit Cordet, qu'il a trouvé gardant des bêtes à laine dans un pré du seigneur de Bedoin, quartier des Eygamelles; — par Claude Dauberte, prêtre, contre Jeanne Rognon, qui avait gardé 4 pourceaux dans la terre plantée en chênes qu'il possède au quartier de Juvert; — par Pierre Thibault, architecte, entrepreneur de la construction de la nouvelle église de Bedoin, contre ladite Jeanne Rognon, dont il a trouvé 3 pourceaux dépassant dans le pré qu'il tient à ferme du marquis de Bedoin, quartier du Moulinet; — par Sébastien Fructus, libérateur du droit de courtage, contre Jacques Bruyres, pour avoir vendu du foin sans lui en payer le droit; — par Cosme Thomas et Jean Roussel, chirurgien, fermier du vingtain, contre Benoît Constant, pour avoir fait moudre 4 émines d'orge, sans les avoir prévenu ni acquitté le droit, conformément à l'article 1<sup>er</sup> des capites du vingtain, et s'être rendu aiasi passible d'une amende de 25 florins portée à l'article 30 desdits capites, etc.

B. 1451. (Registre.) — Petit in-folio, 199 feuillets, papier.

**1769-1770.** — Délits criminels. — Antoine-François Quinquin, notaire et greffier. — Descente de lieux, faite par le viguier, pour constater les dégâts faits par des troupeaux à une vigne, sise au quartier des Blaches, que Benoît Coquenat tient à rente d'Esprit Peyre, sa mère. — Procès-verbaux : du cubage, fait en présence du viguier, des poutres qui avaient été adossées pendant la nuit contre la porte d'entrée de la maison de Simon-Jean Brun, pour écraser celui-ci au moment où il l'ouvrirait; — de la visite faite par le viguier d'un grangeon, sis au quartier de Louveirete, appartenant à François Triboulet, dit le Roi, à la suite du vol avec effraction qui y avait été commis, etc.

B. 1452. (Registre.) — Petit in-folio, 414 feuillets, papier.

**1771-1772.** — Délits criminels. — Quinquin, notaire et greffier. — Visite faite aux cabarets, à dix heures du soir, par le viguier et le premier consul, sur le rapport qui leur avait été fait que ces établissements restent ouverts bien avant dans la nuit, ce qui est la principale cause des tapages nocturnes qui se font dans la rue. — Perquisitions faites par le viguier, dans diverses granges de Bedoin, pour découvrir les auteurs du vol de ruches commis au préjudice de Jean-Louis Gouiran. — Procès-verbal de cons-

tation de l'état du cadavre d'Esprit Reynard, dit le Goy, écrasé par un éboulement de terre au quartier des Valats ou Safras. — Perquisitions faites, par le viguier, dans la maison de Jacques Ravoux, soupçonné d'être l'auteur du vol d'effets commis au préjudice de Valentin Triboulet, etc.

## COUR DE JUSTICE DE BOLLÈNE.

B. 1453. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

**1506-1507.** — Manuel des causes civiles. — Installation de noble Étienne de Rocard dans l'office de capitaine et d'Augustin Albi dans celui de clavaire de Bollène. — Criées faites, par ordre des syndics, défendant de tenir le bétail parqué dans les prairies de la commune et d'avoir des troupeaux particuliers de porcs ou de chèvres. — Défense du prieur d'enlever les blés de l'aire avant d'avoir payé la dîme à ses collecteurs. — Enregistrement de causes intéressant les familles Champelli, de Fonte, Pelissier, de Clermont, etc.

B. 1454. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

**1515-1516.** — Manuel des causes civiles intitulé : *Liber causarum civilium magistri Jacobi Saumaderii notarii auctoritate apostolica publici curiveque communis loci Abolene scribe*. Criée faite par ordre des syndics de Bollène, au sujet des précautions à prendre contre la peste qui s'est déclarée au Pont-Saint-Esprit, à Pierrelatte et à Donzère. — Enregistrement de causes intéressant les familles Belli, Chaferot, Monet, Saladin, etc.

B. 1455. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

**1516-1517.** — Manuel des causes civiles. — Contrainte décernée par le recteur du Comtat, contre Aymon Ricci qui, élu conseiller de Bollène, prétendait ne pas accepter cette charge. — Provision de curateur pour Pierre Basile Glaude. — Citations de témoins et enregistrement de causes concernant les familles Olierii, Cabasote, Champelli, Ramelli, de Ribère, etc.

B. 1456. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

**1519.** — Manuel des causes civiles. — Publication d'une ordonnance contre ceux qui occupent des chemins  
VAUCLUSE. — SÉRIE B.

et des régales, leur prescrivant de les rendre à la voie publique. — Nomination et prestation de serment des gardes du territoire. — Ordonnance prescrivant de conduire par des souterrains, les eaux des évières, au lieu de les laisser couler dans les rues. — Nomination de tuteurs et curateurs. — Procurations et proclamations des consuls pour l'assiette et l'acquit des taxes. — Citations à comparaître ; — enregistrement de causes concernant les familles Renaud, Genesson, etc.

B. 1457. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

**1524.** — Manuel des causes civiles, rédigé par François Benoit, notaire et scribe de la communauté de Bollène, étant capitaine, noble Jean de Montaigu, seigneur de Canoys, lieutenants, Jean Maguien et Pierre Clarmont; clavaire, Jean Girard, sergents, André Alard, Pierre Laudou et Étienne Coret. — Contestations entre les recteurs de l'aumône de Bollène et Jessé Cresques, juif qui refusait d'acquitter le droit prescrit pour les étrangers ; — prestation de serment par les gardes des terres de Bollène. — Poursuites par Antoine Marquis, chirurgien du lieu de Silhaac, au diocèse d'Embrun, contre Aymar Sauronis, de Bollène pour paiement des soins donnés à son fils boiteux que ledit chirurgien a guéri. — Criée défendant de faire transporter des marchandises sur le territoire de Bollène sans acquitter les droits de péage. — Procurations, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement de causes concernant les familles Guast, Tavernier, etc.

B. 1458. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

**1526.** — Manuel des causes civiles, etc. — Proclamation des syndics de Bollène pour l'assiette de la taxe. — Poursuites exercées par l'abbé de la jeunesse de Bollène contre Pelissier pour le contraindre à lui payer ce qu'il doit. — Ordonnance du vice-légat portant rétablissement du marché qui se tenait à Bollène, le samedi de chaque semaine. — Oppositions, procurations, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement des causes concernant les familles Pitance, Laval, Boeydien, etc.

B. 1459. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

**1527.** — Manuel des causes civiles et criminelles, de la cour de Bollène, étant notaire, Jean Reberre, capitaine, François de Moreton, lieutenants, noble Antoine Pourru, et Sturnèbe Bredoin, clavaire, Jean Girard, sergents, Pierre

Laudoni, Étienne Coret et André Alard. — Crieé portant défense de laisser vaquer les pores par les rues. — Oppositions, procurations, nominations de tuteurs et curateurs; enregistrement des causes concernant les familles Allisoni, Saint-Ferréol de Villars, Riquier, etc.

B. 1460. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

**1527.** — Manuel, etc. — Provision de tutelle pour Girardin Lauzete. — Défenses : de circuler en armes dans Bollène ni d'y loger des gens armés; — de tenir du bétail dans le plan, depuis le jour de la fête de la chaire de Saint-Pierre, au mois de février, jusqu'à la Sainte-Magdelaine. — Enquête sur une exportation de grains du Comtat, faite à Bollène, au mépris des prohibitions. — Commandement des consuls aux fermiers de la boucherie d'avoir à abattre les viandes, tant de mouton que de bœuf, vingt-quatre heures avant que de les livrer à la vente, etc.

B. 1461. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

**1528.** — Manuel des causes civiles et criminelles. — Procès de la communauté de Bollène contre Jean Reddon dudit lieu pour le paiement de 3 salmées 1/2 de blé restant dues sur le fermage du moulin communal. — Comptes de tutelle rendus par Magdelaine de Saint-Ferréol. — Requête de deux juifs, adjudicataires, en 1526, des rentes de la Chambre Apostolique à Crillon et à Cairanne, demandant qu'il soit déclaré que les rentes en blé sont comprises dans leur arrentement. — Liquidation de la succession d'Antoine Savornin. — Publication de la défense faite par le capitaine et les syndics de Bollène de passer sur le pont du lieu, avec les bêtes de trait, etc.

B. 1462. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

**1528-1530.** — Manuel des causes civiles et criminelles. — Poursuites de Bernard Brisa, recteur des écoles de Bollène, contre Paulet Hugonis en paiement de 2 florins et 8 sous, prix convenu pour avoir enseigné à deux de ses enfants, pendant huit mois. — Ordonnance du vice-légat, défendant l'exportation des grains. — Liquidation de la succession d'Aymon Sarroni. — Procurations, oppositions, nominations de tuteurs et curateurs, enregistrement des causes concernant Gabrielle de Borna, abbesse de Notre-Dame-des-Plans, à Mondragon, les familles Donadei, Agubassì, Bontoux, etc.

B. 1463. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

**1535.** — Manuel des causes civiles de Bollène, étant juge capitaine, noble Antoine de Pons, lieutenants, noble Bertrand de Pons et André de Villa, clavaire, François Couturier, sergents, Étienne Coret, Pierre Landrin. — Instance des bayles de la grande confrérie de Notre-Dame de Bollène contre Guillaume Holivert, en qualité de débiteur de Jacques Buxe et en paiement de 22 florins, montant des vitres de la chapelle de ladite confrérie, malicieusement brisées par ledit Buxe. — Installation de Pierre de Alunziac en qualité de juge capitaine. — Articles de la ferme des droits de fournage et mouture nouvellement établis à Bollène. — Publication de la défense faite par l'avocat fiscal de S. S. de chasser aux pigeons.

B. 1464. (Registre.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

**1537.** — Manuel des causes civiles. — François Moreton, capitaine, Guillaume Rive, trésorier de la cour. — Instance des syndics de Bollène contre André Tellier, rentier du moulin à blé, de cette commune. — Sentence qui envoie Pierre Prevost, médecin et parfumeur de Valréas, en possession d'une terre située à Bollène et qu'il avait fait saisir contre les héritiers de feu Jean Benoît. — Défense de faire paître les troupeaux dans les vignes et les terres à blé de Bollène, etc.

B. 1465. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

**1538.** — Manuel des causes civiles. — Lettres de François de Clérmont, cardinal, légat d'Avignon qui confèrent à noble Bertrand de Pons, l'office de capitaine juge de Bollène. — Contestation entre les consuls de Bollène et Jaffé, juif, au sujet de l'exaction du péage de 2 deniers par charge de marchandises établi sur les marchands qui vendent à Bollène. — Défense des consuls de Bollène d'exporter les pains et les brassedeaux. — Opposition à une saisie de 99 pores faite dans les paturages de Solerien (Drôme) par le chapitre de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, contre Jean de Tullia et Honoré Couturier, négociants, de Beaucaire.

B. 1466. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

**1539-1540.** — Manuel des causes civiles. — Défense de sortir les grains de la commune avant que l'approvi-

sionnement nécessaire à la nourriture des habitants ait été complété. — Plainte de Jacques Agulhasii, consul, contre Raphael de Villars qui lui a manqué de respect et qui, de plus, est suspect d'exporter du blé pendant la nuit. — Criée générale de police, défendant de mener paître le bétail dans les vignes et les vergers d'oliviers, de parquer les bêtes à laine dans leur voisinage, de se livrer à la profession de porcher ou de chevrier, de laisser vaquer les pores par les rues, de couper du bois dans la forêt communale. — Installation de noble Pierre d'Aluziac, dans l'office de capitaine. — Enregistrement des causes concernant les familles Granet, Laville, Ricci et autres.

B. 1467. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

**1540.** — Manuel des causes civiles. — Discussion générale des liens de Valentin Brunet. — Assignation donnée par Raymond Pelcu, directeur des écoles de la commune de Bollène, contre Louis Vesoni et Laudon, en paiement d'un florin pour leçons données à leurs enfants. — Vente à l'enean des meubles de feu Antoine Motardi. Procurations, citations de témoins, nominations de tuteurs et curateurs, etc.

B. 1468. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

**1546.** — Manuel des causes civiles. — Requête des recteurs de l'hôpital du Pont-Saint-Esprit, tendant à obtenir l'autorisation d'exporter le blé de leur établissement qu'ils ont fait emmagasiner à Bollène. — Décret de Paul Sadolet, recteur du Comtat, qui accorde à Antoine Pancerii, de Lagarde-Paréol (Vaucluse), un délai d'un an pour acquitter ses dettes. — Criée portant défense aux manganiers d'employer d'autre blé que celui qu'ils achèteront aux habitants de la communauté. — Installation de Pierre de Pons, dans l'office de capitaine de Bollène. — Enregistrement de causes concernant les familles Brunelli, Genson, Léotard, etc.

B. 1469. (Registre.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

**1546.** — Manuel des causes criminelles. — Condamnation de Jeanne Raphael, à 10 livres d'amende, pour avoir injurié Françoise Pachanie; — de Jean Hollerne à la même peine, pour injures grossières et coups. — Répartition faite par le juge de Bollène des sommes perçues comme amendes pendant l'année 1546: pour le juge, 50 livres; à François Richard, assesseur, 50 livres; au capitaine, 25 livres;

aux notaire et scribes, 25 livres; au clavaire, 25 livres; au secrétaire du juge, 10 livres. — Condamnations pour délits champêtres, etc.

B. 1470. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

**1547.** — Manuel des causes civiles. — Enregistrement des lettres de Marcus Fortia, trésorier général du Comtat Venaissin, par lesquelles il institue François Durand, clavaire à Bollène. — Provisions de tutelle: pour Antoine et Isabelle, enfants de Spirite Chaffard; — inventaire des biens laissés par ledit Chaffard; — pour Jean et Isabelle Vienay, enfants de Marguerite Vienay; — inventaire de meubles et biens de ladite Vienay. — Défense faite, à la requête des consuls de Bollène, à François Plantat et Jean Torderii, boucher dudit lieu, de vendre du sang de bœuf. — Enregistrement de la nomination de noble Pierre d'Alauzier comme capitaine de Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, jugements concernant diverses familles de Bollène.

B. 1471. (Registre.) — In-4°, 169 feuillets, papier.

**1549.** — Manuels des causes civiles. — Enregistrement des lettres de nomination de noble Claude Benoit, comme capitaine de Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs; — inventaires de mobiliers; — oppositions, procurations, enregistrement de causes concernant les familles de l'Étang, Hermite, Sachet, etc.

B. 1472. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

**1551.** — Manuel des causes civiles, étant capitaine, noble Pierre de Riccy, lieutenants, Jacob de Verne et Alexandre Raymond, clavaire, Pierre Vidéri, sergents, Jacob Manuel et Antoine Roze. — Publication et enregistrement de la défense faite par l'avocat fiscal du Comtat Venaissin de porter des armes offensives ou défensives. — Défense d'arracher les souches mortes, dans les vignes d'autrui. — Procès entre Pierre Bonot et Guillaume Chases, au sujet d'un passage près la porte de Tornatel, à Bollène. — Cahier des charges de l'impôt du vin de la commune de Bollène. Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de mobilier, etc.

B. 1473. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

**1553.** — Manuel des causes civiles. — Poursuite des syndics de la communauté de Bollène contre Philippe

Ranquet, à cause du nombre de chèvres et de bêtes à laine qu'il avait introduites dans les pâturages communaux. — Poursuite du trésorier de la commune de Bollène contre Etienne Ozil et Pierre Laugier pour le recouvrement de la rente du moulin Vaubogne. — Nominations de tuteurs et curateurs, oppositions, inventaires de mobilier, dépositions des témoins. — Désignation de noble Pierre de Borna, pour suppléant du capitaine de Bollène, etc.

B. 1474. (Registre.) — In-4°, 183 feuillets, papier.

**1555.** — Manuel des causes civiles, étant capitaine, noble Pierre de Ricey, lieutenant, noble Pierre d'Alauzier clavaire et procureur fiscal, Amedée Blandi, sergents, Jacob Manuel, Antoine Roze. — Instance en relaxation de Antoine Fornati, débiteur insolvable, âgé de plus de soixante ans, contre Antoine de Bérard et Antoine Saurin, consuls de Bollène. — Nominations de tuteurs, enregistrement de causes concernant les familles Robert, Boulot, Vernhet, Raymond, etc.

B. 1475. (Registre.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

**1556.** — Manuel des causes civiles, étant notaire et scribe Jean Benoît, capitaine, noble Pierre d'Alauzier, lieutenant, Jean Ribérii et André Albi, clavaire et procureur fiscal, Gabriel Gautier, sergents, Jacob Manuel, Claude Etienne. — Inventaire des biens d'Honoré Vachon, maçon à Bollène. — Sentence arbitrale rendue entre les héritiers du susdit Honoré Vachon. — Dépositions de témoins; — oppositions, nominations de tuteurs et curateurs; enregistrement des causes, etc.

B. 1476. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

**1557.** — Manuel des causes civiles, étant notaire Jean Benoît, capitaine, noble Pierre de Ricci, lieutenants, nobles André Albi et Jean Egidi, clavaire, François Couturier, sergents, Jacob Mannel, Claude Peyroni et Claude Etienne. — Instance d'André Lucini, journalier, contre maître Pierre Denou, teinturier, de Bollène pour en obtenir le paiement de ses journées. — Retrait de procuration fait par la communauté de l'église de Bollène contre les héritiers de noble Antoine de Pons en la personne de Nicolas du Pons, prêchant de l'église de Viviers (Ardèche.)

B. 1477. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

**1558.** — Manuel des causes civiles, étant capitaine, noble André Albi, lieutenants, Jean Egidi et Aymon de Villars, clavaire, François Couturier. — Compromis passé entre Marguerite Tenier et les héritiers de noble Claude Tenier; — procurations: pour André Bachelier, cordonnier à Bollène; pour Louis de Rassi prêtre; — nominations de tuteurs et curateurs, causes intéressant les familles Fouchan, Morard, etc.

B. 1478. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

**1559.** — Manuel des causes civiles. — Autorisation de vendre les biens de la succession de noble Hercule Terreu. — Ordonnance du capitaine de Bollène portant que les médecins et chirurgiens du lieu visiteront ceux qui ont été désignés aux consuls comme atteints de lèpre et qu'ils prêteront préalablement serment de dire la vérité. — Rapport de Pierre Arguilheur, médecin et de Gillebert Geys et Imbert Defaite, chirurgiens désignés par le capitaine, pour visiter les lépreux: « L'an 1559 et le 8 du mois d'avril, nous soussignés, de par le commandement de monsieur le lieutenant de capitaine, André Blanc, et à la requête de messieurs les consuls de Bollène, assavoir egrès personne messire François Mangin, professeur ès droits et le sieur Claude Tavernier et à la présence de plusieurs conseillers du conseil de ladite ville, nous nous sommes transportés à la maison de ladite ville et c'est pour voir, visiter et palper une fame, nommée Guilhermette, fame de Claude Bastidon, laquelle ayant veu, visité par les voyes et procédures que l'art de médecine et chirurgie nous commande, le avons trouvé et treuvons les signes suivants: « premièrement, ladite fame a diet avoyr osi dire quelcun de ces parantz estre leproz, plus dit avoir privation de saing menstruel et sauges troubles. Plus, nous avons trouvé sa peu plaines de tubérosités, les sorcilles fort grosses et tuberoses, le nez astreint au dedans, les bouches grosses et dures, la voys un peu rauca, et difficulté de alène, les veynes du desoulz la langue fort grosses et livides, le menton gros et plan de darts, les auresilles tuberoses, l'aspect difforme, le saing fort gros et livide, la pulse foible, la peau unctouosa après la injection de l'eau, difficulté de sentiment par sa personne, avecque prevention de sentiment, en quelques parties, lesquels signes considérés, trevons ladite fame estre infecté de lepra confirmée, et partant, nous sommes d'avis que ladite fame sie séparée de la communication du peuple afin

« d'éveter danger auquel porra tumber toutz a quelles que  
« frequentave et communicave avecques ladite fame. »

B. 1479. (Registre.) — In-4°, 169 feuillets, papier.

**1560.** — Manuel des causes civiles. — Partage des biens de Jean Brunel, de Bollène entre ses héritiers. — Instance introduite devant la cour de Bollène par l'économiste du couvent des frères mineurs de Valreas contre Jean Baussan, en paiement des frais de voyage faits à Bollène par ledit économiste pour avoir le paiement de ce que la commune lui devait et que celle-ci ne pouvait payer parce que ledit Baussan, son débiteur, ne la payait pas elle-même. — Défense faite, de la part des recteurs de la Charité de Bollène à ceux qui ont des grains, de les emporter de l'aire, sans avoir payé la part qu'il est d'usage de donner aux pauvres. — État des objets que le collège de Saint-Nicolas d'Avignon prétend s'approprier dans la dépouille de Don Jean d'Alauzier, sacristain, en son vivant, de l'église et prieuré de Bollène; etc.

B. 1480. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

**1561.** — Manuel des causes civiles. — Instance de François de la Baume contre Jean Pietavie pour le préjudice résultant de ce que celui-ci avait fait paître ses bœufs dans son pré. — Vente des meubles de Vincent Ducros. — Nominations de tuteurs et curateurs; oppositions, inventaires de mobilier, etc.

B. 1481. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

**1564.** — Manuel des causes civiles. — Désignation de François de Balma pour suppléer noble François Magnini dans ses fonctions de capitaine de la cour de Bollène. — Publication, par ordre du vice-légat, gouverneur-général de la ville d'Avignon et du Comtat Venaissin, de la paix et permission accordée aux huguenots de rentrer chez eux et de reprendre possession de leurs biens. — Enquête faite à la requête de Jean-Martin pour justifier qu'il réunit toutes les qualités nécessaires pour être reçu à l'aggrégation des prêtres de Bollène. — Ordonnance de Fabrice Sabelloni, lieutenant et gouverneur général du Comtat Venaissin, donnant aux soldats et habitants de Bollène le sac et le pillage de la maison de Raymond Denou, convaincu d'avoir tué Jean Bilhard et commis d'autres excès; ladite maison sera ensuite rasée et le sol converti en place publique. — Juge-

ments, nominations de tuteurs et de curateurs, procurations, oppositions et causes diverses.

B. 1482. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

**1565.** — Manuel des causes civiles. — Reddition du compte de tutelle de Stève Billard, fils et héritier de feu Jannot Billard, par Claude Billard, son oncle. — Discussion des biens d'André Richard. — Défense, de par les syndics de Bollène, d'exporter les grains et légumes sans avoir préalablement acquitté le vingtain imposé audit Bollène. — Provision de tutelle pour François Arcois. — Requête du recteur de la chapellenie de Saint-Claude, fondée par noble Pierre Ypolite, dans l'église de Saint-Martin de Bollène, au sujet de l'administration de ses biens temporels. — Provision de curateur pour nobles François et Rostagny de Pons, fils et héritiers de noble Antoine de Pons, Reddition de tutelle des dits enfants. — Redditions de comptes de tutelle, partages des biens, procurations, nominations de tuteurs, etc.

B. 1483. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

**1566.** — Manuel des causes civiles. — Vente aux enchères du mobilier de la succession de Jean Posolis. — Liquidation de la partie située à Bollène, de la succession de Pierre Ricci, décédé seigneur de Lagnes, à Avignon, dont le collège de docteurs de l'Université de cette ville était héritier pour deux tiers. — Poursuites de la commune contre Laurent Giberti qui avait encombré le béal du moulin communal. — Provisions de tuteurs et curateurs, redditions de comptes de tutelle, oppositions, procurations, enregistrement de causes concernant les familles Brunet, Jubini, Pariolis, etc.

B. 1484. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

**1567.** — Manuel des causes civiles. — Vente du mobilier de Claude Girard. — Enquête faite à la requête d'Antoine Rabot pour établir que sa femme n'est décédée de la peste, que vingt-quatre heures après son fils. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de la succession de Nicolas Motard. — Réquisition du sieur François Bertet aux consuls de Bollène pour lui permettre de sortir 60 charges de seigle ainsi qu'il en a obtenu l'autorisation de Monseigneur le cardinal d'Armagnac, ou de lui payer la dite quantité de seigle à 8 florins la salmée, prix qu'il l'a vendue au receveur du grand collège d'Avignon. — Inventaire des biens laissés par Claude Girard à son fils Guil-

laume. — Provision de tuteurs, inventaires de meubles après décès, oppositions, procurations, etc.

B. 1485. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

**1568.** — Manuel des causes civiles. — Inventaire, après décès, des meubles de George d'Urre, seigneur de Venterol. — Provision de tutelle pour Jeanne Pagésie. — Sentence qui condamne Claude Merle à restituer à Jacques Catalani, huit bêtes à laine et deux chèvres. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Marguerite Chabrières et ses enfants, de la succession de Louis de Behas. — Provision de tutelle pour François et Denis, fils de feu Antoine Hollain; — inventaire des meubles laissés par ledit Hollain. — Procurations, provisions de tuteurs et curateurs, oppositions, etc.

B. 1486. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

**1569.** — Manuel des causes civiles. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, par Catherine Raynaud, de la succession de Gillot Raynaud. — Reddition par Guillaume Salladini, des comptes de tutelle de André Benoît. — Discussion des biens de Nicolas Motilz contre Guillaume Gilles. — Inventaire, après décès, des biens de Jean et André Raynaud. — Nominations de tuteurs et curateurs. — Procurations, oppositions, enregistrement de causes concernant les familles Gorgondez, Serre, Vetulis, Vachet, etc.

B. 1487. (Registre.) — In-4° 51, feuillets, papier.

**1569-1575.** — Manuel des causes criminelles de la cour de Bollène. — Condamnations : d'Antoine Bertrand, à 10 livres d'amende pour avoir provoqué Jean Martin à se battre en duel; — d'Amédée Marchand, à une amende de deux livres tournois pour avoir frappé Catherine Pons qui l'avait appelé lâlard; — d'Alisette Jard, à une livre d'amende pour avoir injurié Laurence Bo'sson et l'avoir accusée de se livrer aux jeux de M. de Joyeuse; — de divers habitants de Bollène, pour contraventions aux statuts du lieu sur la dépaissance des troupeaux et leur exportation.

B. 1488. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

**1570.** — Manuel des causes civiles. — Partage des biens de Jean Mombelli Bernardi, vice-recteur du collège

du Roure, à Avignon, par lequel il est enjoint au rentier du collège de reténir par précaution la maison et le jardin joignant l'établissement que ledit collège posséde à Bollène, vendus à un tiers par Sébastien Darlin. — Procès-verbal d'examen, par les gens de l'art, des ruines de l'ancienne église de Bollène. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles après décès, procurations, oppositions et jugements concernant diverses familles de Bollène.

B. 1489. (Registre.) — In-4°, 377 feuillets, papier.

**1570-1573.** — Manuel des causes civiles. — Vente aux enchères de diverses animaux appartenant à Jullian-Guillon; adjudication d'une ânesse, d'un ânon avec son bât moyennant 9 florins. — Partage des biens de Claude Tavernier. — Prestation de serment d'Antoine Curin, sergent ordinaire de la cour de Bollène. — Ordonnance du capitaine de Bollène portant que, vu la disette et que plus de 40 personnes de Bollène ne peuvent trouver du blé pour leur argent, le grenier de M. de la Roche, où le sieur Saureau, du Pont Saint-Esprit, a emmagasiné les blés du vingtain, sera ouvert et les blés vendus en public. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, après décès, procurations, oppositions et jugements concernant des familles de Bollène, etc.

B. 1490. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

**1571.** — Manuel des causes civiles. — Nomination d'un curateur au ventre, pour Claire Vigne, veuve d'Amédée Chalancon. — Reddition des comptes de tutelle des hoirs de Vincent Pellegrin, par Aymon Pellegrin. — Plantation de termes entre les propriétés des sieurs Nicolay et Blanchon. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles après décès, procurations, oppositions et jugements concernant des familles de Bollène, etc.

B. 1491. (Registre.) — In-4°, 323 feuillets, papier.

**1572-1575.** — Manuel des causes civiles. — Procès entre les religieux de l'église paroissiale de Bollène (prêtres agrégés) et Jean de Lez Courtz, rentier de leur prieuré pour l'acquit des fermages. — Rapport des commissaires chargés de faire la visite des baux du moulin de Valboigne, dans la contestation des consuls dudit Bollène contre les rentiers du moulin. — Lettre avec la signature autographe et le sceau plaqué d'Isabeau de Carces, adressée



au capitaine Magnin, commandant à Bollène pour l'inviter à faire rendre le bétail pris à Bollène à de pauvres gens de Grignan (Drôme), qu'elle atteste être catholiques. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles après décès, procurations, oppositions et jugements concernant des familles de Bollène.

B. 1492. (Registre.) — In-4°, 269 feuillets, papier.

**1574.** — Manuel des causes civiles. — Inventaire après décès, des meubles de Jean Girard, parmi lesquels : un lit de noyer tourné, garni de courtines, de cinq « linceulz » et encore d'une courtine de peu de valeur; un pétrin de noyer à quatre pieds, une table de noyer avec sa caisse en noyer servant de tavolette; un coffre en noyer fermant à clef, 13 livres de trame de laine, une taule et un tautier pour porter le pain, etc; — inventaire, après décès à la requête de Catherine Matton, des meubles de Guille Matton, parmi lesquels : huit plats, deux grands pots d'étain, trois écuelles, une autre écuelle d'étain pesant 29 livres d'étain, un pot de cuivre, deux petites balances, un lit à quatre pieds, de noyer, garni de quatre « linceulz pendans » (rideaux) une couverture, une courtine et un couvre lit de peu de valeur. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, envois en possession, jugements divers concernant des familles de Bollène, etc.

B. 1493. (Registre.) — In-4°, 199 feuillets, papier.

**1575.** — Manuel des causes civiles. — Poursuite des recteurs du bassin des Ames du Purgatoire, contre Claude d'Alouzier, héritier d'Antoine d'Alouzier. — Criée portant défense de passer dans la terre que Claude Boheti possède à l'étang. — Poursuites de la commune contre Pierre Cardou qui avait planté, sur le béal du moulin communal, des arbres qui gênaient le cours des eaux. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, envois en possession, jugements divers concernant les familles Roques, Lalande, Magnin; etc.

B. 1494. (Registre.) — In-4°, 201 feuillets, papier.

**1576.** — Manuel des causes civiles. — Réserve faite par la communauté de Bollène contre André Gibert qui construisait une cave contre les remparts. — Inventaire après décès, des meubles de Claude Arnerie parmi lesquels : un lit de noyer tout neuf, garni d'une bassaque de paille et d'une couverture, deux courtines à franges

pour garnir un lit sans linceulz, un coffre vieux, en sapin, fermant à clef, un pourpoint, un grand plat d'étain, six autres plats d'étain et un gobelet, pesant en tout 24 livres; un grand baril de trois pots, etc. — Délivrance à ses héritiers par Pierre, de l'Estang, des biens de Etienne Pomat, une chèvre pour 5 florins 4 sous, un pourceau, pour 7 florins et demi, deux ânes pour 61 florins, un bêt d'âne, pour 20 sous, un âne gris, pour 7 florins 1 sou. — Délivrance de meubles pour Magdeleine Reynaud, fille de Guillaume Reynaud : un pot d'étain, pour 8 sous, un chapeau, pour 10 sous, une épée, pour 2 florins, un coffre en noyer, pour 11 florins, un escabot pour 17 sous, 3 cannes, 2 pans de drap pour 58 sous, la canne, 5 cannes de drap noir, au même prix. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, procurations, oppositions et jugements concernant les familles Marchier, Savourain, Pomat, Pissepan, etc

B. 1495. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier.

**1577.** — Manuel des causes civiles. — Publication du règlement concernant le souquet. — Défense de vendanger avant la Saint-Michel. — Réquisition d'égrègre personne Monseigneur Esperit Garsin, recteur du collège Saint-Nicolas d'Avignon, par devant François Magnini, capitaine de Bollène, pour que les consuls dudit lieu aient à lui payer la somme de 40 salmées, moitié blé, moitié conseil que la communauté doit audit collège. — Inventaire des meubles de feu Jean Vernier : 3 caisses sapin, dans lesquelles se sont trouvées les robes de la sœur dudit Vernier, 3 cannes de serges et 3 cannes de toile, 3 plats d'étain commun et 2 demi plats, un caban blanc, 2 ânes poil gris, 2 chèvres et un chevreau, 3 bêtes à laine avec leurs agneaux, 2 bêtes d'un an. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, oppositions et jugements concernant les familles Marescal, Basoure, Gallier, Cabussat, etc.

B. 1496. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

**1577.** — Manuel des causes civiles, étant capitaine, François Magnin, lieutenant, noble Pierre de Pons, seigneur de la Roche et Jean Riberic; clavaire, Jean Bertrand, sergents, Nicolas Martini, Jean Boysson et Pierre de l'Estang. Discussion des biens de Laurent Brunel, contre ses créanciers; poursuites des *caritadiers* (recteurs de la charité) de Bollène, contre les débiteurs de l'œuvre. — Discussions des biens : de noble Hercule de Tercieu et d'Adrienne de Tercieu, — d'Antoine de Pons; de Pierre

Leantoy, contre les recteurs de la Charité de Bollène ; — de Maurice de Pons, contre ses créanciers ; — d'André Gautier, contre ses créanciers ; de Marguerite de Roquard, contre ses créanciers ; — de Jean Benoit, contre ses créanciers. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, oppositions et jugements concernant divers habitants de Bollène.

B. 1497. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

**1575-1582.** — Manuel des causes civiles. — Envoi en possession, en faveur de Simone Maréchal, d'une maison sise à Bollène, lieu dit à la quarte du Puy ; — discussion des biens de Pierre Lantoy, contre François Bruni. — Nominations de tuteurs et curateurs, reddition de comptes de tutelle, etc.

B. 1498. (Registre.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

**1580.** — Manuel des causes civiles, étant capitaine François Magnin, lieutenant, noble Pierre de Pons, clavaire et procureur fiscal, Antoine Bertrand, sergents, Nicolas Martini et Michel Buge. — Discussion des biens de Guillaume Charbon, contre Louis de la Verne. — Adjudication, par deux experts, de la part de biens qui revenait à Marguerite Pomate, sur l'héritage d'André Vital son mari, pour payement de 100 florins, montant de sa dot. — Discussion des biens de Joseph de l'Etang contre ses créanciers. — Discussion des biens d'Antoine Tanchou contre ses créanciers et inventaires desdits biens : un pétrin en noyer, une écuelle et une cuillère, une tasse en étain, une couverture ou *flassade* de peau de chèvre, un matelas, ou *bassague*. — Provision de tutelle pour Jeanne et Catherine Pouzole, fille de feu André Pouzole ; inventaire des biens meubles dudit Pouzole : un grand coffre noyer, fait à l'antique, un grand dictionnaire, un grand livre de lois intitulé : *Degestum Vetus*, un autre livre de lois intitulé : *Codex*, un autre intitulé : *Degestum Novum*, un autre livre, vieux couvert de poussière où sont quelques épîtres de Cicéron à Brutus et à Atticus, un livre vieux intitulé : *les Offices de Cicéron*, une bible à la vieille presse, fort petite et en deux volumes, un volume intitulé : *Quinti Fabii Quintiliani institutiones*, une grammaire en grec, un autre livre intitulé : *Dialogues de Verrès*, les statuts du Comté Venaisse, un autre, intitulé : *Epigrammatu Martialis*, un autre intitulé : *Cornelius Nepos, De Viris illustribus*, un petit livre intitulé : *La Division du Monde*, un autre, *Epistole Marcii Tulli Ciceronis*, etc. — Délivrance des meubles d'Antoine Tanchou, un cheval, poil noir, pour 14 florins et demi,

une mule, avec son harnais, 26 florins 9 sous, une charrue, avec ses roues ferrées, de peu de valeur, pour 16 florins 2 sous, etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires après décès, procurations, oppositions et jugements divers.

B. 1499. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

**1581.** — Manuel des causes civiles. — Rapport d'experts au sujet du *repos* établi pour la farine, à sa sortie du moulin communal de Bollène. — Vente aux enchères du vin récolté par le collège de Saint-Nicolas. — Requête présentée au cardinal d'Armagnac, légat, par Jérôme Gorgerii et par Jean Sautel, bannis de Bollène depuis trois ans, à la suite d'accusations portées contre eux par Louis Chaux, huguenot d'Orange qui avait tenté de livrer Châteauneuf de Giraud l'Ami. — Apposition des scellés sur la maison de Jean Tavernier, débiteur envers la ville d'une somme de 12 florins. — Compromis passé entre noble Andrienne d'Alouzier, veuve de feu noble Pierre d'Alouzier, d'une part et Antoine d'Alouzier, fils dudit, d'autre part, au sujet du partage de ses biens. — Inventaire des biens immeubles de Claude Joubert : une maison et jardin, en la ville de Bollène, liendit à la quarte de Tournesol, un pré de 40 journaux, et une terre de 2 salmées, au territoire de Bouzou, une autre terre de 10 éminades, sise au terroir de Bollène, etc. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, jugements, etc.

B. 1500. (Registre.) — In-4°, 277 feuillets, papier.

**1582.** — Manuel des causes civiles. — Instance des consuls de Bollène, contre Jean Regis pour qu'il ait à remettre le moulin à paroïr dans l'état où il l'a pris. — Rapport sur l'approfondissement et le curage du *Petit Rieu* de Bollène fait par Louis Bruneau et autres. — Adjudication des dîmes de Notre-Dame-de-la-Rotonde, appartenant au collège de Saint-Nicolas d'Avignon. — Nominations de tuteurs et curateurs, procurations, oppositions, inventaires après décès, jugements, etc.

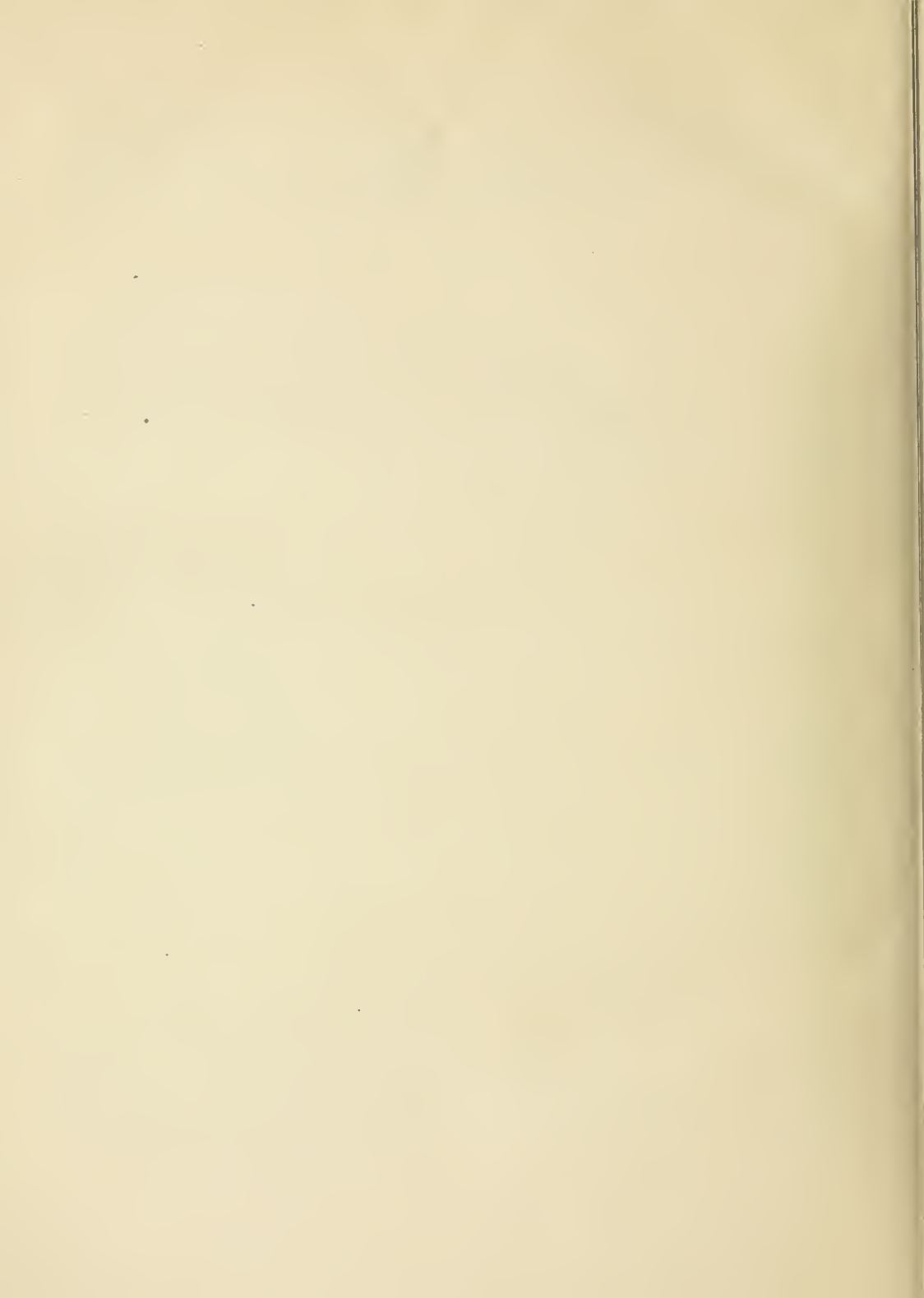
B. 1501. (Registre.) — In-4°, 262 feuillets, papier.

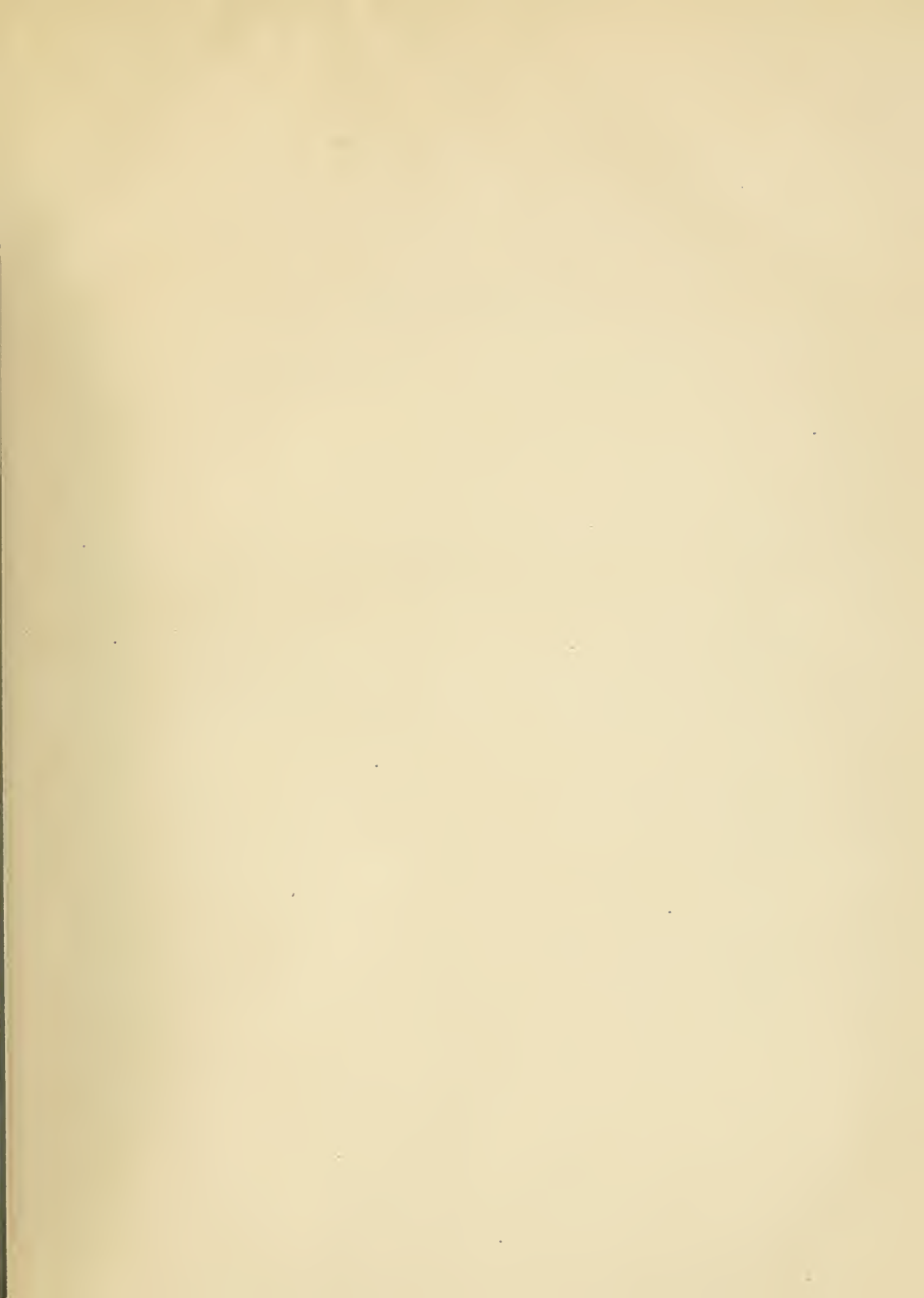
**1583.** — Manuel des causes civiles, étant capitaine, noble Gaspard de Roquard, lieutenants, Pierre Raymond Claude Bruelli, Louis La Verne ; clavaire et procureur fiscal, Jean Tavernier, sergents, Nicolas Martini, Antoine

Boysson. — Vérification du curage du Grand Réal. — Poursuites de Jean de Place, chirurgien, pour être payé du salaire que la communauté lui a assigné. — Inventaire des biens d'Antoine Houques, en son vivant, vicaire perpétuel de l'église de Bollène. — Prises de possession : par François Magnin, de l'office de capitaine; — du même

office par Antoine d'Alonzier. — Adjudication de l'imposition des blés. — Partage de maisons entre Benoit Pérouse et Barthélemy Morard. — Nominations de tuteurs et curateurs, inventaires de meubles, procurations, oppositions, jugements concernant les familles Savournin. Gourdon, Fabrot, etc.

FIN DU TOME PREMIER DE LA SÉRIE B.



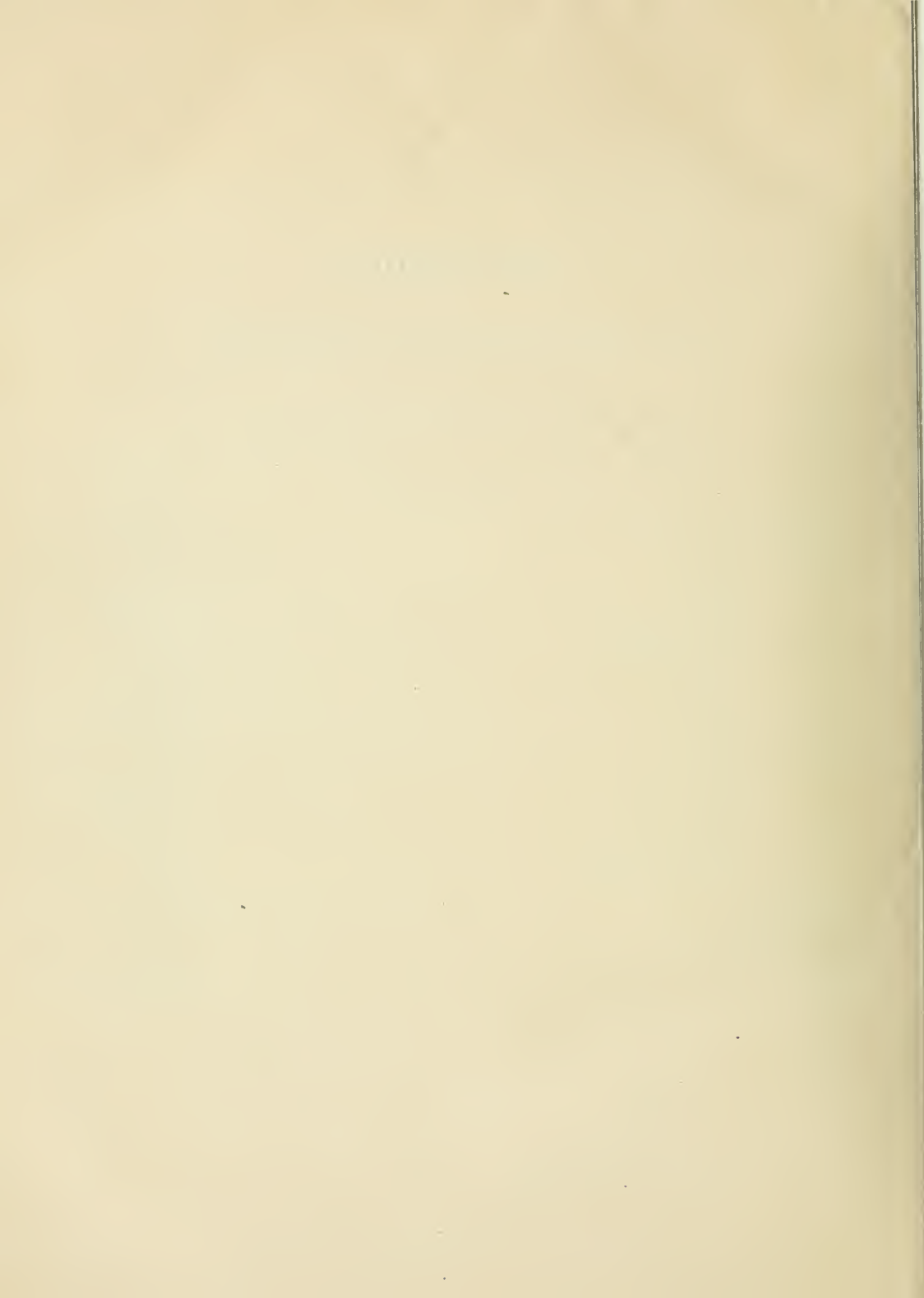




# INDEX-SOMMAIRE

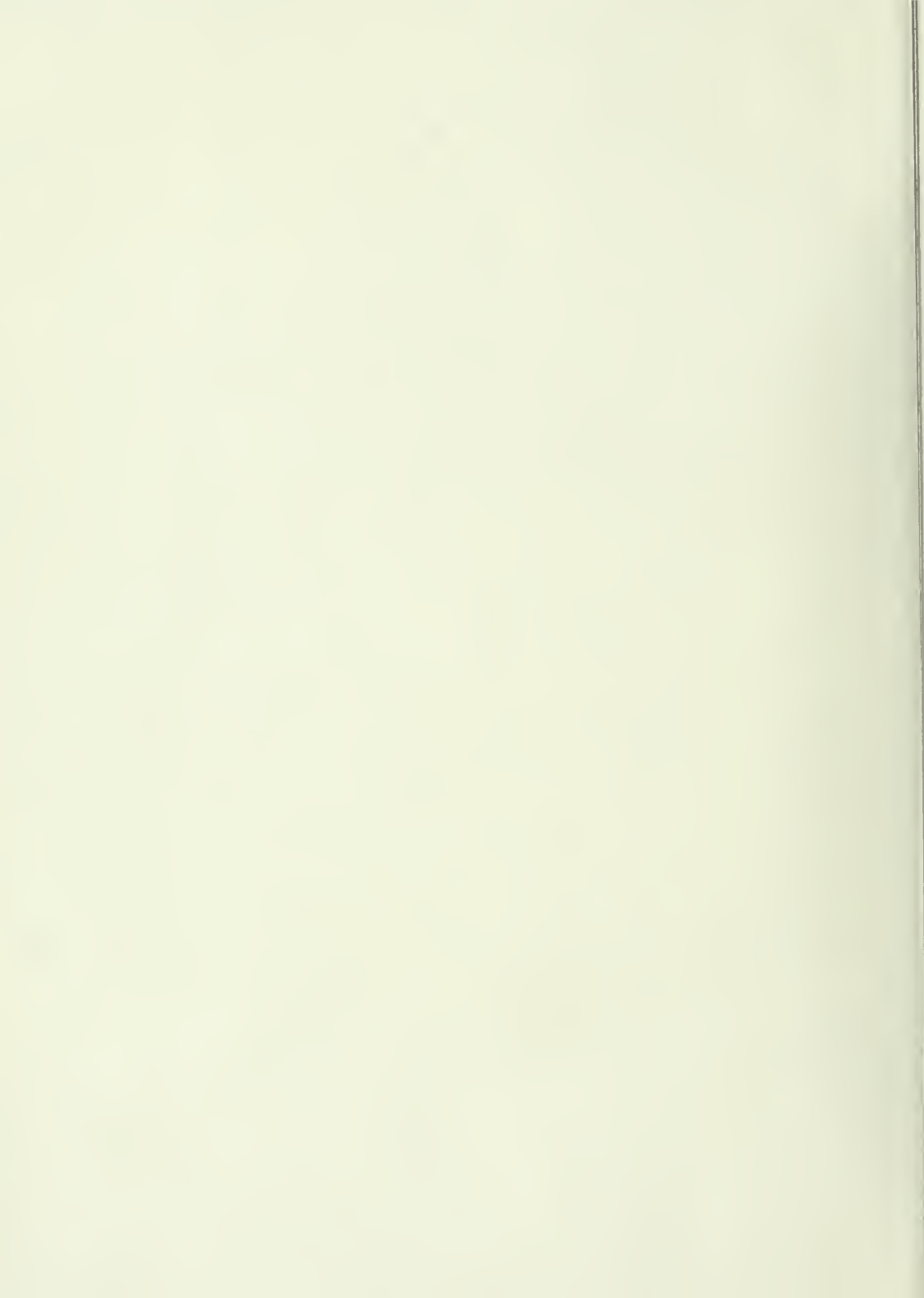
## DES MATIÈRES ANALYSÉES DANS LE TOME PREMIER.

| INDICATION DES FONDS.                       | NUMÉROS DES<br>articles. | Pages. |
|---|--------------------------|--------|
| Chambre apostolique de Carpentras . . . . . | B 1 à B 531              | B 1    |
| Conseil de guerre d'Orange . . . . .        | 1086-1087                | 305    |
| Cour de justice d'Ansoûis . . . . .         | B 1172                   | 326    |
| — d'Aubignan . . . . .                      | B 1200-1201              | 334    |
| — du Barroux . . . . .                      | B 1202-1208              | 335    |
| — de Baumes de Venise . . . . .             | B 1209-1252              | 336    |
| — de Beaumont d'Apt . . . . .               | B 1125-1159              | 313    |
| — de Beaumont d'Orange. . . . .             | B 1253-1273              | 345    |
| — de Bedarrides . . . . .                   | B 1274-1378              | 350    |
| — de Bedoin . . . . .                       | B 1379-1432              | 386    |
| — de Bollene. . . . .                       | B 1453-1501              | 409    |
| — de Gordes . . . . .                       | B 1160                   | 323    |
| — d'Oppède . . . . .                        | B 1161-1162              | 324    |
| — d'Orange . . . . .                        | B 1088-1089              | 306    |
| — du palais apostolique . . . . .           | B 532-909                | 262    |
| — de Pertuis . . . . .                      | B 1163-1171              | 324    |
| — de Saint Pierre d'Avignon . . . . .       | B 909-1074               | 262    |
| — de Saint Saturnin d'Apt . . . . .         | B 1173                   | 326    |
| Juges des Gabelles . . . . .                | B 1075                   | 303    |
| Juridictions diverses. . . . .              | B 1076-1078              | 303    |
| Parlement d'Orange. . . . .                 | B 1080-1085              | 304    |
| Rectorerie de Carpentras. . . . .           | B 1079                   | 304    |
| Viguerie d'Apt . . . . .                    | B 1090-1124              | 306    |
| Viguerie d'Avignon . . . . .                | B 1174-1199              | 326    |













PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

CD           Vaucluse, France (Dept.).  
1215       Archives départementales  
V35A44     Inventaire sommaire des  
t.1        Archives départementales  
          antérieures a 1790

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C  
39 15 10 17 08 018 1